

DRIOUX

—
LA

SAINTE BIBLIE

8

BS230

1872

v. 8

007856



1080014676

EX LIBRIS

HEMETHERI VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

AVZC

LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS,

DES PRÉFACES NOUVELLES, ET DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES.

TOME VIII.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

EXTRAITS DES LETTRES
DE LEURS GRANDS MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES
ET DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE.

MONSIEUR L'ABBÉ,
Je suis l'un des souscripteurs à la *Bible* que vous publiez chez MM. BERCHE et TRALIN. Je ne doute pas que les notes ajoutées par vous aux commentaires si connus et si généralement appréciés de Ménochius, ne les complètent très-heureusement et n'en fassent un ouvrage au niveau de la science actuelle, et dont le clergé pourra se servir très-utilement pour la connaissance des saintes Écritures.

Veillez donc recevoir, Monsieur l'Abbé, mes encouragements très-sincères.

† C. A., archevêque de Bourges.

MONSIEUR L'ABBÉ,

J'ai reçu les trois premiers volumes de votre *Bible classique*. Si je ne vous ni pas écrit plus tôt, c'est que j'ai voulu rassembler les témoignages de mon entourage sur votre précieux travail. Tous s'accordent à en faire les plus grands éloges, et pour mon compte, je les juge très-mérités. Je suis heureux de voir cet ouvrage déjà entre les mains de mes séminaristes de Lons-le-Saulnier. C'est le témoignage que m'a rendu leur digne et savant Supérieur, lorsque j'ai demandé son concours pour son utile propagation.

Veillez donc agréer, Monsieur l'Abbé, mes encouragements et mes félicitations avec les sentiments, etc.

† L. A., évêque de Saint-Cloude.

LA
SAINTE BIBLE

CONTENANT

- 1^o LE TEXTE SACRÉ DE LA VULGATE;
- 2^o LA TRADUCTION FRANÇAISE DU R. P. DE CARRIÈRES;
- 3^o LA CONCORDANCE GÉNÉRALE DES LIVRES SAINTS;
- 4^o UNE SYNOPSIS OU CONCORDANCE TEXTUELLE DES QUATRE ÉVANGILES;
- 5^o LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS;
- 6^o DES PRÉFACES NOUVELLES AVEC DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES, METTANT PRÉCISÉMENT LE TEXTE SACRÉ EN RAPPORT AVEC LES TRAVAUX ET LES DÉCOUVERTES DE LA RECHERCHE ACTUELLE.

PAR M. L'ABBÉ DRIOUX,

Docteur en Théologie,
Vicaire général et chanoine honoraire de Langres, Missionnaire apostolique,
traducteur de la Somme de saint Thomas,
et auteur d'un Cours de Littérature, de Géographie et d'Histoire.

Cette publication a été honorée de l'approbation et des encouragements de M^{rs} l'Archevêque de Bourges et de M^{rs} l'Évêque de Saint-Cloude.



Capilla Monsina
Biblioteca Universitaria

TOME HUITIÈME.

Les Épîtres de saint Paul, saint Jacques, saint Pierre,
saint Jean, saint Jude.
Apocalypse. — Livres apocryphes. — Tables.

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEÓN
Biblioteca Monsina y Talon

PARIS,

BERCHE ET TRALIN, LIBRAIRES-ÉDITEURS

82, rue BOYSSAPARTE, 82.

1873.

44571

220.7

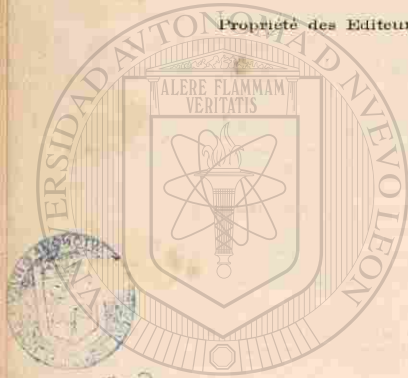
BS230

2.

1872

v. 8

Propriété des Editeurs.



1920



FONDO EMETERIO VALVERDE Y TELLEZ

IMPRESOR: IMPRIMERIE CONSTANT-LAURENCE

1872

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS

ET DES NOTES HISTORIQUES ET THEOLOGIQUES.

PRÉFACE GÉNÉRALE

SUR LES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL.

1. Vie de saint Paul. — 2. De la composition des Epîtres. — 3. De l'ordre chronologique et de l'ordre actuel des Epîtres. — 4. De leur authenticité. — 5. De la comparaison des Epîtres authentiques avec les épîtres apocryphes. — 6. Des rapports qu'il y a entre les Epîtres de saint Paul, les Evangiles et le livre des Actes. — 7. De l'opposition prétendue entre la doctrine de saint Paul et celle des autres Apôtres. — 8. De la manière d'étudier les Epîtres de saint Paul.

4. Saint Paul naquit à Tharse, en Cilicie, de parents juifs. Il était de la tribu de Benjamin, mais son père était citoyen romain, et ce privilège était héréditaire. Après avoir étudié les lettres dans sa ville natale, il vint à Jérusalem, où il suivit les leçons du docteur Gamaliel. Il fut pharisien comme son maître, et il puisa à son école une connaissance profonde de la loi de Moïse.

Suivant la coutume des Juifs, il joignit à l'étude de la loi une occupation mécanique. Il apprit à fabriquer des tentes à l'usage de l'armée. C'était une profession très-commune parmi les Ciliciens. Il travailla de son métier tout en prêchant l'Evangile, aimant mieux vivre du travail de ses mains que d'être à charge aux chrétiens.

Avant sa conversion il se nommait Saul et se montrait très-acharné contre les disciples de Jésus-Christ. Il assista au martyre de saint Etienne, et il garda les vêtements de ceux qui le lapidaient. Il demanda au grand-prêtre des lettres qui l'autorisassent à se rendre à Damas pour y arrêter les chrétiens et les amener prisonniers à Jérusalem, pour les faire mourir. Sur le chemin de cette ville, il se vit en plein jour environné d'une lumière céleste, et il entendit une voix qui lui cria : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? Et le Seigneur lui dit : Je suis Jésus le Nazaréen que tu persécutes. Alors Saul s'écria tout tremblant : Parlez, Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? — Va à Damas, reprit le Seigneur, et là tu connaîtras mes ordres.

Saul, que sa vision avait rendu aveugle, se fit conduire à Damas où il trouva

TOME VIII.

007856

Ananie qui avait reçu de Dieu l'ordre de le baptiser et de lui imposer les mains (34). Il se retira d'abord en Arabie, et étant revenu à Damas, il changea son nom en celui de Paul, et se fit l'Apôtre des Gentils.

Avant de se consacrer au ministère de la prédication, il avait voulu voir saint Pierre, et il était allé à Jérusalem pour conférer avec ce chef des Apôtres (37). De là, il se rendit à Tharse, dans sa ville natale, et ce ne fut qu'après que Pierre eût ouvert, dans la personne du centurion Corneille, les portes de l'Église aux Gentils, qu'il commença son apostolat.

Dans sa première mission, il partit d'Antioche avec Barnabé, et ils s'embarquèrent ensemble à Salamine pour l'île de Chypre. Lorsqu'ils furent arrivés à Salamine, capitale de cette île, ils prêchèrent dans les synagogues des Juifs; ils firent de même à Paphos, où ils convertirent le proconsul Sergius Paulus. Ils passèrent de là dans la Pamphylie, parcourant la Pisidie et la Lycœnie, évangélisant les villes de Pergé, d'Antioche de Pisidie, de Lystra, de Derbe et de Icone. Ils opérèrent partout des conversions nombreuses, et ils revinrent à Antioche après avoir établi des prêtres dans chacune des Églises qu'ils avaient fondées (43-50).

Pendant qu'ils étaient à Antioche, des Juifs voulurent soumettre les Gentils, récemment convertis à la circoncision et à toutes les pratiques de la loi mosaïque. Saint Paul et saint Barnabé s'y opposèrent. Ils déclinèrent la question à saint Pierre et aux Apôtres qui se trouvaient à Jérusalem. L'Église tint à cette occasion son premier concile, et la question fut résolue comme saint Paul l'avait comprise et enseignée (51).

Paul et Barnabé rapportèrent à Antioche cette décision, mais ils se séparèrent à l'occasion de Jean-Marc que Barnabé voulut avoir pour compagnon de voyage, et que saint Paul ne crut pas devoir accepter. Paul s'adjoignit Silas, et ils traversèrent ensemble la Syrie et la Cilicie, et allèrent à Derbe et à Lystra afin d'affirmer les Églises qu'il avait fondées dans sa première mission. A Lystra, il s'attacha Timothée, et à Troade, Luc l'évangéliste, qui les fondèrent les Églises de l'Asie Mineure, ils passèrent en Macédoine où ils fondèrent les Églises de Philippiques, de Thessalonique et de Bérée. Saint Paul laissa dans cette dernière ville Timothée, et se rendit à Athènes. Il parla devant l'Aroéopage, convertit saint Denis, et jeta dans cette ville les fondements d'une nouvelle Église. De là, il alla à Corinthe, la voluptueuse capitale de l'Achaïe. Il y prêcha d'abord dans les synagogues; mais les Juifs s'étant soulevés contre lui, il s'adressa aux Gentils. Une foule de Corinthiens eurent à sa parole et se firent baptiser. Il resta un an et demi parmi eux, et retourna à Antioche en passant par Ephèse, Césarée et Jérusalem, et termina ainsi sa seconde mission (51-54).

Dans sa troisième mission qu'il entreprit presque aussitôt, il parcourut la Galatie, la Phrygie, et s'arrêta à Ephèse où il demeura deux ans (55-57), vivant du travail de ses mains, tout en annonçant l'Évangile. Trois séditions eurent lieu dans cette ville à l'instigation des artisans qui se voyaient sur le point d'être privés du bénéfice que ils faisaient par la confection et la vente des idoles, saint Paul partit pour la Macédoine, et passa de là en Grèce. Après avoir séjourné trois mois à Corinthe, il résolut d'aller à Jérusalem en passant par l'Asie Mineure. Il visita les villes d'Assos, Mytilène, Chio, Samos, Milet, et fit voile pour la Phénicie. Il débarqua à Ptolemaïde et gagna Jérusalem par Césarée (58).

A peine y fut-il arrivé que les Juifs se soulevèrent contre lui, et le firent arrêter. Il fut envoyé à Césarée, et comparut devant le proconsul Félix et devant son successeur, Porcius Festus (58-63). Le roi Agrippa II désira l'entendre, et le trouva innocent. Mais, comme il en avait appelé à César, il fut résolu qu'on le conduirait à Rome.

La traversée fut terrible. Il fit naufrage, et aborda à Malte où il dut attendre la bonne saison. Il n'arriva à Rome qu'au printemps de l'an 61. Mais comme le livre des *Actes* s'arrête ici, nous n'avons pas sur la dernière partie de sa carrière des renseignements bien précis.

Nous savons seulement qu'après deux ans de captivité il fut mis en liberté (63). On croit qu'il alla en Espagne; il est certain qu'il retourna en Orient, qu'il évangélisa l'île de Crète et il laissa Tite, son disciple, qu'il parcourut de nouveau la Thrace, la Macédoine, l'Asie Mineure, où il établit Timothée évêque d'Ephèse, et qu'il revint à Corinthe d'où il s'embarqua pour Rome (66).

Saint Athanase dit que Dieu lui avait révélé qu'il souffrirait le martyre à

Rome, et que ce fut un motif pour le grand Apôtre de s'y rendre avec joie. Il y trouva saint Pierre avec lequel il s'unit pour instruire les Juifs dans les synagogues, et pour convertir les païens sur les places publiques et dans les assemblées. Néron les fit citer tous les deux devant le tribunal du gouverneur de Rome qui les condamna à mort.

Avant d'être exécutés, ils furent battus de verges, et l'on montre encore à Rome les colonnes auxquelles on les attachait. Saint Pierre fut crucifié la tête en bas sur le Janiculaire, et enterré au Vatican; à l'endroit où s'élève aujourd'hui la grande basilique qui porte son nom, la première église du monde. Saint Paul, en sa qualité de citoyen romain, eut la tête tranchée aux Eaux-Salviennes, où l'on a fondé la modeste église de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, à deux kilomètres environ de l'imposante et curieuse basilique de Saint-Paul-hors-des-Murs (29 juin 66).

2. Les Épîtres de saint Paul sont toutes, comme les autres livres du Nouveau Testament, des œuvres de circonstance. L'Apôtre ne se proposa pas de faire une exposition complète de la foi catholique. Il la suppose au contraire établie dans l'esprit et le cœur des fidèles qui l'avaient reçue par la prédication, et il veut seulement, dans des lettres, traiter les questions particulières qui s'élevaient élevées au sein des Églises auxquelles il les adresse, ou affirmer les fidèles dans les bonnes dispositions et dans les excellents sentiments qu'il leur connaissait.

Ses premières Épîtres, dans l'ordre des temps, sont les deux Épîtres aux Thessaloniciens. Il les écrivit pendant qu'il était à Corinthe dans sa deuxième mission. Il avait laissé Timothée à Thessalonique, pendant qu'il se rendait de sa personne à Athènes. Il n'était pas sans inquiétude sur cette Église ou les Juifs avaient excité de graves soulèvements. Timothée étant venu le retrouver à Corinthe, et lui ayant apporté de cette chrétienté de meilleures nouvelles qu'il n'en attendait, il écrivit aux Thessaloniciens une première lettre pour les féliciter et les encourager, tout en leur donnant de sages avis pour les prémunir contre les désordres auxquels ils pouvaient être exposés (53).

Avant ensuite appris qu'on avait répanda, sous son nom, dans cette Église, une lettre qui annonçait la venue du Seigneur comme très-prochain, il en prit occasion de leur écrire une seconde lettre pour les empêcher d'être victimes de cette erreur (54).

Ussérius, Cappelletti, Tillemont et Beausobre mettent en troisième lieu l'Épître aux Galates. Les critiques modernes ont, en général, adopté ce sentiment; et l'on croit que l'Apôtre l'écrivit à Ephèse vers l'an 56.

Dans sa troisième mission, pendant qu'il était à Ephèse, saint Paul eut de mauvaises nouvelles de Corinthe. Des partis s'y étaient formés; l'un prétendait suivre Paul, l'autre Apollon; celui-ci était pour Pierre, celui-là pour le Christ. Saint Paul écrivit à cette occasion sa première lettre aux Corinthiens vers l'an 57.

Nous n'avons pas de détail sur la mission qu'il fit ensuite en Macédoine, mais ce fut pendant cette mission qu'il écrivit sa seconde Épître aux Corinthiens. On convient généralement qu'elle fut datée de Macédoine, mais on ignore si ce fut de Philippiques, de Nicopolis de Macédoine ou d'une autre ville.

De la Macédoine, saint Paul passa en Grèce et séjourna trois mois à Corinthe, C'est là qu'il écrivit son Épître aux Romains, qui est considérée comme la plus remarquable de ses Épîtres, pour l'importance du sujet comme pour la perfection avec laquelle elle est traitée.

Pendant le temps de sa première captivité à Rome, de l'an 61 à l'an 63, saint Paul écrivit ses Épîtres aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, à Philémon et aux Hébreux.

Il est difficile de déterminer le lieu et la date de l'Épître à Tite et des deux Épîtres à Timothée. On croit qu'il les écrivit sur la fin de sa carrière. Il aurait écrit en Macédoine la lettre à Tite et la première à Timothée (64-65). La seconde serait sa dernière composition et daterait des derniers temps qu'il a passés à Rome, à la veille de son martyre (66).

3. Ainsi si l'on suivait l'ordre des temps, il faudrait ranger suivant cet ordre ses quatorze Épîtres :

4. I. Thessaloniens, l'an 53, à Corinthe.
 5. II. Thessaloniens, l'an 54, à Corinthe.
 6. Galates, l'an 56, à Ephèse.
 7. I. Corinthiens, l'an 57, à Ephèse.
 8. II. Corinthiens, l'an 57, à Macédoine.
 9. Romains, l'an 57, à Corinthe.
 7. Ephésiens,
 8. Philippiens,
 9. Phlémon,
 10. Colossiens,
 11. Hébreux,
 12. I. Timothée,
 13. Tit,
 14. II. Timothée,
- de l'an 61 à l'an 63, à Rome.
 de l'an 64 à l'an 65, en Macédoine.
 l'an 66, à Rome.

Dans nos Bibles, on a rangé les Épîtres de saint Paul, non pas suivant l'ordre des temps, mais d'après la dignité des Églises et des personnes auxquelles elles étaient adressées. C'est pour cela, dit Michaëlis, que les Épîtres envoyées à des communautés sont placées avant celles qui étaient destinées à des individus. L'Épître aux Romains a été le premier rang entre les premières, parce que Rome était la capitale du monde. Les deux Épîtres aux Corinthiens suivent immédiatement, parce que Corinthe était la principale ville de la Grèce, lorsque l'ordre des Épîtres de saint Paul fut fixé. L'Épître aux Galates vient au troisième rang, parce qu'elle était adressée à toute une nation, qui, quoique moins importante que les villes de Rome et de Corinthe, était estimée au-dessus des simples cités. On plaça l'Épître aux Philippiens avant celles qui furent envoyées aux Colossiens et aux Thessaloniens, non que Philippe fût réellement plus importante que Colosse ou Thessalonique, mais parce qu'on la prit mal à propos pour la principale ville de Macédoine, supposition due à une fautive interprétation du livre des Actes (xvi, 42). Les Épîtres à Timothée ont le premier rang entre celles qui sont adressées à des individus, parce que Timothée était le compagnon et l'intime ami de saint Paul (*Intrad. ad Nov. Test.*, tom. II, p. 127-128). L'Épître à Phlémon, qui n'était qu'un simple fidèle, ne vient qu'après celle à Tit, évêque de Crète, Quant à l'Épître aux Hébreux, si elle se trouve placée après les autres, c'est sans doute parce qu'elle fut admise la dernière, principalement en Occident, dans le canon des livres saints.

4. L'authenticité de ces Épîtres est démontrée par les témoignages les plus irrévocables. Saint Pierre en parle dans sa seconde Épître, et les caractérise avec tant de netteté et de précision qu'on ne peut s'y méprendre (II. Pet., II, 15-16). Il y fait allusion dans plusieurs endroits de ses deux Épîtres, et il en cite même assez souvent les expressions, de telle sorte qu'il est manifeste qu'il les avait sous les yeux.

« Saint Clément, le troisième successeur de saint Pierre, les cite dans la lettre qu'il adresse aux chrétiens de Corinthe, et il leur dit lui-même : « Prenez l'Épître du bienheureux Paul l'apôtre. Quelle est la chose principale qu'il vous recommande au commencement des écrits qu'il vous a laissés. » Saint Ignace d'Antioche était également versé dans l'étude de saint Paul. Car sa lettre aux Ephésiens spécialement, n'est en plusieurs endroits qu'une imitation de la première Épître de saint Paul aux Corinthiens. Saint Polycarpe, écrivant aux Philippiens, leur rappelle la lettre que saint Paul leur avait adressée, et les avis qu'il leur donne sont empruntés aux écrits du grand Apôtre. Ainsi il cite des passages de la première Épître à Timothée, de l'Épître aux Galates, de l'Épître aux Romains, de l'Épître aux Ephésiens, de l'Épître aux Colossiens et de l'Épître aux Thessaloniens (Voyez ces citations dans l'*Introduction aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament*, par M. l'abbé Glaire, tom. V, pag. 3-6).

Au second siècle, les écrits des Pères étant plus nombreux et plus étendus, les témoignages deviennent naturellement plus abondants. Saint Justin reproduit une foule de passages de saint Paul ou y fait très-souvent allusion. Athénagore s'appuie sur la première aux Corinthiens pour établir sa thèse sur la résurrection des corps. Tertullien n'a pas écrit une page qui ne contienne plusieurs pas-

sages des écrits de saint Paul. Il en est de même de Clément d'Alexandrie et de tous les autres Pères.

Le rationalisme contemporain accablé par tous ces faits, n'a pu rejeter l'authenticité de ces écrits. Seulement il a essayé de distinguer entre les différentes Épîtres. Il les a rangées en cinq classes :

1^o Épîtres incontestables et incontestées; ce sont : l'Épître aux Galates, les deux Épîtres aux Corinthiens, et l'Épître aux Romains;

2^o Épîtres certaines, quoiqu'on y ait fait quelques objections; ce sont : les deux Épîtres aux Thessaloniens et l'Épître aux Philippiens;

3^o Épîtres d'une authenticité probable, quoiqu'on y ait fait de graves objections; c'est l'Épître aux Colossiens, qui a pour annexe le billet à Phlémon;

4^o Épîtres douteuses; c'est l'Épître aux Ephésiens;

5^o Épîtres fausses; ce sont les Épîtres à Timothée et l'Épître à Tit (Renan. *Saint Paul, Introduction*, pag. 6). Il paraît que l'Épître aux Hébreux n'est, d'après les nouvelles critiques, ni incontestable, ni certaine; ni probable, ni douteuse, ni fautive; car elle ne figure dans aucune de ces catégories.

Nous avons cherché à nous rendre compte de cette classification en suivant les raisonnements de son auteur. Nous avouons à notre grande confusion n'avoir pas trouvé, dans tout ce verbiage prétendu scientifique, un seul argument qui autorise ces distinctions purement arbitraires.

Les quatorze Épîtres de saint Paul sont toutes du même style, et présentent toutes le même fond de doctrine et les mêmes caractères. Elles sont citées toutes également et avec la même autorité par les écrivains ecclésiastiques des temps apostoliques et des siècles suivants. Elles ont été toutes admises au même titre par toutes les Églises d'Orient et d'Occident. Tous les canons des saintes Écritures, à quelque époque qu'elles aient été dressés, les renferment toutes (1), et toutes les anciennes versions du Nouveau Testament, aussi bien que toutes les Bibles existant dans l'Église de temps immémorial, les contiennent toutes et les présentent comme les écrits authentiques et inspirés du grand Apôtre.

5. Au reste, il n'est pas aussi facile de contrefaire une Épître de saint Paul que nos rationalistes le supposent. Quand ils veulent juger de nos livres saints, un de leurs grands défauts est de s'arrêter à la surface et de s'enfermer dans une étude de mots très-minutieuse qui ne dépasse pas le niveau grammatical. Ils appuient sur des détails sans importance, et veulent tirer des arguments de nuances imperceptibles dans lesquelles ils s'égarent. Jamais ils ne vont au fond des choses et ne tiennent pas compte de la valeur de la doctrine. C'est pourtant à ce point de vue qu'il faut se placer pour comprendre et apprécier les Épîtres de saint Paul comme nos Évangiles.

Celui qui s'y placera reconnaîtra sans peine que tous ces livres sont inimitables. Nous avons cité les évangiles apocryphes à côté des Évangiles véritables, quel contraste n'avons-nous pas remarqué? Autant les uns sont élevés, autant les autres sont puérils; autant les premiers sont profonds, autant les autres sont insignifiants et vides. Le faussaire se trahit par ses erreurs et surtout par sa stérilité.

On conçoit que l'on imite un récit de Tite-Live, qu'on versifie une fable à la façon de Phèdre, et que l'on écrive un discours dans le style de Cicéron. Mais qu'on arrive à suivre saint Paul dans l'élevation de ses pensées, qu'on expose sa doctrine avec cette richesse et cet éclat qu'on retrouve dans toutes ses Épîtres, qu'on soit constamment neuf comme il l'est, et qu'on ajoute aux trésors de ses idées et de ses connaissances comme le fait chacun de ses écrits, c'est un tour de force dont l'homme de génie le plus distingué est incapable.

Fabricius a recueilli, parmi les ouvrages apocryphes, un certain nombre de lettres qu'on a mises sous le nom de saint Paul et qu'on a voulu faire passer pour son œuvre. Ces lettres sont : la lettre aux *Laodicéens*; une troisième lettre aux Corinthiens; six lettres de saint Paul à Sénèque et huit lettres de Sénèque à saint Paul.

La lettre aux *Laodicéens* n'est qu'un pastiche formé de maximes recueillies dans les autres Épîtres. Elle n'a rien de neuf et d'original. La troisième Épître

(1) Il n'y a d'exception que pour l'Épître aux Hébreux. Voyez sur cette question la Préface spéciale que nous avons donnée sur cette Épître.

aux Corinthiens n'a point été connue des anciens, et est aussi au point de vue doctrinal sans valeur. Les six lettres de Sénèque sont d'une pauvreté de style et d'idées qui ne permet pas même la discussion. Les réponses de Sénèque ne sont pas dignes non plus de cet écrivain. On trouve dans les unes comme dans les autres des erreurs historiques très-grossières, et le fond et la forme trahissent également la main du faussaire.

On aurait pu être plus habile que ceux qui ont essayé ces contrefaçons, mais nous n'en faisons pas moins notre proposition; c'est qu'il n'y a personne qui puisse imiter sans succès Paul au point de faire passer pour son œuvre ce qui n'en est que la contrefaçon.

6. Mais ce qui ajoute encore à la force des Épîtres de saint Paul, c'est qu'elles ne se présentent pas comme des écrits isolés. D'une part, elles tiennent aux Évangiles dont elles exposent les faits et la doctrine, et de l'autre, elles se rattachent au livre des Actes dont elles éclaircissent et qu'elles appuient.

Au point de vue doctrinal, elles reproduisent tous les principaux dogmes de notre foi et toutes les vérités morales de l'Évangile. Les hérésies, dit la Bible de Venise, « sont refouées avant leur naissance. Elles démontrent, contre les Juifs, la vérité et les privilèges de l'alliance que Dieu a faite avec les hommes par Jésus-Christ, notre Sauveur; contre les pélagiens, la corruption de la nature humaine par le péché de notre premier père, et la nécessité de la grâce de Jésus-Christ pour le salut; contre les semi-pélagiens, la gratuité de notre vocation à la foi; contre les calvinistes mêmes, la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie et l'admissibilité de la justice; contre tous les protestants, la nécessité des œuvres de la foi pour la vraie justification; contre les sociniens, la résurrection générale des bons et des méchants; contre tous les hérétiques et les schismatiques, l'unité, la perpétuité et l'autorité de l'Église.

La morale évangélique y brille avec une clarté et une évidence qui dissipe tous les nuages. Tous ces cas y sont décidés d'après les principes établis dans les Évangiles. Saint Paul enseigne dans ses Épîtres les devoirs généraux communs à tous les chrétiens, et les devoirs particuliers propres à chaque état et à chaque condition; les pasteurs et les peuples, les princes et les sujets, les pères et leurs enfants, le maître et le serviteur, les riches et les pauvres, les personnes mariées et celles qui gardent la continence, les vierges et les veuves, tous y trouvent les vertus qu'ils ont à pratiquer et les vices qu'ils doivent éviter, s'ils veulent mener une vie conforme à la loi nouvelle.

Et l'Apôtre des nations ne recommande pas seulement aux fidèles la pratique de l'enseignement évangélique, mais on trouve encore dans ses Épîtres, comme l'observe M. Wallon, les faits sur lesquels repose l'autorité de cette doctrine: Jésus, fils de Dieu et de David, conversant parmi les hommes, et au moment de les quitter, leur laissant à toujours, par le plus grand des miracles, son corps rompu pour nous, son sang versé pour nous; crucifié pour nos péchés, mort et mis au tombeau, mais aussi le troisième jour, ressuscitant pour ne plus mourir; se faisant voir, après sa résurrection, à Pierre d'abord, puis aux onze autres Apôtres, puis à plus de cinq cents frères, dont plusieurs étaient encore vivants, puis à Jacques et à tous les Apôtres; enfin, montant au ciel pour être assis à la droite de Dieu (I. Cor., xv, 4).

Relativement aux rapports qui existent entre les Épîtres de saint Paul et le livre des Actes, la critique a établi, par une foule de coïncidences de détails, qu'il y avait l'accord le plus parfait entre le récit de saint Luc et les faits indiqués ou supposés dans les Épîtres de saint Paul. « Les interprètes, dit Duvoisin, ont rapproché ce qui est dit des voyages de l'Apôtre dans quelques Épîtres, de ce que l'auteur des Actes avait écrit sur le même sujet, et partout ils ont observé que saint Paul était parfaitement d'accord avec son historien, et que presque toujours le texte de l'un servait de commentaire à l'autre. Cette entière conformité entre des écrits d'une nature si différente est une suite nécessaire de la vérité des faits et de la supposition où l'on reconnaît que saint Paul est auteur des Épîtres qui portent son nom, et que l'histoire des Actes est l'ouvrage de saint Luc, compagnon de ses voyages (Duvoisin. L'autorité des livres du Nouveau Testament, c. II, art. IV).

Cette unité, que nous constatons entre les Évangiles, les Épîtres et les Actes, prouve que tous ces ouvrages ont été inspirés par le même esprit. Cependant

cela n'a pas empêché le rationalisme contemporain de déclarer qu'il y avait eu dès le commencement des dissidences profondes entre leurs auteurs.

7. En partant de ce principe que le dogme chrétien s'est formé progressivement, il a cherché à démontrer que le christianisme de saint Pierre n'était pas celui de saint Paul, et que celui de saint Paul n'était pas non plus celui de saint Jean. D'après un de ses principaux organes, M. Vacherot, saint Pierre n'aurait été pour ainsi dire qu'un juif qui n'aurait compris qu'à demi la doctrine du Sermon sur la montagne, et qui n'aurait presque rien vu au delà de la loi. Saint Paul aurait apporté un point de doctrine qui lui est propre, l'idée de la foi qui fait le fond de toute sa doctrine, et le premier il aurait fait pressentir le mystère de la Trinité en définissant la nature et les fonctions du Fils par rapport au Père. Mais il aurait affirmé toutes ces choses sans s'élever au principe qui les domine et les comprend. C'est un autre génie, le mystique auteur de l'Apocalypse, qui suit renouer la chaîne traditionnelle interrompue par l'entreprise révolutionnaire de saint Paul. En disant: « le Verbe, c'est la vraie lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde, » il énonça une pensée nouvelle par rapport à saint Paul, et rattacha le Verbe à Dieu par un lien plus intime que ne l'avait conçu l'Apôtre des Gentils.

Au point de vue moral, on remarque une différence analogue entre ces trois Apôtres: Pierre s'arrête aux observances de la loi. Paul met la foi au-dessus de la loi, et Jean sacrifie l'amour. Pour Pierre, le Christ est le type du peuple juif, le fils de David; pour Paul, le Christ est le type de l'humanité, le fils de l'homme, le fils d'Adam; pour Jean, le Christ est le type de la vie universelle, le Verbe de la nature aussi bien que de l'humanité. La pensée chrétienne s'éleva ainsi du judaïsme à l'humanité, et de l'humanité au monde (Vacherot. Histoire critique de l'École d'Alexandrie, tom. I, pag. 185 et suiv.).

Si dans ces rapprochements plus ou moins ingénieux, on s'était borné à faire ressortir le caractère propre des Apôtres, nous serions les premiers à y souscrire. Car si l'inspiration n'eût pas eu des écrivains sacrés leur caractère personnel, la sainteté ne détruit pas dans les hommes leur individualité. La différence des temps et des positions amène nécessairement des nuances dans la conduite et les caractères, et quoique les saints, qui ont vécu aux différentes époques de l'histoire de l'Église, aient eu la même foi et aient travaillé tous dans le même but qui est la gloire de Dieu et la sanctification des âmes, il n'en est pas moins certain qu'ils ne se présentent pas à nous avec le même caractère et les mêmes tendances. *Alius sic*, disait saint Paul, *alius vero sic*.

De même, en résumant la vie et les travaux des Apôtres, ils nous apparaissent tous avec leur génie propre, quoique nous ne fussions pas d'accord avec nos rationalistes, s'il s'agissait de les caractériser. Car s'il fallait désigner quel fut celui d'entre eux qui put être plus particulièrement l'homme de la foi, ce ne serait pas saint Pierre que nous nommerions; mais ce serait plutôt saint Jacques, l'évêque de Jérusalem, et ce caractère tient à sa position. Placé à la tête d'une Église formée exclusivement de Juifs convertis, se trouvant à la porte du temple qui n'était pas encore détruit, il avait besoin d'user de plus de ménagements que les autres Apôtres à l'égard des observances légales. Il ne les croit pas nécessaires et obligatoires pour les nouveaux chrétiens, comme il le proclame au concile de Jérusalem, mais il continue à s'y soumettre, parce que c'est à lui qu'il appartient d'ensevelir la Synagogue avec honneur. Quand saint Paul vient le visiter à Jérusalem, pour éviter un conflit inutile, il lui conseille de limiter, et l'Apôtre des Gentils le fait sans peine.

Pierre serait pour nous l'homme de l'autorité. Il est le chef des Apôtres, et par là même il est à la tête de toute la chrétienté. Il est transporté avec lui le centre de Jérusalem à Antioche, et d'Antioche à Rome. C'est lui qui propose de compléter le collège apostolique, c'est lui qui prêché le premier aux Juifs, c'est lui qui ouvre la porte de l'Église aux Gentils, c'est lui qui résout la question des observances légales en concile, et son nom est à la tête de toutes les décisions et de tous les actes importants. Il écrit peu, mais il dirige et commande, et il le fait avec cette autorité qui sied si bien à celui qui a été chargé par le Christ de palier ses agneaux et de palier ses brebis.

Paul, l'apôtre des Gentils, a la mission de convertir à la foi nouvelle les patens. A ce titre, il appelle tout particulièrement sur l'universalité du christianisme

qui ne s'adresse pas seulement aux Juifs, mais qui embrasse toutes les nations. Il expose la chute de l'humanité par le péché d'Adam et sa réhabilitation par la mort de Jésus-Christ, et il le fait avec d'autant plus de soin, que cette idée fondamentale était tout à fait nouvelle pour ces peuples qui n'avaient pas eu, comme les Juifs, les premiers pages de la Genèse pour les empêcher de perdre de vue ce dogme primitif. Il parle de la justification par la foi en Jésus-Christ, mais cette foi n'exclut pas les œuvres comme les rationalistes le supposent, et ne constitue pas par conséquent un enseignement propre à ce grand Apôtre. Il revient souvent à la vérité sur l'impuissance et l'inutilité de la loi massacrée qu'il oppose à l'efficacité de la foi nouvelle et de la grâce, mais c'est uniquement parce que le maintien de ces observances aurait été un obstacle à la conversion des nations qu'il veut amener à Jésus-Christ.

Jean, voyant éclater autour de lui les divisions des Grecs dont l'esprit fut toujours si fécond en subtilités, prend en horreur l'hérésie et le schisme, et son âme attendrie voit, dans l'amour de Dieu et du prochain, la digne franchi-sabilité qu'il faut opposer aux prétentions orgueilleuses de ces faux docteurs qui se mettent à la tête d'une doctrine nouvelle pour avoir la satisfaction d'être des chefs de secte ou de parti. Aux yeux du juste chercher la raison explicative de tous les mystères tout; c'est en elle qu'il faut chercher la raison explicative de tous les mystères de la religion, c'est en elle que tous les devoirs se résument.

S'il fallait d'un mot caractériser ces quatre Apôtres, les colonnes fondamentales de l'Eglise primitive, on pourrait dire que Jacques fut l'homme de la foi; Pierre, celui de l'autorité; Paul, celui de la grâce et de la foi, et Jean, celui de l'amour. Mais la vérité historique ne permet pas de voir, dans cette tendance propre à chaque Apôtre, autre chose qu'une nuance de caractère et de position qui les distingue sans les séparer et les désunit. Ils n'en ont pas moins la même foi, et ils n'en enseignent pas moins la même morale.

À la vérité, saint Jean parle avec une grande clarté du mystère de la sainte Trinité dans l'*Apocalypse* et ses autres écrits. Mais les trois personnes divines ne sont-elles pas nettement exprimées dans ces paroles de saint Paul aux Corinthiens : « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la charité de Dieu et la communication de son Esprit soient avec vous (1. Cor., xii, 13). » Et encore : « Dieu nous confirme en Jésus-Christ; Dieu nous a donné l'unction, nous a marqués de son sceau et nous a donné le gage de son Esprit (Idem, iii, 24). »

Saint Pierre n'énonce-t-il pas aussi manifestement les trois personnes divines qu'il réunit ensemble, en disant : « A ceux qui sont élus... selon la prescience de Dieu le Père, pour recevoir la sanctification que communique l'Esprit divin, pour être purifiés à l'obéissance et être arrosés du sang de Jésus-Christ (1. Pet., i, 2). » Ce dogme n'est-il pas d'ailleurs dans l'Évangile, et Jésus-Christ ne l'a-t-il pas exprimé clairement quand il a dit à ses Apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit (Math., xxviii, 19). »

Sans doute, saint Jean a raconté avec une merveilleuse magnificence d'expression la naissance éternelle du Verbe, mais saint Paul n'a-t-il pas dit dans son *Épître aux Hébreux*, qu'il est la splendeur du Père, l'image substantielle de son essence, que c'est par lui qu'il a créé les siècles et tous les êtres qui les peuplent (Hebr., i, 3). Et dans son *Épître aux Colossiens*, n'avait-il pas dit que le Fils est l'image coéternelle du Père, du Dieu invisible, qu'il a été engendré de Dieu avant qu'aucun être ne fût créé, que c'est par lui que tout a été fait dans le ciel comme sur la terre, les choses visibles aussi bien que les invisibles, qu'il est avant toutes les créatures, et que tous les êtres subsistent en lui (Coloss., i, 16). N'est-ce pas là toute la doctrine de saint Jean sur le Verbe ?

Quant à saint Pierre, il ne s'est pas borné à dire que le Christ était le fils de David. Car n'est-il pas le premier des Apôtres qui ait reconnu qu'il était le Fils du Dieu vivant ? N'est-ce pas cette profession de foi qui lui a valu cette belle promesse du Sauveur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle (Math., xvi, 16). »

Dans ses deux *Épîtres*, saint Pierre parle de la foi autant que saint Paul, et il élève la charité aussi haut que le fait saint Jean. D'après lui, « la foi est la vertu de Dieu qui conserve les âmes, le germe qui mène les âmes à la vie éternelle, la force qui résiste au mal, le principe de la vertu, de la science et de l'amour (1. Pet., i, 5 et passim). Et quand il s'agit de la charité, il va aussi

loin qu'on peut aller, puisqu'il dit : « qu'elle couvre la multitude des péchés (1. Pet., iv, 8). »

Saint Paul, tout en attaquant la loi comme ayant fait son temps, reconnaît qu'elle est pure et sainte. Il l'observe lui-même dans l'intérêt des faibles qu'il ne voudrait pas scandaliser, et il n'hésite pas à faire circoncire son cher disciple Timothée. S'il a eu avec Pierre pour la conduite, un petit différend que l'on a bien exagéré, il est d'accord avec lui pour la doctrine, et relativement à l'efficacité de la charité, il ne diffère pas de saint Jean. Il dit avec le disciple bien-aimé, « que l'amour est la plénitude de la loi, que celui qui aime son prochain a rempli tous les commandements, que la fin de tout précepte, c'est l'amour; qu'il y a trois grandes vertus, la foi, l'espérance et la charité, mais que la charité est la plus grande des trois, » et tout en déclarant que « sans la foi il est impossible de plaire à Dieu, » il dit : « Eussé-je la foi au point de transporter les montagnes, si j'en n'ai pas la charité, je ne suis rien (1. Cor., xiii). »

Saint Jean avait comme saint Pierre les plus grands égards pour la loi et les traditions anciennes. Il imitait la concédence de saint Jacques pour les Juifs convertis, et saint Irénée nous apprend que personne n'observait plus religieusement les observances légales. Son horreur pour les hérétiques montre assez qu'il n'attachait pas moins d'importance que saint Paul à la foi. « C'est notre foi, dit-il, qui a vaincu le monde (1. Jean., v, 4). Dans les paroles qu'il adresse dans son *Apocalypse* aux différentes Églises, il loue leur foi autant que leurs charités, et il insiste que le mérite des saints consiste à observer les commandements de Dieu et à garder la foi de Jésus-Christ (Ap., xvi, 15). »

Aussi à une époque où la différence de doctrine admettait entre les individus une séparation si profonde, nous voyons toujours ces Apôtres profondément unis. Pierre était si attaché à Jean, que nous les voyons toujours ensemble au début de la prédication évangélique. Ils sont l'un et l'autre pleins de respect et de déférence pour Jacques, l'évêque de Jérusalem, et après sa conversion, Paul les vient voir tous, et il tient à recevoir sa mission de Pierre. Le petit différend qui les sépare un moment, ne sert qu'à rendre plus intime leur union. À la fin de leur carrière, ils se retrouvent ensemble à Rome partageant les mêmes peines et les mêmes travaux. Ils sont arrêtés ensemble, envoyés le même jour au supplice, et unis dans la vie comme dans la mort, leur souvenir se trouve associé aux mêmes combats et au même triomphe.

8. Cette différence d'interprétation a sans doute été favorisée par les difficultés que présentent les *Épîtres de saint Paul*. Tout en proclamant la divinité de leur inspiration, saint Pierre avait lui-même reconnu qu'il y avait des endroits obscurs, et dès les premiers temps, il s'était rencontré des hommes ignorants et légères qui les avaient détournés à de mauvais sens pour leur ruine (1. Pet., iii, 16).

Le P. Mauduit réduit à trois sources les difficultés qu'on trouve dans saint Paul. Les premières viennent de la manière et de la nature même des choses qui y sont traitées. Les questions qu'il aborde sont parfois si élevées et si profondes que l'on a de la peine à le suivre dans l'exposition de ces mystères impénétrables à l'esprit humain.

Les secondes viennent de la grammaire. Il écrit en grec, mais son style est surchargé d'hébraïsmes. Tantôt il confond les temps, et mot le plus-que-parfait pour le présent, le présent pour le présent, le participe pour le verbe, l'infinifit pour l'impératif; tantôt c'est un cas pour un autre, l'adjectif pour le substantif, et il a des mots qu'il prend dans une acception qui lui est propre, comme les mots : *foi, justice, loi, amour de péché*, etc.

Les troisièmes se rapportent à la logique. Parfois, par un certain usage irrégulier qu'il fait des particules, il intervertit la marche du raisonnement au point que l'on est exposé à prendre l'antécédent pour le conséquent et la conclusion pour les prémisses. Il lui arrive des citations de l'Ancien Testament dont on ne s'explique pas facilement l'application, quand on se reporte aux endroits d'où ces passages sont tirés.

Les commentaires de Ménoclius lèvent toutes les difficultés de détail. On ne peut pas trouver une explication plus exacte et plus correcte du texte. Mais dans les *Épîtres de saint Paul*, ce qu'il importe surtout de saisir, c'est la liaison des idées, l'enchaînement des raisonnements, l'ensemble, en un mot, de la composition.

Pour y réussir, il faut d'abord se rendre bien compte du but que se propose l'Apôtre, et pour cela, il est nécessaire de savoir à qui et en quelles circonstances il écrit. La question une fois bien posée, on arrive à se rendre compte des considérations auxquelles il se livre ou des objections auxquelles il répond.

Dans la pensée de faciliter ce travail, nous avons fait précéder chaque Épître d'une Préface particulière, dans laquelle nous nous efforçons de déterminer la pensée générale de l'auteur, de fixer les différentes parties du plan qu'il a suivi, d'en indiquer le rapport, afin de rendre sensible, autant que possible, l'unité de sa composition. Ces analyses, jointes aux notes particulières que nous nous proposons d'ajouter à celles de Ménochius, fourniront, nous l'espérons, tous les moyens nécessaires pour rendre cette étude aussi fructueuse qu'agréable.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

PREFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX ROMAINS.

1. Fondation de l'Église romaine. — 2. Etat de l'Église aux Romains. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. Du son style et de son caractère.

4. L'histoire nous apprend, dit saint Jérôme, que Pierre fut le premier évêque d'Antioche, et qu'il transféra son siège de la capitale de l'Orient à Rome qui était alors la capitale de l'univers (*Comment. in Epist. ad Galat.*, cap. III). D'après la Chronique d'Eusèbe, ce fut au commencement du règne de Claude, vers l'an 42, qu'eut lieu ce grand événement (*Chron.*, lib. II). Le chef des Apôtres resta pendant 25 ans en possession de son siège, et évangélisa pendant ce temps la ville des Césars dont il devait faire la Ville éternelle.

Le protestantisme a voulu attaquer ce fait, dans la pensée de détruire par-là même la prééminence de cette Église dont les réformateurs rejetaient l'autorité. Mais ils ont contre eux la tradition tout entière. Car, comme le dit Baronius, la venue de saint Pierre à Rome est attestée par l'unanimité des écrits ecclésiastiques, dans les deux Églises grecque et latine. Leur témoignage forme une chaîne continue qui remonte à l'origine même de l'Église pour se prolonger jusqu'à nous. Parmi les auteurs grecs, Papias, Caius, Denis de Corinthe, Pierre d'Alexandrie, Eusèbe, Origène, Jean Chrysostome, Cyrille d'Alexandrie, Epiphane, Théodoret; chez les Latins: Irénée, Tertullien, Hippolyte, Cyrilien, Arnobe, Lactance, Optat, Jérôme, Ambroise, Augustin, Sulpice Sévère, Prudence, Philastrius, Orose, Prosper de Turin. Ce n'est pas dire assez: tous les conciles œcuméniques, tous les souverains Pontifes et tous les empereurs de Rome et de Byzance ont reconnu, attesté et proclamé ce fait (*Annal. ecclési.*, tom. I, pag. 222).

À ces témoignages si positifs est venu dans ces derniers temps s'ajouter celui de saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, dont un docteur protestant de l'Université d'Oxford a découvert la 1^{re} Épître adressée aux Corinthiens. Cet ouvrage, que toute la science moderne reconnaît pour authentique, a peut-être été composé trois ans seulement après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, et il rend hommage à ces deux Apôtres en des termes qui ne permettent pas de douter que Pierre n'ait établi dès le commencement son siège à Rome.

Le décret de banissement, que l'empereur Claude porta contre les Juifs, atteignit en même temps les chrétiens; et à cette occasion, saint Pierre fut obligé de quitter Rome momentanément pour retourner en Asie. Neuf ans après son arrivée à Rome, l'an 51, nous le trouvons à Jérusalem où il tint le premier concile pour résoudre la question des observances légales que saint Paul était venu lui soumettre.

De quel côté se dirigea-t-il après avoir promulgué cette décision dogmatique? Nous le voyons quelque temps après à Antioche, où saint Paul lui résista au sujet des judaïsants que le chef des Apôtres traitait avec une excessive indulgence. Mais à partir de ce moment, l'histoire ne nous fait pas connaître ses voyages et ses missions.

Le livre des Actes ne nous parle que de saint Paul qui entreprend presque immédiatement après, sa seconde mission. Mais c'est sur la fin de la troisième, vers l'an 57, qu'il écrit de Corinthe, aux Romains, son Épître.

Il y avait 46 ans que saint Pierre avait fait à Rome son premier voyage. Sa prédication y avait été féconde. Car, d'après l'énumération de tous les saints personnages que saint Paul énumère à la fin de son Épître, on voit que cette Église était nombreuse et florissante.

Seulement cette Église comme toutes les autres s'était formée de chrétiens qui avaient une double origine. Les uns sortaient du paganisme et s'étaient convertis à la foi de l'Évangile, après avoir vécu dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Pour y réussir, il faut d'abord se rendre bien compte du but que se propose l'Apôtre, et pour cela, il est nécessaire de savoir à qui et en quelles circonstances il écrit. La question une fois bien posée, on arrive à se rendre compte des considérations auxquelles il se livre ou des objections auxquelles il répond.

Dans la pensée de faciliter ce travail, nous avons fait précéder chaque Épître d'une Préface particulière, dans laquelle nous nous efforçons de déterminer la pensée générale de l'auteur, de fixer les différentes parties du plan qu'il a suivi, d'en indiquer le rapport, afin de rendre sensible, autant que possible, l'unité de sa composition. Ces analyses, jointes aux notes particulières que nous nous proposons d'ajouter à celles de Ménochius, fourniront, nous l'espérons, tous les moyens nécessaires pour rendre cette étude aussi fructueuse qu'agréable.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

PREFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX ROMAINS.

1. Fondation de l'Église romaine. — 2. Etat de l'Église aux Romains. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. Du son style et de son caractère.

4. L'histoire nous apprend, dit saint Jérôme, que Pierre fut le premier évêque d'Antioche, et qu'il transféra son siège de la capitale de l'Orient à Rome qui était alors la capitale de l'univers (*Comment. in Epist. ad Galat.*, cap. III). D'après la Chronique d'Eusèbe, ce fut au commencement du règne de Claude, vers l'an 42, qu'eut lieu ce grand événement (*Chron.*, lib. II). Le chef des Apôtres resta pendant 25 ans en possession de son siège, et évangélisa pendant ce temps la ville des Césars dont il devait faire la Ville éternelle.

Le protestantisme a voulu attaquer ce fait, dans la pensée de détruire par-là même la prééminence de cette Église dont les réformateurs rejetaient l'autorité. Mais ils ont contre eux la tradition tout entière. Car, comme le dit Baronius, la venue de saint Pierre à Rome est attestée par l'unanimité des écrits ecclésiastiques, dans les deux Églises grecque et latine. Leur témoignage forme une chaîne continue qui remonte à l'origine même de l'Église pour se prolonger jusqu'à nous. Parmi les auteurs grecs, Papias, Caius, Denis de Corinthe, Pierre d'Alexandrie, Eusèbe, Origène, Jean Chrysostome, Cyrille d'Alexandrie, Epiphane, Théodoret; chez les Latins: Irénée, Tertullien, Hippolyte, Cyrien, Arnobe, Lactance, Optat, Jérôme, Ambroise, Augustin, Sulpice Sévère, Prudence, Philastrius, Orose, Prosper de Turin. Ce n'est pas dire assez: tous les conciles œcuméniques, tous les souverains Pontifes et tous les empereurs de Rome et de Byzance ont reconnu, attesté et proclamé ce fait (*Annal. ecclési.*, tom. I, pag. 222).

À ces témoignages si positifs est venu dans ces derniers temps s'ajouter celui de saint Clément, disciple et successeur de saint Pierre, dont un docteur protestant de l'Université d'Oxford a découvert la 1^{re} Épître adressée aux Corinthiens. Cet ouvrage, que toute la science moderne reconnaît pour authentique, a peut-être été composé trois ans seulement après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, et il rend hommage à ces deux Apôtres en des termes qui ne permettent pas de douter que Pierre n'ait établi dès le commencement son siège à Rome.

Le décret de banissement, que l'empereur Claude porta contre les Juifs, atteignit en même temps les chrétiens; et à cette occasion, saint Pierre fut obligé de quitter Rome momentanément pour retourner en Asie. Neuf ans après son arrivée à Rome, l'an 51, nous le trouvons à Jérusalem où il tint le premier concile pour résoudre la question des observances légales que saint Paul était venu lui soumettre.

De quel côté se dirigea-t-il après avoir promulgué cette décision dogmatique? Nous le voyons quelque temps après à Antioche, où saint Paul lui résista au sujet des judaïsants que le chef des Apôtres traitait avec une excessive indulgence. Mais à partir de ce moment, l'histoire ne nous fait pas connaître ses voyages et ses missions.

Le livre des Actes ne nous parle que de saint Paul qui entreprend presque immédiatement après, sa seconde mission. Mais c'est sur la fin de la troisième, vers l'an 57, qu'il écrit de Corinthe, aux Romains, son Épître.

Il y avait 46 ans que saint Pierre avait fait à Rome son premier voyage. Sa prédication y avait été féconde. Car, d'après l'énumération de tous les saints personnages que saint Paul énumère à la fin de son Épître, on voit que cette Église était nombreuse et florissante.

Seulement cette Église comme toutes les autres s'était formée de chrétiens qui avaient une double origine. Les uns sortaient du paganisme et s'étaient convertis à la foi de l'Évangile, après avoir vécu dans les ténèbres de l'idolâtrie.

Les autres étaient issus du judaïsme. C'étaient des enfants d'Abraham qui avaient compris que le Messie était arrivé, et qui s'étaient faits les disciples de Jésus.

L'opposition, qui avait toujours existé entre les Juifs et les Gentils, s'était reproduite au sein de l'Eglise elle-même. Le Juif, si exclusif dans sa croyance, se trouvait mal à l'aise à côté du Gentil converti, et aurait voulu l'obliger, dans un certain mesure, à se soumettre à la loi mosaïque; et le Gentil, qui s'était habitué à dédaigner le Juif, était porté à le mépriser, surtout à la pensée de toutes les prévarications dont ce peuple s'était rendu coupable, et au souvenir si récent du décret qui venait de commettre en crucifiant le Christ, le Rédempteur du genre humain.

2. Saint Paul avait été instruit de ces dispositions fâcheuses par les chrétiens que l'édit de l'empereur Claude avait obligés de quitter Rome, et qui s'étaient retirés en Grèce ou en Asie. Dans son premier voyage à Corinthe, il avait logé chez Aquila et Priscille qui étaient du nombre de ces proscrits, et ils l'avaient suivi à Ephèse où ils étaient restés quelque temps avec lui.

Les circonstances ayant changé, ils en avaient profité pour retourner à Rome, et c'est à eux que l'Apôtre recommande tout spécialement la diaconesse Phébé qu'il avait chargée de leur porter sa lettre (Rom., xvi, 3). Il comptait sans doute sur leur zèle et leur prudence pour faire accepter de tous les fidèles les avis qu'il leur adressait dans l'intérêt du bien en général, et de leur sanctification en particulier.

On s'est demandé comment saint Paul avait pu se mêler des divisions qui existaient dans l'Eglise romaine, du moment que Pierre était là et qu'il avait toute la puissance et toutes les lumières nécessaires pour dirimer cette controverse. L'Apôtre des Gentils ne parle pas même du chef des Apôtres, et il ne semble pas se douter de l'autorité que Pierre a sur Rome, et comme fondateur de cette Eglise, et comme chef de toute l'Eglise catholique.

Ce silence prouve qu'au moment où saint Paul écrivait aux Romains, Pierre n'était pas au milieu d'eux. Pendant les vingt-cinq ans que son règne a duré, le chef des Apôtres ne s'est pas contenté d'évangéliser Rome elle-même, mais il a parcouru l'Asie Mineure et une grande partie de l'Occident. Il était sans doute occupé à ces différentes missions. Saint Paul le savait. Il aurait voulu, comme il le dit aux Romains, aller lui-même à Rome. Il en avait formé le projet (Act., xix, 41), mais il voyait qu'il était encore obligé d'aller auparavant à Jérusalem. Il savait qu'il y serait persécuté, enchaîné, et qu'il ne pourrait pas parler aux Romains, comme il en avait le désir, avant plusieurs années.

D'un autre côté, les dissentiments qui s'agissaient de calmer n'étaient pas arrivés à l'état violent que certains auteurs modernes supposent. Les Juifs et les Gentils ne se considéraient pas comme des ennemis. Il n'y avait pas de rupture entre eux, ils vivaient ensemble sous la même loi, faisant partie des mêmes assemblées et ne se regardant pas réciproquement comme des hérétiques sortis du sein de l'Eglise. La bonne harmonie, qui devait régner entre eux, se trouvait seulement troublée par ces prévarications particulières que nous avons signalées. Il y avait là de germes de division qu'il importait de détruire avant qu'ils ne se fussent développés. Il fallait prévenir le mal avant qu'il ne se fût produit, et c'est précisément à cela que s'attache saint Paul. C'est la pensée qui lui dicte son Epître. Mieux au courant de la situation que nous ne pouvons l'être à 1800 ans de distance, sachant saint Pierre éloigné de Rome et ignorant peut-être ce qui s'y passait; ne pouvant aller de sa personne visiter cette mère de toutes les Eglises, et qui était à ce titre l'objet tout spécial de sa sollicitude, il prend le parti d'écrire aux Romains et d'évoquer son Epître par la diaconesse Phébé, qui en atteste elle-même l'authenticité.

3. Cette Epître se divise en deux parties; la partie dogmatique, qui comprend les onze premiers chapitres (I-11), et la partie morale qui se compose des cinq derniers (XII-XV).

Dans le prologue ou introduction, qui renferme les seize premiers versets du premier chapitre, saint Paul se concilie l'attention et l'affection des Romains en leur exposant la nature et le caractère de son apostolat. Il pouvait craindre que les Juifs d'Orient, qui le persécutaient, ne les eussent prévenus contre lui, et pour faire tomber ces préventions qui auraient nu dans leur esprit à

l'autorité de sa parole, il leur dit ce qu'il est, leur fait un abrégé de sa profession de foi, leur fait connaître sa mission apostolique, et justifie ainsi son intervention dans les questions qui les divisent.

1. Après cette préparation indispensable, il entre dans la question et pose la thèse qu'il a l'intention d'établir dans cette Epître; c'est que la justification se fait par la foi en Jésus-Christ, et non par les œuvres de loi comme le crovaient les Juifs, ni par les forces de la nature comme le prétendaient les Gentils (1, 1-18).

Il attaque d'abord les Gentils, et il fait voir que la science n'a point justifié leurs philosophes, qu'ils auraient pu connaître la vérité, mais qu'au lieu de la répandre ils l'ont retenue captive et l'ont altérée, et que Dieu, pour les punir de cette injustice, les a abandonnés aux désirs déréglés de leur cœur, et les a laissés tomber dans les crimes les plus affreux (ch. 1, 19-34).

Les philosophes païens n'ont d'ailleurs pas été les seuls à faire abus des lumières qu'ils avaient reçues. Les Juifs doivent se faire le même reproche, et c'est pour ce motif qu'ils n'ont lieu à se glorifier ni les uns, ni les autres. Ils seront jugés, les premiers, d'après la loi naturelle, les seconds, d'après la loi de Moïse, et ils recevront tous chacun selon leurs œuvres. C'est ce qu'ils ne doivent pas perdre de vue (ch. 1, 1-17).

La cause des païens étant entendue, l'Apôtre passe aux Juifs. Il leur accorde qu'ils ont été tres-privilegiés, mais il leur montre, au même temps, que tous ces privilèges ont tourné contre eux, parce qu'ils n'en ont pas tiré le profit qu'ils devaient. La circoncision ne suffit pas pour être sauvé; il faut être juif de cœur, et c'est précisément ce qu'ils ne sont pas (ch. 1, 28-29). L'Apôtre relève tous les avantages des Juifs, mais il montre au même temps que l'honneur que Dieu leur a fait ne les a pas rendus meilleurs, et c'est ce qu'il prouve par l'écriture elle-même. Il en conclut que la loi a été impuissante à les justifier, que la foi en Jésus-Christ a seule ce mérite, et que les Juifs et les Gentils en ont un égal besoin (ch. 11).

Cette doctrine de la justification gratuite par la foi en Jésus-Christ, saint Paul l'établit par l'exemple d'Abraham (ch. 15), qui devait être décisif pour les Juifs. Après l'avoir établie, il en déduit les effets; ce qui le conduit à parler du péché originel, et à mettre en parallèle le principe de la chute et celui de la réhabilitation, Adam et Jésus-Christ (ch. 5). Comme saint Paul avait dit dans ce dernier chapitre (20) que Dieu avait répandu une surabondance de grâces où il y avait eu une surabondance de péchés; il se demande si cette miséricorde infinie, impuissable, de Dieu, autorise le pécheur à multiplier ses fautes. Il s'élève contre cette mauvaise interprétation de cette doctrine, et, loin d'approuver la doctrine railée des hérétiques du temps, il dit au contraire que le chrétien est devenu le serviteur de Dieu, qu'il est mort au péché et qu'il ne doit plus pécher (ch. 7).

En se convertissant au christianisme et en recevant le baptême, les Juifs ont été délivrés de la servitude de la loi mosaïque. Mais quoique le péché originel ait été effacé dans leur âme, il leur est resté le foyer de la concupiscence qui établit en nous une loi de chair qui lutte perpétuellement contre la loi de l'esprit (ch. 7); fort heureusement dans ce combat le chrétien est soutenu par le secours de la grâce et par l'action incessante de l'Esprit-Saint qui habite en lui, et qui l'inspire et qui l'anime (ch. 8).

La loi mosaïque étant impuissante à justifier l'homme, il s'ensuit que les Juifs, qui s'y attachent obstinément, et qui ne veulent pas se soumettre à la loi nouvelle, sont réprouvés. L'Apôtre examine d'abord si cette réproubation est contraire aux promesses de Dieu et à sa justice (ch. 11). La vérité est annoncée par les ministres de l'Evangile au monde entier, aux Juifs, comme aux Gentils. Si les Juifs n'ouvrent pas les yeux à sa lumière, ils ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes (ch. 11). Pour les consoler, saint Paul examine l'étendue de cette réproubation, et il prouve qu'elle est restreinte quant au temps et à la durée (ch. 11).

La conclusion de cette première partie, c'est qu'un point de vue de la justification, le Juif et le Gentil ne doivent se glorifier ni les uns, ni les autres, mais qu'ils doivent vivre en parfaite harmonie dans un sentiment commun de reconnaissance et d'amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est le principe unique de leur justice et de leur salut.

II. Dans la partie morale de son Epître, l'Apôtre arrive au même but. Il

donne d'abord aux Romains l'idée qu'ils doivent se faire de l'unité de l'Eglise. Il la leur représente comme un corps dont les membres ont à remplir différentes fonctions, mais continuent tout au même but, à la gloire de Dieu et de Jésus-Christ (ch. xii). Aux Juifs qui étaient portés à se révolter contre les puissances, par suite de l'idée de cette fausse liberté qu'ils se faisaient, il recommande le respect et la soumission dus à l'autorité. Il les exhorte tous à la paix, à l'union et à la charité (ch. xiii). Il règle le différend qui s'était élevé entre eux au sujet des viandes défendues par la loi, et des fêtes qu'elle ordonne (ch. xiv).

Enfin, il termine son Epître par des salutations et des recommandations. Ces salutations montrent l'esprit de charité qui animait toutes ces Eglises primitives, et l'innocence des liens qui les unissaient entre elles. Les recommandations de l'Apôtre ont surtout pour objet de maintenir et d'exalter la charité qui était le principe de ces vertus, et il est à remarquer avec quel soin il engage les fidèles à éviter ces hommes de désordre qui cherchaient à altérer la doctrine, et qui les flattent, pour se faire, au sein de l'Eglise, un parti qu'ils se proposaient d'exploiter au point de vue de leurs passions et de leur intérêt (ch. xv et xvi).

4. Le P. Salmeron, le P. Hardouin, Cornélie Lapiere et quelques autres critiques ont prétendu que saint Paul avait écrit cette Epître en latin, sous prétexte que l'Apôtre, ayant le don des langues, a dû écrire aux Romains dans le dialecte maternel. Mais cette raison n'a aucune valeur. Car, comme l'a remarqué D. Cœlius, la langue grecque était alors si commune dans le monde et si familière dans Rome, que les femmes elles-mêmes l'entendaient et la parlaient. C'est ce qu'attestent Jérôme (sai. vi) et Clément (sur Archid.).

Il faut donc admettre, avec les Pères et toute la tradition, que saint Paul a écrit cette Epître en grec. Le style en est très-soigné; et il n'y a pas de lettre du grand Apôtre écrite avec plus d'art et d'élégance. La question de la justification qu'il traite est une des plus élevées et des plus mystérieuses de la théologie catholique. Il la présente avec une force de raisonnements et une richesse de savoir qui ont toujours fait l'admiration et parfois le désespoir de ses commentateurs.

Au milieu de ces mystères de la prescience divine ou l'inspiration divine l'enferme et de plus ardu dans le secret des desseins de la Providence sur les individus et sur les nations.

On croit que c'est principalement à l'Épître aux Romains que saint Pierre a fait allusion, quand il a dit qu'il y avait dans les écrits de saint Paul des endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers détournent à de mauvais sens pour leur propre profit (1^{er} Pet. iii, 16). Ce qu'il y a de certain, c'est que les hérésies les plus opposées y ont cherché de l'appui pour leurs doctrines, et ont cru en avoir trouvé. Ainsi les valentiniens y trouvaient quelque chose de favorable pour leur système qui était le libre arbitre; les pélagiens et les semi-pélagiens s'autorisaient au contraire de ce que dit saint Paul sur la justification pour établir leur sentiment au sujet de la liberté humaine; les prédestiniens y ont vu la grâce nécessaire qui faisait la base de leur théorie; Jansénius et ses disciples y ont vu ce qu'ils enseignaient sur la puissance de la grâce au détriment de la liberté; les protestants, à la suite de Luther, ont voulu que l'Apôtre ait enseigné la justification par la foi et qu'il ait exempté l'homme converti de faire des bonnes œuvres.

La pensée de l'Apôtre est celle de l'Eglise catholique, qui a vu la sagesse de se tenir à égale distance de toutes les exagérations dans lesquelles l'esprit humain s'est laissé entraîner par les sectaires. Il affirme la grâce et la liberté, la nécessité de la foi et la nécessité des œuvres, et sa doctrine sur tous les points n'est qu'un commentaire profond et lumineux de la doctrine de l'Évangile. C'est ce que nous nous sommes efforcé de signaler dans nos notes. Et pour qu'on ne s'égaré pas dans le détail, nous avons fait pour chaque chapitre, ce que nous venons de faire pour l'analyse de l'ensemble. Nous avons marqué les parties dont il se compose, et nous avons fait ressortir le rapport que ces parties ont entre elles, de manière à rendre sensible et éclatante l'unité de l'ouvrage.

ÉPÎTRE AUX ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul établit et caractérise son apostolat. Il témoigne aux Romains son zèle pour eux. Il prouve que les philosophes ont méconnu Dieu et leurs devoirs, et que c'est avec raison que Dieu les a abandonnés.

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, et segregatus in Evangelium Dei. (a. Act. 13. 2.)

2. Quod ante promissum per prophetas suos in Scripturis sanctis

3. De filio suo, qui factus est et ex semine David secundum carnem.

4. Qui predestinatus est Filius Dei in virtute secundum Spiritum sanctificationis ex resurrectione mortuorum Jesu Christi Domini nostri:

5. Per quem accepimus gratiam et apostolatam, ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine Jesu.

6. In quibus estis et vos vocati Jesu Christi.

7. Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratias vobis et gratia a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo.

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, apôtre par la vocation divine, séparé pour annoncer l'Évangile de Dieu,

2. Qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes,

3. Touchant son Fils, qui lui est né selon la chair, du sang de David,

4. Qui a été prédestiné pour être Fils de Dieu, et reconnu tel par sa puissance, par l'esprit de sainteté, et par sa résurrection d'entre les morts,

5. Par lequel nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations, par la vertu de son nom.

6. Au rang desquels vous êtes aussi, ayant été appelés à cette foi par Jésus-Christ :

7. A vous tous qui êtes à Rome, les bien-aimés de Dieu, et saints par votre vocation : que Dieu notre Père, et Jésus-Christ Notre-Seigneur vous donnent la grâce et la paix.

Cap. I. — 1. Paulus, servus Jesu Christi. De chapitre peut se diviser en trois parties : la 1^{re} Préambule dans lequel l'Apôtre se concilie l'attention des Romains, et leur affectation par l'estime qu'il leur fait de la sainteté de son ministère, et par les louanges qu'il leur donne (1-16) ; l'exposition de son sujet, qui est la justification de l'homme par la foi en Jésus-Christ (17-31) ; la réfutation des Gentils qui s'autorisaient de leurs philosophes. L'Apôtre nous montre que ces hommes auraient pu connaître Dieu, et qu'ils ont eu pour lui diriger la loi naturelle. Mais ils ont pressuré leurs adorations à des créatures, et ils ont commis des inhumains. Ils n'ont donc pas été justes devant Dieu (19-31).

7. Omnibus qui sunt Romæ. Saint Paul adresse pas sa lettre seulement à des Romains ;

Cap. I. — 1. Vocatus apostolus. Vocatione apostolatus; vocatus id apostolatam, id est, missus a Christo per orbem ad evangelizandum; et docendas gentes. — Segregatus in Evangelium Dei. Promissum et datus ad evangelizandum Dei Evangelium. Respiciit illud Act. 13, 2 : Segregatus mihi Saulus et Barnabas in opus ad quod assumpti est.

3. De Filio suo. Refertur hinc particula, vel ad Evangelium Dei, ut significet Evangelium unicum; vel ad verbum promissum. Nam Christus Dei Filius à Patre filius jure naturalium unigenitus. Vobis testatur Scriptura Iniquiter. — Qui factus est et ex semine David. Sic videtur ad Galat. 3, 4 : Factum est unigenitum, et factus est et ex semine David. Vobis enim factus magis significat humanam naturam Christi. Vult enim apostolus eum qui ab orbem est Filius Dei, in tempore factum esse et gentium secundum carnem, id est, secundum humanam naturam, ex semine et posteritate David.

4. Qui predestinatus est Filius Dei. Homo Christus, qui factus est ex semine David, seu qui data est associata et incarnata humana natura, predestinatus est ad hoc, et subiectus in persona Filii Dei. — In pietate. Cum potentia divina, ut sollicitus esset filius David secundum eorum fragorem et infirmitatem habere eorum tam potentiam quam hypostasim divinam. — Resurrectionem spirituum sanctificationis. Minus est per hanc potentiam hic homo unicus Verbo faceret miracula, remitteret peccata, sanctificaret homines; quin potentiam habuit à Spiritu sancto, qui totum hoc opus unigeniti summi cum Deo in Christo peregit. — Ex resurrectione mortuorum. Que potentia Spiritus maxime se ostendit ex resurrectione ex mortuis, id est, in resurrectione que Christus se et alios mortuos suscitavit.

5. Per quem. Per Christum, benedictio et vocatione Christi. — Gratiam et apostolatam. Gratiam hoc benedictum, quod est apostolatam. — Ad obediendum fidei. Ut obediatur fidei ab omnibus gentibus, sollicito et apostolatus gratificatione inducant omnes gentes, et se submittant, credant et obediunt Evangelio. — Pro gloria eius. Pro gloria et fidei nomine Christi propaganda.

6. In quibus. In quorum gentium numero. — Vocati Jesu Christi. Jam vocati à Jesu Christo, hoc est, gratia Dei vocatione facti fideles Jesu Christi.

7. Omnibus qui sunt Romæ. Sollicito, scribit hinc apostolatus. — Dilectis Dei. Amicis Dei. — Vocatis sanctis. Vocatis ad sanctitatem; vocatis ad christianissimum et sint sancti. — Gratia vobis et pax. Multipliciter, continet.

donne d'abord aux Romains l'idée qu'ils doivent se faire de l'unité de l'Eglise. Il la leur représente comme un corps dont les membres ont à remplir différentes fonctions, mais continuent tous au même but, à la gloire de Dieu et de Jésus-Christ (ch. xii). Aux Juifs qui étaient portés à se révolter contre les puissances, par suite de l'idée de cette fausse liberté qu'ils se faisaient, il recommande le respect et la soumission dus à l'autorité. Il les exhorte tous à la paix, à l'union et à la charité (ch. xiii). Il règle le différend qui s'était élevé entre eux au sujet des viandes défendues par la loi, et des fêtes qu'elle ordonne (ch. xiv).

Enfin, il termine son Epître par des salutations et des recommandations. Ces salutations montrent l'esprit de charité qui animait toutes ces Eglises primitives, et l'innocence des liens qui les unissaient entre elles. Les recommandations de l'Apôtre ont surtout pour objet de maintenir et d'exalter la charité qui était le principe de ces vertus, et il est à remarquer avec quel soin il engage les fidèles à éviter ces hommes de désordre qui cherchaient à altérer la doctrine, et qui les flattent, pour se faire, au sein de l'Eglise, un parti qu'ils se proposaient d'exploiter au point de vue de leurs passions et de leur intérêt (ch. xv et xvi).

4. Le P. Salmeron, le P. Harduin, Cornélie Lapiere et quelques autres critiques ont prétendu que saint Paul avait écrit cette Epître en latin, sous prétexte que l'Apôtre, ayant le don des langues, a dû écrire aux Romains dans le dialecte maternel. Mais cette raison n'a aucune valeur. Car, comme l'a remarqué D. Ceillier, la langue grecque était alors si commune dans le monde et si familière dans Rome, que les femmes elles-mêmes l'entendaient et la parlaient. C'est ce qu'attestent Jérôme (sai. vi) et Clément (sur Archid.).

Il faut donc admettre, avec les Pères et toute la tradition, que saint Paul a écrit cette Epître en grec. Le style en est très-soigné; et il n'y a pas de lettre du grand Apôtre écrite avec plus d'art et d'élégance. La question de la justification qu'il traite est une des plus élevées et des plus mystérieuses de la théologie catholique. Il la présente avec une force de raisonnements et une richesse de savoir qui ont toujours fait l'admiration et parfois le désespoir de ses commentateurs.

Au milieu de ces mystères de la prescience divine ou l'inspiration divine l'entraîne à l'élucubration de la peine à la même. Même en s'entourant de toutes les lumières qu'on apporte sur tous ces divers points les plus grands docteurs de l'Eglise, on éprouve de l'embarras à se retrouver, dans ces deductions vigoureuses qui partent de l'Ecriture et qui arrivent à ce qu'il y a de plus élevé et de plus ardu dans le secret des desseins de la Providence sur les individus et sur les nations.

On croit que c'est principalement à l'Epître aux Romains que saint Pierre a fait allusion, quand il a dit qu'il y avait dans les écrits de saint Paul des endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers détournent à de mauvais sens pour leur propre profit (1. Pet. iii, 16). Ce qu'il y a de certain, c'est que les hérésies les plus opposées y ont cherché de l'appui pour leurs doctrines, et ont cru en avoir trouvé. Ainsi les valentiniens y trouvaient quelque chose de favorable pour leur système qui était le libre arbitre; les pélagiens et les semi-pélagiens s'autorisaient au contraire de ce que dit saint Paul sur la justification pour établir leur sentiment au sujet de la liberté humaine; les prédestiniens y ont vu la grâce nécessaire qui faisait la base de leur théorie; Jansénius et ses disciples y ont vu ce qu'ils enseignaient sur la puissance de la grâce au détriment de la liberté; les protestants, à la suite de Luther, ont voulu que l'Apôtre ait enseigné la justification par la foi et qu'il ait exempté l'homme converti de faire des bonnes œuvres.

La pensée de l'Apôtre est celle de l'Eglise catholique, qui a vu la sagesse de se tenir à égale distance de toutes les exagérations dans lesquelles l'esprit humain s'est laissé entraîner par les sectaires. Il affirme la grâce et la liberté, la nécessité de la foi et la nécessité des œuvres, et sa doctrine sur tous les points n'est qu'un commentaire profond et lumineux de la doctrine de l'Evangile. C'est ce que nous nous sommes efforcé de signaler dans nos notes. Et pour qu'on ne s'égaré pas dans le détail, nous avons fait pour chaque chapitre, ce que nous venons de faire pour l'analyse de l'ensemble. Nous avons marqué les parties dont il se compose, et nous avons fait ressortir le rapport que ces parties ont entre elles, de manière à rendre sensible et éclatante l'unité de l'ouvrage.

ÉPÎTRE AUX ROMAINS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul établit et caractérise son apostolat. Il témoigne aux Romains son zèle pour eux. Il prouve que les philosophes ont méconnu Dieu et leurs devoirs, et que c'est avec raison que Dieu les a abandonnés.

1. Paulus, servus Jesu Christi, vocatus apostolus, et segregatus in Evangelium Dei. (1. Act. 13. 2.)

2. Quod ante promissum per prophetas suos in Scripturis sanctis

3. De filio suo, qui factus est et ex semine David secundum carnem.

4. Qui predestinatus est Filius Dei in virtute secundum Spiritum sanctificationis et resurrectionis mortuorum Jesu Christi Domini nostri:

5. Per quem accepimus gratiam et apostolatam, ad obediendum fidei in omnibus gentibus pro nomine Jesu.

6. In quibus estis et vos vocati Jesu Christi.

7. Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis. Gratias vobis et gratia a Deo Patre nostro et Domino Jesu Christo.

1. Paul, serviteur de Jésus-Christ, apôtre par la vocation divine, séparé pour annoncer l'Evangile de Dieu,

2. Qu'il avait promis auparavant par ses prophètes dans les Ecritures saintes,

3. Touchant son Fils, qui lui est né selon la chair, du sang de David,

4. Qui a été prédestiné pour être Fils de Dieu, et reconnu tel par sa puissance, par l'esprit de sainteté, et par sa résurrection d'entre les morts,

5. Par lequel nous avons reçu la grâce et l'apostolat, pour faire obéir à la foi toutes les nations, par la vertu de son nom.

6. Au rang desquels vous êtes aussi, ayant été appelés à cette foi par Jésus-Christ :

7. A vous tous qui êtes à Rome, les bien-aimés de Dieu, et saints par votre vocation : que Dieu notre Père, et Jésus-Christ Notre-Seigneur vous donnent la grâce et la paix.

Cap. I. — 1. Paulus, servus Jesu Christi. De chapitre peut se diviser en trois parties : la 1^{re} Préséance dans lequel l'Apôtre se concilie l'attention des Romains, et leur affection par l'estime qu'il leur fait de la sainteté de son ministère, et par les louanges qu'il leur donne (1-16) ; l'exposition de son sujet, qui est la justification de l'homme par la foi en Jésus-Christ (17-31) ; la réfutation des Gentils qui s'autorisaient de leurs philosophes. L'Apôtre nous montre que ces hommes auraient pu connaître Dieu, et qu'ils ont eu pour lui diriger la loi naturelle. Mais ils ont pressé leurs adorations à des créatures, et ils ont commis des inhumains. Ils n'ont donc pas été justes devant Dieu (19-31).

7. Omnibus qui sunt Romæ. Saint Paul adresse pas sa lettre seulement à des Romains ;

Cap. I. — 1. Vocatus apostolus. Vocatus apostolus, vocatus id apostolatam, id est, missus a Christo per orbem ad evangelizandum, et docendas gentes. — Segregatus in Evangelium Dei. Predestinatus dicitur ad evangelizandum Dei Evangelium. Respiciit illud Act. 13, 2 : Segregatus mihi Saulus et Barnabas in opus ad quod assumpti estis.

3. De Filio suo. Refertur hinc particula, vel ad Evangelium Dei, ut significet Evangelium unicum; vel ad verbum promissum. Nam Christus Dei Filius à Patre filius jure naturalium unigenitus. Vnde Testamentum Scripturæ loquitur : Qui factus est et ex semine David. Sic videtur ad Galat. 3, 4 : Factum esse unigenitum, et unigenitum esse. Vox enim factus magis significat humanam naturam Christi. Vult enim apostolus eum qui ab orbem est Filius Dei, in tempore factum esse et genitum secundum carnem, id est, secundum humanam naturam, ex semine et posteritate David.

4. Qui predestinatus est Filius Dei. Homo Christus, qui factus est ex semine David, seu cui data est essentia et substantia humana nature, predestinatus est ad hoc, et subiectus in persona Filii Dei. — In pietate. Cum potentia divina, ut sollicitus esset filius David secundum eorum fragorem et infirmitatem habere eorum tam potentiam quam hypostasim divinam. — Resurrectionis spiritum sanctificationis. Minus est per hanc potentiam hic homo unicus Verbo faceret miracula, remitteret peccata, sanctificaret homines; quin potentiam habuit à Spiritu sancto, qui totum hoc opus unigeniti summi cum Deo in Christo peregit. — Et resurrectione mortuorum. Cuius potentia Spiritus sanctus in omnibus et resurrectione ex mortuis, id est, in resurrectione que Christus se et alios mortuos suscitavit.

5. Per quem. Per Christum, benedictio et vocationis Christi. — Gratiam et apostolatam. Gratiam hoc benedictum, quod est apostolatam. — Ad obediendum fidei. Ut obediatur fidei ab omnibus gentibus, sollicito et apostolice predicacionis indocant omnes gentes, et se submittant, credant et obediunt Evangelio. — Pro gloria eius. Pro gloria et fidei nomine Christi propaganda.

6. In quibus. In quorum gentium numero. — Vocati Jesu Christi. Jam vocati à Jesu Christo, hoc est, gratia Dei vocatione facti fideles Jesu Christi.

7. Omnibus qui sunt Romæ. Sollicito, scribit hinc apostolus. — Dilectis Dei. Amicis Dei. — Vocatis sanctis. Vocatis ad sanctitatem; vocatis ad christianissimum et sint sancti. — Gratia vobis et pax. Multipliciter, continet.

point rendu grâce : mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnemens, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres.

22. Ainsi ils ont été devenus vains en s'attribuant le nom de sages.

23. Et ils ont transféré l'honneur qui n'est dû qu'à Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corrompue, et à des figures d'oiseaux, de bêtes à quatre pieds, et de reptiles.

24. C'est pourquoi Dieu les a livrés aux desirs de leur cœur, aux vices de l'impureté : sorte qu'ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps :

25. Eux qui avoient mis le mensonge en la place de la vérité de Dieu, et rendu à la créature l'adoration et le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur qui est béni dans tous les siècles. Amen.

26. C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions honteuses : car les femmes par eux ont changé l'usage qui est selon la nature en un autre qui est contre la nature :

27. Les hommes de même, rejetant l'alliance légitime naturelle, ont été enivrés des embrasés d'un désir forcé les uns envers les autres, l'homme commettant avec l'homme une infamie, et recevant ainsi en eux-mêmes la juste peine qui était due à leur erreur.

28. Et comme ils n'ont fait aucun état ni aucun

gratias egerunt, sed evaserunt in cogitationibus suis, et obscuratione est insipientes cor eorum : [a *Ephes.* 4. 17.]

22. Dientes enim se esse sapientes, stulti facti sunt.

23. Et metamoverunt gloriam incorruptibilis hominis, in similitudinem imaginis corruptibilis hominis, et volucrum, et quadrupedum, et serpentium. [a *Pet.* 105. 20. *Jer.* 44. 10.]

24. Propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, et contumeliam afflictorum corpora sua in semetipsis : [a *Isafr.* vers. 27 et c. 4. 43. *Gal.* 5. 19. *Ephes.* 4. 19. 5. 3. *Col.* 3. 3. 1. *Thes.* 2. 3. et 4. 7.]

25. Qui commutaverunt veritatem Dei in mendaciam, et colerunt, et servierunt creature potius quam Creatori, qui est benedictus in secula. Amen.

26. Propterea tradidit illos Deus in passionibus ignominiosis. Nam feminas eorum immutaverunt naturalem usum, in unum usum qui est contra naturam.

27. Similiter autem et masculi, reddendo naturali usui feminis, constantem in desiderijs suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes.

28. Et sicut non probaverunt Deum

habere in notitia, tradidit illos Deus in reprobum sensum, ut faciant ea que non conveniunt.

29. Repletos enim iniquitate, malitia, fornicatione, avaritijs, nequitia, plenis invidia, homicidio, contentione, dolo, malignitate, susurrans,

30. Detractores, Deo odibiles, contumeliosos, superbos, elatos, inventores malorum, parentibus non obediens,

31. Insipientes, incompositi, sine affectione, absque fœdere, sine misericordia.

32. Qui cum iustitiam Dei cognovissent, non intellexerunt quantum qui talia agunt digni sunt morte; et non solum qui ea faciunt, sed etiam qui consentiant facientibus.

usage de la connaissance qu'ils avoient de Dieu, Dieu avoit les a livrés à un sens dépravé; en sorte qu'ils ont fait des actions indignes.

29. Remplis de toute sorte d'iniquités, de méchanceté, de fornication, d'avarice, de malignité, ils ont été envious, meurtriers, querelleurs, trompeurs; ils ont été corrompus dans leurs mœurs, méprisateurs de Dieu; ils ont été outrageux, superbes, allés, inventeurs de crimes et de nouveaux moyens de faire le mal, déshonorés à leurs pères et à leurs mères.

30. Calomnieux, ennemis de Dieu; ils ont été outrageux, superbes, allés, inventeurs de crimes et de nouveaux moyens de faire le mal, déshonorés à leurs pères et à leurs mères.

31. Sans prudence, sans modestie, sans affection, sans loi, sans miséricorde.

32. Et après avoir connu la justice de Dieu, ils n'ont pas compris que ceux qui font ces choses sont dignes de mort, et non-seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui approuvent ceux qui les font.

CHAPITRE II.

L'Apôtre s'adresse aux Juifs d'origine, et leur expose les fautes dans lesquelles ils sont tombés.

1. Propter quod increpabili es, o homo omnis qui judicas, a In quo enim perdes, te ipsum condemnas; nam quidem enim agis qui judicas. [a *Matth.* 7. 2.]

1. C'est pourquoi vous êtes increpable, vous, homme, que que vous soyez, qui les condamnez, parce que en condamnant les autres, vous même vous condamnez, puisque vous faites les mêmes choses que vous condamnez.

21. Sine misericordia. D'après ce tableau, que l'on peut justifier par l'histoire, jusque dans ses moindres détails, il est clair que la philosophie n'a servi de rien aux païens pour acquiescer la vraie justice, puisqu'avec toutes leurs connaissances naturelles, politiques et morales, ils n'ont fait que sanctionner les desordres les plus effroyables, et que les plus sages d'entre eux en ont donné l'exemple.

Cap. II. — 1. Incredulitas est. Ce chapitre se divise en deux parties. Dans la première, qui s'étend du verset 1 au verset 17, l'apôtre s'adresse aux Juifs et aux Gentils, et il leur dit qu'ils seront tous jugés selon leurs œuvres. Le second qui commence le Genesi est lui-même

collorent. — Tradidit illos Deus. Permisit Deus illos incidere in reprobum sensum. — In reprobum sensum. In improbam et perveram mentem, quod probum non probanda, est improbitas et reprobis qui sunt iusti, pura, malitia. — Que non conveniunt, est vitiositas maxime admodum.

29. Repletos. Et repletos ponit a verbo tradidit; quasi dicit: Hoc ipso quod tradidit illos Deus in reprobum sensum, facit ut et repleantur omni iniquitate, etc. — Injustitia. Injustitia. — Malitia. Inimicitia, improbitas. — Fornicatione. Fornicatio, et omni genere illicito concubina viri cum semine. — Nequitia. Kaxos, malitia S. Basil. lib. de Civitate monach. c. 8. xxxviii defidit virtutis deteriorationem; hoc tamen loco peculiariter vitium significat. Tolentia. Inquit, loca malis incantationibus animi ad peccata liberantia, et in peccata, justa et avaritia. Alii verasitiam et fallaciam hominum studium interpretantur. — Malignitates. Kazardex; quod est vitium quo omnia la detestari poterit accipitur. Alii morem asperitatem et inordinationem interpretantur.

30. Detractores. Significatur illi qui proximos convitiis mordent, illi ut amicum ab amico diducunt, hi qui lacrumas faciant. — Deo odibiles. Obsequuntur, id est, Deo odibiles, aut Dei veritas; utrumque enim, vox græcæ significat, ignis Deus abhorret, vel qui Deum abhorret, quibus Deus est horretur, mirum propter iustitiam qui vindicta scelerum. Itaque pariter hoc videtur scelerum, committit. — Elatos. Abolere; gloriosos, jactantiosos, factuosos sui, ut Accusator, factuosus, committit. — Inventores malorum. Ece intelligi qui prave ea que vultus et nota vulgo sunt mala, alia enim excogitant, quod et satis non ad omnia peccata pertinetur. Vides D. Basilium, in Reg. brevior. resp. 78.

31. Insipientes. Sine judicio, qui inconsiderate et irrationabiliter omnia pergunt. — Incompositi. Aversus, intractabiles, intractabiles, turbulentes, ab omni societate et consuetudine honesta alienos. — Sine affectione. Affectus, qui seminem amant nisi seipsum qui inhumani sunt, esse illo sensu pietatis et charitatis funguntur. — Absque fœdere. Absque fœdere, factuosus, qui datam fidem et fœdera non servant. — Sine misericordia. Qui alienis miseris non commiserata.

32. Non intellexerunt. Noluerunt intelligere, considerare, et practice nisi persuadere. Qui consentiunt. Videtur taxare philosophos, qui idololatram et alia vitia, que mala esse non dubitant, non intellexerunt.

Cap. II. — 1. Incredulitas est. Quæritur tunc et tanta nisi peccata pendit, in tamam etiam O Judæ, qui legem Moisi habuisti, qui claris cognoscere quis requi, quid figures deberet.

Reverentiam. Vani et hinc facti sunt. — In cogitationibus suis. Inquisitionibus et discursibus, qua et creatura de Deo creatoris fecerunt, qua solentis illi relictis ad vana idola, qua non credit Deum, colenda desiderant. — Et obscuratione est insipientes cor eorum. Admodum stulti facti sunt, qui verum sapientiam, qua in praxi et pietate consistit, respiciunt, et stultitiam iniquitatis duntaxat et colerunt.

22. Dientes enim esse sapientes. Cum sapientiam proferuntur. — Stulti facti sunt. Legeimus a vera sapientia abstrahunt, et in extremam stultitiam et insipientiam delapsi sunt.

23. Et mutaverunt. Idola per Deo colerunt. Alii ad id *Psal.* 105. 20. — Et mutaverunt quod non in similitudinem simul commutaverunt.

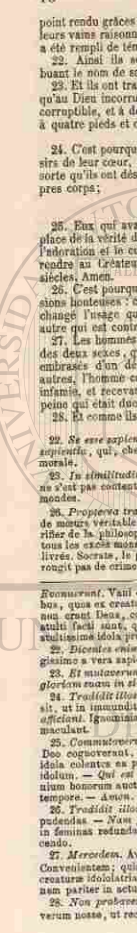
24. Tradidit illos Deus. Ita eos ardentis gratia sua destituit, et empenditibus coram petrioli sit, ut in immunditia peccata ea fœda libidine praxi se precipites serant. — Ut commutarent, ut in iniquitate peccata ea fœda libidine praxi se precipites serant. — Ut commutarent, ut in immunditia peccata ea fœda libidine praxi se precipites serant.

25. Commutaverunt veritatem Dei in mendaciam. Quia veritatem Dei, id est, sui quod de idola colentes ea pro dia, attributiones que divina sunt. — Mendaciam. Mendax et falsum idolum. — Qui est benedictus in secula. Qui tanquam Deus omnium rerum creator, et omnium bonorum autor, que laudantibus et praxidantibus est per omnia secula. — Et est, omni tempore. — Amen. Ita, in æternum laudetur.

26. Propterea tradidit illos Deus. In se passionibus ignominiosis. Passiones ignominiosas ac pendentes. — Nam feminas eorum. Mominis fornicarum, significans exemplum viciorum etiam in feminis reductum. — In unum usum qui est contra naturam. Notarum hinc non commutarent.

27. Mercedem. Arduum, recompensationem, mercedem pro meritis. — Quam oportuit, ad conventionem; qua enim contra naturam ordium cum ignominia Creatoris, eo rillio, ad creatura idololatras se converterent, hinc de cetero iusto a Deo iudicium sui natura ordinem partem in acta procreationis inverteat, et pulsanda libidine se dedecore.

28. Non probaverunt. Obe Obecomponi, non placent ibi. — Deum habere in notitia. Deum verum nescire, ut recte de illo sentiant, sed idola adhererent, eaque per Deo agnoverunt et



18. Qui connaissez sa violence, et qui, étant instruit par la loi, savez discernir ce qui est le plus utile;

19. Qui vous faites d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres;

20. Le docteur des ignorans, le maître des enfans, comme ayant dans la loi la règle de la science et de la vérité?

21. Vous qui instruisez les autres, vous ne vous instruisez pas vous-même; vous qui publiez qu'on ne doit point dérober, vous dérobez?

22. Vous qui dites qu'on ne doit point commettre d'adultère, vous commettez des adultères; vous qui avez en horreur les idoles, vous faites des sacrifices;

23. Vous enfin qui vous glorifiez dans la loi, vous deshonnez Dieu par le violente de la loi.

24. Car vous êtes cause, comme dit l'Écriture, que le nom de Dieu est blasphémé parmi les Gentils.

25. Ce n'est pas que la circoncision ne soit utile, si vous accomplissez la loi; mais si vous la violez, loul circoncision que vous êtes, vous devenez comme ceux qui ne sont pas circoncis.

26. Si, au contraire, si un homme incirconcis garde les ordonnances de la loi, n'est-il pas vrai que tout incirconcis qu'il est, il sera considéré comme circoncis?

18. *Instructores per legem.* Le Juif faisait toutes ses notions religieuses et la loi qu'il méditait, ou qu'on lui faisait dans les synagogues, et qu'il entendait ensuite commenter par ses docteurs, comme nous faisons connaître aux fidèles leurs devoirs dans nos catéchismes ou nos prédications.

20. *Enimvero factis.* On peut entendre par ces sacrifices, la profanation du temple de Jérusalem, ou les Juifs n'avaient offert pendant un temps que de chétives offrandes (Mal., III, 5), ou le trafic infâme par Manassés, ou encore la fabrication et la vente des idoles qu'ils faisaient par cupidité.

24. *Inter gentes.* Parce que les Gentils, ajoute la paraphrase, s'imagineaient que Dieu approuvait les crimes de son peuple, ou qu'il est trop facile pour les païrs. Vous croyez aussi peut-être qu'il les laisse impunis à cause de l'alliance qu'il a faite avec vous, dont vous portez le sceau et la marque dans votre chair. Vous vous trompez, la circoncision ne vous méritera point cette impunité.

18. Et noni notandum ejus, Et lege, — Et probet utiliora, instructus per legem. Ex lege sic instituta et sic curata bona a malis discernere.

19. Confidit in ipsius esse ducem cœcorum, arguit illi tantum legem scientiam et etiam cœcorum, id est, strabibus ducem per probra, et argui in tenebris sunt, id est, ignorantibus, hunc ducem esse in posse cœcorum.

20. Eruditorum sapientium, Scilicet proferitis in — Habentem formam scientiæ. In graeco est, propterea, id est, formatorem, formam, regulam, æquidam et eruditorum, et agnoscendo veritatis juxta legem.

21. Te ipsum non doces. Non vivis ad docem.

22. Accipitulos factis. Dum accipitis, vel gulis, vel idololatrarum amicitia favente, monstra adis idololatras instructos, id est, cibis et carnibus idolis prius sacrificatis. Vel dum vos violatis, aut alias actiones sacrilegas facere non carminis.

23. In lege gloriamini. Tangam a Deo accepta. — Deum inhonoram. Illum ipsum a quo ego accipitis.

24. Per vos. Vester opus, qui legem a Deo trahitis palam violatis. — Blasphematur inter gentes. Male enim de Deo gentes loquuntur, videntes cum habere tam malos cultores, quasi eos vel negligat, vel non possit punire, vel etiam sceleribus eorum desoleatur. Respicit apostolus veros Iudæos, c. 27, juxta versionem LXX, qui sic habet: *Propter hoc semper nomen meum blasphematur in gentibus.*

25. *Circumcisio quidem prodest.* Locutione D. Paulus de circumcisio, prout erat in statu legis; nam lege servanda ad vivandam, antiquata est, ita ut etiam iam serva sit et perniciosa, ut idem Paulus probat in Epistola ad Galat. Docet ergo circumcisio non profuisse, omnino tamen cum legis observatione. — *Circumcisio illius præparatum facta est.* Si legem violas, licet circumcisus sis, perniciosus tamen es et incircumcisus gentibus scilicet. Respicit hic Paulus arguuntiam Judæorum gloriantium de sua circumcisio.

26. *Si quis præparatum, Præparatus gentibus.* — *Præparatum illius in circumcisio non reputabitur.* Si gentibus legem custodiat, tunc incircumcisus illi non reputabitur, sed præparatus; potius se esse circumcisum, quia custodit legem tantum, ino amplius illi valet quam Judæo vellet circumcisus. — *quis, ut Theophylactus ait:* vera circumcisio est præparatio non carnalis, sed peccatorum, sive est ipsa scilicet vera et bona præparatio a vitis; præparatum vero est malis et turpis actus.

18. Et noni notandum ejus, et et probet utiliora, instructus per legem, (a Phil. 1. 40.)

19. Confidit te ipsum esse ducem cœcorum, hunc ducem esse in tenebris sunt,

20. Eruditorum sapientium, magistrum infantium, habentem formam scientiæ et veritatis in lege.

21. Qui ergo aliam doces, te ipsum non doces; qui prædicatis non furandum, furaris;

22. Qui dicit non mœchandum, mœchatur; qui abominaris idola, sacrificium facis;

23. Qui in lege gloriamini, per prævicationem legis Deum inhonoras.

24. a. (Nomen enim Dei per vos blasphematur inter gentes, sicut scriptum est.) [a. Joel. 52. 5. Ezech. 36. 30.]

25. Circumcisio quidem prodest si legem observas; si autem prævaricator legis sis, circumcisio tua præparatum facta est.

26. Si iustus præparatum justitiae legis circumcisus non præparatum illius in circumcisio non reputabitur?

27. Et si iudicabit id quod ex natura est præputium, legem consummans, te qui per litteram et circumcisioem prævaricator legis est? [a. Math. 12. 42.]

28. Non enim qui in manifesto, Judæus est; neque qui in manifesto, in carne, est circumcisus;

29. Sed qui in abscondito, Judæus est; et circumcisio cordis in hominibus non littera; cuius lans non ex operibus, sed ex Deo est.

27. Et ainsi celui qui, étant naturellement incirconcis, accompli la loi, vous condamnera, vous qui, ayant reçu la lettre de la loi, et étant circoncis, êtes un violateur de la loi;

28. Car le vrai Juif n'est pas celui qui l'est au dehors; et la véritable circoncision n'est pas celle qui se fait dans la chair, et qui n'est qu'extérieure.

29. Mais le vrai Juif est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision véritable est celle du cœur qui se fait par l'esprit de Dieu, et non selon la lettre de la loi; et ce vrai Juif tire sa louange non des hommes, mais de Dieu.

CHAPITRE III.

Avantage des Juifs sur les Gentils. Les fidélités de Dieu exaltées pas l'infidélité de l'homme. Tableau des dépravations des Juifs. La foi seule justifie le Juif et le Gentil.

1. Quis ergo amplius Judæus est, aut que utilitas circumcisiois?

2. Multum per omnem modum. Primum quidem quia a creditis sunt illis eloquia Dei. [a. Infr. 9. 4.]

3. Quid enim si quidam illorum non

1. Quel est donc l'avantage des Juifs, et quelle est l'utilité de la circoncision?

2. Leur avantage est grand en toutes manières, principalement en ce que les oracles de Dieu leur ont été confiés.

3. Car enfin, si quelques-uns d'entre eux

28. *Non enim qui in manifesto.* Les prophètes à l'aveugle ont souvent contre cette exagération du motif catégorique qui faisait croire aux Juifs qu'il leur fallait d'être du sang d'Abraham, point être saurus. L'apôtre attaque de nouveau et très-tremant cette erreur, qui réduit la religion à de simples pratiques, et qui, au lieu d'améliorer l'homme, le gâche.

Car. III. — 1. *Quis ergo amplius Judæus est?* Dans ce chapitre, l'apôtre répond à Jambard à deux objections qu'il se fait: 1. Si la loi ne justifie pas, quel est l'avantage des Juifs (1-11)? 2. Les fautes des Juifs ayant fait passer la justice de Dieu, s'éleva-t-elle par un motif pour faire le mal (12-18) après la solution de ces deux objections, l'apôtre revient à sa thèse, et prouve par l'Écriture que la loi n'a point empêché les Juifs de faire le mal (19-20). Il en conclut que la loi ne Jésus-Christ justifie seule, et que les Juifs et les Gentils se ont un égal besoin (21 ad fin.).

2. *Primum quidem.* Saint Paul n'exprime ici qu'un des ses préjugés. Il développe les autres plus loin (chap. IX, et seq.). Cette prérogative qu'il rappelle est immense, et elle est la source de toutes les autres. Car c'est parce que les Juifs ont été choisis pour être les dispensateurs de la promesse et des grâces divines, qu'ils ont été l'objet de tant de faveurs: *Non fecit tollere omni nationi* (Ps. CXLVII, 20).

27. *Judicabit.* Dammabit. — *Id quod ex natura est præputium.* Ex genere et activitate præputiatis, sive gentilis. — *Legem consummans.* Legem observans. — *Te, qui per litteram et circumcisioem.* Te qui habes litteram legem et circumcisioem; et tamen prævaricator es et legis.

28. *Non enim qui in manifesto Judæus est.* Per exteriorem et publicam Judæiism observationem et præfessionem. — *Neque qui in manifesto.* Subaudit: hic versus quoque plures Judæi, sicut vera hæcque plures circumcisio est.

29. *Sed qui in abscondito.* Judæus est. Qui in corde et spiritu per legem observantiam, fidem et gratiam, Christum (qui locum patet legem, quæque hoc tota eliam et constituit), subaudit hic vero apud Deum Judæus est, sicut Abraham spiritus est. — *Et circumcisio cordis.* Que cor, id est, mensum circumcisus et passivus, hæc vero et Deo grata est circumcisio. — *In spiritu.* non littera. Hæc circumcisio cordis hinc spiritus, id est, gratis adjuvante et sancto, non littera docente et mirante, id est, hinc per gratiam non per legem. — *Quis.* Scilicet Judæi. Hoc autem circumcisioem, Græcæ præsumit sed masculinam. *Judæum respicit, non circumcisioem.* — *Leis non ex operibus.* Qui Judæus non modo circumcisus tandem et commendationem habet, non apud homines, qui non vident nisi ex quo curis corripit non completus, sed apud Deum, qui non intuetur.

Car. III. — 1. *Quis ergo amplius Judæus est?* Sensus est: si te se res habet, ut dicunt est, quel amplius pro gentili, quidva extrinsecum callent, est Judæo? aut habet Judæum in quo præcellit? — *Aut que utilitas circumcisiois?* Aut quid prodest esse circumcisio?

2. *Multum per omnem modum.* Quasi omnium amplius habet. — *Primum quidem.* Præterea, quia, hinc in prima, et præcipue, — *Eloquia Dei.* Te accipit tuo Deo, circumcisio, id est, lex divina et sacre Scripturæ.

3. *Quid enim si quidam illorum non crederentur.* Nam quid tum, et nonnulli in perditia perirentur? — *Namque incircumcisus illorum fidem Dei esse nonnulli?* Namque illorum incredulitas sufficit potius in Deum promissis non nos præsens, si quando dicitur non servet? *Unde hic accipitur, ut etiam alibi in Scripturis, pro veritate et fidelitate in præstatis promissis. — Absit.* Mx præter, ne sit, ut scilicet et hominum malitia sed fidem evocavit; si quidem impossibile est Deum mentiri, aut fallere fallere.

n'ont pas cru, leur infidélité mériterait-elle la fidélité de Dieu? Non certes.

4. Dieu est véritable, et tout homme est menteur : selon qu'il est écrit, afin que vous soyez reconnus justes et fidèles dans vos paroles, et que vous demeuriez victorieux dans les jugements qui n'ont force de vous.

5. Mais si notre injustice fait paraître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous de lui donc? Dieu (pour parler selon l'homme) n'est-il pas injuste de nous faire ressentir les effets de sa colère?

6. Non certes; car si cela était, comment Dieu serait-il le juge du monde.

7. Mais si par mon mensonge la vérité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire; pourrâi-je me condamner-je en encore comme pécheur?

8. Et pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien (selon que quelques-uns publient que nous le disons) par une calculerie que les nous imposent? et ces personnes seront justement condamnées.

9. Quel doncel sommes-nous préférables aux Gentils? Nullum est; car nous avons déjà con-

4. *Et justorum Deus.* Les paroles que cite le Pâpote sont celles de David, qui, après son péché, ne laisse pas de s'adresser à Dieu, de lui en demander l'accomplissement. De même l'infidélité des Juifs ne doit pas empêcher Dieu de tenir sa promesse; par conséquent la venue du Messie et le salut du genre humain, sont des faits qui se sont heureusement accomplis.

7. *Quid autem ego longam preceator judico?* Dieu sait être le bien du mal, c'est la secrète admirable de sa Providence. Mais cela n'empêche pas l'homme d'être responsable de la faute qu'il a commise; et ce n'est pas un motif pour que nous nous croyions autorisés à mal faire. On prétend à tort l'usage de cette doctrine abominable, et il le repousse comme une atroce calomnie.

8. *Fructificans ego.* Sommes-nous plus justes que les gentils, nous autres Juifs, parce que nous avons été libérés de tous les dispositifs des ordres de Dieu, et que nous à nous qu'il a adressé ses promesses. Les objections relatives à l'Épître reviennent à sa thèse, et il la prouve par des textes de l'Ancien Testament. C'est-à-dire pour les Juifs qui admettaient la divinité des Écritures, un argument ad hominem sans réplique.

4. *Est autem Deus.* Grâces pour significations habent, reproche, id est, est, qui dicitur: Absit, qui potius ait et statuator Deus verax, ut omnia homo mendax est. — *Est autem Deus verax.* In omnibus dictis et promissis. — *Omnia autem homo mendax.* Ex semper et ex inclinatione depravate sui nature. — *Sicut scriptum est.* Psalm. 101. — *Et justificatione.* Partibus ut significat hic non intentionem, sed eventum; quasi dicitur David: Peccavi, Dominus; sed parce et miserere mei, atque ita sit et per peccata mea que condono, justus et vera ostendat. — *Dei.* In his promissis. — *Et justus sum judicatus.* Et si iudicium latet et si hoc iudicium illustrat, hic ego peccator velis et miserere mei, hoc peccata generalibus consistere, vincas casum et miserere, verax et fidelis in promissis suis pronuntia.

5. *Si autem iniquitas nostra.* Occurrit hic apostolus objectioni hominum insipientium, Unde ait: secundum hominem dico, id est, ex illo oppo et obliquo que homo non sapiens, sed carnalis objectis, scilicet, et Davidis et nostra iniquitas in causa est ut Dei justitiam et fidelitatem erga suos magis illustratur; erga iniquos videtur Deus alio iniquos puniat; et non potius premio aliquid, quasi iniquos uti quasi justitia magis aliquid. — *Qui ex se est iustus.* Qui malus puniat, per quos glorificatur.

6. *Secundum hominem dico.* Hic obliquo, non est propter paradoxam et proprio sensu, sed in persona insipientium et carnalium hominum. — *A Hæc.* Ut deo creatori Deo iniquitas, ut qui de suo iam absque et indigne sentiat. Hæc autem illustratio glorie et justitie Dei per accidens ex peccato sequitur.

7. *Si enim veritas Dei.* Sententia est ad fidem et veritates Dei clarior et illustrat facta est per meam mendaciam sive iniquitatem, sur ergo potius iudico, condemnem, et quoniam tanquam mendax et peccator? — *Abominabilis.* Reconditavit.

8. *Et non inquit fructificans.* Id est, et cur, si res ita se habet, non factum mala, ut sequatur bonum hoc glorificatione Dei? — *Sicut Marcellianus.* Sicut quidam calumniantur non dicere. — *Quorum.* Tam ita sententiam quam nos calumniantiam damnao justis est.

9. *Quid ergo fructificans nos?* Redit Paulus ad propositum suum, quod legitur a. 2, et respondit: Nequaquam fructificans, non Judæi, ipsos gentes. — *Contendi enim sumus.* Casum autem attulimus; jam autem roborationis aliquid cessat et rationibus. — *Quia gratia omnes sub peccato esse.* Omnes esse peccatores, et propter peccata damnationis dignos.

condemneront? Nuncquid incredulitas illorum idem Deo evocabit? Absit. [a II. Tim. 2. 13.]

4. a Est autem Deus verax; o omnia autem homo mendax, sicut scriptum est: c Et iustificatus in sermonibus suis, et vincens cum iudicatur. [a Ioh. 3. 33. || b Psal. 115. 11. || c Psal. 50. 6.]

5. Si autem iniquitas nostra iustificavit Deum, quid dicemus? Nuncquid iniquus est Deus, qui infert iram?

6. [Secundum hominem dico.] Absit. Alioquin quomodo iudicabit Deus hunc mundum?

7. Si enim veritas Dei in meo mendacio abundavit in gloriam ipsius; quid adhuc et ego tanquam peccator iudico?

8. Et non [sicut blasphemamur, et sicut autem quidam non dicunt] factum mala et veniant bona; quorum damnatio iusta est.

9. Quid ergo? fructificans nos? Nequaquam: a Quasi enim sumus ju-

deus et Græcos omnes sub peccato esse. [a Gal. 3. 32. Sup. 11. 32.]

10. Sicut scriptum est: c Quia non est iustus quisquam: [a Psal. 14. 3. et Psal. 52. 4.]

11. Non est intelligens, non est requirens Deum:

12. Omnes declinarerunt, simul iniqua facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad eum.

13. a Sepulcrum patens est guttur eorum, lingua eis dolosa sapientia: hinc venenum aspidum sub labiis eorum: [a Psal. 5. 11. || b Psal. 139. 4. Jacobi 3. 8.]

14. a Quorum os maledictionis et amara lingua plenum est: [a Psal. 9. 16. secundum Hebr. 7.]

15. a Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem: [a Irai. 59. 7. Proe. 1. 16.]

16. a Contrito, et infelicis in vis eorum: [a In Grægo Isaiæ. 59. 7. 8.]

17. Et viam pacis non cognoverunt.

18. a Non est timor Dei ante oculos eorum. [a Psal. 35. 2.]

19. Sicut autem quomam quemque lex loquitur, his qui in lege sunt loquitur: et omne os obstruatur, et subditus fiat omnibus mundus Deo;

20. a Quis ex operibus legis non iustificabitur omnis caro carnis illi. Per legem enim cognitus peccati. [a Gal. 2. 16.]

21. Nunc autem sine lege iustitia Dei manifestata est, testificata a Lege et Prophetis.

22. Iustitia autem Dei per fidem Jesu Christi, in omnes et super omnes qui credunt in eum; non enim est distinctio.

23. Omnes enim peccaverunt, et egent gloria Dei.

24. Nunc autem sine lege iustitia Dei manifestata est. Après avoir rejeté la philosophie païenne, et la loi de Moïse comme impossibles à justifier l'homme, saint Paul en vient à la foi en Jésus-Christ, et il montre qu'elle seule peut opérer le salut. C'est l'objet de la dernière partie de l'épître.

10. *Sicut scriptum est.* Psalm. 13, 3, ubi totum huius locum explicavimus.

11. *Sicut autem.* Nam dicitur, o mnes, non verum ad te non pertinere; nam sunt veritas legis et scripte Scripturæ, qui non iniquitibus quam lex in lege sunt, etc. Iustitia loquitur. — *Et omnes os obstruatur.* Ut nemo autem se a peccato excuset. — *Subditus fiat omnis mundus Deo.* Et apparet omnino homines, etiam Judæos, esse Deo iudici ad æternam mortem obnoxios.

20. *Quis ex operibus legis.* Est occupatio altera, quasi dicitur: Enclipsis (terram, o Judæi, et dicitur: Ego, sicut peccator, et iustificationis et sacrificii legalibus purgare. Respondet apostolus quæ hæc legis potest purgare ab inmundis legalibus, non autem a peccato, nec potest fide et gratia Christi. — *Omnes caro.* Nullum hominem. — *Per legem enim cognitus peccati.* Per legem habetur cognitio peccati; quia dicitur quid fulcramus sit, quid cavendum, quid vitium sit, quid vitium; sed per Christum datur gratia sua peccatum tollitur.

21. *Nunc autem.* Lega veteri cessante. — *Iustitia Dei.* Iustificatio qua non Deus a peccatis absolvi. — *Manifestata est.* Per Christum Evangelium. — *Testificata a lege et prophetis.* Qui iustificationi testimonium tanto ante dedit lex veteris, et prophetæ, qui hæc iustitiam per Christum dandum pronuntiaverunt.

22. *Iustitia autem.* Ita autem ponitur per Evangelium. — *Per fidem.* Quæ datur per fidem. — *In omnes et super omnes.* Quæ datur et desuper infunditur. — *Non enim est distinctio.* Sed hoc inter Latinos et quosdam ac si dicitur: Nullus est omnium qui possit aut supram poterit aliorum iudicari quam per fidem Jesu Christi. Hæc una et sola est via omnibus proposita quæ perveniatur ad iustitiam.

23. *Et operibus legis Dei.* In græco est, *servorum.* *Servitutum.* ut habet Serrus. Proprie interpretatur est in causa a legibus veteribus. Securus vitæ est omnes peccatores, qui peccato sunt contentissimi, quibus plurimum sicutur, et ad castitiam patriam gloriam, tan-

vaincu et les Juifs et les Gentils d'être tous dans le péché.

10. Selon qu'il est écrit: Il n'y a pas un juste; il n'y en a pas un seul:

11. Il n'y a point d'homme qui ait de l'intelligence; il n'y en a point qui cherche Dieu.

12. Ils se sont tous détournés du droit chemin; ils sont tous devenus inutiles: il n'y en a point qui fasse le bien; il n'y en a pas un seul.

13. Leur gosier est un sepulcre ouvert; ils se sont servis de leurs langues pour tromper avec adresse; ils ont sous leurs lèvres un venin d'aspic.

14. Leur bouche est remplie de malediction et d'amertume;

15. Leurs pieds sont vites et légers pour ripander le sang:

16. Leur conduite ne tend qu'à opprimer les autres, et à les rendre malheureux:

17. Ils ne connaissent point la voie de la paix:

18. Ils n'ont point la crainte de Dieu devant les yeux.

19. Or nous savons que toutes les paroles de loi s'adressent à ceux qui sont sous la loi; en sorte que toute bouche doit être fermée, et que tout le monde doit être soumis à Dieu.

20. Parce que nul homme ne sera justifié devant Dieu par les œuvres de la loi; car la loi par elle-même ne donne que la connaissance du péché.

21. Au lieu que maintenant, sans la loi, la justice de Dieu, à laquelle la loi et les prophètes rendent témoignage, nous est découverte.

22. Cette justice qui vient de Dieu nous est donnée par la foi en Jésus-Christ, et elle est répandue en tous ceux qui croient en lui, car il n'y a nulle distinction.

23. Parce que tous ont péché, et ont également besoin de la gloire de Dieu;

24. Dieu est véritable, et tout homme est menteur: selon qu'il est écrit, afin que vous soyez reconnus justes et fidèles dans vos paroles, et que vous demeuriez victorieux dans les jugements qui n'ont force de vous.

25. Mais si notre injustice fait paraître davantage la justice de Dieu, que dirons-nous de lui donc? Dieu (pour parler selon l'homme) n'est-il pas injuste de nous faire ressentir les effets de sa colère?

26. Non certes; car si cela était, comment Dieu serait-il le juge du monde.

27. Mais si par mon mensonge la vérité de Dieu a éclaté davantage pour sa gloire; pourrâi-je me condamner-je en encore comme pécheur?

28. Et pourquoi ne ferons-nous pas le mal, afin qu'il en arrive du bien (selon que quelques-uns publient que nous le disons) par une calculerie que les nous imposent? et ces personnes seront justement condamnées.

29. Quel doncel sommes-nous préférables aux Gentils? Nullum est; car nous avons déjà con-

4. *Et justorum Deus.* Les paroles que cite le Pâpote sont celles de David, qui, après son péché, ne laisse pas de s'adresser à Dieu, de lui en demander l'accomplissement. De même l'infidélité des Juifs ne doit pas empêcher Dieu de tenir sa promesse; par conséquent la venue du Messie et le salut du genre humain, sont des faits qui se sont heureusement accomplis.

7. *Quid autem ego longam preceator judico?* Dieu sait être le bien du mal, c'est la secrète admirable de sa Providence. Mais cela n'empêche pas l'homme d'être responsable de la faute qu'il a commise; et ce n'est pas un motif pour que nous nous croyions autorisés à mal faire. On prétend à tort l'usage de cette doctrine abominable, et il le repousse comme une atroce calomnie.

8. *Fructificans ego.* Sommes-nous plus justes que les gentils, nous autres Juifs, parce que nous avons été libérés de tous les dispositifs des ordres de Dieu, et que nous à nous qu'il a adressé ses promesses. Les objections relatives à l'Épître reviennent à sa thèse, et il la prouve par des textes de l'Ancien Testament. C'est-à-dire pour les Juifs qui admettaient la divinité des Écritures, un argument ad hominem sans réplique.

4. *Est autem Deus.* Grâces pour significations habent, reproche, id est, est, qui dicitur: Absit, qui potius ait et statuator Deus verax, ut omnia homo mendax est. — *Est autem Deus verax.* In omnibus dictis et promissis. — *Omnia autem homo mendax.* Ex semper et ex inclinatione depravate sui nature. — *Sicut scriptum est.* Psalm. 101. — *Et justificatione.* Partibus ut significat hic non intentionem, sed eventum; quasi dicitur David: Peccavi, Dominus; sed parce et miserere mei, atque ita sit et per peccata mea que condono, justus et vera ostendat. — *Dei.* In his promissis. — *Et justus sum judicatus.* Et si iudicium latet et si hoc iudicium illustrat, hic ego peccator velis et miserere mei, hoc peccata generalibus consistere, vincas casum et miserere, verax et fidelis in promissis suis pronuntia.

5. *Si autem iniquitas nostra.* Occurrit hic apostolus objectioni hominum insipientium, Unde ait: secundum hominem dico, id est, ex illo oppo et obliquo que homo non sapiens, sed carnalis objectis, scilicet, et Davidis et nostra iniquitas in causa est ut Dei justitiam et fidelitatem erga suos magis illustratur; erga iniquos videtur Deus alio iniquos puniat; et non potius premio aliquid, quasi iniquos uti quasi justitia magis aliquid. — *Qui ex se est iustus.* Qui malus puniat, per quos glorificatur.

6. *Secundum hominem dico.* Hic obliquo, non est propter paradoxam et proprio sensu, sed in persona insipientium et carnalium hominum. — *A Hæc.* Ut deo creatori Deo iniquitas, ut qui de suo iam absque et indigne sentiat. Hæc autem illustratio glorie et justitie Dei per accidens ex peccato sequitur.

7. *Si enim veritas Dei.* Sententia est ad fidem et veritates Dei clarior et illustrat facta est per meam mendaciam sive iniquitatem, sur ergo potius iudico, condemnem, et quoniam tanquam mendax et peccator? — *Abominabilis.* Reconditavit.

8. *Et non inquit fructificans.* Id est, et cur, si res ita se habet, non factum mala, ut sequatur bonum hoc glorificatione Dei? — *Sicut Marcellianus.* Sicut quidam calumniantur non dicere. — *Quorum.* Tam ita sententiam quam nos calumniantiam damnao justis est.

9. *Quid ergo fructificans nos?* Redit Paulus ad propositum suum, quod legitur a. 2, et respondit: Nequaquam fructificans, non Judæi, ipsos gentes. — *Contendi enim sumus.* Casum autem attulimus; jam autem roborationis aliquid cessat et rationibus. — *Quia gratia omnes sub peccato esse.* Omnes esse peccatores, et propter peccata damnationis dignos.

10. *Sicut scriptum est.* Psalm. 13, 3, ubi totum huius locum explicavimus.

11. *Sicut autem.* Nam dicitur, o mnes, non verum ad te non pertinere; nam sunt veritas legis et scripte Scripturæ, qui non iniquitibus quam lex in lege sunt, etc. Iustitia loquitur. — *Et omnes os obstruatur.* Ut nemo autem se a peccato excuset. — *Subditus fiat omnis mundus Deo.* Et apparet omnino homines, etiam Judæos, esse Deo iudici ad æternam mortem obnoxios.

20. *Quis ex operibus legis.* Est occupatio altera, quasi dicitur: Enclipsis (terram, o Judæi, et dicitur: Ego, sicut peccator, et iustificationis et sacrificii legalibus purgare. Respondet apostolus quæ hæc legis potest purgare ab inmundis legalibus, non autem a peccato, nec potest fide et gratia Christi. — *Omnes caro.* Nullum hominem. — *Per legem enim cognitus peccati.* Per legem habetur cognitio peccati; quia dicitur quid fulcramus sit, quid cavendum, quid vitium sit, quid vitium; sed per Christum datur gratia sua peccatum tollitur.

21. *Nunc autem.* Lega veteri cessante. — *Iustitia Dei.* Iustificatio qua non Deus a peccatis absolvi. — *Manifestata est.* Per Christum Evangelium. — *Testificata a lege et prophetis.* Qui iustificationi testimonium tanto ante dedit lex veteris, et prophetæ, qui hæc iustitiam per Christum dandum pronuntiaverunt.

22. *Iustitia autem.* Ita autem ponitur per Evangelium. — *Per fidem.* Quæ datur per fidem. — *In omnes et super omnes.* Quæ datur et desuper infunditur. — *Non enim est distinctio.* Sed hoc inter Latinos et quosdam ac si dicitur: Nullus est omnium qui possit aut supram poterit aliorum iudicari quam per fidem Jesu Christi. Hæc una et sola est via omnibus proposita quæ perveniatur ad iustitiam.

23. *Et operibus legis Dei.* In græco est, *servorum.* *Servitutum.* ut habet Serrus. Proprie interpretatur est in causa a legibus veteribus. Securus vitæ est omnes peccatores, qui peccato sunt contentissimi, quibus plurimum sicutur, et ad castitiam patriam gloriam, tan-

15. Car la loi produit la colère : puisque, lorsqu'il n'y a point de loi, il n'y a point de violation de la loi.

16. Ainsi c'est par la foi, afin que nous le soyons par grâce, et que la promesse faite à ce patriarche demeure ferme pour tous ses enfants, non-seulement pour ceux qui ont reçu la loi, mais encore pour ceux qui suivent la loi d'Abraham, qui est le père de nous tous.

17. Selon qui est écrit : Je vous ai établi père de plusieurs nations, et il l'est devant Dieu, auquel il a cru, comme à celui qui anime les morts, et qui appelle ce qui n'est point comme ce qui est.

18. En sorte qu'il espère contre toute espérance, et qu'il crut qu'il deviendrait le père de plusieurs nations, selon qu'il lui avait été dit : Votre postérité sera sans nombre.

19. Et il se s'attacha point dans sa foi : il ne considéra point qu'étant âgé de cent ans, son corps était déjà comme mort, et que la vertu de concevoir était éteinte dans celui de Sara.

20. Il n'hésita point, et il n'eut pas la moindre défiance de la promesse que Dieu lui avait faite : mais il se fortifia par la foi, rendant gloire à Dieu.

15. *Lex enim iram operatur.* Loin de prouver la justice, la loi attire plutôt la colère de Dieu. L'Apôtre ne fait qu'indiquer ici cette pensée qu'il développe plus loin (Cf. infr. VIII, 8).

17. *Paterum multarum gentium pater etis.* Abraham est le père de tous les croyants. Il a été justifié gratuitement et par sa foi, et c'est ainsi que nous devons l'être. Nous avons été très gracieusement rachetés, nous sommes justifiés gratuitement par la foi, et non par nos œuvres, soit naturelles, soit annuaires, est tout à Dieu. C'est pourquoi nous nous devons à lui tout entiers; telle est la doctrine de l'Apôtre.

18. *Qui contra spem.* Sainct Paul décrit ici la foi d'Abraham, parce qu'elle doit être le modèle de la nôtre.

19. *Lex enim iram operatur.* Quasi dicitur : Enimvero lex ipsa per se sumpta iram divinam quodammodo excitat et quodammodo damnationem cumulat, qui occisio est peccatorum, et consequenter divine vindictæ. — *Ubi enim non est lex.* Ubi non est lex aut preceptum, ibi transgressio et violatio legis nulli mandata legem non est.

20. *Ideo ex fide.* Ex hoc non potest obvinere nobis hereditas et iustitia Abraham, ut dictum est p. 14; ergo ex nomine abraham ex fide. — *Et secundum gratiam.* la grace est : *secundum gratiam; ad fides est promissio.* Idem est hoc modum, ex iustitia, beniniam esse, sitque ex gratia, non ex debito et iustitia. Si enim ex lege esset, ex iustitia, beniniam esse, non est bene et promissio Dei gratuita. — *Uti... firma sit promissio.* Quia Deus, ut per gratiam liberat promissis, ita per gratiam gratuito et liberat prestat et donat nobis hæc iustitiam. — *Quasi pater.* Pater Abraham. — *Item et qui ex lege est solus.* Non solus Abraham. — *Sed et ei qui est fide.* Sed et gentili, qui Abraham patris fidem, quasi gentibus ejus habet, sectatur. *Qui Pater est.* Propagationis, non carnis, sed fidei et spiritus. — *Omniom nostrorum.* Tam gentium quam hæretorum.

17. *Sicut scriptum est.* Genes. 17, 5. — *Fuisti filius.* Poëma est et constitutum te; morem non propheticum ad certitudinem tibi certum postur prætorum pro futuro. Vel, pater et auctori te proprio se personæ moralis. — *Ante Abraham.* In presentia, et decreto divino, immobili, certo et irrevocabili : necquam enim Abraham actus est pater multarum gentium, sed tantum in presentia et predestinatione Dei. — *Qui tificatus mortuus.* Cum eo a morte resuscitatus. Hæc verba commendant Dei omnipotentiam, quasi dicitur : Sicut Deus potest superare mortuos, ita potest facere et genitus in seipsum, spiritaliter resuscitatur per fidem, et fiant Abraham filii : idem creditur Abraham, cum creditur Deo dicenti : *Paterum multarum gentium pater tuus.* — *Vocis ex que non patet.* Quia mirum Deo esse quælo impium habet in se quem alii, itaque in se, qui ante natus, et qui non vult fieri et fin.

18. *Qui Abraham.* — *Contra spem.* Nature et naturalis potentia generativa. — *In spe creditur.* Magnam conceptis populi eventura qui illi promissabantur. — *Et fereit pater multarum gentium.* Futurum se patrem multarum gentium. — *Secundum quod dictum est ei.* Genes. c. 15, n. 5, ubi est illi dictum : *Suscipe calicem, et numera stellæ, et pater.* Et dixit ei : *Sic erit semen tuum.*

19. *Non in virtute est.* Non vaillavit, sed debuit exire divinam provisionem. — *Corpe suum emortuum.* Effortum præ senio. la grace est, *receptivoque, mortificatus.* — *Corpe totum est emortuum.* Apôtre animo non conjugium nonum. — *Et emortuus valens Sara.* Jam senex, et ad conjugium et iterum ferendum impotens.

20. *In reprobatione...* non *hæsitavit diffidentia.* Quævis enim Abraham audita promissione quæsitur : *Paterne centenario nascitur filius et Sara nonagenaria parit* non tamen id scilicet et incredulitas, sed ex admiratione. — *Sed confortatus est fide.* Firmæ et robusta fide europæi, sui promissionem. — *Dans gloire d'Abraham.* Credens ac proficiens cum omnipotentem et in promissa veracem.

15. *Lex enim iram operatur.* Ubi enim non est lex, nec peccatorizatio.

16. *Ideo ex fide, et secundum gratiam.* firma sit promissio omnium semini, non ei qui ex lege est solus, sed et qui ex fide est Abraham, qui pater est omnium nostrorum.

17. *Sicut scriptum est :* « Quia pater multarum gentium possi te) auto Deum, qui creditur, qui vivificat mortuos, et vocat ea que non sunt, lanquam ea que sunt. » (Gen. 17, 4.)

18. *Qui contra spem in spe creditur,* et fereit pater multarum gentium, secundum quod dictum est ei : « Sic erit semen tuum. » (Gen. 15, 5.)

19. *Et non in virtute est fide,* nec condescendit corpus suum emortuum, cum jam fere centum esset annorum, et emortuus valens Sara :

20. *In reprobatione etiam Dei non hæsitavit diffidentia, sed confortatus est fide,* dans gloriam Deo;

21. Plénissime sciens quia quemcumque promisit, potens est et facere.

22. Ideo et reputatum est illi ad iustitiam.

23. Non est autem scriptum tantum propter Jesum, quia reputatum est illi ad iustitiam :

24. Sed et propter nos, quibus reputabitur credentibus in eum, a qui suscitavit Jesum Christum Dominum nostrum a mortuis. (1. Pet. 1, 21.)

25. A qui traditus est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram. (1. Pet. 1, 10, 11, 12.)

21. Et étant pleinement persuadé qu'il est tout-puissant pour faire tout ce qu'il a promis.

22. C'est pour cette raison que se fut lui à être imputée à justice.

23. Or ce n'est pas pour lui seul qu'il est écrit que se fut lui à être imputée à justice.

24. Mais aussi pour nous, à qui elle sera imputée de même, si nous croyons en celui qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ Notre Seigneur.

25. Qui a été livré à la mort pour expier nos péchés, et qui est ressuscité pour opérer notre justification.

CHAPITRE V.

Avantages de la justification. L'amour de Dieu est le fondement de notre confiance. Comme par la seule désobéissance d'Adam nous avons tous péché; de même par l'obéissance du seul Jésus-Christ nous sommes tous justifiés.

1. Justificatus ergo ex fide, pacem habemus ad Deum per Dominum nostrum Jesum Christum :

2. A per quem et habemus accessum per fidem in gratiam istam, in qua stamus, et gloriamur in spe glorie filiorum Dei. (1. Ephe. 2, 13.)

3. Non solum autem, sed et gloriamur in tribulationibus, a sciens quod tribulatio patientiam operatur; (1. Cor. 1, 3.)

1. Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu, par Jésus-Christ Notre Seigneur;

2. Par qui aussi nous avons entrée par la foi à cette grâce de la justification dans laquelle nous sommes établis, et nous nous glorifions dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu.

3. Et non seulement nous nous glorifions dans l'espérance de cette gloire future, mais nous nous glorifions encore dans les afflictions présentes, sachant que l'affliction produit la patience,

24. *Credentibus in eum qui suscitavit.* Veilla le principal objet de notre foi. Abraham, dit Piquignay, a cru à Dieu qui ressuscite les morts; nous croyons à Dieu qui a ressuscité Notre Seigneur Jésus-Christ. La mort et la resurrection de Jésus-Christ sont donc les deux principaux mystères de notre foi. Jésus-Christ mourant sur la croix a défrayé notre mort; par sa mort Jésus-Christ ressuscitant nous donne accès à la resurrection et nous donne la modeste Vie que nous voulons.

Cap. V. — 1. *Justificatus ergo ex fide.* Sainct Paul ayant traité la vraie justification sur la foi en Jésus-Christ, à l'exécution de la morale présente et de la loi de Moïse, en reprenant la même les effets, obéissant peut se diviser en deux parties : la première a pour objet de décrire les effets merveilleux de la justification en nous (1-12); la seconde nous montre comment l'homme a été reconcilié avec Dieu. Il avait été perdu par Adam, il a été racheté par le Christ (13-18).

2. *Gloriamur in spe.* Le premier effet de la justification est la paix de la conscience : *Pacem habemus.* le second effet, c'est l'espérance de posséder la gloire de Dieu : *Gloriamur in spe;* le troisième, c'est de nous faire trouver des secours dans les tribulations : *Gloriamur in tribulationibus* (vers. 3). In quelle confiance est l'Apôtre divin qui nous fait regarder Dieu comme notre Père et Jésus-Christ comme notre Médiateur : *Gloriamur in Deo* (vers. 11).

21. *Plénissime sciens.* Certissima fide perveniens ad.

22. *Ideo et reputatum est illi ad iustitiam.* Or tain hoc solum fidem iustitiæ ejus et sanctitatem incrementum accepit. Vnde dicitur supra, p. 2.

23. *Quia.* Quod.

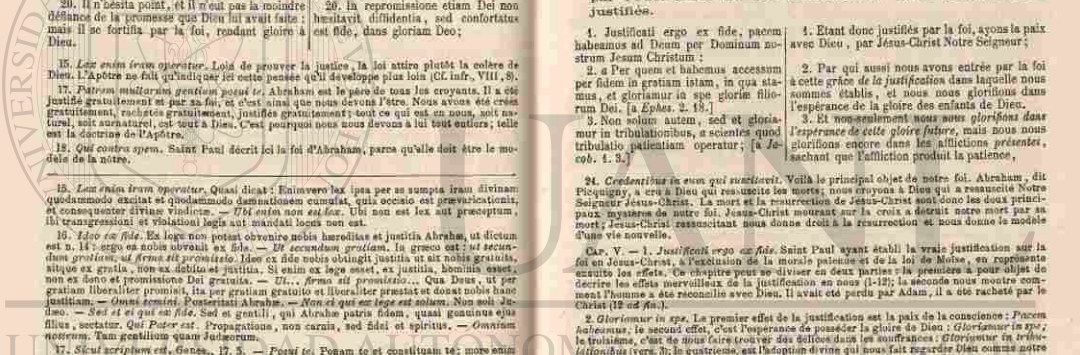
24. *Sed et propter nos.* Notre doctrine cause. — *Quibus reputabitur.* Notra fides ad iustitiam. — *Et credentibus.* Si credentibus.

25. *Qui traditus est ad mortem.* — *Et resurrexit propter justificationem nostram.* Ut sua resurrectione typum quemdam nobis præferret resurgendi ad iustitiam, sua vite novitatem. Vel ut nobis reconciliatis, ipse jam rediret et immortalis justificationem nostram, qui sollicit mens nostra resuscitaret de die in die, et que idem sequitur salutem apud Deum promoveret.

Cap. V. — 1. *Pacem habemus.* Conservemus cum Deo. — *Per Dominum nostrum Jesum Christum.* Pacem conciliatis et condonatis per Christum.

2. *Per quem et habemus accessum.* Cujus opera et merito admisi et addeci sumus per fidem ad hæc gratiam, id est, beneficium justificationis. — *In spe stamus.* In qua gratia consistatur perseverantiam. — *Et gloriamur in spe glorie filiorum Dei.* Quia sperantibus nos obsequatur glorie preparatio a filio Dei.

3. *Non solum autem.* Non id solum. Non solum, inquit, gloriamur de se quo dicit, id est, de gratia ista. — *Tribulatio patientiam operatur.* Qui enim bene stantur tribulationi robustiores fiunt in virtute et perfectione.



4. La patience l'égrevue, et l'espérance l'espérance.
 5. Or cette espérance ne nous trompe point, parce que l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit, qui nous a été donné.
 6. En effet, pourquoi, lorsque nous étions encore dans les langueurs du péché, Jésus-Christ est-il mort, dans le temps, pour des impies?

7. Car à peine quelqu'un voudrait-il mourir pour un juste : peut-être néanmoins que quelqu'un aurait le courage de donner sa vie pour un homme de bien.

8. Mais c'est en cela même que Dieu fait éclater son amour pour nous, puisque c'est lorsque nous étions encore des pécheurs que Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps desiré de Dieu.

9. Maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère de Dieu :

10. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons maintenus par la vie de ce même Fils.

11. Et non-seulement nous sommes réconciliés,

12. Réconciliation accipimus : *Ces mots supposent autre réconciliation avec Dieu, et c'est ce qui amène l'apôtre à traiter ce sujet. Les saints ne connaissent pas, comme les Juifs, le péché originel. Saint Paul, dans cette Épître, ajoute tout spécialement sur ce dogme, la chute de l'humanité par Adam, sa rédemption par Jésus-Christ : vult tout le christianisme. L'apôtre décrit les effets du péché originel, et il fait voir que Jésus-Christ a satisfait au deuil, et que la rédemption de ce péché est emportée sur la future. Les sont ces considérations qui ont fait dire à l'Église : O felix culpa, que talen nobis nocuit Redempcionem. Cette comparaison se la chute avec la rédemption fait Paul de cette dernière partie de sa chapite.*

4. *Patentis enim probationem.* Quia reddidit cum qui afflictio probatum et exploratum, siveque a vitiosa affectibus purget. — *Probatio vero opem.* Probatio apertè signat, qui enim jam expertus est nullam in iustitia et veritate dei civitatem esse, hinc vire tentatus est, intrinsecus in mollis virgulis animo in seipso rigore consistit.

5. *Spes enim non confundit.* Spem non fallit, nec frustrat, sed cum certo periculo ad associationem sui deo sperat. — *Quia charitas dei diffusa est in cordibus nostris.* Spes misericordiam non confundit nos, quia charitatem habemus, que Deum diligimus, et sumus amici dei : Deus autem amorem bonam preparavit. — *Dignus est.* Digna in baptismo, tum in operibus promissio, charitatis aliamque virtutum, quibus vel primo vel ultimo justificamur, et peccatorum liberam in iustitiam manum, id est, in gratiam custodiamus : et in eo enim datur ad satisfaciendum in nobis rebus et plebis Spiritus sancti. — *Per Spiritum sanctum qui datus est nobis.* In justificatione enim non tantum gratis et hoc Spiritus sancti, sed ipse etiam Spiritus sanctus datur nobis, qui in anima est, quasi in tempore suo, tanquam per charitatem sanctificat, et in motu participatio facta.

6. *Ut quis enim Christus.* Ostendit spes non confundere, quia amoris dei et Christi erga nos existim habemus pignus. Senus ergo est : cur Christus tanta charitate pro nobis mortuus est, et erat non deserturus, et ipso nostro frustratus? — *Infertur.* Variis peccatorum languoribus implicati, — *Secundum tempus.* Extra tempus, opportuno tempore, tempore a patre constituto.

7. *Vix enim pro justo.* Senus hujus et sequenti versiculi est : magis charitas apertè homines estimat, et in quibus certum est, pro justo aut bono qui operari mortem, et Deus suam erga nos charitatem commendat, et voluntatem fuit, atque humanam charitatem longe maiorem ostendit in eo quod pro nobis iniustus et peccatoribus Christum Filium suum inter voluit.

8. *In nobis.* In nos. — *Secundum tempus.* Vix dicta n. 6.

9. *Multo igitur magis.* Si mortuus est Christus ut nos peccatores justificaret, ergo multo magis postquam per eum sanguinem, id est, passionem, que suam sanguinem fudit, justificatus sumus, per ipsum eundem meritum servabimur in extremo iudicio, ab ira divina, id est, vindicta et pœnitenti in ignis eternam.

10. *Reconciliati.* Postquam illi reconciliati sumus. — *In vita ipsius.* Quia ipse Christus, postquam a morte resurrexit, non vixit nisi bene, et sedet ad dexteram Patris gloriosus, interpellans pro nobis. Totum hic apostolus discursus eo tendit, ut probet apertè elatum et probatum non confundere; ad hoc enim probandum indicat et exaggerat charitatem dei erga nos.

11. *Non solum autem.* Senus Dei reconciliati. — *Sed et gloriamur in Deo.* Gloriamur nos habere Deum patrem, amicum, familiarem, tutorem, et

4. *Patentis autem probationem,* probatio vero opem;

5. *a Spes autem non confundit;* quia charitas dei diffusa est in cordibus nostris per Spiritum sanctum qui datus est nobis. [A. Pr. 30. 2.]

6. *Ut quis enim Christus,* cum adhuc infirmi essemus, secundum tempus pro impiis a mortuis est? [A. Hebr. 9. 14. 28. A. Pet. 3. 18.]

7. *Vix enim pro justo* moritur, nam pro bono forsitan qui audeat mori.

8. *Commendat autem caritatem suam Deus in nobis;* quoniam cum adhuc peccatores essemus secundum tempus,

9. *Christus pro nobis mortuus est;* multo igitur magis nos iustificat in sanguine ipsius, salvi erimus ab ira per ipsum.

10. *Si enim,* cum inimici essemus, reconciliati sumus Deo per mortem Filii eius; multo magis reconciliati, salvi erimus in vita ipsius.

11. *Non solum autem,* sed et glori-

mur in Deo per Dominum nostrum Jesum Christum, pro quem nos reconciliationem accepimus.

12. *Propterea sicut per unum hominem peccatum in hunc mundum intravit,* et per peccatum mors, et ita in omnes homines mors pertransiit, in quo omnes peccaverunt;

13. *Utque ad legem enim peccatum erat in mundo peccatum autem non imputabatur, cum lex non esset.*

14. *Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen, etiam in eos qui non peccaverunt in similitudinem transgressionis Adams, qui est forma futuri.*

15. *Sed non sicut delictum, ita et donum.* Si enim omnes delicto simili mortui sunt, multo magis gratia dei donum in gratia unius hominis Jesu Christi in plures abundavit.

16. *Et non sicut per unum peccatum, ita et donum.* Nam iudicium quidem ex uno in condemnationem; gratia autem ex multis delictis in justificationem.

17. *Si enim unius delicto mors re-*

12. *In quo omnes peccaverunt.* Il n'y a d'exception que pour la sainte Vierge. *Pie IX a défini : Doctrinam que tenet beatissimum virginem Mariam in primo instanti sui Conceptio facta, singulari omnipotenti Dei gratia et privilegio, immunitatem meritorum Christi sine subjectione humani generis, ac quasi originalem esse talis peccatorum, immunitatem, esse a Deo revelatam, atque electam et unitis fidelibus acriter constantem credendam [Bulla Ineffabilis Deus].*

13. *Sed non sicut delictum, ita et donum.* Saint Paul compare l'état du péché et l'état de la justice : il dans leurs principes, qui sont Adam et Jésus-Christ (vers. 15) ; 2^e dans la nature qui leur sert de fondement (vers. 16) ; 3^e dans leurs effets, qui peuvent se considérer eux-mêmes et dans leur étendue (vers. 17 et seq.). C'est là qu'il triomphe en montrant la supériorité de la grâce sur le péché, qui a été beaucoup plus forte et plus abondante.

12. *Sicut Deus est altera similitudo nisi esse collatione pura,* que hoc modo supponit ridetur : ita per unum hominem, id est, Christum, iustitia in mundum ingressa est, et per justitiam vitam. — *Per unum hominem, Adamum.* — *Justitia, Originalis.* — *Et per peccatum mors.* Corporis. — *In omnes homines mors pertransiit.* Propter peccatum, quod in Adam commisit. Ipse Adamus quam reliqui omnes eius posteri mortui obnoxii facti sunt. — *In quo omnes peccati.* Delictum omnium peccatorum in Adam, tanquam in principio et radice totum generis, commisit. Delictum omnium peccatorum in Adam, tanquam in principio et radice totum generis, commisit. Delictum omnium peccatorum in Adam, tanquam in principio et radice totum generis, commisit. Delictum omnium peccatorum in Adam, tanquam in principio et radice totum generis, commisit.

13. *Utque ad legem enim peccatum erat in mundo.* Senus est, toto tempore quo habet Adamum et legem sine peccato in mundo, quibus non imputabatur, quia nondum lex erat scripta, licet imputaretur tanquam transgressio legis naturalis.

14. *Sed regnavit mors ab Adam usque ad Moysen.* Quantis animi ante legem peccatum, ut expulsi sumus, non imputaretur, erat tamen in mundo, et propter hoc sine lege peccatum, tamen gravata est, et quasi tyrannidem exoritur in mundo. — *In similitudinem transgressionis Adams.* Peccato actualiter, et Adamus peccavit. — *Qui est forma futuri.* Qui Adamus Christi venturi typus est.

15. *Sed non sicut delictum, ita et donum.* Non tantum nobis peccatum, quantum profuit Christianis. — *Multis.* Id est, omnes a dextera patris sedet quam omnes, ut multitudine posterorum Adam ostendit. — *Mors autem.* Item mors et corporalis morte peccati originis. — *Donum.* Gratuitum, benedictum Christi. — *In gratia.* Per gratiam. — *In plures.* Ad reus multos, in multos. — *Abundavit.* Nam longe majora bona et ita nobis contulit gratia Christi, quam Adam abstulit.

16. *Et non sicut per unum peccatum.* Supple : Adam inforti unum. — *Et in donum.* Supple : Christi, ab uno tantum peccato liberat, sed a multis, que posterius peccato Adm addiderunt et addunt. — *Nam iudicium quidem.* Iudicium, græce, κριση, id est, reatus, scilicet fluxit et uno peccato Adm. — *In condemnationem.* Un omnes autem parvuli essent obnoxii condemnationi, nisi non peccato Adam. — *Gratia autem.* Et contra benedictio et gratia Christi ex multis delictis processit ad justificationem, ut scilicet ab uno peccato, sed a multis, sine ad emulsum nos justificaret.

17. *Si enim unius delicto mors re-*

mais nous vous glorifions même d'avoir en Dieu un père, par Jésus-Christ Notre Seigneur, par qui nous avons obtenu maintenant cette réconciliation.

12. Car comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul homme, en qui tous ont péché ;

13. Car le péché a toujours été dans le monde depuis Adam jusqu'à la loi : il n'est resté néanmoins que la loi n'étant point encore, le péché n'était pas imputé ;

14. Cependant la mort a exercé son règne depuis Adam jusqu'à Moïse, même à l'égard de ceux qui n'ont pas péché dans une transgression, expressé de la loi de Dieu, comme a fait le premier Adam, qui est la figure du futur ;

15. Mais il n'en est pas de la grâce comme du péché : car si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu s'étend répanda beaucoup plus abondamment sur plusieurs, par la grâce d'un seul homme, qui est Jésus-Christ ;

16. Et il n'en est pas du don de Dieu comme du mal exercé par un seul homme qui a péché : car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché ; au lieu que nous sommes justifiés par la grâce de Jésus-Christ, après plusieurs péchés ;

17. Si donc, à cause du péché d'un seul, la

(R)

mort à régner par un seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don de la justice, règneront dans la vie par un seul homme, qui est Jésus-Christ !

18. Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation de la mort; ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie.

19. Car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20. La loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché; mais où il y a ce qu'abonde de grâce, il y a et surpasse une surabondance de grâce;

21. Afin que, comme le péché avait régné en deçà de la mort, la grâce, de même, régné par la justice en deçà de la vie éternelle, par Jésus-Christ Notre Seigneur.

regnavit per unum, multo magis abundantiam gratia, et donationis, et justitiae accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Itaque sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem; sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vite.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi; ita et per unius obedientiam, justis constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ad abundantiam delictum. Ubi autem abundavit abundantia, superabundavit gratia.

21. Ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam aeternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.

CHAPITRE VI.

Le baptisé mort au péché ne doit plus vivre que pour Dieu. Il y a d'ailleurs tout avantage à ne servir que Dieu.

1. Que dirons-nous donc? Demourons-nous dans le péché pour donner lieu à cette surabondance de grâce?

20. *Lex autem subintravit ad abundantiam delictorum.* La loi, dit le P. Lallemant, lors d'avoir pu arrêter le mal, avait au contraire donné occasion à de nouveaux péchés. Mais Dieu ne permettait cette multiplication de péchés qu'afin de rendre plus éclatant le triomphe de la grâce de Jésus-Christ. Dans cette expression, *ut abundantius delictorum*, la particule *ut* n'est point causale, elle marque seulement ce qui devait arriver, et néanmoins que Dieu, en établissant la loi, se soit proposé pour fin l'augmentation de péchés.

Car. VI. — 1. *Quid ergo dicemus?* Saint Paul avait dit au verset 20 du chapitre précédent que la loi est plus abondante, la grâce s'étant répandue avec une abondance plus grande encore. Il craint qu'on n'ait de cette parole, et qu'on ne conclue que nous ne devons qu'demurer dans le péché, afin que la grâce surabonde en nous. Il réfute cette objection dans ce chapitre. On peut diviser ce chapitre en trois parties: 1. Le Christian ne doit pas pécher parce qu'il, dans son baptême, il a été incorporé à Jésus-Christ (1-19). 2. Cela lui est possible, parce qu'il est mort au péché, inquam, inquit, qui est mortifiqué par la grâce et se la justice (14-20). 3. Il ne doit d'ailleurs les plus grands avantages (21-29).

non reges facti, ut vitam hinc gratia, et postea gloriam adipiscamur in coelis. — *In vita regnabit.* Non dicit paulus, *vita regnabit*, sicut dicit, *non regnabit*, quia servatus et gloriosus remanet. *Justi facti regnabunt in vita per Christum*, quam ad dicitur. *Vita regnabit in justis factis per Christum.*

18. *In omnes homines.* Rectius pertrahitur. — *Per unius justitiam.* Per meritum Christi, quod est causa nostrae justificationis et justitiae. — *In omnes homines.* Scilicet, deorum et beneficentiam Christi pertrahitur. — *In omnes*, inquam, qui sunt Christiani, et per unius baptismum in illis retati sunt. — *In justificationem* dico. Quia a morte peccati ad vitam gratiae et gloriae revocamus.

19. *Ubi homines.* Adm. — *Multi.* Omnes Adm. postest. — *Unius.* Peccati. — *Multi.* Omnes qui se Christo per Bapm et gratiam reconvertunt.

20. *Lex autem subintravit.* Lex, quidem directe ad hanc flagm dicit, est, ut dissolutio beneficium nostrum restitueret, onque ducebat ad Christum, a quo sanantur; sed indirecte beneficium essentis est, ut scilicet abundantius delictum; nam data lege, transgressio illius peccata multiplicavit. — *Superabundavit.* Interius se fortissimè, *superavit*, obicit et dicitur. Ubi peccata occasione legis laudantur. — *Superabundavit gratia.* Advantages Christi. *Vita dicitur supra*, n. 15.

21. *In mortem.* Homines ad mortem trahens. — *Gratis regnet.* Gratia et misericordiam divinae laudat. — *Per justitiam.* Adhuc justitiam, et per eam homines peccatores ad vitam aeternam. — *Per Jesum Christum.* Per meritum Jesu Christi Domini, ac Redemptoris nostri.

Car. VI. — 1. *Quid ergo dicemus?* Ita loquitur, qui dixerat gratiam abundantius ubi abundavit peccatum, et quia propterea scilicet immemoriam esse peccata, et peccata peccata committenda, quod scilicet amplius abundare et commendare debet. De gratia.

2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, et quomodo adhuc vivemus in illo? (II. Petr. 2. 22.)

3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in mortis ipsius baptizati sumus?

4. A Crispinelli, enim sumus cum illo per baptismum in mortem; et quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, et ita et nos in novitate vitae ambulamus? (a Gal. 3. 27. Coloss. 2. 12. II. Ephes. 4. 23. Hebr. 12. 1. I. Petr. 2. 1. et 4. 2.)

5. Si enim complentati facti sumus similitudinis mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.

6. Hoc sciatis, quia vetus homo noster simul crucifixus est, et destruitur corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato.

8. Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo;

9. Sciatis quod Christus resurrexerit

4. *Concepti enim sumus.* Dans le baptême par immersion, tel qu'on le donnait dans les premiers temps, l'immersion du corps représentait la sepulture du Christ et l'émancipation sa résurrection. Saint Paul en convient que c'est pour l'homme le commencement d'une vie nouvelle.

5. *Simul et resurrectionis erimus.* Nous nous trouvons incorporés à Jésus-Christ ressuscité. Sa resurrection glorieuse devient le principe et le modèle de notre resurrection spirituelle à la vie de la grâce. Le vrai homme, l'homme de péché est mort en nous. Or ce doit être pour trouver que l'homme nouveau, Jésus-Christ. Nous devons vivre de sa vie et être morts au péché comme lui. C'est la conclusion que tire l'Apôtre (vers. 12).

6. *Hic sciatis.* Debetus mortui esse peccato, et in novitate vitae ambulare, hoc sciatis et cogitatis, sicut convenerit enim esse solent cum vivimus; mortui sumus etiam peccato, quia vetus homo noster simul cum Christo crucifixus est, ut dicitur infra, n. 6. — *Quomodo adhuc vivemus in illo?* Quomodo nos iterum peccatis implicamus, a quibus nos abduximus, et quibus mortui sumus?

7. *Displicet novum in Christo.* Christianum fidem suscipiendo. — *In morte ipsius baptizati.* In similitudinem et representationem mortis Christi.

8. *Concepti enim sumus cum illo.* Nos mortui peccato sepulti sumus in baptismo, sicut Christus mortuus corporaliter traditus est sepulture; non enim sepultus nisi mortuus. Cum ergo, concepti enim sumus per gloriosum baptismum, etiam simul crucifixi et sepulti sumus cum illo modo baptizati, sicut quomodo sepulture. *In morte.* Ad hoc ut mortui esse peccato. — *Per gloriam Patris.* Per vitam gloriosam et immortalem, quam Christus reversus accepit a Patre. — *In novitate vitae ambulamus.* Novum vitam genus insitimus, quale christianum esse.

9. *Si enim complentati.* Excipit hic apostolus Romanos ad novitatem vitam per ipsum resurrectionis. Senius est: cum si sepulti sumus in baptismo cum Christo, et quasi sepulti illi adhuc vivimus cum ipso factis, etiam de nos participat ejus resurrectionis, committimus et nos ad immortalitatem.

6. *Hic sciatis.* Debetus mortui esse peccato, et in novitate vitae ambulare, hoc sciatis et cogitatis; — *Quia.* Quia veterem hominem vocat vestitum et corruptionem peccati in homines quam ad veteri Adamo contraxit. *Vita ipsam hominem,* in quantum hujusmodi vestitus affectus est. — *Simul crucifixi* etc. Ua cum Christo la vivo et representationis cruci affatus, et mortuus est in baptismo enim representationis crucis. Secundo, etiam per officiantiam, quia scilicet virtute Christi in cruce mortui, quod baptismum significat, etiam crucifixi sumus. Corpus peccati est tota peccatoorum massa, que destructio. — *Ut destruitur corpus peccati.* Corpus peccati est tota peccatoorum massa, que simul unum est corpus hominis veteris, cuius membra sunt libido, avaritia, superbia, etc. et quae applicatur peccato nostra delicta, sicut membra sunt illius, et quae destruitur. — *Ut destruitur corpus peccati.* Corpus peccati est tota peccatoorum massa, que destructio. — *Ut destruitur corpus peccati.* Corpus peccati est tota peccatoorum massa, que destructio. — *Ut destruitur corpus peccati.* Corpus peccati est tota peccatoorum massa, que destructio.

7. *Qui enim mortuus est.* Qui veterem hominem in se destruxit. — *Justificatus est a peccato.* Absolutus et liberatus est a jure et dominio peccati, cui fuerat subjectus, sicut servus per mortem quam se subiecit a domino huius est.

8. *Si autem mortui sumus.* Si in mortui fuerimus peccato, quomodo enim Christus mortuus est carne, ossibus, sicut illi resuscitatus a morte vivit novam vitam, ita nos quoque novam, illi est, a vestitus peccati purgatum vitam deinceps acturos.

9. *Sciatis quod Christus resurrexit ex mortuis.* Pendet hoc a precedentibus: quasi dicit: Si mortui sumus peccato, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo in vita

2. A Dieu ne plaise: car étant une fois morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché?

3. Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en la ressemblance de sa mort?

4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir en péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle.

5. Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons entés par la ressemblance de sa résurrection;

6. Sachant que notre vieux homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit en nous, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.

7. Car celui qui est mort est délivré du péché.

8. Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ;

9. Sachant que Jésus-Christ, étant ressuscité

mort a régné par un seul homme, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce, et du don de la justice, régneront dans la vie par un seul homme, qui est Jésus-Christ :

18. Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation de la mort; ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie.

19. Car comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul.

20. La loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché; mais où il y a ce surabondance de péché, il y a et servité une surabondance de grâce;

21. Afin que, comme le péché avait régné en dehors de la mort, la grâce, de même, régné par la justice en dehors de la vie éternelle, par Jésus-Christ Notre Seigneur.

regnavit per unum, multo magis abundantiam gratia, et donationis, et justitiae accipientes, in vita regnabunt per unum Jesum Christum.

18. Itaque sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem; sic et per unius justitiam in omnes homines in justificationem vitae.

19. Sicut enim per inobedientiam unius hominis, peccatores constituti sunt multi; ita et per unius obedientiam, justis constituentur multi.

20. Lex autem subintravit ad abundantiam delictum. Ubi autem abundavit delictum, superabundavit gratia.

21. Ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita et gratia regnet per justitiam in vitam aeternam, per Jesum Christum Dominum nostrum.

2. Absit. Qui enim mortui sumus peccato, et quomodo adhuc vivemus in illo ? (I. Petr. 2. 22.)

3. An ignoratis quia quicumque baptizati sumus in Christo Jesu, in mortis ipsius baptizati sumus ?

4. A Crispinelli, enim sumus cum illo per baptismum in mortem; et quomodo Christus surrexit a mortuis per gloriam Patris, et ita et nos in novitate vitae ambulabimus ? (a Gal. 3. 27. Coloss. 2. 12. Ii. Ephes. 4. 23. Hebr. 12. 1. I. Petr. 2. 1. et 4. 2.)

5. Si enim complentati facti sumus similitudinis mortis ejus, simul et resurrectionis erimus.

6. Hoc sciatis, quia vetus homo noster simul crucifixus est, et destruitur corpus peccati, et ultra non serviamus peccato.

7. Qui enim mortuus est, justificatus est a peccato.

8. Si autem mortui sumus cum Christo, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo;

9. Sciatis quod Christus resurrexens

2. A Dieu ne plaise : car étant une fois morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché ?

3. Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en la ressemblance de sa mort ?

4. Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir en péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle.

5. Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons entés par la ressemblance de sa résurrection;

6. Sachant que notre vieux homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit en nous, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché.

7. Car celui qui est mort est délivré du péché.

8. Si donc nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ;

9. Sachant que Jésus-Christ, étant ressuscité

VERBI CHAPITRE VI. Le baptisé mort au péché ne doit plus vivre que pour Dieu. Il y a d'ailleurs tout avantage à ne servir que Dieu.

4. Que dirons-nous donc ? Demourons-nous dans le péché pour donner lieu à cette surabondance de grâce ?

20. Lex autem subintravit ad abundantiam delicti, ubi deus P. Lallemand, loit s'avoir pu arrêter la loi, avait au contraire donné occasion à de nouveaux péchés. Mais Dieu ne permettait cette multiplication de péchés qu'afin de rendre plus éclatant le triomphe de la grâce de Jésus-Christ. Dans cette expression, ut abundantius delictorum, le patricien se n'est point causale, elle marque seulement ce qui devait arriver, et néanmoins que Dieu, en établissant la loi, se soit proposé pour fin l'augmentation de péchés.

Car. VI. — 1. Quid ergo dicemus? Saint Paul avait dit au verset 20 du chapitre précédent que la loi est plus abondante, la grâce s'étant répandue avec une abondance plus grande encore. Il craint qu'on n'ait abusé de cette parole, et qu'on ne conclue que nous ne devons qu'demourer dans le péché, afin que la grâce surabonde en nous. Il réfute cette objection dans ce chapitre. On peut diviser ce chapitre en trois parties : le Le chrétien ne doit pas pécher parce qu'il, dans son baptême, il a été incorporé à Jésus-Christ (1-19). Ce cela lui est possible, parce qu'il est mort avec lui, et qu'il est ressuscité avec lui, et qu'il est en la justice (14-20). 3. Il ne faut d'ailleurs les plus grands avantages (21-23).

non reges facti, ut vitam hinc gratia, et postea gloriam adipiscamur in coelis. — In vita regnabunt. Non dicit paulus, ubi regnabit, sicut dicit, non regnabit, qui servavit et gloriosum tenent. Justificati regnabunt in vita per Christum, quem ad dicitur. Vita regnabit in justis factis per Christum.

18. In omnes homines. Rectus pertrahit. — Per unius justitiam. Per meritum Christi, quod est causa nostrae justificationis et justitiae. — In omnes homines. Scilicet, de omnibus beneficiis Christi partem habent. — In omnes, inquam, qui sunt spiritualiter laevantur, et in baptismum in illo retati sunt. — In justificationem vitae. Quia a morte peccati ad vitam gratia et gloria revocantur.

19. Ubi hominibus. Adm. — Multi. Omnes ad posterit. — Utique. Peccati. — Multi. Omnes qui se Christo per Bapm et gratiam revocantur.

20. Lex autem subintravit. Lex quidem directe ad hanc finem dicitur, ut in dissolutione beneficium nostrae restitueret, omnes duceret ad Christum, a quo sanantur; sed indirecte beneficium essentis est, ut scilicet abundantius delictum; nam data lege, transgressio illius peccata multiplicavit. — Superabundavit. Interius se fatens, quod, obitus, obitus et delictum. Ubi peccata occasione legis laudantur. — Superabundavit gratia. Advantages Christi. Vita dicitur supra, n. 15.

21. In mortem. Homines ad mortem trahunt. — Gratia regnet. Gratia et misericordiae divinitus lata dominatur. — Per justitiam. Adhuc justitiam, et per sanos homines et peccatores ad vitam aeternam. — Per Jesum Christum. Per meritum Jesu Christi Domini, ac Redemptoris nostri.

Car. VI. — 1. Quid ergo dicemus? Ita loquitur, qui dixerat gratiam abundantius ubi abundavit peccatum, et quia propterea scilicet innumerabilem esse peccata, et peccata peccata commensanda, quod scilicet amplius abundare et commendare debet gratia.

2. Mortui sumus peccato. Qui a peccati servitute liberi sumus; quibus cum peccato non plus est cogitatus esse commiseri quam cum virtutibus; mortui sumus etiam peccato, quia vetus homo noster simul cum Christo crucifixus est, ut dicitur infra, n. 6. — Quomodo adhuc vivemus in illo? Quomodo non terram peccati implicamur, a quibus nos abduximus, et quibus mortui sumus?

3. Incogniti enim sumus cum Christo. Christianum fidem suscipiendo. — In morte ipsius baptizati. In similitudinem et representationem mortis Christi.

4. Consepulti enim sumus cum illo. Nos mortui peccato sepulti sumus in baptismum, sicut Christus mortuus corporaliter traditus est sepulture; non enim sepelitur nisi mortuus. Cum ergo, consepulti enim sumus per gloriosum Patrem, simul etiam resurreximus cum corpore ejus qui modo baptizatus, et qui quomodo sepelitur. In morte autem hoc ut mortuus peccato. — Per gloriam Patris. Per vitam gloriosam et immortalem, quam Christus reversus accepit a Patre. — In novitate vitae ambulabimus. Novum vitam genus insitimus, quale christianum dicitur.

5. Si enim complentati. Excipit hic apostolus Romanos ad novitatem vitam per agm resurreximus. Senus est: cum si sepulti sumus in baptismum cum Christo, et quasi sepulti adhuc sumus cum ipso factis, etiam de nos participet ejus resurrectionis, commensatis et nos ad immortalitatem.

6. Hoc sciatis. Debemus mortui esse peccato, et in novitate vitae ambulare, hoc sciatis et cogitatis; — Quia. Quia veterem hominem vocat vestitum et corruptionem peccati in homines quam ad veterem Adamo contraxit. Ubi notat item dominum, in quantum hujusmodi vestitus affectus est. — Simul crucifixus est. Ua cum Christo la vivo et representationis cruci affatus, et mortuus est in baptismum cum corpore ejus qui modo baptizatus, et qui quomodo sepelitur. In morte autem hoc ut mortuus peccato. — Per gloriam Patris. Per vitam gloriosam et immortalem, quam Christus reversus accepit a Patre. — In novitate vitae ambulabimus. Novum vitam genus insitimus, quale christianum dicitur.

7. Qui enim mortuus est. Qui veterem hominem in se destruxit. — Justificatus est a peccato. Absolutus et liberatus est a jure et dominio peccati, cui fuerat subjectus, sicut servus per mortem quam se subiecit a domino huius est.

8. Si autem mortui sumus. Si in mortui fuerimus peccato, quomodo enim Christus mortuus est carne, ossibus, sicut ille resuscitatus a morte vivit novam vitam, ita nos quoque novam, il est, a vestitus peccati purgatum vitam deinceps acturos.

9. Sciatis quod Christus resurrexens ex mortuis. Pendet hoc a precedentibus: quasi dicit: Si mortui sumus peccato, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo in vita

2. Mortui sumus peccato. Qui a peccati servitute liberi sumus; quibus cum peccato non plus est cogitatus esse commiseri quam cum virtutibus; mortui sumus etiam peccato, quia vetus homo noster simul cum Christo crucifixus est, ut dicitur infra, n. 6. — Quomodo adhuc vivemus in illo? Quomodo non terram peccati implicamur, a quibus nos abduximus, et quibus mortui sumus?

3. Incogniti enim sumus cum illo. Nos mortui peccato sepulti sumus in baptismum, sicut Christus mortuus corporaliter traditus est sepulture; non enim sepelitur nisi mortuus. Cum ergo, consepulti enim sumus per gloriosum Patrem, simul etiam resurreximus cum corpore ejus qui modo baptizatus, et qui quomodo sepelitur. In morte autem hoc ut mortuus peccato. — Per gloriam Patris. Per vitam gloriosam et immortalem, quam Christus reversus accepit a Patre. — In novitate vitae ambulabimus. Novum vitam genus insitimus, quale christianum dicitur.

5. Si enim complentati. Excipit hic apostolus Romanos ad novitatem vitam per agm resurreximus. Senus est: cum si sepulti sumus in baptismum cum Christo, et quasi sepulti adhuc sumus cum ipso factis, etiam de nos participet ejus resurrectionis, commensatis et nos ad immortalitatem.

6. Hoc sciatis. Debemus mortui esse peccato, et in novitate vitae ambulare, hoc sciatis et cogitatis; — Quia. Quia veterem hominem vocat vestitum et corruptionem peccati in homines quam ad veterem Adamo contraxit. Ubi notat item dominum, in quantum hujusmodi vestitus affectus est. — Simul crucifixus est. Ua cum Christo la vivo et representationis cruci affatus, et mortuus est in baptismum cum corpore ejus qui modo baptizatus, et qui quomodo sepelitur. In morte autem hoc ut mortuus peccato. — Per gloriam Patris. Per vitam gloriosam et immortalem, quam Christus reversus accepit a Patre. — In novitate vitae ambulabimus. Novum vitam genus insitimus, quale christianum dicitur.

7. Qui enim mortuus est. Qui veterem hominem in se destruxit. — Justificatus est a peccato. Absolutus et liberatus est a jure et dominio peccati, cui fuerat subjectus, sicut servus per mortem quam se subiecit a domino huius est.

8. Si autem mortui sumus. Si in mortui fuerimus peccato, quomodo enim Christus mortuus est carne, ossibus, sicut ille resuscitatus a morte vivit novam vitam, ita nos quoque novam, il est, a vestitus peccati purgatum vitam deinceps acturos.

9. Sciatis quod Christus resurrexens ex mortuis. Pendet hoc a precedentibus: quasi dicit: Si mortui sumus peccato, credimus quia simul etiam vivemus cum Christo in vita

et mortuus iam non moritur, mors illi ultra non dominabitur.

19. Quod enim mortuus est peccato, mortuus est semel; quod autem vivit, vivit Deo.

20. Ita et vos existimatis vos mortuos quidem caso peccato; viventes autem Deo, in Christo Jesu Domino nostro.

21. Non ergo regnet peccatum in vestro corpore mortali corpore, ut obeditis concupiscentiis eius.

22. Si non regnet exhibitis membra vestra arma iniquitatis peccato; sed exhibitis vos Deo, tanquam ex mortuis viventes; et membra vestra arma iustitiae Deo. [a. Galatas, 3.]

23. Peccatum enim vobis non dominabitur; non enim sub lege estis, sed sub gratia.

24. Quid ergo? peccabimus, quoniam non sumus sub lege, sed sub gratia? Absit.

25. Nescitis quoniam cui exhibitis vos servos ad obediendum, servi estis cui exhibitis, sive peccati ad mortem, sive obedientibus ad iustitiam? [a. Joan. 8:46, II. Petr. 2. 19.]

26. Gratias autem Deo quod iustis servi peccati, obedientis autem ex corde in eam formam doctrinam in quam traditi estis.

27. Non enim sub lege estis. Les palestins trouvoient cette sorte d'impossibilité au-dessus de leurs forces. Tous en recevant le baptême, ils n'en avaient pas moins conservé le foyer de la concupiscentie. Leurs mauvaises habitudes, leurs inclinations corrompues les recherchaient. Saint Paul leur montre néanmoins cette perfection comme possible, et la réalise qu'il en donne l'exemple qui ne nous place plus sous la loi, mais sous la grâce. Ils trouveront dans la grâce elle-même un secours qui leur permettra de triompher des mauvaises tendances de leur nature.

28. Servus estis qui ad obediendum. L'esclave ne peut être indépendant. Il faut qu'il serve un maître. Le chrétien, au lieu d'être l'esclave du démon et du péché, doit être l'esclave de Dieu et de la justice.

29. Quod enim mortuus est peccato, quod enim mortuus est ad destruendum peccatum, id quod factum est, non enim est videndum iterum. — Quod enim vivit, id est, vitam vivit sanctitatis et mortis, id est, vitam gloriosam et immortalis. Deique dignum, qui immortalis sit.

30. Ita et vos, ita et vos cogitate de voluntate, sicut enim in Christo mortuus esse peccato in baptismo; de casu autem viventes esse, sed vivere operibus Deo, id est, vitam vivit sanctitatis et mortis, vel ad similitudinem Christi, qui ita vivit ut amplius non moriatur; quasi dicit: Partem modo vos esse amplius morti obnoxiosum.

31. Non ergo regnet peccatum in vestro mortali corpore. Ne permittat peccatum et occupentibus qui ad peccatum incitant regnare in vobis.

32. Arma instrumenta. Tempus est mortis evitanda. Sicut facere convenit eis qui peccato mortui, jam vivunt cum Christo, similitudinem resurrectionis ejus assumunt. — 2. membra vestra arma iustitiae Deo. Exhibete Deo membra vestra, quasi instrumenta et arma quod est militetis ad exercenda iustitiae opera.

33. Non enim sub lege estis, sed sub gratia. Quasi dicit: Peccatum iam qui sub gratia sunt, dominari non possunt, nisi ipse liberati a peccato subjacent in vobis qui sub lege sunt, non sub gratia, quasi iure hereditario ab Adamo hucque prescripto dominus peccati.

34. Peccabimus. Legem transgrediemur, quasi illi non subiecti, et concupiscentiis nostris licet indulgere. — Absit. Nam legem aspernimus non licet, sed potius per gratiam illam adimplere debemus.

35. Nescitis. Prohibet apostolus fideles non servare esse peccati, nec illi servire debere, quod iam divinitus servituti per baptismum addixerunt. — Sive peccati ad mortem. Sive peccati quod dicit ad mortem. — Sive obedientibus. Sive Christi quod dicit ad vitam.

36. Gratias autem Deo quod iustis. Quod esse debetis. — Obeditis. Legi et doctrinam evangelicam. — In eam formam doctrinam. Nam recipientes doctrinam formam, quam vobis apostoli sua predicatione quodammodo impresserunt.

18. Liberti autem a peccato, servi facti estis iustitiae.

19. Humanam dico, propter infirmitatem carnis vestrae; sicut enim exhibitis membra vestra servae immunditiae et iniquitatis ad iniquitatem, ita membra exhibite membra vestra servae iustitiae in sanctificationem.

20. Cum enim servi essetis peccati, liberi facti estis iustitiae.

21. Quod ergo fructum habuistis tunc in illis in quibus non erubescitis? Nam finis illorum mors est.

22. Nunc vero liberi a peccato, servi autem facti Deo, libelli fructus vestrum in sanctificationem, sicut vero vitam aeternam.

23. Stipendia enim peccati mors. Gratia autem Dei vitam aeternam in Christo Jesu Domino nostro.

18. Et ainsi ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19. Je vous parle humanement; à cause de la faiblesse de votre chair. Comme donc vous avez fait servir les membres de votre corps à l'impureté et à l'iniquité, pour commettre l'iniquité, faites-les servir maintenant à la justice pour la sanctification de votre vie.

20. Car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres de la servitude de la justice. Vous étiez libres de la servitude de la justice.

21. Mais quel fruit donc étiez-vous alors de ces désirs qui ont été vos rouages maintenant? Assés, sans doute, puisqu'ils n'ont pour fin que la mort.

22. Mais à présent, étant affranchis du péché, et devenus esclaves de Dieu, le fruit que vous retirez, est votre propre sanctification; et la fin sera la vie éternelle.

23. Car la mort est la solde et le paiement du péché; mais la grâce que vous recevez de Dieu c'est la vie éternelle qui donne en Jésus-Christ Notre Seigneur.

CHAPITRE VII.

Les Juifs sont affranchis de la loi et morts à son joug. La loi, quoique sainte, a été l'occasion du péché. Cette opposition se manifeste en nous par la lutte de la chair contre l'esprit.

1. Au ignorantis, fratres, scintibus enim legem loquor quia lex in homine dominatur quanto tempore vivit?

1. Mes frères, ne savez-vous pas (je parle à ceux qui sont instruits de la loi), que la loi ne domine sur l'homme que pour autant de temps qu'il vit?

19. Humanam dico. En disant que le chrétien est esclavé de la justice, l'apôtre a parlé à la façon des hommes. Il a tenu un langage proportionné à la faiblesse de ceux à qui il s'adresse. Mais ce langage est impropre. Car, comme il le dit ailleurs: la justice ne rend pas l'homme esclave, elle l'affranchit plutôt. *De Spiritibus Domini, lib. liberis II. Cor., III. 17.*

21. Quod ergo fructum. Pour les esclaves à restor sous le joug de Jésus-Christ, l'apôtre leur fait voir les fruits qu'ils ont tirés des différents maîtres qu'ils ont servis. Plus cote la mort, de l'autre la vie.

Cap. VII. — 1. A ignoratis. Dans les chapitres précédents, saint Paul a établi que le pain, par le baptême, était mort à la vie du péché, et qu'il était ressuscité à une vie nouvelle, qui est la vie de Jésus-Christ. Il fait ici l'application de ces principes aux Juifs. Par le baptême, le Juif est mort à la loi. Il en est donc dans une vie nouvelle totalement affranchi, et dégage de son alliance avec la loi. Il est comme la femme qui a péché son mari. Elle peut contracter une nouvelle alliance, et c'est cette alliance que le Juif a contractée avec Jésus-Christ. Saint Paul développe cette idée dans la première partie de ce chapitre (1-6). Dans la seconde, il examine ce qu'était la loi et les effets qu'elle a produits (7-13). Dans la troisième, il décrit la lutte de la concupiscentie contre la raison, et de la chair contre l'esprit (14-26).

35. Iustitiae. Sanctitatis et virtutis.

36. Humanam dico. Ce qui est dit: Ergo a vobis o Romani fideles, cum eripio humanum, id est, sequam, moderatum et factum, ut scilicet tantum tempore commo autem iustitiae in sanctificationem, id est, ut in die magis maxime sanctificationem, quanto alio studiosius iniquitatis ad iniquitatem, ita sollicitus ut eius iniquitatis curatis in animo, et semper feraciter detestare.

40. Liberi facti iustitiae. Iustitiae operibus.

41. Quod ergo fructum habuistis. Quam utilitatem ex peccato reportatis? — In quibus. De quibus. — Nam finis illorum mors est. Ad hoc nullus ex peccatis fructus percipitur, ut etiam mors inde tandem consequatur.

42. Habetis fructum vestrum in sanctificationem. Ipam sanctificationem, sive sanctitatem, vobisque mandatum, velis fructum ex illa servitute capere. — Finem vero finem detestare. Ad vitam tantum productis iustitiae servitis, et ad eam, ut ad concipiam finem, ordinatur.

43. Stipendia enim peccati mors. Merces, quam peccatum servis suo rependit, mors est. — Gratias autem Deo. Gratias autem Deo dico dominum quod Deus servit suo largitur, est vita aeterna accipienda per Christum Dominum nostrum.

Cap. VII. — 1. Lex in homine. Per legem non solum intelligit legem ceremonialium, sed etiam civilium, ut patet ex 2. 7. Nesciamus autem nisi aliud esse legem bonam, aliud esse sub lege. Legem tenent qui lege obligantur; sub lege est, qui non est obligatus; qui non est hominem obligare, non tamen dare gratiam ad eam implendam. Jam lege naturali et decalogi tenentur quilibet, sed non sumus sub lege, quia ab hoc statu gratia non liberavit. — Dominum nostrum. Idem dicitur, terrando; non solum dicitur, accedendo, condemnando. — Quanto tempore vivit? Ipax lex, aut homo legi subjectus.

2. Car par cette loi, une femme mariée est liée à son mari tant qu'il est vivant ; mais lorsqu'il est mort, elle est dégagee de la loi qui la liait à son mari.

3. Si donc elle épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultère ; mais si son mari vient à mourir, elle est affranchie de cette loi ; et elle peut en épouser un autre, sans être adultère.

4. Ainsi, mes frères, vous êtes vous-mêmes liés à la loi par le corps de Jésus-Christ, pour être à un autre mari, qui est ressuscité d'entre les morts, afin que nous produisions des fruits pour Dieu :

5. Car lorsque nous étions dans la chair, les inclinations au péché étaient exercées par cette loi, agissantes dans les membres de notre corps pour leur faire produire des fruits pour la mort.

6. Mais maintenant que nous sommes affranchis de cette loi de mort, dans laquelle nous étions retenus, nous devons servir Dieu dans la nouveauté de l'esprit, et non dans la vieillesse de la lettre.

7. Que dirons-nous donc ? La loi est-elle péchieuse ? Bien nous garde d'une telle pensée. Mais je n'ai connu la loi que par le commandement de ne pas commettre la concupiscence, à la loi n'avait dit : Vous n'aurez point de mauvais desirs.

8. Mais le péché ayant pris occasion de s'élever par les préceptes, a produit ce moi fou.

9. Soitais en la loi vivr. Saint Paul tire souvent ses comparaisons du mariage. Dans l'Écriture, nous avons vu souvent l'union de l'âme à Dieu, comparée à l'union de deux époux. Avant Jésus-Christ, le Jui était uni à la loi et devant Dieu, depuis Jésus-Christ, il a été détaché de la loi et a contracté une nouvelle alliance. C'est celle qu'il a contractée avec Jésus-Christ par son sacrifice. Il est, donc dans une loi nouvelle comme le pain, et la loi n'est sa nourriture que pour le conduire à sa dernière nourriture.

10. Lez peccatum est la loi ayant été impuissantes à justifier l'homme, l'Apôtre se demande ce qu'elle était. Était-elle le péché ? Non, bien loin de là. Elle était une lumière qui fait connaître le péché. Peccatum non cognovi nisi per legem.

11. Peccatum per mandatum operatum est, Par le péché, il a fait loi d'entendre la concupis-

12. Nam qui sub viro est. Comparé l'opon vir, et homines legi subjectos, mulieri virum habenti. — Aliquis est legi. Quelqu'un, qui precepti fides et obedientiam maritum. — Sicut est legi viri. A lege matrimonii, qui maritum vivente tenentur.

13. Si fuerit carnis virus. Si copulata fuerit alio viro. — Ut non sit adultera. Si alii nuptiis, aut alteri copulati sui copiam fecerit.

14. Et vos mortificati estis legi. Quasi dicit : Lex que erat quasi maritus noster jam mortuus est, et vos debetis esse per Christum. Per corpus Christi. In cruce liberati sumus, hoc est, per Christum passionem et mortem. Per hanc enim mortem est lex vitata. — Ut sitis liberi. Quasi dicit ut solo veteris legis jam nullum virum habentis, neque conjugati alii, carnis copulati aliter repulsi. — Qui est maritus resurrexit, Christum intelligit, ad quem formam operis filios in novitate vite amboletur, tanquam ad mortuum viventes. — Ut fructificemus Deo. Ut Christo, tanquam viri nostro cui conjuncti sumus, et examine gratia ejus fructudati, bonorum operum fructus producamus.

15. Cum enim essemus in carne. In statu veteris et carnalis hominis, eoquod non nisi omnes qui sub lege erant. — Passiones peccatorum. Mores, affectiones et desideria peccati. — Quis per legem erant. Qui sunt et excitantur per legem. — Operabantur in membris nostris. Exercitabant, id est, excitebantur, ut ipse opere combulantur in membris nostris. — Ut fructificemus morti. Ita ut fructus mortis peccatorum parentur, qui sunt fructus et mortis tenentur.

16. Nunc autem. Nunc autem per gratiam Christi liberati sumus à jure legis. — A lege mortis. A lege, quam erat occasio peccati, et consequenter mortis. — Juxta definitur. Cum sine servitute detestabatur. — Servitute. Deo et Christo. — In novitate spiritus. Non in veteri vivendi quod animal et carnali. Hinc leges veteris, qui detestabatur hinc animal et veritabiliter veterem mortem, sed adeo non adhibent, et per occasionem etiam tandem hominibus magis enim refectibus, irritatis et inutilibus veteres concupiscentias affectus.

17. Absit. Non enim lex in se peccatum est, sed à Deo est, ideoque per se bona, et quod bonum est precipiunt. — Concupiscentiam mortis. Concupiscentiam in deoloque veteris stipendi precipiunt. — Non per legem facti. Non per legem facti sunt peccati. — Non enim non est velle vitium, nec cavendum. Per legem ipsi tollitur sermo ignorantiæ, qui in hoc errore veritatis.

18. Occasionem autem accepit. Ex prohibitione legis et mandati. — Peccatum, Concupiscentiam

2. a Nam que sub viro est mulier, vivente viro, obligata est legi ; autem mortui fuerit vir ejus, soluta est a lege viri. [a I. Cor. 7. 39.]

3. Igitur, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro ; si autem mortui fuerit vir ejus, liberata est a lege viri ; ut non sit adultera si fuerit cum alio viro.

4. Itaque, fratres mei, et vos mortificati estis legi per corpus Christi ; ut sitis aliteri, qui est mortuus resurrexit, ut fructificemus Deo.

5. Cum enim essemus in carne, passionibus peccatorum ; que per legem erant, operabantur in membris nostris, ut fructificaret morti.

6. Nunc autem soluti sumus a lege mortis, in qua detinebamur, ita ut serviamus in novitate spiritus, et non in vetustate litteræ.

7. Quid ergo dicemus ? lex peccatum est ? Absit. Sed peccatum non cognovi, nisi per legem ; nam per mandatum peccatum, nisi lex diceret : a Non concupiscas. [a Exod. 20. 17. Deut. 5. 21.]

8. Occasionem autem accepit, peccatum per mandatum operatum est in me

omnem concupiscentiam. Sine lege enim peccatum mortuum erat.

10. Ego autem mortuus sum ; et invenit est mihi mandatum, quod erat ut vitium hoc esse ad mortem, et non ad vitam. Sed cum venisset mandatum ; peccatum revixit.

11. Nam peccatum, occasione cepit per mandatum, sedulit me, et per illud occidit.

12. a Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. [a I. Tim. 4. 8.]

13. Quod ergo bonum est mihi, factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut apparet peccatum, per bonum operatum est mihi mortem ; ut fiat apud modum peccati peccatum per mandatum.

14. Solimus enim qui lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor, non intelligo.

16. Per mandatum, Tanquam ipse mandatu legis irritatum et locustatum. — Operatum est in me omnes concupiscentias. Multo latius et vehementius graavi capsi in me, et excitavi omnia quibus pravum desiderium. — Mortuum erat. Spiritum, quod quasi per antiphrasim in latini et occidit.

17. Scimus enim quia lex spiritalis. Saint Paul passant ici de l'état de la loi à l'état de la grâce, explique les effets déplorable de la concupiscence ; mais dans ce dernier état, les effets de la grâce, qui dans les versets précédents il a fait voir en sa personne, comme il est, les effets criminels de la concupiscence sous la loi ; de même dans les versets suivants, il fait voir aussi dans sa personne, comme chrétien, les effets que la concupiscence fait ressentir, qui sont involontairement, sans saine dans l'état de grâce [Piquigny].

18. Non intelligo. Per rationem et voluntatem non approbo operam et motus concupiscentiam meam. Non enim perficere illi quod munda volo, scilicet bonum ;

sorte de mauvais desirs : car sans la loi le péché était comme mort.

9. Et non l'états vivants, n'ayant point autorisé de loi, mais le commandement de la loi étant survenu, le péché est ressuscité.

10. Et moi je suis mort ; et ainsi il s'est trouvé que le commandement qui devait servir à me donner la vie, a servi à me donner la mort.

11. Car le péché, ayant pris occasion du commandement de s'irriter dans l'âme, m'a trompé, et m'a tué par le commandement même.

12. Et ainsi la loi est véritablement sainte, et le commandement est véritablement saint, juste et bon.

13. Ce qui était bon en moi m'a-t-il donc causé la mort ? Non, mais le péché m'a donné la mort par une chose qui était bonne pour faire voir ce qu'il était ; de sorte que le péché est devenu par ses mêmes préceptes, une source plus abondante de péché.

14. Car nous savons que la loi est spirituelle ; mais pour moi je suis carnal, vendi pour être assujé au péché.

15. Car je n'approuve pas ce que je fais, parce

ceux, cette source de mauvais desirs que nous portons au fond de notre nature corrompue, et que les théologiens appellent *fontes peccati*. Occasionnellement, la loi a excité dans l'homme cette concupiscence, par l'effet de cette disposition mauvaise qui fait que nous sommes toujours prêts à faire ce qui est défendu.

16. Ego autem mortuus sum. Saint Paul personnifie ainsi et lui la nation juive. Comme elle, il est son enfance, pendant laquelle il ne connaît pas la loi. Adoiescent, il la connaît ; mais au lieu de la justifier, elle fut pour lui une occasion de péché. Sa concupiscence n'est devenue que plus ardente, et elle a été par la même cause plus abondante dans la mort.

17. Scimus enim quia lex spiritalis. Saint Paul passant ici de l'état de la loi à l'état de la grâce, explique les effets déplorable de la concupiscence ; mais dans ce dernier état, les effets de la grâce, qui dans les versets précédents il a fait voir en sa personne, comme il est, les effets criminels de la concupiscence sous la loi ; de même dans les versets suivants, il fait voir aussi dans sa personne, comme chrétien, les effets que la concupiscence fait ressentir, qui sont involontairement, sans saine dans l'état de grâce [Piquigny].

18. Non intelligo. Per rationem et voluntatem non approbo operam et motus concupiscentiam meam. Non enim perficere illi quod munda volo, scilicet bonum ;

10. Ego autem mortuus sum ; et invenit est mihi mandatum, quod erat ut vitium hoc esse ad mortem, et non ad vitam. Sed cum venisset mandatum ; peccatum revixit.

11. Nam peccatum, occasione cepit per mandatum, sedulit me, et per illud occidit.

12. a Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. [a I. Tim. 4. 8.]

13. Quod ergo bonum est mihi, factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut apparet peccatum, per bonum operatum est mihi mortem ; ut fiat apud modum peccati peccatum per mandatum.

14. Solimus enim qui lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor, non intelligo.

16. Per mandatum, Tanquam ipse mandatu legis irritatum et locustatum. — Operatum est in me omnes concupiscentias. Multo latius et vehementius graavi capsi in me, et excitavi omnia quibus pravum desiderium. — Mortuum erat. Spiritum, quod quasi per antiphrasim in latini et occidit.

17. Scimus enim quia lex spiritalis. Saint Paul passant ici de l'état de la loi à l'état de la grâce, explique les effets déplorable de la concupiscence ; mais dans ce dernier état, les effets de la grâce, qui dans les versets précédents il a fait voir en sa personne, comme il est, les effets criminels de la concupiscence sous la loi ; de même dans les versets suivants, il fait voir aussi dans sa personne, comme chrétien, les effets que la concupiscence fait ressentir, qui sont involontairement, sans saine dans l'état de grâce [Piquigny].

18. Non intelligo. Per rationem et voluntatem non approbo operam et motus concupiscentiam meam. Non enim perficere illi quod munda volo, scilicet bonum ;

10. Ego autem mortuus sum ; et invenit est mihi mandatum, quod erat ut vitium hoc esse ad mortem, et non ad vitam. Sed cum venisset mandatum ; peccatum revixit.

11. Nam peccatum, occasione cepit per mandatum, sedulit me, et per illud occidit.

12. a Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. [a I. Tim. 4. 8.]

13. Quod ergo bonum est mihi, factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut apparet peccatum, per bonum operatum est mihi mortem ; ut fiat apud modum peccati peccatum per mandatum.

14. Solimus enim qui lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

15. Quod enim operor, non intelligo.

16. Per mandatum, Tanquam ipse mandatu legis irritatum et locustatum. — Operatum est in me omnes concupiscentias. Multo latius et vehementius graavi capsi in me, et excitavi omnia quibus pravum desiderium. — Mortuum erat. Spiritum, quod quasi per antiphrasim in latini et occidit.

17. Scimus enim quia lex spiritalis. Saint Paul passant ici de l'état de la loi à l'état de la grâce, explique les effets déplorable de la concupiscence ; mais dans ce dernier état, les effets de la grâce, qui dans les versets précédents il a fait voir en sa personne, comme il est, les effets criminels de la concupiscence sous la loi ; de même dans les versets suivants, il fait voir aussi dans sa personne, comme chrétien, les effets que la concupiscence fait ressentir, qui sont involontairement, sans saine dans l'état de grâce [Piquigny].

18. Non intelligo. Per rationem et voluntatem non approbo operam et motus concupiscentiam meam. Non enim perficere illi quod munda volo, scilicet bonum ;

19. Ego autem mortuus sum ; et invenit est mihi mandatum, quod erat ut vitium hoc esse ad mortem, et non ad vitam. Sed cum venisset mandatum ; peccatum revixit.

20. Nam peccatum, occasione cepit per mandatum, sedulit me, et per illud occidit.

21. a Itaque lex quidem sancta, et mandatum sanctum, et justum, et bonum. [a I. Tim. 4. 8.]

22. Quod ergo bonum est mihi, factum est mors ? Absit. Sed peccatum, ut apparet peccatum, per bonum operatum est mihi mortem ; ut fiat apud modum peccati peccatum per mandatum.

23. Solimus enim qui lex spiritalis est ; ego autem carnalis sum, venundatus sub peccato.

24. Quod enim operor, non intelligo.

25. Per mandatum, Tanquam ipse mandatu legis irritatum et locustatum. — Operatum est in me omnes concupiscentias. Multo latius et vehementius graavi capsi in me, et excitavi omnia quibus pravum desiderium. — Mortuum erat. Spiritum, quod quasi per antiphrasim in latini et occidit.

26. Scimus enim quia lex spiritalis. Saint Paul passant ici de l'état de la loi à l'état de la grâce, explique les effets déplorable de la concupiscence ; mais dans ce dernier état, les effets de la grâce, qui dans les versets précédents il a fait voir en sa personne, comme il est, les effets criminels de la concupiscence sous la loi ; de même dans les versets suivants, il fait voir aussi dans sa personne, comme chrétien, les effets que la concupiscence fait ressentir, qui sont involontairement, sans saine dans l'état de grâce [Piquigny].

27. Non intelligo. Per rationem et voluntatem non approbo operam et motus concupiscentiam meam. Non enim perficere illi quod munda volo, scilicet bonum ;

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

que je ne fais pas le bien que je veux : mais je fais le mal que je hais.

16. Or si je fais ce que je ne veux pas, je consens à la loi, et je reconnais qu'elle est bonne.

17. Et ainsi ce n'est plus moi qui fais ce mal ; mais c'est le péché, ou la concupiscence, qui habite en moi.

18. Car je sais que le bien ne se trouve pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair ; parce que je trouve en moi la volonté de faire le bien ; mais je ne trouve point le moyen de l'accomplir.

19. Car je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas.

20. Si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché, ou la concupiscence, qui habite en moi.

21. Lors donc que je veux faire le bien, je trouve en moi une loi qui s'y oppose, parce que le mal réside en moi.

22. Car je me plains dans la loi du Dieu, selon l'homme intérieur :

23. Mais en même temps, je sens dans le combat de mon corps, une autre loi, qui combat contre la loi de mon esprit, et qui me rend captif sous la loi du péché qui est dans mes membres de mon corps.

24. Malheureux homme que je suis ! qui me délivrera de ce corps de mort ?

25. Ce sera la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre Seigneur ; de sorte que j'obéis moi-même à la loi du Dieu selon l'esprit, quoique je sois assujéti à la loi du péché selon la chair.

26. Infelix ego. Tout en nous réconciliant avec Dieu, le baptême n'a pas étouffé en nous la force de la concupiscence. Tant que nous sommes par là terre, nous trouverons en nous cette lutte de la chair contre l'esprit ; lutte que les philosophes païens ont constatée et que le poète exprime en disant : *Vitæ melioris progredere desideras, dæmon. L'Après en germit, et se demande où le remède. Il l'indique dans la grâce de Dieu, qui doit nous délivrer par Jésus-Christ Notre Seigneur.*

Non enim quod volo bonum, hoc ago ; sed quod odi malum, illud facio.

16. Si sciam quod volo bonum, illud facio ; consensio legi, quoniam bona est.

17. Nunc autem jam non ego operor illud, sed quod habitat in me peccatum.

18. Scio enim quod non habitat in me, hoc est in carne mea, bonum. Nam velis, adjuget mihi ; perficere autem bonum, non invenio.

19. Non enim quod volo bonum, hoc facio ; sed quod odi malum, hoc ago.

20. Si autem quod non volo, hoc facio, jam non ego operor illud, sed quod habitat in me, peccatum.

21. Invenio igitur legem, volenti mihi facere bonum, quoniam mihi malum adjacet.

22. Condelector enim legi Dei secundum a interiorum hominem ; a l. Petr. 3. 21.

23. Video autem aliam legem in membris meis, que non consentit legi mentis mee, et contrahit me in lege peccati, que est in membris meis.

24. Infelix ego homo, que me liberabo de corpore mortis hujus ?

25. Gratia Dei per Jesum Christum Dominum nostrum. Igitur ego ipse metum servio legi Dei ; carne autem, legi peccati.

CHAPITRE VIII.

Des effets de la justice chrétienne. Elle nous fait vivre selon l'esprit de Jésus-Christ. Elle rend l'Esprit-Saint présent en nous, et nous fait persévérer dans le bien.

1. Nihil ergo nunc damnationis est illis qui sunt in Christo Jesu, qui non secundum carnem ambulavit.

2. Lex enim spiritalis vivit in Christo Jesu liberavit me a lege peccati et mortis.

3. a Nam quod impossibile erat legi, in quo infirmatur per carnem : Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati, et de peccato damnavit peccatum in carne : [a Act. 13. 38 et 41. Heb. 9. 15.]

4. Ut justificatio legis impleatur in nobis, qui non secundum carnem ambulamus, sed secundum spiritum.

5. Qui carnis sunt, sapient ; non secundum spiritum sunt, que sunt spiritus sentiunt.

6. Nam prudentia carnis mors est ; prudentia autem spiritus vita et pax.

1. Ainsi il n'y a point maintenant de condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ, qui ne marchent point selon la chair.

2. Parce que la loi de l'esprit de vie, qui est en Jésus-Christ, m'a délivré de la loi du péché et de la mort.

3. Car ce qui était impossible que la loi fit, à cause qu'elle était affaible par la chair, Dieu l'a fait, ayant envoyé son propre Fils, revêtu d'une chair semblable à celle qui est sujette au péché ; et par le péché commis contre ce même Fils, il a condamné le péché, qui régnait dans notre chair ; à. Nam que la justice de la loi soit accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'esprit.

5. Car ceux qui sont charnels, goûtent les choses de la chair ; mais ceux qui sont spirituels goûtent les choses de l'esprit.

6. Or est amour des choses de la chair est la mort de l'âme, au lieu que l'amour des choses de l'esprit en est la vie et la paix.

Cap. VIII. — 1. *Nihil ergo nunc damnationis.* Des considérations exposées au chapitre précédent, saint Paul conclut que le chrétien n'a rien à craindre, si, tout en subsistant la loi du péché, il ne marche point selon la chair. Cette pensée la même aux effets de la justification chrétienne qu'il a déjà exposés au chap. V (1-12). A ceux qui il a annoncés (Voyez notre ouvrage le volume II, en ce qui est de trois autres, qui sont le passage de ce chapitre : 1. La justice chrétienne nous permet de dominer la loi de la concupiscence, et de vivre selon l'esprit et non selon la chair (2-10). 2. Elle a pour effet la présence intime de l'Esprit-Saint en nous (11-18). 3. Elle elle nous fait persévérer dans le bien, de telle sorte que nous ne point nous détacher de Jésus-Christ (19-30).

Cap. VIII. — 1. *Nihil ergo nunc damnationis.* Nihil damnationis dignum christianis existens, sed pax, etiam motu concupiscentie sentiunt. — [qui non secundum carnem ambulaverunt.] Qui suggestiones concupiscentie resistunt, nec se illi rapi solentur.

2. *Lex enim spiritalis vivit.* Lex gratie vivificans, id est, vitam spirituales tribuens. — *In Christo Jesu.* Per Jesum Christum. — *Liberavit me a lege peccati et mortis.* A jure, dominatu et reatu come operum, ut hoc non sentiant, non tamen consentiant.

3. *Nam quod impossibile erat legi,* Mens apertum est hoc loco, licet verbis obvertat omnia expressa, et sensus id nobis prestatur per gratiam quod lex gratia non potest. — *Legi.* Moralium, et etiam naturalis et decalogi. — *In quo infirmatur per carnem.* Ex eo videtur omnia tunc dicitur, et quasi dicit : Quia quia lex impotens erat et invalida propter carnem nostram peccato et concupiscentia infirmatur, et invalidatur, carnis peccati. — *Deus Filium suum mittens in similitudinem carnis peccati,* et habens speciem carnis peccato obnoxio, tempore in quo mortalis natus est, ex miseria et mortem passus, que debentur peccatoribus. — *Et de peccato damnavit peccatum in carne.* Est propositio ; loquitur enim de peccato tanquam de tyranno, qui de possessione regni quod invaserat ejiciatur. Sensus est : peccatum damnatum de peccato, id est, Christus in carne mortuus damnavit et sustulit peccatum, quasi regnum hujus peccati quod injusivo vix intulerit Christo, et illum innocuum peccatoribus : hoc enim de causa justis peccatum suo dominio, quod habebat in alios homines, privatum est.

4. *Ut justificatio legis impleatur in nobis.* Ut justificatio a peccatis, quam lex exigebat, impleatur in nobis. Line patet, per solam naturam et legem, sine gratia Christi, hominum in lege contrahitur non posse totam legem totumque impleri. — *Qui non secundum carnem ambulamus.* Causa est præcedentis sententiæ, quasi dicit : Ab illo et damnata peccata per Christum, legem implens quippe qui non ambulamus secundum carnem, legi quæ obediuntur ; sed secundum spiritum, assensum, que legis spiritus sunt.

5. *Qui carnis sunt, sapient ; non secundum spiritum sunt, que sunt spiritus sentiunt.* — *Qui carnis sunt,* qui sensus carni conformant, quasi homines carnalia sunt. — *Qui carnis sunt, sapient,* cogitant, meditantur opera carnis, ad scilicet ad que concupiscentia carnalis inclinat, illis assensum et student, et tunc sunt in illis. — *Qui non secundum spiritum ambulamus,* qui non sentimus autem spirituales carnis, et intenti sunt in ea opera que spiritibus sanctis sunt consentanea, et que fructus Spiritus appellatur, ad Galat. 5.

6. *Nam prudentia carnis, mors est.* Operis tunc tunc dicitur, sapere et vivere secundum carnem, mortem affert, aliquid corporis, semper autem animæ. — *Prudentia autem spiritus,* Sapere, amare et non spirituales, pacem, id est, omnium bonorum proventum, concilium, et tandem vitam æternam.

sed carne operor id quod nescio tolli, velleg malum, quasi dicit Paulus : Vellem non concupiscere, et tamen concipisco. — *Quod odi malum, illud facio.* Quia significat hie actionem hominis imperfectam, id est, scdm concupiscentiam appetitus carnis rationis assensum.

16. *Si sciam quod volo bonum, illud facio.* Si concipisco, quod tamen nolo, et nolo facio, vel potius patior. — *Consensio legi.* Ratio et voluntas approbo. — *Quoniam bona est.* Quod in se ipsa bona est ; quasi dicit : si concipisco nolo et invito, tamen et voluntas mea integræ est et intacta, quasi legi adhaeret et cum ea consentit.

17. *Nam non ego operor illud.* Humilis et dolens. — *Sed quod habitat in me peccatum.* Concupiscentia.

18. *Non invenio.* In carne meo, bonum. In parte sensitiva non est quidquam quod ad bonum faciendum idoneum, sed propositio et incitatio ad malum.

19. *Non enim quod volo bonum.* Repetit quod dicit n. 16. Vids ibi dicit.

20. *Si autem quod non volo, hoc facio.* Id est, ad quam sumptu, differit, ipse ego Paulus uso saltem et ratione servio legi Dei, licet carnis adhuc serviam legi peccati.

21. *Invenio igitur legem Dei.* Nam delectat me quidem lex Dei que est sancta, justa et bona. — *Secundum intentionem hominum.* Delicta, inquam, non non quavis parte dei, sed secundum mentem, seu partem intellectivam, que jam per Christi gratiam sanata est.

22. *Video autem aliam legem in membris meis.* Sed exterior aliam legem in corpore meo. — *Reprognantem legi mentis mee.* Que lex bellum movet adversus legem mentis et legem Dei ; intelligit rebelliosam eorum partem corporis, que per voluntatem rotat. — *Oppugnantem me.* Motione, non consentans. — *In lege peccati.* Concupiscentiam intelligit, que est semper ad peccatum sollicita, peccatum dictans et suggerens.

23. *De corpore mortis hujus.* De hoc mortali corpore.

24. *Gratia Dei.* Ipsa me quodvis liberabit, sicut in futuro resurrectione, dando mihi corpus immortalis et gloriosum. — *Igitur ego ipse.* Intam enim dum adhuc detinetur in hoc mortali corpore, deest plena liberatio mea, ad quam sumptu, differit, ipse ego Paulus uso saltem et ratione servio legi Dei, licet carnis adhuc serviam legi peccati.

7. Car est amour des choses de la chair est ennemi de Dieu , parce qu'il n'est point soumis à la loi de Dieu et le peut être.

8. Ceux donc qui sont dans la chair , ne peuvent plaire à Dieu.

9. Mais pour vous, vous n'êtes point dans la chair, mais vous êtes dans le royaume de l'Esprit, si toutefois l'Esprit de Dieu habite encore en vous; car si quelqu'un n'a point l'Esprit de Jésus-Christ, il n'est point à Jésus-Christ.

10. Mais si Jésus-Christ est en vous, quoique votre corps soit sujet à la mort, à cause de la péché, votre esprit est vivant, à cause de la justice.

11. Car si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts habite en vous; celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels, par son Esprit qui habite en vous.

12. Ainsi, mes frères, nous sommes redevables, non à la chair pour vivre selon la chair;

13. Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez; mais si vous êtes gouvernés par l'esprit les actions de la chair, vous vivrez.

14. Parce que tous ceux qui sont poussés par l'Esprit de Dieu, sont les enfants de Dieu.

15. Car vous n'avez point reçu l'esprit de servitude, qui vous retienne encore dans la crainte des esclaves; mais vous avez reçu l'esprit de l'adoption des enfans, par lequel nous crions Abba, mon Père.

16. Et accipimus carnem videmus. Ne paraphrasæ ad istum hunc referre debemus ad illud quod dicitur: *Car si vous vivez selon la chair, etc.*

17. *Inimicus est Deo.* Cuius loqui subjectio non vult, ut statim additur. — *Nec enim potest.* Scilicet legi subjecti, ac si dicatur: *Nullum virtus non potest, nec inclinari ad se qui sunt virtutibus; id enim virtutibus et eius omnino contractum est.*

8. *Qui autem in carne sunt.* Qui carnis affectibus servantur, esseque expleant; qui carnaliter vivunt.

9. *In carnis non satis.* Non satis carnalis, sed carnalis generis non amatis, sed spiritibus illis. — *Si filiam.* Quod à verbo seini facile procedit. — *Vivitis Deo subdit in verbis.* Per idem vivam caritate gratiam, gratiam habitantem, et per opera inde procedentia. — *Spiritus Christi;* Spiritus Dei, ut proxime dixit. — *Non est ejus.* In inter sceptorum et distincti autem carnis non est.

10. *Si autem Christus in vobis est.* Per spiritum suum. Id est, si inter spiritum Christi habet, — *Corpus quidem mortuum est.* Mortuobanatum. — *Propter peccatum.* Adh. unde morte in mundum actus dicitur. — *Præterea propter justificationem.* Vivit vix gratia per justificationem, quam in se adhibet Christus spiritus in vobis habitans.

11. *Spiritus eius; Spiritus Patris.* — *Habitat in vobis.* Per justificationem, idque proceperant. *Qui suscitavit.* Ipse Deus Pater. — *Vitificabit et vivificabit corpora vestra.* Resuscitabit ad vitam immortalium et beatam, exemplo Christi capitis et primogeniti mortuorum. — *Propter subdolum instantem.* Hinc patet Spiritum sanctum per spiritum caritatis in vobis inhabitantem, esse causam suscitacionis et vite gloriose. Est enim hic Spiritus in se vix, omnia animas, vegetans et vivificans.

12. *Ergo, fratres.* Quasi dicit: Hactenus dixi vos non esse in carne, sed in spiritu; ex hoc legitur sequitur non secundum spiritum vivere debere, non secundum carnem.

13. *Mortemini.* Morte eterna. — *Facta carnis mortificaveritis.* Prævia desideris ad peccata incontinentibus voluntatibus.

14. *Spiritus Dei agnoscitur.* Non ut bruti, sed ut homines ratione et libertate præditi. — *Et sunt filii Dei.* Per adoptionem, quibus à Deo promissa atque parata est hereditas vite æternæ. Hoc est ad verbum agnoscitur, quo præbat securum spiritum vivendum esse, qui nimirum ita docet filios Dei.

15. *Non enim accipitis spiritum servitutis.* Est tertium argumentum, quo idem probatur, qui voluit ad hoc accipimus spiritum adoptionis, ut nimirum secundum spiritum vivamus.

7. Quoniam sapientia carnis inimica est Deo, legi enim Dei non est subjecta, nec enim potest.

8. Qui autem in carne sunt Deo piacere non possunt.

9. Vos autem in carnis non estis, sed in spiritu; si tamen Spiritus Dei habitat in vobis. Si qui autem Spiritum Christi non habet; hic non est ejus.

10. Si autem Christus in vobis est; corpus quidem mortuum est propter peccatum, spiritus vero vivit propter justificationem.

11. Quod si spiritus ejus qui suscitavit Jesum a mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Jesum Christum a mortuis vivificabit et mortalia corpora vestra, propter inhabitantem Spiritum ejus in vobis. [a. Act. 3. 15. et 4. 10. et b. 30. Sup. 4. 24. I. Cor. 6. 14 et aliis.]

12. Ergo, fratres, debitoribus sumus non carni, ut secundum carnem vivamus.

13. Quod si enim secundum carnem vivitis, morietur; si autem spiritu facti carnis mortificaveritis, vivitis. [a. I. Thess. 5. 19.]

14. Quicumque enim Spiritu Dei agitur, ille sunt filii Dei.

15. Non enim accipitis spiritum servitutis iterum in timore, sed accipitis spiritum ad adoptionem filiorum, in quo clamamus: Abba [Pater], [a. II. Tim. 1. 7. II. b Galat. 4. 6.]

16. Ipse enim Spiritus testimonium reddit spiritui nostro, quod amamus filii Dei.

17. Si autem filii, et heredes à heredibus quidem Dei, coheredes autem Christi; si tamen contumimus, ut coheredemus.

18. Existimo enim quod non sunt condigne passionibus hujus temporis ad futuram gloriam, que revelebitur in nobis.

19. Nam expectatio creaturam revolutionem filiorum Dei expectat.

20. Vanitati enim creatura subjecta est non volens, sed propter eum qui subieci eam in spe:

21. Quia et ipsa creatura liberabitur a servitute corruptionis, in libertatem glorie filiorum Dei.

22. Scimus enim quod omnis creatura ingemiscit, et parturit usque adhuc.

23. Omnis creatura ingemiscit. Duplex l'Apôtre, la création matérielle a été soumise ou dégradée par le péché original; comme elle a pris part à la faute, elle doit aussi avoir part à la réhabilitation de l'homme dans son corps, et dans son âme par le Christ; ce que saint Pierre (II. Peter. II. 12) par saint Jean (Apoc. XXI. 1). On la trouve aussi dans l'Ancien Testament (Jon. III. 17; Ps., CX, 27; Is. LXXV, 39) et la Synagogue Pa assignée.

24. Spiritus servitutis iterum in timore. Sic ipse, ut timorem. Spiritus timoris est spiritus servilis, quem acciperunt Judæi, ut quasi servi legi obediunt. — Sed accipitis spiritum adoptionis filiorum. Charitatem et gratiam Spiritus sancti vult potius imparem et Spiritum sanctum per quem adoptati sumus in filios Dei: Filiatio et adoptio nostra in se vitant omnimode, quod sicut Deus Christo homini dedit seipsum, id est, tantum et verbum, ut homo hominem, qui dicitur Christus, faceret Filium Dei: ita nobis dicit spiritum sanctum quemque dicitur, ut nos facti sumus filios nostro adoptati. — Et quæ Spiritus; per quæ, — Clamamus. Nos voco, sed filii et fiduciam affectus. — Abba. Vos excludis patrum significationem. Vide que filii infra, ad Galat. 4, 6.

25. Ingemiscit reddidit. Per clamorem, id est, affectum, de quo proximo. — Spiritus nostro. Nobis, cordi et menti nostro.

17. *Et heredes.* Nam hereditas filii debetur, et ad hoc adoptatus in filium, ut sit heres. — *Heredes quidem Dei.* Tanquam filii. — *Coheredes autem Christi.* Tanquam fratres nostri. — *Si tamen contumimus, ut et coheredemus.* Sed si tamen et coheredemus, ut cum eo glorificemur. Sicut enim Christus, quantum et filius et coheres, merito suo passionibus ad gloriam completam pervenit; ita quasi apostolus etiam non sit, tanquam filius et heres, merito patientie que Christo contumimus, gloriam ejus consequentiamur.

18. *Non sunt condigne.* Quatenus passionibus hujus sunt et temporales; non ædem ad futuram gloriam condigne sunt; quatenus sunt passiones gradæ. Christi merito tantum, sed quatenus hinc passionibus per gratiam Christi suscipiuntur et colluctantur. — *Regis tempera.* Hujus vite. — *Que reventur in nobis.* Que nobis aliunde reseta palam à Deo subdolum.

19. *Nam expectatio creature.* Dicit rationem presentium quasi dicit: Certissime in nobis videtur mundo revolutione hinc gloria que omnia creature naturaliter quodam desiderio expectat tempus quo Filii Dei gloria donabuntur, ut cum eis, quibus servierunt quasi dominia, ipsi quoque suam gloriam, revocationem ne perfectionem tanquam famuli accipiant. — *Ingemiscit.* *Avocaturus.* Id est, sollicita anxia, et quasi erecto exereotico capite expectatio. Non dicit, creature expectet, sed expectatio creature expectat quasi dicit: Creatura ita avida hanc gloriam expectat, ut videretur esse ipsa expectatio.

20. *Vanitati enim creatura subjecta est.* Vanitas hic est defectus multitudine, et opera servituti; laboribus, passionibus et corruptionibus, quibus creatura occupatur propter hominem. — *Non volens.* Non sponte sua, non ex inclinatione sua nature, cum nunquam res naturalis suam appetat perfectionem, corruptionibus autem et defectum linguæ; sed ex ordinatione ac reati proposito Dei, qui illa humani culpa sic exigitur, subiecti sibi vanitati, non tamen in perpetuum, sed ad factam, facta et sui liberatiois. — *Sed propter eam.* Deum. Dique ordinationem. — *Qui subieci eam.* Hinc vanitati. — *In spe.* Liberatiois et commutationis in maius.

21. *In libertatem glorie filiorum Dei.* Creatura liberabitur à servitute corruptionis, tunc quando filii Dei suam consequentur perfectionem et gloriam in libertatem.

22. *Omnis creatura ingemiscit.* Omnes creature inanimas anxiæ et misæræ cum dolore finem glorie expectant. Absoluta non de omni creatura creatura loquitur, sed de eo qui in ministerio hominum factus est, id est, corpora, nec præcipue de mundo hoc inferiori, qui motus est corruptionem et occupatur vanitati. Si haberent sensum, generarent quasi parturientes, idque ad exortio mundi et lapaz hontiam usque nono.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

23. Et non-seulement elle, mais nous encore qui possédons les promesses de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, attendant l'office de l'adoption divine, qui sera la rédemption de nos corps.

24. Car nous ne sommes encore saisis qu'en espérance; et l'espérance qui se voit, n'est plus espérance: car qui est-ce qui espère ce qu'il voit déjà?

25. Si nous espérons ce que nous ne voyons pas encore, nous l'attendons avec patience.

26. Et de plus, l'Esprit de Dieu élève notre faiblesse, parce que nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières pour le prier comme il faut; mais le Saint-Esprit lui-même nous pour nous-mêmes par des gémissements ineffables.

27. Et celui qui pénétre le fond des cœurs, entend bien quel est le désir de l'Esprit, parce qu'il se demande pour les saints que ce soit, et qu'il se conforme à la volonté de Dieu:

28. Nous savons que nous avons contribué au bien de ceux qui aiment Dieu; qu'il a appelé selon son décret pour être saints.

29. Car ceux qu'il a connus par sa prescience,

27. *Pretulit pro sanctis.* C'est aussi, ajoute la paraphrase, ce qui nous donne une ferme confiance d'habiter le bonheur que l'Esprit de Dieu nous fait espérer et nous fait désirer. Dans cette vue, il nous encourage à nous unir avec joie, et satisfaction, à ceux qui sont les maxims Dieu permet que nous ayons soufferts, et d'attendre plus que nous savons, etc.

29. *Nam quos prescevit.* L'Apôtre nous montre la persévérance, comme un effet de la Providence et de la prédestination divine, qui fait que ceux que Dieu a appelés à la foi, il les a justifiés, et que ceux qu'il a justifiés seront glorifiés.

23. *Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitiis spiritus habentes, a et ipsi intra nos gemimus, adoptionem dei expectantes, redemptionem corporis nostri.* [Luc. 24. 28.]
24. *Spes enim salvi facti sumus. Spes autem que videtur, non est spes; nam quod videt quis, quid sperat?*
25. *Si autem quod non videmus adimus, per patientiam expectamus.*
26. *Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram; nam quod credimus, sicut oportet, nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.*
27. *Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus; quasi secundum Deum postulat pro sanctis.*
28. *Scimus autem quantum diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum; ita qui secundum propositionem vocati sunt sancti.*
29. *Nam quos prescevit, et predestina-*

23. *Non solum autem illa, sed et nos ipsi primitiis spiritus habentes, a et ipsi intra nos gemimus, adoptionem dei expectantes, redemptionem corporis nostri.* [Luc. 24. 28.]

24. *Spes enim salvi facti sumus. Spes autem que videtur, non est spes; nam quod videt quis, quid sperat?*

25. *Si autem quod non videmus adimus, per patientiam expectamus.*

26. *Similiter autem et Spiritus adjuvat infirmitatem nostram; nam quod credimus, sicut oportet, nescimus; sed ipse Spiritus postulat pro nobis gemitibus inenarrabilibus.*

27. *Qui autem scrutatur corda, scit quid desideret Spiritus; quasi secundum Deum postulat pro sanctis.*

28. *Scimus autem quantum diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum; ita qui secundum propositionem vocati sunt sancti.*

29. *Nam quos prescevit, et predestina-*

navit conformes fieri imaginis Filii sui, ut sit ipse primogenitus in multis fratribus.

30. Quos autem predestinavit, hos et vocavit; et quos vocavit, hos et justificavit; quos autem justificavit, illos et glorificavit.

31. Quid ergo dicemus ad hunc? Si Deus pro nobis, qui contra nos?

32. Et qui etiam proprio Filio suo non peperit, sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit? [a Gen. 22. 12.]

33. Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat:

34. Quis est qui condemnent? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et recurrit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.

35. Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an sitis? an periculum? an persecutio? an gladius?

36. [Sicut scriptum est: a Quis poterit te mortificare? tota die; astimati]

31. *Quis contra nos, Si Deus a resolu, et in P. P. Car. Arrives, de nous donner part à sa gloire, qui s'opposera à ce dessein de Dieu qui en comblera l'exécution? Seront-ce nos pechés? Non, sans doute, si nous les détestons. Car, puisque Dieu nous a donné son Fils, et volontiers ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses, la parça, la mission de nos pechés, et toutes les suites de la justification?*

32. *Et qui etiam proprio Filio suo non peperit, sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?* [a Gen. 22. 12.]
33. *Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat:*
34. *Quis est qui condemnent? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et recurrit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*
35. *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an sitis? an periculum? an persecutio? an gladius?*
36. [Sicut scriptum est: a Quis poterit te mortificare? tota die; astimati]

31. *Quis contra nos, Si Deus a resolu, et in P. P. Car. Arrives, de nous donner part à sa gloire, qui s'opposera à ce dessein de Dieu qui en comblera l'exécution? Seront-ce nos pechés? Non, sans doute, si nous les détestons. Car, puisque Dieu nous a donné son Fils, et volontiers ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses, la parça, la mission de nos pechés, et toutes les suites de la justification?*

32. *Et qui etiam proprio Filio suo non peperit, sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?* [a Gen. 22. 12.]

33. *Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat:*

34. *Quis est qui condemnent? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et recurrit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*

35. *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an sitis? an periculum? an persecutio? an gladius?*

36. [Sicut scriptum est: a Quis poterit te mortificare? tota die; astimati]

il les a aussi prédestinés pour être conformes à l'image de son Fils, ainsi qu'il fut l'aîné entre plusieurs frères:

30. Et ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés: et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés: et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés.

31. Après cela, que devons-nous dire? Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

32. Car puisque Dieu n'a pas même épargné son propre Fils, mais qu'il l'a livré à la mort pour nous tous, comment avec lui ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses?

33. Qui accusera les élus de Dieu? C'est Dieu même qui les justifie.

34. Qui les condamnera? Sera-ce Jésus-Christ, qui est mort pour nous, et qui non-seulement est mort, mais encore qui est ressuscité, qui est à la droite de Dieu, qui même intercede pour nous?

35. Qui donc nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? Sera-ce l'affliction, ou les dépressions, ou la faim, ou la soif, ou les périls, ou la persécution, ou le fer?

36. Selon qu'il est écrit: On nous fait mourir tous les jours pour l'amour de vous, Seigneur;

31. *Quis contra nos, Si Deus a resolu, et in P. P. Car. Arrives, de nous donner part à sa gloire, qui s'opposera à ce dessein de Dieu qui en comblera l'exécution? Seront-ce nos pechés? Non, sans doute, si nous les détestons. Car, puisque Dieu nous a donné son Fils, et volontiers ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses, la parça, la mission de nos pechés, et toutes les suites de la justification?*

32. *Et qui etiam proprio Filio suo non peperit, sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?* [a Gen. 22. 12.]
33. *Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat:*
34. *Quis est qui condemnent? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et recurrit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*
35. *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an sitis? an periculum? an persecutio? an gladius?*
36. [Sicut scriptum est: a Quis poterit te mortificare? tota die; astimati]

31. *Quis contra nos, Si Deus a resolu, et in P. P. Car. Arrives, de nous donner part à sa gloire, qui s'opposera à ce dessein de Dieu qui en comblera l'exécution? Seront-ce nos pechés? Non, sans doute, si nous les détestons. Car, puisque Dieu nous a donné son Fils, et volontiers ne nous donnera-t-il pas aussi toutes choses, la parça, la mission de nos pechés, et toutes les suites de la justification?*

32. *Et qui etiam proprio Filio suo non peperit, sed pro nobis omnibus tradidit illum: quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit?* [a Gen. 22. 12.]

33. *Quis accusabit adversus electos Dei? Deus qui justificat:*

34. *Quis est qui condemnent? Christus Jesus, qui mortuus est, immo qui et recurrit, qui est ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis.*

35. *Quis ergo nos separabit a charitate Christi? tribulatio? an angustia? an fames? an sitis? an periculum? an persecutio? an gladius?*

36. [Sicut scriptum est: a Quis poterit te mortificare? tota die; astimati]

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

on nous regarde comme des brebis destinées à la boucherie ;

37. Mais parmi tous ces maux, nous demeurons victorieux et inséparables par le secours de celui qui nous a aimés ;

38. Car je suis assuré que ni la mort, ni la vie, ni les anges, ni les principautés, ni les puissances, ni les choses présentes, ni les futures, ni la violence,

39. Ni tout ce qu'il y a eu plus haut des cieux, ou en plus profond des enfers, ni aucune autre créature ne pourra jamais nous séparer de l'amour de Dieu, en Jésus-Christ Notre Seigneur.

simus sicut eos occisionis.) [a. Psal. 43, 22.]

37. Sed in his omnibus superamus propter eum qui dilexit nos.

38. Certus sum enim qui neque morte, neque vita, neque angeli, neque principatus, neque virtutes, neque instantia, neque futura, neque fortitudo,

39. Neque altitudo, neque profundum, neque creatura alia poterit nos separare a charitate Dei, qui est in Christo Jesu Domino nostro.

CHAPITRE IX.

De la réprobation des Juifs. Comment cette réprobation se concilie avec les promesses de Dieu ?

1. Jésus-Christ n'est témoin que je dis la vérité : je ne mens point, ma conscience me rendant ce témoignage par le Saint-Esprit.

2. Que je suis en soi d'une tristesse profonde ; et que mon cœur n'est pressé sans cesse d'un douleur violente.

1. Veritatem dico in Christo, non mentor, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu sancto :

2. Quoniam tristitia mihi magna est, et conturbans dolor cordi meo.

30. Certus sum. Sans une révélation particulière, nous ne pouvons pas avoir une certitude absolue et infaillible de notre persévérance dans l'amour de Dieu jusqu'à la fin. Le concile de Trente a condamné le sentiment contraire comme hérétique : « Si quis negaverit istud sacrum et firmum perseverantiam donum et certis habentibus, absolute et infallibiliter certitudinem dicere, nisi hoc ex specialis revelatione didicerit ; anathema sit. Conc. Trid., Sess. VI, can. 16. »

Cap. IX. — 1. Veritatem dico. Jusqu'ici, saint Paul a établi la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour la vraie justice. Par cette exposition de la justification gratuite, il a mis à nu les prétentions des gentils relativement à la philosophie, et celles des Juifs relativement à la loi. Mais de ce que les Juifs ont mis à tort pour évidence dans la loi, il en rappelle que le plus grand nombre d'entre eux sont réproposés pour la grâce, et par conséquent pour la gloire. Mais ce chapitre, saint Paul combat comment cette réprobation peut se concilier avec les promesses de Dieu. On peut lire ces chapitre en trois parties : 1. Dans la première, saint Paul proteste de son désintéressement pour les Israélites ; c'est une sorte de justification oratoire pour leur faire accepter les vérités si dures qu'il va leur dire (1-5). 2. Il prouve que leur réprobation n'est pas un opprobrium aux yeux des promesses de Dieu, et pour cela il cite les sens de ces promesses (6-14). 3. Il se y a par conséquent dans cette réprobation. Dieu est le maître de ses dons, et ceux qui sont réproposés ne le sont que par leurs fautes. Cette réprobation a été d'ailleurs prédite par les prophètes (15-39). Le P. de Carrières, pour montrer la liaison de ce chapitre avec les précédents, fait précéder sa traduction de ces mots : Tout ce que j'ai dit jusqu'ici prouve clairement l'impasse de la loi de Moïse pour la vraie justice, qui fait mériter le ciel, la nécessité de la foi en Jésus-Christ, et par conséquent la réprobation ou la perte des Juifs qui n'ont pas cru dans cette foi. Ce chapitre de saint Paul est d'une simplicité et d'une puissance pour le salut, et qui ébranlent leur justification. Cette partie se peut lire le sujet d'une douleur sensible. Oui, Jésus-Christ, su-

to sic. Assiduo tradens in mortem ; quoniam non persequitur. — Sicut ones occisionis. Haut secus atque ones occisionis destinatus, in se libito et abque comminatione de supplicis et tormenti trahens aut.

37. Superamus. Yraquovimus, id est, plasmum virtute minus hostium et rerum adversarum. — Propter eum qui dilexit nos. Non nostra virtute, sed per auxilium Christi, qui dilexit nos.

38. Certus sum enim. Hincipimus, id est, certum in Domino spem habeo, confido persequi non habeo. — Neque morte, neque vita. Neque mors a persequente instantia, neque vita promissa. — Neque angeli, neque principatus. Nulla vis spiritualis, si id aggraveret. Propterea notum memorat virtutes et principatus, quia virtus et vis angelica his nominibus exprimitur. — Neque instantia. Presentia. — Neque futura. Potentia et robor principum hujus seculi.

39. Neque altitudo, neque profundum. Neo coeli, neo inferi. Vel, esse altitudo prospectiva, neo profundum misterii. — Quis est in Christo. Jesu. Per Jesum Christum mediatorum et propitiatorum nostrorum.

Cap. IX. — 1. In Christo. Christo teste. Te tuu Christum, iure per Christum me verum dico. — Testimonium mihi perhibente. Ad id quod dico tacet mihi addico, et allego conscientiam meam. — In Spiritu sancto. Per Spiritum sanctum, et ejusdem conscientiam meo testem.

2. Quoniam. Quia. — Tristitia mihi magna est. Sollicito et reprobationem et reprobatum Judaeorum a justitia e salute. Vel tristitia mihi magna est, quod fit aliquando dispositionem fieri ut optarem anathema esse a Christo.

3. a Ophabam enim ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis qui sunt cogniti me secundum carnem, et a Iet. B. 2. Cor. 12.

4. Qui sont Israélites, quorum adoptionem est filiorum, et gloria, et testamentum, et legislatio, et obsequium ; et promissa.

5. Quorum patres, et ex quibus est Christus secundum carnem, qui est super omnia Deus benedictus in secula. Amen.

6. Non autem quod excederit verbum Dei. Non enim unum qui ex Israël sunt, id sunt Israélites ;

7. Neque qui semen sunt Abraham, cuius filii : a sed, in Isaac vocabitur tibi semen : [a. Gen. 21. 12.]

8. Id est, non qui filii carnis, id filii Dei ; sed a qui filii sunt promissionis, estimantur in semine. [a. Gal. 4. 26.]

9. Promissionis enim verbum hoc :

3. Ophabam enim ego ipse anathema esse a Christo. Id est, in mortem non a Christi charitate, sed ab ope beatitudine et gloria separari ad fore posset, ad gratia meo Iudaei salvi essent. Optat hoc Iseo Paulus illud idem quod in simili caso, optavit Moses ; Exod. 32. 81 dicent : Id et stultitia est Abne contra, sed, si non fecerit, dele me vis libro tuo quous accipit. Vel insens est : cum assens Iudaeis, cum Christi veritate, sicut et nihil cum illo commune habere veliens, sed ab illius doctrina et moribus penitus abhorrens, alio addidit etiam Iohannem et genti meo. — Cognovi me. Ego sum iustitia iustitia.

4. Quorum adoptio est filiorum. Quos Deus qui in dilectis, cum abili anque ceteri eos adfuit, Exod. 4. 22, dicens : Filii mei sunt principatus Israel. — Et gloria, quorum sollicitudo gloria meum est quam continent gentium : Dominus enim non fecit liberos suos omnes. Exod. 17. 16. — Et testamentum, quibus lex a Deo lata fuit. — Et obsequium. Cultus sacre ad divinus leges ceremoniali prescriptus. — Et promissa. Benedictio Abraham promissa, onnesque alie promissiones Dei, quarum testis proprio Christi, et per eum comprehensum promissionum.

5. Quorum patres, Subaudi : autem, id est, qui primigenitores habent sanctos patriarchas Abraham, Isaac et Jacob. — Super omnia. Vel Ius super omnia, vel benedictus super omnia. Utique sensus communis est, ex textuali contextu. — Amen. Itaque, et, ita fit, ut nihil benedictio in secula.

6. Non autem quod excederit. Quamquam autem ego magnopere dissecrari, et pro ipsorum salute sum sollicitus, certo tamen solo fieri nulla ratione posse ad divinus promissio irrita et inania evadit. — Non enim unum, sicut enim mihi parentem non omnes qui ab Israele parente nostro geniti sunt, sed ad Israëlitum gentem praefero.

7. Neque qui semen est Abraham. Nec Ioseph secundum carnem nisi sunt ex Abraham, cognoscimus, omnia qui filii secundum carnem Scripturae ; tamen in unum ad quos pertinetur et hereditas Abraham. — In Isaac vocabitur tibi semen. In posteris Isaac ; quasi dicit : Posteritas tua, o Abraham, consistit per Isaac, qui Dei promissiones et virtute supernaturali natus est tibi sem, et successi Saram ; non per Iheros qui filius est carnis, id est solitarius virtute generatus ; quasi dicit Paulus : Ita ergo dicitur unum veri patriarchae Iheros et filii Abraham autem, ad promissam benedictionem, Iheros non quia naturalis generatio eius, sed quia genit et virtus spiritualis regeneravit per fidem et baptismum ; et sic patet non excedere divinum promissum.

8. Sed qui filii sunt promissionis, estimantur in semine. Sed filii a Deo Abraham promissum estimantur in semine, id est, estimantur semen, ita filii et heredes Abraham, et consequenter ipse Dei divinus promissionis Abraham factus.

9. Promissionis enim verbum hoc dicit. Probat hic apostolus quod dixit, sollicito Isaac fuisse Abraham filium non carnem, id est, carnali virtute genitum ; sed promissionis, id est, virtutis divina a Deo promissa conceptum et genitum ; probat, hancque, ex eo quod dicitur Genes. 15. 10 : Tempore isto, etc. Vide quoque ibi diximus. Tempore isto significat unum prostrum.

3. Jusqu'à ce que j'eusse désiré de devenir moi-même anathème, à l'égard de Jésus-Christ, pour le salut de mes frères qui sont d'un même sang que moi selon la chair.

4. Qui sont les Israélites à qui appartient l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, sa loi, son culte et ses promesses ;

5. De qui les patriarches sont les pères, et dont Jésus est sorti, selon la chair. Jésus-Christ même, qui est Dieu, élevé au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles. Amen.

6. Ce n'est pas néanmoins que la parole de Dieu soit demeurée sans effet, car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela vrais Israélites ;

7. Ni tous ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas pour cela ses vrais enfants ; puisque Dieu lui dit : O toi, Isaac, et non pas Israël, qui sera appelé votre fils.

8. C'est-à-dire, que ceux qui sont enfants d'Abraham selon la chair, ne sont pas pour cela enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de sa promesse qui sont réputés être les vrais enfants d'Abraham.

9. Or voici les termes de cette promesse : Je

3. Jusqu'à ce que j'eusse désiré de devenir moi-même anathème, à l'égard de Jésus-Christ, pour le salut de mes frères qui sont d'un même sang que moi selon la chair.

4. Qui sont les Israélites à qui appartient l'adoption des enfants de Dieu, sa gloire, sa loi, son culte et ses promesses ;

5. De qui les patriarches sont les pères, et dont Jésus est sorti, selon la chair. Jésus-Christ même, qui est Dieu, élevé au-dessus de tout, et béni dans tous les siècles. Amen.

6. Ce n'est pas néanmoins que la parole de Dieu soit demeurée sans effet, car tous ceux qui descendent d'Israël ne sont pas pour cela vrais Israélites ;

7. Ni tous ceux qui sont de la race d'Abraham ne sont pas pour cela ses vrais enfants ; puisque Dieu lui dit : O toi, Isaac, et non pas Israël, qui sera appelé votre fils.

8. C'est-à-dire, que ceux qui sont enfants d'Abraham selon la chair, ne sont pas pour cela enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de sa promesse qui sont réputés être les vrais enfants d'Abraham.

9. Or voici les termes de cette promesse : Je

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

R

ten dues ? Qui certes , leur voix a retenti par toute la terre , leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde.

19. Et Israël n'en a-t-il point eu aussi connaissance ? *Oui, sans doute, il l'eut, mais païssie chose, qui est le premier de tous les prophètes, à dire : Je vous rendrai moi-même un peuple qui n'est pas son peuple, et je ferai que votre nation inouïe deviendra l'objet de votre indignation.*

20. Isale dit hautement : Ceux qui ne m'ont cherché pas m'ont trouvé; et je me suis fait voir à ceux qui ne demandaient point à me connaître.

21. Et adressant sa parole à Israël, il dit : J'ai tendu mes bras durant tout le jour à ce peuple inopiné et rebelle à mes paroles.

CHAPITRE XI.

Destinée du peuple Juif. Beaucoup ont été d'abord réprouvés, mais à la fin des temps ils se convertiront tous.

1. Que dirai-je donc ? Est-ce que Dieu a rejeté son peuple ? Non certes ; car moi-même je suis Israélite de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin.

2. Dieu n'a point rejeté son peuple qu'il a connu dans sa prescience ; ne savez-vous pas ce qui est rapporté d'Élie dans l'Écriture; et de quelle sorte il demandait justice à Dieu contre Israël, en disant :

« Les lignes s'écartent pas en arrière-crit années à toute la terre, il avait déjà été publié dans beaucoup de contrées. Mais l'Apôtre cite ces paroles pour indiquer que sa prédication sera universelle, et que le christianisme se sera pas, comme le judaïsme, une religion locale, la religion d'un seul peuple et d'un seul pays. Comme il y a des fêtes dans l'ancien Testament, la doctrine se justifie à leurs yeux de la meilleure manière; puisqu'il devient manifeste qu'elle n'est pas autre que la doctrine de Moïse et des prophètes.

Car. XI. — 1. *Dico ergo. De christi termini la parte dogmatiche di cette Épître. Après avoir établi que les Gentils sont justifiés par la foi, et que les Juifs sont déshonorés de la justice par leur incredulité; saint Paul consigne les Juifs en établissant : 1. Que Dieu ne les a pas réprouvés, mais qu'il s'est consacré en leur saint nom (1-10); 2. que leur chute a été pas irrevocable. Et il explique à ce sujet les Gentils à ne pas les mépriser, et à ne pas insulter aux bras brachés tombés, parce que cette présomption et cet orgueil pourraient leur être funestes (11-20); 3. Et il affirme leur réappel futur et leur conversion à la fin de la péniéte après de son Épître par cet hymne : Gloires à Dieu (21-26).*

2. *Non repulsi. De ce qu'un très-grand nombre de Juifs sont restés volontairement dans les ténégres de l'incredulité, on se doit pas croire pour cela que la nation entière soit réprouvée.*

19. *Sed dico. Quia vero dico. — Nuncquid Israel non cognoverit?* Sollicit enim gentium non est gentium predestinationem esse Evangelium, ut ipsam futuram prophetam Judæis tradidit, Ideoque Judæis hoc ipsum cognitum est, ut esse debeat. — *Moyses dicit. Desidero. C. 21. n. 21. — Admonitionum vos adducam in non gentem. Alio gentes afferam, ut vobis invidiamz analam. — In hoc generis. Propter gentes, qui habent non fuitur gens nec. — In gentem inopinentem. Propter gentes, qui habent inopitenter vixerunt, et subito steterunt. — In rem vos mittam. Invadam et iterum in vos commovebo.*

20. *Audet, et dicit. Audax et libere pronuntiat. — Invenies enim a non querentibus me. Etiam hic presentem pro futuro. Senso est: invenies me fide ex auditu concepta qui non querentibus, sollicitus populus gentium. — Postea opponit se. Ille me manifestavit. — Qui me non interrogavit. Sed in robis debili sunt consueverunt. — Epagnus meus mort. Per predicacionem Christi et apostolorum ejus, et per crebra miracula ab eis patrata. — Ad propositum non credentibus et contradicentibus. Populo judæico, qui tamē patraverit non potuit, sed semper Evangelium resistit et contradicit.*

21. *Ad Israel. De Israel. — Tuo die. Prefigurativam. — Epagnus meus mort. Per predicacionem Christi et apostolorum ejus, et per crebra miracula ab eis patrata. — Ad propositum non credentibus et contradicentibus. Populo judæico, qui tamē patraverit non potuit, sed semper Evangelium resistit et contradicit.*
Car. XI. — 1. *Dico ergo. Dico, inquit, et quero occasione testimoniarum que ex Moise et Isala didici. — Reppulsi populum vestrum. Ut non sed particeps beneficiis promissis in Christi. — A hoc. Non eis, est, non omnis Deo populum suum repulsi. — Non et Isala didici. Cuius, Et tanta fiducia quæsumodum et apostoli, est, quæ ab Isala credentes. Non ergo Deo repulsi absolute populum suum.*
2. *Quant repulsi. Quam sua interna benevolencia complexus est, quam ab æterno deoco-*

3. a Domine, Prophetas tuos occiderunt, altaria tua profanaverunt; et ego relictus sum solus, et querunt animam meam, [a III. Reg. 10. 10].

4. Sed quid dicit illi divinam responsionem? A Reliqui mihi supplem millia virorum, qui non curaverunt gemam ante Baa, [a III. Reg. 19. 18].

5. Sic ergo et in hoc tempore reliqui secundum electionem gratie salvum factus sum.

6. Si autem gratia, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia.

7. Quid ergo? quod querebat israel, hoc non est consecutus; electio autem consecuta est; cæteri vero execrati sunt :

8. Sicut scriptum est : A Dedit illis Deus spiritum contentionis, oculos ut non viderent, et aures ut non audirent, usque in hodiernum diem. [a Isai. 6. 9. et 29. 10. Math. 13. 14. Marc. 4. 12. Luc. 8. 10. Joann. 12. 40. Act. 28. 36.]

9. Et David dicit *secors* d'auz : Que leur table leur soit devenue un fillet où se trouvent enveloppes; qu'elle leur devienne une pierre de scandale, et qu'elle soit la juste punition de leur opiniâtreté.

6. *Gratia jam non est gratia. Nous ne devons pas notre justification aux œuvres qui l'ont précédée, qu'elles qu'elles soient. Et Explication que les saints de Trente nous donne se est notrui (Ses. VI), cap. 5. Gratia nostra justificat dicitur, quæ nihil operibus justificacionem procedent, sive fides, sive opus, ipsam justificacionem gratiam promovetur. Si enim gratia est, non ex operibus; Alioquin, ut idem apostolus inquit, gratia jam non est gratia.*

vit ad se trahere, quamvis hæc. — In Elio. De Elia, vol in rebis ostia Elie, que scribitur III. Reg. 19. — Intervallum Deum offerunt foret. Quasi tunc ad impietatem delapsorum. To interfallum, in gressu est, brevem est, tunc exacta redempta: ad verbum dicentibus, colloquium cum Deo contra Israel. Respondens pharisæis talia : Recordar a Dio, et ad testamenta del populo d'Israel.

8. *Relictus sum solus. Qui ubi aliam. — Querunt animum meum. Vitam mihi tentant impere.*

4. *Reliqui michi. Nihil reservavi. Non omnes deferent ad idola, et in certamine non sunt in Israel septem virorum millia, qui gentes non facerent ante idola. — Septem castra. Numerus fuitis pro jehothin, qui sedis, multa millia.*

5. *In hoc tempore. Postquam huius. — Reliquis. Pauci Juuui credentes Christum, inquit, loquuntur, pro innumeris incredulis, qui ut ex tanta incredulitate et clada vilicantur in partem esse reliquias. — Secundum electionem gratie. Per electionem Dei gratiam. — Nihil ex opere. Reliquos non habuerunt, sicut sunt multi qui Christum volunt esse salvos.*

6. *Si autem gratia. Occasione ejus quod proximo dicitur, secundum electionem gratie, iterum quod supra docuerat, inquit, mirum non est lege, aut legis operibus fieri remissionem peccatorum ad justificandorum Deo, sed ex virtute Objecti, qui non idem vitam applicat locis. — Si enim gratia. Tunc gratia, est absolute causa, et sensus est : electio ex gratia facta est, non ergo ex operibus, id est, non ex merito et officiosa operum legis; alioquin gratia hoc modo data esset, non habentis rationem gratie, sed potius mercedis.*

7. *Quis ergo? Supple: alioquin. Vel sensus est dicitur : Quis est qui respulsi Israel? hoc non est consecutus, Sensus est: Partes invidiamz querunt, et querunt, sed cum hoc sunt associati, qui non querunt quammodum oportet; querunt enim ex operibus, cum illis solam habebat et gratia. — Rectio. Electi. Reliquis populi electio. — Consequitur est, Ex hoc in Christum. — Cæteri vero execrati sunt. Exceptis milibus, cæteri Judæi non saltem deserti, verum etiam sua malitia execrati sunt, ut clarum Evangelium lucem non viderent.*

8. *Sicut scriptum est. Isai. 6. 9. et 29. 10. — Dedit illis Deus. Permittentes, deserventes, et occasiones obediendo bonas quidem in se, sed quibus illi se magis indulgerent suo vicio et culpa. — Spiritum contentionis. Isai. 29. 10. unde hæc scripta sunt, habebat spiritum contentionis, superbia et perturbationem, in gressu autem tam apertu LX. quem apud Paulum, hoc loco, pro superbia, est, extravasum, contentio; est autem extravasum, unde xaxaxax; deviator, suspensio penitentie, compungens, veluti cavensis, aut acis. Videtur tunc xaxaxox; omissis significatur, quod dicit : Oculos illorum iam oecitate captos, ac ai acis componit, videndi facultatem amittentes. — Uxque in Aedificum diem. Id est, ex quo tempore Christus a vobis vivit in mundo.*

9. *Et David dicit. Paul. 68. 23. — Fiat mensis eorum. Mensa spiritalium animæ, scilicet*

24. Car si vous avez été coupé de l'olivier sauvage qui étoit votre tige naturelle, pour être enté contre votre nature sur l'olivier franc, à combien plus forte raison ceux qui sont les branches naturelles de l'olivier même seront-ils entés sur leur propre tige ?

25. Car je ne vous pas, mes frères, que vous ignorez ce mystère, afin que vous ne soyez point sages à vos propres yeux, qui est qu'une partie des Juifs est tombée dans l'aveuglement, jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée dans l'Église.

26. Après qu'il soit Israël égaré sauvé, selon qu'il est écrit : Il sortira de Sion un libérateur qui bannira l'impiété de Jacob :

27. Et ce sera alors que l'alliance que j'ai faite avec eux aura son effet, lorsque j'aurai ainsi effacé leurs péchés :

28. Car quoi qu'il soit vrai de dire que, selon l'Évangile, ils sont maintenant unanimes de Dieu, à cause de vous; cependant il est vrai aussi que, selon l'édiction de Dieu, ils lui sont très-chers, à cause de leurs pères :

29. Parce que les dons et la vocation de Dieu, il ne s'en repent point :

30. Car comme jadis vous ne croyiez point en Dieu, et que vous avez ensuite obtenu miséricorde, à cause de l'incrédule des Juifs :

31. De même à présent les Juifs n'ont point

25. *Nolo enim vos ignorare.* Hoc mysterium que Apostolus discipulis re, est un mystère mêlé de justes et de méchants à l'égard des Juifs incrédules, et au mystère de pure miséricorde à l'égard des Gentils. Une partie des Juifs sont restés dans l'aveuglement, voilà les mystères de justice; Dieu a pris occasion de cet aveuglement pour appeler dans son Église les Gentils, voilà le mystère de miséricorde à l'égard de ces derniers. Cependant dans les dernières Tempes, l'Église des Juifs dans son Église, voilà le mystère de miséricorde à leur égard.

31. *Contra naturam.* Contra naturam tunc originis, cum esset olivaster, etiam imbutus in bonamolivam; vel potius naturæ ætæ: contra naturam legem, quia in leucisibus surculis non sequitur naturam fructus, sed potius transmissur naturam in alii surculi: hoc autem mensuræ iudicis, contra naturam leucisibus. — *Insuper tunc originis.* Itemque eidem sue civitatis lausuratur, sic ut illi coalescant.

25. *Nolo enim vos ignorare.* Hoc dico, ne in superbiam incideretis. — *Mysterium hoc.* Quod sequitur, dicitur habere quatuor species. Id est, superbi; sapientia enim parit superbiam. Est metropolis, nisi ceteros ponatur ut pro ceteris typus; est enim Græcia quædam civitas universalis, quod verius videtur. — *Et parte.* Aliquis. — *Donec plenitudo gentium impleatur.* Dicitur numerus servus qui et gentium redditur sacis, plene completum, et vultus in orbe Christi.

30. *Et sic enim Israel egerat servet.* Parce omnia; plurimi scilicet ex singulis tribubus in sine mundi convertentur et salvi fient. — *Sicut scriptum est.* Isa. 59, 20. — *Veniet ex Sion.* Ego judeus, aliquo ex ipsa regna, sicut David. — *Qui eripiet, et avertet impietatem a Jacob.* Qui avertet et abolet peccata Israelitarum, Christus scilicet.

27. *Testamentum.* Fœdus quod cum illis fecerat. — *Cum abstergero peccata eorum.* In fine mundi pro predicatione Enoch et Elijæ.

28. *Secundum Evangelium.* Qui adversantur Iudam. — *Insuper.* Sicut dicit. — *Propriet heri.* Ut vos, o gentes, hęc occasione voluptatis prædicentium etiam. Upret et reprobis; hoc apostolus, ut gentes benedictionem Evangelii nisi occasione Judæorum præsumit agnoscat, fœdus illi licet incredula, non indignetur, sed commiseretur. — *Secundum electionem autem.* Quia deum illi Judæos in populum sibi elegit David. — *Qui eripiet, et avertet impietatem a Jacob.* Qui avertet et abolet peccata Israelitarum, Christus scilicet.

26. *Testamentum.* Fœdus quod cum illis fecerat. — *Cum abstergero peccata eorum.* In fine mundi pro predicatione Enoch et Elijæ.

25. *Nolo enim vos ignorare.* Quasi dicit: Impugnabilis, immutabilis, illa eorum ne possit esse debeat ponitur eum qui dedit aut promittit. — *Et non et occidit Deo.* Equitur apostolus de veniens et vocatione que facta sunt absolute et sine conditione; hæc enim sunt immutabilia.

31. *Et vos, o gentes.* — *Non creditis Deo.* Hinc dicitur in Osa, *increduli fuerunt Dei.* Plus est incredulus assens, quam non credere; non incedit aliquid pertinaciam non credendi etiam vero vel scilicet dicitur documentis. — *Propriet incredulitatem Iherosolym.* Iherosolym, in quorum locum inserti sunt in bonam olivam.

31. *Ita et isti Judæi.* — *Non crediderunt in vestram miséricordiam.* Ut vos, o gentes, in occasione misericordiam predicationis dicitur alii gratiam a Deo recipere. — *Ut et ipsi, Iudei!*

in vestram miséricordiam; et ut ipsi misericordiam consequantur.

32. Conclut enim Deus omnia in incredulitate; et omnium misereatur.

33. O altitudo divinarum sapientie et scientie Dei: quam incomprehensibilia sunt iudicia ejus; et investigabiles viæ ejus!

34. A quis enim cognovit sensum Domini? aut quis consiliatus ejus fuit?

35. Aut quis prior dedit illi, et retribuerit ei?

36. Quoniam ex ipso, et per ipsum, et in ipso sunt omnia; ipsi gloria in sæcula. Amen.

eru, afin que vous reconnaissiez miséricorde, et que leur incrédulité leur donnât lieu ensuite de recevoir aussi eux-mêmes miséricorde.

32. Car Dieu a refermé tous les hommes dans l'incredulité, afin de pouvoir exercer sa miséricorde envers tous.

33. O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu! que ses jugements sont incompréhensibles, et ses voies impénétrables!

34. Car qui a connu les desseins de Dieu? ou qui est entré dans le secret de ses conseils?

35. Ou qui lui a donné quelque chose de premier, pour en prétendre récompense?

36. Car tout est de lui, tout est par lui, et tout est en lui; à lui seul est glorie dans tous les siècles. Amen.

CHAPITRE XII.

Préceptes de la morale. Tous les chrétiens ne forment qu'un même corps, dont chaque membre a les fonctions propres à remplir. Devoirs principaux de la vie chrétienne.

1. Observez l'usage vos, frères, per miséricordiam Dei, a subditis cor, pora vestra hostium viventem, sanctam, Deo placenem, rationabile obsequium vestram. [a Phil. 4. 18.]

1. Je vous conjure donc, mes frères, par la miséricorde de Dieu, de lui offrir vos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux, pour lui rendre un culte raisonnable.

33. *O altitudo.* Ce qui fait l'étonnement et l'admiration de l'Apôtre, c'est la conduite de miséricorde et de justice que Dieu a gardée à l'égard des Juifs et des Gentils, faisant surgir l'incrédulité des uns à la vocation des autres, et la vocation de ceux-ci au retour et à la conversion de ceux-là; s'appuyant et se soutenant par une miséricorde, ne rejetant et ne condamnant personne qu'avec justice; disposant tellement les choses, que tout se trouve concourir à l'accomplissement de ses desseins, et à la manifestation de ses attributs.

Cap. XII. — 1. *Observez l'usage vos.* Les protestants, qui ont prétendu que saint Paul enseignait que la foi est nécessaire pour être sauvé, mais qu'il excluait les œuvres, n'avaient sans doute pas lu cette dernière partie de son Épître, où l'Apôtre expose dans toute sa pureté et dans toute sa sublimité la morale de l'Évangile. Dans la première partie de ce chapitre, il considère les chrétiens comme un seul corps, et il veut que tous les membres de ce corps remplissent les fonctions qui leur sont propres (1-8). Dans la seconde partie, il expose les principaux devoirs de la vie chrétienne (9-21). — *Application spéciale.* Par opposition aux sacrifices de l'ancien loi, l'Apôtre veut que le chrétien offre lui-même à Dieu, et que par conséquent son culte soit avant tout intérieur. C'est l'application de cette parole de Jésus-Christ: *Venit hora et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem, in Spiritu et veritate.* (Joh. 4. 23, 24).

scilicet. Misericordiam consequentur. Ut vestro exemplo provocati, maxime cum videritis gentilitatem tantum intrare, credant in Christum, atque isti misericordiam, gratiam et gloriam consequantur.

32. *Conclut enim Deus.* — *Parmiti Deus.* Conclut enim sub peccato et sub incredulitate. Apse vultus vestro consueti, qui peccator peccato, quasi axo et carcere, clauditur, nudo sine Deo gratia revelabitur. Et amittitur. Vult dicitur a. 30. — *Ut omnium misereatur.* Omnium nationum, tum Judæorum quam gentium.

33. *O altitudo divinarum.* O profundum scientie et scientie Dei. — *Sensus est: o homo profunda,* et humana sensibus impercrutabilis est copia, sua magnitudo sapientie et scientie Dei. — *Incomprehensibilia.* Investigabilia viæ ejus. Non verificabilia. Sensus est, i ratione operum Dei non posse à quibusvis partibus cognosci. — *Sanctam homini.* Cogitationes et consilia mentis divini. — *Consiliarius ejus.* Duplex, participes et coadjuvans consilium Dei.

34. *Aut quis prior dedit illi.* Habe sententiam videtur impunito apostolus ex lib. Job, c. 41, v. 2, ubi ait Dominus: *Quis contra deum statuit, ad redendum et Parto seminum Deo quidpiam primo dedisse, quod non accipent ab eo, probat apostolus ex sequentibus: Quoniam ex ipso, etc.* — *Et retribuetur ei.* Qui prior Deo dedit, unde merito remuneratum expectat.

36. *Quoniam ex ipso.* Nam ab ipso, tanquam auctore, et per ipsum, quasi conservatorem et custodiam omnia existant, et ad ipsum tanquam ad Deum referantur. Ipsi sit gloria in sæcula. Amen.

Car. XII. — 1. *Per miséricordiam Dei.* Quasi dicit. Deus qui vos miséricordiam se exhibuit: hinc ergo miséricordiam vos inducat ad se præstantia que debet a vobis postulari. — *Hostiam viventem.* Ut ex corporibus vestris non occidat, sed viventibus, hostiam Deo offerat. Sensus vestros intelligendum et spiritus subjectionis, quod est gratissimum Deo sacrificium. — *Sanctam, Deo placenem.* Ab omni immunditia et inquinamento peccati immunem.

3. Et ne vous conformez point au siècle passé... mais transformez-vous par le renouvellement de votre esprit...

4. Car comme dans un seul corps nous avons plusieurs membres, et que tous ces membres n'ont pas la même fonction...

5. De même, en Jésus-Christ, nous sommes plusieurs qui se formons en un seul corps...

6. Et qui avons aussi des dons différents selon la grâce qui nous a été donnée...

7. Ne soyez point jaloux les uns des autres... car c'est par la charité que vous serez tous unifiés...

8. Sive prophetiam. Chacun a reçu de Dieu des aptitudes diverses... et les autres, il faut que chacun se reconforte dans les limites des aptitudes qui lui ont été données...

9. Et per hoc expectate... car ce n'est que par l'attente que vous serez sauvés...

10. Nolite conformari huic saeculo... ne vous conformiez à ce siècle qui passe...

11. Dico enim per gratiam... je dis que par la grâce, vous êtes tous unifiés...

12. Habentes enim donationes... ayant des dons différents, nous sommes tous unifiés...

2. Et nolite conformari huic saeculo... ne vous conformiez pas à ce siècle...

3. Dico enim per gratiam... je dis que par la grâce, vous êtes tous unifiés...

4. Sicut enim in uno corpore... comme dans un seul corps, nous avons plusieurs membres...

5. Ita multi unum corpus sumus... ainsi, nous sommes plusieurs membres d'un seul corps...

6. Habentes autem donationes... ayant des dons différents, nous sommes tous unifiés...

7. Sicut enim in uno corpore... comme dans un seul corps, nous avons plusieurs membres...

8. Ita multi unum corpus sumus... ainsi, nous sommes plusieurs membres d'un seul corps...

9. Habentes autem donationes... ayant des dons différents, nous sommes tous unifiés...

10. Sicut enim in uno corpore... comme dans un seul corps, nous avons plusieurs membres...

11. Ita multi unum corpus sumus... ainsi, nous sommes plusieurs membres d'un seul corps...

differtis sive prophetiam secundum rationem fidei...

7. Sive ministerium in ministrando... sive qui docet in doctrina...

9. Dilectio sine simulatione... dilectio malum, adherentes bono...

10. Charitas fraternitatis invicem... dilectio, ad hoc ut sitis misericorditer...

11. Sollicitudine non pigri... sollicitudine, dominum servientes...

12. Spe gaudentes... in tribulatione patientes, orationi instantes...

13. Necessitibus sanctorum communicantes... ad hospitalitatem sectantes...

reçu le don de prophétie, en use selon l'analogie et la règle de la foi.

7. Que celui qui est appelé au ministère de l'Eglise s'attache à son ministère, que celui qui a reçu le don d'enseigner, s'applique à enseigner.

9. Dilectio sine simulatione. Dilectio malum, adherentes bono; [a. Ephes. 5. 15.]

10. Charitas fraternitatis invicem dilectio, ad hoc ut sitis misericorditer servientes; [a. Ephes. 4. 3. 1. Petr. 4. 17.]

11. Sollicitudine non pigri; spiritu ferventes; Domino servientes;

12. Spe gaudentes; in tribulatione patientes; orationi instantes;

13. Necessitibus sanctorum communicantes; ad hospitalitatem sectantes. [a. Ephes. 2. 1. Petr. 4. 9.]

ness, et fasse ainsi valoir le talent qui lui est reçu. Le don de prophétie consistant soit à expliquer l'Écriture en public, soit à découvrir les choses futures, ou à pénétrer le sens de ces choses...

7. Sive ministerium. Celui qui a reçu une charge ecclésiastique doit s'acquitter fidèlement des fonctions de cette charge, qu'il soit évêque, prêtre, ou diacre. Il ne doit pas oublier que Dieu l'appelle au travail et non à l'oisiveté.

9. Dilectio sine simulatione. Dans cette dernière partie, l'Apôtre passe au devoir qui nous communs aux chrétiens. Il traite d'abord des dispositions intérieures que nous devons avoir (10-12), et traite de nos devoirs extérieurs envers le prochain (13-15).

10. Charitas fraternitatis. Amore fraternitatis. — Honorare invicem precaventes. Prévenant qui avertent, il est qui primus loquitur.

11. Sollicitudine non pigri. Excitez, étudiez et diligentes sollicite, alertes et prompts, pressentir cum juvenas esse proximam. — Spiritus ferventes. Ardore quodcumque ad impetu mentis accessum ad acquiritur munus vestri ministerii. — Dominum servientes. Et in omni officio et obsequio quod proximis impenditis, non que vestris sunt queritis, sed Domini et suus gloria.

10. Que chacun ait pour son prochain une affection de une tendresse vraiment fraternelle; prévenons-les les uns les autres par des témoignages d'honneur et de déférence.

11. Ne soyez point lâches dans votre devoir; conservez-vous dans la ferveur de l'esprit; soyez-vous ceux que le Seigneur vous serve.

12. Réjouissez-vous dans l'espérance; soyez patients dans les maux; persévérants dans la prière.

13. Charitatis bono soulager les nécessités des aïnés, prompts à exercer l'hospitalité.

doctrinam, et as que ad docendi munus pertinet. — Secundo rationem fidei. Fides hic est intelligentia perfecta verum divinarum et Scripturarum, que non tam humano studio et industria, quam humanarum operationum et inventionum acquiritur. Sensus ergo est: habentes prophetiam, hoc est, gratiam explicandi doctrinam et Scripturas sacras secundum analogiam, id est, secundum proportionem et mensuram fidei, ad id, intelligant et sapienter a suo officio commoveant.

8. Qui exhortator in exhortando. Et exhortator, in exhortatione, hoc est, in exhortatione laetans et gratia se exhortans. Aliter movendo ad includendo ad virtutum explicationem, qui tribuit, qui habet officium in domo Dei distribuit. — In simplicitate. Bene fide, sine personarum acceptatione, hoc sine respectu proprii commodi, id faciat. — Qui præsent in sollicitudine. Qui habet functionem in Ecclesia et premit, totus animi illi incumbit, et sollicitus sit in illius, et diligens in omnia bona procedens. — Qui adherentes ad misericordiam. Qui misericordiam operibus se impendit, ut curam servans, auti loquitur, auti aliam animi ad illam salute paratam suam impendat.

9. Dilectio sine simulatione. Proximus diligat sincere et ad animam, non simulans. — Oculentes malum. Abhorrentes a vitia. — Adherentes bono. Quod quantum est et honestum sectantes.

10. Charitas fraternitatis. Amore fraternitatis. — Honorare invicem precaventes. Prévenant qui avertent, il est qui primus loquitur.

11. Sollicitudine non pigri. Excitez, étudiez et diligentes sollicite, alertes et prompts, pressentir cum juvenas esse proximam. — Spiritus ferventes. Ardore quodcumque ad impetu mentis accessum ad acquiritur munus vestri ministerii. — Dominum servientes. Et in omni officio et obsequio quod proximis impenditis, non que vestris sunt queritis, sed Domini et suus gloria.

12. Spe gaudentes. Patrum retributionis. — In tribulatione patientes. Eadem minimum spe amant.

10. Que chacun ait pour son prochain une affection de une tendresse vraiment fraternelle; prévenons-les les uns les autres par des témoignages d'honneur et de déférence.

11. Ne soyez point lâches dans votre devoir; conservez-vous dans la ferveur de l'esprit; soyez-vous ceux que le Seigneur vous serve.

12. Réjouissez-vous dans l'espérance; soyez patients dans les maux; persévérants dans la prière.

13. Charitatis bono soulager les nécessités des aïnés, prompts à exercer l'hospitalité.

14. Charitatis bono soulager les nécessités des aïnés, prompts à exercer l'hospitalité.

15. Necessitibus sanctorum communicantes. Id est, fratrum, seu christianorum indigentibus vestris facultatibus subventiones, res vestras in opibus communicantes.

14. Bénissez ceux qui vous persécutent; bénissez-les, et ne faites point d'imprecation contre eux.

15. Soyez dans la joie avec ceux qui sont dans la joie; et pleurez avec ceux qui pleurent.

16. Tenez-vous toujours unis les uns avec les autres dans les mêmes sentiments et les mêmes affections; et ne vous élevez point dans vous-mêmes; mais rabaissez-vous jusqu'aux personnes les plus basses et les plus abjectes; et ne soyez point sages à vos propres yeux.

17. Ne rendez à personne le mal pour le mal; avec soin de faire le bien, non-seulement devant Dieu, mais aussi devant tous les hommes;

18. Vivez en paix si cela se peut, et autant qu'il est en vous; avec toutes sortes de personnes.

19. Ne vous vengez point vous-mêmes, mes chers frères, mais laissez Dieu à la colère, car il est écrit: C'est à moi que la vengeance est réservée, et c'est moi qui la ferai, dit le Seigneur.

20. Au contraire; si votre ennemi a faim, donnez-lui à manger; s'il a soif, donnez-lui à boire; car agissant de la sorte, vous amasserez des charbons de feu sur sa tête.

21. En un mot, ne vous laissez point vaincre par le mal; mais travaillez à vaincre le mal par le bien.

14. *Benedicite persecutibus eor.* C'est la morale du Sermon sur le montagne. L'Apôtre avait vu païens dans l'Église le germe de certaines dissensions provenant de l'opposition de caractères et de race qui existait entre les Juifs et les Gentils, et il s'attacha, pour les éteindre, à développer les principes de la charité.

19. *Deo locum frœ.* Le Père de Charité, d'après plusieurs interprètes, a étendu ce passage de la colère de Dieu, et dans sa paraphrase il dit: Donnez lieu à la colère de Dieu; laissez-lui le soin de vous venger. C'est ici ce qui est réservé.

14. *Benedicite. Bene precamini.*

15. *Gaudere cum gaudentibus.* Ra est sympathia inter vos, ut fratrum propeera vel adversa regere vos ne lino cogitemus.

16. *Idipsum sentientes.* Sitis eodem animo alius erga alium affecti. — *Non alto sapientes.* Non alate de vobis sentientes, ut velitis supra alios eminare. — *Sed humiliter consentientes.* Tot varietate circumspicere, humiliter conditioni aliorum vos accommodantes, et illis consentientes et obsecrantes. Potest etiam referri, esse generis quatuor: quasi dicit: Villa ambit, non alta; fugite superbiorem convitia, etc. — *Nilite esse prudentes, apud contemptores.* Vestra ipsorum opinio, in oculis vestris, quasi dicit: Ne putis vestra novella vobis sufficere, quasi aliorum consilio non operari.

17. *Prosecutis bene.* Ita honeste amice, iuste et sancte vivite, ut Vitis vestra et concersatio bona et amabilia, non tantum Deo, sed et hominibus probetur, nec a quopiam jure culpari possit, sed ceteris luceat in virtutis exemplum.

18. *Si fieri poterit.* Salva iustitia, pietate, ac veritate. — *Quot ex vobis est.* Ne collatis a vobis prebentur ulla dissensionis occasio.

19. *Defendentes.* Edificantes, benedicentes. Sic Justiti, 1, 12, dicitur Nabuchodonosor jurasse pro thronum et regnum suum quod defenderet se, id est, ulcisceretur. — *Deo locum frœ.* Vobis irate credite; ne resistitis illis frœ, contradicendo, aut contra quod ipse rub pugnando.

20. *Carbones ignis congere super caput eius.* Ignito non iræ, sed charitatis et amoris carbones, qui eum infamant ad reprimendum.

21. *Nil vincat malo.* Id est, malitia inlino tui. — *Sed vince in bono malum.* Sed tu habebis vincas illius malitiam.

14. *Benedicite persecutibus vos; benedicite et nolite maledicere.*

15. *Gaudere cum gaudentibus, flere cum fletibus;*

16. *Idipsum invicem sentientes; non alia sapientes, sed humiliter consentientes.* Nolite esse prudentes apud vosmetipsos:

17. *Nullo malo pro malo reddentes; a providentibus bona non tantum coram Deo, sed etiam coram omnibus hominibus;* [a *Hebr. Cor. 8. 34.*]

18. *A si fieri poterit, quod ex vobis est, cum omnibus hominibus pacem habentes;* [a *Hebr. 12. 14.*]

19. *A Non vosmetipsos defendentes, charitatem, sed deo locum frœ.* Scripsit esse enim: b *Mibi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus.* [a *Eccli. 28. 1. 2. 3. Math. 5. 39. || b Deut. 32. 35. Hebr. 10. 30.*]

20. *A Sed si caruerit inimicus tuus, cibus illius; si sitit, potum da illi. Hoc enim faciens, carbonis ignis congere super caput ejus.* [a *Prov. 25. 21.*]

21. *Nullo vincat malo, sed vince in bono malum.*

CHAPITRE XIII.

Des devoirs envers les puissances de la terre. De l'amour du prochain. Exhortation à quitter les œuvres de ténèbres, et à se revêtir de Jésus-Christ.

1. Omnis a omnia potestatis sublimioribus subdita sit; non est enim potestas nisi a Deo; que aulem sunt, a Deo ordinatae sunt. [a *Sec. 6. 4. I. Petr. 2. 13.*]

2. Itaque qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistit, ipsi sibi damnationem acquirit.

3. Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali. Vis autem non timere potestatem? Bonum fac; et habebis laudem ex illa:

4. De enim minister est tibi in bonum. Si autem malum fecerit, time; non enim sine causa gladium portat. Dei enim minister est: vindixit in iram qui malum agit.

5. Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.

6. Ideo enim et tributa prestatis; ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.

Cap. XIII. — 1. *Omnis a omnia.* Le deuxième abus, dit Mauduit, qui s'était introduit dans l'Église de Rome, est qu'à quelques-uns des Juifs fidèles, ayant encore l'esprit rempli de cette liberté du peuple de Dieu qu'ils avoient toujours affectée, et dont ils étoient encore plus sûtes depuis la venue du Messie, regardoient toujours les publicains avec horreur, comme faisoient leurs frères de Judée, et avoient même à se soumettre aux tributs et aux autres charges imposées par les superieurs. Cette affection d'indifférence, déjà très-mauvaise en elle-même, pouvant encore rendre odieuse la religion chrétienne qui ne faisoit que du mal. Saint Paul la combat au commencement de ce chapitre. On peut le diviser en trois parties; le Père recommande d'obéir aux puissances établies (1-3), se l'usage des devoirs envers les rois à ceux dont nous sommes redevables envers le prochain, et il les réduit tous à la charité; qu'il considère comme le résumé de la loi (8-10). 3^e Il termine par une exhortation (11-13).

4. *Dei enim minister est.* Saint Paul servait son parole l'an 67. On étoit alors au début du règne de Néron. Ce prince ne s'étoit pas encore révélé avec toute sa férocité. Les chrétiens avoient été persécutés par les Juifs, par le sabbatisme et dans les synagogues, mais la puissance romaine ne s'étoit pas déclarée contre eux. Néron rendit le premier ordre de persécution, mais ce fut sans plus tard.

Cap. XIII. — 1. *Omnis a omnia.* Omnis homo. — *Potestates sublimioribus.* Principibus et magistratibus. — *Non est enim potestas nisi a Deo.* Non tribuimus, inquit Augustinus, lib. 5, de Civitate Dei, c. 21, *sancti regni aique imperii potestatem nisi Deo regi, qui dat felicitatem in regno colorum solis pice regnum vero servorum, et pice et impii, sicut et pice, qui nihil regnat pice.* — *Que enim sunt.* Potestates. — *A Deo ordinatae sunt.* Terrarum, ordinari; iustitiam, dicitur.

2. *Sibi damnationem acquirit.* Tum ab ipsa potestate temporariam, tum a Deo eternam in inferno.

3. *Nam principes non sunt timori boni operis, sed mali.* Non intendunt penam et supplicia boni, sed mali. — *Habebis laudem ex illa.* Potestates.

4. *In bonum.* In bonum tuum, ut iuste et tranquillo vivas, iuno laudem etiam et premia consequaris. — *Non enim sine causa gladium portat.* Sed ut ea utatur, ut eum stringat in malefactoribus. — *Vindixit in iram.* Ad iram, hoc est, ad supplicium sumendum de malefactoribus.

5. *Necessitate subditi estote.* Propter necessitatem precepti et divinam ordinationem potestates constitutis. — *Propter iram.* Punitioem. — *Propter conscientiam.* Ne ea fiat coram Deo; Dei enim minister est magistratus.

6. *Ideo enim et tributa prestatis.* Nam solentis tributorum subjectionis est profectio. — *In hoc ipsum servientes.* In hoc loco bonum aut in tutum, malis in utroque.

serviteur d'autrui? s'il tombe ou s'il demeuré ferme, cela regarde son maître; mais il demeurera ferme, parce que Dieu est tout-puissant pour l'aller dir.

5. De même, l'un met de la différence entre les jours; l'autre au contraire considère tous les jours également, que chacun abonde en son genre.

6. Celui qui s'ingère les jours les distingue pour plaire au Seigneur; de même celui qui mange de tout le fait pour plaire au Seigneur; car il rend grâces à Dieu; et celui qui ne mange pas de tout le fait aussi pour plaire au Seigneur, et il rend aussi grâces à Dieu.

7. Car aucun de nous ne vit pour soi-même, et aucun de nous se metti pour soi-même.

8. Mais soit que nous vivions, soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur; soit que nous nous mouvions, c'est pour le Seigneur que nous nous mouvons; soit donc que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes toujours au Seigneur.

9. Car c'est pour cela même que Jésus-Christ est mort, et qu'il est ressuscité; afin d'acquiescer une domination souveraine sur les morts et sur les vivants.

10. Car nous ne sommes pas sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

11. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

12. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

13. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

14. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

15. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

16. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

17. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

18. Car nous sommes sans loi, mais nous sommes sans loi devant le tribunal de Dieu, et il se sert de nos espérances qui nous portent, dans la langue des jurés romains; et les jugements favorable ou défavorable, une abolition ou une condamnation.

servum? Dominio suo sit, aut cadit; stabilit autem polens est enim Deus statorum illum. [i. Jacob. 4. 13.]

5. Nam alius judicat dies inter dies; alius autem judicat omnem diem; unus quique in suo genere abundat.

6. Qui distinguit dies propter Deum; et qui manducat, Dominum manducat; gratias enim agit Deo: Et qui non manducat, Dominum non manducat, et gratias agit Deo.

7. Nemo enim nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

8. Sive enim vivimus, Dominum vivimus; sive morimur, Dominum morimur. Sive ergo vivimus, sive morimur, Domini sumus.

9. In hoc enim Christus mortuus est et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominaretur.

10. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

11. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

12. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

13. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

14. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

15. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

16. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

17. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

18. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

19. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

20. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

21. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

22. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

23. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

24. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

25. Non enim servum nostrum sibi vivit, et nemo sibi moritur.

10. Tu autem quid iudicas fratrem tuum? aut tu quare speras fratrem tuum? a Omnes enim stabimus ante tribunal Christi. [i. Cor. 5. 10.]

11. Scripsum est enim: a Vivo ego, sicut Dominus, quoniam mihi flectetur cor meum, et omnia lingua confitebitur Deo. [i. Isai. 45. 23. Philip. 2. 10.]

12. Itaque unusquisque nostrum pro rationem reddet Deo.

13. Non ergo amplius iudicem iudicemus; sed hoc iudicare magis, ne ponatis offensivum fratri, vel scandalum.

14. Scio, et confido in Domino Jesu, qui nihil commune per ipsum, nisi et qui existimat quod commune esse, illi commune est.

15. Si enim propter cibum fratris cuius commisitatur, jam non secundum charitatem ambulat, et Noni cibo tuo illum perdere, pro quo Christus mortuus est. [i. Cor. 8. 14.]

16. Non ergo blasphemetur hominum nostrum.

17. Non est enim regnum Dei carnis et potus; sed iustitia, et pax, et gaudium in Spiritu sancto;

18. Qui enim in hoc servit Christo, placeat Deo, et probatus est hominibus.

19. Quae speras. Le Gentil méprisant le Juif, selon son ancienne habitude, ce Juif condamnant le Gentil, conformément à son intolérance d'Israëlites.

20. Confido in Domino Jesu. Saint Paul avait appris par la révélation particulière qui lui avait été faite, et par la révélation faite à saint Pierre à l'occasion de la conversion du centurier Corneille, et la question avait été résolue au conseil de Jérusalem.

21. Bonum nostrum. Il faut entendre par là l'affaiblissement des prescriptions mosaïques. Quo est affaiblissement ne donne pas lieu aux hommes scrupuleux et mal instruits de condamner comme un crime, la liberté que Jésus-Christ nous a acquise; de manger des viandes défendues par la loi; il vaut mieux les priver. Assés bien cet usage des viandes n'est-il pas de grand avantage pour le salut. Cor. 8. 10.

22. Tu autem. Qui non manducat. — Fratrem tuum. — Manducantem. Vide supra, s. 8. — Aut tu. Qui manducas. — Quare speras. Fratrem tuum. Vide dicta codam, s. 3. — Omnes stabimus ante tribunal Christi. Quam dicit: Ille tunc est iudex, ergo invidemus non iudicemus.

23. Scripsum est enim. Isa. 45. 23. — Vivo ego. Juro per vitam meam. — Mihi flectetur cor meum. Omnes potus dolent me. Vide dicta Act., 10. 14. — Mei qui existimat prope Deum. Ex hoc dicitur deum iudicem meum, sed non voluntaria, nulli iudice et coacte.

24. Pro se rationem reddet. De seipso, non de alia. Itaque nemo alius iudicat sed seipsum etiam cum iudicatur.

25. Iudicemus. Decernite, statuite. — Ne ponatis offensivum fratri, vel scandalum. Offensivum, graeco est, προσπαγ; scandalum: aut scandalus, hoc est vox ipsa graeca est, quae quavis latine offensivum sonat, utraque tamen vox addita ab apostolo, praecipit gravitatem exaggerat. Servit etiam hoc ius pro sedem adicit.

26. Scio, et confido. Confido, in graeco est, πιστευω; permissum tamen, competere habeo. — In domino Jesu. A quo dicitur, et scio illi quod dico et doceo. — Quia. Quod. — Nihil commune per ipsum. Nullus cibum per Christum legem immundus est. Vide dicta Act., 10. 14. — Mei, qui existimat prope Deum. — Existimat, immundum est vestitur.

27. Si vult propter cibum. Si frater tuus existimat cibum esse immundum, et ad illo abstinentiam, et tu tamen eum comedis, atque ita fratrem contristas et scandalizas, peccata contra hoc tu scandalos offensus, a te et tua fide se religiose tenent, et ad iudicium relatis.

10. Pourquoi donc condamner-vous votre frère? ou tu quare speras fratrem tuum? a Omnes enim stabimus ante tribunal Christi. [i. Cor. 5. 10.]

11. Selon cette parole de l'Écriture: Je jure par moi-même, dit le Seigneur, que tout genre de malheur ne te nuira point, et que toute nation se te flatte devant moi.

12. Ainsi chacun de nous rendra compte à Dieu de soi-même.

13. Ne nous jugeons donc plus les uns les autres; mais jugez plutôt que vous ne devez pas donner à votre frère une occasion de chute et de scandale.

14. Je sais, et je suis persuadé, par ce que ma loi m'a appris le Seigneur Jésus, que rien n'est impur de soi-même, et qu'il n'est impur que ce qui le croit impur.

15. Si en mangeant de quelque chose vous contristez votre frère, dès lors vous ne vous conduisez plus par la charité. Ne faites pas périr par votre manger celui pour qui Jésus-Christ est mort.

16. Que notre bien donc ne soit point blâmé par nous; mais que tout soit bien dans la gloire et dans la paix, et dans la joie que donne le Saint-Esprit.

17. Et celui qui sert Jésus-Christ en cette manière se rend agréable à Dieu, et est approuvé de ses hommes.

18. Quae speras. Le Gentil méprisant le Juif, selon son ancienne habitude, ce Juif condamnant le Gentil, conformément à son intolérance d'Israëlites.

19. Confido in Domino Jesu. Saint Paul avait appris par la révélation particulière qui lui avait été faite, et par la révélation faite à saint Pierre à l'occasion de la conversion du centurier Corneille, et la question avait été résolue au conseil de Jérusalem.

20. Bonum nostrum. Il faut entendre par là l'affaiblissement des prescriptions mosaïques. Quo est affaiblissement ne donne pas lieu aux hommes scrupuleux et mal instruits de condamner comme un crime, la liberté que Jésus-Christ nous a acquise; de manger des viandes défendues par la loi; il vaut mieux les priver. Assés bien cet usage des viandes n'est-il pas de grand avantage pour le salut. Cor. 8. 10.

21. Tu autem. Qui non manducat. — Fratrem tuum. — Manducantem. Vide supra, s. 8. — Aut tu. Qui manducas. — Quare speras. Fratrem tuum. Vide dicta codam, s. 3. — Omnes stabimus ante tribunal Christi. Quam dicit: Ille tunc est iudex, ergo invidemus non iudicemus.

22. Scripsum est enim. Isa. 45. 23. — Vivo ego. Juro per vitam meam. — Mihi flectetur cor meum. Omnes potus dolent me. Vide dicta Act., 10. 14. — Mei, qui existimat prope Deum. Ex hoc dicitur deum iudicem meum, sed non voluntaria, nulli iudice et coacte.

23. Pro se rationem reddet. De seipso, non de alia. Itaque nemo alius iudicat sed seipsum etiam cum iudicatur.

24. Iudicemus. Decernite, statuite. — Ne ponatis offensivum fratri, vel scandalum. Offensivum, graeco est, προσπαγ; scandalum: aut scandalus, hoc est vox ipsa graeca est, quae quavis latine offensivum sonat, utraque tamen vox addita ab apostolo, praecipit gravitatem exaggerat. Servit etiam hoc ius pro sedem adicit.

25. Si vult propter cibum. Si frater tuus existimat cibum esse immundum, et ad illo abstinentiam, et tu tamen eum comedis, atque ita fratrem contristas et scandalizas, peccata contra hoc tu scandalos offensus, a te et tua fide se religiose tenent, et ad iudicium relatis.

26. Scio, et confido. Confido, in graeco est, πιστευω; permissum tamen, competere habeo. — In domino Jesu. A quo dicitur, et scio illi quod dico et doceo. — Quia. Quod. — Nihil commune per ipsum. Nullus cibum per Christum legem immundus est. Vide dicta Act., 10. 14. — Mei, qui existimat prope Deum. — Existimat, immundum est vestitur.

27. Si vult propter cibum. Si frater tuus existimat cibum esse immundum, et ad illo abstinentiam, et tu tamen eum comedis, atque ita fratrem contristas et scandalizas, peccata contra hoc tu scandalos offensus, a te et tua fide se religiose tenent, et ad iudicium relatis.

UNIVERSITY OF TORONTO

toute particulière de glorifier Dieu de la miséricorde qu'il leur a faite, selon qu'il est écrit : C'est pour cette raison, Seigneur, que je publierai vos louanges parmi les nations, et que je chanterai des cantiques à la gloire de votre nom.

10. Et l'Écriture dit encore : Réjouissez-vous, nations, avec son peuple.
11. Et ailleurs : Nations, louez toutes le Seigneur : peuples, glorifiez-le tous.

12. Isaïe dit aussi : Il sera de la tige de Jessé un rejeton qui s'éleva pour commander aux nations, et les nations espèrent en lui.

13. Que Dieu, qui est l'auteur et l'objet de cette espérance, vous comble de joie et de paix dans votre foi; afin que votre espérance croisse toujours de plus en plus par la vertu du Saint-Esprit.

14. Pour vous, mes frères, je suis très-pénitent que vous ayez pleins de charité, que vous ayez remplis de toute sorte de connaissances, et qu'ainsi vous puissiez vous instruire les uns les autres.

15. Cependant je vous ai écrit ceci, mes frères, et peut-être avec un peu de liberté, pour vous faire reconnaître de ce que vous savez déjà, et en avoir avec vous selon la grâce que Dieu m'a donnée.

16. Pour être le ministre de Jésus-Christ parmi les nations, en exerçant à leur égard la sollicitude de l'Évangile de Dieu, afin que l'oblation des Gentils lui soit agréable, étant sanctifiée par le Saint-Esprit.

17. J'ai donc sujet de me glorifier en Jésus-Christ de beaucoup succès qui en cette œuvre de Dieu.

18. Et moi-même Gentium accepisti; L'Apôtre, dans l'exercice de son ministère qui est celui de la parole, se considère comme un sacrificateur, il offre à Dieu les nations qu'il a converties, comme des victimes que l'Esprit-Saint a purifiées; et ce sacrifice perpétuel et dans sa pensée bien supérieur aux sacrifices de l'Ancienne loi.

10. Et iterum dicit, Deus, 22, 43, juxta scripturam, — *Letamini, gentes, cum plene ejus*, Cum plene conversis letamini, et gentes, et Deum laudate.

11. Laudate, omnes gentes, Dominum, levantem omnes gentes et populi ad laudandum Deum pro misericordia confirmata, et veritate promissionum exhibita populo Israelitico.
12. Et rursum Isaïas ait, Capite 11, n. 10. Radix Jesse, Christus, qui est servus et radix Jesse, ait, ex verbo Jesse Isaias natus secundum carnem promissus. — Et qui expulsi. Conjunction et ponitur hoc loco pro fit est; quod dicit: Radix Jesse servus, de quo superior, Christus est, qui gentes subiecit, non imperio, sed illas regit sine adjuncta Ecclesia. — In eum gentes sperant. Tantquam in redemptorem suum.

13. Deus enim spei, scilicet auctor, cuius gratia factum est ut in eum sperent. — *Replet vos omni gaudio et pace in credendo*. Ut unum in fide suscepta talia contentum cum fratribus habeatis, sed primum concordiam et pacem. — *Ut abundantia in spe*. Ut spes cum vobis semper magna sit magis augere. — *Et spiritus Spiritus sancti*. Spes, inquam, augere per virtutem, id est, efficacem operationem Spiritus sancti. Vt in virtute, gratia, et divitiis, in fortitudine accipiat a Spiritu sancto.

14. Coram vobis ostendi. Quasi dicit: Ego vos hinc gratia, et Romani, docere et mittere, non quasi legare; certus enim sum vos plene scire sentis dilectione et scientia; sed ut ostendam animi mei affectum erga vos, et ut memoria mortuum qui sentis reficere, tanquam apostolus veteri.

15. Audacius... et peris. Aliquantulum audacius, paulo liberius. — *Propter gratiam*. Apertissimam.
16. Minister. Predicando et docendo. — *Sanctificans Evangelium Dei*. In hoc, quod est Evangelium tuum. Quod sanctus Augustinus veritatem, conversum Evangelium, id est, Evangelium predicationem. Sanctificatio ergo hic, est sacrificatio, sive sanctorum victimarum, gentes quodammodo vel juxta gentilitium in la macando, ad eum modum quo Petrus dicitur est: *Occidit et vivificavit*. Act. c. 10, n. 13. — *Obsequio gentium*. Sanctificans gentium modo explicato mactantur. — *Sanctificans in Spiritu*. Quo venit igne hinc victimas immolatur, et sancta redolunt.

17. Habeo gloriam in Christo. Habeo quod glorior, quod sim minister Christi. — *In Christo Jesu*. Non in me, sed in Christo, qui in me operatus est, et in diis operatur salutem gentium. — *Ad Deum*. In his rebus que ad Deum pertinent.

honorari Deum, sicut scriptum est : a Propterea confitebor tibi in Gentibus, Domine, et nomen tuo cantabo. [a II. Reg. 22. 50. Psal. 117. 50.]

10. Et iterum dicit; Letamini, Gentes, cum plene ejus.

11. Et rursum Isaias ait : a Laudate, omnes Gentes, Dominum; et magnificate eum, omnes populi. [a Psal. 116. 11.]

12. Et rursum Isaias ait : a Erit radix Jesse, et qui exurgit regens Gentes, in eum Gentes sperant. [a Isai. 11. 10.]

13. Deus enim spei replet vos omni gaudio et pace in credendo; et ut spiritus Spiritus sancti.

14. Coram vobis ostendi, fratres mei, et ego ipse de vobis, quantum et ipsi plene estis dilectione, repleti omni scientia; ita ut possitis alterum mone-

15. Audacius autem scripsi vobis, fratres, ex parte; tanquam in memorem, vos reducere; propter gratiam quam data est mihi a Deo,

16. Ut sim minister Christi Jesu in Gentibus, et docere, et sanctificare Deum, ut fiat obsequio Gentium accepta, et sanctificata in Spiritu sancto.

17. Habeo igitur gloriam in Christo Jesu ad Deum.

18. Non enim audeo aliquid loqui eorum que per me non efficit Christus in obedientiam Gentium, verbo et factis;

19. In virtute signorum et prodigiorum, in virtute Spiritus sancti, ita ut ab Jerusalem per circuitum usque ad Illyricum repleverim Evangelium Christi.

20. Sic autem predicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum edificarem; sed sicut scriptum est :

21. a Quibus non est annuntiatum de eo, videntur; et qui non audierunt, intelligent. [a Isai. 52. 15.]

22. Propter quod et impediobatur plurimum venire ad vos, et prohibitus sum usque adhuc.

23. Nunc vero ulterius locum non habens in his regionibus, cupiditatem autem habens venendi ad vos, et multo jam precedentibus animis;

24. Cum in Hispaniam profectus essem, spero quod plerumque videam vos, et a vobis discedam illis; si vobis primum et parte fructus fuero.

25. Nunc igitur profecturus in Jerusalem ministrare sanctis.

26. Probarunt enim Macedonia et

18. *Neque est Illyricum*. D'après le livre des Actes, qui nous rend compte des missions et des voyages de saint Paul, on ne voit pas qu'il aient pénétré dans l'Illyrie (voyez un livre des Actes, même note sur le 1^{er} vers. du chap. XVIII).

24. *Cum in Hispaniam profectus essem*. Saint Paul ad-l'excuse son projet d'aller en première expédition à Rome, est-il allé en Espagne? Les Pères l'ont cru. Saint Chrysostome (Hom. LXVII, de *Matth.*), saint Jérôme (Epiq., in cap. II, 11), saint Grégoire le Grand (Moral., III, lib. cap. XXII), saint Epiphane (Advers. Hæres., XXVII, 11); et il est certain que la fol a été prêchée dès le commencement en Espagne, comme le prouve une inscription du temple de Néron, découverte dans les ruines de Marousia en Lusitanie. Baronius l'a citée (Annal., eccles., an. 92 et 64).

18. *Non enim audeo aliquid loqui eorum, que per me non efficit Christus*. Non audeo alienorum factorum mihi laudem arripere, eorum scilicet que per me non efficit Christus; etiam nunc habes in quibus gloriari, que per me Dominus operatus est in obedientiam gentium. hoc est, circa conversionem gentium, ad obedientiam Evangelii redactarum. — *Verbo*. Evangelicis predicationibus. — *Et factis*. Perpetuatis miraculis.

19. *In virtute signorum et prodigiorum*. Per potentiam declarantem signis et prodigiis; — *In virtute Spiritus sancti*. Ex *Deo*, hoc est, in potentia, robore, efficacia, scilicet potestati et efficaci operatione Spiritus sancti, quem explicat dum subdit : — *Ita ut ab Jerusalem... replerem in Evangelium Christi*. Id est, diffunderem, dilatarem, propagarem Evangelium.

20. *Non ubi nominatus est Christus*. Non in locis ad que evangelicis predicationibus jam perventum. — *Ne super alienum fundamentum edificarem*. Intelligi Paulum iam plurimum in gentibus predicationem, quibus Evangelium nondum annuntiatum fuerat; nam aliqui Damasci predicaverunt ubi jam erant aliqui Judæi, et Romani hæc epistola testatur; et postea etiam gentes docuit, ubi nulli erant in Christum credentes. — *Sed sicut Scriptura est testis*, c. 21, n. 15.

21. *Non est annuntiatum de eo*. De Christo. — *Videntur*. Cognoscunt eundem.

22. *Plurimum*. *Tæxto*. *plures annis*.

23. *Locum non habens in his regionibus*. Locum, scilicet vacuum, cum in his replerem Evangelium, ubique fundi Evangelium; ubique constantis et ordinis dei episcopio et presbyterio, quæ me cupit propere. — *In his regionibus*. Achiam et Macedoniam intus; nam enim paulo post nuntiavit, et in Achia erit Corinthus, ubi hæc scribit epistola.

24. *Cum in Hispaniam profectus essem*. In græco est, *in perventum sic* et *Evangelium*; et *profectus in Hispaniam*, vel *quandocumque profectus*. — *A vobis discedam*. Spero me aliquos ex vobis sanctis habiturum Illyriam in Hispaniam. — *Si vobis primum et parte fructus fuero*. Vestra convalescentia ad aliquod tempus fuero reerata.

25. *Ministrare sanctis*. Ut Judæis christianis in pauperum constitutis sustentam collectionem eleemosynarum, quam Ego eis feci in Macedonia et Achia.

26. *Probarunt*. Edocuerunt, corroborant, firmant eis. Italice dicarunt, *durant me* plectendo.

18. Car je n'oserais parler de ce que Jésus-Christ a fait par moi, pour amener les Gentils à l'obéissance de la foi, par la parole et par les œuvres;

19. Par la vertu des miracles et des prodiges, et par la puissance du Saint-Esprit; de sorte que j'ai porté l'Évangile de Jésus-Christ dans cette grande étendue de pays qui est depuis Jérusalem jusqu'à l'Illyrie.

20. Et je n'ai pu tellement acquiescer de ce ministère, que j'ai eu soin de ne point prêcher l'Évangile dans les lieux où Jésus-Christ avait déjà été prêché, pour ne point bâtir sur le fondement d'autrui; vérifiant ainsi cette parole de l'Écriture :

21. Ceux à qui il n'avait point été annoncé verront sa lumière; et ceux qui n'avaient point encore entendu parler de lui entendront sa doctrine.

22. C'est ce qui m'a souvent empêché d'aller vers vous, et je n'ai pu le faire jusqu'à cette heure.

23. Mais n'ayant plus maintenant aucun sujet de demeurer davantage en ce pays-ci, et désirant depuis plusieurs années aller vers vous,

24. Lorsque je ferai le voyage d'Espagne, j'espère vous voir en passant, afin qu'après avoir un peu joué de votre présence, vous me conduisiez en partie.

25. Maintenant je m'en vais à Jerusalem porter aux saints les aumônes que j'ai recueillies.

26. Car les Églises de Macédoine et d'Achaïe

ont résolu avec beaucoup d'affection de faire quelque part de leurs biens à ceux d'entre les saints de Jérusalem qui sont pauvres :

27. Ils l'ont résolu, dis-je, avec beaucoup d'affection : ils leur sont redoublés ; car si les Gentils ont participé aux richesses spirituelles des Juifs, ils doivent aussi leur faire part de leurs richesses temporelles.

28. Lors donc que je me serai acquitté de ce devoir, et que je leur aurai rendu ce don qui est le fruit de la *gèle des fidèles*, je passerai par vos quartiers, et m'en irai en Espagne.

29. Or je sais que, vous allant voir, ma venue sera accompagnée d'une abondante bénédiction de l'Évangile de Jésus-Christ.

30. Je vous conjure donc, mes frères, par Jésus-Christ Notre Seigneur, et par la charité du Saint-Esprit, de combaître avec moi par les prières que vous ferez à Dieu pour moi.

31. Afin qu'il ne décrive des Juifs incrédules qui sont dans la Judée, et qui jamaïs les Jérusalémites reçoivent favorablement le présent que je leur porte :

32. Et qu'il n'ait, étant plein de jeûs, je puisse aller voir, si c'est la volonté de Dieu, et jouer avec vous d'une consolation mutuelle.

33. Je prie le Dieu de paix de demeurer avec vous tous. Amen.

CHAPITRE XVI.

Saluts et recommandations.

1. Je vous recommande notre sœur Phébe, diaconesse de l'Eglise, qui est au port de Cenchrée.

2. Afin que vous la receviez au nom du Sei-

1. Commendo autem vobis Phœbe sororem nostram, que est in ministerio Ecclesie, que est in Cenchria;

2. Ut eam suscipiatis in Domino

Cap. XVI. — 1. *Commendo autem vobis Phœbe.* La diaconesse Phébe était chargée de porter à Rome cette lettre. Elle partit de Cenchrée, qui était un port situé à l'orient de Corinthe. Cette circonstance indique le lieu où cette Épître fut écrite, ce qui permet de conjecturer sa date.

2. *Ipsa quoque assistit vobis.* Les diaconesses étaient chargées de soin et de l'instruction des pauvres et des malades, elles veillaient sur les catéchumènes, elles gardaient les portes de la partie de l'église réservée aux femmes ; comme on voyait par instance, elles administraient les provisions du sexe qui recevaient ce sacrement.

27. *Et debitorum sum scribam.* Nœpe sanctorum Hieronymi sententia. — Nam si spirituum, quantum si gentes apostolice honorum ipsorum participes facti sunt, ante et iam debent in illa cum corpus totum et forasque apostoli, illa opera ferre, et eorum indignum abolvere.

28. *Hoc igitur cum consummavero.* Cum hoc minister perfunctus fuero. — Et assignaverit eis fructum hunc. *Pro emigratio.* In greco est, expatriatio, obsequio, id est, pecuniam obsequium tradidit. — *Fructus.* Eusebiana. — *Per vos, istam, Romæ scripsit transiit.*

29. *In abundantia benedictionis Evangelii.* Deus per meum adventum, predicatumque et conversum : in gentes vobis imperator evangelicorum ministeriorum cogitationem, amorem, consulationem, gratiam et fructum spirituum.

30. *Obsecrari meo oblatio.* Ministerii elemosinarum, qua defecit christianis pauperibus Hieronymi legentibus. — *Societas.* Filii, Christiani.

32. *Et vobiscum ad nos in greco.* Et que facti et latus et gentium veniam ad vos. — *Per voluntatem Dei.* Bene jurante. — *Et refrigeret vobiscum.* Et simul mutua consuetudine reseretur.

33. *Deus autem paxi.* Amator et Socor.

Cap. XVI. — 1. *Sororem nostram.* Sororem religio, id est, christianam. — *Que est in ministerio.* Operis divini, que est diaconissa; erat enim mulieres quandam que dicebantur, quibusdam Ecclesie ministeriis adhibebantur. — *Que est in Cenchria,* Cenchri erat portus et pagus Corinthi.

2. *Et eam suscipiatis in Domino.* Ut, cum venisset ad vos, eam recipiatis, humaniter tract-

Abachia, collationem aliquam fecere in pauperes sanctorum, qui sunt in Jerusalem.

27. *Placuit enim eis:* et debitorum sum scribam. — Nam si spirituum, quos participes facti sunt Gentiles; debent et in carnalibus ministrare illis. (I. Cor. 9. 14.)

28. *Hoc igitur cum consummavero,* et assignavero eis fructum hunc, per vos predicabitur in Hispaniam.

29. *Solo autem quoniam venimus ad vos,* in abundantia benedictionis Evangelii Christi venimus.

30. *Obsecro ergo vos, fratres,* per Dominum nostrum Jesum Christum, et per charitatem sancti Spiritus, et adjuvatis me in orationibus vestris prout ad Deum.

31. *Ut liberet ab infidelibus,* qui sunt in Judæa, et obsequii mei oblatio accepta fiat in Jerusalem sanctis;

32. *Ut veniam ad vos in gaudio* per voluntatem Dei, et refrigeret vobiscum.

33. *Deus autem paxi sit cum omnibus vobis.* Amen.

digne sanctis; et assistatis et in quocumque negotio vobis indigeritis; et cum ipsa quocumque astitit nullis, et mihi ipsi.

3. Salutate a Priscam et Aquilam adjuutores meos in Christo Jesu. (I. Act. 18. 2. 3.)

4. (Qui pro anima mea susceperis superposuerit; quibus non solos ego gratias ago, sed et cunctis Ecclesie Beati.)

5. Et domesticam Ecclesiam eorum. Salutate Epnetum, dilectum mihi, qui est primitivus Asiae in Christo.

6. Salutate Mariam, que multum laboravit in vobis.

7. Salutate Andronicum et Juniam cognatos et consocios meos, qui sunt nobiles in Apostolis, qui et ante me fuerunt in Christo.

8. Salutate Ampliam, dilectissimum mihi in Domino.

9. Salutate Urbanum, adiutorem nostrum in Christo Jesu, et Stachyam, dilectum meum.

10. Salutate Apelliam, probum in Christo.

4. *Cœteris superposuerit.* Quelques commentateurs prennent ces expressions au figuré, Dependans saint Paul fut exposé persécution de grands persécuteurs, et il n'y aurait rien d'étonnant que Priscus et Aquila ne l'eussent véritablement servi au pied de leurs fers.

7. *Andronicum et Junium.* On ne sait pas si Junio en Junius est le nom de femme. Origène, saint Chrysostome, Théodoret l'ont pris ainsi. — *Cognatos.* Rien d'empêché de prendre ce mot dans sa signification propre et naturelle; d'autant plus que saint Paul ne donne pas de nom à Priscille et Aquila qui étaient Juifs comme lui.

8. *Salutate Ampliam.* Ces notes sont tout à fait incertaines. Les Ménages croient les mettes presque tous au nombre des 72 disciples, mais on ne peut voir la suite conjecture.

félix, opem et auxilium in negotiis feratis. — *Dignis amera.* Ut docet christianos excipere alios christianos. — *Atque assistit.* Hæc etiam significat, ut supra in superposuerit. *Et qui colligitur Phœben non continetur ceteris Romanis profectoribus; hoc enim majus videtur quam ut humilii femine conveniat. Aliqui docent interpretari, illi dictos fuisse non qui diligebantur, ut hospites domus sunt et in fidem suam recipient, eosdemque etiam spiritibus approbata, quales alios sancti christianos fuisse, et valde probabile. Et licet non auctoritas Phœbe, in quam convenit illud apostoli. Si hospitiis recipit, et sanctorum pacis tantum ad Tim. 3. 10.*

8. *Priscos et Aquilam.* Judæos tenentiorum artificum, qui Roma a Claudio ejusdem iterum Romanos foras vertit. Vide dicta Act. 18. 2. 3. — *Adjuutores meos in Christo.* In illis que ad Christi fidem prævehendam pertinet.

4. *Pro animo meo.* Pro vita mea. — *Cœteris superposuerit.* Multis periculo obsequium, id est illis factum, vel in soliditate Epistolæ per Demetrium excolata, de qua Act. 18. vel in Cenchriae, de qua Act. 18; vel in aliqua alia hujusmodi. — *Grotius* agit, Gratias habeo.

5. *Domesticam ecclesiam eorum.* Familiam christianam. — *Primitivus Asiae.* Primum qui in Asia ad Christum conversus est, in greco est, *εμπροσθεν*, *primifrons*.

6. *Mariam.* Quamam fuerit hæc Maria non constat. Quisdam eam esse putant ad quem scribit S. Ignatius, et Mariam Cassabolanæ vocat. — *Que multum laboravit in vobis.* Quia hic labor, vel quod opera fuerit, non exprimit apostolus; quoniam credendum est talis fuisse, quæ ad Evangelii negotium graviter occupata pertinet.

7. *Cognatos et consocios meos.* Qui mecum quondam sunt generati et gentis, scilicet Judæi, vel sanguine propinquii, quod etiam significat vos græca *συγγενες*, *Conceptivos* vocat, quod aliquando commisit cum Paulo vicium pro christo passi fuissent. Ubi tamen, aut quando factum sit, ignoratur. — *Qui sunt nobiles in apostolis.* Qui inter apostolos et doctores sunt insignes et illustres. Non enim soli illi duodecim vocati a Christo, sed et Paulus, Silvas, Barnabas, alique similes apud ethnicos et infidèles evangelizantes. Forunt et christianum sunt apostoli. — *Ad me me fuerunt in Christo.* Qui ante me crediderunt, et christiani fuerunt.

8. *Ampliam.* In greco est, *Αμψλεια*, *Amplium*. — *In Domino.* In christo, in christianum declarat dilectionem.

9. *In Christo.* In illis que ad fidem Christi propagandam pertinent. — *Stachyam.* Dilictum meum; hic Stachysus a S. Andrea apostolo prima Byzantini civitatis episcopus creatus est, ut legitur in romani Martyrologio.

10. *Probum in Christo.* *Ασχυος* vel *Xpote*, probatus et alioquin Christi discipulum; hoc enim significat vos græca *εμπροσθεν*.

gnent, comme on doit recevoir les saints, et que vous assistiez dans toutes les choses où elle pourroit avoir besoin de vous, car elle est assistée elle-même plusieurs, et moi en particulier.

3. Saluez de ma part Prisque et Aquilas, qui ont travaillé avec moi pour le service de Jésus-Christ.

4. (Qui ont exposé leur tête pour me sauver la vie, et à qui je ne suis pas le seul qui soit obligé, mais encore toutes les Eglises des Gentils.)

5. Saluez aussi de ma part l'Eglise qui est dans leur maison. Saluez mon cher Epénète, qui a été le premier de l'Asie, en Jésus-Christ.

6. Saluez Marie, qui a beaucoup travaillé pour vous.

7. Saluez Andronic et Junie, mes parents, qui ont été mes compagnons de mes liens, qui sont considérables entre les apôtres, qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ avant moi.

8. Saluez Amplias, qui me a précédé particulièrement en Notre Seigneur.

9. Saluez Urbain, qui a travaillé avec nous pour le service de Jésus-Christ, et mon cher Stachys.

10. Saluez Apelle, qui est un fidèle serviteur de Jésus-Christ.

14. Saluez ceux qui sont de la famille d'Aristobule : saluez Hérodion, mon cousin ; saluez ceux de la maison de Narcisse, qui sont au Seigneur.

15. Saluez Tryphème et Tryphose, lesquelles travaillent pour le service du Seigneur : saluez notre chère Perside, qui a aussi beaucoup travaillé pour le plaisir du Seigneur.

16. Saluez Hélios, qui est un élu du Seigneur, et sa mère, qui se regarde comme la même.

17. Saluez Aspryctie, Phégon, Hermas, Patrobre, Hérémis et nos frères qui sont avec eux.

18. Saluez Philologue et Julie, Nérée et sa sœur, et Olympiade, et tous les saints qui sont avec eux.

19. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser : toutes les Églises de Jésus-Christ vous saluent.

20. Mais je vous prie, mes frères, qui sont ceux qui causent parai tous des divisions et des scandales, en enseignant des choses qui sont contre la doctrine que vous avez apprise, et d'éviter leur compagnie.

21. Car ces sortes de gens ne servent point Jésus-Christ Notre Seigneur, mais leur ventre :

22. Hérémis, Origène a écrit en effet que Hérémis pourait bien être l'auteur du fameux livre intitulé : *Le Prêtre*. Mais d'après le casu élève par Muscardi, Hermas, l'auteur de ce livre, était frère du pape S. Pie 4, et il a par conséquent vécu au II^e siècle. C'est ce qui a fait rejeter cette opinion par les commentateurs modernes.

23. Saluez Inèses. Cette sœur d'auant aux monts d'une part que l'Église romaine était déjà très-nombreuse et très-florissante, et de l'autre que saint Paul commençant par elle-même ce qui y passait, et les chrétiens qui saint Pierre son fondateur y avait faitais. — *In oculo sancto.* C'est à son usage parmi les Juifs de se donner le baiser en signe de paix. Les chrétiens conservèrent cette coutume, et elle se pratique encore aujourd'hui dans la célébration des saints mystères.

24. *Præter doctrinam.* Du commencement, les hérétiques allèrent à Rome et enseignèrent l'Épître de leur doctrine au centre de la chrétienté. Saint Pierre se trouve à Rome Simon, le premier hérésiaque. Ces hommes cherchaient à flatter le peuple et à le séduire, pour en obtenir de l'argent et satisfaire leurs passions. C'est ainsi que toutes ces Simon proposa aux Apôtres de lui vendre le don qu'ils avaient de faire descendre l'Esprit-Saint.

25. *Sed suo ventre.* Le véritable ne trouvait au fond de toutes ces doctrines, qui cherchaient à combattre le moral de l'Évangile, qui veut au contraire que l'homme se dévoue et se sacrifie.

26. *Qui sunt ex Aristobol domo.* Hujus tanquam apostolorum discipuli et martyris diu natalis contacti in romano Martyrologio idem martir. Vide ibi matris Heron — *Cognatus meus.* Vide dicta p. 7. — *Qui sunt in Domino.* Boni qui in Christiano Dominum credunt, unde videntur in eadem domo aliqui fuisse infideles, quos salutare non jobet. Non est improbabile Narcissum hujus domus esse libertum, cuius nomenque apud Tacitum, Gensum, et alios. Vide Benedictum Justinianum in hunc locum.

27. *Quo laboravit in Domino.* Quo elaboravit Evangelio Christi Domini, numquam eo labore qui tanti illi conventus. Faustus Triphasa et Tryphes mulieres Iocenenses mulier, que Paulus locum ad Christum convertit.

28. *Electum in Domino.* Electum vocat, quod pietate esset insignis inter Christi Domini discipulos. — *Et mater eius et mater.* Eam, que nouimum carum Rufi mater erat, honore cause, matrem suam nominat. Ex hoc colligitur falsam veritatem fœmalem, et de se Christianis et Paulo bene martirum.

29. *Asperctum, Phégonem.* Hic duo simul cum Herodion, cuius memini a 11, tanquam apostolorum discipuli recitantur in Martyrologio romano. — *Salutate, Hérémis.* Hic Hermas accor fuit illic qui dicitur Pastor, de quo libro et ajns autore vice multa apud Delarum, et Scripturibus ecclésiasticis. — *Et qui cum eis sunt fratres.* Christianos eorum amonitionis.

30. *Sanctos, Fideles.*

31. *In oculo sancto.* Cum oculo quale decet sanctos, quodque symbolum est amoris casti, sinceri et spiritalis, quem obprobrium vocamus. — *Solumus vos omnes Ecclesia Christi.* Non quod ab salutatio Romanos Paulus mandata accepisset, longum enim abierat; sed quia eorum charitatem et affectum uouerat, quo Romanos saluare et prospere agere cupiebat.

32. *Obseruatis. Vires, euuatis.* — *Præter doctrinam.* Contra doctrinam. — *Et declinate ab illis.* Ideo obseruatis, ut ab illis declinatis, id est, eorum consortio fugatis.

33. *Sed suo ventre.* Quamquam nudo hunc veniat, et gulam eloquent. — *De dolo sermone.* Ad res videri debet, per hiandoliones, hiando sermone. — *Ri benedictionis.* Kio obsequii, et benedictionis, id est, assentionis. — *Innocentium.* Simplicium.

tri; et par dolois sermons et benedictiones seducant corda innocencia.

19. *Vestra enim obedientia in omnem locum divulgata est.* Gaudeo igitur in vobis. Sed volo vos sapientes esse in bono, et simplices in malo.

20. *Deus autem pacis contritus Saluam sub pedibus ventris velociter.* Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

21. *Et salutem vos Timotheum, adiutorem, et Lucium et Jason, et Sosipatrem, cognati mei.* [a Act. 16. 1.]

22. *Salute vos ego Tertius, qui scripsi epistolam.* et universa Ecclesia. Salutem vos Crastus, arcarius civitatis, et Quartus, frater.

23. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.*

24. *Ei autem, qui potens est vos confirmare juxta Evangelium meum, et prædicacionem Jesu Christi, secundum mandatam mysterii temporibus æternis tacitil.*

25. *Contritus Satorum.* Saint Paul fait allusion à ces mots de la Genèse : *Contritus eras tuus* (11, 15), qui expriment le lot et l'effet de la Rédemption. Il désire voir Satan écrasé sous les pieds des chrétiens, c'est-à-dire le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie, et sur toutes les sectes qui cherchaient à se altérer la doctrine.

26. *Qui scripsit epistolam.* Tertius avait copié cette lettre, ou peut-être même l'avait-il écrite sous la dictée de saint Paul.

27. *Gratia heros meum.* Non lit dans le Grec : *Gratia non dico et calui de même l'Église.* Cette locution est préférable à celle de la Vulgate. Gracia recevait chez lui beaucoup de chrétiens et engageait se les tenir un devoir d'écouter envers eux l'Épître, suivant la recommandation qu'en fait l'Apôtre (Hebr. XIII, 2). — *Evastas arcarius civitatis.* Evasta s'était attaché à la personne de saint Paul, et le suivait dans ses voyages (Act. XIV, 22).

28. *Secundum revelationem mysterii.* Ce mystère, dit le P. Lallemand, est celui de la Rédemption et du salut de toutes les nations par le fait de Jésus-Christ; mystère qui était demeuré caché pendant des temps infinis dans les décrets de Dieu, et qui n'a été pleinement développé que depuis la venue du Messie, par l'accomplissement de prophéties qui l'annonçaient.

19. *Vestra enim obedientia.* Quæ promptæ et perfectæ Evangelio credidistis. — *In omnem locum divulgata est.* Ejus fama lausque omnes pervenit; quasi dicit: Ergo, et Romani, ut cognovistis in pergeat et obedientiam et obedientiam. — *In vobis.* Propter vos se hæc tantum vestrum bonum. — *Foto eos sapientes esse in bono.* Prudentes et cautos, ne a bono quod occupatis seductorem illorum doloibus et blandis persuasionibus excidatis. — *Et simplices in malo.* Rudes, qui se necesse est male agere, qui nullam occasionem agere tententis.

20. *Deus vester pacis.* Auctor et amator. — *Contritus Satorum.* Qui magister et inventor est disseminationum. — *Sub pedibus ventris contritus.* Ita ut omnes comprimat et obtruncos faciat, qui deum in intelligent bonum pacis, charitatis et unionis sempiternis obtinet. — *Vobiscum.* Sicut ait.

21. *Timotheus adiutor meus.* In negotio propagationis Evangelii. Hic est Timotheus ad quem cum exstant Pauli Epistolæ. — *Et Lucius.* Hunc aliqui existimant esse Lucam Evangelistam. — *Cognati mei.* Vide dicta supra, p. 7.

22. *Salute vos ego Tertius.* Fuit hic Pauli, sæclem in hæc Epistolam, amanuensis; postmodum vero Ioni episcopus, teste Amphilochio.

23. *Salutate vos Omnes.* Hic Corinthios erant, quem a se baptisatum fuisse testatur, l. Cor. c. 1, v. 14. Ad hæc Galatas scripsit sanctus Johannes tertium sanctam Epistolam catholicam, in qua cum ab hospitalitatis et misericordiam in pauperes dilaudat. — *Et universa Ecclesia.* Quæ sollicit est Corinthi. — *Arastus arcarius civitatis.* Græcæ, cæsarum, œconomus, quæstor, qui sollicit commisit arci cura publici ærari. Hic postea Philippensis fuit episcopus, et martyri vitam finivit. — *Et quartus frater.* Hic nomine nomenclis est conjectura, hæc Tertius, qui scripsit epistolam, fratrem dicit secundum carnam. Val frater idem est quid fidelis; omnes enim cognoscit hunc tempore fratres dicitur.

24. *Cum omnibus vobis.* Sicut ait.

25. *Ei autem.* Supple: sit honor et gloria, ut patet verbis ultimo in fine. — *Confirmare.* Stabilire in fide suscepta, quod dicit propriè multis infirmos in fide, de quibus supra. — *Secundum revelationem mysterii.* Hic postea Philippensis fuit episcopus, et martyri vitam finivit. — *Et quartus frater.* Hic nomine nomenclis est conjectura, hæc Tertius, qui scripsit epistolam, fratrem dicit secundum carnam. Val frater idem est quid fidelis; omnes enim cognoscit hunc tempore fratres dicitur.

et par des paroles douces et flatteuses, ils séduisaient les âmes simples.

19. Car l'obéissance que vous avez rendue à la loi est venue à la connaissance de tout le monde; et je m'en réjouis pour l'amour de vous : mais je désire que vous soyez sages dans le bien et simples dans le mal.

20. Que Dieu de paix brise au plus tôt Satan sous les pieds de vos braves; et que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

21. Timothée, qui est le compagnon de mes travaux, vous salue, comme aussi Lucius, Jason et Sosipatres mes parents.

22. Je vous salue au nom du Seigneur, moi Tertius, qui ai écrit cette lettre.

23. Grâces qui ont mon frère, et toute l'Église, vous salue : Érate, trésorier de la ville, vous salue; et votre frère Quartus.

24. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

25. Gloire soit à celui qui est tout-puissant pour vous affermir dans la foi de l'Évangile et de la doctrine de Jésus-Christ, que je préche selon la révélation que j'ai eue du mystère qui était demeuré caché dans tous les siècles passés,

26. A été découvert maintenant par les oracles des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, et a été connu de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à la foi.

27. A Dieu, qui est le seul sage, honneur et gloire, par Jésus-Christ, dans tous les siècles des siècles. Amen.

26. Quod. Mysteriorum. — Nunc patefactum est. Per Evangelii predicationem. — Per Scripturas prophetarum, qui Christus et eius Evangelium prœdixerunt. — Secundum præceptum æterni Dei, ad obedientiam fidei in cunctis Gentibus cognitum.

27. Soli sapienti Deo. Respiciunt hæc, et nectuntur cum dictis a. 25; et sensus integre est: et qui potens est vos confirmare in hoc Evangelio et predicatione tanta ac tanti mysterii, qui solus est sapiens, sit honor et gloria. — Per Jesum Christum. Gloriam et honorem Deo agere per Jesum Christum, idem significat ac colere Deum agnoscere et soli ad hominibus secundum Evangelium Christi, id est, fide Christi suscepto, et christianismum profecto.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS.

1. Fondation de l'Église de Corinthe. — 2. L'état de cette Église. — 3. De l'objet de la première Épître aux Corinthiens. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. Du lieu et du temps où elle a été écrite. — 6. De son authenticité et de son importance doctrinale.

1. Corinthe était la capitale de l'Achaïe et même de toute la Grèce. C'était une province sénatoriale administrée par un proconsul. Cette ville avait été détruite par Mummius, lorsque la Grèce avait été réduite en province romaine, l'an 146 avant Jésus-Christ. Mais un siècle après, en l'an 44, Jules César l'avait relevée de ses ruines et y avait établi une colonie qu'il avait peuplée d'affranchis.

La situation de Corinthe était admirable. Placé sur l'isthme qui unit le Péloponèse à l'Attique, elle avait deux ports fameux, celui de Corinthe sur la mer Egée, et celui de Léchée sur la mer Ionienne. Par l'un, elle était en rapport avec l'Orient, et par l'autre, avec l'Occident.

Sa population s'était formée d'étrangers venus de toutes les parties de l'univers pour se livrer aux affaires. Ce n'était pas une ville lettrée comme Athènes, ni guerrière comme Lacédémone, mais c'était une ville de commerce. L'or y affluait, et la richesse avait entraîné après elle un luxe et une dépravation de mœurs qui était proverbiale. Sur l'acrocorinthe, qui était la citadelle de la ville, s'élevait un temple de Vénus où l'on comptait plus de mille courtisanes sacrées. Le culte de l'infâme Aphrodite autorisée, parmi les Corinthiens, les désentraîna les plus affreux, et ses débauches étaient tellement passées dans leurs habitudes, que pour caractériser une vie licencieuse et déréglée, on disait que c'était une vie à la Corinthe.

Saint Paul fut le premier qui annonça l'Évangile à cette ville voluptueuse. Il y vint en sortant d'Athènes vers l'an 53. Il logea chez Priscille et Aquilas, que l'édit de l'empereur Claude avait obligés de quitter Rome. Il travaillait de ses mains tout en annonçant l'Évangile, leur donnant ainsi l'exemple d'une vie frugale et laborieuse, et leur prouvant par son désintéressement qu'il n'était pas du nombre de ces philosophes qui spéculaient sur leur talent et qui n'instruisaient les autres qu'à deniers comptants.

Il s'était d'abord adressé aux Juifs, et tous les samedis il allait à la synagogue pour y annoncer l'Évangile. Il fit la conversion de Crispus, le chef de la Synagogue; mais ses succès soulevèrent contre lui ses anciens coreligionnaires, et il se vit forcé de les abandonner pour tourner ses efforts du côté des Gentils. Il quitta la maison d'Aquila et de Priscille, et se retira chez un nommé Juste ou Tite qui était probablement gentil de nation, mais qu'il avait converti à la foi.

Le Seigneur lui apparut et l'encouragea à continuer son apostolat dans cette grande ville, en l'assurant qu'il y avait là une foule d'élus. Son séjour fut d'un

26. A été découvert maintenant par les oracles des prophètes, selon l'ordre du Dieu éternel, et a été connu de tous les peuples, afin qu'ils obéissent à la foi.

27. A Dieu, qui est le seul sage, honneur et gloire, par Jésus-Christ, dans tous les siècles des siècles. Amen.

26. Quod. Mysteriorum. — Nunc patefactum est. Per Evangelii predicationem. — Per Scripturas prophetarum, qui Christus et eius Evangelium praeheret. — Secundum praeceptum aeterni Dei, ad obedientiam fidei in cunctis Gentibus cognitum.

27. Soli sapienti Deo. Respiciunt haec, et nectantur cum dictis a. 25; et sensus integre est: et qui potens est vos confirmare in hoc Evangelio et predicatione tanta ac tanti mysterii, qui solus est sapiens, sit honor et gloria. — Per Jesum Christum. Gloriam et honorem Deo agere per Jesum Christum, idem significat ac colere Deum agnoscere et soli ad hominibus secundum Evangelium Christi, id est, fide Christi suscepto, et christianismum profecto.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS.

1. Fondation de l'Église de Corinthe. — 2. L'état de cette Église. — 3. De l'objet de la première Épître aux Corinthiens. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. Du lieu et du temps où elle a été écrite. — 6. De son authenticité et de son importance doctrinale.

1. Corinthe était la capitale de l'Achaïe et même de toute la Grèce. C'était une province sénatoriale administrée par un proconsul. Cette ville avait été détruite par Mummius, lorsque la Grèce avait été réduite en province romaine, l'an 146 avant Jésus-Christ. Mais un siècle après, en l'an 44, Jules César l'avait relevée de ses ruines et y avait établi une colonie qu'il avait peuplée d'affranchis.

La situation de Corinthe était admirable. Placé sur l'isthme qui unit le Péloponèse à l'Attique, elle avait deux ports fameux, celui de Corinthe sur la mer Egée, et celui de Léchée sur la mer Ionienne. Par l'un, elle était en rapport avec l'Orient, et par l'autre, avec l'Occident.

Sa population était formée d'étrangers venus de toutes les parties de l'univers pour se livrer aux affaires. Ce n'était pas une ville lettrée comme Athènes, ni guerrière comme Lacédémone, mais c'était une ville de commerce. L'or y affluait, et la richesse avait entraîné après elle un luxe et une dépravation de mœurs qui était proverbiale. Sur l'acrocorinthe, qui était la citadelle de la ville, s'élevait un temple de Vénus où l'on comptait plus de mille courtisanes sacrées. Le culte de l'infâme Aphrodite autorisée, parmi les Corinthiens, les désentraîna les plus affreux, et ses débauches étaient tellement passées dans leurs habitudes, que pour caractériser une vie licencieuse et déréglée, on disait que c'était une vie à la Corinthe.

Saint Paul fut le premier qui annonça l'Évangile à cette ville voluptueuse. Il y vint en sortant d'Athènes vers l'an 53. Il logea chez Priscille et Aquilas, que l'édit de l'empereur Claude avait obligés de quitter Rome. Il travaillait de ses mains tout en annonçant l'Évangile, leur donnant ainsi l'exemple d'une vie frugale et laborieuse, et leur prouvant par son désintéressement qu'il n'était pas du nombre de ces philosophes qui spéculaient sur leur talent et qui n'instruisaient les autres qu'à deniers comptants.

Il s'était d'abord adressé aux Juifs, et tous les samedis il allait à la synagogue pour y annoncer l'Évangile. Il fit la conversion de Crispus, le chef de la Synagogue; mais ses succès soulevèrent contre lui ses anciens coreligionnaires, et il se vit forcé de les abandonner pour tourner ses efforts du côté des Gentils. Il quitta la maison d'Aquila et de Priscille, et se retira chez un nommé Juste ou Tite qui était probablement gentil de nation, mais qu'il avait converti à la foi.

Le Seigneur lui apparut et l'encouragea à continuer son apostolat dans cette grande ville, en l'assurant qu'il y avait là une foule d'élus. Son séjour fut d'un

an et demi, et ses efforts furent couronnés par des succès si éclatants, qu'il cita l'Eglise de Corinthe comme la preuve et le sceau de la mission divine qui lui avait été donnée.

Il quitta Corinthe vers l'an 53, et il s'embarqua pour se rendre à Jérusalem. Apollo vint après lui prêcher dans cette ville, et y produisit aussi de grands fruits que l'on attribua à la magnificence de sa parole. Des disciples de saint Pierre joignirent leurs prédications à celles de ce nouvel Apôtre, et l'on voyait chaque jour le nombre des chrétiens augmenter.

Mais dans une ville grecque, dont la population était composée d'éléments si divers, au milieu de ces Gentils d'origine si variés, et parmi ces Juifs si divisés entre eux, il ne pouvait pas se faire que l'on ne s'élevât des dissentiments graves, capables de troubler et de détruire l'unité de cette Eglise naissante.

Ce fut précisément ce qui arriva.

En quittant Corinthe, saint Paul s'était rendu à Jérusalem, et de là il était retourné à Antioche, le point de départ des missions qu'il avait faites. Après n'avoir fait qu'un rapide séjour dans cette grande ville, il avait repris ses courses apostoliques et était revenu à Ephèse où il devait passer trois années. C'est là que vint le trouver Stéphanas, Fortunat et Achaïque, de la part des Corinthiens, pour lui faire connaître ce qui se passait dans leur Eglise.

2. Depuis qu'il les avait quittés, de grandes divisions s'étaient élevées parmi eux. Ils avaient pris parti pour les différents prédicateurs qui leur avaient annoncé l'Evangile. Les uns étaient pour Paul, les autres pour Apollo, ceux-ci pour Céphas, ceux-là un autre point de maître et prétendaient ne relever que du Christ.

Ces divisions avaient altéré l'autorité des chefs eux-mêmes, et il en était résulté parmi les fidèles de grands abus. Quelques-uns étaient revenus aux mœurs licencieuses où le christianisme les avait trouvés plongés. Un certain nombre paraissaient ne pas avoir en horreur la fornication, et la regardaient comme une chose indifférente, à la façon des païens. Au grand scandale de cette Eglise naissante, un homme vivait en concubinage public avec sa belle-mère, et jouissait peut-être l'adultère à l'incense.

Au milieu de ces hommes de commerce, la cupidité avait reparu, et avec la soif de l'argent étaient revenues une foule de violences et d'injustices. Ils avaient porté leurs différends au tribunal des infidèles, et n'avaient pas craint de déshonorer leur foi en donnant ainsi en spectacle aux incroyants leurs mauvaises passions.

Les vaines immolations aux idoles étaient devenues en même temps une cause de trouble et de division. Le concile de Jérusalem en avait défendu l'usage. L'avait-on promulgué parmi les Corinthiens? C'est ce qu'on ne pourrait dire. Il est manifeste en tout cas que ces prescriptions n'avaient pas été suffisamment expliquées parmi ces nouveaux chrétiens. Car les uns prétendaient que l'on pouvait manger de ces viandes, et les autres soutenaient qu'on ne le pouvait pas. A Corinthe, la difficulté semblait la même sur ce point qu'à Antioche et à Jérusalem avant la décision des Apôtres.

Dans les assemblées, il y avait aussi des abus. Les femmes y paraissaient sans voile et manquaient en cela à la modestie de leur sexe. Elles prétendaient avoir le droit d'y parler, ce qui était une autre cause de désordre. Le don des langues et le don de prophétie avaient aussi amené une sorte de jalousie entre ceux qui en étaient favorisés. Ceux qui avaient reçu le don de ces dons voulaient en faire usage au milieu des fidèles, bien que ceux-ci n'eussent pas l'intelligence de la langue qu'ils parlaient. Cette prétention troublait les assemblées et aurait eu pour résultat de les discréditer aux yeux des païens.

Les premiers chrétiens en signe de fraternité se réunissaient à certains jours et prenaient leurs repas en commun. Ces agapes étaient suivies de la communion, et avaient pour but d'entretenir la charité parmi les fidèles, en faisant momentanément disparaître les inégalités sociales. Mais saint Paul avait à peine quitté Corinthe, que cette simplicité primitive avait dégénéré en excès scandaleux. Les riches n'avaient plus voulu se réunir avec les pauvres, et à côté de ceux-ci qui n'avaient, pas de quoi subsister, ils s'accoutaient des festins somptueux. Les uns s'enivaient pendant que les autres mouraient de faim.

Enfin, il s'était trouvé, parmi les nouveaux convertis, des esprits ferts qui

attaquaient directement ce que saint Paul leur avait enseigné sur la résurrection des morts. Ils se récrièrent contre l'invraisemblance d'une pareille doctrine, et demandèrent, de ce ton railleur qui allait si bien au génie grec, quel serait le caractère des ressuscités, et quel genre de vie ils mèneraient dans ces lieux nouveaux ou sur cette terre nouvelle.

Outre ces abus qu'il s'agissait de réprimer, les Corinthiens avaient différentes questions à soumettre à l'Apôtre. Le christianisme avait introduit au sein de la famille et de la société un droit nouveau. Dans certaines familles, la femme était chrétienne, mais le mari ne l'était pas. Dans d'autres, c'était le contraire. Le maître se demandait quels étaient les droits de l'esclave, et l'esclave s'inquiétait aussi de ce qu'il devait à son maître. La législation juive était sur beaucoup de points en opposition avec les législations païennes. De là, un état perplexé qui agitaient les consciences les plus éclairées et les plus droites.

3. Cette situation de l'Eglise de Corinthe aurait demandé la présence de l'Apôtre. Certains novateurs supposaient qu'il ne reviendrait plus parmi les Corinthiens, et en profitaient pour répandre leurs mauvaises doctrines et entretenir les divisions. Saint Paul aurait désiré réparer tout à coup au milieu d'eux et leur imposer silence. Mais son ministère le retenait à Ephèse. Il avait le désir et le projet de retourner à Corinthe et d'y consolider l'œuvre qu'il avait commencée, mais il ne lui était pas possible d'exécuter immédiatement son dessein.

Pendant ce temps, il fallait combattre les abus qu'on venait de lui signaler et ne pas les laisser s'enraciner trop profondément. Il importait aussi de donner une prompt solution aux doutes dont on lui avait fait part. Une simple entrevue avec les députés des Corinthiens, une conversation ne pouvait suffire. S'ils étaient revenus avec des décisions purement orales, les auteurs des controverses qui s'étaient élevés, en auraient pu contester l'exactitude et l'authenticité.

Du moment que l'Apôtre ne pouvait se rendre de sa personne parmi les Corinthiens, il fallait nécessairement qu'il leur écrivit pour que sa lettre servit de base aux instructions que devaient rapporter avec eux ceux qui l'avaient consulté. Telle fut l'origine et l'occasion de cette première Epître aux Corinthiens. L'Apôtre ne se proposa ici, pas plus que dans ses autres écrits, de donner un exposé complet de la doctrine chrétienne. Il avait fait maintes fois dans ses prédications, et c'était au moyen de la parole, plutôt que par l'écriture, que le royaume de Dieu devait s'établir dans les âmes.

Dans la lettre qu'il adresse aux Corinthiens, il ne fait que confirmer d'une manière générale l'enseignement qu'il leur avait adressé de vive voix, et il reprend ensuite les abus qui s'étaient introduits parmi eux, les corrige avec son autorité d'apôtre, et établit pour les arrêter ou les prévenir des règlements comme il en avait le droit en sa qualité de fondateur et de chef de l'Eglise de Corinthe. Comme docteur, il résout les doutes qui sont soumis, distinguant avec beaucoup de soin les préceptes qui sont d'origine divine de ceux qui sont d'institution ecclésiastique.

4. Après un exorde insinuant dans lequel l'Apôtre souhaite à l'Eglise de Corinthe et aux autres Eglises d'Achaïe la paix et la grâce, et félicite tout particulièrement les Corinthiens des biens spirituels dont Dieu les a comblés, il attaque vivement le principe des divisions qui régnaient parmi eux. Il ne veut pas qu'il y ait parmi eux des partis différents, que les uns se disent à Paul, les autres à Apollo, ceux-ci à Céphas et ceux-là à Jésus-Christ. Ils ont tous été baptisés au nom de Jésus-Christ et ils ne doivent pas avoir d'autre maître. Les prédicateurs, qui leur ont été envoyés, n'ont pas leurs succès aux agréments et au mérite de leur éloquence, mais à la vertu de Dieu, et il n'y a pas d'autre gloire véritable que celle que l'on obtient en Jésus-Christ (ch. 1).

Il leur cite son exemple et leur rappelle qu'il n'est pas venu à eux avec les ressources de la sagesse mondaine. Au lieu d'avoir recours aux moyens persuasifs d'une éloquence tout humaine, il a fait profession de ne savoir, au milieu d'eux, que Jésus-Christ crucifié. Il a proportionné ses discours à leurs dispositions, et leur a découvert ce qu'il avait appris de la sagesse révélée comme il convenait de le faire devant des personnes qui ne font que d'entrer dans les voies nouvelles que l'Evangile a ouvertes au monde (ch. 1).

Le prédicateur n'est à ses yeux qu'un agriculteur qui plante et qui arrose; c'est à Dieu de donner la vie et l'accroissement. Il part de cette idée pour faire comprendre aux Corinthiens qu'ils sont insensés de se passionner pour un prédicateur plutôt que pour un autre, parce que le vrai fidèle ne doit voir dans celui qui l'enseigne qu'un instrument aux mains de la Providence, et renvoyer à Dieu les avantages qu'il retire de sa parole (ch. III).

Saint Paul en prend occasion de dire aux Corinthiens l'idée qu'ils doivent se faire des ministres de Jésus-Christ. Il fait une magnifique description du dévouement et du désintéressement que doit avoir un apôtre, et il oppose les persécutions et les souffrances qu'il endure à la vie comode et agréable que mènent les Corinthiens et avec eux les faux apôtres qui ressemblent aux pasteurs mercenaires de l'Évangile (ch. IV).

Après s'être aussi élevé avec force contre le schisme et ses causes, il les reprend de la conduite melle qu'ils ont tenue à l'égard de l'incesteux qui les déshonore. Son indignation lui inspire les paroles les plus énergiques et les plus eloquentes pour flétrir ce scandale, et dans l'intérêt de l'Église, il porte une sentence d'excommunication contre le coupable (ch. V).

Les procès, qui amènent les chrétiens devant les infidèles, sont un désordre qui lui semble capable de compromettre l'honneur de l'Église aux yeux des païens eux-mêmes. Il le flétrit, et à la suite de l'injustice qui l'occasionne il voit tous les crimes qui ont envahi la société chrétienne. Le baptême avait effacé toutes ces fautes, mais la concupiscence a repris sa force, et l'on a vu revenir à sa suite une foule de crimes que des disciples du Christ ne devraient pas commettre. La fornication a reparu, et ce qu'il y avait de plus honteux, c'est que ceux qui s'y livraient prétendaient ne faire aucun mal. Voilà ce que l'Apôtre condamne en se plaçant au point de vue le plus élevé (ch. VI).

Cette question, qui regardait les mœurs, l'amène à traiter du mariage avec les infidèles, du divorce, de la virginité et de la virginité. Les Corinthiens l'avaient interrogé sur tous ces points, et il jette les bases du droit canon d'après les décisions qu'il rend comme apôtre et comme docteur (ch. VII).

Pour les viandes offertes aux idoles, il reconnaît en principe qu'il n'y a pas de mal à en manger. Puisque l'idole n'est rien, la viande qui lui a été consacrée n'est pas devenue mauvaise. Cependant il est des cas où manger de ces viandes serait participer au sacrifice même que l'on a offert à une fausse divinité, et alors il y aurait lieu de l'abstinence. Le chrétien ne peut pas ainsi apostasier sa foi. Même dans les circonstances où l'usage de ces viandes est permis, il veut que l'on évite le scandale et qu'on évite d'en manger plutôt que de s'exposer à blesser la conscience des faibles. Pour engager les fidèles à cet acte de charité, il se cite lui-même et il rappelle toutes les privations, toutes les fatigues qu'il s'est imposées pour rendre fécond son apostolat (ch. VIII et IX).

Leur cité égale l'exemple des Juifs, et il fait un rapprochement ingénieux entre l'état des Israélites dans le désert et l'état des chrétiens dans l'Église pour leur inspirer l'horreur du péché et les obliger de tout ce qui peut les détourner de l'observation des commandements de Dieu (ch. X).

À l'occasion des agapes qui précédaient la communion, saint Paul rappelle l'institution de l'Eucharistie, et énumère les effets de la communion indigne. Il rend, dans cette circonstance, un témoignage si explicite de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qu'on serait tenté, dit l'abbé Barras, de leinir la fautive des Corinthiens qui nous a valu, de la bouche de l'Apôtre, une déclaration si nette et si positive (ch. XI).

En décrivant la diversité des dons spirituels que l'on remarquait alors parmi les fidèles, saint Paul nous les montre provenant tous du même Esprit, et à ce sujet il nous représente l'unité de l'Église sous le symbole du corps humain, qui, malgré la diversité de ses membres, n'en conserve pas moins son harmonie (ch. XII).

La charité étant le principe de cette unité, l'Apôtre en fait un magnifique éloge. Il la met au-dessus de toutes les autres vertus et en décrit les caractères avec une éloquence que jamais philosophe n'a égalee (ch. XIII).

Parmi les dons, il n'en avait deux sur lesquels les Corinthiens n'étaient pas d'accord dans leur appréciation, c'était le don des langues et le don de prophétie. L'Apôtre les compare, donne la préférence à ce dernier, et règle l'usage que l'on doit faire de l'un et de l'autre dans les assemblées (ch. XIV).

Enfin, le chapitre XV est consacré à la défense du dogme de la résurrection des corps. L'Apôtre en montre la base dans la résurrection même de Jésus-Christ sur laquelle repose toute notre foi, et il répond aux objections, que les esprits forts se croyaient en droit de formuler contre cette croyance (ch. XV).

Le dernier chapitre renferme des avis et des recommandations et se termine par les salutations de l'Apôtre et des Églises au milieu desquelles il se trouvait (ch. XVI).

5. Saint Paul écrit cette Épître à Ephèse. La plupart des manuscrits latins portent cette suscription, et elle est justifiée par ce que dit lui-même l'Apôtre qu'il restera dans cette ville jusqu'à la Pentecôte (XVI, 8, 9), et par la salutation qu'il envoie aux Corinthiens de la part de toutes les Églises d'Asie, dont Ephèse était la métropole (XVI, 19). Il les salue aussi de la part d'Aquinas et de Priscille qui se trouvaient alors à Ephèse, d'après le livre des Actes (XVII, 18, 19, 26).

La suscription grecque, qui porte que cette Épître fut écrite à Philippes, ne se lit ni dans le manuscrit alexandrin, ni dans le Grec et le Latin de Clermont, ni dans le Grec de Saint-Germain. Mais les commentateurs observent que cette leçon vicieuse est venue d'une interprétation erronée du chapitre XVI, 5. On a traduit par le présent le verbe que la Vulgate a traduit avec raison par le futur, et au lieu de dire *Macedonia pertransibo* on a lu *pertranso*. De là l'erreur.

Pour l'époque, il résulte des différentes indications fournies par saint Paul lui-même, qu'il composa cette Épître sur la fin de son séjour à Ephèse. Car, dans un endroit, il annonce le projet qu'il a de rester dans cette ville jusqu'à la Pentecôte (XVI, 5-8), et dans un autre, il paraît faire allusion à la fête de Pâques (V, 6-8). Il l'aurait donc composée quelques semaines avant de sortir de cette ville où il avait séjourné trois ans.

Or, d'après notre chronologie du livre des Actes, il quitta Ephèse l'an 57. C'est donc cette même année, vers le temps de Pâques, qu'il écrivit cette première Épître aux Corinthiens.

6. Personne n'en a jamais sérieusement contesté l'authenticité. La solution des questions pratiques qu'elle renferme fait qu'elle a été citée par saint Ignace, saint Clément, saint Polycarpe et tous les Pères apostoliques.

Les abus que l'Apôtre y combat touchant les uns au dogme, les autres à la morale, les autres à la discipline, il arrive que cette Épître réunit également ces trois caractères : qu'elle est dogmatique, morale et disciplinaire.

Au point de vue du dogme, on y trouve traitées, avec une merveilleuse profondeur, la constitution de l'Église et son unité, l'indissolubilité du mariage, la perfection des vœux sur lesquels repose la vie religieuse, le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie envisagée par l'Apôtre comme sacrement et comme sacrifice, l'indignité de la communion sacrilège, et la croyance à la résurrection des morts fondée sur la résurrection de Jésus-Christ. Saint Paul ne se contente pas de nous faire voir dans l'Écriture la base de tous ces dogmes, mais il suggère au théologien les raisons naturelles qui les appuient, et il relève victorieusement les objections de l'incrédulité.

Sous le rapport moral, l'Apôtre nous montre, dans l'observation de la loi évangélique, le principe de toute perfection. Les crimes des Corinthiens lui fournissent l'occasion de flétrir la fornication, l'inceste, l'adultère et toutes les fautes qui font le malheur des individus, de la famille et de la société. En parlant des dons extraordinaires que recevaient alors les chrétiens, tout en rendant hommage à ces faveurs de l'Esprit-Saint, il sait mettre au-dessus de tout la vertu qui doit être, de tous les temps et de tous les pays, la charité, l'amour du prochain qui est le fondement de la véritable morale. Il rappelle ce principe qu'il a déjà développé dans son Épître aux Romains, c'est que l'homme ne doit jamais agir contre sa conscience, et qu'il faut respecter en matière indifférente les scrupules des faibles, parce que l'on doit toujours mettre en première ligne le respect du prochain.

Ce qui regarde les mariages, l'usage des viandes consacrées aux idoles, la manière dont on devait se présenter ou se tenir dans les assemblées, si les femmes devaient y être voilées et si elles avaient le droit d'y prendre la parole; toutes ces questions étaient des points de discipline que l'Apôtre règle dans

l'intérêt de l'ordre et de la paix générale. Les règlements qu'il fait à ce sujet nous montrent l'Eglise en possession de son droit législatif et judiciaire dès le commencement. Il porte une sentence d'excommunication contre l'incestueux qu'on lui a dénoncé, et détermine l'usage que les évêques proposés aux autres Eglises doivent faire de ce pouvoir, pour préserver la communauté dont ils sont les chefs, de la contagion du mal.

Ainsi, d'après cette Epître, c'est à l'Eglise qu'il appartient de dirimer les controverses qui peuvent s'élever parmi les fidèles. Elle a ses tribunaux, et c'est devant ses juges qu'ils doivent porter leurs différends. Saint Paul règle les causes matrimoniales, et prononce sur les empêchements prohibitifs ou dirimants. Il donne des règlements relatifs aux assemblées, mais il annonce en même temps que les lois qu'il promulgue ne sont que des généralités qu'il se propose d'étendre et de compléter lorsqu'il sera parmi eux.

Par conséquent, pour lui l'Eglise est un organisme vivant, rempli de l'Esprit de Dieu, et qui manifeste par l'organe de ses chefs ses décisions et ses lois. Absolue et immuable quand il s'agit des dogmes, elle sait se prêter aux modifications qu'exigent les circonstances de temps et de lieu, quand elle est appelée à faire l'application de ses lois disciplinaires. C'est ce qui lui permet de se mettre toujours en harmonie avec les mœurs et les usages des populations qu'elle doit instruire et diriger.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MÉXICO
DIRECCIÓN GENERAL

PREMIÈRE ÉPÎTRE

DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction. Division parmi les Corinthiens. De l'unité du baptême. Caractère de la prédication.

1. Paulus vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater.
2. Ecelesiam Dei, quae est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, et nostro.
3. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.
4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, qui data est vobis in Christo Jesu.
5. Quod in omnibus divites facti estis illi, in omni verbo et in omni scientia.
6. Sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis;

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la vocation et la volonté de Dieu, et Sosthènes son frère,

2. A l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, aux fidèles qui ont été sanctifiés par la foi en Jésus-Christ, et qu'il a appelés pour être saints, et à tous ceux qui, en quelque lieu que ce soit, invoquent le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est leur Seigneur comme le nôtre,

3. Dieu notre Père, et Jésus-Christ Notre Seigneur, vous donne la grâce et la paix.

4. Je rends pour vous à mon Dieu, des actions de grâces continues; à cause de la grâce de Dieu, qui vous a été donnée en Jésus-Christ.

5. Que vous avez été comblés en lui de toutes sortes de richesses qui regardent le don de la parole et de la science,

6. Le témoignage qu'on vous a rendu de Jésus-Christ ayant été ainsi confirmé parmi vous;

Cap. I. — Paulus. On peut diviser ce chapitre en trois parties : 1. La Préface ou introduction générale (1-9). 2. L'Apôtre a appris que les Corinthiens étaient divisés, et il les conjure de mettre fin à ces divisions. Il se recherche les causes. La première, c'est qu'ils ont été baptisés par divers ministres. Les uns sont pour Paul, les autres pour Apollon, celui-ci pour Cephas, celui-là pour Jésus-Christ. Il n'y a qu'un baptême, et la Grâce ne peut être divisée (10-17). 3. La prédication est encore une source de division, car les uns préfèrent tel prédicateur, et les autres tel autre. Le prédicateur n'est rien, les effets de la prédication ne tiennent pas à l'éloquence de celui qui prédique, mais à la vertu de Jésus-Christ (18-31). — Sosthenes frater. L'opinion de Monobius sur Sosthenes n'est qu'une conjecture que les commentateurs modernes ont adoptée sans preuves, et appuyée sur aucune preuve. Il est certain que c'était un personnage d'une grande autorité aux yeux des Corinthiens. L'Apôtre ne le cite que pour faire voir qu'il est de son sentiment, et par conséquent donner plus de poids à ses paroles.

2. In omni loco ipsorum. Des copies de cette lettre devaient être adressées à toutes les Eglises de l'Asie qui dépendaient de celle de Corinthe, leur métropole. L'apôtre désigne ces lieux comme son pays qui lui appartenait; et c'est à cause de l'unité de l'Eglise et de la juridiction qu'il avait sur ces copies comme chef et fondateur de l'Eglise de Corinthe.

6. Confirmatum est in vobis. Ces dons que vous avez reçus, ajoute le paraphrase, étaient

Cap. I. — 1. Vocatus apostolus. Vile dicta Rom., e. 1, n. 1. — Per voluntatem Dei, Jussu, decreto et benedictione Dei. — Et Sosthenes frater. Erat hic princeps synagoga Corinthi, conversus ad Christum a Paulo, pro his circa Gallio pronuntiatis scriptis venenatis, Actuum, c. 18, n. 17, et post martem relictus inter sanctos, 28 novembria. — Frater. Super non solum nomen, sed etiam fideles ad tempus fratrem appellari solent. Purus Sosthenes accusis conjunctis, non quasi Sosthenes auctor sine Epistola, ut Paulus; sed ut viri nomen apud suos fuerit fidem et intelligentiam Corinthi quicquid hac Epistola continetur non modo esse et Pauli sententiam, sed etiam Sosthenis.

2. Sanctificatis in Christo Jesu. Qui per baptismum illustrati, veram a Christo sanctitatem et gratiam percipiunt. — Vocatis sanctis. Vocatis ad sanctitatem.

3. Gratia vobis. Multiplicatur.

4. In gratia Dei, quae data est vobis. Præter gratiam Dei. Nomen gratiae completitur omnino donum gratiarum ordinatum ad salutem, vel gratiam habentis, vel communem fideliū. — In Christo Jesu. Per Christum Jesum. Nullum enim bonum salutis datur a Deo hominibus, nisi per meritum Christi.

5. Divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia. Gratias ago Deo, quod vobis per me et Apollon copiosam exhibuerit predicationem et doctrinam evangelicam, ut usque senem et intelligentiam. — In illo. Per illum, scilicet Christum. — In omni verbo. Verbis accipi non de verbo predicationis auditu, sed de facilitate alios juvandi per verbi predicationem.

6. Sicut. Kathē, quod hoc loco idem significat quod dicitur, propter quod, vel quibus rebus,

l'intérêt de l'ordre et de la paix générale. Les règlements qu'il fait à ce sujet nous montrent l'Eglise en possession de son droit législatif et judiciaire dès le commencement. Il porte une sentence d'excommunication contre l'incesteux qu'on lui a dénoncé, et détermine l'usage que les évêques proposés aux autres Eglises doivent faire de ce pouvoir, pour préserver la communauté dont ils sont les chefs, de la contagion du mal.

Ainsi, d'après cette Epître, c'est à l'Eglise qu'il appartient de dirimer les controverses qui peuvent s'élever parmi les fidèles. Elle a ses tribunaux, et c'est devant ses juges qu'ils doivent porter leurs différends. Saint Paul règle les causes matrimoniales, et prononce sur les empêchements prohibitifs ou dirimants. Il donne des règlements relatifs aux assemblées, mais il annonce en même temps que les lois qu'il promulgue ne sont que des généralités qu'il se propose d'étendre et de compléter lorsqu'il sera parmi eux.

Par conséquent, pour lui l'Eglise est un organisme vivant, rempli de l'Esprit de Dieu, et qui manifeste par l'organe de ses chefs ses décisions et ses lois. Absolue et immuable quand il s'agit des dogmes, elle sait se prêter aux modifications qu'exigent les circonstances de temps et de lieu, quand elle est appelée à faire l'application de ses lois disciplinaires. C'est ce qui lui permet de se mettre toujours en harmonie avec les mœurs et les usages des populations qu'elle doit instruire et diriger.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MÉXICO
DIRECCIÓN GENERAL

PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Introduction. Division parmi les Corinthiens. De l'unité du baptême. Caractère de la prédication.

1. Paulus vocatus Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Sosthenes frater.
2. Ecelesiam Dei, quae est Corinthi, sanctificatis in Christo Jesu, vocatis sanctis, cum omnibus qui invocant nomen Domini nostri Jesu Christi, in omni loco ipsorum, et nostro.
3. Gratia vobis, et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.
4. Gratias ago Deo meo semper pro vobis in gratia Dei, qui data est vobis in Christo Jesu.
5. Quod in omnibus divites facti estis in illo, in omni verbo et in omni scientia.
6. Sicut testimonium Christi confirmatum est in vobis;

Cap. I. — Paulus. On peut diviser ce chapitre en trois parties : 1. La Préface ou introduction générale (1-9). 2. L'Apôtre a appris que les Corinthiens étaient divisés, et il les conjure de mettre fin à ces divisions. Il se recherche les causes. La première, c'est qu'ils ont été baptisés par divers ministres. Les uns sont pour Paul, les autres pour Apollo, celui-ci pour Cephas, celui-là pour Jésus-Christ. Il n'y a qu'un baptême, et la Grâce ne peut être divisée (10-17). 3. La prédication est encore une source de division, car les uns préfèrent tel prédicateur, et les autres tel autre. Le prédicateur n'est rien, les effets de la prédication ne tiennent pas à l'éloquence de celui qui prêche, mais à la vertu de Jésus-Christ (18-31). — Sosthenes frater. L'opinion de Monachus sur Sosthenes n'est qu'une conjecture que les commentateurs modernes ont appuyée sur aucune preuve. Il est certain que c'était un personnage d'une grande autorité aux yeux des Corinthiens. L'Apôtre ne le cite que pour faire voir qu'il est de son sentiment, et par conséquent donner plus de poids à ses paroles.

2. In omni loco ipsorum. Des copies de cette lettre devaient être adressées à toutes les Eglises de l'Asie qui dépendaient de celle de Corinthe, leur métropole. L'apôtre désigne ces lieux comme son pays qui lui appartenait; et c'est à cause de l'unité de l'Eglise et de la juridiction qu'il avait sur ces copies comme chef et fondateur de l'Eglise de Corinthe.

6. Confirmatum est in vobis. Ces dons que vous avez reçus, ajoute le paraphrase, étaient

- Cap. I. — 1. Vocatus apostolus. Vile dicta Rom., e. 1, n. 1. — Per voluntatem Dei. Jussu, decreto et benedictione Dei. — Et Sosthenes frater. Erat hic princeps synagoga Corinthi, conversus ad Christum a Paulo, pro his causis Gallio procuratoris auctor venturatus, Actuum, c. 18, n. 17, et post martem relictus inter sanctos, 28 novembre. — Frater. Super non solum nomen, sed etiam fideles ad tempus fratrem appellari solent. Purus Sosthenes accusis conjugatis, non quasi Sosthenes auctor sine Epistola, ut Paulus; sed ut viri nomen apud suos fuerit fideles et intelligenti Corinthi quicquid hinc Epistola continetur non modo esse et Pauli sententia, sed etiam Sosthenis.
2. Sanctificatis in Christo Jesu. Qui per baptismum illustrati, veram a Christo sanctitatem et gratiam perciperunt. — Vocatis sanctis. Vocatis ad sanctificationem.
3. Gratia vobis. Multiplicatur.
4. In gratia Dei, quae data est vobis. Præter gratiam Dei. Nomen gratiae completitur omnino donum gratiarum ordinatum ad salutem, vel gratiam habentis, vel communem fideliū. — In Christo Jesu. Per Christum Jesum. Nullum enim bonum salutare datur a Deo hominibus, nisi per meritum Christi.
5. Divites facti estis in illo, in omni verbo, et in omni scientia. Gratias ago Deo, quod vobis per me et Apollo copiosam exhibuerit predicationem et doctrinam evangelicam, ut quibus senem et intelligentiam. — In illo. Per illum, scilicet Christum. — In omni verbo. Verbis accipi non de verbo predicationis auditu, sed de facilitate alios juvandi per verbi predicationem.
6. Sicut. Kathē, quod hoc loco idem significat quod dicitur, propter quod, vel quibus rebus,

7. De sorte qu'il ne vous manque aucun don, ni aucune des grâces qui vous sont nécessaires pour attendre la manifestation de Notre Seigneur Jésus-Christ.

8. Étant persuadés que Dieu vous affermira encore jusqu'à la fin, afin que vous soyez trouvés sans péché au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

9. Car Dieu, par lequel vous avez été appelés à la société de son Fils Jésus-Christ Notre Seigneur, est fidèle et véritable :

10. Or, je vous conjure, mes frères, par le nom de Jésus-Christ Notre Seigneur, d'avoir tous un même langage, et de ne point spfuirer parmi vous de divisions et de schismes; mais d'être tous unis ensemble dans un même esprit et dans un même sentiment.

11. Je vous dis ceci, parce que j'ai été averti par ceux de la maison de Gaïus qu'il y a des contestations parmi vous :

12. Ce que je vous dirai, est, que chacun de vous prenne parti, en disant, "Pour moi je suis à Paul; et moi je suis à Apollon; et moi je suis à Céphas; et moi je suis à Jésus-Christ."

13. Jésus-Christ est-il donc divisé? Est-ce Paul qui a été crucifié pour vous? ou avez-vous été baptisés au nom de Paul?

14. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

15. Au sujet de la division des Apôtres, je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

16. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

17. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

18. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

19. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

20. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

21. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

22. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

23. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

24. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

25. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

26. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

27. Je vous prie de vous arrêter à ces paroles, et de ne pas vous laisser séduire par ceux qui ont été instruits par les hommes, mais de vous tenir fermes à la parole de Dieu, afin que vous soyez trouvés sans tache au jour de l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

7. Ita et nihil vobis desit in ulla gratia, expectantibus revelationem Domini nostri Jesu Christi.

8. Qui et confirmabit vos usque in finem sine crimine, in die adventus Domini nostri Jesu Christi.

9. o Fidelis Deus, per quem vocati estis in societatem filii Jesu Christi Domini nostri [a I. Theos. 5. 24.]

10. Observo autem vos, fratres, per nomen Domini nostri Jesu Christi; ut idemque sitis omnes; et non sicut in vobis schismata, sitis autem perfecti in eodem sensu et in eadem sententia.

11. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab illis qui sunt Chloës, quia contentiones sunt inter vos.

12. Hoc autem dico, quod unumquemque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli; ego autem a Apollone; ego vero Cephæ; ego autem Christi. [a Act. 18. 24.]

13. Divisus est Christus? Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

14. Hæc vobis dico, quia sum avertitus per eos de domo Gaïi, quod contentiones sunt inter vos.

15. Quod dico vobis, est, quod unusquisque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli; ego autem a Apollone; ego vero Cephæ; ego autem Christi. [a Act. 18. 24.]

16. Divisus est Christus? Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

17. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab illis qui sunt Chloës, quia contentiones sunt inter vos.

18. Hoc autem dico, quod unumquemque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli; ego autem a Apollone; ego vero Cephæ; ego autem Christi. [a Act. 18. 24.]

19. Divisus est Christus? Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

20. Hæc vobis dico, quia sum avertitus per eos de domo Gaïi, quod contentiones sunt inter vos.

21. Quod dico vobis, est, quod unusquisque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli; ego autem a Apollone; ego vero Cephæ; ego autem Christi. [a Act. 18. 24.]

22. Divisus est Christus? Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

23. Significatum est enim mihi de vobis, fratres mei, ab illis qui sunt Chloës, quia contentiones sunt inter vos.

24. Hoc autem dico, quod unumquemque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli; ego autem a Apollone; ego vero Cephæ; ego autem Christi. [a Act. 18. 24.]

25. Divisus est Christus? Paulus crucifixus est pro vobis? aut in nomine Pauli baptizati estis?

26. Hæc vobis dico, quia sum avertitus per eos de domo Gaïi, quod contentiones sunt inter vos.

27. Quod dico vobis, est, quod unusquisque vestrum dicat: Ego quidem sum Pauli; ego autem a Apollone; ego vero Cephæ; ego autem Christi. [a Act. 18. 24.]

14. Je rends grâces à Dieu de ce que je n'ai baptisé aucun de vous, sinon Crispe et Caius :

15. Afin que personne ne dise que vous avez été baptisés en mon nom.

16. J'ai pourtant encore baptisé ceux de la famille de Stéphanus; et je ne sache pas en avoir baptisé d'autres :

17. Parce que Jésus-Christ ne m'a pas envoyé pour baptiser, mais pour prêcher l'Évangile, sans y employer la sagesse de la parole, pour ne pas annoncer la croix de Jésus-Christ ;

18. Car à la vérité la parole de la croix est une folie pour ceux qui se perdent; mais pour ceux qui se sauvent, c'est-à-dire pour nous, elle est la force et la vertu de Dieu.

19. Car il est écrit: Je détruirai la sagesse des sages, et je rejetterai la science des savants :

20. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

21. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

22. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

23. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

24. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

25. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

26. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

27. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

28. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

29. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

30. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

31. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

32. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

33. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

34. Où sont les sages, où sont les doctes, où sont les savants du siècle? Dieu n'a-t-il pas convaincu de folie la sagesse de ce monde?

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

21. Car Dieu voyant que le monde, avec la sagesse humaine, ne l'avait point connu dans les ouvrages de sa sagesse divine, lui a plu de sauver, par la folie de la prédication d'un Dieu crucifié, ceux qui croiraient en lui.

22. Car les Juifs demandent des miracles, et les Gentils cherchent la sagesse.

23. Pour nous néanmoins, nous prêchons Jésus-Christ crucifié, qui est en objet de scandale aux Juifs, et qui paraît une folie aux Gentils;

24. Mais qui dépendent de la force de Dieu et la sagesse de Dieu, pour ceux qui sont appelés soit Juifs, soit Gentils;

25. Parce que ce qui paraît en Dieu une folie est plus sage que le *raisonnement* de tous les hommes; et que ce qui paraît en Dieu une folie est plus fort que la force de tous les hommes.

26. En effet, mes frères, considérez qui sont ceux parmi vous qui ont été appelés à la foi; et *comptez* terrez *vous* et *un peu* de sages selon la chair, peu de puissants et peu de nobles;

27. Mais sa contraindre? Dieu a choisi les moins sages selon le monde, pour confondre les sages; il a choisi les faibles selon le monde, pour confondre les puissants;

28. Et il a choisi les plus vils et les plus méprisables selon le monde, et ce qui n'est rien pour détruire ce qui était de plus grand dans le monde;

scribes scribæ, i. rabbin, le docteur hébreu avait tous sa connaissance des Ecritures et de la loi; le chercheur (compositior), le naturaliste qui avait la prétention de ravir à la nature ses secrets. Saint Paul demande si parmi les prédicateurs de l'Évangile, il se trouve de ces hommes que le monde admire pour leur savoir.

21. *Placuit Deo per stultitiam.* Aux yeux de Dieu, le plus sage ignorait et pouvait pour compromettre la conversion du monde. Leur succès a démontré avec d'autant plus d'éclat la divinité de leur mission.

Anus æterni. Physicus, qui naturæ et mundi arcana curiosè scrutatur; græce est, εὐχρητιστὸν, simplicitatis, ætatisque; quasi dicit: Abijcit sunt philosophi et scribæ, corpora mundi sapientia depresti et confusi sunt per prædicationem apostolorum, et gloriæ Evangelii. — *Stultum fecit.* Ostendit; per lucum totum Evangelii erroris plurimi veteris philosophorum patuerunt.

21. *In Deo sapientia.* Quam ostendit in mollitie et generationis mundi. — *Mendax.* Mundi hujus sapientes. — *Per sapientiam.* Est astutioria; id est, per modum tant sapienter, conditio et elegans descriptio. — *Per stultitiam prædicationes.* Per prædicationem doctrinae crucis, que mundo stultis videbatur.

22. *Stultus signis petenti.* Stultus rebis admirabilibus assenti, que in lege veteri divinitus olim contigerant, signa et miracula exponit. — *Græci sapientiam querunt.* Græci autem secundum sectantes rationem naturalem, requirunt humanam sapientiam, id est, philosophicis rationibus doctæ et dierte propositis perquirunt veritatem; et in quæ rationes assæqui cogunt, quæ est ætatis crucis, non recipiunt, sed excludunt et irritant.

23. *Judeis quidem scandalum.* Is qui legitur Paulus, qui crucis proditionem Judæos turbavit, et impeditur ne crederent; putabant namque Messiam cum majestate venturum, et non tam humiliter crucifigaturum. — *Gentibus autem stultitiam.* Nam gentilibus stultitia videbatur decore hominum crucifigam esse Deum, et mundi salvatorem.

24. *Ipse autem electus.* Hic vero qui divinitus prædicatione vocati sunt ad fidem, vive Jnde illi sint, sive Græci, id est, gentes. — *Carissum Dei verbum.* Messiam in se divinum virtutum et potentiam habentem.

25. *Quod stultum est Deo.* Illa crux que hominum judicio stultitia quædam reputatur. — *Sapientia est hominibus.* Cuius humanam sapientiam antefecit. — *Et quod infirmum est Deo.* Et hoc adeo crucis, quam subire infirmitas et impotentia esse videtur. — *Fortius est hominibus.* Fortius est omni humana sapientia et potentia; nam sapientiam philosophorum et regum potentiam nihil superat.

26. *Videte enim eccecosystem carissos, fratres.* Videte enim, optime, fratres, qui sit votationis vestre ratio, quicquid ego vobis præcipio vocis mei. — *Quia non multi sapientes ascendant carissos.* Quod non multi humana sapientia prædici, scilicet vocati sunt. — *Potentis.* Secundum miracula.

27. *Quod stultis seris mundi.* Quod stultis a mundo putatur, quod vobis mundus simplicis et tantum non factus existimat. — *Infirmum mundis.* Eos qui in mundo nullius aut exigue sunt potentie.

28. *Inimicitia mundi.* Inimicitia et odium, quod despectus et pro nihilo habetur. — *Ea que non sunt.* Abjecta, que vilia sunt et pro nihilo reputantur. — *Ut ea que sunt destruat.* Ea que habentur in protio erroris, et sapientes scilicet et potentes mundis.

29. Ut non glorieur omnis caro in conspectu ejus.

30. Ex ipso autem vos entis in Christo Jesus, qui factus est nobis sapientia a Deo, et i justitia, et sanctificatio, et redemptio; [a Jer. 23. 5.]

31. Ut quemadmodum scriptum est: a Qui gloriatur, in Domino gloriatur. [a Jer. 9. 23; 24. II. Cor. 10. 17.]

29. Afin qu'aucun homme ne se glorifie devant lui.

30. C'est par cette conduite de Dieu que vous êtes établis en Jésus-Christ, qui nous a été donné pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption;

31. Afin que, selon qu'il est écrit, celui qui se glorifie se glorifie que dans le Seigneur.

CHAPITRE II.

Rien d'humain dans les discours de saint Paul. Il ne prêche que la sagesse divine qui lui a été révélée par l'Esprit de Dieu, et c'est aux hommes spirituels qu'il la prêche.

1. Et ego, cum venissem ad vos, fratres, qui non in sublimitate verbis, aut sapientia, annuntiavi vobis testimonium Christi. [a Sup. 1. 17.]

2. Non enim iudicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum, et hunc crucifixum.

3. Et ego in infirmitate, et timore, et tremore multo fui apud vos; [a Act. 18. 1.]

4. Et sermo meus, et predicatio mea, non in persuasibilibus humanæ sapientie verbis, sed in ostensione apertis, et virtutis; [a II. Petr. 1. 16.]

1. Pour moi, mes frères, lorsque je suis venu vers vous pour vous annoncer l'Évangile de Jésus-Christ, je n'y suis point venu avec les discours élevés d'une éloquence et d'une sagesse humaine.

2. Car je n'ai point fait profession de savoir autre chose parmi vous que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié.

3. Et tant que j'ai été parmi vous, j'ai toujours été dans un état de faiblesse, de crainte et de tremblement.

4. Et je n'ai point employé, en vous parlant et en vous prêchant, les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit; et de la vertu de Dieu.

Car. II. — 1. *Et ego cum venissem ad vos.* Saint Paul s'applique à l'égard de la prédication les principes qu'il a posés dans le chapitre précédent. Il a prêché aux Corinthiens l'Évangile de Jésus-Christ, non avec l'éloquence des savaux, mais avec la simplicité d'un Apôtre (1-5). Dans sa prédication il s'est appliqué à leur faire connaître la sagesse de Dieu que le monde ignore, mais que l'Esprit de Dieu lui a révélée (6-12). Il a prêche cette sagesse aux spirituels, parce que l'homme charnel est incapable de la comprendre (13-16). — *Nos in sublimitate verborum.* Saint Paul avari track, dans le chapitre précédent (17-21), les règles à suivre pour la prédication. Ici, il nous fait voir qu'il n'a rien de plus à lui offrir.

3. *Et ego in infirmitate.* Il y a sans doute une allusion à Apollo et à d'autres prédicateurs qui traitent vanité de leur talent, et qui se prélaient eux-mêmes au lieu de prêcher Jésus-Christ.

4. *In ostensione spiritus et virtutis.* Cette manifestation sensible de l'esprit et de la vertu de Dieu avait lieu par les miracles que l'Apôtre opérât, par les dons de l'Esprit-Saint qu'il communiquait, et aussi par cette efficacité toute particulière de sa parole que la grâce de Dieu accompagnait et rendait souvent irrésistible.

29. *Ut non glorieur.* Ut nullus gloriari possit se præter corporis aut animi doctæ, aut extera bona; nobilitatem, divitiar, etc., ad christianissimum votum esse. — *Omni caro, nullus mortalium.*

30. *Ex ipso ostens vos entis.* Quidquid estis. Do habetis estis, idque per Jesum Christum. — *Qui, Christus.* — *Factus est nobis sapientia.* Datus est nobis a Deo, ut vi ac merito ipsius omnem sapientiam, iustitiam, etc., consequamur.

31. *Ut quemadmodum scriptum est, Ieron., c. 9. v. 22.* Non verbis tantum hinc, sed sensu. — *Qui gloriatur, in Domino gloriatur.* Id est, de Deo in se benedictus.

Car. II. — 1. *In sublimitate verborum.* Ornato et sublimi Alocuti genere, quo sapientiam ostentatur. — *Testimonium Christi.* Evangelium, quod est Christi testimonium; nam in eodivine sapientie et majestatis mysteria consignata sunt et tractata.

2. *Non enim iudicavi me scire aliquid.* Non magnifico ulam animi scientiam, quam Jesu Christi crucifixi, idque me in gestis eo si alium meum ignorat.

3. *Et pro itaque.* — *In infirmitate.* In arxum, tribulatione et persecutione. Vel potius sensus est: magna cum demissione atque humilitate sententia. — *Et timore et tremore.* Vere humilitatis et modestie coulabur.

4. *Et sermo meus.* Oratio mea, que mansi sans in prædicando Evangelio. — *Non in persuasibilibus.* Non fuit in exquisitis ad persuadendum humanæ sapientie verbis; in his enim excellunt, et Paulum superabant oratores et philosophi qui erant Corinthi. — *Sed in ostensione spiritus et virtutis.* Sed nichilominus et firma rationibus, que, cum non certis spectibus considerentur, tum spiritum ac divinum potentiam, sapientiam facile demonstrabant. Vel sensus est, ita se sensit Paulus, ut spiritum, hoc est, magnum lucem et charitatis affectum, exhiberet, cum christiana sapientia conjunctum, et que dicebat virtutibus, hoc est, miraculis, confirmaret.

5. *Pea et usd alibi*, afin que votre foi ne soit pas établie sur la sagesse des hommes, mais sur la puissance de Dieu.

6. Car nous prêchons la sagesse aux parfaits, non pas la sagesse de ce monde; ni des paroles de ce monde qui se détruisent;

7. Mais nous prêchons la sagesse de Dieu reformée dans le mystère de l'incarnation de son Fils; à cette sagesse cachée qu'il avait précédemment avant tous les siècles, pour ouvrir notre gloire;

8. Sagesse que nul des princes de ce monde n'a connue; car s'ils l'eussent connue, ils n'eussent jamais crucifié Jésus-Christ le Seigneur de la gloire;

9. Mais comme il est écrit: L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a préparé pour ceux qui l'aiment;

10. Pour nous, Dieu nous les a révélés par son esprit, parce que l'esprit de Dieu pénètre tout, et même ce qu'il y a de plus caché dans les profondeurs de Dieu;

11. Car qui des hommes connaît ce qui est dans l'homme, nisi l'esprit de l'homme qui est en lui? Ainsi nul ne connaît ce qui est en Dieu, que l'esprit de Dieu qui est en lui.

5. *Sed in virtute Dei*. Il faut que la foi soit surmountée dans son principe et sa motif; celle qui ne repose que sur des arguments humains serait une foi humaine et naturelle, mais ne serait pas la foi, la première des vertus théologiques.

6. *Sapientiam autem loquimur*. Les Corinthiens, comme tous les Grecs, étaient très-attachés au savoir. Peut-être s'en étaient-ils trouvés privés, car ils avaient mis en doute la sagesse de l'Apôtre. Saint Paul ne laisse pas calomnier son ministère. S'il a usé de la ferme de sa prédication, il n'a jamais sacrifié le fond. Il a procédé dans toute son érudition et dans toute sa pureté, la sagesse, non la sagesse des hommes; mais la sagesse de Dieu.

9. *Quod preparavit Deus*. Ces choses qui expriment l'engagement humain sont l'incarnation du Fils de Dieu, notre adoption par sa grâce, et notre éternelle glorification dans le ciel. Nous ne comprenons pas par conséquent les moyens qu'il a pris à Dieu de se servir dans son amour, pour nous faire arriver à la félicité qu'il nous a préparée de toute éternité.

10. *Nobis autem reuelavit Deus*. Comme l'Apôtre a-t-il connu cette sagesse divine? Il l'a connue par la révélation que Dieu lui a faite. Et il n'y a pas d'autre moyen de la connaître. Car il n'y a que l'esprit de Dieu qui connaisse ce qui est à Dieu.

5. *Non sit in sapientia hominum*. Non nitatur humana sapientia, nec illi tribuatur vestri conditor. — *Sed in virtute Dei*. Sed in potentia et efficacia divini verbi et Evangelii condator.

6. *Sapientiam autem loquimur*. Secretorum et aliorum fidelis mysteria tradimus et docuimus sine perfectis. *Peractis*, id est, magis profectis, qui caperent iam tam sublimis doctrinam. — *Non hujus mundi*. Non hujus mundi sapientiam, quoniam sit desuperioribus intellectam, qui principis sunt technorum harum. Vel per principis hujus seculi primos intelligit, qui talior homines sapientia, opibus, vel potentia prestant. — *Qui destruantur*. Abolentur, transant, evanescunt.

7. *Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio*. Secretis et quod plures, scilicet ad eos qui prorevertentur sicut, sapientiam hanc occultam et profundam loquimur. — *Quam preparavit Deus ante seculum*. Quam sapientiam, id est, que consilia sapientie sue Deus ab eterno praeformavit ac destravit exequenda, in tempore, quibus nos ministravit ac gloriam adferenda filiorum.

8. *Quoniam gloria*. — *Principum hujus seculi*. Pilatus, Anna, Caiphas, aliique principes Judaeorum. — *Si enim cognovissent*. Dei sapientiam vel gloriam, a quoque per Christum praedestinationem. — *Non crucifixerunt gloriosum crucifixissimum*. Christum, quos merito voluit ab interitu praedestinatum et preparatum esse hunc gloria. — *Sicut scriptum est*. *Isa.*, 64, 4. — *Nec in cor hominis ascendit*. In mentes hominis non venit.

10. *Nobis autem reuelavit*. Quomodo etiam nos ignorantes, nisi Deus per Spiritum suum nobis revelasset; id est, enim Spiritus sanctus, quem, ut Dominum ad apostolum Joas. 14, 26, mittit Pater in nos, ut nos doceat omnia. — *Profundum*. Penetrat ac perdit. — *Profundum Dei*. Maxima abditis Dei mysteria.

11. *Quis enim hominem scit que sunt hominis*. Quomodo enim a quo sunt in humana mente recondita cognoscit spiritus, id est, mens et intellectus, que intus est in homine ita, que sunt, Dei, et ad eum naturam aut providentiam, etc., perlinant, novit Spiritus Dei, qui eandem cum Deo naturam habet et cognitionem.

5. *Hi fides vestra non sit in sapientia hominum, sed in virtute Dei*.

6. *Sapientiam autem loquimur inter perfectos*; sapientiam vero non hujus seculi, necque principum hujus seculi, qui destruantur;

7. *Sed loquimur Dei sapientiam in mysterio*, que abscondita est, quam praedestinavit Deus ante saecula in gloriam nostram.

8. *Quam nemo principum hujus seculi cognovit*; et enim cognovissent, nunquam Dominum gloria crucifixissimum.

9. *Sed sicut scriptum est*: et quod oculis non vidit, nec auribus audivit, nec in cor hominis ascendit, quae preparavit Deus illis qui diligunt illum; [a *Isai.*, 64, 4.]

10. *Nobis autem revelavit Deus per Spiritum suum*; Spiritus enim omnia scrutatur, etiam profunda Dei.

11. *Quis enim hominem scit que sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est*; ita et que Dei sunt, nemo cognovit, nisi spiritus Dei.

12. Or nous n'avons point reçu l'esprit du monde, mais l'esprit de Dieu, afin que nous commissions les dons que Dieu nous a faits.

13. Et nous les annonçons, non pas avec des discours qui enseignent la sagesse humaine, mais avec ceux qui enseignent le Saint-Esprit, communiquant à nos frères spirituels à nos frères.

14. Car l'homme animal ne connaît point les choses qui sont de l'esprit de Dieu; elles lui paraissent une folie; et il ne peut les comprendre, parce qu'on doit en jeter par une lumière spirituelle.

15. Mais l'homme spirituel, jugé saintement de tout, et n'est jugé par personne. — *16*. En effet, qui connaît l'esprit du Seigneur, pour l'instruire et le conseiller? Or nous favons, cet esprit de Jésus-Christ.

CHAPITRE III.

Saint Paul a proportionné son enseignement aux dispositions des Corinthiens. Les ministres qui ont travaillé à leur salut ne sont rien; Dieu est tout.

1. Et ego, fratres, non potui vobis loqui quasi spiritualibus, sed quasi carnalibus. Tanquam parvulis in Christo.

2. Lac vobis potum dedi, non escam; non enim poteratis; sed nec nunc

14. *Animalis autem homo*. Saint Paul entend par là, l'homme qui ne prend conseil que de sa raison. Il s'oppose à l'homme qui agit par la foi. D'après l'Esprit de Dieu. C'est, en d'autres termes, la même distinction qu'à celle que nous établissons entre le rationaliste et l'homme qui a la foi.

Cap. III. — 1. *Et ego, fratres*. Après avoir établi qu'il connaît la sagesse de Dieu et qu'il peut la prêcher, saint Paul observe aux Corinthiens qu'il ne leur en a pas exposé les plus sublimes mystères, parce qu'il a dû se proportionner à leur faiblesse. Il les a trouvés enfants, et ils le sont encore, puisqu'ils se divisaient (1-4). Revenant dans la question du salut, il le combat en montrant que les prédicateurs se sont que les ministres de Dieu. Ils existent sur terre (5-9), ou bien ils sont des architectes qui construisent sur Jésus-Christ qui est le seul fondement possible de Péglise (10-17). Il ne faut donc pas rapporter aux prédicateurs le fruit de leur parole, ce n'est pas au eux que le salut est dû, mais à Jésus-Christ (18-23).

2. *Lac vobis potum dedi*. Je ne vous ai instruits que des vérités les plus simples et les plus communes de la religion, et je n'ai pu vous découvrir les mystères profonds de la sagesse

12. *Nos autem non spiritibus hujus mundi accipimus*. Non sumus instituti sapientia mundi data et accipimus. — *Sed spiritibus quos ex Deo est*. Spiritus Dei. — *Ut sciamus que a Deo donata sunt nobis*. His spiritibus revelati nobis sunt, et quanta bona a Deo nobis donata sunt, nimirum tanta quanta nos sciamus videri, nec extra noscitur, etc.

13. *Quos et loquimur*. Quomodo eadem tradimus alibi, sed non patam omnino. — *Non in doctrina*. Non inceptis verbis arte compositis, nec oratione per humanam sapientiam instructa. — *Sed in doctrina Spiritus*. Sed scientia oratione, quales docet se suggerit Spiritus sanctus. — *Spiritualibus spiritualibus communicantes*. Spiritualia per spiritualia explicantes, et accomodatam mysticam sapientiam ad eorum ingenium sermone.

14. *Animalis autem homo*. Qui sensum tantum et appetitum humanum rationis sequitur. — *Stultitia enim est illi*. Visuatur illi absurdum et cum ratione pugnantia. — *Spiritualiter examinatur*. Spiritualis intellectus et luminis fidei examinandus, dignitatem et adjudicanda sunt.

15. *Spiritualis autem*. Judicis, omnia per fidei lumen discernit ac intelligit. — *Et ipse a nemine judicatur*. Qui videtur non sit spiritualis; nullus enim qui intellexit in oculos quomodo fidei non subvenit, et lumine hoc supersubstitit illustratum non fuerit, de doctrina, quam spiritualis homines, hoc est, fideles, celestis luminis participare solent, non judicare possunt.

16. *Quis enim cognovit sensum Domini*? Nam quis humanis tantum viribus coelestia Domini cognovit? — *Qui instruit eum*. Syrus, ad docet eum. — *Sensum Christi*. Mentem et intellectum Christi, quomodo etiam se ipsam revelationem.

Cap. III. — 1. *Corinthios*. Corinthienses adhuc sapientibus, nondum plene Spiritum. — *Parvulis in Christo*. In Christi mysteria ac simpliciter, non sumus. — *Non enim*. Non sumus ab illis solidum. — *Nondum enim poteratis*. Nondum enim hujusmodi cibi et doctrina capaces eratis.

pas alors capables : et à présent même vous n'en êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels.

3. Car puisqu'il y a parmi vous des jaloux, des disputeurs, il'est-il pas visible que vous êtes charnels, et que vous vous conduisez selon le siècle homme ?

4. En effet, puisque l'un dit : Je suis à Paul ; et l'autre : Je suis à Apollon ; n'êtes-vous pas des hommes encore tout charnels ? Qu'est donc Paul et qu'est Apollon ?

5. Ce sont encore tous des ministres de celui en qui vous avez cru, chacun selon le don qu'il a reçu du Seigneur.

6. C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement.

7. Et moi et celui qui plante n'est rien, celui qui arrose n'est rien : mais c'est Dieu qui donne l'accroissement, qui est tout.

8. Celui donc qui plante et celui qui arrose ne sont qu'un même chose ; chacun de nous recevra sa récompense particulière selon son travail.

9. Parce que nous sommes les coopérateurs de Dieu, vous êtes le champ que Dieu cultive, et l'édifice qu'il bâtit.

10. Selon la grâce que Dieu m'a donnée, j'ai posé dans vos âmes le fondement comme un sage de Dieu dont vous sommes instruits, Saint Paul étant à peu près le même langage dans son Épître aux Hébreux IV, 6. Il est en cela le conseil que Jésus-Christ avait donné aux Apôtres (Matth. VII, 6).

11. *Nonne carnales estis ?* Ces divisions qui existent entre eux, prouvaient en effet qu'ils jugeaient des choses de Dieu d'après un sentiment purement humain. Car s'ils en avaient jugé d'après la foi, ils auraient eu de leurs prédicateurs des idées plus élevées, et ils ne se seraient pas divisés à leur sujet.

12. *Ego plantavi.* Le prédicateur n'est qu'un ministre, un serviteur de Jésus-Christ. Pour le faire comprendre aux Corinthiens, l'Apôtre a recouru à deux comparaisons ; l'une tirée de la terre que l'on cultive, et l'autre d'un édifice que l'on construit. Ces comparaisons sont dans l'Évangile. — *Apollô rigavit.* Apollus étant venu à Corinthe après saint Paul, il avait trouvé la terre entièrement ensauvée, il l'arrosa.

13. *Unusquisque dicitur.* Celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien tous les deux ; ils ne méritent donc pas plus l'un que l'autre votre attachement. Ce sont des ouvriers, c'est à Dieu qu'appartiennent les récompenses, et il le fera, en donnant à chacun une récompense proportionnée à son travail.

14. *Ut superius architectus.* L'Apôtre développe sa seconde comparaison. Il a jeté les fondements de l'Église de Corinthe, mais ces fondements, pour être solides, ne peuvent pas être autres que Jésus-Christ.

15. *Zelus.* Invidia et studium partium. — *Secundum hominem ambolatis.* Affectu humano et carnali, non spirituali.

16. *Ego quidem sum Paulus, Sclieticor sectator.* — *Nonne homines estis !* Id est, humani affectus et carnalis hominis.

17. *Ministri ejus.* In grasso est : nisi ministri per quos creditistis. — *Et unicusquisque dicitur Dominus dedit.* Ministri autem diversi habentes ministeria, prout communia eorum Dominus quilibet dedit.

18. *Ego plantavi.* Vos in fide, prout enim omnium Christianorum volis annuntiare. — *Apollô rigavit.* Rigavit et construxit christianam fam. plantavit et fundavit sapienter proutcipia jubibus illis construxit et auguravit. — *Dei Deus incrementum dedit.* Instructus dedit vitam et vigorem gratiæ ad cresendum et adoleendum in dno, vido, et christianissimum : hoc enim solum est Dei.

19. *Neque qui plantat est aliquid.* Quis, licet foris sum exhibent ministeriorum, non tamen anime me interiore sit aliqd. est enim vel rejectus in naturalibus, vel sanctificationis in divinis ; sed illum quod emet natura, Deo auctore, hinc vero aibi soli Deus reservat.

20. *Qui arrose plantat, et qui rigat, nihil est.* Ambo nos aliqd. aut qui ministri sumus et equalium Dominus.

21. *Aquisitores.* Cooperatores. — *Dei agricultores estis.* Quasi dicit : Primarius istius agricultor est Deus, semen est gratia, fructus sunt bona opora ; Deus collit interius per Spiritum, Paulus et Apollô jamdãr exterior per vocem. — *Dei edificatio estis.* Deus est primarius architectus, Paulus vero et Apollô illi subalterni.

22. *Secundum gratiam dedit.* Non me est fabrica Ecclesie Corinthiense. licet enim ego quasi architectus prima illius fundamenta evangelicam jecerim, tamen quilibet ego in ea fidi, non meis, sed gratiæ Dei viribus efficit ; itaque Ecclesie vestre fabrica, non mihi, sed gratiæ

quidem potestis ; adhuc enim carnales estis.

3. Cum enim sit inter vos zelus et contentio ; nunc carnales estis, et secundum hominem ambulatis ?

4. Cum enim quis dicit : Ego quidem sum Paulus ; alius autem : Ego Apollus ; nunc homines estis ? Quis igitur est Apollus ? quis vero Paulus ?

5. Ministri ejus qui creditistis, et unicusquisque sicut Dominus dedit.

6. Ego plantavi, Apollô rigavit ; sed Deus incrementum dedit.

7. Itaque neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat ; sed qui incrementum dat, Deus.

8. Qui autem plantat, et qui rigat, unum sunt. s Unusquisque autem proutipium mercedem accipiet secundum suum laborem. [a Pe. 6. 13. Matth. 16. 27. Rom. 2. 6. Gal. 6. 5.]

9. *Dei enim sumus adiutores ;* Dei agricultura estis, Dei edificatio estis.

10. *Secundum gratiam Dei,* que data est mihi, ut superius architectus funda-

mentum posui, alius autem superedificat. Unusquisque autem videt quomodo superedificat.

11. Fundamentum enim aliud nemo potest ponere, præter id quod positum est, quod est Christus Jesus.

12. Si quis autem superedificat supra fundamentum hoc, aurum, argentum, lapides preciosos, ligna, femina stipulam.

13. Unusquisque opus manifestum erit, dies enim Domini declarabit, quis in igne revelabitur et unusquisque opus quale sit, ignis probabit.

14. Si cujus opus manserit quod superedificavit, mercedem accipiet.

15. Si cujus opus arserit, detrimetur palietur ; ipse autem salvus erit ; sic tamen quasi per ignem.

16. *Nescitis que templum Dei estis,* et Spiritus Dei habitat in vobis ?

17. Et effectus, non habetis-vos pat que vos tuis templum de Deo, et que Spiritus de Deo habitent in vobis ?

architecte. Un autre bâtiment dessus ; mais que chaque pierre garde comment il bâtit sur ce fondement.

11. Car personne ne peut poser d'autre fondement que celui qui a été mis ; et ce fondement, c'est Jésus-Christ.

12. Si donc on élève sur ce fondement un édifice d'or, d'argent, ou de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille,

13. L'ouvrage de chacun paraîtra en lui ; et le jour du Seigneur fera voir quel il est, parce qu'il sera découvert par le feu qui détera l'œuvre, et que ce feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun.

14. Si l'ouvrage que quelqu'un aura bâti sur ce fondement demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense.

15. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est consumé par le feu, il en souffrira la perte : il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu.

16. Et effectus, non habetis-vous pat que vos tuis templum de Deo, et que l'esprit de Dieu habite en vous ?

17. Et effectus, non habetis-vous pat que vos tuis templum de Deo, et que l'esprit de Dieu habite en vous ?

12. *Aurum, argentum.* On est obligé de construire sur ce fondement, mais on peut construire avec des matériaux différents. Saint Paul donne aux Corinthiens à réfléchir sur l'inégalité des mérites et de la valeur du prédicateur.

13. *Quis per ignem.* Il s'agit ici d'un feu qui purifie, et qui purifie l'âme de celui qui doit être sauvé. Tous les Peux de l'Église ont célébrés le passage du pape à Rome. Origens (in Exod., rom. VI) Basile (De Spiritu sancto, cap. XV, 30) saint Jérôme (in cap. III. Math.), saint Augustin (De civitate Dei, lib. XVI, 28), saint Grégoire le Grand (Dialog. lib. IV, cap. 39), et le comte de Florence (Rom. XXV, Cl. Bellarmin, De purgato. lib. II). Saint Paul ne méprise pas des choses matérielles, les prédicateurs qui s'annoncent par la parole de Dieu d'une manière qui ne répond pas à leur science et à sa sainteté. Mais il dit qu'ils passeront par les flammes du purgatoire. Or, dit de Carême, ce lieu tré de la sorte que les prédicateurs qui font entre dans leurs discours des choses inutiles, ou qui les parent d'ornemens superflus et vains, ou même en usent-ils à l'écart de ceux qui prêchent une mauvaise doctrine, et qui en ruissant le fondement de la foi qu'ils ont posé dans les âmes, détruisent le temple de Dieu.

16. *Templum Dei estis.* L'édifice que le prédicateur construit, n'est pas un édifice profane ; c'est le temple de Dieu. Celui qui appartient dans la construction de cet édifice des matériaux de rebut, et qui commettrait par des erreurs la pureté de la foi, serait un profanateur et un sacrilège que Dieu punirait.

Dni tribunal est. — *Atius autem superedificat.* Quilibet post meum dicebant ad vos venient ; ut vos christiana fide et doctrina erudiant, et qui fidelis non adveniat, sed vos aliquid ad ea que a me dicitis, aut superedificat. — *Unusquisque autem videt quomodo superedificat.* Qualis doctrina superedificat, non forte est seculari philosophia, qua videtur interstruere ; admodum autem discasquos veritas et simplicitas christiana.

11. *Fundamentum enim.* Nam fundamentum quod posui, præter id quod positum est, nemo, quod nihil aliud est quam Jesus Christus, cujus vocis fidem et doctrinam meam prædicatores proposui.

12. *Aurum, argentum, lapides preciosos.* Solidum scilicet doctrinam, et que merito habetur in prelo, ut aurum, guttur, etc. *Ligna, femina, stipulam.* Materiam perhyreticam et hominum, non autem gemmas, adamantinas, etc. *Ligna, femina, stipulam.* Doctrinam pravam aut insanam, que ad pompam et ostentationem referatur, non ad solidum utilitatum utilitatem.

13. *Unusquisque opus manifestum erit.* Cuiusque opus tandem aliquando profectus in lucem, et patet sit apparuit. — *Dies enim Domini.* Extremi judicij. — *Quis in igne revelabitur.* Ipse dies revelabitur quod sit Dominus, Id est, per quem confabragationis mundi apparatus quod alio dieo divite ahsum et julleum. — *Et unusquisque opus.* Sumus est, ignis confabragationis, quo Deus utitur tanquam justitie sine ministro, probanda et purganda est, ignis confabragationis opora, quod metonymice intelligendum est, quis minimum ipsi operans propera sua virtutis et creans.

14. *Si cujus opus manserit.* Si quis epamodi materia solidam superedificaverit, qui vitam ignis seleret, et ab illo permanet illi, qui sui laboris et industriae fructum feret, et jatum a Deo boni opora mercedem.

15. *Detrimetur palietur.* Puna ulculationis operans, sine tamen ut salus fiat per ignem illum purgatorium. Significat apostolus hinc similitudine arietium stipulam, etc. panibus esse doctores qui fidei Christi curiam superedificat. Docti salvis fieri, sed alioi eoi qui ex incerto dno elabatur, et amburi per ignem trassant.

16. *Nescitis.* Docti christiani templum Dei esse, quod pndit hinc doctrina profano nobis sit. — *Habitat in vobis.* Per fidem, gratiam, charitatem et dona sua.

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

CHAPITRE V.

Incestueux excommuniés. Nécessité de cette sentence, et comment elle doit être exécutée.

1. Car c'est un bruit constant qu'il y a de l'impureté parmi vous, et une telle impureté, qu'on n'a osé même dire qu'il s'en commette de semblable parmi les païens, jusque-là qu'un d'entre vous abuse de la femme de son propre père.

2. Et vous êtes encore enflés d'orgueil; et vous n'avez pas à contraire été dans les veaux; vous n'avez pas travaillé à retrancher du milieu de vous celui qui a commis une action si horrible.

3. Pour moi, étant à la vérité absent de corps, mais présent en esprit, j'ai déjà prononcé ce jugement, comme si j'étais présent.

4. Qui est-ce, vous et mon esprit étant assemblés au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, celui qui est capable de ce crime soit, par la puissance de Notre Seigneur Jésus.

5. Livré à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Cap. V. — 1. Omnia audite. D'après saint Chrysostome et Théodoret, cet incestueux aurait été un des évêques les plus influents du schisme qui divisait les Corinthiens. Peut-être avait-il épousé du vivant de son père sa belle-sœur, de telle sorte qu'il aurait joint l'adultère à l'inceste. Parmi les Juifs, il avait une tradition qui établissait que le prolepte ou le mâle converti au judaïsme entrant dans une vie maritale, en qu'il pouvait se marier avec les parents qu'il avait, jusqu'à ce qu'il soit infidèle, quel que soit le degré de parenté (cf. Sipp. in Vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, tom. III, pag. 229). Peut-être que cette doctrine avait été introduite par les Juifs dans l'Église de Corinthe. Mais aussitôt que l'apôtre la voit se produire, il s'élève avec force contre elle pour contenter la pureté et l'indissolubilité du mariage. Dans le chapitre, l'apôtre excommunique l'incestueux (1-5), et il dit dans quel sens l'excommunication doit être appliquée (6-13). — Quia ne inter gentes. Les Juifs romains et les Juifs grecs, malgré le désordre des mœurs païennes, considéraient de pareilles impiétés.

4. In nomine Domini. C'est saint Paul lui-même, au nom de Jésus-Christ et en vertu de pouvoir qu'il a reçu, qui porte la sentence d'excommunication. Ces faits nous montrent que dans le commencement, il y eut de grands désordres dans l'Église, et que les Juifs et les païens en y entrant apportent avec eux d'affreux habitudes difficiles à extirper. Saint Paul agit avec autorité; il juge, il porte une sentence, et contrairement au système des protestants, nous voyons l'Église exercer dès les premiers temps son autorité judiciaire.

5. Tradere hujusmodi Satanæ. Aux yeux de l'Évangile, il ne s'agit point de chasteté, mais de la participation des sacrements. Il se trouve par là fait renoncé dans le royaume de Satan, qui est opposé à celui de Jésus-Christ. Mais intention de l'Église n'est pas qu'elle fasse pénitence et qu'elle s'élève en lui le feu de la concupiscence, in interitum carnis, et qu'il survive son âme et qu'il s'épouse son fils.

Cap. V. — 1. Omnia. Non vago rumore, sed constanti et certa fama. — Uxorem patris sui. Novitiam quam — Melior, Sibi concipienti.

2. Et vos inflati estis. Et vos intencis in vestris superbis contentiosis occupamini, et religio correctioque hujus inconstans. — Et non magis talium habueritis. Superbitis, cum potius ligere debeatis. — Tollatur de medio vestrum. Expellatur e coetu vestro, et excommunicetur.

3. Presentis autem spiritus. Amico, affectu, sollicitudine. — Jam judicavi ut vererem, si presentem assidem judicavi, statui et decrevi, et de facto hinc vestro statui et impero.

4. In nomine... Christi. Autoritate, et viis Christi, qui fungitur. Alii necitant cum sequuntur, in nomine Christi, quibus ego adsum presentis spiritus, affectu et sollicitudine.

5. Tradere hujusmodi Satanæ. Traditur excommunicatus. Excommunicatio dicitur tradit Satanæ, quia extra societatem Ecclesie abiecti, traduntur à seculis diaboli et demonum in exilium esse. — In interitum carnis. Et corpore vacuetur, et usuratur à demonio. — Ut spiritus salvus sit. In animis et mens hæc pena recipitur, salva sit in die judicii.

1. Omnia et audire inter vos fornicationem, et talis fornicatio, qualis ne inter Gentiles, sit et utroque patris aut alius habeat. [a. Lec. 18. 7-8. et 28. 11.]

2. Et vos inflati estis; et non magis licetum habueritis ut tollatur de medio vestrum qui hoc opus fecit.

3. Ego quidem absens corpore, presentem autem spiritum, jam judicavi et presens eum, qui sic operatus est, [a. Col. 2. 6.]

4. In nomine Domini nostri Jesu Christi, congregatis vobis et meo spiritu, cum virtute Domini nostri Jesu.

5. Tradere hujusmodi Satanæ in interitum carnis, ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi.

6. Non est bona gloriatio vestra, et Nesclitis quia modicum fermentum totam massam corrumpit? [a. Gal. 5. 9.]

7. Expurgate vestra fermentum, ut sitis nova conspersio, sicut estis armati. Elemin Pascha nostrum immolatum est Christus.

8. Itaque epulemur, non in fermento veteri, neque in fermento malitie et neque sedis, sed in azymis sinceritatis et veritatis.

9. Scripsi vobis in epistola: Ne commisciamini fornicariis;

10. Non utique fornicariis hujus mundi, aut avaris, aut rapacibus, aut idolis servientibus; aliquo debeatibus de hoc mundo exisse.

11. Nunc autem scripsi vobis non commisceri; si is qui fratrum nominatur, est fornicator, aut avarus, aut idolis serviens, aut maledicus, aut ebrius, aut rapax; cum quismodolibet non cibum sumere.

6. Nescitis quia modicum fermentum. Pour justifier sa sévérité, saint Paul a recours à une comparaison qu'il a déjà employée, et que Notre Seigneur avait employé lui-même au sujet de la doctrine des pharisiens. Attendez à fermento phariseorum. [a. Luc. XII. 11. Il ne faut qu'un peu de mauvais levain pour corrompre la pâte, et il ne faut qu'un mauvais chrétien pour corrompre toute une Église. C'est pour cela qu'il ne doit pas habiter de le retrancher.

7. Expurgate vestra fermentum. Allusion à ce que faisaient les hommes juifs avant la préparation de la Pâque. C'est un usage que les Juifs modernes ont conservé, mais à dire la loi de la manière la plus incomplète. [a. VII. 7. XII. 10.]

8. Scripsi vobis in epistola. Il écrit évidemment d'une lettre antérieure à celle-ci, mais l'Épître n'est la plus complète. [a. VII. 7. XII. 10.]

11. Si qui frater. L'apôtre interdit tout commerce avec un fidèle excommunié, mais il n'empêche pas les chrétiens de commercer avec les païens qui auraient commis, mais il les mêmes crimes. Aus raisons qu'il donne, on peut ajouter que la société de ces derniers l'aurait pas les mêmes dangers.

8. Vobis n'avez-vous point sujet de vous tant glorifier? Ne savez-vous pas qu'un peu de levain aigrit toute la pâte?

7. Et purifiez-vous du vieux levain, afin que vous soyez une pâte toute nouvelle, comme vous êtes des pains sans levain, car Jésus-Christ a été immolé pour vous, lui qui est notre Pâque.

8. C'est pourquoi célébrons cette fête, non avec le vieux levain, ni avec le levain de la malice et de la corruption, mais avec les pains sans levain de la sincérité et de la vérité.

9. Je vous ai écrit dans une lettre, que vous n'usiez point de commerce avec les fornicateurs.

10. Ce que je n'entends pas des fornicateurs de ce monde, non plus que des avarés, des rapisseurs du bien d'autrui, ou des idolâtres, autrement il faudrait que vous sortissiez du monde.

11. Mais je vous ai écrit que vous n'usiez point de commerce avec ces sortes de personnes; si celui qui est de ce nombre de vos frères est fornicateur ou avaré, ou idolâtre, ou médiant, ou vlogue, ou ravisseur du bien d'autrui, vous ne mangiez pas même avec lui.

6. Nescitis quia modicum fermentum. Pour justifier sa sévérité, saint Paul a recours à une comparaison qu'il a déjà employée, et que Notre Seigneur avait employé lui-même au sujet de la doctrine des pharisiens. Attendez à fermento phariseorum. [a. Luc. XII. 11. Il ne faut qu'un peu de mauvais levain pour corrompre la pâte, et il ne faut qu'un mauvais chrétien pour corrompre toute une Église. C'est pour cela qu'il ne doit pas habiter de le retrancher.

7. Expurgate vestra fermentum. Allusion à ce que faisaient les hommes juifs avant la préparation de la Pâque. C'est un usage que les Juifs modernes ont conservé, mais à dire la loi de la manière la plus incomplète. [a. VII. 7. XII. 10.]

8. Scripsi vobis in epistola. Il écrit évidemment d'une lettre antérieure à celle-ci, mais l'Épître n'est la plus complète. [a. VII. 7. XII. 10.]

8. Gloriatio vestra. Jactantia vestra, et vos jactatis de sapientia seculari, et quæ sic dicitur: Ergo super etiam sapientia, et sic est animo humilior, cum tantum sceleris dicitur vos sustinuisse. — Nesclitis quia modicum fermentum. Quasi si modicum etiam habes omnem totam massam corrumpit, et ut sic aure intelligi, privatis exquiri, et accendere posse, que non est nisi fermentum seculis tantum immoluit. — Corruptis. Xipi, fermentum, id est, totum massam factum comparat suo sapere infecti.

7. Expurgate vestra fermentum. Putidum istum fornicarium et cogit vestro agitate, — non totum quod fermentum habent. Aliqua fermentum vestri generaliter interpretatur peccati vestri causa, sed prius vobis corruptio, et hoc est generalis gloriatio ad vim puritatis. — Ut sitis nova conspersio. Nova massa, hoc est, si aut vestro. Eodemque hora et puritate. Conspergo grano dicitur copax, a verbo copax, quod significat miscere; est enim farina aqua mixta et macerata. — Sicut estis armati. Sicut per baptismum facti estis azymi, id est, a fermento peccati puri. — Elemin pascha nostrum. Quasi dicit: Jure oxige et sitis azymi, qui et puri, quia pascha agit in qui omnia Jezum sint azymi. Debita autem sitis azymi, quia sicut agni panis estis tritus Christi, in panem azymi christianorum statui typus et ienocritia baptismi, non vobis grano nec christianis. — Pascha nostrum. Quasi novum pascha, id est, victimæ atque paschalis immolatus est Paulus.

8. Epulemur. Epuletur, festum celebratur, coctus tamam interpres dicit, epulemur, quia solebant festa celebrari notentibus epulis in vigam latine. — Non in fermento veteri. Non cum fermento veteris vite. — Melliter epulemur. Felicitate, in gramo est, inquit, quam vocem ali veritatem, ali præteritum verum. Augustinus multipliciter legit, habebat notas negativam aliquid posse cum gram dolo male agit. — In azymis sinceritatis. Epulemur, non in pascha azymi, non triticum, sed spiritum, qui sunt sinceritas et puritas, vita stiam hypocritarum ad dolo vacans, qui sunt azymi veritatis.

9. Ne commisciamini fornicariis. Ne habeatis consortium cum fornicariis.

10. Non utique. Nemo vos veniet, cum fornicariis hujus mundi, etc. — Non utique fornicariis hujus mundi. Quasi dicit: Cum dixi et scripsi ne commisciamini fornicariis, non intellexi fornicarios paganos sine vitandis. — Aliquibus debeatibus de hoc mundo exisse. Nam in hoc respectu sacrorum vitandis non est alius immolatus est coram virtute conscientiam.

11. Si qui frater nominatur. Vos sit christianitas et publice male audiat, sit fornicator, huic vitatis. — Frater nominatur. Est christianus. — Cum quismodolibet non cibum sumere. Ita pronuntio ejus constitutionem vilandam; ut nec messam cum eo communem habeatis.

12. Aussi pourquoi entreprendrais-je de juger ceux qui sont hors de l'Église? N'est-ce pas à vous à juger ceux qui sont dans votre Église? 13. Dieu jugera ceux qui en sont dehors; mais pour vous, retranchez ce méchant du milieu de vous.

12. Quid enim mihi de his qui foris sunt iudicare? Nomen de his qui foris sunt iudicatis? 13. Nam eos qui foris sunt, Deus iudicabit. Auribus malum ex vobis ipsis.

12. Quid enim mihi de his qui foris sunt iudicare? Nomen de his qui foris sunt iudicatis? 13. Nam eos qui foris sunt, Deus iudicabit. Auribus malum ex vobis ipsis.

CHAPITRE VI.

Des procès et de la fornication.

1. Comment se trouve-t-il quelque'un parmi vous qui, ayant un différend avec son frère, ose l'appeler en jugement devant les méchants, et non pas devant les saints?

2. Ne savez-vous pas que les saints doivent un jour juger le monde? Si donc, vous devez juger le monde, n'êtes-vous indignes de juger des méchants clostés?

3. Ne savez-vous pas que nous serons jugés des anges mêmes? Combien plus de ce qui se regarde que la vie présente?

4. Si donc vous avez des différends touchant les choses de cette vie, prenez pour juges les moindres personnes de l'Église.

5. Je vous dis pour vous en faire conseil : Est-il possible qu'il ne se trouve point parmi vous un seul homme sage qui puisse être juger entre ses frères?

6. Mais vous conférez un vol un frère plaide contre son frère; et encore devant des indolents!

7. De ce qui foris sunt. Par ceux qui sont en dehors, saint Paul comprenait tous ceux qui ne sont pas baptisés. Sa juridiction comme Apôtre ne s'étendait que sur ceux qui faisaient partie de la société chrétienne. Il défendait donc la puissance qu'il a reçue, et il fait voir aux fidèles dans quelles bornes ils doivent s'en tenir.

Cap. VI. — 1. *Adversus aliquem*. Dans ce chapitre l'Apôtre traite de deux choses : 1. des procès (1-12) ; 2. de la fornication (13-18). Les procès étaient la troisième chose qui s'était introduite dans l'Église de Corinthe. D'après la législation romaine, les Juifs avaient leur autonomie civile, et dans les grandes villes ils avaient leurs tribunaux devant lesquels leurs différends devaient être jugés d'après leur loi. La législation confondant les chrétiens avec les Juifs, les chrétiens pouvaient avoir les mêmes privilèges. L'Apôtre veut qu'ils en usent et qu'ils se jugent entre eux, au lieu de porter leurs affaires devant les tribunaux des indolents. Cette doctrine de l'Apôtre a été vue à l'œuvre, comme arbitres, les affaires des chrétiens pendant les premières siècles. Saint Ambroise, saint Augustin donnaient beaucoup de temps à ces fonctions qui devenaient nombreuses, mais qui remplissaient dans l'intérêt de la justice et de la charité.

2. *Sacri de hoc mundo iudicantur*. Allusion à ces paroles de l'Évangile : *Cum sederit Filius hominis in sede maiestatis sue, sedebitis et vos super sedes duodecim* (Matth., XIII., 28).

12. *Quid enim mihi de his qui foris sunt iudicare?* Non enim ad me pertinet eos iudicare qui ad Ecclesiam non pertinent. — *Vomen de his qui foris sunt, Deus iudicabit* Hanc enim videtur esse Ecclesiam, et de iudicatis, et de Ecclesia, et de Ecclesia. In quibus iudicacionem habetis, iudicatis; non autem paganos ad que vestra et Ecclesia iudicacione non pertinet.

13. *Nam eos qui foris sunt, Deus iudicabit*. Non Ecclesia. — *Malum*. Fornicacionem intelligit, ut patet ex verbo, *non movetur*.

Cap. VI. — 1. *Adversus aliquem*. Adversus fratrem, sive christianum, — *iudicari*. Iudicio contestatore litigare, — *Apud infimos*. Apud iudices indolentes. — *Et non apud sanctos*. Christianos.

2. *An necitis quoniam sancti de hoc mundo iudicantur?* Quasi dicit : Si sancti cum Christo mundum iudicaturi sunt, quanto magis equum est vos iudicos esse quoniam illi? — *Si in vobis iudicatur mundus*. Si a vobis iudicatur mundus, — *Indigni estis*. Quanto magis per vos iudicari debet mundum vestrum hinc compositi debent?

3. *Necitis quoniam angelus iudicabitur?* Christus enim et sancti iudicabo proprie dico iudicabunt angelos et homines, quos quidem iudicio approbationis, laudis et glorificationis; malos autem propositione iudicio condemnationis. — *Quanto magis secularis!* Scilicet et gentes, qui ad commotionem hominum sunt pertinent (non enim significat gentem Socraticam, subaudi) : digni et sunt iudicare.

4. *Contravenitis qui sunt in Ecclesia*. Potius quam gentes iudicatis sine arbitris constituti ad iudicandum.

5. *Ad verendum vestrum dico*. Hinc dicitur à me dicitur ut hanc potestatem ad causam iustam vobis potestatem faciant. Nam revera qui creditis videte nonnumquam esse inter vos tanta sapientia ac prudentia praeditum, qui fratrum controversias iudicare possit? — *Ieter fratrum vestrorum*. Inter christianos.

1. Audet aliquis vestrum habens negotium adversus alterum, iudicari apud infimos, et non apud sanctos?

2. An necitis quoniam sancti de hoc mundo iudicantur? Et si in vobis iudicatur mundus, indigni estis qui de minimis iudicatis?

3. Necitis quoniam angelus iudicabitur, quanto magis secularis?

4. Secularia ipse iudicatis et habetis; et contempnitis, qui sunt in Ecclesia, istos constituit ad iudicandum.

5. Ad verendum vestrum dico. Sic non est inter vos sapiens quicumque possit iudicare inter fratrem suum?

6. Sed fratrum cum fratre iudicio contendit; et hoc apud indolentes!

7. A Jan quidem omnino delictum est in vobis, quod iudicia habetis inter vos. Quare non magis injuriam accipitis? Quare non magis fratem iudicatis? *Matth. 5. 33-34. Luc. 6. 29. Rom. 12. 17. 1. Thess. 4. 6.*

8. Sed vos injuriam factis, et fraudatis; et hoc fratribus.

9. An necitis quia iniqui regnum Dei non possidebunt? Nolite errare; neque fornicari, neque idolis servitio neque addicere.

10. Neque molles, neque masculorum concubitoles, neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledicti, neque rapaces, regnum Dei possidebunt.

11. Et nec quidem factis; sed ablati estis, sed sanctificati estis, sed iustificati estis in nomine Domini nostri Jesu Christi, et in Spiritu Dei nostri.

12. Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt; omnia mihi licent, sed ego sub nullis redigam potestate.

7. *Delictum est in vobis*. Placere n'est pas possible de faire autrement. On n'est pas libre à la vérité toujours faire l'abandon de ses intérêts personnels, mais s'il s'agit de l'honneur d'un tiers, ou s'il p'a par le droit de la sacrificer. L'Épître de ce comme que les procès injurieux. Le mot grec serait mieux traduit par *détournement* que par *délit*. L'Apôtre a voulu dire qu'il y a de l'inconvenance à plaider, mais il n'en a pas fait absolument un péché.

9. *Necis fornicari*. Saint Paul énumère tous les crimes qui étaient très-fréquents parmi les indolents, pour rappeler aux chrétiens tout ce qu'ils devaient à la grâce du baptême qui les a purifiés de toutes ces laides, et pour les engager de la société où tous ces vices sont en honneur.

11. *Et in Spiritu Dei nostri*. Ne vous oubliez donc pas de nouveau par ces crimes dont vous avez été purifiés, et que l'attachement aux biens de la terre ne vous porte point à les acquiescer, ou à les couvrir par des procès qui, altèrent la charité, mettent votre salut en danger. Ce n'est pas qu'il ne soit permis quelquefois d'avoir des procès, et de recourir aux juges établis par les puissances de la terre; pour leur demander justice, mais ne vous servez pas absolument de la justice, et souvenez-vous toujours de cette maxime : Tout permis de Dieu n'est pas juste, et tout permis de Dieu n'est pas à faire.

12. *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt*, et *omnia mihi licent, sed ego sub nullis redigam potestate*. C'est la règle que je suis moi-même et que je suivrai toute ma vie. Aussi pourquoi me mettrais-je de soumettre mes justes et qui m'appartiennent, je ne m'attribuerai jamais de cette permission, et je ne m'attribuerai point à tout les embarras que les procès traitent après eux, pour avoir de quoi me nourrir (P. de Carrières).

7. *Delictum est in vobis*. In reprobo est. *Furtiva*, a verbo *furtivus*, quod est, *concupisco*, quod, frater. Itaque furtiva sunt quodammodo et *injuriam accipitis*, quia sine iuramento accipitis, et ad litigandum estis contra iudices indolentes. — *Iudicatis*. *Auribus*. *Inter* et *controversariis*. — *Quare non magis injuriam accipitis?* *Dammum* permissum, ut possit accidere.

9. *Nolite errare*. Existimantes aliqua ex his qui enumerabo peccata non esse, saltem gravia, ut simpliciter fornicacionem.

10. *Necis molles*. *Mollax*, illi proprie sunt qui cunctis dicuntur, necesse solent muscula. — *Masculorum concubitoles*. *Appreticari*, sicut masculi illi dicuntur qui turpia patiuntur, in masculorum concubitoles, qui sunt turpia percipiunt. — *Maledicti*. *Accipere*, qui in alios iudicium convertunt.

11. *Et nec quidem factis*. Id est, fuerunt etiam aliquando ex vobis aliqui qui se hinc peccata committunt. — *Sed ablati estis*. Sed his peccatoribus scilicet per baptismum ad puritatem absteruntur. — *Sed iustificati estis*. Nec solum laides scelerum abicitis, sed etiam sanctificationem divinarum gratiarum consecuti estis. — *Iudificati estis*. Verum iustificationem peristi Jesu Christi. Tota enim iustificatio et renovatio nostra a principio iudicis, ad iudicium nostro procedunt. Hinc enim accipere non ad sanctificationem nostram pertinent peccationes in vobis littera adscripta solent.

12. *Omnia mihi licent*. Quam scilicet sunt indifferentia, quale est rapere suum in iudicio, quatenus simpliciter prohibuit non est, nec per se malum, quo tamen expedit propriis rebus. Non enim iudicari debemus. Quasi dicit : Hinc oportet iudicari dixi, non quasi illicet sit, sed quia in iudicio sua respectu, sed quod nolui sub aliorum, scilicet iudicium, ad iudicium, ad iudicium, ad iudicium maxime indolentium potestatem vos reddi. — *Omnia mihi licent, sed ego sub nullis redigam potestate*. Multa mihi licent, que tamen facere nolui, ne redigam sub aliena potestate.

7. C'est déjà certainement un péché parmi vous, de ce que vous avez des procès les uns contre les autres : Pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous fasse tort? pourquoi ne souffrez-vous pas plutôt qu'on vous trompe?

8. Mais c'est vous-mêmes qui faites le tort; c'est vous qui trompez, et qui trompez vos propres frères.

9. Ne savez-vous pas que les injustes ne seront point héritiers du royaume de Dieu? ne vous trompez pas : ni les fornicateurs, ni les idolâtres, ni les aduiseurs,

10. Ni les impudiques, ni les abominables, ni les voleurs, ni les avarés, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs du bien d'autrui, ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

11. C'est ce que quelques-uns de vous ont été autrefois ; mais vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu.

12. Tout m'est permis; mais tout n'est pas avantageux ; tout m'est permis; mais je ne me rendrai esclave de qui que ce soit.

13. Les viandes sont pour le ventre, et le ventre pour les viandes; et au jour Dieu détruit l'un et l'autre. Le corps n'est point fait pour la fornication, mais pour le Seigneur; et le Seigneur est pour le corps.

14. Mais comme Dieu a ressuscité le Seigneur, Il nous ressuscitera de même par sa puissance.

15. Ne savez-vous pas que vos corps sont les membres de Jésus-Christ? Arrachez-je donc à Jésus-Christ ses propres membres pour les faire devenir les membres d'une prostituée? A Dieu ne plaise.

16. Ne savez-vous pas que celui qui se joint à une prostituée devient un même corps avec elle? Car ceux qui s'unissent avec elle seront plus qu'un seul chair, dit l'Écriture.

17. Mais celui qui demeure attaché au Seigneur, est un même esprit avec lui.

18. Fuyez donc la fornication: quelque autre péché que l'homme commette, il est hors du corps; mais celui qui commet le péché de la fornication péche contre son propre corps.

19. Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui réside en vous, et que Dieu a été donné au Dieu? et ne savez-vous pas encore que vous n'êtes plus à vous-mêmes?

20. Parce que vous avez été rachetés d'un grand prix. Glorifiez donc, et portez Dieu dans votre corps.

13. *Esca ventri, et ventis escis; Deus autem et hunc et has destruet; corpus autem non fornicationi, sed Domino; et Dominus corpus.*

14. *Deus vero et Dominum suscitavit; et nos suscitabit per virtutem suam.*

15. *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Tollens ergo membra Christi, faciam membra meretricis? Abali.*

16. *An nescitis quoniam qui adheret meretrici, unum corpus efficitur? et Erunt enim (inquat) duo in carne una. [1. Petr. 2. 24. Matth. 19. 3. Marc. 10. 8. Ephes. 5. 31.]*

17. *Qui autem adheret Domino, unus spiritus est.*

18. *Fugite fornicationem. Omne peccatum, quodcumque fecerit homo, extra corpus est; qui autem fornicatur, in corpus suum peccat.*

19. *An nescitis quoniam a membra vestra templum sunt Spiritus sancti, qui in vobis est, quem habetis a Deo, et non estis vestri? [1. Sup. 3. 17. II. Cor. 6. 16.]*

20. *Empti enim estis pretio magno. Glorificati et portate Deum in corpore vestro. [1. Petr. 1. 18-19.]*

13. *Esca ventri, sed et ventis escis; et ventrem sedent; Esca enim res vilis est et hoc facti et ventrem sedent; ventis autem est corpus, sed alioquin ignobilis, et destruetur non dans sibi vitam. Deus autem et hunc et has destruet. Omne peccatum, quod committitur, extra corpus est, sed qui fornicatur, in corpus suum peccat. Non enim membra sunt Christi, sed membra sunt meretricis? Abali. An nescitis quoniam qui adheret meretrici, unum corpus efficitur? et Erunt enim duo in carne una. [1. Petr. 2. 24. Matth. 19. 3. Marc. 10. 8. Ephes. 5. 31.]*

14. *Deus vero et Dominum suscitavit; et nos suscitabit per virtutem suam. Potentia sua.*

15. *Nescitis quoniam corpora vestra membra sunt Christi? Quoniam membra sunt Christi, faciam membra meretricis? Abali. An nescitis quoniam qui adheret meretrici, unum corpus efficitur? et Erunt enim duo in carne una. [1. Petr. 2. 24. Matth. 19. 3. Marc. 10. 8. Ephes. 5. 31.]*

16. *Fugite fornicationem. Peccatum est hoc velle, ut fornicando peccet quis peccando vincatur. Omne peccatum, quod committitur, extra corpus est. Tala est ut proprium peccatum corpus non polluat et maculet. — In corpus suum peccat. Quia dishonesti illi et ignominia affecti, foras illudum excedunt.*

19. *Membra vestra templum sunt Spiritus sancti, Nam in vobis est Spiritus sanctus, et Inductus sequentibus, et Inductus dicitur Act. 2. 4. — Quia habetis a Deo. Qui illuc in vos misit. — Et non estis vestri. Vestri jura; ideoque si fornicamini, corpore, quod vestrum non est, abstinere.*

20. *Empti enim estis pretio magno. Non estis vestri jura, cum alii servit empti, magno pretio Christi sanguinis redempti. — Glorificati et portate Deum in corpore vestro. Ceterum illud servando in obsequium Spiritus et Dei.*

CHAPITRE VII.

Règles de conduite touchant le mariage, la virginité et la virginité.

1. Le quibus autem scripsistis mihi. Bonum est homini maliorum non tangere.

2. Proprie fornicationem autem unumque suam uxorem habet, et unumque suum virum habet.

3. A uxori vir debilius reddat; similiter autem et uxori viro. [1. Petr. 3. 7.]

4. Muller sui corporis potentiam non habet, sed vir. Similiter autem et vir sui corporis potentiam non habet, sed mulier.

5. Nolite fraudare invicem, nisi forte ex consensu ad tempus, ut vasetis orationi; et Herum revertimini in idipsum, ne tentet vos Sathanas propter inconscientiam vestram.

6. Hoc autem dico secundum indulgentiam, non secundum imperium.

7. Volo enim omnes vos esse sicut me ipsum; sed unusquisque proprium donum habet ex Deo; alius quidem alii; alius vero sic.

8. Dico autem non nuptis, et viduis:

1. Pour ce qui regarde les choses dont vous m'avez écrit, je vous dirai en général qu'il est avantageux à l'homme de ne toucher aucune femme.

2. Néanmoins pour éviter la fornication, que chaque homme vive avec sa femme, et chaque femme avec son mari.

3. Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et la femme ce qu'elle doit à son mari.

4. Le corps de la femme n'est point un sa puissance, mais on celle de son mari: de même le corps du mari n'est point un sa puissance, mais on celle de sa femme.

5. Ne vous refusez donc point l'un à l'autre et de l'autre, pour un temps seulement, afin de vous exercer à l'oraison; et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que la difficulté que vous avez à garder la continence ne donne lieu à Satan de vous tenter.

6. Or je vous dis ceci comme une chose qu'on vous pardonne et non pas qu'on vous commande.

7. Car je voudrais que vous fussiez tous comme moi; mais chacun a son don particulier, selon qu'il le reçoit de Dieu, l'un d'une manière, et l'autre d'une autre.

8. Pour ce qui est de ceux qui ne sont plus

Cap. VII. — 1. *De quibus autem scripsistis mihi.* Les Corinthiens avaient écrit à saint Paul relativement au mariage, à la virginité et à la virginité. L'apôtre se exprime, sans voyez qu'il lui avait proposé six questions sur dix dont qu'il reçoit successivement. Les voici: 1. L'usage du mariage est-il permis aux chrétiens (1-7)? 2. Est-il convenable que ceux qui ne sont pas mariés ou qui sont vœux se marient (8-9)? 3. La divorce est-il permis (10-11)? 4. Le mariage d'un infidèle avec une fidèle est-il indifférent (12-13)? 5. Que faut-il penser de la virginité (14-16)? 6. Est-il permis aux veuves de se remarier (17-18)?

3. *Uxori vir debilius reddat.* Il y avait parmi les Corinthiens des esprits extrêmes qui voulaient que le chrétien n'eût plus de droit, après son baptême, d'un mariage. C'était une autre exagération que saint Paul condamne. Pour traiter cette question, sa phrase est une expression nouvelle, *debilius reddat*, qui est passée dans la langue des théologiens.

5. *Ita vasetis orationi.* Il s'agit surtout de la communion. Ces paroles de l'apôtre ont été interprétées par les uns comme de ne pas se marier, par d'autres comme de ne pas se marier; mais ils doivent s'approcher de la Table sainte. Le prêtre offrira le saint sacrifice tous les jours, c'est l'accomplissement de son devoir qui a toujours marqué aux yeux du droit canon la loi du célibat ecclésiastique.

8. *Sicut et ego.* On ne sait pas si saint Paul était marié avant sa conversion, c'est ce que le prêtre et tout indigne plutôt le contraire. Mais il est certain qu'un fait qu'il eût reçu l'imposition des mains, il observa de la manière la plus absolue la continence. Le célibat ecclésiastique remonte donc jusqu'à nos jours.

Cap. VII. — 1. *De quibus autem scripsistis mihi.* Quod attinet ad questionem qua propostam mihi de nuptiis, non de virginitate, sed de uxore, alio respondens. — Bonum est homini maliorum non tangere. Commotum, Bonorum et honorum homini est castitatem tenere et a maliorum concubitu abstinere.

2. *Proprie fornicationem.* Ne lo fornicationem in causa. — *Unumque suam uxorem habet, et unumque suum virum habet.* In greco est, *proprie uxorem, debilius benevolentiam*, quibus verbis honeste debilius uxorem apostolorum circumspicit.

4. *Muller sui corporis potentiam non habet.* Secundum ea membra que exeam distingunt, et quatenus videntur sicut conjugii. — *Potentiam non habet.* Ut pro sua voluntate possit concubare, sui aliter se conjugere, sed maritus.

5. *Frudenter invicem.* Denegato diebus conjugali. — *Ex consensu.* Abstinentio. — *Revertimini in idipsum.* Philo tempore orationis redite ad opus conjugale. — *Ne tentet vos Sathanas.* Ne in sollicitudinem alioquin damnabilibus corruptibus vos tentando pertinet. Sathanas, si diavolus insinuat tunc separati. — *Proprie benevolentiam vestram.* Per conscientiam vestram; occasionem lapsus vobis obnoxium ad quem proclives animaveritis.

6. *Dico secundum indulgentiam.* Copulam Induget, non precipio. — *Volo, Vallem, cuprem.* Quod callidum et conscientiam. — *Alius quidem sic, alius vero sic.* Alius tale concubare, alius vero tale aliquid dixerunt.

8. *Si sic permoneam.* Inupti et concubare.

vous mettez point en peine de sortir de votre esclavage : mais quand même vous pourriez devotir libre, n'ayez point, pour votre bien et pour votre salut, de celle condition.

22. Car celui qui, étant esclave, est appelé au service du Seigneur, devient affranchi du Seigneur ; et de même celui qui est appelé étant libre, devient esclave de Jésus-Christ.

23. Vous avez été achetés à un grand prix : ne vous rendez donc pas esclaves des hommes.

24. Mais que chacun de vous, mes frères, demeure dans l'état où il fait long-temps il est appelé, et qu'il y tienne ferme lino.

25. Quant aux vierges, je n'ai point reçu de commandement du Seigneur : mais voyez le conseil, que je leur donne comme étant un fidèle ministre du Seigneur par la miséricorde qu'il m'en a faite.

26. Je crois donc qu'il est avantageux, à cause des nécessités pressantes de cette vie, qu'il est, chose, avantageux à l'homme de ne se point marier.

27. Et si vous ne avez une femme ne cherchez point à vous délier : si êtes-vous point lié avec une femme ? ne choroliez point de femme.

28. Si néanmoins vous épousez une femme, vous ne péchez pas ; et une fille ne marie, elle ne pêche pas : mais ces permissives souffriront les mœurs et les usages civils et des chrétiens.

29. *Noûte fieri serai hominum.* Il fallait d'abord relever l'esclave au yeux de lui-même, lui rappeler sa dignité, l'affranchir de vive, car c'était souvent le vice qui rendait l'homme à la porte de sa liberté, comme c'est aujourd'hui bien souvent le vice qui le fait tomber dans la misère.

30. *Preceptum Domini non habeo.* Jésus-Christ n'a pas fait de la virginité un précepte, mais seulement un conseil, comme le fait l'apôtre Paul dans l'Épître aux Romains, et l'apôtre Paul dans l'Épître aux Galates. Saint Paul lui apprend qu'il est né pour être libre, mais il ne veut pas qu'il brise violemment les liens de la servitude. Il recommande aux mœurs la douceur, aux esclaves la religion et la patience, et l'affranchissement, cette révolution sociale, à l'opérer paisiblement sans violence, sans bouleversement, dans l'ordre et dans la dignité civiles des chrétiens.

31. *Noûte fieri serai virginis.* Il fallait d'abord relever l'esclave au yeux de lui-même, lui rappeler sa dignité, l'affranchir de vive, car c'était souvent le vice qui rendait l'homme à la porte de sa liberté, comme c'est aujourd'hui bien souvent le vice qui le fait tomber dans la misère.

32. *Si autem non habuerit uxorem, non querat uxorem, si autem accepit uxorem, non peccabit.* Et si nuptus virgo, non peccabit; et tribulationem tamen carnis habebit.

33. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

34. *Voló autem vos sine sollicitudine esse.* Qui sine uxore est, sollicitus est, tanquam si nuptus; et qui uxorem habet, sollicitus est, tanquam si non uxorem haberet.

35. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

36. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

37. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

38. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

39. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

40. *Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.*

pure; sed et si potes fieri liber, magis utere.

22. Qui enim in Domino vocatus est servus, libertus est Domini; similiter qui liber vocatus est, servus est Christi.

23. A pretio empti estis, nolite fieri servi hominum. [a Sup. 6. 29. I. Petr. 1. 18. 19.]

24. Insuper quicumque in quo vocatus est, frater, in hoc permanet apud Deum.

25. De virginibus autem præceptum Domini non habeo; consilium autem dico, tanquam misericordiam ostendatibus a Domino, ut sim fidelis.

26. Existimo ergo hoc bonum esse propter instantem necessitatem, quoniam bonum est homini se esse solutum.

27. Aliquis est uxori non quatuor solutus. Solvitur est ab uxore? non querat uxorem.

28. Si autem accepit uxorem, non peccabit. Et si nuptus virgo, non peccabit; et tribulationem tamen carnis habebit.

29. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

30. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est, tanquam si nuptus; et qui uxorem habet, sollicitus est, tanquam si non uxorem haberet.

31. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

32. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

33. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

34. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

35. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

36. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

37. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

38. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

39. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

40. Quis statuit hoc mando, tanquam non statuat? et qui gaudet, tanquam non gaudeat? et qui emulat, tanquam non emuletur.

beheut hujusmodi. Ego autem vobis parco.

29. Hoc itaque dico, fratres : Tempus breve est; reliquum est, ut et qui habent uxorem, tanquam non habentes sint.

30. Et qui gaudent, tanquam non gaudentes; et qui emulat, tanquam non possidens esse.

31. Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.

32. Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est, tanquam si nuptus; et qui uxorem habet, sollicitus est, tanquam si non uxorem haberet.

33. Et qui statuit hoc mando, tanquam non statuat; et qui gaudet, tanquam non gaudeat; et qui emulat, tanquam non emuletur.

34. Et melior inupta, et virgo, cogitat quam Domini sunt, ut sit sanctis corpore et spiritu. Quis autem nuptus est, cogitat que sui mundi, quomodo placeat viro.

35. Porro, hoc ad utilitatem vestrâ dico : non ut laqueum vobis injiciam, sed ut ad id quod honestum est, et quod facultatem præbeat sine impedimento Domino obsequendi.

36. Si quis autem turpem se videri existimat super virgine sua, quod sit superaddita, et ita oportet fieri; quod vult faciat; non peccat si nubat.

37. Non ut inyeniam nobis injeciam. Ce serait tenter un piège, que de vouloir excuser indifféremment tout le monde dans une cause, sans consulter les dispositions de chacun.

29. Tempus breve est, Tempus hujus vitæ, siquæ non immorandum secuti voluptatibus, sed de æterna salute serio cogitandum. — Tempus non habentes. Ut non magis cupere rei uxoris affectum; et animam; mentem; atque animam magis la Domino quam in uxoris desigant.

30. Qui nupti, tanquam non nupti. Qui viri tristitia accidit, que sunt filii in materi, non in æternam commorantur, sed patenter et oporunitate ferunt, utis non die duratæ, sed cogitandum que vitæ future. — Et qui gaudet, tanquam non gaudet. Consideratio bonorum brevitas et vanitas gaudeo bonis autis. — Inveniam hoc possit invenit. Perpetuo scilicet, sed tanquam infortunatus autis.

31. Tempus non statuat. Quando vult, et quantum fieri necessitas, et aliæ adhesionis affectus. — Propter enim figura hujus mundi. Si quis statuit hoc mandato, et disponit transitoria res, et aliquid cessat.

32. Volo. Velim. — Sine sollicitudine esse. Ac consequenter in virginitate et celibatu vivere. Sollicitus est que bonis sunt. Maxime habet opportunitatem se totum occupandi in rebus oporunitibus ut saltum æternam. — Quomodo placeat. Doi. Per cordis paritatem et opes pœnitas.

33. Divitus est. In multis cura destructæ, ita ut vii Deo vivere non possit, sed partem temporis habe, partem, et quidem majorem et potorem, uter et illi sibi vacent.

34. Cogitat que Domini sunt. Opportunum habet unde se medicatio que spectans ad Deum. — Ut sit sanctis. Pura et innocens vita.

35. Non ut inveniam vobis injiciam. Non quod velim imponere vobis necessitatem conilcondi, et vos eo cupere. — Sed ut id quod honestum est, vos advertat ad honestum, id est, honestatem et meliorem vivendi conditionem in celibatu. — Facilitatem præbeat. Vobis virginitatis. — Impedimento. Disturbatio.

36. Et qui autem turpem se videri existimat. Si quis putat sibi esse turpem et indecorum quod filium, verbi gratia, jam adultum nuptum non tradiderit. — Superaddita. Turpiter, multum superbas uxuri, et tempus oportuno non vult tradidit. — Et ita oportet fieri. Et si potes debere fieri putat, ut sollicitus esse viro tractat quam ut eam domo virginitis asserere se habet. — Quod vult faciat. Collocet eam in matrimonium, si hoc magis placeat, vel servet virginitatem, si id malit.

dans leur chair des afflictions et des maux qui sont insupportables du mariage : or je voudrais vous les épargner.

29. Voici donc ce que je vous dis, mes frères : Le temps est court; et ainsi il faut que ceux mêmes qui ont des femmes, soient comme si n'ayant point.

30. Et ceux qui pleurent, comme ne pleurant point; ceux qui se réjouissent, comme ne se réjouissant point; ceux qui achètent, comme ne possédant point.

31. Enfin ceux qui usent de ce monde, comme n'en usant point : car la figure de ce monde passe.

32. Pour moi je désire de vous voir dégagés du soin et de l'agitation; celui qui n'est point marié s'occupe uniquement du soin des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire au Seigneur.

33. Mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; et ainsi il se trouve partagé.

34. De même une femme qui n'est point mariée, et une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur elle pense à ce qu'elle doit faire afin d'être sainte de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari.

35. Or je vous dis ceci pour votre avantage. Non quod velim imponere vobis necessitatem conditioni, et vos eo cupere. — Sed ut id quod honestum est, vos advertat ad honestum, id est, honestatem et meliorem vivendi conditionem in celibatu. — Facilitatem præbeat. Vobis virginitatis. — Impedimento. Disturbatio.

36. Et qui autem turpem se videri existimat. Si quis putat sibi esse turpem et indecorum quod filium, verbi gratia, jam adultum nuptum non tradiderit. — Superaddita. Turpiter, multum superbas uxuri, et tempus oportuno non vult tradidit. — Et ita oportet fieri. Et si potes debere fieri putat, ut sollicitus esse viro tractat quam ut eam domo virginitis asserere se habet. — Quod vult faciat. Collocet eam in matrimonium, si hoc magis placeat, vel servet virginitatem, si id malit.

37. Mais celui qui n'était engagé par aucune nécessité, et qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, et je en sa même qu'il doit consacrer sa fille vierge; *celui-là, Seigneur, fait une bonne œuvre.*

38. Et ainsi celui qui marie sa fille fait bien; mais celui qui ne la marie point fait encore mieux.

39. La femme est liée à la mort du mariage tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

40. Mais cependant elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille; et je crois que j'ai aussi en cela l'Esprit de Dieu.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potest autem habens suos voluntatis, et hoc iudicavit in corde suo, servans virginem suam, bene facit.

38. Igitur et qui matrimonio iungit virginem suam, bene facit; et qui non iungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit; quod si dimicrit vir ejus, liberata est; cui vult nubat, tantum in Domino. [a Rom. 7.]

40. Beatrix autem erit si sic permanserit, secundum meum consilium; potest autem et ego Spiritum Dei habeam.

CHAPITRE VIII.

Des viandes consacrées aux idoles.

1. Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'ignorons pas que nous avons tous ser au sujet assez de science; mais la science est, et la charité est plus.

2. Si quelqu'un se persuade quelque chose, il sait pas même encore de quelle manière il doit servir, ni même qu'il doit faire de la science.

38. *Melius facit, si laissent à chacun sa liberté, l'Apôtre montre que la virginité est un état plus parfait que le mariage. Cette proposition est de soi. Si qui dixerit statum conjugalem interponendum esse sibi virginitali, vel celibatatu et non esse melius, non habuit nos in virginitate sui colligata quum iungi matrimonii quidem sit [Cocch. Tit., sen. XXIV, san. 10].*

39. *Mulier alligata est, l'Apôtre passe à la dernière question qui se rapportait à ses vœux.*

Car. VIII. — 1. *De his autem que sibi sacrificaverunt.* Les Corinthiens avaient consulté saint Paul sur l'usage des viandes immolées aux idoles, qu'on appelle *idolothya*. Il y avait parmi les chrétiens des sages timorés qui se faisaient recueillir l'om manger. L'Apôtre traite cette question dans les trois chapitres suivants (VIII-XX). Dans celui-ci, il établit d'abord la question de science. Il reconnaît que l'usage de ces viandes est en soi indifférent (1-3), il veut sentir que l'on mange les idoles et qu'on ne les scandalise pas, parce qu'on leur faisant manger de ces viandes contre leur conscience, on les fait pécher réellement (4-13).

2. *Si quis sciat etiam, non est exultans.* Les Corinthiens avaient, d'après l'Apôtre, ce qu'ils devraient penser de ces viandes offertes aux idoles, mais les chrétiens ne doivent pas se vanter de leur science qui toute seule rend insensibles et dur de cœur, mais il doit encore prendre garde de la charité, qui nous apprend l'usage que nous devons faire de notre science, et qui seule nous rend agréables à Dieu, et nous inspire l'amour de Dieu et de prochain.

37. *Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potest autem habens suos voluntatis, et hoc iudicavit in corde suo, servans virginem suam, bene facit.*

38. *Igitur et qui matrimonio iungit virginem suam, bene facit, et qui non iungit, melius facit.*

39. *Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit; quod si dimicrit vir ejus, liberata est; cui vult nubat, tantum in Domino.*

40. *Beatrix autem erit si sic permanserit, secundum meum consilium; potest autem et ego Spiritum Dei habeam.*

Cap. VIII. — 1. *De his autem que sibi sacrificaverunt.* Curibus et aliis huiusmodi. — *Seruos.* Quod scilicet immolatis aliis aliis non differant, nec plus habent minus est religiosus. — *Quis conset.* Bene et pie in fide Christi institui. — *Scientiam.* Sufficienter rerum christianarum cognitionem, ex qua scilicet idolothya rem esse insufficientem. — *Reverentiam.* Reverentiam iustam vestram, qui scilicet idola nihil esse et consequenter idem sui idolothya vesco, sique vestram cum scandalo ignorantur hoc: bene, inquam, scienti facit vos superbie contra ignorantiam, neque despicere. — *Charitas vero scilicet, id est, id est, qui non in fide et pietate christiana contentus et provocat. Hoc enim quod idem scilicet, scilicet proximo ad salutem provocare: cui et contrarius opponitur scilicet potestatem que proximo destruit, hoc est, damno salutis affectum.*

2. *Si quis sciat etiam, non est exultans.* Hoc est, qui potius se aliquid esse inde indicat, hic modum acti qui sit fidei et pietatis scientia, videlicet ut per scilicet non superbia, prout quibus potius, semel obis, neminem scandalizet, et sic a Deo agnoscat et ametur, ut sequitur.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4. De ecce autem, que idola immolaverunt, scimus quia nihil est idolum in mundo, et quod nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicuntur dii, alie in celo, alie in terra, sed idolum sunt dii multi, et domini multi;

6. Nobis tamen unus Deus, Pater, et qui omnia, et nos in illum; et unus Dominus Jesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum.

7. Sed non in omnibus est scientia. Quidam autem cum conscientia neque nunc idoli, quasi idolothytum manducant, et conscientia ipsorum cum sit infirma, polluitur.

8. Ecce autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundavimus; neque si non manducaverimus deficiamus.

9. Videte autem non forte hinc licentia vestra offendiculum tali infirma.

3. Car si quelqu'un aime Dieu, il est connu et aimé de Dieu.

4. Quant à ce qui est de manger des viandes immolées aux idoles, cela n'est point mauvais en soi; nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, et qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu que nous adorons.

5. Car échoit qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux et plusieurs seigneurs :

6. Nous tamen unus Deus, Pater, qui est le Père, auquel toutes choses sont dues, et qui nous a faits nous lui; et il n'y a qu'un seul Seigneur qui est Jésus-Christ, par lequel toutes choses ont été faites, comme c'est ainsi par lui que nous sommes tout ce que nous sommes.

7. Sed non sunt in omnibus scientia, et car il y en a encore à présent qui, croyant que l'Idole est quelque chose, mangent des viandes qui lui ont été offertes, et ainsi leur conscience, qui est faible et errante, en est souillée.

8. Car la viande que l'on mange ne nous rend pas agréables à Dieu; si nous mangions, nous ne aurons rien davantage devant lui, ni rien de moins, si nous ne mangions pas.

9. Mais prenez garde néanmoins que cette licence que vous avez, ne soit aux faibles une occasion de chute.

4. *De ecce autem que idola immolaverunt.* De la viande immolée, les païens faisaient trois parts: l'une était consacrée au Pape par le feu; la seconde était donnée aux prêtres qui avaient fait le sacrifice, et la troisième revenait à celui qui avait offert le sacrifice. Cette part, ainsi que celle des prêtres, était souvent envoyée sur les marchés où elle était vendue. C'est de l'usage de cette viande que saint l'Apôtre.

8. *Unus Deus.* Les saints Pères, dans leur lutte contre les aréens, ont souvent observé que le nom de Dieu donné ici par l'Apôtre au Père, et le nom de Seigneur (Dominus) donné à Jésus-Christ, ne préjudice en rien à la divinité de Jésus-Christ, c'est d'ailleurs la distinction de son et de l'un adopté par l'Église dans le symbole de Nicée: *Ordo in summo Deus Pater... Et in unum Dominum Jesus Christum.*

7. *Cum sit infirma potuitur.* Quelqu'un qui voit permis, ajoute la paraphrase à vous qui êtes persuadés du néant des idoles, de manger des viandes qui leur ont été offertes; cependant la charité vous oblige de vous en abstenir devant ces personnes faibles. De plus, par votre exemple, par votre exemple contre leur conscience. Vous y perdrez rien devant Dieu. — *Sicut Pauli a stabilis epalorum.* Il est même permis d'aller contre sa conscience: *Omnia quae sunt sunt sine fine, periculum est tunc Rom. XIII, 13-23.* L'évangile s'élève aussi avec force contre le scandale des faibles (Rom., XVIII, 6).

2. *Si quis autem diligit Deum.* Et prophète *Dum prosumum, ut sunt idolothytum eum allave re non scandalizet, sed scilicet. — Hic cognitus est ab eo.* Hoc a Deo approbatus et dilectus est; in his scientia complicitus est Deo.

4. *De ecce autem.* Quasi dicit: Igitur, ut ad propositum questionis redeam, que de ecce habere quis idola immolaverunt immolaverunt. Scimus quia nihil est idolum in mundo. Scimus nostrum ignorant idolum nihil esse in rerum natura, id est, non est id qui existimatur et quod representat, quasi nihil veri numinis illi habent, nullus enim alius Deus est praeter unum verum Deum, quem nos colimus.

5. *Non est autem qui dicuntur dii.* A gentilibus idololatri.

6. *Nobis tamen.* Recte sententiam. — *Et nos in illum.* In illum gloriam et cultum creati sumus. — *Per quem omnia.* Facta sunt. — *Et nos per ipsum.* Creati et redempti sumus.

7. *Sed non in omnibus est scientia.* Jam dicit, quod idolum et idolothytum nihil sit. — *Quidam autem cum conscientia neque nunc idoli.* Et conscientia errans contactus Idolum. Quidam enim cum conscientia neque nunc idoli. Et conscientia errans contactus Idolum. Quidam autem cum conscientia neque nunc idoli. Et conscientia errans contactus Idolum. Quidam autem cum conscientia neque nunc idoli. Et conscientia errans contactus Idolum. Quidam autem cum conscientia neque nunc idoli. Et conscientia errans contactus Idolum.

8. *Ecce autem nos non commendat Deo.* Idolothytum, vel aliorum ciborum autem prae se nihil fecit ad pietatis meritum. — *Neque enim si manducaverimus, abundavimus.* Deum et dicitur abundavimus quibus aliis rationis fieri non possimus. — *Deficientes.* Quasi deum genere eduli esse non licet, licet idolum immolatum non sit.

9. *Hinc licentia vestra.* Comediendi idolothya. — *Offendiculum tali infirma.* Et modo quoniam autem explicat.

37. Mais celui qui n'étant engagé par aucune nécessité, et qui se trouvant dans un plein pouvoir de faire ce qu'il voudra, prend une ferme résolution dans son cœur, et je en lui-même qu'il doit consacrer sa fille vierge; *celui-là, Seigneur, fait une bonne œuvre.*

38. Et ainsi celui qui marie sa fille fait bien; mais celui qui ne la marie point fait encore mieux.

39. La femme est liée à la loi du mariage tant que son mari est vivant; mais si son mari meurt, elle est libre. Qu'elle se marie à qui elle voudra, pourvu que ce soit selon le Seigneur.

40. Mais cependant elle sera plus heureuse si elle demeure veuve, comme je le lui conseille; et je crois que j'ai aussi en cela l'Esprit de Dieu.

37. Nam qui statuit in corde suo firmus, non habens necessitatem, potest autem habens suos voluntas, et hoc iudicavit in corde suo, servans virginem suam, bene facit.

38. Igitur et qui matrimonium iungit virginem suam, bene facit; et qui non iungit, melius facit.

39. Mulier alligata est legi, quanto tempore vir ejus vivit; quod si demierit vir ejus, liberata est; cui vult nubat, tantum in Domino. [a Rom. 7. 1.]

40. Beneficentem autem et si sic permiserit, secundum meum consilium; potest autem quod et ego Spiritus Dei habeam.

CHAPITRE VIII.

Des viandes consacrées aux idoles.

1. Quant aux viandes qui ont été immolées aux idoles, nous n'écrivons pas que nous ayons tous ser ou sujet avec de science; mais la science est, et la charité est plus.

2. Si quelqu'un se persuade savoir quelque chose, il sait par infirmité encore, de quelle manière il doit servir, si l'usage qu'il doit faire de la science.

38. *Malis facit.* Je laisse à chacun sa liberté, l'Apôtre montre que la virginité est un état plus parfait que le mariage. Cette proposition est de soi. Si qui dixerit statum conjugalem interponendum esse sibi virginitali, vel celibatui et non esse melius, non habuit morem in virginitate ut celibatu quomodo iungimus quilibet sit. [Concil. Trid., sess. XXIV, can. 10.]

39. *Mulier alligata est.* L'Apôtre passe à la dernière question qui se rapportait à ses vœux.

Cap. VIII. — 1. *De his autem que sibi sacrificaverunt.* Les Corinthiens avaient consulté saint Paul sur l'usage des viandes immolées aux idoles, qu'on appelait *idolothytum*. Il y avait parmi les chrétiens des frères timorés qui se faisaient recueillir l'on manger. L'Apôtre traite cette question dans les trois chapitres suivants (VIII-XI). Dans celui-ci, il établit d'abord la question de science. Il reconnaît que l'usage de ces viandes est en soi indifférent (1-3); il veut sentir que l'on mange les choses et qu'on ne les scandalise pas, parce qu'on leur faisant manger de ces viandes contre leur conscience, on les fait pêcher réellement (4-13).

2. *Si quis sciat et exultavit.* Les Corinthiens avaient, d'après l'Apôtre, ce qu'ils devraient penser de ces viandes offertes aux idoles, mais les chrétiens ne doivent pas se laisser scandaliser par la science qui toute seule rend inutile et dédaigneux, mais il doit encore prendre courage de la charité, qui nous apprend l'usage que nous devons faire de notre science, et qui seule nous rend agréables à Dieu, si nous inspirons l'amour de Dieu et de prochain.

37. *Nam qui statuit in corde suo firmus.* Qui stable et firmum habet animo propositum, nec movetur veli sermonibus, ut necesse faciat quomodo se constituit. — *Non habens necessitatem.* Scilicet precorpi. — *Potestatem autem habens.* Circa propriam voluntatem. — *Et hoc iudicavit in corde suo.* Materie iudicio apud se discreti et statuit. — *Servans virginem suam.* In statu virginitali. — *Bene facit.* Quia consilium Christi et meum adimpleret.

39. *Alligata est legi.* Scilicet matrimonii, ut discipulo a viro suo et alteri subdico non potest. — *Si demierit.* Si mortuus fuerit. — *Liberata est.* Liberata est, ut nubere possit et voluerit. — *Tantum in Domino.* In christianismo, subens viro christiano.

40. *Si sic permiserit.* Sine viro. — *Potest autem quod et ego Spiritus Dei habeam.* Spiritus consilii, occasionem quem patio me esse fideliter suadet.

Cap. VIII. — 1. *De his autem que sibi sacrificaverunt.* Caribus et aliis huiusmodi. — *Sed vos.* Quod scilicet immolatis idolis si alia eia non differant, nec plus habent nisi ut religiosi. — *Quia omnes.* Bene et pie in fide Christi instituti. — *Scientiam.* Sufficientem rerum christianarum cognitionem, ex qua scilicet idolythia rem esse insufficientem. — *Reverentiam.* Scilicet iudicium vestrum, qui scitis idola nihil esse et consequenter idola non idolythia vœci, sique vestram cum scandalum ignorantium hoc: bene, inquam, scientia facit vos superbie contra ignorantem, neque despicere. — *Charitas vero scilicet.* Infirmis et ignavis, ut eos in fide et pietate christiana continet et promovet. Hoc enim quod sit scilicet, scilicet proximo alii salutem provencere: cui et contrario opponitur scilicet potestatem que proximo destruit, hoc est, damno salutis affectum.

2. *Si quis sciat et exultavit.* Quod potius se aliquid scire inde infirmis, hic modum acti qui sit fidei et pietati scientiam, videlicet ut per scilicet non superbia, prout quibus potius, scilicet obis, neminem scandalizet, et sic a Deo agnoscat et amaret, ut sequitur.

3. Si quis autem diligit Deum, hic cognitus est ab eo.

4. De eisdem autem, que idola immolaverunt, scimus quia nihil est idolum in mundo, et quod nullus est Deus, nisi unus.

5. Nam etsi sunt qui dicuntur dii, alie in celo, alie in terra, scilicet sunt dii multi, et domini multi;

6. Nobis tamen unus Deus, Pater, et quo omnia, et nos in illum; et unus Dominus Iesus Christus, per quem omnia, et nos per ipsum.

7. Sed non in omnibus est scientia.

8. Ecce autem nos non commendat Deo. Neque enim si manducaverimus, abundavimus; neque si non manducaverimus deficiamus.

9. Videte autem non forte hinc licentia vestra officiosum facti infirmis.

4. *De eisdem autem que idola immolaverunt.* De la viendne immolée, les païens faisoient trois parts: l'une étoit consacrée au Pape par le feu; la seconde étoit donnée aux prêtres qui avoient fait le sacrifice, et la troisième revenoit à celui qui avoit offert le sacrifice. Cette part, ainsi que celle des prêtres, étoit souvent envoyée sur les marchés où elle étoit vendue. C'est de l'usage de cette viande que saint l'Apôtre.

8. *Ecce autem nos non commendat Deo.* Les saints Pères, dans leur lutte contre les aréens, ont souvent observé que le nom de Dieu donné ici par l'Apôtre au Père, et le nom de Seigneur (Dominus) donné à Jésus-Christ, ne préjudicie en rien à la divinité de Jésus-Christ, c'est d'ailleurs la distribution de nom et de titre adoptée par l'Eglise dans le symbole de Nicée: *Ordo in summo Deus Pater...* Et in unum Dominum Iesum Christum.

7. *Cum sit infirmis potuitur.* Quelqu'un qui vous permet, ajoute la paraphrase à vous qui êtes persuadés du néant des idoles, de manger des viandes qui leur ont été offertes; cependant la charité vous oblige de vous en abstenir devant ces personnes faibles. Vous ne pouvez pas, par votre exemple, leur servir de scandale contre leur conscience. Vous y perdriez rien devant Dieu. — *Saint Paul a établi également qu'il n'est jamais permis d'aller contre sa conscience: Omnia quæ sunt sunt ex fide, proventur ex fide Rom. XIV, 13-23.* L'Evangile s'élève aussi avec force contre le scandale des faibles (Matth., XVIII, 6).

2. *Si quis sciat et exultavit Deum.* Et propriis Deo gratiam, ut sunt idolothytum eia aliter et non scandalizet, sed scilicet. — *Hic cognitus est ab eo.* Hic a Deo approbatus et dilectus est; in his scientia complicitas est Deo.

4. *De eisdem autem.* Quasi dicit: Igitur, ut ad propositum questionis redeam, que de eisdem eorum que idola immolaverunt immolaverunt. Scimus quia nihil est idolum in mundo. Scimus nostrum ignorant idolum nihil esse in rerum natura, id est, non est id quod existimat et quod representat, quasi nihil veri nominis illi habent, nullius enim alius Deus est præter unum verum Deum, quem vos colimus.

5. *Ecce autem nos que dicuntur dii.* A gentilibus idololatri.

6. *Nobis tamen.* Recte sententiam. — *Et nos in illum.* In illum gloriam et cultum creati sumus. — *Per quem omnia.* Facta sunt. — *Et nos per ipsum.* Creati et redempti sumus.

7. *Sed non in omnibus est scientia.* Jam dicit, quod idolum et idolothytum nihil sit. — *Quidam enim cum conscientia neque sunt idoli.* Et conscientia erroris contactus idolum habere aliquid divinitatis. — *Quos idolothytum manducant.* Dum reverentia, quasi cibum illo aliquid aut saltem ab eo non quod idolo immolatum est. Vel, cum horreo, quasi sui illo infirmorum et pollicentur. — *Et conscientia ipsorum cum sit infirma.* Non plus instructa conscientia idololatri. — *Potuitur.* Quia contra conscientiam, aliter non potuit manducant idolothytum.

8. *Ecce autem nos non commendat Deo.* Idolothytum, vel aliorum eorum aut per se nihil fecit ad pietatem nostram. — *Neque enim si manducaverimus.* Idololatri. — *Abundavimus.* Eius et dicitur abundantiam quibus alia rationis fieri non possimus. — *Deficientes.* Quasi eorum genere eduli esse non licet, licet idolo immolatum non sit.

9. *Hinc licentia vestra.* Comediendi idolothytum. — *Officiosum facti infirmis.* Eo modo quem actum expliat.

3. *Car si quelqu'un aime Dieu, il est connu et aimé de Dieu.*

4. *Quant à ce qui est donc de manger des viandes immolées aux idoles, cela n'est point mauvais en soi; nous savons que les idoles ne sont rien dans le monde, et qu'il n'y a nul autre Dieu que le seul Dieu que nous adorons.*

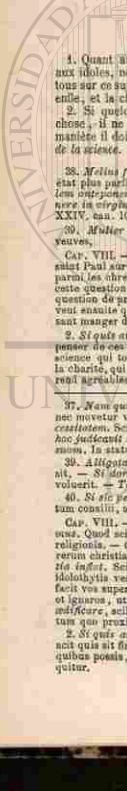
5. *Car échoir qu'il y en ait qui soient appelés dieux, soit dans le ciel, soit sur la terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs dieux et plusieurs seigneurs :*

6. *Nous tamen un seul Dieu qui est le Père, auquel toutes choses ont été faites, et qui nous a fait nous lui, et il n'y a qu'un seul Seigneur qui est Jésus-Christ, par lequel toutes choses ont été faites, comme c'est ainsi par lui que nous sommes tout ce que nous sommes.*

7. *Sed nous n'ont pas la science, car il y en a encore à présent qui, croyant que l'idole est quelque chose, mangent des viandes qui lui ont été offertes, et ainsi leur conscience, qui est faible et errante, en est souillée.*

8. *Car la viande qui elle-même ne nous rend pas agréables à Dieu; si nous mangeons, nous ne aurons rien davantage devant lui, ni rien de moins, si nous ne mangeons pas.*

9. *Mais prenez garde néanmoins que cette liberté que vous avez, ne soit aux faibles une occasion de chute.*



10. Car si l'un d'eux en voit un de ceux qui sont plus savants et encens instruits, assis à table dans un lieu consacré aux idoles, ne sera-t-il pas porté, lui qui est encore faible, à manger avec de nos vases sacrifiés, avec cette persuasion qu'ils ont été voués.

11. Et ainsi vous perdrez par votre science, voire frère, qui est encore faible et peu éclairé, pour qui Jésus-Christ est mort.

12. Or péchant de la sorte contre vos frères, et blessant leur conscience qui est faible, vous péchez contre Jésus-Christ même.

13. C'est pourquoi je suis dans cette résolution, que si ce que je mange scandalise mon frère, je ne mangerai point, j'amais de chair, pour ne pas scandaliser mon frère.

10. Si enim quis viderit eum qui habet scientiam, in idolo recumbentem, nonne conscientia ejus, cum sit infirma, edificabitur ad manducandum idololatrya?

11. Et si peribit infirmus in tua scientia frater, propter quem Christus mortuus est? (A Rom. 14, 15.)

12. Sic autem peccantes in fratre, et percutientes conscientiam eorum infirmam, in Christum peccatis.

13. A Quapropter in esca scandalum fratrem meum, non manducabo carnis in futurum, ne fratrem meum scandalizem. (A Rom. 14, 21.)

CHAPITRE IX.

Celui qui prêché l'Evangile a droit de vivre de l'Evangile. Désintéressement de saint Paul.

1. Ne suis-je pas libre? Ne suis-je pas apôtre? N'ai-je pas vu Jésus-Christ Seigneur? N'ai-je pas les vœux pas vous-mêmes mort ouvrage en Notre Seigneur?

2. Et quand il ne serait pas apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard; car vous étiez le socin de mon apostolat en Notre Seigneur.

3. Aussi est-ce ma défense contre ceux qui m'interrogent sur ses ministres.

1. Non sum liber? Non sum Apostolus? Non vidi Christum Dominum nostrum? Nonne opus meum vos estis in Domino?

2. Et si alius non apostolus, sed in vobis vobis sum: nam signacula Apostolatus mei vos estis in domino.

3. Mea defensio apud eos qui me interrogant hac est.

II. Prepter quam Christum mortuus est. Or peut être ce passage contre la doctrine de Jansénius, qui a enseigné que Jésus-Christ n'est mort que pour les prédicateurs, et d'autres d'ailleurs théologues et condamné comme telle par l'Eglise.

Cap. IX. — 1. Non sum liber? Non sum apostolus? N'ai-je pas vu Jésus-Christ Seigneur? N'ai-je pas les vœux pas vous-mêmes mort ouvrage en Notre Seigneur? 2. Et quand il ne serait pas apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard; car vous étiez le socin de mon apostolat en Notre Seigneur. 3. Aussi est-ce ma défense contre ceux qui m'interrogent sur ses ministres.

4. Significatio apostolatus. Votre conversion à la foi est une preuve authentique, et les dons de Saint-Esprit que vous avez reçus sont comme le caractère dont mon apostolat a été scellé et autorisé. C'est ainsi que les lettres d'ordre de l'Apôtre.

5. Mea defensio. Parmi les faux docteurs, il n'en était probablement rencontré qui avaient mis en doute la mission de l'Apôtre, son apostolat. Pour les confondre, dit-il, je n'ai qu'à les produire toutes les merveilleuses que Dieu a opérées chez vous par son ministère, pour leur former la bouche et les forcer de me reconnaître pour un véritable apôtre de Jésus-Christ.

6. Eum, qui docet scientiam. Idolotryum non esse rem sacram aut religionem. — In idolo, in templo, vel incens idolo susserata. Ad fabricat, proवालतर, excelsior, et comedit idolotrya, quae sacra.

11. Et peribit infirmus. Peccatis ignorant non esse per se peccatum velle idolotrya. — Et in scientia. Per tua scientiam, et per sensum quodammodo vulneratis.

12. Et percutientes. Scandalizantes, et per sensum quodammodo vulneratis. — in Christum peccatis. Christus enim alii factum arguit quod tui ex inimicis ejus factum fuit. Matth. c. 23, v. 40. Rursum qui scandalizant proximum, in Christum peccatis, quia Christus factum, sed non peccatis peccatis peccatis, quam Christum esse sanguine crucis, nisi suo exemplo destruit et evertit.

13. Etsi. Cibus idolo oblatum, et carnis immolate. — Ne fratrem meum scandalizem. Ne fratrem meo offendiculum oblatum, et peccatis occasum peccatis.

Cap. IX. — 1. Non sum liber? Non sum apostolus? N'ai-je pas vu Jésus-Christ Seigneur? N'ai-je pas les vœux pas vous-mêmes mort ouvrage en Notre Seigneur? 2. Et quand il ne serait pas apôtre à l'égard des autres, je le suis au moins à votre égard; car vous étiez le socin de mon apostolat en Notre Seigneur. 3. Aussi est-ce ma défense contre ceux qui m'interrogent sur ses ministres.

4. Significatio apostolatus. Votre conversion à la foi est une preuve authentique, et les dons de Saint-Esprit que vous avez reçus sont comme le caractère dont mon apostolat a été scellé et autorisé. C'est ainsi que les lettres d'ordre de l'Apôtre.

5. Mea defensio. Parmi les faux docteurs, il n'en était probablement rencontré qui avaient mis en doute la mission de l'Apôtre, son apostolat. Pour les confondre, dit-il, je n'ai qu'à les produire toutes les merveilleuses que Dieu a opérées chez vous par son ministère, pour leur former la bouche et les forcer de me reconnaître pour un véritable apôtre de Jésus-Christ.

6. Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi?

7. Numquid non habemus potestatem mulierem sororem circumducendi, sicut et ceteri Apostoli, et fratres Domini, et Cephas.

8. Aut ego solus, et Barnabas, non habemus potestatem hoc operandi?

9. Quis militat suis stipendiis unquam? Quis plantat vineam, et de fructu ejus non edit? Quis parat grægam, et de lacte grægis non manducat?

10. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit?

11. Scriptum est enim in lege Moysi: Non aliqvis os bovi triturat. Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

12. An propter nos ulique hoc dicit? Nam propter nos scripta sunt. Quoniam lesset in spe, qui arat, arripit, et qui triturat, in spe fructus percipit.

13. Mulierem sororem. Non vobis que Notre Seigneur était accompagné pendant ses prédications par de saintes femmes (Mat. XIII, 30). Mais vous savez qu'il avait qu'il avait un exemple de ces saintes femmes, de plusieurs chrétiennes se dévouant au service des Apôtres. C'est d'ailleurs d'être ainsi saint Clément s'occupant de leur éducation et de leur subsistance, et faisant prêcher la doctrine chrétienne dans les prisons où les Apôtres n'auraient pu entrer. Ces mots, vobis, indiquent une femme chrétienne; comme les Apôtres appelaient les chrétiens sœurs, frères. Les évêques anglicans qui annulent leurs femmes au mariage, ont voulu se prévaloir de ce texte; mais malheureusement ils ne savent pas l'usage de ce passage de l'Épître de saint Paul, puisqu'il est bien même dans cette lettre (VII, 7, 8), qu'il est par de femmes, et qu'il est une obligation de s'en servir. — Et Cephas. Il y a ici une gradation. Il cite d'abord les Apôtres en général, ensuite les frères ou cousins du Seigneur (St. Matth. XIII, 55; Marc. 1, 32-33; Luc. VIII, 19 et les autres), enfin, saint Pierre, dont Paul vient de se servir, comme chef des Apôtres.

14. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

15. Numquid de bobus. L'Apôtre, comme l'évoque la P. Barrois, fait un raisonnement que dans l'école on appelle à minori a maiori. Si Dieu a eu en sa sainte loi des animaux qui ont fait partie de leur leur intérêt, à plus forte raison veillera-t-il à ce que ses ministres aient ce qu'il leur faut.

16. Numquid non habemus potestatem manducandi et bibendi. Sumptibus vestris.

17. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

18. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit? Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

19. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

20. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit? Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

21. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

22. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit? Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

23. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

24. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit? Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

25. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

26. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit? Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

27. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

28. Numquid secundum hominem hæc dico? An et lex hæc non dicit? Numquid de bobus cura est Deus? (A Deut. 25, 4. 1. Tim. 5, 18.)

29. Quis militat suis stipendiis unquam? Sic ut parat mulieres vitæ stipendiis qui a deo accipit, qui militat; et qui parat vineam, et de fructu ejus non edit. Numquid hæc dico de hominibus et carnali affectu?

4. N'arons-nous donc pas le pouvoir de manger et de boire?

5. N'arons-nous pas le pouvoir de mener par tout avec nous une femme qui soit notre sœur, comme font les autres apôtres, les frères de notre Seigneur, et Cephas?

6. Serions-nous donc seuls, Barnabé et moi, qui n'aurions pas le pouvoir d'en user de la sorte?

7. Qui est-ce qui a jamais à la guerre à ses dépens? qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange point du fruit? ou qui est le pasteur d'un troupeau, qui ne mange point du lait du troupeau?

8. Vous dise-je ceci seulement selon l'homme? et la loi ne le dit-elle pas elle-même?

9. Car il est écrit dans la loi de Moïse: Vous ne tiendrez point la bouche des boeuf qui foule les grains, Or Dieu se met-il en peine de ce que regarde les boeufs?

10. Et n'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

11. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

12. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

13. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

14. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

15. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

16. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

17. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

18. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

19. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

20. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

21. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

22. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

23. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

24. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

25. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

26. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

27. N'est-ce pas plutôt pour nous-mêmes qu'il a fait cette ordonnance? Oui, sans doute. C'est pour nous que cela a été écrit; celui qui laboure, doit labourer avec espérance d'un fruit, et celui qui bat le grain doit espérer d'y avoir part.

26. Pour moi, je cours pour y arriver, et je ne cours pas au hasard. Je combats, et je ne donne pas des coups en l'air.
 27. Mais je traite rudement mon corps, et je le réduis en servitude de peur qu'après précéder aux autres, je ne sois moi-même un corps.

CHAPITRE X.

Des chutes des Juifs, considérées comme une image des chutes des chrétiens. De la conduite à tenir relativement aux viandes offertes aux idoles.

- 1. Je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, que tous nos pères ont été sous le joug; qu'ils ont tous passé par travers de la mer Rouge.
- 2. Qu'ils ont tous été comme baptisés sous la conduite de Moïse dans la mer et dans le nuage.
- 3. Qu'ils ont tous mangé d'une même viande spirituelle.
- 4. Et qu'ils ont tous bu d'un même breuvage spirituel; car ils buvaient de l'eau de la pierre.

26. Non quasi in incertum. Sed currens sic curre, non quasi in certum; sic pugno; non quasi in aerem verberans.
 27. Sed castigo corpus meum, et in servitutem redigo, ne forte cum aliis prædicaverim, ipse reprobus efficiar.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

- 1. Nolo enim vos ignorare, fratres, quod omnes patres nostri omnes a sub nocte fuerunt, et omnes in mare transierunt; [a Exod. 13. 21. Num. 9. 21.] b Exod. 14. 22.]
- 2. Et omnes in Moyse baptizati sunt in nube et in mari;
- 3. Et omnes eandem escam spirituales manducaverunt, [a Exod. 16. 15.]
- 4. Et omnes eandem potum spirituales biberunt; [bibebant autem de

26. Non quasi in incertum. Sed currens sic curre, non quasi in certum; sic pugno; non quasi in aerem verberans. Des pères, des ancêtres, des pères de nos pères, qui ont été baptisés dans la mer et dans le nuage, qui ont mangé de la même viande spirituelle, qui ont bu de la même viande spirituelle. L'apôtre suit donc la comparaison quand il ajoute: *Castigo corpus meum*. Car l'écrit prouve que les mortifications corporelles, les pénitences les plus sévères, ont été en usage dès les premiers siècles de l'Eglise et qu'elles sont très utiles pour réprimer les passions des sens.
 27. *Ipsæ verborum efficitur*. Après avoir cité tout ce passage (24-27), le concile de Trente ajoute: *Unde constat eos collidendo religionis doctrinæ adversari, qui dicunt, iustitiam in tantis bonis malis vendicere peccare, etc.* *quod invidiositas est, potius alienam religionem vitare quam statum in omnibus operibus iustus peccare, et in illis suam religionem invidiosam sustinendo, et sensus curandum in aliis obediendo; cum hoc, et in peccatis gloriolæ deus, excusetur, quousque invidiosam deterram* (Sess. VI, cap. XI).

Car. X. — 1. Nolo enim vos ignorare, mes frères, que tous nos pères ont été sous le joug, et qu'ils ont tous passé par travers de la mer Rouge.

26. Non quasi in incertum. Sed currens sic curre, et vim non rationem ad debillum ducis. — *Sic ygnis*. Exertus; pugnis sic, pugnis terro. — *Nolo quasi in aerem verberans*. Frustra et inanis laborans; quod hostem verberans, id est, corpus meum. Videtur alludere ad pugnam maris, qui ante pugnam ad vitium ostentationis brachia ostibus armata iactant, ut Virgilius *Ivres. lib. 3. Stasidas*.

27. *Sed castigo corpus meum*. *Ymptuam, istudum factio*, acillat verberibus. — *In servitutem redigo*. Ut spiritus parat et subieciatur.

Car. X. — 1. Sub nocte. Nihil hæc fuit columna per diem obumbrans Hebræos aut aubes, et per noctem laeosa us ligis, que nos dicit per Geserum quadragesima anni. — *Mare*. Rubrum.

2. *In Moyse*. Duo Moses. — *Baptizati sunt*. Quodammodo baptizati. Transiit enim per nos, hoc est per nos, in quo sanguine Christi rubicundam et mercurium Egyptiorum, hoc est peccata nostra. — *In nibe*. Sequitur nubes.

3. *Escam spirituales*. Manna. Dicitur magna escam spirituales, quia angelorum ministeri prodiebatur: unde Psalm. 77, 5, vocatur panis angelorum, et quia typus erat et figura Eucharistie.

4. *Biberunt potum spirituale*. Aquæ intelligit, quas, percussa petra, Moses elicit. 1^o

spirituelle, consequente esa petra, non quasi in certum autem erit Christus; [a Exod. 17. 6. Num. 20. 11.]

3. Sed non in pluribus coram beneplacitum est Deo; et non prostrati sunt in deserto; [a Num. 26. 64-65.]

4. Hæc autem in figura facta sunt nostri, et non sicut concupiscentes malorum, et sicut et illi concupierunt. [a Ps. 105. 14.]

7. Neque idololatram efficiam, sicut quidem et ipsi; nemini enim scriptum est: et Sediti populus manducare et bibere, et sarcecerunt latere. [a Exod. 32. 6.]

8. Neque fornicatorem, et sicut quidem et Quis fornicatorem, et sicut quidem est viginti tria milia. [a Num. 25. 1-9.]

9. Neque tentosum Christum, et sicut quidem eorum tentaverunt, et a serpentibus perierunt. [a Num. 21. 5-6.]

10. Et Neque murmuraveritis, sicut quidem eorum murmuraverunt et perierunt ab exterminatore. [a Num. 11. 1. et 14. 1-2.]

spirituelle, qui les suivait, et cette pierre était la figure de Jésus-Christ.

5. Mais cependant il y en eut peu d'un si grand nombre qui fussent agréables à Dieu; car ils périrent dans le désert.

6. Or toutes ces choses ont été des figures de ce qui nous regarde, afin que nous ne nous abandonnions pas aux mauvais desirs de notre cœur, comme ils s'y abandonnèrent.

7. Ne devenez point idolâtres, comme quelques-uns d'eux, dont il est écrit: Le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent ensuite pour jurer.

8. Ne commettez point de fornications, comme quelques-uns d'eux, comment ce crime, pour lequel il y en eut vingt-trois mille qui furent frappés de mort en un seul jour.

9. Ne tentons point Jésus-Christ, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, et qui furent tués par les serpents.

10. Ne murmurez point, comme firent quelques-uns, qui furent frappés de mort par l'ange exterminateur.

à une tradition qui existait parmi eux, c'est que le rocher miraculeux avait réellement suivi les Hébreux dans leur voyage à travers le désert. C'est le sentiment de rabbin Salomon dit Raschi. Mais saint Paul entend cette tradition dans le sens qu'on appelle Ménophas. — *Petra autem erit Christus*. Cette pierre était le symbole de Christ, qui accompagnait partout le peuple de Dieu, qui l'abreuvait de son sang, et le nourrit de sa doctrine.

8. *Viginti tria milia*. Au passage se rapporte évidemment à ce qui est dit sur les livres des Nombres (XXV, 1-9). Dans ce livre, le texte porte 24,000 au lieu de 23,000. On a essayé bien des explications de cette différence. On a dit par exemple que saint Paul n'en avait compté que 23,000, mais qu'il avait ajouté qu'ils étaient tous morts le même jour. Ce qui qui sont morts le jour suivants auraient compté le nombre donné par Moïse. Mais il nous semble plus simple d'admettre, avec saint Thomas, une erreur de copie.

chris autem petra ille aqua spiritalis, qui typus erat sanguinis Christi, qui sensus etiam dicitur petra spiritalis, scilicet christus, et quia non natura vi, sed per miraculum et Spiritu operante. Deo scilicet ante angelos, et rupa aqua ille educta sunt. — *Concupiscentes coram beneplacitum est Deo*. Hæc autem dicitur Hebræis, non quod aliqui quas petra concupiscentes fundebant, sed quod concupiscentes populi in rebus divinis, longi tempore profuerunt, dicitur vendicere peccare, etc. quod invidiositas est, potius alienam religionem vitare quam statum in omnibus operibus iustus peccare, et in illis suam religionem invidiosam sustinendo, et sensus curandum in aliis obediendo; cum hoc, et in peccatis gloriolæ deus, excusetur, quousque invidiosam deterram (Sess. VI, cap. XI).

9. *Sed non in pluribus coram beneplacitum est Deo*. Locum ipsum idem manna. Conterunt, eundem aquam de petra biberunt, tamen non omnes Deo placuerunt. — *Ygnis prostrati sunt in deserto*. Omnes enim Hebræi, qui fecerunt Moysi querelam ante ex. Egypti, ob peccata sua, præsertim murmuratorem, mortui sunt in deserto, Gempio Jomo et Olati, qui soli cum povera sobole manna in deserto ingressi sunt terram promissionem. Numer., c. 18, n. 26.

10. *In figura*. — *mostris*. Ad exemplum nostrum et eruditorem nostrum, et est eorum punitionem dicitur Deum revereri et illi obedi. — *Malorum*. Reorum naturam et prohibitions. — *Sicut et illi*. Veteres Hebræi. — *Concupiscentes*. Delicias carnum in loco qui dicitur est. *Equis prostrati sunt in deserto*. Num., c. 11, n. 34.

7. *Neque idololatram efficiam, et sicut quidem et ipsi*. — *Sediti populus manducare et bibere*. Non ebrietat et libenter quibus constructo et hostis pacificis, quas auro vitæ similiter utentur. — *Sarcecerunt latere*. Salsando minimum et hanc agros sedit; hoc enim paulo post denudanda et novis villis Messis. Exod., c. 28, n. 19.

8. *Sicut quidem est viginti tria milia*. Respicit ad Exod., c. 28, n. 28, ubi ob adortum vitulorum causa decemur viginti tria milia.

9. *Neque tentosum Christum*. Quasi diffidens esse promissam, ut aliqui Christiarum dubitabant de resurrectione, ut patet capite 15, n. 12. — *Sicut quidem tentaverunt*. Num., c. 21, n. 4, ubi dicitur: *Et tentavit quos populus timens et laboris; locutusque contra Deum et Moysi ait*: Cur nos egredieris de Egypto, ut murmuraverim in solitudine? Deest pensum non nisi aqua; omnia nostra jam consumit super celo isto lassissimo. — *Et a serpentibus perierunt*. Mortibus coram interfecit. Num., c. 21, n. 6.

10. *Neque murmuraveritis*. Vel contra Deum, vel potius contra homines vici perfectos. — *Sicut quidem eorum murmuraverunt*. Numer., c. 11, n. 1, et c. 14, n. 1. — *Ab exterminatore*. Angelo scilicet cuius ministerio exterminati, id est, occisi, sunt.

celui qui vous a donné cet avis, et aussi de peur de blesser la conscience.

29. Quand je dis la conscience, je ne dis pas la vôtre, mais celle d'un autre; car pour moi la liberté que j'ai de manger de tout sera-t-elle condamnée par la conscience d'autrui?

30. Et si je prends avec action de grâces ce que je mange, pourquoi partie-je-on mal de moi? et me condamne-t-on pour une chose dont je rends grâce à Dieu.

31. N'est donc que vous mangiez, soit que vous buviez, et quelque chose que vous fassiez, faites tout pour la gloire de Dieu.

32. Et ne donnez point occasion de scandale, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Église de Dieu.

33. Comme je tâcho moi-même de plaire à tous en toutes choses, ne cherchant point ce qui n'est avantageux en particulier, mais ce qui est avantageux à plusieurs, pour être sauvés.

propter illum qui indicavit, et propter conscientiam;

29. Conscientiam autem dico non tuam, sed alterius. Ut quid enim libertas mea iudicatur ab aliena conscientia?

30. Si ego cum gratia participo, quid blasphemor pro eo quod gratias ago?

31. A siro ergo manducatis, sive bibitis, sive aliud quod facitis, omnia in gloriam Dei facite. [a Coloss. 3, 17.]

32. Sine offensione estote Judæis, et Gentilibus, et Ecclesiæ Dei;

33. Sicut et ego per omnia omnibus placeo, non querens quod mihi utilis est, sed quod multis; ut salvati sint.

CHAPITRE XI.

Die la manière dont les hommes et les femmes doivent se tenir à l'Église. De l'Eucharistie. Des agapes.

1. Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Dieu, l'Église.

2. Je vous lous, mes frères, là et que vous sachiez de moi en toutes choses, et que vous gardez les préceptes que je vous ai donnés.

3. Mais je veux que vous sachiez que Jésus-Christ est le chef de tout homme; que l'homme est le chef de la femme; et que Dieu est le chef de Jésus-Christ.

4. Et tout homme qui prie, ou qui prophétise, ayant la tête couverte, déshonore sa tête.

22. Ut quid autem libertas sitis. Manducatis domos a se vestris, un autre sens que le P. de Carrières. D'après la tradition, c'est une objection qui fait le désin à la discussion de saint Paul, et il ajoute: Coe scrupulis illis, ne doretur pan impachere d'usage de sa liberté. Si je prends ma nourriture avec action de grâces, pourquoi me condamne-t-on? Il est vrai, l'Église est la tête de tout homme, et il est vrai que Dieu est le chef de Jésus-Christ. Mais il est vrai aussi que l'homme est le chef de la femme, et que Dieu est le chef de Jésus-Christ.

1. Imitatores mei ecclesie, sicut et ego Christi.

2. Laudo vos fratres, quod per omnia mei memores estis, et sicut tradidi vobis, precepta mea tenetis.

3. Volo autem vos scire a quod omnis viri caput Christus est, caput as, sicut verum Christi, Deus, [a Ephe. 5, 23.]

4. Omnis vir orans, aut prophetans, si non tectus capite, deturpat caput suum.

Cap. XI. — 1. Imitatores mei. Dies et capitulum, sicut Paul attaque deux autres, le premier à l'égard des femmes qui paraissent non veues à l'Église (2-6), le second touchant les femmes qui s'y faisoient (7-31). Le premier vers de ce chapitre est la conclusion du chapitre précédent. Pour faire admettre plus aisément ce sujet, l'apôtre commence par louer les Corinthiens de ce qu'ils ont eu pour les préceptes qu'il leur a laissés, et il annonce qu'il est content de lui, et que ces exhortations (vers. 2), et entre en matière (vers. 3).

4. Propheta non tectus capite. Celui qui prophétise, désigne plutôt ici celui qui avait reçu le

délivre et scandalum probantibus manducando, sine deinde illi sit, sive infidelis. — Et propter conscientiam. Ne lesda conscientiam fratris sui, si ille infidelis, ubi in noua sententia, dum cum tuo exemplo proceat et contra conscientiam suam idolothis coeant.

22. Ut quid autem libertas sitis. Iudicatur? Cur autem ego libertas mea ite temere utar, et hoc libertas benedictio agere fratres, qui mea actione offendit, innotum affert?

30. Si ego cum gratia participo. Committitur non debet ut alius mihi maloliat aut male de me loquatur, propter id pro quo ego Deo gratias ago, id est, propter cibum; sed potius abstinebo, quamvis alioquin cum gratia participo.

31. Sive ergo manducatis, sive manducatis, bibitis, omniaque vestra ita facite, ut apta sint ad Dei gloriam promouendam, et que nullum scandalizant, sed omnes edificant.

32. Iudæis, et Gentilibus, Iudæis aut gentilibus, qui nosdum Christo se adjunderunt. — Et Ecclesiæ Dei. Et christiannam fidem profectis.

33. Omnia vobis placeo. Placere studeo, ad omnes edificand, neminem offendant aut scandalizant.

Cap. XI. — 1. Sicut et ego Christi. Imitator suum.

2. Per omnia mei memores estis. Memm doctrinam tenetis, preceptis, traditionibus.

3. Omnis viri caput Christus. Caput hic idem est quod Dominus, superior rector. — Caput esse Christi, Deus Christi bonitas, sive humanitati Christi caput et rector est Deus.

4. Prophetis. Sacris hymnis aut psalmis Deum laudans: sic propheta pro cætere musi-

5. Omnis autem mulier orans, aut prophetans non velato capite, deturpat caput suum, unum enim est ac si deus velaret.

6. Nisi si non velatur mulier, tondeatur. Si vero turpe est mulieri tonderi, aut decalvari, velot caput suum.

7. Vir quidam non debet velare caput: quoniam a imago et gloria Dei est, mulier autem gloria viri est. [a Gen. 1, 26.]

8. Non enim vir ex muliere est, sed mulier ex viro.

9. A Etiam non est creatus vir propter mulierem, sed mulier propter virum. [a Gen. 2, 18.]

10. Ideo debet mulier potestatem habere supra caput propter angelos.

11. Verumtamen neque vir sine muliere, neque mulier sine viro, in Domino.

lou de la parole, et qui s'en servait dans les assemblées pour expliquer les Écritures et adrester des exhortations aux chrétiens. Faut-il être couvert dans un assemblée, dans le propre de l'Église. Saint Paul répète souvent aux fidèles que le Christ les a affranchis, et il se vante pas que celui qui parle au nom du Christ conserve cette marque de servitude qui serait déshonorante pour le Christ lui-même. Dans les synagogues, les docteurs parlaient à Dieu couvert. Peut-être que dès le commencement, les Apôtres ont voulu qu'il n'y eût autrement dans les assemblées des chrétiens en signe d'affranchissement.

5. Propheta non tectus capite. Le mot propheta, signifie seulement ici chanter des psaumes ou des cantiques. Car si d'après ce que l'on voit la femme n'a pas le droit de parler dans l'Église (Ch. XIV, 34; et 1 Tim. II, 11, 12). La femme devait être voilée dans l'Église. C'est encore la coutume en Orient. Elles ne pouvaient sortir que voilées, et les rabbins étaient si strictes à l'égard de cette prescription qu'ils punissaient un mari de répudier sa femme, si elle s'était montrée en public sans être voilée. L'apôtre attache une grande importance à l'observation de cette coutume, parce qu'il l'importe que sous le rapport des mœurs, les assemblées des chrétiens ne donnaient pas aux Juifs et aux païens l'occasion de faire la plus légère critique. — Si de calvario. La femme ne comptait pas à chevalier pour que un crime public, un sin fouit public. C'est pour cette raison même que les religieux, quand elles font profession, se couvrent les cheveux en signe de leur dévouement au monde, et anguel elles s'engagent volontairement.

7. Vir quidam non debet. Saint Paul à l'occasion de ces règlements disciplinaires, allègue la doctrine la plus élevée. Il les justifie en principe, d'après la subordination qui doit exister entre l'homme et la femme, et il établit la hiérarchie fondamentale de la famille.

10. Propter angelos. Il y a des commentateurs qui veulent entendre par les anges les évêques, à qui le zèle d'angels est souvent donné dans l'Écriture, et surtout dans l'Apocalypse. Mais nous ne voyons pas de motif pour faire dériver de l'Interpretation littérale des anges. Car les anges sont les témoins de nos actions, et ils restent toujours nous voir dans l'Église de Dieu nous a mis. Si omnis ecclesia videtur sit, quanto magis ecclesiæ id sancti Chrysostome (Hom. 19 à Actes).

tur, I. Paral., 26, 1; et I. Reg. 10, 10. — Deturpat caput suum. Videtur enim dedecore affici Christus caput nostrorum, cui tanquam supremo sacerdoti, humanique generis apud Patrem patrato, caput sperandum est, sive dum preces tendunt, sive alia quavis materia functione vel divite operantur. Certe. Vel pro capite. Summum interpretatur caput Iovis ornata, quod velari non debet, quasi erubescamus; quoniam rationis attingit Tertium, in Apolog. c. 20. Hinc, inquit, sapientibus christiani omnibus exponitur, quia tonentibus; capite nudo quis non erubescimus.

5. Mulier. ... deturpat caput suum. Quia facti contra naturalem honestatem et verecundiam illi a Deo inditam.

6. Nisi si non velatur mulier, tondeatur. Quasi dicit: Si licet non velari, licet et tonderi. Decalvari. — Epazalis, enit.

7. Imago et gloria Dei. Imago Dei gloriosa, in qua scilicet maxime elucet Dei majestas et imperium. — Mulier enim gloria viri. Mulier facta est ex viro ad viri gloriam, veluti aqua in ignem, unde illi accendit et in ignem subiectionis velandæ.

9. Sed mulier propter virum. Ut esset virus in iudiciorum ad vita societatem et prolia propagationem.

10. Potestatem. Velamur, quod est signum potestatis viri in muliere. — Propter angelos. Obvenerunt angeli, quorum quibus testos habent bonum pedum, est impudicibus; item obedientia; aut imbecillitas viri.

11. Neque vir sine muliere. Aliter enim aliter, utpote conjugi, ope indiget. — In Domino. Dominus illi volente et disponente.

5. Mais toute femme qui prie ou qui prophétise n'ayant point la tête couverte d'un voile, déshonore sa tête; car c'est comme si elle était rasée.

6. Parce que si une femme ne se voile point la tête, elle devrait donc aussi avoir les cheveux coupés; mais il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés, ou d'être rasée, il faut donc qu'elle se voile la tête.

7. Pour ce qui est de l'homme, il ne doit point se couvrir la tête, parce qu'il est l'image et la gloire de Dieu, au lieu que la femme est la gloire de l'homme.

8. Car l'homme n'a point été tiré de la femme; mais la femme a été tirée de l'homme.

9. Et l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme.

10. C'est pourquoi aussi la femme doit porter sur sa tête un voile, pour marque de la puissance que l'homme a sur elle; et cela à cause des anges.

11. Toutefois ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme en Notre Seigneur;

27. *Est potius quicunque mageris ea pain, ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur.*

28. *Que l'homme donc s'éprouve lui-même, et qu'il mange ainsi de ce pain, et qu'il boive de ce calice.*

29. *Car quiconque mange ce pain et boit ce calice indignement, mangera et boira sa propre condamnation, ne faisant pas le discernement qu'il doit du corps du Seigneur.*

30. *C'est pour cette raison qu'il y a parmi vous beaucoup de malades et de languissants, et que plusieurs tombent du sommeil de la mort.*

31. *Car il est certain que il nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas étiés jusque à Dieu.*

32. *Et même, lorsque nous sommes jugés de la sorte, c'est le Seigneur qui nous châtie, afin que nous ne serions pas condamnés avec le monde pour l'éternité.*

33. *Et ainsi, mes frères, lorsque vous vous assemblez pour manger dans l'Eglise, attendez-vous les uns les autres.*

34. *Et si quelqu'un est pressé de manger, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous assembliez pas à votre condamnation; je regretterai les autres choses lorsque je serai chez vous.*

27. *Hæc est corporis et sanguinis Domini. Violat iustitiam, indignè sumit et trahit illi panem hunc, vel bibit calicem Domini indignè, erit culpabilis corporis et sanguinis Domini. (1a Cor. 11. 27.)*

28. *Probet autem quis ipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat. (1a Cor. 11. 28.)*

29. *Qui enim manducat et bibit indignè, iudicium sibi manducat et bibit, non iudicium corporis Domini.*

30. *Ideo inter vos multi infirmi et inbecillè, et dormiunt multi.*

31. *Quod si nosmetipsos iudicaverimus, non utique iudicaverimus.*

32. *Dum iudicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur.*

33. *Itaque, fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate.*

34. *Si quis esurit, domi manducet, ut non in iudicium conveniat. Cætera autem, cum venero, dicam.*

27. *Hæc est corporis et sanguinis Domini, et qui violat iustitiam, indignè sumit et trahit illi panem hunc, vel bibit calicem Domini indignè, erit culpabilis corporis et sanguinis Domini. (1a Cor. 11. 27.)*

28. *Probet autem quis ipsum homo, et sic de pane illo edat, et de calice bibat. (1a Cor. 11. 28.)*

29. *Qui enim manducat et bibit indignè, iudicium sibi manducat et bibit, non iudicium corporis Domini. (1a Cor. 11. 29.)*

30. *Ideo inter vos multi infirmi, et inbecillè, et dormiunt multi. (1a Cor. 11. 30.)*

31. *Quod si nosmetipsos iudicaverimus, non utique iudicaverimus. (1a Cor. 11. 31.)*

32. *Dum iudicamur autem, a Domino corripimur, ut non cum hoc mundo damnemur. (1a Cor. 11. 32.)*

33. *Itaque, fratres mei, cum convenitis ad manducandum, invicem expectate. (1a Cor. 11. 33.)*

34. *Si quis esurit, domi manducet, ut non in iudicium conveniat. Cætera autem, cum venero, dicam. (1a Cor. 11. 34.)*

CHAPITRE XII.

Des dons et des opérations de l'Esprit-Saint. De l'unité de l'Eglise.

1. *De spiritualibus autem nolo vos ignorare, fratres.*

2. *Scitis quoniam cum Gentès essetis, ad similitudinem multa profecti dacebimur omnes.*

3. *Ideo nunc vobis facio, a quod nemo in Spiritu Dei loquens, dicit anathema Jesu. Et nemo potest dicere, Dominus Jesus, nisi in Spiritu sancto.*

4. *Divisiones vero gratiarum sunt, ideò autem Spiritus;*

5. *Et divisiones ministratorum sunt, idem autem Dominus;*

6. *Et divisiones operationum sunt, idem vero Deus, qui operatur omnia in omnibus.*

1. *Mala pour ce qui est des dons spirituels, je ne veux pas que vous ignoriez, mes frères, ce que vous devez en savoir.*

2. *Vous vous souvenez bien que, lorsque vous étiez païens, vous vous laissiez entraîner selon qu'il ou vous menait vers les idolâtres.*

3. *Je vous déclare donc, mes frères, que nul homme, parlant par l'Esprit de Dieu, ne dit anathème à Jésus; et que nul ne peut confesser que Jésus est le Seigneur, sinon par le Saint-Esprit.*

4. *Car il y a à la vérité diversité de grâces; mais il n'y a qu'un même Esprit qui les communique.*

5. *Et la diversité de ministères; mais il n'y a qu'un même Seigneur qui les distribue.*

6. *Et il y a diversité d'opérations; mais il n'y a qu'un même Dieu qui opère tout en tout.*

Cap. XII. — 1. *De spiritualibus autem.* Un autre docteur qui régnait dans l'Eglise de Corinthe, c'est qu'il se jaloussait les uns les autres au sujet des dons qu'ils avaient reçus de l'Esprit-Saint, et particulièrement par rapport aux dons que les théologiens appellent des grâces gratuites, et qui ont pour objet le prochain, comme le don de prophétie, le don de la prédication, celui des miracles et celui des langues. L'Apôtre traite ces choses dans ce chapitre et les deux suivants, jusqu'à ch. XV. Il établit dans ce chapitre, 1^o que les dons de l'Esprit-Saint viennent tous d'un seul et même esprit qui les distribue comme il lui plaît (11-12); 2^o que dans l'Eglise, les fidèles ne doivent former qu'un seul corps (12-13). — Il ne faut pas confondre les dons de l'Esprit-Saint dont parle ici l'Apôtre, avec les sept dons que confère le sacrement de Confirmation, et que les théologiens appellent grâces gratuites.

2. *Cum gentes essetis.* Saint Paul établit d'abord la différence qu'il y a entre la situation des Corinthiens convertis et l'état où ils étaient lorsqu'ils étaient idolâtres. On vous menait, leur dit-il, vers des idoles muettes que vous révériez comme des dieux, sans avoir aucune preuve de leur divinité. Au lieu qu'il y a un Dieu qui vous adresse vous a donné son Saint-Esprit comme le gage de votre foi et comme le gage de la vérité que l'on vous a annoncée. Mais parce qu'il y en a plusieurs qui se disent aimés de cet Esprit divin, et qui ne le sont néanmoins que par l'Esprit du démon, je veux aujourd'hui vous apprendre à me faire le discernement.

3. *Hæc anathema Jesu.* Les Juifs disaient anathème à Jésus, ne voulant pas le reconnaître pour le Messie. Ils n'ont pas l'Esprit de Dieu en eux. — *Nisi in Spiritu sancto.* Pour croire que Jésus-Christ est Dieu et le créateur du ciel et de la terre, on ne le peut pas sans la grâce, et par conséquent, sans l'Esprit-Saint. C'est ce que Jésus-Christ dit dans son Evangile (Math. XVI, 17).

4. *Divisiones operationum.* Il y a des commandements qui ne valent dans les ministères, les grâces et les opérations, qu'une seule et même chose. C'est le sentiment de saint Chrysostome et en général des auteurs grecs. Dans ces trois mots, *Spiritus, Dominus, Deus* il y a trois Personnes divines, mais il est peut-être plus naturel de rapporter ces trois dénominations à l'Esprit-Saint, attendu que la pensée générale de l'Apôtre est de montrer que tous les dons émanent de l'Esprit-Saint, qui les distribue à qui il lui plaît, selon les différents besoins de l'Eglise.

Cap. XII. — 1. *De spiritualibus.* Donis scilicet Spiritus sancti.

2. *Cum gentes essetis.* Cum gentibus gentilibus et idololatriis. — *Proptèr dæmonibus essetis.* Quia, ut dæmonibus a consuetudine, institutione majorum et sacerdotum, atque a demonibus impediti.

3. *In Spiritu Dei loquens.* Per Spiritum Dei. — *Dicit anathema Jesu.* Jesum execratur. Jesum male dicit; sed potius qui Spiritu Dei ductus, Jesum agnoscit et invocat, quasi adoratore gratia, salutis, et omnium donorum spiritualium. — *Dicere Dominus Jesus.* Agnoscere, credere, invocare et predicare nomen Domini Jesu, quousque filium profecti, sed scilicet modo quo oportet, non profectum ut ad salutem. — *Nisi in Spiritu sancto.* Nisi per Spiritum sanctum, quasi dicit: Hæc dona adeo non sunt vestra, sed Spiritus sancti, ut nec Jesum agnoscere, nec invocare et voluntatemque possit, sed agnitio hæc et invocatio sit Spiritus sancti dantis.

4. *Divisiones vero gratiarum sunt.* Gratia divise sunt in Ecclesia, hæc nulli, illa alteri datur et dividitur.

5. *Ministratores autem, ministratoresque,* qui scilicet variè distributa sunt in Ecclesia. — *Idem autem Dominus.* Jesus Christus, a quo, ut Deus, et per quem, ut hominem, illa omnia conferuntur.

6. *Divisiones operationum.* Facultates intelligit operandi que ad edificationem spectant Ecclesie, et que etiam vi nature superant, eujusmodi sunt miracula. — *Idem vero Deus,*

7. Or ces dons du Saint-Esprit, qui se font connaître au discernement, sont données à chacun, pour l'utilité de toute l'Eglise.

8. Car l'un reçoit du Saint-Esprit le don de parler dans une haute sagesse ; un autre reçoit du même Esprit le don de parler avec science ;

9. Un autre reçoit le don de la foi par le même Esprit ; un autre reçoit du même Esprit la grâce de guérir les maladies ;

10. Un autre, le don de faire des miracles ; un autre, le don de prophétie ; un autre, le don du discernement des esprits ; un autre, le don de parler diverses langues ; un autre, le don de l'interprétation des langues.

11. Or, c'est un seul et même Esprit qui opère toutes ces choses, distribuant à chacun ses dons, selon qu'il lui plaît.

12. Car comme notre corps n'étant qu'un, est composé de plusieurs membres, et qu'encore qu'il y ait plusieurs membres, ils ne sont de même nature qu'un même corps ; il en est de même du Christ entier.

13. Car nous avons tous été baptisés dans le même Esprit, pour n'être tout ensemble qu'un même corps avec lui, soit Juifs, soit Gentils, soit esclaves ou libres ; et nous avons tous reçu un même baptême, pour n'être tous aussi qu'un même esprit.

8. *Sermo sapientie.* D'après le docteur Bingue, ce don serait celui de la science infuse qui éclaircît des hommes sans qu'ils aient besoin d'étude, *sermo scientie* serait un don particulier qui instruit les docteurs et les apôtres dans leurs études, comme cela est arrivé particulièrement aux écrits des premiers siècles de l'Eglise.

9. *Alteri fides.* Le don de foi pourrait aussi donner à la volonté cette grande confiance en Dieu qui ferait, dit l'Evangile, transporter des montagnes (cf. Matth., XXI, 21 ; et Marc, IX, 24).

11. *Fitur utilis.* Selon qu'il lui plaît et sans aucun mérite, ajoute la paraphrase, de la part de ceux qui les reçoivent, auxquels ils sont données pour le bien du corps de Jésus-Christ, dont tous les fidèles sont les membres.

12. *Sicut enim corpus.* Cette pensée se trouve aussi dans l'Épître aux Romains (XII, 4 et seq.), mais elle est ici plus développée.

13. *Potius unum.* Cette expression métaphorique a fait croire au P. de Carrières, & Melchior à la beaucoup d'autres, que saint Jean a voulu parler du breuvage du sang de Jésus-Christ, mais nous croyons qu'il a voulu parler des grâces de la confirmation et du baptême. Cette expression indique seulement l'abandon de ces grâces, et cela équivaut à l'image employée par saint Jean pour exprimer la même pensée (Jean, VII, 38).

qui operatur. Or *operatur*, quod Hilarius, 8 de Trinit., vertit, *operatur*. Significat apostolus hoc verbo libentem praesentiam vim et officium, ad quod datur omnia operatur, maxime spiritum et dona gratiae Spirituum.

7. *Manifestatio Spirituum.* Aliquod hujusmodi donorum, per quod manifestatur sua acceptio Spiritum sanctum. — Ad utilitatem. Non propriam, sed totius Ecclesiae.

8. *Sermo sapientiae.* Facultas explicandi sapientiam, id est, admissa mysteria Trinitatis, incarnationis, praedestinationis, etc., ut exprimit infra, c. 13, n. 2. Donum quo aliamque rem causa, maximeque abstrusa, itaque a sobrie subtiliter investigamus. *Sermo scientiae.* Scientiae donum, ad humanam civilemque vitam bene instituendam. Alii se scilicet intelligunt, qui nos fidei pro exempla, comparatione, ratione humana et philosophica explanantur. — *Sermones scientiae Spirituum.* Opera quaedam Spirituum.

9. *Fides.* Magna intelligentia personarum fidei, ad se contemplanda et explicanda. — *Gratia sanctorum.* Donum curandi languores et agilitatis corporales.

10. *Operatio virtutum.* Miraculorum. — *Prophecia.* Donum futura praediciendi, vel Scripturae, praesertim prophetiarum, explicandi. — *Discernit spirituum.* Cogitationum et intentionum cordis, et consuetudinum et sermonum, ut sciat ut a natura, an a demonio, et a dei vel angelii spiritui et instinctu predicantur. — *Genera linguarum.* Donum loquendi variis linguis. — *Interpretatio sermonum.* Obscuriorum, maxime sacre Scripturae.

12. *Sicut enim corpus.* Naturale et animale, puta hominum. — *Et et Christus.* Unum corpus habet, similitum Ecclesiam, cuius variis sunt membra, et in eis caput.

13. *Et in uno spiritu.* Per unum eundemque Spiritum sanctum. — *In eodem corpore.* Christi mysticum, quod est Ecclesia, et consequenter in ipso Christo. — *Baptizati sunt.* Baptizati in unum. — *Potius unum.* In calice Eucharistici unum Christi spiritum esse sanguine laetissimum.

7. Uniquement autem datur manifestatio Spiritus ad utilitatem.

8. Alii quidem per Spiritum datur sermo sapientiae, alii autem sermo scientiae secundum eundem Spiritum ;

9. Alteri fides in eodem Spiritu ; alii gratia sanctorum in uno Spiritu ;

10. Alii operatio virtutum, alii prophetia, alii discernit spirituum, alii genera linguarum ; alii interpretatio sermonum.

11. A Haec autem omnia operatur unus atque idem Spiritus, dividens singulis prout vult. [a Rom. 12. 3-8. *Opera. 4. 7.]*

12. Sicut enim corpus unum est, et membra habet multa, et omnia sunt membra corporis cum sint multa, non tamen corpus sunt ; ita et Christus.

13. Et in uno Spiritu omnes nos in unum corpus baptizati sumus, sive Iudei, sive Gentiles, sive servi, sive liberi ; et omnes in uno Spiritu potius sumus.

44. Nam et corpus non est unum membrum, sed multa.

15. Si dixerit pes : Quomodo non sum manus, non sum de corpore ; num ideo non est de corpore ?

16. Et si dixerit auris : Quomodo non sum oculus, non sum de corpore ; num ideo non est de corpore ?

17. Si totum corpus oculus, ubi auditis ? Si totum auditus, ubi odoratus ?

18. Nunc autem posuit Deus membra, unumquodque eorum in corpore sicut voluit.

19. Quod si essent omnia unum membrum, unum corpus ?

20. Nunc autem multa quidem membra, unum autem corpus.

21. Non potest autem oculus dicere manus : Opera tua non indigeo ; non plus que unum caput pedibus : Non estis mihi necessarii.

22. Sed molto magis qui videtur membra corporis inferiora esse, necessaria sunt :

23. Quae potius ignobiliora membra esse corporis, his honorem abundantiore circumdamus ; et quae inhonestius sunt nostra, abundantiore honestatem habent.

24. Honestas autem nostra nullius agere, sed Deus temperavit corpus, ut ei deerat, abundantiorum tribuendo honorem.

25. Ut non sit schisma in corpore, sed idipsum pro invicem solliciti sint membra.

26. Et si qui velit unum membrum, compunctur omnia membra ; sive glorietur unum membrum, congaudent omnia membra.

14. *Sed oculus.* Cette différence qui se trouve entre les membres et leurs fonctions n'empêche pas qu'ils ne soient tous du même corps.

15. *Unum membrum, sed corpus ?* Ce qui fait la beauté dans le corps humain, c'est la variété des parties. Chaque membre a sa fonction et sa beauté qui lui fait pour le remplir. S'il voulait surper sans les prérogatives d'un autre, il y aurait desordre. C'est ce que les anciens avaient exprimé dans l'apologue des membres et de l'estomac (La Fontaine, *Fables*, liv. III, fab. 11).

16. *Mens et corpus non est unum membrum.* Quasi dicit : *Porro corpus cum dico, non unum duxerat membrum intelligo, sed unum quodcumque ex multis membris compactum et coagmentatum.*

17. *Si dixerit pes.* Inimicitie apostolus querelas folesse inter Corinthios, propter donorum et mysteriorum disparitatem.

18. *Posuit.* Collocavit, et propriam functionem attribuit.

19. *Unus corpus ?* Quod videtur confusum ad diversitate membrorum.

20. *Membra corporis inferiora.* Ventrem intelligit, et qui videtur contumeliosus.

21. *Ignobiliora membra.* Partes intelligit Christum, qui per ignobiliora membra se intelliguntur qui hoc eodem veru vocat *inhonestia*. — *His honorem abundantiorum circumdamus.* Majori studio vestimus, diligentius et elegantius vestimus, credidit aut calidius ingenio elaboravit. — *Inhonestia.* Verenda. Verenda quae toto corpore audit nisi, hanc tamen membra non dant non patitur.

22. *Honestas auiem nostra.* Oculi, facies, manus, etc., quae sunt membra honestiora et nobiliora corporis. — *Nullius agere.* Quis per se satis decori et honoris laborat. — *Temperavit corpus.* Ita distributionem membrorum et solum conditionem temperavit (italice dicitur *temperavit*). Haec bifanctio et contrapposito, ut quod ignobiliora erant majorem honorem sortitur.

23. *Et cui deerat.* Et suppetere, his membris qui alia erant ignobiliora, quibus nihil deest ad unum membrum nobilitatem. — *Abundantiorum honorem.* Curam et ornatum.

25. *Pro invicem solliciti sint membra.* Mutuum sibi auxilium praesentio.

26. *Glorietur hoc atri, gloria affectur.*

14. Car le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs :

15. Si le pied disait : Puisque je ne suis pas la main, je ne suis pas du corps : ne serait-il point pour cela du corps ?

16. Et si l'oreille disait : Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps : ne serait-elle point pour cela du corps ?

17. Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ? et si tout était ouïe, où serait l'odorat ?

18. Mais aussi Dieu a mis dans le corps plusieurs membres ; et il les y a placés chacun comme il lui a plu.

19. Car si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps ?

20. Car il y a plusieurs membres ; et tous ces membres se font qu'un seul corps.

21. Car l'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai pas besoin de votre secours ; non plus que la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes point nécessaires.

22. Mais au contraire les pieds et ceux qui paraissent les plus faibles, sont les plus nécessaires.

23. Nous honorons même davantage par nos estemades les parties du corps qui paraissent les moins honorables ; et nous couvrons avec plus de soin et d'honnêteté celles qui sont les moins honnêtes.

24. C'est pour celles qui sont honnêtes, elles n'en ont point besoin. Mais Dieu a mis un tel ordre dans tout le corps, qu'on honore davantage ce qui est moins honorable de soi-même.

25. Afin qu'il n'y ait point de schisme, ni de divisions dans le corps, mais que tous les membres conspirent mutuellement à s'entraider les uns les autres ;

26. Et que si l'un des membres souffre, tous les autres souffrent avec lui ; ou si l'un des membres a quelque avantage, tous les autres s'en réjouissent avec lui.

R

des langues, mais encore plus celui de prophétiser : parce que celui qui prophétise est préférable à celui qui parle une langue inconnue, si ce n'est qu'il s'intercale ce qu'il dit, afin que l'Eglise de Dieu en soit édifiée.

6. Aussi, mes frères, quand je viendrai vous parler en des langues inconnues, quelle utilité vous apportera-t-il, si ce n'est que je vous parle en vous instruisant, ou par la révélation des choses cachées, ou par la science, ou par la prophétie, ou par la doctrine.

7. Les choses inutiles qui rendent des sons, comme les hautbois et les luthes si elles ne forment des tons différents, comment pourra-t-on distinguer ce que l'un joue sur ces instruments ?

8. En effet, si la trompette ne rend qu'un son confus, qui se prépare au combat ?

9. De même si la langue que vous parlez n'est pas intelligible, comment pourra-t-on savoir ce que vous dites ? Vous ne parlez qu'en l'air.

10. Car il y a tant de diverses langues dans le monde, et il n'y a point de peuple qui n'ait sa langue particulière ?

11. Si donc je n'entends pas la force des mots, je serai barbare à celui qui je parle, et celui qui me parle ne sera barbare ?

12. Ainsi, puisque vous avez tant d'ardeur pour les choses spirituelles, désirez d'être entendus pour l'édification de l'Eglise.

13. C'est pourquoi que celui qui parle une langue demande à Dieu le don de l'interpréter.

14. Car si je prie en une langue que je n'entends pas, mon cœur et la vérité prie; mais mon esprit est sans fruit.

15. Ayez en révélation. L'explication de ces mots est très-difficile. Nous croyons que peut-être la révélation avec la prophétie, comme le fait Moschoine. Dans ce cas la révélation est l'inspiration de l'Esprit-Saint, la lumière reçue et la prophétie est le don de communiquer cette lumière aux autres. Les sciences peuvent aussi se joindre avec la doctrine. La science serait la connaissance particulière que l'on acquiert par l'étude soutenue de l'Écriture de Dieu, et la doctrine serait l'enseignement de cette science au moyen des écrits ou de la parole, comme le faisaient les grands docteurs de l'Eglise.

11. *Mihi verborum.* Les Grecs et les Romains appelaient barbares tous les peuples qui ne parlaient pas leur langue. Saint Paul se conforme à cette manière de parler (cf. Rom. 1-14).

14. *Spiritus meus orat.* C'est le cas où se trouve une personne du peuple qui prononce une prière en latin, ou qui entend prononcer par d'autres cette prière. Elle prie de cœur, mais

6. *Visus vobis loqui et in revelationibus.* Quoties hoc verbum ministratur : revelatio prophetia, scientia, doctrina. Insuper dicitur nisi prophetiam non revelationem, doctrina enim scientia et sensus est : si linguam percipias locutus, non vos instruant et docent, sed per doctrinam laborem et scientiam parant, vel per prophetiam revelationem accipiunt, nihil vobis prodero.

7. *Tamen.* Quamquam quasi dicit : Eiam, qui etiam et inanimatus quod illos cognosci potest, scilicet linguam nihil proficit, nisi intelligatur : nam pari modo cithara et tibia, nisi distinctione donentur, ita et intelligatur, nemini proderunt : nemo enim sciet quid canatur aut citharizetur, necesse haec patet aut oblectari, nec cognoscere et ad numerum aliquid.

9. *Manifestatum sermone.* Etenim, hec significatio, intelligibilis. — *Eratis enim in aera loquentes.* Aera fructus non vobis vestre verborum, cum nullus intelligat.

10. *Ut quis.* Id est, si nemo. Graeco, il tricy, ut res toleret : ut varias linguas audire contingit. Aliquid verum, verbi gratia, eodem sensu. — *Et nihil illud vocet est.* Et nulla linguarum est sine voce distincta et intelligibilis : si callus illud throna.

11. *Virtutum.* Aduerba, vni et significatio vocum illarum. — *Ero et qui loquor, barbarus.* Barbarus si dicitur qui in aliâ regione constitutus, ejae gentis linguam nullo intelligit et imperite loquitur, et si propria utitur lingua, non intelligitur, qui dicitur Ordidus :

Barbarus hic ego sum, non vos intelligit illi.

12. *Spiritus.* Dicitur Spiritus sancti et gratiarum, de quibus c. 12. — *Ad edificationem Ecclesiae quaerite.* Petite et poenite a Deo hanc abundant vobis dari, et ita non ad satisfactionem, sed ad Ecclesiae edificationem sumini.

13. *Orat et interpretatur.* Decem rogat, ut en que pergrina linguam loquitur ad aliorum edificationem proderet potest edicere, ut pergrina autem loquitur ad aliorum

14. *Nam si oram linguam.* Loquitur D. Paulus de publica oratione qua unum, privatae hostiatus spiritu coram omnibus aliis voce oratur, ceteris auditibus, et cum se deprecatur,

quis magis : magis autem prophetarum. Nam major est qui prophetat, quam qui loquitur linguam, nisi forte interpretetur, ut Ecclesiae edificationem accipiat.

6. *Nam autem, fratres, si venero ad vos in linguis loquens, quid vobis prodero, nisi vobis loquar aut in revelatione, aut in scientia, aut in prophetia, aut in doctrina ?*

7. *Tamen quae sine anima sunt vocem dantia, sive tibia, sive cithara, nisi distinctionem sonituum dederint, quomodo scietur id quod canatur, aut quod citharizatur ?*

8. *Et si enim incertum vocem det tuba, quis parabit se ad bellum ?*

9. *Ita et vos per linguam nisi manifestationem sermonum dederitis, quomodo scietur id quod dicitur ? critis enim in aera loquentes.*

10. *Tam multa, ut puto, genera linguarum, sent in hoc mundo, et nihil sine voce est.*

11. *Si ergo nesciero virtutum vocis, ero ei, qui loquor, barbarus, et qui loquitur, mihi barbarus :*

12. *Sic et vos, quoniam omnia locuti estis spirituum ad edificationem Ecclesiae, quae tunc et abstrudenda sunt.*

13. *Est ideo qui loquitur lingua, erit et interpretatur.*

14. *Nam si oram linguam, spiritus meus orat, mens autem mea sine fructu est.*

15. *Quid ergo est ? orabo spiritu, orabo et mentali, psallam spiritu, psallam et mente.*

16. *Ceterum si benedixeris spiritu, qui supplet locum idiota, quomodo dicit : Amen, super tuam benedictionem ? Quoniam quid dicas, nescit.*

17. *Nam in quidem bene gratias agis : sed aliter non edificatur.*

18. *Gratias ago Deo meo, quod omnino vestrum lingua loquor.*

19. *Set in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.*

20. *Frates, nolite perire officii sensibus, sed malitia parvuli estote : sensibus autem perfecti estote.*

21. *In lege scriptum est et : Quoniam in aliis linguis et labiis aliquid loquitur Paulus ajoints qu'il y aurait avantage pour elle de comprendre ce qu'elle dit et ce que Paul dit. C'est pour ce motif que dans les livres de grices à l'usage des fidèles, l'Eglise donne la traduction des prières publiques. Autrement, dans les maisons d'éducation, on donne aux descolaires nos connaissances suffisantes du latin pour entendre les offices de l'Eglise.*

16. *Quomodo dicit Amen.* Dans les synagogues, le celi d'usage que le peuple répondit aux prières de son Dieu, et au mot Amen. C'est coutume à ses adoptions par l'Eglise et d'est ce qui se fait dans nos offices. Les protestants se sont servis de ce passage pour attaquer l'usage du latin dans les Eglises et pour établir que les offices devraient ne faire en langue vulgaire. Et il n'y a eu d'excusation raison pour maintenir l'usage du latin dans la liturgie. Le concile de Trente a condamné l'opinion contraire. *Si quis dixerit, et non servaverit usque ad ultimum celebrari debere, anathema sit* (Sess. XXII, cap. 9). Quant au texte de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

17. *Psychorum la lingua.* La paraphrase ajoute : Pour vous, vous n'êtes pas dans la même disposition. Vous êtes charnés d'entendre parler les langues que vous n'entendez point ; semblables à des enfants qui admirent tout ce qui leur paraît extraordinaire, quoiqu'ils ne comprennent rien. J'ajouté donc de ces choses comme des hommes graves et sérieux. Ainsi donc, au lieu de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

18. *Psychorum la lingua.* La paraphrase ajoute : Pour vous, vous n'êtes pas dans la même disposition. Vous êtes charnés d'entendre parler les langues que vous n'entendez point ; semblables à des enfants qui admirent tout ce qui leur paraît extraordinaire, quoiqu'ils ne comprennent rien. J'ajouté donc de ces choses comme des hommes graves et sérieux. Ainsi donc, au lieu de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

19. *Set in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.*

20. *Frates, nolite perire officii sensibus, sed malitia parvuli estote : sensibus autem perfecti estote.*

21. *In lege scriptum est et : Quoniam in aliis linguis et labiis aliquid loquitur Paulus ajoints qu'il y aurait avantage pour elle de comprendre ce qu'elle dit et ce que Paul dit. C'est pour ce motif que dans les livres de grices à l'usage des fidèles, l'Eglise donne la traduction des prières publiques. Autrement, dans les maisons d'éducation, on donne aux descolaires nos connaissances suffisantes du latin pour entendre les offices de l'Eglise.*

16. *Quomodo dicit Amen.* Dans les synagogues, le celi d'usage que le peuple répondit aux prières de son Dieu, et au mot Amen. C'est coutume à ses adoptions par l'Eglise et d'est ce qui se fait dans nos offices. Les protestants se sont servis de ce passage pour attaquer l'usage du latin dans les Eglises et pour établir que les offices devraient ne faire en langue vulgaire. Et il n'y a eu d'excusation raison pour maintenir l'usage du latin dans la liturgie. Le concile de Trente a condamné l'opinion contraire. *Si quis dixerit, et non servaverit usque ad ultimum celebrari debere, anathema sit* (Sess. XXII, cap. 9). Quant au texte de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

17. *Psychorum la lingua.* La paraphrase ajoute : Pour vous, vous n'êtes pas dans la même disposition. Vous êtes charnés d'entendre parler les langues que vous n'entendez point ; semblables à des enfants qui admirent tout ce qui leur paraît extraordinaire, quoiqu'ils ne comprennent rien. J'ajouté donc de ces choses comme des hommes graves et sérieux. Ainsi donc, au lieu de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

18. *Psychorum la lingua.* La paraphrase ajoute : Pour vous, vous n'êtes pas dans la même disposition. Vous êtes charnés d'entendre parler les langues que vous n'entendez point ; semblables à des enfants qui admirent tout ce qui leur paraît extraordinaire, quoiqu'ils ne comprennent rien. J'ajouté donc de ces choses comme des hommes graves et sérieux. Ainsi donc, au lieu de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

19. *Set in Ecclesia volo quinque verba sensu meo loqui, ut et alios instruam, quam decem millia verborum in lingua.*

20. *Frates, nolite perire officii sensibus, sed malitia parvuli estote : sensibus autem perfecti estote.*

21. *In lege scriptum est et : Quoniam in aliis linguis et labiis aliquid loquitur Paulus ajoints qu'il y aurait avantage pour elle de comprendre ce qu'elle dit et ce que Paul dit. C'est pour ce motif que dans les livres de grices à l'usage des fidèles, l'Eglise donne la traduction des prières publiques. Autrement, dans les maisons d'éducation, on donne aux descolaires nos connaissances suffisantes du latin pour entendre les offices de l'Eglise.*

16. *Quomodo dicit Amen.* Dans les synagogues, le celi d'usage que le peuple répondit aux prières de son Dieu, et au mot Amen. C'est coutume à ses adoptions par l'Eglise et d'est ce qui se fait dans nos offices. Les protestants se sont servis de ce passage pour attaquer l'usage du latin dans les Eglises et pour établir que les offices devraient ne faire en langue vulgaire. Et il n'y a eu d'excusation raison pour maintenir l'usage du latin dans la liturgie. Le concile de Trente a condamné l'opinion contraire. *Si quis dixerit, et non servaverit usque ad ultimum celebrari debere, anathema sit* (Sess. XXII, cap. 9). Quant au texte de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

17. *Psychorum la lingua.* La paraphrase ajoute : Pour vous, vous n'êtes pas dans la même disposition. Vous êtes charnés d'entendre parler les langues que vous n'entendez point ; semblables à des enfants qui admirent tout ce qui leur paraît extraordinaire, quoiqu'ils ne comprennent rien. J'ajouté donc de ces choses comme des hommes graves et sérieux. Ainsi donc, au lieu de saint Paul, il parle d'une langue inconnue que personne ne comprend, il ne traite pas spécialement ici la question liturgique, et il ne peut être, par conséquent, invoqué dans cette discussion.

mues : et après cela même-ils ne m'entendront point, dit le Seigneur.

22. Et ainsi les langues étrangères et inconnues sont un signe, non pour les fidèles, mais pour les infidèles ; et le don de prophétie au contraire n'est pas pour les infidèles, mais pour les fidèles.

23. En effet, si toute une Eglise étant assemblée en un lieu, tous parlent diverses langues, et que des ignorants ou des infidèles entrent dans cette assemblée, ne diront-ils pas que vous êtes des insensés ?

24. Mais si, tous prophétisent, et qu'un infidèle ou un ignorant entre dans votre assemblée, tous le convainquent, tous le leignent.

25. Le secret de son cœur est découvert, de sorte que, si proterment le visage contre terre, il adorera Dieu, rendant témoignage que Dieu est véritablement parmi vous.

26. Que faut-il donc, mes frères, que vous fassiez ? Le voici : Si, lorsque vous êtes assemblés, l'un est inspiré de Dieu pour composer un cantique, l'autre pour instruire, un autre pour révéler les secrets de Dieu, un autre pour parler une langue inconnue, un autre pour l'interpréter, soyez seuls que tout se fasse pour l'édification des fidèles.

27. S'il y en a qui aient le don des langues,

28. Non fidèles, sed infidelibus. C'est un miracle qui frappe les infidèles. Les fidèles n'ont plus besoin de ce miracle, puisqu'ils croient, mais ils ont besoin de la prophétie ou de l'enseignement qui leur est utile pour les fortifier dans leur foi, et qui est donné dans leur intérêt plutôt que dans l'intérêt des infidèles qui ne les touchent pas lors des assemblées.

24. *Definitio* ab omnibus. Tout merveilleux qu'il était, ce don de langues s'adressait pas toujours à la conversion de ceux qui ne étaient chrétiens. Le jour de la Pentecôte, beaucoup de Juifs furent convaincus de ce prodige qui venait de s'opérer parmi les Apôtres, mais tous ne se convertirent pas. Saint Paul, même au point de vue de la conversion des infidèles, donne la préférence au don de prophétie ou au don de la parole. Il convainc les infidèles, et les juifs en les obligeant à connaître la fausseté de leur religion, comparativement à la sainteté de l'Évangile, et à faire l'éloge de ses propres enseignements.

25. *Quid ergo.* Saint Paul va donner les règles à suivre pour l'usage de ces divers dons. C'est la seconde partie de ce chapitre. — *Ad edificationem sancti.* Qu'il n'y ait ni trouble, ni confusion.

27. *Et unus interpretetur.* C'est ainsi que les choses se passaient dans les synagogues. Après la captivité les Juifs ne parlaient plus de la langue hébraïque, on interprétait l'écriture dans les synagogues, soit en grec, soit en chaldéen. L'interprète plaçait près de l'lecteur, mais moins à l'écart que lui, par respect pour le texte original, reprenait ce qu'avait dit le

22. *In signum tantum.* Versus fides, non fidelibus, sed infidelibus, ut credant. — *Prophétia autem.* Doctrina verbi dei et exhortationes. — *Non infidelibus, sed fidelibus.* Signum tantum, nimirum benedictionis qua Deum vobis annuntiat et benedicit, id est, ad omnia bonum indicat et promovet.

23. *Omnes linguis loquantur.* Simul, mixtum, confusum, tumultuosum. — *Fideliis.* Qui dila-tum illam non intelligunt. — *Aut infidelis.* Qui nesciunt quid sibi laborem donum linguarum.

24. *Si autem omnes prophetent.* Prophetarum accipitur pro eo quod est ex inspiratione divina profertur quicquid oculis, praesertim pertinent ad explicandum Scripturarum, aliquid ad suscitandos instruere. — *Convincatur ab omnibus.* Quia, nimirum ab omnibus prophetis, id est, doctoribus et catechizantibus de sua infidelitate, malis moribus et vitiis arguitur et increpatur.

25. *Secunda cordis eius manifesta sunt.* Dum exhortatur et doctor ex loquitur, quibus se potest audire, sive ille qui loquitur discernentem habet spiritum, et ad illius aures saltem sermone suum dirigat, sive non habeat, et casu, quoad, ex divina tamen providentia, in sermone suo intret. — *Et sic credent in faciem.* Tunc credit et corpora humiliata verum Deum agnoscet, et in posterum cum illi condescendunt statim. — *Præconatio.* Professio, et palam affirmatio Deum Christianorum esse verum Deum.

26. *Quid ergo est, fratres.* Paterfamilias est. — *Omnes convertitis.* In apostoliam. — *Quisquisque vestrum potestis esse.* Quasi dicit: Ego vobis sum auctor et quocumque convulsis, his sicut inter vos omnia constituta, ut alius quidem tantum, alius doctrinam praefert, alius peregrino sermone loquitur, alius revolvit quoniam premit, alius adhibet interpretationem, ut ad Ecclesiam utilitatem quicquid referatur. — *Psalterium.* Gratiam psalmodici, qui hymnum aut psallunt dicunt aut cantet. — *Doctrinam.* Gratiam populum docendi in his que ad seipsum pertinent et bonum morem. — *Apocrypha.* Revelatio et explicatio non signum vel hoc aliquid oblatum sacre Scripturae, vel rei factum aut occultis. — *Lingua.* Donum linguarum. — *Interpretationem.* Donum interpretandi peregrinas linguas.

27. *Secundum duos, aut ut multum tres.* Duos, aut ad summum tres loquentur, accipit

palo hinc; et nec sine erandente me, dicit Dominus, [Je. 28. 14.]

22. Itaque lingue in signum sunt non fidelibus, sed infidelibus; prophetia autem non infidelibus, sed fidelibus.

23. Si ergo conveniat universa Ecclesia in unum, et omnes linguis loquantur, intret autem idiota, aut infidelis; nonne dicent quod insanus sit?

24. Si autem omnes prophetent, intret autem quis infidelis, vel idiota; convincitur ab omnibus, et dicitur ab omnibus.

25. Occulta cordis eius manifesta sunt, et sic credens in faciem adorabit Deum, pronuntians quod vere Deus in vobis sit.

26. Quid ergo est, fratres? omnes convertitis, quisquisque vestrum psallunt, doctrinam habet, apocrypha habet, linguam habet, interpretationem habet; omnia ad edificationem faciunt.

27. Sive lingua quis loquitur, secun-

dum duos, aut ut multum tres, et per partes, et unus interpretetur.

28. Si autem non fuerit interpres, tacet in Ecclesia, sibi autem loquitur, et Deo.

29. Propheta autem duo, aut tres dicant, et ceteri dilucident.

30. Quod si alii revelatum fuerit secundi, prior taceat.

31. Potestis enim omnes per singulas prophetare: ut omnes discant, et omnes exhortentur;

32. Et spiritus prophetarum prophetis subiecti sunt.

33. Non enim est dissensionis Deus, sed pacis; sicut et in omnibus Ecclesiarum sanctorum docet.

34. Mulieres in Ecclesia taceant: non enim permittitur eis loqui, sed sicut ego, sicut et a lex dicit, [1. Cor. 14. 34.]

35. Si quis autem voluit discere, domi viros suos interroget. Turpe est enim mulieri loqui in Ecclesia.

36. An a vobis verbum Dei processit aut in vos solus pervenit?

lecteur à chaque verset pour la lecture de la loi, et tous les trois versets pour les prophètes, et le rendait dans la langue vulgaire. Voyez nos *Précis de l'histoire de l'Eglise* (tom. I, pag. 44-45); Saint Paul venait en ce cas de celui qui parlait une langue inconnue, et y eût un interprète qui fit part aux autres de ce qu'il disait. Autrement il lui interdissait la parole.

25. *Turpe est enim.* Il n'y a pas une église où cela se fasse. Pourquoi donc voudriez-vous introduire cet usage si plutôt est utile? La parole de Dieu n'est-elle venue qu'à vous, pour que vous seul en droit de faire des lois, et que vous puissiez vous dispenser de suivre celles qui sont utiles?

in suo conventu. — *Et per partes.* Quisquis eorum et vicissim, non fiat confusio. — *Et unus interpretetur.* Unus aliquis interpretandi donum praeditus, statim interpretetur quod alius linguis peregrinis dixerit, ut scilicet huiusmodi sermo a natiuae intellectus, fructu careret.

28. *Tacet in ecclesia.* si qui habet donum linguarum. — *Sibi autem loquitur, et Deo.* Tacet eorum cert.

29. *Prophetis autem duo, aut tres dicant.* Sicut prophetia, sua dogmata, imonia aut nimirum deo inspirata. — *Et ceteri.* Prophetarum. — *Dilucident.* Ex dono illi concessum, id quod dicit propheta, sive doctor, sit vero prophetia, id est, doctrina sana et utilis, non no-

30. *Quod si alii.* Quod si alii prophetis secundi et audient aliquid melius revelatum fuerit, est surget ad discendum, et pro se ille qui loquatur taceat, et audiat verba facientium.

31. *Potestis enim omnes per singulas prophetare.* Possunt omnes prophetare singulis hac ratione exhortari, si nimirum servant modum et ordinem quem jam praescripsi. — *Et omnes subiecti sunt.* Hieronymus, quod passivo accipitur, id est, exhortationem et consolationem accipiunt.

32. *Et spiritus prophetarum prophetis subiecti sunt.* Deus Paulus causam corum prophetis alii invicem cedere et tacere debeat, quia nimirum spiritus prophetarum est in potestate prophetarum; docentis scilicet sollicitus est exhortationi, non auctor ad verba profertur, sed impetus quo sancti subiacent.

33. *Dissensionis.* Anarchiae, confusionis et turbati ordinis, ut esse solent in tumultu et seditione.

34. *Sicut et lex dicit.* Scriptura, Genes., 3, 16: *Sub viri potestate eris.*

35. *Turpe est enim mulieri loqui in ecclesia.* Id enim est casus reverendum illi sexui assuetudine inditum.

36. *An a vobis verbum Dei processit?* Est aeris obsequio, conclusionis dicit, hoc capite et procelant, quia dicitur: Nonne autem vos credidit Ecclesiam iudaicam, Samaritanam, Galileam, Cyprum, et Syriam? Insuper ego ordinem et morem illorum Ecclesiarum, an ita de suis donis aut de hoc solo percipit? An vos soli creditur? Vester Ecclesia non prima est, non sola; debet ergo priores imitari et illis se conformare.

qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent en une langue inconnue; et qu'ils parlent l'un après l'autre, et qu'il y ait quelqu'un qui interprète ce qu'ils auront dit.

28. S'il n'y a point d'interprète, que celui qui a ce don de parler les langues inconnues se taise dans l'Eglise, et qu'il ne parle qu'à soi-même et à Dieu.

29. Pour ce qui est aussi des prophètes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent dans chaque assemblée; et que les autres en jugent.

30. Si, pendant que quelqu'un parle, il se fait une révélation à un autre de ceux qui sont assis, que le premier se taise.

31. Car vous pouvez tous prophétiser l'un après l'autre, afin que tous apprennent, et que tous soient consolés.

32. Aussi les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes.

33. Car Dieu n'est pas un Dieu de trouble et de confusion, mais un Dieu de paix; et c'est ce que j'enseigne dans toutes les Eglises des saints.

34. Que les femmes se taisent dans les églises; parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler; mais elles doivent être soumises, selon que la loi l'ordonne.

35. Si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris; lesquels elles seront dans leurs maisons, car il est honteux à une femme de parler dans l'église.

36. Est-ce de vous que la parole de Dieu est sortie? ou n'est-elle venue qu'à vous seuls?

- 37. Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que les choses que je vous dises sont des vérités du Seigneur.
- 38. Si quelqu'un vous honore, il sera lui-même ignora et royée de Dieu.
- 39. Enfin, mes frères, désirez surtout le don de prophétie, et empêchez par l'usage du don des langues.
- 40. Mais que tout se fasse dans la bienléance et avec ordre.

CHAPITRE XV.

De la résurrection des morts.

- 1. Il n'y a plus maintenant, mes frères, qu'à vous faire souvenir de l'Évangile que je vous ai prêché, qui vous a été reçu, dans lequel vous êtes devenus frères.
- 2. Et par lequel vous êtes sauvés; afin que vous voyiez si vous l'avez reçu comme je vous l'ai annoncé, puisqu'autrement ce serait en vain que vous auriez été admis à la foi.
- 3. Car, *quod Dominus ait vobis*. Ces réclamaions ne sont pas dans l'Évangile. Mais Jésus-Christ a dit aux Apôtres: *Quo vos eritis me eritis* [Luc. X. 16]; et il a dit qu'il serait avec son Église jusqu'à la fin des temps: *Ecce ego colloco mecum, etc.* [Matth. XXVIII. 20]. Saint Paul parle de sonme Apôtre, il parle au nom et par l'autorité de Jésus-Christ comme l'Église. La bonceur fait, et c'est ce qui fait que on ne peut transgresser les lois de l'Église sans transgresser les ordres de Jésus-Christ lui-même.
- 4. Notum a utem vobis facio, fratres, Evangelium; quod predicavi vobis, quod et accepistis, in quo et statis, [I. Gal. 4. 11.]
- 5. Per quod et salvamini; quia ratione predicaverim vobis, si tenetis, nisi frustra creditistis.

- 37. Si qui videtur propheta esse, et spiritalis, cognoscat quæ scribo vobis, qui Dominus ait mandata.
- 38. Si quis vobis honoret, ignorabitur.
- 39. Itaque, fratres, amulamini prophetare; et loqui linguis nolite prohibere.
- 40. Omnia autem honeste, et secundum ordinem fiat.

- 3. Tradidi enim vobis in primis quod et accepit; quoniam Christus mortuus est pro peccatis nostris, et secundum Scripturas; [a. Ios. 5. 5.]
- 4. Et quia sepultus est, et quia resurrexit tertia die, et secundum Scripturas; [a. Joas. 2. 11.]
- 5. Et quia visus est Cephæ, et post hoc a undecim; [a. Joas. 20. 19.]
- 6. Deinde visus est plus quam quinquaginta fratribus simul; ex quibus multi manent usque adhuc, quidam autem dormierunt;
- 7. Deinde visus est Jacobo, deinde Apostolo cumbar;
- 8. Novissime autem omnium tanquam abortivo, visus est et mihi.
- 9. Et ego enim sum minimus Apostolorum, qui non sum dignus vocari Apostolum, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei; [a. Act. 9. 3. Ephes. 3. 8.]
- 10. Gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ejus in me vana non fait, sed abundantius illis omnibus laboravi; non ego autem, sed gratia Dei.
- 11. Sive enim ego, sive illi, sic predicantes, et sic creditistis.
- 12. Si autem Christus predicatus quod resurrexit a mortuis, quomodo
- 7. Vnus est Jacobo. On croit qu'il s'agit ici de saint Jacques le Mineur, fils de Clophas et de Marie, le cousin de Notre Seigneur. Il n'est point parlé ailleurs de cette apparition, ni de la circonstance que nous voyons décrite de celle dont parle saint Matthieu [XXVIII]. Les Évangélistes ne nous ont donc rapportés qu'un petit nombre de ses apparitions, et saint Paul n'a pas eu la prétention d'être complet dans son énumération, car nous ne trouvons dans les Évangélistes ni sa parole pas.
- 8. Sed gratia Dei sum. Ce verset est dogmatique. Il prouve que nous ne pouvons rien sans la grâce. Il faut que la grâce nous préviene et nous aide. Mais la grâce seule ne fait pas la bien en nous. Il faut qu'on ne soit libre arbitre. Homme correspond à la grâce. L'Apôtre, dit saint Augustin, ne dit pas qu'il n'a fait aucun bien, mais que si la grâce ne le lui eût aidé, il n'aurait pas agi: *Non qui nihil boni fecerit, sed quia non ageret, sed gratia non ageretur. In conspectu de libe arbitrii non ageretur necessitate. C'est ce que saint Augustin a ainsi parlé de nous: *Dei auxilio, si ego solus, et gratia Dei cum illo* [De libe arbitrii, § 12; Cf. Concil. Trid., Sess. 6, c. 15.].*
- 12. Quomodo quidam dicunt. L'Apôtre ajoute l'exercice d'abord dans ce qu'il a dit de son résurrexion, et l'Apôtre va défendre toutes les absurdités qui découlent de cette hypothèse.

- 37. Si quis videtur prophetæ esse, si quis inter vos erit, et habetur tanquam ecclesiæ propheta. — *Aut spiritualis. In rebus spiritualibus cognoscat et applicandas eruditæ. — Dominus autem mandata. Per me jubentia ut hinc servet in vestris ecclesiis.*
- 38. Si quis contra ignorat. Qui non vult agnoscere has leges et potestatem meam. — *Ignorabilibus. Noster interpres legitur avocavit; et sensus est: si quis non agnoscat hanc legem, nec illi pareat, ignorabiliter. Il est, improbabilius de dicitur: Nescio vos. Nam qui vos audit, me audit, et qui vos spernit, me spernit. In testato greco, quam maxime habemus est *ignotus, ignoscat, qui illi est; si qui habet legem non agnoscat, sed eam violat, ut ad contempserit, per me quidem ignorat, sed contemnens licet, ovis suo suo loco fuerit.**
- 39. Amulamini prophetare. Quoniam simulatores estis spirituum, id consequi ardeat, quod maxis edidit; id est, donum et scriptura prophetandi potius, quam linguam arguendi. — *Et loqui linguis nolite prohibere. Ne rejiciat tanquam stultum, aut inutile; habet enim et illud suam utilitatem, modo que in tempore utatur.*
- 40. Omnia autem honeste. — *Fiunt. Ad honestam et decentiam pertinere, nec mulieres in ecclesia loquantur. Id est, supra dixit. — Et secundum ordinem. Ad ordinem spectat, de quo supra licet, priusquam loquantur, sed singuli, alii post alii.*
- Cap. XV. — 1. Notum autem vobis facio. In memoriam vobis revoco Evangelium quod vobis predicavi, eo quod quædam vestrum inani philosophorum argumentatione decepti, de resurrectionis ratione dubitastis. — *In quo et statis. Quod constat testantibus.*
- 2. Quæ ratione predicaverim. Regula notorum facio, vel refer habetis sequens, si tenetis, scilicet, quia ratione predicaverim. — *Si tenetis. Si memoria retinetis. Val. si quis voluit restitui et vos docuit restituat. — Nisi frustra creditistis. Nisi forte inani tantum christianismum nomine gloriamini, et frustra fides per inanem predicacionem conceptis.*

- 10. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été aléris en moi; mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu, qui est avec moi.
- 11. Ainsi, que ce soit moi, que ce soient eux qui vous prêchent, voilà ce que nous vous prêchons tous, et voilà ce que nous avez cru.
- 12. Puis donc qu'on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts, comment
- 3. In primis. Inter præcipua christiane religionis capita. — *Quod et accepit. Sic videntur hæc epistola supra, v. 11, n. 28, alii: Ego enim accepit a Dominis quod et tradidit oculis, significans non suo alibi legimus que doceret, sed divinitus accepisse. — Secundum Scripturas. In quibus de morte et resurrectione Christi multa passim occurrunt.*
- 5. Cephæ. Petro. — *Et post hoc undecim.* In octava Pasche, Thoma presentis.
- 6. Visus est plus quam quinquaginta fratribus. In monte Gullime de quo Math. c. 29, n. 7 et 10. *Visitatos fratrum meus ut cum in Galliam irem me videbant. — Multi moment usque adhuc.* Ita ut ad illa post possit testimoniū. — *Dormierunt.* Mortui sunt.
- 7. Vnus est Jacobo. Alphaei, qui frater Domini doctor, Vitis D. Hieronymum, libro de Scripturis ecclesiasticis in Jacobo. — *Apostolo omnia. In dia accusationi.*
- 8. Abortivo. Se vocat Paulus abortivum, qui factus abortivi imperfecti, tendentes, gratulantes vult, et nulli vasa futuri: sic se sequunt abortivi apostolorum appellat. — *Vnus sum et omnia.* Cum se unum loquitur Damascum Christum testatur. Act. 9.
- 10. Sum et quod sum. Christi apostolus et doctor gentium. — *Gratia ejus in me vana non fait.* Inanis et otiosa, id est, sine opere et fructu; sed creditum talem negotiatum sum. — *Ab abundantius illis omnibus.* Non cogitans quam omnes illi animi, sed quam singuli, id est, utriusque eorum. — *Non ego, sedus.*
- 11. Sive enim ego, sive illi. Tam ego quam illi apostoli inani predicacionem, scilicet Christum mortuum esse et resurrexissse. — *Et sic creditistis.* Quam predicacionem vos etiam accedistis et complexi estis.
- 12. Si autem Christus predicatus. Si unus est præcipuus fidei articulus, quem ego et apostoli predicavimus, et resurrexissse Christi. — *Quomodo dicunt.* Certandus cum istis, qui primus post Simonem magum hæresarcham proderat. S. Pauli negavit resurrectionem.

46. Mais ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé le premier; c'est le corps animal, et ensuite le spirituel.

47. Le premier homme est le terrestre formé de la terre; et le second homme est le céleste descendu du ciel.

48. Ainsi comme le premier homme a été terrestre, ses enfants aussi sont terrestres; et comme le second homme est céleste, ses enfants aussi sont célestes.

49. Comme donc nous avons porté l'image de l'homme terrestre, nous porterons aussi l'image de l'homme céleste.

50. Or je vous dis ceci, mes frères, parce que la chair et le sang ne peuvent point posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possèdera point cet héritage incorruptible.

51. Voici donc un mystère que je vais vous dire, c'est que nous respecterons tous, mais nous ne serons pas tous changés.

52. Cette résurrection se fera en un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera); et les morts ressusciteront en un état incorruptible, et nous serons changés.

53. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité.

54. Et quand ce corps mortel aura été revêtu de l'immortalité, alors cette parole de l'Écriture

51. Sed non omnes immutabimur. D'après le Grec il faut lire: Nous ne dormirons pas tous, mais nous serons tous changés. D'après cette lecture, il faut entendre que le jugement dernier trouvera un certain nombre d'hommes vivants sur la terre. Ces hommes n'auront pas besoin de passer par la mort et la décomposition comme nous, mais ils seront néanmoins transformés. En expliquant le texte de la Vulgate, il faut entendre ce passage comme Manichæus, et d'après avec le K. de Carthage: Les seuls élus auront l'avantage d'être transformés glorieusement; la resurrection des autres ne servira qu'à les mettre en état de porter le corps du péché et la corruption éternelle dans un feu éternel.

et végétative. — *Nosmetipsos ad gloriam, Christum.* — *In spiritum sanctificatum.* Factus est in spiritu vivificantem, ut scilicet laboraret post resurrectionem animam gloriosam, que tunc vividerit spiritus corpus plenum vividerat. Illudque redderet spirituale, id est, instar spiritus gloriosum; ubi experti, impassibile et immortalé, et corpus, inquam, tum sanum, tum nostrum.

46. Sed non prius corpus spirituale. Sed non prius factum est quod est spirituale, sed quod animale, qui quando la resurrectione succedit id corpus est spirituale.

47. Primus homo, Adamus. — *Secundus homo, Christus Dominus.* — *De celo, celestis.* Secundus homo Christus, qui de celo est; id est divinus habens originem, unquam nato sine Deo, per resurrectionem factus est etiam superior celestis, id est, qualitates sua dignitas congruentes etiam secundum corpus accepti, factus scilicet immortalis, impassibilis, et omni re partē gloriosus.

48. Quis terrenus, tales et terreni. Sicuti Adam a terra terrenus mortuus est, et in terram rediit; ita et omnes terreni ab eo nati in terram resurrescent. — *Quis celestis.* Ut scilicet Christus per resurrectionem adeptus est corpus celeste, id est, immortalé et gloriosum; ita et ex eo nati sunt fidei celestis, id est, immortalés et gloriosi.

49. Sicut portavimus imaginem terrenam. Trinitas apostolica ab allegoria ad tropologiam, quasi dicit: Sicut aliquando vitimus in infidelitate et peccatis, quasi homines terreni similes Adam, homini terreno et peccatori. — *Portemus et imaginem celestem.* Celestem vitam agentes probant et salutis nostrum.

50. Hoc vobis dico, fratres. Hoc est, inquit, quod vobis dicere. — *Caro et sanguis.* Homo mortalis et corruptibilis. — *Negus corruptio.* Caro animalis et corruptibilis. — *Incorruptibile.* Vita eterna, in qua corruptioni locus non est.

51. Ecce mysterium vobis dico. In verbis apostolus excelsit attentionem legentium, sicut insinuat se quod magnum, transcendit secretum de resurrectione dicentium. — *Sed non omnes immutabimur.* Per gloriam scilicet.

52. In momento. Ex arctus, id est, in indivisibili, ut est punctum temporis; vel in brevissimo tempore, quali tempore mansuratur letus oculi. — *In novissima tuba.* Mortuus ad iudicium vivificatus. — *Mortui resurgent incorrupti.* Omnes etiam resurri. — *Qui sunt corrupti.* resurget integrati membrorum, sed tamen contrahendi dolores penitentium, inquit Anselmus.

53. Corruptibile hoc. Corpus nostrum.

54. Etiam sermo. Impliciter sequens Scripturam testimonium. — *Aborpta est mors in victoria.* Hoc semper vult non ad verbum sed quoad sensum, et dicitur, 12. 14. ubi dicitur: *Patris manus mortis liberabo eam, de mortis vinculum est;* hoc enim in re idem est cum eo quod hic ait apostolus: *Aborpta est mors in victoria.* — *In victoria.* Per victoriam, qua superata est a Christo.

46. Sed non prius quod spirituale est, sed quod animale, deinde quod spirituale.

47. Primus homo de terra, terrenus; secundus homo de celo, celestis.

48. Quis terrenus, tales et terreni; et qualis celestis, tales et celestes.

49. Igitur, sicut portavimus imaginem terrenam, portemus et imaginem celestem.

50. Hoc autem dico, fratres, qui caro et sanguis regnum Dei possidere non possunt; neque corruptio incorruptilem possideat.

51. Ecce mysterium vobis dico: Omnes quidem resurgemus, sed non omnes immutabimur.

52. In momento, in lectu oculi, in novissima tuba; canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti; et nos immutabimur.

53. Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptibilem; et mortale hoc induere immortalitatem.

54. Cum autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui

scriptus est: a Absorpta est mors in victoria. (A Oec. 13. 14. Hebr. 2. 14.)

55. Ubi est, mors, victoris tui ubi est, mors, stimulus tui?

56. Stimulus autem mortis peccatum est; virtus vero peccati, lex.

57. A Deo autem gratias, qui dedit nobis Christum per Dominum nostrum Jesum Victoriam (a l. Joas. 3. 5.)

58. Inque, fratres mei dilecti, stabiles estote et immobiles; abundantes in opere Domini semper, scientes quod labor vestror non est inanis in Domino.

sera accomplie: La mort a été absorbée par une victoire victorie.

55. O mort où est la victoire? o mort où est ton aiguillon?

56. Or le péché est l'aiguillon de la mort, et la loi est la force du péché.

57. Mais rendons grâces à Dieu, qui nous donne, par Notre Seigneur Jésus-Christ, la victoire.

58. Ainsi, mes chers frères, demeurez fermes et immobiles; et travaillez sans cesse de plus en plus à l'œuvre de Dieu, sachant que votre travail ne sera pas sans récompense en Notre Seigneur.

CHAPITRE XVI.

Saint Paul recommande aux Corinthiens les pauvres de l'Église de Jérusalem. Il leur promet d'aller les voir. Ses derniers avis. Recommandations et salutations.

1. De collectis autem que sunt in sacetis, sicut ordinavi in Ecclesia Galatie, ita et vos facite.

2. Per unam subbiti unusquisque vestrum apud seipsum, recomendo quod ei bene placebit; ut non, cum venero, tunc collecta fiant.

3. Cum autem presens fuero, quos probaveritis per epistolas, hos militum perferite gratiam vestram in Jerusalem.

4. Quod si dignum fuerit ut et ego eam, necum libent.

5. Veniam autem ad vos, cum Macedonia.

1. Quant aux aumônes qu'on recueille pour les saints, faites la même chose que j'ai ordonné aux Églises de Galatie.

2. Que chacun de vous mette à part chez soi, le premier jour de la semaine, l'aumône peu à peu selon sa bonne volonté, afin qu'on n'attende pas mon arrivée à recueillir les aumônes.

3. Et lorsque je serai arrivé, j'enverrai avec des lettres, ceux que vous aurez jugés propres pour porter vos charités à Jérusalem.

4. Si la chose mérite que j'y aille moi-même, ils viendront avec moi.

5. Or j'irai vous voir quand j'aurai passé par

55. Quod labor vestror non est inanis. Il est manifeste, d'après ces paroles, que les justes méritent par leurs actions la vie éternelle, comme le concile de Trente l'a défini contre les protestants (Sess. VI, can. 31 et 32).

Cap. XVI. — 1. De collectis autem. L'Apôtre ayant répondu à toutes les questions que lui avaient proposées les Corinthiens et l'étant élevé contre tous les abus qui exigeaient une prompte répression, termine sa lettre par ce dernier chapitre. On peut le diviser en trois parties. La première se rapporte aux affaires (1-7); la seconde aux nouvelles (8-29); et la troisième confirme les recommandations (30-34).

2. Per unam subbiti. Le premier jour de la semaine, c'est le dimanche. L'Apôtre rappelle aux Corinthiens l'exemple des Galates pour exciter leur émulation. Il veut que chacun verse le dimanche la somme qu'il veut donner aux pauvres, et qu'il le fasse sans la crainte. On voit que l'usage de garder ses jours de jeûnes est d'antiquité apostolique.

3. Per epistolas. Ces lettres sont les lettres de recommandation, l'histoire canonisatrice, qui étaient habituellement en usage dans les premiers siècles de l'Église.

4. Quod si dignum fuerit. Dans une lettre antérieure, que nous n'avons plus, il avait dit aux Corinthiens qu'il passerait par Corinthe pour aller à Macédoine, et un anneau le retournerait vers eux. Il les avait maintenant qu'il a changé de disposition, qu'il fera son voyage de Macédoine avant d'aller à Corinthe.

55. Ubi est, mors, stimulus tuus? Quo sales homines confutero et necare i quasi dicit: Perit, contractus est a Christo.

56. Stimulus autem mortis peccatum. Per quum scilicet mors nobis maxime nocet et pungit, sicut unguis per aculeum. — *Virtus vero peccati lex.* Peccatum maxime vixis excohit per legem, id est, per occasionem legis velatum, tempus semper nititur in vitium.

57. Deo autem gratias. — *Agimus, Victoriam.* De peccato et morte.

58. Stabiles, in fide. — *Abundantes in opere Domini.* Multa bona opera exerceatis. — *Non est inanis.* Sed illam acquirere gratiam in Domino.

Cap. XV. — 1. De collectis. Eleemosynarum. — *In assensu.* In Christianis pauperes Jerusalem agentes.

2. Per unam subbiti. Primo die hebdomade, videlicet dominica. — *A post se seipsum.* Quod vult in Ecclesiam offerri in eleemosynam et collectam. — *Ut non cum venero, tunc collecta fiat.* Sed jam sint paratæ, et sumas ea. la confecta, statim mitti possit Jerusalem.

3. Quos probaveritis per epistolas, hos militum. — *Per epistolas* Theophrastus, quem sequitur Justinianus, libat non esse conjugationem cum probaveritis, sed cum sequenti, nullo modo et sensu, sicut non est conjugatio, non est legatio, non est legatio, non tamen ab epistola qua vester in pauperes pietatis commendatur. — *Ordinem.* Eleemosynarum.

4. Quod si dignum fuerit. Hiæc verbis tenet eximium eum ad largiorem collectam, videlicet tantum, quam apostolus profectibus ministerio non ad indigna.

la Macédoine; car je passerai par cette province;

6. Et peut-être que je m'arrêterai chez vous, et que même j'y passerai l'hiver, afin que vous me connaissiez au lieu où je pourrai aller.

7. Car je ne veux pas cette fois vous voir seulement en passant; mais j'espère que je demeurerai assez longtemps chez vous, si le Seigneur le permet.

8. Je demeurai à Ephèse jusqu'au jour de la Pentecôte.

9. Car Dieu m'y ouvre visiblement une grande porte, et il s'y élève contre moi plusieurs ennemis;

10. Au reste, si Timothée va vous trouver, ayez soin qu'il soit en sûreté chez vous; parce qu'il travailla à l'œuvre du Seigneur aussi bien que moi.

11. Quo personne donc ne le méprise, mais reconduisez-le en paix, afin qu'il vienne me trouver, parce que je l'attends avec nos frères.

12. Pour ce qui est de mon frère Apollon, je vous assure que je l'ai fort prié d'aller vous voir avec quelques-uns de ses frères, mais enfin il n'a pas cru devoir le faire, présentement. Il ira lorsqu'il en aura trouvé une occasion favorable.

13. Soyez vigilants; demeurez fermes dans la foi; ayez couragement, et soyez pleins de force.

14. Faites assez aimer tout ce que vous faites.

15. Vous connaissez mes frères, la famille de Stéphane, de Fortunat et d'Achaïe; vous savez qu'ils ont été les premiers de l'Achaïe, et qu'ils se sont consacrés au service des saints.

6. Et desiderariis multis. Ces difficultés publièrent à y prolonger son séjour jusqu'au temps qu'il lui plût.

10. Si enim venerit Timotheus. Saint Paul avait envoyé Timothée en Macédoine (Act. XIX, 22) avec l'intention d'aller ensuite à Corinthe (I. Cor. IV, 17), pour aller de là à Ephèse (Act. XX, 4).

12. De Apollone autem fratre. On voit qu'il n'y a eu qu'une seule lettre, dont le commencement ne regardait, et il est probable que l'apôtre lui en donna connaissance avant de l'envoyer.

15. Nostra domus. D'après le grec: Vous connaissez la famille de Stéphane, vous savez qu'ils ont été les premiers de l'Achaïe. Il est remarquable que Stéphane, Fortunat et Achaïe ont toujours jointement Achaïe, il est probable que c'est une addition qui a été prise du verset 17.

6. Sperando. Tamen hincem apud vos peragam. — Ut non sine delictis. Fidèles honorificum sibi debeant, et sunt apostolorum a se discipulorum deducuntur, illum constantem et sic sustulit juvenat.

9. Ostium extra mihi apertum est magnum. Magna mihi Ephesi esse aperit occasio et aditus Evangelii assiduam, et multos ad Christum convertend.

10. Ut sine timore sit apud vos. Secure apud vos agat, timoris nullam causam habet, nempe illi non movet Chrysothom, ne quis aut generis nobilitate elatus, aut opibus, aut externa exaltatione tumens. Timor est adhibendum contumeliam, et a quo omnia et adulationes succedunt. — Opus enim dicitur operari. Virtute famulans in Evangelii peragatione.

11. Ne quis ergo illum spernit. Adolecentiam suam. — Et veniat ad me. Scilicet Ephesum mihi esse ego. — Expecto enim illam cum fratribus. Habent enim in Asia simul cum fratribus, hoc est fidelibus, Timotheum expectans: a vero expectantur Timotheum aliquos fratres suam adducunt.

12. Multum rogo vos, Hippolytus, Aristides. — Cum fratribus. Aliquot fratres commisit. — Non fuit volens. Frustra cum hincem suam ut ad vos veniret, nam contra ob causam non fuit illi animus nunc veniendi. — Veniat autem. Apud ad vos. — Cum et carum fuerit. Cum illi fuerit otium et opportunum.

13. Vigilat. Saluti vestrae curam gerite, scilicet ad insidias male manifestum convertent.

14. In charitate. Non cum ambitione et contentione, sed cum caritate et charitate.

15. Nostra domus Stephano. De quo diximus supra, c. 1, §. 18. Scimus est: motus qui et qualis sit Stephano familia. — Et Fortunatus. Iustus Fortunatus non alibi mentio fit quam hic capite, — cum fratribus Achaïe. Primi qui in Achaïa laboraverunt in Christum. — In discipulorum rebus. Scilicet adhibent suorum ministerio, ut nihil exerceant hospitalitatem in christianis ergo et peregrinis, maxime qui laborant in Evangelio.

16. Et si vos subditi sitis ejusmodi, et cum cooperanti et laboranti.

17. Oaudes autem in presentia Stephano, et Fortunati, et Achaïi; quoniam illi quod vobis deest, ipsi supplerant.

18. Rejoicent enim et meum spiritum, et vestrum. Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt.

19. Salutant vos Ecclesiam Asiæ. Salutant vos in Domino multum Aquila et Priscilla cum domesticis sua Ecclesia, apud quos et hospitem.

20. Salutant vos omnes fratres. Salutate invicem in osculo sancto.

21. Salutatio mea manu Pauli.

22. Si quis non amat Dominum nostrum Jesum Christum, sit anathema; Maran Atha.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum.

24. Charitas mea cum omnibus vobis in Christo Jesu. Amen.

17. Stephano, et Fortunati, et Achaïi. C'étaient les trois personnes qui étaient venues trouver l'apôtre à Ephèse et qui l'avaient prié de répondre aux questions qu'il leur fit sur le sujet de la part des Corinthiens.

19. Ecclesiam Asiæ. Ce sont les Eglises de l'Asie Mineure qui dépendaient d'Ephèse, leur métropole. — Aquila et Priscilla. Saint Paul avait déjà demeure chez eux à Corinthe (Act. XVIII, 1). Ils quitteront Ephèse peu de temps après et se rendirent à Rome (Rom. XVI, 5).

21. Mea manus. Il avait sans doute dicté ou fait transcrire la lettre. Mais il y ajoute une annotation qu'il écrit de sa main et dont il fait un quelque sorte sa signature pour qu'on ne doute pas de l'authenticité de cette lettre. La même salutation termine l'Épître aux Colossiens (IV, 12), et la II^e aux Thimotheïens (III, 15).

22. Maran Atha. Ce sont deux mots syriaques qui signifient: Mon Seigneur vient. Quel en est le sens? et sur quel les interprètes sont très-divers; d'après la Bible de Venise, c'est le plus grand de tous les anathèmes, par lequel on frappait un homme au dernier malheur en le menaçant de la venue et du jugement du Seigneur.

16. Et si vos subditi sitis. Necessarium cum obsecro vos. — Subditi sitis. Nimirum honorandi sunt, eorum monita et exordia sequendo. — Et cum cooperanti, et laboranti. Non solum subditi sitis, sed omnibus quicumque vel cum illis, vel mecum, rem evangelicam agerant. Tales enim prae aliis honorandi digni sunt.

17. In presentia. Propter presentiam Stephano, Fortunati et Achaïi, qui mihi adjuvant. — Et, quod vobis deest. Te quae veritate, defectum vestrum, id est, presentiam vestram. — Ipsi suppleverant. Pro vobis mihi ministrantes.

18. Rejoicent enim et meum spiritum. Meo spiritum, ferventem, recreatum. — Et vestrum. Scilicet spiritum, qui meo obsecro vestra quocumque refectio et recreatio est. — Cognoscite ergo qui hujusmodi sunt. Reverentini, colite eos, honorifici habete.

19. Ecclesiam Asiæ. Asiæ Minoris, in qua erat Ephesus unde hinc mittit epistolam. — Aquila et Priscilla. De quibus vide dicta Act., 18, §. 2. — Cum domesticis sua Ecclesia. Cum et, quae in domo eorum est ecclesia, et in grege, id est, cum reliquis christianis, qui in eadem familia vivunt.

20. Fratres. Fratres qui circa nos sunt. — Salutate invicem in osculo sancto. Vide dicta ad Rom., 16, §. 16.

21. Salutatio mea manu Pauli. Subaudi, scripta; hanc est qui sequitur. Hæc verba cum illa qui sequitur usque ad finem affirmant Paulum a sua manu scripturam, hoc salutationis quae dicitur solis epistolae. Reliquum enim epistolae Pauli dicitur ab amanuensis exceptum esse.

22. Si quis non amat. Præsequitur verba salutationis adhibent, per hyperbaton interponit invocationem quando in eis qui salute sunt ledigat. — Anathema. Anathema est res que cum excommunicatione separatur, adjectis et destinatur ad exitium. — Maran Atha. Est vox hebraïca significans: Dominus noster venit. aut potius: Dominus noster veniet, scilicet Jhesus et vinet, et cum qui Christum non sunt amantissimis ferit, damnat et perit.

23. Gratia Domini nostri. Hæc est salutato quae dicitur se manu sua scribere.

24. Charitas mea. Quis vos diligit. — Cum omnibus vobis. Sit, ut in illa charitate sincera vicissim me et invicem diligatis. — In Christo. Et propter Christum.

16. Et si vous priez donc d'avoir pour eux la déférence qui leur est due, et pour tous ceux qui contribuent, par leur peine et par leur travail à l'œuvre de Dieu.

17. Au reste; je me réjouis de l'arrivée de Stéphane, de Fortunat et d'Achaïe; parce qu'ils ont supplié à ce qui me manquait à cause de votre absence.

18. Car ils ont consolé mon esprit aussi bien que le vôtre. Honorez donc de telles personnes.

19. Les Eglises d'Asie vous saluent, Aquila et Priscille; chez qui je demeure, et l'Eglise qui est dans leur maison, vous saluent avec beaucoup d'affection en Notre Seigneur.

20. Tous nos frères vous saluent. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser.

21. Je vous salue, moi Paul, qui écris ceci de ma propre main.

22. Si quelqu'un n'aime point Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il soit anathème; Maran Atha;

23. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous.

24. J'ai pour vous tous une charité sincère en Jésus-Christ. Amen.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX CORINTHIENS.

1. De l'objet de cette Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du temps et du lieu où cette Épître a été écrite. — 4. De son caractère doctrinal et littéraire.

1. Saint Paul, ayant envoyé sa première lettre à Corinthe, était naturellement désireux de connaître l'effet qu'elle avait produit. De grands abus s'étaient introduits dans cette Église qui était l'objet tout particulier de sa sollicitude, et il y avait surtout beaucoup à craindre de ces faux apôtres qui avaient semé la division parmi les fidèles, et qui s'efforçaient d'altérer la pureté de la doctrine.

Timothee était venu le trouver à Ephèse et lui avait apporté des nouvelles des Corinthiens. Mais ils les avait quittées presque au moment même où la lettre de l'Apôtre leur était arrivée, et il n'avait pu juger suffisamment de l'effet produit. Saint Paul était dans une grande anxiété, et il avait envoyé Tite à Corinthe pour être plus complètement renseigné.

Ayant été forcé de quitter Ephèse par la sédition que l'orfèvre Démétrius avait excitée, il avait espéré trouver son disciple à Troade. Son espoir ayant été déçu, il passa immédiatement en Macédoine, et c'est là qu'il eut la satisfaction de rencontrer Tite qui lui dit ce qui s'était passé parmi les Corinthiens. Il lui apprit que sa lettre avait eu, en général, les plus heureux effets, que l'incestueux avait entraîné en lui-même et qu'il avait fait pénitence de sa faute, que les autres abus signalés aux Corinthiens avaient été immédiatement réprimés, et qu'ils avaient tous été profondément touchés des sentiments de charité que leur avait témoignés l'Apôtre, qu'ils désiraient vivement le revoir et qu'ils ne négligeraient rien pour lui donner toute la satisfaction qu'il était en droit d'attendre.

Mais à côté de ce bien qui était incontestable, Tite avait reconnu que les semences de division et de schisme n'avaient pas été toutes étouffées. Les faux apôtres n'en conservaient pas moins leurs prétentions, et ne cherchaient pas avec moins d'ardeur à enflammer les esprits. Ils dénigraient l'apostolat de saint Paul, l'accusaient d'inconstance et de faiblesse, soupçonnaient même sa probité, et empêchaient, autant qu'il était en eux, les aumônes qu'il avait sollicitées en faveur des pauvres de l'Église de Jérusalem.

Saint Paul, encouragé par le succès de sa première lettre, résolut d'en écrire une seconde pour achever le bien commencé. Et c'est cette deuxième lettre que nous possédons.

Il l'adressa non-seulement aux Corinthiens, mais encore à tous les fidèles de l'Achaïe, tant en son nom qu'au nom de Timothee, son cher compagnon.

D'après les circonstances que nous venons d'indiquer, l'Apôtre avait à faire trois choses dans sa lettre : 1^o après avoir félicité les Corinthiens de leurs bonnes dispositions et de la docilité avec laquelle ils avaient reçu ses avis, il devait faire son apologie, et l'apologie de son apostolat pour répondre à toutes

les insinuations malveillantes de ses détracteurs ; 2^o il devait recommander la collecte qu'il avait engagé à faire dans l'intérêt des pauvres de Jérusalem qu'il avait à cœur de soulager ; 3^o il fallait qu'il déployât avec autant de mesure que de fermeté la puissance dont il était revêtu pour arrêter ces faux apôtres qui troublaient l'unité de l'Église et qui seraient devenus des fauteurs de schisme et d'hérésie.

2. Sa lettre se divise en effet en trois parties correspondant à ce triple but. La première partie comprend les sept premiers chapitres ; la seconde, les chapitres VIII et IX, et la troisième, les chapitres X et suivants.

I. L'Apôtre, après avoir salué les fidèles de Corinthe et de l'Achaïe, remercie Dieu des consolations qu'ils lui ont données, et leur demande le secours de leurs prières, auxquelles il attribue la délivrance des dangers qu'il vient de traverser. Cet exorde lui sert d'entrée en matière pour arriver à son apologie qui est l'objet principal de cette lettre. Il se justifie d'abord du reproche d'inconstance que ses adversaires lui faisaient sous prétexte qu'il avait manqué à l'engagement qu'il avait pris de venir à Corinthe, et il montre que sa conduite ne peut être taxée de légèreté, mais qu'en tout cas ce ne serait pas un motif pour étendre ce reproche à sa doctrine qui n'a jamais varié (ch. I).

S'il n'est pas allé les voir, c'est uniquement dans leur intérêt. Il ne voulait pas être obligé de les contrister par des réprimandes et des actes sévères. Il approuve leur conduite à l'égard de l'incestueux qui avait mérité par ses marques de repentir qu'ils fussent indulgents à son égard (ch. II).

De l'apologie de sa personne il passe à celle de son ministère qui fait l'objet des cinq chapitres suivants. Il compare son ministère à celui de l'ancienne loi et par ce rapprochement il en relève aux yeux des Juifs toute la supériorité (ch. III).

Ce ministère qui est si élevé, quand on le considère en lui-même, l'Apôtre l'honore par la fidélité avec laquelle il l'exerce, par le courage qu'il montre au milieu de toutes les peines qu'on lui suscite, par l'abnégation dont il donne l'exemple. Car il ne travaille que pour Jésus-Christ et il n'a d'autre ambition que ses récompenses éternelles (ch. IV).

C'est l'espoir de cette récompense qui le soutient. Le corps n'est pour lui qu'une tente sous laquelle il campe momentanément. Il s'attend à être revêtu d'une gloire éternelle qui le transformera, et pour obtenir cette heureuse transformation il ne vit qu'en Jésus-Christ, l'auteur de cette réconciliation de l'homme avec Dieu, au nom de laquelle nous pouvons tous compter sur ce glorieux avenir (ch. V).

Pour engager les Corinthiens à être eux-mêmes de dignes serviteurs de Jésus-Christ, il leur expose toutes les peines qu'il souffre, toutes les vertus qu'il pratique, toutes les épreuves qu'il traverse pour remplir son devoir comme ministre de Jésus-Christ. Dans la crainte qu'ils ne compromettent leur vocation, il leur conseille en passant, de n'avoir avec les infidèles aucune relation capable d'altérer leur foi ou de les détourner de leur devoir (ch. VI).

Il termine cette seconde partie en témoignant aux Corinthiens toute son affection. Il revient sur la joie que lui ont causée les bonnes nouvelles que Tite lui a apportées d'eux, et il leur déclare que, quoiqu'il les ait attristés par sa lettre, il ne s'en repent pas, puisque cette peine a eu des effets très-salutaires. Il se conclut que c'est un motif nouveau pour lui de compter sur leur désouvenement, et cette pensée lui sert de transition pour arriver à la seconde partie (ch. VII).

II. Il excite les Corinthiens à venir en aide aux pauvres de Jérusalem. Il leur cite d'abord l'exemple des Égypciens de Macédoine qui ne sont pas riches, mais qui ont voulu donner de leur indigence pour leurs frères malheureux. Il cite ensuite l'exemple de Jésus-Christ, qui, étant riche, s'est fait pauvre pour nous, afin que nous devenissions riches par sa pauvreté. Pour ne pas se charger lui-même de leurs offrandes, il leur députe Tite avec d'autres personnes dignes de toute leur confiance (ch. VIII).

Il appelle sur les qualités que doit avoir l'aumône pour être agréée à Dieu, et il en décrit les heureux effets. Loin de se priver de quelque bien, celui qui donne est au contraire comblé de toutes les grâces célestes, et il trouve dans sa libéralité même les plus grands avantages (ch. IX).

Après avoir ainsi traité la question de l'aumône, l'Apôtre est ramené, dans sa troisième partie, à son apologe.

III. Saint Paul revient ici à sa personne et répond à tous les reproches que lui faisaient les faux apôtres. Il l'accusait de ne se montrer ferme et fort que de loin, mais d'être bas et faible quand ils se trouvaient devant lui. Ils prétendaient aussi qu'il n'était pas un véritable apôtre et qu'il usurpait les droits d'autrui. Il réfute avec vigueur toutes ces accusations (ch. x).

Il établit ensuite un parallèle entre son ministère et celui de ses détracteurs, et il n'a pas de peine à faire ressortir toute la supériorité qu'il a sur eux. Ils n'ont pas un titre qu'il ne possède lui-même, mais leurs travaux ne sont rien comparativement aux siens (ch. xi).

Des peines qu'il a souffertes, il passe aux grâces qu'il a reçues, aux visions et aux révélations dont il a été honoré. Ces faveurs n'ont pas nuï à son humilité, ni à son désintéressement. Il s'excuse des éloges qu'il se donne en assurant qu'il n'a su d'autre but que l'édification des Corinthiens. Il n'aurait pas parlé de lui-même, si on ne l'y avait contraint, mais l'honneur de son ministère étant engagé, il n'a pu se soustraire à cette nécessité (ch. xii).

Cette lettre se termine par des menaces adressées aux faux apôtres. Saint Paul était convaincu qu'il fallait user à leur égard d'une certaine sévérité; et il s'y résigna. Ses dernières paroles sont des avis pour les Corinthiens dont il désire si vivement la perfection (ch. xiii).

3. Il est certain que cette lettre fut écrite par saint Paul, en Macédoine. Nous en avons la preuve dans plusieurs passages de l'Épître elle-même (Conf. II, 43; VII, 5, 6; IX, 2). La plupart des manuscrits grecs portent qu'elle fut écrite de Philippipe. Mais on n'en est pas certain.

Tite en fut chargé, et l'Apôtre nous dit qu'il l'envoya à Corinthe avec deux disciples fort recommandables (I. Cor., VIII, 6, 16 et seq.). Quelques manuscrits donnent les noms de saint Lac et de Barnabé, mais on n'a encore à cet égard que des conjectures.

Nous croyons avec Hug que cette lettre a été écrite la même année que la précédente, c'est-à-dire l'an 57. Ce critique a établi son sentiment d'après des calculs chronologiques fondés sur les données que nous fournit la première Épître aux Corinthiens et le livre des Actes. Ainsi nous savons que saint Paul attendit Tite à Ephèse, et qu'il ne devait quitter cette ville que vers la Pentecôte (I. Cor., XVI, 8). Mais il fut contraint d'en sortir plus tôt par la sédition qu'excita contre lui l'orfèvre Démétrius (Act., XIX). Il alla à Troade dans l'espoir d'y trouver Tite, mais ne l'ayant pas rencontré, il n'y resta que fort peu de temps. Dans l'impatience où il était d'avoir des nouvelles de l'Église de Corinthe, il passa incontinent en Macédoine.

On croit qu'il n'attendit pas longtemps son cher disciple, et qu'immédiatement après avoir appris de lui ce qu'il s'était passé à Corinthe, il écrivit cette seconde lettre. Ainsi la première Épître aurait été écrite au commencement de l'an 57, et la seconde, sur la fin de cette même année.

4. Cette Épître n'est pas dogmatique comme la première. Saint Paul avait établi l'unité de l'Église, sa constitution, les rapports qui existent entre ses membres et le pouvoir dont ils sont revêtus. Il avait même traité de la résurrection des morts dont certains esprits forts se raillaient.

Cette Épître suppose tous ces points clairement expliqués et définis. L'Apôtre y fait allusion en montrant la dignité de son apostolat, en faisant ressortir avec éclat la supériorité du ministère évangélique mis en parallèle avec le ministère judiciaire (ch. iii), et en comparant notre corps à une tenté qu'on ne dresse que pour une nuit, et à laquelle doit succéder une maison qui ne sera pas faite de la main des hommes et qui doit demeurer éternellement (ch. v).

C'est sur cette espérance qu'il a dans la vie future qu'il base tous ses travaux, et c'est de là qu'il part pour expliquer aux Corinthiens tout ce qu'il fait pour la propagation de l'Évangile.

Mais il ne revient pas sur la démonstration de ces vérités fondamentales qu'il avait établies si victorieusement dans la lettre précédente.

Il a triomphé en partie des obstacles que l'esprit de mensonge lui avait suscités. Pour remporter une pleine victoire, il lui reste à livrer un dernier

combat contre ses adversaires qui sont les ennemis de Jésus-Christ et de son Église. Pour y arriver, il est obligé de se mettre lui-même en scène, de comparer son ministère au leur et d'opposer ses vertus à leurs vices.

Il élève la question autant que possible en traitant de l'apostolat en général, mais ces raisonnements théoriques eussent été insuffisants pour impressionner la multitude. L'Apôtre le sent, et c'est pour ce motif qu'à ces considérations générales, il ajoute des faits qu'il emprunte à sa propre biographie.

Il est forcé bien malgré lui de faire son éloge, mais il triomphe de sa modestie dans l'intérêt de la religion auquel un apôtre doit tout sacrifier. Son discours se ressent forcément de l'hésitation, de la répugnance qu'éprouve son esprit. De là certains embarras qui arrêtent par instant sa phrase, et qui le jettent dans certaines digressions qui ne vont qu'indirectement au but, mais qui cependant ne s'en éloignent jamais.

Dans la première partie, il sent qu'il a besoin d'user de ménagements. Il a déjà beaucoup obtenu des Corinthiens, et il s'efforce de profiter de ce qu'il a obtenu pour aller plus loin. On ne peut pas trouver un orateur plus habile, s'insinuant aussi bien dans le cœur de ses auditeurs, et quand il sent qu'il est maître de leur âme, alors il leur ouvre la sienne et leur fait ce magnifique tableau de ses persécutions, où se trouvent groupés les tribulations, les angoisses, les plaies, les séditions, les supplices, les veilles, les jeûnes, en un mot, toutes les peines volontaires et involontaires qu'il a subies pour ses chers Corinthiens. Alors sa charité éclate, et il s'écrie : « O Corinthiens, ma bouche s'ouvre pour vous et mon cœur se dilate de tendresse, mes entrailles ne sont point resserrées pour vous, mais les vôtres le sont pour moi. Rendez-moi donc amour pour amour : Je vous parle comme à mes enfants; dilatez donc aussi pour moi vos cœurs (ch. vi). »

Dans sa seconde partie, lorsqu'il plaide les intérêts des pauvres de Jérusalem, il n'écrit pas un traité didactique sur l'aumône, il fait mieux. Il mêle, avec adresse les raisons que l'on a de donner aux exhortations, il montre les profits spirituels que l'on retirera de cette bonne œuvre, et il sait écarter toutes les objections qu'aurait pu faire la malveillance ou la cupidité pour se soustraire à ce devoir.

En arrivant à la troisième partie, il change de ton. Autant il avait été doux et insistant dans la première partie de sa lettre, autant il devient fort et véhément dans la dernière. Il s'est rendu maître des esprits, il peut attaquer de front ses adversaires, et il le fait avec une force qui va toujours croissant jusqu'à la fin.

Les derniers chapitres (xii et xiii), dit l'abbé Glaire, contiennent plusieurs descriptions, tantôt brillantes, tantôt graves et sévères, suivant la nature des sujets, mais qui toutes charment le lecteur. On peut même dire que dans toute cette admirable pièce d'éloquence, le zèle de l'Apôtre, qui prend, pour ainsi dire, toutes les formes, est aussi exprimé sous les couleurs les plus variées. Ce serait à tort qu'on y chercherait une marche régulière et didactique comme dans un discours apologétique. La sainte passion, dont l'Apôtre est possédé, n'aurait pu s'y assujétir. C'est pourquoi on y voit succéder constamment les mouvements les plus brusques et les plus disparates; mais tous ces mouvements, si déordonnés en apparence, vont tous au but qui est de démasquer les faux apôtres, de justifier saint Paul dans l'esprit des Corinthiens, et de lui faire regagner parmi eux une autorité qu'il ne voulait savoir que pour leur bonheur (Introduction historique et critique aux livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, tom. V, pag. 64-65).

DEUXIÈME ÉPÎTRE

DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul salue les fidèles de Corinthe. Maux qu'il a éprouvés. Il s'excuse de ce qu'il n'a pas été le voir. Invariabilité de sa prédication.

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, et Timothée, son frère, à l'Église de Dieu qui est à Corinthe, et à tous les saints qui sont dans toute l'Asie.

2. Dieu notre Père, et Notre Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix.

3. Béné soit le Dieu et le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, le père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation.

4. Qui vous console dans tous nos maux, afin que nous puissions aussi consoler les autres dans tous leurs maux, par la même consolation dont nous sommes nous-mêmes consolés de Dieu.

5. Car à mesure que les souffrances de Jésus-Christ s'accroissent en nous, nos consolations aussi s'accroissent par Jésus-Christ.

6. Or, soit que nous soyons affligés, c'est pour

Car. 1. — 1. *Paulus apostolus.* Ce chapitre peut se diviser en trois parties : 1. le salut qu'il adresse aux Corinthiens et les témoignages d'incrédulité qu'il leur donne. Ce début peut être considéré comme l'exemple général de l'Épître (1-7). 2. Je expose les maux qu'il souffre en Asie, interroge les Corinthiens à ses épreuves, et leur demande le secours de leurs prières (8-14). 3. Il reprend au reproche d'incertitude que lui faisaient les faux Apôtres, et soutient contre leurs insinuations l'invariabilité de sa doctrine dans l'enseignement de l'Évangile (15-25). — *Timotheus fratres.* Saint Paul cite ici le nom de Timothée le serviteur de Jésus-Christ à Corinthe, et à les Corinthiens le vénérable comme le digne compagnon du grand Apôtre, — *In universa Asia.* La province romaine de l'Asie comprenant l'Hellade ou la Grèce méridionale, et le Péloponèse. Saint Paul rattachait naturellement à Corinthe, comme à leur métropole, toutes les Églises fondées dans cette contrée.

6. *Sine consolamur pro vestra consolatione.* *Sive exhortamur pro vestra exhortatione.* Il y a ici, dans la phrase, une double traduction de la phrase grecque qui est susceptible de ces deux interprétations. L'Apôtre veut dire que dans les vœux de la Providence, tout ce qui lui arrive a pour but leur salut. Si Dieu permet qu'il souffre, c'est afin qu'à son exemple ils soient encouragés et animés à souffrir patiemment. Si Dieu lui envoie des consolations, c'est pour qu'il leur en fasse part, et saluât leur courage.

Car. 1. — 1. *Per voluntatem Dei.* Divina consilio et voluntate ad apostolatum vocatus. — *Et Timotheus frater.* Id est, companion. — *In universa Christianiam.* qui sic dicuntur, quod sint ad evangelium missi, sicut per Christiani evangelium.

3. *Benedictus Deus.* Laudetur a nobis Deus propter opera sua bonitatis erga nos exhibita. — *Pater misericordiarum.* Misericordiam. — *Totius consolationis.* Omnia consolationis.

4. *Qui possumus et ipsi consolari vobis.* Nam qui ipse adversa experti sunt, optime possunt alios consolari: sic ilia apud Pontam, *2 Cor.* 1:1.

Non ignora mali, miseris succurrere diem.
— *Per exhortationem.* quia exhortamur et ipsi a Deo. *Aut tunc exhortationem.* et exhortationem alteri tunc tunc tunc, pro consolationem quia consolamur et ipsi a Deo. Nos enim divinus experti consolationem, aptiores sumus ad illas alii exhibendas. *Vix exhortationem.* exhortationem et consolationem significat, hinc factum et triginta restat exhortationem, hinc male, quia ut iudicat Anselmus, divina consilio exhortatio quaedam est, qua Deus animos et vires ipsius sufficit.

5. *Passiones Christi.* Et qui pro Christo patitur. — *Per Christum.* Ipsiis Christi beneficiis.

6. *Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione et salute.* Si tribulationes patimur, libenter eas sustinemus, ut vobis saltem afferamus et consolationem. Et saltem etiam hinc vos

exhortatione et salute, sive consolamur pro vestra consolatione, sive exhortamur pro vestra exhortatione et salute, que operatur tolerantiam earumdem passionum quas et nos patimur :

7. Ut spes nostra firma sit pro vobis; scientes quod sicut socii passionum estis, sic etiam et consolationis.

8. Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione nostra, que facta est in Asia, quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut taderet nos etiam vivere.

9. Sed ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non simus filentes in nobis, sed in Deo, qui suscitavit mortuos :

10. Qui de tantis periculis nos eripuit, et erit; in quem speramus quoniam adhuc eripiet,

11. Adjuvantibus et vobis in oratione pro nobis; et ad multorum precationes, que in nobis est donationis, per multos gratias agantur pro nobis.

12. Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientia nostra, quod in

8. *Quoniam facta est in Asia.* Au livre des actes (XIX, 23-40), saint Luc nous raconte le sauvagement que provoqua contre l'Apôtre l'envoyé Démétrius. Cette sédition l'obligea à quitter Ephèse plus tôt qu'il n'en avait dessein. L'Évangéliste ne nous raconte que ce fait, mais d'après les détails que donne ici saint Paul, il est évident qu'il fut l'objet des persécutions les plus cruelles, et que sa vie fut en danger, au point qu'il dut son salut à une espèce de miracle.

11. *Adjuvantibus et vobis.* Saint Paul croit que sa délivrance n'est pas une grâce particulière que la Providence lui a personnellement accordée, mais une faveur générale qu'il a obtenue dans l'intérêt de tous par les prières des fidèles, et l'envoie les obstacles de lui continuer ce secours spirituel à l'avenir, pour le préserver de tous les dangers qui vont encore fondre sur lui.

exhortationem, quam interpres exhortationem vertit, ut, n. 4. cum tamem sanctor clarior sit et veritas, quæ vestre consolationis est. — Sive consolamur pro vestra consolatione. Sive consolationis aliquid sentimus, propterea quod vos alacres videamus, et æquidem istius consolationis participes, id totum ad bonum vertimus, rati, cum gratias agendum. — *Sive exhortamur pro vestra exhortatione et salute.* Sed repetitio æquidem exhortationem, cum semper ponitur pro consolatione, cum semper ponitur eadem in exhortatione. Romanus autem significatur alterum ex his membris ex alia versione in textum itroponitur, cum hæc repetitio non sit in greco. — *Que operatur tolerantiam.* In greco est, τῆς ὑπομονῆς, et ὑπομονῆς, que, salus, perituræ per tolerantiam. Noster interpres videtur legisse, τῆς ὑπομονῆς, ὑπομονῆς.

7. *Ut spes nostra firma sit pro vobis.* In greco est, καὶ ἡ ἐμὴ ἰσχυρὴ βεβαία ὅμοι ὕμῶν, et spes nostra firma sit pro vobis, quod dicit Augustinus alio loco, quia de vobis et vestra in christiana fide se prebent constanti, iam pridem consopitum, firma conservat et immota; cum certo animam, quoniam nihil perperam solent esse; ita dicitur fore de aliquando iudicantibus consolantibusque participes.

8. *Que facta est in Asia.* Episcopus Demetrio argentario Diame, qui seditiones populi contra Paulum excitavit, qui post oppressus est. Act. n. 19. — *Supra virtutem.* Supra vires nature et corporis, non gratis et animi, nam ope gratia lavato animo tribulationem hæc Paulus pertulit et superavit. — *Ita ut taderet nos etiam vivere.* Non alacriter potest intelligi, quoniam vixit pauci apostolus ob gravitatem afflictionis; nam beatus Job inter adversa dicit: *Tandem animam meam sicut merc, c. 18, n. 1.*

9. *In nobismetipsis responsum mortis habuimus.* Animus et interior cogitatio nihil aliud expectabat et presagebat quam mortem. — *Ut non simus filentes in nobis.* Ut tantis oragii periculis dicamus collosare fidem in Deo, non autem in nostris viribus.

11. *Ut et multorum precationes.* Velim vos pro me rogare, et gratias agere Deo, ut pro accipere beneficiis non ego alius, sed multi mecum debitas boorum omnium largitori gratias referant. — *Donationis.* Beneficii.

12. *Nam gloria nostra hæc est.* Id de quo gloriatur, et in quo confido curam Deo, testimonium est conscientiam meam. Propterea spero me liberandum a Deo, a calamitatibus et pressuris

CHAPITRE II.

Charité de saint Paul envers les fidèles. Son indulgence envers l'incesteux pénitent. Des effets de sa prédication. Des falsificateurs de la parole de Dieu.

- 1. Je résolus donc en moi-même de ne point aller vous voir de nouveau, de peur de vous causer de la tristesse.
- 2. Car si je vous avais attristés, qui pourrais me réjoindre, puisque vous qui devriez le faire, seriez vous-mêmes dans la tristesse que je vous aurais causée?
- 3. C'est aussi ce que je vous avais écrit, afin que, venant chez vous, je ne fusse pas triste, de la part même de ceux qui devaient me donner de la joie; ayant cette confiance en vous tous, et étant persuadé que chacun de vous trouvera sa joie dans la mienne.
- 4. Car je vous écrivis alors dans une extrême affliction, dans un mouvement de cœur, et avec une grande abondance de larmes; non dans le dessein de vous attrister, mais pour vous faire connaître la charité toute particulière que j'ai pour vous.
- 5. Je dois dire, je ne suis plus reconnaissant que si l'un de vous m'a attristé; il n'a pas attristé moi seul, mais vous tous aussi, ou même en quelque sorte; ce que je ne pourrais pas vous charger tous du crime de son péché.
- 6. Pour ce qui est de celui qui a commis ce crime, c'est assez pour lui qu'il s'est senti la voracité et la peine qui lui a été imposée par votre assemblée.

Car. II. — 1. Statui autem hoc ipsum apud me, non iterum in tristitia venirem ad vos, sed in illam abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

2. Si enim ego contristavi vos, et qui est et qui me latitavit, nisi qui contristavit ex me? 3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cum venirem, tristitiam super tristitiam habeam de quibus oporteret me gaudere; confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium omnium vestrum est. 4. Nam ex multa tribulatione et angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas, non ut contristemini, sed ut sciat, quam charitatem habeam abundantiam in vobis. 5. Si quis autem contristavit, non me contristavit, sed ex parte ut non onerem omnes vos. 6. Sufficit illi qui ejusmodi est oburgatio hec, que fit a pluribus;

7. Ita et contrario magis donetis, et consolamini, ne forte abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

8. Ideo enim et scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obediatis sicutis.

9. Cui autem aliquis donavit, et ego, non et ego quod donavi, si quid donavi; propter vos in persona Christi, non enim ignoramus cogitationes quas.

10. Cur autem aliquid donavisti, propter Evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino.

11. Non habui regulam spiritui meo, quo quod non invenirem Titum, fratrum meum; sed valens sum in, profectus sum in Macedoniam.

12. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odium.

13. In omnibus obediatis. L'Eglise étant fondée sur le principe d'adorer, les fidèles doivent obéissance à leurs chefs. Saint Paul veut mettre à l'épreuve cette vertu chez les Corinthiens, en examinant s'ils observeront l'excommunication avec la même docilité qu'ils l'ont pratiquée depuis ses lettres.

14. Nam et ego quod donavi. Les théologiens voient ici une application des indulgences que l'Eglise a le pouvoir d'accorder, et dont elle a fait usage, d'après le conseil de Trente, dès les temps les plus anciens (Sess. XXV). De donato, de indulgentiis. On pouvait se dire que c'étaient des lettres, et que par là de l'Evangile; à ceux qui s'attribuent à eux-mêmes le don de l'Esprit-Saint et de la parole (Matth., XVIII, 18).

15. Cur autem aliquid donavisti. Saint Paul entre ici dans ces détails, pour faire voir aux Corinthiens combien leur salut lui est cher. Car dans l'impatience où il est d'apprendre l'effet produit par ses lettres, il est allé à Troade, et de là en Macédoine pour y trouver Titus qui devait lui donner de leurs nouvelles. C'est en Macédoine qu'il se rejoignit, et c'est de là que cette lettre est écrite, mais il ne nomme pas la ville où il était.

16. Manifestatur per nos. Loin de se plaindre de toutes les fatigues qu'il s'impose, l'Apôtre

17. Ita et contrario magis donetis, et consolamini, ne forte abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

18. Ideo enim et scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obediatis sicutis.

19. Cui autem aliquis donavit, et ego, non et ego quod donavi, si quid donavi; propter vos in persona Christi, non enim ignoramus cogitationes quas.

20. Cur autem aliquid donavisti, propter Evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino.

21. Non habui regulam spiritui meo, quo quod non invenirem Titum, fratrum meum; sed valens sum in, profectus sum in Macedoniam.

22. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odium.

23. In omnibus obediatis. L'Eglise étant fondée sur le principe d'adorer, les fidèles doivent obéissance à leurs chefs. Saint Paul veut mettre à l'épreuve cette vertu chez les Corinthiens, en examinant s'ils observeront l'excommunication avec la même docilité qu'ils l'ont pratiquée depuis ses lettres.

24. Nam et ego quod donavi. Les théologiens voient ici une application des indulgences que l'Eglise a le pouvoir d'accorder, et dont elle a fait usage, d'après le conseil de Trente, dès les temps les plus anciens (Sess. XXV). De donato, de indulgentiis. On pouvait se dire que c'étaient des lettres, et que par là de l'Evangile; à ceux qui s'attribuent à eux-mêmes le don de l'Esprit-Saint et de la parole (Matth., XVIII, 18).

25. Cur autem aliquid donavisti. Saint Paul entre ici dans ces détails, pour faire voir aux Corinthiens combien leur salut lui est cher. Car dans l'impatience où il est d'apprendre l'effet produit par ses lettres, il est allé à Troade, et de là en Macédoine pour y trouver Titus qui devait lui donner de leurs nouvelles. C'est en Macédoine qu'il se rejoignit, et c'est de là que cette lettre est écrite, mais il ne nomme pas la ville où il était.

26. Manifestatur per nos. Loin de se plaindre de toutes les fatigues qu'il s'impose, l'Apôtre

17. Ita et contrario magis donetis, et consolamini, ne forte abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

18. Ideo enim et scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obediatis sicutis.

19. Cui autem aliquis donavit, et ego, non et ego quod donavi, si quid donavi; propter vos in persona Christi, non enim ignoramus cogitationes quas.

20. Cur autem aliquid donavisti, propter Evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino.

21. Non habui regulam spiritui meo, quo quod non invenirem Titum, fratrum meum; sed valens sum in, profectus sum in Macedoniam.

22. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odium.

23. In omnibus obediatis. L'Eglise étant fondée sur le principe d'adorer, les fidèles doivent obéissance à leurs chefs. Saint Paul veut mettre à l'épreuve cette vertu chez les Corinthiens, en examinant s'ils observeront l'excommunication avec la même docilité qu'ils l'ont pratiquée depuis ses lettres.

24. Nam et ego quod donavi. Les théologiens voient ici une application des indulgences que l'Eglise a le pouvoir d'accorder, et dont elle a fait usage, d'après le conseil de Trente, dès les temps les plus anciens (Sess. XXV). De donato, de indulgentiis. On pouvait se dire que c'étaient des lettres, et que par là de l'Evangile; à ceux qui s'attribuent à eux-mêmes le don de l'Esprit-Saint et de la parole (Matth., XVIII, 18).

25. Cur autem aliquid donavisti. Saint Paul entre ici dans ces détails, pour faire voir aux Corinthiens combien leur salut lui est cher. Car dans l'impatience où il est d'apprendre l'effet produit par ses lettres, il est allé à Troade, et de là en Macédoine pour y trouver Titus qui devait lui donner de leurs nouvelles. C'est en Macédoine qu'il se rejoignit, et c'est de là que cette lettre est écrite, mais il ne nomme pas la ville où il était.

26. Manifestatur per nos. Loin de se plaindre de toutes les fatigues qu'il s'impose, l'Apôtre



pand par nous en tous lieux l'odeur de la connaissance de son nom.

15. Car nous sommes devant Dieu la bonne odeur de Jésus-Christ, soit à l'égard de ceux qui se sauvent, soit à l'égard de ceux qui se perdent;

16. *Étant* aux uns une odeur de mort qui les fait mourir, et aux autres une odeur de vie qui les fait vivre. Et qui est capable d'un tel ministère?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs qui allèrent la parole de Dieu; mais nous la prêchons avec une entière sincérité, comme de la part de Dieu, en la présence de Dieu, et dans le *personne de Jésus-Christ.*

ren notitius sive manifestat per nos in omni loco.

15. Quia Christi bonus odor sumus Deo in his qui salvi fiunt, et in his qui perent.

16. Aliis quidem odor mortis in mortem, aliis autem odor vite in vitam. Et ad hæc quomodo tam idoneus?

17. Non enim sicut plerumque adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, et sic sicut ex Deo coram Deo, in Christo loquimur.

CHAPITRE III.

L'Église de Corinthe est elle-même la recommandation de l'Apôtre. Excellence du ministère évangélique comparé à celui de l'ancien loi.

1. Mais commenteurs-nous de nouveau à nous relever nous-mêmes? et arêtons-nous besoin, comme quelques-uns, que d'autres nous donnent des lettres de recommandation envers vous, ou que vous nous en donniez.

2. Vous êtes *vous-mêmes* notre lettre de recommandation, qui est écrite dans notre cœur, qui est reconnue et lue de tous les hommes;

1. Incipimus iterum nosmetipsos commendare? aut numquid ergumen volumus? quidam) commendatilitis epistolis ad vos, aut ex vobis?

2. Epistola nostra vos estis, scripta in cordibus nostris, qui sentit et legitur ab omnibus hominibus.

En s'éloignant, parce qu'il voit une occasion dont la Providence se sert pour répandre la doctrine de Jésus-Christ en différentes contrées. Seulement parvient l'Évangile produit la même effet que parmi les chrétiens: *Mors est malis, vita Æstis.* C'est là la réalisation de la prophétie du vaillant Simon: *Postus est hic in ruinam, et in resurrectionem multorum* (Luc., II, 34).

Cor. III. — 1. Incipimus iterum. Après avoir fait l'apologie de sa personne, saint Paul passe à l'apologie de son apostolat. Les Corinthiens en sont eux-mêmes la recommandation par les fruits qu'il a eues parmi eux, et qu'il attribue à Dieu (1-6). Il compare ensuite son ministère à celui de l'ancien loi, et en montre la supériorité d'après sa nature, son caractère et ses effets. Ce parallèle fait l'objet de la dernière partie de ce chapitre (7-18). — *Commendatilitis epistolis.* Dans les premiers siècles de l'Église, sous le feu des persécutions, on faisait grand usage de ces lettres de recommandation, et les flux apostres avaient bien soin de s'en servir pour leurs autres lettres. Saint Paul dit qu'il s'en a pas besoin, parce que l'existence de l'Église de Corinthe est la meilleure preuve de la divinité de sa mission: *Ad fructibus corum cognoscitur eos.*

15. Christi bonus odor sumus. Par profusion de doctrine, et vite incognitum fragrantiam. — *In his qui salvi fiunt.* Non in hæreticos qui salutarum veritatis doctrinam ampliatum, sed alios etiam qui in sua indolentia et peccatis perent.

16. Aliis quidem odor mortis in mortem. Quamquam aliqui ad male dispositi sunt et hinc fragrantia illis exiit vitæ et mortalis, non culpa nostra, sed ipsorum vite. Sic præcipuum argumentum columbaris scriptæ, acerbioris sicut, inquit Grotius, ex Nysseno. — *Quis erit visus. Otor grati, salutaris, vitæ,* qui beatum parat immortalitatem. — *Et ad hæc quomodo tam idoneus?* Quam parat reputantur adeo idonei ministri Evangelii, ut ubique sint Christi locum ostent.

17. Adulterantes verbum Dei. Verbum Dei sincerum corruptum, et veritas falsitatem admittens. In grano est, extrahitur, emponitur, Optime tamem vulgata veritas adulteratur, qui sicut capotes, quos Graeci xetxovos vocant, esse visæ et alia que vendunt alia rebus committunt, vitant et adulterant, ut quantum faciunt: sic avari et falsi precenses Evangelii ipsum Evangelium et sanam doctrinam vitiant et committunt, dum et ad quantum abutentur. — *Sicut ex Deo.* Inspectore Deo, cui nihil placere potest quod vitium sit et fraudulenter corruptum. — *In Christo.* Vido dicta, n. 14.

Cor. III. — 1. Incipimus iterum nosmetipsos commendare? Numquid hæc dicimus tantum vobis nos vobis et alia commendare? — *Iterum.* Hinc iterum, quia de sua doctrina ratione in priori epistola nonnulla dixerat, et paulo ante quemque se hoc vixit erit attingere. — *Sicut quidam.* Inanis hoc facere consuevit pseudoapostolos. — *Aut ex vobis.* A vobis scriptis epistolis, vultis apud alios commendare?

2. Epistola nostra estis castis. Vos estis mihi instar epistolæ commendatilitis. Scitis me commendat converso et conversato vestra. — *Scripta in cordibus nostris.* Eam epistolam, quam vos estis, oculi meo inscripimus et impressum ubique circumferimus. Inscriptionem intellige per memoriam et amorem. — *Qui sentit et legitur ab omnibus hominibus.* Quam epistolam omnibus in prompta est inspicere et legere, perinde ut litteras patentes et quantum oculis expositas.

3. Manifestati quod epistola estis Christi, ministrata a nobis, et scripta non atramento, sed spiritu Dei vivi, non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnis.

4. Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum:

5. Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis, sed sufficientia nostræ ex Deo est.

6. Qui et idoneos nos fecit ministros novi Testamenti, non littera, sed Spiritu; littera enim occidit, Spiritus autem vivificat.

7. Quod si ministratio mortis, litteris deformata in lapidibus, fuit in gloria: ita ut non possent interire filii Israël in faciem Moysi, propter gloriam vultus ejus que exaratur:

8. Quomodo non magis ministratio Spiritus erit in gloria?

9. Nam si ministratio damnationis gloria est, multo magis abundant ministerium justitiæ in gloria.

4. Per Christum ad Deum. L'humilité de l'Apôtre a seul de ne se glorifier qu'en Dieu, et de lui rapporter tous ses succès comme à leur principal auteur. Le conseil de Trêves (Sess. XIV, cap. VIII), et avec lui tous les théologiens, cite le verset suivant pour prouver que dans l'ordre surnaturel nous ne pouvons rien sans la grâce. Le second conseil d'Orange dit qu'il faut entendre ces paroles de l'Apôtre des choses qui regardent le salut éternel: *Remota aut quod ad subitum pertinetur citæ eternæ.*

6. Littera enim occidit. La loi mortelle trait l'âme, parce qu'elle faisait seulement connaître le péché, sans donner à l'homme la force de le vaincre. L'esprit de Dieu nous le lui développe, au contraire, vivifie, parce qu'elle donne non-seulement la lumière nécessaire pour connaître le bien, mais encore la volonté de l'accomplir. C'est la pensée que saint Paul développe longuement dans son Épître aux Romains, pour montrer aux Juifs l'insuffisance de la loi (Rom. II, 29, IV, 15, V, 20, VI, VII, 106).

7. Ita et non possent interire. Cette circonstance ne se trouve pas dans le Pentateuque. Il est seulement dit (Ex. XXX, IV, 20), que les Juifs n'osaient approcher de Moïse descendant du montagne. Saint Paul a sans doute emprunté ce mot à la tradition. On le trouve dans Philon qui l'auro pu être à la même source (Vie de Moïse, lib. III).

3. Faisant voir que vous êtes la lettre de Jésus-Christ, dont nous avons été les secrétaires; et qui est écrite, non avec de l'encre, mais avec l'esprit du Dieu vivant; non sur des tables de pierre, mais sur des tables de chair, qui sont vos cœurs.

4. Or c'est par Jésus-Christ que nous avons eu si grande confiance en Dieu.

5. Car pour nous, nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune pensée, comme de nous-mêmes; mais c'est Dieu qui nous en rend capables.

6. Et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle alliance, non par la lettre de la loi, mais par l'Esprit-Saint. Car la lettre de la loi tue; mais l'Esprit de Dieu vivifie.

7. Car si le ministère de la lettre gravée sur des tables de pierre, qui était un ministère de mort, a été accompagné d'une telle gloire, que les enfants d'Israël ne pouvaient regarder le visage de Moïse, à cause de la gloire dont il éclatait, laquelle devenait néanmoins flétrir;

8. Combien le ministère qui donne le Saint-Esprit, même, doit-il être plus glorieux?

9. Car si la ministratio de la condamnation a été accompagnée de gloire; le ministère de la justice en aura incomparablement davantage.

3. Manifestati. De quibus manifestum est. — *Ministrata a vobis.* Nostra ministerio conscripta. Christus hujus epistolæ præcipuum est auctor, qui nobis ministratus vultus est illam commendare. — *Spiritus auctore, vultus est auctore.* — *Non in tabulis lapideis.* Et olim lex Moisi. — *In tabulis cordis carnis.* Carnalis, hoc est, in corde molli ductili; docili; significat hæc metaphora facilitatem et promptitudinem ad obediendum.

4. Fiduciam. Hæreticos perscrutandum quæ sentiam confidentiam — *Ad Deum.* In Deum sperantes, per gratiam Christi. Securus veritatis est. In Christi beneficio nihil periclando vos esse commendatilitis epistolas, qui vobis primus, deinde etiam cunctis mortalibus commendamus.

5. Non quod sufficientes simus. Non perinde quasi nos digni sumus, qui nobis quidemque vultus a nobis profectus tribuamus. — *Sed sufficientia nostræ.* Quia idonei sumus ad aliquid boni vel cogitandum, vel agendum, ex Deo est.

6. Qui et idoneos nos fecit. Qui inter alia bona, que et illo habemus, etiam hoc tribuit, videlicet consensum ministræ Novi Testamenti, ut est, ad fructuum Evangelium, et Ecclesiæ alia Christi fundandas per eorum. — *Non littera, sed Spiritu.* Non lege, sed gratis. Facit nos idoneos ministros Novi Testamenti, non, inquam, ministro litteræ, it est, lege scriptæ et datæ per Moysen que est lex vetus: sed ministerio Spiritus, hoc est, ministræ lege spiritus que Spiritus sanctus datur ad legem implendam. — *Littera.* Lex vetus, — *occidit.* Scilicet, animi presidio demittit, dum multitudinem præceptorum urget se present; qui quibus data est, factus est illis altioris maris occasio. — *Spiritus autem vivificat.* Gratia beneficium, salutem et vitam afert sempiternam.

7. Ministratio mortis. Promulgatio legis veteris, qui secundo fuit mortis. — *Interitæ deformata in lapideis.* Tabulis marmoræ inscripta. — *Fuit in gloria.* Fuit valde gloriose et claris; parca calenti, terræ motu montis Sina, splendor vultus Moisi, gloriose et magis splendens promulgata. — *Gloriam vultus.* Splendorem faciei. — *Quæ exaratur.* Quæ gloria interfecta erat a Mose; hi enim radii et hie splendor, uti et vita, Moysen micantem deservant.

8. Ministratio Spiritus. Lex Novi Testamenti, qui vivificantes Spiritum subministrat. — *Erit in gloria.* Majorum, præstantiorum, auliorum, et duratiorum gloriam habebit.

9. Ministratio damnationis. Est reprobatio aequum sententiæ; idem enim est ministratio



10. Et cette gloire même du ministère de la loi ne paraît point être une véritable gloire, si on la compare avec la sublimité de celle du ministère de l'Évangile.

11. Car si le ministère qui devait finir a été accompagné de gloire, celui qui durera toujours l'ôtre être bien davantage.

12. Ayant donc une telle espérance, nous nous parlons avec une sorte de liberté :

13. Et nous ne faisons pas comme Moïse qui mettait un voile sur son visage, de manière que les enfants d'Israël ne pourraient regarder fixement cette lumière dont il éclatait, laquelle devenait éteinte.

14. Mais leurs esprits sont demeurés endurcis; car jusqu'aujourd'hui même, lorsqu'ils lisent l'Ancien Testament, ce voile demeure toujours sur leur cœur sans être levé, parce qu'il ne s'ôte que par l'Esprit-Christ.

15. Ainsi jusqu'à cette heure, lorsqu'on leur lit Moïse, ils ont sur le cœur un voile.

16. Mais lorsque ce peuple sera converti au Seigneur, le voile qui était sur leur cœur en sera ôté.

17. Car le Seigneur est esprit; et où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté.

11. Si enim quod evocatur, per gloriam est; multo magis quod manet in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multa fiducia utimur;

13. et ut non sicut Moyses posuit velamen super faciem suam, ut non insisterent filii Israël in faciem ejus, quod evocatur. [a. Exod. 34. 33.]

14. Sed obtusi sunt sensus eorum. Et que in hodiernum enim dicim hodiernum verbum in lectione veteris testamenti nescit nos revelatum, [quoniam in Christo evocatur.]

15. Sed usque in hodiernum diem, cum legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum.

16. Cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. et Dominus autem spiritus est; ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas, [a. Joa. 3. 24.]

11. Si enim quod evocatur, scilicet Paulus veniens de remanere que Phelet dicitur brilli in viisage de Moïse dicitur passer, et est colat stali à ses yeux un indice que la loi même serait elle-même abrogée, tandis que la loi évangélique doit toujours durer; ce qui est une nouvelle preuve de supériorité.

12. Et non sicut Moïse. Nous prêchons les mystères de la loi nouvelle clairement et à visage découvert, et nous ne les enveloppons pas d'un voile, parce qu'ils ne sont pas, comme ceux de l'ancienne loi, des figures que l'on doit interpréter symboliquement.

13. Comme Moïse. Dans les synagogues, tous les jours de sabbat, on lisait alors comme aujourd'hui, des sections du Pentateuque et des Prophètes. Saint Paul dit que les Juifs se comprennent pas cette lecture, parce que toute la loi se rapporte à Jésus-Christ, et que ce n'est que dans Jésus-Christ qu'on peut en trouver l'intelligence.

14. Mais nous nous glorifions etc. Atque adeo gloria Moisi in Sinæ non est diuenda gloria hæc in parte ad evocatum comparatur cum apostolico ministerio gloriæ, nam hoc longe præcelsius. Præter. Excer. que vix hoc loco significat respectu, ut etiam italice dicitur; Respicio di eam gloria; a paragone della gloria.

15. Quod evocatur. Moses scilicet, et lex ævocanda et abjicienda per Christum. — Per gloriam est. in gloria est, gloriosus est. — Quod movet. Lex nova Christi, qui duravit tempus ad mundi finem.

16. Talem spem. Quod Dominus per nos apostolos spiritum gratiæ diffundit, in quoque illi glorificabilis conceptus per Moysen, ut fecit hactenus. — Multa fiducia utimur. Confidetur evangelicorum, cum libertate, ingenue, aperte; hoc enim significat vix græca τὴν πίστιν.

17. Et non sicut Moyses. Quasi dicit: Moses velavit faciem suam; nos contra non velamus, sed magis libertatis, Christi Evangelium proponimus. — Quod evocatur. Vixō finis, n. 7. Facies intelligit Moysi mortuus.

18. Sed obtusi sunt sensus eorum. Aperte proponimus Evangelium; sed Judæi ad fidem leonem convocant, et quasi velamen opposuimus habuerunt, nam non vident. — Hodiernum usque. Habent autem usque velamen leges veteris, in quibus coribus hereticis ad mysteria in illis latentia non perveniunt. — In lectione Veteris Testamenti. Dum legitur Veteris Testamentum in sermone synagoga. — Nos revelatum. Non ablatum a oculibus eorum. — Quoniam in Christo evocatur. Nec intelligi per Evangelium evocatur, id est, tolli legem veterem.

15. Cum legitur. In synagoga. — Moyses. Lex et Veter Testamentum. — Velamen positum est. Laborati hæc creatura, quam dixi, et pertineti sua crasseque delatione leges Moysi.

16. Cum autem conversus fuerit ad Dominum. Cum divino lumine illustrati Evangelii claritate admiserint Judæi, a litteris ad Spiritum converti. — Auferetur velamen. Removet velamen cœca perceptio mentis, quibus ad vitam æternam convocantur.

17. Dominus autem Spiritus est. Dominus, ad quem vultus Israelis convertatur, Iudei, Spiritus est. — Ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas. Lex autem evangelica, qua convocatur Spiritus Domini, libertatem affert liberum Dei, ut scilicet non habeamus ut mancipia, et regimur timore, sed amore, ut filii.

18. Nos vero omnes revelata facie gloriæ Domini speculantes, in eadem imagine transformamur a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.

11. Si enim quod evocatur, per gloriam est; multo magis quod manet in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multa fiducia utimur;

13. et ut non sicut Moyses posuit velamen super faciem suam, ut non insisterent filii Israël in faciem ejus, quod evocatur. [a. Exod. 34. 33.]

14. Sed obtusi sunt sensus eorum. Et que in hodiernum enim dicim hodiernum verbum in lectione veteris testamenti nescit nos revelatum, [quoniam in Christo evocatur.]

15. Sed usque in hodiernum diem, cum legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum.

16. Cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. et Dominus autem spiritus est; ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas, [a. Joa. 3. 24.]

18. Nos vero omnes revelata facie gloriæ Domini speculantes, in eadem imagine transformamur a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.

CHAPITRE IV.

Sincérité des apôtres dans l'exercice du ministère évangélique. Leur courage au milieu des persécutions, et leur espérance.

1. Ideo habentes administrationem, juxta quod misericordiam consecuti sumus, non desolimus;

2. Sed abdicamus oculis dedecoris, non ambulantes in astutia; neque adulatorantes verbum Dei, sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo.

3. Quod si etiam oportum est Evangelium nostrum, in his qui percunt est oportum :

18. Nos vero omnes, per nos, nos veros a decouvert la gloire du Seigneur, au lieu de cela voir qu'un figure et d'une manière obscure, comme les Juifs. Cette lumière que nous contemplons se reflète sur nous, nous sommes transformés par la vertu de l'Esprit du Seigneur en des hommes spirituels, et nous participons de plus en plus à la lumière divine, jusqu'à ce que nous devenions une parfaite image de Dieu.

Car. IV. — 1. Ideo habentes. Dans le chapitre précédent, l'Apôtre a montré la supériorité du ministère évangélique comparativement au ministère de la loi mosaïque. Ces considérations regardaient les Juifs. Dans ce chapitre il montre la sincérité du même ministère (1-4) le courage avec lequel l'Apôtre et ses collaborateurs Passeront (7-10), et l'opprobre de la reconnaissance éternelle qui les soutient (17-18). Ces considérations regardent les faux docteurs, qui, à l'exemple des philosophes de la gentilité, ne craignent pas d'altérer la doctrine, si cherchant à se faire une vie agréable et commode, s'occupant plus de la présente que de la vie future.

2. Oculis dedecoris. Le portrait de ces faux docteurs est applicable aux hérétiques de tous les temps.

3. Evangelium nostrum. Par cet Evangelium, l'Apôtre entend la prédication et l'enseignement général de l'Évangile, mais non les saintes Écritures, comme le veulent les protestants. Car en dehors de l'interprétation de l'Église, nos livres saints sont des âmes dantes dans lesquels on se perd inévitablement, et si on veut les expliquer chacun d'après son sens privé.

18. Nos vero omnes, revelata facie gloriæ Domini speculantes, in eadem imagine transformamur a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.

Car. IV. — 1. Admirationem. Tale ministerium, scilicet, apostolatus Novi Testamenti, de cuius excellentia superioris capite dictum est. — Non desolimus, nec oculum malis et adversis que nobis accidunt hujus ministerii causa.

2. Sed abdicamus. Astutiam, abasamum, cunctationem, raffinem. — Oculis dedecoris. Quodlibet et occultis fraudes, vel latebras et claudens seras, quibus peccati sui et flagitii obsequium acerbant homines. Vultus notare libidine pæneaspas, pulcritudinem, et eorum oculis voluptates; nam, ut ait ad Ephes. 5. 12. Quæ enim in occultis animi ad spem, turpe est ostendere. — Nos ambulantes in astutia. Ut aliquid palam ostendamus, aliquid occultis astutia. Vixit et subreptitè verbum Isti. Vixi dicta c. 3. n. 17. — Sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos. Dams operam ut non vultu et ostentatione, sed ipsi rerum veritate significamus et non modo libellum, sed etiam infirmum iudicio atque scientia ipse vitium suam excusationem relinquere, lique coram Deo, ipso videlicet inspectante Deo, quem nihil latet, et quem iudicem habere non recusat.

3. Quod si etiam oportum est Evangelium nostrum, Respicit apostolum tum ea que proxime dicta sunt, tum ea que supra dicta sunt in fine capitis ad quem vultus Israelis convertatur. Nis vero omnes, revelata facie gloriæ Domini speculantes; quasi dicit: Si aliquid vultum et oculum est quibusdam Evangelium quod predicamus, in duntaxat qui percunt, id est, reprobi, occidant et velatum est.

4. Pour ces infidèles dont le Dieu de ce siècle a aveuglé les esprits, afin qu'ils ne soient point éclairés par la lumière de l'Évangile qui est l'image de la gloire de Jésus-Christ qui est lui-même l'image de Dieu.

5. Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes ; mais nous prêchons Jésus-Christ Notre Seigneur ; et quant à nous, nous nous regardons comme vos serviteurs par Jésus-Christ.

6. Car le même Dieu qui a commandé que la lumière sortît des ténèbres, a fait briser la cécité dans nos cœurs, afin que nous puissions éclairer les autres, et leur donner la connaissance de la gloire de Dieu, selon qu'elle paraît en Jésus-Christ.

7. Or nous portons ce trésor dans des vases de terre, afin que son éclat ne soit que de la grandeur de la puissance qui est en nous et de Dieu et non pas de nous.

8. Car nous sommes pressés par toutes sortes d'afflictions ; mais nous n'en sommes point accablés ; nous nous trouvons dans des difficultés insurmontables ; mais nous n'y succombons pas ;

9. Nous sommes persécutés, mais non pas abandonnés ; nous sommes abattus, mais non pas entièrement perdus ;

10. Portant toujours en notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus paraisse aussi dans notre corps.

4. Illustratio Evangelii. L'Évangile est l'image de la gloire de Jésus-Christ, parce qu'il fait connaître sa grandeur et sa puissance infinie, et Jésus-Christ est l'image parfaite de Dieu, parce qu'il est son Fils coéternel et consubstantiel.

5. Per Jesum. Par Jésus-Christ qui nous a chargés, glorieux en paraboles, de vous porter la connaissance de son nom, et de lui rendre gloire par sa sainteté et ses miracles.

7. Si non ex nobis. C'est cette puissance, ajoute le P. de Carrières, qui nous soutient dans tous nos maux, étant elle qui nous empêche d'y succomber.

4. In quibus Deus hujus sæculi occævit mentes infidelium, ut non fideant illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum, Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum ;

6. Quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipsæ illius vis lucem splendescere, ipsæ illius vis scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasibus fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiari ; اسپورتم, sed non desisterim ;

9. Persecutionem patimur, sed non derelinquimus ; dejicimur, sed non persumimus ;

10. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferimus, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasibus fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiari ; اسپورتم, sed non desisterim ;

9. Persecutionem patimur, sed non derelinquimus ; dejicimur, sed non persumimus ;

10. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferimus, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

4. In quibus Deus hujus sæculi occævit mentes infidelium, ut non fideant illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum, Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum ;

6. Quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipsæ illius vis lucem splendescere, ipsæ illius vis scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasibus fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiari ; اسپورتم, sed non desisterim ;

9. Persecutionem patimur, sed non derelinquimus ; dejicimur, sed non persumimus ;

10. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferimus, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

4. In quibus Deus hujus sæculi occævit mentes infidelium, ut non fideant illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum, Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum ;

6. Quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipsæ illius vis lucem splendescere, ipsæ illius vis scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasibus fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiari ; اسپورتم, sed non desisterim ;

9. Persecutionem patimur, sed non derelinquimus ; dejicimur, sed non persumimus ;

10. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferimus, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

4. In quibus Deus hujus sæculi occævit mentes infidelium, ut non fideant illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum, Dominum nostrum ; nos autem servos vestros per Jesum ;

6. Quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipsæ illius vis lucem splendescere, ipsæ illius vis scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasibus fictilibus, ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiari ; اسپورتم, sed non desisterim ;

9. Persecutionem patimur, sed non derelinquimus ; dejicimur, sed non persumimus ;

10. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferimus, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimus propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

13. Habemus autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : a Tredidit, propter quod locutus sum, et non credimus, propter quod et loquimur : [a Ps. 115. 10.]

14. Scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et non cum Jesu suscitabit, et constituit vobiscum.

15. Omnis enim propter vos, ut gratia abundant, per multos in gratiarum actionem, abundat in gloriam Dei.

16. Propter quod nos declinamus ; sed licet la qui facti estis, noscitur homo corruptum ; tamen in qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.

11. Et et vita Jesu. Et afin que la conservation de cette chair fragile et périssable au milieu de tant de maux, qui n'est sière attribuée qu'à la puissance de Jésus-Christ, soit une preuve évidente de sa résurrection, puisqu'il nous a permis qu'on puisse nous conserver la vie s'il ne vivait lui-même.

13. Habemus autem eundem spiritum. Beaucoup d'interprètes entendent au contraire : Avez le même esprit de foi que David, qui a dit : *Credidi, etc.* Nous autres apôtres nous croyons à l'Évangile et à ses magnifiques promesses, et c'est pour cela que nous l'annonçons avec courage, sans rien craindre, au milieu de tous les périls auxquels nous sommes exposés. Le P. de Carrières a fait rapporter ce même aux Corinthiens, et il a traduit : Nous avons le même esprit de foi avec vous, selon qu'il est écrit : La première interprétation nous semble préférable.

15. Omnis enim propter vos, qui vivimus, in mortem tradimus propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

16. Propter quod nos declinamus ; sed licet la qui facti estis, noscitur homo corruptum ; tamen in qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.

11. Et et vita Jesu. Et afin que la conservation de cette chair fragile et périssable au milieu de tant de maux, qui n'est sière attribuée qu'à la puissance de Jésus-Christ, soit une preuve évidente de sa résurrection, puisqu'il nous a permis qu'on puisse nous conserver la vie s'il ne vivait lui-même.

13. Habemus autem eundem spiritum. Beaucoup d'interprètes entendent au contraire : Avez le même esprit de foi que David, qui a dit : *Credidi, etc.* Nous autres apôtres nous croyons à l'Évangile et à ses magnifiques promesses, et c'est pour cela que nous l'annonçons avec courage, sans rien craindre, au milieu de tous les périls auxquels nous sommes exposés. Le P. de Carrières a fait rapporter ce même aux Corinthiens, et il a traduit : Nous avons le même esprit de foi avec vous, selon qu'il est écrit : La première interprétation nous semble préférable.

15. Omnis enim propter vos, qui vivimus, in mortem tradimus propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

16. Propter quod nos declinamus ; sed licet la qui facti estis, noscitur homo corruptum ; tamen in qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimus propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

13. Habemus autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : a Tredidit, propter quod locutus sum, et non credimus, propter quod et loquimur : [a Ps. 115. 10.]

14. Scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et non cum Jesu suscitabit, et constituit vobiscum.

15. Omnis enim propter vos, ut gratia abundant, per multos in gratiarum actionem, abundat in gloriam Dei.

16. Propter quod nos declinamus ; sed licet la qui facti estis, noscitur homo corruptum ; tamen in qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimus propter Jesum, ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

13. Habemus autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : a Tredidit, propter quod locutus sum, et non credimus, propter quod et loquimur : [a Ps. 115. 10.]

14. Scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et non cum Jesu suscitabit, et constituit vobiscum.

15. Omnis enim propter vos, ut gratia abundant, per multos in gratiarum actionem, abundat in gloriam Dei.

16. Propter quod nos declinamus ; sed licet la qui facti estis, noscitur homo corruptum ; tamen in qui intus est renovatur de die in diem.

17. Id enim, quod in presenti est momentaneum et leve tribulationis nostre, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.



13. Car soit que nous soyons emportés comme hors de nous-mêmes, c'est pour Dieu; soit que nous nous tempérons, c'est pour vous.

14. Parce que la charité de Jésus-Christ nous presse; considérant que si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts à son seul-mêmes.

15. Or Jésus-Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort, et qui est ressuscité pour eux.

16. C'est pourquoi nous ne connaissons plus personne selon la chair, et si nous avons connu Jésus-Christ selon la chair, nous ne le connaissons plus maintenant de cette sorte.

17. Si donc quelqu'un est resté uni à Jésus-Christ, il est devenu une nouvelle créature. Ce qui était vieux est passé, et tout est nouveau chez lui.

18. Et le tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui-même par Jésus-Christ, et qui nous a donné le ministère de cette réconciliation.

19. Car Dieu a réconcilié le monde avec soi-même par Jésus-Christ, ne leur imputant point leurs pé-

chés, nous ne nous en sommes point rendus compte. Parce que la charité de Jésus-Christ nous presse et que l'amour qui Pa porté à donner sa vie pour nous et pour tous les hommes, nous apprend ce que nous devons faire pour sa gloire et pour le salut de nos frères.

20. Et par conséquent nous ne comptons pas sur nous-mêmes, mais sur Jésus-Christ qui est mort pour nous les fidèles, à son sein certain qu'il est mort pour tous les hommes; et il suppose certains (Hebr. VI, cap. III) Le P. Perrone, après tous les théologiens, dit que ce sentiment est vrai, pléin, catholique, et touché de respect pour Jésus-Christ, pour, catholique et fidèle propositum de Deo, § 479.

21. Quant à nous-mêmes, nous ne sommes plus de différence entre le Juif et le Gentil. Si toutefois nous avons regardé le Christ comme étant de la race de David, nous ne voyons plus ce qui est le Fils de Dieu, le Seigneur de tous les hommes.

22. Versus trahendum. Car, qui est de la race de David, n'est pas de la race de Dieu. On ne s'agit pas de savoir ce qui était adoré avant, Juif ou Gentil, libre ou esclave.

23. Verbum reconciliatus il n'est pas chargé d'annoncer aux hommes cette réconciliation, ce leur apprendre en quel état ils étaient et ce qu'ils ont à faire pour s'en profiter.

24. Sive enim mente excelsissimus, Deo. Sive de nobis ita, magnitudo loquimur, ut quantum modo insanire videamus, id Dei causa fatimus. In grace est, caritatem, quod bene vult potest, ita se vult capere, et sibi sobrius sumus. - Sive sobrius sumus, in sermone sciendum et laudibus nostris. - Videtur, id est vult capere, ut nobis modestie exemplum sit, ut non nos ostentemus, et obsequium manum et oculum præbeamus.

25. Caritas enim Christi urget nos. Ut amica in honoris Dei et commodum vestrum facimus. - Amicitiam bonam, reverentiam, fiduciam, habundantiam. Sensus est: qui tantum, et propter tantum Christum pro omnibus mortuum esse, atque adeo omnes homines esse tantum oblectari fati.

26. Pro quo omnibus mortuum est Christus. Quasi dicit: Consequens legitur est ut qui habet vitam a Christo habuerunt, illa si acceptam referant, et jam non alii, non sum plures sui voluntarii viderent, et alii, qui se ipsos mortuos est et resuscitavit.

27. Ex hoc. Scilicet tempore, in grace enim est, ère tunc viv, ex numer, ex hoc tempore. Nonnumera nostrorum scriptura corpus, id est, spiritum externam, scilicet quod nobis expressit sit, unitus, Judæus, nobilis, doctus, etc. His adhibetur naturalibus mortuum sem quibus in Christo resuscitatus, ut se ipsos vivos, et omnes in ipso secundum charitatem spiritum qui non secundum carnem. - Et in cognovit secundum carnem Christum: Si aliquid ad nos non plusquam potuimus, quod Christum secundum carnem gentilis non sceret, et postquam Judæus, in hoc: In his horribilibus adhibuit mortuum sumus, et de Christo accepit non secundum carnem, et in membris debilibus deprecatum, opam, gratiam et salutem postulantem. - In die actus, in tempore gratie. - Ad hoc est. Adjuvabo est, ut in tua memoria, scilicet christianis, salutem sit, a propositum assequamur.

28. Et enim. Deus per Iosiam, c. 49, n. 8. Probat apostolus sane esse tempus gratie et réconciliationis, et gratiam non in vacuum recipiamus. - Tempore accepto, Misit, vel parat, ut loquitur Iosiam. Hoc tempus est lapus gratie, cum present vix, in quo bene operari et mereri opportunissimum habemus. - Etiam si illi. Sane hæc verba Patri et Filii, quasi dicit: Essentibus. Id est, extantibus; ponitur enim propter tempus futuro, ut supra accepit propositum, Excusabit in Fili sui, pro membris suis, et in membris debilibus deprecatum, opam, gratiam et salutem postulantem. - In die actus, in tempore gratie. - Ad hoc est. Adjuvabo est, ut in tua memoria, scilicet christianis, salutem sit, a propositum assequamur.

29. Nemini dantes ullam offensivam. Officium nostrum legationis exorcismo, sedulo invenit, ut non in illis sit offensivum; quævis in illis sit facta scandalum. - Ut non contempserim ministerium nostrum. Ne ministerium evangelicæ prædicationis reprehendant, infametur, et male audiat apud homines.

30. Deus erat in Christo. Christus enim erat Deus. - Mundum. Genus humanum. - Non repugnavit illis delicta ipsorum. Per Christum remittimus. - Et ponit in nobis virtutes.

repugnans illis delicta ipsorum, et posuit in nobis verbum réconciliationis.

30. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Ossecramus pro Christo, réconciliationis Dei.

31. Eum, qui non novaverit peccatum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeretur justitia Dei in ipso.

chës, et il a mis en nous la parole de cette réconciliation.

30. Nous faisons donc auprès de nous la charge d'ambassadeurs de Jésus-Christ; et c'est Dieu qui vous exhorte par notre bouche lorsqu'on nous conjure au nom de Jésus-Christ de vous réconcilier avec Dieu.

31. Pour l'amour de nous, il a traité celui qui ne nous avait point commis le péché, comme s'il eût été le péché même, afin qu'il nous nous devinissions justes de la justice de Dieu.

CHAPITRE VI.

Saint Paul exhorte les Corinthiens à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu et il les engage à n'avoir nul commerce avec les infidèles.

1. Adjuvantes autem exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.

1. Etant donc les coopérateurs de Dieu, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.

2. At enim a Tempore accepto exardivi te, et in die salutis adveni te. Eccc nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis. [à Jac. 49, 8.]

2. Car il dit lui-même: Je vous ai exhorté au temps favorable, et je vous ai aidé au jour du salut. Or voici maintenant le temps favorable; voici maintenant le jour du salut.

3. - Nemini dantes ullam offensivam, ut non contempserim ministerium nostrum: [à I. Cor. 19, 32.]

3. Et nous ne devons donner à personne aucune sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit point déshonoré.

31. Pro nobis peccatum fecit. Dans plusieurs endroits de l'Écriture, le mot peccatum se prend pour la victime offerte en expiation du péché. - Ut nos efficeretur justitia. La cause formelle de notre justification, dit le sceau de Trons, est la justice de Dieu, non celle par laquelle Dieu est juste, mais celle par laquelle il nous fait justes, que nous recevons en nous-mêmes et par laquelle nous sommes renouvelés.

Cap. VI. - L'adjuvantes autem. Saint Paul avait dit dans le chapitre précédent qu'il était l'ambassadeur de Jésus-Christ près des Corinthiens. Il ne rempli ici les fonctions en les exhortant à ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain (1-2). Pour leur donner une juste idée de ce ministère il en décrit les souffrances (3-10). Il leur offre ensuite son cœur avec tout l'élan de la charité la plus ardente (11-18). - Et in die salutis adveni te, dans la crainte que vous ne fassiez pas les mêmes erreurs que les autres chrétiens. Ceci suppose deux choses qui sont de toi toutes les deux: c'est que, l'homme, par son libre arbitre, peut rendre stérile la grâce qu'il a reçue en lui maintenant, ce qui entraine à cette proposition condamnée de plusieurs auteurs; et que, sans aucune façon, on nous renvoie ce qu'il faut l'amour et l'œuvre de la grâce pour faire le bien, ce qui est contraire à l'hérésie des pélagiens.

reconciliationis. Prædicationis, scilicet verbi Dei quo Deo homines reconciliamus. Vel per hunc animum significat rem, ut non alio modo verbum reconciliationis, quam ipsa reconciliationis, esse potestas et ministerium homines Deo reconciliandi.

30. Pro Christo. Vix et loco Christi, et si alibi loquitur, in persona Christi, cuius apostolus sumus. - Tanquam Deo exhortante per nos, ita cum dicitur Math. 20, 20: Non solus tu dicit qui loquitur, sed Spiritus Sanctus dicit, qui loquitur in nobis. - Ossecramus pro Christo. Ossecramus vice Christi, et quasi omni legatione nos rogamus ut velitis Deo reconciliari.

31. Eum, qui non novaverit peccatum. Tants enim Dei benignitas et misericordia fuit, in nos, ut Filium suum, qui nullum unquam peccatum commiserat, pro nobis tradiderit. - Pro nobis peccatum fecit. Hoc non pro peccato. - Infirma Deo. Sane enim Deo, non per Dei justitiam. - In ipso. Per ipsum.

Cap. VI. - 1. Adjuvantes autem. Cooperateurs, qui ad hoc: Quia enim nos in factu esse debere ipsos Christi soli et administrari. - Ne in vacuum gratiam Dei recipiatis. Ne frustra et abique fructu Dei gratiam et consolationem vocationis ad idem propositum videamus.

2. At enim. Deus per Iosiam, c. 49, n. 8. Probat apostolus sane esse tempus gratie et réconciliationis, et gratiam non in vacuum recipiamus. - Tempore accepto. Misit, vel parat, ut loquitur Iosiam. Hoc tempus est lapus gratie, cum present vix, in quo bene operari et mereri opportunissimum habemus. - Etiam si illi. Sane hæc verba Patri et Filii, quasi dicit: Essentibus. Id est, extantibus; ponitur enim propter tempus futuro, ut supra accepit propositum, Excusabit in Fili sui, pro membris suis, et in membris debilibus deprecatum, opam, gratiam et salutem postulantem. - In die actus, in tempore gratie. - Ad hoc est. Adjuvabo est, ut in tua memoria, scilicet christianis, salutem sit, a propositum assequamur.

29. Nemini dantes ullam offensivam. Officium nostrum legationis exorcismo, sedulo invenit, ut non in illis sit offensivum; quævis in illis sit facta scandalum. - Ut non contempserim ministerium nostrum. Ne ministerium evangelicæ prædicationis reprehendant, infametur, et male audiat apud homines.

30. Deus erat in Christo. Christus enim erat Deus. - Mundum. Genus humanum. - Non repugnavit illis delicta ipsorum. Per Christum remittimus. - Et ponit in nobis virtutes.

CHAPITRE VII.

L'Apôtre fait voir combien il aime les Corinthiens et il leur exprime toute la joie qu'il a éprouvée des heureux effets de sa première lettre.

1. Avant donc reçu de telles promesses, mes chers frères, purifiez-vous de tout ce qui souille le corps et l'esprit, achevant l'œuvre de votre sanctification dans la crainte de Dieu :
2. Donnez-moi une place dans votre cœur. Nous n'avons fait tort à personne; nous n'avons corrompu l'esprit de personne; nous n'avons pris le bien de personne.
3. Je ne vous dis rien ici pour vous condamner, puisque je vous ai déjà dit que vous étiez dans mon cœur à la mort et à la vie.

4. Mais je vous parle avec une grande confiance. J'ai grand espoir de ne s'égarer de vous, je suis rempli de consolation; je suis comblé de joie parait toutes mes souffrances :
5. Car étant venu en Alacéclonie, nous n'avons eu aucun rebelle selon le chair, mais nous avons toujours eu à souffrir; ce n'est qu'une combats au dehors, et que frayens au dedans.
6. Mais Dieu, qui console les humbles, nous a consolés par l'arrivée de Titus;
7. Et non-seulement par son arrivée, mais en-

CAV. VII. — 1. *Has ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus; perfectentes sanctificationem in timore Dei.*
2. *Capite nos. Neminem lesimus, neminem corrupimus, amicum circumvenimus.*
3. *Non ad condemnationem vestram dico. Proximis enim quod in cordibus nostris estis, ad commendandum, et ad convincendum.*
4. *Multa mihi fiducia est apud vos; multa mihi gloriatio pro vobis; replatus sum consolatione; superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*
5. *Nam et cum venissemus in Macedoniam, nullus requiem habuit contra nos, sed omnem tribulationem passus sumus; foris pugnae, intus timores.*
6. *Sed, qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titus.*
7. *Non solum autem in adventu Titus,*

CAV. VII. — 1. *Has ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus; perfectentes sanctificationem in timore Dei.*
2. *Capite nos. Neminem lesimus, neminem corrupimus, amicum circumvenimus.*
3. *Non ad condemnationem vestram dico. Proximis enim quod in cordibus nostris estis, ad commendandum, et ad convincendum.*
4. *Multa mihi fiducia est apud vos; multa mihi gloriatio pro vobis; replatus sum consolatione; superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*
5. *Nam et cum venissemus in Macedoniam, nullus requiem habuit contra nos, sed omnem tribulationem passus sumus; foris pugnae, intus timores.*
6. *Sed, qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titus.*
7. *Non solum autem in adventu Titus,*

CAV. VII. — 1. *Has ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus; perfectentes sanctificationem in timore Dei.*
2. *Capite nos. Neminem lesimus, neminem corrupimus, amicum circumvenimus.*
3. *Non ad condemnationem vestram dico. Proximis enim quod in cordibus nostris estis, ad commendandum, et ad convincendum.*
4. *Multa mihi fiducia est apud vos; multa mihi gloriatio pro vobis; replatus sum consolatione; superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*
5. *Nam et cum venissemus in Macedoniam, nullus requiem habuit contra nos, sed omnem tribulationem passus sumus; foris pugnae, intus timores.*
6. *Sed, qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titus.*
7. *Non solum autem in adventu Titus,*

CAV. VII. — 1. *Has ergo habentes promissiones, charissimi, mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritus; perfectentes sanctificationem in timore Dei.*
2. *Capite nos. Neminem lesimus, neminem corrupimus, amicum circumvenimus.*
3. *Non ad condemnationem vestram dico. Proximis enim quod in cordibus nostris estis, ad commendandum, et ad convincendum.*
4. *Multa mihi fiducia est apud vos; multa mihi gloriatio pro vobis; replatus sum consolatione; superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.*
5. *Nam et cum venissemus in Macedoniam, nullus requiem habuit contra nos, sed omnem tribulationem passus sumus; foris pugnae, intus timores.*
6. *Sed, qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titus.*
7. *Non solum autem in adventu Titus,*

sed etiam in consolatione; que consolatus est in vobis; referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram emulationem pro me, ita ut magis gaudeam.

8. Quantam estis contristati vos in epistola, non me parait; etiam penset, videns quod epistola illa (etiam ad horam) vos contristavit :

9. Nunc gaudeo; non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad penitentiam. Contristati enim estis secundum Deum; et in nullo detrimentum patimini ex vobis.

10. e. Que enim secundum Deum tristitia est, penitentiam in salutem stabilem operatur; sane illam tristitiam mortem operatur. (1. *1. Petri. 2. 19.*)

11. Ecce enim hoc ipsum, secundum Deum contristati vos, quantum in vobis operatur sollicitudinem; sed defensionem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed emulationem, sed vindictam. In omnibus exhibitivis vos incommutatos esse negotio.

saint Paul, fletum, le chagrin qui l'avaient de l'avoir affligé par leur négligence à punir l'incontinence. Ce sens se lit mieux au mot *emulationem pro me*, qui vient ensuite; c'est pour cela que nous le préférons à celui de *Melancholia*.

10. *Mortem operatur.* La tristesse du monde, c'est-à-dire celle qui n'est pas sentie lorsqu'on est privé de ses biens ou de ses plaisirs, cause la mort de l'âme en excitant des mouvements de colère, de vengeance, et de murmure qui deviennent souvent une source de fautes graves. Dans le sens purement naturel, cette tristesse est également nuisible au corps; elle peut abrégier la vie et causer la mort. *Ad hunc modum tristitia, dicit le Sage (Ecclii., XXX. 26).*

11. *Sed defensionem.* De ces six substantifs, d'après saint Chrysostome, les deux premiers se rapportent aux Corinthiens eux-mêmes; les deux autres expriment leurs dispositions à l'égard de saint Paul qu'ils craignent, et qu'ils avaient eu en même temps le désir de voir; et les deux derniers innoquent leur conduite envers l'Incontinent (Cléry., Rom. XV. 2.)

Vestrum desiderium. Emulationem. — *Vestrum fletum.* Penitentiam et dolorem pro peccatis. — *Vestrum emulationem pro me.* Studium vestrum erga me, et zelum tuendi me et apostolatus meum contra obsecratores. — *Ita ut magis gaudeam.* Ita ut intelligit contra peccatores, non propter contra thesaurorum illam glorificationem. — *Vel ut magis gaudeam.* Magis gaudio me auditis perhorrori, quam si non audissem. Et de nullo detrimentum patimini ex vobis. Et non modo nihil epistola nostra detrimentum, sed ingenis potius commodum vobis attulerit.

8. *Non me parait.* Quia et nunquam meo satisfactionem ita ad vos scripsi. — *Ad horam.* Ad breve tempus. — *Vos contristavit.* Est ellipsis; suppletur enim est, tamquam proficit vobis vobis communitate ad agenda penitentiam, que vobis iugem conscientiam patrem et legitimum coarctat.

9. *Sed quia contristati estis ad penitentiam.* Non gaudeo de tristitia vestra, sed de fructu tristitia, qui est penitentia, seu correctio vestra. — *Contristati estis ad penitentiam.* Deinde, *penitentiam* enim officio desiderium patimini ex vobis. Et non modo nihil epistola nostra detrimentum, sed ingenis potius commodum vobis attulerit.

10. *Penitentiam in salutem stabilem.* Metuere est contra peccatores, penitentiam non penitentiam, vel non penitentiam in salutem operatur; quod licet est, quod dicit vulgata interpret, *penitentiam stabilem*, quem sensu non penitentiam, ita in proposito stabile est. Quod si vocem *quarrelante* iungamus cum *superioribus*, motum eam esse salutem *quarrelante*, cuius nomen penitentiam, sed potius mirum pariet ad illam esse connectum. — *Interdum autem tristitia.* Dum sollicitus qui dicit non propter Deum operum, sed et amissionem vel inopiam, peccationem eorum que quia caritate et secundum seculi desideria operavit. — *Mortem operatur.* Mortem mortem.

11. *Hoc ipsum... contristati.* Hanc ipsa tristitia. — *Sollicitudinem.* Placandi Dei, et in die iudicium carum qui ad salutem pertinent. — *Sed defensionem.* Sed penset pro ino. — *Defensionem.* Antiquorum, conscientiam, voluntatem obsequi certis. Significat Verbi Dei velum contra pseudopostolos obsecratores defendisse, vel, quod verisimiliter puto, Corinthios suam penitentiam agnovisse, quod immane factus innotuit illis dissimulatione, et expulsum. — *Indignationem.* Contra inquam, quod ita se passivum et apostolum fuerat respicientem. Vel indignationem contra innotuitum qui peccatorum. — *Timorem.* Dei. — *Desiderium.* Deo satisfaciendi, et vita in posterum magis transcendenda. — *Emulationem.* Vel dicit n. 7. — *Predictem.* Contra formam violatorem divini legis, et contra seipsum, cum per penitentiam in peccata nocentia in saluta illi vult. — *In omnibus exhibitivis vos incommutatos esse negotio.* Syrus, ostendit quod puri estis in illo negotio, id est, si terrenis peccatis alio et immunes; licet enim illi in illo negotio negligentes, jam tamen cum nobis in peccatis praeceptis, peccatum illud vindicando, et de vestra negligentia penitentiam agendo.

13. Car lorsque nous vous avons écrit, ce n'a été ni à cause de celui qui a fait l'injure, ni à cause de celui qui la souffre, mais c'est de nous faire connaître le soin que nous avons de vous devant Dieu.

14. C'est pourquoi aussi nous avons été consolés ; et outre la consolation que nous en avons reçue, notre joie s'est encore beaucoup augmentée par celle de Titus, voyant que vous avez tous contribué au repos de son esprit.

15. Et que si je me suis loué de vous en lui parlant, je n'ai point eu sujet d'en rougir ; mais qu'ainsi que nous ne vous avons rien dit que dans la vérité, aussi le témoignage avantageux que nous avions rendu de vous à Titus s'est trouvé conforme à la vérité.

16. C'est pourquoi il ressent dans son cœur un redoublement d'affection envers vous, lorsqu'il se souvient de l'obéissance que vous lui avez vous rendue, et comment vous l'avez reçu avec crainte et tremblement.

17. Je ne révois donc point cette éprouve de ce que je puis me promettre tout de vous.

CHAPITRE VIII.

Saint Paul engage les Corinthiens à assister de leurs contributions les pauvres de Jérusalem. Il leur recommande les ministres chargés de faire cette collecte.

1. Mais il faut, mes frères, que je vous fasse savoir la grâce que Dieu a faite aux Eglises de Macédoine.

2. Qui est que leur joie s'est autant plus redoublée.

3. Qui fait voir que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

4. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

5. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

6. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

7. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

8. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

9. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

10. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

11. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

12. Et que, d'ailleurs, ils ont encore été touchés de la grâce de Dieu, et que leur joie s'est encore plus redoublée.

13. Igitur, etsi scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est, sed ad manifestandum sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis.

14. Coram Deo, idcirco consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantius magis gavisi sumus super gaudio Titii, quia relictus est spiritus vestri ab omnibus vobis.

15. Et si quid apud illum de vobis glorior sum, non sum confusus; sicut enim omnia vobis in veritate locuti sumus, ita et gloria nostra, quae facta est Titum, veritas facta est.

16. Gaudet quod in omnibus confidit in vobis, sicut, remissis omnium vestrum obedientiam; quomodo cum timore et tremore excipitis illam.

17. Gaudet quod in omnibus confidit in vobis, sicut, remissis omnium vestrum obedientiam; quomodo cum timore et tremore excipitis illam.

18. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

19. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

20. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

21. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

22. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

23. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

24. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

25. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

26. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

27. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

28. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

29. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

30. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

31. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

32. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

33. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

34. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

35. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

36. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

37. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

38. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

39. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

40. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

13. Igitur, etsi scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam, nec propter eum qui passus est, sed ad manifestandum sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis.

14. Coram Deo, idcirco consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantius magis gavisi sumus super gaudio Titii, quia relictus est spiritus vestri ab omnibus vobis.

15. Et si quid apud illum de vobis glorior sum, non sum confusus; sicut enim omnia vobis in veritate locuti sumus, ita et gloria nostra, quae facta est Titum, veritas facta est.

16. Gaudet quod in omnibus confidit in vobis, sicut, remissis omnium vestrum obedientiam; quomodo cum timore et tremore excipitis illam.

17. Gaudet quod in omnibus confidit in vobis, sicut, remissis omnium vestrum obedientiam; quomodo cum timore et tremore excipitis illam.

18. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

19. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

20. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

21. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

22. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

23. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

24. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

25. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

26. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

27. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

28. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

29. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

30. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

31. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

32. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

33. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

34. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

35. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

36. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

37. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

38. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

39. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

40. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

double, qu'ils ont été éprouvés par de plus grandes afflictions; et que leur profonde pauvreté répando avec abondance les richesses de leur charité sincère.

3. Car il est vrai, et il faut que je leur rende ce témoignage, qu'ils se sont portés d'excuses à donner autant qu'ils pouvaient, et même au delà de ce qu'ils pouvaient;

4. Nous conjurant avec beaucoup de prières de recevoir leurs aumônes; et de souffrir qu'ils eussent part à la charité qu'on fait aux saints de Jérusalem.

5. Et ils n'ont pas fait seulement en cela ce que nous avions espéré d'eux; mais ils se sont donnés eux-mêmes, principalement au Seigneur, et puis à nous par la volonté de Dieu;

6. Et sorte que nous avons été très fiers que, comme il a déjà commencé, il achève de vous rendre parfaits en cette grâce;

7. Et que, comme vous êtes riches en toutes choses, en foi, en paroles, en sciences, en toutes sortes de sages, et dans l'affection que vous nous portez, vous le soyez aussi en cette grâce.

8. Ce que je ne vous dis pas néanmoins pour vous imposer une loi, mais seulement pour vous porter, par l'exemple de l'ardeur des autres, à donner des preuves de votre charité sincère.

9. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

10. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

11. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

12. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

13. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

14. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

15. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

16. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

17. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

18. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

19. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

20. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

21. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

22. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

23. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

24. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

25. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

26. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

27. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

28. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

29. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

30. Non quasi imperans dico; sed per vos, sollicitudinem, etiam vestras charitatis ingenium hominum comprobans.

9. Car vous savez quelle a été la honte de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, étant riche, s'est rendu pauvre pour l'amour de vous, afin que vous devinssiez riches par sa pauvreté.

10. C'est donc en un conseil que je vous donne, parce qu'il vous est utile : d'autant plus que vous n'avez pas seulement commencé les premiers à faire cette charité, mais que vous en avez de vous-même formé le dessein dès l'année passée.

11. Achevez donc maintenant ce que vous avez commencé à faire dès lors, afin que, comme vous avez une prompte volonté d'assister vos frères, vous les assistiez aussi effectivement de ce que vous avez.

12. Car lorsqu'un homme a une grande volonté de donner, Dieu le reçoit, ne demandant de lui que ce qu'il veut, et non ce qu'il ne peut pas.

13. Et ainsi je n'entends pas que les autres soient soulagés, et que vous soyez surchargés.

14. Mais que, pour ôter l'inégalité, votre abondance temporelle supplée maintenant à leur pauvreté temporelle, afin que vous pauvres spirituellement soyez soulagés aussi par votre abondance temporelle, et qu'ainsi tout soit réglé à l'égalité, selon qu'il est écrit de la manne :

15. Celui qui en recueillit beaucoup n'en eut pas plus que les autres, et celui qui en recueillit peu n'en eut pas moins.

16. Or je rends grâces à Dieu de ce qu'il a donné au cœur de l'île la même sollicitude que j'ai pour vous.

17. Fictio periculis. Les Corinthiens avoient prié, à l'égard de cette bonne œuvre, une sorte d'engagement que l'Apôtre leur rappelle, et qu'il les engage à remplir.

18. Et fiat equalitas. Pour corriger l'inégalité sociale que crée la différence de fortune, l'Apôtre veut que les biens spirituels compensent les biens temporels, et que les pauvres et les riches viennent ainsi en aide les uns aux autres. C'est ainsi qu'il entend l'égalité dans la charité.

9. Gratiam Domini nostri Jesu Christi. Beneficentia quod gratuito nobis contulit Christus — Egenus factus est. Indigne rerum temporalium, scilicet la natura assumpta. In gracis est, irrogatus, mendicus factus est. — Cum esset dives. Intellige in divina natura. In grano est, minoror vos, dives existens; necque dives esse bonis quam pauper factus est, quia non dedit nisi deus essetis, et non homo. — Ut illius formidare vos dicitur caesari. In illis paupertate in temporalibus; vos efferebamur divites in spiritualibus; quasi dicit : Ego et vos, Corinthii, elemosinas vestras pauperibus ditate.

10. In hoc. In hoc re. — Hoc enim volens est. Malis enim bonis spiritualibus vobis caritas habet largitio temporalis. — Hoc et sic. Sed prompto et liberali animo dare, quod plures est faciendum ipsa largitione.

11. Perficite. Quod copisistis. — Ut quomodomodum promptis est animus voluntatis. Quomodomodum in est vobis promptissimo volens. — Ita sit et perficenti. Alacritas. — Et eo quod habetis. Pro facultate vestra et opibus.

12. Accepta est, non secundum id quod non habet. Accepta est, non illius meritis et commendatur quod non habet, quasi non possit mereri, si non habet, et illud de facto dedit, sed potest etiam, si non est multum, sed prompto et magis charitate, multum mereri.

13. Non enim ut sitis sit remissis, vobis autem re-didit. Non impertit ut tantum elemosinas datis, quia pauperes laudat vivant, vos autem necessitatibus sublevis; — Sed est equalitas. Ut utrique ab extrinsecis recedatis, ut scilicet vos datis superfluis, pauperibus autem non desint necessariis.

14. Et illorum abundantiam. Bonorum spiritualium sit supplementum inopiae vestre spiritualis, in ut semper temporalis, metatis spiritualis et aeternae. — Ut fiat equalitas. Ut utriusque vestrum deus id quo abundat, et recipiat id quo caret. — Sicut scriptum est. Eccl. 16, 18, juxta LXX.

15. Qui multum. Scilicet manna colligit. — Qui multum, non abundant. Qui tantum manna colligit, non propterea contentus plus habuit. — Et qui modicum, non minoravit. Et qui modicum quantum colligit, non minus habuit, ne qui plus colligeret. Vide Eccl. 16, 18. Et haec manna historia ne argumentatur apostolus; Deus aequalem omnibus mensuram dabit manna, ergo par sit ut etiam christiani pariteret quantum colant, ut qui abundant opibus, egentibus tribuant, et illi in vitam necessariis nihil exigant, ut aequo superfluo habeant, non necessario destituantur.

16. Fandem sollicitudinem. Idem studium excitandi vos ad beneficentiam in pauperes, quae ergo Macedones excitavi.

9. Scilicet enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illius inopia vos divites essetis.

10. Et condidit in hoc de; hoc enim vobis utilis est, quod non solum fecerit, sed et velle copisistis ad anno priore;

11. Nunc vero et facto perficite; ut quomodomodum promptis est animus voluntatis, ita sit et perficenti ex eo quod habetis.

12. Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet, accepta est, non secundum id quod non habet.

13. Non enim ut alius sit remissis, vobis autem tribulatio, sed ex equalitate.

14. In presenti tempore vestra abundantia illorum inopiae suppliat; et illorum abundantiam vestram inopiae sit supplementum, ut fiat equalitas, sicut scriptum est;

15. Qui multum, non abundant; et qui modicum, non minoravit. [a. Eccl. 16, 18.]

16. Gratias autem Deo, qui dedit remissis sollicitudinem pro vobis in corde Tito.

17. Quoniam exhortationem quidem suscepit, sed cum sollicitor esset, sua voluntate profectus est ad vobis.

18. Minimus enim cum illo fratre nostro Titum est in Evangelio per omnes Ecclesias;

19. Non solum autem, sed et ordinatus est ab Ecclesiis per omnes peregrinationes nostras. In hac gratiam, qui ministratur a nobis ad Domini gloriam, et destinatum voluntatem nostram;

20. Devotus hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine, qui ministratur a vobis.

21. A Providentiam enim bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus. [a. Rom. 12, 17.]

22. Minus autem cum illo et fratre nostro, quam propter omnes et frater nostrum, cum multis sollicitorem, confidentiam multa in vobis.

23. Sive pro Tito, qui est socius meus, et in vos adiutor, sive fratres nostri, Apostoli gloriamur; gloria Christi.

17. Fratrem cuius locus est. Le P. de Charité et non l'apôtre de saint Luc, mais ces paroles cuius locus est in evangelio ne nous paraissent pas desuvas en faveur de cette opinion. On peut également soutenir les autres sentimens rapportés par Ménochio.

20. Ne quis nos vituperet. La dispersion des sentimens publics est très-souvent un sujet d'attaque et de calomnie contre ceux qui en sont chargés. Pour ne pas donner prise à des destructeurs, l'Apôtre a soin de s'en décharger sur des personnes étrangères, à l'abri de tout soupçon.

21. Fratrem nostrum. Saint Paul n'a désigné nommément que Tito. On a pensé qu'il n'avait pas donné le bon des autres parce qu'ils n'avaient pas connu des Corinthiens. Toutes les conjectures auxquelles on peut se livrer à ce sujet n'ont rien de fondé.

17. Exhortationem quidem suscepit. Minus exhortatus vos ad elemosinam. — Sicut sollicitor. Spontis sua incitatus ad promovendum hoc negotium colligendum elemosinam. — Sua voluntate. Adhuc, sponte sua, ne non multum benevolent, sed cognate.

18. Cuius locus est in Evangelio. Praedicator. Barrobus parus Silem intelligit. Hieronymus. Locum evangelium Justinianus, Barnabam apostolum.

19. Non solum autem. Laudem habet in Evangelio. — Ordinatus est. Xerocebra, impeditio manuum latitatus. — Ab Ecclesiis. Non quod Paulus et Lucae, sive Sileus aut Barnabas a multitudinis maximo impositione ordinati sunt; sed quod tota approbata multitudinis legitur ministris esse inchoatum. — In hac gratiam. qui ministratur a vobis. In greco est, vos et vobis carere, cum hac gratia, hoc adjecto omnes colligendi ministrandi que elemosinas. Vel ad hoc gratitum ministerium colligendi elemosinas. — Et destinatum voluntatem nostram. Hoc est, ad alacritatem animi nostri declarantiam, in hoc tam pro dei et pauperum obsequio. In greco est, cum reprobis bonis, et vestrorum prompitudine, quasi dicit : Hoc ministerium colligendi elemosinas suscipimus, ut vos ad illas erogaandas promptiores redderetis.

20. Ne quis nos vituperet. Misi Titum et Lucam ad elemosinas tam largas colligendas, ne quis impugnet eas ne mihi ad privatis usque colligere. — Plenitudine. Adhuc, abundantia, exuberantia, sollicito numerorum.

21. Providentiam enim bona. Curamus et bono et honeste agimus, non tantum coram Deo, sed etiam coram hominibus, ita et locus oblationibus bono relectuatur.

22. Fratrem nostrum. Alqui putant Apollo intelligere, quem superior epistola, e. 16, n. 12, ad eos aliquando profecturum scripsit; sed tamen est incerta. — Sollicitum enim. Diligentem; — Confidentiam multa in vobis. Confidens multum, et sperans illos, ut par est, a vobis honesto sit amanter expeditis.

23. Sive pro Tito. Ob amorem et reverentiam Titum. — Socius meus. In negotio predicationis Evangelio. — Et in vos adiutor. Cooperator meus in promovenda salute vestra. — Sive fratres nostri. Pro actibus nostris; pallium enim ministratur pro sacerdotibus, ut sensus sit; partim propter fratres cum Tito missos, qui sunt apostoli Ecclesiarum, partim propter Titum ipsum, confido quod illos dico, et par est, suscipiatis. — Gloria Christi. Qui apostoli sunt Christi gloria; illam enim procurant et promovunt.

17. Car non-seulement il a bien reçu la prière que je lui ai faite; mais y' étant porté de lui-même avec encore plus d'affection, il est parti de son propre mouvement pour aller vous voir.

18. Nous avons envoyé avec vous avec lui notre frère, qui est devenu célèbre dans toutes les Eglises, par l'Evangelie.

19. Et de plus, c'est aussi lui qui a été choisi par les Eglises pour nous accompagner dans nos voyages, et prendre part au soin que nous avons de procurer cette assistance à nos frères, pour la gloire du Seigneur, et pour secourir notre bonne volonté.

20. Notre dessein a été d'éviter que personne ne puisse rien nous reprocher sur le sujet de cette amable abondance, dont nous sommes les dispensateurs.

21. Car nous tâchons de faire le bien avec tant de circonspection, qu'il soit approuvé, non-seulement de Dieu, mais aussi des hommes.

22. Nous avons envoyé encore avec eux notre frère, que nous avons reconnu zélé et vigilant en plusieurs rencontres, et qui est encore beaucoup plus en celle-ci. Or, nous avons une grande confiance en vous.

23. Soit l'Apôtre de Tite qui est un tel avec moi, et qui travaille comme moi pour votre salut, soit à l'égard de nos frères qui l'accompagnent, qui sont les apôtres des Eglises et la gloire de Jésus-Christ.

24. Donnez-leur donc devant les Eglises des preuves de votre charité; et laissez voir que c'est avec sujet que nous vous sommes loués de vous.

25. Ostendéme-nous ergo, que est charitatis vestre; et laites voir que c'est avec sujet, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.

CHAPITRE IX.

Continuation du même sujet. Avantages de l'aumône.

1. J'en demeuré là; car il serait superflu de vous écrire davantage touchant cette assistance qui se prépare pour les saints.

2. Parce que je sais avec quelle affection vous y portez; de dont je me félicite aussi devant les Macédoïens, leur disant que la province d'Achaïe est disposée à faire cette charité des années passées; et votre exemple a excité le même zèle dans l'Égypte de plusieurs.

3. C'est pourquoi j'ai corrigé ses lettres vers vous, afin que ce ne soit pas en vain que je me suis loué de vous en ce point; et qu'on vous trouve tous prêts, selon l'assurance que j'en ai donnée.

4. De peur que si ceux de Macédoïe qui viendront avec moi trouvent que vous n'avez rien préparé, ce ne fut à nous, pour ne pas dire à vous-mêmes, un sujet de confusion dans cette conjonction.

5. C'est ce qui m'a fait juger nécessaire de supplier nos frères d'aller vous trouver avant moi, afin qu'ils aient soin que la charité que vous avez promise de faire, soit toute prête; mais de telle sorte que ce soit un don offert par la charité, et non attaché à l'avantage.

6. Or, je vous avertis que celui qui sème peu moissonnera peu; et que celui qui sème avec abondance moissonnera aussi avec abondance.

1. Nam de ministerio, quod fit in sanctos, ex abundantia est mihi scribere vobis.

2. Scio enim promptum animam vestram; pro quo de vobis glorior apud Macedones. Quoniam et Achaïa parata est ad anno presterito, et vestra emulatio provocavit plurimos.

3. Misit autem fratres; ut ne quid gloriarum de vobis, evanescat in hac parte, ut (quemadmodum dixi) parati sitis.

4. Ne cum venerint Macedones secum, et invenierint vos imperatos, erubescamus nos (et non dicamus vos) in hac substantia.

5. Necessarium ergo existavi rogare fratres, ut praeveniant ad vos, et praeveniant reprimissem benedictionibus hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tanquam avaritiam.

6. Hoc autem dico: Qui parce seminat, parce et metet; et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.

Cap. IX. — 1. Vans de ministerio. Ce chapitre est la continuation du précédent et il est le complément. Saint Paul engage les Corinthiens à tenir prêts leur offrande pour l'époque de son arrivée par lui-même. Il leur dit de quelle manière ils doivent donner, et il énumère les avantages spirituels qui résultent de l'aumône. — 2. Ex abundantia est mihi. Cette expression n'est qu'une locution oratoire; car l'Apôtre n'en continue pas moins à exhorter les Corinthiens à faire l'aumône.

3. Apud Macedones. L'Apôtre s'est servi de l'exemple des Eglises de Macédoïe pour exciter les Corinthiens à faire l'aumône, et il se sert de l'exemple des Corinthiens dans le même but à l'égard des Macédoïens. C'est la véritable émulation chrétienne.

24. Ostendéme-nous ergo, que est charitatis vestre. Charitatem ostendite in faciem Titum et sanctos, hœbet eam quæ deest vobis, et vestram liberaliter exhibetam. — Et nostris gloriam pro vobis. Qualem docet glorificationem nostram de vobis. — In faciem Ecclesiarum. In conspectum omnium Ecclesiarum.

Cap. IX. — 1. De ministerio, quod fit in sanctos. De ministrations elemosynarum in fidei Jerusalemitanæ. — Ex abundantia est. Superfluum est.

2. Promptum animam vestram. Ad contribuentium elemosynam. — Ostendite apud Macedones. De promptu liberalitate vestra. — Quoniam et Achaïa parata est. Elemosynas dedit ut vos datis. — Vestra emulatio. Zelus ministeriorum vestrorum nullus excitat ad imitandum.

3. Fratres, Titum et alios duos. — Ut ne quid gloriarum. Ne falax appareat gloriatio mea, si parvi sitis largitores, aut suo tempore elemosynam paratam non habeatis. — Parati sitis. In adventum meum.

4. Ne cum venerint Macedones. Apud quos tam magnalibus de vobis gloriarum sum. — In hac substantia. In hac re, in hoc negotio.

5. Fratres, Titum, et alios duos, de quibus n. 3. — Præveniant ad vos. Præveniant meum et Macedonum adventum ad vos. — Benedictionibus, Elemosynam. — Sic quasi benedictionem. Ut videatur et sit honesta et liberalis benedictio. — Non tanquam avaritiam. Ne autem tanquam quod avaro quod per vim extortum, quod vile et medicum esse solet. Itaque dicentibus: *Aut quel que dote, non sit nisi misericordia, sua avaritiora.*

6. Hoc autem dico. Hoc est quod vobis dicere, aut quod vobis vos scribo. — Qui parce seminat. Qui anguste et minus liberaliter largitur. — Parce et metet. Et qui largitur largitur. — Qui seminat in benedictionibus. Largo tribuendo. — De benedictionibus, et metet. Ubi cum et amplum fructum consequatur.

7. Unseigneurie prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate; a hilarum enim datorem digni Deus. [A Eccl. 33. 11.]

8. Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis, ut in omnibus semper omnium sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum.

9. Sicut scriptum est: a Disperdit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi. [A Ps. 111. 9.]

10. Qui autem administrat semen seminavit, et panem ad manducandum præstabit, et multiplicabit semen vestrum, et multiplicabit incrementum frugum justitiam vestram;

11. Ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem; qui operatur per nos gratiarum actionem Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii, non solum supplet ea que desunt nobis, sed etiam abundat, per multas gratiarum actiones in Domino;

13. Per probationem ministerii hujus, glorificantes Deum in obedientia confessionis vestre, in Evangelio Christi, et simplicitate communicationis in illos, et in omnes.

7. Hilarum enim datorem. Ne exerceat pas que votre libéralité vous mette en danger de manquer des choses nécessaires si qu'elle demeure sans récompense. Car Dieu est tout puissant, etc.

7. Unseigneurie. Tantum tribuat. — Prout destinavit in corde suo. Quantum dare constituit in animo suo, sponte et liberaliter; nec enim aliquam necessitatem impono. — Non ex tristitia. Quam parit avarus animus, et quam contempnit qui dant injuri. — Aut ex necessitate. — Hilarum enim datorem. Eum intelligit qui libenter et ex animo dat.

8. Potens est autem Deus. Sævas est, Deum cum liberalibus esse liberalem, et eos qui miserabilis sunt in pauperes, abundantius munere honorum. Deo plura rogata sunt, quæ non potest non concedere. — Omnia gratiam. Omnes bonorum temporalium. — Omnem sufficientiam habentes. Ea omnia habentes que ad honestam vitam vitam vestram necessariam sunt, ita etiam abundatis, ut in pauperes benefacti et liberatis esse possitis.

9. Sicut scriptum est. Psal. 111. n. 9. — Disperdit. More seminantis spergit opes suas, et distribuit eas in pauperes. — Justitia ejus. Elemosyna in Scripturis hoc sonat appellatur justitia, tum quia est magna pars justitiæ generalium tum quia est dispositio ad justitiam. Semen est; elemosyna autem non perit, sed permanset et fructificat, quemadmodum semina in terram jacta ubertiore fructu succedunt.

10. Qui autem administrat semen seminavit. Qui vobis tribuit facultatem sublevandi indigentium pauperum. — Et panem ad manducandum præstabit. Non patietur vobis deesse necessaria ad victum. — Multiplicabit semen vestrum. Dona vestra temporalium non solum necesse. — Augereb' incrementa. Dabit incrementum operi vestro, cum seminat, cum elemosynam dederit.

11. Ut in omnibus locupletati. Divitiis, scilicet temporalibus et aeternis. — Abundetis in omnem simplicitatem. Excitanti ad large in posturum tribuendum, sincere et liberali animo. — Qui operatur per nos. Quæ sincera et liberali vestra largitio efficit ut per nos gratias agatur Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii. Administratio hujus collectæ elemosynarum. — Non solum supplet. Non solum conultat et providit sedulum necessitati. — Sed etiam abundat. Sed etiam plures necessitas distribuentibus habet quam necessitas sicut ad hominum eorum præcisio sublevandum; quare large possunt erogari, ita ut per multas qui vestre liberalitatis participat, fructus, Deo agatur.

13. Per probationem ministerii hujus, glorificantes Deum. Dum per vestrum ministerium, probatis vestra liberalitate, Deum glorificatis. — In obedientia confessionis vestre. Syrus, glorificans Deum, quod subdit suis confessionis Evangelii Christi: quod ita vos geratis ut satis appareat vos christianum legem sequi, et ex fidee que docetur in Evangelio. — Et simplicitate communicationis in illos et in omnes. Ut glorificatis Deum super liberalitate vestra, que simplici animo et pura intentione participatio bonorum vestrorum temporalium foecundis opes se autem Christi pauperes.

7. Aut qui charum donec ce qu'il aura résolu en lui-même de donner, non avec tristesse, ni comme par force; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

8. Car Dieu est tout-puissant pour vous combler de toute grâce; et il vous enverra pas de la faire, afin qu'ayant en tout temps et en toutes choses tout ce qui suffit, vous ayez encore abondamment de quoi excuser toutes sortes de bonnes œuvres.

9. Selon qu'il est écrit du juste: Il distribue son bien, il le donne aux pauvres; et sa justice demeure éternellement.

10. Car Dieu qui donne la semence à celui qui sème, vous donnera le pain dont vous avez besoin pour vivre; et il multipliera la semence de vos charités, et fera croître de plus en plus les fruits de votre justice;

11. Afin que vous soyez riches en tout, pour excuser avec un cœur simple, toute sorte de charité; ce qui donne sujet à ceux qui les regardent par nous de rendre à Dieu de grandes actions de grâces;

12. Car cette oblation dont nous sommes les ministres ne supplée pas seulement aux besoins des saints; mais elle est riche et abondante envers Dieu, par le grand nombre d'actions de grâces qu'elle lui fait rendre.

13. Parce que ces saints, recevant ces preuves de votre libéralité par notre ministère, se proposent à glorifier Dieu de la communion que vous témoignez à l'Évangile de Jésus-Christ, et de la bonté avec laquelle vous faites part de vos biens, soit à eux, soit à tous les autres;

14. Et à témoigner l'amour qu'ils vous portent par les prières qu'ils font pour vous, et par le grand désir qu'ils ont de vous voir, à cause de l'excellente grâce que vous avez reçue de Dieu.
 15. Dieu seul loue de son ineffable don.

14. Et in ipsorum observatione pro vobis, desiderantium vos propter eminentiam gratiam Dei in vobis.

15. Gratias Deo super ineffabili dono ejus.

CHAPITRE X.

Saint Paul, accusé de bassesse par les faux apôtres, s'élève contre eux et rabaisse leur vanité.

1. Mais moi-même Paul, je vous conjure par le donateur et la modestie de Jésus-Christ, moi qui étant présent, parais bis parmi vous, au lieu d'être absent. J'étais envers vous avec bassesses.
 2. Je vous prie, diez, qu'étant présent, je ne sois point obligé d'user avec confiance de cette hardiesse avec laquelle on m'accuse d'agir envers quelques-uns qui s'imaginent que nous vivons selon la chair.
 3. Car, encore que nous vivions dans la chair, nous ne combatons pas selon la chair.

1. Ipse autem ego Paulus obsecro vos, per mansuetudinem et modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem habido in vobis.
 2. Rogo autem vos ne pressus ardeam, per eam confidentiam, qua existimo ardere, in quosdam qui arbitratur nos tanquam secundum carnem ambulantes.
 3. In carne enim ambulantes, non accedimus carnem militantes.

15. Gratias Deo. L'Apôtre termine ainsi ce qu'il avait à dire sur ce sujet par une série de grâces qu'il adresse à Dieu pour l'aurogne des Corinthiens qu'il appelle un don ineffable, c'est-à-dire, qu'il avait pour conséquence un bien que l'homme ne peut décrire, le bien éternel.

Cap. X. — *1. Ipse autem ego Paulus.* Ici commence la 3^e partie de cette lettre. L'apôtre change de ton; il s'agit pour lui de venger l'honneur de son ministère et de combattre les faux apôtres qui essayaient d'empêcher le fruit de ses prédications. La gloire de Jésus-Christ se trouvait elle-même en cause, et l'usage de l'Apôtre devient plus vil et plus acide; il se laisse aller avec vigueur ses adversaires, et qu'il en usera avec fermeté, répondant ainsi aux faux apôtres qui l'accusaient de faiblesse (1-11). Il reproche ensuite aux faux apôtres leur vanité, et opposant sa confiance à la leur, il en conclut qu'on se doit asse glorifier que pour le Seigneur (12-13). — *16. Amen autem confido.* Les adversaires de saint Paul présumant qu'il s'écartait de vigueur que dans ses lettres, qu'il était bon pour parler de Dieu, mais que quand il était au milieu des fidèles, il ne savait pas leur faire de reproches (cf. inf., vers. 10).

2. Secundum carnem ambulantes. Les faux apôtres n'agissaient qu'en vue de leurs intérêts, et ils s'appuyaient à leur vanité mêmes sentiments. C'est ce qui leur faisait dire qu'ils ne combattent pas la même vérité qu'il leur fait.

14. Et in ipsorum observatione pro vobis. Pausés Jérusalémite, qui vestra clemency recipimus, etiam pro vobis urati et obsecrant, gloriantur Deum, — Desiderantium nos. Qui magnum desiderio tenent vident vos. — Gratias Dei. Fidem et beneficentiam esse deo profectum.

15. Dono ejus. Donum intelligit tum id quod accipimus illi quorum incopia sublevari, tum aliam illi qui clemencyam largitur. Vocat ineffabilem donum unumquodque, quod est illa gloria bona sublevari et boni l'audom. Preterea admodum donum innumerabile, et innumerabile, quod nec numeris vertitur laud, c. 66, in Act. 1, ad Cor. 2, 9. *Etiam nos isti. Nec quis audeat, nisi in cor hominis accedat qui preparavit Deus qui non diligit istum.*

Cap. X. — *1. Per mansuetudinem et modestiam Christi.* Per Christi et mansuetudinem et lenitatem ostenditur, ut ostendat, quoniam alii contra obsecrantes suos expectant aquam fil. se tamquam ad mansuetudinem et lenitatem exemplo Christi esse propriam. — *Modestiam.* Erucitiam, que vox legitur, clemencyam, facilitatem, humilitatem alicujus. Noster hic, terrore dicit modestiam, accipimus pro modestiorum, que lenitas et facilitas contra est, qui enim humani sunt; benigni et lenes, moderate equati et inquitur, nihil per istum aut clamorem turbide scientes. — *Qui in facie humilis sum.* Qui quando pressus sum, facie et specie extrema humilis et subjectus visor. *Vide infra, n. 10. — Absens autem confido in veritate.* Ego ille Paulus qui, cum pressus sum, alii obsecrantes quoad apostolicis vili laboro, et qui absens videtur plus meo mihi sturno, epistolas scribans minus et imperiosus. — *Confido in vobis.* Opido, liber et subit sum et erga vos.
 2. Rogo autem vos. Ut non mecum amatores expectatis. — *Ardeam.* Ardere ac potestate meo utar, nec quo circumlocutionem aliter possum intelligi. — *Per nos confidentiam.* Libertatem. — *Qui existimo ardere in quosdam.* Quam potius me in potentem in quosdam extorquere. — *Qui arbitror.* nos tanquam secundum carnem ambulantes. Amulantes carnalibus modis, carnalibus sic humanaque ac politica prebentia, industria, astucia utar, cum cum soleis pressum commisso. *Quo modo in facie humilis sum.* Quoniam enim ceteris hominibus similis sumus, et corpore hanc modum et religio circumferamus. — *Non secundum carnem ambulantes.* Secundum carnem militare vel ambulare, est more carnalium et imperiosum hominum vivere.

UNIVERSITE

4. Nam arma militie nostrae non carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, concilia destruentes;

5. Et omnes altitudinem extolentem se adversus scientiam Dei, et in captivitate redigentem omnem intellectum in obsequium Christi;

6. Et in promptu habentes obsequium omnium inobedientium, cum impleti fuerit vestra obedientia.

7. Quam secundum faciem sunt, videlicet. Si quis obediat sibi. Quasi se esse, hoc cogitet iterum apud se. Quasi ipse ipse Christi est, illa et nos.

8. Nam et si amplius aliquid gloriae hoc et potestate nostrae, quam dedit nobis Dominus in edificationem, et non in destructionem vestram, non estubeam.

9. Et autem nos existimus tanquam terrae vos per epistolae;

4. Les armes de notre milieu ne sont point charnelles; mais elles sont puissantes en Dieu, pour renverser les remparts qu'on leur oppose, et s'en par ses armes que nous détruisons les raisonnements humains;

5. Que sont renversées tout ce qui s'élève avec hauteur contre la science de Dieu; et que nous réduisons en servitude tous les esprits, pour les soumettre à l'obéissance de Jésus-Christ.

6. Ayant donc en notre main le pouvoir de punir tous les désobéissants, nous en usons lorsque vous aurez satisfait à tout ce que l'obéissance demande de vous.

7. Mais je vous prie, afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous ôtonner par des lettres :

8. Nam et si amplius aliquid gloriae hoc et potestate nostrae, quam dedit nobis Dominus in edificationem, et non in destructionem vestram, non estubeam.

9. Et autem nos existimus tanquam terrae vos per epistolae;

8. Car, quand je ne glorifierais un peu davantage de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre edification, et non pour votre destruction, je n'aurois pas sujet d'un rougir.

9. Mais je ne retiens, afin qu'il ne semble pas que nous voulions vous ôtonner par des lettres :

6. In promptu habentes obsequia. On voit l'Eglise armée dès le commencement dans la persécution de l'apôtre, du pouvoir coercitif et pénal, et les Perses se sent appuyés de cet exemple pour contre sa puissance. — *Cum impleti fuerit vestra obedientia.* L'Apôtre ne veut pas qu'on frappe le coupable avant que les autres ne se soient séparés de lui par l'obéissance, parce que la correction n'est salutaire que dans cette circonstance. Si nous avons différencié par nous-mêmes, mais l'apôtre a dit, « avant que vous disiez le temps de vous convertir, afin que nous ne soyons pas obligés de vous punir dans le bâtiment que nous pourrions contre les auteurs du scandale. »

7. Videlicet. Vires qu'il vous remarquerons dans les faux apôtres quelque chose qui soit cette préséance, qui leur donne le droit de s'élever, comme ils le font, au-dessus de moi. Ils ont dit, à quelquin, etc.

8. Et si amplius aliquid gloriae habeo. Quand je dirais que je suis au-dessus d'eux à cause du pouvoir que j'ai reçu, non-seulement de prêcher l'Evangile, mais de punir les pécheurs de ses circonstances, de les livrer au démon, je n'aurois pas sujet d'un rougir, puisque j'en dirais que ce qui est, et je le prouverais par des faits.

4. Non arma militie nostrae. Nam haecque militiam profectum, quibus non sunt pollicia, et actua asperandis. Sed potentia Deo. Fortis Deo, validus et adflecta per Deum, id est, virtus ante Deo, quia Deo per se potestate operatur, et omnia audientium, excepte ad dem convertit. — *Ad destructionem munitionum.* Munitiones vocat omnes rationes, syllogismos, sophismata, eloquentiam, esecutorum potestatem; gratiam; autemque, et quicquid potest ac lenientiam alicujus, et quo operum apostolica et Evangelio. — *Construimus in terram.* Quibus destruitis concilia et machinationes eorum contra nos, et contra Evangelium.

5. Et omnes altitudines. Quisquid in sermone, vel scientia seculari grande et sublimis est, et quod homines admirationem excitat. — *Stultitiam Dei.* Non Deum vergentium. — *Et in promptu habentes obedientiam.* Haec militiam videtur et captivitate omnino locos nostrorum. Capivum ducimus omnes ingenium humanum, quantumcumque excellent et scientia extolunt, et obediendum et humiliter subiectionem se Christo per obedientiam.

6. Et in promptu habentes. Habet arma sua potentia esse et debellandum quovis ethnico et sapientes sequitur; hic eadem potentia esse ostendit ad vincendum quovis fideles invidiosos et haereticos, gladium scilicet spiritualium exercere concitatum et potentem eccle siasticum. — *Significat se fideles posse militiam et mundum potestatem nihil inobedientium inobediendum, nos circumlocutionem. —* *Cum impleti fuerint vestra obedientia.* Tunc se potestate tenem cum vestra obedientia fuerit impleta, id est, cum vos plebem ad obedientiam reducere video. Nolo enim vos, se quibus bene spero, sedem posse invidiosos.

7. Quam secundum faciem sunt, videlicet. Haec non, et secundum faciem iudicate, habentes nam sunt illi Christi ministri. — *Si quis obediat sibi.* Si quis de aliquo confidit. — *Christus est saas.* Ministri. — *Hoc cogitet iterum apud se.* Hoc scribit, hoc interpretat et bene intelligit. — *Quis scit ipse Christi est.* Ministri. — *Ist et nos.* Qui propterea, hac parte non sumus se inferiores.

8. Et si amplius aliquid gloriae habeo. Apollonius, qui non tantum credens Evangelium, sed etiam cepere et penes delinquentes possum. — *Quam dedit nobis Dominus.* Christus ipse, non homo quicquam, ut ait ad Galat. c. 1, n. 1. — *In edificationem.* Ad hoc potestatem nihil debet illi vos et alios homines edificum spiritualiter, id est, ad salutem potestatem, non autem ut dicitur, et ad salutem, non perinde salutis impletum. — *Non estubeam.* Non periculum tanquam argumens, quia iure id facere possum.

9. Ut autem nos existimus. Non videtur terrae vos valere, et motum incurrere per epistolae, quam processus nihil subleam.

(R)

CHAPITRE XII.

Des révélations de saint Paul. De son abnégation. Des craintes que son charité lui inspire.

- 1. Si donc il faut se glorifier (jusqu'à ce qu'il soit parvenu à l'état de la faim), je viendrai maintenant aux visions et aux révélations du Seigneur.
- 2. Un homme qui fait profession de croire en Jésus-Christ; qui fut ravi (il y a quelques ans) et fut avec son corps, en sans son corps, je ne sais, (bien le sâti qui fut ravi, dit-je, au troisième ciel.)
- 3. Et je sais que cet homme (et ce fut avec son corps ou sans son corps, je ne sais; Dieu le sait).
- 4. Que cet homme, dit-je, fut ravi dans le paradis; et qu'il y entendit des paroles ineffables, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter.
- 5. De je pourrais me glorifier, en parlant d'un tel homme, mais pour moi je ne veux me glorifier que dans mes faiblesses.
- 6. Car quand je voudrais me glorifier, je pourrais le faire sans être imprudent, puisque

- 1. Si gloriarî oportet (non ex parte quidem), veniam autem ad visiones et revelationes Domini.
- 2. Scio hominem in Christo esse tenentem quatuordecim, (sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio, Deus scit,) raptum hujusmodi usque ad tertium celum.
- 3. Et scio hujusmodi hominem, (sive in corpore, sive extra corpus nescio, Deus scit.)
- 4. Quoniam raptus est in Paradisum, et audivit arcana verba, quae non licet homini loqui.
- 5. Pro hujusmodi gloriari; sed non autem mihi gloriabor, nisi in infirmitatibus meis.
- 6. Nam et si veluero gloriari, non ero insipiens; veritatem enim dico.

CAV. XII. — 1. Si gloriarî oportet. Après avoir relevé son apostolat par le tableau de toutes les souffrances, de toutes les privations et de toutes les peines qu'il s'est imposées, saint Paul énumère les avantages qu'il a eus de Dieu, les qu'il se particulièrement qui ont été dites les merveilles qui ont marqué son apostolat, et il appuie sur son abnégation et son détachement (11-19). Il termine ce chapitre, en exprimant ses craintes au sujet des dissensions qui se sont élevées de ses chers Corinthiens (20-21). — Ad versus et revelationes. Sicut Paul a plusieurs fois honoré de ces visions et de ces révélations (Act. XVIII, 9-10; XXII, 17-18; XXIII, 11). Il ne nous a pas dit l'objet de ces révélations, il serait donc téméraire et inutile de chercher à le connaître. Ce passage a donné lieu à un ouvrage apocryphe intitulé: *Revelationes Pauli*, qui n'a aucune valeur.

2. A me nono quatuordecim. Cette lettre ayant été écrite vers l'an 57, ce ravissement ne doit être ni de 40, sept ou huit ans après la conversion de l'Apôtre. On croit que cet évènement se passa au moment où Paul se rendait à Jérusalem pour prêcher l'Évangile, et retourna et fut la consécration épiscopale (Act. XIII, 1-4). — Uspue ad tertium celum. D'après les Juifs, le troisième ciel était le plus élevé, et il n'était pas autre que le séjour des bienheureux, le paradis dont saint Paul nous a tant vanté.

3. Et sic in infirmitatibus. Il n'y a pas autant de danger à se glorifier dans ses faiblesses, quoique l'orgueil puisse aisément y trouver son compte. Mais il est surtout excusé par les faibles glorieux dont saint Paul vient de parler, et il ajoute que pour le précéder contre la tentation de la vaine gloire, Dieu a permis qu'il fut ramené par l'agression de la chair.

- 1. Si gloriarî oportet (non ex parte quidem). In greco est, *xyxoyzetai* et si gloriarî oportet, *gloriarî bene non despectu meo*. Gloriarî in alio, quam in eis que infirmitates meae sunt, non expedit mihi. Et nam habeo gloriarî, sed propter virtutum defectum, cum et corpore non sum raptus et extali. Iloci se bene nescire Paulus affirmat, quod non potest a phantasmatis et sensibus alienatis separari, nec scire quid circa se perveritatem commiserit. — *Uspue ad tertium celum*. Uspue ad celum exprimitur; nam celum serena potest esse, secundum siderum, tertium superum, sedes beatorum.
- 4. Arcana verba. *Apôzeta*, *xyxoyzetai*, *xyxoyzetai*. Quoniam fuerunt quae audivit sed non potest, cum Paulus ipse auctor, — *Quae non licet homini loqui*. Quae non est cuiusque narum; vel quae nullius ratione explicari possunt.
- 5. Pro hujusmodi. Pro tali scilicet homine a Deo rapti. In greco enim est, *xyxoyzetai*, quod ad hominem magis quam ad rem potest referri. — *In infirmitatibus meis*. *Enxoyzetai*, passivitas, Videt dicta cap. superiore, n. 30.
- 6. Nam, et si veluero gloriari. In his que gloriosa videntur hominibus, et sunt visiones et revelationes, reversi non ero insipiens licet aliquo modo insipientibus similibus sim fortis. — *Parvo autem Abundans*. — *Ne quis me excuset*, non quod propter illa plus mihi credat, ac magis me existimet quam me sciat videtur, et non sermo quom ault, me esse clarant.

parce autem, ne quis me existimet super id quod videt in me, aut aliquid addit ex me.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meae, angelus Satanae, qui me colpisit.

8. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me;

9. Et dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea, nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabilet in me virtus Christi.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo; cum enim illud mor, tunc potens sum.

11. Factus sum insipiens; vos me coegistis. Ego enim a vobis debui commendari: nihil enim minus fui aliis qui sunt supra modum Apostoli, tametsi nihil sum.

12. Signa tamen Apostolorum mei facta sunt super vos in omni patientia, in signis, et prodigiis, et virtutibus.

13. Quid est enim, quod minus habuerim praeter ceteris Ecclesiis, nisi quod

je dirais la vérité; mais je me retiens de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi, ou de ce qu'il entend dire de moi;

7. Anssi, de peur que le grandeur de mes révélations ne me causât de l'élevation, Dieu a permis que je ressentisse dans ma chair un aiguillon qui est l'ange de Satan, pour me donner comme des soufflets;

8. C'est pourquoi j'ai prié trois fois le Seigneur, afin que cet ange de Satan se retirât de moi;

9. Et le Seigneur m'a répondu: Ma grâce vous suffit; car ma puissance se fait plus voir dans la faiblesse. Je prendrai donc plaisir à me glorifier dans mes infirmités, afin que la puissance de Jésus-Christ habite en moi;

10. Et ainsi je sens de la satisfaction dans les faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les afflictions pressantes que je souffre pour Jésus-Christ; car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort.

11. J'ai été imprudent, mais c'est vous qui m'y avez contraint; car c'était à vous à parler avantageusement de moi, puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminents d'entre les apôtres, quoique je ne sois rien.

12. Cependant les marques de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute sorte de patience, dans les miracles, dans les prodiges, et dans les effets extraordinaires de la puissance de Dieu.

13. Car en quoi avez-vous été inférieurs aux autres Eglises, si ce n'est en ce que je n'ai point

- 7. Datus est mihi stimulus carnis meae, Angelus Satanae, qui me percussit, sed non quod Deus tentationis sit auctor, sed quia diabolus Paulum tentare paratè permisit, licet in specie et materia libidinis ad eum humiliorum. Hoc est commensale et venio hujus loci explicatio. — *Qui me colpisit*. *Colybare* est colubina, id est, pugna facilius credere, praesertim ad iugum; quasi dicitur: Datus est mihi stimulus carnis, et haec signum affectus, multiplex illa nam et contemptibilibus, a se superbiunt propter revelationes et reliqua dona Dei.
- 8. Ter Dominum rogavi. Frequenter.
- 9. Dixit mihi Dominus. — *Sufficit tibi gratia mea*. Ut in te licet infirmus, in me tamen sic fortis ad hanc tentationem superandam. — *Nam virtus in infirmitate perficitur*. In greco est, *xyxoyzetai*, cum, virtus non potentia mea, haec autem infirmitas perficitur, quia major virtus spiritus gloriosior habet infirmitatibus meis. Magni ac potius quam in illis re, quae videntur extollere. — *Ut inhabilet in me virtus Christi*. Ut fixum in me sedent habitet, magisque in illis rebus me confirmat potentia Christi, quae alimur potens sum in Christo ad superandas omnes tentationes.
- 10. Propter quod. Propter insignem eorum utilitatem, et quia per illas in me perficitur et inhabilet virtus Christi. — *Cum enim infirmior*. Cum infirmior, et quae dixi pastor. — *Tunc potens sum*. Non mea, sed Christi virtute; quod non facit illa superiorum.
- 11. Factus sum insipiens. Glorioso, ad modicum habendo factus sum quasi insipiens. — *Vos me coegistis*. Ad hanc laudem, et scilicet per illam auctoritatem meam et opinionem quam de me habere debetis stabilirem. — *Ego enim a vobis debui commendari*. Sed cum vos et non faceretis quod debebatis, coactus sum ego sine invitum impetum laudare. — *Qui sunt supra modum apostoli*. Apostolorum primi et praecipui. — *Quasi nihil sum*. Scilicet ex me.
- 12. Super vos. In predicatione Evangelii apud vos, et vobis spectantibus.
- 13. Factus sum insignis. Glorioso. A me et apostolorum insignis. — *Vos tentatis* sum. Ut a vobis alere, sed meo laboribus victum mihi commendari. — *Quasi nihil sum*. Ance imperitiam, Inconco dictum: ignoscite mihi, si in vos peccavi, cum vobis gravis esse volui.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

vouls vous être à charge? Pardonnez-moi cette injure que je vous ai faite. 14. Car vous la troisième fois que je me prépare pour aller vous voir; et ce sera encore sans vous être à charge, parce que c'est vous que je cherche, et non pas votre bien, puisque ce n'est pas aux enfants à amasser des trésors pour leurs pères, mais aux pères à en amasser pour leurs enfants.

15. Aussi, pour ce qui est de moi, je donnerai très-volontiers tout ce que j'ai, et je ne donnerai encore moi-même pour vous, linens, quoiqu'il y ait tant d'affection pour vous, vous en ayez peu pour moi.

16. On dira peut-être qu'il est vrai que je ne vous ai point été à charge, mais qu'était artificieux, j'ai usé d'adresse pour vous surprendre. 17. Mais moi-même j'ai servi de quelque un de ceux que je vous ai envoyés pour tirer quelque chose de vous?

18. J'ai pris Tite d'aller vous trouver, et j'ai envoyé encore avec lui un de nos frères. Tite a-t-il été quelque chose de vous? à vous-écarter, pas suivi le même esprit? n'avez-vous pas marché sur les mêmes traces?

19. Répondez-vous que ce soit là encore notre dessein de nous justifier devant vous? Vous venez parlant de Dieu, sans en parler, de Jésus-Christ; et tout, me très-chers frères, est pour votre édification.

20. Car j'apprends qu'il arrivait vers vous, je ne vous trouve pas tels que je voudrais, et que vous ne me trouvez pas non plus tel que vous voudriez. J'apprends que je ne reconnois parmi vous des dissensions, des jalousies, des animosités.

14. *Ecce tertio hoc paratus sum ad vos. Et si ex Carthago in ea translatione, a fait rapporter le mot tertio à paratus, et à à tantis que saint Paul se préparait, pour la troisième fois, à aller à Corinthe. Mais saint Chrystostome, les Interprètes grecs, et les commentateurs allemands, font rapporter le mot tertio à ventus, et à l'apposé que saint Paul fit trois voyages à Corinthe. Les savans biographes de saint Paul, J. J. Vidal, ont pour cette hypothèse (tom. II, pag. 60 et 62).*

15. *Sed esto. C'est sans objection que l'Apôtre se fait, et que son détachement n'aurait probablement pas crû d'insulser, pour faire croire que son dessein d'arriver était plus apparent que réel.*

14. *Ecce tertio hoc. Ecce tertio hac vice. — Paratus sum venire ad vos, Ut spiritalia vobis ministrarem, Inqis suis vestro gravamine. — Quis centus alius. Pœnitens vestro. — Sed non saltem vestram. — Ave enim debet illi porridibus deum, et in quo a prioribus nihil scilicet, prout in quo, spiritus movet, et illis adhibet, sed illis datur. Ita ego habet vester spiritalia vobis impendo, paratis nisi temporale reddere.*

15. *Impendite. Mea omnia. — Ut superinducam. Et inquit precator, meam caritatem, vitam, laudam, exultationem et profundam pro vobis. — Licet plus eos diligam minus diliger. Licet vos viderem non tantum non diligam, quantum ego vos diligo.*

16. *Sed esto. Ego non nos proderi. Quasi dicit: Inquit obtrahat mihi discentes: Paulus pro se quidem nihil in sumptum expiit, vel admittit, sed solo suo equit, qui colligit Titum et alios submittit, qui vos vestraque emittant. Hac vulgata subdit.*

17. *Circumveni vos. Prædixit, occupari et autoris. 18. Rogavi Titum. Rogavit Titum, rogavi, vide, autoritatem suam Titum, ut ad vos perveniret. — Et misi cum Tite fratrem, Quis sciet Ignoravit aliquid valent fuisse Titum. — Numquid Titus vos circumvenit? Num Titus aliquid vel ministrum à vobis extorsit? — Sed estis spiritus. Hinc animo, sicut volentia.*

19. *Omnia pœnitia. Nostre inquit legit pœnitia, ad proinde veritatem, sed et gratia colligit nihil, paratis. — Sed non saltem Vestram. — Spiritus movet, et illis adhibet, sed illis datur. Ita ego habet vester spiritalia vobis impendo, paratis nisi temporale reddere. — Ave enim debet illi porridibus deum, et in quo a prioribus nihil scilicet, prout in quo, spiritus movet, et illis adhibet, sed illis datur. Ita ego habet vester spiritalia vobis impendo, paratis nisi temporale reddere. — Ave enim debet illi porridibus deum, et in quo a prioribus nihil scilicet, prout in quo, spiritus movet, et illis adhibet, sed illis datur. Ita ego habet vester spiritalia vobis impendo, paratis nisi temporale reddere.*

20. *Qualis vobis. Bene correctos a pristinis vitiis. — Qualem non vobis. Severam patrem et peccatorum vitiosum. — Desideratis. Invidie. — Animotiles. Envy, im. — Infirmos. Tumores, assus, superbia.*

ego ipse non gravavi vos? Donatè nihil hanc injuriam.

14. Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos; et non ero gravis vobis. Non enim quero qua vestra sint, sed vos. Nec enim debet illi parentibus thesaurizare, sed parentibus illis.

15. Ego autem libentissime impendiam, et superinducam ipse pro tribus vestris, licet plus vos diligam, minus diliger.

16. Sed esto, ego vos non gravavi, sed cum ossem saltem, dolo vos cepi.

17. Numquid pro aliquem coram, quos misi vos, circumveni vos?

18. Rogavi Titum, et misi cum illo fratrem, Numquid Titus vos circumvenit, et mille coram vobis ambulantem? Nonne Isidus venit?

19. Omnia pœnitia. Nostre inquit legit pœnitia, ad proinde veritatem, sed et gratia colligit nihil, paratis. — Spiritus movet, et illis adhibet, sed illis datur. Ita ego habet vester spiritalia vobis impendo, paratis nisi temporale reddere.

20. Inqis suis vestro gravamine, non qualis vobis inveniam vobis, et ego inveniri à vobis qualem non vultis; me forte contumeliosos, invidiosos, animotiles, dissensionis, detractionis.

suraritions, inflations, seditions, aut falser vos :

21. Ne iterum cum venero, humilitet me. Deus apud vos, et Iuxam multos ex quibus unum peccatorem, et non daturis venientiam super immunditia, et fornicatione, et impudicitia, quam gerassunt.

siens, des querelles, des médisances, de faux raptaris, des événements d'orgueil, des troubles et des troubles;

21. Et qu'ainsi Dieu ne m'humilie, lorsque je serais venu chez vous, et que je ne sois obligé d'en plaire plusieurs qui, étant déjà tombés dans des imprudences, des fornications et des dérèglements infâmes, n'ont point fait pénitence.

CHAPITRE XIII.

Menaces de l'Apôtre contre les pécheurs, pour les porter à la pénitence. Ses dernières recommandations et ses salutations.

1. Ecce tertio hoc venio ad vos : et in ore daorum vel trium testium statim omne verbum. [à Beut. 19. 15. Matth. 18. 16. Joas. 8. 17. Hebr. 10. 28.]

2. Prædixit, prædixit ut presens et nunc absonis iis qui ante peccaverunt, et ceteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parcam.

3. An experimentum queritis ejus qui in se loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis?

4. Nam estis crucifixos est ex infirmitate, sed vivit ex virtute Dei. Nam et nos infirmi sumus in illo, sed vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.

1. Voici la troisième fois que je me dispose à aller vous voir : et alors tout se jugera sur le témoignage de deux ou trois témoins.

2. Je vous l'ai déjà dit lorsque j'étais présent parmi vous, et je vous le dis maintenant parce que je suis absent, que si je viens encore une fois chez vous, je ne pardonnerai ni à ceux qui avaient péché avant, ni à tous les autres.

3. Est-ce que vous voulez éprouver Jésus-Christ qui parle par ma bouche, qui n'est point affaibli, mais qui est puissant parmi vous?

4. Car encore qu'il ait été crucifié sous la faiblesse de la chair, il vit néanmoins maintenant par la vertu de Dieu. Nous sommes faibles aussi avec lui, mais nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu parmi vous.

21. *Super immunditia. Ces crimes étaient très-fréquents parmi les Corinthiens. Leur ville passait même parmi les plus pour une des villes les plus voluptueuses et les plus corrompues de toute époque.*

Cap. XIII. — 1. Ecce. Saint Paul termine sa lettre par des menaces qu'il adresse aux pécheurs insipissiens. Il leur fait sentir qu'il les frappes du glaive de l'excommunication, s'ils s'y obligent, et il les en prévient pour qu'ils ne le redoublent pas à cette dure nécessité (1-10). Il leur fait ses dernières recommandations et les saluts (11-18). — Tertio hoc venio ad vos. D'après un texte aussi positif, il semble impossible de ne pas admettre les trois voyages de saint Paul à Corinthe (Voyez notre note sur le verset 14 du chapitre précédent). — In ore daorum vel trium. Saint Paul se promet de citer les chapitres 11 et 12 de son traité, et les livres d'après les dépositions de deux ou trois témoins, conformément à la loi mosaïque, qui sur ce point est d'accord avec le droit Romain et toutes les législations en général.

2. Qui nisi peccaverunt. Je ne pardonnerai pas à ceux qui ont péché avant ma première lettre, et qu'on aura égarés pour leur donner le temps de faire pénitence, ni à tous les autres qui ont péché depuis.

3. Est virtute Dei in vobis. Nous vivrons avec lui par la vertu de Dieu qui est en nous, et qui est en lui-même parmi vous, si vous vous abstenez de vous en faire sentir les effets pour vous plaindre. Je ne vous condonne point d'en faire épreuve, ni de prendre contre vous pour vous convaincre de la puissance de Jésus-Christ et de sa présence parmi vous, si vous n'êtes plus fortes que je vous bien vous approchez. Examinez-vous vous-mêmes, etc.

11. *Humilitet me. Deus. Contristat, deprimat, affligit me. — Ut Iuxam. Et Iuxam exare, et martire cum iusta peccatorum, in suis peccatis persistentes. — Immunditia. Molitie, aliquid libidinibus quibus contra naturam peccat. — Impudicitia. Græce est ἀσχημία, que est incontinentia libido in libidinoso oreo et tactu libo.*

Cap. XIII. — 1. Tertio. Tertia vice. — Venio. Venire propono ad vos, ut scilicet puniam vos qui per iterum vel tres venis peccatis, meo presentissimo equo conviticoat. — Statim, omne verbum. Statim, rate art, confirmabitur omnia accusat.

2. *Ut presens, et nunc absonis. Ita ut presens prædixit, ite et nunc absonis prædico, pari scilicet autoritate et infirmatione et à presens ossem, prædico et scribo. — Non parcam. Scilicet immunditas incontinentie, virgini continentia expediat, et peccatis non parcam.*

3. *An experimentum queritis. Vultis sciret meo negligeri, ut experimentum an fidem et positum inobediencies ponere per voluntatem illi et Christo statum. — Eius qui in se loquitur Christus. Video vos experiri velle an etiam in me Christo loquatur, quemadmodum in ceteris apertus; quasi dicit: Cognoscere optis an meus præceptis sint à humano, an à divite Spiritu profecta. — Qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis. Non est signa vos infirma, sed potius nulla non potestas signa letter vos edidit.*

4. *Ex infirmitate. Humanitatis et carnis. — Sed vivit. Resurrexit, et vivit immortalis vitam. — Et virtute Dei. Et potentia divinitatis. — Nam et nos infirmi sumus in illo. Cum*

5. Examinez-vous vous-mêmes, pour reconnaître, si vous êtes dans la foi; éprouvez-vous vous-mêmes. Ne commétez-vous pas vous-mêmes que Jésus-Christ est en vous? et si ce n'est peut-être que vous fussiez déçus de ce que vous êtes.

6. Mais j'espère que vous connaîtrez que, pour nous, nous ne sommes point déçus de ce que nous disons.

7. Ce que nous demandons à Dieu est que vous ne commettiez aucun mal, et non pas que nous paraissions ce que nous sommes, mais que vous fassiez votre devoir, quand même nous devrions paraître déçus de ce que nous sommes.

8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais seulement pour la vérité.

9. Car nous nous réjouissons lorsque, vous étant forts, nous paraissions faibles; et nous demandons aussi à Dieu qu'il vous rende parfaits.

10. Je vous écris ceci étant absent, afin de n'avoir pas lieu, lorsque je serai présent, d'user avec sévérité de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour édifier ses corps martyrs, et non pour le détruire.

11. Quia Christus Jesus in vobis est. Non commétez-vous pas que Jésus-Christ est en vous, par les bonnes œuvres que sa grâce vous fait faire et par les miracles que vous opérez en son nom? A moins que vous ne fussiez déçus de ce que vous êtes, et que vous eussiez entièrement perdu la grâce de Jésus-Christ, et les dons de son Esprit. Je ne sais ce qui en est pour vous; mais j'espère, etc.

8. *Adversus veritatem, sed pro veritate.* L'Apôtre veut dire qu'il ne doit user de la puissance spirituelle mise par Dieu entre ses mains que pour punir les désordres, et qu'il ne peut l'exercer que contre ceux qui s'écarteront de la justice et de la vérité.

10. *In satisfactionem.* L'Épître a reçu le pouvoir de lire et de s'édifier, de bâtir et de détruire. Elle bâtit ou elle édifie par enseignement, par ses exemples et ses exhortations; elle détruit par les censures qu'elle prononce, et surtout par l'excommunication. Elle n'a jamais recours qu'à ce dernier moyen; et comme le dit l'Apôtre, elle ne l'emploie qu'à la dernière extrémité.

11. *Illo, in nomine Christo, infirmamus, patitur, affligitur.* Vel, *in ipso*, tanquam exemplari, et non solum minister conformem secundum quod ipse prædixit: *Si nos persecuti sunt, et vos persequantur.* Joan. 16, 33. — *Non evocamus eum eo.* Exprobramus aut non infirmum, et vos mortuum, sed vivum, vegetum et fortem, si opus fuerit virgam punitivam contra vos adhibere. — *Ecce virtute Dei.* Ex potentia Dei. — *In vobis.* Contra vos, tunc autem cum res punitivam et potentiam in vos exercerimus.

5. *Vosmetipsos tentate.* Examinez et examinez-vous même pour reconnaître si vous êtes dans la foi. Num fidem vestram accepistis, redierunt. — *An non cognoscitis transfigurationem, quæ Christus in vobis est?* Hæc est omnia simul hæc est, in Ecclesia vestra: videbant enim Ecclesie aut tot miracula, sed gratia et deus collata, ut non dubitarent Christum in eis esse et operari. Porro hæc hæc cum superioribus cunctis et ætatis hic esse videtur: exportavit, 6 Corinthi, utrum in me Christus loquatur. Quis hoc tam audere de meo quantum? Quærit hæc de vobis, id est, utrum cognoscitis, et cognoscitis Christum esse in vobis? Quærit igitur magis est in magistro et apostolo vestro? — *Nisi forte reprobi estis.* Abscens, minime probi, minime probi, Christi fide, gratia, luce ac cognitione privati, et primum ignorantem vel infidelitatis tenebris involuti, itaque non accipient hæc vos reprobi, propositum præsentant.

6. *Non nos sumus reprobi.* Atque ideo Christum in nobis esse cognoscitis.

7. *Non ut nos probate appareamus.* Quæ si habeamus discipulos tam honeste institutos. Vel sensus est: pro ut vos nihil mali faciat, non solum ut ego vestra alicubi flagitia probata appaream, integre, incorrupte, et iustissime veritatem redinam. — *Nos autem si reprobi sumus.* Etiam inde nos non probati, inglorii, nullius nominis aut preli habeamus.

8. *Non enim possumus aliquid adversus veritatem.* Id enim quero ut ab omni sceleris parti nihil, etiam inde nullius nos potentia commamur; necesse enim erit non ab omni severitate abstinere, et coercendi potentia nobis divinitus data nullum habebit sumum. — *Veritatem.* Id quod rectum et iustum est. — *Sed pro veritate.* Conservanda et tenenda arma spirituum illius instructi sumus.

9. *Gaudemus enim quodam non infirmi sumus.* Gaudere nos debemus, etiam ego infirmus ac reprobus habere, non valens uti potestate contra vos, utique potentes gratia et virtutibus, culpa autem vacuos. — *Hoc si oramus.* Oramus autem Deum ut vobis hoc etiam concedat. — *Testrum commutationem.* Exprobrare, perfectionem, in vobis perfecti et severissimi in omni gratia et virtute.

10. *Ut non premeam dicitur agnam.* Ne vos adhibere incorruptos inveniam, cogam ut severitate et rigore disciplina adversum vos. — *In edificationem, et non in destructionem.* Vide dicta c. 10, n. 8.

5. Vosmetipsos tentate si estis in fide; ipsi vos probate. An non cognoscitis transfigurationem, quia Christus Jesus in vobis est? nisi forte reprobi estis.

6. Spero autem quod cognoscetis quia nos non sumus reprobi.

7. Oramus autem Deum ut nihil mali faciat, non ut nos probati appareamus; sed ut vos quod bonum est faciat; nos autem ut reprobi simus.

8. Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.

9. Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis. Hoc et oramus vestram commutationem.

10. Ideo hæc ab eo scribo, ut non premeam dicitur agnam secundum potestatem quam Dominus dedit mihi in edificationem, et non in destructionem.

11. De cetero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem sapite, pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

12. Salutate invicem in osculo sancto. Salutem vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

11. Enfin, mes frères, soyez dans la joie; rendez-vous parfaits, consolez-vous, exhortez-vous, vivez dans la paix; et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous.

12. Salutez-vous les uns les autres par un saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit demeure avec vous tous. Amen.

12. *Gratia Domini.* Saint Chrysostome et les commentateurs grecs, ont fait ressortir de ce dernier verset les trois Personnes divines, comme le fait Mélancton.

11. *Gaudete.* *Karpete, gaudete, salutate, volate.* Epilogos est epistolam, et formula veredivendi. — *Perfecti estote.* *Karapetete,* curate ut dies perfectionis et melioris utilitatis florentius, *Perfectionatevi.* — *Exhortamini.* *Itaxaxatevobis,* quod atiam veritate possunt, *consolationem, consolationem percipite.* — *Idem sapite.* *Concordes et unanimes estote.* — *Pacem habete.* *Carate ut pacificos et amantior agatis inter vos.*

12. *Salutate invicem in osculo sancto.* *Vide dicta ad Romanos, c. 16, n. 16.* — *Omnes sancti.* *Fratres, vos christiani, qui apud nos sunt.*

13. *Gratia Domini nostri Jesu Christi.* *Gratuita benedictio Christi redemptoris nostri.* — *Ex charitate Dei.* *Patris,* qui scilicet dilexit nos, et charitatem suam in eo potissimum commendavit, quod Filium suum pro nobis in mortem tradidit. — *Et communicatio sancti Spiritus.* *Participatio,* non largi affectio donorum Spiritus sancti, ut communicatio activa intelligatur. — *Sit cum omnibus vobis.* *Per multiplices effectus gratiæ et charitatis Patris, et communicatiæ bonitatis Spiritus sancti.* Amen.

UNIVERSITATIS
 ANNALE
 INSTITUTO DE NUEVO LEÓN
 FEDERAL DE BIBLIOTECAS

PRÉFACE SUR L'ÉPIÔTRE AUX GALATES.

1. Origine de la Galatie. — 2. De temps et du lieu où cette Épître a été composée. — 3. De l'usage des Juifs dans qui fut l'occasion et l'objet de cette Épître. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. Son caractère dogmatique et moral.

1. La Galatie, située au centre de l'Asie Mineure, était bornée au nord par la Paphlagonie, à l'est par le Pont, au sud par la Cappadoce et la Phrygie, à l'ouest par la Phrygie septentrionale et la Bithynie. Cette province avait été fondée par les Gaulois, le roi de Bithynie, Nicomède Ier, avait appelé à son secours vers l'an 244, avant Jésus-Christ, et qui se firent dans ce pays, auquel ils donnèrent leur nom.

Cette province était arrosée par deux grands fleuves, l'Halys, qui sort des montagnes de la Cappadoce pour aller se jeter au nord dans le Pont-Euxin, et le Sangarius à l'ouest, qui est tributaire de la même mer.

Les Galates se divisaient en trois grandes nations; les Tolistoobates à l'occident, qui avaient pour capitale Pessinunte; les Teuchosages au centre, ayant pour chef-lieu Ancyre, et les Trocmes à l'est. Tavion ou Tav était leur seule ville importante. Ces peuplades se subdivisaient en tribus et formaient ensemble 453 cantons.

Elles vécurent d'abord de guerres et de rapines, et se mirent ensuite à la solde des rois de Perse et de tous ceux qui voulaient les soulever pour s'en servir au profit de leur ambition. Lorsque les Romains entreprirent la conquête de l'Asie Mineure, ils en vinrent aux mains avec les Galates, et après les avoir vaincus dans deux grandes batailles, ils leur imposèrent leurs conditions dans un traité qu'ils conclurent avec eux à Pamphie. C'était l'an 187 avant Jésus-Christ.

À partir de ce moment, les Galates se laissèrent amollir par la civilisation asiatique, et l'heure de la décadence arriva pour eux. Leur pays fut rédié en province romaine sous Auguste l'an 60.

Saint Paul évangélisa la Galatie dans les missions qu'il fit au centre de l'Asie Mineure. Y pénétra-t-il dans sa première mission? ou n'y vint-il que dans la seconde? C'est ce qu'il est impossible de déterminer. Mais il est certain que dans sa troisième mission il visita pour la seconde fois cette province (Act., xvii, 25) où il avait établi des Eglises qui étaient déjà florissantes. Il y tomba malade, et il fut, de la part des Galates, l'objet de tant de soins et d'attentions, qu'il ne pouvait se le rappeler sans éprouver une émotion profonde (Gal., iv, 14-15).

Saint Jérôme rapporte que les Galates entendaient et parlaient le grec, et qu'ils conservèrent en outre l'usage de leur langue propre jusqu'au ve siècle, de telle sorte que l'on parlait à Ancyre la même dialecte qu'à Trèves. Tillemont prétend que les Galates, originaires des endroits les plus barbares des Gaules, avaient encore alors beaucoup de rudesse et de grossièreté, pour ne pas dire de bêtise. Saint Jérôme, parlant de cette même idée, suppose que saint Paul a voulu faire allusion au peu d'intelligence des Galates lorsqu'il s'écrit au milieu de l'Épître qu'il leur adresse : *O mensuri Galate* (cap. iii, 4).

Mais rien n'oblige à prendre ce mot de l'Apôtre dans ce sens. L'erreur à laquelle les Galates s'étaient laissés entraîner, ne leur était pas particulière. On la retrouve à Jérusalem, à Antioche, à Rome, dans toutes les chrétiens importantes, et il faut le reconnaître, cette erreur n'était pas plus grossière que bien d'autres. En tout cas, saint Paul la combat dans son Épître par des arguments très-élevés, et il les présente avec une concision qui prouve qu'il ne se défiait pas de la portée d'intelligence de ses lecteurs.

2. On est très-divisé sur le temps où saint Paul écrit cette lettre. Les divers sentiments flottent entre les dates de l'an 49 et de l'an 64 qui sont les deux dates extrêmes. Nous croyons que d'après ce que saint Paul nous dit dans cette Épître elle-même, on peut arriver à en fixer l'époque avec assez de probabilité. Or, il parle aux Galates d'une première prédication qu'il a faite parmi eux (iv, 43), et où il a été reçu avec la plus grande affection. Cette première prédication a été suivie d'une seconde où il n'eut pas les mêmes motifs de satisfaction. Ce fut après son départ, que les Juifs répandirent leur doctrine et l'obligèrent d'écrire aux Galates pour les prémunir contre leurs erreurs.

Cette seconde mission en Galatie avait eu lieu quand saint Paul, revenant d'Antioche, avait passé par la Galatie en se rendant à Éphèse. L'Apôtre n'écrivit sa lettre que quelques mois après sa seconde visite. Car il s'étonne au commencement, de la rapidité avec laquelle les Galates avaient changé de sentiment : *Tam cito transferimini... in aliud Evangelium* (i, 6).

Les critiques, qui ont placé cette lettre avant l'an 54, époque à laquelle s'est tenu le concile de Jérusalem, se sont appuyés surtout sur ce fait; c'est que saint Paul ne parle pas des décisions prises dans cette assemblée, bien que l'erreur des Juifs et ait été condamnée. A la vérité, il ne rappelle pas expressément ces décisions; mais son silence provient sans doute de ce que ses adversaires n'admettaient pas l'autorité du concile, et il tient à les réfuter, surtout par des arguments *ad hominem*.

Mais s'il ne cite pas ces décrets expressément, il les rappelle indirectement lorsque pour soutenir l'honneur de son apostolat, il dit que quatorze ans après il revint à Jérusalem, qu'il avait déjà à cette époque évangélisé les Gentils, et qu'il fut reconnu par les Apôtres pour Apôtre des Gentils. Il s'appuie sur ce voyage à Jérusalem, qui eut précisément pour but la convocation du concile (v, 2). notre note sur le premier verset du chapitre II.

D'après ces différentes inductions, nous sommes amené à croire que cette Épître fut composée vers l'an 56, pendant le long séjour que saint Paul fit à Éphèse. C'est l'opinion de saint Grégoire le Grand, Louis Cappelle, Usser, Pearson, Wiesius, Wall, D. Calmet, Eichorn, Hug, Bertholdt, et d'une foule d'autres critiques. D'autres supposent qu'elle fut écrite à Corinthe, ou à Troade, ou à Antioche. Théodoret et saint Jérôme ont cru que c'était à Rome, mais leur sentiment est insoutenable. Car la date elle-même de l'Épître est évidemment plus récente que celle du voyage et de la captivité de saint Paul à Rome, et il n'y a rien dans le texte qui autorise cette hypothèse. Dans les Épîtres que saint Paul a composées pendant sa captivité, il parle souvent de ses liens, tandis que dans celle-ci il n'y fait aucune allusion.

3. L'erreur que saint Paul combat dans l'Épître aux Galates est l'erreur des Juifs. C'est la première hérésie qui ait paru au sein de l'Eglise. D'après les desseins providentiels, la loi de Moïse n'avait été donnée que pour un temps. Elle avait pour but de diriger le peuple de Dieu, de conserver en lui le dépôt des traditions primitives jusqu'à l'avènement du Messie. Mais Jésus-Christ, qui devait réconcilier le ciel avec la terre, l'humanité avec Dieu, devait apporter au monde une loi nouvelle; et cette loi nouvelle devait remplacer la loi ancienne. Les ombres et les figures de l'Ancien Testament devaient s'effacer devant les réalités du Nouveau, et le mosaïsme devait faire place au christianisme. C'est dans cette transformation sociale que consistait le progrès que le Rédempteur était venu faire faire au genre humain.

Les Juifs, tout en se convertissant à l'Évangile, eurent de la peine à comprendre que la loi mosaïque était abrogée. Les observances qu'elle prescrivait n'avaient rien de mauvais en elles-mêmes, les Apôtres les tolérèrent parmi eux, et il fut résolu qu'on ne les supprimerait qu'insensiblement. C'est ce que saint Augustin a appelé enterrer la Synagogue avec honneur. Mais parmi les Juifs il y eut des esprits étroits et indociles qui prétendirent, contrairement à la doctrine des Apôtres eux-mêmes, que la circoncision et les observances légales, comme la distinction des animaux purs et impurs, restaient obligatoires pour les Gentils qui embrassaient le christianisme.

Ils voulaient que les païens qui se convertissaient fussent soumis à la circoncision et à toutes les prescriptions légales. Ces exigences auraient arrêté la propagation de l'Évangile, parce qu'il n'aurait pas été possible de soumettre les

nations à de pareils usages. Elles auraient, comme le dit saint Paul, au fond d'autre part le caractère et le bienfait de la rédemption, puisqu'elles auraient fait dépendre le salut du monde de la loi de Moïse autant que de la foi en Jésus-Christ.

L'Apôtre des Gentils s'attaqua vivement à cette erreur qui aurait paralysé sa mission. Il enseigna le contraire dans tous les pays qu'il évangélisa, et nous voyons, d'après les *Actes des Apôtres* (xv), que pour qu'on ne put lui opposer aucune difficulté, il alla à Jérusalem, et que Pierre, Jacques et Jean confirmèrent sa doctrine par une décision solennelle qu'ils prirent dans une assemblée que l'on a toujours considérée comme le premier de nos conciles, celui qui a servi de modèle à tous les autres.

Les fauteurs de cette hérésie, que ce concile avait condamnée, ne se tinrent pas pour battus. Ils avaient trahi auparavant l'Eglise d'Antioche. Ils se répandirent ensuite dans l'Asie Mineure, et ils avaient réussi tout particulièrement à séduire les Galates.

Saint Paul ayant fait un second voyage parmi ces chrétiens, s'était efforcé de les affermir dans la foi qu'il leur avait prêchée. Sa présence les avait pour un moment soutenus; mais à peine les eut-il quittés qu'il apprit que les faux docteurs s'étaient remis à l'œuvre et qu'ils avaient obtenu de déplorables succès.

Pour ébranler ces Eglises, ils n'avaient pas craint d'attaquer l'Apôtre lui-même. Ils se disaient les interprètes de la doctrine de Pierre, de Jacques et de Jean qu'ils regardaient comme les colonnes de l'Eglise, mais ils dépréciaient la mission de saint Paul qui n'avait pas vécu avec Jésus-Christ, et qui n'était, à les entendre, qu'un apôtre secondaire qui n'était pas suffisamment instruit de la vraie doctrine.

Ce fut pour dissiper ces calomnies et rétablir cette erreur que saint Paul écrivit son Epître aux Galates.

4. Elle est divisée en deux parties, la première est dogmatique, et la seconde morale.

Dans la partie dogmatique, saint Paul établit deux choses, la légitimité de son apostolat (i-ii) et l'inutilité de la circoncision et des observances légales (iii-v, 6).

Il était obligé avant tout de prouver contre ses détracteurs qu'il ne s'était point introduit de lui-même dans l'Eglise de Dieu, que s'il n'avait pas vécu avec Jésus-Christ comme les autres apôtres, il n'en était pas moins son envoyé, son apôtre. Il leur rappelle sa conversion, les différentes missions qu'il a faites, les relations qu'il a eues avec les autres Apôtres, son voyage à Jérusalem, sa conformité de doctrine avec celle de Pierre, de Jacques et de Jean. Et pour leur prouver qu'il n'est pas, comme les faux docteurs le prétendaient, un apôtre du second rang, il leur dit qu'il n'a pas craint de résister à Céphais à Antioche, et de lui montrer les inconvénients que pouvait avoir sa condescendance excessive à l'égard des Juifs. Sa doctrine étant celle de Jésus-Christ et des Apôtres, il annonce aux Galates qu'il ne peut pas y en avoir une autre. Cette apologie est l'objet des deux premiers chapitres.

Il arrive ensuite à l'erreur elle-même, et il démontre aux Galates l'inutilité de la circoncision et des cérémonies légales par une série de raisonnements tirés de leur propre expérience, de l'exemple d'Abraham, de l'autorité des prophètes, du témoignage de la loi elle-même et du caractère immuable de la loi faite en faveur d'Abraham.

Pour répondre aux objections que pourraient faire les Juifs, il détermine le rôle de la loi elle-même. Quoiqu'elle ne justifie pas, elle a servi aux Juifs, avant la venue de Jésus-Christ, pour conserver parmi eux la foi au Rédempteur. Mais maintenant que le Rédempteur est arrivé, cette loi doit être abrogée, et les œuvres qu'elle prescrivait, c'est-à-dire les observances cérémonielles, ne sont d'aucune utilité pour le salut.

Cette réfutation fait l'objet du chapitre iii, du chapitre iv, et se termine au commencement du chapitre v, 6.

Ce qui prouve qu'en s'élevant contre les œuvres de la loi, l'Apôtre n'a entendu que les prescriptions légales, et qu'il n'a point attaqué les œuvres morales que nous désignons habituellement sous le nom de bonnes œuvres,

c'est que la dernière partie de son Epître (ch. v, 6-vi) est consacrée à des exhortations qui ont précisément pour objet de faire comprendre aux Galates que la loi seule ne suffit pas, mais qu'il faut y joindre les œuvres.

Ainsi, comme si l'Apôtre avait voulu prévenir la fausse interprétation des novateurs modernes, il a soin de dire aux Galates que l'Evangile les a affranchis du joug de la loi mosaïque, mais qu'ils ne doivent pas en conclure que cet affranchissement autorise les désordres auxquels se livrent les hommes charnels qui subissent la loi des sens. Il veut au contraire qu'ils comprennent qu'ils doivent vivre selon la loi de l'esprit, et il leur énumère toutes les vertus qu'ils ont à pratiquer pour être dignes de leur vocation nouvelle.

5. La question que traite l'Apôtre dans cette Epître était fondamentale. Il fallait que la loi de Moïse fût abrogée, que les sacrifices cessassent, que les rites anciens disparaissent, pour que la loi du Christ fût établie et promulguée, que la Victime sainte, qui s'était offerte sur la croix, fût la seule immolée dans les temples chrétiens, et que les sacrements qui donnent la grâce remplacassent toutes ces cérémonies qui étaient impuissantes à la donner. Il était nécessaire que l'on supprimât toutes ces observances relatives aux viandes, aux jours et à une foule d'autres usages qui avaient fait de la religion mosaïque une religion locale qui n'avait pu se propager hors des Juifs, et qu'on ouvrît à la gentilité une porte plus large qui lui permit d'entrer dans l'Eglise sans se soumettre à toutes ces pratiques qui auraient été pour la plupart impossibles.

Saint Paul voyait parfaitement toute l'importance de la lutte qu'il engageait contre cette erreur. C'est pour ce motif qu'il y déploie tant de force et de vigueur. Son style est presque constamment véhément. Et il ne se contenta pas de traiter cette question dans cette Epître, il la reprit dans son Epître aux Romains, et l'approfondit de nouveau en l'étendant, sans modifier le fond même de la solution.

Ainsi dans cette Epître, il se borne à prouver que les œuvres de la loi, c'est-à-dire les observances cérémonielles, sont inutiles pour le salut. Dans son Epître aux Romains, il complète sa pensée. Sans condamner les œuvres moralement bonnes, c'est-à-dire les bonnes actions que l'homme peut faire au moyen de son seul libre arbitre, il déclare que ces œuvres purement naturelles ne peuvent produire notre justification, parce qu'il faut pour opérer le salut, l'intervention de l'élément surnaturel dont la foi est le principe.

On ne peut trop admirer l'art avec lequel cette Epître aux Galates est composée. Les ennemis de saint Paul ayant voulu obscurcir la légitimité de sa mission et rendre suspecte sa doctrine, il fallait que l'Apôtre commençât par écarter ces préventions qui étaient de nature à empêcher sa prédication toute autorisée. Il le fait avec autant d'habileté que de force. Il mêle les faits aux raisonnements, et dès le premier mot il se saisit de l'esprit de son lecteur en se présentant à lui, non pas comme un envoyé ordinaire, mais comme un homme que Jésus-Christ a terrassé par sa grâce, qu'il a immédiatement instruit de sa lumière par une révélation dont la vérité a été démontrée par la confrontation que saint Paul a tenu à faire de sa personne avec les autres Apôtres.

Après avoir fait l'apologie de son apostolat et de son enseignement, saint Paul arrive au point de doctrine que les judaïsants cherchaient à fausser et à altérer. Il leur oppose les raisonnements théologiques les plus convaincants, et en appelle à la conscience elle-même des Galates pour les rendre juges de la question. L'Apôtre ajoute sans doute à ces considérations, mais il revient sur cette question dans son Epître aux Romains. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il la pose ici d'un point de vue très-élevé, et nous ne sommes nullement de l'avis de certains critiques qui supposent que saint Paul n'a parlé, dans cette circonstance, que le langage élémentaire de la science sacrée par condescendance pour l'impéritie des Galates.

A cette discussion, il sait joindre les accents les plus tendres et les plus touchants. Le cœur mêle perpétuellement ses inspirations aux lumières de l'Esprit. Il rappelle aux Galates ce qu'ils ont fait pour lui, afin de les convaincre de l'affection qu'il a pour eux, et leur prouve qu'il les aime avec toute la tendresse qu'un père peut avoir pour ses enfants. Ces paroles si affectueuses et si persuasives ont dû assurer le triomphe des avertissements et des exhortations par lesquels il termine cette Epître.

ÉPÎTRE AUX GALATES.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul reproche aux Galates de s'écarter de l'Évangile qu'il leur a annoncé, et justifie sa mission.

1. Paul *stabilis* apôtre, non par les hommes, ni par un homme; mais par Jésus-Christ et Dieu son Père, qui l'a consacré d'entre les morts.

2. Et tous les frères qui sont avec moi, aux Églises de Galatie.

3. Que la grâce et la paix vous soient données par Dieu le Père, et par Notre Seigneur Jésus-Christ.

4. Qui s'est livré lui-même pour nos péchés, et pour nous retirer de la corruption du siècle présent, selon la volonté de Dieu notre Père.

5. A qui soit gloire dans tous les siècles des siècles. Amen.

6. Je m'adresse qu'abandonnant celui qui vous a appelés à la grâce de Jésus-Christ, vous passiez à l'Évangile.

1. Paulus Apostolus non per homines, nec per hominem, sed per Jesum Christum, et Deum Patrem, qui suscitavit eum a mortuis;

2. Et qui vocavit nos omnes fratres, Ecclesias Galatias;

3. Gratia vobis et pax a Deo Patre, et Domino nostro Jesu Christo,

4. Qui dedit semetipsum pro peccatis nostris, ut eriperet nos de presentis seculi nequam, secundum voluntatem Dei et Patris nostri;

5. Cui est gloria in secula seculorum. Amen.

6. Miror quod sic tam cito transferrimini ab eo qui vocavit in gratiam Christi, in aliud Evangelium;

Cap. I. — 1. *Primus Apostolus.* Dans ce chapitre, saint Paul salue d'abord les Églises de Galatie (1-5). Il constate ensuite qu'elles se sont détachées de l'Évangile qu'il leur avait prêché (6-7). Il condamne l'erreur des judaïsants qui leur ont prêché une doctrine nouvelle (8-9). Et pour montrer à ses adversaires qu'il a le droit de proposer cette substance, il prouve qu'il est Apôtre, et qu'il a reçu immédiatement de Jésus-Christ sa doctrine et sa mission (10-24). — *Non est hominibus, neque per homines.* Les ennemis de saint Paul pour discrediter son apostolat et anéantir toute autorité à sa parole, avaient prétendu qu'il n'était pas un Apôtre. Des le premier mot de son Épître il revendiquait son titre, sans lequel, dit-on, il n'aurait pu venir au monde. Et il établit qu'il n'a pas été choisi d'entre les hommes (par hominibus), et que par conséquent, son autorité n'est pas d'origine humaine; qu'elle ne lui est venue non plus de Dieu par l'intermédiaire des hommes (per homines), comme à Timothée, et à tous les évêques qui ont succédé à la tête des Églises, mais qu'il tient sa mission directe de Jésus-Christ immédiatement. C'est ce qu'il prouve dans la dernière partie de ce chapitre.

2. *Ecclesias Galatias.* Cette expression prouve qu'il avait en Galatie plusieurs Églises, d'où il est plusieurs communautés chrétiennes ayant leurs évêques, leurs pasteurs, leurs assemblées propres.

3. *In aliud Evangelium.* Les judaïsants avaient la prétention de concilier la loi mosaïque avec l'Évangile. Ils recommandaient les observations légales comme obligatoires pour les chrétiens, et déclaraient et soutenaient les gentils qui se convertissaient à la foi. Ils allaient contre la doctrine de saint Paul, et contre l'enseignement de saint Pierre et de toute l'Église. Ils n'arrivaient que sur ce point, mais cela suffisait pour qu'ils fussent hors de la voie, et que leur Évangile ne fût plus celui des Apôtres.

Cap. I. — 1. *Non ab hominibus.* Purus, sed a Christo homine ac Deo. — *Sed per Jesum Christum.* Quis non est purus homo, sed homo Deus. Significat hoc non ab homine, neque ab Deo per hominem, sed immediate ab ipso Deo vocatum esse. — *Et Deum Patrem.* Jesu Christi nomen significat factum apostolum a Deo Patre per Christum Filium unum. — *Qui suscitavit eum a mortuis.* Hoc addens, significat in Christo post resurrectionem immortalis se constitutum apostolum, quod nulli alterum contestat.

2. *Fratres.* Christiani. — *Ecclesias Galatias.* Sahuad; scribunt vel precantur ut gratia volis et pax, etc.

3. *Gratia.* Vel gratia argumentum. — *Pax.* Prosperitas, ea præsertim quam in Christo et per Christum. Vel per pacem intelligit reconciliationem cum Deo, et Augustinus interpretatur.

4. *Seculo nequam.* Seculum nequam, est secularis et carnalis vita et conversatio, quantum agit, et ad quam invitavit hic mundus et mundus hominum. — *Secundum voluntatem Dei.* Ex voluntate, decreto et precepto Patris, dedit Christus semetipsum.

5. *Cui est gloria in seculo seculorum.* Qui pro tam eximio beneficio glorificandus et laudandus est in omnem aeternitatem.

6. *Transferrimini.* Patimini vos traduci et transferri in aliud evangelium, sive in aliam doctrinam, que vobis pro Evangelio obtulerit, a christianismo in judaismum.

1. Quod non est aliud, nisi sunt aliquid, qui vos conturbant, et volunt convertere Evangelium Christi.

2. Sed licet nos, ut angelus de celo evangelizavimus vobis, anathema sit.

3. Sicut proximos, et nunc iterum dico: Si quis vobis evangelizaverit preter id quod accepistis, anathema sit.

4. Modo enim hominibus suadeo, an Deo? An quero hominibus placere? Si adhuc hominibus placerem, Christi servus non essem.

5. Notum enim vobis facio, fratres, Evangelium, quod evangelizatum est a me, quia non est secundum hominem: (a I. Cor. 15. 1.)

6. Et nunc enim ego ab homine accipere illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi. (a Ephe. 3. 3.)

7. Audistis enim conversationem meam aliquando in Judæiam, quomodo supra modum persecutor Ecclesiarum Dei, et expugnans illam.

8. Et proficiebam in Judæismo supra multos coetaneos meos in genere meo.

9. *Anathema sit.* Dans l'Ancien Testament, cette expression désigne tout ce qui est dévoué, destiné à l'extermination ou à la mort. L'Église l'a consacrée pour exprimer la sentence qu'elle porte contre toute doctrine qu'elle condamne, et contre tout membre qu'elle déplore de son sein. Les judaïsants attaqués la foi, saint Paul n'avait pas à promouvoir contre eux cette sentence qu'il prononce avec la même fermeté contre ceux qui se mettaient en opposition avec la doctrine de l'Église, avec l'enseignement qu'il a reçu comme apôtre, et qu'il a donné tel qu'il le reçut.

10. *Christi servus non essem.* Je ne me serais pas fait serviteur de Jésus-Christ, et qu'il m'a tiré de laaine de toute ma nation. Mais comme cette considération, ajouta la parabrase, se n'a pas empêché de me charger de la prescription de l'Évangile, la crainte de choquer les leurs apôtres ne m'a empêché pas non plus de les reprendre, avec toute la force qu'ils méritaient, et de faire voir la fausseté des calomnies qu'ils répandaient contre moi et contre la doctrine que j'enseignais, qu'ils font passer pour une doctrine tout humaine, et cela sans aucun fondement.

11. *Per revelationem Jesu Christi.* Pour prouver qu'il a reçu de Jésus-Christ immédiatement la doctrine qu'il enseigne, saint Paul fait cette déclaration. Si j'en avais été instruit par un homme, d'aurait été avant ou après ma conversion. Ce n'a pas été avant, et si il le prouve par les raisons qu'il a données, ce n'a pas été non plus après, et si il le démontre par le fait de sa conversion, et par ce qui s'est passé après.

12. *Quod non est aliud.* Transferts vos ad aliud evangelium, quale tamen aliud non est; sed non est aliud evangelium aliud, sed ad hoc quod evangelium predicaverunt. — *Met sunt aliquid.* Refert ad meum, quod dicit: Miror quod tam cito didicistis ab Evangelio, nisi quod sunt aliquid qui vos conturbant, quod dum cogito, esse tanto mirari desino, nec tam vobis quam illis habeo defectorem impio; non enim didicistis Evangelium Christi. Dum vobis invertebat Evangelium Christi, id est, aliud docere quam Christum per apostolos tradidit.

13. *Sed licet nos, ut angelus de celo evangelizavimus vobis.* Nimirum si illi fieri posset, nam de Deo non est impossibile, accepit enim sic illi beatitudinem, ita in usum vestrum confirmavit suam. — *A quo vobis sit.* Malitiam et asperitatem.

14. *Accipistis.* A nobis.

15. *Modo enim hominibus suadeo.* An Deo? Nam quid ego hoc Evangelium predicandum, munerifinger, ut hominibus morem geram, an ad Deo hominum causa et gratia, an Dei quam flectit. Nihil aliud in Evangelio predicandum spectavi, quam gloriam Dei; tamen mirum vobis non videatur, si tam libere in vos invaher qui vos conturbant, et ad judaismum traducere student. — *Si adhuc hominibus placerem.* Si adhuc, ut olim, sectarer hominum gratiam.

16. *Non est secundum hominem.* Non est humanum, sed divinum Evangelium meum; non est hominum; sed Dei.

17. *Conversacionem meam aliquando in Judæiam.* Quomodo me gressum cum judaismo profecer, utaque cooperarer ad Christum. — *Expugnans illam.* Oppugnans et expugnans studebam. In greco est, impugnavi, contemni.

18. *Proficiebam in Judæismo.* Ita affecta eram judaismo, et licet ad hoc strenue promovetur, ut constantius meos superarem. — *In genere meo.* In gente mea, sicut inter judaicos. — *Abundantius cruciator existens.* Ardenter zelator fui pro patria inimicitia mihi a majoribus tradita.

7. Ce n'est pas qu'il y en ait d'autre, mais c'est qu'il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Évangile de Jésus-Christ.

8. Mais quand nous vous avons annoncés nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous annoncerait un Évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème.

9. Je vous l'ai dit, et je vous le redis encore une fois: Si quelqu'un vous annonce un Évangile différent de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème.

10. Car enfin est-ce des hommes ou de Dieu que je désire maintenant d'être approuvé? ou ai-je pour but de plaire aux hommes? Si je voulais encore plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ.

11. Car je vous déclare, mes frères, que l'Évangile que je vous ai prêché n'a rien de l'homme;

12. Parce que je ne l'ai point reçu ni appris d'aucun homme, mais par la révélation de Jésus-Christ.

13. Car vous savez de quelle manière j'ai vécu autrefois dans le judaïsme, avec quel excès de fureur je persécutais l'Église de Dieu et la ravageais.

14. Me signalant dans le judaïsme au-dessus de plusieurs de ma nation et de mon âge, et

ALPHABETICAL INDEX

ayant un zèle démesuré pour les traditions de mes pères.

16. Car lorsqu'il a plu à Dieu qui m'a choisi particulièrement dès le ventre de ma mère, et qui m'a appelé par sa grâce,

17. De me révéler son Fils, afin que je le prêchasse parmi les nations, je l'ai fait assisier, sans prendre conseil de la chair et du sang.

18. Et je ne suis point retourné à Jérusalem vers ceux qui étaient apostres avant moi; mais je m'en suis allé en Arabie; et puis je suis revenu encore à Damas.

19. Ainsi, trois ans s'étant écoulés depuis ma conversion, je retournai à Jérusalem pour visiter Pierre, je demourai quinze jours avec lui.

20. Et je ne vis aucun des autres apôtres, si non Jacques, frère du Seigneur.

21. Je prends Dieu à témoin que je ne mens point en tout ce que je vous écris.

22. J'ai été en suite dans la Syrie et dans la Cilicie.

23. Or cela est si vrai, que les Eglises de Judée qui croient en Jésus-Christ ne me connaissent pas de visage.

24. Ils avaient seulement entendu dire: Celui qui autrefois nous persécutait, annonce maintenant la foi qui s'efforçait alors de détruire.

25. Et ils rendaient gloire à Dieu de ce changement qu'il avait fait en moi.

17. *Abi in Arabiam.* Le P. de Carrières appuie avec d'autres commentateurs, qui saint Paul prêcha l'Évangile en Arabie, et qu'il y fonda plusieurs Eglises. D'autres prétendent qu'il vint dans le royaume, et qu'il s'y prêcha à son ministère apostolique par le zèle et la prière, à la façon des anciens prophètes. Mais, ce ne sont que des conjectures tout à fait gratuites.

18. *Triennio Petrum.* L'expression grecque traduite ici par le mot *trois ans*, ne s'emploie que quand il s'agit de voir quelque chose de grand, de considérable. Les interprètes y ont vu un hommage rendu à la primauté de saint Pierre. C'est ce que Bossuet a commenté adéquatement: Paul, dit-il, n'est venu voir Pierre et le voir, selon la force de l'original, comme on vient voir une chose pleine de merveilles et digne d'être recherchée: c'est le concubine, l'italien, dit saint Jean Chrysostome, et le voir comme plus grand, aussi bien que plus aimé, dit le même Père, le voir néanmoins, non pour être instruit, lui qui Jésus-Christ instruisait lui-même en son esprit, mais pour être de donner la forme sur quelques figures, et qu'il demeurât établi à jamais que quelque chose, quelque saint même, fit ou un autre saint Paul. Il faut voir Pierre (sermon sur l'unité de l'Église, Édit. de Versailles, tom. XX, pag. 489).

21. *Clarificavit Deus.* Saint Paul rappelle cette circonstance, pour montrer que les Juifs convertis à Jésus-Christ ne paraissent pas, contre lui, les prévaricateurs des Juifs, et personne ne suspectant la pureté de la doctrine qu'il prêchait.

25. *Qui me separavit ex utero matris mee.* Qui me jama lade ab ipso astravit nisi eum eundem predicatori ac delegati, et revelavit. *Triennio.* Non in hoc, sed in eo ad Christum et Evangelium agnoscitiam addidit, et consequenter ad apostolatum, et evangelium Christum in gentibus.

26. *In me.* Per me. — *Non cognovit.* Ignovit: quoniam eundem vocem e. 2. n. 2. vult vulgare, contra. *Sed non cognovit.* Respondit: quoniam eundem vocem e. 2. n. 2. vult vulgare, contra. *Sed non cognovit.* Respondit: quoniam eundem vocem e. 2. n. 2. vult vulgare, contra. *Sed non cognovit.* Respondit: quoniam eundem vocem e. 2. n. 2. vult vulgare, contra.

27. *Neque vesi Jerusalem.* Ai in Act. Apot., c. 9. n. 26; dicitur veritas Jerusalem post conversionem. Respondendum, veritas necessitate fuge compulsion, non autem à Petram videtur, et cum eo Evangelium coarctat. — *Antiquitas mea.* Qui ante me vesi ad apostolatam: — *Ast in Arabia.* Quod in Arabia Paulus possent, traditum non habent.

28. *Vidit Petrum.* Ignovit, *viderit,* cognoverit.

29. *Jacobum fratrem Domini.* Domini fratrem. Fuit hic Jacobus Alphaei, Filius Zachæ uxoris Clophæ, vni et duodecim apostoli, primus Jerusalem episcopus.

30. *Ecco coram Deo.* Quoniam et presentiam et omnia videntem testem adduco.

31. *Innotuit factis.* Non me noverant de facie. — *Quæ erant in Christo.* Quæ credabant in Christum, conversi et iudei.

32. *Adfirmat habentem.* Fama cognoverant. — *Respugnabat.* Oppugnabat.

21. *Clarificavit.* Glorificabat, laudabat.

abundantius amulator existens patrum meorum traditionum.

15. Cum autem placuit illi qui me segregavit ex utero matris mee, et vocavit gratiam suam.

16. Ut revelaret filium suum in me, et evangelizarem illum in gentibus, continuo non acquievi carni et sanguini.

17. Neque vesi Jerusalem ad antecessores meos apostolos: sed abi in arabiam, et iterum reversus sum Damascum:

18. Deinde post annos tres vesi Jerusalem videre Petrum, et mansi apud eum diebus quindecim:

19. Aliam autem apostolorum viti neminem, nisi Jacobum fratrem Domini.

20. Quæ autem scribo vobis, ecce coram Deo, quia non mentor.

21. Deinde veni in partes Syriæ et Ciliciæ.

22. Nam autem ignobis factis Ecolis Judæis quæ erant in Christo:

23. Tantum autem audiam habebat: Quoniam qui persequabar non aliquando, nunc evangelizant idem, quam aliquando expugnabat.

24. Et in me clarificabant Deum.

CHAPITRE II.

Conformité de la doctrine de saint Paul avec celle des Apôtres. Il résiste à Céphas. Abrogation des observances légales.

1. Deinde post annos quatuordecim, iterum ascendi Jerusalem cum Barnaba, assumpto et Tito.

2. Ascendi autem secundum revelationem, et contuli cum illis Evangelium, quod prædico in gentibus, necnon autem illi qui videbantur aliquid esse: ne forte in vacuum curarem, aut currissem.

3. Sed necque Titus, qui necum erat, cum esset Gentilis, compulsus est circumcidi:

4. Sed propter subintroductos falsos fratres, qui subintroductum explorato libertatem nostram, quam habemus in Christo Jesu, ut nos in servitium redigerent:

5. Quibus neque ad horum cessimus subjectionem, ut veritas Evangelii permanet apud vos:

1. Quatorze ans après, j'allai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé, et je pris aussi Tite avec moi.

2. Or j'y allai suivant une révélation que j'avois eue; et j'exposai aux frères, et en particulier à ceux qui paraissent les plus considérables, de l'Évangile que je prêchais parmi les Gentils, afin de ne pas perdre le fruit de ce que j'avois déjà fait, ou de ce que je devois faire dans le cours du ministère.

3. Mais ce n'étoit point Tite, que j'avois amené avec moi, et qui étoit Gentil, de se faire circoncire.

4. Et la considération des faux frères qui s'étoient introduits par surprise dans l'Église, et qui s'étoient furieusement jaloux; parmi nous, pour dérober la liberté que nous avons en Jésus-Christ, et pour nous réduire en servitude,

5. La considération, dis-je, de ces faux frères ne nous porta pas à leur céder même pour un moment: et nous restâmes de nous assûrer à ce qu'ils voulaient, ainsi que la vérité de l'Évangile demeurât toute pure parmi vous.

Car. II. — 1. Post annos quatuordecim. Le Père de Carrières fait partie des quatorze ans du premier voyage que fit saint Paul à Jérusalem, et nous croyons cette interprétation la plus probable et la plus naturelle. C'étoit le troisième voyage que l'apôtre faisoit à Jérusalem, il est pour lui le contrôle qui se tint précisément pour décider cette question des observances légales. Les décisions de ce concile étoient irrévocables, et ce fut pour cela que saint Paul s'y appella. Dans ce chapitre, l'apôtre établit les rapports qu'il eut avec les apôtres à Jérusalem, à Antioche; il démontre la conformité de sa doctrine avec la leur (1-14), et il en conclut l'inutilité des observances légales (15-21).

2. Ne forte in vacuum curarem. Saint Paul ne doutait ni de lui, ni de sa doctrine. Mais il étoit à craindre que son ministère ne fût paralysé par les artifices des partisans de la circoncision, qui publiaient partout que sa doctrine, tendant à l'inutilité de la circoncision et des autres observances légales, étoit une doctrine erronée et différencie de celle des Apôtres. Pour faire tomber ces calomnies, il se rendit à Jérusalem et soumit sa doctrine à l'approbation de ceux-ci, qui fut faite à cette occasion en l'an 51.

3. Compulsus est circumcidi. C'est ce qui arriva quand l'apôtre cita à l'appui des décisions du concile. Il y avait allé à Jérusalem des chrétiens juifs, que saint Paul appella des faux frères. Ils auroient voulu que Tite fût circoncis, mais saint Paul s'y opposa, non qu'il crût la circoncision nécessaire, mais parce qu'il vouloit établir le principe d'indifférence, comme il l'enseignait au Gentil.

Car. II. — 1. Post annos quatuordecim. À l'aili conversionis, ut putat Baron. si ali. — *Assumpto et Tito.* Nec sua veritas illic addresser necum Titum hominem inderromum: vide infra, n. 3.

2. *Secundum revelationem.* Monitus revelatione divina. — *Contuli cum illis Evangelium.* Communiavi cum illis, qui Jerusalem erant, Evangelium quod prædico, et rationem doctrinæ mee, non quasi Titum, aut non satis instructum, sed et idoneum, quoniam sicilianum, certe nec me in doctrina et fide communicaverit et consentire cum Petro aliusque apostolis, sique plus fidei meo Evangelio tribuere. — *Iti, qui videbantur aliquid esse.* Qui videbantur esse potentes in Ecclesia, ut primarii apostoli. In grecis tantum est, *et non Bossuet,* *Iti, qui videbantur, id est, qui habebatur in presb. Græci enim doctores vocantur, non qui magno sunt auctoritate; advertebat, ne quorum parata aut nulla est auctoritas.* — *Ne forte in vacuum curarem, aut currissem.* Ne pseudoapostoli iactantibus doctrinam meam ad apostolia reprobari, nihil doctrinæ mee fideles non crederent, et hi omnia mea labor cessaret.

3. *Sed necque Titus, qui necum erat, circumcidi.* Quod fieri voluerunt apostoli, si nonesset plus iudicatum.

4. *Sed propter.* Repete et veni præcedente partem leges; et ad neque propter subintroductos falsos fratres, id est, etiam falsi fratres arguent ut circumciderent, non tamen propterea compulsus est circumcissionem accipere. — *Subintroductos.* Hæreticos, subreptitios, subintroductos, qui scilicet in Ecclesiam irreperunt, cum tamen falsi essent christiani. — *Explorato libertatem.* Investigato irreperunt. — *Explorato libertatem.* Observantiam legum. — *In Christo Jesu.* Per Christum. — *Ecclisias, religiones.* — *Iti non in servitium redigerent.* Ut sua libertatem nobis eripiant, et nos una servitium legis subiciant.

5. *Quibus neque ad horum cessimus subjectionem.* Pro subjectionem, subjectione non iustitiam. — *Ut veritas Evangelii permanet.* Studio retinendi veritatem Evangelii.

ce que Dieu lui avait dit, et que sa foi lui fut imputée à sa justice.

7. Reconnaître donc que ceux qui sont en état de la foi sont les vrais enfants d'Abraham : 8. Aussi Dieu, dans l'Écriture, prévoyant qu'il justifierait les nations par la foi, l'a annoncé par avance à Abraham, en lui disant : Toutes les nations de la terre seront bénies en vous.

9. Ceux donc qui sont enfants de la foi seront bénis avec le fidèle Abraham.

10. An lieu que tous ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi, sont dans la malédiction. Car il est écrit : Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas tout ce qui est prescrit dans le livre de la loi.

11. Cependant il est clair que nul par la loi n'est justifié devant Dieu, puisque le juste vit de la foi.

12. Or la loi ne s'appuie pas sur la foi. Car elle ne dit pas : Fietis qui eratis ex veritate ; mais : Celui qui observera ces préceptes, y trouvera la vie.

13. Celui qui est fils de Dieu. Plérogie, ramène un syllogisme suivant le raisonnement que fait l'Apôtre dans les quatre versets précédents. Tous les fidèles sont les enfants spirituels d'Abraham et sont justifiés comme lui. Or Abraham a été justifié sans la observation et sans les œuvres de la loi, mais par la foi, comme on le voit (Gen. XV, 6). Donc les vrais enfants d'Abraham ont été justifiés de même.

14. Sub maledictis sunt. L'Apôtre passe à la contre-partie de sa thèse. Après avoir prouvé que l'on est justifié par la foi, il prouve qu'on ne peut pas l'être par la loi. Voici son raisonnement : Quelqu'un n'est pas constant à pratiquer toute la loi est maudit. Or, ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi, sans croire à la grâce de Jésus-Christ, n'arrivent pas à accomplir la loi, la loi ne leur donnant pas la force de la faire. Ils tombent donc sous les préceptes et ils tombent forcément sous les malédictions qu'elle prononce contre sa transgression.

15. Justus ex fide vivit. Quant au sujet de cette citation qui fait le 4^e argument, voyez ce que nous en avons dit sur l'Épître aux Romains 1, 17.

7. Cognoscite, cognoscite, intelligitis. — Qui ex fide sunt, Fidéles Abraham 2^e dans imitantos. — In semine filii Abrahami. Spirituales scilicet, non per generationem, sed per imitationem ; ne cum egerit ad eos pertinet benedictio, justitia et salus Abraham promissa. 8. Providens autem Scriptura. Ipsi propheta, longo ante prescientia. — Præsentificavit Abrahami. Præsentificavit, præsens agens ; iustitiam aut salus nostram postea in seipso, id est, fideliis benedictione per Christum dicitur ; quasi dicit : Ergo non est novum Evangelium de Christo, sed, iustitia fidei, sed Abraham tempore notum. — Quia, quod, etc. — Beneficentior in te omnes potest. In te, id est, in semine tuo, non patet ex Genes. 22^o H. hoc est, in Christo qui est Abraham natus est, per Christum filium tuum, et per filium tuum, omnes gentes benedictur, id est, justificantur, lingua amice et filii Dei, et hæc de regni caelestis.

9. Qui ex fide sunt. Fidéles Abraham filium imitantos. — Beneficentior enim, fidei Abrahami, ut patet in Genes. 22^o H. hoc est, in Christo qui est Abraham natus est, per Christum filium tuum, et per filium tuum, omnes gentes benedictur, id est, justificantur, lingua amice et filii Dei, et hæc de regni caelestis.

10. Quicumque enim ex operibus legis sunt, qui opera legit sectantur, et ex his iustitia impetrant. — Sub maledictione sunt. Adoo promissa benedictionibus expertes sunt, et etiam maledictioni et poenitentiae obnoxii. — Scripsit est scripta. Deut. 27, 26. — Maledictus omnis, qui non permanet. Acquiescentium qui illis apostolis est benedicti ; quæritur aliquam legem violat, est maledictus a lege ; atque omnes qui sub lege sunt, seculi et ævi gratia Christi, legem violant ; ergo omnes qui sub lege sunt ad se sunt maledicti. Jam vero non habet syllogismum propositionem prædictæ ex cetera verbi Benetoromii. Minorem actum supponit ut certum et notum, nimirum quod nemo sine fide et gratia Christi legem divinam servare possit.

11. In lege nemo justificatur apud Deum. Quasi dicit : Jam vero nomen per legem apud Deum justificari manifestum est, cum scriptum sit apud prophetas : Justus cunctis in fide est fides. — Justus ex fide vivit. Sumptum est hoc testimonium ex Habacuc, c. 2, v. 4. Vides dicit ad Rom. 1, 17, ubi illud explicavimus.

12. Lex enim non est ex fide. Lex non donat, non affert fidem et gratiam, qua legem obsequamur, justificamur, bene vivamus et bene vivamus. — Ergo, ergo, tenentur legem observare. — Qui fecerit ea, vivit in illa. Sumptum est hoc testimonium ex Ezech. 36, 11, et Levit. 18, 9. — Qui fecerit ea, qui lex præscribit. — Vivit in illa. Non puniunt morte quæ lex transgressores imminuit. Vivit ex vita, lingua bona fructus qui promittuntur legem serva observantibus, nimirum honorum temporalium abundantia.

credidit Deo, et reputatum est illi ad justitiam. [a Gen. 13. 6. Rom. 4. 3. Act. 2. 53.]

7. Cognoscite ergo quia qui ex fide sunt, il sunt filii Abraham. 8. Providens autem Scriptura, quæ ex fide justificavit gentes Deum, præsentificavit Abraham : a Quia benedictum est in omnes gentes. [a Gen. 12. 3. Eccl. 14. 20.]

9. Igitur qui ex fide sunt benedicturi cum fidei Abraham.

10. Quicumque enim ex operibus legis sunt, sub maledictione sunt. Scriptum est enim : a Maledictus omnis qui non permanet in omnibus quæ scripta sunt in libro legis, ut sciat ea. [a Deut. 27. 26.]

11. Quoniam autem in lege nemo justificatur apud Deum, manifestum est, a quæ justus ex fide vivit. [a Habac. 2. 4. Rom. 1. 17.]

12. Lex autem non est ex fide, sed a qui fecerit ea, vivit in illis. [a Lev. 18. 9.]

13. Christus non redemit de maledictione legis, factus pro nobis maledictum ; quia scriptum est : a Maledictus omnis qui pendet in ligno ; [a Deut. 21. 22.]

14. Ut in gentibus benedictio Abraham feret in Christo Jesu, ut benedictionem Spiritus accipiamus per fidem.

15. Fratres secundum hominem dico et tamen hominis confirmatum testamentum non spernit, aut superordinet. [a Heb. 9. 17.]

16. Abraham dicitur sunt promissiones, et semini tuo. Non dicit : Et semini tuo, quæ in multis, sed quæ in uno, et semini tuo, qui est Christus.

17. Hoc autem dico : testamentum confirmatum a Deo, quæ post quadringentis et triginta annos facta est lex, non irritum facit ad evacuandam promissionem.

18. Nam si ex lege hereditas, jam non ex promissione. Abraham autem per reprobationem donavit Deus.

13. Jésus-Christ nous a rachetés de la malediction de la loi, s'étant rendu lui-même maledictum pour nous, selon qu'il est écrit : Maudit est celui qui est pendu au bois ;

14. Afin que la bénédiction donnée à Abraham fût communiquée à toutes les nations en Jésus-Christ, et qu'en nous réprobation, par la foi, le Saint-Esprit qui avait été promis à Abraham.

15. Je me servirai, mes frères, de l'exemple de ces choses humaines : Lorsqu'un homme a fait un testament confirmé et autorisé par les lois, personne ne peut ni le casser, ni y ajouter.

16. Or les promesses de Dieu ont été faites à Abraham et à sa race. L'Écriture ne dit pas : A ceux de sa race, comme si elle en eût voulu marquer plusieurs ; mais : A sa race, c'est-à-dire à l'un de sa race, qui est Jésus-Christ.

17. Ce que je veux donc dire, est que Dieu, ayant fait une alliance, et l'avant confirmée, la loi, qui n'a été donnée que quatre cent trente ans après, n'a pu la rendre nulle, ni annuler la promesse qui s'en est suivie.

18. Car si c'est par la loi que l'héritage nous est donné, ce n'est donc plus par la promesse ; cependant c'est par la promesse que Dieu l'a donné à Abraham ;

13. Secundum hominem dico. Après avoir apporté des raisons tirées de l'Écriture et de la théologie la plus élevée, saint Paul va tirer un dernier argument d'un fait purement humain, de la nature des testaments. Quand un testament, dit-il, est authentique, il n'est pas permis de le rejeter, si l'on change les dispositions. Or, Dieu a fait un testament ou une alliance avec Abraham. Cette alliance doit donc être irrévocable.

14. Dicitur sunt promissiones. Ces promesses sont appelées par l'Apôtre un testament, parce qu'elles avaient pour objet l'héritage que Dieu devait donner à Abraham et à ses descendants.

15. Christus non redemit de maledictione legis. Laboravit nos a peccata quam lex cum exsecratione mixtur. Bonus : Maledictus omnis qui non permanet in omnibus, etc. supra n. 10. — Fecit pro nobis maledictum. Præstitit autem illi nobis Christus, dum factus est ipse pro nobis maledictum, quia maledictiones humani generis Deus in Christum transposuit, ut videlicet pro nobis infans et exsecratus crucis supplicium subiret. — Maledictus. Xxxxviii, maledictio, execratio. — Quæ scriptum est. Deuter. 21, 22. — Maledictus omnis qui pendet in ligno. Hunc locum explicavimus indicato capite Deut. n. 23.

16. Ut in gentibus benedictio Abraham ferret in Christo Jesu. Ut benedictionem Abraham præstaret in gentes venires, et in his completeret per Jesum Christum. — Beneficentior enim Spiritum sanctum accepimus et sanctificationem et justificationem filii Abraham, id est, credentes pro homine. — Accipimus per fidem. Quia credimus in Christum Abraham filium, in quo hæc beatitudinem consistit et consignavit Deus, dicitur Abraham : In te, id est, in semine tuo, qui est Christus. Beneficentior enim.

17. Hoc autem dico. Hoc legitur est quod intendo, quod conficere mihi proposuit est. — Testamentum confirmatum a Deo. Quasi dicit : Si, ut dicit n. 15, hominis testamentum et factum nullo irritum aut non potest, nullo modo nullo testamento et pactum Dei cum Abraham in ipsum de Christo, omnes gentes benedictio, irritare poterit læ longe posterior, utique que demum post 430 annos ab hac promissione data est in monte Sinai.

18. Nam si ex lege hereditas. Si ex lege Mosaicæ hereditas edicuntur benedictionibus Abraham, hoc est, iustitia et salus non ex vi promissionis factæ Abraham, quod dicit non potest. — Abrahæ autem per reprobationem donavit Deus. Quia hæc benedictionem donavit Deus per reprobationem, promittens scilicet Abraham semen, id est, Christum in quo et per quem omnes gentes que in eum credent benedictur.



19. Mais pourquoi donne la loi s-t-elle été abolie? Ça est pour être reconnaitre les transgressions jusqu'à l'avènement de ce fils d'Abraham, auquel la promesse avait été faite. Elle a été donnée par le ministère des anges, et par l'intermédiaire d'un médiateur.

20. Or un médiateur n'est pas d'un seul. Mais il n'y a que Dieu seul.

21. La loi a donc été contraire aux promesses de Dieu? Nullement. Car si la loi qui a été donnée avait pu seule donner la vie, véritablement la justice se serait obtenue par la loi :

22. Mais la loi écrite a renfermé tous les hommes sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis se fit devant eux par la loi en Jésus-Christ à ceux qui croiraient en lui.

19. Quis igitur fecit? L'Apôtre ne fait ici une objection. Si la loi ne servoit pas, pourquoi a-t-elle été donnée? Elle est donnée à l'homme pour l'éclairer, pour lui faire connaître ce qu'il doit faire, et ce qu'il doit éviter. Son rôle est par conséquent bien inférieur à la promesse. Aussi n'a-t-elle pas été donnée immédiatement à Dieu, comme la promesse faite à Abraham; mais elle a été donnée par le ministère des anges.

20. Mediator autem unus non est: Deus autem unus est. Ici l'exposé adverbial de la promesse. Si enim data esset lex, quae posset vivificare, vix ex lege esset justitia. 22. Sed concludit Scriptura omnes sub peccato ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus. [a. Rom. 2, 9.]

21. Lex ergo adversa promissis Dei? Absolutè non. Si enim data esset lex, quae posset vivificare, vix ex lege esset justitia. 22. Sed concludit Scriptura omnes sub peccato ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus. [a. Rom. 2, 9.]

22. Sed concludit Scriptura omnes sub peccato, sed Scriptura declaravit et promittit omnia esse recitata et peracto alimonia. — Omnia. Omnes. — Ut promissio. — Ut promissio daretur credentibus.

23. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi in eam sicut, quem reclusa erat.

24. In quo lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.

26. Omnes enim filii Dei estis per fidem, qui est in Christo Jesu.

27. Et quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. [a. Rom. 6, 3.]

28. Non est Judaeus, neque Graecus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

30. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

31. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

32. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

33. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

34. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

35. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

36. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

37. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

38. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

39. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

40. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

41. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

42. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

43. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

44. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

45. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

46. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

47. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

48. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

49. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

50. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

51. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

52. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

53. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

54. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

55. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

56. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

57. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

58. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

59. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

60. Non estis servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

23. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi in eam sicut, quem reclusa erat.

24. In quo lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.

26. Omnes enim filii Dei estis per fidem, qui est in Christo Jesu.

27. Et quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis. [a. Rom. 6, 3.]

28. Non est Judaeus, neque Graecus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

23. Or, avant que la loi fût venue, nous étions sous la garde de la loi, qui nous tenait renfermés pour nous disposer à embrasser celle qui devait être révélée.

24. Et ainsi nous a servi de conducteur, pour nous mener comme des enfants à Jésus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi.

25. Mais la loi étant venue, nous ne sommes plus sous la loi comme sous un conducteur.

26. Puisque vous êtes tous enfants de Dieu, par la foi en Jésus-Christ.

27. Car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ.

28. Il n'y a plus parmi vous ni de Juif, ni de Gentil, ni d'esclave, ni de libre, ni d'homme, ni de femme; mais vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ.

29. Si vous êtes à Jésus-Christ, vous êtes donc de la race d'Abraham, et les héritiers de la justice, selon la promesse.

CHAPITRE IV.

Les Juifs en tutelle sous la loi, ont été affranchis par la foi. Affection de saint Paul pour les Galates. Agar et Sara, figures des deux alliances.

1. Dico autem: Quanto tempore haec parvulus est, nihil differat a servo, cum sit dominus unumquam.

1. Mais je vous dirai que tant que l'héritier est enfant, il est point différent d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout :

21. In quo lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

21. Mais je vous dirai que tant que l'héritier est enfant, il est point différent d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout :

22. Sed concludit Scriptura omnes sub peccato, ut promissio ex fide Jesu Christi daretur credentibus.

22. Mais je vous dirai que tant que l'héritier est enfant, il est point différent d'un serviteur, quoiqu'il soit le maître de tout :

23. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi in eam sicut, quem reclusa erat.

23. Prius autem quam veniret fides, sub lege custodiebamur conclusi in eam sicut, quem reclusa erat.

24. In quo lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

24. In quo lex pedagogus noster fuit in Christo, ut ex fide justificemur.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.

25. At ubi venit fides, jam non sumus sub pedagogo.

26. Omnes enim filii Dei estis per fidem, qui est in Christo Jesu.

26. Omnes enim filii Dei estis per fidem, qui est in Christo Jesu.

27. Et quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.

27. Et quicumque enim in Christo baptizati estis, Christum induistis.

28. Non est Judaeus, neque Graecus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

28. Non est Judaeus, neque Graecus; non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

29. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

30. Non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

30. Non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

31. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

31. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

32. Non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

32. Non est servus, neque liber; non est masculus, neque femina. Omnes enim vos unum estis in Christo Jesu.

33. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

33. Si autem vos Christi, ergo semen Abraham estis, secundum promissionem heredes.

maîtres; mais il faut que ce soit pour le bien; et pour toujours. Ainsi tous deviez ne pas s'aimer seulement que je suis pressé parmi vous.

19. Mes petites enfants, pour qui je sens de nouveaux les douleurs de l'enfantement, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en vous.

20. Je voudrais maintenant être avec vous, pour diversifier mes paroles selon vos besoins; car je suis en peine comment je dois vous parler.

21. Dites-moi donc, je vous prie, vous qui voulez être sous la loi, n'avez-vous point lu la loi?

22. Car il est écrit qu'Abraham eut deux fils, l'un de la servante, et l'autre de la femme libre.

23. Mais celui qui naquit de la servante, naquit selon la chair; et celui qui naquit de la femme libre, naquit par miracle, et en vertu de la promesse.

24. Or tout ceci est une allégorie; car ces deux femmes sont les figures des deux alliances, dont la première, qui a été établie sur le mont Sinaï, et qui n'engendre que des esclaves, est Agar.

25. Car Sina, montagne d'Arabie, représente la Jérusalem d'ici-bas, qui est esclave avec ses enfants;

21. Leges non legistis. Par la loi toi, pris ainsi par antonomase, les Juifs entendent la Pentateuque où se trouve l'histoire d'Abraham.

25. Qui conjunctus est. La distance entre Jérusalem et le mont Sina étant de plusieurs journées de chemin, il ne faut pas prendre ce mot à la lettre. Conjunctus est, dit saint Thomas, non per spacia constitutions, sed per similitudinem. Sicut Pauli nos rapproche par ce qu'il signifie toutes les fois du mystère.

bile ut amplexentur magistratos vestros, qualis ego in primis sum, nec in quibuscumque, est dicitur in re bona, fidei sempiterna et constanti, et non solum in re malis praesentibus.

19. Filii mei. Vix cuius ego per Evangelium parvi Christi. — Quos iterum parvulos. Quos relapsos a Christo quae adoptione ad iudicium iterum parvulo, uti dicitur in Rom. 12. et Christo iterum parvulo. — Dicitur formati Christus. Christum fidei, spes libertatis.

20. Et volens. Ut non a lege, sed a Christo et Christi fide omnem gratiam, iustitiam et adhaerere expectatis.

21. Et mutare vobis mentes. Ut affectus, quos epistola scriptis non capio, voce viva exprimerem, et solliciti quasi mater nunc blandirem, nunc obsecrarem, nunc increparem, et nunc ut scilicet matres se in conspectu meo retraherem, nunc scire, nunc potius, nunc generum, nunc arguerem, ut filios permevarem, aliquos perscrutari id quod cupiunt. — Quomodo confunderi in vobis. Appropinquo vobis, id est, haurio. Inopie consilii sum et perpessus, non bene scilicet quomodo scribere deberem, et vos permoviam.

21. Leges non legistis. Te vobis esse legem; legem non auditis? Hoc majus est scilicet; qui dicit: Si non non auditis, legem ipsum quem auditis audite; ipse vero est Christus amandatus.

22. Scriptum est enim. Genes. 16. 15. et 21. 2. — Unum de ancillis. Ismael, quem Abraham peperit Agar Sarae ancilla, legitimum nationum iure ipse Abraham copulavit. — Unum de liberis. Isaac, qui Sara primatus uxore sua.

23. Secundum carnem natus est. Nimium per carnem vires per carnalem et naturales generationem, quae habet ut et juvenalis, qualis erat Agar, Abraham, licet non scio, primo possit intelligi. — Per revelationem. Ex Abraham et Sara iam sanctus; et Sara profectum est et illi natus; non poterat naturali virtute. Natus est ergo Isaac Dei munere, iusto id quod Abraham promissus Deus. Genes. 17. 18.

24. Quae sunt per allegoriam dicte. Allegorici est cum ex eo quod dicitur alio die quibus significatur. Ubi Augustinus, lib. 15. de Trinit. cap. 9. dicit quomodo latius interpretari velintur; quae sunt aliud et alio significata. — Hoc enim. Sara videlicet et Agar. — Sui duo testamenta. Significando duo testamenta, veteris scilicet et novum. — Unum quidem in monte Sina. Vetus testamentum et monte Sina traditum et promulgatum est. — In servitium generum. Servos generum, scilicet Iudeos servientes multis multiplicum errorum conventionalium, hinc timere ponarum ac ape horum terrenorum. — Quae est Agar. Quod testamentum veteris et servitii significatur per Agar ancillam.

25. Sina enim mons est in Arabia. Quasi dicit: Agar et Sina ejusdem rei significantes gerunt, scilicet veteris Testamenti. Conventient et Monte Sina vetus Testamentum profectum. Nam Sina mons est horridus in Arabia, longo exere fissis tere promontis sumis, proleptis alpinis ad igniculosque vegetantibus, quae et timorem et horrorem locum, et servos facere, promissionis extores, et ab hereditate alienas. — Qui conjunctus est ei, qui nunc est Jerusalem. Qui montis Sina cognationem habet cum heretico Jerusalem, sed qui congruit quodammodo per Sina. Nam Sina vetus Testamentum significat, per Sina Jerusalem domus est populi iudaei, id est, filiorum veteris Testamenti, qui iudaei, id

sempet, et non tantum cum promissum sum apud vos;

19. Filii mei, quos iterum parvulos, donec formatum Christus in vobis.

20. Vellem autem esse apud vos modo, et mutare vobis mentes; quomodo confunderi in vobis.

21. Dicitur mihi qui sub lege vultis esse; legem non legistis?

22. Scriptum est enim: Quomodo Abraham duos filios habuit; et unum de ancilla, et unum de libera. [Gen. 16. 15. 17. 21. 2.]

23. Sed qui de ancilla, secundum carnem natus est; qui autem de libera, per revelationem;

24. Quae sunt per allegoriam dicte. Nam enim sunt duo testamenta. Unum quidem in monte Sina, in servitium generum; quae est Agar;

25. Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est, et qui nunc est Jerusalem, et servit cum illis suis.

26. Illi autem, quae sursum est Jerusalem, libera est, quae est mater nostra.

27. Scriplum est enim: a Letare sterilis, quae non parit; erumpit, et clama, quae non parit; quia nulli illi deservit, magis quam quae habet virtus. [Gen. 31. 1.]

28. a Non autem, fratres, secundum Isaac promissionis filii sumus. [a Rom. 9. 8.]

29. Sed quomodo tunc in qui secundum carnem natus fuerat, persequatur cum qui secundum spiritum; ita et nunc.

30. Sed quid dicit Scriptura? a Epice ancillam, et filium ejus; non enim habet et filius ancillae cum filio liberae. [Gen. 21. 10.]

31. Itaque, fratres, non sumus ancillae filii, sed liberae, quae libertate Christus nos liberavit.

26. Sed quid dicit Scriptura. Les Juifs qui, n'ayant point la foi, ne sont les enfants d'Abraham: mais selon la chair, non per carnem, dicit la paraphrase, nous qui avons été formés d'être nos enfants selon l'esprit. Mais ils seront traités avec la Synagogue leur mère, comme le fut Ismaël avec la sienne. Ils seront abandonnés avec la Jérusalem céleste, comme Ismaël et sa mère le furent de la maison d'Abraham. Ils seront exerts de l'Épistole de Dieu, comme Ismaël le fut de celui de ce patriarche. Car, que l'Écriture!

qui in Sina legem acceperunt, parentes fuerunt Judaeorum qui jam vivunt in Jerusalem, et dicitur in natura, sic et in solis servitio iudaeorum quodammodo conveniunt. Quasi fuit Sina, talis fuit et Jerusalem: atque Sina generavit servos; ergo et Jerusalem servos generavit et poverit, veteres scilicet testamentum. — Et servit cum illis nunc. Agar, ut ex parte pronominum femininum dicitur, quod est in greco.

26. Illa cuius, quae sursum est. Ecclesiam christianorum intelligit quae dicitur sursum esse, quia Christus ejus caput et colles descendit ad rursum in colles ascendit, indeque Ecclesiam regit; quia perfectio Ecclesiae in expositis ac coelestibus rebus est, nihil in fide, spe, charitate, quia virtus sacramentorum ejus a sursum provenit, et Deum ipsum in ecclesia, quasi de sursum adveniens promittent habet; quia conversatio ejus in coelis est, et apud et ab illis ad bona coelestia quae sursum sunt. — Jerusalem. Sic appellatur Ecclesia, quia Jerusalem idem est et eius pactis, hinc autem dicitur in Ecclesia iuxta Domini verbum, Joan. c. 14. n. 27: Paucos reliquos vobis, paucos memos de vobis. Vel nomen Jerusalem significatur Ecclesia, quis dicit in monte Sina lata est lex veteris, Haec nova, quae fundata est Ecclesia, in Jerusalem promulgata est. — Libera est. A iugo veteris legis perennis soluta. — Mater nostra. Horum scilicet omnium qui Christi dicitur complexi sunt, quod fit ut, malis non est Sara genuit Isaac placidumque et paternum bonum hereditatem: ita enim letas mater, quam Sara indicavit, filii est liberati, sed legitimi heredes, non quidem vi remanis, sed promissionis divinae. In greco est, parvum carum tuum, mater omnium nostrorum, quasi dicit: Omnium, avia Judaeorum, avia gentium, longe ante Christum credant.

27. Scriptum est Isa. 54. 1. — Letare, sterilis, Letare. Ecclesia, est genibus vocata et collicibus, quos autem Sara sterilis, et dicitur a Deo, hinc et legit dicitur. — Quae nunc parit. Quae hactenus non colereb. Duo filios parit, nunc autem illi disponat, parit. — Erumpit et clama. Letare, erumpit et clama, cum lacte Deum lactis, et in clamorem et coelum laetitiae erumpit. Quasi mater dicitur. Quia in, quae hactenus solida fuit, non vivo in generationis filios conjunctis, sua fecunda reddita Christo viro suo plures parit filios, quam synagoga viro suo conjugata, id est, legem moerens amplexata, toto veteris Testamenti tempore filios peperit.

28. Secundum Isaac. Ishtar Isaac, qui non virtute carnis, sed promissionis divinae natus est et suo et per Sara.

29. In qui secundum carnem. Tameleus intelligit carnali virtuti et generatione progenitum ex Agar. — Persequatur spiritum, qui secundum spiritum. Id est Isaac, qui natus est ex Spiritu sancti promissione et virum supra naturam ex Sara, quasi typus idololatriae et spirituum illum filiorum legit nunc. Quomodo Ismael persecutus sit Isaac diximus, Genes. 21. 9. — Ita et nunc. Iudei christiano odere et persequuntur.

30. Sed quid dicit Scriptura. Qui hinc citatur sunt verba Sarae. Genes. c. 21. n. 9. — Vix enim heres erit. Quasi dicit apertius: Sio christiani, quia liberi sunt a iudaeis benedictionis et iustitiae Abraham.

31. Ancilla, Synagoga. — Libera, Ecclesia. — Quis liberavit Christus nos liberavit. Per passionem et mortem suam.

CHAPITRE V.

Jésus-Christ ne sert de rien à celui qui prétend être justifié par les œuvres de la loi. Saint Paul exhorte les Galates à se donner de garde des séducteurs, et à aimer les uns les autres. Œuvres de la chair. Fruits de l'Esprit.

- 1. Demeurez fermes, et ne vous remettiez point de nouveau sous le joug de la servitude.
- 2. Car je vous dis, moi Paul, que si vous vous faites circoncire, Jésus-Christ ne vous servira de rien.
- 3. Et de plus je déclare à tout homme qui se fait circoncire qu'il est obligé de garder toute la loi.
- 4. Vous donc qui voulez être justifiés par la loi, vous n'avez plus de part à la bénédiction de Jésus-Christ nous écopée; vous êtes devenus de la grâce de la justification qu'il vous a méritée.

5. Car c'est par la loi que nous espérons recevoir du Saint-Esprit la vraie justice.

6. Car on nous avertit, et la circoncision, ni l'incircionction, ne servent de rien, mais la foi qui est animée de la charité.

7. Car c'est par la loi que nous espérons recevoir du Saint-Esprit la vraie justice.

- 1. State, et nolite iterum jugo scripturæ constringi.
- 2. A sicco ego, Paulus, dico vobis: quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit. (s. Act. 13. 1.)
- 3. Testificor autem vobis omni homini circumcidenti se, quoniam circumcidens est obligatus legem servare.
- 4. Vos enim spiritus estis fidei, speram justitiam expectantes.
- 5. Nam in Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque preputium, sed fides, que per charitatem operatur.

6. Car on nous avertit, et la circoncision, ni l'incircionction, ne servent de rien, mais la foi qui est animée de la charité.

7. Car c'est par la loi que nous espérons recevoir du Saint-Esprit la vraie justice.

8. Car c'est par la loi que nous espérons recevoir du Saint-Esprit la vraie justice.

9. Car c'est par la loi que nous espérons recevoir du Saint-Esprit la vraie justice.

- 1. State, et nolite iterum jugo scripturæ constringi.
- 2. A sicco ego, Paulus, dico vobis: quoniam si circumcidamini, Christus vobis nihil proderit. (s. Act. 13. 1.)
- 3. Testificor autem vobis omni homini circumcidenti se, quoniam circumcidens est obligatus legem servare.
- 4. Vos enim spiritus estis fidei, speram justitiam expectantes.
- 5. Nam in Christo Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque preputium, sed fides, que per charitatem operatur.

- 7. Corroboret bene; qui vos impedivit scribit non obedire?
- 8. Persuasio hinc non est ex eo qui vocat vos.
- 9. A Modicum fermentum totam massam corrumpit. [a. I. Cor. 5. 6.]
- 10. Ego confido in vobis in Domino, quod nihil aliud sapietis; qui autem conturbat vos, portabit iudicium, qui conturbari est ille.
- 11. Ego autem, fratres, et circumcissionem adhuc prædico, quod adhuc persecutionem patior? Ergo evincendum est scandalum crucis.
- 12. Utinam et abscondatur qui vos conturbant.
- 13. Vos enim in libertatem vocati estis, tantum non libertatem in occasione delicti carnis, sed per charitatem Spiritus servite invicem.

10. Ego confido in vobis in Domino, quod nihil aliud sapietis; qui autem conturbat vos, portabit iudicium, qui conturbari est ille.

11. Ego autem, fratres, et circumcissionem adhuc prædico, quod adhuc persecutionem patior? Ergo evincendum est scandalum crucis.

12. Utinam et abscondatur qui vos conturbant.

- 1. Corroboret bene; qui vos impedivit scribit non obedire? Aveat, et cursum inhibeat. -- Veritas non obedire. Ut vos a christiana veritate subtraheret, et ad iudaismum dilaberemini. -- Venisti conservaveris. Iudicium appellat et volentis vos adhibere a vobis. -- Persuasio hinc. Quia Iudæi vobis persuaderi conantur illa necesse est esse christiano salutem. -- Non est ex eo, qui vocat vos. Non est ex Deo patet, qui vos ad fidem, gratiam et salutem vocavit per Christum, sed potius ex diabolo quibus ministris.
- 2. Masticum. Fermentum conservavit et adhuc tantum, quam vobis apostolus dicitur. -- Corrumpit. Vos a vobis inhibet, infelix abstrahit, et ad iudaismum ducit. -- Ego autem adhuc prædico crucis. Significat apostolus penitus iudæismum totam habentem Ecclesiam perdere.
- 3. Scandalum in vobis. De vobis. -- In Domino. In elementis et gratia Domini. -- Quod nihil aliud sapietis. Quod non condatis aliis quæm illi quod ego vos doceo. -- Portabit iudicium. Iustus ponat licet, non effugiat delictum supplicium, quicumque tandem ille sit.
- 4. Si circumcissionem adhuc prædico. Si adhuc apud Iudæos iudæo, ut Augustini mihi abundavit, meo exemplo doctrinam suam stabilissent, quasi ego, licet occulite, per illa sit. -- Quia. -- Persecutionem patior? Cum me impugnavit quem adferunt per illos stare? -- Ergo evincendum est scandalum crucis. Si, inquit, ego circumcissionem adhuc prædico, debet esse cæcitas offensio Iudaismo, qui offenditur et crucis prædicationem. Non enim tantum esset offensio Iudaismo crucis, quam legem per crucem aboluit, velent cum legem cum Christo retinere. -- Evangelium est. Karayim, de cuius veri significatione dixi n. 4.
- 5. Utinam et abscondatur. Ab Ecclesia vestroque consortio, non quasi fermentum totam Ecclesiam corrumpat. Alii, ut Hieronymus, Ambrosius, Chrysostomus, volent abscondatur ipsi solam, sed etiam abscondatur illa penam gratulata. -- Qui vos conturbant. Qui vos turbant, qui vos subvertunt; qui student vobis auferre libertatem in qua statis, sique ex ea vos disturbare conantur.
- 6. In libertatem vocati estis. Ut per Evangelium sitis liberi ab omni et inutili servitute legis, nec emancipantur. -- Tantum non libertatem. Monet Galatas non libertatem in qua vocati estis dicit, nisi intelligatur, eo nomine abstinere ad servitutum carnalium. -- In occasione delicti carnis. Ut sub pretestu hujus libertatis plus amque vobis auferat, et quasi libertatem illa quidam agerent; carnalibus desideris servituti. -- Per charitatem spiritus. Per charitatem et amorem spirituum. -- Servite invicem. Alter alteri succurrat, auxilietur, serviet.

- 7. Vous courrez et bien ; qui vous a arrêté pour vous empêcher d'obéir à la vérité ?
- 8. Ce sentiment dont vous vous êtes laissé persuader ne vient pas de celui qui vous a appelé.
- 9. Un peu de levain nigril toute la pâte.
- 10. J'espère néanmoins de la bonté du Seigneur que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentiments que les miens; mais pour celui qui vous trouble, il en portera la peine, quel qu'il soit.
- 11. Pour moi, frères, si je prêchois encore la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persécutions? Le scandale de la croix est donc anéanti?
- 12. Pitié à Dieu pour ceux qui vous troublent ! fussent-ils renchassés du milieu de vous !
- 13. Car vous êtes appelés, mes frères, à un état de liberté; et prenez garde seulement que cette liberté ne vous serve pas d'occasion pour vivre selon la chair, mais assojetez-vous les uns aux autres par une charité spirituelle.

10. J'espère néanmoins de la bonté du Seigneur que vous n'aurez point à l'avenir d'autres sentiments que les miens; mais pour celui qui vous trouble, il en portera la peine, quel qu'il soit.

11. Pour moi, frères, si je prêchois encore la circoncision, pourquoi est-ce que je souffre tant de persécutions? Le scandale de la croix est donc anéanti?

12. Pitié à Dieu pour ceux qui vous troublent ! fussent-ils renchassés du milieu de vous !

- 1. Corroboret bene; qui vos impedivit scribit non obedire? Aveat, et cursum inhibeat. -- Veritas non obedire. Ut vos a christiana veritate subtraheret, et ad iudaismum dilaberemini. -- Venisti conservaveris. Iudicium appellat et volentis vos adhibere a vobis. -- Persuasio hinc. Quia Iudæi vobis persuaderi conantur illa necesse est esse christiano salutem. -- Non est ex eo, qui vocat vos. Non est ex Deo patet, qui vos ad fidem, gratiam et salutem vocavit per Christum, sed potius ex diabolo quibus ministris.
- 2. Masticum. Fermentum conservavit et adhuc tantum, quam vobis apostolus dicitur. -- Corrumpit. Vos a vobis inhibet, infelix abstrahit, et ad iudaismum ducit. -- Ego autem adhuc prædico crucis. Significat apostolus penitus iudæismum totam habentem Ecclesiam perdere.
- 3. Scandalum in vobis. De vobis. -- In Domino. In elementis et gratia Domini. -- Quod nihil aliud sapietis. Quod non condatis aliis quæm illi quod ego vos doceo. -- Portabit iudicium. Iustus ponat licet, non effugiat delictum supplicium, quicumque tandem ille sit.
- 4. Si circumcissionem adhuc prædico. Si adhuc apud Iudæos iudæo, ut Augustini mihi abundavit, meo exemplo doctrinam suam stabilissent, quasi ego, licet occulite, per illa sit. -- Quia. -- Persecutionem patior? Cum me impugnavit quem adferunt per illa stare? -- Ergo evincendum est scandalum crucis. Si, inquit, ego circumcissionem adhuc prædico, debet esse cæcitas offensio Iudaismo, qui offenditur et crucis prædicationem. Non enim tantum esset offensio Iudaismo crucis, quam legem per crucem aboluit, velent cum legem cum Christo retinere. -- Evangelium est. Karayim, de cuius veri significatione dixi n. 4.
- 5. Utinam et abscondatur. Ab Ecclesia vestroque consortio, non quasi fermentum totam Ecclesiam corrumpat. Alii, ut Hieronymus, Ambrosius, Chrysostomus, volent abscondatur ipsi solam, sed etiam abscondatur illa penam gratulata. -- Qui vos conturbant. Qui vos turbant, qui vos subvertunt; qui student vobis auferre libertatem in qua statis, sique ex ea vos disturbare conantur.
- 6. In libertatem vocati estis. Ut per Evangelium sitis liberi ab omni et inutili servitute legis, nec emancipantur. -- Tantum non libertatem. Monet Galatas non libertatem in qua vocati estis dicit, nisi intelligatur, eo nomine abstinere ad servitutum carnalium. -- In occasione delicti carnis. Ut sub pretestu hujus libertatis plus amque vobis auferat, et quasi libertatem illa quidam agerent; carnalibus desideris servituti. -- Per charitatem spiritus. Per charitatem et amorem spirituum. -- Servite invicem. Alter alteri succurrat, auxilietur, serviet.

14. Car toute la loi est renfermée dans ce seul précepte: Vous aimerez votre prochain comme vous-même.

15. Si vous vous mordez et vous dévorez les uns les autres, premier grade que vous ne vous consumiez les uns les autres.

16. Je vous le dis: Conduisez-vous selon l'esprit de Dieu; et vous n'accomplirez point le dessein de la chair.

17. Car la chair a deux desirs contraires à ceux de l'esprit, et l'esprit en a de contraires à ceux de la chair. Ils sont opposés l'un à l'autre. Vous ne faites pas les choses que vous voudriez.

18. Si vous vous conduisez par l'esprit de Dieu, vous n'êtes point sous la loi.

19. Or il est aisé de connaître si c'est l'esprit de Dieu qui vous conduit, ou si vous agissez par le mouvement de la chair. Les œuvres de la chair sont l'envie, la formation, l'impureté, l'impudicité, la dissolution,

20. L'idolâtrie, les empoisonnements, les inimitiés, les dissensions, les jalousies, les animosités, les querelles, les divisions, les haines.

21. Les envies, les meurtres, les inculpations.

22. Et non qu'on se querelle. Ce sont ces deux hommes que nous trouvons en nous et dont dépend tout un combat perpétuel. C'est la loi de membres qui lutte contre la loi de l'esprit (Cf. Rom. VII, 23 et seq.).

23. Non, nous ne péchons. Il ne s'agit pas ici de la loi morale, mais des remises et des déceptions portés par la loi mosaïque, ou, si l'on veut, de la partie pénale qui servait de sanction aux observations légales.

24. Et si les apostles, par ses écrits, l'Apôtre ne nous fait comprendre que son annulation est incomplète. Car comment énumérer tous les décrets auxquels peut se livrer Thomas qui s'abandonne à toutes les suggestions de la chair.

25. Omnia enim lex. Quo scilicet ad proximum spectat. — In suo sermone. Hæret hoc præcepto servato impletur.

15. Si inveniunt mordentes et devorantes. Si inveniunt colitæ et laeseratis detractationibus, odiâ, calumniâ, invidiâ. Veritas est, ut indicat Chrysostomus, occasio fâli dogmatis a pseudo-apostolo introducti nullas inde ipso nomine esse controversias et contentiones; quia oportuit illos apostolos admoeri et charitatem colant. — Videte ne ab inveniunt commovet. Ille enim sit dimissionem et controversiarum castis. Scilicet monere, inquit Chrysostomus et contentio conservetur et inveniunt ceteris, non modo illi qui inveniunt, sed ipsi etiam obrectationis meretur.

16. Dico autem. Quasi dicit: Summa totius epistolæ hæc est. — Spiritus ambuletis. Non lege non carnis; quasi dicit: Radix omnis vultus malæ est detestatio spiritus; si enim quis habeat, excludit eum a rebus vitanis. — Si desideratis carnem non perfectam. Quamvis caro sollicitudine ad peccata, non tamen facit opus aut consensus id quod sit desiderata aut concupiscit.

17. Erro. Inveniunt concupiscit adversus spiritum. Carnalis concupiscit, quam se ab eo traximus, excludit et detestatur in nobis traxit. Desiderat Spiritus ambuletis contrariis. — Spiritus autem adversus carnem. Quia apertis desideris qui carni contraria sunt in nobis ostendit. — Ut non concupiscitis vultus. Illo facit. Vultus enim non concupiscit et non sentire motu ire aut libidine; et tamen quod optat assenti non potest.

18. Quod si spiritus ducimini. Si spiritus ambuletis, et spiritus agit et movet vos. — Non estis sub lege. Terreno, cogitate et vindicatis; nam spiritus duos libenter facit, qui lege pressantur.

19. Operi carnis. Opera et actus ad quos excludit carnis; hoc concupiscit. — Frustratio. Regnum, secretis. — Inimicitia. Amara, et malitiae, que se molles contra naturam contaminant. — Impudicitia. Gesta, ocula, tactus impuri. — Luxuria. Antiqua, lascivis, quævis libido potestatis.

20. Idolotrum servitus. Cultus Idolotrum. — Veneticus. Cum sollicitudine potestibus aut aliis simili actione occulto adorantur homines, ut quod addit Hieronymus, magis videtur super eosque infamantur. — Inimicitia. Quibus occulta odia continentur. — Contentiones. Insuper, altercationes et pugna verborum. — Divisiones. Insuper, invidia. Est pugna quædam affectu cum fratre, cum scilicet quis dicit alium esse consensum id quod ipse optat obtinere. — Ire. Acria concupiscit, cum appetitio vindictæ conjuncta. — Rixæ. Epistolæ, cum quis, ut ait Hieronymus, semper ad constitutendum paratus, stomaculo ab hoc paratus ostendit, et malitioris iurgio, contentis et procul contententem. — Dissonantia. Accusatorum, invidia, ut cum quis dicit: Ego sum Paulus, ego Apollo, ego Cephas. — Scilicet Accusator, hæreticus, cum quis movet in nostris religionis suam opinionem et electionem, quam Ecclesiam et majorum traditionem sequitur.

21. Invidiis. Invidia, Invidia aliena felleto torquet, et a zelo differt, quod hic in beatiss.

14. Omnis enim lex in uno sermone impletur; a Dilige proximum tuum sicut te ipsum. (1. Cor. 13. 8.)

15. Quod si inveniunt mordentes, et comeditis; videte ne ab invicem commovimini.

16. Dico autem: a Spiritu ambuletis, et desideria carnis non persequetis. (1. Petr. 2. 11.)

17. Caro enim concupiscit adversus spiritum; spiritus autem adversus carnem; hæc enim sibi invicem adversatur, ut non quæcumque vultis, illa faciat.

18. Quod si spiritu ducimini, non estis sub lege.

19. Manifesta sunt autem opera carnis, que sunt fornicatio, immunditia, impudicitia, luxuria,

20. Idolotrum servitus, veneticus, inimicitia, contentiones, emulationes, iræ, rixæ, dissensiones, sectæ.

21. Invidia, homicidia, charitates,

concessiones, et his similia: que prædicta vobis, sicut prædicti, quoniam qui talia agunt, regnum Dei non consequentur.

22. Fructus autem Spiritus est charitas, pax, patientia, benignitas, bonitas, longanimitas, mansuetudo, fides, modestia, continentia, castitas. Adversus hæc modum non est lex.

23. Qui autem sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitis et concupiscit.

24. Si spiritu vivimus, spiritu et ambulamus.

25. Non efficiamur inanis gloria cupiditatis, inveniunt provocantes, inveniunt invidiosos.

26. Fructus autem Spiritus. Ces deux fruits que l'Apôtre énumère ici sont les deux fruits qui sont communiqués par l'Esprit-Saint au fidèle dans le sacrement de Confirmation. Ils forment un ensemble qui répond à tous les devoirs de la vie chrétienne. (Voyez la Somme de saint Thomas, I, 2, q. LXX.)

partem accipi potest, cum qui maliora amulatur. — Homicidia. Mores, omnes. — Ebricitates. Mores, que tam a vino quam ab aliis potibus, que vario modo conficiuntur, possunt accipi. — Commutationes. Kajus. Anselmus interpretatur inbonitas et luxuriosus contrivis, equaliter, que animo sibi ventum distendunt.

22. Fructus autem spiritus. Oppositæ operibus carnis opera spiritus, que scilicet a Spiritu Sancto proveniunt, et que Spiritus sanctus per suam gratiam in nobis producit. — Charitas. Dicitur a charitate, que omnium rationum fructum qui hæc numeratio, radix est et origo. — Quodam. Quod oritur et consistit veritas sancta, purgata a peccatis, vitia, animi perturbatibus. — Pax. Quia tranquilla mens nulla passionibus turbatur, tranquillitas etiam in amicitia cum proximo conversatio, qui inimicitia opponitur. — Patientia. Græce, ἀναχώρησις, que est longanimitas interpretari possumus, que est animi quedam laxitas, quæcumque gratia et dictura malis fortis et constanti animo perfecti, que inest cum charitate conjungitur, de qua scribit idem Paulus: Charitas omnia sustinet. I. Cor., 13, 7. — Benignitas. Χρηστερος, significat hominum facilitatem ac suavitatem, que quis aliis se libenter accommodat in bonum; nam caritas benigne est, ut loco citato ait D. Paulus. — Bonitas. Αγαθότης, que quis et a momentis abstinet, ut professus ab benefactoris paratus sit. — Longanimitas. Hæc voci nihil respondit in textu græco. Quis ait longanimitas hæc eodem versuulo diximus explicantes, quid esset patientia.

23. Invenietis. Mansuetudo, ait Anselmus, dicitur quasi manu ammittit, scilicet tractabilia temperata, dicitur pati, ferre assueti; opponitur iræ et animositati, que nihil vult pati. — Fides. Fidelitas et veritas in promissis, que opponitur falsitati et mendacioso. — Modestia. Virtus est que modum patit, et moderatur omnes actiones exteriores, scilicet inordinum. — Continentia. Temperantia, regnum, legum, seu velum hominis exteriori rebus componit, provenitque ex interiori virtutis et persistenti moderatione. — Castitas. Continentia generis est virtus, ut perdit complexio virtutum, que continentiam videtur amittere hæretica et voluptuositas frenat et cohibet. — Caritas. Amicitia hæc continentiam a castitate distinguit, ut continentia in inclinatibus sit, caritas in pacis; non enim castitas, sed continentia dicitur, non adhibe resultat ad exteriora voluptatibus. Insuper, iuxta Anselmum, continentia est castitas utilitas et purgata, et contentio virtutis exercita. — Adversus hæc modum non est lex. Nulla est lex que hoc fructus spiritus et eorum observationes arguat, compescat, condemnet: ac prædicta si spiritus ducimini non estis sub lege, ut dixit supra, n. 18.

24. Qui crucifixerunt Christi. Qui Christi spiritus agunt. — Carnem suam crucifixerunt. Concupiscit et naturam vitiatam, cum vitis suis habitibus et cum suis motibus aut malis concupiscit concupiscit, crucifixerunt et compresserunt, timore illo casto, qui permanet in seculum accipit, que carnis affectores illam quæ toto corde, animo mentisque diligimus.

25. Si spiritu vivimus. Si internam habemus vitam, et animam gratia, spiritus et iustitie. — Spiritus et ambulamus. Secundum spiritus et gratia dictamen duotumque incedamus, conservemur, operemur.

26. Non efficiamur. Non simus. — Proecedentes. Ad pugna verborum. — Invidiosos. Cum patet aut exteriori superiores esse non possunt.

les débauches, et autres crimes semblables, dont je vous déclare, comme je vous l'ai déjà dit, que ceux qui commettent ces crimes ne seront point héritiers du royaume de Dieu.

22. Les fruits de l'esprit au contraire sont la charité, la joie la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la persévérance,

23. La douceur, la foi, la modestie, la continence, la chasteté. Il n'y a point de loi contre ceux qui vivent de la sorte.

24. Car ceux qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses passions et ses desirs détestables.

25. Si esprit vivons, esprit et ambulons-nous donc aussi par le même esprit;

26. Et ne nous laissons point aller à la vaine gloire, nous piquant les uns les autres; et étant envieux les uns des autres.

CHAPITRE VI.

Dernières exhortations. Récapitulation de cette lettre.
Salutation de l'Apôtre.

1. Au contraire, mes frères, si quelqu'un d'entre vous est tombé par surprise en quelque péché, vous autres, qui êtes spirituels, ayez soin de le relever dans un esprit de douceur, chacun de vous faisant attention sur soi-même, et craignant d'être tenté aussi bien que lui.
2. Portez les fardeaux les uns des autres ; et vous accomplirez ainsi la loi de Jésus-Christ.
3. Car si quelqu'un s'estime être quelque chose, il se trompe lui-même, parce qu'en *affrigitur* est rien.
4. Mais, qui croient examiner ses actions ; et alors il trouvera sa gloire seulement en lui-même et non pas dans les autres.
5. Car chacun portera son propre fardeau au jugement de Dieu.
6. Que celui que l'on instruit dans les choses de la foi assiste de ses biens en toute manière celui qui l'instruit.
7. Car, ne vous y trompez pas, on ne se moque point de Dieu.
8. Et l'homme ne recueillera ce qu'il aura.

Cap. VI. — 1. *Proteret se si preconceptus fuerit homo.* Dans ce chapitre, saint Paul exhorte les frères à aider les uns les autres et à faire des biens, en les avertissant qu'ils ne recueillent rien de ce qu'ils auront semé (1-10). Il récapitule ensuite sa lettre et lui propose l'objet qui est l'essence de la circoncision et des observations légales (11-16). Enfin il termine la chair marquée selon l'esprit (cf. sup. chap. vers. 25).

4. *In seipsum tantum.* Il trouvera sa gloire seulement dans ses propres actions ; car c'est par là qu'il sera jugé ; suivant le bien ou le mal qu'il aura fait ; mais il ne doit pas chercher sa gloire dans les actions des autres ni se prévaloir de mal qu'ils font.

Cap. VI. — 1. *Si preconceptus fuerit homo.* Si quâs a pseudopostolis in fraudem aliquam actus et seductus fuerit. Dicit autem praeceptorum, gratia epistolae, ad extorquendam culpam ; sensus enim est : si qui impetu aliquo abierit, aut imbecillitate victus, vel ignorans, sedulo hunc deus nominis significat et aliquem. — *Qui spirituales actus.* Qui semper pro spiritualibus et perfectis. — *Instruit.* Καταγγελλει, instaurante, redintegrato, reuelato, quâs dicit : sicut restituaris actus et membra hominis lapsa luxura ; in fidei et virtutis iugis praesentibus et mediis modo laxatis restauratis. — *In seipsum tantum.* Non aliter et seipsum agendo, sed humaniter et mansuete. — *Considerans lapsum.* Est singulis numeris, singulare pro plurali ; considerans voluntatis. Sicut enim locus permittit se totum ; qui dicit sunt et iudicium in peccatoribus, et quidem eodem genere laxatiuè, non perit obnoxia reddunt. Fortassis orca, id est peccata proxima, summe hoc curare legem pro compassionem et levitatem, leuante iniquitacionem et corruptionem pro ordinatione Deum precantem et cum carnis illa liberata, etc. — *Et se ostentatorem legem Christi.* Legem fratrum dilectionis, qui dicitur mutua omnia ferenda esse.

3. *Non est qui existimat se aliquid esse.* Hoc dicitur contra superbiam eorum, qui illi placantur, et existimant se aliquid esse, dicitur tractabant infirmos, — *Ipse se sedulo.* Sibi ipse et seipsum diligens, ut verum veritatem non nihil est, qui sua dicitur, iusta et appropriata ostentat se oculis non virtutis.

4. *Opus autem suum probet unquamvis.* Ad sempiternum gloriam conuertit, et suam intentionem lapsumque considerat, et alios eodem charitate et limato tractat, qui cogit ipse tractari. — *Et sic in seipsum tantum gloriam habet.* Non solius gloria respiciens alterum grauius lapsum, quod se ut melior, et pharisaus gloriabatur, se presenciam publicano ; sed modestus in se suique conscientiam, in operibus Dei gratia dicitur gloriari.

5. *Opus suum.* Meritis operum ponens postulat, ut etiam, si bene se gesserit, eorumdem praemia referat.

6. *Communicet autem in qui catechizatur verbo.* Qui instituitur in doctrina fidei tribus doctori suo bona temporalia quae videntur et esse necessaria, quia iustum est ut qui spiritualia ministrat, temporalia recipiat.

7. *Nolite errare ; Deus non irridetur.* Nolite vomitepica fallere vanis excusationibus, quae vultus ponant apud homines, sed non apud Deum, id factus fuit non potest.

8. *Qui enim seminaverit bene, etiam opus erigens qui deceret, iustum recedentem non accipiet.* — *Quoniam qui seminavit in semine, opus erigens proiecit in terram carnis suae, id est, illa facit in obsequium carnis concupiscentiae suae. — In carnis et mundi corruptionem. Propter opera hoc carnalia referunt inferant, miseriam et mortem sompnam. — Qui autem seminavit in spiritu, Operatur spiritualia.*

si metet. Quoniam qui seminavit in carnis et carnis et metet corruptionem ; qui autem seminavit in spiritu, de spiritu metet vitam aeternam.

9. *Bonum autem faciendes non deficiamus ; tempore enim suo metemus boni facientes.* (1a II. Thes. 3. 13.)

10. *Ergo, dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei.*

11. *Videte quibus litteris scripi vobis meam manum.*

12. *Quicumque enim voluit placere in carnis, hic cogunt vos circumcidi, tantum et crucis Christi persecutionem non patiantur.*

13. *Neque enim circumcidendum, legem custodiunt ; sed volunt vos circumcidi, ut in carnis vestra gloriorum.*

14. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce Iohannis nostri Jesu Christi ; per quem nihil mundus crucifixus est, et ego mundo.*

15. *In Christo enim Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque praepium, sed nova creatura.*

16. *Et quicumque habet regulam se-*

7. *Bonum autem faciendes.* On voit combien les souverains ont abusés des terres de l'abbaye, lorsqu'ils ont prétendu lui faire droit que les bons hommes sont justifiés et que la foi seule justifie.

11. *Quibus litteris.* Vous voyez en quels caractères je vous ai écrit de ma propre main. On croit que les passages cités de vers. 11 et 12 ont été écrits de la main de l'apôtre, qu'il avait écrit ces grandes lettres en un grand caractère, pour servir d'avantage l'intention des Galates ; dans ce passage, il résume sa lettre, et résume sa doctrine de la circoncision et sur le caractère des faux docteurs qui prêchaient cette doctrine.

14. *Mihi autem absit gloriari.* Pour moi, comme je suis et suis admettant pour la salut vient par la croix de Jésus-Christ et uniquement par la circoncision, Dieu ne garde de moi glorifier d'autre chose que de la croix de mon Sauveur. Loin de songer à plaquer au monde, je suis mort au monde, et je ne serais, par complaisance pour lui, mépris-je à des circonciens dont l'observation ne me serait d'aucun utilité pour moi salut, ni d'aucun mérite auprès de Jésus-Christ.

16. *Ei super Iesus Dei.* L'apôtre distingue l'usage de Dieu par opposition à celui de la

9. *Non deficiamus.* Non lassamur, non fatiguemur, non lassamur, ne paliamur non vincendo, aut togendo. — *Tempore enim suo.* In die iudicii et retributionis extremæ. — *Metemus non deficiemus.* Non desquamus, viribus semper liberati et unquam fatigacione soluti.

10. *Ergo dum tempus habemus.* Seminandi, beneficentia, mercedi in hac vita. In grege est, raptus, id est, opportunè. — *Ad omnes.* Omnibus beneficientes. — *Domesticos.* Fratres Christianos, qui domesticis dicitur, qui in unam domum Ecclesiam pro fidem congregati sunt.

11. *Videte quibus litteris scripi vobis meam manum.* *Tylazic*, id est, quantis, quam longis litteris vobis scripi meam manum ; quasi dicit : Ego Paulus, qui alias scribere soleo manu aliqua, et tantum dicitur subseribere, hanc operacionem totam et satis longam meam manum scripi, ut magis intelligatis quantum mihi sit curae vestra salute.

12. *Quicumque enim voluit placere in carne.* *Ergo circumcidi*, id est, in speciem placere. — *In carne.* Humilibus et gentilibus suis Iudæis. — *Ut crucis Christi.* per crucem Christi persecutionem patienter et Iohannis factus sum.

13. *Neque enim qui circumcidendum.* Non faciunt hoc solo legem ; nisi illi ipse qui circumcidendum vobis obtrudere conatur legem non seruat. — *Ut in carnis vestra gloriorum.* Ut spud Iudæos gloriorum de vestra circumcicionem, quod scilicet vobis ad circumcicionem ; et tu dicitur conuertentem.

14. *Mihi autem absit gloriari, nisi in cruce.* In fide, grata memoria, predicatione beneficiis crucis. — *Mihi mundus crucifixus est.* Ego mundum abominor ut cadaver crucifixi. — *Ei ego mundo.* Et vice versa mundus et homines mundum me, ut crucifixum, abominatur et horret.

15. *In Christo enim Iesu.* In Christi fide, religione, Ecclesia, ad bonæ et obnoxie vivendum. — *Neque circumcisio aliquid valet.* In negotio salutis per Christum obnoxiam, neque circumcisio, neque praepium. — *Sed nova creatura.* Nova creatura appellat amicum baptismo et gratia Christi regenerationem, recreantem, qui affecta est nova creatura spiritualis.

16. *Hanc regulam.* Hanc doctrinam quam tradidi. — *Pater super filios et misericordiam.* Pater illis a Deo impetror et misericordiam. Cum dicit super filios, gentiles intelligit. — *Ei super Iesus Dei.* Iudæos crucifixus Charco.

soné ; car celui qui sème dans sa chair recueillera de la chair la corruption et la mort ; et celui qui sème dans l'esprit, recueillera alors de l'esprit la vie éternelle.

9. Ne nous lassons donc point de faire le bien, puisque si nous ne perdons point courage, nous en recueillera le fruit en son temps.

10. C'est pourquoi, pendant que nous en avons le temps, faisons du bien à tous, mais principalement aux domestiques de la foi.

11. Voyez quel lettre je vous ai écrite de ma propre main.

12. Tous ceux qui veulent plaquer dans la chair, sont ceux qui vous obligent à vous faire concire. Ce qu'ils font seulement afin de n'être point persécutés pour la croix de Jésus-Christ.

13. Car eux-mêmes, qui sont circonciens, ils ne gardent point la loi ; mais ils veulent que vous recieviez la loi ; mais ils veulent que vous recieviez la circoncision, afin qu'ils se glorifient dans votre chair.

14. Mais pour moi, à Dieu ne plaise que je me glorifie en autre chose qu'en la croix de Notre Seigneur Jésus-Christ, par qui le monde est mort et crucifié pour moi, comme je suis mort et crucifié pour le monde ;

15. Car Jésus-Christ la circoncision ne sert de rien, ni l'instruction ; mais la nouvelle créature.

16. Et tous ceux qui se conduisent selon cette

règle, le pain et la miséricorde se reposent sur eux, comme sur le véritable Israël de Dieu.

17. Au reste qu'on ne me cause de nouvelles peines; je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jésus.

18. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, mes frères, demeure avec votre esprit. Amen.

chair (Cf. Rom., IX, 6). On peut aussi entendre par là toute la postérité spirituelle d'Abraham et de Jacob, c'est-à-dire, tous les fidèles héritiers de la foi de ces patriarches, provenant de la gentilité ou de judaïsme.

17. *Ego enim stigmata*. L'appartenance à Jésus-Christ, tellement que je porte en mon corps ses appartenances, comme les esclaves portaient sur leurs membres la marque du maître auquel ils appartenaient, ou comme certains adorateurs des faux dieux portaient imprimés dans leur chair le signe du dieu auquel ils s'étaient consacrés. Cette interprétation est celle de tous les Pères et de tous les commentateurs anciens, et rien n'autorise celle de certains commentateurs modernes, qui croient que saint Paul avait reçu des stigmates analogues à ceux de saint François d'Assise.

17. *De cetero nemo mihi molestus sit*. Nemo mihi ob apostolatum meum litum in incenset; nam si quis servus sibi vultus ex stigmatibus corpori meo impressis. — *Stigmata Domini Jesu*. Omnia verita stigmate, id est, nota aliqui inveniuntur, ex quibus corpus essent agnosceretur. Ad hoc alibi Paulus, atque se esse Christi servum et apostolum, quod facile a seculis potest. ex stigmatibus et cicatricibus quas in corpore gestabat, propter vulnera et plagas Christi causa interpretatur.

18. *Omnia spiritus vestro*. Vobiscum sit. Sic quotidianam illi salutationi, que in ecclesiastico officio adhibetur, Dominus vobiscum; respondetur, et omnia spiritus tuo.

cuti fuerint, pax super illos, et misericordia, et super Israel Dei.

17. De cetero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres. Amen.

PREFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX ÉPHÉSIENS.

1. Fondation de l'Église d'Ephèse. — 2. Des personnes auxquelles l'Épître aux Ephésiens a été adressée. — 3. De l'objet de cette Épître. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. De son authenticité. — 6. De la doctrine qui s'y renferme.

4. Ephèse, située sur la côte occidentale de l'Asie Mineure au bord du Caystre et près de la mer Egée, était une des villes les plus anciennes et les plus importantes de l'Ionie. Les Romains l'avaient soumise l'an 130 avant Jésus-Christ. Elle devint sous l'Empire la métropole de l'Asie propre, qui forma avec l'Hellespont et les lies le proconsulat d'Asie. Son port, appelé Panormus, était l'entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Europe et l'Afrique. Il était en communication active avec l'Égypte, la Syrie, la Grèce et la Maccédoine. Ce mouvement d'affaires avait amené à Ephèse une foule d'étrangers qui n'avaient, pour ainsi dire, ni religion, ni patrie, et qui n'avaient pas d'autre désir que de faire fortune pour satisfaire leurs passions les plus viles et les plus grossières.

Il y avait beaucoup d'analogie entre cette population cosmopolite et celle de Corinthe. C'était de part et d'autre la même soif du gain, la même ardeur pour les jouissances sensuelles, et si Corinthe passait avec raison pour une des villes les plus voluptueuses de la Grèce, Ephèse était regardée comme le centre de la corruption qui régnait alors en Asie. C'était à Ephèse que les romanciers de l'époque plaçaient toujours leurs aventures de débauche, et c'était parmi ces marchands cosmopolites qu'ils choisissaient leurs héros.

Le culte en honneur à Ephèse était particulièrement celui de la grande Diane, restée célèbre sous le nom de la ville elle-même. Cette Diane n'était pas la Diane chasseresse, fille de Jupiter et de Latone, la sœur d'Apollon qui, d'après les Grecs, partageait la puissance et les attributs de son frère; lançant comme lui des flèches et guérissant des maladies épidémiques. C'était une déesse semblable à l'Isis égyptienne ou à la Cybèle phrygienne, qui personnifiait la nature féconde et fertile, et que les Romains désignèrent pour ce motif sous les noms de *Genitalia*, *Lucina*.

Le temple, élevé en l'honneur de cette déesse, passait pour une des sept merveilles du monde. Il avait été brûlé par un fou, Erostrate, qui, pour s'immortaliser, y avait mis le feu l'an 356 avant Jésus-Christ, le jour même de la naissance d'Alexandre. Les Ephésiens l'avaient fait rebâtir avec plus de magnificence par Charomercète. On y admirait une statue de la déesse en or, un autel de la main de Praxitèle, des peintures d'Apelle et de Parrhasius, un trésor presque aussi riche que celui de Delphes.

Ephèse devint le centre des superstitions de l'Asie, et elle se remplit de magiciens, de devins, de mimes, de joueurs de flûte, de marchands d'amulettes et de médailles. Avec ces superstitions on vit se développer dans son sein le luxe et la corruption la plus effrénée.

Saint Paul prêcha à Ephèse dans sa seconde mission; mais il n'y fit pas un long séjour. Il avait promis aux Ephésiens de venir promptement les revoir, et dans sa troisième mission il leur tint parole. Il se fixa même parmi eux, et y resta près de trois ans. Après avoir prêché devant la Synagogue, il rompit avec les Juifs et s'adressa aux Gentils. Il faisait ses prédications aux Gentils dans la schola d'un certain Tyrann (Act., xxx, 9). Il attaqua vivement les arts occultes au moyen desquels on exploitait la curiosité du vulgaire, et il réussit à faire faire une licéombe de ces livres de magie pour une valeur de 60,000 drachmes.

Il avait ébranlé le crédit de la fameuse Diane d'Ephèse au point de provoquer la sédition de l'orfèvre Démétrius et de ses ouvriers, qui, se voyant menacés dans leur industrie, se soulevèrent contre l'Apôtre et l'obligèrent à quitter la ville. Mais il laissa, à la tête de l'Église qu'il avait fondée, son cher compagnon Timothée qui en fut le premier évêque.

règle, le pain et la miséricorde se reposent sur eux, comme sur le véritable Israël de Dieu.

17. Au reste qu'on ne me cause de nouvelles peines; je porte imprimées sur mon corps les marques du Seigneur Jésus.

18. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, mes frères, demeure avec votre esprit. Amen.

chaire (Cf. Rom., IX, 6). On peut aussi entendre par là toute la postérité spirituelle d'Abraham et de Jacob, c'est-à-dire, tous les fidèles héritiers de la foi de ces patriarches, provenant de la gentilité ou de judaïsme.

17. *Ego enim stigmata*. J'appartient à Jésus-Christ, tellement que je porte en mon corps ses appartenances, comme les esclaves portaient sur leurs membres la marque du maître auquel ils appartenaient, ou comme certains adorateurs des faux dieux portaient imprimés dans leur chair le signe du dieu auquel ils s'étaient consacrés. Cette interprétation est celle de tous les Pères et de tous les commentateurs anciens, et rien n'autorise celle de certains commentateurs modernes, qui croient que saint Paul avait reçu des stigmates analogues à ceux de saint François d'Assise.

17. *De cetero nemo mihi molestus sit*. Nemo mihi ob apostolatum meum litum in incenset; nam si quis servus sibi vultus ex stigmatibus corpori meo impressis. — *Stigmata Domini Jesu*. Omnia verita stigmate, id est, nota aliqui inveniuntur, ex quibus caritas essent agnosceretur. Ad hoc alibi Paulus, atque se esse Christi servum et apostolum, quod facile a seculis potest ex stigmatibus et cicatricibus quas in corpore gestabat, propter vulnera et plagas Christi causa interpretari.

18. *Cum spiritu vestro*. Vobiscum ait. Sic quotidianam illi salutationi, que in ecclesiastico officio adhibetur, Dominus vobiscum; respondetur, et cum spiritu tuo.

cuti fuerint, pax super illos, et misericordia, et super Israel Dei.

17. De cetero nemo mihi molestus sit; ego enim stigmata Domini Jesu in corpore meo porto.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi, cum spiritu vestro, fratres. Amen.

PREFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX ÉPHÉSIENS.

1. Fondation de l'Église d'Ephèse. — 2. Des personnes auxquelles l'Épître aux Ephésiens a été adressée. — 3. De l'objet de cette Épître. — 4. Analyse de cette Épître. — 5. De son authenticité. — 6. De la doctrine qui s'y renferme.

4. Ephèse, située sur la côte occidentale de l'Asie Mineure au bord du Caystre et près de la mer Egée, était une des villes les plus anciennes et les plus importantes de l'Ionie. Les Romains l'avaient soumise l'an 130 avant Jésus-Christ. Elle devint sous l'Empire la métropole de l'Asie propre, qui forma avec l'Hellas et les îles le proconsulat d'Asie. Son port, appelé Panormus, était l'entrepôt du commerce de l'Asie avec l'Europe et l'Afrique. Il était en communication active avec l'Égypte, la Syrie, la Grèce et la Maccédoine. Ce mouvement d'affaires avait amené à Ephèse une foule d'étrangers qui n'avaient, pour ainsi dire, ni religion, ni patrie, et qui n'avaient pas d'autre désir que de faire fortune pour satisfaire leurs passions les plus viles et les plus grossières.

Il y avait beaucoup d'analogie entre cette population cosmopolite et celle de Corinthe. C'était de part et d'autre la même soif du gain, la même ardeur pour les jouissances sensuelles, et si Corinthe passait avec raison pour une des villes les plus voluptueuses de la Grèce, Ephèse était regardée comme le centre de la corruption qui régnait alors en Asie. C'était à Ephèse que les romanciers de l'époque plaçaient toujours leurs aventures de débauche, et c'était parmi ces marchands cosmopolites qu'ils choisissaient leurs héros.

Le culte en honneur à Ephèse était particulièrement celui de la grande Diane, restée célèbre sous le nom de la ville elle-même. Cette Diane n'était pas la Diane chasseresse, fille de Jupiter et de Latone, la sœur d'Apollon qui, d'après les Grecs, partageait la puissance et les attributs de son frère; lançant comme lui des flèches et guérissant des maladies épidémiques. C'était une déesse semblable à l'Isis égyptienne ou à la Cybèle phrygienne, qui personnifiait la nature féconde et fertile, et que les Romains désignèrent pour ce motif sous les noms de *Genitalia*, *Lucina*.

Le temple, élevé en l'honneur de cette déesse, passait pour une des sept merveilles du monde. Il avait été brûlé par un fou, Erostrate, qui, pour s'immortaliser, y avait mis le feu l'an 356 avant Jésus-Christ, le jour même de la naissance d'Alexandre. Les Ephésiens l'avaient fait rebâtir avec plus de magnificence par Charomercète. On y admirait une statue de la déesse en or, un autel de la main de Praxitèle, des peintures d'Apelle et de Parrhasius, un trésor presque aussi riche que celui de Delphes.

Ephèse devint le centre des superstitions de l'Asie, et elle se remplit de magiciens, de devins, de mimes, de joueurs de flûte, de marchands d'amuulettes et de médailles. Avec ces superstitions on vit se développer dans son sein le luxe et la corruption la plus effrénée.

Saint Paul prêcha à Ephèse dans sa seconde mission; mais il n'y fit pas un long séjour. Il avait promis aux Ephésiens de venir promptement les revoir, et dans sa troisième mission il leur tint parole. Il se fixa même parmi eux, et y resta près de trois ans. Après avoir prêché devant la Synagogue, il rompit avec les Juifs et s'adressa aux Gentils. Il faisait ses prédications aux Gentils dans la schola d'un certain Tyrann (Act., xxx, 9). Il attaqua vivement les arts occultes au moyen desquels on exploitait la curiosité du vulgaire, et il réussit à faire faire une licéombe de ces livres de magie pour une valeur de 60,000 drachmes.

Il avait ébranlé le crédit de la fameuse Diane d'Ephèse au point de provoquer la sédition de l'orfèvre Démétrius et de ses ouvriers, qui, se voyant menacés dans leur industrie, se soulevèrent contre l'Apôtre et l'obligèrent à quitter la ville. Mais il laissa, à la tête de l'Église qu'il avait fondée, son cher compagnon Timothée qui en fut le premier évêque.

3. Saint Paul, pendant les trois ans qu'il passa à Ephèse, ne se borna pas à évangéliser cette ville. Il porta sans doute les lumières de la foi à Smyrne, à Pergame, à Thiatyre, à Sardes, à Philadelphie, à Laodicée, et il rattacha toutes ces Eglises particulières à celle d'Ephèse comme à leur métropole.

L'absence des deux mots qui *sunt Ephesi* que l'on remarque dans plusieurs manuscrits anciens, a autorisé l'opinion de quelques critiques qui ont cru que cette lettre avait été adressée aux Laodicéens. L'hérétique Marcion fut le premier qui soutint ce sentiment. Mais il en fut vivement repris par Tertullien qui l'appelle un orgueilleux interpolateur, et les Pères grecs témoignent unanimement du contraire. Il suffit de citer saint Ignace d'Antioche, qui, dans sa lettre aux Ephésiens, leur rappelle expressément que saint Paul leur a écrit. Car comme il vivait du temps de saint Paul, qu'il était lié tout particulièrement avec les Ephésiens, et qu'il avait près de lui des membres de l'Eglise d'Ephèse, Burrhus, qui était diacre à Ephèse, Groucus, Euphus et Fronto, il est absolument impossible, comme l'observe Michaëlis, qu'il n'ait pas été parfaitement renseigné sur ce fait.

Nous n'aurions donc pas besoin d'autre preuve que l'attestation de cet illustre martyr, mais son autorité se trouve confirmée par celles de saint Irénée, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, d'Origène, de saint Cyprien, en un mot, de toute la tradition ecclésiastique.

Toutefois comme dans cette Epître l'Apôtre ne dit presque rien de spécial pour les Ephésiens, qu'il ne fait aucune allusion à son séjour dans leur ville, et qu'il se renferme dans des généralités relativement aux questions dogmatiques ou morales, au lieu de descendre dans des détails de lieux et de personnes, comme il le fait dans ses Epîtres aux Romains, aux Corinthiens et aux Galates, on a pensé que cette Epître était une circulaire que l'Apôtre adressait non-seulement à l'Eglise d'Ephèse en particulier, mais encore à toutes les Eglises qui étaient sous la juridiction de cette métropole, et on a supposé que la place où sont ces mots qui sont *Ephesi*, avait été laissée en blanc par l'Apôtre, pour qu'on y mit le nom particulier de l'Eglise à laquelle on enverrait cette lettre-circulaire.

Cette hypothèse ne manque pas de vraisemblance. Cependant elle n'est appuyée d'aucune preuve positive. Si les autres Eglises avaient été honorées d'une pareille missive, elles n'auraient pas manqué de s'en prévaloir. Quoique cette époque ne soit pas très-féconde en documents historiques, néanmoins on trouverait des traces de ce fait. Car dès le commencement, chaque Eglise a pris trop de soin de ses archives pour qu'on ne trouve pas le moindre vestige de cet envoi.

Cependant nous croyons qu'en s'adressant aux Ephésiens, saint Paul n'a pas eu l'intention de n'écrire que pour cette Eglise. Il a adressé sa lettre à la métropole, mais dans la métropole il a vu toutes les Eglises qui rayonnaient autour d'elle, qu'il avait placées sous sa juridiction et qui avaient les mêmes droits à sa sollicitude.

3. D'ailleurs cette Epître n'est pas aussi vague et aussi générale que certains critiques le supposent. Quand saint Paul l'écrivit, il était à Rome dans les fers. Il savait ce qu'il se passait à la cour de Néron, qui était alors assis sur le trône impérial, et il importait, pour ne pas provoquer la persécution générale qui éclata contre les chrétiens, d'agir avec beaucoup de prudence et de circonspection.

Le procès de l'Apôtre s'instruisait alors, il ne parle pas de sa personne et ne rappelle pas aux Ephésiens les travaux évangéliques qu'il avait accomplis parmi eux. Il se tient à des idées générales qui n'étaient pas de nature à imiter à la nouvelle doctrine ceux qui n'en avaient jamais entendu parler. Son style se ressent de l'effort qu'il fait pour contenir sa pensée, et il présente une foule de choses qui ne sont dites qu'à demi-mot, que les Ephésiens comprennent parfaitement par suite des instructions qu'il leur avait adressées, mais qui sont devenues souvent très-embarrassantes pour les commentateurs des siècles suivants.

Il avait appris à Rome que l'Asie, comme les autres provinces, était travaillée par des novateurs. Les uns étaient des juifs qui auraient voulu fermer l'entrée de l'Eglise aux Gentils. Les autres étaient des gnostiques, qui, sous la direction de Simon le magicien et d'autres philosophes, cherchaient à

amalgamer l'enseignement du christianisme avec les doctrines orientales pour former un syncrétisme auquel ils auraient donné leur nom.

Pour préserver de ces erreurs l'Eglise d'Ephèse et les Eglises d'Asie, saint Paul écrit aux Ephésiens que les Juifs et les Gentils ont été également appelés de Dieu à la foi, que cette vocation est toute gratuite, qu'ils ne doivent former qu'un seul peuple, qu'une seule société dont Jésus-Christ est le chef. Et il élève le Christ au-dessus de toutes les créatures, pour montrer qu'il est Dieu et que son œuvre est divine.

Ces faux docteurs spéculaient sur la licence des moeurs asiatiques et cherchaient à entraîner les fidèles dans ces réunions mystérieuses où le démon faisait son œuvre au sein des ténèbres. L'Apôtre signale avec une grande description ces hideux désordres. Il ne fait que les indiquer, et sans donner prise à ses ennemis qui auraient pu l'attaquer comme un séditieux et un perturbateur, s'il avait fait la critique de la société établie, il trace aux fidèles leurs devoirs, et traite de la famille et de l'esclavage avec toute la réserve que les circonstances lui imposent.

4. Il divise son Epître en deux parties; la partie dogmatique et la partie morale.

La partie dogmatique embrasse les trois premiers chapitres.

Après avoir salué les Ephésiens, il énumère toutes les grâces que Dieu leur a faites. Il expose le mystère de leur vocation à la foi. Cette vocation toute gratuite s'est adressée aux Juifs et aux Gentils. Ils ont tous reçu la même foi en Jésus-Christ qu'il leur montre assis à la droite de Dieu, au-dessus de toutes les principautés, de toutes les puissances, de toutes les vertus et de toutes les dominations, et étant en même temps le chef de l'Eglise qui est son corps (ch. 1).

Pour que les Ephésiens apprécient le bienfait de leur vocation et de leur prédestination, il leur rappelle de quels crimes la loi évangélique les a tirés. Ce n'est point à leurs œuvres qu'ils ont dû cette transformation, mais c'est à la grâce de Jésus-Christ. Juifs et Gentils ont été l'objet du même bienfait, et c'est pour cela que sous l'action vivifiante de Jésus-Christ, ils ne doivent former qu'une seule et même société dont Jésus-Christ est l'âme (ch. 2).

Comme s'il avait craint de n'avoir pas suffisamment insisté sur ce grand mystère de la vocation des Gentils, il y revient, parle de son apostolat, et montre les trésors de miséricorde que Dieu a déployés dans ce grand événement. Il termine cette première partie en disant aux Ephésiens que dans ses prières, il demande perpétuellement la continuation et l'affermissement des grâces qu'ils ont reçues (ch. 3).

Les trois derniers chapitres comprennent la partie morale.

La morale que développe l'Apôtre se déduit directement du dogme qu'il vient d'établir.

Il avait dit aux Juifs et aux Gentils qu'ils ne formaient plus qu'un seul peuple, qu'une seule société, il les exhorte à pratiquer toutes les vertus capables d'entretenir entre eux la paix et l'union. Nous n'avons tous qu'une foi et une espérance, et nous ne devons avoir qu'un même cœur. Si les dons de Dieu sont différents, ils ont tous le même but, et la hiérarchie sacrée n'a d'autre objet que de nous empêcher de flotter à tout vent de doctrine et de nous faire mener une vie chrétienne. Il compare cette vie à la vie paternelle et en fait ressortir tous les avantages (ch. 4).

Il engage les fidèles à se défaire de la morale perverse que leur prêchent les novateurs dont il a combattu précédemment les doctrines. Cette morale est une morale de ténèbres. Ceux qui la recommandent se cachent pour commettre des actions dont il est honteux de parler. A ce tableau de la dissolution que le paganisme autorisait, saint Paul oppose les vertus que le christianisme met en pratique. Après ces considérations générales, il descend aux devoirs particuliers de chaque état. Il détermine d'abord les devoirs des époux, et rappelle aux Ephésiens la sainteté du mariage (ch. 5).

Il passe ensuite aux devoirs des enfants envers les parents, et des parents envers les enfants, et jette ainsi les bases de la famille chrétienne qui a été le point de départ de la régénération sociale. Sans ébranler les institutions romaines, il règle les devoirs des esclaves et des maîtres, et prépare ainsi l'affranchissement de l'homme au moyen de la morale. Il termine sa lettre par

des avis généraux qui ont pour objet de prémunir le chrétien contre les tentations en lui donnant le moyen de les combattre (ch. vi).

5. Dans l'antiquité, personne n'a douté de l'authenticité de cette lettre. Marcion prétendait qu'elle avait été adressée aux Laodicéens, mais à part ce détail sur lequel il était en contradiction avec toute la tradition, il reconnaissait qu'elle était bien de saint Paul. Eusèbe a constaté l'unanimité des témoignages grecs et latins, en la rangeant parmi les écrits du Nouveau Testament dont l'autorité n'a jamais été contestée (*Hist. Eccl.*, III, 25).

Des critiques modernes n'ont pas craint néanmoins d'attaquer cette Épître. Schielemacher, de Wette, Ewald, Wesse, et d'autres exégètes allemands, ont prétendu qu'elle n'était pas de saint Paul.

Quand il s'agit de rejeter comme apocryphe un livre que toute la tradition a regardé comme authentique, il faudrait, aux témoignages que l'on combat, opposer des témoignages de même valeur. C'est ce que la logique exigeait. Mais ces écrivains nouveaux ne procédèrent pas ainsi.

Mettant de côté toutes les preuves extrinsèques, ils se renfermèrent dans le texte qu'ils veulent attaquer, et s'efforcèrent de concilier du style de l'auteur, de ses pensées ou de ses expressions celles de l'auteur lui-même. Ainsi ils prétendent qu'il y a dans cette Épître des locutions qu'on ne rencontre pas dans les autres Épîtres, et que ces locutions, pour ce motif, ne peuvent être de saint Paul; comme si un auteur, ayant à traiter un sujet particulier, n'étant pas amené forcément à user de certains mots, de certaines périphrases qu'il n'a pas eu auparavant l'occasion d'employer.

En comparant l'Épître aux Éphésiens à l'Épître aux Colossiens, ils ont trouvé entre ces deux lettres des ressemblances nombreuses, et ils en ont conclu que si l'Épître aux Colossiens était authentique, l'Épître aux Éphésiens n'en était qu'une amplification faite par une main étrangère. Ces deux Épîtres ayant été écrites par l'Apôtre en même temps, est il étonnant qu'il y ait de l'analogie entre elles?

Ces prétendus critiques se croient assez forts pour savoir à priori ce que l'Apôtre a dû écrire dans les circonstances où il se trouvait. Ils se créent de fantaisie un cadre qui conviendrait, et tout ce qui ne rentre pas dans cet idéal, ils le supposent apocryphe.

6. Non-seulement l'Épître aux Éphésiens ne renferme rien qui ne soit digne de l'Apôtre, mais la doctrine qu'on y trouve est parfaitement conforme à celle de saint Paul dans son *Épître aux Romains* et dans ses autres Épîtres. On y remarque, comme dit Erasme, *idem Pauli sermo, eadem profunditas, idem omnino spiritus ac pectus*.

Quels sont en effet les dogmes que l'Apôtre y rappelle? N'est-ce pas la vocation gratuite des Juifs et des Gentils? Ne proclame-t-il pas la nécessité de la grâce pour arriver au salut? La foi est le commencement de notre justification, mais à la foi il faut les œuvres. L'Église s'est formée des Juifs et des Gentils, mais la diversité de ces éléments n'est le péché pas d'être une. Jésus-Christ en est le chef; les fides en forment le corps; elle a sa hiérarchie, mais c'est le même esprit qui l'anime. Le péché originel, le baptême, la confirmation et le mariage y sont indiqués.

Ces vérités dogmatiques se retrouvent dans l'Épître aux Romains, dans les *Épîtres aux Corinthiens* et dans l'Épître aux Galates. Or, quoiqu'il ne nomme ces par leurs noms les novateurs qui cherchaient à répandre leur doctrine parmi les Éphésiens, l'Apôtre les désigne suffisamment pour qu'on reconnaisse les judaïsants et les gnostiques. Dans la partie morale de son Épître, il fait allusion aux abominations qui se passaient dans leurs assemblées, et il en donne certains détails qui se rapportent évidemment aux fêtes diurnes et nocturnes des païens d'Éphèse, et aux mystères de la Diane si célèbre.

C'est pourquoi bien que l'Apôtre, pour des raisons que nous ne connaissons pas, n'ait pas jugé à propos de rappeler les relations qu'il avait eues avec eux aussi expressément qu'il le fait dans ses lettres aux Galates et aux Corinthiens, néanmoins pour celui qui réfléchit à toutes les allusions que renferme cette Épître, elle a une couleur locale bien suffisante pour rendre manifestes tout à la fois sa destination et son origine.

ÉPÎTRE AUX ÉPHÉSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul énumère les grâces que les Éphésiens ont reçues de Dieu par Jésus-Christ, et les engage à en profiter. Jésus-Christ a été élevé au degré de gloire le plus éminent.

1. Paulus Apostolus Jesu Christo per voluntatem Dei, omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. et Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, in coelestibus in Christo; (a II. Cor. I. 3. I. Petr. 1. 3.)

4. Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate.

5. Qui praevidit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsam, secundum propositum voluntatis suae.

Cap. I. — 1. *Pro voluntate Dei.* Ce chapitre peut se diviser en trois parties : 1° L'Apôtre énumère toutes les grâces dont Dieu nous a comblés par Jésus-Christ (1-12) ; 2° il exhorte les Éphésiens à en louer Dieu, et il leur bénit lui-même (13-16) ; 3° il prie Dieu de les éclairer pour qu'ils comprennent la sublimité de leur vocation, et la grandeur de Jésus-Christ (17-29).

4. *Sicut elegit nos.* La cause de notre prédestination est l'amour que Dieu a en pour nous, il nous a choisis de préférence à tous les autres hommes. — *Ut essemus sancti.* Le but de cette élection ou la cause finale de notre prédestination, c'est que nous montrions une vie sainte et pure.

5. *Qui praevidit nos.* Dieu est la cause efficiente de notre prédestination, et Jésus-Christ en est la cause méritoire.

Cap. I. — 1. *Per voluntatem Dei.* Voluntate et iussu Dei, non meritis meis ad apostolatam Jesu Christo vocatus et assumptus. — *Sanctis Christianis.*

2. *Gratia vobis.* Sabintellige, multiplicitate.

3. *In omni benedictione spirituali.* Non carnali et temporali, quam fere solum iudaicus populus agnoscebat et optabat, sed spirituali; non in pinguedine terrae, sed in donis charitativis et coelestibus. — *In Christo.* Per Christum, per quem nos habemus confectur quodvis habemus honorum spiritualium.

4. *Sicut elegit nos.* Hinc est antiquissima et liberalissima Dei benedictio, fons et origo ceterarum. Senatus est : aequitum quod elegit nos per Jesum Christum, intantum mundus fuerit, ipse est, ab aeterno quasi fons. Effectus electionis respondet, gratia vobis Deus in tempore benedixit per Christum, qui per cum a nobis datum ab aeterno decrevit. — *Sancti.* Part. casti, immaculati. — *Immaculati.* Inculpati, irpropeccabilis.

5. *Qui praevidit nos.* Senatus est, quasi dicit : Divina gloria finis est nostrae praedestinationis. Qui praevidit nos, quos ab Christi merito adoptavit in filios. — *In Jesum, et Christum, in se,* ut ait senatus : praedestinavit nos per Jesum Christum, ut illos adoptaret tibi, esse unum spectans, et gloriam suam. Alii pronomen ipsum, referunt ad Christum; nam quodvis gratia et gloria honoribus collatum est, id totum in Christi gloriam referunt, tunc in eorum, ab aeterno quasi fons. Effectus electionis respondet, gratia vobis Deus in tempore benedixit per Christum, qui per cum a nobis datum ab aeterno decrevit. — *Sancti.* Part. casti, immaculati. — *Immaculati.* Inculpati, irpropeccabilis.

6. *Qui praevidit nos.* Senatus est, quasi dicit : Divina gloria finis est nostrae praedestinationis. Qui praevidit nos, quos ab Christi merito adoptavit in filios. — *In Jesum, et Christum, in se,* ut ait senatus : praedestinavit nos per Jesum Christum, ut illos adoptaret tibi, esse unum spectans, et gloriam suam. Alii pronomen ipsum, referunt ad Christum; nam quodvis gratia et gloria honoribus collatum est, id totum in Christi gloriam referunt, tunc in eorum, ab aeterno quasi fons. Effectus electionis respondet, gratia vobis Deus in tempore benedixit per Christum, qui per cum a nobis datum ab aeterno decrevit. — *Sancti.* Part. casti, immaculati. — *Immaculati.* Inculpati, irpropeccabilis.

des avis généraux qui ont pour objet de prémunir le chrétien contre les tentations en lui donnant le moyen de les combattre (ch. vi).

5. Dans l'antiquité, personne n'a douté de l'authenticité de cette lettre. Marcion prétendait qu'elle avait été adressée aux Laodicéens, mais à part ce détail sur lequel il était en contradiction avec toute la tradition, il reconnaissait qu'elle était bien de saint Paul. Eusèbe a constaté l'unanimité des témoignages grecs et latins, en la rangeant parmi les écrits du Nouveau Testament dont l'autorité n'a jamais été contestée (*Hist. Eccl.*, III, 25).

Des critiques modernes n'ont pas craint néanmoins d'attaquer cette Épître. Schielemacher, de Wette, Ewald, Wesse, et d'autres exégètes allemands, ont prétendu qu'elle n'était pas de saint Paul.

Quand il s'agit de rejeter comme apocryphe un livre que toute la tradition a regardé comme authentique, il faudrait, aux témoignages que l'on combat, opposer des témoignages de même valeur. C'est ce que la logique exigeait. Mais ces écrits nouveaux ne procèdent pas ainsi.

Mettant de côté toutes les preuves extrinsèques, ils se renferment dans le texte qu'ils veulent attaquer, et s'efforcent de concilier du style de l'auteur, de ses pensées ou de ses expressions celles de l'auteur lui-même. Ainsi ils prétendent qu'il y a dans cette Épître des locutions qu'on ne rencontre pas dans les autres Épîtres, et que ces locutions, pour ce motif, ne peuvent être de saint Paul; comme si un auteur, ayant à traiter un sujet particulier, n'étant pas amené forcément à user de certains mots, de certaines périphrases qu'il n'a pas eu auparavant l'occasion d'employer.

En comparant l'Épître aux Éphésiens à l'Épître aux Colossiens, ils ont trouvé entre ces deux lettres des ressemblances nombreuses, et ils en ont conclu que si l'Épître aux Colossiens était authentique, l'Épître aux Éphésiens n'en était qu'une amplification faite par une main étrangère. Ces deux Épîtres ayant été écrites par l'Apôtre en même temps, est il étonnant qu'il y ait de l'analogie entre elles?

Ces prétendus critiques se croient assez forts pour savoir à priori ce que l'Apôtre a dû écrire dans les circonstances où il se trouvait. Ils se créent de fantaisie un cadre qui conviendrait, et tout ce qui ne rentre pas dans cet idéal, ils le supposent apocryphe.

6. Non-seulement l'Épître aux Éphésiens ne renferme rien qui ne soit digne de l'Apôtre, mais la doctrine qu'on y trouve est parfaitement conforme à celle de saint Paul dans son *Épître aux Romains* et dans ses autres Épîtres. On y remarque, comme dit Erasme, *idem Pauli sermo, eadem profunditas, idem omnino spiritus ac pectus*.

Quels sont en effet les dogmes que l'Apôtre y rappelle? N'est-ce pas la vocation gratuite des Juifs et des Gentils? Ne proclame-t-il pas la nécessité de la grâce pour arriver au salut? La foi est le commencement de notre justification, mais à la foi il faut les œuvres. L'Église s'est formée des Juifs et des Gentils, mais la diversité de ces éléments n'est le péché pas d'être une. Jésus-Christ en est le chef; les fides en forment le corps; elle a sa hiérarchie, mais c'est le même esprit qui l'anime. Le péché originel, le baptême, la confirmation et le mariage y sont indiqués.

Ces vérités dogmatiques se retrouvent dans l'Épître aux Romains, dans les *Épîtres aux Corinthiens* et dans l'Épître aux Galates. Or, quoiqu'il ne s'agisse pas par leurs noms les novateurs qui cherchaient à répandre leur doctrine parmi les Éphésiens, l'Apôtre les désigne suffisamment pour qu'on reconnaisse les judaïsants et les gnostiques. Dans la partie morale de son Épître, il fait allusion aux abominations qui se passaient dans leurs assemblées, et il en donne certains détails qui se rapportent évidemment aux fêtes diurnes et nocturnes des païens d'Éphèse, et aux mystères de la Diane si célèbre.

C'est pourquoi bien que l'Apôtre, pour des raisons que nous ne connaissons pas, n'ait pas jugé à propos de rappeler les relations qu'il avait eues avec eux aussi expressément qu'il le fait dans ses lettres aux Galates et aux Corinthiens, néanmoins pour celui qui réfléchit à toutes les allusions que renferme cette Épître, elle a une couleur locale bien suffisante pour rendre manifestes tout à la fois sa destination et son origine.

ÉPÎTRE AUX ÉPHÉSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul énumère les grâces que les Éphésiens ont reçues de Dieu par Jésus-Christ, et les engage à en profiter. Jésus-Christ a été élevé au degré de gloire le plus éminent.

1. Paulus Apostolus Jesu Christo per voluntatem Dei, omnibus sanctis qui sunt Ephesi, et fidelibus in Christo Jesu.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. et Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui benedixit nos in omni benedictione spirituali, in coelestibus in Christo; (a II. Cor. I. 3. I. Petr. 1. 3.)

4. Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu ejus in charitate.

5. Qui praevidit nos in adoptionem filiorum per Jesum Christum in ipsam, secundum propositum voluntatis suae.

Cap. I. — 1. *Pro voluntate Dei.* Ce chapitre peut se diviser en trois parties : 1° L'Apôtre énumère toutes les grâces dont Dieu nous a comblés par Jésus-Christ (1-12) ; 2° il exhorte les Éphésiens à en louer Dieu, et il leur bénit lui-même (13-16) ; 3° il prie Dieu de les éclairer pour qu'ils comprennent la sublimité de leur vocation, et la grandeur de Jésus-Christ (17-29).

4. *Sicut elegit nos.* La cause de notre prédestination est l'amour que Dieu a en pour nous, il nous a choisis de préférence à tous les autres hommes. — *Ut essemus sancti.* Le but de cette élection ou la cause finale de notre prédestination, c'est que nous montrions une vie sainte et pure.

5. *Qui praevidit nos.* Dieu est la cause efficiente de notre prédestination, et Jésus-Christ en est la cause méritoire.

Cap. I. — 1. *Per voluntatem Dei.* Voluntate et iussu Dei, non meritis nostris ad apostolatam Jesu Christo vocatus et assumptus. — *Sanctis, Christianis.*

2. *Gratia vobis.* Sabintellige, multiplicitate.

3. *In omni benedictione spirituali.* Non carnali et temporali, quam fere solum judaice populo agnoscitur et operatur, sed spirituali; non in pinguedine terrae, sed in donis charitativis coelestibus. — *In Christo.* Per Christum, per quem nobis confertur quicquid habemus honorum spiritualium.

4. *Sicut elegit nos.* Hinc est antiquissima et liberalissima Dei benedictio, fons et origo ceterarum. Senatus est : aequitum quod elegit nos per Jesum Christum, intantum mundus fuerit, ipse est, ab aeterno quasi fons. Effectus electionis respondet, gratia vobis Deus in tempore benedixit per Christum, qui per cum a nobis daturus ab aeterno decrevit. — *Sancti.* Part. casti, immaculati. — *Immaculati.* Inculpati, irpropeccabilis.

5. *Qui praevidit nos.* Senatus est, quasi dicit : Divina gloria finis est nostrae praedestinationis. Qui praevidit nos, quos ab Christi merito adoptavit in filios. — *In Jesum, Christum, in seipsum,* ut ait senatus : praedestinavit nos per Jesum Christum, ut filios adoptaret abbi, sese unum spectans, et gloriam suam. Alii pronomen ipsum, referunt ad Christum; nam quicquid gratiae et gloriae gloriosae collatum est, id totum in Christi gloriam referunt, tanquam in eorum qui sunt filii. — *Effectus electionis respondet;* gratia vobis Deus in tempore benedixit per Christum, qui per cum a nobis daturus ab aeterno decrevit. — *Sancti.* Part. casti, immaculati. — *Immaculati.* Inculpati, irpropeccabilis.

6. *Qui praevidit nos.* Senatus est, quasi dicit : Divina gloria finis est nostrae praedestinationis. Qui praevidit nos, quos ab Christi merito adoptavit in filios. — *In Jesum, Christum, in seipsum,* ut ait senatus : praedestinavit nos per Jesum Christum, ut filios adoptaret abbi, sese unum spectans, et gloriam suam. Alii pronomen ipsum, referunt ad Christum; nam quicquid gratiae et gloriae gloriosae collatum est, id totum in Christi gloriam referunt, tanquam in eorum qui sunt filii. — *Effectus electionis respondet;* gratia vobis Deus in tempore benedixit per Christum, qui per cum a nobis daturus ab aeterno decrevit. — *Sancti.* Part. casti, immaculati. — *Immaculati.* Inculpati, irpropeccabilis.

de toutes les puissances, de toutes les vertus, de toutes les dominations, et de tous les noms qui peuvent être non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir.

22. Car il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à tout l'Église,

23. Qui est son corps mystique, et dans laquelle celui qui accorpille tout en tous temps l'accouplement et l'intégrité de tous ses membres.

CHAPITRE II.

De la réorganisation des Ephésiens par la grâce. De la formation de ce don. Union des Juifs et des Gentils, ne formant en Jésus-Christ qu'une seule et même Église.

- 1. Dieu nous a rendus la vie, lorsque vous étiez morts par vos dérèchemens et par vos péchés.
- 2. Dans lesquels vous avez autrefois vécu selon la coutume des ce monde, selon le prince des puissances de l'air, cet esprit de malice qui exerce maintenant son pouvoir sur les incrédules.
- 3. Car nous avons tous été autrefois dans les mêmes désordres, vivans selon nos passions charnelles.

22. Et vous desirâtes capere vitam eternam. Christum etiam et regnum celorum. Il en est la tête, et les fidèles en sont les membres. C'est la vie, c'est la vie qui nous a rendus la vie, lorsque vous étiez morts par vos dérèchemens et par vos péchés. Ce don de Dieu, c'est un don de Dieu, qui nous a rendus la vie, lorsque vous étiez morts par vos dérèchemens et par vos péchés.

23. Qui est son corps mystique, et dans laquelle celui qui accorpille tout en tous temps l'accouplement et l'intégrité de tous ses membres.

- 22. Et omnia subieci sub pedibus ejus. Item angelos pios homines Christi potestati subdidit. — Dedidit. Constituit. — Supra omnes Ecclesiam. Angelorum scilicet et hominum, militiam et triumphatum.
- 23. Quae est corpus mysticum. Corpus mysticum. — Et ipse vivit. Integritas, perfectio, et quae complectitur omnia sunt caput membra, vie membra caput partem perfectum est corpus, nisi caput et membra inter se unita sint et colligata. — Qui omnia in omnibus subieci. Ante vocem omnia substantivum est in graeco verbo propositum sine per ellipsis. — Et in Christo. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo.

- Car. II. — 1. Et nos, cum essetis mortui delictis. Cum essetis privati vita gradus per delicta et peccata vestra. Supple. cooperavitur Christo, concessitque, et concessit facti ecclesiasticis.
- 2. Ambrosius. Conversati estis. — Secundum saeculum mundi hujus. Secundum conditionem saecularium mundano rituum in hoc mundo, qui totus positus est in malitia, et dicitur I. Joann., c. 5. v. 19. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo.
- 3. In quibus. Inter quos. — Et nos. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo. — Spiritus in Christo.

notre, toutes les puissances, toutes les vertus, toutes les dominations, et tous les noms qui peuvent être non-seulement dans le siècle présent, mais encore dans celui qui est à venir.

- 22. Car il a mis toutes choses sous ses pieds, et il l'a donné pour chef à tout l'Église,
- 23. Qui est son corps mystique, et dans laquelle celui qui accorpille tout en tous temps l'accouplement et l'intégrité de tous ses membres.

- 1. Et vos, cum essetis mortui delictis et peccatis vestris, [a Coloe. 2. 13.]
- 2. In quibus aliquando ambulastis secundum saeculum mundi hujus, quod mundum principium potestatis aeris hujus, spiritus qui nunc operatur in filiis diffidentibus.
- 3. In quibus et nos omnes aliquando conversati sumus in desideris carnis.

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos in carnis hujus, qui dicitur circumcisio in carne, manu facta;

12. Quae est in misericordia. Qui misericordis abundat; qui admodum misericors est. — Vivimus. Magnum, summas.

- 3. Consecrati estis. — In Christo. — In Christo. — In Christo.
- 4. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis. — In Christo. — In Christo.
- 5. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis. — In Christo. — In Christo.
- 6. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis. — In Christo. — In Christo.

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos in carnis hujus, qui dicitur circumcisio in carne, manu facta;

elles, nous abandonant au désir de la chair et aux égaremens de notre esprit; et nous étions, par la corruption de notre nature, enfans de colère, ainsi bien que les autres hommes.

- 4. Mais Dieu, qui est riche en miséricorde, nous a par l'amour extrême dont il nous a aimés,
- 5. Lorsque nous étions ainsi morts par nos péchés, nous a rendu la vie en Jésus-Christ, par la grâce duquel vous êtes sauvés.
- 6. Et il nous a ressuscités avec lui, et nous a fait asséoir dans le ciel en Jésus-Christ,
- 7. Pour faire éclater dans les siècles à venir les richesses surabondantes de sa grâce, par la bonté qu'il nous a témoignés en Jésus-Christ.

- 8. Car c'est par la grâce de Dieu que vous êtes sauvés par le moyen de la foi, et cela ne vient pas de vous, puisque c'est un don de Dieu;
- 9. Cela ne vient point de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie;
- 10. Igitur enim sumus factura, crediti in Christo Jesu in operibus bonis, quae preparavit Deus ut in illis ambularent.
- 11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos in carnis hujus, qui dicitur circumcisio in carne, manu facta;

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos in carnis hujus, qui dicitur circumcisio in carne, manu facta;

12. Quae est in misericordia. Qui misericordis abundat; qui admodum misericors est. — Vivimus. Magnum, summas.

- 3. Consecrati estis. — In Christo. — In Christo. — In Christo.
- 4. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis. — In Christo. — In Christo.
- 5. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis. — In Christo. — In Christo.
- 6. Gratia enim estis salvati per fidem; et hoc non ex vobis. — In Christo. — In Christo.

11. Propter quod memores estote, quod aliquando vos in carnis hujus, qui dicitur circumcisio in carne, manu facta;

12. Vous n'aviez point alors de part à *Jesus-Christ*; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël; vous étiez étrangers à l'égard des alliances *divines*; vous n'aviez pas l'espérance des biens promis; et enfin vous étiez sans Dieu en ce monde.

13. Mais maintenant que vous êtes en *Jesus-Christ*, vous qui étiez autrefois éloignés de Dieu, vous êtes devenus proches de lui par le sang de *Jesus-Christ*.

14. Car c'est lui qui est notre paix, c'est lui qui, des deux peuples, du Juif et du *Gen*, a fait qu'un seul; c'est lui qui a rompu en sa chair la muraille de séparation, cette inimitié qui les divisoit.

15. Et rail, par sa doctrine *évangélique*, a abolli la loi de Moïse chargée de tant de préceptes, afin de former en soi-même un seul homme nouveau de ces deux peuples, en mettant la paix entre eux;

16. Et afin que, les ayant ainsi réunis tous deux en un seul corps, il les réconciliât avec Dieu par sa croix, ayant détruit en soi-même l'inimitié qui les avait l'un contre l'autre.

17. Et ainsi, étant venu dans le monde, il a annoncé la paix, tant à vous qui étiez éloignés de Dieu, qu'à ceux qui en étaient proches.

18. Et sine *Deo* in hoc mundo: Les Gentils n'avaient d'autre lumière que celle de la philosophie. Cette science n'était à leur usage que d'un petit nombre d'elle était impuissante, comme l'Apôtre le démontre dans son *Épître aux Romains*. Les peuples, livrés à toutes les sectes des écoles idoles, étaient plongés et profondément dans l'erreur du polythéisme que, comme il dit Bossuet, pour lui tout était Dieu. Les autres, excepté Dieu lui-même.

19. Et medium parietem. Cette inimitié des Juifs et des Gentils était si profonde que ces deux peuples ne pouvaient se supporter. La loi avait rendu le Juif exclusif et lui avait inspiré une sorte d'horreur contre le Gentil. Le Gentil détestait le Juif et avait les plus grandes préventions contre lui au sujet que la loi consacrait. *Jesus-Christ*, en détruisant la loi et en s'unissant son sang pour le Gentil comme pour le Juif, a détruit toutes les causes d'inimitié qui existaient entre ces deux peuples et se fait un seul, le peuple chrétien. C'est la doctrine que saint Paul a développée dans son *Épître aux Romains*.

12. *Sine Christo*. Sans *Christi* cognitione, legi gratia, religione. — A teneant a conversatione Israel. Hoc est, a civili commercio Israelitarum: a veris enim erat Judaeis Israelitibus, Deum, c. 7, n. 2. Non tristes cum eis fuisse. Sic dicebat Samaritana, Joan. 4, 9. Non enim convenerunt Judei Samaritanis. — Hostes testamentorum. Progrezini, sive extranei et alibi a testamentis; et alibi a promissionibus et benedictionibus. — Per gratiam, sive extranei et alibi a testamentis. Promissionis Messiae tractari, de quo nihil, se per umbram quidem, audierant. — *Sine Deo*. Vel quia plerisque sicut in gentilibus in adhaerent fuerant devotuli, vel quia multa volentes simul, ut non minus ante sine Deo, cum pluris sibi deus accipiebant.

13. In *Christo Jesu*. Per Christum, Christum gratia et beneficio. — Qui oblique gratia *Jesus*. A Deo, a se promissionum, a conversationis Israel, etc. — *Faci* etiam proprie. Accursum tandem ad Deum, per Christum sanguinem, vel potius ipse Deus appropriavit vola, Isa. 4, 6. c. 12. *Aussit* me, etc. *Con* est, qui longaque a iustitia. *Prope* facti iustitiam, non elongavit, et alius eas non audivit.

14. *Ipsa enim est* pax nostra. Quis inter nos et Deum pacem conciliavit, et inter duos populos convulsit inter se dissiordes, Judaeos scilicet et gentiles. — *Qui fecit* utraque unum. Utraque populum, Iudaicum et gentium, et in sua Ecclesia univ. — *Medius parietem* maceris solvens. Melius paries, divites Iudaeos a gentilibus, etiam inimitiam mutua, et tunc contemptum et odium, Has inimitias et odia abolit *Christus* in carne sua mortis per crucem, et stratis affans communem charitatem legem et spiritum, in grande est, *adventus* tuus operavit, id est, interitum maceris, macerem qui media est, et Iudaeos a gentilibus separavit.

15. *Legem mandatorum decretis servans*. Sententia est, manentem legem, que de decretis alia erat, graecis *βυζαντινα*, in dogmatis et placitis, que vero decreto placita obligant, in cruce fuisse abolitam, abrogatamque decretis antiquam, se proinde manentem divitiis omnino dirictam. Vel, *βυζαντινα*, in decretis, id est, per alia decreta, hoc est, per legem novam. — *Ut* duos unum in semetipso. Ut duos populos, Iudaicum et gentium, quasi quos homines, alibi et corpus uno, id est, Ecclesiam, non, cuius ipse caput est, inserat et interoret, fusqueque unum hunc hominem, id est, populum, velut novum hominem dominum in veritate vive amonantem. — *Faciens pacem*. Inter duos illos populos.

16. *Et reconciliat* ambos. Utraque populum. Est quidem sententiae repetitio et iteratio.

17. *Et benedixit* Christus in vobis mundum. — *Evangelizavit* pacem vobis. Lusto proinde pacem promulgavit. — *Fecit*, qui longe fuitis. Vobis gentilibus, qui longe fuitis a *Christo* et salute. — *Et qui prope*. Iudaeis Deo propinquis per ipsa sententiam et legem, qui in dei cultu consistebantur.

12. Quis eratis illo in tempore *Jesus-Christi* alienati a conversatione Israel, et hospites testamentorum, promissionis spem non habentes, et sine Deo in hoc mundo.

13. Nunc autem in *Christo Jesu* vos, qui aliquando eratis longe, facti soli prope in sanguine *Christi*.

14. Ipse enim est pax et *medius parietem* maceris solvens, inimitias in carne sua;

15. Legem mandatorum decretis servans, et duos condat in unum novum hominem, faciens pacem,

16. Et reconciliat ambos in uno corpore Deo per crucem, interitum inimitias in semetipso.

17. Et veniens evangelizavit pacem vobis, qui longe fuitis, et pacem in qui prope.

18. a Quoniam per ipsum habemus accessum ad Deum, in uno Spiritu ad Patrem. [in Rom. 5, 2.]

19. Ergo jam non estis hospites et advena; sed estis civis sanctorum et domestici Dei;

20. Superaedificati super fundamentum Apostolorum et Prophetarum, ipso summo angulari lapide *Christo Jesu*;

21. In quo omnis edificatio constructa crescit in templum sanctum in Domino,

22. In quo et vos coaedificamini in habitaculum Dei in Spiritu.

18. Car c'est par lui que nous avons accès les uns et les autres auprès du Père *éternel*, dans un même Esprit.

19. Vous n'êtes donc plus des étrangers qui sont hors de leur pays et de leur maison; mais vous êtes citoyens de la même cité que les saints, et domestiques de la maison de Dieu.

20. Plaquez vous *étes* édifiés par la foi sur le fondement des apôtres et des prophètes, et unis en *Jesus-Christ* qui est la principale pierre de l'angle.

21. Sur lequel tout l'édifice de l'Eglise étant posé, s'élève et s'accroît dans ses proportions et sa symétrie, pour être un saint temple consacré au Seigneur.

22. Et vous-mêmes aussi, à *Gen*, vous entrez dans la structure de cet édifice, pour devenir la maison de Dieu, par le *Saint-Esprit* qui nous a été donné.

CHAPITRE III.

Du mystère de la vocation des Gentils. Saint Paul a été chargé de la prédication de ce mystère. Demandes qu'il fait à Dieu pour les Ephésiens.

1. *Hujus rei gratia*, ego, Paulus, etc. A C'est pour ce sujet, moi Paul, qui suis privionnier pour l'amour de *Jesus-Christ*, et pour votre salut, à vous autres Gentils.

2. *Ipo summo angulari*. L'Apôtre revient ici à la pensée qu'il a exprimé au chapitre précédent, lorsqu'il nous a montré le *Christ* reposant en lui toutes choses; *Facit* utraque unum, c. 12, v. 10.

Cap. III. — *Hujus rei gratia*. C'est, ajoute le P. de Carrières, pour travailler à vous faire entrer dans la structure de cet édifice spirituel que j'ai reçu mon ministère, moi, Paul, qui suis prisonnier pour vous autres Gentils, puisque je souffre pour vous avoir annoncé l'Evangile de *Jesus-Christ*, selon l'ordre que j'en ai reçu du Dieu, comme je viens de vous le dire, et comme je crois que vous le savez. — *Antea* avoir écrit ces mots, l'Apôtre *Interromp*. Craignant de n'avoir pas fait connaître suffisamment ce qu'il a appelé la structure de l'édifice spirituel de l'Eglise, il ouvre une parenthèse et revient sur cette pensée. Cette parenthèse finit par où elle a commencé et est au chapitre, dans la seconde il reprend les mots *Hujus rei gratia*, et dit aux Ephésiens le but principal de ses prières. C'est ce qui se trouve dans la dernière partie de ce chapitre (14-21).

18. Quoniam per ipsum. Christum mediatorum et mediatorum. — Accessum. Aditum, introductionem. — Ambo. Tam Judaei quam gentium. — In uno Spiritu. Sancto, id est, per eundem Spiritum deum et inspiratum. — *In uno Deum*. Ad Deum Patrem, ut recepti ab eo in gratiam, et pro filii agniti, clamemus orantes: A *Deo*, Pater.

19. Ergo jam non estis. Ut eratis in gentilibus. — Hospites et advena. Progrezini et extranei. — Sed estis civis. Zupharerini, concives sanctorum, id est, in sanctorum cum illis civitatem ascripti. — Et domestici Dei. Id est, unum cum illis partem et ad eum, sicut patet familiaris est Deus.

20. Super fundamentum apostolorum. Super apostolos et prophetas, qui sunt fundamentum Ecclesiae, Apostolorum enim et prophetarum huius, doctrinae, prophetiarum, institutionum, sunt fundamentum. Ecclesiam laudantibus. — *Ipo summo angulari lapide*. *Christo Jesu*. Existente *Christo* lapide angulari. Alitudo Paulus ad locum istum, c. 28, n. 16: *Ecco ego mitto in fundamentum Iam lapidem, lapidem probatum, angularem, pretiosum, etc.* et ad Paul. 17, 2. *Lapidem quem reproborunt edificaverunt, hic factus est in caput anguli*. Pour ce que ab omni *Christus* angularis lapis summus. Primum est, propter soliditatem, firmitudinem ad subruj solent cum anguli in edificis esse firmissimi solidissimique lapides, ad *Prophetas* edificatum omnia superantur. Secundo, quia in angulari lapide gemmam utrimque partem complectitur; Ita *Christus* utraque populum gentium et Iudaicum, inter se connectit, et in se ipso continet atque sustentat. *Dicitur summu*, id est, *caput*, quod omnibus angulis convenit; sunt enim parietum summi, id est, extrinseci, in quo scilicet designat et constituit.

21. In quo. Per quem, scilicet Christum. — *Omnis edificatio*. Totum edificium, tota fabrica. — *Constructa*. *Evangelizata*, compugnata, compacta, coagmentata. — *Oratio* in templum sanctum. In Ecclesiam, que est domus sancta et templum Dei. — *In Domino*. Per Dominum. Vel in Domino, id est, Domino, ut sit templum sanctum Domino.

22. In quo. Per quem, Christum ipsum Deum. Vel in quo templo. — *Et vos coaedificamini in habitaculum Dei*. Vos cum aliis Christianis simul edificamini huic fabricae, ad sita lapide, partes et membra hujus templi, illudque semper altius augeatur, flaque ingens Dei habitaculum. — *In spiritu*. Per Spiritum sanctum, qui est gratia et charitate quasi glutinum vos coagmentat et unitum.

Cap. III. — 1. *Hujus rei gratia*. Que habetur hoc vericulis, post longam parenthesin que sequitur, nectitur cum illis verbis, *etiam*, infra, n. 14. — *Vinctus* *Christus* *Jesu*. *Christus* causam et Evangelii ejus.

2. Car vous auez appris sans doute de quelle manière Dieu m'a donné la grâce de l'apostolat cœurs vovs.

3. M'ayant découvert par révélation ce mystère, dont je vous ai écrit ci-dessus, en peu de paroles.

4. Mais où vous pourrez néanmoins connaître, par la lecture que vous en ferez, quelle est l'intelligence que j'ai du mystère de Jésus-Christ.

5. Qui n'a point été découvert aux enfants des hommes dans les autres siècles, comme il est révélu maintenant par le Saint-Esprit à ses saints apôtres et aux prophètes.

6. Mystère, qui est que les Gentils sont appelés au même héritage que les Juifs, qu'ils sont les membres d'un même corps, et qu'ils participent à la même promesse de Dieu en Jésus-Christ par l'Évangile.

7. Dont j'ai été fait le ministre par le don de la grâce de Dieu, qui m'a été conférée par l'opération de sa puissance.

8. De sorte que j'ai reçu, moi qui suis le plus petit d'entre tous les saints, cette grâce d'annoncer aux Gentils les richesses incompréhensibles de la grâce de Jésus-Christ.

9. Et d'éclairer tous les hommes, et leur découvrir quelle est l'économie du mystère de leur rédemption, caché dès le commencement des siècles au Dieu qui a créé toutes choses.

2. Si tamen audistis dispensationem gratis Dei, que data est mihi in vobis;

3. Quomam secundum revelationem totum mihi factum est sacramentum, sicut supra scripsi in brevi;

4. Prout potestis legentes intelligere presertim meam in mysterio Christi;

5. Quod aliis generationibus non est revelatum et sanctis Apostolis ejus et Prophetis, in Spiritu;

6. Gentis esse coheredes, et corporales, et participos promotionis ejus in Christo Jesu per Evangelium;

7. Cujus factus sum minister, secundum donum gratis Dei, que data est mihi a secundum operationem virtutis ejus. (A. Noy. 4. 14.)

8. Et mihi omnium sanctorum minimo dato est gratia hæc, in Gentibus evangelizari investigabiles divitias Christi, (A. Cor. 13. 9.)

9. Et illuminare omnes, que nupersus sacramentum absconditum in Deo, qui omnia creavit;

2. Si tamen audistis dispensationem. Si tamen, quod mihi persuasum, sudatis quædammodo divites, prædicatio istius Evangelii prædicationi istius gentium, interpretator vos, omnium mihi facti minister.

3. Quomam secundum revelationem. Audistis magnum hoc arcanum, quod passim prædico et administro, de Christi incarnatione, redemptione, vocatione gentium, etc., mihi per revelationem totum factum fuisse.

4. Prout potestis legentes intelligere presertim meam in mysterio Christi. Sicut per scriptura. De hoc sacramento et mysterio. Si quis enim legit capitulum primum ad secundum, videbit hoc Christi mysterium præ dictum, presertim istius vocationis gentium, et prædicationis istius Pauli apostoli.

5. Quod aliis generationibus non est revelatum. Et in scriptura, Facis et levitatis.

6. Gentis esse coheredes. Superioris hujus epistolæ capitula. — Prædicationem. Evidens, intelligentiam meam circa Christi mysteria.

7. Cujus factus sum minister. Aliis superioribus scilicet. — Filiis hominum. Homibus. — In propria. Novi Testamenti. — In Spiritu. Per Spiritum sanctum.

8. Gentis esse coheredes. Hæc cum Judæis ejusdem hereditatis cœlestis communio, usque ad Deum. — Et corporales. Ejusdem corporis membra sub uno capite Christo. — Promotionis ejus. Promotionum Spiritus sancti, vel Dei; nam relativum ejus atque respectus potest. — In Christo Jesu. Per Christum Jesum, qui hæc Dei promotiones prædicavit per suum Evangelium.

7. Cujus. Evangelii Christi. — Secundum donum gratis Dei. Per donum gratis Dei. — Secundum operationem. Græce est, ixyptias, id est, effectivam, efficaciam operationum. — Virtutis. Operum, potentiam. Secundum est a quodolam modo, utrumque et vicem accipit, sed talem qui potest et efficaciter operatur conversionem gentium etiam barbararum.

8. Mihi omnium sanctorum minimo. Non solum apostolorum, sed christianorum omnium minimo. In græco est, tlayotrota, comparativus et superlativus formatus, quasi dicitur inferiorior, investigabilior. Non vestigabilis, incomprehensibilis. — Divitias Christi. Significat incommensurabilem gloriam Christi.

9. Et illuminare omnes. Lucem fideli et veritatis impertiendo. — Quæ nupersus. Id docetiam quam sapienter dispensatum, id est, distributum et omnibus propositum ut hoc secretum a Deo sacramentum redemptionis Christi, quod mysterium et secretum per tota secretum absconditum fuit in Deo, id est, in ejus mente, consilio et prædicationibus.

10. Ut innotescat principibus et potentibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;

11. Secundum prædicationem secundum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro;

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentiam per fidem ejus.

13. Prout quod peccato, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, que est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi;

15. Et quæ omnia paternitas in cœlis et in terra nominatur;

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ sue, virtute corroborari per Spiritum ejus in interioribus hominum;

17. Christum habitari per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati;

18. Per Ecclesiam. Mais non pas Ad Ecclesiam. On n'est pas l'Eglise qui est chargée d'éclairer les anges, mais c'est en Dieu qu'elle paie leur lumière, elle reçoit en lui ce qu'elle se paie sur la terre. Il est vu en lui comme l'Eglise s'était formée, et ce spectacle leur a fait voir de nouveaux aspects à la sagesse infinie de Dieu.

19. Quæ est gloria vestra. C'est votre gloire d'avoir, auprès de le P. Carrière, un apôtre qui, par ses souffrances, rend témoignage à la vérité de la foi qu'il vous a annoncée et que vous avez embrassée avec tant de zèle. Demandez-y donc sermes et de sermons par de plusieurs sociétés dans laquelle Dieu vous a fait entrer par notre ministère, et dans laquelle je souhaite, de tout mon cœur, que vous demeuriez éternellement.

14. Hujus rei gratia. Saint Paul, dit le P. Mauduit, allait témoigner, au commencement de ce chapitre, qu'il fait toutes ses prières pour la perfection et la formation de ce temple spirituel des Gentils. Mais craignant que cette expression métaphorique d'édifice et de temple ne soit pas bien comprise des Ephésiens, il interromp leur d'un coup son discours et explique le plan providentiel que les Juifs surtout ne paraissent pas très-bien comprendre, de là le sens de ces mots Si tamen audistis que nous avons donné dans notre note sur le verset 2.

16. Ut det vobis. Dans sa prière pour les Ephésiens, l'Apôtre demande deux grâces: l'une pour le volonte; il desire qu'ils soient enrichis et fondés dans la charité: in charitate radicati et fundati, ce qui prouve encore une fois qu'il n'a jamais enseigné que la foi justifie sans et que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Autre, pour l'intelligence des grands mystères de Christ: Ut potentia comprehenderet.

10. Ut innotescat principibus et potentibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;

11. Secundum prædicationem secundum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro;

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentiam per fidem ejus.

13. Prout quod peccato, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, que est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi;

15. Et quæ omnia paternitas in cœlis et in terra nominatur;

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ sue, virtute corroborari per Spiritum ejus in interioribus hominum;

17. Christum habitari per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati;

18. Per Ecclesiam. Mais non pas Ad Ecclesiam. On n'est pas l'Eglise qui est chargée d'éclairer les anges, mais c'est en Dieu qu'elle paie leur lumière, elle reçoit en lui ce qu'elle se paie sur la terre. Il est vu en lui comme l'Eglise s'était formée, et ce spectacle leur a fait voir de nouveaux aspects à la sagesse infinie de Dieu.

19. Quæ est gloria vestra. C'est votre gloire d'avoir, auprès de le P. Carrière, un apôtre qui, par ses souffrances, rend témoignage à la vérité de la foi qu'il vous a annoncée et que vous avez embrassée avec tant de zèle. Demandez-y donc sermes et de sermons par de plusieurs sociétés dans laquelle Dieu vous a fait entrer par notre ministère, et dans laquelle je souhaite, de tout mon cœur, que vous demeuriez éternellement.

14. Hujus rei gratia. Saint Paul, dit le P. Mauduit, allait témoigner, au commencement de ce chapitre, qu'il fait toutes ses prières pour la perfection et la formation de ce temple spirituel des Gentils. Mais craignant que cette expression métaphorique d'édifice et de temple ne soit pas bien comprise des Ephésiens, il interromp leur d'un coup son discours et explique le plan providentiel que les Juifs surtout ne paraissent pas très-bien comprendre, de là le sens de ces mots Si tamen audistis que nous avons donné dans notre note sur le verset 2.

16. Ut det vobis. Dans sa prière pour les Ephésiens, l'Apôtre demande deux grâces: l'une pour le volonte; il desire qu'ils soient enrichis et fondés dans la charité: in charitate radicati et fundati, ce qui prouve encore une fois qu'il n'a jamais enseigné que la foi justifie sans et que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Autre, pour l'intelligence des grands mystères de Christ: Ut potentia comprehenderet.

10. Ut innotescat principibus et potentibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;

11. Secundum prædicationem secundum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro;

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentiam per fidem ejus.

13. Prout quod peccato, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, que est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi;

15. Et quæ omnia paternitas in cœlis et in terra nominatur;

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ sue, virtute corroborari per Spiritum ejus in interioribus hominum;

17. Christum habitari per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati;

18. Per Ecclesiam. Mais non pas Ad Ecclesiam. On n'est pas l'Eglise qui est chargée d'éclairer les anges, mais c'est en Dieu qu'elle paie leur lumière, elle reçoit en lui ce qu'elle se paie sur la terre. Il est vu en lui comme l'Eglise s'était formée, et ce spectacle leur a fait voir de nouveaux aspects à la sagesse infinie de Dieu.

19. Quæ est gloria vestra. C'est votre gloire d'avoir, auprès de le P. Carrière, un apôtre qui, par ses souffrances, rend témoignage à la vérité de la foi qu'il vous a annoncée et que vous avez embrassée avec tant de zèle. Demandez-y donc sermes et de sermons par de plusieurs sociétés dans laquelle Dieu vous a fait entrer par notre ministère, et dans laquelle je souhaite, de tout mon cœur, que vous demeuriez éternellement.

14. Hujus rei gratia. Saint Paul, dit le P. Mauduit, allait témoigner, au commencement de ce chapitre, qu'il fait toutes ses prières pour la perfection et la formation de ce temple spirituel des Gentils. Mais craignant que cette expression métaphorique d'édifice et de temple ne soit pas bien comprise des Ephésiens, il interromp leur d'un coup son discours et explique le plan providentiel que les Juifs surtout ne paraissent pas très-bien comprendre, de là le sens de ces mots Si tamen audistis que nous avons donné dans notre note sur le verset 2.

16. Ut det vobis. Dans sa prière pour les Ephésiens, l'Apôtre demande deux grâces: l'une pour le volonte; il desire qu'ils soient enrichis et fondés dans la charité: in charitate radicati et fundati, ce qui prouve encore une fois qu'il n'a jamais enseigné que la foi justifie sans et que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Autre, pour l'intelligence des grands mystères de Christ: Ut potentia comprehenderet.

10. Ut innotescat principibus et potentibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;

11. Secundum prædicationem secundum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro;

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentiam per fidem ejus.

13. Prout quod peccato, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, que est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi;

15. Et quæ omnia paternitas in cœlis et in terra nominatur;

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ sue, virtute corroborari per Spiritum ejus in interioribus hominum;

17. Christum habitari per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati;

18. Per Ecclesiam. Mais non pas Ad Ecclesiam. On n'est pas l'Eglise qui est chargée d'éclairer les anges, mais c'est en Dieu qu'elle paie leur lumière, elle reçoit en lui ce qu'elle se paie sur la terre. Il est vu en lui comme l'Eglise s'était formée, et ce spectacle leur a fait voir de nouveaux aspects à la sagesse infinie de Dieu.

19. Quæ est gloria vestra. C'est votre gloire d'avoir, auprès de le P. Carrière, un apôtre qui, par ses souffrances, rend témoignage à la vérité de la foi qu'il vous a annoncée et que vous avez embrassée avec tant de zèle. Demandez-y donc sermes et de sermons par de plusieurs sociétés dans laquelle Dieu vous a fait entrer par notre ministère, et dans laquelle je souhaite, de tout mon cœur, que vous demeuriez éternellement.

14. Hujus rei gratia. Saint Paul, dit le P. Mauduit, allait témoigner, au commencement de ce chapitre, qu'il fait toutes ses prières pour la perfection et la formation de ce temple spirituel des Gentils. Mais craignant que cette expression métaphorique d'édifice et de temple ne soit pas bien comprise des Ephésiens, il interromp leur d'un coup son discours et explique le plan providentiel que les Juifs surtout ne paraissent pas très-bien comprendre, de là le sens de ces mots Si tamen audistis que nous avons donné dans notre note sur le verset 2.

16. Ut det vobis. Dans sa prière pour les Ephésiens, l'Apôtre demande deux grâces: l'une pour le volonte; il desire qu'ils soient enrichis et fondés dans la charité: in charitate radicati et fundati, ce qui prouve encore une fois qu'il n'a jamais enseigné que la foi justifie sans et que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Autre, pour l'intelligence des grands mystères de Christ: Ut potentia comprehenderet.

10. Ut innotescat principibus et potentibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;

11. Secundum prædicationem secundum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro;

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentiam per fidem ejus.

13. Prout quod peccato, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, que est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi;

15. Et quæ omnia paternitas in cœlis et in terra nominatur;

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ sue, virtute corroborari per Spiritum ejus in interioribus hominum;

17. Christum habitari per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati;

18. Per Ecclesiam. Mais non pas Ad Ecclesiam. On n'est pas l'Eglise qui est chargée d'éclairer les anges, mais c'est en Dieu qu'elle paie leur lumière, elle reçoit en lui ce qu'elle se paie sur la terre. Il est vu en lui comme l'Eglise s'était formée, et ce spectacle leur a fait voir de nouveaux aspects à la sagesse infinie de Dieu.

19. Quæ est gloria vestra. C'est votre gloire d'avoir, auprès de le P. Carrière, un apôtre qui, par ses souffrances, rend témoignage à la vérité de la foi qu'il vous a annoncée et que vous avez embrassée avec tant de zèle. Demandez-y donc sermes et de sermons par de plusieurs sociétés dans laquelle Dieu vous a fait entrer par notre ministère, et dans laquelle je souhaite, de tout mon cœur, que vous demeuriez éternellement.

14. Hujus rei gratia. Saint Paul, dit le P. Mauduit, allait témoigner, au commencement de ce chapitre, qu'il fait toutes ses prières pour la perfection et la formation de ce temple spirituel des Gentils. Mais craignant que cette expression métaphorique d'édifice et de temple ne soit pas bien comprise des Ephésiens, il interromp leur d'un coup son discours et explique le plan providentiel que les Juifs surtout ne paraissent pas très-bien comprendre, de là le sens de ces mots Si tamen audistis que nous avons donné dans notre note sur le verset 2.

16. Ut det vobis. Dans sa prière pour les Ephésiens, l'Apôtre demande deux grâces: l'une pour le volonte; il desire qu'ils soient enrichis et fondés dans la charité: in charitate radicati et fundati, ce qui prouve encore une fois qu'il n'a jamais enseigné que la foi justifie sans et que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Autre, pour l'intelligence des grands mystères de Christ: Ut potentia comprehenderet.

10. Ut innotescat principibus et potentibus in cœlestibus per Ecclesiam, multiformis sapientia Dei;

11. Secundum prædicationem secundum, quam fecit in Christo Jesu Domino nostro;

12. In quo habemus fiduciam, et accessum in confidentiam per fidem ejus.

13. Prout quod peccato, ne deficiatis in tribulationibus meis pro vobis, que est gloria vestra.

14. Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi;

15. Et quæ omnia paternitas in cœlis et in terra nominatur;

16. Ut det vobis secundum divitias gloriæ sue, virtute corroborari per Spiritum ejus in interioribus hominum;

17. Christum habitari per fidem in cordibus vestris; in charitate radicati et fundati;

18. Per Ecclesiam. Mais non pas Ad Ecclesiam. On n'est pas l'Eglise qui est chargée d'éclairer les anges, mais c'est en Dieu qu'elle paie leur lumière, elle reçoit en lui ce qu'elle se paie sur la terre. Il est vu en lui comme l'Eglise s'était formée, et ce spectacle leur a fait voir de nouveaux aspects à la sagesse infinie de Dieu.

19. Quæ est gloria vestra. C'est votre gloire d'avoir, auprès de le P. Carrière, un apôtre qui, par ses souffrances, rend témoignage à la vérité de la foi qu'il vous a annoncée et que vous avez embrassée avec tant de zèle. Demandez-y donc sermes et de sermons par de plusieurs sociétés dans laquelle Dieu vous a fait entrer par notre ministère, et dans laquelle je souhaite, de tout mon cœur, que vous demeuriez éternellement.

14. Hujus rei gratia. Saint Paul, dit le P. Mauduit, allait témoigner, au commencement de ce chapitre, qu'il fait toutes ses prières pour la perfection et la formation de ce temple spirituel des Gentils. Mais craignant que cette expression métaphorique d'édifice et de temple ne soit pas bien comprise des Ephésiens, il interromp leur d'un coup son discours et explique le plan providentiel que les Juifs surtout ne paraissent pas très-bien comprendre, de là le sens de ces mots Si tamen audistis que nous avons donné dans notre note sur le verset 2.

16. Ut det vobis. Dans sa prière pour les Ephésiens, l'Apôtre demande deux grâces: l'une pour le volonte; il desire qu'ils soient enrichis et fondés dans la charité: in charitate radicati et fundati, ce qui prouve encore une fois qu'il n'a jamais enseigné que la foi justifie sans et que les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires. Autre, pour l'intelligence des grands mystères de Christ: Ut potentia comprehenderet.

18. Vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la largeur, la longueur, la hauteur et la profondeur.

19. Et connaître l'amour de Jésus-Christ envers nous, qui surpasse toute connaissance; afin que vous soyez comblés de toute la plénitude des dons de Dieu.

20. Enfin je souhaite que celui qui, par la puissance dont il agit en nous, peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons, et tout ce que nous pensons.

21. Soit glorifié dans l'Eglise par Jésus-Christ, dans la succession de tous les âges et de tous les siècles. Amen.

CHAPITRE IV.

Exhortation à l'amour par la charité. Vie païenne et vie chrétienne.

1. Je vous conjure donc, moi Paul, qui suis dans les chaînes par le Seigneur, de vous conduire d'une manière qui soit digne de l'état auquel vous êtes appelés.

2. Pratiquant en toutes choses l'humilité, la douceur et la patience, vous supportant les uns les autres avec charité.

18. Ut possitis comprehendere cum omnibus sanctis, quae sit latitudo, et longitudo, et subtilitas, et profunditas.

19. Scire etiam supereminenter scientiee charitatem Christi, et impleri in omnem plenitudinem Dei.

20. Etiam, qui potens est omnino facere superabundantior quam petimus aut intelligimus, secundum virtutem quae operatur in nobis.

21. Ipsi gloria in Ecclesia, et in Christo Jesu, in omnes generationes saeculi saeculorum. Amen.

CHAPITRE IV.

Exhortation à l'amour par la charité. Vie païenne et vie chrétienne.

1. Observo hâcque vos ego vincis in Domino, et ut digne ambuletis vocemini cum vocationis vestrae.

2. Cum omni humilitate, et mansuetudine, cum patientia supportantes invicem in charitate.

18. Que sit latitudo, Saint Thomas croit avec raison que, pour exprimer l'immesité de l'amour de Jésus-Christ, l'Apôtre fait les allusions aux expressions dont se sert Job pour exprimer l'immesité de Dieu lui-même (Cf. Job. XXI, 7-9).

Cap. IV. — Observo hâcque vos. De la partie démagique qui reforme les trois premiers chapitres de cette Epître, l'Apôtre passe à la partie morale qui fait l'objet des trois derniers. Ayant établi que les Juifs et les Gentils ne doivent former qu'un seul et même peuple, y compris et unies sociétés, il en conclut qu'ils doivent être unis comme les membres d'un corps, et il les exhorte à pratiquer les uns envers les autres l'humilité, la douceur, la patience et la charité, de manière qu'ils soient un (18). Pour ce qui se lit en objection par la diversité des dons et des grâces, il montre que cette diversité n'a d'autre but que l'honneur (19). Il montre ensuite la différence qui doit exister entre la vie du païen et celle du chrétien, et il les encourage à l'une et l'autre sous l'emblème du vieil homme et de l'homme nouveau (17-22).

18. Ut possitis comprehendere. Animo concipere et intelligere. — Cum omnibus sanctis. Cum omnibus christianis, quibus hoc dicit opto. — Quae sit latitudo, et longitudo, et subtilitas, et profunditas. Non expliat apostolus cuius rei intelligit latitudinem, longitudinem, et cetera dimensiones hae memoriae. Loquitur autem de beneficio redemptionis in Christo, cuius participatio voluit esse non solum Iudeis, sed omnibus gentibus. — Quae sit latitudo. Quae late se extendit hoc mysterium, obarsitas et benevolentia Christi, mirum ad omnes gentes et nationes. — Et profunditas. Longitudo nihil claudicat terminis nam ad eternitatem est extensum tamque perennis. Cum enim id est eternitatem decretum Deus vocare perire, utque benignae dispensationis effectus et fructus permanebit in omnem aeternam eternitatem. — Et subtilitas. Ad magnam enim et sublimem dignitatem gentes evocati sunt, ut scilicet filii Dei sint et Christi ecclesiam. In apostolus autem et potentiam, subtilitatem, qui sic servare servit, voluit, et potest etiam. — Et profunditas. Est enim profundissima hoc mysterium, quod, ut dicitur ad Romanos, 16, 25, latuit temporibus aeternis sacramenta. Nam esse profundum propter Christum et altissime secretissima humilitatem, qui sanctissima est. — Et, ad Philippenses, 2, 1.

19. Scire etiam. Oratio Dei cum possit scire, id est, animo comprehendi, ac pro dignitate assequari. — Supereminenter scientiee. Excedentem notitiam nostram, ac majorem quam et il nobis possit intelligi. — In Christo Jesu, in omnes dicitur. — Et impleri in omnia plenitudinem Dei. De omnium sanctorum Dei perfectione regnandi; et omnibus Dei donis abundanti.

20. Etiam, qui potens est. Et qui potens est superabundantior et cumulatio facere cum omnia que petimus, ac mente concipimus. — Secundum virtutem, quae operatur in nobis. Merx tua operans, secundum aemulatio et potentiam, id est, gratiam et Spiritum, qui vos potens ad ardua virtutum impellit.

21. Ipsi gloria in Ecclesia. Explicat sententiam in 20. Innotant, et autem, qui potens est, etc. Semper est ipsi gloria in Ecclesia. Id est, ipsius gloriam universae Ecclesiae, tanta benevolentia ad se efficit. — In Christo Jesu, in omnes dicitur. Id est, autem sententiam omnium saeculorum usque in interitum.

Cap. IV. — 1. Observo hâcque. Quasi dicit: Quis Dominus tantis beneficiis vos afficit. — Ego vincis in Domino. Ego Paulus, qui carcere tenor propter Deum non solum Evangelium. — Ut digne ambuletis vocatione, quae vocat estis. Ut mores et studia vocationis vestrae observetis, id est, ut sancta sit et perfecta conversatio vestra.

2. Humilitatis. Merx τὴν ὑποταξέτω. cum humili sensu de vobis ipse. — Cum patientia. Merx ὑποπαύσατο. Cum benignitate, qui virtus est qui homo fit lenis et lenius ad iram. — Supportantes invicem. Mores insanas, asperos et vitiosos proximorum.

3. Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien du paix.

4. Unus corpus, et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestrae.

5. Unus Dominus, una fides, unum baptisma.

6. Unus Deus et Pater omnium, qui est super omnes, et per omnia, et in omnibus nobis. [a. Mat. 21. 10.]

7. A Uniqueo autem nostrum data est gratia secundum mensuram donationis Christi. [a. Rom. 12. 3. I. Cor. 12. 11. II. Cor. 10. 13.]

8. Propter quod dicit: a Ascendens in altum captivum duxit captivitatem; dedit dona hominibus. [a. Ps. 67. 19.]

9. Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terra?

10. Qui descendit, ipse est qui ascendit super omnes caelos, ut impletet omnia.

11. Et implevit quosdam quidem apostolos, quosdam autem Prophe-

3. Et travaillant avec soin à conserver l'unité d'un même esprit par le lien du paix.

4. Unus corpus, et unus spiritus, sicut vocati estis in una spe vocationis vestrae.

5. Il n'y a qu'un Seigneur, qu'une foi, et qu'un baptême.

6. Il n'y a qu'un Dieu, père de tous, qui est au-dessus de tous, sur tous, en nous tous.

7. Car la grâce a été donnée à chacun de nous, selon la mesure du don de Jésus-Christ.

8. C'est pourquoi l'Écriture dit qu'étant monté en haut, il a mené avec lui une grande multitude de captifs, et qu'il a répandus ses dons sur les hommes.

9. Mais pourquoi est-il dit qu'il est monté au ciel, sinon parce qu'il est d'abord descendu auparavant dans les parties les plus basses de la terre?

10. Or celui qui est d'abord descendu est le même qui est monté au-dessus de tous les cieux, afin de remplir toutes choses.

11. Lui-même donna à donné à son Église quelques-uns pour être apôtres, d'autres pour être

6. Unus Deus, Saint Paul voyait dans l'Église la réalisation de la prière que Jésus avait faite à son Père après la croix, immédiatement avant sa passion. Nisi scitis, sicut et nos vobis auvum (Jean., XVII, 22).

8. Propter quod dicit. Tout en enseignant que l'Église doit être une, l'Apôtre reconnaît que ses membres reçoivent des dons différents. Il le prouve par l'Écriture. Fabord, et il cite ce passage des psaumes, et il fait voir qu'il s'applique à Jésus-Christ qui est monté au ciel le jour de son ascension, parce qu'il en était descendu auparavant par son incarnation, et que pendant que son corps était dans le tombeau, son âme est descendue dans les parties les plus basses de la terre, pour en tirer les âmes des saints, qui étaient retenues comme captives dans les limbes, et pour les faire entrer dans le ciel que le péché du premier homme leur avait fermé. Cette interprétation est celle de tous les Pères, et de la plupart des commentateurs.

10. Qui descendit omnia. Il est monté au plus haut des cieux, et il est descendu dans les régions les plus basses de la terre, afin de remplir le monde entier de sa présence. Le ciel a été rempli de sa gloire, la terre de ses miracles, et l'enfer de sa puissance.

11. Et implevit quosdam. Comme Dieu est l'auteur des inépuisables sociétés et de la hiérarchie qui maintient l'ordre de ses saints; de même Jésus-Christ a établi dans son Église une hiérarchie sacrée, qui assigne à chaque individu son rang et sa place, dans l'intérêt de l'unité.

9. Quod autem ascendit, quid est, nisi quia et descendit primum in inferiores partes terra? — 10. Qui descendit, ipse est qui ascendit super omnes caelos, ut impletet omnia. — 11. Et implevit quosdam quidem apostolos, quosdam autem Prophe-

10. Qui descendit omnia. Il est monté au plus haut des cieux, et il est descendu dans les régions les plus basses de la terre, afin de remplir le monde entier de sa présence. Le ciel a été rempli de sa gloire, la terre de ses miracles, et l'enfer de sa puissance.

11. Et implevit quosdam. Comme Dieu est l'auteur des inépuisables sociétés et de la hiérarchie qui maintient l'ordre de ses saints; de même Jésus-Christ a établi dans son Église une hiérarchie sacrée, qui assigne à chaque individu son rang et sa place, dans l'intérêt de l'unité.

4. Unum corpus, et unus spiritus. Supple: sicut, ut videmus quomodocumque esse unum corpus, eodem spiritu, et eadem anima et voluntate, qui a seipso disseminat non possit. — In uno. Ad unam tandemque apert salutem mentem.

5. Unus Dominus. Jesus Christus. Unica accorvum congruit pacis et charitatis incantatio; quasi dicit: Omni ope intendam nobis est ad servandam unitatem spiritus, quando iam unitus; tam sanctis tenemur necessitudinibus. — Una fides. Quam sequimur. — Unus baptisma. Cui veniti et christiani effectus auvum.

6. Unus Deus. Quae adoramus. — Super omnes. Demitio. — Per omnia. Providentia. — In omnibus. Justificatione.

8. Propter quod dicit. Ad significandam gratulam hanc donationem Christi, dicit David Psalm. 67, 19. — Ascendens in altum captivum duxit captivitatem. Christus cum ascendit in caelum, una secum adduxit, et in caelum subvertit inferi spolia. Id est, animas iustorum, quae erant apud inferos captivae tenuantur. — Dedit dona hominibus. Dedit dona Spiritus sancti, qui in Pentecoste, et quicquid Christus in apostolos et christianos operari.

9. Quod autem ascendit. Christus altissime ascendit super omnes caelos, qui profundissime se humiliavit et descendit ad imas partes terrae, sicut et inferos.

10. Qui descendit omnia. Sua potentia, majestate, victoria, et triumpho; ut omne hominum genus spiritibus donis cumularet, et omnia que de ipso scripta erant per prophetas adimpleret; et omnes regni sui partes perveniret.

11. Dedit quosdam quidem apostolos. Vult quosdam in Ecclesia esse apostolos. — Pastores. Episcopos.



est créé selon Dieu, dans une justice et une sainteté véritable.

25. C'est pourquoi, en vous éloignant de tout mensonge, que chacun parle à son prochain dans la vérité, parce que nous sommes membres les uns des autres.

26. De même, si vous vous mettez en colère, gardez-vous de pécher; que le soleil donne ou se couche point sur votre colère: 27. Et ne donnez point de lieu et d'entrée au diable.

28. Que celui aussi qui dérochait ne déroche plus; mais qu'il s'occupe lui-même au travail d'un de ses propres mains à quelque ouvrage bon et utile pour avoir de quoi subsister, et de quoi donner à ceux qui sont dans l'indigence.

29. Que nul mauvais discours ne sorte de votre bouche, mais qu'il n'en sorte que de bons et de propres à nourrir le feu, afin qu'ils inspirent la pitié à ceux qui les écoutent.

30. Et n'attristez point le Saint-Esprit de Dieu, dont vous avez été marqués, comme d'un sceau, pour le représenter au jour de la rédemption.

31. Ainsi que toute œuvre, tout comportement, toute parole, toute émotion, toute méditation, enfin toute malice soient bannis d'entre vous.

32. Mais soyez bons les uns envers les autres, 28. Et habent unde subsistat. L'Apôtre indique le travail comme un moralisateur d'une grande puissance. Il veut que le chrétien demande au travail ses moyens d'existence, au lieu de laisser aller au désœuvrement, et de vivre, comme les chiens, le vol et l'abus. Mais il ne s'arrête pas à lui. Au lieu de travailler d'une façon capotée, comme le fait l'homme vray et égaré, il veut que le chrétien travaille pour avoir de quoi venir en aide à ses frères. Ainsi la charité doit être le but de ses efforts, et les plus belles récompenses, en récompense aux yeux de Dieu.

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat: sed si quis bonus ad edificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et non contristate Spiritum sanctum Dei; in quo signati estis in die redemptionis.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio et clamor, et blasphemus talor a vobis cum omni malitia.

32. A Estote autem invicem benigni, sicut secundum Deum creati estis in justitia et sanctitate veritatis. [a Coloss. 3. 12.]

25. a Propter quod deponentes mendaciam, loquamini veritatem unumquemque cum proximo suo; quoniam membra invicem membra. [a I. Petr. 2. 1. Zed. 8. 16.]

26. a Et irascimini, et nolite peccare; sed non scissidum super irascendum vestrum. [a Ps. 4. 5.]

27. Nolite locum dare diabolo.

28. a Qui furabatur, iam non furetur; magis autem laboret, operando manus suas quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatibus pauperum. [a I. Petr. 2. 1. Zed. 8. 16.]

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat: sed si quis bonus ad edificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et non contristate Spiritum sanctum Dei. Nolite offendere Spiritum sanctum verum deus ut continentia, etc. — In quo. Per quem. — Signati estis. In anima in qua constituitur signum. Spiritus et veritas, id est, gratia et sanctitas habentur. — In die redemptionis. Ut in die resurrectionis extreme ab omnibus malis liberati et redempti, addeamini ad beatam immortalitatem.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemus talor a vobis cum omni malitia. — In quo signati estis. In die redemptionis. Ut in die resurrectionis extreme ab omnibus malis liberati et redempti, addeamini ad beatam immortalitatem.

32. A Estote autem invicem benigni, sicut secundum Deum creati estis in justitia et sanctitate veritatis. [a Coloss. 3. 12.]

qui secundum Deum creati estis in justitia et sanctitate veritatis. [a Coloss. 3. 12.]

25. a Propter quod deponentes mendaciam, loquamini veritatem unumquemque cum proximo suo; quoniam membra invicem membra. [a I. Petr. 2. 1. Zed. 8. 16.]

26. a Et irascimini, et nolite peccare; sed non scissidum super irascendum vestrum. [a Ps. 4. 5.]

27. Nolite locum dare diabolo.

28. a Qui furabatur, iam non furetur; magis autem laboret, operando manus suas quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatibus pauperum. [a I. Petr. 2. 1. Zed. 8. 16.]

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat: sed si quis bonus ad edificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et non contristate Spiritum sanctum Dei; in quo signati estis in die redemptionis.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio et clamor, et blasphemus talor a vobis cum omni malitia.

32. A Estote autem invicem benigni,

interiores, donantes invicem, sicut et Deus in Christo donavit vobis. [a Coloss. 3. 13.]

pleins de compassion et de tendresse, vous entre-pardonant mutuellement, comme Dieu aussi vous a pardonnés en Jésus-Christ.

CHAPITRE V.

Imiter Dieu et Jésus-Christ. Pureté de la vie du chrétien. Sainteté du mariage. Devoirs du mari et de la femme.

1. Estote ergo imitatores Dei, sicut filii carissimi:

2. a Et ambulatis in dilectione, sicut et Christus dilexit nos, et tradidit se ipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis. [a I. Joan. 13. 34. et 15. 12. I. Joan. 3. 21.]

3. a Formidat autem, et omnia immunditia, sui avaritia, sui invidiam in vobis, sicut dedit sanctos; [a Coloss. 3. 5.]

4. Aut torpido, aut stultiloquium, aut scurrilias, que ad rem non pertinent; sed magis gratiarum actio.

5. Hoc enim scitote, intelligentes quod omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, quod est idolorum servitus, non habet hereditatem in regno Christi et Dei.

1. Soyez donc les imitateurs de Dieu, comme étant ses enfants bien-aimés :

2. Et marchez dans l'amour et dans la charité, comme Jésus-Christ nous a aimés, et s'est livré pour nous, en s'offrant à Dieu, comme une oblation et une victime d'agréable odeur.

3. Qu'on n'entende pas seulement parler parmi vous ni de fornication, ni de quelque impureté que ce soit, ni d'avarice, comme on ne doit point en entendre parler parmi des saints.

4. Qu'on n'y entende point au plus des paroles deshonnêtes, ni de folles, ni de bouffonnes; ce qui ne convient pas à votre vocation; mais plutôt des paroles d'action de grâces.

5. Car sachez que nul fornicateur, nul impudique, nul avaré, ce qui est une rapine d'idolâtrie, ne sera héritier du royaume de Jésus-Christ et de Dieu.

Car. V. — 1. Estote ergo imitatores Dei. On peut diviser ce chapitre en deux parties. Dans la première, saint Paul parle des devoirs des chrétiens en général. Il doit imiter Jésus-Christ leur maître, et fait toutes les œuvres mauvaises que font les enfants de ténébreux (1-21). Dans la seconde partie, il traite des devoirs du mari et de la femme, et il les déduit de la nature de leurs rapports, qui doivent être ceux qui existent entre Jésus-Christ et son Église. Il jette ainsi les bases de la famille chrétienne, et commence par la œuvre de la réprobation sociale que le christianisme devait accomplir (22-33). Ce principe d'imitation se trouve dans les Évangiles sur le monticule (Matth., V, 20), et Jésus-Christ se dit lui-même l'imitateur de son Dieu, (V. 17).

2. Omnis immunditia. Saint Thomas croit que saint Paul a désigné par là tous les crimes contre nature, qui étaient très-frequents parmi les païens.

3. Omnis fornicator. L'Apôtre s'adresse spécialement aux crimes et dit qu'ils forment, à ceux qui les commettent, l'entrée du ciel, parce qu'ils se trouvent les bornes qui autorisent toutes ces lueurs, sans présente que Dieu est indifférent à nos actions. C'était l'erreur des païens auxquels l'Apôtre parait faire allusion dans le verset suivant.

Car. V. — 1. Sicut filii. Filiorum enim est parentis imitatio. Itaque sicut Patres vestri carissimi vos colunt, ita et vos debetis imitari carissimos.

2. Ambulate in dilectione. Exterius operi estis dilectionis et charitatis. Imilice dilectionis. Procedite cum amore et caritate. — Oblationem et hostiam Deo. Per sacrificium cruciatum crucis, ut nostra peccata expiaret. — In odorem suavitatis. In odorem suavitatis et gratiarum actionis. Significat sacrificium libelli Deo Patri, secundum suavitatis fuisse.

3. Formidat autem. Scitote autem. Omnia immunditia. Quilibet obsecutus et libido, vel torpido, vel immundum operum. — Aut avaritia. Hæreticus, de qua vide dicta cap. superius, 6, 19. — Sicut carissimi. Christianos.

4. Aut torpido. Scilicet verborum. — Stultiloquium. Moperplexum, stultiloquium, inquit Romanorum, ad fatuas et ineptas fabulas retorquendum. — Scurrilias. In greco est, dicitur, que virtus est, et serbanas dicitur a Latini; sed corruptelam sic accipit Apostolus pro ejus excessu, que proprie dicitur a Græcis ποικιλία, scurrilias, de qua vide Arator, E. Rithin., c. 7. Ποικιλία solum appellatur qui ridiculis et fastidiis suis jure abundat: Latini scurrilios vocant, et hinc dicta scurrilias. — Quod ad rem non pertinet. Que non sunt deorum. — Sed magis gratiarum actio. Scilicet aditator, sicut ex ore vestro, qui est, christi et sancti.

5. Scitote intelligentes. In greco nunc est, εὐρησθησθε, quasi dicit: Sicut cognoscite; sed vulgare loqui ter ψορσθησθε. Item aliam aut scitote intelligentes, an scitote et intelligite. — Fornicator, cui immunditia. Vide dicta, a. 8. — Avarus. Hæreticus; intelligitur super per avaritiam, vel impudicus voluptatum illicitarum cupidus, juxta ea que Simplicius asserit capite, n. 19, vel emulicosa, cooperandam divitiarum. — Quod est idolorum servitus. Nam separari noscitur a dominis suis quasi deus colunt, ut videtur avaris divitiis. — Non habet hereditatem in regno Christi. Cum scilicet avaritia, ut probatur, est in mortale peccatum.

28. renovatus est per gratiam Dei. — Qui secundum Deum creati estis. Qui per regnum Deiorem creati, ut secundum Deum, id est, sine aliqua legi, conformi; creati; inquam, in veris justitia quod proximis, et in vera sanctitate et munditia quem seipsum.

29. Dependentes sanctitatem. Membra veteris humani, que deponi et exui vult Apostolus, sunt mendacium, fraus, ira, injustitia, etc. His opposuit membra novi hominis, magis summi et indu vult, scilicet veritatem, mansuetudinem, justitiam, etc. — Quoniam membra veteris membra. Crati dicit: Membra membra non mentiri aliter, non decipit alteris, sed unumquemque alteri fideles est, illudque aliter adjuvat quantum potest.

30. Irascimini, et nolite peccare. Si contingat irasci, caveat ne in ignis ira ardeat; sed sicut quod in magna mansuetudine mansuetudine ad irascendum. — In die redemptionis. Ut in die resurrectionis extreme ab omnibus malis liberati et redempti, addeamini ad beatam immortalitatem.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemus talor a vobis cum omni malitia. — In quo signati estis. In anima in qua constituitur signum. Spiritus et veritas, id est, gratia et sanctitas habentur. — In die redemptionis. Ut in die resurrectionis extreme ab omnibus malis liberati et redempti, addeamini ad beatam immortalitatem.

32. A Estote autem invicem benigni, sicut secundum Deum creati estis in justitia et sanctitate veritatis. [a Coloss. 3. 12.]

25. a Propter quod deponentes mendaciam, loquamini veritatem unumquemque cum proximo suo; quoniam membra invicem membra. [a I. Petr. 2. 1. Zed. 8. 16.]

26. a Et irascimini, et nolite peccare; sed non scissidum super irascendum vestrum. [a Ps. 4. 5.]

27. Nolite locum dare diabolo. Non ejus habitus; quod facit, si excludat iram, et charitatem colitis cum proximis.

28. Qui furabatur, iam non furetur; magis autem laboret, operando manus suas quod bonum est, ut habeat unde tribuat necessitatibus pauperum. [a I. Petr. 2. 1. Zed. 8. 16.]

29. Omnis sermo malus ex ore vestro non procedat: sed si quis bonus ad edificationem fidei, ut det gratiam audientibus.

30. Et non contristate Spiritum sanctum Dei. Nolite offendere Spiritum sanctum verum deus ut continentia, etc. — In quo. Per quem. — Signati estis. In anima in qua constituitur signum. Spiritus et veritas, id est, gratia et sanctitas habentur. — In die redemptionis. Ut in die resurrectionis extreme ab omnibus malis liberati et redempti, addeamini ad beatam immortalitatem.

31. Omnis amaritudo, et ira, et indignatio, et clamor, et blasphemus talor a vobis cum omni malitia. — In quo signati estis. In anima in qua constituitur signum. Spiritus et veritas, id est, gratia et sanctitas habentur. — In die redemptionis. Ut in die resurrectionis extreme ab omnibus malis liberati et redempti, addeamini ad beatam immortalitatem.

32. A Estote autem invicem benigni, sicut secundum Deum creati estis in justitia et sanctitate veritatis. [a Coloss. 3. 12.]



6. Que personne donc ne vous séduise par de vains discours, car c'est pour ces choses que la colère de Dieu tombe sur les hommes rebelles.

7. N'ayez donc rien de commun avec eux. Car vous êtes autrefois les ténèbres, mais maintenant vous êtes lumière, marchez comme des enfants de lumière.

8. Or le fruit de la lumière consiste en tout ce qui est bon, en justice et de vérité :

9. Cherchez avec soin ce qui est agréable à Dieu :

10. Et ne pressez point de part aux œuvres infructueuses des ténèbres ; au contraire, condamnez-les ;

11. Car la pudeur ne permet pas seulement de dire ce que ces personnes font en secret.

12. Or tout ce qui mérite d'être repris se découvre par la lumière, s'y ayant que la lumière qui découvre tout.

13. C'est pourquoi il est dit : Lavez-vous, vous qui dormez : sortez d'entre les morts ; et Jésus-Christ vous éclairera.

14. Ayez donc avec vos frères, de vous conduire avec une grande circonspection, non comme des personnes imprudentes.

15. Que ceux en ce siècle fussent si allusés aux assemblées secrètes et nocturnes que l'on tenoit en l'honneur des mystères, et dans lesquelles il se passoit des abominations.

16. Et illuminés de Jésus-Christ, vous sélectez et disciplinez, par sa lumière, et par sa parole, les ténèbres de l'ignorance et du péché où vous êtes enroulés. Ainsi, sans ténèbres, vous qui avez été éclairés de cette divine lumière et qui êtes devenus vous-mêmes lumière en Notre Seigneur, vous devez aussi éclairer les autres par l'état de la sainteté de votre vie et la pureté de vos mœurs.

6. Nemo eos seducat in vanis verbis. Verbis aut tenebris fallacibus, quae hoc quod dixi non ita se habent. — Propter haec enim, Persecutionem subit, immunditiam et aversionem. — Venit ira Dei. Eorum, est praesens temporis. Venire solet Dei vindicta. — Et filii tenebrarum. Ambigunt, involuntarii, non scilicet qui divitiae legi non obediunt, haec peccata se transgrediri non cessant.

7. Nolite ergo effici participes eorum. Filiorum dissimulationis. Nolite cum sceleribus eorum, iam dictis communicare et participare.

8. Eratis enim aliquando tenebrae. Versaliamini in tenebris infidelitatis et ignorantiae. — Nunc autem lux in vobis. Nunc autem illuminati estis fide, gratia et doctrina Christi. — Et filii lucis ambuletis. Modeste sententia, vos transgrediri illas displicet, et in luce stant, gratia et sanctitatis verari.

9. Fructus enim lucis. Quasi dicit : Quae fructibus lucis ostendit vos esse filios lucis. — Est in omni bonitate. Veritateque, benignitate et benivolentia : haec opponit iniquitati. — Et justitia. Haec opponit iniquitati. — Et servitute. Haec opponit mendacio.

10. Prohibetis. Exhortationes, investigationes, et cognoscere studentes. — Quis sit beneficius Deo. Quomodo sanctos qui voluntatem et beneficiis agros et adimplere possunt.

11. Et nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum. Nolite vos misere agere peccatorum, qui nihil afferunt utilitatis, sed tantum aerae pondus. Vostis esse instructiones per lapsum, id est, maxime nociva, et utilitatis et peritiora. — Operibus. Sceleribus tenebrarum, et opera qui male agunt, odorum locum, juxta dictum Christi ; et qui peccatoribus inferri possunt debentur. — Major enim redarguitur, illa opera tenebrarum hinc turpitudinis vestrorum bonorum operum prodigia, detegit, manifestat, et omnibus apparet hinc turpitudinis. Nam contraria juxta se posita magis clarescunt.

12. Ad ipsa. Filii dissimulationis. — Turpe est et dicere. Servat apostolus proceptum quod supra dicitur, s. 8. — Persecutionem ostendit et omnia inmunditia. — nec nominatim in coram.

13. In lumine manifestator. Non argui, qui peccati, nisi non est qui in luce profert. Omnes enim quod manifestator, non argui, nisi non est qui in luce profert.

14. Propter quod dicit. Videtur sumptum hoc testimonium esse exornatio aliquo libro, qui temporum infamia intercedit. — Surge, qui dormis, et cernere a mortuis. Surge, o peccator, et evigila a mortifero somno caligantem. — Et illuminatus de Christo. Haec luce perditur, ut accipere illud splendorem, perinde ac si tenebris esset, et videtur in luce, postea alio illuminato, et tunc lumine cognoscere, et satisfecit tenebris, errorum et peccatorum vestigia invenerunt.

15. Filii tenebrae, fratres, quomodo cuncti ambuletis. Ultimam lucem vestram ad videndum quomodo bene et circumspecte convalescentem. Non quod imperitiosum. Valde enim insipientes sunt, qui in hoc loco Evangelii ambulantes, in erroribus suis in peccata impingunt.

6. A Nemo vos seducat inanis verbis ; propter haec enim sancti veni in Dei in filios dissimulationis. [a. Matth. 21. 4. Marc. 12. 5. Luc. 21. 8. Colos. 2. 18. II. Thess. 2. 3.]

7. Nolite ergo effici participes eorum.

8. Eratis enim aliquando tenebrae, nunc autem lux in vobis. Omnia loca ambuletis.

9. Fructus enim lucis est in omni bonitate, et justitia, et veritate :

10. Probantes quid sit beneficius Deo ;

11. Et nolite communicare operibus infructuosis tenebrarum, magis autem redarguite.

12. Que enim in occulto sunt ab ipse, turpe est dicere.

13. Omnia autem que arguuntur, a lumine manifestantur : omne enim quod manifestatur, lumen est.

14. Propter quod dicit : Surge qui dormis, et exurge a mortuis, et illuminabit te Christus.

15. Filii tenebrae, fratres, quomodo cuncti ambuletis, et non quasi insipientes, [a. Colos. 4. 5.]

16. Sed et sapientes ; rôlimentes tempus, quoniam dies mali sunt.

17. A Propterea nolite fieri imprudentes, sed intelligentes quae sit voluntas Dei. [a. Rom. 12. 2. I. Thess. 4. 3.]

18. Et nolite inebriari vino, in quo est luxuria ; sed implemini Spiritu sancto.

19. Loquentes vobismetipsos in psalmis, et hymnis, et canticis spiritualibus, cantantes et psallentes in cordibus vestris Domino.

20. Gratias agentes semper pro omnibus, in nomine Domini nostri Jesu Christi, Deo et Patri.

21. Subjuncti invicem in timore Christi ;

22. a Mulieres viris suis subditae sint, sicut Domino ; [a. Gen. 3. 16. Colos. 3. 18. I. Petr. 3. 1.]

23. a Quomodo enim sic caput est ecclesiae, sicut Christus caput est ecclesiae ; ipse salvator corporis ejus. [a. I. Cor. 11. 3.]

24. Sed sicut ecclesiae subjecta est Christus, ita et mulieres viris suis in omnibus.

25. a Viri, diligite uxores vestras, sicut et Christus dilexit ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea, [a. Colos. 3. 19.]

26. Ut illam sanctificaverit, mundans iterum aqua in verbo vitae,

27. In psalmis. On voit que dans les premières assemblées des chrétiens, on s'exerçoit de louer Dieu par les psalmes, des hymnes et des cantiques, comme nous le faisons aujourd'hui dans nos églises.

28. Christus caput est ecclesiae. Dans l'Écriture, nous avons vu souvent comparer au mariage l'union de Jésus avec Dieu, de Jésus-Christ avec son Église, tel saint Paul nous dit des rapports du Christ avec son Église les devoirs respectifs des deux. Il donne ainsi au mariage un caractère entièrement spirituel qui le purifie et l'immortelle.

29. Parce que le mari est le chef de la femme, comme Jésus-Christ est le chef de l'Église, qui est son corps, et dont il est aussi le Sauveur.

30. Comme donc l'Église est soumise à Jésus-Christ, les femmes aussi doivent être soumises en tout à leurs maris.

31. Et vous, maris, aimez vos femmes, comme Jésus-Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle.

32. Afin de la sanctifier, après l'avoir purifiée dans le baptême de l'eau ; par la parole de vie ;

33. Et la purifier. On voit que dans les premières assemblées des chrétiens, on s'exerçoit de louer Dieu par les psalmes, des hymnes et des cantiques, comme nous le faisons aujourd'hui dans nos églises.

34. Christus caput est ecclesiae. Dans l'Écriture, nous avons vu souvent comparer au mariage l'union de Jésus avec Dieu, de Jésus-Christ avec son Église, tel saint Paul nous dit des rapports du Christ avec son Église les devoirs respectifs des deux. Il donne ainsi au mariage un caractère entièrement spirituel qui le purifie et l'immortelle.

16. Reclinentes tempus. Etiam oportet, scientes tempus, vel potius opportunitatem. Studiosius enim opportunitatem providendam, in via Dei et virtutis, et bona opera se mita accenduntur ; sunt illorum, cum quatuordecim rerum dicitur. Reclinare igitur hoc loco idem quod curare ; vel potius, ad rem dicitur, appellamus aurumque cupientes. — Quomodo esse mali sunt. Multa erunt, particulae et sententiae appositi, quae occasionem bene agendi vel admodum, vel minus, vel pariter exponunt.

17. Propterea. Cum dies mali sint, et omnia peccati periculis plena. — Imprudentes. In istis in conversationibus vestris, ita ut patiamini opportunitatem ubi bene agendi. — Sed intelligite quae sit voluntas Dei. Data operum ut intelligat qui Patria vobis vult esse.

18. In quo. Solliciti vino ; vel in quo, nolite inebriari ; quasi dicit : in sobrietate. — Et inebriari. Aporia, qui est luxuria, lascivia, qualis est eorum qui assidue potant et commestantur, ut bene semper sint temulentis ; sed sanctorum etiam, ut hoc loco, pro luxuria et libidine in nobis venimus, haec enim sunt valde cognata ; nam venter motu sustantur in ebrietas. — Spiritu sancto. Gratia et iustitia spiritualis, atque in universum bonis spiritualibus.

19. Loquentes vobismetipsos in psalmis. Loquentes inter vos cantate, et psalmos, hymnos et canticis spiritualibus cantantes, et Dei psallentes non lingua tantum, sed latine cordis affectu.

20. Pro omnibus. Gratias, donis et beneficiis a Deo acceptis. — In nomine Domini nostri Jesu Christi. Per nomina Jesu Christi, per Jesum Christum, qui haec donis et beneficiis nobis praesertit et obtulit. — Deo et Patri. Gratias agentes.

21. Subjuncti invicem. Alter alteri, subditae superiorum. — In timore Christi. Cum filii timore timentes Christum offendere, ad subjuncti et obedientes non fuerimus.

22. Sicut Dominus. Christus in viris suis considerat Christus Dominum, qui est caput et sponsus ecclesiae.

23. Ipse, salvator corporis ejus. Ejus ponitur pro sui, et sensus est : Christus dat salutem corpori suo, id est, ecclesiae, sicut caput, quod omnes sensus continet, salutem dat corpori, in illa illuminando, et dirigendo illud per viam, planitiam et rationem.

24. Ita et mulieres viris suis. Subjectae sint.

25. Et seipsum tradidit. Alio dicitur enim, ut semetipsum pro eis se daret in mortem.

26. Ut illam sanctificaverit. Mundam redderet ab omni impuritate peccati. — Mundans iterum aqua. Per sacramentum baptismi. — In verbo vitae. Per sacram et virtutum baptismi formam.

27. Pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible.

28. Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes comme leur propre corps : celui qui aime sa femme s'aime soi-même ;

29. Car nul ne hait sa propre chair ; mais il la nourrit et l'entretient, comme Jésus-Christ, l'Eglise.

30. Parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme abandonnera son père et sa mère, pour s'attacher à sa femme ; et de deux, ils deviendront une même chair.

32. Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et dans l'Eglise.

33. Que chacun de vous donc aime aussi sa femme comme lui-même, et qui la femme craigne son mari.

CHAPITRE VI.

Devoirs mutuels des enfants et des pères, des serviteurs et des maîtres. Armes spirituelles des chrétiens contre les démons. Saint Paul se recommande aux prières des Ephésiens. Il leur envoie Tyrochique, Salutations.

1. Vous, enfants, obéissez à vos pères et à vos mères en ce qui est selon le Seigneur ; car cela est juste.

2. Honorez votre père et votre mère : c'est le

30. *De carne ejus et de ossibus ejus.* Nous sommes, dit le P. G. Carrière, revêtus de la même chair que celle qu'il a prise dans son incarnation, qu'il a immolée sur la croix, et dont il nous nourrit dans l'Eucharistie. Voilà le modèle sur lequel les maris doivent régler leur conduite à l'égard de leurs femmes, faisant pour elles ce que Jésus-Christ a fait pour sa Eglise. C'est pourquoi, comme Jésus-Christ a souffert en quelque manière sans Père céleste et sa mère, la Synagoge, pour s'attacher à elle et à elle-même en son Eglise qu'elle est devenue son propre corps avec lui, ainsi il est écrit que l'homme abandonnera, etc.

32. *Sacramentum hoc magnam est.* Toute la Tradition s'est appuyée sur ce texte pour prouver que Jésus-Christ avait élevé le mariage à la dignité de sacrement (Cf. Concile de Trente, sess. XXIV. *Doctrinae de sacramentis Matrimonii.* Catech. Rom., part. II, cap. VIII, § 26. *W. Expositio. De Matrimonio.* chap. I, art. 3.)

Cap. VI. — *Filiis obedite parentibus sociis.* Après avoir décrit, dans le chapitre précédent, les devoirs réciproques du mari et de la femme, l'Apôtre passe ici aux devoirs des enfants envers les pères et des parents envers les enfants. Il traite ensuite des rapports qui doivent exister entre les serviteurs et les maîtres. C'est ce qui fait l'objet de la première partie de ce chapitre (1-9). Dans la seconde, il apprend aux fidèles à lutter contre le démon (10-17). Le reste concerne ses dernières recommandations aux Ephésiens et ses salutations (18-33).

27. *Ut exhiberet ipse sibi gloriosum.* Ut sibi sicut enim gloriosum, non tantum mundum et purum. — *Mundum.* Pécuniis. — *Aur regum.* Venustis.

28. *Ut corpus sui.* Sicut enim deus de carne sua.

29. *Sicut et Ecclesiam.* Ut carnem suam nutret ac fovet, omnia supplicando que ad ejus salutem pertinent.

30. *Corporis ejus.* Mystici, cuius membra, caro aut ossa sumus.

31. *Propter hoc relinquat.* Propter ad hunc quodammodo locum pertinet illa que legitur in libro Genesis. c. 2. v. 24. — *Relinquit homo patrem.* Vide dicta loco citato (capitulum 1. — *Ego autem dico in Christo et in Ecclesia.* Significat enim conjunctionem sacramenti Christi cum sua sponsa Ecclesia; quam in illa verba protulit de viri et femina conjunctione, vere ac propriè locutus sit, hanc tamen Christi cum Ecclesia conjunctionem jam tum Spiritus sanctus indicabat.

33. *Verumtamen et ego singuli.* Facite ut sacramentum quod representatis et geritis, respa præstetis et exprimitis, ut nihilum quicque maritus diligit uxorem quasi suam uxorem, imò quasi seipsum, sicut Christus diligit Ecclesiam. — *Timentis.* Reverentur.

Cap. IV. — 1. *In Domino.* Dominum autem et reverentia. — *Hoc enim justum est.* Ut qui vos vitam accepturum, et reverentiam reddendum et obedientiam.

2. *Mandatum primum in promissione.* Cum promissione; primum mandatum cui adjecta sit expressa et specialis promissio.

27. Ut exhiberet ipse sibi gloriosum Ecclesiam, non habentem maculam, aut rugam, aut aliquid hujusmodi, sed ut sancta et immaculata.

28. Il a et viri debent diligere uxorem suam ut corpora sua. Qui suam uxorem diligit, seipsum diligit.

29. Nemo enim unquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fovet eam, sicut et Christus Ecclesiam ;

30. Quia membra sumus corporis ejus, de carne ejus et de ossibus ejus.

31. a Propter hoc relinquat homo patrem et matrem suam, et adheret uxori suæ, et veniunt duo in carne una. [a Gen. 2. 24. Matth. 19. 5. Marc. 10. 7.] b.] I. Cor. 6. 16.]

32. Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico in Christo et in Ecclesia.

33. Verumtamen et ego singuli, nosque uxorem suam sicut se ipsum diligit; vobis autem timeat virum suum.

quam, quod est mandatum primum in promissione; [a Erod. 20. 12. Nest. 5. 16. Eccli. 3. 9. Matth. 15. 4. Marc. 7. 10. Coloss. 3. 20.]

3. Ut bene sit tibi, et sis longævus super terram.

4. Et vos, patres, nolite ad iracundiam provocare filios vestros; sed educate illos in disciplina et correptione Domini.

5. a Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore, in simplicitate cordis vestri, sicut Christo; [a Coloss. 3. 22. Tit. 2. 9. I. Petr. 2. 18.]

6. Non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed ut servi Christi, factentes voluntatem Dei ex animo :

7. Cum bona voluntate servientes, sicut Domino, et non hominibus ;

8. Scientes quoniam nequequam quodcumque fecerit bonum, hoc recipiet a Domino, sive servus, sive liber.

9. Et vos, domini, eadem facite illis, remittentes inimici, sicut enim qui et illicum et vestri Domini est in oculis ; et personam acceptio non est apud eum. [a Deut. 10. 17. II. Par. 19. 7. Job. 34. 19. Sap. 6. 8. Eccli. 35. 15. Act. 10. 34. Rom. 2. 11. Coloss. 3. 25. I. Petr. 3. 17.]

10. De cætero, fratres, confortamini in Domino, et in potentia virtutis ejus.

11. Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli.

12. Quoniam non est nobis collectio :

5. *Servi obedite dominis.* Il s'agit ici des esclaves. L'esclavage était un des grands abus les plus odieux de l'évangile occasionnant de grands maux. L'Eglise les arrêta et l'abolit graduellement et à améliorer alors la société sans secousses, sans perturbation, sans désordre, comme il arrive par les procédés révolutionnaires.

9. *Scientes quis et illorum et sceleris Domini est.* Ces paroles renferment l'essence de la dignité de l'homme et des droits de la nature, quand il n'est traité par aucune idée fautive et de la grandeur personnelle de tout individu.

11. *Adversus insidias rectores.* Saint Paul nous a représentés (cap. II, §) les démons remuant l'air que nous respirons et étant perpétuellement prêts à nous attaquer, pour nous séduire ou bien et nous faire le mal.

3. *Ut bene sit tibi.* Ut felicitas ad alia vivas super terram. Hec autem verba promissionis mandato adjecta.

4. *Ad iracundiam provocatores.* Apperitate. Maledicti, animi verbosissimi, aut plus ab illis opera stricte quam par est. — *Educate illos in disciplina et correptione Domini.* Dantes eis Christiana monita, quibus modum bene et christiane vivendi adducant.

5. *Cornitibus.* Temporalibus. — *Cum timore et tremore.* Magna reverentia dominos vestros provocetis. Vt intelligit Augustinus Christi iudicis quod est 2. 3. ad Coloss. 3. 22. colligitur ubi habet, *timentes Deum.* — *In simplicitate cordis vestri.* Recto et simplici corde, tanquam servitibus Christo, qui omnia videt, etiam occultis cordis.

6. *Non ad oculum servientes.* Non ut facere soleat il qui presentibus tantum dominis obsequatur, absque asperantur. — *Quasi hominibus placentes.* Quasi nihil aliud spectetis quam hominum offensam cavere, et illis placere, et illis placere.

7. *Facientes voluntatem Dei ex animo.* Sincere et ex animo facite ea que Deus precipiit.

8. *Cum bonæ voluntate.* Met' dicitur, cum benevolentia, benevole, amice.

9. *Eodem facite illis.* Exhibite similes humanitates. — *Remittentes inimicos.* Modis parvitas. — *Scientes quis et illorum.* Scientes quod communis Domini et iudicis habetis vos et illi. — *Et personam acceptio non est apud eum.* Non personam respicit, sed meritum; non opus aut potentiam timet, quod dicitur in hac vita tantorum hominum presentum.

10. *Confortamini in Deo.* Vires sumite contra omnes diaboli, mundi et carnis tentationes. — *In Domino.* Divino auxilio fradi. — *In potentia virtutis ejus.* In potentia virtutis ejus.

11. *Induite vos armaturam Dei.* Hærentibus, universum armorum apparatus. Quoniam alii habent arma, nulli parati sunt. — *Ut possitis stare.* Ut resistere possitis diaboli insidiis, et petitionibus illius irritis reddere.

12. *Adversus carnem et sanguinem.* Adversus hominem. — *Principes, et potestates.* Per

prendre des commandements auquel Dieu ait promis une récompense.

3. *Honorez-les, dit-il,* afin que vous soyez heureux, et que vous viviez longtemps sur la terre.

4. Et vous, pères, n'irritez point vos enfants ; mais ayez soin de les bien élever, en les corrigeant et les instruisant selon le Seigneur.

5. Vous, serviteurs, obéissez à ceux qui sont vos maîtres selon la chair, avec crainte et avec respect, dans la simplicité de votre cœur, comme à Jésus-Christ même.

6. Ne les servez pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne sentiez qu'à plaire aux hommes ; mais comme serviteurs de Jésus-Christ, faisant de bon cœur la volonté de Dieu.

7. Servez-les donc avec affection, regardant en eux le Seigneur, et non les hommes ;

8. Sachant que chacun recevra du Seigneur la récompense de bien qu'il aurait fait, soit qu'il soit esclave, soit qu'il soit libre.

9. Et vous, maîtres, démontrez de même de l'affection à vos serviteurs, ne les traitant point avec mépris, sachant que vous avez les uns et les autres un maître commun dans le ciel, qui n'aura point d'égard à la condition des personnes.

10. Enfin, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur et dans sa vertu toute-puissante.

11. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir vous défendre des embûches et des ardeurs du diable.

12. Car nous avons à combattre, non contre

des hommes de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances infernales, contre les princes du monde, c'est-à-dire de ce siècle ténébreux, contre les esprits de malice répandus dans l'air.

13. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez résister au jour mauvais de la tentation, et demeurer fermes, n'ayant rien omis pour vous défendre.

14. Soyez donc fermes : que la vérité soit le sentiment de vos reins ; que la justice soit votre cuirasse ;

15. Que vos pieds aient une chaussure que vous disposez à serrer l'Évangile de paix.

16. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir résister tous les traits enflammés du malin esprit.

17. Prenez encore le casque du salut, et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu.

18. L'invouant en esprit et en tout temps,

19. *Accipite armaturam.* Aux yeux de l'Apôtre, le chrétien est un soldat qui doit être constamment armé. Il décrit ses armes offensives et défensives, empruntant son image à l'armée militaire qui était alors en usage.

20. *Per omnes orationes.* Après vous être revêtu de toutes ces armes, adressez-vous à Dieu, de qui seul vous pouvez recevoir leur force et leur vertu. L'invouant en esprit, etc.

principes intelligit eos demones qui fuerunt in ordine angelorum qui distant principatus : sicut per potestates, per qui fuerunt in eo qui distat potestates. — *Menti rectores.* Demones intelligit, qui in lateribus hoc aere et malignos principatus exercet, procalis, turles, vesatos, imiles, gradines ciendi, vel per tenebras has intelligit apostolos turpes, in quibus idem mundi vobis potestatem vobiscum, qui veluti arcem per tyrannidem occupant hic fieri armatus secerum custodit. — *Contro spiritualis nequitie, in coelestibus.* Contra spiritualis nequitie, id est, demones sanum, qui in sublimibus habitant lochi, hoc est, in aere.

21. *In die malo.* Periculosus, tempore scilicet tentationis, presertim contra adversarios diaboli. — *Et in omnibus perfectis stare.* Qui armatus antequam veniat, ut, postquam oratio perfectio stare possint : quare aliqui putant in Vulgata latina legulum esse, et omnibus perfectis stare : quasi dicitur : Sicut miles nihil nisi facti quo possit resistere, sic vult non vitam ipsa nobis sanis sancti fieri, ut parati simus, et ingratum tentationis punitis resistere. Vulgata nostra sensus oculum reddidit : nam per perfecti idem est quod perfectum instruit ad pugnam et resistendum.

22. *Stare ergo accipitis armaturam vestram in veritate. In veritate :* hoc est, primi per armaturam christianam militis, scilicet habitus. Per veritatem aliqui intelligunt fidelitatem et integritatem ; alii, ipsam veritatem iurare in propugnatione fidei doctrina, spiritualium hinc habitum esse voluit. — *Induti loriceam justitiae.* Iustitiam intelligit non speciem, que jus sum cuique reddat, sed conscientiam, que est complexio omnium virtutum : hanc enim, et loriceam homines abarant, et omni et parte occupant.

23. *Calceati pedes in preparatione Evangelii pacis.* Sermo est de militaribus calceamentis ; nam agitur de paupibus militis christianis. Videtur autem calceos, militaris constantiam confirmantemque voluntatem, in qua quod politus ingreditur, tumida et græda suscipit progrederi ; contra vero calceati intrepidi et audaces. — *In preparatione Evangelii.* Alio casu et promptu ad ambulandum vitam Evangelii, ejus præceptis obediendo, et consiliis adferendo ; vel prædicandum amplexando. — *Evangelii pacis.* Pacem, id est, preparationem, et hanc omnem secum afferentes, se præsentem pacem cum Deo, cum consuetudine nostra et cum proxima.

24. *In omnibus sumentes scutum fidei.* Vult enim, ut notat D. Hieronymus, nos in castitate et opere gestare clypeum. Fidei, scutum veritate diaboli sagittas et suggestiones excipere et retardare. — *Tibi nequitissimi ignes.* Jacula variorum tentationum a diabolo insinuantur quibus ille corda hominum incendit et inflammari ad peccandum.

25. *Et galeam salutis accipite.* Galeam salutem, que caput a periculis servat immune. In grege est, excelsiorum nos superex, potens sublevari ; vel, ut alii vertunt, sublevari, id est, salvatorem ipsum assumite per galeam. Quod per galeam salutis intelligit apostolus ad Hebræos prima ad Thess., 5, 8, ubi habet : *Induti loriceam fidei et charitatis, et galeam spem salutis.* Christo ergo salvatore tanquam galeam caput munire, nihil aliud est quam consuetudinem ipam obediens salutis salutis et victorie, in hoc persequissimo exercantibus, in Christo Salvatore nostro galeam, vitamque nostram illi protegendam committere, partem salutem per gladium victoriam hinc protectori acceptam referre. — *Et gladium spiritus.* Et spiritus gladium assumite. Hæc omnia descriptio armis quibus a malo christi cum inimici et protegat ; nam addit gladium que invisibilem hostem læcesse, oppugnare et ferre possit. — *Quod est verbum Dei.* Gladio verbi Dei demones jugulum petunt et ferimus, cum evangelii verbi prædicatione victoris, foris hinc amplexu spiritus exultat, cum infidelium aut peccatorum præda illi eripitur, et in Christi castra convertitur.

26. *Per omnes orationes.* Senens est : et hoc facite multis orationibus et observationibus Deum assidue precorati, ut nos rogantibus adjoret, et victores faciat. — *In spiritu.* Quod non solum voce, sed corda affectu. — *Et in ipso vocabulo.* Et ad hoc ipsum ut assidue Deum ore in spiritu vigilantes, magis cum instantia, sollicitate et perseverantia. — *Pro omnibus sanctis.* Fidelibus omnibus.

27. *Et adversus carnem et sanguinem ; sed adversus principatus et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, contra spiritualia nequitia, in coelestibus.*

28. *Propterea accipite armaturam Dei, ut possitis resistere in die malo, et in omnibus perfectis stare.*

29. *Stare ergo sumentes vestros in veritate, et induti loriceam justitiae.*

30. *Et calceati pedes in preparatione Evangelii pacis ;*

31. *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequitissimi ignis extinguere ;*

32. *Et ad galeam salutis assumite, et gladium spiritus (quod est verbum Dei) [a Hebr. 29. 17. 1. Thess. 3. 8.]*

33. *Per omnes orationes et obser-*

34. *vationes orantes omni tempore in spiritu ; et in ipso a vigilantes in omni instanti et observatione pro omnibus sanctis [a Coloss. 4. 2.]*

35. *Et pro me, ut detur mihi sermo in apertione oris mei cum fiducia, notum facere mysterium Evangelii ; [a Coloss. 4. 3. H. Thess. 3. 1.]*

36. *Pro quo legatione linguae in caeteris, ita et in ipso audeam, prout oportet me loqui.*

37. *Et autem et vos sciatis que circa me sunt, quid agam ; omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater et fidelis minister in Domino ;*

38. *Quem misi ad vos in hoc ipsum, et cognoscatis que circa nos sunt, et consolatur corda vestra.*

39. *Pax fratribus, et charitas cum Ebo, et Deo Patre, et Domino Jesu Christo.*

40. *Gratia cum omnibus qui diligunt Dominum nostrum Jesum Christum in incorruptione. Amen.*

41. *Nota faciet Tychicus.* Tychicus avult esse chargé de porter cette lettre aux Éphésiens, et, en même temps, une autre aux Colossiens. On a cru qu'il était diacre, à cause du mot grec qui le qualifie par ministre. La Tradition rapporte qu'il fut évêque de Chalcedoine en Bithynie. Les Martyrologes d'Usuard et d'Adon marquent sa fête le 14 avril.

42. *Ut detur mihi sermo.* Ut Deus aperiat os meum, et inspiret sermones quos loquar, ut cum fiducia, id est, libertate, evangelizem.

43. *Pro quo Evangelio.* — *Legatione linguae.* Christi legatus et proco qui gaudet. — *In caeteris.* Hinc patet hanc epistolam Roma e carcere scripam esse. — *Ita et in ipso.* Evangelio prædicando, — *Ad eos.* Libere agam ; et audacter prædicam Evangelium. — *Prout oportet me loqui.* Tanquam legatum summi Dei, quem docet libere et intrepide loqui.

44. *Que circa me sunt.* Que ad me pertinent quomodo res meas habeant. — *Quid agam.* In carcere constitutus. — *Minister in Domino.* In his que ad Christum Dominum pertinent. In grege pro ministro est *Dioceres* ; vel quod illo nomine Tychicus institutus esset, vel certe singulare nomen pro quolibet ministro et adjutore.

45. *Que circa nos sunt.* Quis sit sermo nostrorum status. — *Et consolatur corda vestra.* Ne animis deficiatis ob tribulationes meas, quas pro vobis et pro Evangelio patior. *Pro consolatur,* in greco est, *traxeretur,* quod verti etiam potest, *exhortetur.*

46. *Pax fratribus.* Subaudi : ait, vel auguratur se multipliciter.

47. *Gratia cum omnibus.* Sit cum omnibus, — *In incorruptione,* Insuper, sincera, pura.

par toutes sortes de supplications et de prières ; et vous employant avec une vigilance et une persévérance continuelle, à prier pour tous les saints.

19. Et pour moi aussi, afin que Dieu m'ouvre la bouche, me donne des paroles pour annoncer librement le mystère de l'Évangile ;

20. Donnez l'exercice de la légation et l'ambassade, dans les églises où je suis, et que j'en parle avec la liberté et la hardiesse que je dois.

21. Quant à ce qui regarde l'état où je suis et ce que je fais, et qu'il console vos cœurs.

22. Que Dieu le Père et le Seigneur Jésus-Christ donne à mes frères la paix et la charité avec la foi.

23. Et que la grâce soit avec tous ceux qui aiment Notre Seigneur Jésus-Christ d'un amour pur et sans tâche. Amen.

24. *Nota faciet Tychicus.* Tychicus avult esse chargé de porter cette lettre aux Éphésiens, et, en même temps, une autre aux Colossiens. On a cru qu'il était diacre, à cause du mot grec qui le qualifie par ministre. La Tradition rapporte qu'il fut évêque de Chalcedoine en Bithynie. Les Martyrologes d'Usuard et d'Adon marquent sa fête le 14 avril.

25. *Ut detur mihi sermo.* Ut Deus aperiat os meum, et inspiret sermones quos loquar, ut cum fiducia, id est, libertate, evangelizem.

26. *Pro quo Evangelio.* — *Legatione linguae.* Christi legatus et proco qui gaudet. — *In caeteris.* Hinc patet hanc epistolam Roma e carcere scripam esse. — *Ita et in ipso.* Evangelio prædicando, — *Ad eos.* Libere agam ; et audacter prædicam Evangelium. — *Prout oportet me loqui.* Tanquam legatum summi Dei, quem docet libere et intrepide loqui.

27. *Que circa me sunt.* Que ad me pertinent quomodo res meas habeant. — *Quid agam.* In carcere constitutus. — *Minister in Domino.* In his que ad Christum Dominum pertinent. In grege pro ministro est *Dioceres* ; vel quod illo nomine Tychicus institutus esset, vel certe singulare nomen pro quolibet ministro et adjutore.

28. *Que circa nos sunt.* Quis sit sermo nostrorum status. — *Et consolatur corda vestra.* Ne animis deficiatis ob tribulationes meas, quas pro vobis et pro Evangelio patior. *Pro consolatur,* in greco est, *traxeretur,* quod verti etiam potest, *exhortetur.*

29. *Pax fratribus.* Subaudi : ait, vel auguratur se multipliciter.

30. *Gratia cum omnibus.* Sit cum omnibus, — *In incorruptione,* Insuper, sincera, pura.

BIBLIOTECA DEL NUEVO LEÓN
AL DE BIBLIOTECAS

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS.

1. Fondation de l'Église de Philippe. — 2. De l'occasion de cette Épître. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. Du lieu et du temps où elle a été composée.

1. La ville de Philippe, située près du fleuve Strymon, appartenait à l'ancienne Thrace. Elle avait d'abord porté le nom de Crésides, à cause des nombreuses sources qui jaillissent de son territoire, et qui forment une rivière dont il est parlé au livre des Actes (xvi, 43). Le père d'Alexandre le Grand, Philippe, roi de Macédoine, la fortifia et lui donna son nom.

Les Romains ayant divisé la Macédoine en quatre parties, Philippe fit partie de la première, qui avait pour capitale Amphipolis. Ce fut dans les plaines de Philippe que, l'an 42 avant Jésus-Christ, Brutus et Cassius, les meurtriers de César, livrèrent contre Octave et Antoine la bataille qui décida du sort de la république romaine.

Auguste l'agrandit, la repeupla et en fit une colonie romaine à laquelle il donna le *ius Italicum*. Ce fut la première ville d'Europe où saint Paul annonça l'Évangile. Étant à Troade, il eut une vision qui le décida à passer de l'Asie Mineure en Macédoine; il s'embarqua pour Néapolis avec Luc, Timothée et Silas, et de là ils se rendirent à Philippe qui était à trois lieues de ce port.

Les Juifs n'avaient dans cette ville qu'un petit oratoire situé dans un faubourg. Les apôtres attendirent le jour du sabbat pour y annoncer leur nouvelle doctrine. Leur première conquête fut une femme, surnommée la Lydiennne, parce qu'elle était de Thyatire et qu'elle faisait le commerce de la pourpre. Elle força saint Paul et ses compagnons à habiter chez elle, et les progrès de l'Évangile furent si rapides parmi les Philippiens, qu'en peu de temps on vit se former une Église nombreuse, ardente et dévouée, qui fit toujours la consolation du grand Apôtre Paul et des autres missionnaires qui l'avaient créée avec lui.

Mais à l'occasion d'une jeune fille possédée du démon et guérie par saint Paul, les apôtres ayant été accusés devant les magistrats de propager une religion nouvelle et non autorisée, on les arrêta; saint Paul, prisonnier, convertit son geôlier avec toute sa famille, et demanda sa liberté comme citoyen romain. Les magistrats lui accordèrent, mais le prièrent de s'éloigner de leur ville. Il y consentit et se rendit à Thessalonique.

Tout en quittant Philippe il n'avait point oublié l'accueil qu'il y avait reçu, et les Philippiens ne cessèrent de lui témoigner leur attachement et leur fidélité. Ayant su qu'à Thessalonique il manquait de ressources, ils s'empressèrent de lui envoyer par deux fois tout ce dont il pouvait avoir besoin. Leur générosité alla encore le trouver à Corinthe, et au moment où, par délicatesse, l'Apôtre ne voulait rien accepter des Corinthiens, il ne craignait pas d'accepter ce que les Philippiens lui envoyaient.

Il ne manqua aucune des occasions qui se présentèrent pour retourner au milieu de ses chers Philippiens. Il fit deux voyages dans leur ville; l'un quand il quitta Ephèse pour aller en Macédoine (Act., xx, 4), et l'autre quand il revint de Corinthe et qu'il passa par Philippe pour se rendre à Jérusalem (Act., xx, 6).

2. Quand les Philippiens surent qu'il était à Rome et qu'il y vivait dans les fers, ils résolurent de lui envoyer Epaphrodite, qui était peut-être leur évêque, et que saint Paul appelle son frère, son coopérateur, son compagnon d'armes et dont il fait le plus grand éloge. Ils firent une collecte et le chargèrent de remettre à l'Apôtre leur offrande.

Epaphrodite arrive à Rome, trouva saint Paul dans sa prison et se mit à son service avec un dévouement qui faillit lui coûter la vie. Il tomba dangereusement malade à la suite de ses travaux extraordinaires, et les Philippiens, informés de son état, en conçurent une tristesse profonde.

Fort heureusement il guérit. Peut-être sa guérison fut-elle due aux prières de l'Apôtre. Mais comme les Philippiens désiraient vivement son retour, saint Paul ne voulut pas le conserver plus longtemps près de lui, et il le leur renvoya. Il le chargea de remettre aux Philippiens cette lettre dans laquelle, tout en les remerciant de ce qu'ils avaient fait pour lui, il s'efforce de les en récompenser par les excellents avis et par les touchantes exhortations qu'il leur adresse.

Pendant le temps qu'il avait passé avec saint Paul, Epaphrodite n'avait pas manqué de l'instruire de tout ce qui se passait parmi les Philippiens. Cette Église n'avait point vu de scandale éclater dans son sein comme celle de Corinthe. Il n'y avait pas de division parmi ses membres, et les novateurs ne comptaient pas de partisans parmi eux comme parmi les Galates.

Mais les judaïsants cherchaient aussi à les gagner à leur parti, et quelques dissentiments avaient éclaté entre les diaconesses Evodie et Syntyche.

3. Dans son Épître saint Paul se borne à parler aux Philippiens la langue du cœur. Comme il n'y avait pas d'erreurs enseignées parmi eux, il n'éprouve pas le besoin de discuter et il ne divise pas ce qu'il a à leur dire en deux parties, comme dans les Épîtres précédentes, la partie dogmatique et la partie morale.

Ici c'est la partie morale qui prédomine, et tout ce que dit l'Apôtre revient à des conseils et à des exhortations.

Il commence par les saluer et leur adresser les souhaits les plus affectueux. Il leur parle avec la tendresse d'un père et les entretient de ses épreuves et de ses souffrances. Il est dans les fers, mais ce qui le réjouit, c'est que sa captivité profite à l'Évangile. S'il n'écoulait que son intérêt, il désirerait être délivré de son corps. Mais comme sa vie peut leur être utile, par attachement pour eux il préfère continuer la lutte. Il sait qu'ils ont été aussi éprouvés, et il les engage à lier profit comme lui des combats qu'ils ont à livrer pour Jésus-Christ (ch. ii).

Il les exhorte par les motifs les plus pressants et les plus tendres, à l'union, à la paix, à l'obéissance et à l'humilité. Pour les porter à la pratique de ces deux dernières vertus, il leur cite l'exemple de Jésus-Christ qui s'est humilié jusqu'à se faire homme comme nous, et qui a été obéissant jusqu'à la mort de la croix. Il leur rappelle qu'ils doivent opérer leur salut avec crainte et tremblement, et leur montre la part que chacun de nous doit prendre à cette grande œuvre. Il leur enverra Timothée qui sera leur guide et leur lumière, et en attendant il leur rend Epaphrodite qui s'est montré admirablement pénitent tout le temps qu'il a passé près de lui (ch. ii).

Il arrive ensuite à les détourner du piège que pourront leur tendre les judaïsants. Il a été Juif et il a en tous les privilèges dont peuvent se glorifier ceux de sa nation. Il a sacrifié tous ces titres, parce qu'il a vu qu'ils ne servent de rien et qu'il n'y a d'utile que la foi en Jésus-Christ. Il les engage à imiter son exemple et à ne pas prêter l'oreille à ces discours trompeurs d'hommes sensuels qui ne vivent que pour les corrompre (ch. iii).

Il arrive aux dissentiments moins graves qui existaient entre Evodie et Syntyche, et il les engage à vivre dans la paix. Il fait les mêmes recommandations à tous les Philippiens, et les exhorte à n'avoir d'autre but que d'être de fidèles serviteurs de Jésus-Christ. Il les remercie avec autant d'amour que de délicatesse de leurs dons et les salue (ch. iv).

Le dogme n'étant pas contesté, il n'est ici l'objet d'aucune discussion, mais il est perpétuellement supposé. Ainsi nous aurons l'occasion de remarquer dans nos notes que l'Apôtre réfute dans cette Épître, par ses assertions positives, toutes les erreurs qu'ont dévies sur la personne de Jésus-Christ les grecs, les nestoriens, les eutychiens, les apollinaristes et les doctes; il condamne les pélagiens et les semi-pélagiens qui ont nié la nécessité de la grâce, l'hérésie contraire qui a

soutenu que la grâce était nécessaire ou que le libre arbitre n'existait pas; l'erreur des juifs était relativement à la nécessité des observances légales, celle des sabéens qui niaient la résurrection et la transformation de nos corps.

4. L'authenticité de cette Épître n'a jamais été contestée. Toute l'antiquité l'a admise. Quelques critiques modernes ont essayé en Allemagne de l'attaquer, mais leurs arguments ont été jugés insignifiants par les rationalistes modernes.

Heinrichs, sans en nier l'authenticité, a prétendu qu'elle était la réunion de deux Épîtres particulières. La première aurait embrassé les deux premiers chapitres; et la seconde aurait commencé au chapitre III, à ces mots : *De cetero*. A la vérité l'Apôtre passe à cet endroit à un nouvel ordre d'idées. Il arrive à parler de l'erreur des judaïsants. Mais n'est-il pas ordinaire que dans une même lettre on traite divers sujets? Celui-ci est naturellement amené par ce qui précède. Après avoir exhorté les Philippiens à persévérer dans la bonne voie, il leur signale les dangers auxquels ils sont exposés.

La tradition a été unanime à reconnaître que cette Épître avait été écrite à Rome, indépendamment des souscriptions qui se lisent dans le manuscrit du Vatican, dans la version Syriacque et dans plusieurs autres manuscrits anciens, on peut le conclure certainement de ce que dit lui-même saint Paul, qui nous parle de ses biens et qui mentionne à la fin les salutations des fidèles de la maison de César. L'opinion de Paulus, qui prétend qu'elle a été écrite à Césarée, et celle d'Éder, qui veut que ce soit à Corinthe, sont des singularités qui ne méritent pas de discussion. A Corinthe, saint Paul n'a pas passé un temps si long dans les fers, et quand il était à Césarée, il ne pouvait pas espérer que sa captivité allait cesser, puisqu'il en avait appelé à César.

Quant à l'époque, on croit qu'il s'agit de la première captivité de saint Paul à Rome. Il y avait déjà quelque temps qu'il était captif, car les Philippiens avaient appris sa captivité et lui avaient envoyé Epaphrodite. Cet envoyé était tombé malade à Rome, et c'est après sa guérison que saint Paul le renvoya à Philippe avec sa lettre. Tout ceci suppose qu'il y avait déjà longtemps qu'il était dans les fers à Jérusalem.

D'après la chronologie que nous avons adoptée, sa détention ayant eu lieu de l'année 61 à 63, nous croyons que cette Épître fut écrite vers l'an 62.

ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Affection de saint Paul pour les Philippiens. S'il était vivré encore, c'est dans l'intérêt des Philippiens.

1. Paulus et Timotheus, scrii Jesu Christi, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis et diaconibus.
2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.
3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri.
4. Semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecacionem faciens.
5. Super communicatione vestra in Evangelio Christi a primis die usque nunc.
6. Confidens hoc ipsum, quia qui cepit in vobis opus bonum, perficet usque in diem Christi Jesu;
1. Paulus et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints et Jésus-Christ qui sont à Philippiens, aux évêques et aux diacres.
2. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donnet la grâce et la paix.
3. Je rends grâce à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous :
4. Et je ne fais jamais de prières que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie
5. De ce que vous avez reçu l'Évangile, et y avez persévéré, depuis le premier jour jusqu'à cette heure.
6. Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé en vous le saint ouvrage de votre saint l'achèvement de sa perfection, jusqu'à au jour de l'établissement de Jésus-Christ.

Cap. I. — 1. *Paulus et Timotheus*. On peut diviser ce chapitre en trois parties : 1^o Saint Paul témoigne son affection aux Philippiens qui ont toujours été si généreux pour lui, et leur fait ses congratulacions (1-11); 2^o il leur expose son état présent; il est captif, mais ses liens ont été utiles à la cause de l'Évangile; il leur fait part de ses espérances (12-21); 3^o il leur parle de son avenir, s'il n'est senti que son intérêt; il désirent être délivré de cette vie pour être avec Jésus-Christ; mais l'intérêt des Philippiens lui fait solliciter la prolongation de son exil. Il les exhorte à vivre saintement (21-30). — *Cum episcopis*. L'exaltation de saint Chrysostome, admise par Menochius, se justifie par le livre des Actes (XXI), où ceux qui sont appelés évêques au verset 17, sont appelés évêques au verset 28, et par la première Épître à Timothée, chap. III, où saint Paul, de même qu'on ne parle que des évêques et des diacres. Quelques commentateurs appoient que saint Paul parle ici des évêques qui étaient dans les villes voisines de Philippi, mais ces professeurs la première interprétation.

5. *Super communicatione vestra*. L'Apôtre a voulu parler de la part que les Philippiens prenoient à la propagation de l'Évangile, en fournissant à ceux qui le prêchaient, et au particulier à saint Paul, ce qui était nécessaire pour leur subsistance. C'est le sens adopté par saint Chrysostome et tous les Grecs, et c'est ainsi que l'on entend le mot grec traduit dans la Vulgate par *communicatione et communitio*. Il se prend pour les secours de la charité (Cf. inf. IV, 15; Hébr., XIII, 16).

6. *Qui cepit in vobis opus bonum perficet*. La grâce est nécessaire pour le commencement, mais pour l'achèvement de l'œuvre de salut. C'est ce que l'Épître a décliné contre les ennemis pénieux; c'est ce que le concile de Trente proclame expressément d'après une parole de l'Apôtre : *Deus, dicit, nisi ipse illius gratia defuerit, sicul cepit opus bonum, ita perficit, operans vult et perficere* (Sess. VI, cap. 13).

Cap. I. — 1. *Paulus et Timotheus*; Timotheus secum conjuncti, non quasi Timotheus sit auctor epistolae, ut Paulus, sed ut intelligant Philippienses, quidquid hac epistola continetur esse sicut a me Pauli sententia, sed utram Timotheus. — *Omnibus sanctis*: Omnibus fidelibus in baptismo sanctificatis. — *Cum episcopis*. Hoc episcopus hic Apostolicus presbyteros intelligit, ut Chrysostomus et alii explicant. Ubi Syria vocit, cum presbyteris, et coetus ministris.

2. *Gratia vobis*. Supplé : multiplieatur.
3. *In omni memoria vestri*. Quoties vestri recordor. Vel sensus est : gratias ago Deo quod mei vincit memoria vestra.
4. *Cum gaudio*. Ordo et sensus est : gratias ago Deo cum gaudio, cum deprecacione, eo quod vobis delectit communicationem in Evangelio Christi.
5. *Communicatione vestra*. Intelligit participationem Evangelii, id est, fidei et doctrinae evangelicæ. Vel communicationem in Evangelio sui participacionis laborum et afflictionum quas propter Evangelium Paulus participat. In hoc sensu cum Paulo communicacionem Philippienses, quis si computacionem, et missa Epaphroditis, consolacionem et opem afferre struunt.
6. *Quia*. Quod, etc. — *Qui cepit*. Deus. — *Opus bonum*. Communicationem in Evangelio intelligit, de qua a precedenti. — *Usque in diem Christi Jesu*. Usque ad diem judicii.

soutenu que la grâce était nécessaire ou que le libre arbitre n'existait pas; l'erreur des juifs était relativement à la nécessité des observances légales, celle des sabéens qui niaient la résurrection et la transformation de nos corps.

4. L'authenticité de cette Épître n'a jamais été contestée. Toute l'antiquité l'a admise. Quelques critiques modernes ont essayé en Allemagne de l'attaquer, mais leurs arguments ont été jugés insignifiants par les rationalistes modernes.

Heinrichs, sans en nier l'authenticité, a prétendu qu'elle était la réunion de deux Épîtres particulières. La première aurait embrassé les deux premiers chapitres; et la seconde aurait commencé au chapitre III, à ces mots : *De cetero*. A la vérité l'Apôtre passe à cet endroit à un nouvel ordre d'idées. Il arrive à parler de l'erreur des judaïsants. Mais n'est-il pas ordinaire que dans une même lettre on traite divers sujets? Celui-ci est naturellement amené par ce qui précède. Après avoir exhorté les Philippiens à persévérer dans la bonne voie, il leur signale les dangers auxquels ils sont exposés.

La tradition a été unanime à reconnaître que cette Épître avait été écrite à Rome, indépendamment des souscriptions qui se lisent dans le manuscrit du Vatican, dans la version Syriacque et dans plusieurs autres manuscrits anciens, on peut le conclure certainement de ce que dit lui-même saint Paul, qui nous parle de ses biens et qui mentionne à la fin les salutations des fidèles de la maison de César. L'opinion de Paulus, qui prétend qu'elle a été écrite à Césarée, et celle d'Éder, qui veut que ce soit à Corinthe, sont des singularités qui ne méritent pas de discussion. A Corinthe, saint Paul n'a pas passé un temps si long dans les fers, et quand il était à Césarée, il ne pouvait pas espérer que sa captivité allait cesser, puisqu'il en avait appelé à César.

Quant à l'époque, on croit qu'il s'agit de la première captivité de saint Paul à Rome. Il y avait déjà quelque temps qu'il était captif, car les Philippiens avaient appris sa captivité et lui avaient envoyé Epaphrodite. Cet envoyé était tombé malade à Rome, et c'est après sa guérison que saint Paul le renvoya à Philippe avec sa lettre. Tout ceci suppose qu'il y avait déjà longtemps qu'il était dans les fers à Jérusalem.

D'après la chronologie que nous avons adoptée, sa détention ayant eu lieu de l'année 61 à 63, nous croyons que cette Épître fut écrite vers l'an 62.

ÉPÎTRE AUX PHILIPPIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Affection de saint Paul pour les Philippiens. S'il désirait vivre encore, c'est dans l'intérêt des Philippiens.

- | | |
|--|--|
| <p>1. Paulus et Timotheus, scrii Jesu Christi, omnibus sanctis in Christo Jesu, qui sunt Philippis, cum episcopis et diaconibus.</p> <p>2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.</p> <p>3. Gratias ago Deo meo in omni memoria vestri.</p> <p>4. Semper in cunctis orationibus meis pro omnibus vobis, cum gaudio deprecacionem faciens.</p> <p>5. Super communicatione vestra in Evangelio Christi a primis die usque nunc.</p> <p>6. Confidens hoc ipsum, quia qui cepit in vobis opus bonum, perficet usque in diem Christi Jesu;</p> | <p>1. Paul et Timothée, serviteurs de Jésus-Christ, à tous les saints et Jésus-Christ qui sont à Philippiens, aux évêques et aux diacres.</p> <p>2. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donnet la grâce et la paix.</p> <p>3. Je rends grâce à mon Dieu toutes les fois que je me souviens de vous :</p> <p>4. Et je ne fais jamais de prières que je ne prie aussi pour vous tous, ressentant une grande joie</p> <p>5. De ce que vous avez reçu l'Évangile, et y avez persévéré, depuis le premier jour jusqu'à cette heure.</p> <p>6. Car j'ai une ferme confiance que celui qui a commencé en vous le saint ouvrage de votre saint l'achèvement de sa perfection sera, jusqu'au jour de l'établissement de Jésus-Christ.</p> |
|--|--|

Cap. I. — 1. *Paulus et Timotheus*. On peut diviser ce chapitre en trois parties : 1^o Saint Paul témoigne son affection aux Philippiens qui ont toujours été si généreux pour lui, et leur fait ses congratulacions (1-11); 2^o il leur expose son état présent; il est captif, mais ses liens ont été utiles à la cause de l'Évangile; il leur fait part de ses espérances (12-21); 3^o il leur parle de son avenir, s'il n'est senti que son intérêt; il désirent être délivré de cette vie pour être avec Jésus-Christ; mais l'intérêt des Philippiens lui fait solliciter la prolongation de son exil. Il les exhorte à vivre saintement (21-30). — *Cum episcopis*. L'exaltation de saint Chrysostome, admise par Menochius, se justifie par le livre des Actes (XXI), où ceux qui sont appelés évêques au verset 17, sont appelés évêques au verset 28, et par la première Épître à Timothée, chap. III, où saint Paul, de même qu'on ne parle que des évêques et des diacres. Quelques commentateurs appoient que saint Paul parle ici des évêques qui étaient dans les villes voisines de Philippi, mais ces professeurs la première interprétation.

5. *Super communicatione vestra*. L'Apôtre a voulu parler de la part que les Philippiens prenoient à la propagation de l'Évangile, en fournissant à ceux qui le prêchaient, et au particulier à saint Paul, ce qui était nécessaire pour leur subsistance. C'est le sens adopté par saint Chrysostome et tous les Grecs, et c'est ainsi que l'on entend le mot grec traduit dans la Vulgate par *communicatione et communitio*. Il se prend pour les secours de la charité (Cf. inf. IV, 15; Hébr., XIII, 16).

6. *Qui cepit in vobis opus bonum perficet*. La grâce est nécessaire pour le commencement, mais pour l'achèvement de l'œuvre de salut. C'est ce que l'Épître a décliné contre les ennemis pénienciers; c'est ce que le concile de Trente proclame expressément d'après une parole de l'Apôtre : *Deus, dit-il, nisi ipse illius gratia defuerit, sicul cepit opus bonum, ita perficit, operans vultu et perficere* (Sess. VI, cap. 13).

Cap. I. — 1. *Paulus et Timotheus*; Timotheus secum conjuncti, non quasi Timotheus sit auctor epistolae, ut Paulus, sed ut intelligant Philippienses, quidquid hac epistola continetur esse sicut a me Pauli sententia, sed utram Timotheus. — *Omnibus sanctis*: Omnibus fidelibus in baptismo sanctificatis. — *Cum episcopis*. Hoc episcopus hic Apostolicus presbyteros intelligit, ut Chrysostomus et alii explicant. Ubi Syria vocit, cum presbyteris, et coetus ministris.

2. *Gratia vobis*. Supplé : multiplieatur.
3. *In omni memoria vestri*. Quoties vestri recorder. Vel sensus est : gratias ago Deo quod non vixi memoria vestra.
4. *Cum gaudio*. Ordo et sensus est : gratias ago Deo cum gaudio, cum deprecacione, eo quod vobis dolerit communicationem in Evangelio Christi.
5. *Communicatione vestra*. Intelligit participationem Evangelii, id est, fidei et doctrinae evangelicæ. Vel communicationem in Evangelio sui participacionem et officionem quas propter Evangelium Paulus participat. In hoc sensu cum Paulo communicacionem Philippienses, quis si computacionem, et missa Epaphroditis, consolacionem et opem afferre struunt.
6. *Quia*. Quod, etc. — *Qui cepit*. Deus. — *Opus bonum*. Communicationem in Evangelio intelligit, de qua a precedenti. — *Usque in diem Christi Jesu*. Usque ad diem judicii.

7. Et il est juste que j'aie ce sentiment de vous tous, parce que je vous ai dans le cœur, comme ayant tous part à ma joie par celle que vous avez eue à mes larmes à ma défense et à l'affermissement de l'Évangile.

8. Car Dieu m'est témoin avec quelle tendresse je vous aime tous dans les entrailles de Jésus-Christ.

9. Et ce que je lui demande est que votre charité croisse de plus en plus en lumière et en toute intelligence.

10. Afin que vous sachiez discerner ce qui est de meilleur et de plus utile, mais vous soyez purs et sincères, jusqu'à la mort de Jésus-Christ, sans que votre cœur soit interrompu par aucune chute.

11. Et que, pour la gloire et la louange de Dieu, vous soyez remplis des fruits de justice, par Jésus-Christ.

12. Or je désire que vous sachiez, mes frères, que ce qui m'est arrivé, a servi à un plus grand progrès de l'Évangile.

13. En sorte que mes liens sont devenus célèbres dans toute la cour, et dans tous les autres lieux de la ville de Rome, à la gloire de Jésus-Christ.

14. Et ainsi plusieurs de nos frères en Notre-Seigneur.

15. In omni plerique de nos frères en Notre-Seigneur. Saint Chrysostome, et après lui Théodoret, Basile, Cornélius de la Pierre, et par suite d'autres, ont eue qu'il faille enlever par là la cour de Néron. C'est sa sous-entendu par Fuloch et le P. de Carrières. Mais les commentateurs modernes croient en général qu'il s'agit plutôt de l'empereur, que Néron avait transféré de son palais dans l'Antre de la ville. Saint Paul avait pour gardien Martial, un soldat qui appartenait aux cohortes prétoriennes. L'Apôtre le convertit, et sa conversion amena sans doute celle d'un grand nombre de ses compagnons d'armes. Comme saint Paul avait la liberté de sortir de sa prison, et qu'il en avait fait un oratoire où il recevait sans cesse les fidèles, il ne manque pas de prêcher l'Évangile dans tous les quartiers de Rome. — In ceteris omnibus Et comme saint Paul parle plus loin des chrétiens de la maison de César (Inf. IV, 22), il est évident que le christianisme pénétra aussi dans le palais de Néron.

7. Sicut est mihi justum hoc sentire per omnibus vobis; et quod habeam vos in corde, et in vinculis meis, et a defensione et confirmatione Evangelii, sociis gaudii mei omnes vos esse.

8. Testis enim mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.

9. Et hoc oro ut charitas vestra magis et magis abundet in scientia, et in omni sensu;

10. Ut probetis potiora, et aliis sinceris et sine offensa in diem Christi.

11. Repleti fructu justitie per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia que circa me sunt, magis ad propitium valuerunt Evangelio;

13. Ita ut vinculis meis manifesta fuerint in Christo in omni preloquio, et in ceteris omnibus;

14. Et plures et fratres in Domino.

15. In ceteris omnibus. — *Confidentes vinculis meo.* Animos et anhelum sustulero et ex eo quod me vinculis pro Christo intercepto apud videbam causam Evangelii, et pro lucrato deputato.

7. Sicut est mihi justum hoc sentire per omnibus vobis; et quod habeam vos in corde, et in vinculis meis, et a defensione et confirmatione Evangelii, sociis gaudii mei omnes vos esse.

8. Testis enim mihi est Deus quomodo cupiam omnes vos in visceribus Jesu Christi.

9. Et hoc oro ut charitas vestra magis et magis abundet in scientia, et in omni sensu;

10. Ut probetis potiora, et aliis sinceris et sine offensa in diem Christi.

11. Repleti fructu justitie per Jesum Christum, in gloriam et laudem Dei.

12. Scire autem vos volo, fratres, quia que circa me sunt, magis ad propitium valuerunt Evangelio;

13. Ita ut vinculis meis manifesta fuerint in Christo in omni preloquio, et in ceteris omnibus;

14. Et plures et fratres in Domino.

15. In ceteris omnibus. — *Confidentes vinculis meo.* Animos et anhelum sustulero et ex eo quod me vinculis pro Christo intercepto apud videbam causam Evangelii, et pro lucrato deputato.

confidentes vinculis meis, abundantius auderet sine timore verbum Dei loqui.

15. Quisdam quidem et propter invidium et contentionem; quidam autem et propter bonam voluntatem Christum fructuosius.

16. Quisdam ex charitate, scientes quoniam in defensionem Evangelii positi sum;

17. Quisdam autem ex contentione Christum annuntians non sincere, existimantes pressuram se suscitare vinculis meis.

18. Quid enim? Dum omni modo, si non per occasionem, sive per veritatem, Christus annuntietur; et in hoc gaudeo, sed et gaudebo.

19. Scio enim quia hoc mihi proveniet ad salutem, per vestrum orationem, et subministrationem Spiritus Jesu Christi.

20. Secundum expectationem et spes meam quia in malo confundar; sed in omni fiducia sicut semper, et uno magis cupio Christum in corpore meo vivere per vitam, sive per mortem.

21. Mihi enim vivere Christus est, et non carum.

22. Quisdam autem ex contentione. In quibus casu pariter, et in vobis de his commentationibus, illya est des ministres et de petites rivalités parmi les ministres de l'Évangile. Ces prédictions ont été faites par l'Apôtre, et n'ont pas des hérétiques, comme saint Chrysostome et Theophraste ont supposé, qui s'il en eût été, l'Apôtre n'aurait pas pu dire qu'ils annoncent Jésus-Christ, et qu'il s'en réjouit. Mais c'étaient des mauvais confesseurs, qui étaient jaloux des succès du grand Apôtre, et qui, au lieu de lui témoigner du respect et de la déférence, cherchaient à le contrarier dans sa prison, au lieu de supposer des sentiments amiables aux leurs, et que l'Apôtre repousse.

23. Mihi enim vivere Christus est, Jesus-Christus est mea vita. C'est en lui, par lui, et pour lui que je vis (Gal. II, 20; Col. III, 3-4).

24. Propter invidium. Resistantes gloriam Pauli. — Et contentione. Studio contentione, quia cum Paulo de fama et gloria decertabat, sicut Paulus non cessavit Christi gloriam argere. — Propter bonam voluntatem. Deus enim affecit, et erga Evangelium.

25. Scientes quoniam in defensionem Evangelii, Quisdam ex charitate, qui prospera amant et qui cum Christi grege et veræ doctrine propaganda. — Positi sum. A hoc vos cogitavit.

26. Ex contentione. Vide dicta h. 18. — Non sincere. Non pura et sincera intentione predicant Christum. — Pressuram se suscitare. Novam reactionem et molestiam addere captivum meo.

27. Quid enim? Quid igitur? quæ dicit: Ipsi putant me premere, affligere et pungere; ego vero me premunt, affligunt et pungunt! Minimo. — Omni modo. Quovis modo. — Sive per occasionem. Erit occasio, sive preterea sit boni et studii promovendi Evangelium, cuius causa stimulantur invidia. Vultus veritas per occasionem, quia opportuna et occasio est et preterita significa. — Sive per veritatem. Sive vero et sincero amore agatur. — In hoc. Quod Christus suscitavit.

28. Scio enim quæ hæc. Romam scilicet odio et invidia quia mihi invidiam et Nenonis iram movit autem. — Ad salutem. Vel presentem, ut a vinculis liberor; vel futuram in sententia. — Per vestram orationem, et subministrationem. Si videlicet vos creditis pro me, et vestra oratione mihi impetretis Spiritum Christi, et solliciti his mihi cogitare subministrationem.

29. Secundum expectationem et spes meam. Quom Spiritum subministrat mihi magis apud et desidero expecto. — Quia in malo confundar. Ne secundum me magis considerem cum supposito: scio quia hoc mihi proveniet ad salutem, nec illa in re confundar, quia nullus prebit mihi nisi concivis, cuius me pedere debeat, nec spes mea frustrabitur me. — Sed in omni fiducia. In hac, in hac, in hac. — Magis cupio Christum. Christum magis libenter et constantius. — Et vivo. Ita et vivo. — Magis cupio Christum. Christum magis libenter et gloriosius, illius Evangelium predicando, et pro illi sacrificium, et quæ fieri profuturum.

30. Mihi enim vivere Christus est. Vita enim mea est Christo servire, et ipse Christus vita ipsa mihi est charitas. — Et non carum. Si vitam condignam profiterer, pro lucrato deputato.

Seigneur, se rassurant par cet heureux succès de mes liens, ont conçu une hardiesse nouvelle pour annoncer la parole de Dieu sans aucun crainte.

15. Il est vrai que quelques-uns préchent Jésus-Christ par un esprit d'envie et de contention, et que les autres le préchent par une bonne volonté.

16. Les uns préchent Jésus-Christ par charité, sachant que j'ai été établi de Dieu pour la défense de l'Évangile;

17. Et les autres le préchent par un esprit de pique et de jaloux, avec une intention qui n'est pas pure, se persuadant qu'ils ajoutent une nouvelle affliction à celle que je souffre dans mes liens,

18. Mais que m'importe? pourvu que Jésus-Christ soit annoncé en quelque manière que ce soit par occasion ou par un amour sincère de la vérité, je m'en réjouis, et je m'en réjouirai.

19. Car je sais que l'événement m'en sera salutaire par vos prières, et par l'infusion de l'esprit de Jésus-Christ.

20. Selon la ferme espérance où je suis que je ne recevrai point la confusion d'être trompé en rien de ce que j'attends; mais que, parlant avec toute sorte de liberté, Jésus-Christ sera encore plus libéralement annoncé, comme toujours, glorieux dans mon corps, soit par ma vie, soit par ma mort.

21. Car Jésus-Christ est ma vie, et la mort m'est un gain.

22. Quisdam autem ex contentione. In quibus casu pariter, et in vobis de his commentationibus, illya est des ministres et de petites rivalités parmi les ministres de l'Évangile. Ces prédictions ont été faites par l'Apôtre, et n'ont pas des hérétiques, comme saint Chrysostome et Theophraste ont supposé, qui s'il en eût été, l'Apôtre n'aurait pas pu dire qu'ils annoncent Jésus-Christ, et qu'il s'en réjouit. Mais c'étaient des mauvais confesseurs, qui étaient jaloux des succès du grand Apôtre, et qui, au lieu de lui témoigner du respect et de la déférence, cherchaient à le contrarier dans sa prison, au lieu de supposer des sentiments amiables aux leurs, et que l'Apôtre repousse.

23. Mihi enim vivere Christus est, Jesus-Christus est mea vita. C'est en lui, par lui, et pour lui que je vis (Gal. II, 20; Col. III, 3-4).

24. Propter invidium. Resistantes gloriam Pauli. — Et contentione. Studio contentione, quia cum Paulo de fama et gloria decertabat, sicut Paulus non cessavit Christi gloriam argere. — Propter bonam voluntatem. Deus enim affecit, et erga Evangelium.

25. Scientes quoniam in defensionem Evangelii, Quisdam ex charitate, qui prospera amant et qui cum Christi grege et veræ doctrine propaganda. — Positi sum. A hoc vos cogitavit.

26. Ex contentione. Vide dicta h. 18. — Non sincere. Non pura et sincera intentione predicant Christum. — Pressuram se suscitare. Novam reactionem et molestiam addere captivum meo.

27. Quid enim? Quid igitur? quæ dicit: Ipsi putant me premere, affligere et pungere; ego vero me premunt, affligunt et pungunt! Minimo. — Omni modo. Quovis modo. — Sive per occasionem. Erit occasio, sive preterea sit boni et studii promovendi Evangelium, cuius causa stimulantur invidia. Vultus veritas per occasionem, quia opportuna et occasio est et preterita significa. — Sive per veritatem. Sive vero et sincero amore agatur. — In hoc. Quod Christus suscitavit.

28. Scio enim quæ hæc. Romam scilicet odio et invidia quia mihi invidiam et Nenonis iram movit autem. — Ad salutem. Vel presentem, ut a vinculis liberor; vel futuram in sententia. — Per vestram orationem, et subministrationem. Si videlicet vos creditis pro me, et vestra oratione mihi impetretis Spiritum Christi, et solliciti his mihi cogitare subministrationem.

29. Secundum expectationem et spes meam. Quom Spiritum subministrat mihi magis apud et desidero expecto. — Quia in malo confundar. Ne secundum me magis considerem cum supposito: scio quia hoc mihi proveniet ad salutem, nec illa in re confundar, quia nullus prebit mihi nisi concivis, cuius me pedere debeat, nec spes mea frustrabitur me. — Sed in omni fiducia. In hac, in hac, in hac. — Magis cupio Christum. Christum magis libenter et constantius. — Et vivo. Ita et vivo. — Magis cupio Christum. Christum magis libenter et gloriosius, illius Evangelium predicando, et pro illi sacrificium, et quæ fieri profuturum.

30. Mihi enim vivere Christus est. Vita enim mea est Christo servire, et ipse Christus vita ipsa mihi est charitas. — Et non carum. Si vitam condignam profiterer, pro lucrato deputato.

22. Que si je demore plus longtemps dans ce corps mortel, je tirrai du fruit de mon travail, et ainsi je ne sais ce choisir.

23. Et je me trouve pressé des deux côtés : car d'une part, je desire d'être déchargé des liens du corps, et d'être avec Jésus-Christ; ce qui est sans comparaison le meilleur pour moi.

24. Et, de l'autre, il est plus utile pour votre bien que je demore encore en cette vie.

25. C'est pourquoi j'ai une certaine confiance qui me persuade que je demeurerai encore avec vous tous, et que j'y demeurerai même assez longtemps pour votre avancement, et pour la joie de votre foi.

26. *Jeure, dieu, que Dieu me fera cette grâces, afin qu'étant de nouveau retourné chez vous, vous ayez lieu de glorifier Jésus-Christ à mon occasion.*

27. Ne vous le guidez donc pas par moi : vous savez seulement de vous conduire d'une manière digne de l'Evangile de Jésus-Christ, afin que je n'aie point de reproche parmi vous, ou que j'entende dire en étant absent, que vous donnez fermes dans un même esprit, combattant tous d'un même cœur pour le foi de l'Evangile.

28. Et afin que vous demeuriez intrépides parmi tous les sorts de vos adversaires, ce qui est pour eux le sujet de leur perte, et pour vous celui de votre salut, si cela vient de Dieu :

29. Car c'est une grâce qui vous a faite, non

22. Quod si vivere in carne, hinc mihi fructus operis est, et quid eligam ignoro.

23. Corretor autem e duabus; desiderum habens dissolvi, et esse cum Christo, multo magis melius;

24. Permanere autem in carne, necessarium propter vos.

25. Et hoc confidenter scio qui me necesse et permanere omnibus vobis, ad profectum vestrum, et gaudium fidei;

26. Ut gratulatio vestra abundet in Christo Jesu in me, per meum adventum iterum ad vos.

27. A Tantum digne Evangelico Christi conversamini; ut si cum venero et videro vos, siye absens, nihil de vobis, quia statis in uno spiritu manentes, collaborantes fidei Evangelii; à Ephe. 4. 1. Coloss. 1. 10. 1. Item: 2.

28. Et in uno tormenti ad adversarios; que illis est causa perditionis, vobis autem salutis, et hoc a Deo;

29. Quia vobis donatum est pro

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

29. Quia vobis donatum est pro

28. Et quid aliquis ignoret. L'Apôtre au sait ce qu'il doit choisir de la vie ou de la mort. Pour lui personnellement, la mort est un avantage, mais si sa vie est utile à l'Eglise, la charité qui l'a pour ses frères en général, ou son particulier pour les Philippiens, l'emporte sur le desir de la cessation de l'Apôtre et de sa vie.

25. Et hoc confidenter scio. La charité l'emporte sur l'intérêt personnel, et lorsqu'il a été le pressantement contraire dans la conférence de Milice, il dit aux Philippiens qu'il a l'espoir de les revoir. Mais cet espoir n'était fondé que sur des probabilités humaines.

28. Et in uno tormenti ad adversarios, et omnes circumspice que les Philippiens étaient entre vaines persécutions, et omnes circumspice que l'Apôtre les ait entrepris des travaux résulta qu'avait eu sa captivité par rapport à la propagation de la foi. Dieu eût été le meilleur moyen de les soutenir et de les encourager. Mais nous n'avons pas de détail sur cette persécution.

29. Quia vobis donatum est. Saint Augustin a souvent cité ce texte pour établir contre les pélagiens et les semi-pélagiens la doctrine défendue par le concile d'Orange et par le concile de Trente (sess. VI, can. 4 et 7).

22. Quod si vivere in carne, hinc mihi fructus operis est. Si me adhuc vivere in carne vobis prodest, et utrumque ad utilitatem. — Et quid eligam ignoro. Post particulam si supponitur aliquis est, ut constat verbum. Tangit ex precedenti versiculo respectum videtur qui dicit, et in morte incipit, hoc videtur ad hanc sententiam: et vivere in carne est opere prodest, et alia ex parte non mihi lucrum est, quid ex hisce duabus aliquam ignoro.

23. Corretor autem e duabus. Dubius robor promor et arctor. Hinc desiderio dissolvi, alia ex parte non mihi lucrum est, quod est navigationem, cum e portu salvati. — Et me morietur. In greco est, *avayxoz*; quod est navigationem, cum e portu salvati. — Et me morietur. In greco est, *avayxoz*; quod est navigationem, cum e portu salvati. — Et me morietur. In greco est, *avayxoz*; quod est navigationem, cum e portu salvati.

24. Permanere autem in carne, necessarium propter vos, et evangelizati laboribus inhiunt, quia magis vobis est necessarium, profectum autem privato meo commoda.

25. Et hoc confidenter scio. Persuadens sibi vitam meam vobis esse necessarium, scio quod Deus me vobis adhuc commendat, faciendum in vita permanere. Hinc patet epistolam hanc scriptam esse e primis vinculis, non e secundis; nam e primis fuit liberata Paulus, in secundis a Nerone occisus. — Et gratulatio vestra. Ut de hisce incrementis tam in vobis quam in alio fundatis.

28. Et in uno tormenti. In greco est, *avayxoz*, id est, gloriatio. Ut gloriatio qui per Jesum, et vobis gratulamini, quod per me nihil ad fidem, conversi. — A tandem in Christo Jesu. Ceterum, Christo bene instruit. — In me. De me vinculis liberato et vobis solido.

27. Tantum digne Evangelico. Tantum modo in presentia, et via vestra Evangelico respondeat. — Quia. Quod. — Statim in uno spiritu. Perseveratis in pari religio ad mutum de ritibus studio se fervore. — Collaborantes fidei Evangelii. Vos in meo adjuvantes in certamine pro his Evangelii.

28. Ad adversarios. Qui Christi fidem persequuntur. — Et hoc a Deo. Ideo Deo auctore bonos promovente, et malos puniente. Vel hoc a Deo, nempe quod pro Christo patiamini.

29. Quia vobis donatum est. Egregium enim Deum est pro Christo pati. — Pro Christo.

Christe, non solum ut in eum credatis, sed etiam pro illo patiamini; 23. Idem certamen habentes, quales et vultus in me, et nunc auditis de me.

seulement de ce que vous croyez en Jésus-Christ, mais encore de ce que vous souffrez pour lui; 30. Vous trouvant dans les mêmes combats où vous m'avez vu et où vous entendez dire que je suis encore maintenant.

CHAPITRE II.

L'Apôtre exhorte les Philippiens à l'union et à l'humilité. Zèle de saint Paul. Vertu de Timothée. Louange d'Épaphrodite.

1. Si qua ergo consolatio in Christo, si quod solatium charitatis, si qua societas spiritus; si qua viscera misericordiae;

1. Si donc il y a quelque consolation en Jésus-Christ, s'il y a et quelque soulagement dans la charité qu'il vous inspire, s'il y a et quelque union dans la participation d'un même esprit, s'il y a dans vos cœurs quelque tendresse et quelque compassion pour moi;

2. Implete gaudium meum, ut idem spiritus, eademque charitatem habentes, unanimes, idipsum sentientes.

2. Rendez ma joie pleine et entière, étant tous parfaitement ensemble, n'ayant l'un qu'un même amour, une même âme et les mêmes sentiments.

3. Nihil per contentioneum, neque per insaniam glorian; sed in humilitate superbores sibi invicem arbitantes.

3. Ne vous faites rien par un esprit de contention ou de vaine gloire; mais que chacun, par humilité, croie les autres au-dessus de soi-même.

4. Non que quis sit singulari considerans, sed ea que illorum.

4. Que chacun ait regard de son prochain, et non de soi-même; mais dans à ceux des autres.

5. Hoc enim sentitis in vobis, quod et in Christo Jesu.

5. Et savez dans le même sentiment où a été Jésus-Christ.

28. Et in uno tormenti de suo. Allusion au récit que faisait leur frère des souffrances de saint Paul, Epaphrodite, qui était chargé de leur remettre cette lettre.

30. Etiam cruciatus de suo. Allusion au récit que faisait leur frère des souffrances de saint Paul, Epaphrodite, qui était chargé de leur remettre cette lettre.

2. Et in uno tormenti ad adversarios. Cette unité de pensées et de sentiments est un des points sur lesquels saint Paul insiste le plus. Nous le retrouvons dans toutes ses Epîtres (Cf. I. Cor. 1, 10; II. Cor. XIII, 11; Gal. V, 30; Ephe. IV, 3; Coloss. II, 7, etc.).

2. Et in uno tormenti ad adversarios. Cette unité de pensées et de sentiments est un des points sur lesquels saint Paul insiste le plus. Nous le retrouvons dans toutes ses Epîtres (Cf. I. Cor. 1, 10; II. Cor. XIII, 11; Gal. V, 30; Ephe. IV, 3; Coloss. II, 7, etc.).

3. Superiores sibi invicem arbitrentur. C'est le signe de l'humilité. Nous ne sommes pas obligés pour cela de former un jugement sur eux. Mais, comme le dit saint Thomas, d'après saint Augustin, nous pouvons croire qu'il y a dans les autres un mérite caché qui les rend supérieurs à nous, quoique le bien extérieur que nous faisons paraître sur leur face; cf. DLX, art. III, ad 3). — Non respiciat. Hic Paulatiam, et aliquod superiorum nisi communi de servorum esse se servit. Iab. II, cap. 1, 2.

3. Superiores sibi invicem arbitrentur. C'est le signe de l'humilité. Nous ne sommes pas obligés pour cela de former un jugement sur eux. Mais, comme le dit saint Thomas, d'après saint Augustin, nous pouvons croire qu'il y a dans les autres un mérite caché qui les rend supérieurs à nous, quoique le bien extérieur que nous faisons paraître sur leur face; cf. DLX, art. III, ad 3). — Non respiciat. Hic Paulatiam, et aliquod superiorum nisi communi de servorum esse se servit. Iab. II, cap. 1, 2.

5. Hoc enim sentitis in vobis. L'imitation de Jésus-Christ est le grand principe, et de morale pratique sur laquelle l'Apôtre revient sans cesse. Le disciple doit espérer le maître: *Et dominum vestri vultus, et quem gloriam ego feci vobis, sit et vos facite* (Joan. XIII, 15).

5. Hoc enim sentitis in vobis. L'imitation de Jésus-Christ est le grand principe, et de morale pratique sur laquelle l'Apôtre revient sans cesse. Le disciple doit espérer le maître: *Et dominum vestri vultus, et quem gloriam ego feci vobis, sit et vos facite* (Joan. XIII, 15).

29. Quia vobis donatum est. Quia vobis donatum est et Evangelium, quia pro peccatoribus, excelsa, carceres ac honorum rapinas, etc., passus estis. — Quia et iudicatis in me. Quia videtis cum me sustententem Philippas. — Et sum cruciatus. Accurre, et succurre, sicut in Roma sustinentem.

29. Quia vobis donatum est. Quia vobis donatum est et Evangelium, quia pro peccatoribus, excelsa, carceres ac honorum rapinas, etc., passus estis. — Quia et iudicatis in me. Quia videtis cum me sustententem Philippas. — Et sum cruciatus. Accurre, et succurre, sicut in Roma sustinentem.

2. Implete gaudium meum. Gaudium, quia me credendo et collaborando Evangelio compatis meum, complete et candida. — Ut idem spiritus. Quasi dicit: Impletis gaudium meum, et idem spiritus. — Eademque charitatem habentes. Mutuum et parum charitatem.

2. Implete gaudium meum. Gaudium, quia me credendo et collaborando Evangelio compatis meum, complete et candida. — Ut idem spiritus. Quasi dicit: Impletis gaudium meum, et idem spiritus. — Eademque charitatem habentes. Mutuum et parum charitatem.

3. Nihil per contentioneum. Ketz epibus, quod sanctus Ambrosius interpretatur *triduliam*, qui solliciti alios ad contentiones et litas provocant. — Superiores sibi invicem. Per humilitatem quoque alium se superiores et presantiorum cultum.

3. Nihil per contentioneum. Ketz epibus, quod sanctus Ambrosius interpretatur *triduliam*, qui solliciti alios ad contentiones et litas provocant. — Superiores sibi invicem. Per humilitatem quoque alium se superiores et presantiorum cultum.

4. Non que quis sit singulari considerans. — Considerantes. Spectantes et querentes.

4. Non que quis sit singulari considerans. — Considerantes. Spectantes et querentes.

5. Hoc enim sentitis in vobis, quod et in Christo Jesu. In sit affectus animi sensus in

5. Hoc enim sentitis in vobis, quod et in Christo Jesu. In sit affectus animi sensus in

R

6. Qui, ayant la forme et la nature de Dieu, n'a point cra que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu :

7. Mais il s'est avoué lui-même en prenant la forme et la nature de serviteur, en se rendant semblable aux hommes, et étant reconnu pour homme par tout ce qui a paru de lui au dehors :

8. Il s'est abaissé lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix :

9. C'est pourquoi Dieu l'a élevé et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout nom :

10. Afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans le ciel, sur la terre et sur les enfers :

11. Et que toute langue confesse que le Sei-

6. *Qui cum in forma Dei. Le mot forma, comme la remarque saint Chrysostome, se prend pour la nature, l'essence de la chose. Saint Paul oppose *forma Dei à forma servi. Or, par *forma servi, il entend la nature divine par *forma Dei. Et ce qui prouve, contre les arabs et les autres hérétiques, que telle est l'interprétation qui s'est admise, c'est qu'il ajoute qu'il n'a pas regardé comme une usurpation de se donner pour égal à Dieu.****

7. *Sed semetipsum exinanivit. Sous le rapport dogmatique, dit M. l'abbé Duch dans sa savante édition des Epîtres de saint Paul, vous trouverez dans ces deux versets (6-7) la suite de saint Thomas et des autres théologiens, la condamnation des erreurs suivantes : 1. De ce qu'ils disent, qu'ils nient la consubstantialité au Verbe avec le Père, en disant qu'ils entendaient que le Verbe est inférieur : de des sabelliens, qui n'admettaient qu'un seul personnage au Dieu ; de des manichéens, qui enseignaient qu'il y avait deux personnes au Jésus-Christ ; et des évêques de nos jours, qui ont dit que Jésus-Christ n'est que le corps d'un être naturel, de des valentiniens, et, en général, de tous ceux qui, sous le nom de docteurs, ont nié la réalité du corps de Jésus-Christ, ou bien, ont affirmé qu'il avait pris ce corps dans le ciel, et non pas dans le sein de la très-sainte vierge Marie. Le saint, des apollinaristes, qui disaient que Jésus-Christ est une âme jumelle semblable à la nôtre.*

9. *Donavit illi nomen. La plupart des Pères grecs, saint Thomas, Estius, et beaucoup d'autres commentateurs, ont cru qu'il s'agissait du nom de fils de Dieu, et ils ont rapporté de ce passage ce que dit saint Paul (Hebr. I, 4, 5). Mais nous préférons le sentiment de Melancthon, qui dit qu'il s'agit du nom de Jésus, consistant de *coïnacté et s'appuyé sur le verbe suivant.**

10. *Et infirmorum.* Les démons et les hommes reconnaissent dans leurs supplices la vertu de ce nom : *infirmorum credenti et confitentium, dit saint Jacques (I, 11-19).*

volens, qui fuit in Christo Jesus. Ille sensus, ille affectus humilitatis, misericordie, pietatis et charitatis sit et maneat in vobis, quam in Christo Jesus percipimus. Syrus vertit : *Ille sentit in vobis, quod Christus servus fuit.*

6. *Qui cum in forma Dei esset. Qui cum vere Deus esset, eodem qui Pater divinitate profectus. — Non exinanivit orbis esse et equalem Deo. Scilicet se, posse jure se equum Deo profiteri, ut cum dixit : *Joan., 10, 30 : Ego et Pater unum sumus, nec se factum divinitati in partem, quod unum erat natura, ut postea ait : *Joan., 14, 9 : Qui qui me viderit me viderit Deum.***

7. *Sed semetipsum exinanivit. Christus cum ante incarnationem esset Deus, et Deo equum, se ipsum tamen potius exinanivit, quando per incarnationem formam servi accepit. — Semetipsum exinanivit. Exavit, recavit, exavit, inquit, et tamen unum esse cum Deo et se esse pietatis, gloria, robore, etc., quam ad nihil se redigere, et se humilitatem ostendere servitium humanæ nature descendere. — In similitudinem hominum factus. Similitudo hominibus factus. — Et habens in se non homo. Significat apostolus Verbum eternum et invisibile in assumptam formam et naturam hominis, et illam hominibus spectantem esse, et per speciem se figuram corpore humani se assumpti hominum oculis visibiliter apparere viderique voluisse : inquit ad hominibus suis et levantis sit se homo, id est, verus homo.*

8. *Factus obediens usque ad mortem. Intellectus obediens qui voluntatem suam humanam perfecte subiecit voluntati Patris, et ejus decreto la morte crucis subivit.*

9. *Propter quod. Quia Christus ita se humiliavit, hinc vultum Deum, quam compensationem et reddere illi justum et congruum tanto humilitatis premium, exaltavit illum. — Et nomen illi dedit. Efferens illum ad vitam et gloriam immortalis, statuit omnes angelos et omnes, et collocaus ad dexteram suam. — Donavit illi nomen. Nomen JESU et salvatore. Iste enim hoc nomen fuit illi impositum in circumcisioe, tamen in cruce consummans redemptionem nostram, et saltem adferens mundo, acta perfecta factus est redemptor et salvator, et sic merito et ad omnibus hoc nomen applicetur, et simul intellectus esse esse Messiam et sic filium a Patre missum, quibus talia nulli majores esse possunt, aut ingenuum.*

10. *Et in nomine Jesu. Ut omnes genia curvando Jesu cultum et Jesum ipsum adoret. — Cœlestium, Angelorum et animarum beatissimam. — Terræstrum. Hominum in terciæ generis. — Infernorum. Foram qui sub terra sunt, scilicet omnes spiritus expulsi in purgatorio, et eorum qui cruciatur in inferno, sive homines scilicet, sive demones.*

11. *Et in omni lingua. Cœlestium, terrestrium, et infernorum. — Quia. Quod sit, — Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris. Omnes confitentur Christum, esse Dominum et eandem habere cum Patre gloriam.*

6. Qui cum in forma Dei esset, non rapinam arbitratus est esse se equum Deo :

7. Sed semetipsum exinanivit, formam servi accipiens, in similitudinem hominum factus, et habitum servitium in homo :

8. A Humiliavit semetipsum factus obediens usque ad mortem, mortem autem crucis : [a Hebr. 2, 9.]

9. Propter quod et Deus exaltavit illum, et donavit illi nomen, quod est super omnia nomen :

10. A Ut in nomine Jesu omnia genua Bectatur cœlestium, terrestrium, et infernorum : [a Iust. 13, 21. Rom. 14, 11.]

11. Et in omni lingua cognoscatur qui

Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris.

12. Itaque, charissimi mei, (sicul semper obediatis, non ut in presentia mei tantum, sed multo magis cum in absentia mea) cum metu et tremore vestram salutem operamini.

13. Deus est enim qui operatur in vobis et velle et perficere, pro bona voluntate.

14. Omnia autem facite sine murmurationibus et dissimulationibus, [a I. Petr. 4, 9.]

15. Ut silis sine querela, et simplices illi Dei, sine reprehensione, in medio nationum prave et perverse, inter quos lucetis sicut luminaria in mundo,

16. Verbum vite continentes ad gloriam meam in die Christi, quia non in vacuum cucurrit, neque in vacuum laboravit.

17. Sed et si immolatur supra sacrificium, et obsequium fidei vestre, gaudeat, et congratulor omnibus vobis.

13. *Deus est enim qui operatur. Ce verset, que les Pères ont si souvent opposé aux pélagiens et aux semi-pélagiens, a été employé aussi par d'autres sectaires contre le libre arbitre de l'homme, pour prouver que le grâces est nécessaire. Mais si le concours de la Grâce, comme n'est pas nécessaire aux actions de la grâce, saint Paul, suivant la remarque de saint Augustin, n'aurait pas recommandé aux Philippiens, dans la venue prochaine, d'opérer leur salut avec crainte et tremblement.*

15. *In conscientia concurre. L'Épître s'élève à se comparer à ceux qui descendaient dans l'arène pour disputer le prix de la course (I Cor. II, 2 ; I Cor. IX, 24).*

17. *Obsequium fidei vestre. Le mot grec καταρτυξ, rendu par le mot latin obsequium, signifie sacrifice volontaire offert par la ministère du prêtre. Dans la langue de l'Église, le mot obsequium a le même sens. Car nous disons après la messe : *Placet tibi, sancte Trinitati, obsequium sacrificii meo.**

secum Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu son Père.

12. Ainsi, mes chers frères, comme vous avez toujours été obéissants, avez sois, non-seulement lorsque je suis présent parmi vous, mais encore plus lors que j'en suis absent, d'opérer votre salut avec crainte et tremblement.

13. Car c'est Dieu qui opère en vous le vouloir et le faire, selon qu'il lui plait.

14. Faites donc toutes choses sans murmures et sans dissimules,

15. Afin que vous soyez irréprochables et sincères, et qu'étant enfants de Dieu, vous soyez sans tache au milieu d'une nation depravée et corrompue, parmi laquelle vous brillez comme des astres dans le monde.

16. Portant en vous la parole de vie, pour m'être un sujet de gloire au jour de Jésus-Christ, et pour faire voir comme je n'ai pas couru en vain, ni travaillé en vain.

17. Mais quand il se devrait faire une aspergion et une offrande de mon sang sur la victime et le sacrifice de votre foi, je me suis réjoui, et je j'en suis conjoûré avec vous tous.

13. *Deus est enim qui operatur. Ce verset, que les Pères ont si souvent opposé aux pélagiens et aux semi-pélagiens, a été employé aussi par d'autres sectaires contre le libre arbitre de l'homme, pour prouver que le grâces est nécessaire. Mais si le concours de la Grâce, comme n'est pas nécessaire aux actions de la grâce, saint Paul, suivant la remarque de saint Augustin, n'aurait pas recommandé aux Philippiens, dans la venue prochaine, d'opérer leur salut avec crainte et tremblement.*

15. *In conscientia concurre. L'Épître s'élève à se comparer à ceux qui descendaient dans l'arène pour disputer le prix de la course (I Cor. II, 2 ; I Cor. IX, 24).*

17. *Obsequium fidei vestre. Le mot grec καταρτυξ, rendu par le mot latin obsequium, signifie sacrifice volontaire offert par la ministère du prêtre. Dans la langue de l'Église, le mot obsequium a le même sens. Car nous disons après la messe : *Placet tibi, sancte Trinitati, obsequium sacrificii meo.**

12. Non ut in presentia mei tantum. Non tantum bene operamini cum præsens sum, tantum presentiam meam reverentem. — Cum metu et tremore. Altitud ad Paul., 2, 11. *Épître. In conscientia concurre. et collate et cum iustitia. Habet autem timore procautum propter inconstitutum saltem.*

13. *Deus est enim qui operatur in vobis. Hic ut cum metu et tremore vestram salutem operamini, quia nec velle nec operari consistit in vestris viribus, sed Deus est qui per annum sanam et strenuam in vobis operatur. Deus operatur vobis per gratiam predestinationis et electionis, qua intellectum illuminat, immittit bonas cogitationes, etc.; excitat voluntatem et affectum, pios motus, etc. Deus hæc tria, scilicet excitat, velle et perficere operatur in vobis etiam, scilicet cooperatur, sine nobis, secundum, scilicet velle, volensque lectum, scilicet perficere, per nos facit. Ita Bernardus in *Pro libro obediens. Virg. etc. c. 10. c. 2. Significat autem hocque beneficentiam, ultramque pronamque affectionem; quæ dicitur bene nos propter meritum vestra, sed pro sua gratuita immensitate in nos benevolentia et beneficiis, operatur in vobis velle et perficere.**

14. *In dissimulationibus. In secreto aut, dissimulatione, dissimulationibus, dissidibus.*

15. *Sine querela. Arguuntur, irreprehensibiles; talis et nomen de vobis merito conquiri possunt. — Simplices. Argentes, integri, sinceri, tenaces. — *Fili Dei. Quomodo enim docet De filio et Dei imitatione a Deo impletum ritum dicitur, ut in hoc non cadat reprehensio. — *Inter quos lucetis. Quævis. Vult etiam potest, facere, exemplo scilicet sanctæ vite et splendore vere doctrinæ.***

16. *Verbum vite continentes. Lumen vitæ sicut vobis predicant in vobis habentes et conservantes. — A d gloriam meam. Sic, quæ ad gloriositatem meam, ut scilicet de vobis in die et evangelica vite constantibus gloriam dico. — *In die Christi. In die iudicii. — *Quid non in vacuum cucurrit. In predicatione frustra non laboravit.***

17. *Sed et si immolatur. Sententia versuque est: quia etiam hoc vere vobis et ex animo affirmare potest. — A d gloriam meam. Sic, quæ ad gloriositatem meam, ut scilicet de vobis in die et evangelica vite constantibus gloriam dico. — *In die Christi. In die iudicii. — *Quid non in vacuum cucurrit. In predicatione frustra non laboravit.***



18. Et vous desirés aussi vous en rejouir en nous-mêmes, et vous en jouir avec nous.

19. Or j'espère qu'avec la grâce du Seigneur Jesus je vous enverrai bientôt Timothée, afin que je sois sans souci, apprenant de vos nouvelles.

20. Car je n'ai personne qui soit autant que lui uni avec moi d'esprit, et de cœur, ni que je porte plus sincèrement à prendre soin de ce qui vous touche.

21. Parce que tous cherchent leurs propres intérêts, et non ceux de Jesus-Christ.

22. Or vous savez déjà l'épreuve que j'ai faite de lui, puisqu'il a servi avec moi dans la prédication de l'Évangile, comme un fils sort à son père.

23. Il espère donc vous l'envoyer assisté qui j'aurai mis ordre à ce qui me regarde.

24. Et je me promets aussi de la bonté du Seigneur que j'irai moi-même vous voir bientôt.

25. Cependant j'ai fait le nécessaire de vous envoyer mes frères Epphrodite, qui est mon aide dans mon ministère, et mon compagnon dans mes combats; qui est votre apôtre, et qui m'a servi dans mes besoins.

26. Parce qu'il désirait vous voir tous; et il était fort en peine de ce que vous aviez tous à me mander.

27. Car il a été en effet malade jusqu'à la mort: mais Dieu a eu pitié de lui, et non-seulement de lui, mais aussi de moi; afin que je n'eusse pas affliction sur affliction.

28. C'est pourquoi je me suis hâté de vous

18. Idipsum autem et vos gaudeat, et congratulamini mihi.

19. Spero autem in Domino Jesu, et Timotheum me cito mittere ad vos; et ego homo animo sim, cognitis que circa vos sum. [c. Act. 16. 4.]

20. Neminem enim habeo tam unanimum, qui sincera affectione pro vobis sollicitus sit.

21. Quoniam enim qui me sua sunt querunt, non me sua sunt Jesu Christi. [c. I. Cor. 13. 5.]

22. Experimentum autem ejus cognoscite, quia sicut patri filius, mecum servavit in Evangelio.

23. Hinc igitur spero me mittere ad vos, mox ut videro que circa me sunt.

24. Confido autem in Domino, quoniam et ipse veniam ad vos cito.

25. Necessarium autem existimavi Epphroditum, fratrem et cooperarium, et commilitonem meum, vestrum autem apostolum, et ministrum necessitatis vestre, mittere ad vos.

26. Quoniam quidem omnes vos desiderabat, et meo causa erat, quoniam authenticis illis infirmatus.

27. Nam et infirmatus est usque ad mortem; sed Deus miseratus est ejus; non solum autem ejus, verum etiam et me, ne tristitiam super tristitiam haberem.

28. Festinavi ergo mihi illam, ut

viso ne iterum gaudeatis, et ego sine tristitia sim.

22. Exspicite itaque illum cum omni gaudio in Domino, et ejusmodi cum honore habetote;

30. Quoniam propter opus Christi usque ad mortem accessit, tradens animam suam, ut impleat id quod evangelio deest erga meum obsequium.

le renvoyer, pour vous donner la joie de le revoir, et pour me lier moi-même de la peine où j'étais.

29. Recevez-le donc avec toute sorte de joie en votre Seigneur, et honorez de telles personnes.

30. Car il s'est vu tout proche de la mort, pour avoir voulu servir à l'œuvre de Jesus-Christ, abandonnant sa vie, afin de suppléer par son assistance à celle que vous ne pourriez me rendre vous-mêmes.

CHAPITRE III.

L'Apôtre les prévient contre l'erreur des judaïsants. Il n'a pas mis sa gloire dans les œuvres de la loi, mais dans la foi de Jésus-Christ. Il les engage à faire de même.

1. De cetero, fratres mei, gaudeat in Domino. Eadem vobis scribere, mihi quidem non pigrum, vobis autem necessarium.

2. Videte enim, videte malos operarios, videte concisionem.

3. Nos enim sumus circumcisio, qui

1. Au reste, mes frères, réjouissez-vous en Dieu Seigneur. Il ne m'est pas pénible, et il vous est avantageux que je vous écrive les mêmes choses.

2. Gardez-vous des chiens; gardez-vous des mauvais ouvriers; gardez-vous des faux circoncis.

3. Car c'est nous qui sommes les vrais circoncis.

30. Propter opus Christi. Ce qui achève de rendre Epphrodite tant à fait recommandable, c'est qu'il avait 40 ans maladie à son excès de travail et de zèle. Il avait voulu aider l'Apôtre dans son ministère évangélique, et il avait dépassé la mesure de ses forces. Plusieurs commentateurs ont cru qu'il avait obtenu sa guérison par les prières de l'Apôtre.

Car. III. — 1. De cetero. L'Apôtre passe ici à un autre sujet. Après avoir excité les Philippiens à se rejouer dans le Seigneur, il les prévient de ne faire en garde contre les Juifs mal convertis. Pour les détourner de l'erreur des judaïsants, il leur dit tout d'abord qu'il n'est lui-même ni juif, ni de la loi, ce qu'il a gagné à suivre la foi de Jesus-Christ (1-13); il recommande aux Philippiens de suivre son exemple, et de s'écarter de la doctrine des faux apôtres, qui voulaient les détourner de la foi en Jesus-Christ (14-21). — Eadem vobis scribere. L'Apôtre exprime-t-il ici de ressentir surtout sur ce sujet, qu'il a déjà traité spécialement dans son Epître aux Galates? ou fait-il allusion à une lettre qu'il avait écrite aux Philippiens sur cette même matière? Plusieurs commentateurs modernes sont pour ce dernier sentiment.

2. Videte canes. C'est l'expression que les Juifs donnaient par mépris aux Gentils. Jesus-Christ s'est conformé à être d'eux, lorsqu'il dit à la Chamartienne: Vos estis humanæ carnis, passus filiorum, et matris carnis. Saint Paul l'applique aux faux docteurs qui prêchaient à l'écart la parole de la foi, — Videte concisionem. Saint Paul emploie cette expression par allusion, pour montrer que la circoncision ne sert de rien, — que ce rite est aboli.

3. Nos enim sumus circumcisio. Par ce qui a été vu dans la doctrine véritable que la circoncision spirituelle que Jesus-Christ nous a enseignée.

28. In Domino. Cum est gaudio ignod christiana deest. — Et ejusmodi cum honore habetote. Quasi pridem habetote in presert, in verbo bonum habetote.

30. Propter opus Christi. Opus Christi vobis visitationem Pauli caveat detenti propter Christum. — Ad mortem accessit. Adit periculum mortis, gravi correptus ægrotios, ut mihi salutem mihi serviret. — Tradens animam suam. Vite rationem non habens; vitam suam impigrit. in greco est, waxkaloxykoxox; et igitur, nisi consuetudo nostra; il est, per cont. — Ut impleat id, quod ea vobis deest: erga meum obsequium. Ut quod obsequium vos absentis mihi prestare non poteratis, ipse supplet.

Car. III. — 1. De cetero. Et hoc, quod superest. Sicut vult, providet. — Gaudeat in Domino. Eo gaudio quod christiano deest. — Eadem vobis non pigrum. Mihi enim repetere et vobis scribere necessarium est. — Vobis autem necessarium. Ut in hinc (demonstrans), et melius doctrinam meam tenetis.

2. Videte canes. Observate et caveo impedimenta et impropria judaizantes et herezicos, qui vos solent et morient quædam canes. — Malos operarios. Pseudoapostolos, qui christianitatem cum circumcisio et circumcisa iudaismo. — Videte concisionem. Tres hærentes. Sic per cont. impigrit appellat circumcisio; quod dicit i Circumcisio, alia natio scienda, nam post Christum tantum est concisio; nihil aliud est quam carnis aucto et concisio. Vbi sensus est: caveat concisionem, id est, ipso concisio et circumcisio, qui iudaismo, circumcisio et cetera vetera legis vobis obstricta.

3. Nos enim sumus circumcisio. Recte nos appellat concisionem; nam vera circumcisio spiritalis et cordium par nos est. — Qui spiritus servitus deo. Non christiani veri sumus christiani, qui non carnis circumcisio, sed iudicio circumcisi, spiritali est circumcisio tribuæ Deo religionis servitus. — Et gloriam in Christo Jesu. Tantum auctore salutis vestre. — Et non in carne Judicium habentes. Carum appellat res externas carnes, verbi gratia, circumcisio, nobilitatem, legis scientiam, etc., ut patet ex sequentibus. — Fidei-cis habentes. Spem repromissæ, aut gloriam.

cis, puisque nous servons Dieu en esprit, et que nous nous glorifions seulement en Jésus-Christ, et sans nous flatter d'aucun avantage charnel.

4. Ce n'est pas que je ne puisse prendre moi-même avantage de ce qui n'est que charnel : et si quelque un croit pouvoir le faire, je le puis encore plus que lui.

5. Ayant été circoncis au huitième jour, étant de la race d'Israël, de la tribu de Benjamin, et Hébreu de père hébreux ; pour ce qui est de la manière d'observer la loi, ayant été pharisien.

6. Pour ce qui est de zèle, en ayant eu jusqu'à persécuter l'Église ; et pour ce qui est de la justice de la loi, ayant mené une vie irréprochable.

7. Mais ce que je considérais alors comme un gain m'a paru depuis, en regardant Jésus-Christ, une perte.

8. Je dis plus : tout me semble une perte au prix de cette haute connaissance de Jésus-Christ mon Seigneur, pour l'amour duquel je me suis privé de toutes choses, et je les regarde comme des ordures, afin que je gagnais Jésus-Christ :

9. Que je sois trouvé en lui, n'ayant point une justice qui me soit propre, et qui me soit venue de la loi, mais ayant celle qui vient de la foi en Jésus-Christ, cette justice qui vient de Dieu par la foi ;

10. De tribu Benjamin. Cette tribu formait, avec celle de Juda, le vrai royaume de Juda ; par opposition aux dix tribus qui étaient schismatisées. — Hébreux est Hébreu. Il y a eu parmi les Juifs des familles et des langues ; il y avait les prototypes qui étaient des gentils convertis ; il y avait des Juifs hellénistes ; saint Paul tient à établir qu'il était Juif d'origine, des premières tribus, parlant hébreu comme ses ancêtres. — Secundum legem pharisæus. Il était pharisien, c'est-à-dire de la secte la plus attachée à la loi. Il avait donc tous les préjugés des Juifs et au dessus la plus élevés. S'il rejette les observations, ce n'est donc pas par principe, comme quelque un qui dénigre ce qu'il n'a pas.

11. Sed quæ mihi fuerunt lucra. Tous ces privilèges si précieux aux yeux des Juifs, et dont saint Paul aurait pu tirer un si grand avantage parut si négligeable, qu'il les a considérés, comme ce chose qui lui avait été funeste, et avait voulu les garder de préférence à la foi en Jésus-Christ.

12. Habens confidentiam. Habere possim confidentiam, id est, gloriam.

13. Circumcisus octavo die. Significat se esse proselytum, qui aditus esse circumcisus. — De genere Hebræi. Res proprie Jacob patriarchæ, de filio Abrahæ. — Hebræus est de tribu Benjamin. Secundum legem pharisæus. Secta est præsertim pharisæorum, cum lege sectam amplius que dicitur pharisæam. Val quod ad legem attinet, æque fuit ad idem et observans, et etiam inter pharisæos asserit valentiam, qui legem præ ceteris præsertim observant.

14. Secundum observationem legis Ecclesiæ. Quod si studium et zelus patet legi spectandæ est, adeo illo extat, ut etiam Ecclesiæ christianorum præsequeretur. — Secundum justitiam que in lege est. Secundum legem justitiam, id est, secundum ius et fas, et præsertim legem antiquam.

15. Sed quæ mihi fuerunt lucra. Hoc hab excellentiam, quas olim magnum et pretiosum lucrum putabant. — A tribuitur sibi propter Christum detrimentum. Jam Christi veniens cognita, pum sibi impendimus veritatem et salutem in Christo percipimus.

16. Verumtamen existimo omnia detrimentum esse. Omnia tunc magnificetiam in illi habeo, et non solum amittit, sed etiam amittit existimo. — Propter amissionem Ecclesiæ Christi sum associatus. — Propter quem Christum. — Omnia detrimentum feci. Ex laudibus, detractionibus patrum cum quasi dixit : Non iactarem facti, sed per magno damno et iactantiam, non quidem cum illis obsequi, tunc enim magnum lucrum feci, sed dum ea per ignoratiam sectare, neglecta Christi captatione, dum vero obsequi, pro tanto duxi, non quod illi carerem, sed si ea, in hac ratione litteræ, retinuissem, tunc vero magnum me fuisset periculum, et olim me fecisse intelligi, cum erant a Christo alienus. — Ut stercore. Stercora, stercorea, quilibet, rejectissima. Hæc enim omnia significat vox græca. — Ut Christum lucrificarem. Ut horum ergo participes fierem.

17. Et invenit in illis. Existam et in illi, solliciti. Christum, sicut palmas in rite. — Non habens meam justitiam. Meis nature viribus, meis laboribus parum. — Quæ ex lege est. Legem que in illis observantia acquiratur, abique scriptis sed et gratia Christi. — Quæ ex fide est Christi. Quam acquiritur per fidem Christi. — Quæ ex Deo est iustitia in illis. Justitiam, inquam, que a Deo auactore est, et fundatur in fide, quia fides hujus tantum fundamentum est.

spiritu servimus Deo, et gloriamur in Christo Jesu, et non in carne sibiolum habentes ;

4. Quanquam ego habeam confidentiam et in carne. Si quis alius videtur contidere in carne, ego magis,

5. Circumcisus octavo die, ex genere de tribu Benjamin, Hebræus et Hebræus, a secundum legem Pharisæus. [a. Act. 23. 6.]

6. Secundum amissionem persæque Ecclesiæ Dei, secundum justitiam que in lege est, conversatus esse quærela.

7. Sed qui mihi fuerunt lucra, hæc arbitratus sum propter Christum detrimentum.

8. Verumtamen existimo omnia detrimentum esse propter eminentem scientiam Jesu Christi Domini mei, propter quem omnia detrimentum feci et arbitror ut stercorea, ut Christum lucrificarem.

9. Et invenit in illis, non habens meam justitiam, que ex lege est, sed illam que ex fide est Christi Jesu, que ex Deo est iustitia in fide ;

10. Ad cognoscendum illum, et virtutis resurrectionis ejus, et societatem passionum illius, configuratus morti ejus ;

11. Si quò modo occurram ad resurrectionem, qui est ex mortuis ;

12. Non quod jam acciperim, aut jam perfectus sim ; sequor autem, si quomodo comprehensam, in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.

13. Frater, ego me non arbitror comprehensisse. Unum autem, qui quidem retro sunt obliviscens, ad evers, que sunt priora, extendens me ipsum.

14. Ad destinatum persequor, ad levatum superam vocationis Dei in Christo Jesu.

15. Quicquam ergo perfecti sumus, hoc sentiamus ; et si quid aliter sumus, hoc vultis Deus revelabit.

16. Verumtamen ad quod perveni-

10. Et que je connaisse Jésus-Christ avec la vertu de sa resurrection, et la participation de ses souffrances, et que je sois rendu conforme à sa mort.

11. Afin que je puisse parvenir, en quelque manière que ce soit, à la resurrection des morts.

12. Non quod jam acciperim, aut jam perfectus sim ; sequor autem, si quomodo comprehensam, in quo et comprehensus sum a Christo Jesu.

13. Now, mes frères, je ne pense point avoir encore atteint où je tends ; mais tout ce que je fais maintenant, c'est qu'obliant ce qui est derrière moi, et m'avançant vers ce qui est devant moi.

14. Je cours incessamment vers le bout de la carrière, pour remporter le prix de la félicité du ciel, à laquelle Dieu nous a appelés par Jésus-Christ.

15. Tout ce que nous sommes donc de parfaits, soyons dans le sentiment que je viens de vous marquer, et si vous avez quelque autre sentiment de vous-mêmes, Dieu vous découvrira ce que vous devez en croire.

16. Cependant, pour ce qui regarde les cou-

17. Sequor istum. Je poursuis ma course. Saint Paul se sert ici et dans les versets suivants d'une métaphore qu'il applique. Elle est tirée des athlètes qui se disputent le prix de la course. Il se compare, et il compare les fidèles à des coureurs qui se précipitent vers la vèrè destinée vers la récompense céleste qu'ils doivent trouver à la fin de la carrière : ad vocationem [Cl. I. Cor., IX, 24-27].

18. Extendens me ipsum. Se paucher en avant, c'est l'attitude de celui qui court.

19. Hoc sentiamus. Soyons dans ce sentiment, nous regardant toujours comme fort éloignés de l'état de perfection que Dieu demande de nous, et nous efforçons nous-même de l'atteindre. Tout ce passage (11-16), est la condamnation formelle de l'erreur des protestants, sur la certitude du salut (Cl. Concil. Trid., Sess. VI, cap. XIII, can. 15 et 16).

20. Ad cognoscendum illum. Nempè quis et quantus sit, utpote Deus et homo, salvator humani generis, etc. — Virtutis resurrectionis ejus. Aveque, potentiam, que per resurrectionem suam, quæ morti donavit et triumphavit, nos resurgens facit. Ilanc opta cognoscere tam per fidem, non ratione per experientiam, ut sicutum Christi potentia a mortuis existit, et cum Christo in gloria inter sanctos resurget. — Societatis passionum illius. Quam profectum sit esse participem passionum et afflictionum Christi, portande crucei post illum. — Comprehensam mortis ejus. Mortis et passionibus ejus per mortificationem et afflictionem, non amissionem et contempsum.

21. Si quò modo occurram ad resurrectionem. Comparat et commentat Christi, uti, si quomodo possim, perveniam ad beatam resurrectionem mortuorum, quam justis expectant.

22. Non quod jam acciperim. Non hæc propterea dicit quia me jam apprehensisse putem hæc christianam justitiam istam, hæc perfectam dignitatem virtutis resurrectionis Christi, sed quod putem me perfecte Christum configuratum esse. — Sequor autem. Assas, persequor instanter. — Si quomodo comprehensum. Ut si fieri possit, ad illum perfectissimè alieum perveniam. — In quo. Ad quod. — Et comprehensus sum a Christo. Captus sum a Christo, cum Manassæum persequer, et victus ad apostolatium.

23. Unum autem. Solliciti ego, in unam rem intentus sum. — Que quidem retro sunt obliviscens. Non contentus operibus præteritis, semper alii majora et excellentiora enitior. — Et extendens me ipsum. Per desiderium et constantem.

24. Ad destinatum persequor. Rixt octavo dicitur, quod idem esse crediderim quod arduum secreti, sequor persequor. Il est, verum scriptum totus fecit. — Ad levatum superam vocationis Dei. Baptismo. Iterum proprie significat presertim certantibus proponit. Senius est ; velle semper in scopum dæmonis, curæ contentio ad palmam, seu præmium regni celestis. — In Christo Jesu, per Christum Jesum, per Christi merita ; quod dicitur : Deus hoc levatum nobis proponit, et ad illud nos vocat per merita Christi.

25. Quicquam ergo perfecti sumus. Perfectissimè eruditi. — Hoc sentiamus. Nos hominum perfectissimè satigios, sed contentio studio ad eam tendere et conari debere. — Et si quid aliter loquimur. Et si qui vestrum aliter sentiant, mirum arbitramur se jam apprehensisse perfectionem. — Et hoc vult Deus revelabit. Vult scilicet in errore verari. Deus hoc homini revelat, dum alioquin videretur, et impetuosius occupans imperit et super.

26. Verumtamen. Supple : rogo, vel hortor. — Ad quod pervenimus. Scilicet retinere, et habere simicum illum cognitivam rerum divinarum et perfectissimè vim. — Ut simus simpliciter. Ut comitemus alium, et habeamus idem velle et idem nolle. — In eadem pervenimusque rē. Doctrinam, fidem et salutem vitam.

naissance auxquelles nous sommes déjà parvenus, ayons les mêmes sentiments, et demeurons dans la même règle.

17. *Mes frères, rendez-vous mes imitateurs, et proposez-vous l'exemple de ceux qui se conduisent selon le modèle que vous avez vu en nous.*

18. Car il y en a plusieurs dont je vous ai souvent parlé, et dont je vous parle encore avec larmes, qui se conduisent en ennemis de la croix de Jésus-Christ.

19. Qui auront pour fin la damnation, qui font leur Dieu de leur ventre, qui recherchent leur gloire dans leur propre honte, et qui n'ont de pensées et d'affections que pour la terre.

20. Mais pour nous, nous vivons déjà dans le ciel, comme en étant citoyens. Et c'est là de la assai que nous attendons le Sauveur, qui est Notre Seigneur Jésus-Christ.

21. Qui transformera notre corps, tout vil et abject qu'il est, afin de le rendre conforme à son corps glorieux, par l'opération de celle puissance par laquelle il peut s'assujétir toute chose.

mus ut idem sapiamus, et in eodem permanentes regula.

17. Imitatores mei estote, fratres, et observate eos qui ita ambulat, sicut habebitis formam nostram.

18. et Multi sunt ambulantes, qui semper dicunt vobis, (cum autem et sensu dico), inimicos crucis Christi, (a Rom. 16. 17.)

19. quorum finis interitus, quorum Deus ventris est, et gloria in confusione ipsorum, qui terrenis sapiunt.

20. Nos autem conversati in caelis est; unde etiam salvatorum expectamus Dominum nostrum, Jesum Christum.

21. Qui reformabit corpus humilitatis nostrae, configuratum corpori claritatis suae, secundum operationem, qua etiam possit assujétire omnia.

CHAPITRE IV.

Exhortation. Remerciements. Salutations et souhaits.

1. C'est pourquoi, mes frères très-chers et très-désirés, qui êtes ma joie et ma couronne, continuez, mes bien-aimés, et demeurez fermes dans le Seigneur.

2. *Inimiticos crucis Christi.* Saint Paul appelle ennemis, tous ces faux prophètes dont il combat la doctrine. Les judaïsants tous en montrant beaucoup de zèle pour la loi, et en recherchant le mystère de la croix, avaient soin de se soustraire à toutes les mortifications et à toutes les privations que la foi en Jésus-Christ impose. Ils menaient une vie voluptueuse, et balançaient constamment la manœuvre des sabbats dans de bons repas. La doctrine des indociles qui était celle d'Épiphane, avait fait de très-grands progrès parmi les Juifs. Les pasteurs qui faisoient une autre classe d'infidèles, menaient également une vie assouplie et licencieuse, et le mot de l'Apôtre peut leur être appliqué avec autant de vérité.

Cap. IV. — 1. *Fratres mei.* Saint Paul termine son Épître par une exhortation inspirée par la charité in finem. Il engage ses Philippiens à persévérer dans la foi, et à conserver le pais de Dieu et les joies de la coexistence (1-9). Il les remercie ensuite des franchises qu'ils lui ont eueves, et leur exprime toute la joie que lui a causée cette nouvelle marque d'attachement (10-13). Il termine par des souhaits et des salutations (10-22).

17. *Observate. Ut imitemini.* — *Qui ita ambulantes, sicut habebitis formam nostram.* Est qui vitam suam instituit ad exemplum quo vobis praebui. — *Formam nostram.* Iuxta hanc, typum nos.

18. *Multi sunt ambulantes.* Subaudi: aller homo ego. — *Quos semper dicunt vobis.* De quibus supra vobis loquebamur. — *Inimicos crucis Christi.* Omnes qui doctrinam corruptam et voluptuam sectantur, qui vitam, quam christiana disciplina praebuit, invidiosè.

19. *Quorum finis interitus.* Qui ad extremum interitum se perducunt. — *Quorum Deus ventris est.* Qui deum in delictis continent, et omnia illius causa faciunt. — *Et gloria in confusione ipsorum.* Qui in gloriae quorum nihil potuisse oportet. — *Qui terrenis sapiunt.* Qui nihil terrenis habent affectibus.

20. *Nos autem conversati in caelis est.* vita ratio est institutum, et interpretatur beatitudo; quasi dicit: Christianae vitae institutum est in caelis aegrit, christianismus est profectio vitae caelestis. *Unde etiam salvatorum expectamus Dominum nostrum.* — *Secundum operationem.* Quae res deprecat secundum effectivam operativam potentiam suam. — *Qui etiam possit assujétire omnia.* Secundum quam quilibet potest in res quaelibet.

21. *Qui reformabit.* Metamorphosabit, transformabit, hoc est, in aliam figuram et formam convertet, ut scilicet corpus nostrum, ex corruptibili fiat incorruptibile, ex passibili impassibile, ex terreni caelestis. — *Configuratum corpori claritatis suae.* Quorum corpus immortale in gloria circumdabitur, quod in similitudinem — *Secundum operationem.* Quae res deprecat secundum effectivam operativam potentiam suam. — *Qui etiam possit assujétire omnia.* Secundum quam quilibet potest in res quaelibet.

Cap. IV. — 1. *Charissimi et desideratissimi.* *Agrippae et Trophimo.* *Amici et dilectissimi.* *Ut dilecti et desideratissimi.* — *Gaudium meum.* Vobis gaudium suum, quia de vobis nihil constanti gaudebat. — *Coronam meam.* Coronam vocat, quod illis profectum, et qui coronati gaudent, et illi plures ob honorem illius adepti. Vel quod ob labores et pericula coronam suam suscepta coronam expectat et coronam. — *Sic stete in Domino.* Stete et constanti persistite in fide Christi Domini, et vita christiana homini consentanea, so modo qui in istandem esse docet.

2. *Evodiam rogo.* et *Synthychen* deprecor idipsum sapere in Domino.

3. *Etiam rogo et te, Germane* compere, adjoira illas que mecum laboraverunt in Evangelio cum Clemente, et ceteris adiutoribus meis, quorum nomina sunt in libro vite.

4. *Gaudete in Domino* semper: iterum dico, gaudete.

5. *Modestia vestra* nota sit omnibus hominibus; Dominus prope est.

6. *Nihil solliciti sitis.* In omni oratione et observatione, cum gratiarum actione, petitiones vestras immolent ad Deum.

7. *Et pax Dei,* que exuperat omnem sensum; custodiat corda vestra, et intelligentias vestras in Christo Jesu.

8. De cetero, fratres, quancumque sunt vera, quancumque publica, quancumque justa, quancumque sancta, quancumque amabilia, quancumque bona fama, et qui virtuti, et qui laus disciplinae, hinc cogitate.

3. *Evodiam rogo.* et *Synthychen.* C'étaient deux frères de Philippe qui remplissoient sans doute l'office de diacouesses, et qui exerçaient une certaine influence dans cette Eglise.

3. *Germane compere.* *Alexandrie* ayant été par la femme de saint Paul, les protestants en ont pris prétexte pour attaquer le catholicisme. Erasme, Cajetan, Catharin ont défilé cette interprétation, mais elle est combattue par toute la Tradition, et saint Paul lui-même qu'il a jamais été marié (1. Cor. VII. 8). — *Cum Clemente.* L'Eglise romaine semble autoriser ce sentiment de Menochius, puisqu'elle a choisi ce passage pour l'Épître le jour de la fête de saint Clement pape. Cependant, il n'y a des commentateurs qui sont d'un autre sentiment, mais sans preuves décisives.

5. *Modestia vestra.* Le mot grec signifie le calme, la douceur, l'humilité, la patience à souffrir les mauvais traitements.

3. *Evodiam rogo.* et *Synthychen* deprecor. Duo hic fratres primarias erant inter christianos Philippis, quae res christianitatem promovebant, inter quos aliquid libelli ortum ferret: eas rogi et hortari ut idem sapiant, id est, sentiant. — *In Domino.* iuxta christianam charitatis legem.

3. *Et te, germane compere.* *Alexandrie* vocat. Vocabit hic Paulus *Alexandri*, socium aliquem, et hinc eam suam, iudicium plurimum aliquam doctrinam, cuius membra non exprimit. Quisquis ab omni illis fuerit, multum ab apostolo honoratur, tam eam vocat *germanum*, hoc est, amicum adiutorem se laboris socium. *Emmanuel* Sa suspicatur *Alexandria* suam nomen proprium.

3. *Adjoira illas.* Duae gentes intelligit, *Evodiam* scilicet et *Synthychen*, quae superioris verbi socii fuerunt. — *Cum sanctis adiutoribus meis in Evangelio.* Partem multos in illa familia instructissimos laborantes, et Paulus et alii in vita, ut opusculari Justiniana, la groce est, *evodiam*, *athletorum* more decoretur. — *Cum Clemente.* Iste est Clementis Romanus pontificis sanctorum Petri et Pauli, qui Petro post Linum et Cletium in pontificatu successit. — *Quorum nomina sunt in libro vite.* Quorum nomina factis aut scriptis sunt nomina, quia illi ad hoc adscripti; scripta sunt enim in libro vite.

4. *Gaudete in Domino semper.* Quam frequentissimè exhortatio se renovat in vobis gaudium vultuque, recedentes animi inflexibile beneficium vultusque vestros, qui vobis estis per dies in vobis vivo et gaudio atque.

5. *Modestia vestra nota sit omnibus hominibus.* Modestia vestra et vite morumque honesto incant coram omnibus. — *Dominus prope est.* Christus jungi appetit, qui non desinit patientiam habere, vultusque eorum, et qualem nostrum complicit.

6. *Nihil solliciti sitis.* Non ergo vos tangat sollicitudo bonorum temporalium aut malorum, sive bonis spoliis, sive multitudine illis, sive aliis instrumentis exereantibus, quia aeterna bona non longe abest. — *Sed in omni oratione.* In omni est generis orationibus, et *pax Dei*, quae exuperat omnem sensum, quae custodiat etiam *intelligentias vestras.* Mentis vestrae et gratia.

7. *Et pax Dei.* Pax et tranquillitas animi habet bona conscientia. — *Quae exuperat omnem sensum.* Quam intelligi non potest quanta et qualis sit. — *Custodiat corda vestra.* *Evodiam, Synthychen.* Hae enim jam elidit omnes demonis suggestiones, carnis et mundi, et coram nostro Domino custodit, ut pacificam illorum habeat possessionem. — *Intelligentias vestras.* Mentis vestrae et gratia.

8. *Quancumque sunt vera.* *Sincera* et alia ab hypocrita. — *Publica.* *Quae, gratia, avara,*

9. Pratiques es que vous avez apprises et reçu de moi, ce que vous avez entendu dire de moi, et ce que vous avez vu en moi; et le Dieu de paix sera avec vous.

10. Au resto, j'ai reçu une grande joie en Notre Seigneur, de ce qu'en lui vous avez renouvelé les sentiments que vous avez pour moi, non que vous ne les eussiez toujours dans le cœur; mais que vous n'avez pas d'occasion de les faire paraître.

11. Ce n'est pas la vue de mon besoin qui me fait parler de la sorte; car j'ai appris à me contenter de l'état où je me trouve.

12. Je sais vivre pauvrement; je suis libre dans l'abondance, ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout, au bon traitement et à la peine, à l'abondance et à l'indigence.

13. Je puis tout ce que je désire, mais je me fortifie.

14. Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.

15. Or, vous savez, mes frères de Philippe, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Évangile; puis depuis qu'il a la Macédoine, aucune autre Église ne m'a aidé part de ses biens, et que je n'ai rien reçu de vous seuls.

16. Qui m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins.

17. Ce n'est pas que je désire vos dons, mais

10. Occupati autem eritis. On ne peut trop admirer la délicatesse avec laquelle l'Apôtre fait ses communications.

15. Nulla vobis Ecclesia communicavit. Voyez ce que saint Paul dit aux Corinthiens de ses autres Églises de Macédoie (1. Cor., I, 6).

17. Sed requireo fructum. L'apôtre, fait charitablement, est plus avantageux à celui qui le fait qu'à celui qui le reçoit. C'est le pensée de saint Chrysostome: Non accipiemus, sed donatum vobis introducit et eleemosina; nam illi erit qui sustinetur quoniam fecerat (Hœn., XV, 1).

hœnesta, verocunda. — *Suetia*, Noster interpret legit *tyra*; nunc est, *tyra*, pura sive casta. Sed eodem recidit nostra veritas; sanctiores enim dicitur quod incontinentiam et Avastiam, Hæpœon, quæcumque ad amicitiam, concordiam, et benevolentiam aliquid sit promovendum faciunt. — *Alia domus*, *Epœpa*, quæcumque vobis, Christo et christianis, omnia et famam bonam occidit possent. Ambrosius interpretatur, *laudabilis*. — *Si que sint disciplina*. In græco tantum est, *si tu invenit*, et *si non invenit*, scilicet bonæ vite et discipline christiane; quæquid christianam disciplinam continet et apud infidelis commendat, illi cogitate et accipiamus.

9. Deus pacis. Deus auctor pacis. — *Nisi sollicitus*. Per insigne illud æoniam ejusdem, jecis ut quo n., quom pacem deus vobis cupiscit.

11. Refferentis pro me sentire. *Abdulari*, *tu vixisses opterit*, id est, curam et sollicitudinem præce; quasi dicit: *Arbitrat quodammodo vestra charitas erga me, sed sine recitavit*. — *Sicut et necessitas*. Sicut nulli illi esse solliciti in vobis necessitas mihi procurandis. — *Occupati autem eritis*. Sed exactione digni fueritis, quia opportunitatem non habetis; in græco enim est, *ἐπιμαρτυρησθησθε*.

11. Non quasi propter penuriam dico. Non hoc dico quod penuriam passus sim aut patitur, aut quod magis feram si quid mihi desit. — *Diffidit*, in quibus sunt, *superficis esse*. Dicitur contentus esse ita que habeo, tanquam illa mihi sufficient.

12. Scio et abundare. Inopia et indigentia esse. — *Ubius et in omnibus satiatum sum*. In vitam meam factum, ut pauperum pati sciam, si sit opus, et copia, si autem, moderatè uti.

13. Omnia possum. Jam enumerata actate et alio etiam duriora, si accidant. — *In eo qui me confortat*. Christi fretus auxilio, qui mihi ad hæc omnia vires administrat.

14. Communicantes tribulationi mee. Inopiam meam subleventis.

15. In principio Evangelii. A me vobis predicatum, id quo Act. 16. — *Quando profectus sum a Macédoie*. Quando Macédoie, in qua vos estis, reliqui et transivi in achiam, Act. 17. — *Nulla vobis Ecclesia communicavit in ratione dati et accepti*. Per rationem dati et accepti intelligi quamvis penuriam rationem, ut qui Evangelium doctrinam percipiunt, vobis necessaria supplicent; sententia ergo est: nulla Ecclesia spiritualis a me accepta temporalibus datis compenavit, nisi vestra.

16. Semel et bis. Semel et iterum. — *In usum vobis ministrat*. Id quo indignam in usum meum.

17. Non quis quero datum. Non hoc dico qui vestra aut exiguam alterius mittere desiderem aut exigam. — *Sed requireo fructum abundantem in ratione vestra*. Sed vestrum licetum et commodum requireo, si cupio ut bona que in hoc genere facitis, vestris rationibus inscribantur, et vos credentes efficaciam amplissime retributionis a Deo.

9. Que et didicistis, et accepistis, et audistis, et vidistis in me, hoc agite; et Deus pacis erit vobiscum.

10. Gavissus sum autem in Domino vehementer, quoniam tandem aliquando reherolusis pro me sentire, nihil et sollicitus; occupati autem eratis.

11. Non quasi propter penuriam dico: ego enim didici in quibus sum, sufficientes esse.

12. Scio et humiliter, scio et abundare; (subique et in omnibus instructum sum); et satiari, et esurire, et abundare, et penuriam pati.

13. Omnia possum in eo qui me confortat.

14. Verumtamen beneficiis, communicantes tribulationi mee.

15. Scitis autem et vos, Philippenses, quod in principio Evangelii; quando profectus sum a Macédoie, nulla mihi Ecclesia communicavit in ratione dati et accepti, nisi vos soli.

16. Quia et Thessaloniam semel et bis in usum mihi ministratis.

17. Non quis quero datum, sed requireo fructum abundantem in ratione vestra.

quiro fructum abundantem in ratione vestra.

18. Habeo autem omnia, et abundo; repletus sum acceptis ab Epaphrodito, qui misisti, odorem suavitatis, et a hominibus acceptam, placentem Deo. [Rom. 12. 1.]

19. Deus autem meus implet omne desiderium vestrum; secundum divitias suas, in gloria in Christo Jesu.

20. Deo autem et Patri nostro gloria in sæcula sæculorum. Amen.

21. Salutate omnem sanctum in Christo Jesu.

22. Salutans vos, qui mecum sunt, fratres. Salutans vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt.

23. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

18. Odorem suavitatis. Aux yeux de l'Apôtre, l'aumône est un sacrifice toujours agréable à Dieu. Ce sacrifice apaise Dieu, c'est un sacrifice de propitiation pour le péché. *Sacrificium christianum, est elemosina in pauperem. Hinc enim fit Deus peccatis propitius* (S. Augustin, Serm. XLII, n. 1).

22. De Cæsaris domo sunt. Ces paroles prouvent qu'il y avait des chrétiens dans la cour de Néron. On se rend bien compte du motif de présence qui a empêché saint Paul de les nommer. Saint Chrysostome dit que l'Apôtre avait converti plusieurs des favoris et un des esclaves de l'empereur. Barolius a cru que cette favorite était Sabina Poppæa; mais ce que Sidoire nous apprend de la mort de cette courtisane (Ner. cap. XXXV) rend cette conjecture insupportable. Le Martyrologe cite saint Torpæ, martyrisé à Pise, comme un des grands officiers de Néron. On peut consulter sur cette question, le Mémoire sur les chrétiens de la maison de Néron, par l'abbé Gressy, vicario général de Pelley. Voyez les citations qu'en a faites, le baron Henricus, dans son *Histoire ecclésiastique*, publiée par l'abbé Migne (Tome IX, pag. 118 et suiv.).

18. Habeo autem omnia, et abundo. Recepi ce que ad me misistis adme large, ut nullo modo. — *Repletus sum*. Abundè explicit est me agente. — *Odorem suavitatis*. *Elemosinam vestram*, que est quoddam quasi sacrificium gratissimum et maxime odoris ipsi deo.

19. Secundum divitias suas. Facile enim potest, cum sit omnium divitiarum fons. — *In gloria in Christo Jesu*. Ita græce voluit à Deo necesse hujus vite sufficientiam, ut ex cædè totius ad gloriam vite æternæ per Christianos.

20. Deo autem et Patri nostro. Deo, qui per noscitur est.

21. Omnem sanctum. Quoslibet christianos. — *In Christo Jesu*. Qui baptismo sanctificatus est per Christum, et professione sac vocationis christianæ sanctus est.

22. Omnes amici. Quam homo sunt omnia nomina Roëtoles. — *Qui de Cæsaris domo sunt*. Christiani qui versantur in aula Nerone imperatoris.

23. Cum spiritu vestro. Vobiscum est. Sic concludit epistolam ad Galatas, c. 6, n. 18. Vide in dicta.



UNIVERSITÉ DE BRUXELLES
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE BRUXELLES

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX COLOSSIENS.

1. De l'objet de cette lettre. — 2. Son analyse. — 3. Son authenticité. — 4. Du temps et du lieu où elle a été écrite.

4. Colosses était une ville de Phrygie, située à l'occident de cette province, voisine de Laodicée et d'Hierapolis. Elle avait été très-considérable du temps d'Hérodote et de Xénophon, mais au commencement de l'ère chrétienne, elle n'avait plus la même importance. Pline ne fait pas mention; Strabon l'a placée au nombre des petites villes de Phrygie, et Pline la désigne sous le nom d'*Oppidum*, qui, dans la langue de cet écrivain, ne désigne pas une cité proprement dite.

Saint Paul dans ses missions traversa plusieurs fois la Phrygie, mais il ne prêcha ni à Colosses, ni à Laodicée. Dans son Épître aux Colossiens, il dit que les habitants de ces deux villes lui sont inconnus; et qu'il n'a jamais vu son visage (II, 1). L'apôtre de ces cités fut Epaphras, que saint Paul appelle son compagnon dans le service de Dieu, et à qui il donne le titre de fidèle ministre de Jésus-Christ (I, 7).

L'Évangile avait fait de rapides progrès à Colosses, à Laodicée, et dans les autres villes de Phrygie. Mais ces nouvelles Églises furent tourmentées comme les autres par les erreurs des judaïsants et des gnostiques. Les premiers voulaient soumettre les Gentils convertis à la circoncision et à toutes les observances légales; s'efforçant de maintenir la loi de Moïse; tout en reconnaissant Jésus-Christ pour le Messie. Les autres avaient allié au christianisme les erreurs de la philosophie grecque et orientale. Panthéistes, niant la création, ils supposaient que tous les êtres proviennent de l'être infini par voie d'émanation. Dans cette série d'êtres décroissants, ils plaçaient les anges ou esprits célestes auxquels ils rendaient un culte particulier, et ils supposaient le Christ inférieur même à ces êtres secondaires. C'était nier sa divinité.

Epaphras, inquiet du progrès de ces erreurs, résolut, pour donner plus de poids à sa parole, d'aller à Rome trouver saint Paul, de lui exposer l'état des Églises qu'il avait fondées, et le prier d'intervenir pour fixer tous les esprits au milieu de ces innovations que ces faux apôtres propageaient.

Tel fut l'objet de cette lettre aux Colossiens.

2. Elle se divise en deux parties: l'une dogmatique, et l'autre morale.

La partie dogmatique comprend les deux premiers chapitres. Saint Paul commence par confirmer l'enseignement d'Epaphras et assure aux Colossiens que la doctrine qu'il leur a annoncée est celle à laquelle ils doivent s'attacher par la foi, sans se laisser ébranler par aucun discours contraire. Il donne ensuite la notion de Jésus-Christ, et il l'oppose aux systèmes des gnostiques absolument tel que saint Jean doit le faire plus tard dans ses Épitres et son Évangile.

Par rapport à Dieu, le Christ est l'image éternelle du Père, son Verbe co-substantiel, co-éternel, il a existé de toute éternité, et il est Dieu comme lui. Par rapport aux créatures, il en est le principe, c'est par lui que tout a été fait. Par rapport à l'Église, il en est le chef, il est le premier d'entre ceux qui sont ressuscités, il est à la tête de l'Église triomphante comme de l'Église militante. C'est en lui que réside la plénitude des grâces; il est la paix du monde, le réconciliateur des hommes avec Dieu. Saint Paul a été chargé de l'annoncer aux Gentils, et il se glorifie de son ministère et des souffrances qu'il lui procure (ch. I).

Il exhorte ensuite les Colossiens à ne pas se laisser séduire par les discours des faux apôtres. Il insiste de nouveau sur la divinité de Jésus-Christ, et contre

les judaïsants, il montre qu'il a établi une loi nouvelle, un sacrifice nouveau, et que le baptême avait remplacé la circoncision, les chrétiens ne sont plus tenus aux observances légales (ch. II).

Après la partie dogmatique vient la partie morale qui est l'objet des deux derniers chapitres.

Saint Paul déduit la seconde partie de son Épître, de la première. De ce que les fidèles sont morts au monde par le baptême pour naître à une vie nouvelle, il conclut qu'ils doivent déposséder le vieil homme pour revêtir l'homme nouveau.

Le changement de religion implique un changement profond dans la conduite. Il rappelle aux Colossiens dans quels désordres le paganisme les avait plongés, et il leur décrit les vertus que doit pratiquer le véritable disciple de Jésus-Christ.

Après ces considérations générales, il expose les devoirs des femmes et des maris, des enfants, des pères et des esclaves (ch. III).

Il rappelle aux maîtres ce qu'ils doivent être pour ceux qui les servent, et recommande en général aux Colossiens la persévérance dans la prière, la sagesse et la discrétion. Il termine par des avis et des recommandations au sujet de Tychicus, d'Onésime, d'Aristarque et de plusieurs autres de ses disciples (ch. IV).

3. Il y a beaucoup d'analogie entre cette Épître et l'Épître aux Ephésiens qui est de la même époque. Saint Paul écrivant dans le même temps et au sujet des mêmes erreurs, il n'est pas étonnant qu'il se ressemblent et même qu'il se répète. Les mêmes pensées ont dû amener forcément les mêmes expressions. Mais cette explication est trop simple pour la critique allemande, et elle a cru qu'il y avait là une source d'arguments pour attaquer l'authenticité de ces deux Épîtres. Ainsi elle rejette l'Épître aux Ephésiens comme n'étant qu'une amplification de l'Épître aux Colossiens, et elle rejette l'Épître aux Colossiens comme n'étant qu'un abrégé, un précis de l'Épître aux Ephésiens. Elle s'efforce de trouver dans l'une et l'autre des expressions et les locutions qui ne sont pas dans les autres Épîtres de saint Paul, comme si un auteur épuisait son lexique et son vocabulaire dans une de ses compositions, et elle prétend que ces Épîtres sont dirigées contre les gnostiques dont les erreurs n'étaient pas connues du temps de l'Apôtre. Les *Philosophoumena*, en nous faisant connaître les erreurs de Simon le magicien, ont précisément établi le contraire.

D'ailleurs ce n'est pas seulement d'après les caractères intrinsèques d'un ouvrage qu'on peut juger de son authenticité. On a beaucoup abusé en Allemagne de ce genre de preuves, et aux yeux d'un juge impartial et sérieux, ces arguments, qui ne reposent que sur des mots ou sur des rapprochements arbitraires, n'ont jamais de valeur.

C'est surtout aux témoignages qu'il faut s'en rapporter pour établir l'authenticité d'un livre. Or, il suffit de dire que l'Épître aux Colossiens a été de tout temps reconnue comme l'œuvre de saint Paul. Saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène la citent et la désignent comme ayant été écrite aux Colossiens par l'Apôtre. On la trouve dans le fragment de Muratori, dans le canon de saint Athanase, dans le catalogue de saint Cyrille de Jérusalem, dans le canon LXX du concile de Laodicée, et Ruslitz la range parmi les Épîtres du grand Apôtre qui ont été reçues unanimement par toutes les Églises.

C'est seulement en 1838 qu'un auteur allemand, Mayerhoff, attaqua pour la première fois l'authenticité de cette Épître. On a répondu à toutes ces subtilités de détail, et les rationalistes eux-mêmes ont fini par reconnaître que ces objections étaient sans valeur.

4. La souscription de cette lettre porte qu'elle fut écrite de Rome et envoyée aux Colossiens par Tychicus et Onésime. C'est ce qui résulte du texte lui-même dans lequel saint Paul parle de ses lions. La Tradition est d'ailleurs unanime sur ce point.

Il est évident aussi qu'il s'agit là de la première captivité de saint Paul. L'Apôtre fait allusion à son procès, et nous voyons, d'après l'Épître à Philémon, que c'était à cette époque qu'Onésime était à Rome.

Nous croyons qu'elle fut écrite vers l'an 62 de notre ère.

ÉPÎTRE AUX COLOSSIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul, informé de la foi des Colossiens, prie pour eux. Excellence de Jésus-Christ qui est l'image de Dieu et le créateur de toutes choses. Vocation des Gentils.

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ par la volonté de Dieu, et Timothée, son frère.
2. Aux saints et aux frères fidèles en Jésus-Christ qui sont à Colosses.
3. Dieu notre Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donne la grâce et la paix, nous rendons grâces à Dieu qui est le Père de Notre Seigneur Jésus-Christ, et nous le prions sans cesse pour vous.
4. Depuis que nous avons appris quelle est votre foi en Jésus-Christ; et votre charité envers tous les saints.
5. Dans l'espérance que vous avez de recevoir la gloire qui vous est réservée dans le ciel, et dont vous avez déjà reçu la connaissance par la parole évangélique de l'Évangile.
6. Qui est parvenue jusqu'à vous, comme il l'est aussi répandu dans tout le monde, où il croît et croit, ainsi qu'il a fait parmi vous, depuis le jour où vous l'avez entendu, et où vous avez connu la grâce de Dieu, selon la vérité.
7. Comme vous en avez été instruit par notre

1. Paulus, Apostolus Jesu Christo per voluntatem Dei, et Timotheus frater.
2. Eius, qui sunt Colossis, sanctis et fidelibus fratribus in Christo Jesu.
3. Gratias vobis et per a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo. Gratias agimus Deo, et Patri Domini nostri Jesu Christi, semper pro vobis orantes; et precor pro vobis.
4. Audientes fidem vestram in Christo Jesu, et dilectionem quam habetis in sanctis omnibus.
5. Propter spem, quam reposita est vobis in caelis, quam audistis in verbo veritatis Evangelii.
6. Quod pervenit ad vos, sicut et in universo mundo est, et fructificat, et crescit, sicut in vobis, et ad ea quae audistis, et cognovistis gratiam Dei in veritate.
7. Sicut didicistis ab Epaphraso.

Cap. I. — 1. Paulus. On peut diviser ce chapitre en trois parties : 1. Saint Paul confirme la doctrine d'Epaphras, et jeta pour que les Colossiens persévèrent dans la foi qu'il leur a enseignée (1-12); 2. L'Apôtre établit, contre les hérétiques, la divinité de Jésus-Christ, qui est le Créateur de toutes choses, le Chef de l'Église et le Rédempteur de tous les hommes; 3. Il finit comme des Gentils (13-23). — Paul est le ministre qui a été choisi pour annoncer l'Évangile aux Gentils, il se fait gloire de leur prêcher au mystère et de sauveur pour eux-mêmes (Christ 24-29).

2. *Sanctis et fidelibus fratribus.* Ces trois mots, observe le P. Lallemand, signifient le même chose : les chrétiens qui sont appelés saints, parce que le christianisme est une profession de sainteté; *fidèles* : à cause de leur foi en Jésus-Christ; *frères*, parce qu'ils sont régénérés dans le baptême, ils deviennent enfants adoptifs de Dieu, frères de Jésus-Christ, héritiers de sa gloire, et que le testament doit être leur caractère distinctif.

3. *Sicut et in universo mundo.* D'après ces verbes, on peut établir deux choses : 1. C'est que l'Évangile a été annoncé par la parole, qu'il a point été connue des Écrivains, comme le prétendent les protestants; 2. Les principes personnels d'après lesquels Paul a écrit l'épître. La doctrine est venue par tradition, les apôtres l'ont reçue de Jésus-Christ et les disciples l'ont reçue des Apôtres. L'Église en a été perpétuellement la source et a en, dès le commencement, son caractère de société esauvée. C'est que le dit saint Paul pouvait dire qu'il avait déjà été annoncé au monde entier.

7. *Sicut didicistis ab Epaphraso.* Ce passage prouve qu'Epaphras avait été l'apôtre des Colossiens. Il était allé à Rome trouver saint Paul, et lui faire connaître les dangers que couraient les Colossiens. Il participait au voyage, comme le spirituelle de saint Paul, au moment où cette lettre fut écrite, comme on le voit par l'Épître à Philémon.

- Cap. I. — 1. Per voluntatem Dei. Vide dicta Ephe. 1. 1. — *Si Timotheus frater.* Vide dicta ad Philipp., 1. 1.
2. *Gratias vobis.* Supple : honoris, vel augustinus. — *Deo, et Patri.* Deo, qui est Pater.
3. *Fidem vestram in Christo Jesu.* In Christum Jesum. Vel, quam habetis ad universum Christum mysterium. — *Dilectionem quam habetis in sanctis.* Charitatem quam exercetis erga quoscunque fideles.
4. *Propter spem.* id est, bona sperata. — *In verbo.* Per verbum.
6. *Sicut et in universo mundo.* In principio totius mundi partibus et provinciis ac hoc verbum sive predicatio Evangelii. — *Sicut in vobis.* Crensi vi fructificat. — *Gratiam Dei in veritate.* Vere audistis et cognovistis gratiam Dei. Vel, cognovistis veritatem gratiam Dei in veritate, et scitis per Christum allatam.
7. *Sicut didicistis ab Epaphraso.* Theodoratus ait hunc Epaphras Colossensium fuisse. Vero-

risimo conservo nostro, qui est fidelis pro vobis minister Christi Jesu.

8. Qui etiam manifestavit nobis dilectionem vestram in spiritu :
9. Ideo et nos ex qui die subivimus, non cessamus pro vobis orantes, et postulant ut impleamini agnitione voluntatis eius, in omni sapientia et intellectu spirituali.
10. Ut ambuletis digno Deo per omnia placentes, et in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei.
11. In omni virtute confortati secundum potentiam claritatis eius, in omni patientia et longanimitate cum gaudio.
12. Gratias agentes Deo Patri, qui dignos nos fecit in partem sortis sanctorum in lumine.
13. Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, qui était alors l'indifférence, et ce n'est pas à nos mérites que nous avons dû cette transformation, comme le supposent les semi-pélagiens. Le nom de *Filius adoptif* de Dieu sert de transition à l'Apôtre pour passer à la notion du Christ qui établit contre les hérétiques, qui cherchaient à l'altérer.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

très-cher Epaphras qui est notre compagnon dans le service de Dieu, et un fidèle ministre de Jésus-Christ, pour le bien de vos âmes.

8. Et de qui nous avons appris aussi votre charité toute spirituelle.
9. C'est pourquoi depuis le temps où nous avons su ces choses, nous ne cessons point de prier pour vous, et de demander à Dieu qu'il vous remplisse de la connaissance de sa volonté, en vous donnant toute la sagesse et toute l'intelligence spirituelle.
10. Afin que vous soyez conduites d'une manière digne de Dieu, étant de lui plaire en toutes choses, portant des fruits de toutes sortes de bonnes œuvres, et croissant dans la connaissance de Dieu.
11. Que vous soyez remplis de force par la puissance de sa gloire; et que vous ayez en toutes rencontres une patience et une douceur persévérantes accompagnée de joie.
12. Rendant grâces à Dieu le Père, qui nous en éclairait de la lumière de la foi, qui nous a rendus dignes d'avoir part au sort et à l'héritage des saints :
13. Qui nous a arraché à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

13. *Qui eripuit nos de potestate tenebrarum et transfudit in regnum Filii dilectionis suae.* D'après saint Paul, c'est Dieu, par sa grâce, qui nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé.

les hommes de leurs péchés, et instruisant tous les hommes dans toute la sagesse, afin que nous rendions tous les hommes parfaits en Jésus-Christ.

29. C'est aussi la fin que je me propose dans mes travaux, combattant par la force que sa puissance produit en moi.

primitives comme homme, et docentes omnium hominum in omni sapientia, ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu.

29. In quo et labore, certando secundum operationem ejus, quam operatur in me in virtute.

CHAPITRE II.

Saint Paul détourne les Colossiens des erreurs des philosophes et des judaïsants.

1. Car je suis bien aise que vous sachiez, combien est grande l'affection et le soin que j'ai pour vous, pour ceux qui sont à Laodicée, et pour tous ceux qui ne me connaissent point de visage, et qui ne m'ont jamais vu.

2. Afin que leurs oeuvres soient connolies; et que étant uns ensemble par la charité, ils soient remplis de toutes les richesses d'une parfaite intelligence, pour connaître le mystère de Dieu, le Père, et de Jésus-Christ.

3. Lui est qui tous les trésors de la sagesse et de la science sont contenus.

4. Or je dis ceci, afin que personne ne vous trompe par des discours vains et oiseux.

5. Car quoiqu'il se soit absent de corps, je suis néanmoins avec vous en esprit, voyant avec joie l'ordre qui se garde parmi vous, et la solidité de votre foi en Jésus-Christ.

6. Continuez donc à vivre en Jésus-Christ Notre Seigneur, selon l'instruction que vous en avez reçue.

1. Volo enim vos scire qualem sollicitudinem habeam pro vobis, et pro his qui sunt Laodicis, et quicumque nos viderunt faciem meam in carne;

2. Ut consolentur corda ipsorum, instructi in charitate, et in omnes divinitus plenius intellectus, in amplexu mysterii Dei Patris et Christi Jesu;

3. In quo sunt omnes thesauri sapientiae et scientiae absconditi.

4. Hoc autem dico, et memo vos deo esse in sublimitate sermone.

5. Non est qui corpore absens sum, sed spiritus vobiscum sum; gaudent, et videns ordinem vestrum, et firmitatem ejus. Quia Christus est, idem vestri. [1. Cor. 5. 8.]

6. Sicul ergo accipitis Jesum Christum Dominum, in ipso ambulatis,

Car. II. — 1. Volo enim vos scire. On peut diviser ce chapitre en deux parties: 1° l'Apôtre combat d'abord l'erreur des simonistes et des gnostiques, qui cherchaient à les détacher de la foi de Jésus-Christ, et il les engage à rester attachés à Jésus-Christ, Dieu le leur supplie de la grandeur, les bienfaits et le triomphe (1-5). 2° Il attaque les erreurs des judaïsants, et engage aux Colossiens qu'ils ont été affranchis des observances légales, et qu'ils ne doivent pas se retrancher sous ce joug charnel et inhumain (6-23). — Pro his qui sunt Laodicis, Laodicée, ville de l'Asie, sur le Lycus, et sur le Méandre, et Colossae, les trois villes les plus importantes de la Phrygie occidentale. Elles furent détruites par un tremblement de terre, au fin du règne de Néron, et sont aujourd'hui des localités complètement désertes.

occupants, vel corporantes, aut carnisque significant. — Et docentes omnem hominem in omni sapientia, Instructio omnium hominum in perfecta cognitione Dei et mysteriorum illius, quae est vera sapientia. — Ut exhibeamus omnem hominem perfectum in Christo Jesu. Proprietas omnium hominum perfecta instructio in his quae ad fidem et cognitionem Christi pertinent.

29. In quo. Ad quem finem. — Labore, certando, Effortio, multumque labore, ad persequendum obiectum. — Secundum operationem. Merita sua potentem operationem vero motum Christi in me; in gratia enim est, in virtute. Postquam, vide, efficitur.

Car. II. — 1. Qualem sollicitudinem. Avez, agencem, laborem, difficile contentum. — Et pro his qui sunt Laodicis. Laodicenses vultis aut Colossensibus. Hoc hoc vobis saluti operari appetunt non finis. — Quae praeficitur Colossis aut Laodicis. — Faciem meam in carne. Faciem carnis.

2. Consolentur. Consolationem accipiunt; gratiam enim accipiunt, est, pascitur. — Instructi in charitate. Cura fuerit instructi et introducti in charitate; hoc enim significat participium graecum ἐκπαιθετός. — Et in omnes divinitus plenitudinem intellectus. Et cum fuerint introducti in omnes divinitus, id est, largiantur copiam plenae intelligentiae. Et cum fuerint plene edocti, solliciti de mysterio, ut sequitur. — In mysterium mysterii Dei. Et qui solliciti in omnibus mysteriis fidei, quae pertinent ad agnitionem Dei Patris et Christi Jesu, instructi sint.

3. In quo. Christo. — Absconditi. Reconditi.

4. Vos decipiat. Παροτρυνέτω, falsis rationibus et rationationibus vobis impugnet. — In sublimitate sermone. Ηπὸ ὑψώτου, id est, persuasorio sermone, in speciosa fidei ratione et eloquentia humana.

5. Sed spiritus vobiscum sum. Mente et affectu. — Ordinem vestrum. Ταξίς, id est, virtus, bonum ordinem, quod bene et ordinata omnia sunt. — Et firmamentum ejus. Quia in Christo est, fides rectores. Et videns firmitatem et constantiam fidei vestrae in Christum.

6. Sicul ergo accipitis Jesum Christum. Sicul eodem est, ut Christus participum. — In ipso ambulatis. Hujusmodi vestigia imitatis, nec stantiis vos delecti a recto tramite veritatis.

7. Radicati et superaddicati in ipso et confirmati fide, sicut et didicistis, abundantes in illo in gratiarum actione.

8. Videte de quis vos decipiat per philosophiam et manem fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi, et non secundum Christum.

9. Quis in ipso inhabitat omnis plenitudo divinitatis corporaliter.

10. Et estis in illo replati, qui est caput omnis principatus et potestatis.

11. In quo et circumcisi estis circumcisioe non manu facta in expolitione corporis carnis, sed in circumcisioe Christi.

12. Consepulsi et in baptismo, in quo

7. Etant attachés à lui comme à votre racine, et edifiés sur lui comme sur votre fondement, vous affermissant dans la foi qui vous a été enseignée, croissant de plus en plus en Jésus-Christ, par de continuelles actions de grâce.

8. Prenez garde que personne ne vous surprenne, par la philosophie, et par des raisonnements vains et trompeurs, qui ne sont fondés que sur les traditions des hommes, et sur les principes d'une science mondaine, et non sur la doctrine de Jésus-Christ.

9. Car c'est en lui que la plénitude de la divinité habite corporellement.

10. Et est en lui que vous en êtes remplis: car c'est lui qui est le chef de toutes les principautés et de toutes les puissances.

11. Et c'est en lui aussi que vous avez été circumcisé d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, mais qui consiste dans le dépôttement du corps des péchés que produit la concupiscence charnelle, c'est-à-dire de la circoncision de Jésus-Christ.

12. C'est encore avec lui que vous avez été

8. Per philosophiam, Saint Paul fait ici allusion au gnosticisme, dont la doctrine était un mélange de la philosophie orientale avec les idées nouvelles que le Christ avait enseignées. C'est un panthéisme subtil qui s'abandonnait à des rêveries que l'apôtre caractérise particulièrement. — Secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi. Nous croyons que l'Apôtre désigne par là les erreurs des judaïsants, qui formula à partir de sa même manière plus loin, vers. 20 et vers. 22.

9. In ipso inhabitat. Ce passage prouve particulièrement la divinité de Jésus-Christ. La divinité se rendit pas en lui, seulement par son opération sur quelque église de sa grâce, elle n'est sur aucunement en lui comme dans un temple, ainsi que l'entendaient Nestorius, mais elle est en lui substantiellement, elle ne fait avec la nature humaine qu'une seule personne; qui est Dieu, et que nous devons, pour ce motif, rendre de la foi à plus absolue, parce qu'il est la vérité même.

10. Caput omnis principatus. Saint Paul appuie sur ce caractère du Christ, parce que les gnostiques en faisant un Dieu d'un ordre inférieur qui plaçait au-dessous des anges.

11. In quo et circumcisi estis. La circoncision était la marque qu'on appartenait au peuple de Dieu avant l'avènement de Jésus-Christ. Mais depuis l'avènement de Jésus-Christ, le baptême a remplacé la circoncision. Par le baptême, on est mort au monde et on doit mener une vie nouvelle, qui est celle de chrétien. C'est ce que l'Apôtre exprime dans les versets suivants.

7. Superaddicati. Christus enim et fides illius solutus est fundamentum cui insisteret debemus. — Fide, Christi. — Sicul et didicistis. Sicul eodem est. — Abundantes in illo in gratiarum actione. — In gratia est, in virtute, in ipso, solliciti fidei, quasi dilecti: Non solum vobis vos esse confirmatos in fide, verum etiam in eis profectus et profectio abundantes per Christum in gratiarum actione. — In gratiarum actione. — Quae gratiarum actio est.

8. Ne quis vos decipiat. In greco est, ut trix beati actus, utique, ne quis qui non se separavit, qui vos pollet. Simonianis enim et aliis prophetis spuosos aliosque hereticos vocat tradentes, ut et Christus, Joan. c. 10, n. 8. — Per philosophiam. Philosophiam gnosticae, ut enim vocat: ad Timothei, capite ultimo, n. 20. — Secundum traditionem. Paulianum veri quidem specie fictum et admodum ab eo decipiendum, cum tamen solidi nihil habebat sed est plane infans. — Secundum traditionem hominum. Quasi dicit: Inanis hoc fallacia non est ad Deo, qui est ipse veritas revelata, aut inspirata, sed ab hominibus vana et errantibus conducta et tradita, isidone inanis et mendax. — Secundum elementa mundi. Per elementa intelligit apostolus alienata quaedam, et vultu prius principia a primis philosophis ad posteros quasi per manus traditis, quibus impostores avortere debet dogmata constanter quibus sunt. — Et in illo replati. Ad a prioribus ad habendum non est repletus: Accidentis esse est inesse, etc. Hoc enim erant vultu prius repletus et mundum philosophiam eductus, qui fidei mysteria vident avortant, et in divinum potentiam illis vultu. — In quo circumcisi estis. Secundum doctrinam de Christo et eius mysteriis vultu traditam, sed potius contra illam.

9. In ipso. Christo. — Inhabitat omnis plenitudo divinitatis. In ipso tota deitas inhabitat. — Corporaliter. Per unicum primum divinitatis cum corpore substantiat. — Et, carnis humana in persona Verbi, juxta illud: Verbum caro factum est, Joan. c. 1, n. 14.

10. In illo. Christo. — Repleti. Scientia alique donis salutariis. — Omnis principatus. Omnium angelorum.

11. Vos manus facti. Ea que et sine manibus, solum circumcisioe spirituali, quam respicit. — In expolitione corporis carnis. Non estis circumcisi circumcisioe carnis, qui est per decisionem carnis corporis. — In circumcisioe Christi. Circumcisi estis Christi circumcisioe, quando simul cum eo sepulti estis in baptismo, id est, tunc quando baptizati estis.

12. Consepulsi. Alludit ad baptismum per immersionem, quo corpora vestra morigantur et quodammodo sepeliantur, et emergentes et illa resurgunt ad novam vitam christianam, mundati a culpa superioris vite: hoc enim est, quod addit, in quo et resurrexistis. Per illam operationem et potestatem operantem Dei, qui Christum a morte suscitavit. Hoc est, per fidem resurrectionis ejus divina virtute facte.

enveloppé par le baptême, et avec lui que vous êtes ressuscités par la foi que vous avez eue que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficacité de sa puissance.

13. Car lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'insouciance de votre chair, *Jésus-Christ* vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés.

14. Il a effacé la cedula qui nous était contraire; il a entièrement aboli le décret de notre condamnation, en l'attachant à son croc.

15. Et ayant désarmé les principautés et les puissances, il les a menées hautement comme on triomphe à la face de tout le monde, après les avoir vaincus en lui-même.

16. Que personne donc ne vous condamne pour le manger et pour le boire, ou sur le sabbat des jours de fêtes, des nouvelles lunes et des jours de sabbat.

17. Puisque toutes ces choses n'ont été que l'ombre de celles qui devaient arriver, et que *Jésus-Christ* en est le corps.

18. Que personne ne vous séduise, en affectant de paraître humble par une ostentation des anges; se mélant de parler des choses qu'il ne sait point, et se vantant par les vaines imaginations d'un esprit charnel.

19. *Déliez vous d'être saints*. Après la conteste, nous croyons qu'il faut attendre par cette cedula, qui nous était contraire, le lieu sans donner la force de la praxiser, ne servait qu'à nous rendre plus criminels devant Dieu bien loin de nous justifier. C'est la doctrine que l'apôtre développe principalement dans son Épître aux Romains.

20. *Nemo ergo vos judicat*. *Jésus-Christ* ayant aboli les observances légales, ainsi Paul en fire cette conclusion contre les judaïsants, est que l'on n'est point tenu à les observer. Ce sont des ombres ou des figures qui ont disparu devant la réalité.

21. *Et religionem angulorum*. Simons le magicien et ses sectateurs donnaient aux anges, dans la création du monde et le péché de l'homme, une idée supérieure à leur nature. In le plâtraient au-dessus de *Jésus-Christ*, et affectaient à l'égard de ces esprits célestes un culte superstitieux. Cette erreur a subsisté encore pendant longtemps dans les Églises d'Asie. Du canon de concile de Laodicée. Il continue en ces termes: *Non oportet creaturas derelictas ecclesie obire, et ad angelos idololatrie obsequium congruere facere*. C'est pour combattre cette erreur que, dès le commencement de cette Épître, saint Paul montre le Christ éminemment supérieur aux anges.

22. *Contra meritum gratia*. Privati vite gratia. — *Et precepta carnis carnis*. Val gentilitatem intelligit et mora gentilium; vel enim carnis infirmitatem, quam qui carnaliter desideria alioquinque. — *Convincitur enim illo*. Poenit non per gratiam particeps vite Christi. — *Donemus Remissionem*. *consequamur*.

23. *Chirographum decreti*. Per chirographum decreti intelligit obligationem ad poenam merita juxta decretum Dei et tantquam sanguinis in Adamum et potestatem ejus precoribus labium. Ille omnia obligatus ad poenam inferni merito potestatem quasi manus nostris subseripsum, nosque diabolo quodammodo obligavit. Alii per chirographum intelligunt legem moysi, que in cruce aboleretur, jam nullam vim habet obligandi. Quae expulsi bene coherent cum litione qua habetur a 10: *Nemo ergo vos judicat etc.* — *Et ipsum*. Chirographum, esse obligationem. — *Tulit de medio*. Suspendit. — *Ab ipse illic cruci*. Conficit, crucis, lacerasit, abolerit. In greco est, *aperimus* aut, *aversis simul cognem*, non ut in corpore, sed ut perforaret, lacreret, et penitus aboleret.

24. *Expulsi principatus, et potestates*. Spoliata demones sua potestate et dominio tyrannico, quem exercebant in genus humanum, hoc chirographo obligatum. Si dicamus chirographum esse legem veterem, dicemus, commemorato beneficio legis moysi decet per Evangelium, victimam contra demones, que in litem tunc incidit, praeferimus Paulum solvens, praesertim cum illi proponat esse Christi dignitatem extolere. — *Prodici confitentur*. Publicis ignominia expositi. Hoc enim significat praeterea deturbatas, et in detum latius tradidit. — *Triumphans illos*. De illis, sollicit et hostium detritis. — *In se et metum laqueo*. Per simplicem, per suam virtutem et victoriam.

25. *Nemo ergo vos judicat*. Respondent, vel hanc. — *In cibo, aut in potu, in sabbato* et abstinentia ebrietati et potum Judaei praescriptis Levit. 11. — *Aut in potu diei fasti*. Vel in partitionibus ciborum festorum; ut enim vulg. S. Chrysostomus, judaizantes quidem festa judaica asserant veterum, quaedam negligant. Vel in potu idem est ac in negotiis, quod dicit: *Et obedite*.

26. *Que sunt umbra futurorum*. Quasi dicit: Non ipsam veram non solidam per veteris facti submirantem in Christo; cessant ergo ipsae judaicae umbrae festorum, praesertim ventitiae, — *Corpus a similitudine*, sed veritas figurat per Christum exhibita.

28. *Nemo vos educat*. In greco est, *aperimus* aut, *aversis simul cognem*, non ut in corpore, sed ut perforaret, lacreret, et penitus aboleret.

et resurrexeritis per fidem operationis Dei, qui suscitavit illum a mortuis.

13. Et si vos, cum mortui essetis in delictis, et in precepto carnis carnis, convincitur enim illo, domus vobis omnia delicta: [a. Epist. 2. l.]

14. Delens quod adversus vos erat chirographum decreti, quod erat contrarium vobis, et ipsum tulit de medio, affigens illud cruci;

15. Et expulsi principatus et potestates, et ab ipse illic cruci, et triumphans illos in semetipso.

16. Nemo ergo vos iudicat in cibo, aut in potu, aut in parte diei fasti, aut necemini, aut sabbathorum;

17. Que sunt umbra futurorum; corpus autem Christi.

18. A Nemo vos seducit, volens in humilitate, et religione angulorum, que non vidit, ambulans. Frustra inclusus sensu carnis suis: [a. Matth. 23. l.]

49. Et non tremens caput, ex quo totum corpus, per nervi et continuatione subministrantur et constructum, crescit in augmentum Dei.

50. Si ergo mortui estis cum Christo ad elementis hujus mundi, quid queritis tanquam videntes in mundo delictis?

51. Ne tegeritis, neque gustaveritis, neque contractaveritis;

52. Que sunt omnia in interim ipso suo, secundum precepta et doctrinas hominum;

53. Que sunt rationem quidem ha-

54. Ad elementis hujus mundi. C'est la loi mosaïque avec tous ses rites et toutes ses observances, que saint Paul appelle une loi élémentaire que Dieu a donnée au monde sorti de l'ignorance, au attendant qu'il soit arrivé à l'âge adulte, c'est à dire par l'Évangile une instruction plus élevée, une loi plus parfaite (Cl. Gr. IV, 9).

55. Et interim ipso suo. Ce sont des choses qui ne peuvent souiller le cœur de l'homme, étant point défendues par la loi de Dieu, mais étant imposées par des hommes sans autorité auxquels on n'est pas tenu d'obéir.

49. Et ne demeurant pas attaché à celui qui est la tête et le chef duquel tout le corps recevant l'impression par les vaisseaux qui en jettent et lient toutes les parties, s'entreteint, et s'accroît par l'accroissement que Dieu lui donne.

50. Si donc, vous êtes morts avec *Jésus-Christ* à ces observations légales, qui sont comme les premières et la plus grossière instruction que Dieu a donnée au monde, comment vous hasardez-vous imposer des lois charnelles, comme si vous viviez dans ce premier état du monde?

51. Ne manger pas, non dicitur, d'une telle chose; ne goûtes pas de ceci; ne touchez pas de cela.

52. Cependant ce sont des choses qui pèsent toutes par l'usage qu'on en fait, défendues seulement selon les préceptes et les ordonnances des hommes.

53. Qui ont quelque apparence de sagesse

54. Ad elementis hujus mundi. C'est la loi mosaïque avec tous ses rites et toutes ses observances, que saint Paul appelle une loi élémentaire que Dieu a donnée au monde sorti de l'ignorance, au attendant qu'il soit arrivé à l'âge adulte, c'est à dire par l'Évangile une instruction plus élevée, une loi plus parfaite (Cl. Gr. IV, 9).

55. Et interim ipso suo. Ce sont des choses qui ne peuvent souiller le cœur de l'homme, étant point défendues par la loi de Dieu, mais étant imposées par des hommes sans autorité auxquels on n'est pas tenu d'obéir.

56. *Ad elementis hujus mundi*. C'est la loi mosaïque avec tous ses rites et toutes ses observances, que saint Paul appelle une loi élémentaire que Dieu a donnée au monde sorti de l'ignorance, au attendant qu'il soit arrivé à l'âge adulte, c'est à dire par l'Évangile une instruction plus élevée, une loi plus parfaite (Cl. Gr. IV, 9).

57. *Et interim ipso suo*. Ce sont des choses qui ne peuvent souiller le cœur de l'homme, étant point défendues par la loi de Dieu, mais étant imposées par des hommes sans autorité auxquels on n'est pas tenu d'obéir.

19. *Et non tremens caput*. Christum, sed per Christum angelos subdituros. — *Et quo*. Capite Christo. — *Totum corpus*. Ecclesiam. — *Per nervi et continuatione subministrantur*. Subministrantur angulorum spiritus, motus et sensus vitalis a capite. — *In augmentum Dei*. Incrementum accipit Deus, Spiritus Dei.

20. *Si ergo mortui estis*. Cum per Christum mortui sitis. — *Ad elementis hujus mundi*. Quo sensuaveritis omnia secte et philosophias mundanae. Vide supra, n. 8. — *Quid desideris tanquam videntes in mundo delictis*. Quod vobis, quia tanquam videntes in mundo delictis tanquam videntes in mundo delictis, quod vel ad eos vobis potestis dignitatem, Accer-

21. *Ne tegeritis*. Neque gustaveritis, neque contractaveritis, neque gustaveritis, neque contractaveritis. — *Et ipsum tulit de medio*. Ab ipse illic cruci.

22. *Que sunt omnia in interim ipso suo*. Quae sunt omnia in interim ipso suo. — *Ipse enim*. Ipse enim et potu neque per se possente potest alium, neque obesse; ipso enim usu corrupturum et dicitur. Eodem argumento suo est Christus. Matth. sup. 19, n. 17. Non intelligit *quid enim quod in se carum*, in se carum non est in se carum tantum. — *Secundum precepta et doctrinas hominum*. Non intelligit apostolus ipsam legem, sed eorum inopportuna supererogatione qui legis abusus in-

23. *Rationem quidem habentis sapientiae*. Accipere, speciem sapientiae. Falsam hanc religionem, qui observantiam iudicalem legalibus coluntur aspectu, videtur rem parum attente examinandam adferre rationes sapientes, et labere speciem veritatis. — *In expositione*. Et *habeantem*, in voluntaria haec est illis excellens supererogatio. — *Et benedictis*. Et benedictis haec immunitas et immunitas ab ipse inveni, que se angulis subministrant. — *Et non ad parcendum corpori*. Ex quibus quatuor, quasi dicit: *Et corporis imperpetuum*, si ita loqui facit. Simul pietatem corpori non parcesit. Si est, antestitias quasdam corporales supererogatas. — *Non in honore aliquo ad sustentationem carnis*. Negato honore corpore, si est, corpore sustinetur, quod saturari potest. — *Honore desideratis*. Non sustinetur alimentum carum eorum que ad victum et cultum corporis requiruntur. Sic explicavit Christus, Matth. 15, 3, et Marc. 7, 12. preceptum de parentibus honorandis: et I. ad Cor. 13, n. 20. honor accipitur pro alimento, pro alimento, I. Tim. 5, 17. *Qui vult praesens praesentis, duplixi honore digni habebitur*.

(R)

dans leur superstition et leur humilité affectée, dans le rigoureux traitement qu'ils font au corps, et dans le peu de soin qu'ils prennent de rassasier la chair.

CHAPITRE III.

De la vie nouvelle des chrétiens. Devoirs des femmes et des maris, des enfants, des pères et des serviteurs.

1. Si donc vous êtes ressuscités avec Jésus-Christ; recherchez ce qui est dans le ciel, où Jésus-Christ est assis à la droite de Dieu.
2. N'ayez que de goût pour les choses du ciel, et non pour celles de la terre;
3. Car vous êtes morts au monde, et votre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ.
4. Lorsque Jésus-Christ, qui est votre vie, viendra à paraître, vous paraîtrez aussi avec lui dans la gloire.
5. Faites donc mourir les membres de l'homme terrestre qui est en vous, la fornication, l'impureté, les abominations, les mauvais desirs, et l'avarice qui est une idolâtrie.
6. Puisque ce sont ces excès qui font tomber la colère de Dieu sur les hommes rebelles.
7. Et vous avez vous-mêmes commis plusieurs ces actions criminelles, lorsque vous viviez dans ces désordres;
8. Mais maintenant quittez ainsi vous-mêmes tous ces péchés: la colère, l'orgueil, la malice, la médisance; que les paroles déshonnées soient bannies de votre bouche.

Cap. III. — 1. *Ignitur, et consurrexistis.* Saint Paul passe à la partie morale de cette Epître, il avait dit dans le chapitre précédent (vers. 11 et 13) que par le baptême les fidèles mouraient et ressuscitaient avec Jésus-Christ. Il part de là pour leur exposer une conséquence morale. Si vous ressuscitez avec Jésus-Christ, dieu, il faut être renouvelé par le ciel, et vivre l'homme nouveau. Dans la première partie de ce chapitre, il expose ces deux vies en deux séries (1-7). Dans la seconde partie il expose les devoirs particuliers des femmes et des maris, des enfants, des pères et des serviteurs (8-25).

2. *Quia mortui sunt vobis.* L'Église dit la même chose aux fidèles lorsque, par la bonte du père, elle s'écrit dans la Préface, à la messe: *Surreximus deus.*

7. *Amulantes et stigandos.* Tous ces crimes étaient très-fréquents parmi les païens. Ils commencent même sans se rendre compte de ce qu'ils avouent d'horrible, et l'Apôtre s'adresse aux Colossiens qui le christianisme les a trouvés plongés dans tous ces désordres et que est par sa grâce qu'ils se sont sortis.

Cap. III. — 1. *Si consurrexistis.* Quandquidem consurrexistis cum Christo per baptismum — *Quae sursum sunt quaerite.* Cogitationes et studia vestra conferat ad res supernas, obsecra te divina. — *In caeteris Dei sedula.* Hincordinatio loco, et Patri throno proximo. Thronus dicitur enim omnem comparationem est; qui vero illi est a dextris, secundum situm locum.

2. *Quia mortui sunt vobis.* *Mortui.* verbum autem hoc non ad intelligentiam modo dicitur, sed multo etiam magis ad affectum. Senius est: cogitate, curate et amate caelica. *Mortui enim estis.* *Etiam hinc inferri solet.* et in baptismo Christo concepti. — *Et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.* Vita enim gloriae, quam sancti expectant, nunc est quasi clausa et signilla obligata. Sic ad Ephes. 4, 30: *Signati estis in diebus redemptionis.* Hinc clavis apud se habet Christus, illis aures in extremo iudicio, cum veni corpore vitam restituro, et illis gloriam solibus caelestis. Hinc enim est quod illi sequenti versiculo, cum Christo apparuerit, etc.

5. *Quae sunt super terram.* Terreni huius corporis. — *Fornicationem, immunditatem, vitium significant* qui turpia patiuntur, qui etiam peccati appellatur, vel cunctis. — *Et in ira et iracundia,* de qua dicit ad Ephes. 4, 19: *Quae est simulacrorum servitus.* Vita dicit ad Ephes. 5, 5.

6. *Propter quae tenet.* Hinc versiculum explicavit ad Ephes. 5, 6.

7. *In quibus.* Libidinis et peccati nam enumerat.

8. *Omnis.* Vita. — *Blasphemiam.* Maliciose et malorum impressiones.

bonita sapientis in superstitione et humilitate, et non ad parcendum corpori, nec in honore aliquo ad saturandum carnis.

1. Ignitur, et consurrexistis cum Christo, quae sursum sunt quaerite, nisi Christus est in dextera Dei sedens.
2. Quia mortui sunt vobis, non qui super terram.
3. Mortui enim estis, et vita vestra est abscondita cum Christo in Deo.
4. Cum Christus apparuerit, vos etiam et illi appareretis cum ipso in gloria.
5. Mortificatio ergo membra vestra, quae sunt super terram; a fornicationem, immunditatem, libidinem, concupiscentiam malam, et avaritiam, quae est simulacrorum servitus;
6. Propter quae venit ira Dei super filios inobedientiae;
7. In quibus et vos ambulastis aliquando, cum viveretis in illis.
8. Nunc autem deponite et vos omnia: iram, indignationem, malitiam, blasphemiam, turpem sermone[m] de ore vestro, in Rom. 8, 4. *Epistolae 4, 32. Hebr. 12, 1. 1. Petr. 2, 1. et 1, 2.*

9. N'avez point de méprisage les uns envers les autres, dépouillez le vieil homme avec ses œuvres.

10. Et revêtez-vous de cet homme nouveau, qui par la connaissance de la vérité, se renouvelle selon l'image de celui qui l'a créé.

11. Où il n'y a ni Gentil, ni Juif, ni circoncis, ni incircconcis, ni Barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre; mais où Jésus-Christ est tout en tous.

12. Induite vous ergo, sicut electi Dei, sancti et dilecti, viscera misericordiae, benignitatem, humilitatem, modestiam, mansuetudinem;

13. Supportantes invicem; et donantes vobismetipsis, si quis ad verum aliquem habet querelam; sicut et Dominus donavit vobis, ita et vos.

14. Super omnia autem haec, charitatem habete, quod est vinculum perfectionis;

15. Et pax Christi exultet in cordibus vestris, in qua et vocati estis in unum corpore; et grati estote.

16. Verbum Christi habitet in vobis

9. *Evangelizantes vos veterem hominem.* Saint Paul appelle le vieil homme, la nature corrompue par le péché d'Adam; c'était, pour les Colossiens, l'homme du païsisme, l'homme égoïste et sensuel, qui n'occupait que ses passions déréglées et qui employait tous les moyens pour les satisfaire.

10. *Et induentes novum.* L'homme nouveau; c'est le chrétien qui se renouvelle par la connaissance qu'il a de la vérité évangélique, qui lui fait connaître ses devoirs et qui fait resplendir en lui l'image de Dieu; d'après laquelle il a été créé, mais qui le péché avait effacée et à laquelle la grâce de Jésus-Christ a rendu son éclat et sa splendeur.

12. *Viscera misericordiae.* Saint Paul a décrit plus haut les vices qui déshonorent le vieil homme, le païen; il décrit ici les vertus qui doivent faire honneur à l'homme nouveau, à chrétien.

9. *Mentiri invicem.* *Fratridibus et manducatis invicem circumvenire.* — *Veterem hominem.* Vita dicit ad Ephes. 4, 22.

10. *Renovatur in agnitionem.* Scilicet eius qui creavit illum, tempore Dei. Inque renovatio haec in eo consistit et deponentes veteri, et studentes virtutibus in illis clarum cognoscimus hunc et voluistatem eius. — *Induendum novum.* Renovatur mente et spiritu, et sine similes exemplari, id est, Deo creatori nostro.

11. *Ubi, Nimirum in hac renovatione imaginis.* — *Non est gentilis, et Judaeus.* Nihil est commune aut externum expectandum est: verbi gratia, in quibus Judaeus sit, an gentilis, nihil est commune, aut praesentia, etc. — *Dei servus, et in omnibus Christi.* Quia in omnibus istis nuncupatis ipse Christus est. *Omnis, ubi est, omnia sanctitas, justitia, religio et omne bonum;* Christus enim est communitatis nam manducatum, etc.

12. *Sicut electi Dei, sancti et dilecti.* Sicut dicit sanctos dilectos a Deo ad gratiam et gloriam. — *Viscera misericordiae.* Affectum misericordiae. — *Benignitatem.* Ut aliis conset et blandi, non auferat. — *Molestiam.* Iracundiam, tentationem, esse mansuetudinem. — *Patientiam.* Maxime, quod longanimitatem.

13. *Evangelizantes.* Conducuntur et tentationes offensus.

14. *Quod est vinculum perfectionis.* Vinculum perfectum, id est, perfectio unionis fideles inter se. Val, charitas est vinculum; quod ligans et coartans omnes virtutes hominum reddit perfectum: hoc est valde spiritus humanus, qui ligat patres, humores, sensuque corporis, aliquot facile dilapsurus; sed charitas virtutum corpus quod coarctat et contrahit, et sine illa continuo dissolvendum.

15. *Et pax Christi exultet in cordibus vestris.* Bonae, quae vos duplicem habet explanationem, quae tamem in unam et eandem reddunt. Primo igitur verbi potest: *Pax Christi* pro se, pacem ferat, superet de cunctis quae dicit: Dum injuria affecti sumus, duplex in nobis insurgit motus, alter ad vindictam motans, alter ad ira revocans. Ipsa igitur pax Christi, tranquillitas, et mansuetudo palmas et brachia ferat, non ira. Secundo igitur potest: *Pax Christi* moderatior sit, potius tribuat, ut iustus quidem exprobetur, id est, justus certitudinis arbitrio et et modis palmas tribuat, qui non ad tentationem inclinat. — *In quo, ad eam.* — *Foculi estis in unum corpore.* In unum corpus, in unam Ecclesiam. — *Et grati estote.* Exprobet, gratiam, amabilem, ideoque alia gravi. Vobis certe motus ut beneficium memoros ad; nam qui recordantur multa sibi fuisse a Deo condonata, facile injuriarum suarum obliviscuntur.

16. *Verbum Christi habitet in vobis abundantem.* Fides, seu doctrina Christi firmum in vobis habet, vosque facit loquaces et abundantes cum sapientia. — *Docentes et comas-*

9. N'avez point de méprisage les uns envers les autres, dépouillez le vieil homme avec ses œuvres.

10. Et revêtez-vous de cet homme nouveau, qui par la connaissance de la vérité, se renouvelle selon l'image de celui qui l'a créé.

11. Où il n'y a ni Gentil, ni Juif, ni circoncis, ni incircconcis, ni Barbare, ni Scythe, ni esclave, ni libre; mais où Jésus-Christ est tout en tous.

12. Revêtez-vous donc, et donnez à Dieu, saints et bien-aimés, de tendresse et d'entraînes de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie, de patience;

13. Vous supportant les uns les autres, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-gardant, comme le Seigneur vous a pardonné.

14. Mais surmontez les uns les autres, chacun remettant à son frère tous les sujets de plainte qu'il pourrait avoir contre lui, et vous entre-gardant, comme le Seigneur vous a pardonné.

15. Et faites régner dans vos cœurs la paix de Jésus-Christ, à laquelle vous avez été appelés, comme se faisant tous qu'un corps, et soyez reconnaissants.

16. Que la parole de Jésus-Christ habite en

15. Et faites régner dans vos cœurs la paix de Jésus-Christ, à laquelle vous avez été appelés, comme se faisant tous qu'un corps, et soyez reconnaissants.

16. Que la parole de Jésus-Christ habite en

vous avec plénitude, et vous comble de sagesse. Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec éducation les louanges du Seigneur.

17. *Enfants*, quel que vous fassiez, ou en parlant, ou en agissant, faites tout au nom du Seigneur Jésus-Christ, restant grâces par lui à Dieu le Père.

18. Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il est bien raisonnable, en ce qui est selon le Seigneur.

19. Maris, aimez vos femmes, et ne les traitez point avec rigueur et avec cruauté.

20. Enfants, obéissez en tout, à vos pères et à vos mères ; car cela est agréable au Seigneur.

21. Pères, à l'écrite point vos enfants, de peur qu'ils ne tombent dans l'abandonnement.

22. Serviteurs, obéissez en tout à ceux qui sont vos maîtres selon le Christ, non les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous ne sentiez que à plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et crainte de Dieu.

23. Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme le faisant pour le Seigneur, et non pour les hommes.

24. Sachant que vous recevrez du Seigneur l'héritage du ciel pour récompense, et c'est le Seigneur Jésus-Christ que vous servez.

25. Mais celui qui agit injustement recevra la

18. *Maires*. Four tous ces devoirs particuliers, consultez l'Épître aux Éphésiens (V, 22 et seq. ; VI, 1-10).

21. *Patres, nolite ad indignationem provocare*. La loi civile donnait un droit absolu aux pères sur les enfants. L'Apôtre ne veut pas qu'ils se abusent, et les avertis par cette parole de ce qu'il y a d'excessif dans cette disposition de droit romain.

22. *Retributionem mercedis*. D'après la loi civile, l'esclave ne pouvait hériter. L'Apôtre veut que l'esclave respecte la loi ; il ne l'engage pas à se révolter contre son maître ; mais il lui fait voir dans l'héritage céleste une compensation à l'injustice dont il souffre sur la terre.

25. *Non est personarum acceptio apud Deum*. Comme il punit les grands, dit le P. de Carrières, sans avoir égard à leur puissance, il châtie aussi les petits, sans être touché de leur faiblesse et de leur misère.

mentis vosmetipsos. Ita ut vos invicem, id est, alligatio donandi, et commentio ante electionem, acceptio patris, hymnos et cantus spiritualis. — *In gratia cantantes*. Per gratia Spiritus sancti, nisi qui tale munus obiri non potest. Vel in gradatim antea, videlicet cum hoc sacro munus erat cum se ipsum ad Eph. 5, 19, sic erat : Canticum, epaula, lenta in cordibus vestris Domino, gratias agentes semper pro omnibus. Vel, cum gratia, id est, cum iocunditate et voluptate spirituali. — *In cordibus vestris*. Ita scilicet ut hoc verbum solum cantatis, sed etiam cum affectu et attentione.

17. *Omnia in nomine Domini Jesu Christi*. Ad Christi gloriam omnia referentes. — *Gratia agentes Deo et Patri per ipsum*. Quia per Christi meritum omnia nobis dona salutaria. Deo Patri provengunt.

19. *Secundum in Domino*. Sicut oportet secundum Christi Domini legem.

20. *Pro omnia*. Quae non sunt contra Deum. — *Deo enim placitas est in Domino*. Hoc enim Deo placit, et est illius voluntati et praeceptis consentaneum.

21. *Ut non passio anteo fuit*. Ne animus despondant, ne animo delectantur.

22. *Carnalibus*. Temporalibus, etiam scholasticis. — *Non ad oculum servientes*. Hoc explicatum est ad Eph. 6, 6. — *Sed in simplicitate cordis*. Sine simulatione. — *Timentes Deum*. Qui videt abscondita cordis, et simulationes impredandi.

23. *Et enim*. Libenti, prompto ac liberali animo. — *Sicut Domino*. Perinde atque si Domino et non hominibus ministraverit.

24. *Acceptis retributionem*. Anticipationem, quae vero mercedem significat, quae pro merito operum datur. — *Domino Christo servitis*. Dum heri vestris parentis, scilicet vos Christo servitis.

25. *Qui enim injuriam fecit*. Probat servos dominis suis subjectos, obediētes, et iustitiam in hoc observato colentes, habituros hereditatem, argumenta a contrariis ; nam qui injuriam sunt, sive servi sunt, sive domini, damnationem aeternam incurrent, cum Deo persequi non recipiant, sed aequaliter peccati et poenae pro meritis reddat.

abundanter in omni sapientia, doctores et commentos vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus, in gratia cantantes in cordibus vestris Deo.

17. a Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Jesu Christi, gratias agentes Deo et Patri per ipsum. (1. Cor. III, 21.)

18. a Mulieres subditio estote viris sicut oportet, in Domino. (a Eph. 5, 22. 1. Petr. 3, 1.)

19. Viri, diligite uxores vestras, et nolite amari, sicut ad filios.

20. a Filii, obedite parentibus in Domino ; hoc enim placitum est in Domino. (a Eph. 6, 1.)

21. a Patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non passio animo fiant. (a Eph. 6, 4.)

22. a Servi, obedite pro omnia dominis carnalibus, non ad oculum servientes, quasi hominibus placentes, sed in simplicitate cordis, timentes Deum. (a VII, 2. 3. 1. Petr. 2, 18.)

23. Quodcumque facitis, et anime operamini, sicut Domino, et non hominibus.

24. Scientes quod a Domino acceptis retributionem hereditatis : Domino Christo servite.

25. a Qui cum injuriam fecit, recedat.

18. *Maires*. Four tous ces devoirs particuliers, consultez l'Épître aux Éphésiens (V, 22 et seq. ; VI, 1-10).

21. *Patres, nolite ad indignationem provocare*. La loi civile donnait un droit absolu aux pères sur les enfants. L'Apôtre ne veut pas qu'ils se abusent, et les avertis par cette parole de ce qu'il y a d'excessif dans cette disposition de droit romain.

22. *Retributionem mercedis*. D'après la loi civile, l'esclave ne pouvait hériter. L'Apôtre veut que l'esclave respecte la loi ; il ne l'engage pas à se révolter contre son maître ; mais il lui fait voir dans l'héritage céleste une compensation à l'injustice dont il souffre sur la terre.

25. *Non est personarum acceptio apud Deum*. Comme il punit les grands, dit le P. de Carrières, sans avoir égard à leur puissance, il châtie aussi les petits, sans être touché de leur faiblesse et de leur misère.

piet id quod inique gessit ; et non est peine due a non injuste ; car Dieu n'a point personarum acceptio apud Deum. (a d'égard à la condition des personnes. Rom. 2, 6.)

CHAPITRE IV.

Devoirs des maîtres. Persévérance dans la prière. Sagesse et discrétion. Eloge de plusieurs disciples.

1. Domini, quod iustum est et argum servis prestat ; scientes quod et vos dominum habitis in celo.

2. a Orationi instate, vigilantibus in a in gratularum actione ; (a Luc. 18, 1. Ties. 5, 17.)

3. a Orantes simul et pro nobis, ut Deus aperiat nobis ostium sermonis ad huiusmodi mysterium Christi (propter quod enim vincit sum) (a Eph. 6, 19. II. Ties. 2, 1.)

4. Ut manifestem illud ita ut oportet loqui.

5. a In sapientia ambulat ad eos qui foris sunt ; tempus redimentis. (a Eph. 5, 15.)

6. Sermo vester semper in gratis sale sit conditus, ut sciat quomodo oportet vos unicuique responderi.

7. Quae circa me sunt, omnia vobis nota faciet Tychicus, charissimus frater, et fidelis minister, et conservus in Domino ;

8. Quoniam misi ad vos ad hoc ipsum ut exponeret quae circa vos sunt, et consolaretur corda vestra ;

Cap. IV. — 1. *Domini, quod iustum est*. Dans ce chapitre, après avoir rappelé aux maîtres leurs devoirs, l'Apôtre en revient aux principes généraux de la prière, de la sagesse et de la discrétion, qu'il recommande aux Colossiens (1-6). Il leur donne ensuite des détails sur Tychicus, Onesime, Aristarque, Jean Marc, Epaphras et saint Luc (7-16), et termine par ses salutations et ses recommandations (17-19).

2. *Tempus redimentis*. En rachetant le temps aux dépens de tout ce que vous avez de plus cher, sçavoir le P. de Carrières, et ménageant tous les moments, pour éviter votre salutaire ne employer en des conversations et des disputes inutiles, qui ne attireront qu'à rechercher sa patience et à vous attirer les persécutions (cf. Eph. 5, 15).

5. *Sale sit conditus*. Le sel est dans le langage figuratif, le symbole de la sagesse ; accipe saltem sapienter, dit le père à l'égard qu'il importe.

7. *Quae circa me sunt*. Il s'agit de l'état où en était le procès de l'Apôtre. La grande commotion est égard une grande discrétion. C'est pour cela que l'Apôtre renvoie les Colossiens à un agent que Tychicus pourra leur faire. Le mot *fidelis minister* a fait croire à quelques interprètes que Tychicus n'avait que diacre à cette époque ; il devint évêque de Chalcédoine en Médyie. (R)

Cap. IV. — 1. *Domini, quod iustum est*. Dans ce chapitre, après avoir rappelé aux maîtres leurs devoirs, l'Apôtre en revient aux principes généraux de la prière, de la sagesse et de la discrétion, qu'il recommande aux Colossiens (1-6). Il leur donne ensuite des détails sur Tychicus, Onesime, Aristarque, Jean Marc, Epaphras et saint Luc (7-16), et termine par ses salutations et ses recommandations (17-19).

2. *Tempus redimentis*. En rachetant le temps aux dépens de tout ce que vous avez de plus cher, sçavoir le P. de Carrières, et ménageant tous les moments, pour éviter votre salutaire ne employer en des conversations et des disputes inutiles, qui ne attireront qu'à rechercher sa patience et à vous attirer les persécutions (cf. Eph. 5, 15).

5. *Sale sit conditus*. Le sel est dans le langage figuratif, le symbole de la sagesse ; accipe saltem sapienter, dit le père à l'égard qu'il importe.

7. *Quae circa me sunt*. Il s'agit de l'état où en était le procès de l'Apôtre. La grande commotion est égard une grande discrétion. C'est pour cela que l'Apôtre renvoie les Colossiens à un agent que Tychicus pourra leur faire. Le mot *fidelis minister* a fait croire à quelques interprètes que Tychicus n'avait que diacre à cette époque ; il devint évêque de Chalcédoine en Médyie. (R)

7. *Quae circa me sunt*. Il s'agit de l'état où en était le procès de l'Apôtre. La grande commotion est égard une grande discrétion. C'est pour cela que l'Apôtre renvoie les Colossiens à un agent que Tychicus pourra leur faire. Le mot *fidelis minister* a fait croire à quelques interprètes que Tychicus n'avait que diacre à cette époque ; il devint évêque de Chalcédoine en Médyie. (R)

7. *Quae circa me sunt*. Il s'agit de l'état où en était le procès de l'Apôtre. La grande commotion est égard une grande discrétion. C'est pour cela que l'Apôtre renvoie les Colossiens à un agent que Tychicus pourra leur faire. Le mot *fidelis minister* a fait croire à quelques interprètes que Tychicus n'avait que diacre à cette époque ; il devint évêque de Chalcédoine en Médyie. (R)

7. *Quae circa me sunt*. Il s'agit de l'état où en était le procès de l'Apôtre. La grande commotion est égard une grande discrétion. C'est pour cela que l'Apôtre renvoie les Colossiens à un agent que Tychicus pourra leur faire. Le mot *fidelis minister* a fait croire à quelques interprètes que Tychicus n'avait que diacre à cette époque ; il devint évêque de Chalcédoine en Médyie. (R)

9. J'envois aussi Orosime, mon cher et fidèle frère, qui est de votre pays. Vous saurez par eux tout ce qui se passe ici.

10. Aristarque, qui est prisonnier avec moi, vous salue; et Marc, cousin de Barnabé, sur le sujet duquel on vous a écrit; s'il vient chez vous recevez-le bien.

11. Jésus, aussi appelé le Juste, vous salue. Ils sont tous trois du nombre des frères circouciés; ce sont les seuls qui travaillent maintenant avec moi pour élever le royaume de Dieu, et qui ont été ma consolation.

12. Epaphras, qui est de votre ville, vous salue; c'est un fidèle serviteur de Jésus-Christ, qui combat sans cesse pour vous dans ses prières, afin que vous demeuriez fermes et parfaits, et que vous accomplissiez pleinement tout ce que Dieu demande de vous.

13. Car je le puis bien lui rendre ce témoignage qu'il a un grand zèle pour vous, et pour ceux de Laodicée et d'Hierapolis.

14. Luc, médecin, notre cher frère, et Démas vous salue.

15. Saluez de ma part nos frères de Laodicée, et Nymphas, et l'Eglise qui est dans sa maison.

16. Et lorsque cette lettre aura été lu parmi

9. Orosimo clariorum. Orosime était, comme Tychique et Epaphras, de Colosse, et il n'avait une lettre de l'Apôtre pour son maître Philémon. Tychique était porteur de celle-ci.

10. Saluat vos Aristarchus. Aristarque était de Thessalonique. Il avait accompagné saint Paul dans sa mission en Macédoine et l'avait suivi à Rome. D'après les microloges grecs, il aurait été évêque d'Apamée, et décapité à Rome sous Néron. — Et Marcus comitiorum Barnabe. Quelques commentateurs l'ont confondu avec l'Évangéliste. Mais c'est pour éviter cette confusion que saint Paul a fait cette apposition: cousin de Barnabé. Il avait écrit l'Épître dans ce temps, mais il ne rejoignit à Rome avec Timothée. On croit qu'il fut évêque de Hélios en Phénicie (cf. Baroni, Annotat. ad an. 40). Il est question de Jean Marc, au livre des Actes XII, 12, 25; XV, 37-39, dans la 2^e lettre de saint Paul à Timothée, IV, 11, et dans l'Épître à Philémon vers. 23.

11. Hi soli sunt adiutores. Saint Paul ne parle ici que de ceux qui lui étaient attachés en qualité de ministres et de collaborateurs. Car Epaphras, Luc, Timothée et les autres, n'étaient pas sans travailler à la propagation de l'Évangile. Calvin et les autres ont conclu de là que saint Pierre n'était pas allé à Rome, parce que saint Paul n'avait pu le passer sous silence, mais lui faire suivre. Il est très-probable que saint Pierre n'était pas allé à Rome en ce moment, et qu'il faisait des missions ailleurs, mais qu'en conclure l'on dit qu'il a été 25 ans à Rome, on ne prétend pas qu'il n'en ait jamais absenté.

12. Epaphras. Epaphras était sans doute l'apôtre des Colossiens et des Laodicéens; et il était allé à Rome précisément pour faire connaître à saint Paul ce qui se passait dans cette Église: ce qui a été l'occasion de cette lettre.

14. Et Démas. Démas, qui était probablement de Thessalonique, quitta l'Apôtre pour se retirer dans sa ville natale (M. II, Tim IV, 9).

16. Et eorum, que Laodiceensium etc. Cornélie de Lapière, Flequigny, Estuât, croiset.

9. Qui ex vobis est. Colossensis, ut vos.

10. Aristarchus. Cuius mentio Actuum, c. 19, n. 29; et c. 20, n. 4; et c. 27, n. 2. — Marcus. Qui Actuum 12, 12, dicitur Joannes, cognomen Marcus. — De quo dicit ad vos litteras commendatitias, seu testimonias.

11. Hi solum sunt adiutores. In praedicatione et promotione Evangelii.

12. Saluat vos Epaphras. Baronius, t. 1, anno Christi 60, probat fuisse episcopum Colossensium. Antiquum vero, quae n. 17, ad obsequium ministrum adhortatur, fuisse diaconum tantum. — Semper sollicitus pro vobis in orationibus. Illud nimirum orans quod sequitur. — Ut steterit perfecti, et pleni. In omni eo in quo vult Deus nos esse perfectos et plenius scilicet agnoscentes et mirantes christianitas.

13. Habet multum laborem pro vobis. In greco est, πολυ, multum, studium; scilicet verbi boni et profectus in Christo. — Et pro eis qui sunt Laodicis. Erant hic civitates Colossae vicinae.

14. Lucus medicus. Lucam evangelistam, qui fuit etiam medicus et pictor. Vide Malton. Prologo in ejus Evangelium, et Barrod., lib. 1, c. 20.

15. Et Nymphas. Νυμφης, nomen est viri, ut patet ex eo quod sequitur. — In domo quorundam, id est, ejus in genere masculino.

16. Eorum, quae Laodiceensium. Haec epistola jam non extat. In greco est, et in Hebraeo, et non quae in Laodicea, ex quo apparet epistolam loci de epistola ex Laodicea scripta, fortasse ad ipsam Paulum.

epistola hæc, facile et et in Laodiceensium Ecclesia legatur; et eam, quae Laodiceensium est, vos legatis.

17. Et dicitur Archippe: Vide ministrum, quod accepti in Domino, et illud implias.

18. Salutatio mea manu Pauli. Memor estote vinculorum meorum. Gratias voluimus. Amen.

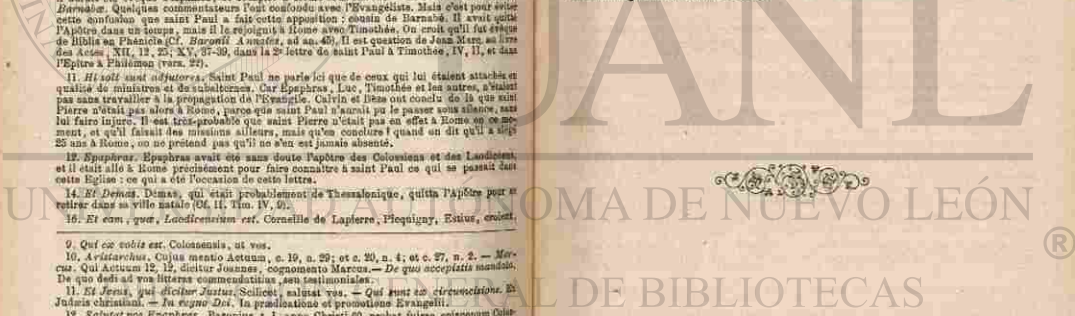
comme Manéchius, qu'il s'agit ici d'une lettre que les Laodicéens auraient écrite à saint Paul, et que l'Apôtre aurait engagée les Colossiens à la lire, parce que les sentiments en étaient peu-différents. Mais d'autres commentateurs croient qu'il s'agit d'une lettre écrite par saint Paul aux Laodicéens, et que cette lettre est perdue. Ces paroles ont suggéré l'idée à quelques auteurs de faire une Epître aux Laodicéens. Mais cette épître, qu'on trouve dans quelques Bibles, a toujours été rejetée comme apocryphe. Elle a été composée d'expressions tirées des autres Épîtres de saint Paul; mais elle n'a ni la force, ni l'élevation, ni la grandeur qui caractérisent le style de l'Apôtre.

17. Et dicitur Archippo. C'était lui qui gouvernait l'Église de Colosse en l'absence d'Epaphras. Il est évêque, prêtre, ou seulement diacre? c'est ce qu'on ne saurait dire (cf. et Philém., 9). On a prétendu qu'il était le fils de Philémon, mais on n'en a pas de preuve.

18. Manus Pauli. L'Apôtre avait dicté cette lettre, mais il y ajouta de sa propre main cette dernière salutation aux Colossiens, pour les assurer de l'authenticité de ces écrits. C'est comme sa signature. — Les exemplaires grecs imprimés portent ici, dit la Bible de Venise: Ecrite de Rome, aux Colossiens, par l'entremise de Tychique, en 608 versets.

17. Archippo. Vide dicta n. 12. — Ministerium. Tychique, vel diaconatus officium intelligit, ut vult Baronius, vel presbyteratus officium, aut etiam episcopatus in ejus administratione Epaphras successerit Romae captivo. — Implias. Diligenter exequaris.

18. Salutatio, mea manu Pauli. Haec verba cum sita quae sequuntur usque ad finem affirmant Pauli sua manu se scripsisse haec salutatiois quae claudit haec epistola. Nam reliquam epistolam totam ipse dicitur alius excoepit. — Memor estote vinculorum meorum. Tum ut pro eis vincit acrius, tum et confirmemini in illis pro quae videlicet me pati. — Gratias voluimus. Dumtaxat gratias vos tunc et cetera.



PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE AUX THESSALONIENS.

1. De l'objet de cette Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du temps et du lieu où elle a été composée.

1. Thessalonique était la capitale de la Macédoine. Saint Paul, ayant été appelé de Dieu pour évangéliser cette province, s'arrêta d'abord à Philippi. Ayant été contraint de sortir de cette ville, il passa par Amphipolis, Apollonie, et se rendit à Thessalonique (Act. xv, 9 et seq.; xvii, 1 et seq.). Cette ville s'était appelée autrefois Therrines. La nuit d'Alexandre, lui avait donné le nom de Thessalonique à l'occasion d'une victoire qu'il avait remportée sur les Thessaliens.

Il y avait en cette ville beaucoup de Juifs. Le jour du sabbat, saint Paul alla à leur synagogue avec ses deux compagnons, Silas et Timothée. Il y prêcha pendant trois sabbats consécutifs, et il y convertit quelques Juifs. Il eut plus de succès parmi les prosélytes et les Gentils, et plusieurs femmes de qualité se joignirent à lui.

Les Juifs incrédules s'ingérèrent des progrès de la nouvelle doctrine, et vivèrent en tumulte dans la maison de Jason où demeuraient Paul et Silas. Ils les accusèrent de sédition et les citèrent devant le tribunal du magistrat romain. Jason et les autres donnèrent caution et furent mis en liberté.

Les fidèles conjurèrent Paul et Silas de ne pas résister à la tempête, et les conduisirent à Bérée pour les mettre en sûreté. Mais la persécution étant venue les y atteindre, Paul dut s'embarquer pour Athènes. Timothée étant venu le trouver, il résolut de l'envoyer à Thessalonique pour soutenir ces nouveaux chrétiens contre la persécution qui s'était élevée dans leur sein, et affermir le bien commencé dans ce pays. Timothée se chargea de cette mission, et il vint ensuite en rendre compte à saint Paul à Corinthe où il s'était fixé, après avoir prêché à Athènes devant l'Aréopage.

D'après le rapport que lui fit Timothée, les Thessaloniciens étaient restés fermes dans la foi et la persécution ne les avait point ébranlés. Mais cette Église naissante n'avait pas reçu toute l'instruction nécessaire, et il y avait des points de doctrine qu'il importait d'éclaircir. Ainsi plusieurs d'entre eux n'étaient pas suffisamment instruits relativement au dogme de la résurrection et du jugement dernier.

L'Apôtre avait été si satisfait des bonnes dispositions qu'il lui avaient montrées les Thessaloniciens, qu'il aurait voulu retourner parmi eux. Mais Satan, comme il le dit lui-même, l'en empêchant, il leur écrivit une lettre pour les féliciter de leur persévérance dans la foi, les y encourager, et leur donner la solution des questions qui les embarrassaient. Tel est l'objet de cette première Épître.

2. On peut la diviser en deux parties; la partie historique et la partie morale et dogmatique.

La partie historique comprend les trois premiers chapitres.

Pour affermir les Thessaloniciens dans la foi, saint Paul leur rappelle de quelle manière ils ont été appelés à la lumière évangélique. Il ne les y a pas entraînés par le prestige de l'éloquence, mais leur conversion a été l'œuvre de l'Esprit de Dieu qui les a persuadés par ses dons et ses miracles. Ils ont été persécutés, mais ils ont su résister à la persécution, et leur courage a fait de leur Église une Église modèle qui est citée pour ses vertus dans toute la Macédoine. L'Apôtre intéressa ainsi leur gloire à leur persévérance (ch. i).

Il expose ensuite ce qu'a été son apostolat au milieu d'eux. Il avait beaucoup souffert à Philippi. Néanmoins il n'a pas hésité à s'exposer à de nouvelles tribulations pour leur faire connaître l'Évangile. Il le leur a annoncé avec autant de vérité que de désintéressement. Il n'aurait pas voulu leur être à

charge, et il se réjouit de ce qu'il a fait pour eux, puisqu'ils ont imité la constance héroïque des chrétiens de Judée et qu'ils ont résisté comme eux aux ennemis de leur salut. Les Juifs, en persécutant la vérité, attirèrent sur eux de grands malheurs, mais les chrétiens obtiendront la plus belle récompense, s'ils persévèrent dans la foi qu'ils ont embrassée (ch. ii).

Saint Paul aurait voulu retourner au milieu de ses Thessaloniciens. Mais, dans l'impossibilité où il était de le faire, il leur a envoyé Timothée pour qu'il les consolât et qu'il sût ce qu'ils étaient devenus à la suite de toutes les difficultés qu'on leur avait suscitées. Timothée, à son retour, lui ayant donné de bonnes nouvelles, il en remercia Dieu et manifesta toute l'affection qu'il a pour cette Église naissante, par tous les souhaits qu'il forme pour elle et par les prières qu'il adresse à Dieu perpétuellement en sa faveur (ch. iii).

La seconde partie qui est tout à la fois morale et dogmatique, embrasse les deux derniers chapitres. Elle est consacrée à donner aux Thessaloniciens des instructions et des avis proportionnés à leur besoin.

Après leur avoir donné quelques principes moraux relatifs à la charité fraternelle et au travail, il en vient aux motifs de consolation qu'ils doivent avoir lorsqu'ils ont le malheur de perdre leurs frères. Il traite la question de la résurrection des corps, on leur disant que si nous croyons que Jésus-Christ est ressuscité, nous devons croire aussi que nous ressusciterons. C'est le point de vue qui a été développé avec tant de supériorité dans la Ire Épître aux Corinthiens, chap. xv. Nous engageons à rapprocher ces deux passages de l'Apôtre qui s'éclaircit réciproquement (ch. iv).

Le jour du jugement étant incertain, l'Apôtre en conclut que nous devons toujours être prêts. Il exhorte les Thessaloniciens à la vigilance chrétienne, et termine son Épître par des avis qu'il donne aux pasteurs et aux fidèles, les engageant à remplir tous leurs devoirs avec autant de foi que de circonspection, et à honorer leur caractère de chrétien en s'abstenant de tout ce qui paraît s'écarter de la règle des mœurs ou de l'analogie de la foi (ch. v).

3. Les anciennes souscriptions grecques, le syriaque, l'arabe, le copte, Théodore, l'auteur de la synopse attribuée à saint Athanasé, les inscriptions latines qui se lisent à la tête de cette Épître, portent qu'elle a été écrite à Athènes. Cette opinion, dit la Bible de Venise, s'est apparemment fondée sur ce que l'Apôtre dit (chap. iii, 4) : « Ne pouvant y tenir, j'ai mal mieux demeuré seul à Athènes, et je vous envoie Timothée. » Mais le verset 6 prouve que cette lettre ne fut écrite qu'après le retour de Timothée, puisqu'il y est dit : « Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vu, nous ayant rendu un bon témoignage de votre foi et de votre charité, et au souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, etc. »

De là Michaelis a dit avec raison : « Comme saint Paul fait mention dans sa Ire Épître aux Thessaloniciens, non-seulement du départ de Timothée pour Thessalonique, mais aussi de son retour, il en résulte que cette Épître n'a pas été écrite à Athènes, comme la souscription le porte, mais à Corinthe, où saint Paul passa une année et demie (Introduct. aux Nouv. Testam., t. III, p. 460). »

Le livre des Actes, établit d'ailleurs que saint Paul n'était plus à Athènes, mais à Corinthe, lorsque Timothée revint de Macédoine (Act. xviii, 1-5).

Il est donc certain que cette lettre a été écrite à Corinthe.

D'après le contexte nous avons vu que l'Apôtre l'avait écrite immédiatement après le retour de Timothée. C'est, dans l'ordre des temps, la première des quatre Épîtres canoniques que nous possédons.

Le séjour de saint Paul à Corinthe, d'après notre chronologie du livre des Actes, ayant eu lieu de l'an 53 à l'an 54, nous croyons que sa Ire Épître aux Thessaloniciens est de l'an 53.

Nous ne croyons pas nécessaire de traiter spécialement de son authenticité. Elle a été admise par toute l'antiquité. Les critiques allemands, comme Schrader et Baur qui l'ont attaquée, n'ont rien opposé aux témoignages sur lesquels elle repose. Toutes leurs objections se sont réduites à des chicanes de mot, à des arguties purement hypothétiques, que les rationalistes eux-mêmes considèrent comme sans fondement. Nous n'avons pas cru, pour ce motif, utile de les discuter.

PREMIERE ÉPÎTRE AUX THESSALONIENS.

CHAPITRE PREMIER.

De la prédication de saint Paul parmi les Thessaloniens, et des fruits qu'elle a portés.

1. Paul, Silvain et Timothée, à l'Église de Thessalonique, qui est en Dieu le Père et en Jésus-Christ Notre Seigneur.

2. Que la grâce et la paix vous soient données. Nous rendons sans cesse grâce à Dieu pour vous tous, nous souvenant continuellement de vous dans nos prières.

3. Et nous représentait, devant Dieu qui est notre Père, les œuvres de votre foi, les travaux de votre charité, et la fermeté de l'espérance que vous avez en Notre Seigneur Jésus-Christ.

4. Car nous savons, mes frères chéris de Dieu, quelle a été votre élection :

5. La prédication que nous vous avons faite de l'Évangile n'ayant pas été seulement en paroles, mais ayant été accompagnée de miracles,

Cap. I. — 1. Paulus, et Silvianus, et Timotheus. De chapitre est tres-court et tres-ample. Saint Paul salue les Thessaloniens, tant en son nom qu'au nom de Silvain et de Timothée, qui avoient prêché avec lui l'Évangile à Thessalonique (Act., XVIII). Il se prend pas le titre d'Apôtre, parce qu'il y avait très-peu de temps qu'il avoit quitté les Thessaloniens, et que parmi eux, ce titre ne lui étoit pas consacré. Il rend grâce à Dieu, pour eux après les avoir salués (1-3). Il se dit qu'il est un prédicateur parmi eux. Ils ont été traités qu'elle a portée, et leur espérance, que lui a causée leur persévérance dans la foi, au milieu de toutes les persécutions qu'ils ont éprouvées (4-10).

3. *Memoires operis fidei vestre.* L'Apôtre annonce dans ce verset les trois vertus théologales qui font la gloire et l'ornement des Thessaloniens, et qui font le christianisme aux autres et aux anges.

5. *Non fuit ad vos in sermone.* L'Apôtre n'attribue pas les succès qu'il a obtenus à la prédication de sa parole, au mérite de son éloquence, mais à l'action de l'Esprit-Saint, qui par ses miracles et sa grâce, a convaincu et persuadé les Thessaloniens (Cf. I. Cor., II, 1 et seq.).

Cap. I. — 1. Paulus, et Silvianus, et Timotheus. Vide dicta ad Philippenses, I, 1. — *Silvanus.* Est item cum Sila, qui post discursum Barnabe assumptus a Paulo est secutus evangelicæ prædicationis. — *Reverendissimi Thessalonicenses.* Substantivum scribitur, aut spiritualiter mittitur. — *In Deo Patre, Quis in Deo Patre, Quis in Deo Patre collecta est, ad distinctionem dicitur synagogarum.* Vel intelligitur, in quo tanto toleranti, ob spem salutis vestre. — *Domino nostro Jesu Christo, et testatur hæc verba cum sequitur :* In gratia vobis et pace.

2. *Gratia vobis, et pax.* Primum gratiam dicit, deinde pacem nominat, quia sine gratia Dei ad pacem incrementum perveniri non potest, ut non nihil periculum sit, quod hæc habere possimus, inquit Anselmus. — *Gratias agimus Deo semper pro vobis vestris.* Pro beneficiis in vobis collatis, quæ nulla numerum postea enumerat, idem, charitatem, actionem bonam.

3. *Operis fidei vestre.* Fidei vestre non inerte, sed bonorum operum affectu. — *Et in laboribus et charitatibus.* In præcio est, laboribus charitatibus, id est, laborum et voluntatum, sed suscipiunt, et pari estis amore Christo et studio retinendum. — *Sustinentes spei vestre.* sustinere spei est sustinere certamen in persecutio toleranti, ob spem salutis vestre. — *Domini nostri Jesu Christi.* Qui gentibus a gentibus fidei, spei et charitatis qui processerunt, reguntur. Vocat ergo Deum spem et charitatem Jesu Christi, sive quis hæc veritas dantur a Christo, et per Christi merita, sive qui fecerunt in Christum, qua bona est et hæc desiderio. — *Ante Deum et Patrem nostrum.* Vel referat ad memores vel ad fidem, spei et charitatem vestram, et labor cursum suscipiunt propter Christum, et Christi amore, qui fidei, spei et charitatis, quæ dicitur : Memori sunt vestras patientias et labores cum sustinetis, vestre fidei, spei et charitatis Christi non fidei et similitudo, sed ante Deum, id est, ante faciem, vestre, sincere, coram Deo.

4. *Scientia.* electionem nostram. Ex signis et conjeturis, et fide, constantia et patientia vestra probabilitate colligit vestram electionem. Id est, vos electos esse a gratia et amicitia Dei, et si in eos perseveratis, ad gloriam.

5. *Spei et in charitate.* Potentia et efficacia miraculorum confirmatum fuit. — *Et in Spiritu sancto.* In Spiritu sanctissimis, et veris Syris. Sanctitas enim evangelicam doctrinam præ-

titudine multa, sicut scitis quales fuerimus in vobis propter vos.

6. Et vos imitatores nostri facti estis, et Domini, excipientes verbum in tribulatione multa, cum gaudio Spiritus sancti ;

7. Ita ut facti sitis forma omnibus credentibus in Macedonia, et in Achaïa.

8. A vobis enim diffusatus est sermo Domini, non solum in Macedonia et in Achaïa, sed et in quasi loco fides vestra, qui est ad Deum, profecta est, ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui.

9. Ipsi enim de nobis annuntiant qualem introitum habuerimus ad vos, et quomodo conversi estis ad Deum et simulacris, servite Deo vivo et vero.

10. Et expectate Filium ejus de caelis (quem suscitavit ex mortuis) Jesum, qui eripuit nos ab ira ventura.

8. *Excipientes verbum in tribulatione multa.* L'Apôtre fait allusion aux persécutions que les Juifs suscitèrent aux chrétiens, et qui l'obligèrent à sortir lui-même de Thessalonique vers Sika, et de se retirer à Bérée (Act., XVII), (et seq.). Cette persécution n'empêcha pas les Thessaloniens de rester fermes dans leur foi, et ainsi Paul les saluait d'avoir soutenu cette œuvre avec le même courage que lui, et les autres missionnaires qui l'accompagnaient, inquit en cela Jésus-Christ, qui a tout souffert pour le triomphe de la vérité.

10. *Et expectate Filium ejus de caelis.* Les deux provinces sont souvent citées ensemble, parce qu'elles furent sous les Romains les deux provinces administratives de la Grèce (Cf. Act., XIX, 21 ; Rom., XV, 26). Mais saint Paul écrivait de Corinthe à Thessalonique, avait-il un motif particulier pour les réunir.

9. *Converti estis ad Deum et simulacris.* Il y avait alors beaucoup de Juifs à Thessalonique, mais c'étaient surtout parmi les Gentils, comme on le voit par ces paroles, que saint Paul avait ses succès. C'est d'ailleurs ce qui prouve l'innocence sus-citée contre lui par les Juifs.

cum commentat, et credibile fuit. Vel secusa est, in largitione Spiritus sancti et donorum ejus, quæ apostoli in primitiva Ecclesia etiam visibilibus largiebantur, sedentes ad credentes lequentur peregrinis linguis, prophetant, etc. — *Et in similitudine multa.* Similitudo credentibus ; nam in greco est, *επιμοιωται*. * Est etiam Græcæ *επιμοιωται* idem quod Italia *edificatio*, quasi dicit : Ita Evangelium predicavimus, et satisfecimus vobis et vobis ; habemus prædicationem nos vestra *edificatio*. Vide dicta ad Rom., 14, 5. *επιμοιωται* et *επιμοιωται* hæc significatio non paucæ exemplis locis legitur Chrysostomus et Basilium fecerunt multi commentat. — *Quomodo conversi estis ad Deum.* Quomodo inter vos fuerimus conversi. — *Propter nos.* Ut vobis æqualitatem utilitatem offerre possemus.

8. *Et vos imitatores.* Nec est quod laboris non tantum, nam fructus operis nostro respondit. — *Imitatores nostri facti estis, et Domini.* Imitati Thessalonienses quod patientiam et animi magnitudinem apostolorum et Christi Domini imitati sint. — *Excipientes verbum in tribulatione multa.* In eo se Thessalonicenses apostolorum et Christi imitatores ostenderunt, quod cum Christi fidem perciperent, continuo magna sacrilitate irationis et molestias ejus vasa susceperunt.

7. *Ita ut facti sitis forma.* Typi et exemplaria.

8. *A vobis enim.* A vestra fide, patientia, constantia et zelo. — *Diffusatus.* Divulgatus. — *Sermo Domini.* Fama prædicationis evangelicæ et christianitatis. — *Fides vestra.* Fama dictæ sanctitatis vestre. — *Ad Deum.* In Deum, ergo Deum. — *Profecta est.* Sparsa est. Ita ut non sit nobis necesse quidquam loqui. Ad celebrandum filium et constantiam vestram, cum jam scitis nota sit.

9. *Ipsi enim.* Qui audierunt. — *Qualem introitum habuerimus ad eos.* Quomodo apud vos operamur Evangelium predicare, et quomodo dum isthæ fulimus simul conversi.

10. *Et expectate Filium ejus de caelis.* Et in Filium ejus Jesum, qui a morte suscitavit, qui vos certa expectatio de caelis venturum, scilicet fidei vestre confirmamentum ; qui vos etiam ad exordium secum gloriatur assumit. — *Qui eripuit nos ab ira ventura.* Qui eripuit, qui nos liberat a pœna damnationis æternæ, quem supereruntur est impio et indolentibus.

UNIVERSITY OF TORONTO

(R)

CHAPITRE II.

Pureté, désintéressement, sollicitude de saint Paul dans la prédication de l'Evangile. Fidélité des Thessaloniens. Affection de l'Apôtre pour eux.

1. Car vous-mêmes, mes frères, vous n'ignorez pas que notre arrivée vers vous n'a pas été vaine et sans fruit.
2. Mais, après avoir beaucoup souffert auparavant (comme vous savez), et avoir été traités avec courage dans Philippiques, nous ne laissons pas, en nous couchant en notre Dieu, de vous prêcher lardemment l'Evangile de Dieu, parmi beaucoup de tribulations.
3. Car nous ne vous avons point trahis, une doctrine d'erreur ou d'impureté; et nous n'avons point été dessein de vous tromper.
4. Mais comme Dieu nous a choisis pour nous contier son Evangile, nous parlons aussi, non pour plaire aux hommes, mais à Dieu qui voit le fond de nos cœurs.
5. Car nous n'avons été d'aucune parole de flatterie, comme vous le savez; et notre ministère n'a point servi de prétexte à notre avarice; Dieu en est témoin.
6. Et si nous n'avons point non plus recherché aucune gloire de la part des hommes, ni de vous, ni d'aucun autre.
7. Nous pourrions, comme apôtres de Jésus-Christ, vous charger de notre subsistance; mais nous nous sommes rendus utiles par nous-mêmes, comme une nourrice qui aime tendrement ses enfants.

CAP. II. — 1. *Nam ipsi scitis.* On peut diviser ce chapitre en deux parties: le saint Paul expose avec quelle pureté, quel désintéressement et quelle sollicitude il a prêché l'Evangile parmi les Thessaloniens (1-6), et il reconnoît l'incorruptibilité de la doctrine qu'il a prêché, et qu'il ne recou la parole de Dieu, signale au passant l'effroyable responsabilité que les Juifs ont sur eux par leurs persécutions, et se renvoie aux Thessaloniens l'affection la plus tendre (7-9). — Le P. de Charrier joint ce chapitre verset au chapitre précédent par une transition: Il n'est pas nécessaire que l'on recoure au témoignage des autres, pour relever le mérite de votre foi, et le fruit de nos prédications chez vous. Car vous-mêmes, etc.

2. *Contentissimi affectu in Philippis.* Il avait été battu de verges à Philippi, et obligé de s'enfuir de Thessalonique.

3. *Neque de inmunditia.* Allusion à certaines doctrines orientales qui consacraient les résécures les plus affreux.

7. *Vobis oneri esse.* Saint Paul établit les droits des Apôtres à ce sujet, dans son Epître aux Corinthiens (I Cor., IX, 13). Mais les Thessaloniens qui comme à Corinthe, il avait été obligé de se retirer dans le creux de parler par nos ministères. Il y avait sans doute dans ces deux villes des novateurs qui spéculaient sur leur science et leur doctrine, à la façon des philosophes anciens, l'Apôtre ne voulait pas être confondu avec eux.

CAP. II. — 1. *Inscrutem nostram ad vos.* — *Inimici.* Sicut fratres. 2. *Pasce.* Malis adficiis aliquid ad historiam quam habemus Act., 16, 17 et sequentibus. — *Educatione hominum.* Dicoendi libertate uti sumus; hoc enim est rationabilis. — *In die nostro.* Deo commendamus. — *Liquid ad vos.* Anni sumus vobis amantibus et certantibus Evangelium Christi. — *In multa sollicitudine.* Et recte quoniam, in tanto agone, lucra, certamina, et non sequentur sollicitudine.

3. *Exhortatio enim nostra.* Predicatio nostra. — *Non de errore.* Non fuit erroris, sed predicari vobis falsa dogmata, ut faciant philosophi et gentium doctores. — *Neque de inmunditia.* Non docuit doctrinam carnis desiderium carnalis, et inmunditiam iniquitatem luxuriam; sed eloquia Domini, eloquia casta. — *Neque in dolo.* Cum hypocritis, sed nos bene captando, et vos falsis dogmatibus circumveniendo.

4. *Sed sicut probati sumus a Deo.* Non tradidit vobis falsas doctrinas, sed vos illo modo docuit, sed ita nos genuit ad doctrinam a Deo electum et probatum, ut sit Evangelii predicator. — *Ita loquimur.* Cum omni fide, sinceritate et intacte Evangelium predicamus. — *Placemus.* Placere cupientes. — *Qui probat corde nostro.* Expandit et explorat latitudinem, desideria, et quicquid in animo nostro latet.

5. *Neque enim aliquando finimus et sermone adulationis.* Nunquam studium vobis fide vobis assensum; non amamus vobis locuti placencia, sed utilia. — *Neque in occasione avaricie.* Non sumus uti ad avaritiam predicacione Evangelii.

7. *Oneri esse.* A vobis sumptus exigendo et alimenta. In greco est, et papa vobis, quod

8. Ita desiderantes vos, cupide volebamus videre vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam faciem vestram; quoniam charissimi vobis facti estis.

9. Memores enim estis, fratres, laboris nostri, et fatigationis; a nocte ad die operantes, ne quaestum vestrum gravem remus, predicaverimus in vobis Evangelium Dei. [Act. 20. 34. I. Cor. 4. 12. II. Thess. 3. 8.]

10. Vos lessez estis, et Deus, quam aspicit, et juste, et sine querela, vobis, qui creditistis, fatimus;

11. Sicut scitis, qualiter unumquemque vestrum (sicut pater filios suos), 12. Deprecantes vos et consolantes, testificati sumus, ut ambalaretis dignis Deo, qui vocavit vos in suum regnum et gloriam.

13. Dieu et nos gratias agimus Deo sine intermissione; quoniam cum accepissetis a nobis verbum auditis. Dei acceptis illud, non ut verbum hominum, sed (sicut est verum) verbum Dei, qui operatur in vobis, qui creditistis.

14. Vos enim imitatores facti estis fratres, Ecclesiarum Dei, qui sunt in Judaea in Christo Jesu; qui eadem passi estis et vos a contribulibus vestris, sicut et ipsi a Judæis;

15. Qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecutus sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur.

16. Prohibentis nos Gentibus loqui

8. *Ita desiderantes vos.* cupide volebamus videre vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam faciem vestram; quoniam charissimi vobis facti estis.

9. *Memores enim estis.* fratres, laboris nostri, et fatigationis. Laborum nostrum intellegit, vitam merendi gratia, ut sint ex sequentibus. — *Fatigationis.* In greco est passivus, qui vox laborum cum difficultate subjunctum significat, ex quo apparet Paulum omnibus adhibuisse conatum ut suo sumptu viveret, non illis assensu gratia.

10. *Et Deus.* Imo et Deum ipsum testem advoco. — *Fatimus.* Versum amice vobiscum.

11. *Testificati sumus.* Testificari significat serio ac firmis rationibus probare, amote associatione et verborum eloquentia. — *Digne Deo.* Ut deo coram deo ac servos Dei. — *In suum regnum.* Vocavit nos ad Ecclesiam suam, ut etiam adhibet ad regnum colorum.

12. *Verbum auditis.* Dei, Predicationis de Deo. — *Quis, Quod verbum.* Latine Interpres dicit qui, quia verbum, verbum, in greco est masculini generis. Vel etiam potest referri ad vocem Dei. — *Operatur in vobis, qui creditistis.* Voluit scire quodnam fructum esse vos producit operum actionum.

13. *Ita desiderantes vos.* Ita est in greco. In greco est desiderare. In greco est desiderare. In greco est desiderare.

14. *Qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecutus sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur.* Omnia locuti.

15. *Qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecutus sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur.* Omnia locuti.

8. Ainsi, dans l'affection que nous ressentions pour vous, nous avions souhaité de vous dire non seulement la connaissance de l'Evangile de Dieu, mais aussi votre propre vie, tant était grand l'amour que nous vous portions.

9. Car vous vous souvenez, mes frères, de la peine et de la fatigue que nous avons souffertes, et comme nous vous avons prêché l'Evangile de Dieu en travaillant jour et nuit, pour n'être à charge à aucun de vous.

10. Vous êtes tombés vous-mêmes, et Dieu l'est aussi, combien la manière dont je me suis conduit envers vous qui avez embrassé la foi, a été sainte, juste et irréprochable.

11. Car vous savez que j'ai agi envers chacun de vous (comme un père envers ses enfants), 12. Vous exhortant, vous consolant et vous conjurant de vous conduire d'une manière digne de Dieu qui vous a appelés à son royaume et à sa gloire.

13. C'est pourquoi aussi nous rendons à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'ayant entendu la parole de Dieu que nous vous prêchions, vous l'avez reçu, non comme la parole des hommes, mais comme étant (ainsi qu'elle l'est véritablement), la parole de Dieu qui agit en vous qui êtes fidèles.

14. Car, mes frères, vous êtes devenus les imitateurs des Eglises de Dieu qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ dans la Judée, ayant souffert les mêmes persécutions de la part de vos concitoyens, que ces Eglises ont souffertes de la part des Juifs.

15. Qui ont tué même le Seigneur Jésus et leurs Prophètes, et nos persécutés, qui ne placent point à Dieu, et qui sont ennemis de tous les hommes;

16. Et nous empêchant d'annoncer aux Gen-

8. *Ita desiderantes vos.* cupide volebamus videre vobis non solum Evangelium Dei, sed etiam faciem vestram; quoniam charissimi vobis facti estis.

9. *Memores enim estis.* fratres, laboris nostri, et fatigationis. Laborum nostrum intellegit, vitam merendi gratia, ut sint ex sequentibus. — *Fatigationis.* In greco est passivus, qui vox laborum cum difficultate subjunctum significat, ex quo apparet Paulum omnibus adhibuisse conatum ut suo sumptu viveret, non illis assensu gratia.

10. *Et Deus.* Imo et Deum ipsum testem advoco. — *Fatimus.* Versum amice vobiscum.

11. *Testificati sumus.* Testificari significat serio ac firmis rationibus probare, amote associatione et verborum eloquentia. — *Digne Deo.* Ut deo coram deo ac servos Dei. — *In suum regnum.* Vocavit nos ad Ecclesiam suam, ut etiam adhibet ad regnum colorum.

12. *Verbum auditis.* Dei, Predicationis de Deo. — *Quis, Quod verbum.* Latine Interpres dicit qui, quia verbum, verbum, in greco est masculini generis. Vel etiam potest referri ad vocem Dei. — *Operatur in vobis, qui creditistis.* Voluit scire quodnam fructum esse vos producit operum actionum.

13. *Ita desiderantes vos.* Ita est in greco. In greco est desiderare. In greco est desiderare.

14. *Qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecutus sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur.* Omnia locuti.

15. *Qui et Dominum occiderunt Jesum, et Prophetas, et nos persecutus sunt, et Deo non placent, et omnibus hominibus adversantur.* Omnia locuti.

ils la parole qui doit les sauver, pour comble ainsi séparés de leurs péchés : car la colère de Dieu est tombée sur eux, et y demeurera jusqu'à la fin.

17. Ainsi, mes frères, ayant été pour un peu de temps séparés de vous de corps, non de cœur, nous avons désiré avec d'autant plus d'ardeur et d'empressement de vous revoir.

18. C'est pourquoi nous avons voulu aller vous trouver; et moi Paul, j'en ai eu le dessein plus d'une fois; mais Satan nous a empêchés.

19. Car quelle est notre espérance, notre joie, et la couronne de notre gloire? N'est-ce pas vous qui l'êtes devant Notre Seigneur Jésus-Christ, au jour de son avènement?

20. Car vous êtes notre gloire et notre joie.

us salva fiant, et impleant precibus un semper; pervenit enim ira Dei super illos usque in finem.

17. Nos autem, fratres, desolati vobis ad tempus horis, amplexu, non corde, abundantius festinavimus faciem vestram videre cum nullo desiderio;

18. Quoniam volumus venire ad vos; ego quidem Paulus, et semel et iterum, sed impedivi nos Satanas.

19. Que est enim nostra spes, aut gaudium, aut corona gloriæ? Nonne vos ante Dominum nostrum Jesum Christum cultis in adventu ejus?

20. Vos enim esitis gloriæ nostræ et gaudium.

CHAPITRE III.

Pour que la persécution ne les ôtrant pas, saint Paul leur a envoyé Timothée, Timothée étant de retour, l'Apôtre rend grâces à Dieu de ce qu'ils sont restés fermes dans la foi.

1. Ainsi, ne pouvant souffrir plus longtemps que vous fûtes sans consolation, j'ai même demeuré tout seul à Athènes.

2. Et je vous envoyai Timothée, mon frère et ministre de Dieu, dans l'Évangile de Jésus-Christ, afin qu'il vous fortifiât et qu'il vous exhortât à demeurer fermes dans votre foi.

3. Et que personne ne fût ébranlé par les persécutions qui nous arrivent : car vous savez que c'est à quoi nous sommes destinés.

4. Et dès lors même que nous étions parus, nous vous vîmes très-précieux que nous aurions des afflictions à souffrir, comme nous en avons eu en effet, ainsi que vous les avez.

1. Propter quod non sustinentes amplius, placuit nobis remanere Athenis, solus.

2. Et misimus Timotheum, fratrem nostrum, et ministrum Dei in Evangelio Christi, ad confirmandos vos, et exhortandos pro fide vestra; [s. Act. I. 16.]

3. Ut nemo movetur in tribulationibus istis; ipsi enim scitis quod in hoc positi sumus.

4. Nam et cum apud vos essemus, predictabamus vobis passuros nos tribulationes, sicut et factum est, et scitis.

envahit la Judée, et Tirin détruisit entièrement le temple de Jérusalem, comme Jésus-Christ l'avait prédit. La nation juive était frappée par la main de Dieu d'un coup terrible, dont elle n'a jamais pu se relever.

Car. III. — 1. Propter quod. L'aveur de saint Paul sur les Thessaloniens ayant empêché d'empêcher à leur santé, il se fut plus tôt, et à leur aveur Timothée pour venir consolider les anges et leur retour, et lui grand nombre de ces paroles les plus honorées de nouvelles, il leur rend grâces à Dieu, manifeste aux Thessaloniens la vie désir qu'il a de les voir, et leur sollicite la persévérance dans le bien (6-13).

2. In hoc positi sumus. Ceci est vrai de tous les chrétiens, mais l'Apôtre se appliquait spécialement, en faisant allusion à ces paroles de Jésus-Christ à Antoine, après qu'il eut appelé Paul à l'apostolat : Vos electos estis ut ista... Ego enim ostendam et quanta oportet pro nomine meo pati [Act. IX, 15-16].

17. Desolati vobis. Vobis orbi. — Ad brevis tempus. — A specie, non corde. Presentis vestra corpora caritate, animo tamen et affectu vobis prestant. — A desolatus fratrum nostrorum. Sedulo operam dantes, ut ad vos redire possemus.

18. Impedivi nos Satanas. Quia mali homines, insipientes Satanas, progressum Evangelii impediebant, vel etiam apostolo insubstantur.

19. Que est enim nostra spes? Ordo et sensus est humilissimi Satanas vos etatis que nostra, et gaudium nostrum, et corona gloriæ, coram Domino nostro Jesu Christo, qui, cum adventuri, reddidit eis tantique secundum operum suum. — Corona gloriæ. Deus et ornamentum nostrum.

20. Vos enim esitis gloriæ nostræ et gaudium. De vobis gloriari possum et letari.

Cap. III. — 1. Non sustinentes amplius. Nos amplius tenentes desiderium cognoscendi vos vestra, et vobiscum agendi, minime has de causa Timotheum ad vos.

2. Ministrum Dei in Evangelio Christi. Cuius est prædicator. — Pro fide vestra. In deo vestra. Ut vos in deo confirmetis, et exhortet ad perseverantiam.

3. Nemo movetur. Contrahatur, aut instabilitur. — In tribulationibus istis. Persecutionibus ad idem et gaudium. — In hoc positi sumus. Ut hoc desiderari musis, nihil tum ad sustinendas passionum et tribulationum.

4. Et scitis. Partim expectantia, partim fama et reata, alio.

5. Propterea et ego amplius non sustineo, nisi ad cognoscendam fidem vestram; ne forte tentaverit vos in qui tentat, et inanis sit labor noster.

6. Nunc autem veniente Timotheo ad vos, et annuntiate nobis fidem et charitatem vestram, et quia memoriam nostri habetis bonam semper, desiderantes nos videre, sicut et nos quæ vos :

7. Ideo consolati sumus, fratres, in vobis, in omni necessitate et tribulatione nostra per fidem vestram;

8. Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino.

9. Quoniam enim gratiarum actionem possumus Deo retribuere pro vobis in omni gaudio, quo gaudemus propter vos ante Deum nostrum ?

10. Nostre ac die abundantius orantes, ut videamus faciem vestram, et complerem ea que desunt fidei vestra ?

11. Ipse autem Deus, et Pater noster, et Dominus noster Jesus Christus dirigat viam nostram ad vos.

12. Ut autem Dominus multiplicet, et abundant fiat charitatem vestram in invicem, et in omnes, quemadmodum et nos in vobis;

13. Ad confirmanda corda vestra.

6. Nunc autem veniente Timotheo : Timothée après avoir visité l'Église de Thessalonique, revint trouver saint Paul à Corinthe. C'est ce que nous apprenons saint Luc au livre des Actes (XVIII. 27). Saint Paul servit donc de lui-même cette lettre, et peu de temps après le retour de Timothée, comme l'indiquent ces mots : Nunc ad vos.

10. Et que desunt fidei vestra. Ce qui manquait à la foi des Thessaloniens, c'était une instruction plus complète. D'après le rapport de Timothée, ils avaient besoin d'être éclairés sur certains points. L'Apôtre va entreprendre de le faire dans la dernière partie de sa lettre, mais il voudrait être un instant à leur place, parce que de vive voix, il obtiendrait des résultats plus complets que ceux qu'on peut obtenir par lettre.

11. Qui dirigat viam. Saint Paul fait allusion à la prophétie de Zacharie : Le Seigneur, mon Dieu, viendra et tous les saints avec lui [Zach. XIII. 2]. Par le mot autem, on peut entendre les anges et Jésus-Christ venant à accompagner de ses anges [Math. XIII. 41. XXV. 31. Luc. IX. 36]. — Amen. Ce mot, dit M. Fabre Duch, est généralement considéré comme une addition postérieure à l'Apôtre. Probablement, il marquait la fin du fragment que l'original dans les autres.

5. Ne pouvant donc attendre plus longtemps, je vous l'ai envoyé pour reconnaître l'état de votre foi, avant d'appréhender que le tentateur ne vous eût tentés, et que notre travail ne devienne inutile.

6. Mais Timothée étant revenu vers nous après vous avoir vu, et nous ayant rendu un si bon témoignage de votre foi et de votre charité, et de souvenir plein d'affection que vous avez sans cesse de nous, qui vous porte à désirer de nous voir, comme nous avons aussi le même désir pour vous ;

7. Il est vrai, mes frères, que dans toutes les afflictions et dans tous les maux qui nous arrivent, votre foi peut trouver notre consolation en nous.

8. Car nous vivons maintenant, et nous sommes contents, si vous demeurez fermes dans le Seigneur.

9. Et certes, quelles assez dignes actions de grâces pourrions-nous rendre à Dieu, pour la joie dont nous nous sentons comblés devant lui à cause de vous ?

10. Ce qui nous porte à le conjurer jour et nuit, avec une ardeur extrême, de nous permettre d'aller vous voir, afin d'ajouter ce qui peut manquer encore à votre foi.

11. Je prie donc Dieu notre Père, et Jésus-Christ Notre Seigneur, qu'il lui plaise de nous conduire vers vous.

12. Que le Seigneur vous fasse croître de plus en plus dans la charité que vous avez les uns envers les autres, et envers tous, et qu'il la rende telle que la nôtre l'est envers vous ;

13. Qu'il affermissé vous, en nous rendant

5. Amplius non sustineo. Desiderium cognoscendi fidem et vos vestra. — Misit Timotheum. — Is qui tentat. Diabolus. — Labor noster. Quoniam in vobis institutum inemptum.

6. Veniente Timotheo. Ad nos rediente. — Memoriam nostri habetis bonam. Jugem, perpetuam, et cum affectu et charitate conjunctam.

7. Quoniam nunc vivimus, si vos statis in Domino. Lites ad mortem usque affligamur, tamen, dum salvitatem vestram constantem et fidem quam habetis in Domino, quam revivimus, et a mortem excitamus.

8. Quoniam enim gratiarum actionem. Quia deest : Nullas satis dignas ac tanto beneficio paræ gratias Deo reddere possumus. — Pro vobis. Qui in omni gaudio. Pro et presertim gaudio, quo justitia sumus, dum vos de vobis arduis persequemur, qua mente et animo cogitamus, suscipite vobis à Deo preambulum.

9. Quomodo autem dirigat viam nostram ad vos. Ut scilicet vos plenius instituaemus in fide. Ita tribuit ut prospere ad vos venire possimus.

10. Multiplicet. Augendo fidem numerum. — Quomodo autem et nos in vobis. Quomodo enim ego charitate abundo erga vos omnes, ut qui inanis paratus sum pro vestra salute.

11. Ad confirmanda corda vestra. Sicut quædam in consuetudo. Ut in in sanctitatem confirmati sitis, ut nemo habeat quod in vobis objiciat, aut de quo conqueratur. — Ante Deum et Patrem

dant irréprochables par la sainteté devant Dieu notre Père, au jour où Jésus-Christ Notre Seigneur paraîtra avec tous ses saints. Amen.

CHAPITRE IV.

Des préceptes relatifs à la justice, à la chasteté, et à la charité fraternelle. De

1. Au reste, mes frères, nous ne supplions, et nous vous conjurons par le Seigneur Jésus, qui ayant appris comment vous devez marcher dans la voie de Dieu pour lui plaire, vous y marchiez aussi, d'une telle sorte, que vous vous y avanciez de plus en plus.

2. En effet, vous savez que préceptes nous vous avons donnés de la part du Seigneur Jésus. Car la volonté de Dieu est que vous soyez saints; que vous vous absteniez de la fornication;

3. Que chacun de vous aache posséder le vase de son corps saintement et honnêtement,

5. Et non point en suivant les mouvements de la concupiscence, comme font les païens qui ne connaissent point Dieu;

6. Que personne aussi n'opprime son frère, ni ne lui fasse tort dans aucune affaire, parce que le Seigneur est le vengeur de tous ces péchés, comme nous l'avons déjà déclaré et assuré.

Car. IV. — 1. De cetero ergo. L'Apôtre passe à la seconde partie de cette Epître, par le même transitif que dans l'Épître aux Philippiens (chap. III). L'identité de cette locution, montre la liaison des arguments des critiques, qui ont voulu voir là le début d'une seconde lettre. Ce chapitre peut se diviser en deux parties : 1. des préceptes moraux relatifs à la sainteté, au mariage, à la justice, à la charité fraternelle, et au travail des mains (1-13). Il y avait sans doute parmi les Philippiens de faux apôtres, qui avaient voulu jeter un doute sur la résurrection des morts, comme il en trouva plus tard parmi les Corinthiens. L'Apôtre traite cette question dans la dernière partie de ce chapitre (15-17).

2. Scitis enim, non procepto deditur. On voit que saint Paul ne dédaignait pas les lettres, et s'occupait de leur lecture, non de dire avec Luther, que la foi seule suffit.

3. Scitis et gentes. Ce crime était devenu si fréquent parmi les Gentils, qu'ils le commettaient sans aucun remords. Les premiers hérétiques s'adonnaient aussi à ce crime, et renvoyaient dans leurs disciples les crimes les plus abominables. C'est ce qui porte l'Apôtre à revenir souvent sur ce crime au commencement.

6. Et ne quis superprediatur. L'interprétation que donne Mélancton est celle de saint Jérôme. Mais nous croyons que l'Apôtre continue son général, tous les actes injustes, qui percent le prochain dans la peine. Le mot *superprediatur* qui est un verbe servant, peut se entendre en général de toutes les taches dont l'âme peut être souillée par la cupidité, par opposition à sanctification, qui indique la pureté, la sainteté en général.

notorum. Et tales vere sint in Dei conspectu, quos nihil potest latere. — In adventu Domini nostri. Quodam expectamus adventum Domini nostri Jesu Christi, cum omnibus sanctis eius. Que sanctitas non ad breve tempus daret, sed usque ad extremum spiritum. — Amen. Ita fiat.

Car. IV. — 1. In Domino Jesu. Per Dominum Jesum. — Et quemadmodum. Ut praesertim in vobis tum credendi, tum vivendi formam retineatis, et placeat Deo positus, — Ut abundetis magis. Ut in eo quod dixi magis magisque proficiatis.

2. Per Dominum Jesum. Dominus noster Jesus Christi auctoritate.

3. Sanctificatio vestra. Ut sanctificati studeatis.

4. Vos sciam. Corpus vestrum. — Possidetis. Conservare et custodire. — In sanctificatione. In puritate et castitate. — Et honore. Ut non delinquantis illud turpitudine luxuriosae.

5. Non in passione desiderii. Non in affectu libidinis.

6. Ne quis superprediatur. Non agit apostolus de avaritia, injustitia in pecuniis, negotiis et contractibus; sed de adulterio. Non agit apostolus appellat et circumventionem, id est, oppressionem et prevaricationem, in quo agit superpredicando tunc proximi sui, fecit illi injuriam. — Circumventionem. In greco est, *deceperet*, quod verbum etiam alii interpreti apostolus pro immundicia venarum cupiditate, ut ad Ebræos, a. 10. — In nepotio. De quo proxime actum est, ut animam uxorem alienam videt. — Testificati sumus. Vilo dicta supra, c. 2, n. 2.

sine querela in sanctitate, ante Dominum et Patrem nostrum, in adventu Domini nostri Jesu Christi cum omnibus sanctis suis. Amen.

1. De cetero ergo, fratres, rogamus vos et obsecramus in Domino Jesu, ut quemadmodum accepistis à nobis quomodo oportet vos ambulare, et placere Deo, sic et ambuletis ad abundantiam magis.

2. Scitis enim que precepta dederim vobis, per Dominum Jesum.

3. Et hec est enim voluntas Dei sanctificatione vestra; ut abstinatis vos à fornicatione, [a Rom. 12. 2. Ephe. 5. 17.]

4. Ut sciat unusquisque vestrum vas suum possideri in sanctificatione et honore :

5. Non in passione desiderii, sicut et Gentes, qui ignorant Deum;

6. Et ne quis superprediatur, neque circumveniat in negotio fratrem suum; quoniam, videtis, est Dominus de his omnibus, sicut prediximus vobis, et testificati sumus.

7. Non enim vocavit nos Deus in immunditiam, sed in sanctificationem.

8. Itaque qui hec speravit, non hominibus speravit, sed Deum, qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in nobis.

9. De charitate autem fraternitatis non necesse habemus scribere vobis; ipsi enim vos à Deo didicistis, ut diligatis invicem. [a Rom. 13. 34. et 15. 12. 1. Joan. 2. 19. et 4. 12.]

10. Item illud fecistis in omnes fratres in universa Macedonia. Rogamus autem vos, fratres, ut abundetis magis.

11. Et operam dedit ut quieti sitis, et ut vestrum negotium agatis, et operemini manibus vestris, sicut precepimus vobis; et ut honeste ambuletis ad vos qui foris sunt; et nullus aliquid desideretis.

12. Nolumus autem vos ignorare, fratres, de dormitionibus, et non contristamini, sicut et ceteri qui speram non latent.

13. Si enim credimus quod Jesus mortuus est et resurrexit; ita et Deus eos qui dormierunt per Jesum adducet cum eo.

14. Hoc enim vobis dicimus in verbo

7. Car Dieu ne nous a pas appelés à son service pour être impurs, mais pour être saints.

8. Celui donc qui espère ces choses méprise non un homme, mais Dieu qui nous a donné son Saint-Esprit.

9. Quant à ce qui regarde la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive, puisque Dieu vous a appris lui-même à vous aimer les uns les autres.

10. Et vous, le faites aussi à l'égard de tous vos frères qui sont dans toute la Macédoine; mais je vous exhorte, mes frères, à vous avancer de plus en plus dans cet amour.

11. A vous étudier à vivre en repos; à vous appliquer chacun à ce que vous avez à faire; et à travailler de vos propres mains, ainsi que nous l'avons ordonné; afin que vous vous contentiez honnêtement, envers ceux qui sont hors de l'Église; et que, vous ne desiriez rien de ce qui est aux autres.

12. Or nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez ce que nous devez savoir touchant ceux qui dorment de sommeil de la mort, afin que vous ne soyez en attristat par eux, comme font les autres hommes, qui n'ont point d'espérance après cette vie.

13. Car si nous croyons que Jésus est mort et ressuscité, nous devons croire aussi que Dieu amènera avec Jésus dans ses gloires ceux qui seront endormis en lui.

14. Car nous vous déclarons, comme l'ayant

8. Qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in vobis. On peut aussi traduire: Qui à mis en nous son Esprit, pour nous communiquer cette sainteté qu'il exige de ses disciples.

11. Et operam dedit vultibus vestris. Le christianisme a rehabilité le travail manuel qui était méprisé et dédaigné dans les sociétés païennes, et qu'on eût dit comme propre à l'esclave. Saint Paul veut que le chrétien se salue et qu'il ait pas besoin de ce que les autres possèdent, et qu'il ne fasse pas profession de mendicité. — Et nullus aliquid desideretis. Avant de se comparer aux premiers chrétiens, les socialistes et les communistes devraient bien méditer ces paroles, et mesurer la distance qui les sépare de l'idéal évangélique.

12. Sicut et ceteri qui speram non habent. Saint Augustin a fait deux magnifiques sermons sur ce verset de saint Paul, dans le premier (Ser. 172) il dit que l'Apôtre se nous défend pas de nous attrister de la mort de nos parents. Seulement il ne veut pas que nous le fassions au lieu de nos parents, car nous aurons de l'espérance au sujet de ces êtres. Il ajoute que nous ne devons pas douter que les morts ne soient accourus par les prières de l'Église, par les oraisons, et surtout par le sacrifice que nous offre la Tradition, offre pour eux.

14. Hoc enim vobis dicimus. Saint Paul parle ici en la personne des saints qui seront vivants, lorsque le jour du Seigneur sera arrivé. Sa pensée est celle-ci: Ceux qui vivront alors, ne prendront pas part avant ceux qui sont morts, à l'heureuse transformation qui opérera à la fin des temps.

7. In immunditiam. Ut libidini servierimus. — In sanctificationem. Ut puri, casti et casti essemus.

8. Sed Deus. Qui horum proceptorum auctor est. — Qui etiam dedit Spiritum suum sanctum in vobis. Qui per Spiritum sanctum quam vobis imperavit, fecit nos verbi sui ministros, ac potestatem dedit ut hec precipere suscipiamus.

9. De charitate autem fraternitatis. De charitate fraterna. — A Deo didicistis. Deo inspiratis, et per legem evangelicam didicistis.

10. Item illud fecistis. Scilicet diligere, et amorem fratrum vobis exhibere. — In omnes. Erga omnes. — Ut abundetis magis. Ut in hac fratre abundantie progredere studeritis.

11. Vestrum negotium agatis. Ut unusquisque sua vocationis et operi intendat, ab eis rebus se non ingerendo, nec cuiquam molestiam exhibendo. — Honestè ambuletis ad vos qui foris sunt. Hec docet, compoisse et prodicere vos gentes, ut mores vestros gentibus non admittatur, nec a christianis abstinere, aliter, tanquam ab hominibus liberibus, otiosis, et rerum suarum negligentibus, et alienarum concupiscentibus aut rapinis. — Et nullus aliquid desideretis. Non prodece; non superbia, ne inopia, que ex vobis sequi solent, cogamini aliena desiderare aut surripere.

12. De dormitionibus. De meritis. Sic appellatur mortui ob spem resurrectionis, que certamine evigilabant, et se separari quasi à stratis exsternabant. — Ceteri. Gentiles. — Qui speram non habent. Resurrectionis.

13. Ita et Deus. Ita credens debemus mortuos consolatur. — Eos, qui dormierunt per Jesum. Ita dicit Jesus et christi. — Adducet cum eo. Hoc Deus o sepulchra eroveat, ad vitam novam et gloriosam adducet, in qua regnabit cum Christo.

14. In verbo Domini. Per verbum, ex parte, seu nomine Domini. — Nos, qui vivimus.

appris du Seigneur, que nous, qui vivons, c'est comme résurrés pour son avènement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil de la mort.

15. Car aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui sont morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers :

16. Puis nous autres, qui sommes vivants, et qui serons demeurés au monde jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nues, pour aller au devant du Seigneur au milieu de l'air. Et ainsi nous serons tous pour jamais avec le Seigneur.

17. Consolerez-vous donc les uns les autres par ces vérités.

CHAPITRE V.

Incertitude du jour du jugement. Des devoirs que les chrétiens ont à remplir envers leurs supérieurs, entre eux, et à l'égard de Dieu.

1. De tout ce qui regarde les temps et les moments de cet avènement, il n'est pas besoin, mes frères, de vous en écrire :

2. Parce que vous savez bien vous-mêmes que le jour du Seigneur doit venir comme un voleur qui tient la nuit.

3. Car lorsqu'ils diront : Nous sommes en paix et en sûreté, ils se trouveront surpris tout d'un coup par une ruine imprévue, comme l'est une femme grosse par les douleurs de l'enfantement, sans qu'il leur reste aucun moyen de se sauver.

15. Et in subd. Dei, Saint Thomas et d'autres commentateurs, voient dans cette expression une allusion aux tempêtes dont les Juifs se servaient, pour appeler le peuple les jours des fêtes à leurs assemblés.

16. Sicut resurrexerunt. Quelques commentateurs ont cru, d'après ces paroles, que la pénitration qui existera un jour du jugement, en mourra pas. Mais la loi de la mort est générale, tous les hommes y sont soumis. Ceux des dormeurs comme les autres, seront soumis à ce tribut, et ce n'est qu'après la mort, qu'ils seront vus par la résurrection, à la vie nouvelle de l'éternité.

Cap. V. — 1. De temporibus autem, On peut diviser ce chapitre en deux parties : la première est une épigramme digne et ingénieuse sur incertitudes, mais ce n'est un motif pour être de se tenir toujours prêt, afin de n'être pas surpris, et il les y exhorte (1-11). 2^e le termine sa lettre en leur rappelant les divers devoirs qu'ils ont à remplir, et en leur donnant à ce sujet des avis (12-18).

12. *Præ seipsum diligenter scitis*, Il le mentionne par les Évangélistes, auxquels saint Paul fait tel allusion, et qui se servent précisément de cette expression (cf. Matth., XXIV, 42; Luc., XII, 40).

13. *Cum enim dixerint*, Ces paroles se rapportent aux Impies, qui seront surtout surpris par cet événement, contre lequel leur incertidité les leur a pas permis de se tenir en garde.

Quicumque ex nobis aut posteris nostris vivet, tunc. — *Qui vestri sumus*, Qui, veniunt Domino ad iudicium, superstitis erimus. — *Non praesentibus eos*, qui dormierunt. Sed vivemus, tam recte quam longis temporibus mortui, resurrexerunt.

15. *Ipse Dominus*, Christus Index. — *In nubibus*, Cum invisibile. — *In voce archangelus*, Cum clamore archangelus, qui clamor erit tuba Dei. — *Qui in Christo sunt*, Qui in fide et gratia Christi mortui sunt. — *Resurrexerunt primi*, Hæretici, id est, primi, nimirum antiquæ religionis veteri Christi in æra.

16. *Sicut resurrexerunt*, Resurrexerunt tam ab angelis, tam a virtute Christi in æra, et ibi in nubis quasi throno consistentes. *Christi filii aërialium*. — *Et sic semper*, Tam in iudicio quam in celo, ad quod nos accedemus.

17. *Consolamini invicem in verbis istis*, Nimirum eorum tantum commemoratione idem et spes vestram excitando.

Cap. V. — 1. De temporibus autem, et momentis, Quo tempore et momento Christus venturus sit ad iudicium.

2. *Diligenter*, *Aspexerit*, *scitis*. — *Sicut per*, Inopinatus, et inexpectatus.

3. *Cum enim dixerint*, Deum etiam commentis, cum tunc mortalibus esse creditur. — *Sicut dolor in æro habent*, Superstitis illis repentium exitum, quemadmodum repente pinguetatis mulieris doloribus parvis corripitur.

Domini, a quibus nos qui vivimus, qui residui sumus in adventum Domini, non præveniemus nos qui dormierunt. [1. Cor. 15, 23.]

15. Quoniam ipse Dominus in nubibus, et in voce Archangelus, et in tuba dei descendet de celo; et mortui qui in Christo sunt resurgent primi.

16. Deinde nos qui vivimus, qui resurrexerunt, simul resurget cum illis in nubibus obviam Christo in æra, et sic semper cum Domino erimus.

17. Itaque consolamini invicem in verbis istis.

4. Vos autem, fratres, non estis in tenebris, ut vos dies illa, tanquam fur, comprehendat :

5. Ormes enim vos filii lucis estis, et filii diei; non sumus noctis, neque tenebrarum :

6. Igitur non dormiamus sicut et ceteri, sed vigilemus, et sobrii simus :

7. Qui enim dormiunt, nocte dormiunt; et qui ebrii sunt, nocte ebrii sunt.

8. Nos autem, qui diei sumus, sobrii simus, a induit loriceam fidei et charitatis, et galeam spei salutis; [a Frost. 19, 13. Ephes. 6, 14, 17.]

9. Quoniam non possit nos Deus in iram, sed in acquisitionem salutis per Dominum nostrum Jesum Christum.

10. Qui mortuus est pro nobis; ut vos vigilemus, sive dormiamus, simul cum illo vivamus.

4. *Non estis in tenebris*, Dans les Écritures, les ténèbres sont le symbole de l'erreur et du mal. Il est dit plus haut que le Seigneur viendra *sur in nocte*, parce que le voleur se cache et s'empare que la nuit. L'Apôtre en conclut qu'il ne surprendra que les aveuglés, mais qu'il surprendra pas les fidèles qui sont les enfants de la lumière, et qui doivent toujours être prêts à paraître devant Dieu.

5. *Igitur non dormiamus*, Saint Paul exhorte les Thessaloniens à la vigilance chrétiens, et tel est que dit aussi Jésus-Christ dans l'Évangile : *Idco et vos estote parati* : mais qui *nescitis hora Filius hominis venturus est* (Matth., XXIV, 44).

7. *Et qui ebrii sunt*, C'était la nuit que se tenaient les fêtes mystères de paganismus, et c'était aussi la nuit que les païens donnaient ces festins, où se commettaient les plus horribles excès. Les Romains blâmaient les grands repas qu'on donnait de jour, précisément parce qu'on n'avait pas la liberté de se satisfaire comme la nuit. Ils les appelaient *intempestivi convivia*. C'est ce qui fait dire à saint Paul qu'on s'aivre pendant la nuit.

8. *Induit loriceam*, Le chrétien doit être sobre, comme le soldat et l'athlète. Son armure est décrite avec plus de détails (Ephes., VI, 13 et seq.).

9. *Quoniam non possit nos Deus in iram*, Ce verset prouve que Dieu n'a prédestiné personne à la damnation éternelle, comme on l'a supposé, qu'il n'est pas mort seulement pour les péchés, mais pour tous les hommes, comme il est dit au verset suivant. Et c'est sur cette pensée que l'Apôtre s'appuie, pour dire aux Thessaloniens de se consoler : *Consolamini invicem* (Ibid. vers. 11).

10. *Sive vigilemus, sive dormiamus*, Saint Paul, dit le P. Lallemand, a parlé jusqu'ici de trois sortes de sommeil : du sommeil de la mort, *non vos ignorare de dormientibus*, du sommeil du péché, *non dormientes sicut et ceteri*, du sommeil naturel, qui est *dormientes*, *non dormientes*, *non dormientes sicut et ceteri*, du sommeil de la mort, et il veut dire que Jésus-Christ est mort, afin de nous faire vivre avec lui au temps de son avènement par la résurrection, soit que nous soyons encore sur la terre, soit que nous soyons déjà morts.

4. *Non estis in tenebris*, Inideltatis; sed lumine diei provolvetis et expectatis extremum hunc diem. — *Comprehendat*, Opprimat ac perdat.

5. *Filii lucis estis, et filii diei*, In luce vestram Evangelii, quod vobis laus et mercedis. — *Non sumus noctis, neque tenebrarum*, Solliciti filii; displicenti enim hinc fidei tenebras habetis.

6. *Non dormiamus*, Sermo peccatorum. — *Sicut et ceteri*, Infidelis et peccatores.

7. *Qui enim dormiunt, nocte dormiunt*, Sententia est : vestram in luce et in die, ergo par non est ut dormiamus, aut ebrietas ebrietas, hæc enim opera, ut ab hominibus de nocte sunt, qui sciam mortales sunt opera tenebrarum, a quibus liberari debemus. Equitatis de exordio negligentiæ, desidii, ignorantie, ac praesertim peccatorum. — *Nocte ebrii sunt*, Solabant enim veteres versipotini tempore convivia agitare, et more indolentes ad nullum socorem producere.

8. *Induit loriceam fidei et charitatis*, Hanc loriceam in opulenta ad opem, c. 6, n. 14, appellavit loriceam justitiæ; vera namque et christiana iustitia fidei pietatis et charitatis consistit; et quemadmodum iustitia est omnium complexio virtutum, ita charitas, ut item apostolus tradit, *patientia est, benignitas est, etc.*, omniumque virtutum officia complectitur et perdit. Vide dicta loco citato ad Ephesios. — *Et galeam spei salutis*, Vide dicta ad Ephes., c. 6, n. 17.

9. *Quoniam non possit nos Deus in iram*, Deus non ordinavit nos ad iram seu vindictam sed ad salutem; et non ad damnationem; — *Sed in acquisitionem salutis*, Sed ad incrementum salutem efficaciter acquirendam Christi benedictio, qui pro nobis parvus est.

10. *Sive vigilemus, sive dormiamus*, Vigilemus, sive dormiamus, Moriamur. — *Sicut cum illo vivimus*, Nimirum hic in gratia, post mortem vero in gloria.

4. Mais quant à vous, mes frères, vous n'êtes pas dans les ténèbres, en sorte que ce jour puisse vous surprendre comme un voleur.

5. Vous êtes tous des enfants de lumière et des enfants du jour; car nous ne sommes point enfants de la nuit ni des ténèbres.

6. Ne dormons donc pas, comme les autres, mais veillons, et gardons-nous de l'ivresse pendant la nuit.

7. Car ceux qui dorment, dorment durant la nuit; et ceux qui s'ivrent, s'ivrent durant la nuit.

8. Mais nous qui sommes enfants du jour, gardons-nous de cette ivresse; et armons-nous, en prenant pour cuirasse la foi et la charité, et pour casque l'espérance du salut.

9. Car Dieu ne nous a pas destinés pour être les objets de sa colère; mais pour nous faire acquiescer le salut par Notre Seigneur Jésus-Christ.

10. Qui est mort pour nous; afin que, soit que nous veillions, soit que nous dormions, nous vivions toujours avec lui.

11. C'est pourquoi, mes frères, consolez-vous mutuellement, et édifiez-vous les uns les autres, ainsi que vous le faites.
12. Or nous vous supplions, mes frères, de considérer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, et qui vous avertissent de votre devoir :
13. Et d'avoir pour eux une particulière charité, parce qu'ils travaillent pour votre salut. Conservez la paix avec eux.
14. Je vous prie encore, mes frères, prenez ceux qui sont égarés; consolez ceux qui ont l'esprit abattu; supportez les faibles; soyez patients envers tous.
15. Prenez garde très mal ne rende à un autre le mal pour le mal; mais soyez toujours prêts à faire du bien, et à vos frères, et à tout le monde.
16. Soyez toujours dans la joie.
17. Prétez sans cesse.
18. Rendez grâces à Dieu en toutes choses; car c'est là ce que Dieu veut que vous fassiez tous en Jésus-Christ.
19. N'êtes-vous pas l'Esprit de Dieu.
20. Ne méprisez pas non plus les prophéties.
21. Et prouvez-vous. Par ces paroles, l'Apôtre désigne les évêques, les prêtres et tous les ministres qui exercent le rôle de l'église de l'administration des fidèles.
22. Rogamus autem vos, fratres, et reverentia eorum habetis. Il reprend les mêmes expressions qu'il verset 12, pour indiquer qu'il s'adresse ici à une autre classe de personnes, aux pasteurs eux-mêmes: ut patet proxima.
23. Spiritibus nolite extinguere. Ne étouffez pas en vous-mêmes, un rendant stériles les paroles qui vous en sont reçues. Mais ne l'étouffez pas non plus dans les autres, en empêchant ceux qu'il a choisis de son saint, de les servir pour l'église de l'église.
24. Prophecia nolite spernere. Par les prophéties, il faut entendre ici les discours érudits, et l'explication de l'Écriture qui se font dans les assemblées des fidèles. Comme il y avait plusieurs faux docteurs, l'Apôtre est aux pasteurs d'examiner ses discours, et de voir s'ils sont conformes à la doctrine de l'église. Qu'il est curieux à les éprouver et à les examiner, et ils se doivent laisser passer que ce qui est bon, ou orthodoxe. On voit que ces paroles n'ont rien de commun avec le libre examen, et l'interprétation individuelle des Écritures imaginées par les protestants. Ce passage leur est plutôt contraire.
11. Propter quod consolamini invicem, et edificetis alterutrum, sicut et facitis.
12. Rogamus autem vos, fratres, et reverentia eorum qui laborant inter vos, et presunt vobis in Domino, et movent vos.
13. Ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum; pacem habete cum eis.
14. Rogamus autem vos, fratres, et corrípote inquietos, consolamini pusillanimes, suscipite infirmos, patientes estote ad omnes.
15. et Videte ne quis malum pro malo alicui reddat; sed semper quod bonum est sectamini in invicem, et in omnes. [a. Prop. 17. 13. et 20. 22. Rom. 12. 17. 1. Febr. 3. 9.]
16. Semper gaudete.
17. et sine intermissione orate. [a. Ecriv. 18. 22. Luc. 18. 1. Coloss. 4. 2.]
18. In omnibus gratias agite; hoc est enim voluntas Dei in Christo Jesu in omnibus vobis.
19. Spiritibus nolite extinguere.
20. Prophecia nolite spernere.

21. Omnia autem probate; quod bonum est tenete.
22. Ab omni specie mala abstinete vos.
23. Ipse autem Deus pacis sanctificet vos per omnia; ut integer spiritus vester, et anima, et corpus sine macula in adventu Domini nostri Jesu Christi servetur.
24. et Fidelis est qui vocavit vos; qui etiam faciet. [a. 1. Cor. 1. 9.]
25. Fratres, orate pro nobis.
26. Salutate fratres omnes in osculo sancto.
27. Adjuro vos per Dominum et legatur epistola hæc omnibus sanctis fratribus.
28. Gratia Domini nostri Jesu Christi vobiscum. Amen.
23. Spiritus vester et caritas. Dans le langage de l'Apôtre, le mot spiritus désigne la partie intelligente et rationnelle de l'âme; et le mot caritas, la partie sensitive (C. 1. Cor. 11. 14; XV. 44; Hebr. IV. 12).
24. Omnia probate. Les commentateurs modernes entendent par là les chrétiens des autres églises de Macédoine. Nous ne voyons pas de motif pour s'écarter de l'interprétation de Manichée, et pour entendre par là autre chose que les fidèles de Thessalonique. C'est peut-être par suite de ces paroles, dit le P. Lallemant, que la coutume s'est introduite de lire dans les assemblées des fidèles les lettres des Apôtres, et surtout celles de saint Paul.
21. Omnia autem probate; quod bonum est tenete. Datæ operam ut omnia quidem diligenter exploraret, et quod ex omnibus optimum visum foret, constanter retinere.
22. Ab omni specie malis. Cavete quidquid mali aut peccati speciem habet, licet per se maximum non sit.
23. Deus pacis. Auctor et auctor. — Sanctificet vos per omnia. Sanctitatem addat, ut perfecti sitis in omnibus. — Ut integer spiritus vester. Ut nihil mentis animo integri et immoventis, et talis inveniamini in adventu Domini, cum volente ad iudicium reddetis unicuique secundum opera sua.
24. Fidelis est. Et constant in servandis promissis, et promovenitis bonis inceptis, sua inspiratione inchoatis. — Faciet. Ut ad iterum felicitatis portum perveniatis.
25. In osculo sancto. Vido alia ad Rom. c. 16, n. 16.
27. Adjuro. Interposita Dei auctoritate precipio, sive per Deum peto. — Omnia sanctis fratribus. Omnibus christianis qui apud vos sunt.
28. Gratia Domini. Consequeta formula claudendi epistolam. Nominis gratiam amicus benedictorem, qui nobis a Deo per Christum donatur, comprehendit.

BIBLIOTECA DE NUEVO LEÓN
 DE LA BIBLIOTECA DE LA UNIVERSIDAD DE NUEVO LEÓN

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE AUX THESSALONIENS.

1. De l'objet et de l'occasion de cette lettre. — 2. Ses analyses. — 3. Du temps et du lieu où cette Épître a été composée. — 4. De son authenticité et de son intégrité.

4. Après avoir écrit sa première lettre aux Thessaloniens, saint Paul fut désireux de connaître l'effet qu'elle avait produit. Il apprit qu'elle les avait affermis dans leur foi et fortifiés dans leurs espérances, comme il le désirait, mais qu'en leur parlant de leurs proches, et en traitant de la résurrection des morts et du glorieux avènement du Fils de Dieu (cap. v et vi), il n'avait pas produit sur un certain nombre l'impression qu'il désirait.

Il s'était rencontré des esprits inquiets et brouillons qui avaient interprété ses paroles dans un sens particulier, et qui préféraient contrairement à son intention, qu'il avait annoncé le jugement dernier, la fin du monde comme des événements très prochains. Ces idées ayant troublé les esprits, beaucoup de chrétiens étaient terrifiés par les révélations prétendues que des imposteurs s'étaient mis à répandre à la faveur de cette agitation universelle.

Une espèce de dégoût de la vie et d'indifférence pour toutes choses s'était emparé d'un certain nombre de personnes. On prétendait que l'on n'avait plus besoin de travailler, et les oisifs avaient profité de cette sorte d'alarme pour ne vouloir plus rien faire, se mettant ainsi à la charge des fidèles, dont ils employaient les sommes. Cette situation était dangereuse, et elle avait déjà amené de grands abus et d'inévitables désordres.

Saint Paul, comme il l'avait dit aux Thessaloniens, aurait bien voulu les aller voir et remédier par sa parole à ces erreurs qui pouvaient compromettre la foi parmi eux et leur faire perdre le bénéfice de leur conversion. Mais ne pouvant exécuter son dessein, il leur écrivit une seconde lettre pour tâcher de couper court aux progrès du mal qu'il leur avait signalé.

2. Cette seconde lettre, plus courte que la première, se divise en trois chapitres.

Dans le premier, l'Apôtre remercie Dieu des grâces qu'il avait faites aux Thessaloniens qui sont restés attachés à la vraie foi, malgré toutes les difficultés que l'ennemi du saint a suscitées. Il les console au milieu de leurs peines, en leur montrant le tribunal du Christ où chacun sera traité selon ses œuvres. Leurs adversaires seront châtiés tandis qu'ils seront récompensés. Il demande à Dieu de les soutenir afin qu'ils restent dignes de leur vocation, et qu'ils couronnent saintement une vie si bien commencée (ch. 1).

Au chapitre second, il attaque directement la question qui les avait troublés. Il les prévient contre toutes les révélations et contre toutes les interprétations particulières que les ennemis de la foi pourront répandre parmi eux. Le jour du jugement n'est pas proche comme on le leur a dit. Il sera précédé de l'apostasie de la foi et de l'apparition de l'Antéchrist. Il décrit tous les caractères de ce monstre d'iniquité, et au lieu de voir dans cette vérité une cause de découragement, il veut au contraire que les fidèles en concluent qu'ils doivent d'autant plus s'attacher à l'enseignement qu'ils ont reçu et pratiquer plus fidèlement tous les préceptes évangéliques (ch. 2).

Le dernier chapitre a pour objet de réprimer ces hommes oisifs, ennemis du travail, qui refusent de demander à leurs bras leurs moyens d'existence. Il les signale comme des hommes dangereux, et il veut que les fidèles évitent leur société et se séparent d'eux, parce qu'il craint que la contagion de l'exemple ne rende ce vice général parmi les chrétiens et ne les déshonore. Cette réhabilitation du travail est une belle réponse aux détracteurs de la société chrétienne qui prétendent que nous n'attachons pas d'importance à l'ouvrier (ch. 3).

3. Il est certain que cette Épître a été composée à Corinthe, comme la pre-

mière. Dans les manuscrits grecs, il y a des souscriptions qui portent qu'elle a été écrite à Athènes, mais les raisons que nous avons données contre ces souscriptions à propos de la première Épître, peuvent être reproduites ici au sujet de la deuxième. L'auteur de la synopse attribuée à saint Athanase, Eucéménius et quelques manuscrits anciens portent qu'elle a été envoyée de Rome, mais rien n'autorise cette supposition. L'Apôtre n'y parle point de ses liens, et cette supposition reporte cette lettre à une date trop éloignée de la première. Le Syriaque qui dit qu'elle fut envoyée de Pisidie, par Tychique, n'est pas plus vraisemblable.

On convient généralement que cette Épître a été composée peu de temps après la première. « La conformité de la matière qui est traitée dans l'une et l'autre, dit D. Calmet, les explications qui se trouvent dans celle-ci et qui sont des suites de ce qui est marqué dans la première; enfin, les noms de Silvain et de Timothée qui se lisent à la tête de l'une et de l'autre Épître, font juger qu'elles sont toutes deux écrites du même lieu, et à peu de distance l'une de l'autre (D. Calmet, *Préface sur la deuxième Épître aux Thessaloniens*). »

Ainsi, la première Épître ayant été écrite d'après notre chronologie, sur la fin de l'an 53, nous croyons que celle-ci est de l'an 54.

Grotius a cru que cette lettre avait été écrite avant la première, et il s'est fondé sur ce que l'Apôtre dit à la fin : « Je vous salue de ma propre main, moi, Paul, c'est la mon seing dans toutes mes lettres (chap. iv. 47). » parce qu'il a prétendu que l'Apôtre avait dû donner des sa première lettre ce signe d'authenticité.

Mais Michaelis et d'autres critiques lui ont répondu que saint Paul n'avait cru, au contraire, cette précaution nécessaire qu'après l'abus que l'on avait préalablement fait de son nom ou de sa première lettre.

En considérant le contenu des deux Épîtres, il est manifeste que celle-ci n'est que le complément de la première, qu'elle s'y rapporte, et qu'elle la suppose existante. « Au chapitre 1^{er} de la première Épître, dit M. l'abbé Drach, il est question de la foi des Thessaloniens; au chapitre v de la seconde, on parle de cette foi comme ayant pris un nouveau développement. Dans la première, on parle du second avènement du Sauveur, dans la deuxième, il est question des fausses interprétations auxquelles ce récit aurait donné lieu. Dans la première (iv. 11), on parle de l'obligation qu'il y a pour chacun de vaquer à un travail manuel; mais, dans la deuxième, on revient avec plus d'instance encore sur ce même sujet. De même aussi le passage (ii. Thess. ii. 1), se rapporte à celui que nous lisons (i. Thess. iv. 40) M. l'abbé Drach, *Préface sur la deuxième Épître aux Thessaloniens*. »

4. Cette seconde Épître, comme la première, a été tenue pour authentique par toute l'antiquité. On ne trouve pas dans la tradition un seul témoignage qui soit discordant. Cela n'a pas empêché quelques critiques allemands de l'attaquer, non pas en discutant les preuves extrinsèques qui l'établissent, mais par des raisons intrinsèques purement arbitraires. Korn, croyant que par l'antéchrist doit parler saint Paul, il faut entendre Néron, part de cette hypothèse tout à fait gratuite, pour contester l'authenticité de l'Épître elle-même. En la comparant à la première, il trouve de grands ressemblances entre ces deux écrits. Cela n'aurait pas dû l'étonner, car il est bien naturel que deux lettres écrites par le même auteur, aux mêmes personnes et sur les mêmes sujets se ressemblent. Mais il voit dans cette ressemblance un signe de fausseté. D'autre part, comme il y rencontre des expressions qui ne sont pas dans les autres Épîtres de saint Paul, il s'ajoute sur cette différence pour aboutir à la même conclusion.

Schmidt, sans nier l'authenticité de cette Épître, suppose qu'elle a été interpolée. Ce qui est dit de l'antéchrist lui semble une rêverie indigne de saint Paul. C'est donc un faussaire qui a intercalé ce passage dans la lettre de l'Apôtre. Au contraire, Horn trouve que ce portrait de l'antéchrist est celui du Pape, et qu'il convient à merveille aux successeurs de saint Pierre. Cette coïncidence imaginaire lui prouve l'inspiration de l'Apôtre, et c'est là-dessus qu'il établit la divinité de cette Épître.

On voit comment l'examen individuel séparé de la Tradition et ne tenant aucun compte des témoignages de l'histoire, arrive par des voies arbitraires aux conséquences les plus opposées.

DEUXIÈME ÉPÎTRE

AUX THESSALONIENS.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul console les Thessaloniens, en leur parlant du jugement de Dieu; qui récompensera les bons et punira les méchants.

1. Paul, Silvain et Timothée, à l'Église de Thessalonique, qui est en Dieu notre Père, et à Jésus-Christ Notre Seigneur.

2. Qui Dieu notre Père et le Seigneur Jésus-Christ vous donnent la grâce et la paix.

3. Nous devons, mes frères, rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces; et il est bien juste que nous le fassions, puisque votre foi s'accroît de plus en plus, et que la charité que vous avez les uns pour les autres prend tous les jours un nouvel accroissement.

4. De sorte que nous nous glorifions en vous dans les Églises de Dieu, à cause de la patience et de la foi avec laquelle vous demeurez fermes dans toutes les persécutions et les afflictions qui vous arrivent.

5. Qui sont les marques du juste jugement de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez.

6. Car il est bien juste devant Dieu, qu'il afflige à leur tour ceux qui vous affligent maintenant.

7. Et qu'il vous console avec nous, vous qui êtes comme nous dans l'affliction, lorsque le Seigneur Jésus descendra du ciel et paraîtra avec les anges qui sont les ministres de sa puissance.

1. Paulus et Silvianus, et Timotheus, Ecclesie Thessalonicensium in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratias vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est; quoniam supercrevit fides vestra, et abundat caritas uniuscujusque vestrum in alterum;

4. Ita ut et nos ipsi in vobis gloriamur in Ecclesiis Dei, pro patientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus, quas sustinetis;

5. In exemplum justitiam Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini.

6. Si tamen iustum est apud Deum retribuere tribulationem illi qui vos tribulant;

7. Et vobis qui tribulamini, requiem vobiscum in revelatione Domini Jesu de celo cum angelis virtutis ejus.

Cap. I. — 1. *Paulus et Silvianus.* Le début de cette lettre est le même que celui de la lettre précédente. Ce chapitre renferme trois choses : des actions de grâces, des consolations et des prières. 1. L'Apôtre remercie Dieu de la constance que les Thessaloniens ont montrée au milieu des persécutions (1-3); 2. Il les console, en les entretenant du jour du jugement et du Seigneur paraissant pour venger des méchants et glorifier les bons (§ 4-10); 3. Il prie Dieu de rendre les Thessaloniens toujours dignes de leur constance (11-12).

5. *In exemplum justitiam Dei.* Elles sont les marques du juste jugement de Dieu, puisqu'elles persistent, dit le P. de Carrières, que nous souffrirons tant de maux pour nous purifier de nos fautes, la Providence nous apprend que rien de mauvais ne saurait entrer dans le ciel, et elle nous fait comprendre, en même temps, que Dieu punira un jour, avec une extrême rigueur, la cruauté et l'impieeté de nos persécuteurs.

Cap. I. — 1. *Paulus, et Silvianus.* Vide dicta superioris epistolæ, c. I. n. 1.

2. *Supercrevit fides vestra.* Magnam accepit incrementum; multum in dea profecit. — *Abundat, crescit.*

3. *In vobis gloriamur.* De vobis gloriamur apud alias Ecclesias Dei, vestro exemplo fidei et caritate imitantes. — *Pro patientia vestra et fide.* Patientiam fidem adjuvanti, quæ fide et spe futurorum bonorum ad ferendam adversa roboratur.

5. *In exemplum justitiam Dei.* Evidens, deconstructionem, ostensionem. Significat. Apostolus Thessalonicensium patientiam ac tolerantiam esse demonstrationem et ostensionem justitiam Dei, quæ aliquando necesse est digni consensui aut.

6. *Si tamen iustum est.* Etenim, quod positum est pro imbecis, quandoquidem; necesse autem est: aliquid aliquem esse divinum Providentiam vicissim illi qui vos vexant justis malorum retributionem rependere.

7. *Requiem.* Laxamentum et solacium. — *In revelatione Domini Jesu de celo.* Cum Christus apparerit iudex in die ultimi. — *Cum angelis virtutis eius.* Divina sui potentia administrata. Vel exercitibus ejus; sicut enim exercitum suum significat.

8. En même temps nous vous recommandons à Dieu, et qui non obovrent Evangelio Domini nostri Jesu Christi.

9. Qui peccent dabunt in interitum æternum a facie Domini, et à gloria virtutis ejus;

10. Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, qui creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis; ut dignetur vos vocacione sua Deus noscere, et implant omnium vobiscum bonitatis, et opus fidei in virtute,

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

8. Lorsqu'il viendra au milieu des flammes se venger de ceux qui ne connaissent point Dieu, et qui n'obéissent point à l'Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ.

9. Qui souffriront la peine d'une éternelle damnation, étant confondus par la face du Seigneur, et par la gloire de sa puissance;

10. Lorsqu'il viendra pour être glorifié dans ses saints, et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront été en lui, puisque le témoignage que nous avons rendu à sa parole a été reçu de vous dans l'attente de ce jour-là.

11. C'est pourquoi, nous prions sans cesse pour vous, et nous demandons à notre Dieu qu'il vous rende dignes de sa vocation, et qu'il accomplisse, par sa puissance, tous les desseins favorables que sa bonté a sur vous, et l'œuvre de votre foi.

12. Afin que le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous, et que vous soyez glorifiés en lui, par la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus-Christ.

CHAPITRE II.

Des signes qui précéderont le jugement. Caractère de l'Antéchrist. Nécessité de garder les Traditions.

1. Rogamus autem vos, fratres, pro adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostram congregacionem in ipsum;

2. Qui non noverunt Deum: Ce sont les paens; qui non obediunt Evangelio: ce sont les Juifs. Les Juifs et les paens se sont condamnés au châtiment éternel. Ce texte peut être employé pour prouver la fausseté de l'hérésie des péages.

3. Qui non noverunt Deum: Ce sont les paens; qui non obediunt Evangelio: ce sont les Juifs. Les Juifs et les paens se sont condamnés au châtiment éternel. Ce texte peut être employé pour prouver la fausseté de l'hérésie des péages.

4. Or nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui;

4. Or nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui;

2. Qui non noverunt Deum: Ce sont les paens; qui non obediunt Evangelio: ce sont les Juifs. Les Juifs et les paens se sont condamnés au châtiment éternel. Ce texte peut être employé pour prouver la fausseté de l'hérésie des péages.

3. Qui non noverunt Deum: Ce sont les paens; qui non obediunt Evangelio: ce sont les Juifs. Les Juifs et les paens se sont condamnés au châtiment éternel. Ce texte peut être employé pour prouver la fausseté de l'hérésie des péages.

4. Or nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui;

8. In flammis ignis dantis vindictam, Quasi dicit: Dominus Jesus per flammam ignis vobis dantis.

9. Qui peccent dabunt in interitum æternum a facie Domini, et a gloria virtutis ejus.

10. Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, qui creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis; ut dignetur vos vocacione sua Deus noscere, et implant omnium vobiscum bonitatis, et opus fidei in virtute.

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

8. In flammis ignis dantis vindictam, Quasi dicit: Dominus Jesus per flammam ignis vobis dantis.

9. Qui peccent dabunt in interitum æternum a facie Domini, et a gloria virtutis ejus.

10. Cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, qui creditum est testimonium nostrum super vos in die illo.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis; ut dignetur vos vocacione sua Deus noscere, et implant omnium vobiscum bonitatis, et opus fidei in virtute.

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

11. In quo, Ad quem rem, scilicet ut etiam in vobis Christus; cum venerit, glorificetur et admirabilis fiat. — Ut dignetur vos vocacione sua Deus noscere. Ut Deus gratiam vocationis, et vos ad Christum fidei, salutem et christianismum vocaverit, conservet, auget, perficiat, etc.

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

12. Ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

Cap. II. — 1. *Pro adventum Domini nostri Jesu Christi.* Pro Dominum nostrum Deum Christum venturum. — *Et nostram congregacionem in ipsum.* Rogo vos pro adventum nostram congregacionem in ipsum, hoc est, pro salutem vestram et aggregacionem ad Christum quam speratis et optatis.

2. Que vous ne vous laissiez pas légèrement ébranler dans votre premier sentiment, et que vous ne vous troubliez pas, en croyant, sur la foi de quelque esprit prophétique, ou sur quelque discours, ou sur quelque lettre qu'on supposerait venir de nous, que le jour du Seigneur est près d'arriver.

3. Une personne ne vous séduise en quelque manière que ce soit; car ce jour-là se réalisera point que la révolte et l'apostasie se soit arrivée auparavant, et qu'on n'ait vu paraître cet homme de péché qui doit être détruit ministériellement.

4. Qui s'opposera à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à à assour dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore avec vous? 6. Et nous savez bien ce qui empêche qu'il ne tienne; afin qu'il vienne en son temps.

7. Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent, attendant seulement pour paraître, pour ce qui l'arrêtera maintenant au départ.

8. Et alors se découvrir l'impie, que les Scri-

2. Neque per spiritum, dans ses premiers temps, les deux extraordinaires de l'Esprit-Saint se manifestèrent séculiers avant les fidèles. Il n'est pas rare de voir des chrétiens dans le pays de prophètes. Saint Paul en parle très-éloquemment (I. Cor. XII, 10 et seq.). Des imposteurs pouvaient en abuser et se dire inspirés, quand ils se vantaient plus. Saint Paul présente les Thessaloniens tout entiers à l'égard de ce qui pouvait leur nuire.

3. Nisi venerit descriptio, dans ses premiers temps, les deux extraordinaires de l'Esprit-Saint se manifestèrent séculiers avant les fidèles. Il n'est pas rare de voir des chrétiens dans le pays de prophètes. Saint Paul en parle très-éloquemment (I. Cor. XII, 10 et seq.). Des imposteurs pouvaient en abuser et se dire inspirés, quand ils se vantaient plus. Saint Paul présente les Thessaloniens tout entiers à l'égard de ce qui pouvait leur nuire.

4. Qui s'opposera à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à à assour dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore avec vous? 6. Et nous savez bien ce qui empêche qu'il ne tienne; afin qu'il vienne en son temps.

7. Car le mystère d'iniquité se forme dès à présent, attendant seulement pour paraître, pour ce qui l'arrêtera maintenant au départ.

8. Et alors se découvrir l'impie, que les Scri-

2. Ut non cito commotum a vestro sensu. Ut non facile patiamini vos deijci a vestro sensu, qui non desente adhaerentis. — Neque per spiritum. Quod dicitur anti prophetiam. — Neque per sermones. Scilicet nostrum, vel a nobis prolatum: erant enim qui insistantur se ex ore Pauli audire quod iustitiam dicit Dominum. — Neque per epistolam. Si epistolam aliquam descriptam a nobis scortum professes. — Descriptio. Extrinsecus judicialium, epistolam aliquam descriptam a nobis scortum professes. — Descriptio. Extrinsecus judicialium, epistolam aliquam descriptam a nobis scortum professes.

3. Nisi venerit descriptio. Nisi venerit descriptio. Nisi venerit descriptio. Nisi venerit descriptio.

4. Qui s'opposera à Dieu, s'élèvera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à à assour dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvient-il pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore avec vous? 6. Et nous savez bien ce qui empêche qu'il ne tienne; afin qu'il vienne en son temps.

quem Dominus Jesus interfecit spiritu sancto, et destruet illustratione adventus sui cum; [a Isai. 41. 4.]

9. Cujus est adventus secundum operationem Satanae, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus, et

10. Et in omni seductione iniquitatis in quibus perierunt; eo quod charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittit illis Deus operum quorum et credant mendaciam,

11. Ut iudicentur omnibus qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti, quia quod elegerit vos Deus spiritibus in salutem, in sanctificatione spiritus, et in fide veritatis;

13. In qua et vocavit vos per Evangelium nostrum, in acquisitionem gloriae Domini nostri Jesu Christi.

14. Inque, fratres, stete, et tenete traditiones quas didicistis, sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. Ipse autem Dominus noster Jesus Christus et Deus et Pater nostrum, qui dicitur nos, et dedit consolationem sternam, et sperem bonam in gratia.

16. Consolamini invicem, et mutuo confortamini in omni opere et sermone bono.

17. Sive per sermonem, sive per epistolam. On voit par ce texte que, dès le commencement, il y a eu dans l'Eglise, la Tradition orale et la Tradition écrite, et qu'elle ont fait également autorité tous les deux. C'est ce que la omissis de Treves et parlant de stable, en disant: *Perspicitur hanc veritatem ad disciplinam contineri in libris scriptis et aliis scriptis traditionibus* (Bass. IV. Decret. de concilio Scribitur).

18. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

19. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

20. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

21. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

22. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

23. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

24. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

25. Et in omni seductione, Comparez ces caractères de l'antichrist avec ce que dit Notre Seigneur lui-même dans l'Evangile (Math. XXIV, 24).

gnem Jesus destruet per soe de sa bouche, et qui'll perdra par l'eclet de sa presence: 9. Cet impié, dis-je, qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs; 10. Et avec toutes les illusions qui pourront porter à l'iniquité ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu et aimé la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra des illusions si affreuses, que les croiront au mensonge; 11. Afin que tous ceux qui n'ont point cru la vérité, et qui ont consenti à l'iniquité, soient condamnés. 12. Mais quant à nous, mes frères chéris du Seigneur, nous nous sentons obligés de rendre pour vous à Dieu de continuelles actions de grâces, de ce qu'il vous a choisis dès le commencement pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit-Saint, et par la foi de la vérité. 13. Vous appelé à cet état par notre Evangile, pour vous faire acquiescer à la gloire de Notre Seigneur Jésus-Christ. 14. C'est pourquoi, mes frères, demeurez fermes dans la foi; conservez les traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre. 15. Une Notre Seigneur Jésus-Christ, et Dieu notre Père, qui nous a aimés, et qui nous a donné sa grâces une consolation éternelle et une si heureuse espérance. 16. Consolez l'un de vous par vos lettres, et vous affermisse dans toutes sortes de bonnes œuvres, et dans la bonne doctrine. 17. Sive per sermonem, sive per epistolam. On voit par ce texte que, dès le commencement, il y a eu dans l'Eglise, la Tradition orale et la Tradition écrite, et qu'elle ont fait également autorité tous les deux. C'est ce que la omissis de Treves et parlant de stable, en disant: *Perspicitur hanc veritatem ad disciplinam contineri in libris scriptis et aliis scriptis traditionibus* (Bass. IV. Decret. de concilio Scribitur).

UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

CHAPITRE III.

Saint Paul demande aux Thessaloniens le secours de leurs prières. Il leur recommande le travail et les engage à se séparer des oisifs qui vivent d'une manière déréglée. Souhaits et salutation.

1. Au reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu se répande de plus en plus, et qu'elle soit dans tout le monde, ainsi qu'elle l'est parmi vous.
2. Et afin que Dieu nous garantisse des hommes déraisonnables et méchants, car la loi n'est pas connue à tous.
3. Mais Dieu est juste, et il vous affermira et vous préservera du mal.
4. Quant à vous, nous avons cette confiance en la bonté du Seigneur, que vous accomplirez, et que vous accomplirez à l'avenir ce que nous ordonnons.
5. Que le Seigneur vous donne un cœur droit dans l'amour de Dieu, et dans la patience de Jésus-Christ.
6. Or ce que nous vous ordonnons, mes frères, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, est de vous retirer de ceux d'entre vos frères qui se conduisent d'une manière déréglée, et non selon la tradition qu'ils ont reçue de nous.
7. Car vous savez vous-mêmes ce qu'il faut faire pour nous imiter; puisque'il n'y a rien de si déréglé dans la manière dont nous avons vécu parmi vous.
1. De a cetero, fratres, orate pro nobis; ut sermo Dei curat et clarificetur, sicut et apud vos: [a Ephe. 6. 19. Colos. 4. 3.]
2. Et ut liberemur ab importunitis et malis hominibus; non enim omnium est fides.
3. Fideles autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.
4. Confidimus autem de vobis in Domino, quoniam que precipimus et facitis, et facietis.
5. Dominus autem dirigat corda vestra in charitate Dei, et patientia Christi.
6. Deindeiam autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem, quam accepimus a nobis.
7. Ipse enim scitis quomodo modum oportet imitari nos; quoniam non iniquitii fuimus inter vos:

Cap. III. — 1. De cetero. Voyez ce que nous avons dit au sujet de cette transition à l'Épître, IV, ix. Dans ce chapitre, l'Apôtre attaque un abus qu'il avait déjà signalé dans sa première lettre aux Thessaloniens. Il y avait, parmi ces dix chrétiens oisifs qui faisaient le travail et qui semblaient la discorde parmi les fidèles, après s'être recommandés aux prières des Thessaloniens et leur avoir dit qu'il espère que tous les frères du mal (4-9), saint Paul attaque vivement cet abus. Il recommande le travail, cite son exemple, et il ordonne aux fidèles de se séparer de ces mauvais chrétiens, s'ils ne veulent pas se rendre à ses injonctions (7-15). Il termine par des souhaits et offre sa salutation de sa propre main (16-18).

2. Ab importunitis et malis hominibus. Il s'agit ici principalement des Juifs, qui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour s'opposer aux progrès de l'Évangile, auquel ils ne voulaient pas croire.

3. Et custodiet a malo. De malis esprit et du mal que lui et ses ministres voudraient vous faire et auxquels ils voulaient vous porter.

6. Ambulante inordinate. Ce déviant, l'après ce que dit l'Apôtre, consistait surtout dans l'oisiveté. Ces faiseurs d'œuvres de ce qui ne les regardait pas (lutr., v. 11), et peut-être avaient-ils beaucoup contribué à agir parmi les Thessaloniens ces erreurs qui les avaient troublés, et que l'Apôtre s'efforce dans ce chapitre de proscrire.

Cap. III. — 1. Ut sermo Dei curat. Ut evangelica doctrina per nostram predicatorem feliciter ac sine impedimento propagaret ac progrediretur. — Sicur et apud vos, Progressus est.

2. Importunitis. Accus. alienis, insolentibus, et, verbi gratia. — Nos enim omnium est fides. Quasi dicit, mirum non esse si importuni et mali homines curam fidei concipere iabere, quia non omnibus dicit et erudiat. Id est, non omnes habent fidem, etiam ea illi predicatorem Evangelii audierunt: aliqui enim credere solent.

3. Fideles autem Deus est. Verax et constantis in promissis: Ideo ut que in eorum numerum recepti non deservit, nisi ipsi sibi deesse velint. — Confundit. cor. In fide. — Custodit a malo. A teo tempore, a demone, qui per malos homines fidem vestram subvertere nititur.

4. In Domino. Per Dominum; per gratiam Domini Jesu Christi.

5. Dirigat corda vestra in charitate Dei. Opto et Dominus corda vestra dirigat, movensque magis ac magis ad dilectionem Dei. — Et patientia Christi. Et ad imitandum Christi Domini patientiam.

6. Deindeiam autem vobis. In nomine Domini nostri Jesu Christi. Nominis et auctoritate Christi enjas vobis perimus. — Inordinate. Atrox, incompotite, turbulente, Ecclesiam perturbando et ejus disciplinam. — Et non secundum traditionem. Et non secundum ea que tradidimus, omnia vos in christianis fide et disciplina institutis.

7. Scitis quomodo modum oportet imitari nos. Scitis que exemplum ego vobis deserui ac primum quod vobis fecerim ut, ut me possitis imitari. — Nos iniquitii fuimus inter vos. Non fuimus apud vos oisivi, et consequenter non iniquitii, nec turbulenti.

8. e Neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatigatione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravavimus, la Act. 20. 34. J. Cor. 4. 12. I. Thes. 2. 9. 1.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daretis vobis ad imitandum nos.

10. Nam et cum essemus apud vos, non deuminiabimus vobis: quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Autivimus enim inter vos quodam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiosos agentes.

12. In suis autem, qui ejusmodi sunt, demutiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suam panem manducent.

13. a Vos autem, fratres, nolite desinare beneficiarios, [a Gal. 6. 9.]

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur.

15. Et nolite quasi inimicum estimare, sed corrigite et fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis dei vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutato meo manu Pauli, quod

8. Nocte et die operantes. Il fallait réhabiliter, aux yeux des sociétés anciennes, le travail des mains. C'est pour cela que Jésus voulait travailler avec Joseph dans sa boutique de charpentier. Saint Paul faisait ses lettres, comme nous le voyons (Act., XVIII, 3).

10. Hoc deuminiabimus vobis. Saint Paul avait eu à lutter lui-même contre ce vice. Il fait les instructions qu'il avait faites aux Thessaloniens, et leur avait dit que l'ouvrier (ouvrier, qui ne se veut pas travailler pour vivre, et se laisse d'être secouru par la libéralité des fidèles. Il vole le pain des pauvres, des infirmes, des malades.

14. Hunc notate. Il s'agit ici d'une note infamante, qui consistait dans une note d'excommunication, puisque l'Apôtre défend aux autres fidèles d'avoir des rapports avec celui qui est ainsi exclu. Mais, tout en commandant de le punir, pour son plus grand bien, il veut qu'on le traite comme un frère et qu'on l'écrive et le fratrem.

17. Salutato, meo manu. Saint Paul a fait allusion, plus haut, à une fausse lettre que des imposteurs avaient fait circuler sous son nom (Supr., II, 2). Pour prévenir ces méprises,

8. In labore, et in fatigatione. Vide dicta supra, epist. I, e. 2. n. 9. — Ne quem vestrum gravavimus. Sempiternam ad vitam non venturum diligendo.

9. Non quasi non habuerimus potestatem. Soli est vos gravandi; nam illi habebamus; quam enim est, ut ab Ecclesia excludat qui serviant Ecclesie. — Sed ut nosmetipsos formam daretis. Ut factis nostro velle probaremus exemplum quod imitarentur.

10. Deuminiabimus. Precipiamus vobis, — Si quis non vult operari, nec manducet. Docetiam sua cibo et alimentis dignos non esse, qui oisios velint agere, nec operi manum alimores.

11. Ambulare inquiete. Atrox, incompotite, turbulente, ut supra, n. 6. — Curiosos agentes. Oisios, curiosos, garrulos, discordes, etc.

12. Desinatibus. Principimus. — In Domino Jesu Christo. Per Dominum Jesum Christum. Ut cum silentio, cum quiete, et sine turbulente.

13. Nolite desinare beneficiarios. Non soperos fatis, ne dehissemini beneficiario.

14. Verbo nostro. Precepto nostro quod per hanc epistolam vobis signavimus. — Hunc notate. Advertat, et commercium habere cum illo. — Et non commisceamini cum illo. Nolite comiscipare, signate ut cavere illum possit. — Et non commisceamini cum illo. Nolite comiscipare, signate ut cavere illum possit. — Et non commisceamini cum illo. Nolite comiscipare, signate ut cavere illum possit.

15. Et nolite quasi inimicum estimare. Licet vitari jubeamus, tamen non propterea illum ad ut inimicum habeamus, nec asperis corrigatis, sed benevolis, ut fratrem, id spectantes ut ad suam mentem revertatur.

16. Dominus pacis. Actor et amator pacis. — Det vobis pacem sempiternam. Sempiternam, in omni loco et tempore. — Dominus sit cum omnibus vobis. Per gratiam suam.

17. Salutato, meo manu Pauli. Vide dicta ad Colos., c. 4, n. 18. — Quod est signum in prope subterfugit aequosententiam, nimirum: Gratias Domini nostri Jesu Christi, etc. Vide dicta in fine ultimi capituli precedentes epistolae.

8. Et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne; mais nous avons travaillé jour et nuit avec peine et avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir, mais c'est que nous n'avons voulu nous donner nous-mêmes pour modèles, afin que vous nous imitassiez.

10. Aussi, lorsque nous étions avec vous, nous ne déclarions que celui qui ne veut point travailler ne doit point manger.

11. Car nous apprenons qu'il y a parmi vous quelques gens inquiets, qui ne travaillent point, mais qui se mettent de ce qui ne les regarde pas.

12. Or nous ordonnons à ces personnes, et nous les conjurons par Notre Seigneur Jésus-Christ de manger leur pain, en travaillant en silence.

13. Et pour vous, mes frères, ne vous laissez point de faire le bien.

14. Si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons ici par notre lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion et de la honte.

15. Ne le considérez pas néanmoins comme votre ennemi; mais avertissez-le comme votre frère.

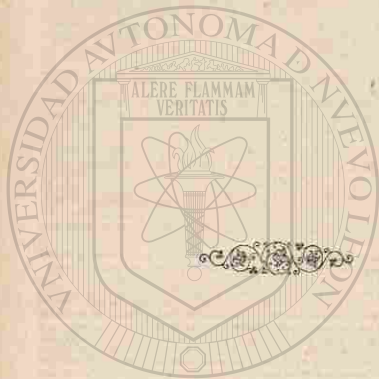
16. Cependant je prie le Seigneur du pain de vous donner la paix en tout temps et en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous salue ici de ma propre main, moi

Paul : c'est là mon seing dans toutes mes lettres : est signum in omni epistola. Ita scribo. J'écris ainsi.

18. La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen. 18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

Il termine cette lecture par la salutation, comprenant ici les deux derniers versets, qu'il écrit de sa propre main. Il fit de même pour ses Epîtres aux Corinthiens (I. Cor. XVI, 21), aux Galates (VI, 11), aux Colossiens (IV, 18), à Philemon (v. 19). C'est d'ailleurs un usage qu'on trouve chez les anciens (Cf. Cloer., ad Afric., lib. VIII, ep. 1, n. 1; Sent. Tib., 21, 32; Mon. Cass., lib. LVIII, 9).



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

1. Abrégé de la vie de saint Timothée. — 2. De l'objet de la première Epître que saint Paul lui adresse. — 3. Analyse de cette Epître. — 4. Du temps et du lieu où cette Epître a été composée. — 5. Son authenticité.

1. Saint Timothée était né probablement à Lystrès, ville de Lycaonie, dans l'Asie Mineure. Sa mère, nommée Eunice, était juive, et son père était un gentil converti au judaïsme. Sa grand-mère, appelée Loïde, et sa mère, embrasèrent la religion chrétienne dès le commencement, et saint Paul fait un bel éloge de la foi de toutes les deux. Sous leur direction, Timothée s'appliqua dès son enfance à l'étude des saintes Lettres.

Quand saint Paul arriva à Lystrès dans sa seconde mission, il y trouva Timothée qui était déjà chrétien, et dont les fidèles d'Icône et de Lystrès lui rendirent le plus avantageux témoignage. Une révélation lui ayant appris le parti qu'il pouvait en tirer, il se l'attacha et en fit son compagnon à la place de saint Barlaamé. Comme il était Juif par sa mère, il le fit circoncire pour lui concilier la faveur des Juifs et lui permettre de pénétrer plus facilement dans les synagogues pour y annoncer l'Evangile.

Lui ayant confié le ministère de la parole par l'imposition des mains, il parcourut avec lui le reste de l'Asie, s'embarqua de là pour la Macédoine, et prêcha l'Evangile à Philippes, Thessalonique et Bérée. Les Juifs irrités l'ayant forcé de s'éloigner de cette dernière ville, il y laissa Timothée pour affermir les nouveaux fidèles dans la foi.

Arrivé à Athènes, saint Paul lui manda de venir l'y trouver; mais sur la nouvelle que la persécution sévissait à Thessalonique, il envoya Timothée dans cette ville pour y porter des consolations et des encouragements. Timothée étant venu le retrouver à Corinthe pour lui rendre compte de sa mission, c'est alors qu'il écrivit sa première Epître aux Thessaloniciens (53).

De Corinthe saint Paul alla à Jérusalem d'où il revint passer deux ans à Ephèse. Il envoya de là son fidèle compagnon en Macédoine pour y préparer les âmes destinées aux chrétiens de Jérusalem. Il lui ordonna ensuite de se rendre à Corinthe où Timothée dut se trouver peu de temps après l'arrivée de la première Epître que saint Paul écrivit aux Corinthiens et dans laquelle il leur recommande tout particulièrement son cher disciple (57).

Saint Paul attendit son retour en Asie et le mena avec lui en Macédoine et en Achaïe. Timothée laissa l'Apôtre à Philippes, et alla de là l'attendre à Troade où saint Paul le rejoignit (Act., xx, 3-6). A partir de ce moment, le livre des Actes ne nous dit pas ce que devint saint Timothée.

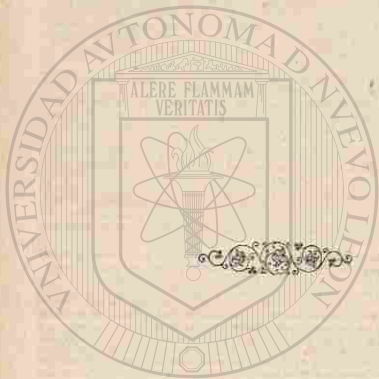
Mais nous le retrouvons à Rome pendant la première captivité de saint Paul. L'Apôtre le nomme conjointement avec lui à la tête des Eglises qu'il écrivit alors aux Philippiens, aux Colossiens et à Philemon. Il nous apprend, dans son Epître aux Hébreux (xiii, 23), qu'il partagea ses fers, et on croit qu'ils furent délivrés en même temps.

Après sa délivrance, saint Paul, étant retourné de Rome en Orient, laissa

Paul : c'est là mon seing dans toutes mes lettres : est signum in omni epistola. Ita scribo. J'écris ainsi.

18. La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen. 18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

Il termine cette lecture par la salutation, comprenant ici les deux derniers versets, qu'il écrit de sa propre main. Il fit de même pour ses Epîtres aux Corinthiens (I. Cor. XVI, 21), aux Galates (VI, 11), aux Colossiens (IV, 18), à Philemon (v. 19). C'est d'ailleurs un usage qu'on trouve chez les anciens (Cf. Cloer., ad Afric., lib. VIII, ep. 1, n. 1; Sent. Tib., 21, 32; Mon. Cass., lib. LVIII, 9).



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

1. Abrégé de la vie de saint Timothée. — 2. De l'objet de la première Epître que saint Paul lui adresse. — 3. Analyse de cette Epître. — 4. Du temps et du lieu où cette Epître a été composée. — 5. Son authenticité.

1. Saint Timothée était né probablement à Lystrès, ville de Lycaonie, dans l'Asie Mineure. Sa mère, nommée Eunice, était juive, et son père était un gentil converti au judaïsme. Sa grand-mère, appelée Loïde, et sa mère, embrasèrent la religion chrétienne dès le commencement, et saint Paul fait un bel éloge de la foi de toutes les deux. Sous leur direction, Timothée s'appliqua dès son enfance à l'étude des saintes Lettres.

Quand saint Paul arriva à Lystrès dans sa seconde mission, il y trouva Timothée qui était déjà chrétien, et dont les fidèles d'Icône et de Lystrès lui rendirent le plus avantageux témoignage. Une révélation lui ayant appris le parti qu'il pouvait en tirer, il se l'attacha et en fit son compagnon à la place de saint Barlaamé. Comme il était Juif par sa mère, il le fit circoncire pour lui concilier la faveur des Juifs et lui permettre de pénétrer plus facilement dans les synagogues pour y annoncer l'Evangile.

Lui ayant confié le ministère de la parole par l'imposition des mains, il parcourut avec lui le reste de l'Asie, s'embarqua de là pour la Macédoine, et prêcha l'Evangile à Philippes, Thessalonique et Bérée. Les Juifs irrités l'ayant forcé de s'éloigner de cette dernière ville, il y laissa Timothée pour affermir les nouveaux fidèles dans la foi.

Arrivé à Athènes, saint Paul lui manda de venir l'y trouver; mais sur la nouvelle que la persécution sévissait à Thessalonique, il envoya Timothée dans cette ville pour y porter des consolations et des encouragements. Timothée étant venu le retrouver à Corinthe pour lui rendre compte de sa mission, c'est alors qu'il écrivit sa première Epître aux Thessaloniciens (53).

De Corinthe saint Paul alla à Jérusalem d'où il revint passer deux ans à Ephèse. Il envoya de là son fidèle compagnon en Macédoine pour y préparer les âmes destinées aux chrétiens de Jérusalem. Il lui ordonna ensuite de se rendre à Corinthe où Timothée dut se trouver peu de temps après l'arrivée de la première Epître que saint Paul écrivit aux Corinthiens et dans laquelle il leur recommande tout particulièrement son cher disciple (57).

Saint Paul attendit son retour en Asie et le mena avec lui en Macédoine et en Achaïe. Timothée laissa l'Apôtre à Philippes, et alla de là l'attendre à Troade où saint Paul le rejoignit (Act., xx, 3-6). A partir de ce moment, le livre des Actes ne nous dit pas ce que devint saint Timothée.

Mais nous le retrouvons à Rome pendant la première captivité de saint Paul. L'Apôtre le nomme conjointement avec lui à la tête des Eglises qu'il écrivit alors aux Philippiens, aux Colossiens et à Philemon. Il nous apprend, dans son Epître aux Hébreux (xiii, 23), qu'il partagea ses fers, et on croit qu'ils furent délivrés en même temps.

Après sa délivrance, saint Paul, étant retourné de Rome en Orient, laissa

Timothée à Ephèse pour gouverner l'Église de cette ville. D'Ephèse l'Apôtre passa en Macédoine, et c'est de là que nous croyons qu'il écrivit sa première Épître à Timothée.

2. Timothée avait de 35 à 40 ans lorsque saint Paul lui confia cette charge redoutable. En le consacrant évêque d'Ephèse, il l'avait fait en même temps prêtre de toutes les Églises d'Asie. Il avait étendu ainsi sa juridiction sur la plupart des Églises qu'il avait du saint ministère.

Malgré l'expérience qu'il avait du saint ministère, il semblait à l'Apôtre encore jeune pour suffire à une mission aussi difficile et aussi délicate. C'est pourquoi il résolut de ne pas l'abandonner à lui-même dans l'exercice des nouvelles fonctions qu'il venait de lui confier, et tout en s'éloignant de cette grande Église d'Ephèse, il le chargea de lui faire connaître toutes les difficultés qu'il pourrait rencontrer dans son administration.

Il ne tarda pas à s'en présenter de très-graves. De faux docteurs cherchèrent à répandre de désolants erreurs parmi les fidèles, et à altérer, par leurs discussions subtiles, la pureté de la foi. Ces novateurs, qui avaient la prétention d'enseigner une autre doctrine que celle des Apôtres, attaquaient en même temps les mœurs et causaient de grands scandales par leurs discours et leurs exemples.

L'Apôtre, ne pouvant se transporter à Ephèse, écrivit aussitôt une lettre à Timothée dans laquelle il lui indique la conduite qu'il doit tenir à l'égard de ces novateurs, et il en prend occasion de lui donner des règles particulières relatives au culte public, au choix et à l'ordination des évêques, des prêtres et des diacres, aux devoirs des veuves et des diaconesses, et à la conduite que doivent tenir les ministres de Jésus-Christ pour arrêter le mal dans sa racine et l'empêcher de se propager.

3. Cette Épître se compose de six chapitres.

Saint Paul commence par établir ce qui regarde la doctrine. Il veut que l'on s'abstienne de toutes les questions vaines qu'agitaient les docteurs Juifs dans un sujet de leurs interminables généalogies. Il rend hommage à la loi mosaïque, mais il veut que l'on sache que la loi évangélique lui a été substituée. Il a été lui-même à une époque, le défenseur de la foi, mais il remercie Dieu de l'avoir éclairé, et d'avoir fait en lui d'un persécuteur de l'Église un apôtre. Il exhorte Timothée à prêcher toutes ces vérités, et à se montrer, en les défendant, un vaillant soldat de Jésus-Christ (ch. 1).

Après avoir parlé de la doctrine, l'Apôtre passe au culte de Dieu. Il fait prier. Pourquoi ? Pour tous les hommes. Pourquoi ? Parce que Dieu veut sauver tous les hommes. On fait-il prier ? Partout. Qui doit prier ? Tous les fidèles, les hommes et les femmes. Il donne des règles relativement à la tenue des femmes dans les assemblées, et il leur trace le rôle qu'elles ont à remplir dans l'éducation de la famille (ch. 2).

Pour que l'Église soit inattaquable, il importe qu'elle ait de dignes chefs. Saint Paul parle de l'ordination. Il décrit successivement les qualités que doivent avoir les évêques et les prêtres, les diacres et les diaconesses. Pour faire comprendre à Timothée l'importance de ces règles, l'Apôtre lui rappelle la grande mission que l'Église doit remplir dans le monde. Elle est la colonne de la vérité, et il faut que ses ministres soient dignes de leur sublime vocation (ch. 3).

Pour qu'on ne s'étonne pas des hérésies qui doivent paraître dans l'Église, l'Apôtre prédit et caractérise les plus graves, celles des gnostiques et des manichéens. Pour résister à ces erreurs, il dit à tous les évêques, dans la personne de Timothée, les devoirs qu'ils ont à remplir. Il faut qu'ils s'exercent à la piété, qu'ils se présentent aux yeux des fidèles comme des modèles de vertus, qu'ils s'appliquent soigneusement à l'étude de la sainte Écriture, et au ministère de la prédication. De cette manière ils feront leur salut et celui des âmes qui leur sont confiées (ch. 4).

L'évêque étant chargé de reprendre et de corriger les autres, l'Apôtre dit à Timothée ce qu'il doit faire à l'égard des vieillards et des jeunes gens. Il s'étend tout particulièrement sur les veuves qui formaient dans l'Église une classe particulière. Il règle ce qui regarde les évêques et les prêtres, et il veut qu'en cas

d'accusation ils soient jugés par un tribunal sur la déposition de deux ou trois témoins. Il ordonne à Timothée de ne pas ordonner un sujet avant de l'avoir sérieusement examiné (ch. v).

Enfin, dans le dernier chapitre, il marque la conduite que l'Église doit tenir envers les esclaves, et les conseils qu'elle doit leur donner. Il s'élève contre la cupidité, et détourne de toutes ses forces Timothée de cette plaie, dans la crainte qu'elle ne déshonore le sanctuaire. Il apprend aux riches à faire bon usage de leurs richesses. Sa dernière recommandation a pour objet le dépôt de la foi qu'il engage Timothée à conserver dans toute son intégrité, en fuyant toute nouveauté (ch. vi).

4. Sur l'époque de la composition de cette Épître, les critiques sont partagés. Benson, Michaëlis et Hug prétendent qu'on doit la placer entre les deux Épîtres aux Corinthiens, par conséquent vers l'an 57. Ils disent que lorsque saint Paul fut obligé de quitter Ephèse par suite de la persécution de Démétrius, il y laissa Timothée comme chef de cette Église, et que s'étant retiré en Macédoine, il lui écrivit cette première Épître.

Le principal argument qui les empêche de reculer la composition de cette Épître aux temps qui ont suivi la captivité de l'Apôtre, c'est que cette Épître suppose que l'Église d'Ephèse n'avait point de ministres désignés, puisque l'Apôtre donne des règles pour les choisir. Timothée est considéré par toute la tradition comme le premier évêque d'Ephèse. Est-il vraisemblable que saint Paul ait quitté cette Église au moment de la persécution sans lui donner un chef ? On voit d'ailleurs qu'il n'en fut pas ainsi. Car quand l'Apôtre passa à Milet, il manda ses pasteurs pour les instruire de leurs obligations.

Ce sentiment ne manque pas de vraisemblance. Ceux qui le combattent, Pearson, Le Clerc, Mill, Paley et beaucoup d'autres, prétendent que cette Épître a été écrite par saint Paul après la délivrance de sa première captivité. Ils croient qu'il revint de Rome en Asie, qu'il établit Timothée métropolitain d'Ephèse, et qu'il passa ensuite en Macédoine.

C'est de là qu'il aurait écrit cette première Épître dont la date serait de l'an 64 ou 65 de notre ère. Nous penchons pour cette opinion, parce que nous croyons qu'il s'est écoulé peu de temps entre cette première Épître et la seconde, et comme celle-ci a été écrite pendant la dernière captivité de l'Apôtre, à la veille de sa mort, les partisans de la première opinion nous semblent en trop reculer la date.

A Milet, l'Apôtre n'avait fait que prédire les erreurs qu'il nous montre déjà très-répandues parmi les Ephésiens, et il n'avait fait qu'annoncer la venue de ces faux docteurs qu'il engage Timothée à combattre. Les institutions de cette Église ont pris déjà un grand développement au moment où l'Apôtre fait ses recommandations à son cher disciple, et on sent qu'il n'est plus au milieu d'une Église qui vient seulement de se former.

Mais quoi qu'il en soit de cette incertitude sur la date de la composition de cette Épître, ce n'est pas un motif pour en nier l'authenticité. Car quand on ignore la date d'une lettre, on n'en conclut pas qu'on ne peut connaître celui qui l'a écrite. C'est cependant le principal argument sur lequel les rationalistes modernes se fondent pour prétendre que cette Épître n'est pas de saint Paul. ®

5. Cette opinion est toute récente. Dans l'antiquité, personne n'a élevé le moindre doute à ce sujet. Marcion, Basilide et Tatien sont les seuls hérétiques qui aient contesté l'authenticité de cette Épître; mais leurs assertions étant purement gratuites, au 17^e siècle, Eusèbe, le Père de l'histoire ecclésiastique, l'a comprise parmi les écrits qui ont été reçus à l'unanimité par toutes les Églises au nombre des livres inspirés.

Au commencement de ce siècle, en 1804, Schmidt est le premier critique qui ait soulevé cette question. Schleiermacher se montra plus audacieux, et nia sans détour l'authenticité de cette Épître. C'était en 1807. Eichorn étendit cette négation à l'Épître à Tite, et à la deuxième à Timothée, et rejeta ainsi ces trois Épîtres qu'on a appelées pastorales (1812). Baur a repris l'attaque dans ces derniers temps avec une nouvelle ardeur, et ce sont ses arguments qu'ont reproduits ceux de nos rationalistes qui ont adopté sa thèse.

On conçoit l'importance que les protestants attachent à ces trois Épîtres. Elles

nous montrent l'Église établie et fonctionnant avec toute sa hiérarchie. Les règles, que saint Paul donne dans ces Épîtres, sont devenues la base de la plupart des prescriptions du droit canon, et dans ces lettres de l'Apôtre, Timothée et Titus nous apparaissent tels que sont nos évêques, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils observent et encouragent la continence et le célibat; ils ont un tribunal devant lequel les accusés d'un ordre inférieur doivent comparaître, et le rattachement de l'Église les indignes, ils conservent la pureté de la foi contre les novateurs qui cherchent à l'altérer, ils administrent leurs Églises avec autorité, ils soumettent à des examens ceux qu'ils doivent ordonner, et nous voyons dans ce tableau, l'Église vivante et animée de l'esprit du Christ, telle que le catholicisme la comprend.

C'est une condamnation éclatante de tout le système rationaliste et protestant. Il n'est donc pas étonnant que ces critiques aient fait contre ces documents anciens un siège en règle, et qu'ils aient eu recours à toutes les ressources de leur érudition pour chercher à les dénigrer.

Mais leurs efforts ont été impuissants. Leurs adversaires leur ont opposé le témoignage de toute la tradition. Ils prétendaient qu'on ne trouvait pas de témoignages en faveur de ces Épîtres au delà du second siècle.

Mais on leur a prouvé qu'au second siècle, ces Épîtres étaient citées positivement et nommément dans tous les écrits de cette époque. Il n'en aurait pas fallu davantage pour établir leur authenticité d'une manière incontestable. Car si ces lettres n'avaient pas été écrites par saint Paul au premier siècle, elles n'auraient pas réuni au second cette unanimité de témoignages.

Pour surcroît de preuves, on leur a montré, dans les Pères apostoliques eux-mêmes, un certain nombre de passages qui sont ou des allusions à ces Épîtres ou des témoignages directs.

Battus de ce côté, les rationalistes ont été réduits à des arguments intrinsèques tirés de la philologie ou de la nature même des institutions et des erreurs dont parle saint Paul. Ils ont prétendu qu'il y avait dans ces Épîtres une foule de mots qui ne se trouvaient pas dans les autres Épîtres de saint Paul, comme si un auteur épuisait son vocabulaire en écrivant une lettre, et s'il n'était pas même au contraire, on traitait des sujets nouveaux, à user d'expressions nouvelles. Ainsi il est relevé d'un air triomphant quatre-vingt-un mots nouveaux dans la première à Timothée, soixante-trois dans la deuxième et quarante-quatre dans celle à Titus.

Il n'est que répandu en leur écart cinquante-sept mots nouveaux qu'il avait trouvés dans l'Épître aux Galates, cinquante-sept dans celle aux Philippiens, six dans celle à Phémon, cent quarante dans les deux Épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens.

Is se sont rejoints sur les erreurs dont parle saint Paul dans ces Épîtres, et sur les institutions de l'Église. Ils ont prétendu qu'au premier siècle, le gnosticisme n'était pas aussi avancé que ces Épîtres le supposent, que l'Église n'avait pas encore sa hiérarchie, ses évêques, ses prêtres, ses diacres, ses diaconesses, ses veuves, et que le type de l'évêque, tel qu'il se montre dans Timothée et Titus, ne convient qu'au second siècle.

C'est en effet l'idée prédominante. Mais cette idée spéculative est une conception a priori que rien n'autorise. Dans l'espèce, c'est tout simplement une pétition de principe. Car entre les catholiques et les protestants la difficulté que les divise est là. L'Église a-t-elle existé dès le temps des apôtres, telle qu'elle est maintenant avec ses lois, sa hiérarchie et son autorité divine? Les Épîtres de saint Paul le prouvent, et comme l'authenticité de ces Épîtres est démontrée par des témoignages historiques, irrécusables, en bonne logique, on doit partir des faits que ces documents établissent pour faire connaître l'état des Églises primitives avec tous leurs caractères. Mais il n'est pas possible de partir de conceptions a priori, de théories purement imaginaires pour chercher à chicaner des faits qui reposent sur des bases inattaquables. Cette science toute prétentive qu'elle est marche à rebours, et il n'est pas étonnant qu'elle arrive à se mettre en opposition tout à la fois avec la tradition et le sens commun.

Cette discussion sur l'authenticité de la première Épître à Timothée s'applique également aux deux autres Épîtres pastorales, nous ne reviendrons pas à leur occasion, sur ce sujet, parce que, ne rencontrant que la répétition des mêmes objections, nous serions forcé de reproduire les mêmes réponses.

PREMIÈRE ÉPÎTRE À TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul rappelle à Timothée ce qu'il lui avait enseigné, et l'engage à soutenir vaillamment le combat du Seigneur.

1. Paulus apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei Salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostri;
2. a Timotheo dilecto filio in fide; Gratia, misericordia, et pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro. [s. Act. 16. 1.]
3. Sicut rogavi te et remanens Ephesi, cum irem in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam ne aliter docerent;
4. Neque e intenderent fabulis, et genealogiis interminatis; que questiones prestant magis quam edificationem Dei, que est in fide. [s. Infr. 4. 7. II. Tit. 2. 23. Tit. 3. 9.]
5. Finis autem precepti est charitas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.

Car. I. — 1. *Paulus apostolus.* Dans ce chapitre, saint Paul salue Timothée, et lui rappelle le motif pour lequel il l'a laissé à Ephèse (1-4). En signalant les erreurs des judaïsants, qui mettent la foi en péril, l'Apôtre ne veut s'empêcher de les combattre. Ces erreurs consistaient, en ce qu'ils croyaient que Dieu n'avait promis la justice qu'à Abraham et à ses descendants selon la chair, en ce qu'ils se souvenaient pour ce motif, supérieurs aux Gentils, et en ce qu'ils prétendaient que Paul n'était qu'un passeport, qui n'avait aucune autorité. L'Apôtre relève dans une sorte de dissertation toutes ces erreurs (5-7). Il charge ensuite Timothée de prêcher contre ces erreurs, et de joindre la pureté de la foi à la bonne conscience pour rendre fécond son ministère (8-20). — *Secundum imperium.* L'apostolat de saint Paul n'est méconnu par les novateurs; il prend à dessein ce titre au commencement de cette Épître, où il va les combattre. — *Dei salvatoris nostri.* Il donne à Dieu le Père le nom de Sauveur, parce qu'il nous a aimés jusqu'à nous donner son Fils unique pour nous sauver.

4. *Fabulæ et genealogiis interminatis.* A ces genealogies sans fin, dans lesquelles les uns se perdent pour la gloire de leurs prétendus ancêtres, ils ajoutent dès les premiers temps après ces genealogies absurdes et interminables des notes, telles que nous les trouvons dans les systèmes des gnostiques, d'après l'exposition que font saint Irénée et Tertullien, dans leurs ouvrages contre ces hérétiques.

5. *Finis autem precepti.* Ces réponses ne faisaient autre que des discussions abstruses, et sans résultat pratique. L'Apôtre rappelle que la charité est la fin du précepte; et par ce mot *preceptum*, il entend toute la loi évangélique, tout ce qu'il avait ordonné lui-même à Timothée et aux Églises, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Car. I. — 1. *Secundum imperium.* Delegatum, mandatum, preceptum Dei, quasi dicitur: Per mandatum Dei apostolatum suscepit.

2. *Dilecto filio in fide.* In qua fide ipse mihi sincerus, verus et germanus est filius; multas pateram doctrinæ et virtutis. — *Misericordias.* Nusquam in aliis epistolis, et apud veteres Chrysomus, prestat sanctus Paulus misericordiam, nisi gratiam tantum et pacem, idque factum putat ab apostolo ex magno erga Timotheum paternum affectu tantum; et motum; presentia quod major misericordia illi quam aliis presentibus indicant quam aliis.

3. *Sicut rogavi te.* Velim ut illud effectum des, quod ut faceres te rogavi, cum discedens in Macedoniam te Ephesi reliqui. — *Denuntiares.* Precipies. — *Ne aliter docerent.* Ne dicerent ab ea doctrina discedant quam non ab ipse tradere consueverim.

4. *Neque intenderent fabulæ.* Legitur de fabulis et genealogiis iudaicis, quas nunc extant in Talmud et apud rabbinos. — *Genealogiis interminatis.* Intelligit longissimas et quasi infinitas genealogias quibus gens se ducere ab Abraham, ostendere consuevit, ut cum in vii forte aliqui assent contradicere. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sunt genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sunt genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sunt genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sunt genus et nobilitatem ostentant.

5. *Finis autem precepti est charitas.* Probat apostolus has fabulas genealogias non esse continentiam legi et Evangelio. Probat autem hoc: finis legis est pax et unitas filii dei; spes et charitatem; atque his fabulis non paritur edificationem in fide, sed consequuntur ne charitatem, sed questiones et lites; ergo his fabulis non sunt secundum legem et Evangelium. — *Precepti.* Παράκλησις, que voce significat apostolus evangelicam legem, sicutque

nous montrent l'Église établie et fonctionnant avec toute sa hiérarchie. Les règles, que saint Paul donne dans ces Épîtres, sont devenues la base de la plupart des prescriptions du droit canon, et dans ces lettres de l'Apôtre, Timothée et Titus nous apparaissent tels que sont nos évêques, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils observent et encouragent la continence et le célibat; ils ont un tribunal devant lequel les accusés d'un ordre inférieur doivent comparaître, et le rattachement de l'Église les indignes, ils conservent la pureté de la foi contre les novateurs qui cherchent à l'altérer, ils administrent leurs Églises avec autorité; ils soumettent à des examens ceux qu'ils doivent ordonner, et nous voyons dans ce tableau, l'Église vivante et animée de l'esprit du Christ, telle que le catholicisme la comprend.

C'est une condamnation éclatante de tout le système rationaliste et protestant. Il n'est donc pas étonnant que ces critiques aient fait contre ces documents anciens un siège en règle, et qu'ils aient eu recours à toutes les ressources de leur érudition pour chercher à les dénigrer.

Mais leurs efforts ont été impuissants. Leurs adversaires leur ont opposé le témoignage de toute la tradition. Ils prétendaient qu'on ne trouvait pas de témoignages en faveur de ces Épîtres au delà du second siècle.

Mais on leur a prouvé qu'au second siècle, ces Épîtres étaient citées positivement et nommément dans tous les écrits de cette époque. Il n'en aurait pas fallu davantage pour établir leur authenticité d'une manière incontestable. Car si ces lettres n'avaient pas été écrites par saint Paul au premier siècle, elles n'auraient pas réuni au second cette unanimité de témoignages.

Pour surcroît de preuves, on leur a montré, dans les Pères apostoliques eux-mêmes, un certain nombre de passages qui sont ou des allusions à ces Épîtres ou des témoignages directs.

Battus de ce côté, les rationalistes ont été réduits à des arguments intrinsèques tirés de la philologie ou de la nature même des institutions et des erreurs dont parle saint Paul. Ils ont prétendu qu'il y avait dans ces Épîtres une foule de mots qui ne se trouvaient pas dans les autres Épîtres de saint Paul, comme si un auteur épuisait son vocabulaire en écrivant une lettre, et s'il n'était pas même au contraire, on traitait des sujets nouveaux, à user d'expressions nouvelles. Ainsi il est relevé d'un air triomphant quatre-vingt-un mots nouveaux dans la première à Timothée, soixante-trois dans la deuxième et quarante-quatre dans celle à Titus.

Il n'est que répandu en leur écart cinquante-sept mots nouveaux qu'il avait trouvés dans l'Épître aux Galates, cinquante-sept dans celle aux Philippiens, six dans celle à Phémon, cent quarante dans les deux Épîtres aux Éphésiens et aux Colossiens.

Is se sont rejoints sur les erreurs dont parle saint Paul dans ces Épîtres, et sur les institutions de l'Église. Ils ont prétendu qu'au premier siècle, le gnosticisme n'était pas aussi avancé que ces Épîtres le supposent, que l'Église n'avait pas encore sa hiérarchie, ses évêques, ses prêtres, ses diacres, ses diaconesses, ses veuves, et que le type de l'évêque, tel qu'il se montre dans Timothée et Titus, ne convient qu'au second siècle.

C'est en effet l'idée prédominante. Mais cette idée spéculative est une conception a priori que rien n'autorise. Dans l'espèce, c'est tout simplement une pétition de principe. Car entre les catholiques et les protestants la difficulté qui les divise est là. L'Église a-t-elle existé dès le temps des apôtres, telle qu'elle est maintenant avec ses lois, sa hiérarchie et son autorité divines? Les Épîtres de saint Paul le prouvent, et comme l'authenticité de ces Épîtres est démontrée par des témoignages historiques, irrécusables, en bonne logique, on doit partir des faits que ces documents établissent pour faire connaître l'état des Églises primitives avec tous leurs caractères. Mais il n'est pas possible de partir de conceptions a priori, de théories purement imaginaires pour chercher à chicaner des faits qui reposent sur des bases inattaquables. Cette science toute prétentive qu'elle est marche à rebours, et il n'est pas étonnant qu'elle arrive à se mettre en opposition tout à la fois avec la tradition et le sens commun.

Cette discussion sur l'authenticité de la première Épître à Timothée s'applique également aux deux autres Épîtres pastorales, nous ne reviendrons pas à leur occasion, sur ce sujet, parce que, ne rencontrant que la répétition des mêmes objections, nous serions forcé de reproduire les mêmes réponses.

PREMIÈRE ÉPÎTRE À TIMOTHÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul rappelle à Timothée ce qu'il lui avait enseigné, et l'engage à soutenir vaillamment le combat du Seigneur.

1. Paulus apostolus Jesu Christi secundum imperium Dei Salvatoris nostri, et Christi Jesu spei nostri;
2. a Timotheo dilecto filio in fide; Gratia, misericordia, et pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro. [s. Act. 16. 1.]
3. Sicut rogavi te et remanens Ephesi, cum iram in Macedoniam, ut denuntiares quibusdam ne aliter docerent;
4. Neque e intenderent fabulis, et genealogiis interminatis; que questiones prestant magis quam edificationem Dei, que est in fide. [s. Infr. 4. 7. II. Tit. 2. 23. Tit. 3. 9.]
5. Finitis autem preceptis est charitas de corde puro, et conscientia bona, et fide non ficta.

Car. I. — 1. *Paulus apostolus.* Dans ce chapitre, saint Paul salue Timothée, et lui rappelle le motif pour lequel il l'a laissé à Ephèse (1-4). En signalant les erreurs des judaïsants, qui mettent la foi en péril, l'Apôtre ne veut s'empêcher de les combattre. Ces erreurs consistaient, et ce qu'il croyait que Dieu n'aurait promis la justice qu'à Abraham et à ses descendants selon la chair, en ce qu'ils se supposaient pour ce motif, supérieurs aux Gentils, et en ce qu'ils prétendaient que Paul n'était qu'un passe-temps, qui n'avait aucune autorité. L'Apôtre relève dans une sorte de dissertation toutes ces erreurs (5-7). Il charge ensuite Timothée de prêcher contre ces erreurs, et de joindre la pureté de la foi à la bonne conscience pour rendre fécond son ministère (8-20). — *Secundum imperium.* L'apostolat de saint Paul n'est méconnu par les novateurs; il prend à domicile ce titre au commencement de cette Épître, où il va les combattre. — *Dei salvatoris nostri.* Il donne à Dieu le Père le nom de Sauveur, parce qu'il nous a aimés jusqu'à nous donner son Fils unique pour nous sauver.

4. *Fabulæ et genealogiis interminatis.* À ces genealogies sans fin, dans lesquelles les auteurs prétendent que de la gloire de leurs prétendus ancêtres, ils ont tiré dès les premiers temps après ces genealogies absurdes et interminables des noms, telles que nous les trouvons dans les systèmes des gnostiques, d'après l'exposition que font saint Irénée et Tertullien, dans leurs ouvrages contre ces hérétiques.

5. *Finitis autem preceptis.* Ces réponses ne faisaient autre que des discussions abstruses, et sans résultat pratique. L'Apôtre rappelle que la charité est la fin du précepte; et par ce mot *preceptum*, il entend toute la loi évangélique, tout ce qu'il avait ordonné lui-même à Timothée et aux Églises, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Car. I. — 1. *Secundum imperium.* Delegationem, mandatum, preceptum Dei, quod dicitur: Per mandatum Dei apostolatum suscepit.

2. *Dilecto filio in fide.* In qua fide ipse mihi sincerus, verus et germanus est filius; multas pateram doctrinæ et virtutis. — *Misericordias.* Nusquam in aliis epistolis, et apud veteres Chryostomus, presertim sanctus Paulus misericordiam, nisi gratiam tantum et pacem, idque factum putat ab apostolo ex magno erga Timotheum paternum affectu tantum; et motum; presertim quod major misericordia illi qui alius presertim indicant quam alii.

3. *Sicut rogavi te.* Velim ut illud effectum des, quod ut faceres te rogavi, cum discedens in Macedoniam te Ephesi reliqui. — *Denuntiares.* Precipies. — *Ne aliter docerent.* Ne dicerent ab ea doctrina docerent quam non ab ipse tradere consueverim.

4. *Neque intenderent fabulæ.* Legitur de fabulis et genealogiis judicatis, quales nunc extant in Talmud et apud rabinos. — *Genealogiis interminatis.* Intelligit longinquitas et quasi infinitas genealogias quibus gens se ducere ab Abraham, ostendere consuevit, ut cum in vii forte aliqui assent contradicere. — *Quæ questiones præstant.* Affectationes sicut genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sicut genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sicut genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sicut genus et nobilitatem ostentant. — *Quæ questiones præstant magis.* Affectationes sicut genus et nobilitatem ostentant.

5. *Finitis autem preceptis est charitas.* Probat apostolus has fabulas genealogias non esse continentiam legi et Evangelio. Probat autem hoc: finis legis est pax et unitas dilecti spon et charitatem; atque his fabulis non paritur edificationem in fide, sed consequuntur ne charitatem, sed questiones et lites; ergo his fabulis non sicut secundum legem et Evangelium. — *Preceptis.* Παράβολαι, que voce significant apostolus evangelicam legem, sicutque

la femme, ayant été séduite, est tombée dans la désobéissance.

15. Elles se souviennent néanmoins par les enfants qu'elles mettront au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans une vie bien réglée.

CHAPITRE III.

Des évêques et des prêtres, des diacres et des diaconesses.

1. C'est une vérité certaine, que si quelque un souhaite l'épiscopat, il desire une croix sainte. 2. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, qu'il n'ait épousé qu'une femme; qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, chaste, aimant à exercer l'hospitalité, capable d'instruire;

3. Qu'il ne soit ni enjupé au vin, ni violent et prompt à frapper; mais équitable et modéré, éloigné des contestations, dénué de rancune;

4. Qu'il gouverne bien sa propre famille, et qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnêteté.

5. Car si quelqu'un ne sait plus gouverner sa propre famille, comment pourra-t'il conduire l'Église de Dieu?

15. *Per litteras generationes.* L'Apôtre indique ici le bon rôle de la femme. Elle n'est pas faite pour parler ou publier; elle ne serait pas là à sa place. Mais il lui appartient dans l'intérieur de la maison d'instruire ses enfants, de faire leur éducation religieuse et morale. C'est là sa tâche, et c'est en l'accomplissant, dit l'Apôtre, qu'elle se sauvera elle-même et sauvera les siens.

Cap. III. — 1. *Fidelis sermo.* Timothée est un évêque métropolitain, étant appelé à choisir les sujets qui devaient être promus à l'épiscopat ou au sacerdoce, et aux fonctions inférieures de diacre ou de diaconesse, selon Paul lui indique les qualités qu'il doit exiger des personnes qui lui sont présentées. Il traite des évêques et des prêtres (1-7), et ensuite des diacres et des diaconesses (8-12). Il fait voir à Timothée l'importance de ces choix, en lui rappelant les exhortations de l'Église et la grandeur du mystère de Jésus-Christ (13-15). — *Bonus cura.* Une fonction sainte qui exige dans celui qui en est revêtu une grande sainteté.

2. *Uxor unius uxoris.* L'Apôtre veut que celui qu'on élève aux ordres, n'ait pas été marié plus d'une fois. Dans les premiers temps, on aurait manqué de sujets, si l'on n'avait pas voulu ordonner des hommes veufs ou mariés. Mais si leurs femmes vivaient encore, l'Écclésiastique dit qu'ils devaient observer ce précepte de l'Apôtre: *Qui uxores habent, tanquam nos autem non (1. Cor., VIII)*. C'est le sens qu'Eusèbe donne à ce passage de l'Apôtre dans sa *Démonstration evangelique* tit. II, cap. 7, et saint Jérôme dit dans son premier livre contre Jovinien que telle était la pratique des Églises d'Orient, l'Égypte et de Rome.

15. *Salvabitur autem per litteras generationes.* Quasi dicit: Esto, non docuit nullus non docet illi qui occupatio, adeoque salvabitur per plura litterarum studiorum. — Si per manus in fide, et dilectione. Si constantia fuerit in fide et charitate, la gratio est, prope manserit, servavit, saltem dicit: hoc est, si mater curaverit et maneat in Christi fide, et dilectione et sanctitate, cum ipsa illorum curam gerat. — *Sobrietas.* Castitas et libercorum castitas: hoc animi significat vis græci dignum.

Cap. III. — 1. *Fidelis sermo.* Id est, certus et fide dignus: sic supra, c. 1, n. 15. — *Bonus cura desiderat.* Procuram et antequam opera desiderat. Episcopus enim est unus angelicus humeris ferendus, ut docet consilium Tridientinum.

2. *Uxor unius uxoris.* Monogamiam absolute, qui secundas non habet uxores, nec uxores sine plura habuit uxores, ad eam tantum. — *Sobrietas.* Nuptialis, que vix tunc sobria sunt vigilantes significant; penitenciam et suis rebus attentam. — *Prædicator.* *Suorum.* que vox temperantiam significat, sed temperantia prædicatione militans et fervens officium vocatam suorum dicitur quasi suorum prætor, ardens prædicator. — *Oratorum.* *Reverentia.* *Reverentia,* moderatum, compositum. — *Pacificus.* Castum. — *Doctorem.* *Modestus,* aptum et propensum ad docendum.

3. *Non percussorem.* Qui manibus non percutiat, non accipit, non sit asper et oralibus in domesticos et subditos. — *Sed modestum.* Emittit, sequit, humanum, mansuetum, qui non rigide in quantum real, sed quantum real pulvis, aliter et modeste et succubum moderat. — *Non litigiosum.* Alienum a contentibus et jurgis verborum. — *Non cupidum.* *Aptusque,* alienam ab argenti cupiditate.

4. *Filius.* Si quis genuerit antiquum creaverit episcopus. — *Cum omni castitate.* Græce, euctoretus, id est, honestate et gravitate morum.

5. *Diligentiam habebit.* Curam habebit, iraprobatur.

autem seducta in prevaricatione facta [A. Ges. 3. 6.]

15. Salvabitur autem per litteras generationum, si per manserit in fide, et dilectione, et sanctificatione cum sobrietate.

CHAPITRE III.

Des évêques et des prêtres, des diacres et des diaconesses.

1. Fidelis sermo: Si quis episcopatuum desiderat, bonum opus desiderat; et sic ministret, nullum crimen habentes.

2. A oportet ergo episcopum irreprehensibilem esse, unius uxoris virum; sobrium, prudentem, ornatum, pudicum, hospitalem, doctorem, [a Tit. 1. 7.]

3. Non violentum, non percussorem, sed modestum; non litigiosum, non cupidum, sed

4. Suis domui bene prepositum; filios habentem utriusque cum omni castitate.

5. Si quis autem domum suam præse non tenet, quomodo Ecclesie Dei dignitatem habebit?

6. Non neophytum, ne in superbiâ elatus, in iudicium incidat diaboli.

7. Oportet autem illum et testimonium habere hominum ab iis qui foris sunt, ut non in opprobrium incidat, et in laqueum diaboli.

8. Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes.

9. Habentes mysterium fidei in conscientia pura.

10. Et hi autem probentur primum; et sic ministrent, nullum crimen habentes.

11. Mulieres similiter pudicas, non detrahentes, sobrias, fideles in omnibus.

12. Diaconi sint unius uxoris viri, qui filios sui bene præsent, et suis domiciliis.

13. Qui enim bene ministraverint, gradum bonum sibi acquirunt, et mul-

6. Que ce ne soit point un néophyte, de peur que, s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable.

7. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Église, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre, et par conséquent dans le piège du démon.

8. Que les diacres de même, soient honnêtes et bien réglés; qu'ils ne soient point dedités au vin; qu'ils ne cherchent point de gain honteux; 9. Mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure.

10. Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis dans le sacre ministère, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime.

11. Que leurs femmes de même soient honnêtes et bien réglées, exemptes de médisance, sobres, fideles en toutes choses.

12. Qu'on prenne pour diacres ceux qui n'auront épousé qu'une femme, qui gouvernent bien leurs enfants et leurs propres familles.

13. Car le bon usage qu'ils auront fait de leur ministère leur sera un degré légitime pour mon-

6. Non neophytum. Le droit canon a maintenu cette disposition. Mais cette règle est une constitution purement ecclésiastique qui est susceptible de dispense. Ainsi saint Ambroise et plusieurs autres ont été élevés à l'épiscopat quoiqu'ils ne fussent ni en cas de cette règle comme de celle qui exige un certain intervalle de temps entre la réception des différents ordres.

8. *Diaconos similiter.* Saint Paul passe des évêques aux diacres, sans rien dire des prêtres. Saint Hieronyme dit que cela provient de ce que les fonctions des prêtres étant les mêmes que celles des évêques, à l'ordination près, ils doivent avoir les mêmes vertus. Saint Epiphane croit que cela provient de ce que les prêtres étaient alors peu nombreux, et qu'on se contentait de donner à ch. que Église un évêque et les diacres. Toutefois, de cette ressemblance de fonctions entre les prêtres et les évêques, on n'est pas autorisé à conclure que les qualités absolues, comme l'on fait les presbytériens, d'après l'ordonne d'Actes, qui saint Epiphane et saint Augustin mettaient au nombre des hiérarches. — *Non turpe lucrum sectantes.* Ils étaient chargés de l'administration temporelle des églises, de la répartition des aumônes et l'imposition qu'ils faisaient irréprochables et généreux.

11. *Mulieres similiter.* Le P. de Carrières a remarqué que des femmes des diacres, quand ils étaient mariés. Méthaphis plaie aux diaconesses. Nous préférons cette dernière interprétation. Ce double sens pouvait se justifier dans le cas où les femmes des diacres étaient diaconesses.

13. *Gradum bonum sibi acquirunt.* Ils pourront être élevés au sacerdoce, et en prêchant la foi, ils pourront la faire avec assurance et reprendre les peccateurs avec plus de force et de liberté.

6. *Neophytum.* Novitium, recens conversum et baptizatum. — *Ne in superbiâ elatus.* Existimans aliam Ecclésiasticam opera sua indignè, imoque sibi placens et superbiens. — *In laqueum incidat diaboli.* In ius et potestatem diaboli.

7. *Testimonium.* Bonæ vitæ. — *Ab iis qui foris sunt.* Ab iis fidelibus, et scilicet bonis pagani. — *In opprobrium incidat.* In ius et potestatem diaboli. — *Non detrahentes.* Qui non detrahunt in opprobrium incidat, et in laqueum diaboli. — *Unius uxoris episcopus.* Unius uxoris nuptialis sunt, in illis requiritur, non hominum continentibus et prohibis, et diaboli laqueus, pascant.

8. *Pudicos.* Castos: in græco est, æquus, grævus, severus, modestus. — *Non bilingues.* *Aboret,* duplices, in sermone et in factis inconstantes, qui his affertur, illi negat. — *Non multo vino deditus.* Non ebrietas deditus. — *Turpe lucrum sectantes.* Turpiter et avare pecunie querentes.

9. *Habentes mysterium fidei in conscientia pura.* Tenentes mysterium fidei cum pura conscientia, ut scilicet aliud cum sincera fide, nisi aliud in verbis irreprehensibile.

10. *Probentur primum.* Herum virtus, antequam ad diaconatum evadant, ibi probentur et probata. — *Et sic.* Ordinati ab episcopo ministrent. — *Nullum crimen habentes.* Cum probati fuerint et irreprehensibiles.

11. *Mulieres.* Loquitur de diaconissa Ecclésiæ ministerio additiss. — *Pudicas.* *Sævas,* grævas, severas, modestas. — *Non detrahentes.* *Methaphis,* non calumniatrices. — *Sobrias.* *Nuptialis,* quod tam sobria quam vigilantes et prudentes significant. — *Fideles in omnibus.* Veritatem et iustitiam la omni negotio sibi commisso servantes.

12. *Diaconi sint unius uxoris viri.* Viris dicitur, non bilingues.

13. *Qui bene se ministraverint.* In suo diaconatu. — *Gradum bonum sibi acquirunt.* Qui diaconatu officio bene functi fuerint, vnum sibi unicum ad gradum majorem et honorificentioris, tempore præsertim, aut etiam episcopatus. — *Et multum fidem et fidei.* *Heptimus,* id est, liberatum ingenio et libere agendi, quam parere solet mens recti conscia.

ter plus haut, et leur donna une grande confiance dans la foi qui est en Jésus-Christ.

14. Je vous écris ceci, quoique j'espère aller bientôt vous voir.

15. Mais que si je tardais plus longtemps, vous sachiez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité.

16. Et sans doute c'est quelque chose de grand que de mériter d'être, qui s'est fait voir dans la chair, qui a été justifié tel par le Saint-Esprit, manifesté aux anges, prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire.

CHAPITRE IV.

Saint Paul prédit les hérésies qui doivent paraître et indique à Timothée les devoirs particuliers qu'il a à accomplir.

1. Or l'esprit de Dieu dit expressément en ces temps à venir, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques.

2. Enseignez par ces imposteurs pleins d'hypocrisie, dont la conscience est noyée de crimes.

3. Qui interdiront le mariage, et aboliront des vœux que Dieu a créés pour être reçus avec action de grâces par les frères, et par ceux qui connaissent la vérité :

15. *Colonus et Arminianum veritas.* L'Apôtre affirme l'infaillibilité et la perpétuité de l'Église conformément à ce que Notre-Seigneur a dit à saint Pierre : Tu es Pierre, et sur toi je bâtirai mon Église, etc. *Ecce enim nunc, et postea non prevaricabit adversus eam.* (Matth., XXI, 18.)

Cap. IV. — 1. *Spiritus autem*... L'Apôtre prédit les hérésies qui vont s'élever et les réfute (1-16). 2^e il indique à Timothée les devoirs qu'il a à remplir comme évêque. C'est de s'opposer à la peste (17-19), de se rendre, par sa conduite, l'exemple des fidèles (20). 3^e il instruit et dissuade les autres (18-19). — *Spiritus autem nunc dicit sic*, Saint Paul s'appuie sur des révélations que l'Esprit-Saint lui avait faites, ou qu'il avait faites à d'autres chrétiens, de telle sorte que, pour tous les fidèles, ces prophéties eussent été constantes.

3. *Prohibitum nubere.* Le mariage fut défendu par les simoniens, les valentiniens, et

14. *Ad te venire.* Ad te vestrum Epulum.

15. *Quomodo operietur...* *conversari.* Quomodo te gerere debet. — *In Domino dei...* qui est Ecclesia. In Ecclesia, qui est dominus Dei. — *Colonus et Arminianum veritas.* Ecclesia cum in doctrina fides errare non potest.

16. *Et mani esse magnum est pietatis servitium.* Et sane etiam omnia contraventiona, magnum est pietatis ministerium, quod non cunctis sanibus proponimus. — *Pietatis.* Ecclesiæ. Dei cultus ac religio; quasi dicit: Myrimum inactionalis pium est, et eo maximo collitur. De cultu ac pietate. Duo cultus et venerationis. *Quod manifestatus est dei Deus.* et inculca non ad pietatem. Duo cultus et venerationis. *Quod manifestatus est dei Deus.* in carne. Magnum hoc pietatis ministerium est ipsum Verbum incarnatum, sive Deus homo, in carne. *Patres, responsa, etc.* — *Justificationes sunt in Spiritu.* Divinis testimoniis confirmata in pietate. *Baptismus et alius, sed percipitur per immergendum in aqua que palam in virtute Spiritus sancti.* — *Apparet angelus. Dicit, minus est ad angelum in prescripto dei infans.* Demi homo ad angelus vixit fuit; quem antea non viderat. — *Assumptus est in gloria.* Cum Christus a morte Olivæ ascendit in celum.

Cap. IV. — 1. *Spiritus.* Spiritus sanctus futurorum prophetas et premonstrator. — *Manifeste.* Expressis, clare, plane, et sine ambiguitate. — *Dicit.* Annuntiat, sive per se, sive per alios qui inspirantur. — *Quia. Qui, quod.* — *In novissimis temporibus.* Posterioribus vel sequentiis. — *Discedit quidam a fide.* Deserunt fidem christianam semel susceptam. — *Attendentes spiritibus erroris.* Fidem accomodatam, et credentes spiritibus insensatis intelligenti demonis natu et operis vitiositas. — *Doctrinae demones.* Palmas doctrinae intelligenti demonis natu et operis vitiositas.

2. *In hypocritis loquentium mendacium.* Dicuntur turpissimi hi homines loqui mendacium in hypocritis, quia, ut Epiphanius et Augustinus docent, Eberetici et Manichæi, qui simul in hypocritis impurissimi, miram mentem sanctitatis per se fovebant. *Et castitatem desiderantium suam conversationem.* Castitatem, id est, iustitiam ad notatam castitatem. Cum sancti haberi vellet, tamen conversationem gerunt impurissimam vite macula indissolubili notatam.

3. *Prohibitum nubere.* Matrimonium contrahere. — *Abstinere a cibis.* Loquitor contra Si-

tum fiduciam in fide, que est in Christo Jesu.

14. *Hæc tibi scribo,* sperans me ad te venire cito.

15. *Si autem tardavero,* ut vobis quomodo oportet te in domo Dei conversari, qui est Ecclesia Dei vivi, columna et fundamentum veritatis, columna et fundamentum veritatis.

16. *Et manifeste magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificationem est in spiritu, apparuit angelis, prædicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.*

1. *Spiritus autem manifeste dicit,* qui a novissimis temporibus discedent quidam a fide, attendentes spiritibus erroris, et doctrinis demonesiorum. [a II. Tim. 3. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

2. *In hypocritis loquentium mendacium, et castitatem habentium suam conversationem.*

3. *Prohibitum nubere, abstinere a cibis,* quos Deus creavit ad percipiendum cum gratiarum actione fidelibus, et his qui cognoverunt veritatem :

1. Quia omnis creatura Dei bona est, et nihil rejiciendum quod cum gratiarum actione percipitur;

2. Sanctificatur enim per verbum Dei, et orationem.

3. Hac proponens fratribus, bonus est minister Christi Jesus, emittitur verbum Dei, et bonæ doctrinæ, quam assensum est.

4. Incepta autem etiam fabulæ devota; exerce autem te ipsum ad pietatem. [a Sup. 1. 4. II. Tim. 2. 23. Tit. 1. 9.]

5. Nam corporalis exercitatio, ad modicum utilis est; pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vite, que aunc est, et futura.

6. Fidelis sermo, et omni acceptione dignus.

7. In hoc enim laboramus, et male-

se général, par tous les gentiliques, comme une chose mauvaise. Les hérétiques s'élevaient contre ce sacrement pour entraver, dans leurs réunions, infames les plus accrues. Les manichéens sont aussi tombés dans cette erreur. — *Abstinere a cibis.* Marcion, Mané, et tous les sectaires du dualisme enseignaient que la matière était l'œuvre du mauvais principe. Les abstinents, d'après la distinction des animaux purs et impurs, s'abstenaient aussi de certaines viandes.

4. *Quia omnis creatura Dei bona est.* Omnia sunt principia, l'Apôtre expose la doctrine des manichéens. Si l'Église nous ordonne de faire abstinence sur certains jours, ce n'est pas qu'elle regarde les choses matérielles comme chose mauvaise ou elle-même; mais à un autre point de vue qu'elle croit utile de nous imposer cette privation. Il n'était d'ailleurs de même de la loi de Moïse, relative aux animaux purs et impurs.

5. *Per verbum Dei, et orationem.* Allusion aux exercices que l'Église pratique à l'égard de Dieu et des éléments qui ont besoin d'être bons, et aux prières que font les chrétiens avant et après le repas.

6. *Exerce autem te ipsum ad pietatem.* Exerce-vous à la piété avec une application et un ardeur incomparablement plus grande que celles que les athlètes font paraître dans leurs courses, leurs luges et leurs combats. Car les exercices corporels auxquels ils se livrent servent à peu de chose, n'ayant pour récompense qu'une gloire passagère et une couronne périssable.

molinos, Saturninus, Eusebius, Manichæus, qui deobscuro auxilio, vnum carnis, etc., non esse a Dei bona, sed malo, scilicet a demone ardens, ac proinde sine natura esse mala et corrupta, corruptumque hominem debere et maculari. — *Quia gratiarum actione.* Deo gratias et illi qui cooperantur habentibus. Omnia creatura sunt propter fideles et electos; ab eis potissimum facta sunt Dei in creatione rerum, et creature serventur suis fidelibus et sanctis, ut qui ex eis agnoscerint et laudarent Deum creatorem suum.

4. *Quia omnis creatura Dei bona est.* In eo et ex natura sua. Vidit enim Deus que fecerat, et erat valde bona. — *Nihil rejiciendum.* Tanquam malum et opus demonis, ut voluissent heretici illi cibos illos repudiandos assequantur, tanquam creaturas malas mali dei. Constabat enim illis deus, licet non longum ministerium, licet non malum.

5. *Sanctificatur enim per verbum Dei, et orationem.* Est concessio; quasi dicit: Sed esto, et aliquis in cibo inmundus; ab eis cibis purgatur per verbum Dei quod oratio; que aliter non dicitur et manibus benedictio.

6. *Hæc.* Omnia jam dicit. — *Proponens.* Fratribus, Christianis. — *Emittitur verbum Dei.* Quod est bonum esse Christi ministerium, continentium salutaribus verbis doctrinam, et quasi in ipso pietatis sine educatione. — *Quam assensum est.* Assensum enim in divinarum litterarum studio et veritate et obedientiam.

7. *Inspectis corporibus, profectum.* — *Devota.* Hæparis, refice. Valentiis est notari simoniacum qui, testibus frenis, Epiphanius et Augustinus, longas fabulas tæxerat de Iseo bono et malo, de rerum creatione, de pugna angelorum, etc., que partim profana erant et impia, partim sanæ et innotæ. — *Exerce autem te ipsum ad pietatem.* In Dei cultu et alioquin erga seum affectu ac studio interne devotionis exortante ad spem, iustitiam et amorem Dei.

8. *Nam corporalis exercitatio.* Luctus gymnasticarum et exercitationis palestricæ. Solet enim apostolus ad Græcos scribens esse alludere ad eorum palestras et certamina, illicque comparare palestras et certamina christianæ pietatis. Vide I. Corinth., c. 9. v. 24 et 25. — *Fidelis autem ad omnia utilis est.* Penitentiis est ad promissionem anime salutem, et ad impenitentium brevium vite interim. — *Provisionem habens vitam, que aunc est.* Ut scilicet promissionem longam, et rebus omnibus necessariis instructum agamus. Dicitur enim Matth. 6. 32. *Quia dicitur ergo primum regnum Dei, et iustitiam ejus, et hæc omnia addicientur vobis.*

9. *Fidelis sermo.* Vite dicta supra, c. 1. n. 15.

10. *In hoc enim.* On pietatem, et ut vitam eternam piis et pro pietate doctis etiam promissionem assequamur. — *Laboramus.* Labores magnos exantillamus. — *Et sanctificatur.* Conventibus et probis impetitur.

fé, en vous conservant sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

15. Que doit faire paraître en son temps celui qui est souverainement bonheur, qui est le seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs.

16. Qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen.

17. Ordonne aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant (qui nous fournit avec abondance tout ce qui est nécessaire à la vie).

18. D'être bienfaisants, de se rendre riches en bonnes œuvres, de donner l'aumône de bon cœur, de faire part de leurs biens à ceux qui en ont besoin.

19. De s'acquiescer un trésor, et de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.

20. O Timothée, garde le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et fuy ce qui oppose contre la saine doctrine qui porte le nom de science.

21. Dont quelques-uns faisant profession, se sont égarés de la voie. Que la grâce demeure avec vous. Amen.

D'autres commentateurs, du second avènement de Jésus-Christ, ce ne serait pas un motif pour rapporter, avec Grotius, que l'Apôtre se rapporte à un avènement très-prochain, puisqu'il a dit le contraire dans la 1^{re} Epître aux Thimotheïens.

15. *Quem solus temporibus ostendit.* R. H. h. h. h. h.

20. *Depositum custodi.* On voit que saint Paul veut parler du dépôt de la saine doctrine, puisqu'il oppose à ce dépôt les profanes nouveautés qu'il veut qu'on évite. Ce passage établit dogmatiquement la valeur de la Tradition, et montre que le premier devoir des évêques est de garder la foi sans permettre qu'on y fasse le moindre changement. — *Profanas voces servitate.* Saint Paul condamne toutes les nouveautés d'opinion qui seraient de nature à altérer le dogme. Mais il n'interdit pas les expressions nouvelles dont l'Église peut se servir pour définir le dogme avec plus de précision, comme le mot consubstantiel, qu'elle a usé contre les ariens; la mot *transsubstantiation*, contre les luthériens et les calvinistes (cf. le *Compendium* de saint Vincent de Léirin, c. 27).

21. *Quem quidam promittentes.* Allusion aux gnostiques qui se disaient, comme leur nom l'indiquait, les seuls possesseurs de la gnose, c'est-à-dire de la science et de la connaissance. Ils ont été d'ailleurs les hérétiques de tous les temps. A les enlever, les prophètes, les lumières, sont toujours de leur côté; l'Église qui les condamne est arienne, et ignore les hommes et les choses.

15. *Quem. Advectum. — Solus temporibus ostendit.* R. H. h. h. h.

16. *Qui solus habet immortalitatem.* Et se et per essendum suam; nam intellectuales creaturae, ut angeli et anime rationales, non a se, sed a Deo habent quod sit immortalis. — *Lucem inhabitat inaccessibleem.* Haec lux est ipsa splendor, et gloria, inextinguibile, increata, immensa et inseparabilis. — *Nullus hominum vidit.* Oculis corporis; nec oculis mentis per se, et ex natura sua visibilis. — *Cui honor, et imperium sempiternum.* Cuius regnum et potentia non aut brevi periodo circumscripta, sed in aeterna eternitate extenditur.

17. *Non sublimis speres.* Superbo sapere; dicit esse suum et superbo. — *Qui praesertim omnia abunde ad fructum.* Qui in nostrum unum creaturae omnes excolit.

18. *Dilectus fori in bonis operibus.* Curare sit magnum alii thesaurum recordant bonorum operum et meritorum. — *Facile tribuere.* Indigentibus. — *Communis dicitur.* Cum aliis dicitur esse, non velle sibi tantum habere, et facit avari.

19. *Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futuro.* Virtutum aut pietatis opera; haec enim operis quasi fundamentum solidum opponi incerto divitiarum hujus saeculi. — *Ut apprehendant terram uti veram et bonam vitam perpetuam.* — *Ut apprehendant terram uti veram et bonam vitam perpetuam.*

20. *Depositum custodi.* Intelligit depositum traditae doctrine. — *Devotus profanas voces novitates.* Notat zora vocabula et nova dogmata, quae sinuatiorem scholam invehit. — *Oppositione.* Objectiones et argumenta. — *Falsi nominis scientia.* Falsa scientia, falso nominata scientia.

21. *Quem. Scientiam.* Promittentes, Profiteutes. — *Circa fidem exciderunt.* Heterodoxae, aberrant a christo. Ad integritate et sinceritate fidelis, valent a scopo aberrant. — *Grotius tecum.* Amen. Gratia Dei omnium bonorum fontem, more suo, precatur in fide optima.

irreprehensible usque in advectum Domini nostri Jesu Christi;

15. Quem solus temporibus ostendit a beatus et solus potens, Rex regum, et Dominus dominantium; [a Apoc. 17. 14. et 19. 16.]

16. Qui solus habet immortalitatem, et lucem inhabitat inaccessibleem; o quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest; cui honor, et imperium sempiternum. Amen. [a Joan. 1. 18. 1. Joan. 4. 13.]

17. Dilectus hujus saeculi precipue non sublimis sperare; a neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo viro, qui praesertim nobis omnia abunde ad fructum. [a Luc. 12. 15.]

18. Bene speres, dirites fori in bonis operibus, facile tribuere, communis dicitur.

19. Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futuro, ut apprehendant terram vitam.

20. O Timothee, depositum custodi, devotus profanas voces novitates, et oppositiones falsi nominis scientia.

21. Quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

1. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 2. De son objet. — 3. Son analyse.

1. On ne peut nier que cette Epître n'ait été écrite de Rome pendant que saint Paul était en prison. Il dit lui-même qu'il l'a composée dans cette ville, et qu'il était alors captif pour Jésus-Christ (cf. chap. 1, 8, 16 et 17). Les exemplaires coptes et le manuscrit alexandrin, qui portent qu'elle fut écrite de Laodicée, sont rejetés comme n'étant d'aucune valeur.

Mais les critiques ne sont plus d'accord quand il s'agit de déterminer la date de cette Epître. Estius, Hug, Ladner, et en général tous ceux qui placent la première Epître à Timothée entre les deux Epîtres aux Corinthiens, supposent que celle-ci fut écrite pendant la première captivité de l'Apôtre à Rome. Il y en a même, parmi les défenseurs de ce sentiment, qui prétendent que saint Paul n'a subi qu'une seule captivité, et qu'il n'est sorti de sa prison que pour aller à la mort.

Cette opinion a contre elle les témoignages les plus positifs. Si la première captivité de l'Apôtre s'était terminée par le martyre, saint Luc n'aurait pas terminé le livre des Actes sans nous parler de cette mort. Dans les Epîtres qu'il a écrites pendant sa première captivité, saint Paul espère toujours sa délivrance, et dans son Epître à Philémon particulièrement, on le voit à la veille d'obtenir sa grâce (vers. 22).

Saint Clément de Rome nous dit qu'il parvint jusqu'aux confins de l'Occident, ce qui n'aurait pas été possible s'il n'avait pas été délivré de sa captivité. Le fragment de Muratori parle d'un voyage de l'Apôtre en Espagne, qu'il n'a pu accomplir qu'après sa délivrance. Eusebe rapporte (*Hist. eccles.*, lib. II, 22), que selon la Tradition, saint Paul se remit à prêcher l'Évangile, et que ce ne fut que lorsqu'il revint à Rome pour la seconde fois, qu'il y trouva la mort, et il donne en preuve de cette tradition, précisément la seconde lettre à Timothée.

Ce témoignage est appuyé de ceux de saint Athanase, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Epiphane, de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de Théodoret, et de tous les exemplaires grecs qui portent à la fin de cette épître cette épigraphe : « La seconde Epître à Timothée, ordonné premier évêque de l'Église d'Éphèse, a été écrite de Rome, lorsque saint Paul y parut devant Néron pour la seconde fois. »

Ce sentiment nous paraît beaucoup plus probable. D'abord il est une conséquence de celui que nous avons embrassé au sujet de la première Epître. Du moment que nous croyons que l'Apôtre l'a écrite de Macédoine après la délivrance de sa première captivité, celle-ci ne peut avoir été composée que pendant sa seconde captivité.

C'est d'ailleurs ce qu'indique cette Epître elle-même. Dans les Epîtres que saint Paul a composées pendant sa première captivité il a toujours eu l'espoir d'être délivré. Mais dans celle-ci il annonce à son cher disciple qu'il est à la veille d'être inculpé, et que le temps de sa mort approche (in. Tim., iv, 5). S'il ajoute qu'il a été délivré de la geôle du lieu, il s'agit du résultat de sa première captivité, qui se rapporte évidemment à son dernier procès. Car, puisque Timothée avait été à Rome pendant sa première captivité, il savait très-bien comment tout s'était passé, et il n'avait pas besoin d'en être instruit.

Dans les salutations qu'il lui adresse, saint Paul lui rappelle les personnes qu'il avait connues dans sa première captivité, et en le pressant de venir le voir,

ici, en vous conservant sans tache et sans reproche, jusqu'à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ.

15. Que doit faire paraître en son temps celui qui est souverainement bonheur, qui est le seul puissant, le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs.

16. Qui seul possède l'immortalité, qui habite une lumière inaccessible, que nul des hommes n'a vu ni ne peut voir, à qui est l'honneur et l'empire dans l'éternité. Amen.

17. Ordonnez aux riches de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant (qui nous fournit avec abondance tout ce qui est nécessaire à la vie).

18. D'être bienfaisants, de se rendre riches en bonnes œuvres, de donner l'aumône de bon cœur, de faire part de leurs biens à ceux qui en ont besoin.

19. De s'acquiescer un trésor, et de s'établir un fondement solide pour l'avenir, afin d'arriver à la véritable vie.

20. O Timothée, garde le dépôt qui vous a été confié, fuyant les profanes nouveautés de paroles, et fuyez ce qui oppose contre la saine doctrine qui porte le nom de science.

21. Dont quelques-uns faisant profession, se sont égarés de la voie. Que la grâce demeure avec vous. Amen.

D'autres commentateurs, du second avènement de Jésus-Christ, ce ne serait pas un motif pour rapporter, avec Grotius, que l'Apôtre se rapporte à un avènement très-prochain, puisqu'il a dit le contraire dans la 1^{re} Epître aux Thimotheïens.

15. *Quem solus temporibus ostendit.* R. H. h. h. h. h.

20. *Depositum custodit.* On voit que saint Paul veut parler du dépôt de la saine doctrine, puisqu'il oppose à ce dépôt les profanes nouveautés qu'il veut qu'on évite. Ce passage établit dogmatiquement la valeur de la Tradition, et montre que le premier devoir des évêques est de garder la foi sans permettre qu'on y fasse le moindre changement. — *Profanas voces sermone.* Saint Paul condamne toutes les nouveautés d'expression qui seraient de nature à altérer le dogme. Mais il n'interdit pas les expressions nouvelles dont l'Église peut se servir pour définir le dogme avec plus de précision, comme le mot consubstantiel, qu'elle a usé contre les ariens; la mot *transsubstantiation*, contre les luthériens et les calvinistes (cf. le *Compendium* de saint Vincent de Léris, c. 27).

21. *Quem quidam promittentes.* Allusion aux gnostiques qui se disaient, comme leur nom l'indiquait, les seuls possesseurs de la gnose, c'est-à-dire de la science et de la connaissance. Ils ont été d'ailleurs les hérétiques de tous les temps. A les entendre, les prophètes, les lumières, sont toujours de leur côté; l'Église qui les condamne est errante, et ignore les hommes et les choses.

15. *Quem. Advectum. — Suis temporibus ostendit.* R. H. h. h. h.

16. *Qui solus habet immortalitatem.* Et se et per essendum suam; nam intellectuales creaturae, ut angeli et anime rationales, non a se, sed a Deo habent quod sit immortalis. — *Lucem inhabitat inaccessibilem.* Hæc lux est ipse splendor, et gloria, inextinguibile, increata, immensa et inseparabilis. — *Nullus hominum vidit.* Oculis corporis; nec oculis mentis per se, et ex natura sue visibilis. — *Cui honor, et imperium sempiternum.* Cuius regnum et potentia non aut brevi periodo circumscripta, sed in omnem eternitatem extenditur.

17. *Non sublimis speret.* Superbo sapere; dicit esse suum et superbo. — *Qui presertim nobis omnia abunde ad fructum.* Qui in nostrum usum creaturas omnes excoluit.

18. *Dilectus fori in bonis operibus.* Curare sit magnum alii thesaurum recordant bonorum operum et meritorum. — *Facile tribuere.* Indigentibus. — *Communis divitiarum.* Cum aliis divitiarum usum, non velle sibi tantum habere, ut faciat videri.

19. *Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum.* Virtutum at pietatis opera; hæc enim opus quasi fundamentum solidum opponi incerto divitiarum hujus sæculi. — *Ut apprehendant verum vitam.* Et veram et beatam vitam persequantur.

20. *Depositum custodit.* Intelligit depositum tradite doctrine. — *Devotus profanas voces novitates.* Notat zora vocabula et nova dogmata, que sinuatiorem schola invehobat. — *Oppositione;* Objectiones et argumenta. — *Falsi nominis scientia.* Falsæ scientiæ, falsæ doctrinæ scientia.

21. *Quem. Scientiam.* Promittentes, Profitescentes. — *Circa fidem exciderunt.* Heterodoxæ, aberrant a christo. Ad integritate et sinceritate fidelis, valent a scopo aberrant. — *Grotius tecum.* Amen. Gratia Dei omnium bonorum fontem, more suo, precatur in hæc epistola.

irreprehensible usque in adventum Domini nostri Jesu Christi;

15. Quem solus temporibus ostendit a beatus et solus potens, Rex regum, et Dominus dominantium; [a Apoc. 17. 14. et 19. 16.]

16. Qui solus habet immortalitatem, et lucem inhabitat inaccessibleem; o quem nullus hominum vidit, sed nec videre potest; cui honor, et imperium sempiternum. Amen. [a Joan. 1. 18. 1. Joan. 4. 13.]

17. Dilectus hujus sæculi precipue non sublimis sperare; a neque sperare in incerto divitiarum, sed in Deo viro, qui presertim nobis omnia abunde ad fructum. [a Luc. 12. 15.]

18. Bene speret, dirites fori in bonis operibus, facile tribuere, communis carere.

19. Thesaurizare sibi fundamentum bonum in futurum, ut apprehendant veram vitam.

20. O Timothee, depositum custodi, devotus profanas voces novitates, et oppositiones falsi nominis scientia.

21. Quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Gratia tecum. Amen.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE A TIMOTHÉE.

1. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 2. De son objet. — 3. Son analyse.

1. On ne peut nier que cette Epître n'ait été écrite de Rome pendant que saint Paul était en prison. Il dit lui-même qu'il l'a composée dans cette ville, et qu'il était alors captif pour Jésus-Christ (cf. chap. 1, 8, 16 et 17). Les exemplaires coptes et le manuscrit alexandrin, qui portent qu'elle fut écrite de Laodicée, sont rejetés comme n'étant d'aucune valeur.

Mais les critiques ne sont plus d'accord quand il s'agit de déterminer la date de cette Epître. Estius, Hug, Ladner, et en général tous ceux qui placent la première Epître à Timothée entre les deux Epîtres aux Corinthiens, supposent que celle-ci fut écrite pendant la première captivité de l'Apôtre à Rome. Il y en a même, parmi les défenseurs de ce sentiment, qui prétendent que saint Paul n'a subi qu'une seule captivité, et qu'il n'est sorti de sa prison que pour aller à la mort.

Cette opinion a contre elle les témoignages les plus positifs. Si la première captivité de l'Apôtre s'était terminée par le martyre, saint Luc n'aurait pas terminé le livre des Actes sans nous parler de cette mort. Dans les Epîtres qu'il a écrites pendant sa première captivité, saint Paul espère toujours sa délivrance, et dans son Epître à Philémon particulièrement, on le voit à la veille d'obtenir sa grâce (vers. 22).

Saint Clément de Rome nous dit qu'il parvint jusqu'aux confins de l'Occident, ce qui n'aurait pas été possible s'il n'avait pas été délivré de sa captivité. Le fragment de Muratori parle d'un voyage de l'Apôtre en Espagne, qu'il n'a pu accomplir qu'après sa délivrance. Eusèbe rapporte (*Hist. eccles.*, lib. II, 22), que selon la Tradition, saint Paul se remit à prêcher l'Évangile, et que ce ne fut que lorsqu'il revint à Rome pour la seconde fois, qu'il y trouva la mort, et il donne en preuve de cette tradition, précisément la seconde lettre à Timothée.

Ce témoignage est appuyé de ceux de saint Athanase, de saint Cyrille de Jérusalem, de saint Epiphane, de saint Chrysostome, de saint Jérôme, de Théodoret, et de tous les exemplaires grecs qui portent à la fin de cette épître cette épigraphe : « La seconde Epître à Timothée, ordonné premier évêque de l'Église d'Éphèse, a été écrite de Rome, lorsque saint Paul y parut devant Néron pour la seconde fois. »

Ce sentiment nous paraît beaucoup plus probable. D'abord il est une conséquence de celui que nous avons embrassé au sujet de la première Epître. Du moment que nous croyons que l'Apôtre l'a écrite de Macédoine après la délivrance de sa première captivité, celle-ci ne peut avoir été composée que pendant sa seconde captivité.

C'est d'ailleurs ce qu'indique cette Epître elle-même. Dans les Epîtres que saint Paul a composées pendant sa première captivité il a toujours eu l'espoir d'être délivré. Mais dans celle-ci il annonce à son cher disciple qu'il est à la veille d'être inculpé, et que le temps de sa mort approche (in. Tim., iv, 8). S'il ajoute qu'il a été délivré de la geôle du lieu, il s'agit du résultat de sa première captivité, qui se rapporte évidemment à son dernier procès. Car, puisque Timothée avait été à Rome pendant sa première captivité, il savait très-bien comment tout s'était passé, et il n'avait pas besoin d'en être instruit.

Dans les salutations qu'il lui adresse, saint Paul lui rappelle les personnes qu'il avait connues dans sa première captivité, et en le pressant de venir le voir,

on sent que la situation de l'Apôtre est tout autre que ce qu'elle était la première fois.

Les circonstances avaient au reste elles-mêmes beaucoup changé. Néron avait été très-doux et très-clément au commencement de son règne, et saint Paul s'était senti de la douceur et de la bonté du souverain qui était le maître absolu de Rome et des Romains. Ce prince étant devenu cruel jusqu'à la féroce, saint Paul est arrêté une seconde fois, et alors il se voit abandonné de tous ceux qui lui avaient jusque-là témoigné de l'intérêt et de l'amitié, et il pressent qu'il n'échappera pas au tyran.

C'est sous l'impression de cette idée qu'il écrit cette seconde lettre à Timothée, que l'on peut mettre, à mon avis, en l'an 66 de notre ère.

1. Dans la fâcheuse extrémité où il était réduit, l'Apôtre, comme il le dit lui-même, se voyant abandonné de tous ceux qui auraient dû être sa consolation et son appui, songe à Timothée, son compagnon fidèle, qui lui a donné tant de preuves de dévouement et d'attachement dans sa laborieuse carrière. La distance qui les sépare est considérable, mais il est persuadé que l'amitié de son disciple saura la franchir. Il lui écrit donc pour l'engager à venir le trouver à Rome, pour être son confident et son soutien dans ses derniers moments, qu'il regarde comme peu éloignés.

Mais comme il ne sait si les événements ne se précipiteront pas plus vite encore qu'il ne le pressent, il lui donne en quelque sorte ses derniers avis, et lui adresse ses dernières exhortations relativement à tous les devoirs que lui impose la charge si grave qu'il lui a confiée en le mettant à la tête de l'Eglise d'Éphèse et des autres Églises d'Asie. Cette lettre, la dernière qu'il ait écrite dans l'ordre des temps, est, comme l'a dit saint Chrysostome, le testament du grand Apôtre.

3. Elle se compose de quatre chapitres, et on peut la diviser en trois parties : 1^o l'introduction ou entrée en matière; 2^o le corps de la lettre; 3^o la conclusion.

1^o Dans l'introduction, Paul salue affectueusement Timothée et lui témoigne l'amour le plus tendre en lui rappelant le souvenir de sa mère Eunice, et son jeune Loïde, auxquelles il devait le enfant de son éducation première (1, 1-3). 2^o Le corps de la lettre se subdivise en deux parties. Dans la première, qui embrasse les deux premiers chapitres, il exhorte Timothée à rallumer en lui la grâce qu'il a reçue de son ordination. Il lui rappelle les motifs qui l'ont mis en confiance en Jésus-Christ, et il l'engage à ne point rougir de l'Évangile, mais à le défendre avec courage. Pour Paul, le prêtre est un soldat, un athlète, un labourer, et à tous ces titres il doit se dévouer au service de Dieu. Il ne travaille pas au reste pour un maître impuissant et ingrat. Le Seigneur saura récompenser ceux qui se montrent ses dignes ministres, et pour cela il trace à Timothée la ligne de conduite qu'il doit suivre. Dans l'Eglise de Dieu il y a des bons et des méchants, les ministres de Jésus-Christ ne doivent pas s'en étonner. Leur devoir est de reprendre les uns et d'encourager les autres, le tout pour la grande gloire du maître commun (ch. 1-14).

Dans la seconde partie qui renferme le chapitre III et le chapitre IV jusqu'au verset 5, l'Apôtre prédit qu'il s'élèvera de faux docteurs qui chercheront à détourner les fidèles de la vérité. Il dit à Timothée que son devoir est de les combattre, et il lui enseigne les moyens de la faire avec succès. Pour donner de l'autorité à sa parole, il fait d'abord qu'il ait une conduite irréprochable, et pour cela il doit s'appliquer à la pratique des vertus. Il est ensuite essentiel qu'il ait la science suffisante, et pour cela il lui conseille de s'appliquer à l'étude des saintes Écritures. Enfin, il faut à celui qui doit instruire les autres, du zèle et de la persévérance, et c'est l'objet de sa dernière recommandation (III-IV, 5).

3^o Dans la conclusion de cette Epître, saint Paul lui parle de lui-même et pour l'engager à venir le plus tôt possible, il lui fait connaître son abandon, et le pressentiment qu'il a de sa mort prochaine. Il lui donne des détails sur les personnes qu'il a connues à Rome pendant la première captivité de l'Apôtre et lui adresse leurs salutations qu'il joint à la sienne.

- CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul exhorte Timothée à rallumer en lui la grâce de son ordination, à vivre conformément à la parole de Dieu, et à garder le dépôt de la vérité.

1. Paulus, Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, servorum promissionem vitam, que est in Christo Jesu; 2. Timothee, charissimum filio, gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro; 3. Gratias ago Deo, qui servio a propendibus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tuam memoriam in orationibus meis, nocte ac die;

4. Desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, tuam gaudium implorans; 5. Recordationem accipias ejus fidei, que est in te non facta, que et habitavit primum in avia tua Loïde, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admonere te et rescucitas gratiam Dei, que est in te per impositionem manuum mearum.

Cap. I. — 1. *Fautus, apostolus.* Dans ce chapitre, il faut distinguer le Ventré en matière, ou l'exorde dans lequel saint Paul remercie Dieu de la foi et de toutes les vertus qu'il trouve dans son cher disciple, et qu'il attribue après Dieu à la bonne éducation qu'il a reçue de sa mère et de son aïeule (1-3). 2^o Le Ventré à rallumer en lui la grâce de son ordination, c'est-à-dire à ranimer sa ferveur pour qu'il ne rougisse pas de Jésus-Christ, mais qu'il se serve au contraire avec courage au milieu de la persécution (4-12). 3^o Il appelle son attention sur la conservation de la saine doctrine (13-14), et lui parle de son état personnel (15-18).

2. *Cui servio a propendibus.* Saint Paul était obligé aux Juifs qui l'accusaient d'être un apostat, d'avoir deserte leur religion. En toutes circonstances, il protesta contre cette calomnieuse accusation (Act. XXIV, 14; XXVII, 25; XXVIII, 20). Pour lui le Dieu d'Abraham, Isaac et de Jacob, est le Dieu des chrétiens; la religion de Jésus-Christ est celle de Moïse, mais développée, accomplie. *Non estis cultores legem,* dit lui-même Notre Seigneur, sed discipulorum.

4. *Memor lacrymarum tuarum.* Timothée se séparant de l'Apôtre, avait dû être d'autant plus sûr, qu'elle avaient tous les deux le pressentiment de ce qu'ils se rovi.

5. *In avia tua Loïde, et matre tua Eunice.* C'est un beau témoignage rendu à l'influence que peut avoir une mère ou une aïeule sur l'éducation de son enfant. Saint Paul rappelle à Timothée le souvenir de sa mère et de son aïeule, pour lui rendre encore plus chère la foi qu'il a reçue par ces saintes femmes.

6. *Et rescucitas gratiam.* Au point de vue dogmatique, ce verset prouve que l'Ordre est un sacrement.

Cap. I. — 1. *Per voluntatem Dei.* Non inchoat, sed suscipit, et voluntate Dei. — *Servorum promissionem vitam,* que est in Christo Jesu. — *Missa cum a Deo tanquam apostolus et legatus ad predicandum vitam eternam, promissam per Baptisum.*

2. *Gratias, misericordiam.* Vnde dicitur apostolus quatuor, c. 1, v. 2.

3. *Cui servio a propendibus.* Cui servio, ut etiam propendibus me servierim. — *In conscientia pura.* Nihil enim concupiscit etiam quod non alium deum colam, aut solerium, quam unum Deum patrem meorum. Vel, cui servio vite et moribus a sancte pura. Vel, sincera et sine hypocrisis aut simulatione. — *Quod sine intermissione habeam tuam memoriam.* Gratias Deo ago quod me tibi ita conjunxerit per charitatem, ut quoties ad me propero iuncto, toties tuam memoriam.

4. *Memor lacrymarum tuarum.* Quam fulsit la diocessu meo. 5. *Recordationem accipias.* Memor. — *Rita fidei,* que est in te non facta. Nimirum ab avia tua Loïde, et matre tua Eunice. Paulum respicit. — *Habitavit.* Firmavit et primum habitavit. — *In avia tua Loïde.* Aviam intelligit materem, patrem cum gentili matris erat Timothee. — *Et matre tua Eunice.* Quam fuit christiana; nam Act. c. 18, v. 1, vocatur fidelis, quod christianorum vocabulum est. — *Certus sum autem quod et in te.* Habitavit autem ita non facta.

6. *Et rescucitas.* In greco est, *αναεμπτειν*, quod proprie significat ignem cineribus co-

on sent que la situation de l'Apôtre est tout autre que ce qu'elle était la première fois.

Les circonstances avaient au reste elles-mêmes beaucoup changé. Néron avait été très-doux et très-clément au commencement de son règne, et saint Paul s'était senti de la douceur et de la bonté du souverain qui était le maître absolu de Rome et des Romains. Ce prince étant devenu cruel jusqu'à la féroce, saint Paul est arrêté une seconde fois, et alors il se voit abandonné de tous ceux qui lui avaient jusque-là témoigné de l'intérêt et de l'amitié, et il pressent qu'il n'échappera pas au tyran.

C'est sous l'impression de cette idée qu'il écrit cette seconde lettre à Timothée, que l'on peut mettre, à mon avis, en l'an 66 de notre ère.

1. Dans la fâcheuse extrémité où il était réduit, l'Apôtre, comme il le dit lui-même, se voyant abandonné de tous ceux qui auraient dû être sa consolation et son appui, songe à Timothée, son compagnon fidèle, qui lui a donné tant de preuves de dévouement et d'attachement dans sa laborieuse carrière. La distance qui les sépare est considérable, mais il est persuadé que l'amitié de son disciple saura la franchir. Il lui écrit donc pour l'engager à venir le trouver à Rome, pour être son confident et son soutien dans ses derniers moments, qu'il regarde comme peu éloignés.

Mais comme il ne sait si les événements ne se précipiteront pas plus vite encore qu'il ne le pressent, il lui donne en quelque sorte ses derniers avis, et lui adresse ses dernières exhortations relativement à tous les devoirs que lui impose la charge si grave qu'il lui a confiée en le mettant à la tête de l'Eglise d'Ephèse et des autres Eglises d'Asie. Cette lettre, la dernière qu'il ait écrite dans l'ordre des temps, est, comme l'a dit saint Chrysostome, le testament du grand Apôtre.

3. Elle se compose de quatre chapitres, et on peut la diviser en trois parties : 1^o l'introduction ou entrée en matière; 2^o le corps de la lettre; 3^o la conclusion.

1^o Dans l'introduction, Paul salue affectueusement Timothée et lui témoigne l'amour le plus tendre en lui rappelant le souvenir de sa mère Eunice, et son jeune Loïde, auxquelles il devait le enfant de son éducation première (1, 1-3). 2^o Le corps de la lettre se subdivise en deux parties. Dans la première, qui embrasse les deux premiers chapitres, il exhorte Timothée à rallumer en lui la grâce qu'il a reçue de son ordination. Il lui rappelle les motifs qui l'ont mis en confiance en Jésus-Christ, et il l'engage à ne point rougir de l'Evangile, mais à le défendre avec courage. Pour Paul, le prêtre est un soldat, un athlète, un labourer, et à tous ces titres il doit se dévouer au service de Dieu. Il ne travaille pas au reste pour un maître impuissant et ingrat. Le Seigneur saura récompenser ceux qui se montrent ses dignes ministres, et pour cela il trace à Timothée la ligne de conduite qu'il doit suivre. Dans l'Eglise de Dieu il y a des bons et des méchants, les ministres de Jésus-Christ ne doivent pas s'en étonner. Leur devoir est de reprendre les uns et d'encourager les autres, le tout pour la grande gloire du maître commun (ch. 1-14).

Dans la seconde partie qui renferme le chapitre III et le chapitre IV jusqu'au verset 5, l'Apôtre prédit qu'il s'élèvera de faux docteurs qui chercheront à détourner les fidèles de la vérité. Il dit à Timothée que son devoir est de les combattre, et il lui enseigne les moyens de la faire avec succès. Pour donner de l'autorité à sa parole, il fait d'abord qu'il ait une conduite irréprochable, et pour cela il doit s'appliquer à la pratique des vertus. Il est ensuite essentiel qu'il ait la science suffisante, et pour cela il lui conseille de s'appliquer à l'étude des saintes Ecritures. Enfin, il faut à celui qui doit instruire les autres, du zèle et de la persévérance, et c'est l'objet de sa dernière recommandation (III-IV, 5).

3^o Dans la conclusion de cette Epître, saint Paul lui parle de lui-même et pour l'engager à venir le plus tôt possible, il lui fait connaître son abandon, et le pressentiment qu'il a de sa mort prochaine. Il lui donne des détails sur les personnes qu'il a connues à Rome pendant la première captivité de l'Apôtre et lui adresse leurs salutations qu'il joint à la sienne.

- CHAPITRE PREMIER.

Saint Paul exhorte Timothée à rallumer en lui la grâce de son ordination, à vivre conformément à la parole de Dieu, et à garder le dépôt de la vérité.

1. Paulus, Apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, servorum promissionem vitam, que est in Christo Jesu; 2. Timothee, charissimum filio, gratia, misericordia, pax a Deo Patre, et Christo Jesu Domino nostro; 3. Gratias ago Deo, qui servio a propendibus in conscientia pura, quod sine intermissione habeam tuam memoriam in orationibus meis, nocte ac die;

4. Desiderans te videre, memor lacrymarum tuarum, tuam gaudium implorans; 5. Recordationem accipias ejus fidei, que est in te non facta, que et habitavit primam in avia tua Loide, et matre tua Eunice, certus sum autem quod et in te.

6. Propter quam causam admoneo te ut resuscites gratiam Dei, que est in te per impositionem manuum mearum.

Cap. I. — 1. *Fautus, apostolus.* Dans ce chapitre, il faut distinguer le Ventré en matière, ou l'exorde dans lequel saint Paul remercie Dieu de la foi et de toutes les vertus qu'il trouve dans son cher disciple, et qu'il attribue après Dieu à la bonne éducation qu'il a reçue de sa mère et de son aïeule (1-3). 2^o Le Ventré à rallumer en lui la grâce de son ordination, c'est-à-dire à ranimer sa ferveur pour qu'il ne rougisse pas de Jésus-Christ, mais qu'il se serve au contraire avec courage au milieu de la persécution (4-12). 3^o Il appelle son attention sur la conservation de la saine doctrine (13-14), et lui parle de son état personnel (15-18).

2. *Cui servio a propendibus.* Saint Paul était obligé aux Juifs qui l'accusaient d'être un apostat, d'avoir deserte leur religion. En toutes circonstances, il protesta contre cette calomnieuse accusation (Act. XXIV, 14; XXVII, 25; XXVIII, 20). Pour lui le Dieu d'Abraham, Isaac et de Jacob, est le Dieu des chrétiens; la religion de Jésus-Christ est celle de Moïse, mais développée, accomplie. *Non est vultus legem,* dit lui-même Notre Seigneur, sed discipulere.

4. *Memor lacrymarum tuarum.* Timothée se séparant de l'Apôtre, avait dû être l'objet d'une vive affection, et elle avaient été les deux le pressentiment de ce qu'il se devait.

5. *In avia tua Loide, et matre tua Eunice.* C'est un beau témoignage rendu à l'influence que peut avoir une mère et une aïeule sur l'éducation de son enfant. Saint Paul rappelle à Timothée le souvenir de sa mère et de son aïeule, pour lui rendre encore plus chère la foi qu'il a reçue par ces saintes femmes.

6. *Et resuscites gratiam.* Au point de vue dogmatique, ce verset prouve que l'Ordre est un sacrement.

Cap. I. — 1. *Per voluntatem Dei.* Non inchoat, sed electione, et voluntate Dei. — *Servorum promissionem vitam,* que est in Christo Jesu. — *Missa cum a Deo tanquam apostolus et legatus ad predicandum vitam eternam, promissam per Baptisum.*

2. *Gratias, misericordiam.* Vnde dicitur apostolus quatuor, c. 1, v. 2.

3. *Cui servio a propendibus.* Cui servio, ut etiam propendibus me servierim. — *In conscientia pura.* Nihil enim concupiscit etiam quod non alium deum colam, aut solerium, quam unum Deum patrem meorum. Vel, cui servio vite et moribus a sancte pura. Vel, sincera et sine hypocrisis aut simulatione. — *Quod sine intermissione habeam tuam memoriam.* Gratias Deo ago quod me tibi ita conjunxerit per charitatem, ut quoties cum amicos tuo, toties tuam memoriam.

4. *Memor lacrymarum tuarum.* Quam fulsit la diocessu meo. 5. *Recordationem accipias.* Memor. — *Rita fidei,* que est in te non facta. Nimirum ab eo. 6. *Resuscitates accipias.* Memor. — *Rita fidei,* que est in te non facta. Nimirum ab eo. 7. *Habitavit primam in avia tua Loide.* Aviam intelligit materem, patre cum gentili matris erat Timothee. — *Et matre tua Eunice.* Quam fuit christiana; nam Act. c. 18, v. 1, vocatur fidelis, quod christianorum vocabulum est. — *Certus sum autem quod et in te.* Habitavit autem in te non facta.

8. *Et resuscites.* In greco est, *avalempyptis*, quod proprie significat ignem cineribus co-

7. Car Dieu ne nous a pas donné un esprit de timidité, mais un esprit de courage, d'amour et de sagesse.

8. Ne rougissez point de Notre Seigneur que vous devez confesser; ni de moi, qui suis son capif, mais souffrez avec moi pour l'Évangile, selon la force que vous recevez de Dieu.

9. Qui nous a rachetés et nous a appelés par sa vocation sainte, non selon nos œuvres, mais selon le décret de sa volonté, et la grâce qui nous a été donnée en Jésus-Christ avant tous les siècles.

16. Et qui a pareu maintenant par l'avènement de notre Sauveur Jésus-Christ, qui a détruit la mort, et a découvert son monde, par l'Évangile, la vie et l'incorruptibilité.

11. C'est pour cela que j'ai été établi prédicateur, apôtre et maître des nations :

12. Et c'est aussi ce qui m'a attiré les maux que je souffre; mais je ne rougis point : car

sacrement, et que l'imposition des mains en est la principale matière (Cf. Concil. Trid., sess. XXIII. De Sacram. ordin. cap. II). Au point de vue moral, il nous apprend que sous de vains contumaces d'ailleurs, pour servir de nous servir de Dieu, et ne pas nous laisser décourager par les découragements et les difficultés de toutes sortes que nous rencontrons dans l'exercice de notre ministère.

13. *Regne sui vinctus eius.* Dans sa prison, l'Apôtre s'était vu abandonné comme il le dit lui-même (inf. 12). Ses souffrances et ses larmes qui avaient trempé devant la persécution. L'Apôtre fertifie Timothée par son exemple, et se lui représente sur les yeux, toutes les grâces qu'il nous a reçues l'un et l'autre de Jésus-Christ, le vainqueur de la mort, qui a enflammé leur espérance, en leur montrant à la fin de cette carrière, la vie immortelle et incorruptible qui les attend.

14. *Propositi.* Ce mot n'a pas le même sens qu'il veut 14. *Mochestis* fa paraphrase explique. La paraphrase ajoute : Jusqu'à ce grand jour auquel l'espère recevoir de lui une vie glorieuse et immortelle, pour cette vie languissante et périssable, que je remets aujourd'hui entre ses mains, et que je sacrifie pour lui. Vous avez la même récompense à attendre, et vous annoncez l'Évangile avec la même fidélité.

l'illuminationem quæ est in Christo Jesu, qui dedit nobis deum servare in illum diem.

7. A non enim dedit nobis Deus spiritum timoris, sed virtutis, et dilectionis, et sobrietatis, et fidei. [16.]

8. Nolite itaque erubescere testimonium Domini nostri, neque me vincitum eius; sed collabora Evangelio secundum virtutem Dei.

9. Qui nos liberavit, et vocavit vocatione sua sancta, et non secundum opera nostra, sed secundum propositum suum, et gratiam; qui datus est nobis in Christo Jesu ante tempora seculorum. [17.] 3. 4.]

10. Manifestata est autem nobis per illuminationem Salvatoris nostri Jesu Christi, qui destruxit quidem mortem, illuminavit autem vitam et incorruptibilitatem per Evangelium;

11. In quo et positus sum ego predicator, et Apostolus, et magister Gentium. [1. Tim. 2. 7.]

12. Ob quam causam etiam hæc patior, sed non confundor. Scio enim cum

credidi, et certus sum quia potens est depositum meum servare in illum diem.

13. Formam habeo sanorum verborum, quem me audisti in fide et in dilectione in Christo Jesu.

14. Bonum depositum custodi per Spiritum sanctum, qui habitat in nobis.

15. Scis hoc, quod aversi sunt a me omnes qui in Asia erant, ex quibus est Philegus, et Hermogenes.

16. Det misericordiam Dominus o Onesiphori domui, quia sepe me refrigeravit, et catenam meam non erubuit; [1. Petr. 4. 19.]

17. Sed cum Romam venisset, sollicitus me quesivit, et invenit.

18. Det illi Dominus invenire misericordiam a Domino in illa die. Et quanta Ephesi ministravit mihi, tu melius nosti.

je sais à qui je me suis confié, et je suis persuadé qu'il est assez puissant pour me garder mon dépôt jusqu'à ce grand jour.

13. Proposez-vous pour modèle les saintes instructions que vous avez entendues de moi, touchant la foi et la charité qui est en Jésus-Christ.

14. Gardez, par le Saint-Esprit qui habite en nous, l'excellent dépôt qui vous a été confié.

15. Vous savez que tous ceux qui sont en Asie se sont éloignés de moi : Philègue et Hermogène sont de ce nombre.

16. Que le Seigneur répande sa miséricorde sur la famille d'Onésiphore, parce qu'il m'a souvent soulagé, et qu'il m'a point rougi de mes chaînes :

17. Mais quand vint à Rome, il m'a cherché avec grand soin, et il m'a trouvé.

18. Que le Seigneur lui fasse sentir la grâce de trouver miséricorde devant lui, en ce jour, car vous savez mieux que personne combien d'assistances il m'a rendues à Ephèse.

CHAPITRE II.

Saint Paul exhorte Timothée à travailler comme un soldat de Jésus-Christ, et il l'avertit d'éviter les disputes frivoles.

1. Tu ergo fili mi, confortare in gratia, qui est in Christo Jesu;

1. Fortifioz-vous donc, ô mon fils, par la grâce qui est en Jésus-Christ :

13. *Quæ de me credidit.* Saint Chrysostome conclut de là, que saint Paul avait enseigné de vive voix beaucoup de choses à Timothée, dont il se lui permit pas dans ses lettres. Ce verset et les autres peuvent être cités pour prouver l'indépendance des Écrivains. Il y a toujours eu dans l'Église la tradition orale, et qu'il faut embrasser ces deux sources pour posséder le trésor entier de la sainte doctrine. Ce qui renverse les systèmes protestants, qui prétendent n'en tenir qu'à l'Écriture.

14. *Qui se Aris sunt.* Saint Paul veut parler des chrétiens d'Asie qui étaient à Rome, et qui l'avaient abandonné, quand il l'avait vu arrêté de nouveau et qu'ils avaient pressenti que la persécution allait devenir plus violente. Ces chrétiens lâches et timides étaient sans doute retournés dans leur province.

15. *In illa die.* Dans ce jour où il viendra juger le monde, et rendre à chacun selon ses œuvres, pour la récompense de la charité qui a été pour moi, et dont vous pouvez rendre témoignage. — *Ministravit mihi.* Ce mot a fait croire qu'Onésiphore était docteur, mais on n'a pas de détails certains sur sa vie.

Car. II. — 1. *Tu ergo.* On peut dire que ce chapitre ou deux parties de l'Apôtre engage Timothée à transmettre la sainte doctrine qu'il a reçue, et à combattre comme un bon soldat de Jésus-Christ. Pour l'exhorter, il lui montre la récompense qu'il lui en sera (1-13). 2. Il lui

intelligit thesaurum laborum et passionum pro Evangelio a se obtinurum, quem a se collectum Paulus patiens et mortuus apud Deum quæ depositum, et in illo die magno, scilicet iudicii, pro illo gloriam recipiat.

13. *Formam habeo* in greco est, ὑποτυπωμένην, vivum exemplar, vivam imaginationem, vivam representationem. *Sanorum verborum.* — Sans verbe apparet enim, integram et incorruptam doctrinam. — *In fide et in dilectione.* Quæ veratur circa fidem et dilectionem christianam; sensus verusculi est, quasi dicit: O Timothee, tuum est redire vivum exemplar, vivam hanc et representationem doctrinæ, quam tibi tradidit, et scilicet verba meam semper tibi ab oculis posuit, ut nunquam illis vivo et attentè propinquare.

14. *Bonum depositum custodi.* Intelligit thesaurum doctrinæ christianæ, quam vocavit suæ verbo. — *Per Spiritum sanctum.* Quasi dicit: Hæc custodia non est sturum vivum, sed Spiritus sancti, cuius est hoc officium.

15. *Arisi sunt* o me. *Arctophroctus* av, ἀρκεφροκτῆς, av, ἀρκεφροκτῆς, me, — *Philegus, et Hermogenes.* Quanta illi fuerint non constat. De his tamen nonnulla non alimodum certa referunt Justinicus hic de Anastasura, Tertullianus et alii.

16. *Det misericordiam Dominus.* Sit Dominus misericors in domum et familiam Onesiphori. — *Quis sepe me refrigeravit.* Redolentem et refroravit in hoc exat mesurum afflictionem; palatis et salubria mihi facta in his vinculis. — *Et catenam meam non erubuit.* Non puduit illum vincularum mortem, nec periculum meum, nec infamiam, ut me jureret.

17. *Sollicitus me quesivit.* Sollicitus querens me fuit Paulus et invenit me; nam in amplissima civitate meum erant carcerem, et periculi qui vincula detinuerant.

18. *In illa die.* Iudicii. — *Quanta.* Quam multa. — *Car. II. — 1. Confortare.* Fortitudinam cape, ut legit Ambrosius. — *In gratia.* qui est in Christo Jesu. Per gratiam Christi, ut fortiter persistas in fide et in Evangelio, illud predicare et propagare.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

ayant pour teau cette parole : Le Seigneur connaît ceux qui sont à lui; et cette autre : Que quiconque invoque le nom de Jésus-Christ s'éloigne de l'impie.

20. Or dans une grande maison il n'y a pas seulement des vases d'or et d'argent, mais aussi de bois et de terre; et les uns sont pour des usages honnêtes, et les autres pour des usages honneux.

21. Si quelqu'un donc se garde pur de ces choses, il sera un vase d'honneur, sanctifié, et propre au service du Seigneur, préparé pour toutes sortes de bonnes œuvres.

22. Ainsi fuyez les passions des jeunes gens; et sur la justice, la foi, la charité et la paix, avec ceux qui invoquent le Seigneur d'un cœur pur.

23. Quant aux questions impertinentes et inutiles, évitez-les, sachant qu'elles ont une source de contentions.

24. Or il ne faut pas que le serviteur du Seigneur s'amuse à contester; mais il doit être modéré envers tout le monde, capable d'instruire, patient :

25. Il doit répondre avec douceur ceux qui

20. In magna autem domo. Saint Paul appuie qu'on lui fait cette objection. Comment Dieu souffre-t-il des hommes aussi corrompus que ceux de l'Église? C'est qu'il en est comme de ces vases. On peut citer ces paroles de l'Épître, pour prouver contre certains hérétiques, qu'il n'y a pas dans l'Église que les élus, mais qu'il se compose de bons et de méchants.

21. Ad omnes opus bonum paratum. Ce mot est pris dans son sens étroit, et signifie ceux qui se livrent à la correction de leur cœur et aux exercices de leur esprit, et sont dans la maison de Dieu, comme des vases honnêtes destinés à être les instruments de sa justice et les victimes de sa gloire.

22. Studios amicitie, et sine dissimulatione querentes. Allusion aux subtilités des gnostiques, qui poussaient le monde d'avec, et s'élevaient fantastiques, dans lesquels ils se perlaient eux-mêmes.

23. Studios amicitie, et sine dissimulatione querentes. Allusion aux subtilités des gnostiques, qui poussaient le monde d'avec, et s'élevaient fantastiques, dans lesquels ils se perlaient eux-mêmes.

24. In magna autem domo. Saint Paul appuie qu'on lui fait cette objection. Comment Dieu souffre-t-il des hommes aussi corrompus que ceux de l'Église? C'est qu'il en est comme de ces vases. On peut citer ces paroles de l'Épître, pour prouver contre certains hérétiques, qu'il n'y a pas dans l'Église que les élus, mais qu'il se compose de bons et de méchants.

25. Cum modestia querentes. Curiositate, ambitione, invidia gloriam, et multis magis voluptatibus, et aliis hujusmodi adulescentiæ vitis.

26. Sine dissimulatione querentes. Ambitio, invidia, insensatus quo nihil habet sanctorum aut sapientium. — Deinde. Insuper, respice. — Generosus liber. Vnde dicit apostolus epistolæ, 1. 1. 3.

27. Litigiosus. Magnam. Insuper, respice. — Deinde. Insuper, respice. — Generosus liber. Vnde dicit apostolus epistolæ, 1. 1. 3.

28. Litigiosus. Magnam. Insuper, respice. — Deinde. Insuper, respice. — Generosus liber. Vnde dicit apostolus epistolæ, 1. 1. 3.

29. Cum modestia. In greco est, in exercitiis cum mansuetudine. — Ne quando. Id est, si quando; utrumque enim significat gratiam amicitie. — Deus dei illis panitentiam. Auxilio sui gratie: accidit ad penitentiam.

stat, habens signaculum hoc : Cognovit Dominus qui sunt ejus; et discobat ab iniquitate omnis qui nominat nomen Domini.

20. In magna autem domo non solum sunt vasa aurea et argentea, sed et ligna et fictilia; et quedam quidem in honorem, quedam autem in contumeliam.

21. Si quis ergo emandaverit se ab istis, erit vas in honorem sanctificationis, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum.

22. Juvenilia autem desideria fuge, sectare vero iustitiam, fidem, spem, charitatem, et pacem cum iis qui invocant Dominum de corde puro.

23. a Stultas autem et sine disciplina questionibus devita; sciens quia parant litas. [a. I. Tim. 1. 4. 7. Tit. 1. 9.]

24. Servum autem Domini non oportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes, doctibilem, patientem,

25. Cum modestia querentem eos

23. a Stultas autem et sine disciplina questionibus devita; sciens quia parant litas. [a. I. Tim. 1. 4. 7. Tit. 1. 9.]

24. Servum autem Domini non oportet litigare; sed mansuetum esse ad omnes, doctibilem, patientem,

25. Cum modestia querentem eos

26. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

27. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

28. Habentes speciem quidem pietatis. Taxat hæcætes, qui se vantaient de se réformer, sans l'être, et de se faire de la vertu, pour abuser leurs victimes.

29. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

30. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

31. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

32. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

33. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

34. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

35. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

36. Et ipsi amantes. Dans cette énumération des vices des hérétiques de tous les siècles, il est à remarquer que l'Apôtre a commencé par l'égoïsme, qui finit par le sensualisme et l'incorrigibilité.

qui résistent veritati; nequando Deus dei illis panitentiam ad cognoscendum veritatem,

26. Et qui quasi venient de leur égarement, ils s'arrêteront des pièges du diable, qui les tient captifs pour en faire ce qu'il lui plaît.

CHAPITRE III.

Saint Paul prédit qu'il y aura des hommes vicieux qui résisteront à la vérité; il exhorte Timothée à la pratique des vertus et à l'étude de l'Écriture sainte.

1. Hoc autem scito, quod e in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

2. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

3. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

4. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

5. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

6. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

7. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

8. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

9. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

10. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

11. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

12. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

13. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

14. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

15. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

16. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

17. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

18. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

19. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu pourra leur donner un jour l'appris de pénitence, pour la leur faire connaître,

26. Et qui quasi venient de leur égarement, ils s'arrêteront des pièges du diable, qui les tient captifs pour en faire ce qu'il lui plaît.

27. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

28. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

29. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

30. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

31. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

32. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

33. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

34. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

35. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

36. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

37. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

38. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

39. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

40. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

41. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

42. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

43. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

44. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

45. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

46. Erunt homines se ipsos amantes, cupidi, elati, superbi, blasphemæ, parentibus non obediens, ingrati, socii,

47. Sine affectione, sine pace, criminatores, incontinentes, inimici, sine benignitate,

48. Prodiores, protervi, timidi, et voluptatum amatorum magis quam Dei;

49. Habentes speciem quidem pietatis, sed virtutem autem ejus abnegantes. Et hoc devita;

50. Ex his enim sunt, qui penetrant domos, et captivos ducunt mulierculas in meretricibus peccatis, qui ducunt variis desiderijs;

51. Et ipsi amantes, et in novissimis diebus instabant tempora periculosa; [a. I. Tim. 4. 1. II. Petr. 3. 3. Jud. 18.]

21. Hâtes-vous donc de venir avant l'hiver: Eubole, Pudens, Lin, Claude et tous les frères vous saluent.

22. Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. La grâce soit avec vous. Amen.

21. Festina ante hiemem. L'Apôtre veut que Timothée devance la saison d'hiver qui était très-dangereuse pour la navigation. On croit que ce cher disciple put répondre à l'invitation de son maître, et qu'il était à Rome lorsque le grand Apôtre reçut la nouvelle du martyre. — Eubolus dont Menochius ne parle pas, est tout à fait inconnu. En le voyant cité avec Pudens et Lin, il est manifeste que c'était un des premiers chrétiens de Rome que Timothée avait connus pendant la première captivité de saint Paul. — Claudus. Les Bollandistes croient que c'était la femme du sénateur Pudens, avec lequel saint Pierre était lié si intimement.

21. Profectu. Vir erat apud Romanos christianum, senatoris ordinis, et patre sacerdotum virgum Praxedis et Pudensianae. — Linus, Qui Petre proximus, ruxi Ecclesiam. — Fratres omnes. Christiani omnes.

22. Cum spiritu tuo. Tecum sit per gratiam suam. — Vobiscum. Id est, tecum et cum universa Ecclesia tibi commissa.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

21. Festina ante hiemem venire. Saluans te Eubolus, et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE A TITE.

1. Vis abrégée de saint Tite. — 2. Du temps et du lieu où a été composée l'Épître que saint Paul lui a écrite. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. De l'utilité et de l'importance des trois lettres pastorales.

1. Tite naquit de parents idolâtres (Gal., II, 4-3). Il est probable que saint Paul fut l'auteur de sa conversion. Il l'appelle son fils, et un fil son collaborateur et le compagnon de ses voyages. Il nous le représente comme un homme brûlant de zèle pour le salut des âmes, et, quand il parle de lui, il emploie les expressions les plus tendres pour témoigner l'affection qu'il lui portait (II. Cor., II, 43).

L'an 54, il l'emmena avec lui au concile de Jérusalem. Quelques faux docteurs ayant voulu l'assujétir à la loi de la circoncision, saint Paul s'y refusa, voulant par cet exemple décisif fonder la liberté évangélique. Vers l'an 56, il l'envoya d'Éphèse à Corinthe pour remédier aux désordres qui s'étaient glissés dans cette Église. Son arrivée parmi les Corinthiens produisit les plus heureux effets. Les abus cessèrent, les coupables se repentirent et il se chargea de solliciter la grâce de l'incestueux lui-même que saint Paul avait excommunié.

Ce fut lui que l'Apôtre chargea de porter aux Corinthiens la II^e Épître qu'il leur écrivit (II. Cor., VIII, 16-17) et de prendre soin de la collecte qui devait s'y faire pour les chrétiens de Jérusalem.

Saint Paul ayant évangélisé l'île de Crète et n'ayant pu s'arrêter assez longtemps dans ce pays pour pourvoir à l'organisation et à tous les besoins de cette Église naissante, il ordonna Tite, évêque de tout ce pays et le chargea d'achever l'œuvre qu'il avait commencée.

Tite fut ensuite envoyé par l'Apôtre en Dalmatie, et il revint de là dans son Église de Crète qu'il gouverna saintement jusqu'à un âge très-avancé. Les Grecs disent qu'il ne mourut qu'à 94 ans.

2. Il n'est pas facile de déterminer le lieu et le temps où l'Épître de saint Paul à Tite a été composée. Hug croit que l'Apôtre l'écrivit à Éphèse, lorsqu'il y vint de Corinthe. Il suppose que l'Apôtre évangélisa l'île de Crète dans le voyage qu'il fit, lorsqu'il quitta Corinthe pour la première fois et qu'il s'embarqua à Genchrée pour aller à Éphèse. Il aurait laissé là Tite son disciple et lui aurait écrit par conséquent avant sa captivité à Rome.

Un assez grand nombre d'interprètes anciens et modernes ont supposé que cette lettre avait été écrite de Nicopolis par suite de ce que dit saint Paul au chap. III, vers. 42 de cette Épître. La souscription portant *Nicopolis de Macédoine*, saint Chrysostome et Théodoret l'ont ainsi entendu.

Mais d'abord, comme l'observe Michailis, Nicopolis de Macédoine étant la ville située sur le Nessus, ne peut être celle que désigne saint Paul, puisqu'elle ne fut construite que sous Trajan. Il est probable que l'Apôtre a donné rendez-vous à Tite à Nicopolis d'Épire, la plus fameuse des villes de ce nom, bâtie par Auguste, en souvenir de sa victoire sur Antoine, en face du promontoire d'Actium.

21. Hâtes-vous donc de venir avant l'hiver: Eubole, Pudens, Lin, Claude et tous les frères vous saluent.

22. Que le Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. La grâce soit avec vous. Amen.

21. Festina ante hiemem. L'Apôtre veut que Timothée devance la saison d'hiver qui était très-dangereuse pour la navigation. On croit que ce cher disciple put répondre à l'invitation de son maître, et qu'il était à Rome lorsque le grand Apôtre reçut la nouvelle du martyre. — Eubolus dont Menochius ne parle pas, est tout à fait inconnu. En le voyant cité avec Pudens et Lin, il est manifeste que c'était un des premiers chrétiens de Rome que Timothée avait connus, pendant la première captivité de saint Paul. — Claudus. Les Bollandistes croient que c'était la femme du sénateur Pudens, avec lequel saint Pierre était lié si intimement.

21. Profectu. Vir erat apud Romanos christianum, senatoris ordinis, et patre sacerdotum virgum Praxedis et Pudensianae. — Linus, Qui Petre proximus, ruxi Ecclesiam. — Fratres omnes. Christiani omnes.

22. Cum spiritu tuo. Tecum sit per gratiam suam. — Vobiscum. Id est, tecum et cum universa Ecclesia tibi commissa.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA
DIRECCIÓN GENERAL

21. Festina ante hiemem venire. Saluans te Eubolus, et Pudens, et Linus, et Claudia, et fratres omnes.

22. Dominus Jesus Christus cum spiritu tuo. Gratia vobiscum. Amen.

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE A TITE.

1. Vis abrégée de saint Tite. — 2. Du temps et du lieu où a été composée l'Épître que saint Paul lui a écrite. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. De l'utilité et de l'importance des trois lettres pastorales.

1. Tite naquit de parents idolâtres (Gal., II, 4-3). Il est probable que saint Paul fut l'auteur de sa conversion. Il l'appelle son fils, et en fit son collaborateur et le compagnon de ses voyages. Il nous le représente comme un homme brûlant de zèle pour le salut des âmes, et, quand il parle de lui, il emploie les expressions les plus tendres pour témoigner l'affection qu'il lui portait (II. Cor., II, 43).

L'an 54, il l'emmena avec lui au concile de Jérusalem. Quelques faux docteurs ayant voulu l'assujétir à la loi de la circoncision, saint Paul s'y refusa, voulant par cet exemple décisif fonder la liberté évangélique. Vers l'an 56, il l'envoya d'Éphèse à Corinthe pour remédier aux désordres qui s'étaient glissés dans cette Église. Son arrivée parmi les Corinthiens produisit les plus heureux effets. Les abus cessèrent, les coupables se repentirent et il se chargea de solliciter la grâce de l'incestueux lui-même que saint Paul avait excommunié.

Ce fut lui que l'Apôtre chargea de porter aux Corinthiens la II^e Épître qu'il leur écrivit (II. Cor., VIII, 16-17) et de prendre soin de la collecte qui devait s'y faire pour les chrétiens de Jérusalem.

Saint Paul ayant évangélisé l'île de Crète et n'ayant pu s'arrêter assez longtemps dans ce pays pour pourvoir à l'organisation et à tous les besoins de cette Église naissante, il ordonna Tite, évêque de tout ce pays et le chargea d'achever l'œuvre qu'il avait commencée.

Tite fut ensuite envoyé par l'Apôtre en Dalmatie, et il revint de là dans son Église de Crète qu'il gouverna saintement jusqu'à un âge très-avancé. Les Grecs disent qu'il ne mourut qu'à 94 ans.

2. Il n'est pas facile de déterminer le lieu et le temps où l'Épître de saint Paul à Tite a été composée. Hug croit que l'Apôtre l'écrivit à Éphèse, lorsqu'il y vint de Corinthe. Il suppose que l'Apôtre évangélisa l'île de Crète dans le voyage qu'il fit, lorsqu'il quitta Corinthe pour la première fois et qu'il s'embarqua à Genchrée pour aller à Éphèse. Il aurait laissé là Tite son disciple et lui aurait écrit par conséquent avant sa captivité à Rome.

Un assez grand nombre d'interprètes anciens et modernes ont supposé que cette lettre avait été écrite de Nicopolis par suite de ce que dit saint Paul au chap. III, vers. 42 de cette Épître. La souscription portant *Nicopolis de Macédoine*, saint Chrysostome et Théodoret l'ont ainsi entendu.

Mais d'abord, comme l'observe Michailis, Nicopolis de Macédoine étant la ville située sur le Nessus, ne peut être celle que désigne saint Paul, puisqu'elle ne fut construite que sous Trajan. Il est probable que l'Apôtre a donné rendez-vous à Tite à Nicopolis d'Épire, la plus fameuse des villes de ce nom, bâtie par Auguste, en souvenir de sa victoire sur Antoine, en face du promontoire d'Actium.

Toutefois, de ce que saint Paul engage Tite à y venir passer l'hiver avec lui, il ne soit pas qu'il était là au moment où il a écrit sa lettre. C'est plutôt le contraire qui paraît ressortir du texte et de la forme grammaticale de la phrase.

Sans pouvoir dire en quel endroit cette lettre a été écrite, puisque nous manquons de renseignements à ce sujet, nous croyons plus probable que la mission de saint Paul dans l'île de Crète a eu lieu après sa première captivité. Notre sentiment résulte des difficultés presque inextricables que l'on rencontre quand on essaie de faire rentrer ce voyage dans le cadre tracé au frère des Actes. Sans doute, ce livre, comme nous l'avons dit plusieurs fois, n'est pas complet. Saint Luc ne s'est pas proposé de nous donner une histoire entière de l'apostolat de saint Paul. Mais cependant s'il était allé dans l'île de Crète et s'il y avait fondé une Eglise de l'importance de celle que Tite eut à diriger, il nous semble bien extraordinaire que l'auteur du *livre des Actes* n'ait pas dit un mot de cette mission.

Ces motifs nous font supposer que ce fait est postérieur à la première captivité de l'Apôtre à Rome, à laquelle s'arrête le *livre des Actes*. En se dirigeant vers l'Orient, saint Paul se sera arrêté dans l'île de Crète et y aura laissé Tite son disciple. N'ayant pas eu le temps de faire pour cette Eglise nouvelle tout ce qu'il aurait voulu, il lui aura ensuite écrit pour compléter ses instructions.

Ainsi cette Epître aurait été écrite à peu près dans le même temps que la I^{re} à Timothée, c'est-à-dire vers l'an 64 ou 65.

3. Tite étant à la tête de l'Eglise de Crète à peu près dans la même position que Timothée, les deux lettres que saint Paul a écrites à l'un et à l'autre presque dans le même temps et pour le même but ne pouvaient manquer de se ressembler.

La lettre à Tite est plus courte, mais les instructions qu'elle renferme sont dictées par le même esprit et parfois exprimées dans les mêmes termes.

Elle se divise en trois chapitres.

Dans le premier, l'Apôtre, après une salutation préalable qui est comme l'abrégé de toute sa lettre, lui rappelle les onctes qu'il lui a donnés relativement à ce qui reste à faire pour l'organisation de l'Eglise de Crète et les qualités qu'il doit exiger de ceux qu'il élèvera à l'épiscopat et au sacerdoce. Il lui fait connaître le caractère de la population au milieu de laquelle il se trouve; car, comme l'a dit Epiménide, les Crétois sont menteurs, obstinés, parseux et gourmands, et il le préamant contre les faux docteurs dont il dévoile en quelques mots les tendances funestes (chap. I).

Au second chapitre, il lui apprend ce qu'il doit enseigner à chaque fidèle en particulier suivant sa condition et son état. Ainsi il lui dit ce qu'il doit être à l'égard des vieillards, des jeunes gens et des esclaves. Le Christ est venu sur la terre pour sauver tous les hommes. Ses ministres ne doivent pas l'ignorer ni seul instant, et ils doivent travailler avec une égale ardeur au salut de tous, des petits comme des grands (chap. II).

Enfin, dans le troisième chapitre, il ordonne la soumission aux princes et aux magistrats, et il veut que les chrétiens soient pleins de bonté et de charité pour les infidèles, parce qu'il croit que c'est le vrai moyen de les attirer à eux. Il trace les règles que l'on doit suivre à l'égard des hérétiques pour les empêcher de troubler l'Eglise, et en terminant il mande à Tite de venir le trouver à Nicopolis, après avoir mis à sa place Artémas ou Tycheus. Il lui recommande Zénas et Apollo, et le prie, tout en le saluant, d'offrir son salut à tous ceux qui lui sont attachés de cœur et par la foi (chap. III).

4. Cette Epître et les deux Epîtres à Timothée forment ensemble ce qu'on appelle les *Lettres pastorales* de saint Paul. Elles sont ainsi appelées, parce qu'elles ont toutes les trois pour but principal de faire connaître aux pasteurs de l'Eglise de Jésus-Christ leurs devoirs. Ainsi indépendamment des vérités dogmatiques et morales qu'elles renferment et que nous avons eu soin de signaler dans nos notes, à mesure qu'elles se sont présentées, elles ont l'avantage d'indiquer en peu de mots aux évêques et aux prêtres les principes qui doivent perpétuellement les guider dans l'exercice de leur ministère.

Ainsi elles apprennent aux évêques l'idée qu'ils doivent se faire de leur mis-

sion au milieu des peuples. En traçant à Tite et à Timothée les qualités qu'ils doivent exiger de ceux qu'ils élèvent aux ordres, l'Apôtre a sur la même idée à chaque ecclésiastique ce qu'il doit être pour se montrer digne ministre de Jésus-Christ. En caractérisant les hérétiques de son temps, il a peint ceux de tous les siècles, et les moyens de les combattre qu'il suggère à Tite et à Timothée sont ceux qu'il convient encore et qu'il a toujours été convenable d'employer. Forcé par position à reprendre les autres, il faut que la réprimande du prétre n'offense pas celui qui en est l'objet, mais qu'elle l'améliore. L'Apôtre dit comment il faut s'y prendre avec les vieillards et les jeunes gens, les maîtres et les esclaves, les princes et les magistrats, en un mot, envers tous les fidèles, quels qu'ils soient pour les ramener au bien.

Ces lettres, toutes courtes qu'elles sont, sont un code complet où les ecclésiastiques trouveront, en les bien méditant, les règles et les maximes qui doivent être perpétuellement la base de leur conduite. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin, qu'elles devaient être entre les mains de tous ceux qui sont dans les ordres, et qu'ils devaient les méditer sans cesse pour se bien pénétrer de leur esprit.

ÉPÎTRE DE SAINT PAUL A TITE.

CHAPITRE PREMIER.

Des qualités que doivent avoir les ordinands. Nécessité de réprimer sévèrement les faux docteurs.

1. Paul, serviteur de Dieu, et apôtre de Jésus-Christ, seroit pour instruire les élus de Dieu dans la foi et dans la connaissance de la vérité, qui est selon la piété.
2. Et qui donne l'espérance de la vie éternelle, que Dieu, qui ne peut mentir, a promise avant tous les siècles.
3. Ayant fait voir en son temps l'accomplissement de sa parole dans la prédication de l'évangile qui m'a été confié par l'ordenance de Dieu notre Sauveur :
4. A Tite, son fils bien-aimé dans la foi qui nous est commune : que Dieu le Père et Jésus-Christ notre Sauveur vous donnent la grâce et la paix.
5. Je vous ai laissé en Crète, afin que vous régliez toute ce qui restoit à régler, et que vous établissiez des prêtres en chaque ville, selon l'ordre que je vous en ai donné :
6. Choissant celui qui sera irréprochable, et qui n'aura épousé qu'une femme, dont les enfants seront fidèles, non accusés de débauche, ni de submissants.

Cas. 1. — 1. *Paulus servus.* Dans ce chapitre, l'Apôtre indique à Tite : 1. les qualités que doivent avoir les fidèles qui choisissent pour les ordonner à l'épiscopat ou au sacerdoce (1-6) ; 2. le motif de répression qui doit adopter à l'égard des hérétiques gnostiques ou judaïsants, qui cherchent à corrompre la parole de la foi (10-13).

3. *In spes vite eterne.* L'apôtre se met Paul à pour objet d'enseigner la vérité, mais cette vérité est différente de la vérité philosophique, parce qu'elle a pour objet de répondre le culte divin ; *veritate que secundum pietatem est*, et elle est différente aussi de la religion mosaïque, qui s'appuyait surtout sur des promesses temporelles, tandis que la religion chrétienne a pour objet l'espérance vers les biens éternels.
5. *Epistola in Crete.* Le considérable de la Méditerranée, on se trouvait le mont Ida et le colosse dans la Crète. Aujourd'hui elle porte le nom de Candie, et est bien déchue de son ancienne splendeur. — *Et que desunt corrigas.* Saint Paul avait évangélisé cette île, mais il y resta peu de jours, et il n'avait pas eu le loisir de tout régler, comme il le parait désiré. C'est pourquoi il charge Tite d'achever son œuvre.

Cas. 1. — 1. *Secundum fidem electorum Dei.* Ad hoc minus, ut eis qui sunt a Deo electi filium qui salvatur annuatim. Et omnes filios, maxime sanctos et electos, docere veram, sinceram et sanctam fidem, que cognoscant veritatem. — *Et agnitionem veritatis.* Ut cognoscant veritatem Evangelicam. — *Que secundum pietatem est.* Que docet et persuadet ut audeat et pie vivamus et recte de Deo et religione sentiamus.

2. *In spes vite eterne.* Quam veritate proprie vitam eteram, illam sperare et illam tendere docet. — *Quem.* Vitam eteram. — *Promittit.* Dare docet, proponit, preconstituit, antiquum esse tempus aut seculum.
3. *Temporibus suis.* Opportunitis et congruis. — *Verbum suum.* Carnem factum ; ita D. Hieronymus. Vel intelligit Dei promissionem, jam dictam de vita eteram. — *In predicatione.* Per predicationem. — *Preceptum.* Enarrare. — *Veritatem verit.* deliquitorem.
4. *Dilecto.* *Verbo.* *permano.* *gestatio.* *illo.* — *Secundum.* *communionem fidem.* Non secundum carnem, sed secundum communionem fidem et spiritum, quo ego te in Christo genui. — *Gratia.* *Sit.* aut multiplicetur.
5. *Creata.* In Crète insula. — *Que desunt.* *corrigas.* Et amandos et corrigas que adhuc restant corrigenda. — *Per civitates.* *Ecce noster.* *episcopatus.* — *Presbiteros.* Et etiam episcopos, in majoribus civitatibus episcopos, in minoribus vero sacerdotis parochos. — *Sicut et ego stipendiis tibi.* Sicut ego prescoporum tibi ; vel talia quales ego tibi descripsi et iterum uno describam.

6. *Si quis sine oratione fuerit.* Ille enim sit presbytero aut episcopo dignus, qui sine viâ et cultus cum mente pura in crima vacare, quibus sit boni sensus et fidei. — *Utius honoris est.* Qui, si uxorem habent aut habuerit, non tamen acceptis accedunt, sed uno

7. Oportet enim episcopum sine crimine esse, sicut Dei dispensatorem ; non superbum, non iracundum, non vinolentum, non percussorem, non turpis lucri cupidum ;
8. Sed hospitalem, benignum, sobrium, justum, sanctum, continentem ;
9. Amplectentem eum qui secundum doctrinam est, dilectum veritatem ; al potens sit exhortari in doctrina sana, et eis qui contradicunt arguere ;
10. Sunt enim multi etiam inobedientes, vaniloqui, et seductores, maxime qui de circumcisione sunt ;
11. Quos oportet redargui ; qui universas domos subvertunt, doctores que non oportet, turpis lucri gratia.
12. Dixit quidam ex illis, proprius

7. *Oportet enim episcopum.* Les qualités que saint Paul exige tel de l'ordinand sont les mêmes que celles qu'il a énumérées dans les Epîtres à Timothée (cf. I. Tim., III, 2 et seq.).

9. *Amplectentem eum.* Dans son Epître à Timothée, saint Paul avait compris cette dernière qualité sous la notion de l'orthodoxie. Ici il est plus explicite, et est attachement de l'aveu et du prêtre à la saine doctrine lui sert de transition pour passer à la seconde partie de ce chapitre qui se rapporte aux hérétiques.
10. *Sunt enim multi.* Il y avait dans l'île de Crète beaucoup de docteurs judaïsants qui, joignant à leurs erreurs celles des gnostiques, abusaient sans doute d'argent, et se piquant d'une vaine science, cherchaient à faire de l'argent, au traficant de leur savoir à la façon des anciens philosophes.

12. *Proprius ipsorum propheta.* Epiménide, né en Crète, était un de ces personnages extraordinaires sur lesquels l'antiquité recenseait les choses les plus merveilleuses. Plutarque dit qu'il se retirait dans une caverne, et qu'il dormait 30 ans. Cicéron dans son *Traité de la Divination* le met au nombre de ceux qui prophétisaient par extase. Platon, dans son *Traité des lois*, en rapporte des prophéties étonnantes. Polybe nous apprend que ses défauts qu'il reprochait aux Crétois, dominaient en effet parmi ces insulaires (Polyb., lib. VI, cap. 46).

— *instans visarius.* Vide dicta. I. Tim., 3, 2. — *Filios habens fideles.* Christum fidem professores. — *Non fit deordinatione barbaris.* Auctoritas, quo vix luxum in conversationibus et compositionibus et hujusmodi significat, quem tamen antum curam integritatem cernunt solent. — *Sit non subditos.* Avertentibus, illos non subditos, majoribus inobedientes, qui subditi non sunt, qui in ordinem cogi non possunt.

7. *Sicut Dei dispensatorem.* Vitamque ac ministerium dispensationis Evangelii et sacramentorum. — *Non superbum.* Affectus, aut odorem, profectum, daram, indignitatem, pretiosum. — *Non percussorem.* Vide dicta. I. Tim., 3, 3. — *Non turpis lucri cupidum.* Qui lucrum capiet undecumque, etiam rapientes nullo ratione.

8. *Benignum.* Oportetque, bonis amantem, horum amorem. — *Sobrius.* Temperans, quam vobis interpres vulgata. I. Tim., 3, 3. *veritatem predicationem.* Veritatem que est in Evangelio. — *Justus.* Qui in omni iure hominum vivat, et cum ceteris vivat. — *Sanctus.* *Orthodoxus.* plura erga Deum et religionem. — *Continentem.* Qui cupiditates refrimat, sua polivolum que sunt à libidine et gula.

9. *Amplectentem.* Avertentem, tenentem, et mollem retinentem. — *Secundum doctrinam.* Christianam religionem. — *Fideliem veritatem.* Vere et explorato certitudine. — *Et potens sit exhortari in doctrina sana.* Sufficientem, et idoneam illi qui subvertit ad peccatum, ad ad eum genus virtutis. Idque per sanam, integram et inopportum Evangelii doctrinam. — *Arguere.* Scripturas testimoniis et firmis rationibus evincere.

10. *Seductores.* Qui errores sentiamus inter fideles, et à veritate abducunt. — *Qui de circumcisione sunt.* Qui à iudæismo conversi sunt, et simul cum christianis religionem retinentem iudæismum docent.

11. *Quos oportet redargui.* Emortuorum, id est, obturare illis os. — *Que non oportet.* Falsis et noxia.

12. *Quidam ex illis.* Sollicit Epiménides, poeta, cretensis. — *Propheeta.* Vocat Epiménides prophetam, vel quia à suis habitantibus propheeta teste Lantano, qui quia multos postea vates appellatur, vel quia scripsit librum de *Oraculis*. — *Et tamen propheta dicitur,* qui scripsit vita naturalis gestis suis, quo periodo est ac posteriorum vita prædicationis, quia vultus parantibus fore in posteris destinatum. — *Oraculis semper mendacis.* Totus verum beniamer est hujusmodi :

Κρηται δὲ δοκταρ, κκα θερα, πορταρ δρητ, them bene sic veritas :

— *Oris semper mendax, mala bestia, inter cetera dicit.* — *Semper mendacis.* Idem ortum proverbium Grecorum, quibus κρηται, cretenses, idem

sont un prophète, a dit d'eux : Les Crétois sont toujours menteurs ; ce sont de méchantes bêtes, qui n'aiment qu'à manger et à ne rien faire.

13. Ce témoignage qu'il rend d'eux est véritable. C'est pourquoi représentez-le fortement, afin qu'ils conservent la pureté de la foi.

14. Et qu'ils ne s'arrêtent point à des fables juudaïques, et à des ordonnances de personnes qui se détournent de la vérité.

15. Or tout est pur pour ceux qui sont purs et rien n'est pur pour ceux qui sont impurs et inuides ; mais leur raison et leur conscience sont impures et souillées.

16. Ils font profession de connaître Dieu, mais ils ne le remercient par leurs œuvres, ils sont détestables et révoltés et repoussés à l'égard de toute bonne œuvre.

CHAPITRE II.

Comment il faut instruire les personnes de différente condition. À l'égard du christianisme renfermé dans l'économie des deux avènements de Jésus-Christ.

1. Mais pour vous, instruirez votre peuple d'une manière qui soit digne de la sainte doctrine :

2. Enseignez aux vieillards à être sobres, chastes, prudents, et à se conserver purs dans la foi, dans la charité et dans la patience.

14. *Judaïcis fabulis.* Ces fables sont les inventions ridicules et superstitieuses des doctes judaïques dont le Talmud et les autres livres juudaïques ont été enrichis au temple. — *Maledicti judaïcam* sont le Talmud et les autres livres juudaïques. Ces prophètes humains dont parle l'Apôtre, étaient les prescriptions juudaïques relatives aux observances légales, et surtout aux vaines pratiques et impures. C'est en qui consiste l'édification de l'Apôtre au verset suivant.

Cap. II. — 1. Tu autem docere. Ce peut diviser ce chapitre en deux parties : 1. l'Apôtre enseigne à Titus comment il doit instruire les vieillards, les femmes, les jeunes gens, les esclaves, et la multitude qu'il doit baptiser (1-10). 2. Il montre dans le double avènement de Jésus-Christ la racine de tout le christianisme (11-15). — *Tu autem.* Cette particule marque l'apposition des deux parties, de celui des faux docteurs qui termine le chapitre précédent, et celui du véritable évêque que l'Apôtre va tracer.

est quod mentiri. — *Mala bestias.* Sic appellatur quod essent ad nocendum peccatis, ut bestia que moras nocent, aut cornu peccati, etc. — *Vendicos pigri.* Quod otio et vultu indigestis.

18. *Testimonium hoc verum est.* Noverat hoc Paulus experientia doctus, et fens publicus — *Incrota tilos dura.* Atrox, severo, rigido, præcise, ad vivum. — *Et sanis sint in fide.* In integritate doctrinæ christianæ conservet, se quidquid et contrarium suggerere refruant.

14. *Non intendentes judaïcis fabulis.* Ne ad doctrinam illam judaïca fabulosa sua, quibus vendiculis aures præbent. — *Et mandatis hominum.* Taxat hic Apostolus mandata hominum, non omnium (sic enim mandata omnium regum se principum adhibere), sed eorum qui avertuntur a veritate, et pro se fabulas substituant, maxime judaïcas, et qui ceremonias legis moxque ratiorem abolunt, et ciborum selectum ab illis præcipiunt.

15. *Omnia mundo mundis.* Christianis nihil est vetitum cibis quasi immundis; sed enim aliquando lege ecclesiastica abstinere aliquibus cibis, non tamen propriis vestigiis quod illic immundis videntur. Christiani dicuntur mundi, quod sapienter Christi per baptismum mundati sint. — *Conscientiam autem et fidelitatem.* Infidelitate conquinatis ad benevolentiam avertuntur veritatem, et pro se fabulas substituant, maxime judaïcas, et qui ceremonias legis moxque ratiorem abolunt, et ciborum selectum ab illis præcipiunt.

16. *Omnia mundo mundis.* Christianis nihil est vetitum cibis quasi immundis; sed enim aliquando lege ecclesiastica abstinere aliquibus cibis, non tamen propriis vestigiis quod illic immundis videntur. Christiani dicuntur mundi, quod sapienter Christi per baptismum mundati sint. — *Conscientiam autem et fidelitatem.* Infidelitate conquinatis ad benevolentiam avertuntur veritatem, et pro se fabulas substituant, maxime judaïcas, et qui ceremonias legis moxque ratiorem abolunt, et ciborum selectum ab illis præcipiunt.

Cap. II. — 1. *Tu autem docere doctrinam.* Que sans doctrine communicatione sunt. — *Sanis in fide.* In integritate doctrinæ christianæ apud heros suos commendatam reddunt, qui pures ad eam patientiam, qui sit sincera et sine simulatione. — *In patientia.* Illis est utrumque patientiam, qui sit sincera et sine simulatione. — *In patientia.* Illis est utrumque patientiam, qui sit sincera et sine simulatione.

18. *Testimonium hoc verum est.* Noverat hoc Paulus experientia doctus, et fens publicus — *Incrota tilos dura.* Atrox, severo, rigido, præcise, ad vivum. — *Et sanis sint in fide.* In integritate doctrinæ christianæ conservet, se quidquid et contrarium suggerere refruant.

14. *Non intendentes judaïcis fabulis.* Ne ad doctrinam illam judaïca fabulosa sua, quibus vendiculis aures præbent. — *Et mandatis hominum aversantem se a veritate.*

15. *Omnia mundo mundis.* Christianis nihil est vetitum cibis quasi immundis; sed enim aliquando lege ecclesiastica abstinere aliquibus cibis, non tamen propriis vestigiis quod illic immundis videntur. Christiani dicuntur mundi, quod sapienter Christi per baptismum mundati sint. — *Conscientiam autem et fidelitatem.* Infidelitate conquinatis ad benevolentiam avertuntur veritatem, et pro se fabulas substituant, maxime judaïcas, et qui ceremonias legis moxque ratiorem abolunt, et ciborum selectum ab illis præcipiunt.

16. *Omnia mundo mundis.* Christianis nihil est vetitum cibis quasi immundis; sed enim aliquando lege ecclesiastica abstinere aliquibus cibis, non tamen propriis vestigiis quod illic immundis videntur. Christiani dicuntur mundi, quod sapienter Christi per baptismum mundati sint. — *Conscientiam autem et fidelitatem.* Infidelitate conquinatis ad benevolentiam avertuntur veritatem, et pro se fabulas substituant, maxime judaïcas, et qui ceremonias legis moxque ratiorem abolunt, et ciborum selectum ab illis præcipiunt.

18. *Testimonium hoc verum est.* Noverat hoc Paulus experientia doctus, et fens publicus — *Incrota tilos dura.* Atrox, severo, rigido, præcise, ad vivum. — *Et sanis sint in fide.* In integritate doctrinæ christianæ conservet, se quidquid et contrarium suggerere refruant.

3. Amus similitur in habitu sancto, non criminatricis, non multa vino servientes, bene doctentes;

4. Ut prudentiam doceant adolescentulas, ut viros suos ament, filios suos diligant;

5. Prudentes, castas, sobrias, domos curam habentes, benignas, subditas viros suis, ut non blasphemetur verbum Dei;

6. Juvenes similiter hortare ut sobrii sint;

7. In omnibus se ipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate;

8. Verbum sapientum, irrefragabile, ut si qui ex adverso est, vestigat, nihil habens malum dicere de nobis;

9. a Servos dominis suis subditos esse, in omnibus placentes, non contradictionem, [a *Ephes.* 6. 5. *Coloss.* 3. 2. *1. Petr.* 2. 18.]

10. Non fraudantes, sed in omnibus fidem bonam ostendentes; ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent in omnibus.

11. et Apparuit enim gratia Dei Salvatoris nostri omnibus hominibus, [a *Infr.* 3. 1.]

2. *Amus similitur.* Il s'agit ici principalement des diaconesses qui étaient employées au service de l'Église, et qui avaient différentes fonctions à remplir envers les personnes de leur sexe.

5. *Ut non blasphemetur verbum Dei.* Rien n'aurait donné aux païens une idée plus déplorable de la religion chrétienne que ces désordres, si les femmes nouvellement converties s'y étaient livrées.

9. *Servos dominis suis.* Saint Paul revient presque dans toutes ces lettres sur la condition de l'esclave. C'était là sans doute l'objet spécial de ses recommandations dans ses discours. L'ouvrage était dans les écoles païennes une question capitale. L'Apôtre désirait l'affaiblissement de l'esclavage, jadis que c'est des conséquences directes de la doctrine évangélique; mais il ne voulait pas que cet attachement au monde eût amené commotion sociale, et qui ne pouvait être réparée que par la moralisation de la race et de l'esclavage.

11. *Gratia Dei Salvatoris.* Cette grâce est le grand mystère de l'Incarnation qui s'est opérée

3. *In habitu sancto.* Qui sanctimoniam et religionem reddat. — *Non criminatricis, blasphemæ, calumniatricis,* que litas sorant et omnia ad veritas et pugnas ascendunt. — *Non multa vino servientes,* id est, dolitas, non ebrietas. — *Bene doctentes.* Bona doctores quasi dicat. Amus docent aversantem non lovia, nihil, nisi turpis, sed bona et benigna.

4. *Ut prudentiam doceant adolescentulas.* In conversatione, tunc vix, ut temperantes et modestas faciant adolescentulas. Vide dicta II, ad Tim., c. 1, n. 7, ubi explicamus quid sit temperatus. — *Adolentem se.* Loquitur de adolescentulis nisi supra quam imputis.

5. *Prudentes, castas, sobrias.* Vide dicta n. præcedentia. — *Sobrias.* Non est hæc vox in greco, et videtur esse interpretatio vocis græcæ *deceperis*; de qua ante dictum. — *Domos curam habentes:* Quæ sapienter sint domi, et bene domesticis curant. — *Benignas, subditas:* Mala placitas, miles æque domesticas. — *Ut non blasphemetur verbum Dei.* Ne christianam doctrinam male audiat apud infidèles, quasi contraria ritia fuerit ut docet.

6. *Sobrii.* Vide dicta 2. 4.

7. *Verbum sapientum.* Præbe verbum sanum: ab eo enim verbo regitur hoc nomen. Intelligit doctrinam orthodoxam, non vitiosam aut corruptam, sed sanam et integram. — *Irrefragabile.* Quod reprehendi non possit. — *Ut qui ex adverso est.* Adversarius, scilicet gentilis, judæus, vel hæreticus. — *Vestigat.* Poesitat, confuturatur.

8. *Serpe.* Supple: hortare. — *In omnibus placentes.* Obsequantes in omnibus que divinas leges requirunt. — *Non contradictionem.* S. Anselmus veritas, non repugnantem. — *Fidem.* Fidelitatem. — *Ut doctrinam Salvatoris nostri Dei ornent.* Ut obediatis, et ite et murem in scriptura doctrinam christianam apud heros suos commendatam reddant, que pures ad eam patientiam alliciantur.

11. *Apparuit enim gratia Dei.* Deest non christianis sancte vivere juxta præcepta hæcto-

3. Apprenez de même aux femmes avancées en âge à faire voir dans tout leur extérieur une sainte modestie, à n'être point médianes ni sujettes au vin; mais à donner de bonnes instructions.

4. En instruant la sagesse aux jeunes femmes, et en leur apprenant à aimer leurs maris et leurs enfants.

5. À être bien réglées, chastes, sobres, attachées à leur ménage, bonnes, soumises à leurs maris; afin que la parole de Dieu ne soit point exposée aux blasphèmes.

6. Exhorter aussi les jeunes hommes à être sobres.

7. Rendez-vous vous-même un modèle de bonnes œuvres en toutes choses, dans la pureté de votre doctrine, dans l'intégrité de votre vie, et dans la gravité de vos mœurs.

8. Que vos paroles soient saines et irrépréhensibles, afin que nos adversaires rougisent, n'ayant aucun mal à dire de nous.

9. Exhorter les serviteurs à être bien soumis à leurs maîtres, à leur compléter en tout, à ne les contredire point.

10. A ne détourner rien de leur bien, mais à leur témoigner en tout une entière fidélité; afin qu'on toutes choses les fasse honneur à la doctrine de Dieu notre Sauveur.

11. Car la grâce de Dieu notre Sauveur a paru à tous les hommes :

42. Et elle nous a appris que, reconçant à l'impiété et aux passions mondaines, nous devons vivre dans le siècle présent, avec tempérance, avec justice et avec piété.

43. Fiant toujours dans l'attente de la béatitude que nous espérons, et de l'avènement glorieux du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ.

44. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

45. Prêcher ces vérités : exhorter et reprendre avec une pleine autorité, que personne ne vous méprise.

CHAPITRE III.

Des recommandations que Tite doit faire aux fidèles. Effets de l'incarnation. L'Apôtre exhorte son disciple à fuir les vaines disputes et à éviter les hérétiques.

1. Avertissez tous les fidèles d'être soumis aux princes et aux magistrats, de leur rendre obéissance, d'être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres.

2. Do ne médire de personnes, de fuir les contumaces, d'être retenus et modérés, et de louer toute la douceur possible à l'égard de tous les hommes.

3. Ne vous disputez point avec les gens de bien, pour vous les hommes, pour les esclaves comme pour les autres, et c'est ce qui explique la subtilité de l'Apôtre pour cette classe de la société et délicate avant la prédication de l'Evangile.

4. Spectantes bonis operibus. Le premier avènement sous a assigné les vertus que nous devons pratiquer pour nous préparer un second. C'est là ce qui doit faire l'objet de la prédication.

Cap. III. — 1. Admonere illos. On peut diviser ce chapitre en trois parties : le Saint Paul à Tite qu'il nous les avertis qu'il doit donner aux fidèles (1-3) ; les fidèles doivent pratiquer ces vertus, parce que l'incarnation a eu pour effet de les tirer des vices où ils étaient plongés ces vertus, parce que l'incarnation a eu pour effet de les tirer des vices où ils étaient plongés.

2. Nominum blasphemare. Non litigiosus esse, sed moderatus, omnes homines in mansuetudinis mansuetudinem ad omnes homines. 3. Non esse operibus justitie, qui fecerunt nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus sancti. [a H. Tim. 1, 9.] 4. Quem effudit in nos, abundantem per Jesum Christum Salvatorem nostrum.

5. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

6. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

7. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

8. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

9. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

10. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

11. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

12. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

13. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

14. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

15. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

16. Qui s'est livré lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité, et de nous purifier, pour se faire un peuple particulièrement consacré à son service, et fervent dans les bonnes œuvres.

42. Erudite nos, ut abocantes impietatis et secularis desideria, sobrii et justo, et pie vivamus in hoc seculo.

43. Expectantes beatam spem, et adventum glorie magni Dei, et Salvatoris nostri Jesu Christi,

44. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

45. Hec loquere, et exhortare, et argue cum omni imperio. Nemo te contemnat.

46. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

47. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

48. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

49. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

50. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

51. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

52. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

53. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

54. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

55. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

56. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

57. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

58. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

59. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

60. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

61. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

62. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

63. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

64. Qui dedit seipsum pro nobis, ut nos redimeret ab omni iniquitate, et manderet sibi populum acceptabilem, sectatorem honorum operum.

3. Erant enim aliquando et nos insipientes, increduli, errantes, servientes desideriis et voluptatibus variis, in malitia et invidia agentes, odibiles, odientes invicem.

4. Cum autem benignitas et humanitas apparuit Salvatoris nostri Dei, [a. Sep. 2, 11.]

5. Non ex operibus justitie, qui fecerunt nos, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit per lavacrum regenerationis et renovationis Spiritus sancti, [a. H. Tim. 1, 9.]

6. Quem effudit in nos, abundantem per Jesum Christum Salvatorem nostrum.

7. Qui justificati gratia ipsius, heredes simus secundum spem vite eterne.

8. Fidelis sermo est; et de his vobis loqui confirmare; ut curetis bonis operibus pressis, qui credunt Deo. Hac sunt bona, et utilis hominibus.

9. Stultas autem questiones, et

10. Erant enim aliquando. Cette pensée doit engager les fidèles à être tolérants, patients, indulgents, modérés, et à éviter l'expression de cette charité universelle que le christianisme a fait ses plus belles conquêtes.

11. Non ex operibus. Ce verset résout le problème de la justification, telle que le concile de Trente l'a définie [Sess. VI, cap. 7 et 8] : le méritement du baptême, qui n'est pas seulement un symbole extérieur et un témoignage de la grâce, comme le prétendent les réformés, mais la cause véritable de notre justification; 3º que cette justification n'est pas seulement négative et qu'elle se constitue pas seulement dans la non-impuration des péchés, mais qu'elle nous confère les dons de l'Esprit qui sanctifient nos âmes.

12. Quem effudit in nos. Les sacrements sont le canal instrumental de notre justification; les grâces et les dons de l'Esprit-Saint en sont la cause formelle, et Jésus-Christ, par sa mort, en a été la cause méritée.

13. Heredes simus. Les fidèles, justifiés par la grâce, deviennent par la même les héritiers prometteurs de la vie éternelle. Dieu les y appelle et leur donne tous les secours nécessaires pour y arriver, de telle sorte que, si nous ne faisons pas notre salut, nous ne pouvons nous en prendre qu'à nous-mêmes. C'est la doctrine qui développe le concile de Trente [Sess. VI, cap. 3].

14. Bonis operibus pressis. C'est encore un passage que l'on peut ajouter à vingt autres, pour prouver que l'Apôtre a toujours attaché une importance capitale aux œuvres, et que la doctrine de la justification par la foi, sans les œuvres, est une invention de Luther et des réformés.

15. Stultas autem questiones. Saint Paul désigne ici tout à la fois les erreurs des gnostiques et des juifs (cf. 1. Tim. I, 4; et IV, 7; II. Tim. II, 23).

16. Insuper. Avaritia, aulitia, incontinentia. — Incredulitas, Aulitia, insolentia, — Erant enim. Tam in via morum quam doctrina. — In malitia... operibus. Improbitas, perveritas, aulitia. — Odibiles. Struxerunt, solo digni.

17. Beneficentia et humanitas. Singularis Dei erga homines amor, studium et dilectio.

18. Non ex operibus justitie, qui fecerunt nos. Non merito operum nostrorum iustorum. — Sed secundum suam misericordiam. Propter suam misericordiam, gratis ex mera sua misericordia. — Per lavacrum regenerationis. Per baptismum quo extirpat aulitia, laus regnorum in filio Dei per gratiam adoptionis. — Et renovationis Spiritus sancti. Quo scilicet baptismo per gratiam Spiritus sancti renovantur, et novi homines efficiuntur sancti, justi, et Deo amici.

19. Quem. Spiritum sanctum. — Abundans. Large, copiosus.

20. Qui justificati. A peccatis expurgati et iustitia donati. — Gratia ipsius. Non merito nostri. — Heredes simus secundum spem. Nam incipientiam sperare et tendere ad hereditatem nihil volentes.

21. Fidelis sermo. Quasi dicit: Vera sunt et certa que dixi. — De his vobis loqui confirmare. Volo te bene assere, asserere, predicare. — Bonis operibus pressis. Importanter, in incumber et studere bonis operibus, ut aliis sint donum ad eadem bona opera, scilicet exemplo, et utilis hominibus. — Hac sunt bona et utilis hominibus. Hoc enim argue honestum est tibi.

22. Genealogia. Vide dicta, I. ad Tim., 1, 4. Docet Hieronymus non morari fuisse Julianum ut ab exordio Adam usque ad Zerubbabel omnium generationum in se memoraret velociterque perscruteret, ac si nomen suum referret. — Pugnans legis. Futilis et rabbinica questionis circa legem.

généalogies, les disputes et les contestations de la loi; parce qu'elles sont vaines et inutiles.

10. Fuyez celui qui est hérétique, après l'avoir repêché une ou deux fois;

11. Sachant que quiconque est en cet état, est pervers, et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artémas ou Tycheus, ayez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. Envoyez devant, Zémas, docteur de la loi, et Apollon, et eussent soin qu'il ne leur manque rien.

14. Et que nos frères aussi apprennent à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles et sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'amour de la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

16. Faut savoir et accuser les corrompus. L'Église a toujours suivi cette règle. Avant de citer un hérétique à son tribunal, elle a toujours commencé par lui faire, au moins, deux monitions. S'il obstine, il est jugé et condamné.

12. Artémas. Ce personnage est inconnu. Mais comme saint Paul le désigne pour remplacer Titus en son absence, on suppose qu'il était évêque. L'Apôtre prend le même titre à l'égard de l'Église d'Éphèse, à l'exclusion de Timothée (II. Tim., IV, 12), se voulant pas laisser ces grandes Églises sans pasteur. — Nicopolis. C'est probablement, comme nous l'avons dit dans la Préface, celle qui était située en Épire, vis-à-vis le promontoire d'Actium, et qu'Auguste bâtit un mois après sa victoire sur Antoine.

13. Zémas. Ce personnage est inconnu.

10. Corruptiorem. Communion, que leuiter fit succedo et monendo ut respiciant. — Dedit. Hæreticos, scilicet, avaros, et respuo.

11. Subversus est hæreticus, avarus est, sollicitus fide, spe et bonis omnibus. — Delinquit. Peccat scilicet et peccatis, etiam ut in linguâ obstinatus. — Proprio judicio condemnatus. A seipso condemnatus, nimirum per se que facti, qui suo vitio fit ut ab hæretico non emergat et respiciant.

12. Cum misero est te Artémas, sur Tycheum. Ut sit absentiam in Cræta supplant. — Nicopolim. Que civitas est Epiæ. — Hæreticos. Hæreticos transmittit.

13. Evangelicorum. Joris Morani, non Romani sur Grece. — Apollis. Cujus frequens mentio in Actis Apostolorum et Epistolis D. Pauli. — Et tibi illis dedit. Monet ut in vitio instructio mittat, ut nihil illis desit in itinere.

14. Dicitur. — nostri. Te hortatus dicitur christianis. — Dona operibus præcessit. Vix dicitur h. s. — Et non sunt inopitantes. Et etiam ipsi sui non derelictum proventum cum contraxerunt, et, ut possunt, gratiam habent, juvantes suis opibus evangelicis prædicatores et ministros Ecclesie.

15. Qui secum sunt. Familiares et adjutores mei. — Qui nos amant in fide. Illi amant quem christiana fides producit. — Cum omnibus vobis. Fidelibus qui apud te sunt.

genealogias, et contentiones, et pugnas legis devita; sunt enim inutiles et vana; sicut I. Tim. I. 8. et 4. 7. II. Tim. 2. 23.

10. Hæreticum hominem post unam et secundam correctionem devita;

11. Sciens quia subversus est qui ejusmodi est; et delinquit, cum sit proprio judicio condemnatus.

12. Cum misero ad te Artémas, aut Tycheum, festina ad me venire Nicopolim; ibi enim statui hiemare.

13. Zémas legisperitum, et Apollis sollicitè præmitto, ut nihil illis desit.

14. Dicant autem et nostri bonis operibus præmissæ ad usus necessarios; ut non sint infructuosus.

15. Salutem te qui secum sunt omnes; salutem eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE À PHILÉMON.

Il est certain que cette Epître fut écrite de Rome par saint Paul pendant sa première captivité, et qu'elle fut composée dans le même temps que l'Epître aux Colossiens; puisque les mêmes personnes, Timothée, Epaphras, Aristarque, Marc, Démas et Luc étaient avec l'Apôtre, lorsqu'il écrivit ces deux lettres. Elle est donc de l'an 62.

C'est une Epître familière qui a pour objet un événement domestique de peu d'importance, si on le considère en lui-même.

Philémon était un homme riche de Colosses, un excellent chrétien qui avait été converti à Ephèse par saint Paul ou par Epaphras qui fut probablement le premier apôtre et le premier évêque des Colossiens. Un de ses esclaves appelé Onésime, au lieu de profiter des bons exemples de son maître, l'avait volé et s'était enfui à Rome. Il y trouva saint Paul qui était dans les fers, et se convertit à la prédication de l'Apôtre.

Après l'avoir retenu quelque temps près de lui pour l'affermir dans la foi, saint Paul résolut de le renvoyer à son maître. Il lui remit à cet effet cette lettre pour Philémon, dans laquelle l'Apôtre plaide avec l'éloquence du cœur la cause de cet esclave infidèle qui avait obtenu le pardon de son Dieu, mais qui avait besoin d'être aussi pardonné par son maître.

C'est un chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne. Rien n'est plus tendre, plus pressant et plus animé que le langage si charitable de l'Apôtre.

D'après saint Jérôme (Proem. in Epist. ad Philémon), quoique cette lettre ait été reçue par toute l'Église comme étant de saint Paul, il s'était cependant rencontré quelques critiques qui en avaient attaqué l'authenticité, et qui en avaient nié surtout l'inspiration, sous prétexte que le sujet qu'elle traitait n'était pas suffisamment élevé, et que ce n'était d'ailleurs qu'un billet très-court et sans importance.

Mais, dit très-bien D. Calmet, les Pères ont solidement répondu à ces faibles objections, ayant fermé la bouche à ces esprits critiques par l'autorité de l'Église qui la toujours reconnue pour un ouvrage de saint Paul et un écrit inspiré, en montrant que Marcion lui-même n'avait pas osé la rejeter du nombre des Epîtres de l'Apôtre; que ce n'est pas la grandeur des pièces qui fait leur authenticité, puisque nous avons dans l'Ancien Testament des prophètes dont les écrits ne sont pas plus longs que cette Epître; que l'Esprit-Saint n'aimait pas moins saint Paul lorsqu'il saluait les fidèles et qu'il s'acquittait de ce que l'honnêteté ou la reconnaissance demandait de lui, que quand il écrivait sur les plus hauts mystères. S'il fallait rejeter toutes les lettres où il parle de ses affaires particulières et où il entre dans certains détails qui ne regardent que sa personne, il y en aurait peu qui fussent réservées (Préface sur l'Épître à Philémon).

En outre, le sujet de cette Epître n'est pas aussi futile qu'on le suppose. Il touche au contraire à une des questions sociales les plus graves. L'esclavage était, comme on le sait, la plaie profonde qui deshonora le monde ancien. En recommandant Onésime à Philémon, l'Apôtre prend en main la cause de l'esclave. Le paganisme avait laissé inscrire dans ses lois que l'esclave n'a aucun droit, qu'il ne peut ni posséder, ni tester, et que le maître en peut disposer comme de sa chose, sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne. Le christianisme, en établissant que tous les hommes sont égaux devant Dieu et la loi morale, a rendu à l'esclave sa dignité d'homme. Dans cette lettre où saint Paul appelle Onésime son frère, et le présente comme tel à Philémon, son maître, il a plus fait pour la ruine de l'esclavage que tous les philanthropes imaginables avec leurs déclamations vides et leurs théories subversives. Il a préparé avec une admirable sagesse l'abolition graduelle de cet abus, par la moralisation du maître et de l'esclave, dont les volontés ont fini par se rencontrer sans secousse et sans révolution dans l'expression elle-même du droit.

DIRECTION GENERALE



généalogies, les disputes et les contestations de la loi; parce qu'elles sont vaines et inutiles.

10. Fuyez celui qui est hérétique, après l'avoir repêché une ou deux fois;

11. Sachant que quiconque est en cet état, est pervers, et qu'il pèche, étant condamné par son propre jugement.

12. Lorsque je vous aurai envoyé Artémas ou Tychique, avez soin de venir promptement me trouver à Nicopolis, parce que j'ai résolu d'y passer l'hiver.

13. Envoyez devant, Zéna, docteur de la loi, et Apollon, et eussent soin qu'il ne leur manque rien.

14. Et que nos frères aussi apprennent à être toujours les premiers à pratiquer les bonnes œuvres, lorsque le besoin et la nécessité le demandent, afin qu'ils ne demeurent point stériles et sans fruit.

15. Tous ceux qui sont avec moi vous saluent. Saluez ceux qui nous aiment dans l'amour de la foi. La grâce de Dieu soit avec vous tous. Amen.

16. Faut savoir et accuser les corrompus. L'Église a toujours suivi cette règle. Avant de citer un hérétique à son tribunal, elle a toujours commencé par lui faire, au moins, deux monitions. S'il obstine, il est jugé et condamné.

12. Artémas. Ce personnage est inconnu. Mais comme saint Paul le désigne pour remplacer Titus en son absence, on suppose qu'il était évêque. L'Apôtre prend le même titre à l'égard de l'église d'Éphèse, à l'exclusion de Timothée (II. Tim., IV, 12), se voulant pas laisser ces grandes Églises sans pasteur. — Nicopolis. C'est probablement, comme nous l'avons dit dans la Préface, celle qui était située en Épire, vis-à-vis le promontoire d'Actium, et qu'Auguste bâtit un mois après sa victoire sur Antoine.

13. Zéna. Ce personnage est inconnu.

10. Corruptiorem. Communion, que le laïque fit succéder et menendo et respiciendo. — Debita. Hæreticos, scilicet, avaros, et respuo.

11. Subversus est. Hæreticos, avaros, et respuo. — Delinquentes. Scilicet, avaros, et respuo. — Proprie iudicio condemnatus. A seipso condemnatus, nimirum per se que facti, qui suo iudicio ut ab hæretico non emergit et respiciat.

12. Cum misero est. Te Artémas, sur Tychicum. Ut tibi absentiam in Cræta supplant. — Nicopolim. Que civitas est. Epist. — Hic etiam. Hic etiam transierit.

13. Epistolentem. Jure Morali. non Romani sed Græci. — Apollon. Cujus frequens mentio in Actis Apostolorum et Epistolis D. Pauli. — Et tibi illis desit. Monet ut in viatico instructio mittat, ut nihil illis desit in itinere.

14. Dilecti. — nostri. Te hortatus dicitur christianis. — Domus operibus proposita. Vix dicitur h. s. — Et non sint infructuosæ. Et etiam ipsi sui non derelinquantur proventum cum contrariis, et, ut possunt, fructum colant, juvantes suis verbis evangelicæ prædicationis et ministræ Ecclesiæ.

15. Qui secum sunt. Familiars et adjectores mei. — Qui nos amant in fide. Illi amant quem christiana fides producit. — Cum omnibus vobis. Et illibus qui apud te sunt.

genealogias, et contentiones, et pugnas legis debita; sunt enim inutiles et vana; sicut I. Tim. I. 8. et 4. 7. II. Tim. 2. 23.

10. Hæreticum hominem post unam et secundam correctionem debita;

11. Sciens quia subversus est qui ejusmodi est; et delinquit, cum sit proprio iudicio condemnatus.

12. Cum misero ad te Artémas, aut Tychicum, festina ad me venire Nicopolim; ibi enim statui hiemare.

13. Zéna legisperitum, et Apollon sollicitè præmitto, ut nihil illis desit.

14. Dicant autem et nostri bonis operibus pressæ ad usum necessarios; ut non sint infructuosæ.

15. Salutem te qui secum sunt omnes; salutem eos qui nos amant in fide. Gratia Dei cum omnibus vobis. Amen.

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE À PHILÉMON.

Il est certain que cette Epître fut écrite de Rome par saint Paul pendant sa première captivité, et qu'elle fut composée dans le même temps que l'Epître aux Colossiens; puisque les mêmes personnes, Timothée, Epaphras, Aristarque, Marc, Démas et Luc étaient avec l'Apôtre, lorsqu'il écrivit ces deux lettres. Elle est donc de l'an 62.

C'est une Epître familière qui a pour objet un événement domestique de peu d'importance, si on le considère en lui-même.

Philémon était un homme riche de Colosses, un excellent chrétien qui avait été converti à Ephèse par saint Paul ou par Epaphras qui fut probablement le premier apôtre et le premier évêque des Colossiens. Un de ses esclaves appelé Onésime, au lieu de profiter des bons exemples de son maître, l'avait volé et s'était enfui à Rome. Il y trouva saint Paul qui était dans les fers, et se convertit à la prédication de l'Apôtre.

Après l'avoir retenu quelque temps près de lui pour l'affermir dans la foi, saint Paul résolut de le renvoyer à son maître. Il lui remit à cet effet cette lettre pour Philémon, dans laquelle l'Apôtre plaide avec l'éloquence du cœur la cause de cet esclave infidèle qui avait obtenu le pardon de son Dieu, mais qui avait besoin d'être aussi pardonné par son maître.

C'est un chef-d'œuvre d'éloquence chrétienne. Rien n'est plus tendre, plus pressant et plus animé que le langage si charitable de l'Apôtre.

D'après saint Jérôme (Proem. in Epist. ad Philémon), quoique cette lettre ait été reçue par toute l'Église comme étant de saint Paul, il s'était cependant rencontré quelques critiques qui en avaient attaqué l'authenticité, et qui en avaient nié surtout l'inspiration, sous prétexte que le sujet qu'elle traitait n'était pas suffisamment élevé, et que ce n'était d'ailleurs qu'un billet très-court et sans importance.

Mais, dit très-bien D. Calmet, les Pères ont solidement répondu à ces faibles objections, ayant fermé la bouche à ces esprits critiques par l'autorité de l'Église qui la toujours reconnue pour un ouvrage de saint Paul et un écrit inspiré, en montrant que Marcion lui-même n'avait pas osé la rejeter du nombre des Epîtres de l'Apôtre; que ce n'est pas la grandeur des pièces qui fait leur authenticité, puisque nous avons dans l'Ancien Testament des prophètes dont les écrits ne sont pas plus longs que cette Epître; que l'Esprit-Saint n'aimait pas moins saint Paul lorsqu'il saluait les fidèles et qu'il s'acquittait de ce que l'honnêteté ou la reconnaissance demandait de lui, que quand il écrivait sur les plus hautes mystères. S'il fallait rejeter toutes les lettres où il parle de ses affaires particulières et où il entre dans certains détails qui ne regardent que sa personne, il y en aurait peu qui fussent réservées (Préface sur l'Épître à Philémon).

En outre, le sujet de cette Epître n'est pas aussi futile qu'on le suppose. Il touche au contraire à une des questions sociales les plus graves. L'esclavage était, comme on le sait, la plaie profonde qui deshonora le monde ancien. En recommandant Onésime à Philémon, l'Apôtre prend en main la cause de l'esclave. Le paganisme avait laissé inscrire dans ses lois que l'esclave n'a aucun droit, qu'il ne peut ni posséder, ni tester, et que le maître en peut disposer comme de sa chose, sans avoir à rendre compte de sa conduite à personne. Le christianisme, en établissant que tous les hommes sont égaux devant Dieu et la loi morale, a rendu à l'esclave sa dignité d'homme. Dans cette lettre où saint Paul appelle Onésime son frère, et le présente comme tel à Philémon, son maître, il a plus fait pour la ruine de l'esclavage que tous les philanthropes imaginables avec leurs déclamations vides et leurs théories subversives. Il a préparé avec une admirable sagesse l'abolition graduelle de cet abus, par la moralisation du maître et de l'esclave, dont les volontés ont fini par se rencontrer sans secousse et sans révolution dans l'expression elle-même du droit.

DIRECTION GENERALE



ÉPÎTRE A PHILÉMON.

CHAPITRE UNIQUE.

Saint Paul exhorte Philémon à recevoir Onesime, son esclave, qui s'était enfui de chez lui et était venu trouver, à Rome, l'Apôtre qui l'avait converti et baptisé.

1. Paul, prisonnier de Jésus-Christ, et Timothée, son frère, à notre cher Philémon, notre compatriote.
2. À notre très-cher saint Appie; à Archippe, le compagnon de nos combats; et à l'Église qui est dans votre maison.
3. Que Dieu notre Père et Jésus-Christ Notre Seigneur vous donnent la grâce et la paix.
4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je tends grâce à mon Dieu.
5. Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur Jésus, et votre charité envers tous les saints;
6. Et de quelle sorte la libéralité qui a été de votre foi se fait aux yeux de tout le monde, se faisant connaître par tant de bonnes œuvres qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de Jésus-Christ.
7. Car votre charité, mon cher frère, nous a comblés de joie et de consolation, voyant que les regards des saints ont reçu tant de soulagement, votre boné.

8. Paulus, vinculus Christi Jesu. Quasi talia dicitur: Per hæc vincula, quæ pro Christo patitur, obsecro. — Et Timotheus. Timotheum adfuit, significans idem illum optare et postulare. Adjector nostro, ius Philæmonem appellat, quod optibus et operæ in promovendo fratre Philone iustorum.
2. Appie. Erat hæc uxor Philæmonis. — Savori. In Christo, est enim christianus, ut innotuit ex his Philæmonis. — Archippo. Erat hic episcopus Colossænsium. — Communitati vestræ. Sic id est Timotheo, c. 1, n. 18, de laboribus in propagando Evangelio acquirit sub militis operibus. — Et Ecclesie quæ in domo tua est. Et universæ tuæ familie, quæ christianis est. — Sæpius memoravi tui factis. Qui nunquam oro quin tui meminisse, tanquam salubrem Deo commendem. Eisdem tuo gratias ago, nullius charitatem tuam, etc.
5. Audientis charitatem tuam, et fidem. Ordo et sensus est: Gratias ago Deo meo et illi quæ, fana referente, de te audio, scilicet de fide tua quam habes in Dominum Jesum, et de charitate quam patitur erga omnes sanctos, id est, christianos, operibus suis excelsis.
6. Ut communicatio fidei tua. Adeo ut illa tua in sanctos beneficentia et fide profecta operibus latere possit. — In ignitione omnis operis tui. Adnotantur omnes et prædicantur latere possit. — In ignitione omnis operis tui. Quod est te totum quod a vobis fit, solent excubitos opera tua bona, quæ plurima sunt. — Quod est te totum quod a vobis fit, solent excubitos opera tua bona, quæ plurima sunt. — Quod est te totum quod a vobis fit, solent excubitos opera tua bona, quæ plurima sunt. — In Christo Jesu. Per Christi gratiam, vel in negotio fidei Christi Jesu domini nostri.
7. In charitate tua. De charitate tua. — Visero amolatorum requierunt per te. Recenti sunt et refocillata. Sensus est, Philæmonem unum charitatem in eis declarasse, quod sanctus, id est, fidelis, sapia et misera cordipræ pressa misericorditer refocillasset.

8. Propter quod nullam fiduciam habens in Christo Jesu imperandam tibi quod ad rem pertinet.
9. Propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem et vinculus Christi Jesu.
10. Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis. Obsecro,
11. Qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem et mihi et tibi utilis.
12. Quem remisisti tibi. Tu autem illum, et mea viscera, suscipe;
13. Quem ego voluissim mecum delictore, ut pro te mihi ministraret in vinculis Evangelii.
14. Sine concilio autem tuo nihil volui facere, et non volui ex necessitate hominum illum esse, sed voluntarium.
15. Forsitan enim ideo discessit ad horam a te, ut æternum illum reciperes;
16. Jam non ut servum, sed pro servum christianum fratrem meum, maxime mihi; quanto autem magis tibi, et in curæ, et in Domino!
17. Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me;
18. Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.
19. Ut Paulus senex. Paul avait environ 60 ans; mais il était bien vieilli par ses travaux et sa souffrance. Il était dans les fers, il était appelé. A tous ces titres il pouvait commander à un chrétien comme Philémon. Mais Onesime avait fait tort à Philémon; c'était à celui-ci à lui pardonner et à lui faire la remise de sa dette. C'est pour cela, qu'au lieu d'un ordre, saint Paul lui adresse une prière, respectant ainsi son droit, à proportion.
11. Inutilis fuit. C'est par supériorité que saint Paul s'exprime ainsi; car Onesime avait manqué à la justice envers son maître, il avait péché contre le fidèle.
14. Sed voluntarium. Saint Paul reconnaît le droit du propriétaire, et il se scrupule fait de sa conscience de restituer cet esclave fugitif, sans en prévoir son maître et sans avoir obtenu son consentement.

8. Fiduciam. Hæc pueri, libertatem. — In Christo Jesu. Per Jesum Christum. — Imperandam tibi quod ad rem pertinet. Quod deprecans, conveniens et edificum tibi est, ut edicere tuam charitatem in servum tuum pœnitentem ostendas.
9. Propter charitatem magis obsecro. Tamquam quævis imperare possim, charitas, quæ te ut fratrem amo, facit ut nullum rogetur. — Quæ te vobis, ut Paulus senex. Cum sis senex rogetur ego; senes enim non increpant, sed rogantur sicut. — Et vinculus Jesu Christi. Adit Paulus senio sua vincula, ut alleviatur sit operibus, quod dicit: Ita hoc senio meo, si non, et vultem tunc vinculis meo.
10. Quem remisisti in vinculis. Quam in carcere constitutus in fidei iustitiam, et christianum fecisti.
11. Qui tibi. Inutilis fuit. Alitibus autem membris, quod vobis significat. — Tibi utilis. Quia talis nunc est ut ab eo utilitatem illam expectare possis.
12. Me viscerum. Viscera sua vocat illius ærum, quem genuit in Christo.
13. Pro te. Ut ipse id faceret quod faceret tu pro tua charitate si sine curæ.
14. Sine concilio autem tuo. Te inconsulto, ac præter voluntatem tuam. — Ut non vellet ex necessitate. Ne tuam beneficium in me potius et necessitate proficuum, quam ex voluntate, videretur.
15. Ideo discessit. Ideo permisit Dominum a te discedere. — Ad horam. Ad breve tempus. — Ut æternum illum reciperes. Non amplius a te necessarium.
16. Pro servo. In graeco est, frater dilectus, id est, plus quam servum, sollicitè christianum fratrem. — Christianum fratrem. Quia christianum, vocabatur enim christianus frater, ut supra videtur in his epistolis. — Quanto autem magis tibi. Quam quod duplici vinculo ascriptus est, et activitæ temporalis et spiritualis fraternalitatis. — In curæ. In servitutæ corporali. — In Domino. In rebus et fraternalitæ spirituali.
17. Si ergo habes me socium. Si tu sine tacet amicus et socius summas.
18. Hoc mihi imputa. Partum et debitum ejus in me transcribe, et si repetendum est, a me, me, pro illo sponsorero accipio.

8. Fiduciam. Hæc pueri, libertatem. — In Christo Jesu. Per Jesum Christum. — Imperandam tibi quod ad rem pertinet. Quod deprecans, conveniens et edificum tibi est, ut edicere tuam charitatem in servum tuum pœnitentem ostendas.
9. Propter charitatem magis obsecro. Tamquam quævis imperare possim, charitas, quæ te ut fratrem amo, facit ut nullum rogetur. — Quæ te vobis, ut Paulus senex. Cum sis senex rogetur ego; senes enim non increpant, sed rogantur sicut. — Et vinculus Jesu Christi. Adit Paulus senio sua vincula, ut alleviatur sit operibus, quod dicit: Ita hoc senio meo, si non, et vultem tunc vinculis meo.
10. Quem remisisti in vinculis. Quam in carcere constitutus in fidei iustitiam, et christianum fecisti.
11. Qui tibi. Inutilis fuit. Alitibus autem membris, quod vobis significat. — Tibi utilis. Quia talis nunc est ut ab eo utilitatem illam expectare possis.
12. Me viscerum. Viscera sua vocat illius ærum, quem genuit in Christo.
13. Pro te. Ut ipse id faceret quod faceret tu pro tua charitate si sine curæ.
14. Sine concilio autem tuo. Te inconsulto, ac præter voluntatem tuam. — Ut non vellet ex necessitate. Ne tuam beneficium in me potius et necessitate proficuum, quam ex voluntate, videretur.
15. Ideo discessit. Ideo permisit Dominum a te discedere. — Ad horam. Ad breve tempus. — Ut æternum illum reciperes. Non amplius a te necessarium.
16. Pro servo. In graeco est, frater dilectus, id est, plus quam servum, sollicitè christianum fratrem. — Christianum fratrem. Quia christianum, vocabatur enim christianus frater, ut supra videtur in his epistolis. — Quanto autem magis tibi. Quam quod duplici vinculo ascriptus est, et activitæ temporalis et spiritualis fraternalitatis. — In curæ. In servitutæ corporali. — In Domino. In rebus et fraternalitæ spirituali.
17. Si ergo habes me socium. Si tu sine tacet amicus et socius summas.
18. Hoc mihi imputa. Partum et debitum ejus in me transcribe, et si repetendum est, a me, me, pro illo sponsorero accipio.

19. C'est moi, Paul, qui vous écris de ma main : c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous detez vous-même à moi.

20. Oui, mon frère, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur; donnez-moi, au nom du Seigneur, cette agréable consolation.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement chez vous; car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois, par le service de vos frères.

23. Epaphras, qui est comme moi prisonnier pour Jésus-Christ, vous salue.

24. Avec Marc, Aristarque, Dymas et Lois, qui sont mes aides et mes compagnons.

25. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

26. *Simul, ... et servus tuii hospitium.* C'est la dernière trait par lequel l'Apôtre devait achever d'émouvoir Philémon et adoucir son assentiment.

27. *Epaphras.* Les personnages dont il nous le salut à saint Paul sont les mêmes que ceux qu'il cite à la fin de son *Épître aux Colossiens*. (Cf. Colos., IV, 10-14).

19. *Ego Paulus scripsi mea manu.* Antiqua christographum meam, has litteras mea manu scriptas, qui me fidelissimum interpono. — *Ego reddam.* Ego estipulam quidquid ille tibi debet. — *Et non dicam tibi, quod et seipsum mihi debet.* Neque enim volo creditum hoc tuii elideri, commemoratio beneficii que in te continet, et hoc puto ratione istos nos equare.

20. *Et.* *Frater.* Quasi dicit: Sans-egy debituim solviam. Vid equare est: ita, quoniam, frater, fiat, et omnium recipias in gratiam. — *Ego te servus tu Domini.* Ex te hunc fructum et ex tua benignitate cupiam; hunc consolationis et iusticie fructum referam, ut scilicet On saluum in gratiam recipias. — *Refoce viscera mea.* Recria hoc beneficii saluum mecum.

21. *Domini me volis.* A Domino cogedi, vinculis liberatum.

22. *In Christo Jesu.* Propter Christum.

24. *Ajutores mei.* In negotio Evangelii.

25. *Don spiritus vestro.* Volentem.

19. Ego Paulus scripsi mea manu; ego reddam, et non dicam tibi quod et seipsum mihi debet;

20. Ita, frater. Ego te servus in Domino; refico viscera mea in Domino.

21. Considens in obedientia tua, scripsi tibi; sciens quoniam et super id quod dico, facies.

22. Simul autem et para mihi hospitium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Salutat te Epaphras, conceptivus meus, in Christo Jesu.

24. Marcus, Aristarchus, Demas et Lucas, adiutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX HÉBREUX.

1. Du temps et du lieu où cette Épître a été composée. — 2. De son caractère et de son objet. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. Son authenticité. — 5. Sa canonicité. — 6. De son style et de sa doctrine.

4. Tous les commentateurs reconnaissent que cette Épître a été composée avant la ruine de Jérusalem et de son temple; car l'auteur en parle comme de choses existantes (x, 1-6; x, 1-3). Timothée venait d'être délivré de ses fers (xiii, 23) et l'Apôtre se voyait à la veille de pour lui-même de sa liberté. Il écrit aux Hébreux qu'il a l'espérance de les aller voir bientôt (xiii, 19, 23). Ces indications nous font croire que saint Paul composa cette Épître sur la fin de sa captivité, peu de temps après les Épîtres à Philémon et aux Colossiens, l'an 63.

Il était donc à Rome comme l'ont cru saint Chrysostome, Théodoret et la plupart des commentateurs anciens. C'est aussi le sentiment de Cornelle Lapiere, du Père Justiniani, de Marchini, de Bisping, de Reischl, et de l'abbé Vidal dans sa savante *Vie de saint Paul*.

2. « Comme la formule usitée dans les Épîtres grecques manque au commencement de celle-ci, on demande, dit Michaëlis, si malgré la suscription, c'est réellement une Épître envoyée à une société particulière ou à quelques sociétés, ou seulement une dissertation destinée à tous les lecteurs. » Mais on ne peut contester à cet écrit le caractère épistolaire. L'Apôtre s'y adresse aux Juifs en particulier; tous les arguments qu'il fait sont des arguments *ad hominem* qu'il emprunte à leurs livres sacrés ou à leurs usages. Il leur parle de leur situation, des persécutions qu'ils éprouvent, des maux dont ils sont menacés. Il leur promet sa visite et leur envoie ses salutations.

Si pour des raisons particulières il ne commence pas cette Épître comme les autres; si la terminie de même. Mais la lettre avait précisément le privilège de pouvoir aborder toutes sortes de sujets. L'Apôtre en profite ici pour se livrer aux considérations théologiques les plus élevées sur la nature et la destinée de la loi mosaïque considérée dans ses rapports avec l'Évangile. C'est ce qui donne à cet ouvrage, en beaucoup d'endroits le ton et le caractère d'une dissertation savante.

Il s'adresse spécialement aux Juifs de Palestine qui avaient conservé le nom d'Hébreux, tandis que les Juifs de la dispersion portaient celui d'*hellénistes*. L'Église de Jérusalem avait toujours excité tout particulièrement son intérêt. Il avait fait des collectes pour la secourir dans son indigence; et pendant qu'il était dans les fers, il avait appris avec douleur tout ce qu'elle avait eu à souffrir de la part des Juifs incrédules. Les chrétiens chassés du temple et de la synagogue avaient été dépouillés de tous leurs biens et réduits à la plus extrême misère. Leur évêque saint Jacques, venait d'être précipité du haut du temple, par l'ordre d'Ananus, et il y en avait qui avaient eu la faiblesse d'apostasier au milieu de ces rudes épreuves.

D'autre part, les judaïsants faisaient leurs efforts pour retenir les Juifs convertis sous le joug des observances légales. Ils faisaient aux chrétiens une obligation de se faire circoncire et d'offrir dans le temple des sacrifices, comme si la loi ancienne n'avait pas été abrogée par la loi nouvelle. Cette erreur paralysait l'action de la grâce et enlevait au Christ et à son œuvre sa grandeur et son efficacité.

En apprenant toutes ces choses, le sabbé de saint Paul ne put y tenir. Il espérait aller bientôt à Jérusalem, mais comme autrefois il s'était fait précéder à Rome par son Épître aux Romains, il voulut se faire précéder dans la ville sainte par une *Épître aux Hébreux*.

3. Cette Épître se divise, comme la plupart des autres, en deux parties : la partie dogmatique et la partie morale.

19. C'est moi, Paul, qui vous félicite de ma main : c'est moi qui vous le rendrai, pour ne vous pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

20. Oui, mon frère, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur; donnez-moi, au nom du Seigneur, cette agréable consolation.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

22. Je vous prie aussi de me préparer un logement chez vous; car j'espère que Dieu me redonnera à vous encore une fois, par le service de vos frères.

23. Epaphras, qui est comme moi prisonnier pour Jésus-Christ, vous salue.

24. Avec Marc, Aristarque, Dymas et Lois, qui sont mes aides et mes compagnons.

25. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit. Amen.

26. *Simul, ... et servus tuii hospitium.* C'est la dernière trait par lequel l'Apôtre devait achever d'émouvoir Philémon et adoucir son assentiment.

27. *Epaphras.* Les personnages dont il nous le salut à saint Paul sont les mêmes que ceux qu'il cite à la fin de son *Épître aux Colossiens*. (Cf. Colos., IV, 10-14).

19. *Ego Paulus scripsi mea manu.* Amicus christographum meum, has litteras mea manu scripsi; qui me fidelissimum interpono. — *Ego reddam.* Ego estipulam quidquid ille tibi debet. — *Et non dicam tibi, quod et seipsum mihi debet.* Neque enim volo creditum hoc tuii elidat, commemorando beneficia que in te contuli, et hoc puto rationes istas nos equare.

20. *Et.* *Frater.* Quasi dicit: Sano ego debituim solviam. *Vid equare est ista, quoniam frater, fiat, et omnium recipias in gratiam.* — *Ego te servum in Domino.* Ex te hunc fructum et ex tua benignitate capiam; hunc consolationis et iusticie fructum referam, ut scilicet On saluum in gratiam recipias. — *Refoce viscera mea.* Recreata hoc beneficiis saluum mecum.

21. *Donati me vobis.* A Domino cogedi, vinculis liberatum.

22. *In Christo Jesu.* Propter Christum.

24. *A sociis mei.* In negotio Evangelii.

25. *Don spiritus vestro.* Volentem.

19. Ego Paulus scripsi mea manu; ego reddam, et non dicam tibi quod et seipsum mihi debet;

20. Ita, frater. Ego te servum in Domino; refico viscera mea in Domino.

21. Condens in obedientia tua, scripsi tibi; sciens quoniam et super id quod dico, facies.

22. Simul autem et pro me hospitium; nam spero per orationes vestras donari me vobis.

23. Salutem te Epaphras, conceptivus meus, in Christo Jesu.

24. Marcum, Aristarchum, Demas et Lucas, adiutores mei.

25. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.

PRÉFACE SUR L'ÉPÎTRE AUX HÉBREUX.

1. Du temps et du lieu où cette Épître a été composée. — 2. De son caractère et de son objet. — 3. Analyse de cette Épître. — 4. Son authenticité. — 5. Sa canonicité. — 6. De son style et de sa doctrine.

4. Tous les commentateurs reconnaissent que cette Épître a été composée avant la ruine de Jérusalem et de son temple; car l'auteur en parle comme de choses existantes (x, 1-6; x, 1-3). Timothée venait d'être délivré de ses fers (xiii, 23) et l'Apôtre se voyait à la veille de pour lui-même de sa liberté. Il écrit aux Hébreux qu'il a l'espérance de les aller voir bientôt (xiii, 19, 23). Ces indications nous font croire que saint Paul composa cette Épître sur la fin de sa captivité, peu de temps après les Épîtres à Philémon et aux Colossiens, l'an 63.

Il était donc à Rome comme l'ont cru saint Chrysostome, Théodoret et la plupart des commentateurs anciens. C'est aussi le sentiment de Cornelle Lapiere, du Père Justiniani, de Marchini, de Bisping, de Reischl, et de l'abbé Vidal dans sa savante *Vie de saint Paul*.

2. « Comme la formule usitée dans les Épîtres grecques manque au commencement de celle-ci, on demande, dit Michaëlis, si malgré la suscription, c'est réellement une Épître envoyée à une société particulière ou à quelques sociétés, ou seulement une dissertation destinée à tous les lecteurs. » Mais on ne peut contester à cet écrit le caractère épistolaire. L'Apôtre s'y adresse aux Juifs en particulier; tous les arguments qu'il fait sont des arguments *ad hominem* qu'il emprunte à leurs livres sacrés ou à leurs usages. Il leur parle de leur situation, des persécutions qu'ils éprouvent, des maux dont ils sont menacés. Il leur promet sa visite et leur envoie ses salutations.

Si pour des raisons particulières il ne commence pas cette Épître comme les autres; si la terminie de même. Mais la lettre avait précisément le privilège de pouvoir aborder toutes sortes de sujets. L'Apôtre en profite ici pour se livrer aux considérations théologiques les plus élevées sur la nature et la destinée de la loi mosaïque considérée dans ses rapports avec l'Évangile. C'est ce qui donne à cet ouvrage, en beaucoup d'endroits le ton et le caractère d'une dissertation savante.

Il s'adresse spécialement aux Juifs de Palestine qui avaient conservé le nom d'Hébreux, tandis que les Juifs de la dispersion portaient celui d'*hellénistes*. L'Église de Jérusalem avait toujours excité tout particulièrement son intérêt. Il avait fait des collectes pour la secourir dans son indigence; et pendant qu'il était dans les fers, il avait appris avec douleur tout ce qu'elle avait eu à souffrir de la part des Juifs incrédules. Les chrétiens chassés du temple et de la synagogue avaient été dépouillés de tous leurs biens et réduits à la plus extrême misère. Leur évêque saint Jacques, venait d'être précipité du haut du temple, par l'ordre d'Ananus, et il y en avait qui avaient eu la faiblesse d'apostasier au milieu de ces rudes épreuves.

D'autre part, les judaïsants faisaient leurs efforts pour retenir les Juifs convertis sous le joug des observances légales. Ils faisaient aux chrétiens une obligation de se faire circoncire et d'offrir dans le temple des sacrifices, comme si la loi ancienne n'avait pas été abrogée par la loi nouvelle. Cette erreur paralysait l'action de la grâce et enlevait au Christ et à son œuvre sa grandeur et son efficacité.

En apprenant toutes ces choses, le sabbé de saint Paul ne put y tenir. Il espérait aller bientôt à Jérusalem, mais comme autrefois il s'était fait précéder à Rome par son Épître aux Romains, il voulut se faire précéder dans la ville sainte par une *Épître aux Hébreux*.

3. Cette Épître se divise, comme la plupart des autres, en deux parties : la partie dogmatique et la partie morale.

1. La partie dogmatique comprend les neuf premiers chapitres et le chapitre x jusqu'au verset 18.

Pour détacher entièrement les Juifs de la loi mosaïque, et de toute doctrine étrangère ou contraire à l'Évangile, dans un début sublime comparable à celui de l'Évangile de saint Jean, saint Paul enseigne la divinité de Jésus-Christ. Il le montre au-dessus des prophètes, des patriarches, de Moïse, d'Aaron, des anges et de toutes les créatures, comme la gloire éternelle du Père, son image consubstantielle, le créateur, le gouverneur et le conservateur de toutes choses. Ses humiliations étant toujours la pierre d'achoppement des Juifs, il leur en donne la raison et fait disparaître cette cause de scandale.

En présence de cette grande vérité, il n'attend pas à sa seconde partie pour dégarer la consécration morale qui découle de ce grand mystère. Il proclame la nécessité où nous sommes tous de suivre un pareil guide.

Tel est l'objet des deux premiers chapitres.

La divinité de Jésus-Christ était la réfutation tout à la fois des judaïsants et des gnostiques. Au chapitre III, saint Paul attaque directement les partisans de la loi de Moïse, et il compare Jésus-Christ à Moïse. De l'excellence du nouveau législateur, il conclut l'abrogation de la loi ancienne et la nécessité de suivre la loi nouvelle. À cet égard, il engage les Juifs à ne pas imiter ceux de leurs pères qui ont été rebelles à la loi de Moïse. Ceux qui se montreront rebelles à la loi du Christ commettront une faute beaucoup plus grave, puisque cette loi est plus élevée et plus parfaite, et seront, par conséquent, plus sévèrement punis.

Ces considérations sont développées chap. III et IV.

L'abrogation de la loi entraînait celle du culte et du sacerdoce. L'Apôtre avait traité de la première dans ses Épîtres aux Romains et aux Galates. Ici il complète son poëme, et il entre à ce sujet dans des considérations tout à fait nouvelles. C'est la partie neuve et originale de cette Épître.

Il décrit d'abord le sacerdoce de Jésus-Christ qui n'est pas selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech. À cette occasion, il fait une digression dans laquelle il reproche aux Hébreux leur peu de disposition à entrer dans l'intelligence des grandes vérités de la religion, et les exhorte à s'élever avec lui aux considérations qu'il va leur présenter sur la transformation que leur culte doit subir. Il leur fait sentir en passant le danger de l'apostasie à laquelle les exposait l'affaiblissement de leur foi (v. 14, 17).

Au chapitre VII, l'Apôtre reprend la thèse qu'il avait interrompue au milieu du chapitre V, et il décrit ce qu'était Melchisédech, faisant l'application de tous ses caractères au Christ dont il était la figure. Il démontre l'abrogation du sacerdoce lévitique, et fait ressortir en même temps l'excellence du sacerdoce nouveau qui a son expression dans Jésus-Christ, le seul vrai pontife, notre médiateur, dont le sacrifice offre une seule fois à sa suite et au delà pour le rachat de toute l'humanité. Il appuie sur l'invalidité des sacrifices anciens, et il en conclut la nécessité du sacrifice nouveau, dont la Victime pure et sans tache est d'un prix infini. C'est par cette démonstration que se termine la partie dogmatique de cette Épître (VII-X, 18).

On voit que toute spéculative qu'elle est, cette première partie n'en renferme pas moins une foule de vérités pratiques. L'Apôtre interrompt souvent sa discussion ou son exposition pour indiquer ou même pour développer au point de vue moral les conclusions que les Hébreux devaient en tirer.

II. Cette première partie avait pour objet de punir les Juifs convertis contre les erreurs des novateurs qui charchaient à les détourner de la vraie doctrine pour les retener sous le joug de la Synagogue. L'Apôtre leur montre la vérité de cet enseignement, en leur faisant voir que la loi ancienne et le sacerdoce ancien sont évanouis.

Dans la seconde partie, qui est la partie morale, il va s'efforcer de les soutenir contre la tentation de l'apostasie que les persécutions rendent très-dangereuse. Il commence par leur inspirer de l'horreur pour ce crime. Il leur rappelle ensuite leurs bonnes actions et les exhorte à ne pas perdre par une lâcheté tous les mérites qu'ils ont acquis (x, 49-39).

La foi étant en péril, il leur montre que par cette vertu les saints de l'Ancien Testament se sont rendus recommandables, et leur cite cette nuée de témoins pour les engager à marcher à leur suite (chap. XI).

Enfin, il leur propose l'exemple de Jésus-Christ et cherche à leur faire aimer la souffrance elle-même, en décrivant tous les avantages qu'ils pouvaient en tirer. Pour qu'ils joignent les bonnes œuvres à la foi, il leur recommande l'accomplissement de tous leurs devoirs envers leurs proches, envers eux-mêmes et envers la religion, et il termine par un avis qui résume tous les autres, c'est de rester inséparablement attachés à Jésus-Christ (chap. XII, XIII).

De toutes les Épîtres de saint Paul, l'Épître aux Hébreux est la seule dont l'authenticité et la canonicité n'aient pas été universellement et perpétuellement admises dans l'Église.

4. En Orient, tous les Pères de l'Église grecque, sans aucune exception, ont reconnu que cette Épître était de saint Paul. Dans l'Église latine des doutes se sont élevés au commencement du III^e siècle.

Saint Pierre, écrivant aux Juifs dispersés, leur rappelle que Paul leur a écrit une lettre particulière sur le sujet qu'il traite lui-même, c'est-à-dire sur la pureté de vie, la gravité de l'apostasie et la sévérité des jugements de Dieu (II. Pet., III, 15). D'après la manière dont il caractérise cette lettre, il semble manifester qu'il veut parler de l'Épître aux Hébreux. Saint Clément de Rome ne se contente pas de citer cette Épître, mais il limite et s'inspire des pensées de l'Apôtre. Si saint Polycarpe et saint Ignace ne la désignent pas expressément dans leurs lettres, ils y font souvent allusion, et supposent que l'autorité en était universellement reconnue de leur temps.

Un prêtre de l'Église de Rome, Catus, semble avoir le premier révoqué en doute l'authenticité de cette Épître. À partir de ce moment, les doutes se forment en Occident, par suite de l'abus que les montanistes et les novatens faisaient de cet écrit. Tertullien l'attribue à saint Barnabé; d'autres croient qu'elle est de saint Luc l'Évangéliste, du pape saint Clément, de Tertullien lui-même, d'Apollon ou d'un Juif inconnu de l'Église d'Alexandrie. Mais toutes ces opinions ne sont que des sentiments individuels qui ne rallient qu'un petit nombre de personnes, et pendant qu'elles se produisent la tradition générale n'en maintient pas moins le nom de Paul à la tête de son œuvre.

L'Église romaine, dans la personne de ses Pontifes, n'a pas varié à ce sujet. Nous n'avons d'elle que deux documents relatifs aux canons des Livres saints : la lettre d'Innocent I^{er} à Exupère, et le décret du pape Gelase, et dans ces deux documents, l'Épître aux Hébreux est comprise et placée sous le nom de saint Paul. Le troisième concile de Carthage (397) et le concile d'Hippone (431), tenus sur la fin du IV^e siècle, nous montrent l'Église d'Afrique pénétrée du même sentiment, et comme elle était issue de celle de Rome, il est clair que tel était l'enseignement qu'elle avait reçu de l'Église romaine elle-même. Ces sentiments se sont reproduits et ailleurs que du III^e au VI^e siècle. À partir du VI^e, tous les doutes ont cessé, et l'Église d'Occident est unanime, comme celle d'Orient, à reconnaître que saint Paul est l'auteur de cette Épître.

Elle ne lui a été contestée que dans les temps modernes par les protestants, et ils ont obéi en cela à des préventions dogmatiques plutôt qu'à des raisons sérieuses dirigées contre les témoignages que nous venons de citer.

À ces témoignages de l'Église catholique, nous pourrions ajouter ceux des hérétiques des divers siècles. Car, à part les ariens qui l'ont rejetée, parce qu'elle combattait trop visiblement leurs erreurs, tous les autres l'ont admise comme l'ouvrage de saint Paul. Les nestoriens et les sutchéens, qui restent encore en Orient, n'ont pas changé d'avis à ce sujet.

Traîtres, si l'on compare cette Épître aux autres Épîtres du même Apôtre, on y trouve la même doctrine, les mêmes images, le même genre d'argumentation, la même coupe de phrase, et le même procédé d'interprétation appliqués aux livres de l'Ancien Testament. Ce qu'il dit aux Hébreux, il l'a dit aux Colossiens, aux Romains, aux Philippiens, aux Galates; seulement des pensées qu'il n'avait fait qu'effleurer ailleurs sont ici parfaitement développées, et là où il n'y avait qu'une indication il a mis un raisonnement ou un tableau.

Il connaissait toutes les préventions qu'avaient les Juifs contre lui, et on dirait que pour les faire tomber il s'est appliqué à travailler sa lettre avec d'autant plus de soin qu'il savait qu'elle aurait à triompher de plus grandes difficultés.

5. Mais si l'authenticité de l'Épître aux Hébreux est certaine au point qu'il y aurait de la témérité à la contester, sa canonicité est de foi. Il n'est plus permis de douter de son inspiration depuis que le concile de Trente l'a comprise parmi les livres divins du Nouveau Testament, et qu'il a frappé d'anathème celui qui n'admettrait pas les livres compris dans le canon des saintes Écritures, tel qu'il l'a proclamé.

Le concile de Laodicée chez les Grecs (366) et celui de Carthage chez les Latins (397) avaient rendu, au IV^e siècle, la même décision. Cette Épître avait été lue de tout temps, comme un livre inspiré, dans l'Église grecque, à la messe et dans ses offices, et l'Église latine l'avait imitée à partir du IV^e et du V^e siècle.

Les anciens Pères et les docteurs de l'Église l'avaient citée dans leurs écrits avec la même autorité que l'Écriture sainte, de telle sorte que le concile de Trente, en portant sa décision, n'a fait que promulguer ce que la tradition avait toujours enseigné.

Cependant cette décision n'implique pas celle de l'authenticité. L'Église reconnaît comme inspirés les cent cinquante psaumes de la Bible, mais elle ne nous oblige pas à croire qu'ils sont de David. Après la décision des conciles de Laodicée et de Carthage, plusieurs écrivains, tout en reconnaissant que cette Épître était inspirée, hésitaient encore sur le nom de l'auteur.

Mais aujourd'hui, quoiqu'il ne soit pas de foi qu'elle soit de saint Paul, il y aurait de la témérité à dire le contraire; puisqu'on s'écarterait sans raison grave de l'opinion commune de l'Église.

6. On s'est demandé en quelle langue cette Épître avait été composée. Clément d'Alexandrie, Euthalius, Théodoret et saint Jérôme, ont dit que l'Apôtre avait écrit aux Hébreux dans leur propre langue; et que le texte que nous en avons était une traduction grecque qui avait été faite probablement par saint Luc. On croyait se rendre compte par là de l'élevation des pensées qui est la même que dans les autres Épîtres de saint Paul, et de la perfection du style qu'on trouvait aussi par ce celui de saint Luc.

Mais si le texte original avait été en hébreu, on aurait dû en trouver des traces. Les Pères des premiers siècles en auraient rencontré des copies, comme ils ont trouvé des copies du texte hébreu de l'Évangile de saint Matthieu. Une traduction n'a jamais la même allure qu'une composition originale. Un critique exercé verrait bien à travers le grec la couleur de la diction hébraïque, comme saint Jérôme l'a constatée dans la traduction grecque du livre de l'Écclésiastique.

Comme on ne remarque rien de semblable dans l'Épître aux Hébreux, et que les citations elles-mêmes de l'Ancien Testament sont empruntées à la version des Septante, on est forcé de reconnaître que cette Épître a été écrite en grec comme toutes les autres.

Quoique les adversaires de son authenticité se soient appuyés surtout sur la diversité de style pour attaquer leurs attaques, nous ne craindrions pas de dire que ces différences ne nous ont pas paru aussi grandes qu'on les suppose.

D'abord, pour le fond de l'ouvrage, ce sont exactement les mêmes pensées, que celles que nous avons rencontrées dans les autres lettres du grand Apôtre. L'abrogation de la loi, son inutilité pour le salut, la justification par la foi, l'insuffisance des sacrifices anciens, la stérilité des observances légales, la supériorité du christianisme sur le judaïsme, la divinité du Christ, qui, comme législateur, efface Moïse, et comme Pontife, tout le sacerdoce lévitique, ce sont les idées fondamentales que l'on peut appeler la base de toute la doctrine de saint Paul.

Le style de cette Épître est plus soigné que celui des autres, mais il a la même caractère. Les phrases sont habituellement chargées d'images et de répétitions. Les discours sont abondants. Les explications allégoriques et mystiques sont les mêmes que dans les autres Épîtres, et souvent la marche du raisonnement présente les mêmes difficultés que l'on résout d'après les principes généraux que nous avons posés dans notre Préface générale sur les Épîtres du grand Apôtre (Voyez plus haut, page 9).

C'est ce qui nous fait considérer comme de bien peu de valeur les objections de détail qu'on oppose aux témoignages irrécusables sur lesquels nous croyons avoir établi l'autorité divine de cette œuvre admirable.

ÉPÎTRE AUX HÉBREUX.

CHAPITRE PREMIER.

Jésus-Christ élevé au-dessus des prophètes qui ont paru sous l'Ancien Testament, et au-dessus des anges, par qui la loi mosaïque a été donnée.

1. Multifariam multisque olim Deum loquens patribus in prophetis, novissime,

1. Dieu ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions et en diverses manières, par les Prophètes,

2. Diebus istis locutus est nobis in Filio, quem constituit heredem universalium, per quem fecit et sæcula.

2. Nous a parlé tout nouvellement, et de nos jours, par son propre Fils, qu'il a fait héritier de toutes choses, et par qui il a créé les siècles;

3. Qui cum sit splendor gloriæ, et figura substantiæ ejus, portansque con-

3. Et comme il est le splendeur de sa gloire, et le caractère de sa substance, et qu'il soutient

Cas. 1. — Multifariam. Ce chapitre est une introduction sublime, qui rappelle le début de l'Évangile et de la première Épître de saint Jean. L'Apôtre y établit la divinité de Jésus-Christ, et pour cela il montre: 1^o qu'il est au-dessus de tous les prophètes de l'Ancien Testament (1-3); 2^o qu'il est au-dessus des anges qui sont les ministres de Dieu et les conducteurs des hommes (4-14). — In prophetis. Il faut entendre par là, non-seulement les prophètes mais aussi les écrits dans l'Ancien Testament, mais encore tous les patriarches, Adam, Abraham, Isaac, Jacob, tous ceux qui ont reçu de Dieu la promesse du Rédempteur.

2. In Filio. Non par son fils adoptif, mais par celui qui est son Fils de nature. Autrement, l'antithèse que saint Paul veut établir entre le Christ et les prophètes, héritiers de tous, — Quem constituit heredem, in Christo, dit saint Thomas, sunt sine jure, actibus dignitas et humanitas. Secundum ergo quod est filius naturalis non est constitutus heres, sed est naturaliter sui in quantum homo... et secundum hoc est constitutus heres universorum (Thom. loc. cit.). — Universalium. Jésus-Christ nous dit lui-même que ce donateur universel lui a été donné: Datus est mihi omnis potestas, in celo et in terra (Math. XXVIII, 18). — Per quem. L'Apôtre fait entendre, que le Christ comme Dieu, a été la cause efficiente de toute la création. C'est dans le même sens que saint Jean a dit: Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est (Joan., I, 3). — Sæcula. Ce mot est pris dans le sens que lui donne Moïse plus loin, par l'Apôtre lui-même (Hebr., XI, 5): Fide intelligimus, apud eam æternis verbis Dei, et sine finibus sæcula ferunt.

3. Qui cum sit splendor gloriæ. Il est produit par le Père, comme l'Éclair qui le splendeur que redonne un corps lumineux; il est de même nature que lui, il lui est coéternel et consubstantiel; c'est ce que le concile de Nicée a exprimé en disant: Deum de Deo, issu de la substance, — Figura substantiæ. C'est une image parfaite, vivante, et substantielle. Le Père est le produit, mais la lumière et communiqué toute sa substance. C'est pour cela que Jésus-Christ disait de lui-même: Qui videt me, videt et Patrem meum (Joan., XIV, 9). — Portansque omnia. Non en tant que leur auteur, mais en tant que leur soutien, comme le verbe dit: Cum per ipsum conservaretur omnia, et sine ipso creata sunt omnia (Coloss., I, 17). — Splendor gloriæ. Ce mot est pris dans le sens que lui donne Moïse plus loin, par l'Apôtre lui-même (Hebr., XI, 5): Fide intelligimus, apud eam æternis verbis Dei, et sine finibus sæcula ferunt.

Cas. 1. — Multifariam. Hébraïque. Quasi dicitur: Multifarie, per multas partes et vias: itaque olim variis mysteriis in prophetis revelavit: — Multaque modis. Quia variis fuerunt viamque et revelationum forme. — Locutus est nobis in Filio. Locutus est nobis, id est, locutus.

2. Locutus est nobis in Filio. Nisi Filius suum, et per-uno locutus est. — Heredem universalium. Dominum totius mundi, quod dominum simul cum Patre immortali immortaliter. — Universalium. Quod dicitur in Patre, et dicitur in me, et dabo tibi quæcunque volueris. — Splendor gloriæ. Splendor gloriæ, id est, splendor gloriæ. — Portansque omnia. Conservans omnia. Cum humana Christi natura ad divinum progreditur. Per verbum ipse assensio condidit, id est, temporis et sempiterna omnia, scilicet mundum et quicquid in eo continetur.

3. Splendor. Anagnorax, refugientia, que modo radice a solo respiciunt; sed enim lumen de lumine. — Figura substantiæ ejus. Vera et expressio substantiæ Patris. In græco est, χαρακτήρ, character substantiæ ejus, quasi dicitur, exemplata figura; hoc enim significat χαρακτήρ, id est, exemplum, notam aut formam imprimere. Significat ergo Apollonius ΕΙΧΟΝΟΤΑΤΟΥ, id est, exemplum, notam aut formam imprimere. Significat ergo Apollonius ΕΙΧΟΝΟΤΑΤΟΥ esse Patris imaginem, non inamem, umbratam, figuram et æqualem, sed consubstantialem expressam, et que ad verum Patrem representat. — Portansque omnia. Conservans omnia que facta sunt. — Verbo videtur esse. Notu ponatur esse, sive patenti suo iusti et imperio. — Universalium peccatorum factum. Nam decaudat Apollonius ad humanam naturam. Christus enim ad hominem peccatorum et abolitionem omnium peccatorum nostrorum operatur, satisfaciendo divine justitiæ. — Mærjetatis. Dei. — In celo. In celo.

2. Qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse lui a été fidèle dans toute sa maison.

3. Car si il est jugé digne d'une gloire d'autant plus grande que celle de Moïse, que celui qui a bâti la maison est plus estimable que la maison même.

4. Car il n'y a point de maison qui n'ait été bâtie par quelqu'un : et celui qui est l'architecte et le créateur de toutes choses, c'est Jésus-Christ qui est Dieu.

5. Car quant à Moïse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme un serviteur occupé pour annoncer tout ce qui lui était ordonné de dire.

6. Mais Jésus-Christ, comme Fils de Dieu, a l'autorité sur sa maison : et nous sommes nous-mêmes sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance, et une attente pleine de joie des biens que nous espérons.

7. C'est pourquoi aussi le Saint-Esprit nous dit, si vous entendez aujourd'hui sa voix,

8. N'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au désert à l'Église; Moïse est le serviteur de Dieu, une créature, l'économie de la maison dont le Christ est l'architecte (1-6). Et nous sommes nous-mêmes cette maison, à condition que nous persévérons dans la foi. Pour y engager les Juifs, l'Apôtre leur cite ce qui est arrivé à leurs pères (7, 8). Et il fait des réflexions pratiques sur cette citation (10-19) : Apostolus et pontifex. Jésus-Christ est autre puisqu'il est envoyé de Dieu son Père, et il est le grand pontife de la religion chrétienne. Il réunit dans sa personne l'office de Moïse et celui d'Aaron, ici il démontre plus loin, l'Apôtre-moïse, que son sacerdoce est supérieur à celui d'Aaron, ici il démontre qu'il est supérieur à Moïse.

9. Sicut et Moyses. Dieu rend lui-même témoignage à Moïse de la fidélité avec laquelle il a rempli sa mission : et nous seuls avons mérité Moïse, qui, in omni domo mea fidelitatem tenui (Num., 12). Jésus-Christ a été fidèle à Dieu dans l'Église, comme Moïse l'avait été dans la Synagogue, il a exécuté tout ce que son Père lui avait prescrit, ainsi que Moïse l'avait fait (10-19). Le mot est, mais nous ne sommes pas rassemblés que ses tours différencie de nature et de dignité.

10. Qui fabricavit illam. C'est Jésus-Christ qui a bâti la maison dans laquelle Moïse a été serviteur d'Édife; c'est lui qui a formé le peuple de Dieu dont Moïse faisait partie. Car c'est lui qui a été l'architecte, comme l'a dit l'Apôtre au début de cette Epître.

11. Qui enim omnia creavit Deum est. Ces paroles prises dans leur généralité, s'entendent de Dieu universel. Mais il n'est pas moins évident que saint Paul les applique à Jésus-Christ, comme l'indique la paraphrase, parce qu'autrement son raisonnement ne serait pas concluant.

12. Quo domus vestra non. Nous sommes sa maison, c'est-à-dire l'Église, ce n'est à substituer à la Synagogue dont Moïse a été le chef. Mais saint Paul présente les Juifs que, lui peut, tout ce qui appartenait au corps de Moïse, n'être pas du tout à lui, et il condamne ainsi la doctrine calviniste de l'immensité de la foi et de la justice.

13. Nolite obdurare corda vestra. Cette exhortation que fait ici l'Apôtre aux Juifs, est d'au-

2. Qui fidelis est ei qui fecit illum, sicut et Moyses in omni domo eius. (1. Num. 12.)

3. Amplioris enim glorie iste pro Moyses dignus est habitus, quanto ampliore honore habet domus, qui fabricavit illam.

4. Omnia namque domus fabricator ab alicquo; qui autem omnia creavit, Deus est.

5. Et Moyses quidem fidelis erat in tota domo eius tanquam famulus, in testimonium eorum que dicebat erant.

6. Christus vero tanquam filius in domo sua; qui domus sumus nos, si fiduciam, et gloriam ipsi, naque ad finem, firmam retineamus.

7. Quapropter sicut dicit Spiritus sanctus: et Hodie si vocem eius audieritis, (1. Psal. 94. 8. Infr. 4. 7.)

8. Nolite obdurare corda vestra, si-

ries dans le désert, au jour de la tentation; et dans la contradiction;

9. Oh vous pétez me tenterez, où ils vouleront éprouver ma puissance; et où ils virent les grandes choses que je fis en leur faveur.

10. J'ai supporté ce peuple avec peine, durant quarante ans, et j'ai dit, ils se laissent toujours emporter à l'égarment de leur cœur; ils ne connaissent ni moi, mes voies.

11. C'est pourquoi je leur ai juré dans ma colère qu'ils n'entrèrent point dans le lieu de mon repos.

12. Prenez donc garde, mes frères, que quel-que un de vous ne tombe dans un dérèglement de cœur et dans une incrédulité qui le sépare du Dieu vivant.

13. Ainsi exhortez-vous chaque jour les uns les autres pendant que dure ce temps que l'Écriture appelle aujourd'hui, de peur que quelqu'un de vous, étant séduit par le péché, ne tombe dans l'endurcissement.

14. Car il est vrai que nous sommes entrés dans la participation de la grâce de Jésus-Christ, pourvu que nous conservions inviolablement jusqu'à la fin le commencement de l'être sauveur qu'il a mis en nous.

15. Pendant que l'on nous dit: Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme il arriva au lieu appelé Contradiction.

tant plus vive et plus puissante qu'il ne fait que leur appliquer ce que l'Esprit-Saint a dit de leurs pères, et ce qu'il répète eux-mêmes souvent en châtiant ce péché.

11. In requiem meam. L'Apôtre explique lui-même au chapitre suivant, vers. 3, ce qu'il entend par ce repos.

14. Particeps enim Christi effecti sumus; si tamen initium substantie eius usque ad finem firmum retineamus.

15. Dum dicitur: Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatio-

cut in exacerbatione, secundum diem tentationis in deserto.

9. Ubi tentaverunt me patres vestri, probaverunt et viderunt opera mea.

10. Quadraginta annis; propter quod infensus fui generationi huic, et dixi: Semper errant corde, ipsi autem non cognoverunt vias meas;

11. Sicut juravi in ira mea: Si introibunt in requiem meam.

12. Videte, fratres, ne forte sit in aliquo vestrum cor inanimè incredulitatis, discorsendi à Deo vivo;

13. Sed advertimini vosmetipsos per singulos dies, donec Hodie cognominatur, ut non obduretur eis verbis talibus peccati.

14. Particeps enim Christi effecti sumus; si tamen initium substantie eius usque ad finem firmum retineamus.

15. Dum dicitur: Hodie si vocem eius audieritis, nolite obdurare corda vestra, quemadmodum in illa exacerbatio-

parte ab eo discorsedi. Sicut illi exacerbatio. Sicut illi fuerunt patres nostri, qui sua incredulitate Deum ad iram non provocaverunt in deserto.

9. Tentaverunt me patres vestri. Non ex diducta periculum facere volentes, polantes et veritati meae, nec mihi verbis obdurantur, nec doctis meis fidem accommodant.

10. Propter quod infensus fui generationi huic, Ideoque in terram promissam non introivi toto illo tempore, sed variis malis et cladibus afflxi, donec omnes extinguerentur, Jona et Galeb exceptis. — Semper errant corde. Licet multos affecit beneficiis et frequenter admittit, semper tamen persistunt in errore cordis sui. — Non cognoverunt vias meas, Legem meam et precepta sua admittere noluerunt.

11. Sicut juravi. Vulgatus legit eis in greco; sed posteriorum romanum legit eis, quibus Juramentum hoc habebimus, Num., 14, 28: Frego ego, et Dominus; sicut locuti eratis ad me, et ad judicium restitit, accommodat ad vos verba prophetica, ac si diceret: Videte, fratres, ne forte increduli sitis, sicut patres vestri, si promissa Christi non credentes, recedatis corde malo et incredulo à lege quam suscepistis.

12. Sed advertimini vosmetipsos per singulos dies. Ad perseverandum in fide, in spe, et in tolerantia persecutionum. — Donec Hodie cognominatur. Donec vivitis. Hodie significat presentiam vitam, gratie et potentiam, quod colique dicitur. — Ut non obduretur quis eis verbis talibus peccati. Ne liberetur fallacibus peccatorum capti, obduretur ad vocem Dei.

14. Particeps enim Christi effecti sumus. Agnoscimus dignitatem nostram; jam enim per fiduciam sumus et participes spiritus et gratie eius; ne periculum sit bona et spes coelestia hereditatis, recedentes ab eo. — Si tamen initium substantie. Si tamen suscepimus eorum fidem, per quam in hoc ab spirituali substantiam (aut que est substantia, id est, veritas) et fundamentum salutis ac spei nostrae, firmam et incommutabilem substantiam usque ad finem firmam retineamus.

15. Dum dicitur: Hodie. Hortor vos ut fidem constantem retineatis usque ad finem, hoc est, dum dicitur sua quando dicitur nobis: Hodie si vocem, etc., donec Hodie cognominatur, id est, hoc vultur.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

3. C'est aussi ce que nous ferons, si Dieu le permet.

4. Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don du ciel, qui ont été rendus participants du Saint-Esprit,

5. Qui se sont nourris de la sainte parole de Dieu et de l'espérance des grands jours du siècle à venir.

6. Et qui après cela sont tombés; il est impossible, dit-je, qu'ils se renouvellent par la pénitence, parce que même qu'ils sentent les croix et l'exposent encore à l'ignominie de la croix.

7. Car lorsqu'une terre, étant souvent arrosée des eaux de la pluie qui y tombe, produit des herbes et des légumes à ceux qui la cultivent, elle reçoit la bénédiction de Dieu.

8. Mais quand elle ne produit que des ronces et des épines, elle est en aversion à son maître, elle est menacée de sa malédiction, et à la fin il y met le feu.

9. Or nous avons une meilleure opinion de

4. Qui semel sunt illuminati. Beaucoup d'interprètes croient que les mots *illuminati*, à la même sens que *berçonnés*. Le berçonne d'après le latin *lucere* et *illuminare* et *illuminatus* est celui qui a été éclairé. Mais dans l'usage de saint Paul nous lisons *illuminati* et *illuminatus* désignent la confirmation que dans les premiers siècles on recevait immédiatement après le baptême, et qui était ordinairement accompagnée des dons du Saint-Esprit. Sans s'opposer à ce que nous savons de la doctrine de saint Paul, nous pouvons dire que *illuminati* désignent ceux qui ont été baptisés et qui ont reçu le Saint-Esprit.

5. Et prolapsum sunt. Les novateurs et les montanistes ont abusé de ce passage, et ont prétendu que l'Église n'avait pas le pouvoir de remettre les péchés les plus graves, comme l'adultère, l'adultère, le meurtre, etc. et qu'il n'y avait que Dieu seul qui pouvait pardonner ces crimes. Mais il est évident que ce n'est pas la pensée de saint Paul. Il veut insinuer par là une profonde horreur contre l'apostasie, et il dit qu'il est naturellement impossible que ceux qui ont été éclairés par la foi, obtiennent le pardon de leurs fautes, parce que, par le même acte, ils ont été rendus participants du Saint-Esprit, et qu'ils ont été rendus participants de sa sainte parole. Mais il est évident que ce n'est pas la pensée de saint Paul. Il veut insinuer par là une profonde horreur contre l'apostasie, et il dit qu'il est naturellement impossible que ceux qui ont été éclairés par la foi, obtiennent le pardon de leurs fautes, parce que, par le même acte, ils ont été rendus participants du Saint-Esprit, et qu'ils ont été rendus participants de sa sainte parole.

6. Et prolapsum sunt. Les novateurs et les montanistes ont abusé de ce passage, et ont prétendu que l'Église n'avait pas le pouvoir de remettre les péchés les plus graves, comme l'adultère, le meurtre, etc. et qu'il n'y avait que Dieu seul qui pouvait pardonner ces crimes. Mais il est évident que ce n'est pas la pensée de saint Paul. Il veut insinuer par là une profonde horreur contre l'apostasie, et il dit qu'il est naturellement impossible que ceux qui ont été éclairés par la foi, obtiennent le pardon de leurs fautes, parce que, par le même acte, ils ont été rendus participants du Saint-Esprit, et qu'ils ont été rendus participants de sa sainte parole.

7. Terra enim sepe venientior super se bibens imbrum. Il est évident que ce n'est pas la pensée de saint Paul. Il veut insinuer par là une profonde horreur contre l'apostasie, et il dit qu'il est naturellement impossible que ceux qui ont été éclairés par la foi, obtiennent le pardon de leurs fautes, parce que, par le même acte, ils ont été rendus participants du Saint-Esprit, et qu'ils ont été rendus participants de sa sainte parole.

8. Proferens autem spinas ac tribulos. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est et maledictio proxima, cuius consummatio in combustionem.

9. Confidimus autem de vobis, dilectissimi. Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora. Quasi dicit: Non hinc dixi quod vos

3. Et hoc faciemus, si quidem permittit Deus.

4. Et impossibile est enim eos qui semel sunt illuminati, gustaverunt etiam donum cœlestis, et participes facti sunt Spiritus sancti, in Matth. 11. 13. In Jo. 10. 26. II. Petr. 2. 20.

5. Gustaverunt nihilominus bonum verbum, virtutesque sæculi venturi.

6. Et prolapsum sunt: rursus venientior ad postmodum, rursus crucifigebat christi filium Dei, et cœlestium habebat.

7. Terra enim sepe venientior super se bibens imbrum, et generans herbam opportunam illis à quibus colligit, accipit benedictionem à Deo.

8. Proferens autem spinas ac tribulos, reproba est et maledictio proxima, cuius consummatio in combustionem.

9. Confidimus autem de vobis, di-

9. Confidimus autem de vobis, dilectissimi, meliora. Quasi dicit: Non hinc dixi quod vos

lesidimus, meliora et viciniora salutis, tanquam illi loquuntur.

10. Non enim injustus Deus, ut obviscator operis vestri et dilectionis quam ostenditis in nomine ipsius, qui ministratis sanctis, et ministratis.

11. Capimus autem unumquemque vestrum eandem ostentare sollicitudinem ad explicationem spei usque in finem.

12. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

13. Abraham namque promittens Deus, quoniam similem habuit, per quem juravit, majorem, juravit per semetipsum.

14. Dicens: à Nisi benedictio benedictio te, et multiplicans multiplicabo te. In Gen. 22. 16. 17.

15. Et sic loquuntur fratres, adeptus est reprobationem,

16. Homines enim per majorem sui jurati, et omnis contrarietas eorum limis, ad confirmationem, est juramentum.

17. Ad explicationem spei. Après les avoir invités, l'Apôtre les rassure, et pour soutenir leur espérance, il va leur rappeler les promesses faites par Dieu à Abraham, promesses certaines que Dieu a lui-même scellées de son serment, et qui ont été pour jour de ses promesses, le serment qu'il a mis à la foi et à la patience d'Abraham.

18. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

19. Abraham namque promittens Deus, quasi dixi, estote imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

20. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

21. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

22. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

23. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

24. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

25. Perens Expectans. — Reprimitionem. Rem promissionem.

26. Ad confirmationem. Veritatis.

vous et de votre salut, mes chers frères, quoique nous parlions de cette sorte.

10. Car Dieu n'est pas injuste, pour oublier vos bonnes œuvres, et la charité que vous avez témoignée par les assistances que vous avez rendues en son nom, et que vous rendez encore aux saints.

11. Mais nous souhaitons que chacun de vous fasse paraître jusqu'à la fin le même zèle, afin que votre espérance soit accomplie.

12. Et que vous ne soyez pas légers et paresseux; mais que vous soyez rendus les imitateurs de ceux qui, par leur foi et par leur patience, sont devenus les héritiers des promesses.

13. Car Dieu, dans la promesse qu'il fit à Abraham, n'ayant point de plus grand que lui par qui il pût jurer, jura par lui-même;

14. Et lui dit: Assurez-vous que je vous comblerai de bénédictions, et que je multiplierai beaucoup votre race.

15. Et ainsi le patriarche ayant attendu avec une longue patience, il a obtenu l'effet de cette promesse.

16. Car comme les hommes jurent par celui qui est plus grand qu'eux, et que le serment est la plus grande assurance qu'ils puissent donner pour terminer tous leurs différends,

17. Ad explicationem spei. Après les avoir invités, l'Apôtre les rassure, et pour soutenir leur espérance, il va leur rappeler les promesses faites par Dieu à Abraham, promesses certaines que Dieu a lui-même scellées de son serment, et qui ont été pour jour de ses promesses, le serment qu'il a mis à la foi et à la patience d'Abraham.

18. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

19. Abraham namque promittens Deus, quasi dixi, estote imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

20. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

21. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

22. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

23. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

24. Ut non seges efficiamini, verum imitatores eorum qui fide et patientia hereditatis promissionis.

25. Perens Expectans. — Reprimitionem. Rem promissionem.

26. Ad confirmationem. Veritatis.

7. Or il est sans doute que celui qui reçoit la bénédiction est inférieur à celui qui la donne : 8. Ainsi dans la loi, ceux qui reçoivent la dime de leurs frères sont des hommes mortels ; mais celui qui la reçoit est Abraham et représenté comme toujours vivant.

9. Et de plus, Lévi, qui reçoit la dime des autres, l'a payé lui-même (pour le dire ainsi), dans la personne d'Abraham :

10. Puisqu'il était encore dans Abraham son aïeul, lorsque Melchisédech vint au devant de ce patriarche.

11. Car si le sacerdoce de Lévi, sous lequel le peuple a reçu la loi, avait pu rendre les hommes justes et parfaits, qu'était-il besoin qu'il se levât un autre prêtre qui fût appelé prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non pas selon l'ordre d'Aaron ?

12. Car le sacerdoce était changé, il faut nécessairement que la loi soit aussi changée.

13. Car celui dont les choses ont été prédites,

11. Si ergo consummatio. D'après la phrase CIX, David prédit qu'il y aura un nouveau sacerdoce, un sacerdoce selon l'ordre de Melchisédech, par conséquent, d'après ce que vient de dire saint Paul, un sacerdoce supérieur à l'ancien. Pourquoi ce nouveau sacerdoce l'est un tel sacerdoce de Lévi selon l'ordre d'Aaron et non d'Abraham, et qu'il n'a fallu lui se substituer un autre, qui pût rendre les hommes justes et parfaits.

12. Legis translatio facta. Ce que saint Paul a dit dans les autres Epîtres, et surtout dans l'Épître aux Romains, de l'importance et de la stabilité de la loi, s'applique au sacerdoce, et il se conclut de là nécessairement qu'il faut, pour les accomplir par une loi nouvelle, par un sacerdoce nouveau.

13. De alia tribu est. Pour prouver que le nouveau sacerdoce serait tout à fait différent de l'ancien et qu'il ne se perpétuerait plus par la naissance, le Christ, le Pontife suprême du sacerdoce selon l'ordre de la tribu de Juda, comme le prouvent les Actes, les Évangiles, les oracles des Prophètes, qui avaient annoncé que le Messie devait descendre de Juda, et le sentiment unanime des Juifs qui disaient qu'il serait fils de David.

7. A meliore. Kαριστερος, major, dignior.

8. Et hoc quidem. Alia ratione probat sacerdotium Melchisedech præstantius fuisse sacerdotio levitico. — Hic quidem, in lege, et apud leviticis sacerdotibus. — Mortales homines. — Tot autem, in historia Genesica. — Contraque, quis evit, Testimonium perhibet Scriptura quod Melchisedech vivit, quantum assebitur introductur vivens, nulla de morte ejus aut successore facta unquam mentione.

9. Hic ita dictum est. In greco est, ex hoc verbum, id est, ut ita loquar : nihil autem hæc dicendi formula quod erat dictum, Lévi fuisse decimatum in Abraham, qui motus dicendi non in tali pronuntiatione. — Per Abraham, et Lévi, qui decimas accipit, decimas dicitur esse. Ipse Lévi, qui præcepit lege attribuitur sunt decimas, quo in Abraham tantum in propitiario constituitur, sed Melchisedech quasi cum Abraham, quasi minor major, decimas quodammodo præcipit. — Lévi. Leviticus quilibet sacerdos. — Decimas autem decimas solent præcipere. — Lévi. Leviticus quilibet sacerdos. — Abraham. — Erat. Lévi. — Officium est. Abrahæ Melchisedech. Baticatio ergo Apostoli est hujusmodi, agnoscens Melchisedech esse se majorem et typum Christi, hinc dicitur id est, ab eo benedictionem accipit, ut præterea se suosque postquam se consecravit levitis et sacerdotibus Aaronicis, ex se manentes, minus esse Melchisedech, Christusque subiecto : perinde enim Abraham non possit cum Melchisedech atque principio, qui pro se, et pro tota sua posteritate, obstantiam regi præstat et offert.

11. Si ergo consummatio. Si sacerdotium leviticum, hoc est, quo fugebantur filii Aaron, qui erant de sanguine Lévi, consummasset atque perfectisset homines, id est, si vim habere justificandi et liberandi eos a peccatis, et ad vitam æternam perducendi, que maxime et ultima hominis perfectio sunt : quorum expectabatur alius sacerdos qui non diceretur, hæc esset sacerdos secundum legem, sed secundum ordinem Melchisedechi. — Populus enim sub ipso legem accepit. Hæc per parabolum dicitur, et propterea additur ad Apostolum, quia non solum intendebat probare sacerdotium fuisse transfundendum, ut propter dicitur levitico introduceretur sacerdotium Christi, sed etiam docere legem quoque fuisse transfundendam, ut pro lege Moysi hæc evangelio introduceretur, propterea cognoscimus legem et sacerdotium, nec ut pallio post : Translatio enim sacerdotio, necesse est et legis translatio fiat. — Sub ipso. Scilicet sacerdotio, hoc est supra legem, tempore ipsius sacerdotii.

12. Translatio enim sacerdotio. Simil dicta sunt lex et sacerdotium, et quidem sunt rationis, quia sicut sacerdotium institutum est quale illi tempore conveniebant, ita et lex. Ipsa enim lex multa præcepit de genere sacerdotum, de ritu initiationis, de sacrificiis, de victis sacerdotum et ministrorum : quare si sacerdotium abrogaretur, legem quoque abrogari necesse est ; et enim in lege naturalis alii erant sacerdotes et alia sacerdotia. Successor legis Moysi, et cum suo novum venit sacerdotium. Ita contingit in lege evangelica, et ut si post hæc novum sacerdotium fuisse esset, nova quoque lex esset.

13. In quo enim hæc dicitur. In greco est, hoc leg, de quo. Probat in quo dicit m. 11, scilicet Christum fuisse alium sacerdotem ab Aaronicis, qui scilicet hinc omnes erant ex tribu Lévi, Christus autem fuit ex tribu Judæ. — De quo nullius alteri præsto fuit. Antiqui, accessit ministravit alteri, sacerdotio functus est.

7. Sine ulla autem contradictione, quod minus est, a meliore beneficiarius.

9. Rr (et ita dictum sit) per Abraham, et Lévi, qui decimas accipit, decimatus est :

10. Adhuc enim in lumbis patris erat, quando obviavit ei Melchisedech.

11. Si ergo consummatio per sacerdotium leviticum erat (populus enim sub ipso legem accepit) quid adhuc necessarium fuit secundum ordinem Melchisedech alium surgere sacerdotem, et non secundum ordinem Aaron dicit ?

12. Translatio enim sacerdotio, necesse est et legis translatio fiat.

13. In quo enim hæc dicitur, de

alia tribu est, de quo nullus alteri præsto fuit.

10. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster ; in quo tribu nihil de sacerdotibus Moyse locutus est.

11. Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos.

12. Qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vite insolubilis.

13. Contrastratur enim : Quoniam tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. [a Ps. 109, a.]

14. Reprobato quidem fit precedentibus manuali propter infirmitatem ejus et inutilitatem :

15. Nihil enim ad perfectum addidit lex ; introducto vero melioris spei, per quam proximam ad Deum.

16. Et quantum est non sine jurando (sicut quidem sine jurando sacerdotibus facti sunt) :

17. Hic autem cum jurando per eum qui dixit ad illum : Juravit Dominus, non permittit tibi sum : Tu es sacerdos in æternum : [a Ps. 109, a.]

18. Propter infirmitatem. L'Apôtre donne ici le casus de l'abrogation de la loi ancienne et du sacerdoce levitique, et il en appelle les Juifs, qui ont méprisé à sa place le sacerdoce de Jésus-Christ, qui nous donne, par l'aboudance de sa grâce, un accès plus facile et plus libre auprès de Dieu son Père. Il va ensuite chercher à démontrer la supériorité du nouveau sacerdoce, en indiquant les trois grands caractères qui lui sont propres.

19. Alit quidem sine jurando. Dieu n'a point fait de serment en établissant le sacerdoce d'Aaron, parce qu'il le regardait comme une chose transitoire, de peu d'importance. Il se, au contraire, employé le serment pour établir prêtre Jésus-Christ ; voilà le premier caractère de supériorité du nouveau sacerdoce (a Ps. 109, a.).

11. Nihil de sacerdotibus Moyse locutus est. Non designavit ex eo sacerdotem. — Si secundum similitudinem Melchisedech. Si sacerdos qui exempli vitæ secundum ordinem Melchisedech, Christian autem esse hujusmodi sacerdotem dubitari non potest, cum illi soli dictum sit : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

12. Qui non secundum legem mandati carnalis factus est. Legem mandati carnalis appellat. Legem mandati carnalis dicitur, quia circumcidere, et custodire præcepta per se sola locuta et institutiones, que corpora, non animi moribus abluunt. — Sed sacerdotem virtutem vite insolubilis. Quo dat vitam multo tempore solvendam, sed æternam. Sensus ergo est : sacerdotibus leviticis carnalis erat, temporaria et mortalis ; Christus autem per patientiam et vicium Patri factus est sacerdos semper vivens, æternus immortalis, quoniam vitam spiritualis gratis, et per nam vitam æternam gloria propria largitur. Præstat ergo Christus sacerdotibus Aaronicis.

13. Contrastratur enim. Deus per Davidicum loquitur, Psalms. 109. — Quoniam, Or, quod. — Tu es sacerdos in æternum. Quis Christus æternus est, nec moritur, ut alii sacerdotibus. — Secundum ordinem Melchisedech. Vide dicta supra, c. 5, n. 6. Politimum causa propter quam Christus dicitur sacerdos secundum ordinem Melchisedech, est, similitudo in victimis, quia, sicut Melchisedech obtulit pacem et vinum in sacrificium, ita Christus in ultima comæ sacrificium corporis et sanguinis sui instituit, sub speciebus panis et vini.

14. Reprobato quidem fit precedentibus manuali. Quasi dicitur : Visi sunt omnium abolitio legis et sacerdotii factus est legis illius infirmitas et inutilitas, quia scilicet lex illa non poterat perfecta explere, nec salvare et beatæ homines.

15. Nihil enim ad perfectum addidit lex. Nihil, id est, nullum hominem ad perfectionem addidit, id est, ad veram justitiam, que consistit in Domino Deo gratum, et acceptum ad vitam æternam. — Introducto vero melioris spei. Surgit : fit, vel facta est per Christum. — Per quam proximam ad Deum. Longo procedente mandati, id est, legis, apostolicæ introductæ aliquid multo melius, nempe lex sacerdotum Christi, apud nos non accommodari faciens appropriatam ad Deum per veram justitiam.

16. Et quantum est non sine jurando. Quantum est hoc quod nobis a nobis fieri debet, ut sacerdos noster, non sine jurando factus sit sacerdos. — Alit quidem sine jurando. Quasi dicitur : Aaron et posteris Deus dedit sacerdotium sine juramento, quasi rem minoris momenti et temporis juramento Deum non est dignatus.

17. Hic autem, Christus factus est sacerdos a Deo Patre, qui etiam juramentum interposuit ut habemus ex Psal. 109, a. Juravit Dominus et non permittit tibi sum : Tu es sacerdos in æternum, etc. Christus ergo cum juramento sacerdos factus est, quasi nec et negotio, qui contrastravit, scilicet hominem circumcidit et sine magis esse mortuus, et non contrastravit est.

est d'une autre tribu, dont nul n'a jamais servi le Dieu.

10. Manifestum est enim quod ex Juda ortus sit Dominus noster ; in quo tribu nihil de sacerdotibus Moyse locutus est.

11. Et amplius adhuc manifestum est, si secundum similitudinem Melchisedech exurgat alius sacerdos.

12. Qui non secundum legem mandati carnalis factus est, sed secundum virtutem vite insolubilis.

13. Contrastratur enim : Quoniam tu es sacerdos in æternum, secundum ordinem Melchisedech. [a Ps. 109, a.]

14. Reprobato quidem fit precedentibus manuali propter infirmitatem ejus et inutilitatem :

15. Nihil enim ad perfectum addidit lex ; introducto vero melioris spei, per quam proximam ad Deum.

16. Et quantum est non sine jurando (sicut quidem sine jurando sacerdotibus facti sunt) :

17. Hic autem cum jurando per eum qui dixit ad illum : Juravit Dominus, non permittit tibi sum : Tu es sacerdos in æternum : [a Ps. 109, a.]

18. Propter infirmitatem. L'Apôtre donne ici le casus de l'abrogation de la loi ancienne et du sacerdoce levitique, et il en appelle les Juifs, qui ont méprisé à sa place le sacerdoce de Jésus-Christ, qui nous donne, par l'aboudance de sa grâce, un accès plus facile et plus libre auprès de Dieu son Père. Il va ensuite chercher à démontrer la supériorité du nouveau sacerdoce, en indiquant les trois grands caractères qui lui sont propres.

19. Alit quidem sine jurando. Dieu n'a point fait de serment en établissant le sacerdoce d'Aaron, parce qu'il le regardait comme une chose transitoire, de peu d'importance. Il se, au contraire, employé le serment pour établir prêtre Jésus-Christ ; voilà le premier caractère de supériorité du nouveau sacerdoce (a Ps. 109, a.).

11. Nihil de sacerdotibus Moyse locutus est. Non designavit ex eo sacerdotem. — Si secundum similitudinem Melchisedech. Si sacerdos qui exempli vitæ secundum ordinem Melchisedech, Christian autem esse hujusmodi sacerdotem dubitari non potest, cum illi soli dictum sit : Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech.

12. Qui non secundum legem mandati carnalis factus est. Legem mandati carnalis appellat. Legem mandati carnalis dicitur, quia circumcidere, et custodire præcepta per se sola locuta et institutiones, que corpora, non animi moribus abluunt. — Sed sacerdotem virtutem vite insolubilis. Quo dat vitam multo tempore solvendam, sed æternam. Sensus ergo est : sacerdotibus leviticis carnalis erat, temporaria et mortalis ; Christus autem per patientiam et vicium Patri factus est sacerdos semper vivens, æternus immortalis, quoniam vitam spiritualis gratis, et per nam vitam æternam gloria propria largitur. Præstat ergo Christus sacerdotibus Aaronicis.

13. Contrastratur enim. Deus per Davidicum loquitur, Psalms. 109. — Quoniam, Or, quod. — Tu es sacerdos in æternum. Quis Christus æternus est, nec moritur, ut alii sacerdotibus. — Secundum ordinem Melchisedech. Vide dicta supra, c. 5, n. 6. Politimum causa propter quam Christus dicitur sacerdos secundum ordinem Melchisedech, est, similitudo in victimis, quia, sicut Melchisedech obtulit pacem et vinum in sacrificium, ita Christus in ultima comæ sacrificium corporis et sanguinis sui instituit, sub speciebus panis et vini.

14. Reprobato quidem fit precedentibus manuali. Quasi dicitur : Visi sunt omnium abolitio legis et sacerdotii factus est legis illius infirmitas et inutilitas, quia scilicet lex illa non poterat perfecta explere, nec salvare et beatæ homines.

15. Nihil enim ad perfectum addidit lex. Nihil, id est, nullum hominem ad perfectionem addidit, id est, ad veram justitiam, que consistit in Domino Deo gratum, et acceptum ad vitam æternam. — Introducto vero melioris spei. Surgit : fit, vel facta est per Christum. — Per quam proximam ad Deum. Longo procedente mandati, id est, legis, apostolicæ introductæ aliquid multo melius, nempe lex sacerdotum Christi, apud nos non accommodari faciens appropriatam ad Deum per veram justitiam.

16. Et quantum est non sine jurando. Quantum est hoc quod nobis a nobis fieri debet, ut sacerdos noster, non sine jurando factus sit sacerdos. — Alit quidem sine jurando. Quasi dicitur : Aaron et posteris Deus dedit sacerdotium sine juramento, quasi rem minoris momenti et temporis juramento Deum non est dignatus.

17. Hic autem, Christus factus est sacerdos a Deo Patre, qui etiam juramentum interposuit ut habemus ex Psal. 109, a. Juravit Dominus et non permittit tibi sum : Tu es sacerdos in æternum, etc. Christus ergo cum juramento sacerdos factus est, quasi nec et negotio, qui contrastravit, scilicet hominem circumcidit et sine magis esse mortuus, et non contrastravit est.

22. Tant il est vrai que l'alliance dont Jésus est médiateur est plus parfaite que la première.

23. Aussi y a-t-il en autrôis successivement plusieurs prêtres, parce que la mort les empêchait de l'être toujours.

24. Mais comme celui-ci demeure éternellement, il possède un sacerdoce qui est éternel.

25. C'est pourquoi il peut toujours sauver ceux qui s'approchent de lui par son sacrifice, étant toujours vivant pour intercéder pour nous.

26. Car il était bien raisonnable que nous eussions un pontife comme celui-ci, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les autres.

27. Qui ne fait point oblige, comme les autres pontifes, à offrir tous les jours des victimes, premièrement pour ses propres péchés, et ensuite pour ceux du peuple, l'ayant fait une fois en souffrant lui-même.

28. Car la loi établit pour pontifes des hommes pleins de faiblesse; mais la parole de Dieu, confirmée par le serment qu'il a fait depuis la loi, établit pour pontife le Fils qui est saint et parfait pour jamais.

29. *Morte prophétiquement.* Saint Paul développe le pensée qu'il n'a fait qu'indiquer (vers. 10); Le second caractère de supériorité du nouveau sacerdoce, c'est que Jésus-Christ, le vrai Pontife, n'est le seul Prêtre et Sacrificateur est immortel (33-35). Les hérétiques ont voulu qu'il ne devait point y avoir de prêtres dans l'Eglise. Mais on leur a répondu que les prêtres ne sont que les ministres de Jésus-Christ, comme le dit saint Thomas: *Solus Christus est verus sacerdos, ceteri autem ministri eius.*

30. *Pontifex, sanctus, immoens.* Le troisième caractère de supériorité, c'est que dans le sacerdoce nouveau le Pontife est pur, sans tache, n'ayant jamais commis le péché. Par conséquent, il n'a pas besoin d'offrir des sacrifices pour ses fautes; il ne s'offre que pour les autres.

31. *Hic vult fecit semel.* Les lévites étaient obligés d'offrir chaque jour de nouveaux sacrifices; parce qu'ils étaient insubstantiels et mortels; mais Jésus-Christ n'a offert le sien qu'une fois, lorsqu'il s'est offert lui-même sur la croix, et ce sacrifice a été si parfait, si pleinement suffisant, que tous ceux qui vivent fait depuis n'y ont établi que pour en célébrer la mémoire et en appliquer la vertu. Ainsi, la Compagnie de Traite dit (Sess. XXII, ch. 1): que la sacrifice de la messe n'y est pas tant que pour représenter celui qui a été une fois accompli sur la croix, que pour en faire dans la mémoire jusqu'à la fin des siècles, et pour nous en appliquer la vertu salutaire, pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours.

32. *In tantum melioris testamenti.* Tanto potior foederis sponsor et fidejussor factus est Christus, quanto melioris testamenti, hoc est, immutabilis sacerdotium, sacerdotium illius, cui levitici ordines sacerdotes abique juramento inaugurantur.

33. *Et alii quidem.* Ostendit sacerdotium Christi Aaronico prestare, quantum mortalibus presens immortali. In quo non erat una pontifex, sed multi, quorum alii aliter succedebant. Christus autem, cuius est immortalis, semper mansit et est Pontifex æternus.

34. *Unde et salutare in perpetuum potest.* Græcè est, *si se servatit*, id est, perfecte, et plene, et perpetuo: non tantum in hæc, sed etiam in futura vita. — *Accedentes per semelipsum ad Deum.* Fidelis, qui per fidem et obedientiam quam Christo præstat, accedat ad Deum. Fædus, qui per fidem et obedientiam quam Christo præstat, accedat ad Deum. Fædus, qui per fidem et obedientiam quam Christo præstat, accedat ad Deum. Semper vivens, et nunquam unquam exereat, ut sollicit pro nobis apud Deum interpellat, id est, vest.

35. *Talis enim debuit ut nobis esset pontifex.* Qui semper vivens interpellare semper pro nobis. — *Sans tache.* Dicit, id est, purus, et omnia labe expers; plus étim erga Deum, solens et timens Deum, devotus Deo, sacer et sanctus, lippus pietate et sanctimoniam venerandus. — *Innocens.* *Azæc,* id est, eorum malicia et noxæ; innocens, qui nemini nocuit, ut malo velis, sed omnibus benivolens studens. — *Impollutus.* *Apvros,* immoensitas, impollutio. Hæc tria sibi videtur distingui, et sacerdotis respectu: Deum, innocens, proximum; impollutus, sibi sibi sibi habens commisit. — *Exaltatus.* *Exaltatus.* Qui peccatis vinctus omnes ceteros. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argument

36. *Lex enim hæc constituit sacerdotem.* Pontifex sacerdotum, et sacerdotum principes — *Introducit hæc, inter, miseros et peccatores,* quique non valent sui sacerdotem explicare. — *Sermo enim jurjurandi,* iuramentum quod Psalm. 106, iuravit Dominus Christo: *Th* est sacerdos in æternum. — *Filius,* Christus Dominum. — *Le sacerdotum,* constituit pontifex. — *Proferatur.* Non infirmatum habebant, et levitici sacerdotum.

22. In tantum melioris testamenti sponsor factus est Jesus.

23. Et alii quidem plures facti sunt sacerdotes idcirco quod morte prohiberent permansere.

24. Hic autem eo quod mansit in æternum, sempiternum habet sacerdotium.

25. Unde et salutare in perpetuum potest accedere pro semitipsum ad Deum; semper vivens ad interpellandum pro nobis.

26. Talis enim debuit ut nobis esset pontifex, sanctus, innocens, impollutus, segregatus a peccatoribus, et exaltatus ceteris factus.

27. Qui non habet necessitatem quotidie, quemadmodum sacerdotibus, a peccatis pro suis delictis hostias offerre, debuit pro populo; hoc enim fecit semel, æque offerendo. [A. Læ. 16. 6.]

28. Lex enim constituit sacerdotes infirmis habentes; sermo autem jurjurandi, qui post legem est, Filium in æternum perfectum.

29. *Morte prophétiquement.* Saint Paul développe le pensée qu'il n'a fait qu'indiquer (vers. 10); Le second caractère de supériorité du nouveau sacerdoce, c'est que Jésus-Christ, le vrai Pontife, n'est le seul Prêtre et Sacrificateur est immortel (33-35). Les hérétiques ont voulu qu'il ne devait point y avoir de prêtres dans l'Eglise. Mais on leur a répondu que les prêtres ne sont que les ministres de Jésus-Christ, comme le dit saint Thomas: *Solus Christus est verus sacerdos, ceteri autem ministri eius.*

30. *Pontifex, sanctus, immoens.* Le troisième caractère de supériorité, c'est que dans le sacerdoce nouveau le Pontife est pur, sans tache, n'ayant jamais commis le péché. Par conséquent, il n'a pas besoin d'offrir des sacrifices pour ses fautes; il ne s'offre que pour les autres.

31. *Hic vult fecit semel.* Les lévites étaient obligés d'offrir chaque jour de nouveaux sacrifices; parce qu'ils étaient insubstantiels et mortels; mais Jésus-Christ n'a offert le sien qu'une fois, lorsqu'il s'est offert lui-même sur la croix, et ce sacrifice a été si parfait, si pleinement suffisant, que tous ceux qui vivent fait depuis n'y ont établi que pour en célébrer la mémoire et en appliquer la vertu. Ainsi, la Compagnie de Traite dit (Sess. XXII, ch. 1): que la sacrifice de la messe n'y est pas tant que pour représenter celui qui a été une fois accompli sur la croix, que pour nous en appliquer la vertu salutaire, pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours.

32. *In tantum melioris testamenti.* Tanto potior foederis sponsor et fidejussor factus est Christus, quanto melioris testamenti, hoc est, immutabilis sacerdotium, sacerdotium illius, cui levitici ordines sacerdotes abique juramento inaugurantur.

33. *Et alii quidem.* Ostendit sacerdotium Christi Aaronico prestare, quantum mortalibus presens immortali. In quo non erat una pontifex, sed multi, quorum alii aliter succedebant. Christus autem, cuius est immortalis, semper mansit et est Pontifex æternus.

34. *Unde et salutare in perpetuum potest.* Græcè est, *si se servatit*, id est, perfecte, et plene, et perpetuo: non tantum in hæc, sed etiam in futura vita. — *Accedentes per semelipsum ad Deum.* Fidelis, qui per fidem et obedientiam quam Christo præstat, accedat ad Deum. Fædus, qui per fidem et obedientiam quam Christo præstat, accedat ad Deum. Fædus, qui per fidem et obedientiam quam Christo præstat, accedat ad Deum. Semper vivens, et nunquam unquam exereat, ut sollicit pro nobis apud Deum interpellat, id est, vest.

35. *Talis enim debuit ut nobis esset pontifex.* Qui semper vivens interpellare semper pro nobis. — *Sans tache.* Dicit, id est, purus, et omnia labe expers; plus étim erga Deum, solens et timens Deum, devotus Deo, sacer et sanctus, lippus pietate et sanctimoniam venerandus. — *Innocens.* *Azæc,* id est, eorum malicia et noxæ; innocens, qui nemini nocuit, ut malo velis, sed omnibus benivolens studens. — *Impollutus.* *Apvros,* immoensitas, impollutio. Hæc tria sibi videtur distingui, et sacerdotis respectu: Deum, innocens, proximum; impollutus, sibi sibi sibi habens commisit. — *Exaltatus.* *Exaltatus.* Qui peccatis vinctus omnes ceteros. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argumento. — *Quædam hæc sacerdotis Leviticæ.* — *Hic enim fecit semel.* De alio argument

36. *Lex enim hæc constituit sacerdotem.* Pontifex sacerdotum, et sacerdotum principes — *Introducit hæc, inter, miseros et peccatores,* quique non valent sui sacerdotem explicare. — *Sermo enim jurjurandi,* iuramentum quod Psalm. 106, iuravit Dominus Christo: *Th* est sacerdos in æternum. — *Filius,* Christus Dominum. — *Le sacerdotum,* constituit pontifex. — *Proferatur.* Non infirmatum habebant, et levitici sacerdotum.

CHAPITRE VIII.

Supériorité du sacerdoce de Jésus-Christ sur celui de la loi ancienne, et abrogation de cette dernière.

1. Capitulum autem super ea que dicuntur: Talem habebat pontificem, qui consedit in dextera sedis magnitudinis in caelis. 2. Sanctorum minister, et tabernaculi veri, quod fuit Dominus, et non homo.

3. Omnis enim pontifex ad offerendum munera et hostias constituitur; unde necesse est hunc habere aliquid quod offerat.

4. Si ergo cesset super terram, non esset sacerdos; cum essent qui offerrent secundum legem moysi.

5. Qui exemplari, et umbra deservit coelestem; sicut responsum est Moysi, cum consummaret tabernaculum: a Vide iniqui omnia factio sacerdotum exemplar, quod tibi, oestum est in mente. [A. Læc. 25. 40. Act. 7.]

6. Nunc autem melius sortitus est ministerium, quanto et melioris testa-

1. Tout ce que nous venons de dire se réduit à ceci: que le pontife que nous avons été si grand, qui est assis dans le ciel à la droite du trône de la majesté de Dieu.

2. Etant le ministre du sanctuaire céleste, et de ce véritable tabernacle que Dieu a dressé, et non pas un homme.

3. Car tout pontife est établi pour offrir des dons et des victimes: c'est pourquoi il est nécessaire que celui-ci ait aussi quelque chose qu'il puisse offrir.

4. Car si c'était sur la terre, il n'aurait point du tout été prêtre, et en ayant déjà d'établi pour offrir des dons selon la loi.

5. Et qui aurait eu offert ce que consistoit en des figures et des ombres des choses qui sont; ainsi qu'il fut dit à Moïse lorsqu'il devait dresser le tabernacle: Ayez soin de faire tout selon le modèle qui vous en a été montré sur la montagne.

6. Mais, quant à notre souverain pontife, il a obtenu une sacrificature d'autant plus excellente,

Cap. VIII. — 1. *Capitulum autem.* Ce chapitre est la continuation et le résumé du précédent. Il Saint Paul continue à montrer la supériorité du sacerdoce de Jésus-Christ sur celui de la loi ancienne, et il se donne pour raison nouvelle son caractère éternel (1-5); et du changement de l'ancienne alliance qui se transforme en une nouvelle alliance plus parfaite, comme Jérémie l'a prédit (6-10).

2. *Quod fuit Dominus.* Ce sanctuaire est bien différent de celui dans lequel ont été les pontifes de la loi, qui a été dressé par Moïse, qui n'est que l'ombre et la figure de celui dans lequel Jésus-Christ exerce son ministère. Le premier, qui était toujours des hommes, ne pouvait durer toujours, tandis que le second, qui est Dieu, est éternel.

3. *Hic vult esse super terram.* Si ce que Jésus-Christ offre était sur la terre, c'est-à-dire, s'il n'aurait que des victimes semblables à celles qu'offraient les prêtres de l'ancienne loi, il n'y aurait pas eu de motif pour établir un nouveau sacerdoce.

4. *Quod in melioribus representat.* De l'idée du sacerdoce nouveau, l'Apôtre passe à

Cap. VIII. — 1. *Capitulum autem super ea que dicuntur.* Καπιτῶν ἐπὶ τῶν λεγομένων; que dicit: Summa et compendiosum eorum que dixi et dico de privatis sacerdotibus Christi et hoc quod sequitur: Pontifex — et dicitur et constituitur. — *In dextera sedis magnitudinis in caelis.* Ad dexteram sedis maiestatis divinae in celo.

2. *Sanctorum minister.* Sanctorum hic non est masculini generis, sed neutri; neque homo, sed tabernaculum significat; et servus est, Christus est minister; id est, sacerdos sui pontificis sanctorum, minister Sanctorum, non huius Levitici a Moysi facti, sed veri, id est, Æterni, que per Sanctum et Sancta Sanctuarium, significabatur. — *Et non homo.* Moies.

3. *Munera et hostias.* Hostie sunt victimæ sanctæ, munera inveniunt. — *Necesse est hunc habere aliquid quod offerat.* Christus licet in celo sedens ad dexteram Patris

5. Au-dessus de l'arche, il y avait des chérubins pleins de gloire, qui couvraient le propitiatoire; mais ce n'est pas ici le lieu de vous en parler en détail.

6. Or, ces choses étant ainsi disposées, les prêtres entraient en tout temps dans le premier tabernacle, lorsqu'ils exerçaient les fonctions de leur ministère.

7. Mais il n'y avait que le seul grand pontife qui entrât dans le second, et seulement une fois l'année, non sans y porter du sang qui offrait pour ses ignorances et pour celles du peuple;

8. Le Saint-Esprit nous montrant par là que la voie du sanctuaire était réservée à Dieu, couverte, pendant que le premier tabernacle subsistait.

9. Et cela même était l'image de ce qui se passait en ce temps-là, pendant lequel on offrait des dons et des sacrifices qui ne pouvaient purifier la conscience de ceux qui rendaient à Dieu ce culte, puisqu'il ne consistait qu'en des viandes et en des breuvages.

10. En diverses visions, et en des visions charnelles, et qui n'avaient été imposées que pour un temps, ces choses lui seraient corrigées.

11. Mais Jésus-Christ, le pontife des biens futurs, étant venu dans le monde, est entré une

5. Superque eam erant Cherubim gloriam humilitatis propitiatorium; de quibus non est modo dicendum per singula.

6. His vero ita compositis, in priori quidem tabernaculo semper introibant sacerdotes, sacrificiorum officia consummantes.

7. In secundo autem, o semel in anno solus pontifex, non sine sanguine quem offert pro sua et populi ignorantia, [a. Exod. 30: 10. Lev. 16: 3.]

8. Hoc significante Spiritu sancto, notandum præstatam esse sanctorum viam, adhuc priore tabernaculo habente statum.

9. Que parabola est temporis instantis, iuxta quam monera et hostia offeruntur, que non possunt iuxta conscientiam perfectum facere servitium, solummodo in cibus et in potibus.

10. Et variis baptismatibus, et iustificationibus, que non reddunt conscientiam impeditis.

11. Christus autem assistens pontifex futurorum honorum, per amplius et

perfectius tabernaculum non manulatum, id est, non hujus creaturam :

12. Neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem introivit semel in Sancta, æternam redemptionem inventa.

13. Et si enim sanguis hircorum et vitulorum, et cibus vitulus aspersus iniquitates sacrificat ad emundationem carnis, [a. Lev. 16: 15.]

14. a Quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortis, ad servitium Deo viventi! [a. J. Petr. 1: 19. 1. Joan. 1: 7. Apoc. 1: 5.]

15. Et idem Novum Testamentum mediator est, ad mortem intercedens, in redemptionem æternam prævaricationum, que erant sub priori testamento, re-promissionem accipiant, qui vocati sunt, æternæ hereditatis. [a. Gal. 3: 15.]

prêtre par le seul fait de son incarnation. — Per amplius et perfectius tabernaculum. Nous préférons à l'interprétation de Menochius celle du P. des Carrées, qui entend par ce tabernacle le corps même de Notre Seigneur, en ce qu'il a fait sa demeure, et qui n'a point été fait de la main des hommes, ni formé par la voie humaine et ordinaire, mais par l'opération de Saint-Esprit, dans le sein de la Sainte-Vierge Marie.

12. *Et si morte intercedente.* Les Juifs étaient convaincus de la mort de Jésus-Christ. Saint Paul, pour détruire leurs préventions, s'attache à démontrer que cette mort n'était nécessaire, et que sans cela nous ne pouvions avoir part à l'héritage qui nous avait promis.

fois dans le sanctuaire du ciel, par un tabernacle plus grand et plus excellent, qui n'a point été fait par la main des hommes; c'est-à-dire qui n'a point été formé par la voie commune et ordinaire.

12. Et il y est entré, non avec le sang des bœufs et des veaux, mais avec son propre sang, nous ayant acquis une rédemption éternelle.

13. Car si le sang des bœufs et des taureaux, et l'aspersion de leur sang sur le centre d'une genéve, sacrificent ceux qui ont été souillés, en leur donnant une parole extérieure et charnelle.

14. Combien plus le sang de Jésus-Christ, qui par le Saint-Esprit s'est offert lui-même à Dieu comme une victime sans tache, purifiera-t-il nos consciences des œuvres mortes, pour nous faire rendre un culte plus parfait au Dieu vivant;

15. C'est pourquoi aussi, il est le médiateur du testament nouveau, afin que, par la mort qu'il a soufferte pour expier les iniquités qui nous commettent sous le premier testament, ceux qui sont appelés de Dieu reçoivent l'héritage éternel qui leur a promis.

(autre lieu comparant. Fictura bona vocat se quis Christianus solus merito, maxime gratiam et gloriam. — Per amplius et perfectius tabernaculum. Pontifex ingressurus in Sancta Sanctorum transiit per primum tabernaculum, quod Sanctum dicebatur: Christus idem factus; nam ingressurus in caelum transiit per aliud tabernaculum, scilicet in greco enim id est, vocat et perfectus illo, per quod transiit pontifex. Hoc tabernaculum majus et perfectius aliis aliis interpretatur. Altissimus videtur operum explicatio, qui parat per illud edificari. Ecclesiam ab ipso Christo collectam et hinc in terra militentem, per quam transiit ad triumphantem, cuius symbolum erant Sancta Sanctorum. — Non manulatum. Non hominibus arte et industria factum, sed Christo, et hoc tabernaculum dicitur, a. Gal. 3: 2. Quod dicitur, et non homo, — non solum a humani creaturam, etiam non humani artibus et fabricatibus, ut est primum tabernaculum fabricatum a Betsaleel.

12. *Neque per sanguinem hircorum aut vitulorum.* Juxta prescriptum legis veteris, ut videtur supra, a. 7. Sed Christus ingressurus in caelum meliorem sanguinem fecit, quo vero spiritus animorum aluntur. — Semel. Non ut pontifex veteris legis, qui singulis annis ingredebatur in Sancta Sanctorum. — *Æternam redemptionem inventa.* Sibi vitam, solidam sempiternam salutem gloriam, nobis vero redemptionem a peccatis quæque defectuum.

13. *Et si morte intercedente.* Intercedit, id est, vitulum iuxta legem Leviticorum, c. 16, qui diximus supra, a. 7. — *Et cibus vitulus.* De quo libro Num., cap. 9. — *Ad emundationem carnis.* Vide dicta, a. 10.

14. *Per Spiritum sanctum.* Spiritus sancto cum ad mortem et hostiam. — *Emundabit conscientiam nostram.* Non carnam, et ceremoniam legis, sed animam nostram. — *Ad operibus mortis.* Ita enim peccata vocantur supra, c. 6, a. 1. — *Ad servitium Deo viventi.* Hæc videtur, quoniam dicitur, ab operibus mortis, quasi dicitur Deo vivo non placere opera nostra.

15. *Et idem Novum Testamentum mediator est.* Particula et idem hæc habet sensum; quis præter hoc testimonium, ut supra, a. 7. Sed Christus ingressurus in caelum meliorem sanguinem fecit, quo vero spiritus animorum aluntur. — *Semel.* Non ut pontifex veteris legis, qui singulis annis ingredebatur in Sancta Sanctorum. — *Æternam redemptionem inventa.* Sibi vitam, solidam sempiternam salutem gloriam, nobis vero redemptionem a peccatis quæque defectuum.

13. Car si le sang des bœufs et des taureaux, et l'aspersion de leur sang sur le centre d'une genéve, sacrificent ceux qui ont été souillés, en leur donnant une parole extérieure et charnelle.

14. a Quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortis, ad servitium Deo viventi! [a. J. Petr. 1: 19. 1. Joan. 1: 7. Apoc. 1: 5.]

15. Et idem Novum Testamentum mediator est, ad mortem intercedens, in redemptionem æternam prævaricationum, que erant sub priori testamento, re-promissionem accipiant, qui vocati sunt, æternæ hereditatis. [a. Gal. 3: 15.]

16. *Et idem Novum Testamentum mediator est.* Particula et idem hæc habet sensum; quis præter hoc testimonium, ut supra, a. 7. Sed Christus ingressurus in caelum meliorem sanguinem fecit, quo vero spiritus animorum aluntur. — *Semel.* Non ut pontifex veteris legis, qui singulis annis ingredebatur in Sancta Sanctorum. — *Æternam redemptionem inventa.* Sibi vitam, solidam sempiternam salutem gloriam, nobis vero redemptionem a peccatis quæque defectuum.

prêtre par le seul fait de son incarnation. — Per amplius et perfectius tabernaculum. Nous préférons à l'interprétation de Menochius celle du P. des Carrées, qui entend par ce tabernacle le corps même de Notre Seigneur, en ce qu'il a fait sa demeure, et qui n'a point été fait de la main des hommes, ni formé par la voie humaine et ordinaire, mais par l'opération de Saint-Esprit, dans le sein de la Sainte-Vierge Marie.

12. *Et si morte intercedente.* Les Juifs étaient convaincus de la mort de Jésus-Christ. Saint Paul, pour détruire leurs préventions, s'attache à démontrer que cette mort n'était nécessaire, et que sans cela nous ne pouvions avoir part à l'héritage qui nous avait promis.

11. *Christus autem.* Apertæ vocatæ Plantationis de illo antiquæ, l'Apôtres va non explicare de quelle manière Jésus-Christ l'a corrigée et transformée — *Pontifex.* Il a été

5. Superque eam. Arcum. — *Cherubim gloriam.* Dicit cherubim gloriam, more hebreo, id est, cherubim glorie, scilicet habentes multam gloriam, que eos reddunt venerabiles. — *Cherubim propitiatorium.* Nam cherubim alia expressisangebant propitiatorium, est autem propitiatorium tabernaculi supra qua æra testamenti legebatur. — *De quibus non est modo dicendum per singula.* Quasi dicit: Hoc omnium plena sunt mysteria, sed non est nec opus explicanda, nisi est ea attingere que ad institutum nostrum pertinent.

6. *His vero ita compositis.* Ita parata, fabricata et ordinata. — *Semper.* Id est, quotidie hoc impletur, quanto magis et æquius nec occupant filii tabernaculum, in quibus nisi sacerdotibus, sed solus pontifex introibit, nec te quidem singulis diebus, sed semel singulis annis. — *Sacrificiorum officia consummantes.* Sævas ceremonias et ritus in Sancto peragi solitos.

7. *In secundo.* Tabernaculo, in Sancta Sanctorum. — *Solus pontifex.* Ingressit, nimirum in festo expiationis, ut est in Leviticis, c. 16. — *Non sine sanguine.* Die enim expiationis pontifex ingressurus in Sancta Sanctorum, immolabat vitulum, ovamque pro se et domo sua. Per peccato vero populi offerret hircum, quorum animam sanguinem offerret in Sancta Sanctorum, et ea illa aspersisset. Ritus hoc describit Leviticus, c. 16. — *Pro sua et populi ignorantia.* Omnia peccata, vana ignorantiam, more Scripturæ. See Paulus, 24, 7. dicitur: *Delictis juvenis et sui, et ignorantiam meam se meminerit.*

8. *Hoc significante Spiritu sancto.* Deum notum ingredi in Sancta Sanctorum gratias agere. — *Notandum præstatam esse sanctorum viam.* Notandum aperte esse viam oculi, que aperitur ad portam sanctorum Christi. — *Ad hunc priorem tabernaculum habente statum.* Manens præter tabernaculum, lege eo, ritibus novissimæ legis.

9. *Que parabola est temporis instantis.* Quod tabernaculum est parabola, id est, typus, similitudo et exemplar temporis instantis, quod tunc instabat. — *Juxta quam monera, et hostia offeruntur.* Id est, munera et hostia que offeruntur, similitudo in dicit parabola hinc describitur et circumstant; nam ad sacerdotem ingressi non potest in Sancta Sanctorum, nisi nocte sacrificia que offerunt possunt iustificare homines, et in oculis invidiosorum. — *Juxta conscientiam.* Secundum conscientiam hominum vel secundum animam. — *Servitium Deo viventi.* non intelligit qui offert; sed qui illis mercedis et carnisibus Deum docet. — *Solummodo in cibus, et in potibus.* Necti non voce sacrificiorum, sed in autem sunt munera et sacrificia legalia non possunt expiare et perfectum facere servitium, id est, autem quo deo servit et animi collis, non spiritus et interior pietatis mensuræ, sed tantum in cibus et potibus, etc. — *In cibus.* Cibus enim alii veteratibus in lege nominatus, de quibus vide Leviticus, c. 11. — *Et in potibus.* Potus per novam et communiter nulli vetis usum; certis tamen personis, v. g. nazaritis, prohibuit autem visum et socræ, ut etiam visum sacerdotibus tabernaculum ingrederentis.

10. *Et variis baptismatibus.* Multatibus quædam frequens natus in sacris litteris. Hæc Marc. 7: 4. legitur: *Pharisei enim, et omnes Judæi, nisi crebro lavaverint manus, non vescuntur, tenentes traditionem veterum; et a foro nisi baptizentur, non comunt;* et alia multa sunt que traditio sunt illis servare, baptismatis calicem, et sacerdotem, et circumcisions, et cetera. — *Et iustificationibus.* Iustificationibus et purgationibus carnis mundatibus, intelligit antiquam mundationem, qualis, velle gratis, in lege dabatur illi qui immundum humanum visagium. — *Tempus ad tempus correctionibus impositis.* Tempus ad tempus iustificationibus, qui veteris testamenti sunt.

11. *Christus autem assistens pontifex.* In greco est, ἀρχιεργατος, id est, pontifex vero et assistens, factusque est pontifex. — *Futurorum honorum.* Ut nobis pontificatus ve-

12. *Neque per sanguinem hircorum aut vitulorum, sed per proprium sanguinem introivit semel in Sancta, æternam redemptionem inventa.*

13. *Et si enim sanguis hircorum et vitulorum, et cibus vitulus aspersus iniquitates sacrificat ad emundationem carnis, [a. Lev. 16: 15.]*

14. *a Quanto magis sanguis Christi, qui per Spiritum sanctum semetipsum obtulit immaculatum Deo, emundabit conscientiam nostram ab operibus mortis, ad servitium Deo viventi! [a. J. Petr. 1: 19. 1. Joan. 1: 7. Apoc. 1: 5.]*

15. *Et idem Novum Testamentum mediator est, ad mortem intercedens, in redemptionem æternam prævaricationum, que erant sub priori testamento, re-promissionem accipiant, qui vocati sunt, æternæ hereditatis. [a. Gal. 3: 15.]*

prêtre par le seul fait de son incarnation. — Per amplius et perfectius tabernaculum. Nous préférons à l'interprétation de Menochius celle du P. des Carrées, qui entend par ce tabernacle le corps même de Notre Seigneur, en ce qu'il a fait sa demeure, et qui n'a point été fait de la main des hommes, ni formé par la voie humaine et ordinaire, mais par l'opération de Saint-Esprit, dans le sein de la Sainte-Vierge Marie.

12. *Et si morte intercedente.* Les Juifs étaient convaincus de la mort de Jésus-Christ. Saint Paul, pour détruire leurs préventions, s'attache à démontrer que cette mort n'était nécessaire, et que sans cela nous ne pouvions avoir part à l'héritage qui nous avait promis.

(autre lieu comparant. Fictura bona vocat se quis Christianus solus merito, maxime gratiam et gloriam. — Per amplius et perfectius tabernaculum. Pontifex ingressurus in Sancta Sanctorum transiit per primum tabernaculum, quod Sanctum dicebatur: Christus idem factus; nam ingressurus in caelum transiit per aliud tabernaculum, scilicet in greco enim id est, vocat et perfectus illo, per quod transiit pontifex. Hoc tabernaculum majus et perfectius aliis aliis interpretatur. Altissimus videtur operum explicatio, qui parat per illud edificari. Ecclesiam ab ipso Christo collectam et hinc in terra militentem, per quam transiit ad triumphantem, cuius symbolum erant Sancta Sanctorum. — Non manulatum. Non hominibus arte et industria factum, sed Christo, et hoc tabernaculum dicitur, a. Gal. 3: 2. Quod dicitur, et non homo, — non solum a humani creaturam, etiam non humani artibus et fabricatibus, ut est primum tabernaculum fabricatum a Betsaleel.

12. *Neque per sanguinem hircorum aut vitulorum.* Juxta prescriptum legis veteris, ut videtur supra, a. 7. Sed Christus ingressurus in caelum meliorem sanguinem fecit, quo vero spiritus animorum aluntur. — *Semel.* Non ut pontifex veteris legis, qui singulis annis ingredebatur in Sancta Sanctorum. — *Æternam redemptionem inventa.* Sibi vitam, solidam sempiternam salutem gloriam, nobis vero redemptionem a peccatis quæque defectuum.

13. *Et si morte intercedente.* Intercedit, id est, vitulum iuxta legem Leviticorum, c. 16, qui diximus supra, a. 7. — *Et cibus vitulus.* De quo libro Num., cap. 9. — *Ad emundationem carnis.* Vide dicta, a. 10.

14. *Per Spiritum sanctum.* Spiritus sancto cum ad mortem et hostiam. — *Emundabit conscientiam nostram.* Non carnam, et ceremoniam legis, sed animam nostram. — *Ad operibus mortis.* Ita enim peccata vocantur supra, c. 6, a. 1. — *Ad servitium Deo viventi.* Hæc videtur, quoniam dicitur, ab operibus mortis, quasi dicitur Deo vivo non placere opera nostra.

15. *Et idem Novum Testamentum mediator est.* Particula et idem hæc habet sensum; quis præter hoc testimonium, ut supra, a. 7. Sed Christus ingressurus in caelum meliorem sanguinem fecit, quo vero spiritus animorum aluntur. — *Semel.* Non ut pontifex veteris legis, qui singulis annis ingredebatur in Sancta Sanctorum. — *Æternam redemptionem inventa.* Sibi vitam, solidam sempiternam salutem gloriam, nobis vero redemptionem a peccatis quæque defectuum.

16. Car où il y a un testament, il est nécessaire que la mort du testateur intervienne.

17. Parce que le testament de la loi fut par la mort du testateur, n'ayant point de force tant que le testateur est encore en vie.

18. C'est pourquoi le premier testament même ne fut confirmé qu'avec la sang.

19. Car Moïse ayant recité devant tout le peuple toutes les ordonnances de la loi, prit du sang de veaux et de bœufs, avec de l'eau, et de la laine teinte en écarlate, et de l'hysope, et en jeta sur le livre même, et sur tout le peuple.

20. En disant : C'est ici le sang du testament que Dieu a fait en votre faveur.

21. Il jeta encore du sang sur le tabernacle, et sur tous les vases qui servaient au culte de Dieu.

22. Et, selon la loi, presque tout se purifie avec le sang; et les péchés ne sont point remis sans effusion de sang.

23. Il était donc nécessaire que ce qui était

18. *Unde nec priusquam.* La première alliance était testamentaire, puisqu'elle était accompagnée de la promesse d'un héritage, qui était la terre de Chanaan. Cette alliance fut sanctionnée par la mort des victimes. On offrit les victimes terrestres et une d'un héritage terrestre. La seconde alliance fut également testamentaire; mais elle a pour objet une promesse céleste. Il fallait qu'elle fût scellée par le sang, non plus d'une victime terrestre, mais d'une victime divine. C'est pour cela que le Christ est immolé. En se plaçant à ce point de vue, on comprendra mieux l'ordre de l'argumentation de l'Apôtre.

20. *Hic sanguis testamenti.* Ce sang des victimes étant la figure de celui que Jésus-Christ devait verser pour sceller son alliance nouvelle, il se sert, pour des mêmes expressions lorsqu'il établit le sacrement de son sang. *Hic est enim sanguis meus novi testamenti* (Math., XXVI, 28).

16. *Ubi enim testamentum est.* Ostendit necessitatem mortis Christi quod debitor non debet esse testator fidelis, sed plenus. *Unde testamentum aterni vite testamentum promissum est hominibus; ubi autem testamentum est, id est, cum testamentum fit et cum bene alibi testatorum legatur, necesse est ut si per testamentum moritur quam Antediluvii adestur.* Allud est si non testamentum sit, ut si per testamentum aliquid promittitur aut datur; tunc enim non est necesse mori cum qui donavit.

17. *Aliquod primum fuit.* Bobur ac firmamentum non habet, jus nullum tribuit.

18. *Unde nec priusquam quidem.* Sollicit testamentum de quo denique loquitur ex libro Exodi, c. 24, v. 8, sed videtur illo esse sequentibus; nam loco citato Exodi loquitur Moïse de testamentum, et non autem de testamentum aterni vite loco dicitur. *Unde quod ut habetur lib. I Digest. de Testamentis, et voluimus nostrae jusse sententia, de eo quod quis post mortem suam fieri velit.* Respondo partum, quod iussit Deus per Moïsem cum populo fuisse aterni testamentum; nam fuit promissio de aeterna hereditate terre Chanaan; quae per Deum immutata est, ut desinere necesse est testamentum aeternum necessarium, cum sui vicium quantum sanguine populus repererat est. Hoc vero partum et testamentum legum et typum fuit pacti et testamenti novi, quod intercedente Christi morte sanatum est. — *Ubi sanguis versatur.* Victimam.

19. *Lectio necis quae mandata legis.* Vnde habetur Exodi c. 24, v. 7, et denique. — *Cum aqua, et lana coctinea, et hyssopo.* Hinc non habetur loco citato Exodi; sed ea sunt scriptis Apostolicae, partim ex Spiritus sancti institutione, partim ex scriptis praxi institutionum. Nam sequitur sanguine maverit solentia in sacris super calices *psalm. Rood., li. 22; idem psalm de cocco sine lana coctinea et hyssopo, Num., 19, 6 et 18.*

20. *Hic sanguis testamenti, quod mandatum est vos Deo.* Quod Deus voluitiam scilicet, maxime sanctitatem servandum vobis et salvandum possessioni.

21. *Tolerantibus et unius tantis.* Hoc ipsum rursum amittit Moïse, ut patet tamen Petrus et ita factum esse docet Iohannes lib. 3 Antiq., c. 3. — *Ministeris.* Sacer, qui ministrabat Deo in vicinis et oblationibus.

22. *Et omnia, prae de sanguine secundum legem mundatorum.* Dicit prae, quia vultum emundabatur aqua aspersum, in quam missa fuerant cineres vitulae rufae, ut patet, et Numer. c. 19, et alibi, imo videretur plura aspersioe aquae mandata cum sanguine. Sed dici potest etiam emundationem, quae habet per aquam exhalationis, hoc fulens. Factum sine sanguine, quia, ut habet, prius sanguis vitulae rufae fundebatur, et ex illis cineribus Rebat aqua illa purgatur. — *Et sine sanguine effusione non fit remissio.* Juratur enim Moïse, Levit. 4, si quis peccaverit, immolatur victimam pro peccato; per hanc autem victimam frobat remissio non culpa et rursus coram Deo (scilicet enim tollitur oblatione iuncta cum fide et spe Christi veniens), sed remissio quaedam legalis, tollens culpam et immunditatem legalem.

23. *Exemplaria, cultorem.* Intelligit Apostolus mossum tabernaculum ac testamentum, et populum ipsum, cuius est, in ipso tabernaculo et fuit. — *Et omnia, quae sunt in vasis cultorem.* — *Intelligit cultorem.* Intelligit cultorem, qui sunt quasi quodammodo cultores tabernaculum habens cultorem victimam, scilicet corpus Christi, coelestem doctrinam, populumque coelestem et angelicum vobis, qui eorum pro aeterna mansione ac retributio.

16. Ubi enim testamentum est, mors necesse est intercedat testatoris.

17. Testamentum enim in mortua confirmatione est; alioquin non daretur, dum vivit qui testatus est.

18. Unde nec priusquam sine sanguine dedicatum est.

19. Lectio enim omni mandata legis a Moyse universis populo, accipiens sanguinem vitulorum et hircorum, cum aqua et lana coctinea, et hyssopo, ipsum quoque librum et omnem populum aspersit.

20. Hic est sanguis testamenti, quod mandatum est vos Deo. [a Exod. 24, 8.]

21. Etiam tabernaculum et omnia vasa ministerii sanguine similiter aspersit.

22. Et omnia prae de sanguine secundum legem mundantur; et sine sanguinis effusione non fit remissio.

23. Necesse est ergo exemplaria qui-

dem coelestem huius mundi; ipsa autem coelestia melioribus hostiis quam istis.

21. Non enim in manufacta Sancta Jesus introivit, exemplaria verorum; sed in ipsum eorum, ut apparet nunc vultu dei pro nobis.

22. Neque ut sepe offert semelipsum, quemadmodum Pontifex intrat in Sancta per singulos annos in sanguine alieno;

23. Alioquin oportebat nos frequentius pati ab origine mundi; tunc autem semel in consummatione saeculorum, ad destinationem peccati, per hostiam suam apparuit.

27. Et quemadmodum statum est hominibus semel mortui, post hoc autem iudicium;

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

28. A Sic et Christus semel oblatum est ad nullorum exhaerentia peccata; secundo sine peccato apparuit expectationi dei in salutem. [a Rom. 5, 9, l. Petr. 3, 18.]

la figure des choses célestes (les célestes par le sang des animaux; mais que ces mêmes choses fussent par les victimes plus excellentes que n'ont été les premières).

21. Car Jésus-Christ n'est point entré dans ce sanctuaire fait par la main des hommes, qui n'était que la figure du véritable; mais il est entré dans le ciel même, afin de se présenter maintenant pour nous devant la face de Dieu.

22. Et il n'est pas aussi entré pour s'offrir soi-même plusieurs fois, comme le grand-prêtre entre tous les ans dans le sanctuaire, portant un sang étranger.

23. Car autrement il eût fallu qu'il eût souffert plusieurs fois à cause de l'erreur du monde; au lieu qu'il n'a paru qu'une fois vers la fin des siècles, pour abolir le péché, en s'offrant lui-même pour victime.

27. Et comme il est arrêté que les hommes meurent une fois, et qu'ensuite ils soient jugés,

28. Ainsi Jésus-Christ a été offert une fois en sacrifice, pour effacer les péchés de plusieurs; et la seconde fois, il apparaîtra, sans avoir plus de péché à expier, mais seulement pour le salut de ceux qui l'attendent.

18. *Et sanguinis alieni.* Le Christ est resté dans le sanctuaire céleste par la vertu de son propre sang; après son immolation sur la croix. Et il résulte que son sacerdoce est aussi élevé au-dessus du sacerdoce lévitique, que le sang de l'homme-dieu est supérieur à celui des victimes de l'ancienne loi.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

28. *Ad nullorum exhaerentia peccata.* Le mot plusieurs se prend ici pour tous, comme dans l'Épître aux Romains (V, 19); ou dans saint Marc (XX, 28; XXVI, 28), où l'on dit moins pour plus. Si on le prend dans un sens restreint, il faut alors comprendre que l'Apôtre a voulu parler de l'effet produit par la mort de Jésus-Christ, plutôt que de ses attributs; et sa sainte intention. Ce li dit un autre fois de l'Écriture qu'il est mort pour tous les hommes. Seulement tous les hommes n'en profitent pas.

16. Voici l'alliance que je ferai avec eux après que ce temps-là sera arrivé, dit le Seigneur; j'imprimerai mes lois dans leur cœur, et je les écrirai dans leur esprit;

17. Il ajouta: Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés de leurs iniquités.

18. Or, quand les péchés sont remis, on n'a plus besoin d'oblation pour les péchés.

19. Puis donc, mes frères, que nous avons la confiance d'entrer dans le sanctuaire du ciel par le sang de Jésus-Christ,

20. Ne négligez point cette voie nouvelle et vivante qu'il nous a le premier, tracée par l'ouverture du voile, c'est-à-dire de sa chair,

21. Et que nous avons un grand-prêtre qui est établi sur la maison de Dieu :

22. Approchons-nous de lui avec un cœur vraiment sincère, et avec une pleine foi; et purifiez-nous avec les cœurs purifiés des souillures de la mauvaise conscience, par une aspersion intérieure, et les corps lavés dans l'eau pure de la bannière,

23. Demeurons fermes et immuables dans

18. Jam. non est oblato, id. non facti plus de victime nouvelle. C'est pour cela que dans le sacrifice de la messe deux numéros pas une victime nouvelle, qui metta du nouveau le parfum de nos péchés, à moins de faire que perdre; la notion de sacrifice emplat qui a été offert que seule fois sur l'autel, et nous en appliquer le fruit. — Ici se termine la partie dogmatique de cette épître. L'Épître va entrer dans la partie morale.

23. *Tenuimus spei nostre confessionem.* Nihil modo desideramus. Quam sancti Pauli a specialiter nos vocat, etiam terribiliter persequitur. Ceterum de peccatis. C'est pour empêcher les chrétiens du libéralisme dans cette fausse horreur que l'Apôtre les exhorte tout particulièrement, en leur montrant ce qu'a de terrible la vengeance divine.

14. *libet quia veritate, scilicet veteris testamenti sacrificia non possunt antea peccata, sed hoc beneficium servat novum.* — Postquam enim dicit, *Jerem. c. 31, n. 8.* Et sic ille idem *Jeremias* locut qui supra citavi, c. 8, n. 8. — *Hic ostendit testamentum quod testator. Testamatum et pactum quod libo cum populo suo erit. Injunctum. — Post ista illis. Postquam a se et a non *Revelatio* regnum dicitur. — *Dando legem meam in cordibus eorum.* Quia per Christum gratia et charitas effusa est in cordibus nostris.*

17. *Et peccatorum.* id. est, audit, et peccatorum, etc.

18. *Ubi ostendit horum remissio.* Ubi peccatorum facta est remissio, nullum locum amplius habet oblatio, nisi victimis pro peccato, quæ tyrum condignum peccatorum pro peccato. Preterquam compunctus, cuius applicationis omnes in ipse, a sacrificio diaboli et peccati liberantur, justificatur et sanctificatur. Vide dicta supra, hoc *solam, c. n. 2.*

19. *Habentes itaque fratres.* Hic incipit pars moralis epistolæ, qua hortatur illos ad constantiam in fide et pietate christiana, ne ablatio ab peccatis persequatur, ad id honoris expellatur, ab eo desolentur. Summa actum est, quia per Christum veram peccatorum remissionem consequi facimus, et ipse redemptio nostra parata in vultu sacerdotum, et non dejectionem habemus in vultu in sancto, hoc est, in columba, in bestiam dicitur. — *In introitu sanctuariorum.* In ipse Christi introitu in sancto. Sanctuariorum, id est, in eorum, habemus apertum nos etiam in illis ingressus. — *In sacrificio Christi.* Per sanguinem Christi, non per sacrificia legis.

20. *Quam imitabit nobis viam.* Quam primus aperuit et calavit. — *Novum.* Nullus adhuc vestigiis impressum. — *Virescentem.* Pertransientem, perpetuo efflorescentem, vigentem semper et florentem, que ad vitam eternam ducit. Vel dicitur, quia hoc via vivens et animata est caro Christi, et Christus ipse, qui de seipso dicit: *Ego sum vita, etc.* — *Per telamem, id est, coram domino.* Caro Christi recte per vultum significatur, quia vultu velum operatur arcana sacerdotum, et tamen ingressus illic prohibet; via caro Christi divinitatem quodammodo oblati labat nobis in homine Deo, et tamen per eum ad Deum adducitur.

21. *Et sacerdotem magnum.* Habentes Christum sacerdotem magnum, — *Super domum Dei.* Ecclesiam universam, que est domus Dei, profectum.

22. *Cum vero corde.* Hic est sincero corde ad Deum accedamus. — *In pleitudine fidei.* Cum plena fide, ubi de Christi promissionibus habitamus. — *A spera cordis.* In cordibus et in nobis nostris iustitiam sanguine Christi, sancto etiam. Aliquid ad asperitatem sanguinis, que in lege mandatur que erat iniquitas. — *A conscientia nostra.* A peccatis que conscientiam habent et vitiosam efficiunt quasi licet. — *Per Christum.* divinitatem quodammodo oblati labat nobis in homine Deo, et tamen per eum ad Deum adducitur.

23. *Tenuimus spei nostre confessionem.* Nullo modo desideramus. Item quam sancti Pauli iustitiam eorum Ecclesia publice confertur. Hic est vicia confessionis, que non est nisi quoniam fidei, quam confitemur nihil est, et illa confessione profitemur nos per fides et bonis operibus vitam eternam. — *Indubitabilem.* Firmam et inconvulsam, que non recedit. — *Fideliter enim est qui representat.* Verax et constantis in promissis.

19. a Hoc autem testamentum, quod testator ad illos post dicit illos, dicit Dominus; Dando leges meas in cordibus eorum, et in mentibus eorum suscribam eas: [a. Jer. 31. 33. Sup. 8.]

17. Et peccatorum et iniquitatum eorum jam non recordabor amplius.

18. Ubi autem horum remissio, jam non est oblatio pro peccato.

19. Habentes itaque, fratres, fiduciam in introitu sanctuariorum in sanguine Christi.

20. Quam initiavit nobis viam novam et viventem per telamem, id est, carnem suam.

21. Et sacerdotem magnum super domum Dei;

22. Approchamus de lui avec un cœur véritablement fidèle, aspergi cordis a conscientia mala, et abluti corpus aqua munda

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

23. Tenuimus spei nostre confessionem.

non indelicabilem, (fidelis enim est qui repræmisit.)

24. Et consideremus invicem in provocationem charitatis, et honorum operum;

25. Non deserentes collectionem nostram, sicut consueverunt in quibusdam, et tanto magis autem, quæ quanto viciorum appropinquandum est.

26. o Voluntarie enim peccantibus nobis post acceptum notitiam veritatis, jam non relinquatur pro peccatis hostia. [a. Supr. 6. 4.]

27. Terribilis enim quædam expectatio iudicii, et ignis æmulo quo consummatura est adversarius.

28. Iratum qui facimus legem Moysi sine illa miseratione a diabolo vel tribus tentibus moritur. [a. Deut. 17. 6. Matt. 18. 16. Joan. 8. 17. II. Cor. 13. 1.]

29. Quanto magis putatis deteriora mereri supplicia qui Filium Dei con-

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

la professionibus, que nous avons faite d'espérer, ce que nous a été promis (puisque celui qui nous la promis est très-fidèle dans ses promesses).

24. Et considérons-nous les uns les autres, afin de nous entre-exciter à la charité et aux bonnes œuvres.

25. Et loin de nous retirer des assemblées des fidèles, comme quelques-uns ont accoutumé de faire, exhortons-nous au contraire les uns les autres; d'autant plus que vous voyez que le jour s'approche.

26. Car si nous prébons volontiers après avoir reçu la connaissance de la vérité, il n'y a plus désormais d'hostie pour les péchés.

27. Mais il se leur reste qu'une attente effroyable du jugement de Dieu, et l'ardeur d'un feu brûlant, qui doit dévorer ses ennemis.

28. Car si celui qui a violé la loi de Moïse est condamné à mourir sans miséricorde, sur la déposition de deux ou trois témoins,

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

29. Combien donc croyez-vous que celui-là sera jugé digne d'un plus grand supplice, qui

16. Mais ils en désiraient une meilleure, qui est la patrie céleste. Aussi Dieu leur rongit point d'être appelés leur Dieu, parce qu'il leur a préparé une cité meilleure.

17. C'est par la foi qu'Abraham, lorsque Dieu voulait le tenter, lui offrit Isaac, son fils unique; et quoiqu'il eût reçu en lui les promesses.

18. Et qu'il lui dit: C'est d'Isaac que naîtra votre véritable postérité.

19. Mais il pensait en lui-même que Dieu pourrait bien le ressusciter après sa mort; et ainsi il le recouvra, en figure de la résurrection de Jésus-Christ.

20. C'est par la foi qu'Isaac donna à Jacob et à Esau une bénédiction qui regardait l'avenir.

21. C'est par la foi que Jacob, en mourant, bénit chacun des enfants de Joseph; et qu'il s'agenouilla profondément devant le bâton de commandement que portait son fils.

22. C'est par la foi que Joseph, en mourant, parla de la sortie des enfants d'Israël; et qu'il ordonna qu'on se transportât ses os.

23. C'est par la foi qu'après que Moïse fut né,

21. Et adoravit sanctissimam virginem egypti. Il honora en cela la puissance à laquelle Dieu avait élevé son Fils. C'est aussi qu'Élieber, vers 22. Saint Chrysostome et d'autres commentateurs disent, qu'il ne faut pas que Joseph aimât son propre ventre, et qu'il ne se souciait pas de son propre sang, mais qu'il se souciait de son peuple, et qu'il ne se souciait pas de son propre sang, mais qu'il se souciait de son peuple, et qu'il ne se souciait pas de son propre sang, mais qu'il se souciait de son peuple.

16. Nunc autem meliorem appetunt. Nunc, motu Scripturæ et Hebræorum non tam tempore hoc in loco significat, quam illationa nota est, ac si diceret: Ex quo intelligitur non solum terrarum patriam querere, cum hoc dicitur, sed colorem. — Ideo non confunditur Deus vocari Deus verum. Quod innotuit eorum virtutem, et quia animam in oculis defunctum habent, ubi Deus vult gloriam manifestari, tunc eos fieri Deos, ut non ardeant penitentibus vocari eorum Deus. — Paravit enim illis civitatem. Quam expectant et ad quam abierunt.

17. Fide obtulit Abraham Isaac. Tanta fuit Abraham fides, et ea suscitatio et impellente non dubitavit Isaac filium suum Deum videri immolare. Fide autem obtulit, sive offerre patriam suam, crederet Deum tantum filium sanctitatem et tantam pietatem esse, et ea suscitatio et impellente non dubitavit Isaac filium suum Deum videri immolare. Fide autem obtulit, sive offerre patriam suam, crederet Deum tantum filium sanctitatem et tantam pietatem esse, et ea suscitatio et impellente non dubitavit Isaac filium suum Deum videri immolare.

18. Ad quem Abraham. Quia. Hæc particula motu Hebræorum et Græcorum polita, apud Latinos reduntia. — In Isaac vocavitur filius suum. Et Isaac, non autem ex Isaac dicitur filius suus, quia dicitur et veritas de posteritas sua, et alii hæcæ multam probationem, tunc vult et semini suo pollicetur eum.

19. Arbitratur. Accipere, cum super se respiciant et cogitant. — Unde cum et in parabolis accipit. In typum mortis et resurrectionis Christi. Vult in Isaac esse parabolam, proinde et exemplum immolationis quod omnes gentes contra seculum celebrant, et cum qui esset summe obediens, confiteretur et compararetur quo obsequium promptum et obedientiam voluntarii Abrahami et Isaac.

20. Fide et de futuro sequitur Isaac. Transit apostolus ad Isaac, summe benedixitque ei dominus filius suus Jacob et Esau. Hæc benedictiones habentur Gen. 27. Unumquodque hæc Isaac quod filius benedictus de futuro, id est, quod habita illis promittitur quod non videtur; sed quia a Deo filio futuro accipitur, et ei credetur, ita eis promittit ac in presentia oculis cernitur.

21. Fide Jacob, maritus. Simili fide Jacob morti proximus benedixit Ephraim et Manasse filios Joseph, utriusque magna promissionem, quorum nihil adhuc apparuit; sed fide credidit illa evenitura. — Et adoravit egypti. — Sanctissimam virginem egypti. Genes. 3. 7. n. 31. — Et adoravit egypti. — Sanctissimam virginem egypti. Genes. 3. 7. n. 31. — Et adoravit egypti. — Sanctissimam virginem egypti. Genes. 3. 7. n. 31.

22. De projectione filiorum Israel memoratur et. Profectionis filiorum Israel ex Ægypto non in reconstituta est ut salubrum recordamur, quod nihil non movet; sed recordatur est illam; a Deo fuisse promissam, et simul credidit futuram.

23. Fide Moyses, natus, occisus est matris tribus. Nota est historia ex Exod. c. 2.

est mensibus tribus a parturibus suis; so quod vidisset elegantem infantem, et non timeretur regis edictum. [a Exod. 2. 2. [b Id. 1. 16. 12. 22.]

24. a Fide Moyses grandis factus natus est filium filie Pharaonis, [a Exod. 2. 11.]

25. Magis aliquis affligi cum populo Dei quam temporalis peccati habere judicatum.

26. Majoris divitias animas (theos) Ægyptiorum, inoproprium Christi; asperitatem enim in remuneracionem.

27. Fide reliquit Ægyptum, non veniens animositate regis; invisibilem enim inquam videns sustinuit.

28. a Fide celebravit Pascha, et sanguinis effusione; ne qui vastabat primitiva langueret eos. [a Exod. 12. 31.]

29. a Fide transierunt mare Rubrum inquam per aridum terram, quod expectavit Ægypti devorari sunt. [a Exod. 14. 22.]

30. a Fide muri Jericho corruerunt, circuitu diebus septem. [a Jos. 6. 20.]

31. a Fide Rahab meretrix non perit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace. [a Jos. 2. 1. 3. Joc. 2. 23.]

27. Fide reliquit Ægyptum. Sicut Chrysostome et the Grecæ, respondent ebei de la premiere sortie que fit Moïse pour se retirer au pays de Madian (Ex. II. 14-16), mais aussi plusieurs l'interprétation de Menochius. Car dans cette premiere sortie, Moïse étoit, comme il le dit lui-même, sous l'impression de la crainte. *Timuit Moyses.*

24. Fide Moyses grandis factus natus est filium filie Pharaonis. Hæc particula motu Hebræorum et Græcorum polita, apud Latinos reduntia. — In Isaac vocavitur filium suum. Et Isaac, non autem ex Isaac dicitur filius suus, quia dicitur et veritas de posteritas sua, et alii hæcæ multam probationem, tunc vult et semini suo pollicetur eum.

25. Magis aliquis affligi cum populo Dei quam temporalis peccati habere judicatum. — Majoris divitias animas (theos) Ægyptiorum, inoproprium Christi; asperitatem enim in remuneracionem.

26. Majoris divitias animas (theos) Ægyptiorum, inoproprium Christi; asperitatem enim in remuneracionem.

27. Fide reliquit Ægyptum. Sicut Chrysostome et the Grecæ, respondent ebei de la premiere sortie que fit Moïse pour se retirer au pays de Madian (Ex. II. 14-16), mais aussi plusieurs l'interprétation de Menochius. Car dans cette premiere sortie, Moïse étoit, comme il le dit lui-même, sous l'impression de la crainte. *Timuit Moyses.*

28. a Fide celebravit Pascha, et sanguinis effusione; ne qui vastabat primitiva langueret eos. [a Exod. 12. 31.]

29. a Fide transierunt mare Rubrum inquam per aridum terram, quod expectavit Ægypti devorari sunt. [a Exod. 14. 22.]

30. a Fide muri Jericho corruerunt, circuitu diebus septem. [a Jos. 6. 20.]

31. a Fide Rahab meretrix non perit cum incredulis, excipiens exploratores cum pace. [a Jos. 2. 1. 3. Joc. 2. 23.]

29. Car notre Dieu est un feu dévorant.

39. a. Etenim Deus noster ignis consumens est. [s. Deut. 4. 24.]

CHAPITRE XIII.

Saint Paul donne aux Hébreux différents avis relatifs aux devoirs qu'ils ont à remplir. Il les conjure de prier pour lui comme il le fait pour eux. Salutations.

1. Conservez toujours la charité envers vos frères : 2. Et ne négligez pas d'exercer l'hospitalité : car c'est en la pratiquant que quelques-uns, ont reçu pour hôtes des anges sans le savoir.

3. Souvenez-vous aussi de ceux qui sont dans les chaînes, comme si vous étiez vous-mêmes enchaînés avec eux, et de ceux qui sont affligés, comme étant vous-mêmes dans un corps souffrant.

4. Que le mariage soit traité de tous avec honnêteté, et que le lit nuptial soit sans tache : car Dieu condamnera les fornicateurs et les adultères.

5. Que votre vie soit exemptée d'avarice : soyez contents de ce que vous avez ; puisqu'il lui faut mieux de ne vous laisser point, et de ne vous abandonner point.

6. C'est pourquoi nous devons avec confiance : Le Seigneur est notre secours : je ne craindrai point ce que les hommes pourront me faire.

7. Souvenez-vous de vos conducteurs qui vivus

1. Caritas fraternalitas maneat in vobis.

2. a. Et hospitalitatem nolite oblivisci, per hanc enim habuerunt quidam angelos in hospitio recepti. [a. Rom. 12. 13. 1. Petr. 4. 9.] b. Gen. 18. 2. et 19. 2.

3. Mementote vincitorum, tanquam simul vincti ; et laborantium, tanquam et ipsi in corpore morantes.

4. Honorabile coniugium in omnibus, et litus immaculatus. Fornicatio totus enim et adulterio iudicabit Deus.

5. Sint mores sine avaritia, contenti presentibus ; ipse enim dixit : a. Non te deseram, neque derelinquam. [a. Jer. 1. 4.] b. In id confidendum dicimus : a. Dominus mihi adiutor ; non timedo, quid faciant mihi homines. [a. Psal. 117. 6.]

6. Mementote praepositorum vestrorum.

Cap. XIII. — 1. Caritas fraternalitas. On peut diviser ce chapitre en trois parties : le Prétre exhorte les Juifs à la pratique de différentes vertus (1-7). 2. Il les encourage à attendre à Jésus-Christ, à s'affranchir de la Synagoge, et à pratiquer les œuvres de charité et d'hospitalité (8-17). 3. Enfin, il termine son épître en se recommandant à leurs prières, et en leur disant qu'il prie pour eux. Il ajoute à l'Exposition de son sentiment les salutations (18-25). — *Moneat in vobis.* C'est un des premiers préceptes de la loi.

2. Laborant quidem. Comme Esau, Abraham, Melchisé et sa femme. La persécution était commencée, et devant bientôt avoir ses violences, ces recommandations avaient une grande importance.

4. Fornicatio. Les Juifs dans la dernière temps étaient tombés dans une corruption déréglée, presque égale à celle des Gentils. C'est pourquoi dans toutes ses lettres, l'Apôtre s'élève contre ce crime.

7. Immaculatus litus. L'Apôtre saint Jacques, le premier évêque de Jérusalem, avait été mis à mort quelque temps auparavant. C'est sans doute à la fin héroïque de ce chrétien martyr que l'Apôtre fait allusion.

29. Etenim Deus noster ignis consumens est. Voyez ce mot qui est un feu dévorant, et qui est un feu dévorant. C'est un des premiers préceptes de la loi.

Cap. XIII. — 1. Caritas fraternalitas. *Moneat in vobis.* id est, fratres caritate. — *Moneat in vobis.* Quasi dicit : Pœniteat ut compitis inveniatis amare et iurare, foreve, etc.

2. Et hospitalitatem nolite oblivisci. Ad officio comitate hospitalitatis nolite cessare. — *Laborant quidem, angeli in hospitio recepti.* Nescitis angelos, et putatis esse homines recipiunt hoc enim significat vos prope Deum.

3. Mementote vincitorum. Bonum qui Christi causa sunt in carceribus. — *Tanquam simul vincti.* Ac si vobis ipsi vincti essetis cum illis. — *Et laborantium.* *Exercitiorum,* eorum qui affliguntur, et malis tractantur, vel moribus, vel aliis rationibus. — *Tanquam et ipsi in corpore morantes.* Cogitantes vos pastore corpore finem et gravibus malis obnoxium.

4. Honorabile coniugium in omnibus. Coniugium aut in omnibus honorabile, id est, in omni re servate honestatem et deos conjugii vestri, caventes ne quid impudenter fiat. — *Et litus immaculatus.* Sit immaculatus lectus maritalis, ha ut nullo adulterio, aut peccati vitio labe contra Deum conjugium contaminetur. — *Judicabit.* Contumeliam et pugnam.

5. Sint mores sine avaritia. Abstine avaritiam a moribus vestris. — *Contenti presentibus.* In quo habetis, et vestra aere contenti sint. — *Ipse enim dixit.* Ad Joann. 6. 1. quia historice, — *Non te deseram.* Ergo si a Deo spes locaveritis, non derisus vobis necessaria.

6. Non timedo quid faciant mihi homines. Numquam est hoc testimonium ex Paul. 117. 6. Si non timedo quid faciant mihi homines, et Deo mihi adiutor.

7. Praepositorum vestrorum. Intelligit apostolos, episcopos, sacerdotibus, quos habuerat fidei doctores, hoc enim significat, qui vobis locuti sunt verbum Dei. — *Quorum in inferis caritas conversatio.* Filium vite honestissimum et sanctissimum Dei.

rum, qui vobis locuti sunt verbum Dei, quorum in inferis caritas conversatio, imitami fidei.

3. Jesus-Christus heri, et hodie, ipse et in aëculis.

6. Doctrinis variis et peregrinis nolite abduci. Optimum est enim gratia stabilire cor, non exis, cum non profuerunt ambulantiibus in eis.

10. Habemus altare, de quo edere non habent potestatem qui tabernaculo deserunt.

11. a. Quorum enim animalium inferatur sanguis pro peccato in sanctis per sacrificium, horum corpora cremantur extra castra. [a. Lev. 14. 27.]

12. Propter quod et Jesus, ut sanctificaret per eum sanguinem populum, extra portam passus est.

13. Exeamus igitur ad eum extra castra, improprium ejus portantes.

3. Jesus Christus heri. Saint Chrystostome observe que nous se rapporte aux hérétiques, qui obéissent à plusieurs autres Hébreux que Jésus-Christ était mort. Ils devaient attendre un sera de tous les temps, et qu'il faudra toujours croire ce qu'on croit ces hommes convaincus d'un parti dans les vérités précieuses.

6. Non exis. Saint Paul attaque les judaïsans, qui voulaient maintenir les observations légales, et il parle ici particulièrement de la partie des victimes réservées, ceux qui les offraient, et qui ne servaient pas plus à leur sanctification que la sacrifice lui-même.

10. Habemus altare. En donnant un vœux précédant le sens que nous avons adopté, on est amené à s'enquérir par quel droit les Juifs ne périssent pas à manger, le sacrifice subsistant que Jesus-Christ a substitué au sacrifice de l'ancienne loi. C'est une interprétation d'ailleurs admise par les Pères et par un grand nombre de commentateurs.

11. Quorum enim animalium. Pour prouver ce qu'il a dit vers 10, que les Juifs ne peuvent avoir part à la victime expiatorie, il cite ce fait : c'est que les animaux offerts pour le péché, devaient être brûlés hors du camp ou de la ville, parce qu'ils étaient impurs et devaient manger.

13. Exeamus igitur ad eum. Sortons donc hors du camp et quittons la Synagoge, son temple et ses sacrifices, et affranchissons-nous du joug de la loi pour aller à Jesus-Christ.

3. Jesus Christus heri, et hodie : ipse et in aëculis. Quasi dicit : Christus Dominus semper est illem ; aequo potens, aequo benedictus ergo vobis. Imitantur majorem veterum fidei : ut non timedo, quid faciant mihi homines, et vos, qui adem Deum sanctissimi, consue qui possitis.

6. Doctrinis variis. Varias doctrinas esse appellat, quae dissident inter se. — *Peregrinis.* intelligit doctrinas adventitias, alienas a doctrinis, et spiritus apostolorum et Ecclesiae. — *Nolite abduci.* Non perducimini in errorem, sed in errorem, imitantes plumbantes. — *Optimum est enim gratia stabilire cor.* Gratia, id est, sanctificatio, virtute est probante ; qui enim sanctificatio et probatio definitio, facile dicitur patrum fides. — *Non exis.* Per hoc intellegi advertantiam, certam securam, et ciborum leges postquam prescripturam [Levit. 11.] : haec enim non profuerunt, si sit, non justitiam comedentes, hoc insubstantia eorum vobis gratia adhibentur.

10. Habemus altare. In quo offerimus sacrificium corporis et sanguinis Christi. — *De quo edere non habent potestatem.* Graeco, *Exeamus* ; id est, *foculorum, incertum*. — *Qui tabernaculo deserunt.* Il qui legi laborant.

11. Quorum enim animalium. Haec animalia erant vitulina et aërea, qui offerbantur pro peccatis pontificis et totius populi. Vnde Levit. c. 16. v. 27. — *Inferitur sanguis.* In Sancto sacrificium ad illa expianda. — *Horum corpora cremantur extra castra.* Vide Lev. 4. 11. — *Extra castra.* Solliciti domi vitentur in castris in desertis ; portus vero extra civitatem Jerusalem. Argumentatio a potestati est hujusmodi : tortore non poterat edere sua victimas, quoniam sanguis qui offerretur inferretur in Sancto Sacramentum ; haec autem victimas tantum, et non sanguinem, offerretur victimas corporis Christi in eucharistia ; ergo hoc haec facti est eis edere.

12. Propter quod et Jesus. Aliam causam allegoricam assignat Apostolus hujus versuum, scilicet significans fuisse pro eum ; quod Christus extra castra, id est, extra artem Jerusalem tollentis esset in cruce, et ab illo castrorum judaïcorum tabernaculo et templo, Ecclesiam gentium per totum orbem diffusendam morio suo esset institutus, ut erat Christus non crepit erat dicit, sed sanguis, ut ait S. Leo, serm. 9. de Pass. — *Extra portam.* Non nisi sanguis erat extra portam Jerusalem, quae dicebatur Sionensis, ut patet ex inscriptione Graeco Villalpandi, apud septentrionem et occidentem. Vide eundem in apparatus urbis et templi, part. 1. lib. 7. c. 14.

13. Exeamus igitur ad eum extra castra. Affert apostolus causam tropologiam ejusdem caeteronum, significans ad Christi imitationem extundam totum esse extra castra pompam, voluptatum, luxus et hujusmodi, et libenter pro Christo ignominiam et dolores ferendum.

tant prêtés la parole de Dieu ; et, considérant quelle a été la fin de leur vie, imitez leur foi.

3. Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui et il sera le même dans tous les siècles.

6. Vous ne laissez point transporter à une diversité d'opinions et de doctrines étrangères ; car il est bon d'affirmer son cœur par la grâce, au lieu des viandes qui n'ont point servi à ceux qui les ont observés.

10. Car nous avons à Jésus-Christ une victime dont ceux qui rendent un culte au tabernaculo n'ont pas pouvoir de manger.

11. Car les corps des animaux, dont le sang était porté par le souverain pontife dans le sanctuaire pour l'expiation du péché, sont brûlés hors du camp.

12. Et c'est pour cette raison, que Jésus-Christ, devant sanctifier le peuple par son propre sang, a souffert hors la porte.

13. Sortons donc hors du camp ; et allons à Jésus-Christ, en portant l'ignominie de sa croix,

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

14. Car nous n'avons point ici de ville permanente; mais nous cherchons celle que nous devons habiter un jour.

15. Offrons donc par lui sans cesse à Dieu une hostie de louange, c'est-à-dire le fruit des lèvres qui résident gloire à son nom.

16. Souvenez-vous d'exercer la charité, et de faire part de vos biens aux autres : car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable.

17. Obéissez à vos conducteurs, demeurez soumis à leurs ordres; afin qu'ainsi qu'ils veillent pour le bien de vos âmes, comme devant en rendre compte à Dieu, ils acquiescent de ce devoir avec joie, et non en gémissant; ce qui ne vous assurera pas davantage.

18. Priez pour nous : car nous croyons, selon le témoignage que notre conscience nous rend, que nous n'avons point d'autre désir que de nous conduire sagement en toutes choses.

19. Et si je vous conjure de le faire avec une nouvelle instance, s'il n'y a rien de plus tôt à vous;

20. Que le Dieu de paix, qui a ressuscité d'entre les morts Jésus-Christ, Notre Seigneur, qui par le sang du testament éternel est devenu le grand médiateur des frères.

21. Vous rend disposés à toute bonne œuvre, afin que vousfassiez sa volonté, lui-même faisant en vous ce qui lui est agréable par Jésus-Christ, auquel soit gloire dans les siècles des siècles. Amen.

19. *Ut celerius restituar vobis.* D'après ces paroles, on voit que l'Apôtre n'était pas encore libre. Il est probable qu'il se trouvait à la fin de sa première captivité. Il espérait être libéré de sa liberté, et il se promettait d'en faire usage pour retourner à Jérusalem, au lieu de ceux à qui il écrivait.

Inproprium ejus portantes. Eja, laquain, qui extra portam passus; nam qui ducebatur extra portam, ignominiosè morte subibat. Inproprium Christi proprie illud ab apostolo dicitur, que vocabatur christiani, de quo Petrus, 1. Epist., c. 4, v. 16. *Si autem sit obedientia, non erubescat; glorificet autem Deum in toto nomine.* Erat enim magnum probrum vocari peccatorem ac flagitium Christi crucifigi.

14. *Non enim habemus hic civitatem ædificatam.* Est sanguis interpretatio ejusdem sermonis et citius extra castra, sive extra civitatem. Significat enim affecta hinc exortum, et desideria nostra ad maiorem illam civitatem Jerusalem erigenda. — *Mentem.* Fixam et stabiliam. — *Patrem supplicemus.* Ad eam civitatem tendimus que nobis in futuro promittitur, id est, ad Jerusalem celestem.

15. *Per ipsum ergo.* Christum tanquam Pontificem et mediatorum nostrum. — *Offeramus hostiam laudis semper Deo.* Hymno s. psalmis, gratiarum actione. — *Fructum laborum non solummodo nominis ejus.* Qui fru ctus est laborum bonos ejus laudantium.

16. *Commemoratis.* Commemorationis bonorum vestrorum cum pauperibus. — *Falistas enim hostia promoveat Deus.* Hoc enim est genus quoddam sacrificii Deo gratissimè, que nobis conciliamus et propitiamus Deum.

17. *Propositis vestris.* Episcopos intelligit, et alios ecclesiasticos superiores. — *Subiacete eis.* Humiliter obedientiam illis exhibendo. — *Quasi rationem reddidit.* Quippe qui rationem reddunt vobis. — *Et cum gaudio hoc fecerit.* Ut curam vestri agant cum alacritate et gaudio, et non veniant subonere, sed levius illis ferant. — *Hoc enim vobis supplicat vobis.* Solliciti ut gaudentia faciant, quia, ut ait Chrysostomus, gemitus prelati ob inobedientiam subditis laquei, Domini, et ipse enim graviter vicissatur.

18. *Confidimus enim quia bonam conscientiam.* Quasi dicat: id facere debetis, ut pro amico et de vobis bene merito, qui sibi nihil concius est contra vos facere, sed voluisse et velle omnibus professus.

19. *Amplius impendat.* — *Hoc facere.* Pro me orare. — *Restituar vobis.* Ad vos revertar. 20. *Deum autem postea.* Actus et amicus. — *Qui solutus de mortuis.* Qui solutus est a mortuis Christus magnum pastorem hujus vultus Ecclesie. — *In sanguine testamenti æterni.* Merito mortis et sanguinis, quem Christus affudit in cruce, quo sanguine finaliter est Notum Testamentum, et nostra cum Deo reconciliatio. — *Christus que magnum ovium pastor,* nosque Christi oves effecti sumus.

21. *Apud nos in omni bono.* Deum pacis vos tanquam unius corporis membra componat apud se perditur in omni genere bonorum operum. — *Faciens in vobis quod placeat coram se.* Donans vobis, et juveni vos, ut faciatis ejus voluntatem. — *Per Jesum Christum.* Per illum sui Jesu Christi meritum. — *Qui est gloria in sæculis sæculorum.* Qui non minus vobis ad Jesum Christum; qui et ipse Deus est, quam ad Deum Patrem referri potest.

22. Rogo autem vos, fratres, et suffragatis varium solatii. Etiam porpaucis scripsi vobis.

23. Cognoscite fratrem nostrum Timotheum dimissum, cum quo (si celarius venerit) videbo vos.

24. Salutate omnes prepositos vestros, et omnes sanctos. Salutant vos de Italia fratres.

25. Gratia cum omnibus vobis. Amen.

22. *Timotheum dilectorem.* Saint Chrysostome et les autres gracs, saint Thomas et saint Anselme; ont conclu de là que Timothée avait été en prison; mais ce ne suit ob, ni à quelle occasion. — *Si celerius revertit.* Cette condition laisse à penser que l'Apôtre était disposé à partir seul, tant il était impatient de les revoir.

24. *Salutant nos de Italia fratres.* Ces paroles ont fait croire que l'Apôtre avait écrit cette Epître d'une ville quelconque d'Italie. Mais la preuve ne nous semble pas suffisante. Car en admettant, comme nous le faisons, que l'Apôtre l'a écrite à Rome, est-il étonnant qu'il ait eu des pro de lui des Juifs d'Italie, et qu'il ait adressé leurs salutations à ceux de Palestine?

22. *Ut suffragatis verbum solatii.* Ut sequo animo et libenti admittatis hanc meam consolationem et exhortationem; utramque significat παρακλησις. — *Per paucos scripsi vobis.* Si videlicet appetitis rei argumentum et dignitatem mensuram erga vos zelum et affectum.

23. *Cognoscite.* Græcè est, γινώσκете, quod etiam verbis potest, actis, νοστή. — *Dimissum.* Vinculis solutum; hoc enim significat græcè ἀπολύσασθαι. Indicit Timotheum fuisse aliqui in vinculis, licet id sibi non narretur. — *Si celerius revertit.* Si mature ad me venerit, aut redierit.

24. *Prepositos vestros.* Episcopos ecclesiarum, maxime per Judam et Syriam. — *Et omnes sanctos.* Omnes fideles. — *De Italia fratres.* Judæi christiani per varias urbes Italie dispersi.

25. *Gratia.* Conata formula claudendi epistolam. Nominè gratiæ omne genus honorum que nobis à Deo per Christum proveniunt, intelligit.

22. Je vous supplie, mes frères, d'agréer ce que je vous ai dit ici pour vous consoler, ne vous ayant écrit qu'en peu de mots.

23. Sachez que notre frère Timothée est en liberté; et si'il vient bientôt ici) j'irai vous voir avec lui.

24. Saluez tous ceux qui vous conduisent, et tous les saints. Nous téruis d'Italie vous saluent.

25. Que la grâce soit avec vous tous. Amen.

UNIVERSITÄT
BIBLIOTHECA
ROMA DE NUOVE
DE BIBLIOTECAS

PRÉFACE

SUR L'ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JACQUES.

1. De l'auteur de cette Epître. — 2. Du lieu et du temps où elle a été composée. — 3. De l'objet de cette Epître. — 4. Son analyse. — 5. De son authenticité et de sa canonicité.

1. Saint Jacques le Majeur ne peut être l'auteur de cette Epître. Il fut victime de la persécution d'Hérode Agrippa, l'an 42, et cette Epître est d'une date postérieure. Elle est adressée aux Juifs dispersés dans tout l'univers, ce qui suppose que l'Évangile avait déjà fait de grands progrès dans le monde, et elle a pour but de réprimer l'abus que les hérétiques faisaient des Epîtres de saint Paul aux Romains et aux Galates, qui ont été écrites elles-mêmes longtemps après la mort de saint Jacques le Majeur.

Quelques Pères de l'Eglise et plusieurs écrivains ecclésiastiques ont distingué deux autres saint Jacques; l'un fils d'Alphée, qui aurait été du nombre des douze apôtres; l'autre, frère du Seigneur, qui aurait été évêque de Jérusalem. Mais nous croyons que ces deux personnages n'en font qu'un. L'apôtre saint Jacques, dit le Mineur, était, d'après saint Matthieu, le frère ou le parent du Seigneur (xvi, 53). C'est aussi le titre que donne saint Paul à l'apôtre saint Jacques, dont il parle dans son Epître aux Galates (i, 19). Si l'apôtre avait été différent de l'évêque de Jérusalem, saint Luc, au *titre des Actes*, aurait dû les distinguer, et il suppose au contraire que les deux dénominations se rapportent au même personnage.

Ce sentiment renouvelé par les contamineurs de Bollandus, n'a jamais été qu'une opinion personnelle, en opposition avec l'ensemble de la tradition, qui a toujours cru que l'apôtre et l'évêque ne faisaient qu'un. C'est ce que l'Eglise romaine reconnaît. Dans son office de saint Jacques et dans son Martyrologe, elle enseigne que celui qui est appelé frère du Seigneur, qui a écrit une Epître canonique, et qui fut ordonné évêque de Jérusalem, est un des apôtres que Notre Seigneur choisit, étant encore sur la terre, pour composer son collège, et qu'il est le même que saint Jacques, fils d'Alphée ou de Cleophas.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous n'hésitons pas à regarder saint Jacques le Mineur, le premier évêque de Jérusalem, comme l'auteur de cette Epître.

2. Après la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, saint Pierre établit saint Jacques évêque de Jérusalem. Ce choix donna à cet apôtre une grande influence, qui ne fit qu'accroître sa sainteté; à laquelle tous les auteurs ecclésiastiques rendent témoignage. Saint Pierre, délivré par un ange de la prison d'Hérode, lui en fit donner avis aussitôt, et dans le concile de Jérusalem, ce fut lui qui opina immédiatement après le chef des Apôtres. Saint Paul joint son nom à ceux de saint Pierre et de saint Jean dans son Epître aux Galates, et il les appelle les trois colonnes de l'Eglise.

Ananias, fils du grand-prêtre Anne, qui était un homme turbulent et cruel, et de la secte des sadducéens, fut jaloux des succès de saint Jacques et de la

considération universelle dont il jouissait. Il profita de l'intervalle qui s'écoula entre la mort du procureateur Festus et l'arrivée de son successeur Albin, pour obtenir du sanhédrin qu'il le condamnât à mort. Le saint Apôtre fut martyrisé le jour de Pâques, le 10 avril de l'an 61 de Jésus-Christ.

Comme il resta toujours à Jérusalem et qu'il ne fit pas de mission dans d'autres contrées, à l'exemple de saint Pierre et de saint Paul et des autres Apôtres, il est certain qu'il composa son Epître dans cette ville. Les allusions qu'on y rencontre particulièrement à ce que saint Paul a dit de la justification par la foi sans les œuvres, prouvent qu'elle est postérieure aux Epîtres où le grand Apôtre traite cette question.

L'Epître aux Galates étant de l'an 56 et l'Epître aux Romains de l'an 57, il est manifeste que saint Jacques a écrit son Epître dans les dernières années de sa vie. Sans pouvoir donner une date précise, nous dirons qu'elle est de l'an 58 à l'an 61.

3. Dans cette Epître, la morale n'est pas séparée du dogme, comme dans la plupart des Epîtres de saint Paul. Saint Jacques ne s'astreint pas à une marche aussi méthodique que l'Apôtre des nations. Il procède par maximes plutôt que par raisonnements. Sa méthode est moins grecque qu'orientale. Sans chercher à lier ses pensées pour en faire une thèse unique, il adresse aux fidèles toutes les instructions qu'exigeaient les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient, et il tient seulement à mettre en relief chacun de ses avis, et en former autant de petits tableaux aussi frappants par l'originalité de la conception que par la vivacité de la couleur.

Ainsi les fidèles de Jérusalem étaient pauvres, et il importait d'encourager celui qui était dans la misère et de flétrir le riche sans entraîner qu'il n'aurait de compassion pour personne. Les Juifs étaient persécutés et la persécution ne pouvait que s'accroître, et il fallait les soutenir au milieu de ces épreuves. Des abus s'étaient glissés dans les assemblées des fidèles et il était nécessaire de les réprimer. La pureté de l'enseignement était en péril, par suite des erreurs que les novateurs répandaient sur la justification par la foi sans les œuvres. Saint Jacques voit partout le germe du mal se montrer, et en quelques mots, dans son Epître, il étouffe ces germes, et il traite tout à la fois du dogme et de la morale, suivant que ces questions se présentent.

4. L'adresse son Epître aux Juifs dispersés dans le monde entier, et c'est ce qui a fait croire à quelques commentateurs qu'on lui avait donné pour ce motif le nom d'Epître catholique.

Elle est divisée en cinq chapitres.

L'apôtre commence par fortifier les fidèles contre les épreuves qui leur arrivent du côté des persécutions et de la misère. Il leur montre le parti avantageux qu'ils peuvent tirer de leurs souffrances. A cette occasion, il résout la question de l'origine du bien et du mal moral, que la philosophie ancienne avait si embrouillée, et il termine son premier chapitre par des avis touchant l'ordre qu'on doit observer dans les assemblées et le fruit qu'on doit en tirer (ch. ij).

Depuis le commencement du chapitre ii jusqu'au verset 7 du chapitre v, il corrige, dit la Bible de Venise, les abus et les erreurs qui avaient commencé à se glisser dans l'Eglise et qu'il prévoyait devoir y augmenter dans la suite des temps. Il les réduit à quatre principaux. Le premier est l'acceptation des personnes entre les fidèles, et il est probable que c'est ici une espèce de parabole, sous le voile de laquelle l'apôtre attaque principalement la simonie ou l'acceptation des personnes dans le choix des ministres de l'Eglise. Le second abus est l'erreur de ceux qui prétendent que la foi seule, à l'exclusion de la charité et des bonnes œuvres, suffisait pour la justification et le salut. Le troisième est le schisme de la doctrine, soit qu'il rompe aussi la communion extérieure, soit qu'il la garde encore. Le quatrième est le dérèglement des mœurs dans lequel il distingue l'amour des richesses, l'amour des plaisirs sensuels, le vice de la détraction, l'infidélité à l'égard de la Providence, le mauvais usage des richesses.

Enfin, depuis le verset 7 du chapitre v jusqu'à la fin, il console et instruit les fidèles persécutés; il les porte à la patience par diverses considérations; il leur donne divers avis, ou plutôt diverses règles de conduite par rapport aux différentes conditions sociales où ils se trouvent.

D'après cette analyse, on voit l'importance de cette Épître au point de vue dogmatique et moral. Elle confirme la doctrine de saint Paul tout en l'éclaircissant relativement à la justification par la foi sans les œuvres. Comme ce grand Apôtre, saint Jacques rappelle aux chrétiens tous leurs devoirs et les exhorte à les remplir. Sa morale rappelle souvent celle de saint Matthieu dont, suivant l'auteur de la Synopse dite de saint Athanase, il aurait traduit l'Évangile de l'Ébreu en grec. Il est le seul des écrivains sacrés qui parle expressément de l'Extrême-Onction, et nulle part on ne trouve de textes plus décisifs sur l'efficacité de la prière, sur le mérite des bonnes œuvres et l'admissibilité de la grâce.

L'authenticité de cette Épître n'a pas été admise dès le commencement, par suite de la confusion qu'il y eut entre les divers personnages qui portèrent le même nom. En établissant que saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, est bien l'auteur de cette Épître, nous avons résolu cette première question.

Par là même qu'on a doublé de l'authenticité de cette Épître, on a dû douter de sa canonicité. Cependant les doutes n'ont pas été aussi graves et aussi persistants que relativement à l'Épître aux Hébreux. A partir du IV^e siècle ils cessent, et cette Épître figure partout au nombre de nos livres saints.

Au XVI^e siècle, Luther l'attaqua violemment parce qu'elle condamnait sa doctrine de la justification sans les œuvres. Il n'opposa aucune preuve historique au témoignage ancien de la tradition. Il s'en rapporta simplement à son appréciation personnelle. Les centuriateurs de Magdebourg et les docteurs luthériens le soutinrent, et sa thèse est encore aujourd'hui défendue par les rationalistes allemands, Wetstein, de Wetze, Baur. Mais au XVII^e siècle, Calvin fut d'un avis différent de Luther, et aujourd'hui, en Allemagne, il y a beaucoup d'auteurs protestants, comme Mayer, Huther et Lange, qui sont pour la doctrine de l'Église catholique.

Cette Épître a d'ailleurs fait partie de toutes les Bibles les plus anciennes, de la version syriaque et de l'ancienne italique. Le pape saint Clément, saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Athénagore, Origène, tous les auteurs du I^{er} et du II^e siècle y ont fait allusion et en ont cité des passages.

Elle se trouve dans les catalogues des saintes Écritures, dans ceux de saint Athanase, des conciles de Laodicée, des trois conciles de Carthage, dans celui de saint Grégoire de Naziance et dans ceux de papes Innocent I^{er} et Gélase, de sorte que sur ce point comme sur tous les autres, le concile de Trente n'a fait que promulguer dans ses décrets un sentiment unanimement reconnu par l'Église d'Orient et par celle d'Occident.

ÉPIÔTE CATHOLIQUE DE S. JACQUES.

CHAPITRE PREMIER.

De l'utilité des épreuves. De l'origine du bien et du mal. Ecouter volontiers, parler peu. Assister les affligés. Faire l'esprit du monde.

1. *Jacobus, Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, dudumque tribulatus, que sunt in dispersione, saltem.*
2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationibus variis incidieritis.*
3. *a Scientes quod probatio fidei vestre patientiam operatur. [a Rom. 5.]*

4. *Patientia autem opus perfectum habet, ut silis perfecti et integri, in malo deficientes.*

5. *Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluentem, et non impropert; et dabitur ei.*

1. Jacques, serviteur de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersés.

2. Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qu'il vous arrive,

3. Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il n'y vous manque rien.

5. Ainsi, si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu; qui donne à tous libéralement sans reprocher ses dons; et la sagesse lui sera donnée :

Cap. I. — *Jacobus Dei.* Ce chapitre, d'après la P. Mandul, se divise en trois parties, et contient trois instructions importantes : 1^o La première se rapporte au bon usage que l'on peut faire des souffrances (1-18). Se la doctrine se rapporte à l'origine du bien et du mal, question que les philosophes ont beaucoup embrouillée (18-19). La troisième a pour objet l'ordre qu'on doit observer dans les assemblées religieuses pour en tirer profit (19-27).

2^o In tentationibus variis. Saint Jacques fait ici allusion à toutes les persécutions et à toutes les contrariétés extérieures qui affligèrent les Juifs à cette époque. Il veut qu'ils s'en réjouissent, parce que ces épreuves leur permettaient comme il le dit plus loin, de pratiquer les plus grandes vertus, et les rendant semblables à Jésus-Christ.

3. *Opus perfectum habet.* Pour cela, dit le P. de Carrières, elle doit être accompagnée de ferveur, de persévérance, de abnégation, et de toutes les autres vertus chrétiennes.

4. *Intiget sapientia.* Il s'agit ici de la sagesse, qui nous fait considérer les souffrances de cette vie comme une source de mérites, et qui nous les fait accepter avec joie, quand il plaît à Dieu de nous les envoyer.

Cap. I. — *Jacobus.* Filius Alphaei et Mariae Clophae, Matth. 27, 56, que, ut aliqui volunt, soror fuit beatissime Virginis. Primus fuit Jerusalemorum episcopus. — *Duodecim tribubus, que sunt in dispersione.* Judam quibuslibet, qui prognati sunt ex duodecim tribubus, et dispersi sunt inter gentes per varia regna. Apparet ex omnibus tribubus aliquos fuisse ad Christum conversos.

1. *Omne gaudium.* Perfectum, summum, plenum gaudium. — *Cum in tentationibus variis incidieritis.* In variis tribulationibus. Hocjux paradoxum rationem subdit versiculo sequenti.

2. *Probatio fidei vestre.* Quod latius dixit probatio, in greco est, *Scizavoy* id est, examinatio, perscrutatio, probatio, exploratio, que scilicet perscrutatur, examinans, probat, explorat bonum animam, fidem et virtutem. Hæc autem probatio, est tribulatio. — *Patientiam operatur.* Presertim materiam et occasionem patientiam, illam etiam ostendit, si admittit; nam ut sit illa.

Quæ latet, inque totis essent non cognita rebus, Apparet virtus, arguiturque malis.

3. *Patientia autem opus perfectum habet.* Nam, ut ait Boda hic : *Opus patientia vincit non potest, illa perfectius esse probatur.* In greco est *tyrho*, robustus, juxta quam locutionem videtur Apostolus requirere altissimam et perfectissimam hujus virtutis gradum, scilicet gaudium et alacritatem in perferendo, quod etiam prius non docuerat Christus, Matth., 5, 12 : *Gaudete et exultate, etc.*

4. *Si quis...* *Intiget sapientia.* Intelligit sapientiam practicam, et ad salutem vel necessitatem vel utilitatem. — *Postulet a Deo.* Nam, ut aitur Ecclesiastico c. 1, v. 1 : *Omnis sapientia a Domino Deo est.* — *Qui dat omnibus affluentem.* In greco est, *ἀντις*, simpliciter; qua voce recte simpliciter, qui in dando esse solet, vim et effectum expressit, ut benedictio maligna et conspectus non sit, sed abundantior largiatur. Sic monet B. Paulus ad Romanos, 12, 8 : *Qui tribuit in simplicitate.* — *Et non impropert.* Non enim solet bonis potentissimis opprobria vitæ, nequam, importunitatem, animæ crebra petitionis, ut plerumque divites pauperibus solent. — *Et dabitur ei.* Si expedita illi fuerit, et si sufficiens debitis potest conditionibus.

D'après cette analyse, on voit l'importance de cette Épître au point de vue dogmatique et moral. Elle confirme la doctrine de saint Paul tout en l'éclaircissant relativement à la justification par la foi sans les œuvres. Comme ce grand Apôtre, saint Jacques rappelle aux chrétiens tous leurs devoirs et les exhorte à les remplir. Sa morale rappelle souvent celle de saint Matthieu dont, suivant l'auteur de la Synopse dite de saint Athanase, il aurait traduit l'Évangile de l'Ébreu en grec. Il est le seul des écrivains sacrés qui parle expressément de l'Extrême-Onction, et nulle part on ne trouve de textes plus décisifs sur l'efficacité de la prière, sur le mérite des bonnes œuvres et l'admissibilité de la grâce.

L'authenticité de cette Épître n'a pas été admise dès le commencement, par suite de la confusion qu'il y eut entre les divers personnages qui portèrent le même nom. En établissant que saint Jacques le Mineur, évêque de Jérusalem, est bien l'auteur de cette Épître, nous avons résolu cette première question.

Par là même qu'on a douté de l'authenticité de cette Épître, on a dû douter de sa canonicité. Cependant les doutes n'ont pas été aussi graves et aussi persistants que relativement à l'Épître aux Hébreux. A partir du IV^e siècle ils cessent, et cette Épître figure partout au nombre de nos livres saints.

Au XVI^e siècle, Luther l'attaqua précisément parce qu'elle condamnait sa doctrine de la justification sans les œuvres. Il n'oppose aucune preuve historique au témoignage ancien de la tradition. Il s'en rapporte simplement à son appréciation personnelle. Les centuriateurs de Magdebourg et les docteurs luthériens le soutinrent, et sa thèse est encore aujourd'hui défendue par les rationalistes allemands, Wetstein, de Wetze, Baur. Mais au XVII^e siècle, Calvin fut d'un avis différent de Luther, et aujourd'hui, en Allemagne, il y a beaucoup d'auteurs protestants, comme Mayer, Huther et Lange, qui sont pour la doctrine de l'Église catholique.

Cette Épître a d'ailleurs fait partie de toutes les Bibles les plus anciennes, de la version syriaque et de l'ancienne italique. Le pape saint Clément, saint Irénée, Tertullien, Clément d'Alexandrie, Athénagore, Origène, tous les auteurs du I^{er} et du II^e siècle y ont fait allusion et en ont cité des passages.

Elle se trouve dans les catalogues des saintes Écritures, dans ceux de saint Athanase, des conciles de Laodicée, des trois conciles de Carthage, dans celui de saint Grégoire de Naziance et dans ceux de papes Innocent I^{er} et Gélase, de sorte que sur ce point comme sur tous les autres, le concile de Trente n'a fait que promulguer dans ses décrets un sentiment unanimement reconnu par l'Église d'Orient et par celle d'Occident.

ÉPIÔTE CATHOLIQUE DE S. JACQUES.

CHAPITRE PREMIER.

De l'utilité des épreuves. De l'origine du bien et du mal. Ecouter volontiers, parler peu. Assister les affligés. Faire l'esprit du monde.

1. *Jacobus, Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, dudumque tribulatus, que sunt in dispersione, saltem.*
2. *Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationibus variis incidieritis.*
3. *a Scientes quod probatio fidei vestre patientiam operatur. [a Rom. 5.]*

4. *Patientia autem opus perfectum habet, ut silis perfecti et integri, in malo deficientes.*

5. *Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluenter, et non impropriet; et dabitur ei.*

1. Jacques, serviteur de Dieu et de Notre Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersés.

2. Mes frères, considérez comme le sujet d'une extrême joie les diverses afflictions qu'il vous arrive,

3. Sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Or la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis en toute manière, et qu'il n'y vous manque rien.

5. Ainsi, si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement sans reprocher ses dons; et la sagesse lui sera donnée :

Cap. I. — *Jacobus Dei.* Ce chapitre, d'après la P. Mandul, se divise en trois parties, et contient trois instructions importantes : 1^o La première se rapporte au bon usage que l'on peut faire des souffrances (1-18). Se la doctrine se rapporte à l'origine du bien et du mal, question que les philosophes ont beaucoup embrouillée (18-19). La troisième a pour objet l'ordre qu'on doit observer dans les assemblées religieuses pour en tirer profit (19-27).

2^o In tentationibus variis. Saint Jacques fait ici allusion à toutes les persécutions et à toutes les contrariétés extérieures qui affligèrent les Juifs à cette époque. Il veut qu'ils s'en réjouissent, parce que ces épreuves leur permettaient comme il le dit plus loin, de pratiquer les plus grandes vertus, et les rendant semblables à Jésus-Christ.

3^o Opus perfectum habet. Pour cela, dit le P. de Carrières, elle doit être accompagnée de ferveur, de persévérance, de abnégation, et de toutes les autres vertus chrétiennes.

4. Inteliget sapientiam. Il s'agit ici de la sagesse, qui nous fait considérer les souffrances de cette vie comme une source de mérites, et qui nous les fait accepter avec joie, quand il plaît à Dieu de nous les envoyer.

Cap. I. — *Jacobus.* Filius Alphaei et Mariae Clophae, Matth. 27, 56, que, ut aliqui volunt, soror fuit beatissime Virginis. Primus fuit Jerusalemorum episcopus. — *Duodecim tribubus, que sunt in dispersione.* Judam quibuslibet, qui progrediuntur ex duodecim tribubus, et dispersi sunt, inter gentes per varia regna. Apparet ex omnibus tribubus aliquos fuisse ad Christum conversos.

1. *Omne gaudium.* Perfectum, summum, plenum gaudium. — *Cum in tentationibus variis incidieritis.* In variis tribulationibus. Hoc paradoxum rationem subdit versiculo sequenti.

2. *Probatio fidei vestre.* Quod latius dixit probatio, in greco est, *Scizavoy* id est, examinatio, perscrutatio, probatio, exploratio, que scilicet perscrutatur, examinans, probat, explorat bonum animam, fidem et virtutem. Hæc autem probatio, est tribulatio. — *Patientiam operatur.* Presertim materiam et occasionem patientiam, illam etiam ostendit, si admittit, nam ut sit illa.

Quæ latet, inque locis essent non cognita rebus, Apparet virtus, arguiturque malis.

3. *Patientia autem opus perfectum habet.* Nam, ut ait Boda hic : *Opus patientia vincit non potest, illa perfectius esse probatur.* In greco est *tyrho*, robustus, juxta quam locutionem videtur Apostolus requirere altissimam et perfectissimam hujus virtutis gradum, scilicet gaudium et alacritatem in perferendo, quod etiam prius non docuerat Christus, Matth., 5, 12 : *Gaudete et exultate, etc.*

4. *Si quis...* Inteliget sapientiam. Inteliget sapientiam practicam, et ad salutem vel necessitatem vel utilitatem. — *Postulet a Deo.* Nam, ut aitur Ecclesiastico c. 1, v. 1 : *Omnia sapientiam a Domino Deo est.* — *Qui dat omnibus affluenter.* In greco est, *ἐμπλητεις*, simpliciter; qua voce recte simpliciter, qui in dando esse solet, vim et effectum expressit, ut benedictio maligna et conspectio non sit, sed abundantior largiatur. Sic monet B. Paulus ad Romanos, 12, 8 : *Qui tribuit in simplicitate.* — *Et non impropriet.* Non enim solet bonis potentissimis opprobria virtus, nequam, importunitatem, animæ crebra petitionis, ut plerumque divites pauperibus solent. — *Et dabitur ei.* Si expedita illi fuerit, et si sufficiens debitis potest conditionibus.

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE BUENOS AIRES
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

chaque de vous soit prompt à l'écouter; mais qu'il ne se soit ni à parler, ni à se mettre en colère.

20. Car la colère de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu.

21. C'est pourquoi rejetant toutes ces productions impures et superflues du péché, recevez avec douceur et avec docilité la parole qui a été envoyée en vous, et qui peut sauver vos âmes.

22. Ayez soin de mettre cette divine parole en pratique; et ne vous contentez pas de l'écouter, en vous séduisant vous-mêmes.

23. Car celui qui écoute la parole de Dieu, sans la pratiquer, est semblable à un homme qui, jetant les yeux sur un miroir, y voit son visage naturel.

24. Et qui à peine l'y a vu, qu'il s'en va, et vaillât à l'heure même quel il était.

25. Mais celui qui considère exactement la loi parfaite de la liberté, celui, dis-je, qui y demeure attaché, celui-là ne s'écouant pas seulement pour oublier aussitôt ce qu'il a entendu, mais faisant ce qu'il a entendu, trouvera son bonheur dans ce qu'il fait.

26. Si quelqu'un d'entre nous croit avoir de la religion, et qu'il ne retienne pas sa langue, comme avec un frein, mais que lui-même séduise son cœur, sa religion est vaine.

Saint Jacques veut que le diable écoute plus qu'il se parle, et qu'il ne s'échauffe pas pour soutenir son sentiment, parce que la colère avec l'impulsion du diable, portait mal à cause de la vanité. Nous croyons que c'est le sens de ce verset et du suivant.

27. *Quasiq; iustitiam sermonis.* Saint Jacques parle de la doctrine évangélique que Notre Seigneur compare à une semence (Math., XIII, 6), qui est répandue dans les âmes par le ministère des Apôtres (I. Cor., III, 6 et 7).

28. *Non refringam linguam suam.* Pour être chrétien, il faut, d'après saint Jacques; le mettre en Dieu à sa langue et éviter les médisances, les calomnies, les insulterations, etc. 29. *Faites des œuvres de charité;* 30. *éviter la contagion du siècle.* Il exprime ces deux dernières conditions au verset suivant.

Satis satis est que tibi anima vera. — *Vox ut ostendendum.* Aggreditur adhortari ad bona opera ad que obediens primus quasi gradus est linguam cohibere, et disciplina preceptoris Theodorici addit.

30. *Fit enim est iustitiam.* Dei non operatur. Vatabilis sic explicat: vir iratus non parat Dei mandata. Cohibendum itaque precepti iracundiam, quia magnam irritantionem est ad divinum legem violandum.

31. *Aggrédies omnia iustitiam.* Porro, quia vox non impudicium videtur significare luxuriam, sed sed per omnia scripturas, et cupiditates rerum terrenarum que in materia et ratione suppeditant. — *Et abundantiam iustitiam.* Abundantiam malam; quam licet Quisquid male abundat, et meretur cessare. — *In mansuetudine suscipite iustitiam.* Personam Tev aggrédo ideo veritate possit, verbum sapientiam, scilicet doctrinam evangelicam per predicationem in animis nostris iustitiam. Monet autem ut illud suscipiamus in mansuetudine, predicationem in animis nostris iustitiam. Monet autem ut illud suscipiamus in mansuetudine, quia mansuetudo mirum quantum disponit animos nostris ad evangelicam doctrinam. In quo scriptum est isa., c. 61, v. 1: Ad mansuetudinem mansueti misit me. Quia verba Christi de seipso interpretantur est, Luc., c. 4, v. 18: sic Psalm., 41, v. 1: *Proposui iustitiam vestram*

32. *Pollentis non recipere.* Qui enim pariter satis esse audire salutarum doctrinam, et minus ad opera non admittere, in magno errore versatur.

33. *Conspiciat. Similis est,* ut est in græco lexov. — *Vultus nequitie sunt.* Faciem nativam.

34. *Et statim oblitus est quasi fuerit.* Sic qui audit Dei verbum, et quod audivit opere non prestat, videtur quasi in speculo maculis suas, sed illas negligit abstergere, illarum stigmata fortasse oblitus.

35. *Qui autem perspexerit.* Græco, παρασχεῖν, qui pro opere, vultu dimisso, oculis pro intrinsecis oculis deditis, penitus introspicit. — *In legem perfectam libertatis.* Legem evangelicam intelligi, que est lex libertatis et amor, cum lex Moisis esset iustitiam et iustitiam, non est illa qui statim oblitus, et oblitus est quasi fuerit, hic plane est torque quatuorque beatæ, — *In facto suo.* Non in simpliciter et nulla cognitione, sed in facto suo, id est, in operibus ad que legis cognitio referretur.

36. *Si quis autem putaverit se religionem esse.* Quis supra, v. 19, nominat fideles et tardi essent ad hominem, iure avertat. Item de sua fide et religione inane gloriatur, qui et habens cor laxat cogitandi quod dicitur et lingue quodquid venit in buccam effudit, et oculus sermo est cogitatio divinum majestatem non violat.

37. *Sit autem omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, et iustus sit sermo.* (I. Pet., 17, 27.)

38. *Ira enim vix iustitiam Dei non operatur.*

39. *Propter quod abicientes omnes immunditiam, et abundantiam malitiam, in mansuetudine suscipite linguam verbum, quod potest salvare animas vestras.*

40. *Et estote autem factores verbi, et non auditores tantum, fallentes vosmetipsos.* (I. Math., 7, 21. Rom., 2, 13.)

41. *Quis si quis auditor est verbi, et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum natalitatis suæ in speculo.*

42. *Consideravit enim se, et abilit, et statim oblitus est qualis fuerit.*

43. *Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis; hic beatus in facto suo erit.*

44. *Si quis autem putat se religionem esse, non refringam linguam suam, sed adducens cor suam, hujus vana est religio.*

27. Religio mundæ et immaculata apud Deum et Patrem; hæc est: Visite peccatos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatam se custodire ab hoc sæculo.

27. Car la religion et la piété pure et sainte aux yeux de Dieu notre Père consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction, et à se conserver pur de la corruption du siècle présent.

CHAPITRE II.

On ne doit pas faire acception des personnes. De l'inutilité de la foi sans les œuvres.

1. *Frates mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriam.* (I. Luc., 19, 9. Rom., 1, 17. et 16. 19. Prov., 23, 8. Eccl., 42, 1.)

2. *Et enim si introierit in conventum vestrum vir aureum anulum habens in veste candida, introiecit autem et pauper in sordido habitu.*

3. *Et intenditis in eum qui indutus est veste præclara, et discitis si: Tu sedes hic bene; pauperi autem dicatis: Tu sta illic; aut sedes sub scabello pedum meorum.*

4. *Nonne iudicatis apud vosmetipsos, et facti estis iudices cogitationum iniquarum?*

1. Mes frères: N'ayez point de respect humain pour la condition des personnes, vous qui avez la loi de la gloire de Notre Seigneur Jésus-Christ.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme qui ait un anneau d'or et un habit magnifique, et qu'il y entre aussi quelque pauvre avec un méchant habit:

3. Et qu'arrivent votre vue sur celui qui est inestamment vêtu, vous lui dites: Venez vous ici; et que vous direz au pauvre: Tenez-vous là debout, ou asseyez-vous à mes pieds?

4. N'est-ce pas là faire différence en vous-mêmes entre l'un et l'autre, et autres des pensées injustes dans le jugement que vous en faites.

Car. II. — 1. *Frates mei.* Dans ce chapitre, saint Jacques redresse un abus et corrige une erreur: 1. D'abord qui consistait dans l'acceptation des personnes, qui portait les chrétiens à donner les premiers places et les premiers dignités, non pas au mérite, mais aux plus riches. C'est ce que saint Jacques attaque (1-12). L'erreur accréditée parmi un certain nombre de chrétiens consistait à croire que la foi justifiât sans les œuvres, et c'est ce que saint Jacques réfute dans la 2e partie de ce chapitre (13-26). — *In personarum acceptione.* C'était un défaut très-fréquent parmi les Juifs. L'Écriture y revient souvent. Saint Jacques prévient que question, 2. 2. c. LXIII.

2. *Vu sede hic bene.* D'après saint Augustin, saint Jacques ne parle pas seulement ici de la place que l'on assignait aux pauvres et aux riches dans les assemblées, mais il veut surtout parler des dignités ecclésiastiques. Comme elles étaient électives, le peuple donnait son suffrage plutôt au riche qu'au pauvre, et méconnaissant le mérite. Voilà l'abus grave qu'il combat.

27. *Religio mundæ et immaculata.* Potius opponendum videbatur germanam religionem esse, linguam coerere, et constanter antithesis inter utrumque verbum, Respondeo subalternè: hoc tenet: vera religio est coerere linguam, et alia præterita operibus in exercere, visitare pupillos et viduas, etc. — *Agred Deum et Patrem.* Agredi Deum Patrem agnoscit et vivit et humanis lignis, hoc est vera religio. — *Immaculatam se custodire ab hoc sæculo.* A vitis luxuriam, impudicentia concupiscentiam mundi, et loquitur dicit Petrus: II. Epist., c. 2, v. 20.

Car. II. — 1. *In personarum acceptione habere fidem.* Nolite cum personarum acceptione Christi fidem conjugere, et potius hæc cum fide posse consistere: quasi dicit: Preterito christiana non patitur acceptionem personarum. Porro acceptio personarum est, quando in aliquis distributione non respicitur causa, sed persona; id est, aliqua persone condito nihil ad predicandum christiana deditur, ob quam in qui minus dignus est beneficii dignus; ut si quis prælitus beneficiis ad officia sibi indigne aut minus digno tribuit, quasi amicus est sine consanguinitate. — *Jesu Christi gloriam.* Et habeamus, pro Jesu Christi gloriam.

2. *Vir aureum anulum habens in veste candida.* Propriè, tom. 1, anno Christi 34, et Pitarus de Rebus Salonensis lib. 8, c. 6, censent anulum aureum fuisse in veste, nimirum fibulam auream, quam olim gestabant regum et principum utroque aut singulare amici. Alii continentur, et arbiter verbum, de anulo digni accipiunt. — *In veste candida.* Græco, λευκῶν, quod est candida, quod vesti convenire potest, etiam non est alibi coloris.

3. *Et intendatis.* Emendat. Propriè significat cum affectu, quodam benigne aspectu. Sic fere accidit ut homo cuius eleganter nitentur, et auro gemmicque ornentibus, ad se rapiat oculos circumstantium et defixus sit. — *Tu sede hic bene.* Loco commodo et honorato.

4. *Nonne iudicatis apud vosmetipsos?* An non male facitis, dum vestra auctoritate iudicium quod Deo competi vobis usurpatis; ad iustitiam tantum species merita nominum moderantur, pauperi divitem proferitis, cum tamis vobis quod dominicum citum est, abundantiam esse dicitur, ut dicitur Luc., 14, 15: — *Et facti estis iudices cogitationum iniquarum.* Αναρχῶν, id est, ratiocinationum, id est, iudicium male rationum, ideoque male iudicantes.

3. *Exortet, mes chers frères* : Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui étaient pauvres dans ce monde, pour être riches dans la foi, et héritiers du royaume qu'il a promis à ceux qui l'aiment ?

6. *Et vous, au contraire, vous déshonorez le pauvre*. Ne soyez pas par votre orgueil opprimés par leur puissance ; ne soyez pas eux qui vous traitent devant les tribunaux de la justice.

7. *Ne sont-ce pas eux qui déshonorent le saint nom de Jésus-Christ*, dont vous avez tiré le vôtre ?

8. *Si vous accomplissez la loi royale de la charité*, en suivant ce précepte de l'Écriture : Vous aimerez votre prochain comme vous-mêmes ; vous faites bien.

9. *Mais si vous avez égard à la condition des personnes*, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi, comme en étant les violeurs :

10. *Car quelconque, ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable, comme l'ayant toute violée*.

11. *Puisque celui qui a dit* : Ne commettes point d'adultère, a dit aussi : Ne tuez point ; et ainsi, si vous tuez, vous êtes coupables, point d'adultère, vous êtes violeurs de la loi.

12. *Regardez donc vos paroles et vos actions, comme devant être jugés par la loi de liberté*.

13. *Deus electi pauperes*. En parlant des Apôtres, saint Paul observe que Jésus-Christ a choisi ce qui y avait de plus bas et de plus faible selon le monde. *Infirmos suavit electi Deus, ut confunderet fortis* (I. Cor. 1, 27).

14. *Nonne dilecti*. Pour montrer que la richesse n'est rien par elle-même, et qu'elle n'est pas une reconnaissance, saint Jacques montre aux chrétiens ce que sont les riches parmi les infirmes, et toutes les injustices que la richesse autorise.

15. *Nonne fecistis*. Il est à remarquer que saint Jacques ne rejette pas le riche à cause de sa richesse, c'est à un autre excès. Si dans les élections, il n'y a rien de fidèle, vous préférez le riche aux pauvres ; parce que vous croyez qu'il pourra faire plus de bien qu'un autre, je ne vous en blâme pas. Au contraire, car vous aimez en cela la loi de la charité.

16. *Factus est osium reus*. L'explication de Misochius est tout à fait d'accord avec celle que saint Thomas donne de ce passage (Ch. l. 2, n. LXXIII, art. 1, ad 1^{re}).

17. *Per legem libertatis*. Qui aura saisi, ajoute la P. de Carrière, non la condition des personnes, mais le sens véritable, et sans en être dans le motif de la loi, fait. C'est cette dernière pensée que saint Jacques va développer dans le reste du chapitre.

18. *Nonne Deus electi pauperes*. *Dilecti enim Luce, 4, 18* : *Evangelizare pauperibus misit me* (I. Paulin. 71, n. 14 et 15). *Et honoravit pauperem dicitur factus, et honoravit pauperem dicitur coram illo*. — *Videtur in lege*. Pauperes continentur et despicibiles videtur in lege cognoscitur eos esse distantes, qui sine vita iungunt, et adoptionem filiorum Dei adopti iure hæreditario eodem animi pariterque ad illam.

19. *Nonne dilecti per potentiam opprimunt vos*. Dehinc sequitur potius vel vestras quibus circumventionibus calumnia exporti, rapinasque bonorum, insolentiam divitem denotant, nullum illis pauperibus auxilium. — *Fructus vos est iudicis*. Et in illis per potentiam opprimant, aut filios testis penitus conculcas.

20. *Nonne ipsi blasphemant*. *Blasphemant scilicet* : In causa sua ut blasphemetur. *Divites pauperes opprimuntis causa sua in christiana religio blasphematur*, quasi talia permitat aut doceat. — *Quomodo notentur*, quod iustocumque est super nos. *Pantium hoc nomen christiani, aut discipuli Christi qui appellatur*.

21. *Si inven legem periclitis regalem*. Occurrit tacite obiectio : Ergone divites obediunt, nisi contemserint nisi ? Respondet, Minime ; quasi dicit : Verumtamen non veto quin lege communi obediatis, divites diligatis et honoratis ; nam cum hoc facitis, legem divinum servatis, qui jubent diligere proximos nostros. — *Legem...* regalem. A Deo istam, qui est Rex regum.

22. *Ademptum est*. Quo votat acceptationem personarum. *Levit. 19, 15* ; *Deut. 1, 17*, et alibi.

23. *Factus est osium reus*. Perinde danda est ac omnia precepta legis violasset, licet non pari pena plectendus. Fit etiam omnium reus, qui violat integram observantiam omnium mandatorum quoniam movet Deus preceptis, et oia qui in uno peccat, iubeatiam contrarium contemnit, que in oibus est preceptis omnia modum esse debet ad illa servanda.

24. *Qui enim dicitur*. *Non movet Deus*. Probat sum qui la uno offendit, sic enim ostendit, qui sine machinis, sive occidat, etc., semper ejusdem legislativæ auctoritatis spernitur, et violatur integre preceptorum observatio.

25. *Sic loquimini, et sic facite*. *Sic vos gaudet*. — *Sicut per legem libertatis incipientes*.

UNIVERSITÀ

13. *Judicium enim sine misericordia illi qui non fecit misericordiam* : super-exaltat autem misericordiam iudicium.

14. *Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat* ? Namquid poterit illis salvari cum ?

15. *Si autem frater et soror nudi sint, et indignæ victu quotidiano*, [a I. Joan. 3, 17.]

16. *Dicit autem aliquis et vobis illis* : *Te in pace, calefacimini et satumini* ; non dederitis autem eis que necessaria sunt corpori, quid proderit ?

17. *Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipso*.

18. *Sed dicit quis* : *Tu fidelem habes et ego opera habeo* ; ostende mihi fidem tuam sine operibus ; et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19. *Tu credis quoniam unus est Deus* ; bene facis ; et demones credunt et contremiscunt.

20. *Vis autem scire, o homo inanis, quomodo fides sine operibus mortua est* ?

21. *Abraham, occides moles, et non ex operibus justificatus es*, offerens Isaac filium suum super altare ? [a Gen. 22, 9.]

22. *Namquid poterit fides salvare eum*, Saint Augustin [lib. De opera et fide, cap. XVI] nous apprend que dès la naissance de Rachel, il y eut des hérétiques qui, abusant de certains passages de saint Paul, prétendaient que la foi seule justifiait sans les œuvres. Saint Jacques attaque cette erreur. Le Seigneur ayant trouvé dans son cœur l'opinion la condamnation de sa doctrine, l'a rejetée sans autre motif.

23. *Et contremiscunt*. Leur foi ne leur est d'aucune utilité, parce qu'elle n'a produit en eux aucun fruit, et la vôtre vous sera également inutile, si elle demeure stérile et infructueuse.

Judicium. Tanquam per exactionem legem libertatis, id est, evangelicam, iudicium ; se relinquit ab hæc lege, quasi oia transgressores puniamus. — *Incipientes iudicium*. Melioris expectatio, iudicium ; respondet optime phrasit illam, *dominus esse iudicium*.

13. *Judicium damnato*. — *Super-exaltat autem misericordiam iudicium*, in greco est, *exarrogantem Deum esse carnis*. *Exarrogantem Regem verbum a verbo* ; *contremiscunt misericordiam iudicium*, *Yatavito et sic* ; *contremiscunt misericordiam iudicium*, *Misericordiam presentibus exhibuit, contemnitibus cum divino jure superior ac victor evadit, illius tanquam, victo propinquum insultat*. *Quod vulgus dicit super-exaltat, idem est ac si dixerit, exaltet in misericordiam super iudicium*. Respondet itaque locutio : *La misericordia supra fa il giudicio*.

14. *Namquid poterit fides salvare eum*. *Fidelitas enim in qua sunt tantum fides, non auctore fructus bonorum operum, malitiosus a Domino*, Matth. 2, 19.

15. *Proter et coram*. Sic appellabatur olim christianus ut ois, quo semel notavimus.

16. *Dicit autem aliquis et vobis illis* : *Te in pace, calefacimini*. *Quomodo mortuus illud verbum, quo blando in specie fratris indignentem misericordiam ; dum benignè movet et in finem depellit, et triplex curam adhibita velle calefacit, nihil illam juvat, nisi cibum illi aut vestem tribuas ; his se nihil proficitur, dum indolens que facienda sunt, aut ipsa ipsa exequenda non prestat.*

17. *Mortua est in semetipso*. *Per se sola et solitaria scripta, qui sine charitate, que est illius forma, mortua et quodammodo, et non operatur bona opera, qui sunt signa spiritus in vite ; quædammodum motus in animalis ostendit illud vivere*.

18. *Sed dicit quis* : *Tu fidelem habes*. *Quasi dicit* : *Hæc, qui de sola fide gloriantur, opera vero continentia ; quo tandem argumento convincit te istam hæc dæm, quam insulter iocetur ? Nam res est proceris audita, et sub oculorum aspectum non cadit*. *Ego vero, qui cum bono opera etiam contempe, et ipsa operibus que sermatur probabo tibi fidem meam, que si sit sola, fugit scilicet oculorum*.

19. *Demones credunt, et contremiscunt*. *Sic demones contremiscunt approverunt Christianum cum solent ; Tenetis hæc esse tempus loquere* nesci I. Math. 8, 29. *In greco est, contremiscunt, anhorrescunt, qui videlicet Dei iudicia majestatem, potentiam, severitatem non tantum credunt, sed et relapsa experientur et sentiunt*.

20. *O homo inanis*. *Inanem vocat hominem qui inanis habet fidem*. — *Mortua est*. *Vile sola est, et inane*.

21. *Abraham pater noster*. *Proposuit Abraham patrem fidei et iustitiam, qui ex operibus, non ex fide sola justificatus est*, et hoc exemplo probat intestum, nimirum fidem solam mortuum esse, illius bona opera adiungenda esse. — *Pater noster*. *Secundum carnem, et se-*

dompter, et à dompter en effet toutes sortes d'animaux, les bêtes de la terre, les oiseaux, les reptiles.

8. Mais nul homme ne peut dompter la langue : c'est un mal inquiet, elle est pleine d'un venin mortel.

9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père ; et par elle nous maudissons les hommes qui sont créés à l'image de Dieu.

10. La bénédiction et la malédiction partent de la bouche. Ce n'est pas ainsi, mes frères, qu'il faut agir.

11. Une fontaine jette-t-elle par une même ouverture de l'eau douce et de l'eau amère ?

12. Mes frères, un ligier peut-il porter des raisins, ou un vigpe des figes ? Ainsi une fontaine d'eau amère ne peut jeter de l'eau douce.

13. Y a-t-il quelqu'un qui passe pour sage et pour savant entre vous, si qu'il fasse paraître ses œuvres dans la suite d'une bonne vie, avec une sagesse pleine de douceur.

14. Mais si vous avez dans le cœur une jalousie pleine d'amertume, et un esprit de contention, ne vous glorifiez point ; et ne mettez point la main à la barre.

15. Ce n'est pas la sagesse qui vient d'en haut, mais c'est une sagesse terrestre, animale et diabolique :

16. Non oportet, fratres mei, hanc fecit. Quosdam sancti Jacobi parte de la langue en général, il a pu en voir cette multitude de motifs ambitieux, qui avaient la prétention d'être pour chacun sa doctrine et son système. Les uns restaient dans le vrai, les autres s'égarèrent et se joignaient dans le faux, et il se formait une division et une discordance que l'Apôtre reprouve, et dont il va indiquer plus loin (vers. 18 et 19) la cause, en déterminant le caractère de ces différents cotés.

17. Quis sapiens. À près avoir parlé de ceux qui s'ingèrent témérairement dans le ministère de la parole, saint Jacques fait voir les qualités requises dans ceux qui en sont chargés. Il faut qu'ils soient instruits des sciences divines et humaines, qu'ils aient une éminente sainteté, et qu'ils jugent à cela beaucoup de douceur.

18. Deservens descendens. Théorie et le scilicet ne s'expriment que des intérêts de la terre et de toutes les basses passions. Saint Jean caractérise de même la sagesse mondaine (1. Jean. II. 16). On peut voir dans cette opposition entre la sagesse terrestre et la sagesse humaine, la différence qu'il y a entre l'Église et les sectes qui sont sorties de son sein.

19. Linguam autem nullus hominum domare potest. Acute observat Augustinus, tom. 7. lib. de Natura et Gratiæ, cap. 16. Non sicut. Hincque nullus domare potest, sed, medius hinc sicut, ut eum domaret. De misericordia, Dei adiutor, Dei gratia veri fatemur. Idem Augustinus, lib. 10. Confess., cap. 37. Ignoravit nullus linguæ continentiam : de quo Job et Joba quærit. Et non est de hoc re quæritur, nec, et furtive ostenditur, hinc non. Insuper, nullus. Anaxagoras, xaxax, xaxax, et ceteris non potest. — Plena veneno mortifero. Quo proficiunt linguam suam et sapientia animam, ad scopum multorum corpora occidit, per odia, rixas et bella qui succitat.

20. In ipsa benedictionem Deum. Res est portenta, et mirationis etiam digna, eadem lingua, qui benedictionem Deum, ut ad malitiosorum hominum. — Deum et Patrem. Deum, qui est pater omnium.

21. Uos facere. In greco est, Dicit, dicitur. — Salus. Fera salus.

22. Quis sapiens. Sapiens, eruditus, scilicet sermone divinarum. — Disciplinatus. Emergens scientia prædicit. Videtur esse eadem repetitio. — Dona conversationis. Vita ipsa, et moralis. — Operatiois suæ. Opera sua, id est, in greco. — Te mensurative sapientia. In mansueta sapientia, qui mansueta audit, respondet, monet, corrigit et docet.

23. Zelum amarum. Sic appellat invidiam, propter invidiam et rancorem, qui amara lingua commota bile, necum offert velis irritum. — Et contentiones rixas in cordibus vestris. Per contentiones interea, et rixas, et discordiam animi præparatam ad contentiones, non. — Nolite gloriarî, ad mundum esse adverbium veritatis. Magnitudo, qui zelo et contentiones abducunt, admodum apostolorum, ne pro teunda falsa nominis extimatione, pro suis somniis obstinate defendendis, desinat veritatem, ne gloriantur contra illam, quasi victores et peccatam. Hic etiam pro ebrietate habemus in greco xaxaxaxaxax, quod est, 2, n. 13, vulgus veritatis superestituti. Vile illi dicitur.

24. Ista sapientia. Zelum amarum habentium et contentiosorum. — Deservens descendens. Colitis, a Patre Iunium, un dicit, e. 1. n. 17, infans. — Sed serpens. Un avaritiam qui quartu quo terrestri. — Animalis. Quæ pulch et luxuriosæ voluptatis sensibus variis et viciis. — Diabolica. Quæ ambit per omnia excellere et honorari.

volumen, et serpentium, et ceterorum, domatur, et domita vult a natura humana :

8. Linguam autem nullus hominum domare potest : inquitum malum, plena veneno mortifero.

9. In ipsa benedictionem Deum et Patrem ; et in ipsa malitiosorum hominum, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

10. Et ipsa eorum procedit benedictio et maledictio. Non oportet, fratres mei, hanc ita fieri.

11. Numquid fons de eodem foramine emittit dulcem et amaram aquam ?

12. Numquid potest, fratres mei, Streas uras facere, aut vilis ficus ? Sic neque falsa dulcem potest facere aquam.

13. Quis sapiens et disciplinatus in lingua vos ? Ostendit ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientia.

14. Quod si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris : nolite gloriarî, et mundanæ esse adverbium veritatis.

15. Non est enim ista sapientia deservens descendens ; sed terrena, animalis, diabolica.

16. Ubi enim zelus et contentio ; ibi inopstantia et omne opus pravum.

17. Quam autem dorsum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde modesta, modestia, humilitas, bonis conscientia, plena misericordia, et fructibus bonis, non iudicatis sine simulatione.

18. Fructus autem iustitiam in pacem seminatur, factibus pacem.

16. Car. Car où il y a de la jalousie et un esprit de contention, il y a aussi du trouble, et toute sorte de mal.

17. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis amie de la paix, modeste, modeste, modeste, susceptible de tout bien, pleine de miséricorde et de fruits de bonnes œuvres : elle ne juge point, elle n'est point dissimulée.

18. Or les fruits de la justice, se sèment dans la paix, par ceux qui font des œuvres de paix.

CHAPITRE IV.

Il ne faut pas suivre ses passions, mais il faut résister au démon. Nous devons nous approcher de Dieu et nous aimer les uns les autres.

1. Ubi bella et lites in vobis ? Num hinc ? ex concupiscentiis vestris qui militat in membris vestris ?

2. Concupiscentia, et non habetis ; occidit, et zelatis, et non potestis adiacere ; litigatis, et belligeratis, et non habetis, propter quod non postulat.

3. Pettis, et non accipitis ; eo quod male petatis ; ut in concupiscentiis vestris insimulatis.

Cap. IV. — 1. Ubi bella. Saint Jacques ayant parlé de la paix comme d'une des conditions du bien, recherche les causes qui la troublent. Dans la première partie de ce chapitre il les détermine en deux classes : que tout le mal vient de l'insouciance humaine qui nous nous les passions (1-3) ; Dans la seconde partie, il engage les chrétiens à être soumis à Dieu, à s'approcher de lui, à s'humilier, et il montre les heureux effets qui suivent (4-7). — Ubi lites. Les chrétiens n'avaient pas de guerres entre eux, mais les Juifs étoient alors très-divisés. On voyait à chaque instant s'élever des sectes qui passaient à la révolte et aux cruautés.

2. Et non potestis adiacere. Toutes ces lites étoient stériles. Elles ne profitaient ni aux individus, ni aux nations. La sécurité publique n'existant pas, et cet état nuisait fait le malheur de tous.

16. Inconscientia. In greco est, xaxaxaxax, inquietudo, inordinatio, turbulencia, perturbatio, tumultus, seditio, etc.

17. Quæ virtus deservens est. Sapientia divinitus donata. — Pudica est. Avere, pura, casta, intemerata a libidine, et a quavis impudice pravae doctrinae, sceleris, aut vitii. — Modestia. Non audacia, aut contentiones, sed pacis, et pacis amant. — Modestia. Humilitas, mansuetudo, demissa, humilis, modesta, humana, facillitas, non mundi sapientia facti asper, ciliosa, morosa, difficilis. — Suscipibilis. Erisotus, tractabilis, morigerus, qui facile parascenditur, que facile parat et obsequitur. Unico verbo sapientia, obsequiosa. — Dona conscientia. Tan bonis robis quam hominibus conscientia. — Fructibus bonis. Bonis operibus. — Non iudicatis. Alienis dictis, vel factis, nec eo superbo fastidioso contentamur. — Sine simulatione. Sincera, sine froo et sine hypocrisis.

18. Fructus autem iustitiam. Is qui pacem facit, iam pacis opera sectatur, iam seminatur abundantius iustitiam fructus, quoniam le futuro securus mactant. — Pacis seminat. Opera pacis, qui scilicet ad pacem conciliantiam et largendam facit.

Cap. IV. — 1. Bella et lites. Disensiones et discordia ; iam tempore primitivæ Ecclesiæ, cum hec scriberet apostolus, non fuerunt bella inter christianos. — Et concupiscentia. Græce τήνον, voluptasibus, quas scilicet concupiscentia ; ex concupiscentiis opum, honorum et deliciarum. — Que militat in membris vestris. Disinter concupiscentia militare in membris nostris, hoc est, in illis castra agere, illis tanquam atramentis militibus adversus spiritum doctorem, in membris vigere, ac membris regnare. Vide ad Rom., 7, 23.

2. Concupiscentia, et non habetis. Vel qui eadem causa bona, qui ardenter concupiscit, ab illis inceptantur ; vel qui ipsa difficillime parantur. — Occidit. Abi alios. — Zelatis. Invidetis. — Et non potestis adiacere. Id quod concupiscit, et ob quod zelatis et occidit. — Litigatis, et belligeratis. Contentiosibus et discordis inter vos certatis. — Et non habetis, propter quod non postulat. Non obtinetis quod optatis, propterea quod non postulat : respiciens iudicia locuti : Perse non desinat.

3. Pettis, et non accipitis. Quod si forte petitis, id non accipitis, eo quod male petatis, ut si aliamini contra Deum et proximum, et ad excipias veritas libidine.

4. Ames adultères, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est une inimitié contre Dieu; et que par conséquent quiconque voudra être ami de ce monde se rend ennemi de Dieu.

5. Pensez-vous que l'homme dise en vain: L'Esprit de Dieu qui habite en vous vous aime d'un amour de jalousie?

6. La grâce qu'il donne est plus grande, c'est pourquoi il dit: Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles.

7. Soyez donc soumis à Dieu; mais résistez au diable, et il s'enfiera de vous.

8. Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous: laissez vos maux, peccateurs; et purifiez vos cœurs, vous qui avez l'espe double.

9. Affligez-vous vous-mêmes: soyez dans le deuil et dans les larmes, que votre ris se change en pleurs, et votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous en la présence du Seigneur; et il vous élèvera.

11. Mais, mes frères, ne parlez point mal les

4. Adulteri, necesse est amicitia hujus mundi inimica est Deo? Quicunque ergo voluerit amicus esse saeculi hujus, inimicus Dei constituetur.

5. An veritatis qui inhabitat Scriptura dicit: Ad invicem concupiscit spiritus qui habitat in vobis?

6. Maiorem autem dicit gratiam. Propter quod dicit: A Deo superbis resistit, humilibus autem dicit gratiam. [a Proc. 3. 34. I. Petr. 5. 5.]

7. Subditi ergo estote Deo, resistite autem diabolo, et fugiet a vobis.

8. Appropinquare Deo; et appropinquabit vobis. Manus date manus, peccatores; et purificate corda, duplices animo.

9. Miseri estote, et lugete, et plorate; risus vester in iuctum convertatur, et gaudium in maerorem.

10. et Humiliamini in conspectu Domini, et exaltabit vos. [a I. Petr. 5. 5.]

11. Nolite detrahere alterum fratrem.

4. Inimicus Dei constituitur. C'est en d'autres termes la maxime de l'Évangile: *Neque terram potest dominus dominus servare* (Luc., XVI, 13).

5. Ad invicem concupiscit. Ce passage ne se trouve dans aucun manuscrit de l'Écriture tel qu'il est ici. Il est probable que saint Jacques a voulu seulement rappeler d'une manière générale que l'homme qui est en la place de Dieu (Ex. XX, I. XXXIII, 14) a positif) qui Dieu est un Dieu jaloux qui ne nous permet pas de nous attacher à d'autres qu'à lui. Et parce qu'il sait que la grâce qu'il nous donne est plus grande et plus précieuse que tous les biens du monde, il peut se vanter de dire à l'égard de ceux qui ne le craignent pas: *Foras qui non perdat a deo, et ad se praeferat his bonis, et his bonis deus invidet*. C'est pourquoi il dit, etc.

11. Detrahit legi. Qui detrahit Patri, fit saint Thomas à l'occasion de ce passage, *In tantum videtur detrahere legem; in quantum continet preceptum de dilectione proximi* (R. 2, q. LXXXIV, art. 2, ad 3).

4. Adulteri. Qui adhaerent mundo, mundum remittitis Christo, vero animarum sponso.

5. Inimicus. Sine causa. — Scriptura. Hoc testimonium in sacris Literis que sunt habetur non existit. Videtur D. Jacobus non certe aliqua verba clare libri aliquo sacri; sed id quantum videtur scire quod passim testatur sacra littera, scilicet de usque laqueum Deum amore hominum, ut id idola gentium, aut saeculi voluptatis illi praeferant, flagrantissimo modo exarcentur. — Ad invicem concupiscit Spiritus. Spiritus divinus quia reprobis lacus, agra et concupiscit et illi adhaerens, rebus mundanis et caducis possessibile. Ad se fertur. Accipitur nomine invidiam in bonam partem, scilicet pro zelo. — Qui habitat in vobis. Sic de Spiritu sancto loquitur D. Paulus, ad Rom., 8, 11: *Propiter inhabitantem Spiritum etc.* in vobis.

6. Maiorem autem dicit gratiam. Tantum vero injuriam quam illi infectis non adhibent, ut majora gratia munere constent corda vestra ad se pellere et retrahere. Vel sensus est: solo commoveret, et quodammodo munde videtur, quod cum ipse amorem suam majorem et sublimis dona largiantur, easque tamquam majores, habent vestrosque. — Propter quod dicit. Probat Spiritum Dei majorem dare gratiam illi qui ipsum amant, reverenter et honorant; ipsius verbo se subducit, et non quod dicit Scriptura, Proverb., c. 3, n. 34, *juxta illud nomen LXX: Deus superbis etc.* — Resistit. Repugnat; concupiscit; et habet Syria. — Qui detrahent. Illi favet, et ubi duo gratia sine mensura.

7. Subditi ergo estote Deo. Et majores in deo charitatem pro humilitate accipiat. — Resistite autem diabolo, et fugiet a vobis. Quasi dicit: Frenat, aut scio, diabolum, nullumque non movet lapidum et non evigilat, sed tantum ne animis cadat, aut succumbat; nam simul atque vos videt obstetare, ad resistendum, hasque afficiet, et superaret auctorem.

8. Appropinquare Deo. Non cessatis corpore, sed manet et corda paratibus. In ad affectibus, illis opam implore, et alium a vobis parando et christianam perfectionis studendo. — Manus date manus. Manus munditia significatur inorum innocentia: alio Job, c. 32, v. 30, dicitur: *Manus innoxiae salutifer autem in munditia manus eorum.* — Duplice ostendit. Videri dicit e. 1, v. 8.

9. Miseri estote. Ad emendanda manus et purificanda corda, unica via, qua aequa maxime commendari est possit, que ex anteaque vice recordatione, gemite et lacryantia concipitur, qui concepta, risus et gaudium mundum repudiatur. — Miseri estote. *Tolite praeputia, cœcitate vos*. Corpus afflictionem sperno inscripta; vel a Deo immensus liberatis admittit ac collectis manibus vobis propitiam.

10. Humiliamini. Humiliate vos. Vera animi humilitas perpetuo solet ipse tantum committit. Sic III. Regum, 21, 29, de Achab penitente dicit Dominus: *Novis videri Humilitatem Achab coram me, et in conspectu Domini*. Ita ut humilitas non fita sit et facta; sed vera et sincera, et cum magna reverentia divina suscepta. *Et exaltavit vos*. Non humilitatis debuit premium, et subinde in Scriptura promissum est exaltatio. Matth., 23, 12: *Qui se humiliaverit, exaltabitur*. Videri Job, 5, 11, et 29, Proverb., 15, 23.

11. Qui detrahit fratrem, aut qui judicat fratrem. Legitur de iis qui detrahit aut judi-

ces. Qui detrahit fratrem, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legem, et iudicet se. Si autem iudicet legem, non est factor legis, sed iudex.

12. Unus est legislator et iudex, qui potest perdere et liberare.

13. Tu autem quis es, qui iudicas proximum? Eccc nunc quis dicitis: Hic est qui crastino die in illam civitatem, et facturus sit quidem animum, et mœnabimur, et lacrum facturus; [a Rom. 14. 4.]

14. Qui ignoratis quid erit in crastino.

15. Quis est enim vita vestra? vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur: pro eo et dicitis: Si Dominus voluerit, et si viderimus, facturus hoc, aut illud.

16. Nunc autem exaltatis in superbiis vestris. Omnis exaltatio talis maligna est.

17. Scienti igitur bonum facere, et non facienti, peccatum est illi.

uns des autres : car celui qui parle contre son frère, ou qui juge son frère, parle contre la loi, et juge la loi : si vous jugez la loi, vous n'en êtes point observateur, mais vous vous en rendez le juge.

12. Car il n'y a qu'un législateur et qu'un juge qui peut perdre et qui peut perdre.

13. Tu autem quis es, qui iudicas proximum? Je m'adresse maintenant à vous, qui dites : Nous irons aujourd'hui en telle ville, et nous sommes en une telle ville, nous danserons là un an, nous y traquerons, nous y gènerons beaucoup :

14. Quoique vous ne sachiez pas même ce qui arrivera demain.

15. Car qu'est-ce que votre vie? Sinon un vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui disparaît ensuite, au lieu que vous devriez dire : S'il plaît au Seigneur, et si nous vivons, nous ferons tel ou telle chose.

16. Mais bien loin de cela, vous vous élevez dans vos pensées présumptives. Toute cette presumption est mauvaise.

17. Car celui-là est plus coupable de péché, qui sachant le bien qu'il doit faire, ne le fait pas.

CHAPITRE V.

Condamnation effroyable des mauvais riches. Exhortation à la patience. De l'Étrême-Onction. Efficacité de la prière.

1. Agite nous, divites, pleurae ulantes in miseris vobis, quod advenit vobis.

15. Si Dominus voluerit. Nous trouvons ces paroles (Act., XVIII, 21: I. Cor., IV, 19; Rom., I, 19; Philip., II, 19, 23, 24; Hebr., VI, 23) et on en rencontre aussi beaucoup d'exemples dans les autres lettres. Ce que saint Jacques blâme ici, c'est la présomption de ces hommes, qui ne subordonnent jamais leurs pensées à celles de la Providence et qui agissent d'une manière absolue comme s'ils étaient maîtres de leur destin.

16. In superbiis vestris. Comme ce riche de l'Évangile, qui se flattait de jouir de sa fortune encore pendant de longues années, et qui entendit cet arde: *Stulte, hoc modo oneratum respiciet te* (Luc., XII, 19). — Malignis est. Cette présomption, viciis les parabolais, est d'autant plus criminelle chez vous, que vous avez bien qu'il est dédié à Dieu, qui veut que vous viviez dans une grande dépendance de ses volentes.

1. Mais vous, riches, pleurez, posez des larmes et des hurlements, dans la vue des misères qui doivent fondre sur vous.

Cap. V. — 1. Agite nous divites. Dans ce chapitre on peut distinguer trois choses : 1. Des exhortations terribles contre les mauvais riches (1-5). 2. Une exhortation à la patience (6-11). 3. Enfin divers avis relatifs au serment, à l'efficacité du sacrement de l'Étrême-Onction et au fait de la prière.

1. Agite nous divites. Les deux chapitres ont une même origine. Le premier d'abord est adressé à un riche qui se vantait de sa fortune, et qui se flattait de jouir de sa fortune encore pendant de longues années, et qui entendit cet arde: *Stulte, hoc modo oneratum respiciet te* (Luc., XII, 19). — Malignis est. Cette présomption, viciis les parabolais, est d'autant plus criminelle chez vous, que vous avez bien qu'il est dédié à Dieu, qui veut que vous viviez dans une grande dépendance de ses volentes.

15. Si Dominus voluerit. Nous trouvons ces paroles (Act., XVIII, 21: I. Cor., IV, 19; Rom., I, 19; Philip., II, 19, 23, 24; Hebr., VI, 23) et on en rencontre aussi beaucoup d'exemples dans les autres lettres. Ce que saint Jacques blâme ici, c'est la présomption de ces hommes, qui ne subordonnent jamais leurs pensées à celles de la Providence et qui agissent d'une manière absolue comme s'ils étaient maîtres de leur destin.

16. In superbiis vestris. Comme ce riche de l'Évangile, qui se flattait de jouir de sa fortune encore pendant de longues années, et qui entendit cet arde: *Stulte, hoc modo oneratum respiciet te* (Luc., XII, 19). — Malignis est. Cette présomption, viciis les parabolais, est d'autant plus criminelle chez vous, que vous avez bien qu'il est dédié à Dieu, qui veut que vous viviez dans une grande dépendance de ses volentes.

Cap. V. — 1. Agite nous divites. Dans ce chapitre on peut distinguer trois choses : 1. Des exhortations terribles contre les mauvais riches (1-5). 2. Une exhortation à la patience (6-11). 3. Enfin divers avis relatifs au serment, à l'efficacité du sacrement de l'Étrême-Onction et au fait de la prière.

1. Agite nous, divites, pleurae ulantes in miseris vobis, quod advenit vobis.

15. Si Dominus voluerit. Nous trouvons ces paroles (Act., XVIII, 21: I. Cor., IV, 19; Rom., I, 19; Philip., II, 19, 23, 24; Hebr., VI, 23) et on en rencontre aussi beaucoup d'exemples dans les autres lettres. Ce que saint Jacques blâme ici, c'est la présomption de ces hommes, qui ne subordonnent jamais leurs pensées à celles de la Providence et qui agissent d'une manière absolue comme s'ils étaient maîtres de leur destin.

16. In superbiis vestris. Comme ce riche de l'Évangile, qui se flattait de jouir de sa fortune encore pendant de longues années, et qui entendit cet arde: *Stulte, hoc modo oneratum respiciet te* (Luc., XII, 19). — Malignis est. Cette présomption, viciis les parabolais, est d'autant plus criminelle chez vous, que vous avez bien qu'il est dédié à Dieu, qui veut que vous viviez dans une grande dépendance de ses volentes.

Cap. V. — 1. Agite nous divites. Dans ce chapitre on peut distinguer trois choses : 1. Des exhortations terribles contre les mauvais riches (1-5). 2. Une exhortation à la patience (6-11). 3. Enfin divers avis relatifs au serment, à l'efficacité du sacrement de l'Étrême-Onction et au fait de la prière.

Cap. V. — 1. Ululante. Ejulante. — In miseris. In, preter miseriam.

2. La pourriture consume les richesses que vous gardez; les vers mangent les vélocités que vous avez en réserve;

3. La rouille gâte l'or et l'argent que vous cachez; et cette rouille portera témoignage contre vous; et devant vous chaîra comme un feu; c'est là le trésor de colère que vous vous amassez pour les derniers jours.

4. Sachez que le salsire que vous faites perdre aux ouvriers qui ont fait la récolte de vos champs crie contre vous; et que leurs cris sont montés jusqu'aux oreilles du Seigneur vos amis.

5. Vous avez vécu sur la terre dans les delices et dans le luxe; vous vous êtes engraisés comme des richesses préparées pour le jour du salsire;

6. Vous n'avez eu aucun pain, ni le foie, sans qu'il vous ait fait de résistances;

7. Mais vous autres, mes frères, persérez dans la patience jusqu'à l'avènement du Seigneur; vous voyez que le labourer, dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre, attend patiemment son pinet de la semence et de la terre-anson.

8. Soyez aussi patients, et affermés; vos œuvres; car l'avènement du Seigneur est proche.

de la pierre (12-30). — *Floruit*. L'Église de Jérusalem était très-pauvre; et les riches abusèrent sans doute de leur position. C'est pour cela que saint Jacques s'élève si fortement contre leur inhumanité.

3. *La rouille gâte l'or*. Il y a des interprètes qui ont voulu entendre ses paroles des calamités qui fondirent sur les Juifs dans le dernier siège de Jérusalem. Mais il est à remarquer que saint Jacques adresse son discours aux Juifs dispersés qui n'ont point eu à souffrir de ces malheurs. C'est pourquoi nous croyons qu'il fait entendre ceux des supplices éternels, comme le fait Mischaëli.

6. *Et occiditis justum*. Il nous semble plus naturel d'entendre ceci du pauvre qui a paru devant Dieu; et que le riche laisse souffrir au point d'être responsable de sa mort. Les Juifs dispersés s'élevaient par un parti an église établie à Jérusalem, et ceux qui avaient pris part à ce crime atroce n'étaient plus pour la plupart.

8. *Patientes igitur estote*. Après avoir frappé violemment sur les riches, saint Jacques se tourne vers le pauvre et l'exhorte à supporter patiemment ses souffrances en vue de la récompense qui lui est promise.

2. *Divitia terrena perirentur cito*. Les objets divilias avérés, qui percent sans divitia vestibus, tritico, vino, nec pauperibus largiri sustinent; inanis enim concupierunt, et ipsi thesauri eorum, quasi sibi in celo recondere potuerunt.

3. *Aurum et argentum vestrum corrumpitur*. Aurum et argentum vere serguntur contra-his; id enim dicitur hic et Jacobo, et Jacobi, c. 6. n. 19. Non tamen facile, nisi post multum tempus vitiat et manditur; quo sensu intelligitur Plinius lib. 33. n. 3. quod hoc legitur: Val intelligitur de auro piano pure, quale continentur non esse aurum. — *Manducabit carnes vestras*. Manducabit, id est, comeditur, quia vestrae avantur et eroduntur in pauperes, quod malis divitiis vestris corrumpi, quia esse pauperibus largiri. — *Manducabit carnes vestras*. Quia vos ex avaria periculis serguntur divitias vestras corrodere: hinc pariter sergunt carnes vestras absumit in inferno, id est, manducabit Dominus. — *Et manducabit carnes vestras*, id est, devorabit. — *Thesauris vestris fructus*. Voluntas divitias colligere, et ingentem thesaurum parare; sed esse vos damnationis ab isto Nummo colligatis.

4. *Gladius*. Metaphora clamoris significat gravitas et acrimonia vocata ad nos, quia, ut excusari aut occidantur, neque, qui hinc semper et aures quodammodo vibrat, ut sum ad videlicet et in sum altum. — *Gladius*. Quia, qui nescit, nec se necesse fraudati sunt. — *Dominus occidit*. Dominus exercituum, cuius potentiam effugere non poterit.

5. *Epulati estis*. Epulaverit, delibetis esse. — *Luxuria*. hic significat luxum epularem, vestium, constantium delirium. — *In die occiditis*. In greco est, sicut in die occiditis, scilicet die festo, quo maxime victimis epulam fit.

6. *Occiditis*. Morti, ut patet ex greco, xaxoxxaxoxxo, condemnatis. Justum. — *Occiditis justum*. Plurique intelligunt Christianum, qui dicitur: Christianus innocens occidit, et cum pro tam immali scelere lagers daberet, contra vestræ, scilicet et ab homini indoluit. Val occiditis item est quod bonis eventibus et spoliatis justum; nam ad dicitur Ezech. 34. 25. Fuitis oves vestras, quia estis et qui diripitis illam, nam tangitis eam. Qui auferit in ardore piam, quod qui occidit proximum suum.

7. *Uisus ad adventum Domini*. Uisus ad mortem et iudicium. — *Temporarium*, et serguntur. Græca addit verum, pervasum, emorem. Immo temporarium est qui mensis octobris accidit, qui veniens, et cum permittit facit; serguntur, qui sero, vobis gratia, in apelli copiam, ad maturanda sergunt.

8. *Adventus Domini appropinquavit*. Post breve tempus hujus sæculi; nam hoc extro-

2. Divitia vestra putrefacta sunt; et vestimenta vestra a tritice comesta sunt.

3. Aurum et argentum vestrum corrumpitur; et aurum sergunt in testimonium vobis: et manducabit carnes vestras sicut ignis. Theauris vestris vobis fructus in novissimis diebus.

4. Ecce merces operariorum, qui mesaverunt regiones vestras, que fructum est a vobis, dicitur; et clamor erit in aures Domini salubris introitus.

5. Epulati estis super terram, et in luxuriis emittistis corda vestra, in die occisionis.

6. Adficiatis et occiditis justum, et non restitit vobis.

7. Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat preciosum fructum terre, palambræ ferens donec accipiat temperantem et serodum.

8. Patientes igitur estote et vos, et confirmate corda vestra, quoniam adventus Domini appropinquavit.

11. *Sufferentiam Job audistis*. Nos avoca cito e passage, proofter l'existence de Job (Voyez notre préface sur Job, in fin.). — *Et fecit Dominus*. Le P. de Carrières a entendu ceci de la mort de Jean-Christ, et de la resurrection glorieuse dont elle a été suivie. Il n'est inspié de saint Augustin (De serm. lib. I, cap. 3), mais nous préférons l'interprétation de Menochius qui est plus littérale, et qui est généralement adoptée.

12. *Infirmator quis in vobis*. Toute la tradition a toujours entendu ce passage du sacrement de l'Extrême-Onction, et il n'est pas permis à un catholique en se doutant après les décrets de concile de Florence et de concile de Trente (cf. Concil. Trident., sess. XIV, De Sacram. ultionis, cap. I-III; et can. 1-4).

13. *Remittatur et M. Lo Hir*, dans son travail sur la poeetique apocryphe, cite un passage de l'Apocryphe de M. de Mute, qui prouve que dans les temps apostoliques, les chrétiens à Jérusalem et de la Palestine avaient sur l'Opposé des mourants, les mêmes idées que les catholiques d'un font aujourd'hui (Études bibliques, tom. II, pag. 118).

14. *Infirmator quis in vobis*. Toute la tradition a toujours entendu ce passage du sacrement de l'Extrême-Onction, et il n'est pas permis à un catholique en se doutant après les décrets de concile de Florence et de concile de Trente (cf. Concil. Trident., sess. XIV, De Sacram. ultionis, cap. I-III; et can. 1-4).

15. *Remittatur et M. Lo Hir*, dans son travail sur la poeetique apocryphe, cite un passage de l'Apocryphe de M. de Mute, qui prouve que dans les temps apostoliques, les chrétiens à Jérusalem et de la Palestine avaient sur l'Opposé des mourants, les mêmes idées que les catholiques d'un font aujourd'hui (Études bibliques, tom. II, pag. 118).

9. Nolite ingemiscere, fratres, in aliquid, ut non iudicemini. Ecce judex ante iudicium assisit.

10. Exemplum accipite, fratres, existis mali, laboris et patientie, Prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatissimus eos qui sustulerunt. Sufferentiam Job audistis, et fecit Dominus vobis, quoniam miseracione Dominus est, et miserator.

12. Ante omnia autem, fratres mei, a nolite jurare, neque per colum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester: Est, est: Non, non; ut non ab iudicio decidatis. (a Math. 5. 34.)

13. Tristatur aliquis vestrum? cret. Equo animo est? psalat.

14. Infirmator quis in vobis? Inducat presbiteros Ecclesiam, et cret super eum, unctus enim oleo in nomine Domini.

15. Et oratio fidei salvabit infirmum.

9. Nolite ingemiscere, fratres, in aliquid, ut non iudicemini. Ecce judex ante iudicium assisit.

10. Exemplum accipite, fratres, existis mali, laboris et patientie, Prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatissimus eos qui sustulerunt. Sufferentiam Job audistis, et fecit Dominus vobis, quoniam miseracione Dominus est, et miserator.

12. Ante omnia autem, fratres mei, a nolite jurare, neque per colum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester: Est, est: Non, non; ut non ab iudicio decidatis. (a Math. 5. 34.)

13. Tristatur aliquis vestrum? cret. Equo animo est? psalat.

14. Infirmator quis in vobis? Inducat presbiteros Ecclesiam, et cret super eum, unctus enim oleo in nomine Domini.

15. Et oratio fidei salvabit infirmum.

11. *Sufferentiam Job audistis*. Nos avoca cito e passage, proofter l'existence de Job (Voyez notre préface sur Job, in fin.). — *Et fecit Dominus*. Le P. de Carrières a entendu ceci de la mort de Jean-Christ, et de la resurrection glorieuse dont elle a été suivie. Il n'est inspié de saint Augustin (De serm. lib. I, cap. 3), mais nous préférons l'interprétation de Menochius qui est plus littérale, et qui est généralement adoptée.

12. *Infirmator quis in vobis*. Toute la tradition a toujours entendu ce passage du sacrement de l'Extrême-Onction, et il n'est pas permis à un catholique en se doutant après les décrets de concile de Florence et de concile de Trente (cf. Concil. Trident., sess. XIV, De Sacram. ultionis, cap. I-III; et can. 1-4).

13. *Remittatur et M. Lo Hir*, dans son travail sur la poeetique apocryphe, cite un passage de l'Apocryphe de M. de Mute, qui prouve que dans les temps apostoliques, les chrétiens à Jérusalem et de la Palestine avaient sur l'Opposé des mourants, les mêmes idées que les catholiques d'un font aujourd'hui (Études bibliques, tom. II, pag. 118).

14. *Infirmator quis in vobis*. Toute la tradition a toujours entendu ce passage du sacrement de l'Extrême-Onction, et il n'est pas permis à un catholique en se doutant après les décrets de concile de Florence et de concile de Trente (cf. Concil. Trident., sess. XIV, De Sacram. ultionis, cap. I-III; et can. 1-4).

15. *Remittatur et M. Lo Hir*, dans son travail sur la poeetique apocryphe, cite un passage de l'Apocryphe de M. de Mute, qui prouve que dans les temps apostoliques, les chrétiens à Jérusalem et de la Palestine avaient sur l'Opposé des mourants, les mêmes idées que les catholiques d'un font aujourd'hui (Études bibliques, tom. II, pag. 118).

9. Nolite ingemiscere, fratres, in aliquid, ut non iudicemini. Ecce judex ante iudicium assisit.

10. Exemplum accipite, fratres, existis mali, laboris et patientie, Prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatissimus eos qui sustulerunt. Sufferentiam Job audistis, et fecit Dominus vobis, quoniam miseracione Dominus est, et miserator.

12. Ante omnia autem, fratres mei, a nolite jurare, neque per colum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester: Est, est: Non, non; ut non ab iudicio decidatis. (a Math. 5. 34.)

13. Tristatur aliquis vestrum? cret. Equo animo est? psalat.

14. Infirmator quis in vobis? Inducat presbiteros Ecclesiam, et cret super eum, unctus enim oleo in nomine Domini.

15. Et oratio fidei salvabit infirmum.

11. *Sufferentiam Job audistis*. Nos avoca cito e passage, proofter l'existence de Job (Voyez notre préface sur Job, in fin.). — *Et fecit Dominus*. Le P. de Carrières a entendu ceci de la mort de Jean-Christ, et de la resurrection glorieuse dont elle a été suivie. Il n'est inspié de saint Augustin (De serm. lib. I, cap. 3), mais nous préférons l'interprétation de Menochius qui est plus littérale, et qui est généralement adoptée.

12. *Infirmator quis in vobis*. Toute la tradition a toujours entendu ce passage du sacrement de l'Extrême-Onction, et il n'est pas permis à un catholique en se doutant après les décrets de concile de Florence et de concile de Trente (cf. Concil. Trident., sess. XIV, De Sacram. ultionis, cap. I-III; et can. 1-4).

13. *Remittatur et M. Lo Hir*, dans son travail sur la poeetique apocryphe, cite un passage de l'Apocryphe de M. de Mute, qui prouve que dans les temps apostoliques, les chrétiens à Jérusalem et de la Palestine avaient sur l'Opposé des mourants, les mêmes idées que les catholiques d'un font aujourd'hui (Études bibliques, tom. II, pag. 118).

14. *Infirmator quis in vobis*. Toute la tradition a toujours entendu ce passage du sacrement de l'Extrême-Onction, et il n'est pas permis à un catholique en se doutant après les décrets de concile de Florence et de concile de Trente (cf. Concil. Trident., sess. XIV, De Sacram. ultionis, cap. I-III; et can. 1-4).

15. *Remittatur et M. Lo Hir*, dans son travail sur la poeetique apocryphe, cite un passage de l'Apocryphe de M. de Mute, qui prouve que dans les temps apostoliques, les chrétiens à Jérusalem et de la Palestine avaient sur l'Opposé des mourants, les mêmes idées que les catholiques d'un font aujourd'hui (Études bibliques, tom. II, pag. 118).

le Seigneur le soulagera; et s'il a des péchés, ils lui seront remis.

16. Confessez donc vos fautes l'un à l'autre; et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés: car la prière assidue du juste peut beaucoup.

17. Elle était un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie: et cependant, ayant prié Dieu avec fervour qu'il ne plût point, il cessa de pleurer sur la terre durant trois ans et demi.

18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit.

19. Mes frères, si l'un d'entre vous s'écarte du chemin de la vérité, et que quelqu'un l'y fasse rentrer:

20. Il doit savoir que celui qui convertira ainsi un pécheur, et le fera de son égarement, sauvera son âme de la mort, et couvrira la multitude de ses propres péchés.

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra.* Bolharm et le P. Justalium, ont cité le témoignage des anciens Pères qui ont entendu ce passage de la confession sacramentelle, Morin, Trigu, et une foule de commentateurs sont du même sentiment. Cependant ce texte n'a pas semblé par suffisamment démonstratif: car il s'agit de l'aveu de leurs fautes, que les chrétiens se faisaient les uns aux autres, plutôt que de la confession faite au prêtre pour en recevoir l'absolution.

17. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra.* Non sibi Deo ut docent hæretici, sed homines homini, aliter alteri, oves pastori, laici sacerdoti. — *Et orate pro invicem.* Tam in privatis precibus, quam in publicis. — *Ut salvemini.* Ut animi corporaque salutem consequamini. — *De peccatis.* Averit, qui proprio conscientie quam adhibetur ad malum evadendum. — *Assidua.* In græco est, *ἐπισημωται*, quæ vox attestatam et officiosam significat.

17. *Elias.* Exemplo Elias ostendit quæsit ut vitæ utilitatem. Nota est historia ex lib. III. Reg., c. 17, v. 1. — *Prostratus.* Quæstratus, similitè affectuibus obnoxius et arumalis, quod videtur se diffidantia non etiam à Deo impetraturus ea que cum fiducia postulaverat.

20. *Ad errorem eius eum.* Vite, mortem, actionemque suam pravam. — *Salvabit animam ejus a morte.* Ejus, qui prius aberraverat à recta via. In græco nihil est quod respondeat voci *illi ejus*; obis tamen fuit *extremis*, *ejus*, vel *extremis*, per spiritum asperum, *animas*: ut significet eorum qui alienam animam salvat, vitam suam salvare: si enim justus est, de condigne meretur operis sui pro alienis collatum: si vero est in peccato, de congruo meretur gratiam et justitiam, qua salvatur. — *Operiet multitudinem peccatorum.* Pro sua vitæ revinquet peccatorum incedendum, quod omnia popalatur.

et alleluiaht eum Dominus; et si in peccatis est, remittentur ei.

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra,* et orate pro invicem, ut salvemini: multum enim valet deprecatio justis assidua.

17. *e Elias homo erat similis nobis passibilis, et oratione oravit ut non plueret super terram, et non pluit annos tres et menses sex.* [a III. Reg. 17. 1. Luc. 4. 25.]

18. *Et rursum oravit, et contem deus pluviam, et terra dedit fructum suum.*

19. *Frates mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum:*

20. *Scire debet quoniam qui convertit fecerit peccatorum ab errore via suam, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.*

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE.

1. De l'objet de cette Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du lieu et du temps où elle a été composée. — 4. De son authenticité et de sa canonicalité. — 5. Caractères de cette Épître.

1. Cette Épître est adressée par le chef des apôtres aux fidèles qui étaient dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. L'expression qu'il emploie, *adversis dispersis*, prouve qu'il avait principalement en vue les Juifs qui s'étaient convertis au christianisme et que la persécution avait obligés à sortir de la Judée (Act. viii, 1), pour aller chercher un asile dans les différentes provinces de l'Asie Mineure.

Saint Pierre avait lui-même évangélisé ces contrées. Car saint Jérôme et Eusèbe nous apprennent qu'après avoir fondé l'Église d'Antioche, il avait prêché la foi sur plusieurs de ces provinces. Il ne s'était pas borné sans doute à annoncer la bonne nouvelle aux Juifs, il l'avait fait également connaître aux Gentils et opéré parmi eux d'importantes conversions.

C'est pourquoi dans cette Épître il ne s'adresse pas exclusivement aux Juifs convertis, mais il y a des passages qui ne conviennent qu'aux païens qui avaient renoncé à leurs erreurs pour ouvrir les yeux à la foi. Nous avons signalé spécialement dans nos notes une citation d'Osée (ch. ii, 10), qui se rapporte à la conversion des Gentils, et un autre passage (ch. iv, 3), qui ne convient qu'à ceux qui étaient passés de l'idolâtrie au christianisme.

Cette lettre n'a pas le caractère dogmatique de la plupart des Épîtres de saint Paul. Ce sont des exhortations et des avis que saint Pierre adresse aux fidèles qu'il a convertis pour les engager à persévérer dans leur foi. La persécution avait jeté les chrétiens dans de grandes angoisses et les avait réduits, en beaucoup d'endroits, aux plus rudes extrémités. Plusieurs n'avaient pas eu le courage de résister à la violence de l'épreuve, et il en était résulté de déplorables apostasies.

Saint Pierre sachant que la persécution ne faisait que commencer et prévoyant la fureur avec laquelle Néron et ses successeurs attaquaient l'Église, voulut écrire aux chrétiens qu'il avait lui-même enfantés à Jésus-Christ, pour les fortifier dans leur foi et les prémunir contre une chute aussi honteuse et aussi funeste.

Cette pensée, que nous avons remarquée dans l'Épître de saint Paul aux Hébreux, est la pensée dominante de cette Épître que saint Pierre envoie principalement aux Juifs dispersés.

2. Dans le chapitre I^{er}, après avoir salué les fidèles, il leur représente l'excellence de l'héritage céleste auquel ils sont appelés, et il en conclut que c'est un motif pour eux de persévérer dans leur foi et de braver toutes les souffrances pour une cause si noble et si glorieuse.

le Seigneur le soulagera; et s'il a des péchés, ils lui seront remis.

16. Confessez donc vos fautes l'un à l'autre; et priez l'un pour l'autre, afin que vous soyez sauvés: car la prière assidue du juste peut beaucoup.

17. Elle était un homme sujet, comme nous, à toutes les misères de la vie: et cependant, ayant prié Dieu avec fervour qu'il ne plût point, il cessa de pleurer sur la terre durant trois ans et demi.

18. Et ayant prié de nouveau, le ciel donna de la pluie, et la terre produisit son fruit.

19. Mes frères, si l'un d'entre vous s'écarte du chemin de la vérité, et que quelqu'un l'y fasse rentrer:

20. Il doit savoir que celui qui convertira ainsi un pécheur, et le fera de son égarement, sauvera son âme de la mort, et couvrira la multitude de ses propres péchés.

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra.* Bolharm et le P. Justulani, ont cité le témoignage des anciens Pères qui ont entendu ce passage de la confession sacramentelle, Morin, Trin, et une foule de commentateurs sont du même sentiment. Cependant ce texte n'a pas semblé par suffisamment démonstratif: car il s'agit de l'aveu de leurs fautes, que les chrétiens se faisaient les uns aux autres, plutôt que de la confession faite au prêtre pour en recevoir l'absolution.

17. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra.* Non sibi Deo ut docent hæretici, sed homines homini, aliter alteri, oves pastori, laici sacerdoti. — *Et orate pro invicem.* Tam in privatis precibus, quam in publicis. — *Ut salvemini.* Ut animi corporaque salutem consequamini. — *De peccatis.* Averit, qui proprio conscientie quam adhibetur ad malum evadendum. — *Assidua.* In græco est, *ἐπισηπασαυ*, quæ vox attestat et officium significat.

17. *Elias.* Exemplo Elias ostendit quomodo sit vita orationis. Nota est historia ex lib. III. Reg., c. 17, v. 1. — *Prostratus.* Operatus, similiter affectuibus obnoxius et humilis, quod videtur significandum non solum à Deo imperaturus ea que cum fiducia postulaverimus.

20. *Ad errorem eius evo.* Vite, mortem, actionemque suam pravam. — *Salvabit animam ejus a morte.* Ejus, qui prius aberraverat à recta via. In græco nihil est quod respondeat voci *illi ejus*; obis tamen fuit *extro*, *ejus*, vel *extro*, per spiritum asperum, *ansis*: ut significet eorum qui alienam animam salvat, vitam suam salvare: si enim justus est, de condigne meretur operis sui pro alienis collatum: si vero est in peccato, de congruo meretur gratiam et justitiam, qua salvetur. — *Operiet multitudinem peccatorum.* Pro sua virili revinquet peccatorum incedendum, quod omnia popalatur.

et alleluiaht eum Dominus; et si in peccatis est, remittentur ei.

16. *Confitemini ergo alterutrum peccata vestra,* et orate pro invicem, ut salvemini: multum enim valet deprecatio justis assidua.

17. *e Elias homo erat similis nobis passibilis, et oratione oravit et non pluerit super terram, et non pluit annos tres et menses sex.* [a III. Reg. 17. 1. Luc. 4. 25.]

18. *Et rursum oravit, et contem deus pluviam, et terra dedit fructum suum.*

19. *Frates mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum:*

20. *Scire debet quoniam qui convertit fecerit peccatorum ab errore via suam, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.*

PRÉFACE

SUR LA PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE.

1. De l'objet de cette Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du lieu et du temps où elle a été composée. — 4. De son authenticité et de sa canonicalité. — 5. Caractères de cette Épître.

1. Cette Épître est adressée par le chef des apôtres aux fidèles qui étaient dispersés dans le Pont, la Galatie, la Cappadoce, l'Asie et la Bithynie. L'expression qu'il emploie, *adensis dispersis*, prouve qu'il avait principalement en vue les Juifs qui s'étaient convertis au christianisme et que la persécution avait obligés à sortir de la Judée (Act. viii, 1), pour aller chercher un asile dans les différentes provinces de l'Asie Mineure.

Saint Pierre avait lui-même évangélisé ces contrées. Car saint Jérôme et Eusèbe nous apprennent qu'après avoir fondé l'Église d'Antioche, il avait prêché la foi sur plusieurs de ces provinces. Il ne s'était pas borné sans doute à annoncer la bonne nouvelle aux Juifs, il l'avait fait également connaître aux Gentils et opéré parmi eux d'importantes conversions.

C'est pourquoi dans cette Épître il ne s'adresse pas exclusivement aux Juifs convertis, mais il y a des passages qui ne conviennent qu'aux païens qui avaient renoncé à leurs erreurs pour ouvrir les yeux à la foi. Nous avons signalé spécialement dans nos notes une citation d'Osée (ch. II, 10), qui se rapporte à la conversion des Gentils, et un autre passage (ch. iv, 3), qui ne convient qu'à ceux qui étaient passés de l'idolâtrie au christianisme.

Cette lettre n'a pas le caractère dogmatique de la plupart des Épîtres de saint Paul. Ce sont des exhortations et des avis que saint Pierre adresse aux fidèles qu'il a convertis pour les engager à persévérer dans leur foi. La persécution avait jeté les chrétiens dans de grandes angoisses et les avait réduits, en beaucoup d'endroits, aux plus rudes extrémités. Plusieurs n'avaient pas eu le courage de résister à la violence de l'épreuve, et il en était résulté de déplorables apostasies.

Saint Pierre sachant que la persécution ne faisait que commencer et prévoyant la fureur avec laquelle Néron et ses successeurs attaquaient l'Église, voulait écrire aux chrétiens qu'il avait lui-même enfantés à Jésus-Christ, pour les fortifier dans leur foi et les prémunir contre une chute aussi honteuse et aussi funeste.

Cette pensée, que nous avons remarquée dans l'Épître de saint Paul aux Hébreux, est la pensée dominante de cette Épître que saint Pierre envoie principalement aux Juifs dispersés.

2. Dans le chapitre I^{er}, après avoir salué les fidèles, il leur représente l'excellence de l'héritage céleste auquel ils sont appelés, et il en conclut que c'est un motif pour eux de persévérer dans leur foi et de braver toutes les souffrances pour une cause si noble et si glorieuse.

Dans le chapitre II, il leur rappelle que Jésus-Christ est la pierre angulaire de l'édifice, que c'est sur ce fondement qu'ils doivent élever l'édifice de leurs bonnes œuvres. Il montre que les chrétiens sont une race choisie, qu'ils sont prêtres et rois, et il leur représente qu'ils doivent mettre leur gloire à souffrir pour la justice à l'exemple de Jésus-Christ qui, tout innocent qu'il était, a souffert tous les outrages et toutes les ignominies pour nous racheter.

Dans le chapitre III, après avoir rappelé leurs devoirs aux femmes, aux maris et en général à tous les fidèles, il les exhorte au pardon des injures et à la constance dans la persécution, en leur parlant de la mort de Jésus-Christ qui a ouvert le ciel aux âmes des justes détenus dans les limbes, et qui l'ouvrira à plus forte raison aux chrétiens qui le serviront.

Dans le chapitre IV, il annonce aux fidèles qu'ils ne doivent pas oublier que leur fin est prochaine; mais que s'il est honteux de souffrir comme homicide ou comme voleur, il est au contraire glorieux d'être jeté en prison et d'être conduit à la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

Enfin il termine (ch. V) par exhorter les pasteurs de l'Eglise à veiller tout particulièrement sur leur troupeau. Il leur parle de l'entendement qui tourne autour et qui est prêt à se jeter sur leurs brebis pour les dévorer. Et pour que ces périls ne les découragent pas, il leur décrit les magnifiques espérances que doit concevoir le chrétien courageux qui a su bien faire son devoir.

Cette Epître est une lettre pastorale écrite avec autant de foi que de charité, pour apprendre aux fidèles qu'ils sont à la veille d'une grande tempête, et leur indiquer la conduite à tenir pour en sortir avec honneur, au profit de leur salut.

3. Saint Pierre date son Epître de Babylone. Des commentateurs ont prétendu qu'il fallait prendre à la lettre et dans son sens propre ce mot. Les uns ont cru qu'il s'agissait d'une petite ville d'Egypte et les autres de l'ancienne capitale de l'Assyrie. Le premier de ces sentiments, soutenu principalement par les Cophtes, n'a jamais eu un grand nombre de partisans. La plupart des protestants et quelques auteurs ont embrassé le second, mais sans motifs sérieux.

Les Pères grecs et latins sont unanimes à prendre les paroles de l'Apôtre dans un sens métaphorique et entendent par cette Babylone la grande ville de Rome, la capitale du paganisme. C'était sous ce nom que la désignaient autrefois les anciens Juifs, comme on le voit par des passages du Zohar et par le commentateur de Rabbi Lévi sur le *Cantique des cantiques*, et cette façon de s'exprimer passa tout naturellement dans les habitudes des chrétiens. C'est ce qui nous explique ce mot de saint Pierre, que l'on retrouve dans l'*Apocalypse* de saint Jean, et que toute la tradition a interprété de la même manière.

Saint Pierre étant allé à Rome pour la première fois sous l'empereur Claude, vers l'an 42, comme il parle dans cette lettre de saint Marc son disciple, il y a des commentateurs, comme Foggini, le P. Maudini, qui ont cru qu'elle avait été composée vers l'an 43; mais nous croyons qu'elle est postérieure à cette époque.

L'auteur se suppose à la veille d'une grande persécution, et il parle à des chrétiens qui paraissent ne s'être développés que plus tard. De plus, il y a tant de ressemblance entre cette lettre et les Epîtres de saint Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Ephésiens, que saint Pierre a dû les avoir sous les yeux et les imiter en plusieurs endroits. Ces raisons nous font penser que cette première Epître est de l'an 58 à l'an 61. D'après les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, saint Marc ayant été martyrisé l'an 62, on ne peut pas reculer plus loin la composition de cette Epître, puisque saint Pierre fait mention de son disciple à la fin.

4. L'authenticité de cette Epître a été reconnue dans l'antiquité par tous les Pères de l'Eglise, Saitas, Barnabé, saint Clément pape, saint Ignace, Papias, saint Polycarpe, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Origène, l'ont vénéral comme l'œuvre de saint Pierre. Eusèbe l'a mise au nombre des livres du Nouveau Testament dont l'autorité n'a jamais été contestée. Elle n'a été attaquée dans les temps anciens que par Théodore de Mopsueste, et par les disciples de Paul de Samosate. Mais on la trouve dans les canons de l'Eglise d'Orient et de l'Eglise d'Occident, et les conciles se sont élevés contre les assertions téméraires et impies de ces hérétiques.

Parmi les protestants, Claudius est le premier qui ait attaqué, au commencement de ce siècle, l'authenticité de cette Epître. Il n'a d'ailleurs trouvé aucun raison à opposer aux témoignages de la Tradition; toute sa critique s'est bornée à des observations intrinsèques, c'est-à-dire à des appréciations subjectives et arbitraires. Il a été suivi par quelques hypercritiques de la nouvelle école, comme de Wette, de Reuss, de Baur, mais ils ont été eux-mêmes réfutés par d'autres protestants qui ont pris la défense de la Tradition.

La question d'authenticité impliquant ici celle de canonicité, les raisons qui établissent la première prouvent en même temps la seconde. Seulement ce second point défini par l'Eglise, est de foi, tandis que le premier est seulement certain, d'une certitude historique et naturelle.

5. Ce qu'il y a de frappant dans l'étude de cette Epître, c'est la reproduction presque perpétuelle des maximes évangéliques. On sent que saint Pierre avait été si profondément impressionné par la parole de Jésus-Christ, qu'il fait allusion perpétuellement à ses discours. Nous avons indiqué dans nos notes quelques-uns de ces rapprochements, mais on aurait pu les multiplier davantage. Car cette admirable lettre ne paraît d'un bout à l'autre qu'un écho de l'Evangile et surtout des discours de Notre Seigneur.

Le chef des Apôtres avait dû lire aussi, avec un grand soin, les Epîtres de saint Paul, car il en parle aussi très-pénétré. Il semble s'être familiarisé, non-seulement avec les idées du grand Apôtre, mais il en a encore la méthode, et il en reproduit souvent les tours et les expressions. Ceux qui ont imaginé une opposition de doctrine entre ces deux apôtres, n'ont jamais médité cette Epître de saint Pierre, ou bien il leur a fallu, dans l'intérêt de leur système, en nier l'authenticité. C'est précisément ce qu'ont fait dans ces derniers temps nos adversaires; et c'est ce qui nous rend compte de leurs attaques passionnées contre cet écrit inspiré.

Jésus-Christ, qui les instruisait de l'avenir, leur marquait que devaient arriver les souffrances de Jésus-Christ, et la gloire qui devait les suivre.

12. Il leur fut révélé que ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour vous, qu'ils étaient ministres et dispensateurs des choses que ceux qui vous ont prêché l'Évangile, par le Saint-Esprit envoyés du ciel, vous ont maintenant annoncées, et dans le secret desquelles les anges mêmes désirent de participer.

13. C'est pourquoi, ceignant les reins de votre âme, et vivant dans la tempérance, attendez avec une espérance patiente la grâce qui vous sera donnée à l'avènement de Jésus-Christ :

14. Et vous confondez comme des enfants d'obéissance, ne devenez pas semblables à ce que vous étiez autrefois, lorsque, à vos vives ignorances, vous vous abandonnez à vos passions :

15. Mais soyez sages dans toute la conduite de votre vie, comme celui qui vous a appelés est saint ;

16. *Quis non viderit in te.* Les prophètes seront peut-être étonnés, quoique ce soit par ses merites qu'ils ont été sanctifiés par l'Esprit-Saint. Mais l'Esprit en leur révélant ces mystères, leur faisait connaître au même temps qu'ils n'arriveraient que pléniers de gloire après eux.

17. *Sanctificati timore.* C'est une expression qui se trouve souvent dans l'Écriture, et qui indique la disposition d'un homme prêt à marcher, et à faire tout ce qu'on lui commande. Saint Pierre se sert de cette image au début de l'exhortation qu'il va faire.

18. *Sancti spiritus.* Le premier motif, c'est le sainteté de Dieu lui-même, dont on se peut s'approcher qu'autant qu'on est saint.

19. *Quibus revelatum est.* Quibus revelatum est à Spiritu sancto ea que ipse ostendebatur de Christo non pertinere ad tempus in quo ipsi vivebant, sed multo tempore post esse cōmpleta. — *Ministrabant enim.* Ipse prophetas ministrabant vobis sua oracula. — *Per nos qui evangelizavimus vobis.* Per apostolos et alios qui vobis Christum predicaverunt. — *Spiritus sanctus misit de celo.* Refert ad evangelizaverunt, quasi dicit : Sicut prophetae per Spiritum Christi de quo superioris versiculi, predicaverunt Christum venturum ; ita apostoli evangelizaverunt vobis omnium in omni presentem. Inspiratione Spiritus sancti, quibus recipientes in Nazareth, — *In quibus desiderant angeli participare.* Eum enim videndum, vident pariter Patrem et Filium ; omnium enim eum est essentia, et hoc videtur benatur. In gratia nunc non est, sic 24, in quibus, ut legitur interpres, sed sic 2, et omnia est, angelus desiderare prophetas in mysterio Christi, presentem salutem et glorie beatificæ, ut saltem ea vident perfectos et cōmpleta. Vel, sic 2, in quibus, refert Christi venturum ; id est, passionem et posteriores gloriam, ad significat angelos mire dolectant videri humanitatis Christi, sinque plagarum et stigmatum scorum.

20. *Propter quod.* Quasi dicit : Cum hereditas inextinguibilis, et cetera bona vobis parati sint, — *Quoniam bonis operibus vestris.* Mala promittit, aliter et expedit ad ea capiendum et faciendum, que ad hanc finem consequendum utilis sunt, — *Sobrietas.* Nō est, ut dicitur, ut vobis, vigilantes, et vobis, ut vobis, et S. Hieronymus, illi. I contra Iohannem. Unde et Symon vult : *Manentibus perfectis.* Utique lectio in idem facta reddidit, nam Iohannes dicitur et vigilantes, et cetera vobis et igitur. Longius tamen apostolus de vigilantia merita que ceteris non hostium invidis circumvolantur, — *Perfecte.* Nesci potest cum sobrietas, ut assensu ait : perfectio vigilans ; nam dormitatio locus non est, inter tot hostes agendum. Ad hoc notandum sequuntur, *perfecte sperantes,* ut non quomodo sperant quibus, *sed sperant perfectam.* hoc est, virtutem theologiam, que cum charitate conjungitur, præcipueque divina benedictione et liberalitate militat, ita tamen ut prævia merita sint, que offerunt vobis, gratiam. Per gratiam intelligi gloriam ; hanc enim fidem et justitiam sperant, que, licet sit meritorum operum, tamen hoc ortum habet à gratia. Unde ad Romanos, c. 6, v. 23, dicitur : *Gratia.* — *Dei, vite æternæ.* — *In revelatione.* *Jesu Christi.* Gratio est, in revelatione, et cetera dicitur ; quasi dicit : Sperante hanc gratiam vobis dantem in revelatione Christi, hoc est, in die iudicii. Sensus vulgaris idem est, quasi dicit : Dum vestram extendentes eum ad revelationem Christi et adventum ejus ad iudicium, tum enim gloriam perfectæ consequentur.

21. *Quasi filii obedientiam.* Hinc pendunt à procedentibus, quasi dicit : State sanctificati hinc, id est, expedit et parati servare divina precepta, ut deest filios obedientiam, id est, filios obedientes. — *Non conformati.* — *Non conformati.* Ignorantiam vestrorum desideria, id desideria et cōmplementis quibus servatis tempore gentilitium, cum pluribus erroribus transibimus.

22. *Secundum vocem, qui vocavit vos.* Sed sancti estote, ut est sanctus ille qui vos ad fidem vocavit, ad gratiam et ad salutem. Hoc est id quod docuit Christus, Matth. 5, 48 : *Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.* — *In omni conversatione.* In omnibus actionibus vestris.

23. *Præmittens eas que in Christo sunt passionem et posteriora gloria ;*

24. *Quibus revelatum est quia non similes, vobis autem ministrabant ea que nunc vobis sunt vobis per eos qui evangelizaverunt vobis.* Spiritus sanctus misit de celo, in quem desiderant angeli participare.

25. *Propter quod succincti lumbos membris vestris, soluti perfectorum sperant in eam que dicitur vobis gratiam, in revelationem Jesu Christi,*

26. *Quasi filii obedientiam, non conformati prioribus ignorantibus vestris desideris ;*

27. *Sed secundum eam qui vocavit vos, Sanctum, et ipsi in omni conversatione sancti sitis ;*

16. *Quoniam scriptum est : Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum.* [a. Luc. 4, 44. et 49, c. 29.]

17. *Et si patrem invocatis eum qui a sine acceptio personarum iudicat secundum universosque opus, in illud non incolatis vestri tempore conversati.* [a. Luc. 10. 17. Rom. 2. 11. Gal. 2. 6.]

18. *Scientes quod non corruptibilibus auro vel argento redempti estis de vana vestra conversatione patrum traditionibus ;*

19. *Ad Sed pretioso sanguine quasi agni immaculati Christi, et incontaminati ;* [a. I. Cor. 6. 20. et 7. 23. Heb. 9. 14. I. Joan. 1. 7. Apoc. 1. 5.]

20. *Præconiti quidem ante mundi constitutionem, manifestati autem necessitatibus temporibus propter vos.*

21. *Qui per ipsum fideles estis in Deo qui suscipiatis eum a mortuis, et deifici et gloriam, ut fides vestra et spes esset in Deo ;*

22. *Animas vestras castificantes in obedientia charitatis, in fraternitatis amore, simpliciter ex corde invicem diligite attentis ;*

17. *Et si patrem invocatis.* Allusion à l'Oration dominicale. — *Iudicat secundum universosque opus.* Le second motif, c'est que notre Dieu est notre juge, et il jugera chacun selon ses œuvres.

18. *Sed pretioso sanguine.* Le troisième motif, c'est le prix de notre rédemption.

16. *Quoniam scriptum est.* Levit., 30, 36. — *Sancti eritis.* Mançit et pari ab omni labe peccati.

17. *Et si patrem invocatis eum.* Perpi studere ut sancto vivat, quod ille sanctus, qui eos vocavit, sit ipse Deus, Pater et filius. — *In illud non incolatis vestri tempore.* Testification et timor habetur Patri, Juedei et Deo. — *Invocatis vestri tempore.* Beati non tempore presentium presentia vult ; græce est, *ἡλικὸς ἡλικῶν, tempus presentium, vel habitationis in alieno.*

18. *Scientes quod non corruptibilibus.* Est alius stimulus, que eos ad quos scribit, arguit D. Petrus, ut sancto vivat, quod reddenti sint, non auro, aut argento, qui corruptum et parent, sed pretioso sanguine Christi, ut sancto viventes in hoc mundo ad omnium gloriam pervenire possent. — *De vana vestra conversatione patrum traditionibus.* De vana et præva ratione vobis, quam secuti estis vel in iudaismo, vel in gentilitio, sic a parentibus vestris edociti.

19. *Quasi Agni.* Vocat quasi agnum, id est, simllem agni in puritate, innocentia, mansuetudine, obedientia, etc.

20. *Præconiti quidem ante mundi constitutionem.* Qui Christus ante mundi constitutionem prædicatur fuit. — *Manifestati autem.* Per incarnationem, vitam, mortem, resurrectionem prædicatos apostolorum. — *Veritas temporibus.* Illis extremis temporibus, quibus nunc vivimus, post aliquot millibus a constitutione mundi. — *Propter vos.* Quos fideles facit, et ceteris vobis.

21. *Qui per ipsum.* Christum. — *Fideles estis in Deo.* In Deum creditis, ut est in greco, *πιστεύετε τὸν θεόν.* — *Ut suscipiatis et speretis in Deo.* Ut ridentes a mortuis resurrectionem Christum, qui est caput nostrum, creatis et speratis membris illius vivit, qui illi per fidem et charitatem adherent, pariter a mortuis resurrectionem, et eandem gloriam adeptæ.

22. *Animas vestras castificantes.* Tollit veniunt sanas est ; malo, id est, puro amore fratrum interum impense diligit, servit et obediens. — *Castificantes.* Hypocrite, id est, cum animas vestras castificantes et purificantes. — *In obedientia charitatis.* Obedentia charitatis est subjectio que fidelis in omnibus subdit se legi, dicantini et impulsu charitatis, ut *animas vestras purificatis obedienter servatis, ut vobis vultibus.* — *In fraternitatis amore.* Idem est ac si dixerit. Fratrum charitate vos diligite. — *Simpliciter ex corde.* Animo sincero. — *Attentis.* Extremis, extreme, continenter, ut scilicet amor non sit brevis temporis, sed extendatur et complectatur omnes tempus, et omnes quos proximorum. Vultibus et Pagninus vultibus impare, illi, inter, seu dilectæ.

16. Selon qu'il est écrit : Soyez saints, parce que je le suis.

17. Et si, puisque vous invoquez comme votre père celui qui, sans avoir égard à la différence des personnes, juge chacun selon ses œuvres, soyez sages de servir dans la crainte de Dieu, les temps que vous devez être comme étrangers sur la terre.

18. Sachant que ce n'a point été par des choses corruptibles, comme de l'or ou de l'argent, que vous avez été rachetés de la vaine superstition où vous avez fait vivre la tradition de vos pères ;

19. Mais par le précieux sang de Jésus-Christ, comme de l'agneau sans tache et sans défaut.

20. Qui avait été prédéstiné avant la création du monde, mais qui a été manifesté dans les derniers temps pour l'amour de vous.

21. Qui par lui croyez en Dieu, lequel il ressuscite d'entre les morts, et l'a comblé de gloire, afin que vous missiez votre foi et votre espérance en Dieu.

22. Rendez vos âmes chastes et pures par une obéissance d'amour ; et que l'affection sincère que vous aurez pour vos frères vous donne une attention continuelle à vous témoigner les uns aux autres une tendresse qui naisse du fond du cœur.

9. Mais quant à vous, vous êtes la race choisie, l'ordre des prêtres, et, la nation, peuple, le peuple choisi, afin que vous publiiez les grandeurs de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière.

10. Vous qui autrefois n'étiez point un peuple, mais qui maintenant êtes le vrai peuple de Dieu; vous qui autrefois n'avez point obtenu miséricorde, mais qui maintenant avez obtenu miséricorde.

11. Je vous exhorte, mes bien-aimés, à vous abstenir, comme étrangers et voyageurs, des desirs charnels qui combattent contre l'âme.

12. Conduisez-vous parmi les Gentils, d'une manière pure et sainte, afin que les hommes disent de vous, comme si vous étiez des méchants, les hommes mêmes qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu, au jour où il dirigera les visites.

13. Soyez donc soumis, pour l'amour de Dieu, à tout homme, soit au roi comme au souverain,

9. Vos autem genus electum, regni sacerdotium, et electi, et gentes, populus, et electio eius, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabilem lucem suam.

10. Qui aliquando non populus, nunc autem populus Dei; qui non quiescebat miserationem, nunc autem misericordiam consecutus. [a. Oss. 2. 24. Rom. 9. 25.]

11. Charissimi, obsecro vos tanquam alienigenas et peregrinos adhaerere vobis a carnalibus desideriis que militat adversus animam, [a. Rom. 13. 14. Gal. 5. 16.]

12. Conversationem vestram inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrahunt de vobis tanquam de malefactoribus, ex bonis tamen vos considerantes, glorificent Deum in die visitationum.

13. Subjecti igitur estote omni humani creaturis propter Deum; sive regi quod procedenti; [a. Rom. 13. 4.]

14. Sive ducibus tanquam ab eo missi sunt vindictam malefactorum, laudem vero bonorum.

15. Quia nunc est voluntas Dei, ut beneficiis obumbrare faciatis improbitatem hominum ignorantium; [a. Quasi liberi, et non quasi vobis habentes militiam libertatem, sed sicut servi Dei.]

16. Omnes honorate; fraternalitatem diligite, Deum timete, regem honorificate. [a. Rom. 12. 10.]

17. Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyabolis. [a. Ephes. 6. 5. Colos. 3. 22. Tit. 2. 9.]

18. Hec est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinetis quasi tristitiam patienti injuste.

19. Quae enim est gloria, si peccantes et colaphizati suffertis? Sed si bene facientes patienter sustinetis, haec est gratia apud Deum.

20. In hoc enim vocati estis, quod et Christus passus est pro nobis, vobis

13. Omni humanis creaturis. Omnibus superioribus quibus obedientia et subiectio debetur.

9. Vos autem genus electum, regni sacerdotium, et electi, et gentes, populus, et electio eius, ut virtutes annuntietis ejus qui de tenebris vos vocavit in admirabilem lucem suam.

10. Qui aliquando non populus, nunc autem populus Dei; qui non quiescebat miserationem, nunc autem misericordiam consecutus. [a. Oss. 2. 24. Rom. 9. 25.]

11. Charissimi, obsecro vos tanquam alienigenas et peregrinos adhaerere vobis a carnalibus desideriis que militat adversus animam, [a. Rom. 13. 14. Gal. 5. 16.]

12. Conversationem vestram inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrahunt de vobis tanquam de malefactoribus, ex bonis tamen vos considerantes, glorificent Deum in die visitationum.

13. Subjecti igitur estote omni humani creaturis propter Deum; sive regi quod procedenti; [a. Rom. 13. 4.]

14. Sive ducibus tanquam ab eo missi sunt vindictam malefactorum, laudem vero bonorum.

15. Quia nunc est voluntas Dei, ut beneficiis obumbrare faciatis improbitatem hominum ignorantium; [a. Quasi liberi, et non quasi vobis habentes militiam libertatem, sed sicut servi Dei.]

16. Omnes honorate; fraternalitatem diligite, Deum timete, regem honorificate. [a. Rom. 12. 10.]

17. Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyabolis. [a. Ephes. 6. 5. Colos. 3. 22. Tit. 2. 9.]

18. Hec est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinetis quasi tristitiam patienti injuste.

19. Quae enim est gloria, si peccantes et colaphizati suffertis? Sed si bene facientes patienter sustinetis, haec est gratia apud Deum.

20. In hoc enim vocati estis, quod et Christus passus est pro nobis, vobis

13. Omni humanis creaturis. Omnibus superioribus quibus obedientia et subiectio debetur.

14. Sive ducibus tanquam ab eo missi sunt vindictam malefactorum, laudem vero bonorum.

15. Quia nunc est voluntas Dei, ut beneficiis obumbrare faciatis improbitatem hominum ignorantium; [a. Quasi liberi, et non quasi vobis habentes militiam libertatem, sed sicut servi Dei.]

16. Omnes honorate; fraternalitatem diligite, Deum timete, regem honorificate. [a. Rom. 12. 10.]

17. Servi, subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam dyabolis. [a. Ephes. 6. 5. Colos. 3. 22. Tit. 2. 9.]

18. Hec est enim gratia, si propter Dei conscientiam sustinetis quasi tristitiam patienti injuste.

19. Quae enim est gloria, si peccantes et colaphizati suffertis? Sed si bene facientes patienter sustinetis, haec est gratia apud Deum.

20. In hoc enim vocati estis, quod et Christus passus est pro nobis, vobis

14. Soit aux gouverneurs comme à ceux qui sont envoyés de sa part, pour punir ceux qui font mal, et pour traiter favorablement ceux qui font bien.

15. Car la volonté de Dieu est que, par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorants et insensés.

16. Etant libres, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre de mauvaises actions, mais pour agir en serviteurs de Dieu.

17. Répondez à tous l'honneur qui leur est dû; aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi.

18. Serviteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute sorte de respect, non-seulement à ceux qui sont bons et doux, mais à ceux qui sont rudes et fâcheux.

19. Car ce qui est agréable à Dieu, est que, dans la vue de lui plaire, nous endurons les peines qu'on nous fait souffrir avec injustice.

20. Aussi quel sujet de gloire aurons-nous, si c'est pour nous faire que vous endurez les soufflets? Mais si, en faisant du bien vous souffrez avec patience, c'est là ce qui est agréable à Dieu.

21. Car c'est à quoi vous avez été appelés, puisque Jésus-Christ même a souffert pour nous,

17. Regem honorificate. C'est toujours l'application de cette parole de l'Évangile: Répondez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

18. In omni timore. Plusieurs commentateurs entendant ces paroles de la crainte de Dieu. Car la crainte de Dieu, si elle n'est que la crainte de la déité, est le motif qui vous porte à obéir à vos maîtres. — Il n'est ici des esclaves, et cette question est envisagée par saint Pierre absolument comme par saint Paul.

19. Et colaphizati. Ces affreux traitements, qui valent le lot de l'esclave, le Christ avait voulu les endurer; formos servos accipietis, pour apprendre à ces malheureux à les supporter et les conduire à la liberté par le perfectionnement moral de la société, sans secousse, sans révolution violente.

20. Propter Deum. Quia Deus jubet illis obedientiam praestari, et quis res et animos est viva Dei in terra imago, atque Dei vicarius in terra. Vel propter Deum, ex Dei amore, ne Deum offendatis quod dicit Paulus ubi, propter conscientiam, Rom. 13. 5. — Quod precipienti. Quippe qui imperium obtinet et collocatus est in fastigio regni potestatis.

14. Sive ducibus. Sive praesidibus, typusque enim graeco vocatur praefecti, praesides autem magistratus qui a majori potestate, sicutque eius quasi vicarii. Syrus verbi: adhibebatur. — Malefactorum. Sontium, noxentium, contra leges peccantium. — Bonorum. Justorum, recte conversum.

15. Ingruentium hominum ignorantiam. Qui hominibus docet suspitionibus, vel ex sua milita male de vobis iudicant, et de christiana religione.

16. Quasi liberi. Non occupati, quod est sub iudicium; Christus non fecit liberum, ergo nulli principum subitus et servitio solentur. Respondet sanctus Petrus: Facti estis liberi a Christo sed a peccato, non autem a lege Dei. nec ab obedientia principum; nolite ergo impudentibus, turbidibus et malitiae vestrae pretendere libertatem Christi; item monuit S. Paulus ad Galatas, 5. 13: Vos enim in libertatem vocati estis, fratres, tentum ne libertatem in occasione detis carnis. — Sed sicut servi Dei. Qui liberi et liberaliter serviant et obedient non tantum Deo, sed et omnibus magistratibus quos Deus sibi vicarios nostrorum superiorem voluit.

17. Omnes honorate. Juxta statum subijctio, et honorum si debentur. — Fraternalitatem diligite. Fratres, hoc est, christianitas. — Regem honorificate. Honoris sui quod regi, id est, summo potestati civili debetur.

18. In omni timore. Illis vobis reverentiam et etiam timorem. — Malitiosis. Emacros, aequi, benigni, moderatis, elanctibus. — Dyabolis. Graeco, sceleribus; Pauperis, avaris, diffidibus, nocentibus.

19. Hec est enim gratia. Hic est effectus illustris divinus gratiae. Vel potius gratia pro gloria; quae dicit: Hinc est gloria vestra. Vide explanationem sequentis versiculi. — Propter Dei conscientiam. Propter Deum qui tunc patientiam, ut atiam hominum turorum servitium continent esse. Vel propter Deum Deum factum et omnium quem in conscientia gerit, in cuius voluntate malis a Domino tractatis. — Sustinet quasi tristitiam. Graeco, tristitia et acerba. — Patienter injuncto. Quia est innocens, et multo magis alii patiatur pro justitia.

20. Quae enim est gloria. Quam enim gloria consistit in qui propter sua scelera servitio plectitur? — Colaphizati. Colaphis collati uti supra servitio. — Hec est gratia apud Deum. Syrus, nec carnis servitio vestro quod Deum. — Ideo dicit veritatem superiori.

21. In hoc enim vocati estis. Ad hoc, scilicet ad erucem et patientiam.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

vous laissant ainsi un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas.

22. Lui qui n'avait commis aucun péché, et de la bouche duquel mille parole trompeuses n'est jamais sorties.

23. Quand on l'a chargé d'injures, il n'a point répondu par des injures; quand on l'a maltraité, il n'a point fait de menaces; mais il s'est livré entre les mains de celui qui le jugeait injustement.

24. C'est lui qui a porté nos péchés en son corps sur la croix, afin qu'étant mort on péchât nous vivions pour la justice; c'est par ses meurtrissures que vous avez été guéris.

25. Car vous étiez comme des brebis égarées; mais maintenant vous êtes retournés au pasteur et à l'évêque de vos âmes.

CHAPITRE III.

Des devoirs des personnes mariées. De la charité et des vertus sociales. De l'efficacité du baptême.

1. Vous aussi, femmes, soyez soumises à vos maris, ainsi que à lui qui est le Christ par la parole, lui étant érigé par la bonne vie de leurs femmes, dans le secours de la parole;

2. Considérant la pureté dans laquelle vous vivez, et la crainte respectueuse que vous avez pour eux;

3. Ne mettez point votre ornement à son pareil un dehors, par la frisure des cheveux, les enrichissements d'or et la beauté des habits;

4. Mais à purer l'homme invisible caché dans le cœur, par la pureté incorruptible d'un esprit

Cap. III. — 1. *Similiter et sicut*. Ce chapitre renferme trois choses : 1. le devoir des femmes envers leurs maris (1-10); 2. les vertus de famille (11-17); 3. une exhortation à la charité et aux vertus sociales (18-10); 3. les motifs qui doivent porter les chrétiens à pratiquer ces vertus (17-22).

22. *Non inventus est dolus in ore ejus*. Etiam a scribis et pharisæis qui studebant eum capere in sermone, Matt., 22, 10.

23. *Qui cum malefactoribus, et peccatoribus conversatus non fuit*. — *Non malefactoribus, et peccatoribus, conversatus non fuit*. — *Tradebat autem se*. Permittat se. — *Pilatus injuste iudicavit et condemnavit*. — *Iniquus*. Grecus et Syrus habet *juste*, ut ad Deum referatur, qui in Christum obediit in sacrificium, ad expiationem generis humani.

24. *Plena carnis*. Pura peccatorum nostrorum. — *Ut peccatis mortui*. Ut remittatis peccata, et abolitis præteritis culpa, *inductos vos*. *Ad vitam*. Qui secum domum crucis est in iustitie et sanctitate vertitis. Ephe., 4, 24. — *Omnes vitæ sanati estis*. Malum, vitium, vilibus, plagis.

25. *Eratis enim sicut ovæ errantes*. Aberrantes a via salutis, et per viam errorum perambulatis, qui pharisæorum doctrinam, et prætorum verbum in exitum revertis. — *Compositi estis*. Per gratiam Christi ad se vocatis et tractatis. — *Pastorem*. Juxta illud Joannis, 10, 11: *Ego sum pastor ovium*. — *Episcoporum*. Christus enim est episcopus, speculator, peripatens, dirigens oves suas in vitam æternam.

Cap. III. — 1. *Similiter*. Dicit similitur, quia superioris capite operat de subjectione servorum dominis suis; nunc autem de subjectione uxorum suis viris. — *Non cruciatis verbo*. Evangelii prædicatione. — *Per manus conversationis*. Vitales sanctorum et inprehensibilium uxorum suarum mores. — *Sicut verba*. Inscrutis. Solo bono exemplo commovent, convertunt, et Christus et Ecclesia eorum animas, quasi ingens locum, acquirat.

2. *Considerantes*. Solliciti mariti. — *In timore*. Cum timore hie, solliciti exactam conversationem, et amantibus mores timore Dei offensus. — *Exactam conversationem*. Vitam puritatem et sanctitatem morum.

3. *Quamvis non sit extrinsecus capillatæ*. Quam ornatus sit non externus, qui situs est in pilularum capillorum et cineribus. — *Aut circumdatis nari*. Aut in circumpositionibus auribus vestis aure intricatis, monilia, loricæ aureæ, etc. — *Aut in ornamentis*. Insuperbia, ostentatione, et in amicitia pavilionum, ut quidam volunt, qui significat abusus malitiam, que in illis et pretiosis venditis amicitia habentur.

4. *Sed qui abconditis est cordis hominis*. Sed interior manus et animus hie virtutibus ornatur. — *In incorruptibilitate quieti et modesti spiritibus*. In hoc enim consistit ornatus interioris

relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus.

22. a Qui peccatum non fecit nec inventus est dolus in ore ejus. [a *Leat.* 33. 3. 1.]

23. Qui cum malefactoribus, non malefactoribus, cum peccatoribus, non commulcatis; tradebat autem judicium suum injusto;

24. a Qui peccata nostra ipse pertulit in corpore suo super lignum; ut peccatis mortui, justitie vivamus, cujus livore sanati estis. [a *Leat.* 33. 5. 1. Joa. 3. 5.]

25. Eratis enim sicut oves errantes, sed conversati estis nunc ad pastorem et episcopum animarum vestrarum.

1. Similiter a mulieres subditi sint viris suis, ut et si qui non credunt verbo, per mulierum conversationem sine verbo lucrifant. [a *Ephe.* 5. 22. Col. 3. 18.]

2. Considerantes in timore exactam conversationem vestram.

3. a Quam non sit extrinsecus capillatæ, aut circumdatis nari, aut indumentis vestimentorum cultis; [a *J.* 1. Tim. 2. 9.]

4. Sed qui abconditis est cordis hominis in incorruptibilitate quieti et mo-

desti spiritus, qui est in conspectu Dei boni et magnifico ornamento ante et de Deo.

5. Sic enim aliquando et sanctæ mulieres sperantes in Deo, ornabant se, subiecto propria viri.

6. a Sicut Sara obediebat Abraham, tantum cum vivens; sed et cum illis benefactoribus, et non perturbationem illam perturbacionem. [a *Gen.* 18. 12.]

7. a Viri similes cohabitantes secundum scilicet, quasi infirmis vasculis malchabii insipientibus, habent tanquam et coheredibus gratis vite; ut non impediatur creatio vestra. [a *1. Cor.* 7. 3.]

8. In fine autem, omnes unanimis, compatientes, fraternitatis amatores, misericordias, modesti, humiles;

9. a Non reddentes malum pro malo, nec maledictum pro maledicto, sed e contrario benedictores; quia in hoc

7. *Insuperbia ostentatione*. La rehabilitation de la femme était le premier moyen de régénération sociale. Saint Pierre s'y attache tout particulièrement comme l'a fait saint Paul, et saint Jean, dans les mêmes termes. Sous le regardement et parmi les Juifs dans les derniers temps, la loi du divorce avait fait de la femme l'œuf de l'homme, et saint Pierre s'élève contre cette barbarie (Cl. I. Cor., VII, 5).

8. *Fraternitatis amatores*. En passant aux devoirs sociaux, saint Paul applique surtout à la charité et la fraternité, parce que l'accomplissement de ces devoirs implique l'accomplissement de tous les autres.

9. *Non reddentes malum pro malo*. Insuperbia ostentatione, et tranquillitas. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum.

10. *Sperantes in Deo*. Et consequenter credentes, et amantes Deum. — *Ornantes se*. Modeste.

6. *Sicut Sara obediebat Abraham*. Adeo ut eum ex patria Chaldæa abentem, relicto parentibus et cognatis, secuta sit, et eum se continuo peregrinata per Chanaanem. — *Dominum cum vivens*. Et postquam, 18. 12. — *Quis viris illis*. Hinc patet tantum Paulus præcipit ad discipulos hanc scribere; consequenter tamen scribit et gentilibus: hi enim sunt illi et illis Sara secundum spiritum, qui ejus fidem et pietatem, et opera sancta imitantur. — *Benefactoribus*. Syrus; in operibus bonis, similiter imitator Sara infirmis in vita corporis, pietatis, et beneficentiam in præsentem; hoc enim est prædicandum, quod habemus in vita corporis.

7. *Non perturbationem illam perturbacionem*. Quia existens animi perturbacionem, moderate et fortiter ferendo, non cadendo animo, sed vestra prudentia et gratia ius leniendo et mitigando.

8. *Colocatores*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

9. *Non reddentes malum pro malo*. Insuperbia ostentatione, et tranquillitas. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum. — *Qui*. Spiritus incorruptum, quietum et modestum.

10. *Sperantes in Deo*. Et consequenter credentes, et amantes Deum. — *Ornantes se*. Modeste.

11. *Compatientes*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

12. *Fraternitatis amatores*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

13. *Modesti*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

14. *Humiles*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

plais de douceur et de paix; ce qui est un riche et magnifique ornement aux yeux de Dieu.

5. Car c'est ainsi qu'autrefois les saintes femmes, qui espéraient en Dieu, se paraient, étant soumises à leurs maris.

6. Comme Sara, qui obéissait à Abraham, l'apaisant son visage; Sara qui, sans être devenue les filles en imitant sa bonne vie, et ne vous laissant abatte par aucune crainte.

7. Et vous de même, maris, vivez sage ment avec vos femmes, les traitant avec honneur et discrétion, comme le serai le plus faible, et considérant qu'elles sont avec vous héritières de la grâce qui donne la vie; afin qu'il n'y ait en vous aucun empêchement à la prière.

8. Enfin, qu'il se trouve entre vous tous une parfaite union de sentiments, une bonté compatissante, une amitié de frères, une charité indulgente, accompagnée de douceur et d'humilité.

9. Ne rendez point mal pour mal, ni outrage pour outrage; mais soiez toujours bons avec ceux qui vous maudissent, sachant que c'est à cela

10. *Compatientes*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

11. *Fraternitatis amatores*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

12. *Modesti*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

13. *Humiles*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

14. *Compatientes*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

15. *Modesti*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

16. *Humiles*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

17. *Compatientes*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

18. *Modesti*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

19. *Humiles*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

20. *Compatientes*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

21. *Modesti*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

22. *Humiles*. Eodem tacto et lecto oratore, cum xuribus habitant viri — *Insuperbia ostentatione*. Scientia hie significat prestantiam et discretionem, quia dicitur viri et infirmis uxoris se accommodat, esse honorem deferat, et tractat quasi suum, non quasi ancillam. — *Qui*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*. *Insuperbia ostentatione*.

que vous avez été appelé, afin de réserver comme héritiers de Dieu, la bénédiction.

10. Car si quelqu'un aime la vie, et désire avoir des jours heureux, qu'il évite ce que sa langue ne se porte à le médianer, et que ses lèvres ne prononcent des paroles de tromperie.

11. Qu'il se détourne du mal, et qu'il fasse du bien : qu'il recherche la paix, et qu'il travaille pour l'acquiescer.

12. Car le Seigneur tient ses yeux arrêtés sur les justes, et ses oreilles élever à leurs prières : mais il regarde les méchants avec colère.

13. Et de plus, qui sera capable de vous nuire si vous ne pensez qu'à faire du bien ?

14. Si néanmoins vous souffrez pour la justice, vous serez heureux. Ne craignez donc point les menaces dont ils veulent vous faire peur, et n'ayez point troubles :

15. Mais ayez soin de sanctifier dans vos corps le Seigneur Jésus-Christ. Soyez toujours prêts à répondre pour votre foi devant les gens qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez :

16. Le faisant toutefois avec douceur et avec modestie, et conservant en tout une conscience pure, et que tous ceux qui disent la vie sainte que vous menez en Jésus-Christ possèdent de vous diffamer.

17. Car il vaut mieux être maltraité, si Dieu le veut ainsi, en faisant bien qu'en faisant mal :

18. Puisque Jésus-Christ même, qui a souffert une fois la mort pour nos péchés, le juste pour

10. *Timorem vultu vitium diligere.* Qui optat et diligit vitium in hoc seculo prosperam et longævam, in futuro vero beatam et æternam. — *Et illos videre bonos. Videre, id est, sentire, fieri dignum et esse felici, commode, bene.* — *A verbo.* Ad quam linguam peccato.

11. *Inquirat pacem.* Cum Deo, secum et cum proximo. — *Sequitur enim. Ad eam, paratior, quasi fugientem lapsatoris, et apprehendere eam.*

12. *Quia oculi Domini super justos.* Dominus benignus, paternis et beneficiis oculis respicit justos. — *Et aures ejus in preces eorum.* Ut cum audiat et exaudiat. — *Vultus.* Iratus et mitis.

13. *Si boni amulatores fueritis.* Boni est casus genitivi, *grædus* : per bonum autem vel Deum, vel Christum, vel potius ipsum hominem bonorum, id est, virtutum intelligit bonum enim hominum est, quasi quædam *idea* et æterna virtutis, que omnibus ad imitandum proponitur.

14. *Propter justitiam.* Quia justus, qui christiani. — *Beati.* Nam Christi estatus est. *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Math., 5. 10. — *Timorem.* Quam intendant, terrorem, minus. — *Zorem.* Qui vos vexant propter justitiam.

15. *Parati semper ad satisfactionem.* Græce, *ἀπολογία*, id est, defensionem, parati infidelibus rationem reddere fidei vestræ. — *De eâ, que in vobis est, spe.* De fide vestra que proponit sperandam bonæ conscientie.

16. *Modicum modestiam, et timorem.* Rationem reddite interrogantibus vos, si non arrogantes, sed modesti et reverenti. — *Conscientiam habentes in vobis.* Tunc enim cum multas times bonæ conscientie, et vim dat et efficaciam sermoni et apologie. — *Ubi in eo, quod dicitur vobis.* In quo obloquuntur de vobis, tanquam de malefactoribus. Vide superioris capite, a. 12 et ibi dicta. — *Confiteantur.* Illis se obstruat, et præstet illis mendaciorum que contra vos sperant.

17. *Si voluntas Dei vultis.* Si ita Deus voluerit.

18. *Scelus.* Simul et omnia multa, ergo gravissima cruciatum genera solent. Vix hæc vero cum afflictione peccatis Christi significat, que non peccatis, sed simul etiam in omnia peccata omnibus peccatis omnium hominum delictis suis fuit. — *Ut mori.* Jam a se redemptos, parti-

rocant estis ut benedictionem hereditatis possidatis. [a. *Item.* 17. 13. Rom. 12. 17. *J. Theos.* 5. 15.]

10. *a Qui enim vult vitam diligere, et illos videre bonos, coarctat linguam suam a malo, et labia ejus ne loquantur dolam.* [a. *Psal.* 32. 43.]

11. *a Declinat a malo, et faciat bonum; inquirat pacem, et sequatur eam;* [a. *Levit.* 1. 16. et 59. 3.]

12. *Quia oculi Domini super justos, et aures que in preces eorum; vultus autem Domini super facientes mala.*

13. *Et quis est qui vobis nocent, si boni amulatores fueritis?*

14. *a Sed et si quid patimini propter justitiam, boni. Timorem autem eorum ne timeatis, et non conturbemini.* [a. *Matth.* 5. 10.]

15. *Dominum autem Christum sanctificale in cordibus vestris, parati semper ad satisfactionem omni passum vos rationem de ea que in vobis est, spe.*

16. *a Sed cum modestia et timore, conscientiam habentes bonam; et in eo quod dicitur vobis confutatorum qui calumniantur vestram bonam in Christo conversationem.* [a. *Sup.* 2. 12.]

17. *Melius est enim beneficiis (si voluntas Dei velit) pati, quam malefactoribus.*

18. *a Quia et Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus*

pro injustis, ut nos offerret Deo, mortuus quidem carne, vivificatus autem spiritu. [a. *Rom.* 5. 6. *Hebr.* 9. 26.]

10. *In quo et his qui in carcere erant spiritibus veniens prædicavit;*

11. *a Qui increduli fuerunt aliquando; a quando expectabant Dei pietatiam in diebus Noe, cum fabricaretur arca; in qua pauci, id est, octo anime salvæ factæ sunt per aquam.* [a. *Gen.* 7. 1. *Matth.* 24. 37. *Luc.* 17. 26.]

12. *Quod et vos nunquam similis formæ salvos facit baptismus; non carnis depositio sordium, sed conscientiam bonæ interrogatio in Deum per resurrectionem Jesu Christi;*

13. *Et quis est in dextera Dei, degenitatus mortem ut vite æternæ heredes efficiamur; profectus in eulum, subjecti sibi angelis, et potestatibus, et virtutibus.*

14. *Spiritus vestros prædicavit.* Tous les Péres ont entendu par là, que Jésus-Christ, après sa mort et avant sa résurrection, étoit descendu en sûne aux limbes, où les âmes des justes étoient détenues, et qu'il leur avoit annoncé l'heureux nouveau de leur délivrance.

15. *Quia fabricaretur arca.* Il s'y est que huit personnes sauvées du déluge, mais au point de vue du salut, tous ceux qui furent abimés ne périrent pas. Il s'y est par ce que des années. Car ceux qui se repentirent de leur inculpation et de toutes leurs fautes à leur dernière heure, obtinrent leur pardon et allèrent aux limbes. Ils furent passés de ces captifs que le Christ alla délivrer.

16. *Quod et vos nunquam similis formæ salvos facit baptismus.* Debet et sensus verborum est; et non solum vos facit baptismus que est similitudo formæ. — *Similis formæ.* Arcturus prædicavit baptismum similitudo formæ, quod dicit: Cui non antitypus, id est, ut typo sua figurata respondet baptismus. Arca fuit typus, arca vero antitypus et baptismus. Sicut enim olim arca servavit octo animas in vita corporali; ita vult baptismus salvat animas in vita spirituali. — *Non carnis depositio sordium.* Baptismus non solum facit, sed etiam carnis, ad ea sordida sicut et deponat, sed quatenus est abluo animæ. — *Sed conscientiam bonæ interrogatio in Deum.* Baptismus facit bonam conscientiam, adeo ut ipsa tandem interrogatio a Deo, quoque tribuat in iudicio condiderit se sistat; non motus damnationem, sed interrogatio interrogat eorum Deo omnium consilio respondet, se bonam esse et ad omnia hæc mundatam. — *Per resurrectionem Jesu Christi.* Hanc vim, conscientiam saltem, detinet et mundat omnem illi, sicut baptismus ex merito passionis Christi, cuius servatus et complonem tum facti ipsorum resurrectione; juxta illud ad Roman., 4. 25: *Testis est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.*

17. *Melius est enim beneficiis (si voluntas Dei velit) pati, quam malefactoribus.*

18. *a Quia et Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus*

pro injustis, ut nos offerret Deo, mortuus quidem carne, vivificatus autem spiritu. Christum vivificatus est spiritus, quando spiritus. Et est, anima ipsius corpus salvæ bonæ, a mortuis resurrexit. Hoc dicit apostolus, et spe resurrectionis exortit christianos ad fortiter tollendam adversa.

19. *In quo.* In quo sufficit spiritus; anima enim Christi, non corpus ad limbum descendit. — *Hic, qui in carcere erant.* Qui erant in inferno, id est, in limbo. — *Prædicavit.* Arguens antiquam eorum incredulitatem.

20. *Qui increduli fuerunt aliquando.* Hoc intelligit israelitas, qui Nos non credentes peccata cruciatus est et diluvis immixtus, qui diluvis, id est, limbo non crediderunt peccata vero crediderunt, præsertim cum corpus diluvis viderent. Ad Nos prædicavit, inquit, compuncti et penitentes, mentem et vitam coarctavit. — *Quando expectabant Dei pietatem.* Quando qui credentes, expectabant se Dei pietatis, peccatis et iniquitatibus provocatis, tandem salutem vincerent, et per diluvis in vindictam arumperet. — *Octo anime.* Scilicet Noe cum sua uxore ac sex filii ejus, cum totidem uxoriis.

21. *Quod et vos nunquam similis formæ salvos facit baptismus.* Debet et sensus verborum est; et non solum vos facit baptismus que est similitudo formæ. — *Similis formæ.* Arcturus prædicavit baptismum similitudo formæ, quod dicit: Cui non antitypus, id est, ut typo sua figurata respondet baptismus. Arca fuit typus, arca vero antitypus et baptismus. Sicut enim olim arca servavit octo animas in vita corporali; ita vult baptismus salvat animas in vita spirituali. — *Non carnis depositio sordium.* Baptismus non solum facit, sed etiam carnis, ad ea sordida sicut et deponat, sed quatenus est abluo animæ. — *Sed conscientiam bonæ interrogatio in Deum.* Baptismus facit bonam conscientiam, adeo ut ipsa tandem interrogatio a Deo, quoque tribuat in iudicio condiderit se sistat; non motus damnationem, sed interrogatio interrogat eorum Deo omnium consilio respondet, se bonam esse et ad omnia hæc mundatam. — *Per resurrectionem Jesu Christi.* Hanc vim, conscientiam saltem, detinet et mundat omnem illi, sicut baptismus ex merito passionis Christi, cuius servatus et complonem tum facti ipsorum resurrectione; juxta illud ad Roman., 4. 25: *Testis est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.*

22. *De genitibus mortem.* Christus mortuus et resurrexit mortem suam et nostram abolere, et quasi sharipit; vel, uno verbo, sibi mortem abstraxerunt, juxta illud *Gen.* 13. 14: *Ere mare tuum, et mare; mare non erit, inferna.* — *Subjecti sibi angelis.* Super omnes angelos charos et virtus, super Potestates, Virtutes, etc.

les injustes, afin qu'il pût nous offrir à Dieu étant mort en sa chair, mais étant ressuscité par l'esprit.

10. Par lequel aussi il alla prêcher aux esprits qui étoient retenus en prison :

11. a Qui autrefois avoient été incroyables, lorsque au temps de Noë la patience de Dieu les attendait, pendant qu'on préparait l'arche, dans laquelle si peu de personnes, savoir huit seulement, furent sauvées au milieu de l'eau;

12. Ce qui étoit la figure à laquelle répond maintenant le baptême, qui, ne consistant pas dans la purification des souillures de la chair, mais dans la pureté que l'on fait à Dieu de garder une conscience pure, vous devez par la résurrection de Jésus-Christ.

13. Et qui, ayant détruit la mort, afin que nous devinssions les héritiers de la vie éternelle, est monté au ciel, et est à la droite de Dieu; les anges, les dominations et les puissances lui étant assujettis.

14. L'esprit que vous avez reçu, n'est que Jésus-Christ, après sa mort et avant sa résurrection, qui est descendu en sûne aux limbes, où les âmes des justes étoient détenues, et qu'il leur avoit annoncé l'heureux nouveau de leur délivrance.

15. Car on fabriquoit l'arche. Il s'y est que huit personnes sauvées du déluge, mais au point de vue du salut, tous ceux qui furent abimés ne périrent pas. Il s'y est par ce que des années. Car ceux qui se repentirent de leur inculpation et de toutes leurs fautes à leur dernière heure, obtinrent leur pardon et allèrent aux limbes. Ils furent passés de ces captifs que le Christ alla délivrer.

16. Ce qui et vous n'est jamais semblable à la forme qui vous fait le baptême; non la déposition de la saleté de la chair, mais la conscience bonne interrogée en Dieu par la résurrection de Jésus-Christ;

17. Et qui est à la droite de Dieu, dégenitivé la mort, afin que nous devenions les héritiers de la vie éternelle, est monté au ciel, et est à la droite de Dieu; les anges, les dominations et les puissances lui étant assujettis.

18. L'esprit que vous avez reçu, n'est que Jésus-Christ, après sa mort et avant sa résurrection, qui est descendu en sûne aux limbes, où les âmes des justes étoient détenues, et qu'il leur avoit annoncé l'heureux nouveau de leur délivrance.

19. En quoi. En quoi sufficit l'esprit; l'âme enim Christi, non corpus ad limbum descendit. — *Hic, qui in carcere erant.* Qui erant in inferno, id est, in limbo. — *Prædicavit.* Arguens antiquam eorum incredulitatem.

20. *Qui increduli fuerunt aliquando.* Hoc intelligit israelitas, qui Nos non credentes peccata cruciatus est et diluvis immixtus, qui diluvis, id est, limbo non crediderunt peccata vero crediderunt, præsertim cum corpus diluvis viderent. Ad Nos prædicavit, inquit, compuncti et penitentes, mentem et vitam coarctavit. — *Quando expectabant Dei pietatem.* Quando qui credentes, expectabant se Dei pietatis, peccatis et iniquitatibus provocatis, tandem salutem vincerent, et per diluvis in vindictam arumperet. — *Octo anime.* Scilicet Noe cum sua uxore ac sex filii ejus, cum totidem uxoriis.

21. *Quod et vos nunquam similis formæ salvos facit baptismus.* Debet et sensus verborum est; et non solum vos facit baptismus que est similitudo formæ. — *Similis formæ.* Arcturus prædicavit baptismum similitudo formæ, quod dicit: Cui non antitypus, id est, ut typo sua figurata respondet baptismus. Arca fuit typus, arca vero antitypus et baptismus. Sicut enim olim arca servavit octo animas in vita corporali; ita vult baptismus salvat animas in vita spirituali. — *Non carnis depositio sordium.* Baptismus non solum facit, sed etiam carnis, ad ea sordida sicut et deponat, sed quatenus est abluo animæ. — *Sed conscientiam bonæ interrogatio in Deum.* Baptismus facit bonam conscientiam, adeo ut ipsa tandem interrogatio a Deo, quoque tribuat in iudicio condiderit se sistat; non motus damnationem, sed interrogatio interrogat eorum Deo omnium consilio respondet, se bonam esse et ad omnia hæc mundatam. — *Per resurrectionem Jesu Christi.* Hanc vim, conscientiam saltem, detinet et mundat omnem illi, sicut baptismus ex merito passionis Christi, cuius servatus et complonem tum facti ipsorum resurrectione; juxta illud ad Roman., 4. 25: *Testis est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.*

22. *De genitibus mortem.* Christus mortuus et resurrexit mortem suam et nostram abolere, et quasi sharipit; vel, uno verbo, sibi mortem abstraxerunt, juxta illud *Gen.* 13. 14: *Ere mare tuum, et mare; mare non erit, inferna.* — *Subjecti sibi angelis.* Super omnes angelos charos et virtus, super Potestates, Virtutes, etc.

23. *Et quis est in dextera Dei, degenitatus mortem ut vite æternæ heredes efficiamur; profectus in eulum, subjecti sibi angelis, et potestatibus, et virtutibus.*

24. *Spiritus vestros prædicavit.* Tous les Péres ont entendu par là, que Jésus-Christ, après sa mort et avant sa résurrection, étoit descendu en sûne aux limbes, où les âmes des justes étoient détenues, et qu'il leur avoit annoncé l'heureux nouveau de leur délivrance.

25. *Quia fabricaretur arca.* Il s'y est que huit personnes sauvées du déluge, mais au point de vue du salut, tous ceux qui furent abimés ne périrent pas. Il s'y est par ce que des années. Car ceux qui se repentirent de leur inculpation et de toutes leurs fautes à leur dernière heure, obtinrent leur pardon et allèrent aux limbes. Ils furent passés de ces captifs que le Christ alla délivrer.

26. *Quod et vos nunquam similis formæ salvos facit baptismus.* Debet et sensus verborum est; et non solum vos facit baptismus que est similitudo formæ. — *Similis formæ.* Arcturus prædicavit baptismum similitudo formæ, quod dicit: Cui non antitypus, id est, ut typo sua figurata respondet baptismus. Arca fuit typus, arca vero antitypus et baptismus. Sicut enim olim arca servavit octo animas in vita corporali; ita vult baptismus salvat animas in vita spirituali. — *Non carnis depositio sordium.* Baptismus non solum facit, sed etiam carnis, ad ea sordida sicut et deponat, sed quatenus est abluo animæ. — *Sed conscientiam bonæ interrogatio in Deum.* Baptismus facit bonam conscientiam, adeo ut ipsa tandem interrogatio a Deo, quoque tribuat in iudicio condiderit se sistat; non motus damnationem, sed interrogatio interrogat eorum Deo omnium consilio respondet, se bonam esse et ad omnia hæc mundatam. — *Per resurrectionem Jesu Christi.* Hanc vim, conscientiam saltem, detinet et mundat omnem illi, sicut baptismus ex merito passionis Christi, cuius servatus et complonem tum facti ipsorum resurrectione; juxta illud ad Roman., 4. 25: *Testis est propter delicta nostra, et resurrexit propter justificationem nostram.*

27. *Melius est enim beneficiis (si voluntas Dei velit) pati, quam malefactoribus.*

28. *a Quia et Christus semel pro peccatis nostris mortuus est, justus*

CHAPITRE IV.

Les chrétiens doivent éviter leurs fautes d'autrefois. Ils doivent s'appliquer à la vertu et se réjouir des persécutions.

1. Puis donc que Jéou-Christ a souffert la mort en sa chair, aimez-vous de cette pensée, que le fidèle qui est mort à la concupiscence charnelle a cessé de pécher :

2. En sa vie, durant tout le temps qui lui resta de cette vie mortelle, il ne viva plus selon les passions des hommes, mais selon la volonté de Dieu :

3. Car il doit vous suffire, que, dans le temps de votre première vie, vous vous soyez abandonnés aux mêmes passions que les païens, vivant dans les impudences, dans les mauvais desirs, dans les ivrogneries, dans les banquettes de dissolution et de débauche, dans les excès de vin, et dans le culte secret des idoles :

4. Ils trouvent maintenant étrange que vous ne couriez plus avec eux, comme vous faisiez, à ces débordements de débauche et d'intempérance ; et le prennent de la sottise de vous charger d'exécration :

5. Mais ils ne font point compte à celui qui est tout prêt à juger les vivants et les morts :

6. Car c'est pour cela que l'Évangile a aussi été prêché aux morts, afin qu'ils fussent jugés :

Cap. IV. — 1. *Christo igitur*. Trois idées principales font l'objet de ce chapitre : 1° Ayant vécu dans le baptême l'impulsion de la mort de Jésus-Christ, ils doivent mourir au monde et ne plus retomber dans les fautes dont ils ont obtenu le pardon (1-6). 2° Ils doivent s'appliquer à la vigilance absolue à la prière, à la charité, de telle sorte que Dieu soit glorifié dans leurs actions (7-11). 3° Au lieu de s'attrister des persécutions et des maux qui leur arrivent, ils doivent s'en réjouir (12-19).

2. *Et illis idolorum cultibus*. Depuis la captivité de Babelonne, les Juifs ne s'étaient pas laissés aller à l'idolâtrie, ce passage prouve que cette Église ne s'adressait pas exclusivement aux Juifs, mais que saint Pierre avait encore en vue les Gentils.

Car. IV. — 1. *In carne*. Dieu n'écrit en base notre carne mortelle ; non enim nisi loquatur scilicet anima expers fuerit foribus, cum ipse Christus dixisset : *Thesis est anima mea hujus et mortuus*. — *Et illis cogitationibus*. *Et illis cogitationibus* et *reproposito carnate* vos, ut solliciti parati sitis et prompti ad ratandum Christi exemplo. — *Quia qui perierit in carne*. Quis christianus qui postest in carne verum seipsum crucifigendo, concupiscentias et vitia mortificando. — *Deiis s. peccatis*. Nam validius peccatis, et utinam non vivat carni et concupiscentiis, sed Deo.

3. *Desideria commissa*. *Mundis cupiditatibus et concupiscentiis*. — *Quod reliquum est in carne*. Quod reliquum est vitium.

4. *Solliciti enim per omnem tempus*. *Satis est vobis quod antecessit vitam gentiliam bene redidistis*, dum imperos vestros mortis intemuramini. — *Ad sollicitudinem* non commutandam. Hoc est, voluntatis, desideria et concupiscentias, quibus servavit gentilibus, consummationem et complerem. — *Qui ambulationem de hauritis*. In via vitium hauritis, dicitur enim *ambulationem* significat hauritis, incontinentiam, potantiam, etc. — *Desideria*, Eruciantur, concupiscentia. — *Tentationes*, Crapulae et christallitas. — *Concupiscentiam*, Intemperantiam, luxuriam. — *Illis illis*, Abominabilis et execrabilis. *Et mortuus*, non enim anima dicitur quasi significatur. *Deus s. angelis*, hujus illius s. legi : *Ne foris idolorum sacrificia faciat*.

5. *In quo advenit*. In quo peccata sua vos plerumque gentilia, quod solliciti hodie stultis non tenemini, sed ab eis abhorretis, ideoque vos vituperat et libenter. — *Luxuria concupiscentia*. *Græce*, *Exuperio*, *refusionem*, *refundantiam*, quæ voce significat vitium apostolus hinc patens vitium quod quasi diluunt quodam omnia obstruit. *Sic Osee*, 4. *Legimus*, *Emulsiorem*, et *ferum*, et *obulitiam* fructuram.

6. *Qui parati estis*. *judicare*. Qui destinatis estis iudex.

7. *Propter hoc enim et mortuis evangelizatum est*. Quasi dicit : Quia multi gentiles apostolus et alibi animam mortuam potant, voluit Christus ad inferos descendere et vana patribus illi degenibus lectum tandem nativis et obedientia ex illo carcere afferre, et hoc sic teneri et predicari a christianis ad eversionem imperiorum non eruditionem infidelitatem. — *Et judicaturus quod voluerunt Ammones* in carne. Ut ille qui existimatur ab hominibus amandus max. maxime in hunc corpore perire, hincque miser, superstitiosus et infidelis, hincque virtuosus asperant saltem, et arctum virtutis et crucis viam instituitur. — *Pecunia autem secundum Deum in spiritum*. Illam solent vivere coram Deo, est. *Deo Deo secundum spiritum*, id est, animam, et curam cum corpore vitium in resurrectione extrahi iudicet.

secundum homines selon la chair, ils resussent avant d'accéder à Dieu en Spiritu.

7. Omnium autem finis appropinquavit. Estote itaque prudentes, et vigilantes in orationibus.

8. Adis omnia autem, mutam in vobiscum charitas continuam habentes, quia a charitas operit multitudinem peccatorum. [a Prov. 10. 12.]

9. Hospitales invicem sine murmuratione. [a Rom. 12. 13. Hébr. 13. 2.] [a Paul. 2. 14.]

10. A unusquisque, sicut accepit gratiam, in alterutrum illam administrans, sicut boni dispensatores multiformis gratiam Dei. [a Rom. 12. 6.] [1. Cor. 2. 2.]

11. Si quis loquitur, quasi sermones Dei; si quis ministrat, tanquam ex virtute quam administrat Deus; in omnibus honorificetur Deus per Jesum Christum; qui est gloria et Imperium in sæcula sæculorum. Amen.

12. Charissimi, nolite peregrinari in

devant les hommes selon la chair, ils resussent devant Dieu la vie de l'esprit.

7. Au reste, la fin de toutes choses s'approche. Conduisez-vous donc avec sagesse, et soyez vigilants dans la prière.

8. Mais, avant toutes choses, ayez une charité persévérante en tous pour les autres : car la charité couvre beaucoup de péchés.

9. Exercez entre vous l'hospitalité sans murmurer.

10. Que chacun de vous rende service aux autres selon le don qu'il a reçu, comme étant de fidèles dispensateurs des différentes grâces de Dieu.

11. Si quelqu'un parle, qu'il paraisse pour Dieu parler par sa bouche; si quelqu'un exerce quelque ministère, qu'il le fasse comme agissant que par la vertu que Dieu lui donne : afin qu'en tout ce que vous faites, Dieu soit glorifié par Jésus-Christ; à qui appartient toute la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

12. Mes chers frères, ne soyez point surpris

7. *Omnium autem finis appropinquavit*. Beaucoup de commentateurs ont vu la note annoncée de la ruine de Jérusalem. Mais saint Pierre ne paraît pas seulement aux Juifs de Jérusalem; il s'agit donc d'une chose plus générale. Non enim carni qui velent dire à chaque fidèle que la s'approche, et qu'il rappelle le mot de l'Évangile : *Vigilate ergo, super nocitia sua hora Dominus veniet venturus ad* Matth. XXIV. 42.

8. *Charitas operit multitudinem peccatorum*. Ce qui doit s'entendre, dit le P. Lallemand, ou des péchés propres dont elle nous obtient le pardon, ou des péchés d'autrui qu'elle se cache à elle-même, ou qu'elle excuse au lieu de les découvrir, qu'elle pardonne ou qu'elle oublie au lieu de s'en venger.

11. *Si quis loquitur*. Si quelqu'un est appelé au ministère de la parole, et est chargé d'administrer les autres, qu'il acquiesce de cette importante fonction d'une manière convenable à la majesté de la parole de Dieu.

12. *Peregrinari in ferore*. Les persécutions sont souvent comparées au feu dans l'Écriture [Ex. XVI. 8. XXV. 2. LXV. 10. Is. XLVIII. 10; Sap. III. 5]. — *Quasi non aliqui*, Abraham, Loth, Isaac, Jacob, Joseph, et tous les personnages dont parle saint Paul [Hebr. XI. 30], ont été exposés aux plus cruels tourmens.

7. *Omnium autem finis appropinquavit*. Parata est Christus iudicare, ut dictum est n. 6; signa aut est nos adire et carne vivere : non tantum omnium finis, et ipsa postulationis quæ a seculis suis allegantur, sed etiam futuram impositam. — *Estote itaque prudentes*, Græce *sopephrones*, quod aliquid verum : *solerti estote*, et bene obsecrate omni sequentibus non temerariis vigilantiam et stulti orationis fide coram solent. Sed non minus comes est prudentiam quæ etiam styram excogitare, esse voluit, *in quo tri* genitum, quod dicitur prudentiam et mentis custodiam. — *Vigilatis in orationibus*. Videtur S. Petrus in mente habuisse monitum Christi, Matth. 26. 41 : *Vigilate et orate*, ut non occidatis in tentationibus.

8. *In omnibus*. Inter vos. — *Quia charitas operit multitudinem peccatorum*. Nam fraterna charitas accepta injurias condonat, et quicquid a proximis contra nos peccatum est, abicit et oblitiscitur.

9. *Sine murmuratione*. Ab hospitalitate excludit murmurationem; solent enim qui tenentur esse et avari quæri de hospitium multitudine, disturnunt, edacitate, libentia agunt, etc.

10. *Unusquisque sicut accepit gratiam*. Jabet ut domo et talenta nobis a Deo data in peccatorum utilitatem volentibus; peccata autem huiusmodi idolorum tam donum summa quam administratores. — *Multiformis gratiam Dei*. Quæ solliciti variis variis donis et talentis largitur.

11. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei*. Si quis loquitur, Deo signa loquitur et viro christiano de rebus utilibus, et ad animas adimonitiones facit, utrumque generum concionatores, sacerdotis et viri Ecclesiastici. — *Si quis ministrat*. Si qui ministerium aliquod credidit esse in Ecclesia, verbi gratia, administrat sacramentorum, elemosinarum, etc. — *Tanquam ex virtute*, quæ a ministris Dei, non tantum recte et fideliter, non supplicando parantur, sed valenter, strenue et generose, scientes se esse Dei ministros, et ab eo regi, regi, et protegi. — *A Domino*, *Deus*, *Christus*, supponit, adducit, subministrat Deum. — *Per Jesum Christum*, qui per merita Christi mediator hinc dona sua ministerii largitur Deo. — *Cui*, Tam Christo quam Deo. — *In Imperium*, *Regnum*, quod sicut potestati verti potest. — *Qui est gloria et potentia*, et cuius imperio subijungunt universa.

12. *Nolite peregrinari*. *Non*, *est*, *id est*, nolite admirari, non videtur vobis res nova et peregrina. Italis dicitur : *Non* et *plano strano*. — *In ferore*. *Ex superbo*, in aitione, dum per ignem et autem tribulationibus prohibent. — *Alditionibus vobis* *est*. Ad execrationem et contumeliam venturam. — *Quasi non aliqui dicitis constanter*. Non enim est novum et peregrinum fidelis et pio testari, et mala vexari.

11. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei*. Si quis loquitur, Deo signa loquitur et viro christiano de rebus utilibus, et ad animas adimonitiones facit, utrumque generum concionatores, sacerdotis et viri Ecclesiastici. — *Si quis ministrat*. Si qui ministerium aliquod credidit esse in Ecclesia, verbi gratia, administrat sacramentorum, elemosinarum, etc. — *Tanquam ex virtute*, quæ a ministris Dei, non tantum recte et fideliter, non supplicando parantur, sed valenter, strenue et generose, scientes se esse Dei ministros, et ab eo regi, regi, et protegi. — *A Domino*, *Deus*, *Christus*, supponit, adducit, subministrat Deum. — *Per Jesum Christum*, qui per merita Christi mediator hinc dona sua ministerii largitur Deo. — *Cui*, Tam Christo quam Deo. — *In Imperium*, *Regnum*, quod sicut potestati verti potest. — *Qui est gloria et potentia*, et cuius imperio subijungunt universa.

12. *Nolite peregrinari*. *Non*, *est*, *id est*, nolite admirari, non videtur vobis res nova et peregrina. Italis dicitur : *Non* et *plano strano*. — *In ferore*. *Ex superbo*, in aitione, dum per ignem et autem tribulationibus prohibent. — *Alditionibus vobis* *est*. Ad execrationem et contumeliam venturam. — *Quasi non aliqui dicitis constanter*. Non enim est novum et peregrinum fidelis et pio testari, et mala vexari.

lorsque Dieu vous éprouve par le feu des afflictions, comme si quelque chose d'extraordinaire vous arrivait :

13. Mais réjouissez-vous plutôt de ce que vous participez aux souffrances de Jésus-Christ, afin que vous soyez aussi comblés de joie dans la manifestation de sa gloire.

14. Vous êtes bienheureux, si vous souffrez des injures et des diffamations pour le nom de Jésus-Christ : parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu et son esprit reposent sur vous.

15. Mais que moi de vous ne souffre comme homicide, ou comme larron, ou comme malfaiteur, ou comme envieux de bien d'autrui.

16. Si tu souffres comme chrétien, qu'il ne soit au point de honte; mais qu'il en soit gloire à Dieu.

17. Car voici le temps où Dieu doit commencer son jugement par sa propre maison : et s'il commence par nous, quelle sera la fin de ceux qui rejettent l'évangile de Dieu ?

18. Si le juste même se sauve avec tant de peine, que deviendront les impies et les pécheurs ?

19. C'est pourquoi que ceux qui souffrent selon le vœu de Dieu, persévèrent dans les bonnes œuvres, remettent leurs âmes entre les mains de celui qui en est le créateur, et qui leur sera fidèle.

17. Tempus est ut incipiat judicium. La maison de Dieu doit par l'Apôtre s'en l'Église de Jésus-Christ. Notre Seigneur avait annoncé à ses apôtres qu'ils seraient persécutés (Math. X, 17). Saint Pierre dit aux fidèles que le moment de leur persécution est arrivé, et qu'elle s'est commencée. Ils avaient déjà eu à souffrir de la part des Juifs, mais Néron était sur le trône, et c'était lui qui devait ouvrir l'ère des persécutions générales contre les chrétiens.

18. Sed commensuratis Christi persecutionibus gaudete. Sed gaudeat cum vobis obedienter practicae esse passionum Christi. — In revolatione gloria eius. Cum divina eius gloria palam omnibus apparuit in extremo iudicio.

14. Si reprobramini. Si probris et contumeliis castigati vobis alicui. — In nominis Christi. Ob nomen Christi, quia scilicet estis christiani. — Quoniam quod est honoris gloria, virtus, et Spiritus Dei super vos respiciet aequus ad omnes arbitrum, id est, ad hunc eam partem. Vt si aliquid gloriosus Ipsi Spiritus certum quasi sibi sedem in vobis deligit, qui licet ab illis maledictis procedatur, a vobis tamen gloria et honore dignis perficitur.

15. Partatur. Iudicium potestatis dicitur. — Maledictus. Katoxos, maledictor. — alicuius. sui appetitor. — Aliter interpretatur, alicuius appetitor, ut vestis Testificatio. Qui ad se aliquid cupidos adijcit oculos, et con sequenter cupiditate vitiosus, illas lavabit.

16. Glorietur autem Deum in se et nomine. Alacriter patietur, et sua passioe Dei gloriam ampliat. — Ita nominis. Hæc de causa.

17. Quoniam tempus est. Karos, id est, opportunitas contra, tempus commodum et oportunitatem. Tale enim tempus est in presentia vris, cum christianissimi novissime sicut videtur sunt servati illis in iudicio iudeorum et infidelium contra suum deum. — Ut incipiat iudicium a domo Dei. Per enim est ut iudex prius suam domum examinet quam alienam. — Justitiam. Iudicium hinc non condemnationis, sed examinationis et exploratum signat, cum ipse nitione aliqua et tribulatione salutari, ut expurgat Ecclesiam, excidat et perdat. — In autem primam a nobis. Si sumus fideles et sanctos ita iudicet, id est, examinet, explorat et excuset, quid expectat ab infidelibus, quia poena, qui suis esse mæstus?

18. Et si iustus vix salvabitur, id est, cum labore et molestia, per multas tribulationes et afflictiones, persecuciones, persequitas, pro peccatis practicit, etc. — Vix parabitur. Vix apparuit? qui ibunt? qui esse locus excipiet?

19. Itaque et hi, qui patiuntur. Sed obliquis dicitur; quasi dicit: Cum iustus vix salvabitur, et nominis per multas tribulationes, pas est ut qui patiuntur, commensurati se Deo, cum vris patienti suggesti, tunc ut aliquid difficultatis vris secundum sine salute parantur obstant, Ideoque prope complent beneficia, ut certam faciant suam electionem et salutem. — Secundam voluntatem Dei. Patientes pro Christo, fide et iustitia, idque patienter et fortiter, conformantes vestram divinam voluntati. — In bene fortis. In operibus bonis.

servore, qui ad tentationem vobis fit, quasi novi aliquid vobis contingat :

13. Sed communiante Christi passionibus gaudete, ut et la revolatione gloria eius gaudeatis exultantes.

14. Si reprobramini in nomine Christi, beati eritis: quoniam quod est honoris, gloria, et virtus Dei, et qui est super Spiritus, super vos respiciet.

15. Nemo autem vestrum partatur aut homicida, aut fur, aut maledictus, aut alicuius appetitor.

16. Si autem et Christianus, non erubescat; glorietur autem Deum in isto nomine.

17. Quoniam tempus est ut incipiat iudicium a domo Dei. Si autem primam a nobis, qui finis sortum qui non credit Deo (evangelio)?

18. a Et si iustus vix salvabitur, impii et peccator ubi parabitur? [a. Proc. II, 34.]

19. Itaque et hi, qui patiuntur secundam voluntatem Dei, fidei Creatori commendent animas suas in beneficiis.

CHAPITRE V.

Avie aux ministres de l'Église et aux fidèles, Souhaits et salutations.

1. Seniores ergo qui in vobis sunt obsecro, consenser et testis Christi passionum; qui et ejus, quem in futuro revelanda est gloria communicaverit.

2. Pascite qui in vobis est gregei Dei, providentes non sicut, sed spontaneæ secundum Deum, neque turpis lateri gratia, sed voluntarie;

3. Neque ut dominantes in clericis, sed formæ facti gregis ex animo.

4. Et cum apparuerit princeps pastorum, percipietis immarcescibilem gloriam coronam.

5. Similiter, adolescentibus, subditi estote senioribus; a Omnes autem invicem humilitatem inmutando, b quia Deus superbis resistit, humilibus vero subdit gratiam. [a. Rom. 12, 10, b] Jacob. 4, 6.]

Car. V. — 1. Seniores ergo. Cette lettre se termine par des avis qui sont adressés à : 1. aux ministres de l'Église (1-4) ; 2. à tous les fidèles (5-7) ; 3. et par des souhaits et des salutations (10-14). — Seniores. Saint Pierre désigne par ce mot les évêques, car il les exhorte à pâtre le troupeau qui leur est confié (2), et il se dit leur collègue, consenser, ce qui a pu être sans préjudice à sa primauté. C'est pour limiter que ses successeurs donnent aux évêques le nom de *Cœlestiales Pères*. Rien n'est donc moins fondé, que l'argument que Boss et Calvin ont essayé de tirer de là contre la primauté du Saint-Siège.

2. Neque turpis lateri gratia. Ces paroles rappellent l'opposition que l'évangile établit entre le bon pasteur et le mercenaire (Jean. X, 12). Le cupidité était une des passions de la Synagogue, et nous voyons les apôtres s'efforcer de l'empêcher d'entrer dans l'Église, et de dénaturer le ministère.

3. Neque ut dominantes. C'est ce que Notre Seigneur avait déclaré tout particulièrement à ses Apôtres : *Scitis quia principes gentium dominantur eorum...* non ita erit inter vos (Math. XX, 26).

5. Similiter, adolescentibus. Ceci peut s'entendre des jeunes gens en général, mais la contexture prouve que saint Pierre avait surtout en vue ceux qui étaient catéchisés dans les ordres depuis peu, et qui ne trouvaient à un rang inférieur, et qu'il a désigné dans le verset 3 par ces mots : *in clericis*.

Car. V. — 1. Seniores ergo. Tum etate, tum dignitate et sacerdotio, sive id minus sit et vlgatior, sive majus, scilicet episcopatus. — Obsecro. *Epexochos*, quod estiam hortor, verti potest. — Consenser. *Comprophetor*; sicut in greco est, quæ suntque, *Strux*, ego prætorator actus est. — Testis Christi passionum. Testis certatim in christi passionibus. Pute etiam testis non verbo tantum, sed certum ad veritatem toleranda pro Christo. — Et ejus que in futuro. Idemque sempiterna gloria comens et participo, que aliquando patietur. Vel significat per divinam gloriam participare filium, cum in morte Thabor Christum in gloria transigratum asperit.

2. Pascite. *Regite*, ut legit S. Hieronymus, epist. 88. — Gregei Dei. Fideles vestre curæ committens. — Providentes. *Emprovetores*, id est, superprovidentes; superintendentes, supervigilantes, et curam illis agnoscens. — Non sicut, sed spontaneæ. Non invito et in græ, sed spontaneæ, liberitate, alacritate et strenua passioe. — Secundum Deum. Passioe spirituali cibo et juxta Dei voluntatem, nihil aliud appetendo quam divinam gloriam.

3. Neque ut dominantes in clericis. Non imperiose regendo Ecclesiam, quem est clericus, id est, cura et hereditas hœcibus. Potest etiam peculiariter per clericum intelligi ordo clericorum, quibus episcopi præsent. — Formæ facti gregis. Iti ut sint toti populo exemplar vni et stabilitatis. — Ex animo. Non ex compositio, aut ad externam apperceptionem, sicut et affectata, sed vere et sincera.

4. Et cum apparuerit. In die iudicii. — Princeps pastorum. Christus Dominus qui se pastorem bonum vocavit. Joan. 10, 11.

5. Adolescentibus. *Neurozo*, id est, juvenes, qui vel utatis, vel munere gradus, senioribus subditi. — Invicem humilitatem inmutando. *Tux xaxoçaxoxoxox* *tyoxoxoxoxox*, id est, *humbilitatis vobis subditi vobis*. Vel *erice*, seu *novis illigantibus*. Latius interpretatur videtur legione *tyoxoxoxoxox*, *infinitate*, vel, ut vertit Aris, *inter se mutum servum fore*. — Humilibus autem dat gratiam. Humilis charas habet, et illis sua gratia donum largitur.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

6. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève dans le temps de sa visite.
7. Jetant dans son sein toutes vos inquiétudes et vos peines, parce qu'il a soin de vous.

8. Soyez sobres, et veillez; car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer.

9. Résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi, sachant que vos frères qui sont répandus dans le monde souffrent les mêmes afflictions que vous souffrez.

10. Mais je prie le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés en Jésus-Christ à son éternelle gloire, qu'à l'épître que vous avez souffert un peu de temps, il vous affermis, il vous établisse sur un solide fondement.

11. A lui soit la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

12. Je vous ai écrit, ce qui me semble, assez librement par notre frère Silvan, vous déclarant et vous protestant que la vraie grâce de Dieu est celle dans laquelle vous demeuriez fermes.

13. L'Eglise qui est dans Babylone, et qui est ainsi comme vous, est dans Babylone, et qui est ainsi.

14. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Que la paix soit avec tous qui tiennent en Jésus-Christ. Amen.

6. *Et vos sanctis, Albanis à ses paroles de Notre Seigneur: Qui se exultavit et humiliavit, et qui se humiliavit exultabit* (Math., XXIII, 12).

12. *Per Silvanum* du croit que c'est le même que Silas dont il est parlé dans les Actes XX, 22; XXI, 19, et qui est aussi nommé Silvan par saint Paul (II. Cor., I, 19; I. Thess., I, 1).

13. *Que est in Babylone*. Tous les anciens Pères ont entendu par cette Babylone la ville de Rome, le royaume du monde païen, qui s'appelait l'ancienne Babel, parce qu'elle avait été dans son sein tous les cultes, et qu'elle parlait toutes les langues. — *Marcus*. On se fonda sur ce qu'il était fils de l'Évangéliste qui était le disciple et le compagnon de saint Pierre.

6. *In tempore visitationis*, J'ai dit, sur les restrictions. In greco tantum habemus *visitatio*, id est, in tempore opportuno.

7. *Omnes sollicitudines vestras*, De robes vestris. Alludit ad illud Psalm. 54, 23: *Fax super Dominum curans manus, etc.*

8. *Sobrii estote, et vigilate*, Jamq; hoc duo, quia sobrietatis, noster est vigilis et vigiliantia, nec ex utroque eripere conati sumus. *Gratum vobis significo edam, proinde et contra vos pertinet*, ad adversarios, Antistesque illi dicitur, qui la causa et lite nobis adversatur. *Talis Satana*, qui de salute animarum vestrorum sollicitus ligat. — *Circuli*, Hæretici, obambulant, circumambulant solliciti animas et continuo.

9. *Qui resistit potest in fide*, *Exspecta, obsecrans, solidi*, Hanc enim fidem firmatam nobis scripto contra diabolum, et in fide unitam, in ejus legibus inclamamus. — *Remanet passioem*, id est, vestre patientiam *heri*, Vestros fratres sustulisse, qui in variis modis plangit virtutem. — *Omnia gratia*, Alacritas et largitio. — *In eternam gloriam*, Et manna participet gloria illius celestis. — *In Christo Jesu*, Per meritum et predicationem Christi. — *Medicum passio*, Pansis et minime disturnis sollicitudinis exercitio. — *Ipsi perferite*, Græce est, *arxeritis*, id est, sustinueritis, *integrati*, et omnibus patientia et virtutum partibus, quasi arxibus compacti, integri et perfecti sitis debetis.

11. *Ipsi gloria et imperium*, Scilicet debetur. *Vide supra capitulum superioris*, n. 11.

12. *Per Silvanum*, *brevis scripsi*, Vel significat se epistolam Silvano dictam, vel potius eandem tradidisse. *Ille Silvanus est Silas*, cujus nomen frequens in Actis Apostolorum, et ubi dicitur ad breviter scripsi, quasi dicit: *Arbitror me fuisse hecsem in scribendo*. — *Obsecrans et conestans*, Obsecrans ut fidem Christi et precepta virtutum, que hæc epistola prescribit, constantem retinatis, et spera complerent; conestator enim hanc fidem et religionem, quam complerem, vult, et in qua staret, venam esse legem, que gloriam celestem afferat, et ad beatam vitam adducet. — *In qua staret*, Constantem perseveraret.

13. *Ecclēsia, que est in Babylone coelestis*, *Ecclēsia romana*, Romanam Babylonem vocat propter similitudinem magnificentiam, frequentiam et amplitudinem imperii, peccatorum enim que illo tempore infidelitatis vigebant. — *Coelestis*, Simul volubens alacritas; consors vestre coelestis ad fidem, gratiam et salutem. — *Marcus*, Evangelista. — *Filius suus*, ita appellat, qui cum suo dicit, delectatus et spiritus inebriatus.

14. *Solutate invicem in osculo sancto*, Mutuo vos salutatis, pro recepta fidelem consuetudine, osculo sancto, pulcro, christiano, et charitatis indicio. — *Gratia vobis omnibus*, Pro gratia in greco est, *supra*, id est, pax. *Pax vero Hebrais significat gratiam et omnino bonum*. — *Qui estis in Christo Jesu*, Qui Christo per fidem, spera et charitatem adheratis.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE.

Cette Épître est adressée aux mêmes destinataires que la première. Saint Pierre dit lui-même aux Judo-chrétiens que c'est la seconde fois qu'il leur écrit (ch. III, 4).

C'était peu de temps avant sa mort, car il dit à ces fidèles qu'il est sur le point de quitter cette tente, désignant par là son corps (ch. I, 14). Comme il était à Rome dans les derniers temps de sa vie, c'est donc là qu'il composa cette dernière lettre, que l'on peut regarder comme son testament spirituel.

Sans assigner à cette lettre une date précise, saint Pierre ayant été martyrisé l'an 66, on peut, avec la plupart des critiques, admettre que cette Épître est de l'an 65.

Son but principal fut de prémunir les chrétiens qu'il avait fondés contre les erreurs que de faux docteurs cherchaient à introduire parmi elles.

Il commence son Épître par un tableau brillant des bienfaits ineffables du christianisme, et il s'efforce de faire comprendre aux chrétiens toute la grandeur de leur vocation; pour que rien ne puisse les détourner de la vraie foi. Il leur enseigne cette foi, s'appuyant sur Jésus-Christ, qui n'a pas vu seulement dans sa vie mortelle, mais dont il a contemplé la gloire sur le thronar, et il leur cite ce fait pour les fortifier dans l'espérance que leur donnaient leurs prophètes (ch. I).

Il décrit ensuite le caractère des faux docteurs qui cherchaient à leur faire renouer Jésus-Christ. Il peint non-seulement ceux qui existaient de son temps, mais encore tous ceux qui devaient attaquer l'Église dans les siècles à venir. Pour éloigner les fidèles de ces imposteurs, il a recours à deux idées principales, il expose les châtimens qui ils doivent attirer sur eux et leurs disciples, et il fait connaître les infamies dans lesquelles ils se plongent et veulent plonger les autres (ch. II).

Enfin, il répond à une erreur particulière que ces faux docteurs enseignaient spécialement. Il s'agit de la fin du monde et du second avènement de Jésus-Christ que des esprits railleurs tournaient en ridicule, en disant qu'on n'avait encore vu aucun de ces changements et qu'on n'en verrait jamais. Saint Pierre affirme le dogme, réfute l'objection de ces hommes légers et conclut de l'avènement futur de Jésus-Christ la nécessité pour le chrétien de mener une vie irrépréhensible. Il s'appuie à ce sujet de l'autorité de saint Paul dont il loue les écrits (ch. III).

Cette Épître porte en elle-même les marques de son authenticité. On lit en tête le nom de saint Pierre; elle est d'un des Apôtres qui furent témoins de la transfiguration de Notre Seigneur (I, 18), et elle rappelle la première Épître de saint Pierre, comme étant du même auteur (III, 1).

Dans les Pères des deux premiers siècles, on trouve des passages qui y font

6. Humiliez-vous donc sous la puissante main de Dieu, afin qu'il vous élève dans le temps de sa visite.
7. Jetant dans son sein toutes vos inquiétudes et vos peines, parce qu'il a soin de vous.

8. Soyez sobres, et veillez; car le démon votre ennemi tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer.

9. Résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi, sachant que vos frères qui sont répandus dans le monde souffrent les mêmes afflictions que vous souffrez.

10. Mais je prie le Dieu de toute grâce, qui nous a appelés en Jésus-Christ à son éternelle gloire, qu'à peine que vous aurez souffert un peu de temps, il vous affermis, il vous établisse sur un solide fondement.

11. A lui soit la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Amen.

12. Je vous ai écrit, ce qui me semble, assez librement par notre frère Silvain, vous déclarant et vous protestant que la vraie grâce de Dieu est celle dans laquelle vous demeuriez fermes.

13. L'Église qui est dans Babylone, et qui est ainsi comme vous, est dans Babylone, et qui est

14. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Que la paix soit avec tous qui tiennent en Jésus-Christ. Amen.

6. *Et vos sanctis, Albanis à ses paroles de Notre Seigneur: Qui se exultaverit humiliabitur, et qui se humiliaverit exaltabitur* (Math., XXIII, 12).

12. *Per Silvanum* du croit que c'est le même que Silas dont il est parlé dans les Actes XX, 22; XXI, 19, et qui est aussi nommé Silvain par saint Paul (II. Cor., I, 19; I. Thess., I, 1).

13. *Que est in Babylone*. Tous les anciens Pères ont entendu par cette Babylone la ville de Rome, le royaume du monde païen, qui se appelait l'ancienne Babel, parce qu'elle avait été dans son sein tous les cultes, et qu'elle y parlait toutes les langues. — *Marcus*. On se fonda sur ce qu'il était fils de l'Évangéliste qui était le disciple et le compagnon de saint Pierre.

6. *In tempore visitationis*, J'ai dit, sur les restrictions. In greco tactum habemus in scriptis, id est, in tempore opportuno.

7. *Omnes sollicitudines vestras*, De robes vestris. Attendant illud Psalm. 54, 23: *Faxi super Dominum curam meam, etc.*

8. *Sobrii estote, et vigilate*, Jamq; hoc duo, quia sobrietatis, noster est vigilis et vigiliantia, nec ex utroque eripenda essent. Circum vobis significat edam, presentis et cunctis vos periculis adversariis, Antichristi illi dicitur, qui la causa et lite nobis adversatur. Talis Satan, qui de salute animarum vestrorum sollicitus ligat. — *Circuli*, Heparatis, obambulat, circumambulat sollicitus animis et continuo.

9. *Qui resistit potest in fide*, Ex parte, obstruunt, solidi. Nam omnia fidei firmamenta nobis scripto commissa habemus, in fide consistit, in ejs legibus includimus. — *Resistens potestatem*, id est, vestre potestatis heri. Vestros fratres sustulisse, qui in vobis multo plures videntur.

10. *Omnia gratia*, Alacritas et largitio. — *In eternam gloriam*, Et manna participet gloria illius celestis. — *In Christo Jesu*, Per meritum et predicationem Christi. — *Medicum passio*, Pains et minime diuturnis afflictionibus exercitio. — *Ipsa perfectio*, Græce est, *arxeritio*, id est, insensibilis, integritas, et omnibus patientia et virtutum partibus, quasi arxibus compacti, integri et perfecti adhibetur.

11. *Ipsi gloria et imperium*, Sanctis dicitur. Vnde supra capite superiori, n. 11.

12. *Per Silvanum*, breviter scripsit. Vel significat se epistolam Silviano dicitur, vel potestatem tradidisse. Ille Silvianus est Silas, cujus nomen frequens in Actis Apostolorum, et ubi dicitur ad breviter scripsit, quasi dicit: Arbitror me fuisse hec in scribitis. — *Obscurans et contestans*, Obscurans ut dicitur Christi et precepta virtutum, que hæc epistola prescribit, constantem redditam, et apere complexam; contestator enim hæc fides et religio, quam complerem, nisi, et in qua staret, verum esse legem, que gloriam celestem afferat, et ad beatam vitam adducet. — *In qua staret*, Constantem perseveravit.

13. *Ecclēsia, que est in Babylone coelestis*, Ecclesia romana. Romanam Babylone vocat propter similitudinem magnificentis, frequentis et amplitudinis imperii, peccatorum eius que illo tempore infidelitatis vigebat. — *Colecta*, Simul voluimus alacritas; consors vestre colectionis ad idem, gratiam et salutem. — *Marcus*, Evangelista. — *Filius suus*, is appellat, qui cum suo dicit, dicitur et spiritus inherens.

14. *Solutate invicem in carnis sano*, Mutuo vos salutatis, pro recepta fidelem consensatione, oculis sanctorum, pulcro, christiano, et charitatis indicio. — *Gratia vobis omnibus*, Pro gratia in greco est, *ipsum*, id est, pax. Pax vero Hebraicis significat gratiam et omnia bonum. — *Qui estis in Christo Jesu*, Qui Christo per fidem, spem et charitatem adheratis.

PRÉFACE

SUR LA DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE.

Cette Épître est adressée aux mêmes destinataires que la première. Saint Pierre dit lui-même aux Judo-chrétiens que c'est la seconde fois qu'il leur écrit (ch. III, 4).

C'était peu de temps avant sa mort, car il dit à ces fidèles qu'il est sur le point de quitter cette tente, désignant par là son corps (ch. I, 14). Comme il était à Rome dans les derniers temps de sa vie, c'est donc là qu'il composa cette dernière lettre, que l'on peut regarder comme son testament spirituel.

Sans assigner à cette lettre une date précise, saint Pierre ayant été martyrisé l'an 66, on peut, avec la plupart des critiques, admettre que cette Épître est de l'an 65.

Son but principal fut de prémunir les chrétiens qu'il avait fondés contre les erreurs que de faux docteurs cherchaient à introduire parmi elles.

Il commence son Épître par un tableau brillant des bienfaits ineffables du christianisme, et il s'efforce de faire comprendre aux chrétiens toute la grandeur de leur vocation; pour que rien ne puisse les détourner de la vraie foi. Il leur enseigne cette foi, s'appuyant sur Jésus-Christ, qui n'a pas vu seulement dans sa vie mortelle, mais dont il a contemplé la gloire sur le thronar, et il leur cite ce fait pour les fortifier dans l'espérance que leur donnaient leurs prophètes (ch. I).

Il décrit ensuite le caractère des faux docteurs qui cherchaient à leur faire renoncer Jésus-Christ. Il peint non-seulement ceux qui existaient de son temps, mais encore tous ceux qui devaient attaquer l'Église dans les siècles à venir. Pour éloigner les fidèles de ces imposteurs, il a recours à deux idées principales, il expose les châtimens qu'ils doivent attirer sur eux et leurs disciples, et il fait connaître les infamies dans lesquelles ils se plongent et veulent plonger les autres (ch. II).

Enfin, il répond à une erreur particulière que ces faux docteurs enseignaient spécialement. Il s'agit de la fin du monde et du second avènement de Jésus-Christ que des esprits railleurs tournaient en ridicule, en disant qu'on n'avait encore vu aucun de ces changements et qu'on n'en verrait jamais. Saint Pierre affirme le dogme, réfute l'objection de ces hommes légers et conclut de l'avènement futur de Jésus-Christ la nécessité pour le chrétien de mener une vie irrépréhensible. Il s'appuie à ce sujet de l'autorité de saint Paul dont il loue les écrits (ch. III).

Cette Épître porte en elle-même les marques de son authenticité. On lit en tête le nom de saint Pierre; elle est d'un des Apôtres qui furent témoins de la transfiguration de Notre Seigneur (I, 18), et elle rappelle la première Épître de saint Pierre, comme étant du même auteur (III, 1).

Dans les Pères des deux premiers siècles, on trouve des passages qui y font

allusion. Au III^e siècle, les témoignages deviennent nombreux et positifs. On cite ceux de saint Hippolyte et de Méthodius. Mais en même temps, à côté de ces témoignages, on trouve dans certains auteurs ecclésiastiques quelques doutes, comme nous l'apprennent Origène, Eusèbe et saint Jérôme. Ces doutes disparaissent à la fin du IV^e siècle, et à partir de ce moment, la Tradition devient unanime.

Ces hésitations ont fait ranger cette Épître parmi les livres *deutéro-canoniques*, mais elles n'affaiblissent nullement son autorité. La différence de style qu'on avait cru remarquer entre les deux Épîtres, était la principale cause des doutes que l'on avait eus. Mais comme on l'a observé avec beaucoup de raison, peut-on juger exclusivement du style d'un auteur, d'après une lettre aussi courte que la première Épître de saint Pierre ? La différence du sujet n'amène-t-elle pas forcément une différence d'expressions ?

D'ailleurs on des critiques les plus habiles en ces matières, Hug, ayant comparé avec le plus grand soin les deux Épîtres, est arrivé à une conclusion tout opposée. La ressemblance, d'après ce savant écrivain, n'est pas dans les expressions qu'un faussaire aurait pu imiter, mais dans le plan, dans la manière de traiter le sujet, dans la forme générale de la composition.

Les preuves extrinsèques et intrinsèques, que l'on peut produire en faveur de l'authenticité de cette Épître, ont paru si convaincantes aux protestants eux-mêmes, que la plupart se sont rangés au sentiment que l'Église catholique a exprimé par la bouche des papes Innocent I^{er} et Gélase, et par les conciles de Trente et du Vatican.

DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Il exhorte les fidèles à s'élever de vertus en vertus. Il leur annonce qu'il mourra bientôt, et leur montre la certitude de sa doctrine.

1. Simon Petrus, servus et apostolus Jesu Christi, iis qui consequens nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri, et Salvatoris Jesu Christi.
2. Gratia vobis et pax adimpletur in cognitione Dei, et Christi Jesu Domini nostri;
3. Quomodo omnia nobis divina virtutis nos, que ad vitam et pietatem veniant sunt, per cognitionem que qui vocavit nos propria gloria et virtute;
4. Per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit; ut per hæc efficiamus divine consortes nature; futientes oves, que in mundo est, concupiscentie corruptionem.
1. Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui sont comme nous participants du précieux don de la foi, et de la vraie justice de notre Dieu, et de notre Sauveur Jésus-Christ;
2. Que la grâce et la paix croissent au vous de plus en plus, par la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ Notre Seigneur.
3. Comme sa puissance divine nous a donné toutes les choses qui regardent la vie et la piété en nous faisant connaître celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa propre vertu.
4. Et nous a ainsi communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises, pour vous rendre par ces mêmes grâces participants de la nature divine, et vous fuir la corruption de la concupiscentie qui règne dans le siècle;

Cap. I. — 1. *Simon Petrus.* On peut diviser ce chapitre en deux parties : 1^o Saint Pierre fait voir l'attachement des vertus qui naissent de la foi pour aboutir à la charité, et il engage les fidèles à les pratiquer (1-11); 2^o il avertit ses lecteurs de se faire prochains, et pour qu'ils persévèrent dans la doctrine qu'il leur a enseignée, il leur grove qu'elle repose sur Jésus-Christ qui l'a enseigné, et sur le témoignage des Prophètes (12-21). — *Dei nostri, et Salvatoris Jesu Christi.* Ces deux substantifs appliqués à Jésus-Christ prouvent clairement sa divinité. Saint Pierre rend témoignage à la même vérité un peu plus loin (vers. 11).

2. *In cognitione.* Ici comme au verbe précédent la préposition *in* se prend pour *cum* ou *per*.

4. *Divine consortes nature.* C'est par cette grâce que Dieu nous élève à la vie surnaturelle, et qu'il nous rend aptes à jouir un jour de la vision intuitive, et de devenir ainsi les co-héritiers de Jésus-Christ.

Car. I. — 1. *Iis qui consequens nobiscum sortiti sunt fidem.* Qui eandem fidem Christi predicantur, ad quem Deus benedixit vocari vult. — *Consequens.* *Interpreto, sequens, prole, inque procedens.* — *In justitia Dei nostri.* Illis singulari justitia merito, qui Christus, Deus et Salvator noster, pro hominum genere Patri satisfecit, nobisque meruit fidem, gratiam et salutem.

2. *Adimpletur.* *Id est, impletur, multiplicatur, et in multitudinem et magnitudine gratias et pacis assidue crescentes, ad utriusque plenitudinem tandem pertingunt.* — *In cognitione Dei, et Christi.* Crescente enim et impleta cognitione Dei et Christi, crescit pariter et impletur gratia et pax; quia quo magis Christi et Dei bonitas cognoscitur, magis etiam amatur et colitur.

3. *Quomodo omnia nobis.* Gratia et pax vobis multiplicetur in cognitione Dei et Christi, quomodo id est, perinde, vel sicut per hæc Dei et Christi cognitionem, omnia divina dona, que ad vitam et pietatem veniant, vobis donata sunt; quod dicitur: *Libero opito vos crescentem in cognitione Dei et Christi, quia per eam crescit pariter in reliquis donis Dei; hæc enim donata per eam ut gratiam donata sunt, ita in illis magis donatur et augetur a Deo.* — *Divine consortes nature.* Divine sunt potestatis dona. — *Quod ad vitam et pietatem.* Quæ pertinent ad pietatem et ad vitam supernaturalis et celestis, scilicet gratias pietatis. — *Dei, Christi.* — *Propria gloria et virtute.* Gloriosa sua gratia et misericordia. *Vox græcæ, 2^æ, 3^æ, virtus;* explicari enim potest *potestas*; respondet enim italiano, *ti valore*.

4. *Per quem.* *Christum.* — *Maxima et pretiosa nobis promissa donavit.* Pretiosa illa dona, que Deus per Moysen et prophetas promissit se daturum per Christum, jam per ipsum dedit et exhibuit, scilicet remissionem peccatorum, gratiam, sanctitatem, virtutes, etc. — *Ut per hæc.* *Dona et gratiam.* — *Efficiamus divine consortes nature.* Non solum per gratiam nobis laborantem, que est participatio quedam divinitatis nature, sed etiam quia juxta sententiam statualiter datur Spiritus sanctus, juxta illud I ad Corinth. 6, 19: *Membræ vestro templum sumus Spiritus sancti qui in vobis est, quem habetis a Deo; et ad Roman. 8, 5: Christus Dei dilectus et in cordibus nostris per Spiritum sanctum, qui datus est nobis.* *Vita Sæcæ,* de Deo trino et uno, lib. 11, c. 5, n. 11 et 12. — *Fugientes.* *Amproverite, cum auferitis,* vel si refrigeratis a corruptione que est in mundo per concupiscentiam; hæc enim corruptio et concupiscentia, cum sit carnalis et stercida, repugnat divinitatis nature, quæ purissimus et sanctissimus est Spiritus.

allusion. Au III^e siècle, les témoignages deviennent nombreux et positifs. On cite ceux de saint Hippolyte et de Méthodius. Mais en même temps, à côté de ces témoignages, on trouve dans certains auteurs ecclésiastiques quelques doutes, comme nous l'apprennent Origène, Eusèbe et saint Jérôme. Ces doutes disparaissent à la fin du IV^e siècle, et à partir de ce moment, la Tradition devient unanime.

Ces hésitations ont fait ranger cette Épître parmi les livres *deutéro-canoniques*, mais elles n'affaiblissent nullement son autorité. La différence de style qu'on avait cru remarquer entre les deux Épîtres, était la principale cause des doutes que l'on avait eus. Mais comme on l'a observé avec beaucoup de raison, peut-on juger exclusivement du style d'un auteur, d'après une lettre aussi courte que la première Épître de saint Pierre ? La différence du sujet n'amène-t-elle pas forcément une différence d'expressions ?

D'ailleurs on des critiques les plus habiles en ces matières, Hug, ayant comparé avec le plus grand soin les deux Épîtres, est arrivé à une conclusion tout opposée. La ressemblance, d'après ce savant écrivain, n'est pas dans les expressions qu'un faussaire aurait pu imiter, mais dans le plan, dans la manière de traiter le sujet, dans la forme générale de la composition.

Les preuves extrinsèques et intrinsèques, que l'on peut produire en faveur de l'authenticité de cette Épître, ont paru si convaincantes aux protestants eux-mêmes, que la plupart se sont rangés au sentiment que l'Église catholique a exprimé par la bouche des papes Innocent I^{er} et Gélase, et par les conciles de Trente et du Vatican.

DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT PIERRE.

CHAPITRE PREMIER.

Il exhorte les fidèles à s'élever de vertus en vertus. Il leur annonce qu'il mourra bientôt, et leur montre la certitude de sa doctrine.

1. Simon Petrus, servus et apostolus Jesu Christi, iis qui consequens nobiscum sortiti sunt fidem in justitia Dei nostri, et Salvatoris Jesu Christi.
2. Gratia vobis et pax adimpletur in cognitione Dei, et Christi Jesu Domini nostri;
3. Quomodo omnia nobis divina virtutis nos, que ad vitam et pietatem veniant sunt, per cognitionem que qui vocavit nos propria gloria et virtute;
4. Per quem maxima et pretiosa nobis promissa donavit; ut per hæc efficiamus divine consortes nature; futientes vero, que in mundo est, concupiscentie corruptionem.
1. Simon Pierre, serviteur et apôtre de Jésus-Christ, à ceux qui sont comme nous participants du précieux don de la foi, et de la vraie justice de notre Dieu, et de notre Sauveur Jésus-Christ;
2. Que la grâce et la paix croissent au vous de plus en plus, par la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ Notre Seigneur.
3. Comme sa puissance divine nous a donné toutes les choses qui regardent la vie et la piété en nous faisant connaître celui qui nous a appelés par sa propre gloire et par sa propre vertu.
4. Et nous a ainsi communiqué les grandes et précieuses grâces qu'il avait promises, pour vous rendre par ces mêmes grâces participants de la nature divine, et vous fuir la corruption de la concupiscentie qui règne dans le siècle;

Cap. I. — 1. *Simon Petrus.* On peut diviser ce chapitre en deux parties : 1^o Saint Pierre fait voir l'attachement des vertus qui naissent de la foi pour aboutir à la charité, et il engage les fidèles à les pratiquer (1-11); 2^o il avertit ses lecteurs de se faire prochains, et pour qu'ils persévèrent dans la doctrine qu'il leur a enseignée, il leur grogne qu'elle repose sur Jésus-Christ qui l'a enseigné, et sur le témoignage des Prophètes (12-21). — *Dei nostri, et Salvatoris Jesu Christi.* Ces deux substantifs appliqués à Jésus-Christ prouvent clairement sa divinité. Saint Pierre rend témoignage à la même vérité un peu plus loin (vers. 11).

2. *In cognitione.* Ici comme au verbe précédent la préposition *in* se prend pour *cum* ou *per*.

4. *Divine consortes nature.* C'est par cette grâce que Dieu nous élève à la vie surnaturelle, et qu'il nous rend aptes à jouir un jour de la vision intuitive, et de devenir ainsi les co-héritiers de Jésus-Christ.

Car. I. — 1. *Iis qui consequens nobiscum sortiti sunt fidem.* Qui eandem fidem Christi predicantur, ad quem Deus benedixit vocavit nos. — *Consequens.* *Sortitusque, spoliatusque, proleto.* — *In justitia Dei nostri.* Illis singulari justitia merito, qui Christus, Deus et Salvator noster, pro hominum genere Patri satisfecit, nobisque meruit fidem, gratiam et salutem.

2. *Adimpletur.* *Id est, impletur, multiplicatur, et in multitudinem et magnitudine gratias et pacis assidue crescentes, ad utriusque plenitudinem tandem pertingunt.* — *In cognitione Dei, et Christi.* Crescente enim et impleta cognitione Dei et Christi, crescit pariter et impletur gratia et pax; quia quo magis Christi et Dei bonitas cognoscitur, magis etiam amatur et colitur.

3. *Quomodo omnia nobis.* Gratia et pax vobis multiplicetur in cognitione Dei et Christi, quomodo illi est, perinde, vel sicut per hæc Dei et Christi cognitionem, omnia divina dona, que ad vitam et pietatem veniant, vobis donata sunt; quod dicitur : *Libero opio vos crescentem in cognitione Dei et Christi, quia per eam crescit pariter et impletur donis Dei; hæc enim donum per eam ut gratiam donata sunt, ita in illis magis donatur et augentur à Deo.* — *Divine consortes nature.* Divine sunt potestatis dona. — *Quod ad vitam et pietatem.* Quæ pertinent ad pietatem et ad vitam supernaturalis et celestis, scilicet gratias pietatis. — *Dei, Christi.* — *Propria gloria et virtute.* Gloriosa sua gratia et misericordia. *Vox græcorum, 2^æ, 2^æ, virtus;* explicari enim potest *potestas*; respondet enim italiano, *ti valore*.

4. *Per quem.* *Christum.* — *Maxima et pretiosa nobis promissa donavit.* Pretiosa illa dona, que Deus per Moysen et prophetas promissit se daturum per Christum, jam per ipsum dedit et exhibuit, scilicet remissionem peccatorum, gratiam, sanctitatem, virtutes, etc. — *Ut per hæc.* *Dona et gratiam.* — *Efficiamus divine consortes nature.* Non solum per gratiam nobis laborantem, quæ est participatio quedam divinitatis nature, sed etiam quæ iustitiam substantialiter datur Spiritus sanctus, juxta illud I ad Corinth. 6, 19: *Membræ vestro templum sumus Spiritus sancti qui in vobis est, quem habetis à Deo; et ad Roman. 8, 5, 5: Christus Dei dilectus et in cordibus nostris per Spiritus sanctum, qui datus est nobis.* *Vita Sæcæ,* de Deo trino et uno, lib. 11, c. 5, n. 11 et 12. — *Fugientes.* *Amperverite, cum auferretis,* vel si refrigeratis à corruptione que est in mundo per concupiscentiam; hæc enim corruptio et concupiscentia, cum sit carnalis et stercida, repugnat divinitatis nature, quæ purissimus et sanctissimus est Spiritus.

18. Et nous entendies nous-mêmes cette voix qui venait du ciel, lorsque nous étions avec lui sur cette sainte montagne.

19. Mais si notre témoignage vous est respecté, nous avons les oracles des prophètes, dont la certitude est plus affirmée dans votre esprit, auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour d'une foi plus vive commence à vous éclairer, et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs :

20. Etant persuadés avant toutes choses que nulle prophétie de l'Écriture ne s'explique que par une interprétation particulière.

21. Car ce n'est point de sa volonté des hommes que les prophéties sont out été anciennement apportées, mais ce est par le mouvement du Saint-Esprit que les saints hommes de Dieu ont parlé.

18. Et hæc vocem nos audivimus de celo aliam, cum essemus cum ipso in monte sancto.

19. Et hæcimus firmiores prophetarum vermonis : qui beneficiis attendentes, quæ hæcæm lucant in collegio nostro donec dies luceat, et lucifer oriatur in cordibus vestris :

20. Hoc primum intelligentis, quod omnia prophetia Scriptura propria interpretatione non fit. [a H. Tim. 1. 6.]

21. Non enim voluntate hominum allata est aliquando prophetia : sed Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.

CHAPITRE II.

De châtiement des faux prophètes et de leur corruption.

1. Or comme il y a eu de faux prophètes parmi le peuple *jeû*, il y aura aussi parmi ceux qui, par faux docteurs qui introduiront de pernicieuses hérésies, et qui, renonçant au Seigneur, qui les a rachetés, allireront sur eux-mêmes une sainte raine.

18. Et hæc vocem nos audivimus. Transfiguration avait été de lui-bas la manifestation de la divinité de Jésus-Christ, et la figure de la gloire qui nous attend au jour de la manifestation, et que saint Pierre cite ce fait pour montrer que tout ce qu'il a enseigné provient de Jésus-Christ doit être cru puisque Jésus-Christ est Dieu.

19. *Propria interpretatione vermonis.* Firmiores prophetarum opinione, qui nostrum testimonium tunc non faciunt. — *Vermonis.* Oracula prophetarum de Christo. — *Allententes.* Intendentes, intendentes et validius illis sermone intelligente attendentes. — *Beneficiis lucant in collegio nostro.* Nam prophetia et omnia Scriptura sacra est quasi ignis lucens in tenebris. Non sicut et vita, sua illuminans, et donec dies luceat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. Intelligit locuti et studio prophetarum, et ex die confirmationem in fide Christi, donec ex hoc studio, et ex illustratione Dei, dies et lucifer, et est, oriatur et clarior, et magis explicita Evangelii fidei usque cognoscit, nosi, id est, obsecratur Judæorum et prophetarum cognoscit nos, volis illuminari, ut per eam ad clarum meritum deducamur eternitatis et visionis Dei.

20. *Omnia prophetia Scriptura.* Omnia prophetia Scriptura. — *Propria interpretatione non fit.* Propria validissima inventio.

21. *Non enim voluntate hominum allata est.* Non voluntate et arbitrio hominum ostendit oracula prophetica, sed sancti prophetarum. — *Beneficiis attendentes et externum cælitium ducunt.* — *Qui omni car. Prole agnoscit sui.* — *Negat.* Sic Ariani negabant Christum esse Deum. — *Superdantes sibi eorum perditionem.* Sic enim sceleris accersit nisi ignem æternum. — *Pluribus enim hæresarcha infelicis, colit et infami nomine sublati sunt.*

18. Hæc vocem nos. Ego, Jacobus et Joannes. — *De celo.* De nubis et sera desolata. — *Alententes.* Distant, de aspectu. — *In monte sancto.* Thabor, quem sua presentia, et hoc longi transfigurationis miraculo sanctificavit Christus.

19. *Firmiores prophetarum opinione.* Firmiores prophetarum opinione, qui nostrum testimonium tunc non faciunt. — *Vermonis.* Oracula prophetarum de Christo. — *Allententes.* Intendentes, intendentes et validius illis sermone intelligente attendentes. — *Beneficiis lucant in collegio nostro.* Nam prophetia et omnia Scriptura sacra est quasi ignis lucens in tenebris. Non sicut et vita, sua illuminans, et donec dies luceat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. Intelligit locuti et studio prophetarum, et ex die confirmationem in fide Christi, donec ex hoc studio, et ex illustratione Dei, dies et lucifer, et est, oriatur et clarior, et magis explicita Evangelii fidei usque cognoscit, nosi, id est, obsecratur Judæorum et prophetarum cognoscit nos, volis illuminari, ut per eam ad clarum meritum deducamur eternitatis et visionis Dei.

20. *Omnia prophetia Scriptura.* Omnia prophetia Scriptura. — *Propria interpretatione non fit.* Propria validissima inventio.

21. *Non enim voluntate hominum allata est.* Non voluntate et arbitrio hominum ostendit oracula prophetica, sed sancti prophetarum. — *Beneficiis attendentes et externum cælitium ducunt.* — *Qui omni car. Prole agnoscit sui.* — *Negat.* Sic Ariani negabant Christum esse Deum. — *Superdantes sibi eorum perditionem.* Sic enim sceleris accersit nisi ignem æternum. — *Pluribus enim hæresarcha infelicis, colit et infami nomine sublati sunt.*

18. Hæc vocem nos. Ego, Jacobus et Joannes. — *De celo.* De nubis et sera desolata. — *Alententes.* Distant, de aspectu. — *In monte sancto.* Thabor, quem sua presentia, et hoc longi transfigurationis miraculo sanctificavit Christus.

19. *Firmiores prophetarum opinione.* Firmiores prophetarum opinione, qui nostrum testimonium tunc non faciunt. — *Vermonis.* Oracula prophetarum de Christo. — *Allententes.* Intendentes, intendentes et validius illis sermone intelligente attendentes. — *Beneficiis lucant in collegio nostro.* Nam prophetia et omnia Scriptura sacra est quasi ignis lucens in tenebris. Non sicut et vita, sua illuminans, et donec dies luceat, et lucifer oriatur in cordibus vestris. Intelligit locuti et studio prophetarum, et ex die confirmationem in fide Christi, donec ex hoc studio, et ex illustratione Dei, dies et lucifer, et est, oriatur et clarior, et magis explicita Evangelii fidei usque cognoscit, nosi, id est, obsecratur Judæorum et prophetarum cognoscit nos, volis illuminari, ut per eam ad clarum meritum deducamur eternitatis et visionis Dei.

20. *Omnia prophetia Scriptura.* Omnia prophetia Scriptura. — *Propria interpretatione non fit.* Propria validissima inventio.

21. *Non enim voluntate hominum allata est.* Non voluntate et arbitrio hominum ostendit oracula prophetica, sed sancti prophetarum. — *Beneficiis attendentes et externum cælitium ducunt.* — *Qui omni car. Prole agnoscit sui.* — *Negat.* Sic Ariani negabant Christum esse Deum. — *Superdantes sibi eorum perditionem.* Sic enim sceleris accersit nisi ignem æternum. — *Pluribus enim hæresarcha infelicis, colit et infami nomine sublati sunt.*

* 2. Et multi sequentes eorum luxurias, per quos via veritatis blasphemabatur :

3. Et in avaritia factis verbis de vobis negotiabantur : quibus iudicium jam non cessat, et perditio eorum non dormiat.

4. Si enim Deus angelis peccantibus non peperit, sed rudimentis inferni destructionis in futurum tradidit excandios, in iudicium reservari. [a Job. 4. 18. Job. 6.]

5. Et originali mundo non peperit, sed octavum. Nove justitie præconem custodivit, obitum mundo impiorum inducens. [a Gen. 7. 1.]

6. Et civitates Sodomorum, et Gomorrhæorum in cinerem religens, everisionem damnavit, exemplum eorum qui imple acturi sunt ponens. [a Gen. 19. 25.]

7. Et iustum Loth oppressum a nefandorum injuria, ac luxuriosa conversatione eripuit :

8. Et iustus enim et auditis iustus erat : habitans apud eos, qui de die in

2. *Et multi sequentes eorum luxurias.* Les hérétiques des premiers siècles, comme les manichéens, les gnostiques, les encratites, etc., étaient livrés aux plus infâmes débauches, et persécutés à leurs sectateurs les plus révoltés. L'histoire de l'Église montre que ces débauches se sont retrouvées dans les hérétiques de tous les siècles et surtout parmi les fondateurs du protestantisme. Luther, Calvin, Henri VIII, Bèze et tous les autres prétendent s'en glorifier.

4. *Si enim Deus angelis peccantibus non peperit.* Les manichéens n'ont pas dans le texte grec. Origenes a vu que saint Pierre avait voulu dire que les démons étaient retenus en prison dans le Tartare, et que leurs supplices ne compromettent qu'après le jugement. C'est sans erreur que saint Pierre a voulu dire qu'après le jugement, il y aurait pour les démons un supplice de peine. C'est le sens aussi du passage de saint Jean (vers. 6), et de ce que dit saint Pierre plus loin (vers. 9) au sujet des pécheurs.

5. *Et originali mundo non peperit.* Les hérétiques des premiers siècles, comme les manichéens, les gnostiques, les encratites, etc., étaient livrés aux plus infâmes débauches, et persécutés à leurs sectateurs les plus révoltés. L'histoire de l'Église montre que ces débauches se sont retrouvées dans les hérétiques de tous les siècles et surtout parmi les fondateurs du protestantisme. Luther, Calvin, Henri VIII, Bèze et tous les autres prétendent s'en glorifier.

6. *Et civitates Sodomorum, et Gomorrhæorum in cinerem religens, everisionem damnavit, exemplum eorum qui imple acturi sunt ponens.* — *Via veritatis.* Christianisme et vera religio.

7. *Et iustum Loth oppressum a nefandorum injuria, ac luxuriosa conversatione eripuit.* — *Iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

8. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

9. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

10. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

11. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

12. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

13. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

2. Laurs débâchées et leurs impuretés seroient servies de plusieurs qui exposeroient la voie de la vérité à la mollesse :

3. Et qui, vous séduisant par des paroles artificieuses, traqueroient de vos âmes pour satisfaire leur avarice : mais leur condamnation, qui est résignée à y a longtemps, a avancé à grands pas ; et la main qui doit les perdre n'est pas endormie.

4. Car si Dieu n'a point pardonné aux anges qui ont péché, mais les a précipités dans l'abîme, où les bestes sont leurs chaînes, pour être tourmentés, et tenus comme en réserve jusqu'à un jugement,

5. S'il n'a pas épargné l'ancien monde, mais si nous avons que sept personnes avec Noé prédicateur de la justice, en faisant forer les eaux du déluge sur le monde des méchants :

6. S'il a puni les villes de Sodome et de Gomorrhæ, en les ruinant de fond en comble, et les réduisant en cendres, et en a fait un exemple pour ceux qui vivraient dans l'impudé ;

7. Et s'il a délivré le juste Loth, qui ces abominables afflictions et persécution par leur vice inflige :

8. Ce juste qui demeurait parmi eux, étant tous les jours tourmenté dans son âme juste par

2. *Et multi sequentes eorum luxurias.* Les hérétiques des premiers siècles, comme les manichéens, les gnostiques, les encratites, etc., étaient livrés aux plus infâmes débauches, et persécutés à leurs sectateurs les plus révoltés. L'histoire de l'Église montre que ces débauches se sont retrouvées dans les hérétiques de tous les siècles et surtout parmi les fondateurs du protestantisme. Luther, Calvin, Henri VIII, Bèze et tous les autres prétendent s'en glorifier.

4. *Si enim Deus angelis peccantibus non peperit.* Les manichéens n'ont pas dans le texte grec. Origenes a vu que saint Pierre avait voulu dire que les démons étaient retenus en prison dans le Tartare, et que leurs supplices ne compromettent qu'après le jugement. C'est sans erreur que saint Pierre a voulu dire qu'après le jugement, il y aurait pour les démons un supplice de peine. C'est le sens aussi du passage de saint Jean (vers. 6), et de ce que dit saint Pierre plus loin (vers. 9) au sujet des pécheurs.

5. *Et originali mundo non peperit.* Les hérétiques des premiers siècles, comme les manichéens, les gnostiques, les encratites, etc., étaient livrés aux plus infâmes débauches, et persécutés à leurs sectateurs les plus révoltés. L'histoire de l'Église montre que ces débauches se sont retrouvées dans les hérétiques de tous les siècles et surtout parmi les fondateurs du protestantisme. Luther, Calvin, Henri VIII, Bèze et tous les autres prétendent s'en glorifier.

6. *Et civitates Sodomorum, et Gomorrhæorum in cinerem religens, everisionem damnavit, exemplum eorum qui imple acturi sunt ponens.* — *Via veritatis.* Christianisme et vera religio.

7. *Et iustum Loth oppressum a nefandorum injuria, ac luxuriosa conversatione eripuit.* — *Iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

8. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

9. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

10. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

11. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

12. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

13. *Et iustus enim et auditis iustus erat.* — *Habitans apud eos, qui de die in die.*

12. Attendant avec impatience, hâtant par vos desirs l'avènement du jour du Seigneur, où l'ardeur de feu dissoudra les cieux, et fera fondre les éléments.

13. Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera.

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, vivant dans l'attente de ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix, et que vous soyez purs et irrépréhensibles à ses yeux :

15. Et croyez que la longue patience dont use Notre Seigneur est pour votre bien, et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée :

16. Comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers, détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres écritures dont ils abusent à leur propre ruine.

17. Vous donc, mes frères, qui connaissez toutes ces choses, prenez garde à vous, de ne point que vous laissiez emporter aux égarements de ces hommes sans loi et sans conscience, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis.

18. Mais croissez de plus en plus dans la grâce et la connaissance de Notre Seigneur et notre Sauveur Jésus-Christ. A lui soit gloire, maintenant, et jusqu'au jour de l'éternité. Amen.

19. *Scriptis totis.* Nous croyons avec Beccatus, Bellarmi, Salmeron, et la plupart des commentateurs catholiques, que saint Pierre parla ici de l'Épître de saint Paul aux Hébreux, où se trouvent précisément les mêmes recommandations (III, VI, X-XIII), et qui avait de sa réponse tout particulièrement par les juifs-chrétiens à saint Pierre écrivit.

20. *Quandam de Reclis insidiam.* Ces paroles ne rapportent principalement aux Épîtres aux Romains et aux Galates, où saint Paul traite de la justification gratuite, de la foi sans les œuvres, parce que c'est le temps des apôtres, les simoniens et les gnostiques abusèrent de ces passages. Rien ne condamne plus clairement que ce texte de saint Pierre la témérité des protestants, qui mettent les Écritures entre les mains de tous les fidèles, et qui prétendent qu'on n'a pas besoin de l'autorité de l'Église pour les entendre.

22. *Expectantes et properantes in adventum diei Domini.* Non expectantes modo, sed etiam cupientes advenire illum diem iudicii. — *Propeus enim ardentes solventur.* Vide dicta, n. 10. — *Tobescunt.* Liquescunt; instat instans in fornace liquit; hoc enim arguunt graecum τρεσχειν.

23. *Novos vero celos.* Vel quoad substantiam, iuxta dicta n. 10, vel potius quoad qualitates, quia erit facta haec nova haec sola, et haec sola erit septemplexiter sicut haec septem dicitur, et sic iuxta, cap. 20, 21. — *Secundum promissam.* Hebraeos, c. 10, v. 17. *Incensura.* Ecce enim ego crevo celos novos, et terram novam. — *In quibus iustitia habitabit.* Iuxta illi sanctorum, vel perfectorum iustitia.

24. *Inmaculati.* Absque macula peccati. — *Inviolati.* Apocryphi, irrépréhensibiles. — *Et.* Ad se qui nihil committunt. — *In pace.* Ut immaculati et irrépréhensibiles pacem habeatis cum Deo et proximo, et pacato animo ad tranquillum spiritum ad iudicium expectetis.

25. *Tenentem tenentem.* Qui iuxta tolerat vult nomen, et adventum suum dicit. — *Solutores invidiam.* Examinato dicitur ad saltem vestram et malorum, in saltem calceant. — *Scriptis totis.* Vide ad Romanos, c. 2, n. 4, et ad Hebraeos, c. 10, n. 36.

26. *In quibus.* Et sic, dicta et scripta; cum enim sic sic si mansuetum, non potest referre epistolas, utpote feminini generis. — *Ad suam ipsorum perditionem.* Quia ipsi dei verba et oracula violant et corrumpunt.

27. *Præsentem.* Praesentem a se de peccato. — *Custodite.* Cavete. — *Traditi.* Adhuc, decipi. — *A propria fratris.* Quam habetis in deo.

28. *In diem sternitatis.* In omnem eternitatem; quando durat dies sternitatis.

22. Expectantes et properantes in adventum diei Domini; per quem caeli ardentes solventur, et elementa ignis ardore labescent.

23. A Novos vero celos et novam terram secundum promissam. Iustus expectamus, in quibus iustitia habitabit. [a Hebr. 6, 17, et 66, 22. Apoc. 1, 4.]

24. Propter quod, charissimi, haec expectantes, satagite immaculati et inviolati et inveniri in pace.

25. Et e Domini nostri longanimitatem, salutem arbitramini, sicut et charissimus frater noster Paulus secundum datam sibi apostolicam scripsit vobis; [a Rom. 2, 4.]

26. Sicut et in omnibus epistolis, loquens in eis de his in quibus sunt quaedam difficultates intellectus, quae indocti et instabiles depravant, sicut et caetera Scripturas, ad suam ipsorum perditionem.

27. Vos igitur, fratres, praesentem custodite, ne insipientium errore traditi excidatis a propria fraternitate.

28. Custodite vero in gratia Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi, igni gloria et aune et in diem sternitatis. Amen.

PRÉFACE

SUR LES TROIS ÉPÎTRES DE SAINT JEAN.

I. De l'objet de la première Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 4. De son authenticité et de son intégrité. — 5. De la deuxième et de la troisième Épître de saint Jean.

4. Après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, saint Jean se retira à Ephèse, qui avait pour évêque le disciple et le compagnon de saint Paul, saint Timothée. Celui-ci reconnut dans saint Jean son autorité d'Apôtre et ne voulut gouverner son Église que sous sa direction.

D'Ephèse, le disciple bien-aimé alla prêcher dans les villes voisines, et sa juridiction s'étendit sur toutes les Églises d'Asie. C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme qu'il en était le fondateur. Tertullien ajouta qu'il établit des évêques dans toutes ces provinces, et comme il survécut longtemps aux autres Apôtres, il est probable qu'il finit par y renouveler l'épiscopat.

Les premières hérésies se répandirent particulièrement dans ces Églises, et saint Éphrème dit que le saint Évangéliste y fut envoyé par l'Esprit-Saint pour les combattre. Ebon s'y réfugia en effet après la ruine de Jérusalem, et Cérinthe s'y retira et y fit de nombreux prosélytes.

Ces deux sectaires voulaient conserver les cérémonies de l'ancienne loi et consacrer en grande partie la mission de Jésus-Christ. Les ébionites ne voyaient en lui qu'un homme, et les cérinthiens attaquaient l'union hypostatique des deux natures. Ils séparaient le Christ de Jésus, en faisant deux personnes. Ils considéraient Dieu comme un être relégué à une distance infinie de la création. Il était sorti de son sein une série décroissante d'êtres auxquels ils donnaient le nom d'Eons. C'en était au dernier d'entre eux qu'ils attribuaient la création, et c'était aussi l'un d'eux qui était venu se reposer sur Jésus dans son baptême, mais il l'avait quitté pendant sa passion.

Les sectaires qui prirent le nom de gnostiques se croyaient en possession de toute la science et désignaient ceux qui n'étaient pas de leur parti. Comme ils se figuraient que la nature était l'œuvre du mauvais principe, ils enseignaient que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps véritable. Ils n'admettaient pas la rédemption du monde par le sang, et ils rejetaient l'Eucharistie et les sacrements. Ils avaient sur l'eau des théories difficiles à saisir, mais auxquelles saint Jean fait allusion. Leurs idées sur le mariage amenaient dans leurs assemblées les excès les plus révoltants, mais ils prétendaient qu'il n'y avait là rien de mal pour celui qui possédait la véritable gnose ou la vraie connaissance de la religion. Enfin prenant sur la plupart des points le contraire de la doctrine catholique, ils affectaient certains sympathies pour Cain et en général pour tous les personnages blâmés dans l'Ancien Testament.

Ce fut pour condamner toutes ces erreurs que saint Jean écrivit sa première Épître. Il ne l'adresse pas à une Église particulière, ni à un individu quelconque,

12. Attendant avec impatience, hâtant par vos desirs l'avènement du jour du Seigneur, où l'ardeur de feu dissoudra les cieux, et fera fondre les éléments.

13. Car nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, dans lesquels la justice habitera.

14. C'est pourquoi, mes bien-aimés, vivant dans l'attente de ces choses, faites en sorte que le Seigneur vous trouve dans la paix, et que vous soyez purs et irrépréhensibles à ses yeux :

15. Et croyez que la longue patience dont use Notre Seigneur est pour votre bien, et c'est aussi ce que Paul, notre très-cher frère, vous a écrit, selon la sagesse qui lui a été donnée :

16. Comme il fait aussi en toutes ses lettres, où il parle de ces mêmes choses, dans lesquelles il y a quelques endroits difficiles à entendre, que des hommes ignorants et légers, détournent en de mauvais sens, aussi bien que les autres écritures dont ils abusent à leur propre ruine.

17. Vous donc, mes frères, qui connaissez toutes ces choses, prenez garde à vous, de ne point que vous laissiez emporter aux égarements de ces hommes sans loi et sans conscience, vous ne tombiez de l'état ferme et solide où vous êtes établis.

18. Mais croissez de plus en plus dans la grâce et la connaissance de Notre Seigneur et notre Sauveur Jésus-Christ. A lui soit gloire, maintenant, et jusqu'au jour de l'éternité. Amen.

19. *Scriptis totis.* Nous croyons avec Beccatus, Bellarmi, Salmeron, et la plupart des commentateurs catholiques, que saint Pierre parla ici de l'Épître de saint Paul aux Hébreux, où se trouvent précisément les mêmes recommandations (III, VI, X-XIII), et qui avait de sa réponse tout particulièrement par les juifs-chrétiens à saint Pierre écrit.

20. *Quandam de Reclis insidiam.* Ces paroles ne rapportent principalement aux Épîtres aux Romains et aux Galates, où saint Paul traite de la justification gratuite, de la foi sans les œuvres, parce que c'est le temps des apôtres, les simoniens et les gnostiques abusèrent de ces passages. Rien ne condamne plus clairement que ce texte de saint Pierre la témérité des protestants, qui mettent les Écritures entre les mains de tous les fidèles, et qui prétendent qu'on n'a pas besoin de l'autorité de l'Église pour les entendre.

22. *Expectantes et properantes in adventum diei Domini.* Non expectantes modo, sed etiam cupientes advenire illum diem iudicii. — *Propeus enim ardentes solventur.* Vide dicta, n. 10. — *Tobescunt.* Liquecent; instat instans in fornace liquit; hoc enim arguunt graecum τρεσχειν.

23. *Novos vero celos.* Vel quoad substantiam, juxta dicta n. 10, vel potius quoad qualitates, quia erit facta haec nova haec sola, et haec sola erit septemplexiter sicut haec septem dicitur, et sic iuxta, cap. 20, 21. — *Secundum promissam.* Hebraeos, c. 10, v. 17. *Incensum.* Ecce enim ego crevo celos novos, et terram novam. — *In quibus iustitia habitabit.* Juxta illi sanctorum, vel perfectorum iustitia.

24. *Inmaculati.* Absque macula peccati. — *Inviolati.* Apocryphi, irrépréhensibiles. — *Et.* Ad se qui nihil committunt. — *In pace.* Ut immaculati et irrépréhensibiles pacem habeatis cum Deo et proximo, et pacato animo in tranquillo spiritum ad iudicium expectetis.

25. *Tenentem tenentem.* Qui iustitia tolerat vitia nominum, et adventum suum diligit. — *Solaten in veritate.* Examinato diliget et saltem vestram et malorum, in salubri reprobatione. — *Scriptis totis.* Vide ad Romanos, c. 2, n. 4, et ad Hebraeos, c. 10, n. 36.

26. *In quibus.* Et sic, dicta et scripta; cum enim sic sic sit mansuetum, non potest referre epistolas, utpote feminini generis. — *Ad suam ipsorum perditionem.* Quia ipsi dei verba et oracula violant et corrumpunt.

27. *Præsentem.* Praesentem à se de peccato. — *Custodite.* Cavete. — *Traditi.* Adhuc, decipi. — *A propria fratris.* Quam habetis in deo.

28. *In diem eternitatis.* In omnium eternitatem; quando durat dies eternitatis.

22. Expectantes et properantes in adventum diei Domini; per quem caeli ardentes solventur, et elementa ignis ardore labescent.

23. A Novos vero celos et novam terram secundum promissam. Iustus expectamus, in quibus iustitia habitabit. [a Hebr. 6, 17, et 66. 22. Apoc. 1. 4.]

24. Propter quod, charissimi, haec expectantes, satagite immaculati et inviolati et inveniri in pace.

25. Et e Domini nostri longanimitatem, salutem arbitramini, sicut et charissimus frater noster Paulus secundum datam sibi apostolicam scriptis vobis; [a Rom. 2. 4.]

26. Sicut et in omnibus epistolis, loquens in eis de his in quibus sunt quaedam difficultates intellectus, quae indocti et instabiles depravant, sicut et caetera Scripturas, ad suam ipsorum perditionem.

27. Vos igitur, fratres, praesentem tantum peccati, ne insipientium errore traditi decipiati a propria fratris.

28. Custodite vero in gratia Domini nostri et Salvatoris Jesu Christi, igni gloria et aune et in diem eternitatis. Amen.

PRÉFACE

SUR LES TROIS ÉPÎTRES DE SAINT JEAN.

I. De l'objet de la première Épître. — 2. Son analyse. — 3. Du temps et du lieu où elle a été composée. — 4. De son authenticité et de son intégrité. — 5. De la deuxième et de la troisième Épître de saint Jean.

4. Après le martyre de saint Pierre et de saint Paul, saint Jean se retira à Ephèse, qui avait pour évêque le disciple et le compagnon de saint Paul, saint Timothée. Celui-ci reconnut dans saint Jean son autorité d'Apôtre et ne voulut gouverner son Église que sous sa direction.

D'Ephèse, le disciple bien-aimé alla prêcher dans les villes voisines, et sa juridiction s'étendit sur toutes les Églises d'Asie. C'est ce qui a fait dire à saint Jérôme qu'il en était le fondateur. Tertullien ajouta qu'il établit des évêques dans toutes ces provinces, et comme il survécut longtemps aux autres Apôtres, il est probable qu'il finit par y renouveler l'épiscopat.

Les premières hérésies se répandirent particulièrement dans ces Églises, et saint Éphrème dit que le saint Évangéliste y fut envoyé par l'Esprit-Saint pour les combattre. Ebon s'y réfugia en fût après la ruine de Jérusalem, et Cérinthe s'y retira et y fit de nombreux prosélytes.

Ces deux sectaires voulaient conserver les cérémonies de l'ancienne loi et consacrer en grande partie la mission de Jésus-Christ. Les ébionites ne voyaient en lui qu'un homme, et les cérinthiens attaquaient l'union hypostatique des deux natures. Ils séparaient le Christ de Jésus, en faisant deux personnes. Ils considéraient Dieu comme un être relégué à une distance infinie de la création. Il était sorti de son sein une série décroissante d'être auxquels ils donnaient le nom d'Eons. C'en était au dernier d'entre eux qu'ils attribuaient la création, et c'était aussi l'un d'eux qui était venu se reposer sur Jésus dans son baptême, mais il l'avait quitté pendant sa passion.

Les sectaires qui prirent le nom de gnostiques se croyaient en possession de toute la science et désignaient ceux qui n'étaient pas de leur parti. Comme ils se figuraient que la nature était l'œuvre du mauvais principe, ils enseignaient que Jésus-Christ n'avait pas pris un corps véritable. Ils n'admettaient pas la rédemption du monde par le sang, et ils rejetaient l'Eucharistie et les sacrements. Ils avaient sur l'eau des théories difficiles à saisir, mais auxquelles saint Jean fait allusion. Leurs idées sur le mariage amenaient dans leurs assemblées les excès les plus révoltants, mais ils prétendaient qu'il n'y avait là rien de mal pour celui qui possédait la véritable gnose ou la vraie connaissance de la religion. Enfin prenant sur la plupart des points le contraire de la doctrine catholique, ils affectaient certains sympathies pour Cain et en général pour tous les personnages blâmés dans l'Ancien Testament.

Ce fut pour condamner toutes ces erreurs que saint Jean écrivit sa première Épître. Il ne l'adresse pas à une Église particulière, ni à un individu quelconque,

mais en général à toutes les Eglises d'Asie dont il avait l'inspection et dans lesquelles il avait remarqué le mal qu'il veut détruire. C'est pour ce motif qu'on ne lit au commencement ni inscription, ni salut, et qu'elle ne se termine pas par les recommandations et les bénédictions ordinaires.

Son but n'est pas de réfuter ces erreurs. Il l'a fait dans son Evangile. Dans cette Epître il se borne seulement à les signaler, et en les signalant il les stigmatise. Tout en disant aux fidèles ce qu'ils ne doivent pas croire, il leur fait sentir la supériorité de la doctrine catholique et leur rend manifeste la fausseté de l'enseignement contraire.

2. Il commence cette Epître comme son Evangile. Il établit d'abord l'incarnation du Verbe, et il en donne pour preuve son propre témoignage. Il l'annonce que ce qu'il a vu de ses yeux, que ce qu'il a touché de ses mains. C'est le Verbe qui est la vraie lumière, et ceux qui ne sont pas unis à lui marchent dans les ténèbres. Il est venu nous racheter du péché. Ceux qui disent que le péché n'est pas un mal se font illusion et accusent Dieu lui-même de mensonge (ch. 1).

Jésus-Christ s'est fait victime de propitiation pour nous. Il est notre avocat, notre médiateur. Le véritable gnostique, c'est celui qui le connaît véritablement. Celui qui le connaît observe ses commandements. Le premier de ces commandements c'est de s'aimer les uns les autres. Ce commandement n'est pas observé dans le monde. Aussi le chrétien doit-il se tenir en garde contre le monde et ses convoitises, contre les anacrétes et leurs erreurs. La vérité est avec les apôtres et rien ne doit les en détourner (ch. 11).

Jésus-Christ est venu pour nous rendre semblables à lui. Il veut que nous soyons saints, comme il est saint. Nous ne devons pas croire ces hommes d'iniquité qui enseignent que le péché n'est pas un mal. Celui qui commet le péché est le fils du diable. Le fils de Dieu aime ses frères, il est devoué, compatissant, et Dieu demeure en lui par son esprit (ch. 11).

Il importe de discerner le vrai docteur des faux prophètes, celui qui prêche la vérité de celui qui pêche le mensonge. Pour cela il suffit de voir quel est celui qui est du monde, et quel est celui qui est de Dieu. Celui qui enseigne les maximes du monde doit être rejeté. Il faut s'attacher à celui qui parle au nom de Dieu. Celui-là nous apprend à nous aimer les uns les autres (ch. 14).

C'est la foi en Jésus-Christ, qui nous fait triompher du monde et de ses convoitises. Cette foi a pour elle le témoignage des trois Personnes divines qui ont béni la rédemption du monde par le sang de Jésus-Christ. Elle nous montre que nous ne pouvons être sauvés que par notre union avec lui, et c'est pour ce motif que l'apôtre dans sa lettre par les paroles les plus fortes contre l'apostasie on le péché qui mène à la mort (ch. 17).

Dans cette Epître il stigmatise, dit M. Leclerc, les enfants du mensonge, en les marquant au front de trois ignominieuses notes faciles à lire. Ce sont des hommes qui se disent sans péché, qui pourtant n'observent point les commandements et qui n'ont point la charité fraternelle.

Les vrais enfants de Dieu se distinguent par trois caractères opposés. Ils ont recours au sang de Jésus-Christ pour se purifier, ils gardent ses commandements et ils s'aiment les uns les autres. Par cette voie ils arrivent au but que les gnostiques promettent et prétendent être réservés exclusivement à leurs seuls adeptes. Car, 1^o ils reçoivent le pardon de toutes leurs fautes; 2^o ils parviennent à la connaissance de Dieu le Père; 3^o ils triomphent de tous les esprits de malice qui s'opposent à leur marche vers le Dieu suprême, auquel ils s'unissent dans union intime et éternelle. Tous ces avantages découlent de leur foi à Jésus-Christ, vrai Fils de Dieu, vrai Dieu incarné et mort pour le salut du monde (*Etudes bibliques*, t. II, p. 13).

3. On n'a rien de positif sur la date de cette Epître. Il y a quelques auteurs qui croient qu'elle fut écrite avant la destruction de la ville de Jérusalem par les Romains, par conséquent avant l'an 70. Ils n'appuient leur sentiment d'aucune raison sérieuse.

La plupart des commentateurs croient que saint Jean la composa sur la fin de sa carrière, lorsque la persécution de Domitien le sépara des Eglises d'Asie auxquelles il l'adresse.

Cette Epître suppose en effet qu'il était depuis longtemps au milieu de ces

chrétiens qu'il cherche à préserver de l'erreur. Les hérésies qui lui combat étaient déjà très-développées et ce développement a demandé nécessairement un certain nombre d'années après le commencement de la prédication évangélique. Saint Jean n'a dû éprouver le besoin d'écrire à ces Eglises qu'il gouvernait qu'au temps de son exil, lorsque Domitien l'eût relégué dans l'île de Patmos.

C'est ce qui rend très-probable à nos yeux l'opinion de ceux qui veulent qu'il ait écrit la cette Epître. Sa date se rapporterait dans cette hypothèse vers l'an 96.

4. L'authenticité de cette Epître n'a jamais fait l'objet, dans les temps anciens, d'aucun doute. Tous les Pères de l'Eglise, tous les auteurs ecclésiastiques l'ont toujours attribuée, et sans la moindre hésitation, à l'aigle des Évangélistes.

Parmi les écrits de saint Jean, dit Eusebe, outre son Evangile, sa première Epître est admise sans contestation, comme elle l'a été par tous les anciens (*Hist. eccl.*, lib. III, cap. 24).

Elle n'a été rejetée que par les hérétiques qu'elle combat, les ébionistes, les céthrinistes, les Cerdoniens, les marcionites et les allogènes qui ne pouvaient en parer les coups. L'auteur, dit la Bible de Vence, ne met son nom ni au commencement ni à la fin, et ne parle pas de sa personne dans tout le corps de la lettre d'une manière qui puisse le faire remarquer. Mais son style et sa manière de raisonner, ses principes, la charité dont il était plein et qui éclate de toutes parts dans cette Epître le font assez connaître. On y sent l'esprit de l'Apôtre bien-aimé.

Ces preuves extrinsèques et intrinsèques sont si préemptoires, que les rationalistes allemands les plus hardis, Berthold, Lucke, de Wetto et Ewald en ont reconnu eux-mêmes l'authenticité.

Mais de grandes discussions se sont élevées au sujet de son intégrité.

Tous les protestants regardent aujourd'hui le verset 7 du chapitre v, comme une interpolation faite au texte de saint Jean, et ils prétendent que ce n'est pas l'Apôtre qui a écrit ces paroles: *Quoniam tres sunt qui testimonium dant in celo: Pater, Verbum et Spiritus Sanctus; et hi tres unus sunt.*

Luther l'omit dans sa version allemande; et les sociniens qui avaient un intérêt tout particulier à l'attaquer, le rejetèrent également. Depuis le commencement de ce siècle, les protestants et les rationalistes ont repris cette discussion, et ils ne font pas de difficulté d'affirmer que la chose est jugée.

Ce qui leur a fait attacher tant d'importance à cette controverse, c'est sans doute parce que le concile de Trente a décidé, sous peine d'anathème, que nous devons admettre avec toutes leurs parties tous les livres qu'il a insérés dans le canon des saintes Écritures. Si quibus autem libris ipsius integro cum omnibus suis partibus, prout in *Ecclésiastice legi conservaverunt et in veteri Vulgata latina editione habentur, pro sacris et canonicis non susceperunt... anathema sit* (Concil. Trid., sess. IV, *Decret. de can. Script.*).

Le verset que cette décision de l'Église a authentiqué, a toujours été, de l'aveu des adversaires, dans toutes les Bibles depuis le IX^e siècle. La version qui est à l'usage des Grecs d'aujourd'hui, dit M. Glatier, aussi bien que celle dont on se sert les Russes qui appartiennent à leur communion, le contiennent également. On le lit publiquement dans la liturgie des Grecs et des Latins. L'Église grecque a inséré ce témoignage de saint Jean dans ses rituels. Le *Lectionaire* de cette Église, dressé au V^e siècle, le rapporte aussi, et il se trouve dans la *présentation de foi* grecolatine, rédigée au concile de Latran, sous Innocent III, concile auquel assistaient deux patriarches et plusieurs évêques grecs qui n'ont fait aucune réclamation. Ajoutons qu'assez récemment encore, les Grecs ont inséré ce verset dans leur profession de foi contre les erreurs de Cyrille Lucar. Mais on peut remonter bien plus haut dans l'histoire ecclésiastique, et on le verra encore admis et reconnu comme étant sorti de la plume de saint Jean. Car il a été cité au II^e siècle par Tertullien, au III^e par saint Cyrille, au IV^e par Phédoce d'Agon, au V^e par saint Encher de Lyon et par plus de quatre cents évêques d'Afrique, dans le formulaire présenté à Himeric, roi des Vandales, et dressé au concile, au VI^e par Cassiodore et saint Fulgence, évêque de Ruspé (*Introduction hist. et crit. aux livres de l'Ani. et du Nouv. Testament*, t. V, p. 233).

Ce verset d'ailleurs, comme le remarque Janssens, se lie sans effort à ceux qui le précèdent et à ceux qui le suivent, et il ne présente aucune apparence

d'interpolation. Il concorde au reste, en tout point, non-seulement pour le fond, mais presque par chacun des mots qui le composent avec d'autres expressions de saint Jean. Ainsi Jésus-Christ est appelé Verbe au chapitre I, 14, de l'Evangile de saint Jean; au chapitre xv. 26, il est question des trois personnes de la sainte Trinité; au chapitre v. 37; viii. 18; x. 25, le Père rend témoignage de Jésus-Christ; au chapitre v. 36, Jésus-Christ rend témoignage de lui-même; et il est dit (chap. xvi. 13-15), que ces trois témoins ne sont qu'un.

Tout intérêt doctrinal se trouve donc écarté de ce débat, et l'affirmation des adversaires est loin d'être aussi décisive et aussi incontestable qu'ils le supposent.

5. Les deux autres Epîtres de saint Jean sont des lettres particulières.

La deuxième est adressée à une dame du nom d'Electe. Les commentateurs ont beaucoup discuté sur la signification de ces deux mots *Kuria* et *Electe*, et quelques-uns ont prétendu qu'il fallait les prendre dans un sens métaphorique et voir sous cette dénomination une Eglise chrétienne. Mais, comme l'observe Michaëlis, ce style serait trop figuré pour une lettre, et quoiqu'une semblable expression pût être admise dans une prophétie animée, elle conviendrait peu à la simple adresse d'une lettre.

Rien n'obligeait à s'écarter de son sens littéral, nous croyons qu'il suffit de voir ici une lettre que l'Apôtre adresse à une mère chrétienne, pour l'engager à persévérer dans la foi et la pratique du bien avec ses enfants, et les détourner tous des pièges que peuvent leur tendre les hérétiques dont ils étaient entourés.

La troisième est adressée à Gaius. Nous trouvons ce nom deux fois au livre des Actes. Il y est question d'un Macédonien qui accompagnait saint Paul (xix. 29), et d'un Gaius de Derbe qui était aussi un des compagnons du grand Apôtre (xx. 4). Saint Paul parle lui-même d'un Gaius qui vivait à Corinthe et qu'il appelle son hôte et l'hôte de toute l'Eglise (Rom. xvi. 23). Mais rien ne prouve que saint Jean ait écrit à l'un de ces personnages.

La lettre qu'il écrit est une lettre de recommandation en faveur de quelques prédicateurs qui devaient aller dans la ville que Caius habitait.

On est porté à croire que saint Jean a écrit d'Ephèse ces deux Epîtres, probablement vers le même temps. Mais à quelle époque faut-il les placer ?

La troisième ne nous fournit aucune indication, aucune circonstance à ce sujet. Dans la seconde, il est préoccupé des hérétiques et de leurs progrès, et c'est pour mettre Electe et ses enfants à l'abri de leurs menées qu'il leur écrit pour les avertir. Cette dernière nous porterait à croire que ces Epîtres appartiennent, comme la première, aux dernières années de l'Apôtre.

Elles ont été insérées dans le canon des saintes Ecritures qu'à un certain temps, et c'est ce qui les a fait désigner sous le nom de *deutéro-canoniques*.

Comme elles ne traitent pas de questions spéciales et qu'elles n'étaient adressées qu'à des particuliers, les Pères des premiers siècles n'ont pas eu l'occasion de les citer. Plusieurs ayant confondu Jean l'Evangéliste avec Jean, surnommé l'Ancien, dont on voyait le tombeau à Ephèse, il en est résulté des doutes parmi quelques auteurs, sur la canonicité de ces Epîtres. Ces doutes ont cessé à partir du IV^e siècle, et il est à remarquer qu'ils n'ont jamais été partagés par les écrivains dont l'autorité est la plus considérable. Ainsi saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Athanasie, saint Ambroise, saint Cyrille de Jérusalem, saint Augustin et saint Jérôme ont reconnu ces deux lettres pour être de saint Jean l'Evangéliste.

Le style est d'ailleurs, de l'aveu de tous les critiques, le même que celui de la première lettre. C'est le même point de vue, ce sont les mêmes expressions, et cette identité est si frappante, que les exégètes rationalistes, qui contestent à volontiers l'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, reconnaissent que les objections que l'on a faites contre ces deux Epîtres sont absolument sans valeur.

PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Jean annonce de Jésus-Christ ce qu'il a vu et entendu. Le sang du Christ nous purifie de nos fautes.

1. Quod facti ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod percipimus, et quod manus nostrae contrectaverunt, de verbo vitae;

2. Et vita manifestata est, et vidimus, et testatur, et annuntiamus vobis vitam aeternam, quae erat apud Patrem, et apparuit nobis.

3. Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio qui sunt Christus.

4. Et haec scribimus vobis ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.

5. Et haec est annuntiatio quam audivimus ab eo, et annuntiamus vobis: quoniam deus lux est, et tenebrae in eo non sunt ullae. [Jean. 8. 12.]

Cap. I. — 1. *Quod facti ab initio*. Saint Jean affirme contre les hérétiques la réalité de l'Incarnation (1-4). *Christ de ce temps qui découle notre union avec Dieu*. Par cette union, nous marchons dans la lumière (6-7), et nos fautes sont justifiées (7-10). *De verbo vitae*. Il ne s'agit pas seulement ici de la parole évangélique, mais du Verbe éternel qui est le principe de la Vie actuelle et éternelle, dont saint Jean a dit au commencement de son Évangile: *In principio erat Verbum*.

2. *Et vita manifestata est*. La Vie ou le Verbe éternel s'est rendu visible, en s'unissant à notre nature. Dans ce verset, saint Jean affirme tout à la fois la divinité et l'humanité du Christ.

3. *Ut et vos societatem habeatis nobiscum*. Le but de la prédication évangélique était, d'après saint Jean, la formation de l'Eglise, dont tous les membres sont unis par la même foi et les mêmes sacrements, mais forment qu'une seule et même société, qui est une elle-même avec le Père et le Fils, qui répandent ce don sur tous les dons de leur divin Esprit.

4. *Deus lux est*. Saint Jean répond ici aux objections des gnostiques, qui se disaient la lumière. D'après saint Jean, la vérité lui est un Dieu, et elle ne peut se trouver que dans ceux qui sont unis avec lui.

Cap. I. — 1. *Quod facti ab initio*. Jamus eo quo sequitur, de verbo vitae, et testatur est: ipsum verbum vitae, quod facti ab initio, annuntiamus vobis: la gracia pro facti est. *Et*. Contrectaverunt. *Cam dixit: Palpo et video, etc.* — *De verbo vitae*. *Syrus*. *Verbum vitae*. *Acolum*. *o. 3. n. 17: Spudam de spiritu meo, id est: spiritum meum*. *Paul.*, *11. 17*. *Et dicitur et de sumo*. *Arabis*. *Id est, aurum Arabico*. *Vocab verbum vitae, id est, verbum vitae: sicut enim Pater habet vitam, ita genitum: sicut dicitur et Pater habere vitam in se*. *Isidoro*. *Joan.*, *o. 3. n. 36: Verbum verbum vidimus: non ut ipsemet Christus ait, Joan.*, *10. 10*. *Ego enim ut vitam habeam, et abundantiam habent*.

2. *Ego enim ut vitam habeam, et abundantiam habent*. *Non vita manifestata est*. *Non vita manifestata est, scilicet verbum, quod est vita*. — *Et testatur, et testatur*. Itaque nos, qui Christum vidimus, scilicet testes sumus, vobiscum erit apud Testes. *Sic Joan.*, *Evangelii*, *cap. 1. n. 1, dixit: Et Verbum erit apud Deum*. — *Et apparuit nobis*. *For*. *Incorruptionem*.

3. *Ut et vos societatem habeatis nobiscum*. *Communio, communicationis*. *communicationis in eadem fidei religionis, et Ecclesiae Christi*. — *Et societas nostra est cum Patre*. *Nos vero una societas cum Patre et Filio qui sunt Christus*. *arolumus conjugamur*.

4. *Et gaudeatis*. *In societate Reclum*. *Christi et Dei*, *quaeque bonis gratis que percipitis et gloriae quae percipitis in celo*. — *Et gaudium vestrum sit plenum*. *In dies magis augere et sit solidum et perfectum*.

5. *Et haec est annuntiatio*. *Id quod annuntiamus*. — *Et tenebrae in eo non sunt ullae*. *Tenebrae ignorantiae, erroris, aut peccati*.

d'interpolation. Il concorde au reste, en tout point, non-seulement pour le fond, mais presque par chacun des mots qui le composent avec d'autres expressions de saint Jean. Ainsi Jésus-Christ est appelé Verbe au chapitre 1, 14, de l'Évangile de saint Jean; au chapitre xv. 26, il est question des trois personnes de la sainte Trinité; au chapitre v. 37; viii. 18; x. 25, le Père rend témoignage de Jésus-Christ; au chapitre v. 36, Jésus-Christ rend témoignage de lui-même; et il est dit (chap. xvi. 13-15), que ces trois témoins ne sont qu'un.

Tout intérêt doctrinal se trouve donc écarté de ce débat, et l'affirmation des adversaires est loin d'être aussi décisive et aussi incontestable qu'ils le supposent.

5. Les deux autres Épîtres de saint Jean sont des lettres particulières.

La deuxième est adressée à une dame du nom d'Électe. Les commentateurs ont beaucoup discuté sur la signification de ces deux mots *Kuria* et *Électe*, et quelques-uns ont prétendu qu'il fallait les prendre dans un sens métaphorique et voir sous cette dénomination une Église chrétienne. Mais, comme l'observe Michaëlis, ce style serait trop figuré pour une lettre, et quoiqu'une semblable expression pût être admise dans une prophétie animée, elle conviendrait peu à la simple adresse d'une lettre.

Rien n'obligeait à s'écarter de son sens littéral, nous croyons qu'il suffit de voir ici une lettre que l'Apôtre adresse à une mère chrétienne, pour l'engager à persévérer dans la foi et la pratique du bien avec ses enfants, et les détourner tous des pièges que peuvent leur tendre les hérétiques dont ils étaient entourés.

La troisième est adressée à Gaius. Nous trouvons ce nom deux fois au livre des Actes. Il y est question d'un Macédonien qui accompagnait, saint Paul (xv. 29), et d'un Gaius de Derbe qui était aussi un des compagnons du grand Apôtre (xx. 4). Saint Paul parle lui-même d'un Gaius qui vivait à Corinthe et qu'il appelle son hôte et l'hôte de toute l'Église (Rom. xvi. 23). Mais rien ne prouve que saint Jean ait écrit à l'un de ces personnages.

La lettre qu'il écrit est une lettre de recommandation en faveur de quelques prédicateurs qui devaient aller dans la ville que Caius habitait.

On est porté à croire que saint Jean a écrit d'Éphèse ces deux Épîtres, probablement vers le même temps. Mais à quelle époque faut-il les placer ?

La troisième ne nous fournit aucune indication, aucune circonstance à ce sujet. Dans la seconde, il est préoccupé des hérétiques et de leurs progrès, et c'est pour mettre Électe et ses enfants à l'abri de leurs menées qu'il leur écrit pour les avertir. Cette dernière nous porterait à croire que ces Épîtres appartiennent, comme la première, aux dernières années de l'Apôtre.

Elles ont été insérées dans le canon des saintes Écritures qu'à un certain temps, et c'est ce qui les a fait désigner sous le nom de *deutéro-canoniques*.

Comme elles ne traitent pas de questions spéciales et qu'elles n'étaient adressées qu'à des particuliers, les Pères des premiers siècles n'ont pas eu l'occasion de les citer. Plusieurs ayant confondu Jean l'Évangéliste avec Jean, surnommé l'Ancien, dont on voyait le tombeau à Ephèse, il en est résulté des doutes parmi quelques auteurs, sur la canonicité de ces Épîtres. Ces doutes ont cessé à partir du IV^e siècle, et il est à remarquer qu'ils n'ont jamais été partagés par les écrivains dont l'autorité est la plus considérable. Ainsi saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Athanasie, saint Ambroise, saint Cyrille de Jérusalem, saint Augustin et saint Jérôme ont reconnu ces deux lettres pour être de saint Jean l'Évangéliste.

Le style est d'ailleurs, de l'aveu de tous les critiques, le même que celui de la première lettre. C'est le même point de vue, ce sont les mêmes expressions, et cette identité est si frappante, que les exégètes rationalistes, qui contestent si volontiers l'autorité des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, reconnaissent que les objections que l'on a faites contre ces deux Épîtres sont absolument sans valeur.

PREMIÈRE ÉPÎTRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Jean annonce de Jésus-Christ ce qu'il a vu et entendu. Le sang du Christ nous purifie de nos fautes.

1. Quod facti ab initio, quod audivimus, quod vidimus oculis nostris, quod percipimus, et quod manus nostrae contrectaverunt, de verbo vitae;
2. Et vita manifestata est, et vidimus, et testatur, et annuntiamus vobis vitam aeternam, quae erat apud Patrem, et apparuit nobis.
3. Quod vidimus et audivimus, annuntiamus vobis, ut et vos societatem habeatis nobiscum, et societas nostra sit cum Patre et cum Filio qui sunt Jesus Christus.
4. Et haec scribimus vobis ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.
5. Et haec est annuntiatio quam audivimus ab eo, et annuntiamus vobis: quoniam illos lux est, et tenebrae in eo non sunt illae. [Jean. 8. 12.]

Cap. I. — 1. *Quod facti ab initio.* Saint Jean affirme contre les hérétiques la réalité de l'Incarnation (1-4). C'est de ce logos qui découle notre union avec Dieu. Par cette union, nous marchons dans la lumière (6-7), et nos fautes sont justifiées (7-10). *De verbo vitae.* Il ne s'agit pas seulement ici de la parole évangélique, mais du Verbe éternel qui est le principe de la Vie actuelle et éternelle, dont saint Jean a dit au commencement de son Évangile: *In principio erat Verbum.*

2. *Et vita manifestata est.* La Vie ou le Verbe éternel s'est rendu visible, en s'unissant à notre nature. Dans ce verset, saint Jean affirme tout à la fois la divinité et l'humanité du Christ.

3. *Et vos societatem habeatis nobiscum.* Le but de la prédication évangélique était, d'après saint Jean, la formation de l'Église, dont tous les membres sont unis par la même foi et les mêmes sacrements, mais forment qu'une seule et même société, qui est une elle-même avec le Père et le Fils, qui répandent ce don sur tous les dons de leur divin Esprit.

5. *Deus facti est.* Saint Jean répond ici aux objections des gnostiques, qui se disaient la lumière. D'après saint Jean, la lumière est un Dieu, et ainsi ne peut se trouver que dans ceux qui sont unis avec lui.

Cap. I. — 1. *Quod facti ab initio.* Jungere eum eo quod sequitur, de verbo vitae, et testatur est: ipsum verbum vitae, quod facti ab initio, annuntiamus vobis: la gracia pro facti est. *Et.* — *Contrectaverunt.* *Cap dixit: Palpo et videro, etc.* — *De verbo vitae.* *Syrus. Verbum vitae.* *Acolom. a. 3. n. 17.* *Spudam de spiritu meo, id est, spiritum meum.* *Paul. 11. 1.* *Et dicitur: et de sum. Acolom. id est, auctori Arabico. Vocat verbum vitae, id est, verbum vitae: sicut enim Pater habet vitam in semetipso: sic dicitur: et Pater habet vitam in semetipso.* *Joan. 6. 3. n. 36.* *Verbū verbum vidimus: non ut ipsemet Christus ait, Joan. 10. 10.* *Ego enim ut vitam habeam, et abundantiorem habeam.*

2. *Et vita manifestata est.* Non vita manifestata est, scilicet verbum, quod est vita. — *Et vidimus, et testatur.* Itaque nos, qui Christum vidimus; sicut testes sumus, roborare etiam apud Testes. *Sic Joan., Evangelii, cap. 1, n. 1, dixit: Et Verbum erat apud Deum. — Et apparuit nobis.* *For. Incarnationem.*

3. *Ut et vos societatem habeatis nobiscum.* *Kavayev, communionei, communicationem in eadem fidei religionis, et Ecclesiae Christi. — Et societas nostra sit cum Patre.* Nos vero una societas cum Patre et Filio qui sunt Jesus Christus arctius conjugamur.

4. *Et gaudeatis.* In societate Reclim, Christi et Dei, utique bonis gratis que percipitis et gloriae quae percipitis in caelo. — *Et gaudium vestrum sit plenum.* In die magis augere et sit solidum et perfectum.

5. *Et haec est annuntiatio.* Id quod annuntiamus. — *Et tenebrae in eo non sunt illae.* Tenebrae ignorantiae, erroris, aut peccati.

6. Si nous disons que nous avons société avec lui, et que nous marchons dans les ténèbres, nous ne sommes, et nous ne pratiquons pas la vérité.

7. Mais si nous marchons dans la lumière, comme il est lui-même dans la lumière, nous avons ensemble une société mutuelle; et le sang de Jésus-Christ son Fils nous purifie de tout péché.

8. Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous.

9. Mais si nous confessions nos péchés, il est fidèle et juste pour nous les remettre, et pour nous purifier de toute iniquité.

10. Si nous disons que nous n'avons point péché, nous le faisons menteur, et sa parole n'est point en nous.

6. Si dixerimus quoniam amulamur habemus cum eo; et in tenebris ambulamus, mentiamur, et veritatem non facimus.

7. Si autem in luce ambulamus sicut et ipse est in luce, societatem habemus ad invicem, et et sanguis Jese Christi, Filii ejus, emundat nos ab omni peccato. (1. Hébr. 9. 14. 1. Par. 1. 49. Apoc. 1. 5.)

8. Si dixerimus quoniam peccatum non habemus, ipsi nos seducimus, et veritas in nobis non est. (1. III. Rois. 8. 48. II. Rois. 6. 36. Prov. 29. 9. Eccl. 7. 21.)

9. Si confitemur peccata nostra, fidelis est et justus ut remittat nobis peccata nostra, et emundet nos ab omni iniquitate.

10. Si dicimus quoniam peccatum non peccavimus, mendaciam facimus eum, et verbum ejus non est in nobis.

CHAPITRE II.

Jésus-Christ est notre avocat. Du nouveau commandement. Quel est celui qui est dans la lumière, et quel est celui qui est dans les ténèbres.

1. Mes petits enfants, je vous écris ceci, afin que vous ne péchiez point. Si néanmoins que, quoiqu'un péché, nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ qui est juste et saint;

2. Et en ténèbres ambulans. Dans le langage de l'Écriture, la lumière se prend pour la pureté et la sainteté (Luce, XVI, 8; Act. XXVI, 18. Les ténèbres se prennent au contraire pour la corruption et le péché (Rou. VIII, 12).

3. Si dixerimus quoniam peccatum non habemus. Le concile de Trente a défini qu'il n'y a pas d'homme qui ne pèche, et nous venons maintenant à dire qu'il y a un péché, et nous avons pour avocat auprès du Père, Jésus-Christ qui est juste et saint;

4. Si confitemur peccata nostra. Tous les commentateurs catholiques ont tiré de ce texte un argument au faveur de la confession sacramentelle.

Car, II. — 1. *Propter hoc.* On peut diviser ce chapitre en deux parties: la Première, dans laquelle saint Jean dit aux fidèles ce qu'ils ont à faire. Il leur montre deux Christus, l'un qui est dans la lumière, et l'autre qui est dans les ténèbres, et les engage à suivre sa lumière, et à observer le commandement nouveau qu'il a apporté au monde (1-14); 2. l'autre partie, dans laquelle l'Apôtre leur dit ce qu'ils doivent éviter. Il les avertit à ne se joindre à personne qui se dit le Christ, mais qui n'est pas le Christ, et qui ne les aime pas (15-29). — *Adhuc.* Ce mot est propre à saint Jean, mais la même pensée est dans saint Paul (Rom., VIII, 34; Hébr., VII, 25; et IX, 24, et seq.).

6. In tenebris ambulamus. Errorum et vitiorum. — Mentiamur, et veritatem non facimus. Mentiamur verbo, et veritatem non profiteremur, non facimus ipso facto.

7. Sed in luce. Rationali, fidei, Evangelii, virtutis, et gratie. — Amulamur. Profundius est in luce, virtutis profundius. — Sicut et ipse est in luce. Sicut et ipse deus est in luce, in lux substantialis et divina, homo quoque suo facti in luce sapientie et sanctitatis. — Societatem habemus ad invicem. Et lator cum, et cum deo. — *In sanguis Jese Christi.* — *Emundat nos ab omni peccato.* Depuratio et est carnalis et divinis. — *Sanguis Jese Christi mundat nos ab omni peccato.*

8. Peccatum non habemus; habemus autem peccatum originale, et habemus; vel habemus peccatum aliquod actuale, si diu vivimus. — Veritas in nobis non est. Mentiamur.

9. Fidelis est. Verax in promissa; promitti autem cum dicit: Quoniam venistis ad peccatum, etc. — Justus, Equus; equum enim dicit et congruum, Deoque dignum, et patientem peccatum remittit. Vel Justus, qui Christus suo sanguine et morte promerit nobis habere remissionem, etque deus illam promittit. Jura ergo est, et est iustitia debere hoc peccatum remittit, sed Christus, non nobis.

10. Mentiamur, fictum sum. Qui Lucus in Scriptura asserit omnes homines esse peccatores; et Eccles. 7, 21; Prov. 24, 16; Psalm. 141, n, 2; Jacob. 3, 2, et aliis. — *In verbum ejus non est in nobis.* Non intelligimus, non amplexamur, non retinemus verum quod dicitur.

Car, II. — 1. *Et non peccatis.* Ut per verba la peccatis abstineatis. — *Sed est si quis peccaverit.* Non deservit, sed ad Christum confugit, qui advocatus est noster apud Patrem: — *Quis advocatus ad vocatam notam exhibendo nos, et sui vulnere, et consequenter sui merito allegando, dicitur cognoscitur.* Justum. Innotentium et sanctum qui sua mandata gratisimus Patri, duntaxat exaudi, qui queo iuste pro peccatis nostris satisfacit.

2. Et ipse est propitiatus pro peccatis nostris, non pro nostris autem tantum, sed etiam pro totius mundi.

3. Et in hoc scimus quoniam cognovimus eum, si mandata ejus observamus.

4. Qui dicit se nosse eum, et mandata ejus non custodit, mendax est, et in hoc veritas non est.

5. Qui autem servat verbum ejus, vere in hoc charitas Dei perfecta est, et in hoc scimus quoniam in ipso sumus.

6. Qui dicit se in ipso manere, debet, sicut ille ambulavit, et ipse ambulare.

7. Charissimi, non mandatum novum scribo vobis; sed mandatum vetus quod habuistis ab initio; mandatum vetus est verbum quod audistis.

8. Et iterum mandatum novum scribo vobis, quod verum est, et in ipso est, et in vobis, qui tenetis transmittit; et non invenit lumen jam lucet. (1. Jean. 13. 34 et 15. 12.)

2. *Et ipse pro peccatis.* Per hoc modo, saint Jean désigne tous les chrétiens; et par eux-mêmes, il embrasse les infidèles non chrétiens. Par conséquent, plus clairement l'universalité du commandement de Jésus-Christ, qui embrasse pas seulement les élus, comme le prétendent Buz et Calvin, mais le genre humain tout entier.

3. *Et in hoc scimus.* Non-seulement saint Jean scablit contre les hérétiques la actualité des œuvres, mais il fait de l'observance elle-même des commandements, et de la pratique des œuvres, le caractère distinctif du vrai chrétien. *Probatio dilectionis,* dit le cardinal saint Grégoire, *ambulatio est operis.*

4. *Qui dicit se nosse eum.* Le grecique s'appelle ainsi, parce qu'il prétendait avoir seul la vraie grâce ou la vraie connaissance. Par lui-même, saint Jean lui oppose ses œuvres.

5. *Iterum mandatum novum.* Le péccato de la charité est appelé ainsi par Notre Seigneur, car il y a un précepte nouveau (Jean, XIII, 34) et il était pas nouveau en soi, et c'est ce que saint Jean a voulu dire vers 7; mais il était nouveau par rapport aux hommes qui l'avaient oublié, et à qui Jésus-Christ a dû le renouveler; et il était nouveau également, par rapport à la nouvelle perfection que Jésus lui a donnée, et le portant jusqu'à la charité pure, sans et approchant ainsi aux chrétiens que leur dévouement doit être sans bornes.

6. *Et ipse est propitiatus pro peccatis nostris.* Siquidem ipse offerens se in cruce victimam, pro peccatis nostris satisfecit.

7. *Et in hoc scimus.* Ex hoc probabiliter intelligimus. — *Quoniam cognovimus eum.* Quod enim cognovimus et diligimus. Acquiritur hic cognitio non pro speculatione et intellectu, sed pro praktice, quae cum amore et affectu conjuncta est.

8. *Qui dicit se nosse eum.* Vera et salutaris notitia, id est, practica, quae noscentem peccatum ad vitam aeternam.

9. *Verbum ejus.* Juxta et mandata ejus. — *In hoc charitas Dei perfecta est.* Ille pariter diligit Deum, cum probatio amoris est exhibitio corporis. — *Quoniam in ipso sumus.* Quod illi adhaeremus, et cum eo aeternae sumus aeternae.

10. *Mandatum.* It' mandatum in corpore, aut patibulum in vita. — *Ambulavit.* Vivit, possit sa, conversatus est.

7. *Novum mandatum novum.* Loquitur de mandato dilectionis Dei et proximi, quod est mandatum vetus, quippe legis naturalis, et datum etiam Juis in veteri lege. Lev. 19, 18. — *Quod habuistis ab initio.* In quo ab initio, cum Christo novum dedisset, innotuit eis, quod non fuerat. — *Quoniam in ipso sumus.* Quod dicitur de dilectione Dei et proximi.

8. *Iterum mandatum novum scribo vobis.* Iterum innotet vobis mandatum hoc de dilectione, quod est quidem vetus, sed cum in desuetudine abisset, a Christo renovatum et innotuit eis, hocque merito novum appellatur. Alludit, innotuit illis Christi, Jean. 13, 34: *Mandatum novum de caritate, ut diligatis invicem, sicut dilexit vos.* — *Quod in ipso est.* Quod promissionem cum sit neutrum, non potest referri mandatum, quod quod non sit in corde tantum. Sumitur ergo substantivè, non est dicitur, sed est in ipso, et in vobis. Mandatum hoc, cum hoc verissimum est in se ipso, certissima et antiquissima, qui est juris naturalis, non est dicitur in vobis, qui vos illud ipsum cum nova via in Christo est Juxta naturalis, non est dicitur hoc bonum habet non in ipso, id est, Christo, ex sui complexi est. Vel sumitur est: mandatum hoc bonum habet non in ipso, id est, Christo, ex sui in vobis; sum Christus amorem hunc exhibuit, et vos etiam illum imitatis estis. — *Quia tenetis.* Ignorantiae, conceptuamque in peccatorum, quibus dilectio hoc impediatur, transmittit. — *Verum Juxta.* Evangelii, sed, gratia, et amoris.

9. Celui qui prétend être dans la lumière, et qui néanmoins hait son frère, est encore dans les ténèbres.

10. Celui qui aime son frère demeure dans la lumière; et non ne lui est un sujet de chute et de scandale.

11. Mais celui qui hait son frère est dans les ténèbres; il marche dans les ténèbres, et il ne sait où il va, parce que les ténèbres l'ont aveuglé.

12. Je vous écris ceci, mes petits enfants, parce que vous êtes péchés vous êtes remis au nom du Fils de Dieu.

13. Je vous écris, pères, parce que vous avez connu celui qui est dès le commencement. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous avez vaincu le malin esprit.

14. Je vous écris, petits enfants, parce que vous avez connu le Père céleste. Je vous écris, jeunes gens, parce que vous êtes forts, que la parole de Dieu demeure en vous, et que vous avez vaincu le malin esprit.

15. N'aimer point le monde, ni ce qui est dans le monde. Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père céleste est point en lui.

9. Qui dicit se in luce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.

10. Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, et scandalum in eo non est. [In J. Inf. 3. 14.]

11. Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat; quia tenebræ obvertunt oculos eius.

12. Scribo vobis, filii, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen eius.

13. Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eam qui ab initio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.

14. Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.

15. Nolite diligere mundum, neque ea que in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.

9. Qui dicit se in lœce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.

10. A Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, et scandalum in eo non est. [In J. Inf. 3. 14.]

11. Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat; quia tenebræ obvertunt oculos eius.

12. Scribo vobis, filii, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen eius.

13. Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eam qui ab initio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.

14. Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.

15. Nolite diligere mundum, neque ea que in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.

UNIVERSIDAD DE VALLADOLID

16. Quoniam unus quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vite, que non est ex Patre, sed ex mundo est.

17. Et mundus transit, et concupiscentia eius. Qui autem celum voluntatem Dei, manet in æternum.

18. Filii, novissima hora est; et non audistis quia antichristus venit, et nunc antichristi multi facti sunt; unde scimus quia novissima hora est.

19. Ex nobis prodierunt, sed non erant ex nobis; nam si fuissent ex nobis, permansissent ulique nobiscum; sed non manserunt nisi quoniam non sumus omnes ex nobis.

20. Sed vos unctorem habetis a Sancto, et nostram omnia.

21. Non scripsi vobis quasi ignorans.

16. Car tout ce qui est dans le monde est, ou concupiscentie de la chair, ou concupiscentie des yeux, ou orgueil de la vie; ce qui ne vient point du Père céleste, mais du monde.

17. Or le monde passe, et la concupiscentie passe avec lui; mais celui qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement.

18. Mes petits enfants, c'est ici la dernière heure; et comme vous avez entendu dire que l'antichrist doit venir, il y a dès maintenant bien plusieurs antichrists; ce qui nous fait connaître que nous sommes dans la dernière heure.

19. Ils sont sortis d'avec nous, mais ils n'étaient pas d'avec nous; car s'ils eussent été d'avec nous, ils fussent demeurés avec nous; mais ils se sont sortis, afin qu'on reconnût clairement que tous ne sont pas d'avec nous.

20. Pour vous, vous avez reçu l'onction du Saint-Esprit, et vous connaissez toutes choses.

21. Anzi je ne vous ai pas écrit comme à des

16. *Concupiscentia oculorum.* Tous les interceptés sous l'accord avec *Menichus* pour l'explication des deux autres sorts de concupiscenties. Le plus important devant être lui, par la concupiscentie des yeux, la concupiscentie des biens de ce monde. *Non autem ex patre, sed ex mundo est.* Mais concupiscentia non entendée, avec saint Augustin, cette concupiscentia des biens qui sont peccata à tout voir et à tout approcher.

17. *Novissima hora est.* Les interceptés rationalistes ont accusé saint Jean d'avoir écrit que le fin de monde était prochain. Mais rien n'est plus à prendre que ces mots dans un autre sens que celui de Menichus qui est, celui de la tradition, de la parole, de la lettre écrite; le dernier jour, parce que nous n'attendons plus de révelation nouvelle, et que la loi actuelle s'est mise en loi transitoire qui doit être remplacée par une autre comme la loi ancienne.

18. *Sed et nuncii facti sunt.* La rupture si en lieu pour que fin fut que les antichristes. S'ils étaient entrés dans le bercail, leur application aurait été beaucoup plus dangereuse.

19. *Quasi ignorans scripsisti.* Les chrétiens auxquels saint Jean écrit, avaient été instruits de leur religion par les Apôtres. Ils avaient l'église pour les diriger et les enseigner, et ils avaient en Jésus-Christ leur Seigneur et leur salut. C'est pour cela que saint Jean leur dit qu'ils n'ignoraient pas la vérité. On voit par la phrase de *Ignorans, est* secondairement relativement à celui de la parole. C'est de l'église que vient l'enseignement.

16. *Quoniam quod est in mundo.* *Vel sensus est,* totum quod corpus concupiscentiae et peccati tribus huic partibus, quas enumerat, quasi membris suis, esse elementa integræ. *Vel* significant quodlibet in hoc naturali et visibile mundo est, sed voluntatum illocebrarum animarum emollita, aut divitiarum cupiditate inflammata, aut fastu et ambitu extollente. — *Concupiscentia carnis, appetitus voluptatum, lascivie.* — *Concupiscentia oculorum.* *Avardis,* quas rerum profitorum appetitus irritat, et possessione delectatur. — *Superbia vite.* *Alax,* vox tibi, *fastus vite, arrogancia, insolentia et ostentatio, que in vita et moribus aspectu-rum emittit seors.* — *Quæ, Triplex concupiscentia.* — *Non est ex Patre.* Cuius corporalia sunt vita. *Beas sacerdos, sed naturæ est ex Aliano concupiscentie et potencie, cuius ultimus mundus et mandati homines insistent.*

17. *Et mundus transit.* *Est ratio cur mundus diligens non sit, quia solitus mundum transit, id est, temporis succumbit, et homines, temporibus subijcti, ligati respiciunt incoherence, et ex hæc vite abruptivitate.* — *Et concupiscentia eius.* *Quia cum hominibus ipsa prout cupiditates bonorum horum appetibilibus.* — *Manet in æternum.* *Sed si temptari veli commutari in æternum.*

18. *Novissima hora est.* *Ultima mundi aetas.* — *Et sicut ostendit quia Antichristus venit.* *Quia extrema mundi aetas multa non semel adfuturæ Antichristum.* — *Et uterque ostendit multum facti sunt.* *Antichristi, id est, contra Christi, et veri Antichristi, persecutores, qui Christi fidem, imo ipsam Christi personam impugnant.* *Notat hæreticos sui temporis, quorum illi appellati Christiani esse Deum, illi esse verum hominem.* — *Quæ sunt, quæ nominibus horæ est.* *Ultima aetas, que vocatur est Antichristum, et eius persecutores.*

19. *Ex nobis prodierunt.* *Et notant Italianos quos, omnes enim hæretici in Christi fide nihil sanctorum appetunt, et in heresim abeunt.* — *Non erant ex nobis.* *Non erant genuini veri et solida christiani.* — *Permansissent ulique nobiscum.* *Constantiter et semper.* — *Sed ut manserunt nisi.* *Sensus est quoniam Syrus exhibuit: Sed aggressus sunt, et inconvicti: sed ex nobis non futuri.* *Deus permittit esse appetentur, ut prosecutur eorum inconvictam, levitiam et superbiam, etc.*

20. *Sed vos unctorem habetis a Sancto.* *Gratiam et sapientiam habetis a Christo, vel a Spiritu sancto.* *Per unctorem aliquid habetis a Deo, in quo unctus in variis capitibus illi sacramentum confirmationis in quo unctus in fide illi christianissimum, qui dicitur a Christo, id est, unctus; illi gratiam; illi donum sapientie et intelligentie; illi inspirationem sancti Spiritus.* *Hæc orem, hoc diversis locis, eodem tamen roborant, omnia enim hæc cumplēntur christiano. —* *Vobis omnia.* *Amplissimum de robis, quoniam et est et obestant perhibentibus cognatione sancti, est, pluribus vos docens non sic successu.*

21. *Sed quasi ignorans scripsisti.* *Ut quod iam vobis, vobis revocem in memoriam.* — *Et quoniam omnes mendaces et errantes non sicut, deprece ut revertantur, quasi dicit: Scripsi hæc vobis scientibus veritatem, idcirco non potius scientibus quod mendacium est ergo, rogorem, salutes et hereses ego veritate non sum, et ex propebant, sed illi adversariis.*

9. Qui dicit se in luce esse, et fratrem suum odit, in tenebris est usque adhuc.

10. Qui diligit fratrem suum, in lumine manet, et scandalum in eo non est. [In J. Inf. 3. 14.]

11. Qui autem odit fratrem suum, in tenebris est, et in tenebris ambulat, et nescit quo eat; quia tenebræ obvertunt oculos eius.

12. Scribo vobis, filii, quoniam remittuntur vobis peccata propter nomen eius.

13. Scribo vobis, patres, quoniam cognovistis eam qui ab initio est. Scribo vobis, adolescentes, quoniam vicistis malignum.

14. Scribo vobis, infantes, quoniam cognovistis patrem. Scribo vobis, juvenes, quoniam fortes estis, et verbum Dei manet in vobis, et vicistis malignum.

15. Nolite diligere mundum, neque ea que in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas Patris in eo.

16. Quoniam quod est in mundo concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum, et superbia vite, que non est ex Patre, sed ex mundo est.

17. Et mundus transit, et concupiscentia eius. Qui autem celum voluntatem Dei, manet in æternum.

UNIVERSIDAD DE VALLADOLID

personnes qui ne connaissent pas la vérité, mais comme à ceux qui la connaissent, et qui savent qui nul mensonge ne vient de la vérité.

32. Or qui est menteur, et ce n'est celui qui nie que Jésus soit le Christ? Celui-là est un anticrist, qui nie le Père et le Fils.

33. Quelqu'un ne le Fils, ne reconnaît point le Père; et quoiqu'on le confesse, reconnaît aussi le Père.

34. Faites donc en sorte que ce que vous avez appris de lui dès le commencement demeure toujours en vous. Si ce que vous avez appris dès le commencement demeure toujours en vous, vous demeurerez aussi ainsi le Fils et dans le Père.

35. Et c'est ce que lui-même nous a promis, en nous promettant la vie éternelle.

36. Voilà ce que j'ai eu devant vous écrire touchant ceux qui vous séduisent.

37. Car pour vous autres, l'unction que vous avez reçue, du Fils de Dieu demeure en vous; et vous n'avez pas besoin qu'un vœu vous enseigne; mais comme, contre unes unctiōes, vous ne sentez aucune chose, et qu'elles ne la vérité exempte de tout mensonge, vous n'avez qu'à demeurer dans ce qu'elle vous enseigne.

38. Malheureusement, mes petits enfants, demenez dans ce que nous enseignons dès le début, afin que, lorsque le fils de Dieu paraîtra, vous soyez de les assurez, et que nous ne soyons pas confondus par sa présence.

39. Si vous savez que Dieu est juste, nechez aucun que tout homme qui vit selon la justice est ne de lui.

27. *Ut aliquis doceat vos.* Les novateurs ont abusé du de passage pour autoriser le fanatisme des sectaires qui ne veulent d'autre enseignement que la raison individuelle sol-découverte par l'ambascie de l'Esprit-Saint. Mais il est évident que saint Jean oppose le contraire. Car le diable qui n'a pas besoin d'être enseigné, c'est celui qui admet l'enseignement de l'Église et qui n'a en lui-même l'Esprit-Saint qui lui fait prendre cette lumière pour guide. Saint Jean, prêchamment pour prévenir les erreurs contre la séduction des faux apôtres, leur dit qu'ils n'ont pas besoin d'autre maître que l'Église elle-même, et qu'ils doivent persévérer avec assurance dans sa doctrine.

32. *Quis est mendax? Per antonomasiam.* Id est, mendacissimus. — *Est Christus? Mentis promissa, et tandem veritas.* — *He est anticristus.* Sic vero potest appellari antichristos, quia Christus advenit. — *Qui negat Patrem, et Filium.* Quoniam Christus esse Filium Dei, negat Deum esse Patrem; Patrem enim et Filium sunt correlativa, quoniam lex est in manu in volente et ponant.

33. *Habet. Credit.*

34. *Vos prout audistis ab initio, in vobis permanet.* Quod vos audistis ab initio, illud in vobis permanet; quasi dicit: Constantior perseveravit in fide, doctrina et vita christiana, quam primitus accepistis. — *In Filio et Patre manentibus.* Adherentes Patri et Filio per verum Deum, spem et charitatem.

35. *Hac est repositio.* Id est, res promissa. — *Quoniam ipse pollicitus est nobis.* Nimirum in illo ipse innotuit. — *Vitam eternam.* Vitam eternam, se legit S. Agostinus. Et apostolus, in act. 13, dicit, natus pro christo, accusatusque pro nominali. Sic dixit Tertullianus in prologo Andree: Populus aut placuerit fuisse fecerit fabulosus; et Virgilius: Orisum quoniam matris ore est.

37. *Et vos unctiōnem quam accepistis ab eo, manet in vobis.* Verba sic ordinaute sunt: et quare vos accepistis unctiōnem ab eo, manet in vobis. Sed alia unctiōnis simile prout dicit. Quod per unctiōnem intelligat dicitur in 20. — *Sicut unctio eius docet vos.* Que vos docet unctio, id est, inspiratio divina domus sapientie et intellectus, et sana doctrina, quam habetis in christianismo.

38. *Cum enim apparerit Christus in gloria mundum iudicaturus.* — *Habebimus fiduciam.* Sicuti nos illi, concipiamus et non reprehendemus. — *Et non credendum ab eo esse advenit eius.* Ne possidamus trique, tam vos et doctrina Christi aberratis, quam non apostoli et pastores, quod vos in eo non continuemus.

39. *Si scitis, quia scitis, nisi cum scidatis, quandoquidem scitis.* — *Quoniam justus est.* Quod Christus iustus justus est, et ipa justus est. — *Et omnis qui facit justitiam.* Qui esse et laudabiliter vitam traducit. — *Et ipa iustus est.* Per gratiam, et coelestis hereditatis possessionem dōbebit.

libus veritatem; sed quasi scitissimus cum; et quoniam omne mendacium ex veritate non est.

32. Quis est mendax, nisi je qui negat quoniam Jesus est Christus? Hic est anticristus, qui negat Patrem et Filium.

33. Omnis qui negat Filium, nec Patrem habet. Qui constituit Filium, et Patrem habet.

34. Vos quod audistis ab initio, in vobis permanet. Si in vobis permaneret quod audistis ab initio, et vos in Filio et Patre manentibus.

35. Et hæc est repositio, quam ipse pollicitus est nobis, vitam eternam.

36. Hac scriptis vobis de his qui seducunt vos.

37. Et vos unctiōnem quam accepistis ab eo, manet in vobis. Et non necesse habetis ut aliquis doceat vos; sed sicut unctio eius docet vos de omni re; et verum est, et non est mendacium. Et sicut docet vos, manet in eo.

38. Et nunc, filio, manet in eo; et cum apparerit, habebimus fiduciam, et non confundamur ab eo in adventu eius.

39. Si scitis quoniam justus est, scitote quoniam et omnis qui facit justitiam, ex ipa iustus est.

CHAPITRE III.

De l'amour de Dieu pour nous. De la charité fraternelle.

1. Videte qualem charitatem dedit nobis Pater, ut illi Dei nomen, et simas. Propter hoc mundum non novit nos, quia non novit eum.

2. Charissimi, nunc filii Dei sumus; et nondum apparuit qui erimus. Scimus quoniam cum apparuit, similis et erimus; quoniam vidimus eum si cui est.

3. Et omnis qui habet hanc spem in eo, sanctificat se, sicut et ille sanctus erit.

4. Omnis qui facit peccatum, et inquitatem facit, et peccatum est inquitatem facit, et peccatum est inquitatem facit.

5. Et scitis quia ille apparuit ut peccata nostra tollerit; et si peccatum in eo non est. Ita fuit. 1. Cor. 5. 3. 22.

6. Omnis qui in eo manet non peccat; et omnis qui peccat, non vidit eum, nec cognovit eum.

7. Filio, nemo vos seducit. Qui fa-

1. Considérat quel amour le Père nous a témoigné, de vouloir que nous soyons appelés, et que nous soyons en effet enfants de Dieu. C'est pour cela que le monde ne nous connaît pas, parce qu'il ne connaît pas Dieu.

2. Mes bien-aimés, nous sommes déjà enfants de Dieu; mais ce que nous serons un jour au parai pas encore. Nous savons que lorsque Jésus-Christ se montrera dans sa gloire, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.

3. Et quoiqu'on a cette espérance en lui se sanctifie, comme il est saint lui-même.

4. Or tout homme qui commet un péché commet aussi un violencet de la loi de Dieu; car le péché est le violencet de la loi de Dieu.

5. Car vous savez qu'il a été rendu visible pour se charger de nos péchés, et qu'il n'y a point en lui de péché.

6. Quoiqu'on donc demeure en lui ne péché et quoiqu'on péche ne l'a point vu et ne le point connu.

7. Ainsi, mes petits enfants, que personne ne

Cap. III. — 1. *Videte qualem charitatem.* Deo nos amos, itaque nos et propter sanctitatem, mais ce titre nous oblige à envoie sa loi, car celui qui ne suit pas la loi de Dieu est en effet un péché (11-10). Les enfants de Dieu doivent à aimer autre eux, car c'est à cet amour que nous recommandés et les vis en eux (11-24). — *Mundum non novit nos.* Saint Jean revient à cet antipathisme qu'il a signalé au chapitre précédent et versé 15.

2. *Charissimi et erimus.* Nous lui ressemblerons, quant au corps qui sera revêtu du même être et de la même immortalité que le sien (1. Cor., XV, 5, 3; Philip., 3, 20), et quant à l'âme face à face, institutivement (1. Cor., XIII, 12), et c'est la vue de sa lumière qui fera autre bonheur.

3. *Sanctificat se.* Celui qui espère voir signaler Dieu, se sanctifie, parce qu'il sait que pour être admis à jouir de son spectacle, il faut qu'il soit pur et saint comme lui.

4. *Omnis qui facit peccatum.* Au lieu de préparer son union avec Dieu, celui qui fait le mal le rend impossible. Saint Jean fait ici allusion aux justitiques et aux néophytes qui autorisaient tous les débauches les plus effroyables dans leurs assemblées, et qui prétendaient que ces crimes d'offenses pas Dieu. C'est ce qu'indique le verset 7.

Cap. III. — 1. *Qualem. Horrent, quatenus.* — *Dei nos amos.* Rebutit nobis indignis, invidis et peccatoribus. — *Filii Dei nomen et simas.* Per adoptionem. — *Propter hoc mundum non novit nos.* hoc homines mundum et gentes nos mittimus, imo participamus et dependent hæc christianorum filiosque, quia Deum non cognovimus, nisi prout nobis aut amant.

2. *Et nunc cum apparuit quid erimus.* Erimus autem Deo similes, et statim unguibus hoc solum natura, sed qualitate, facilitate et gloria assequemur, quia in eo consistat quod vidimus cum sicut est.

3. *Qui habet hanc spem.* Videlicet Dei, et facilitatis eterne. — *Sanctificat se.* Affectu caritatis, puritate religionis; hæreticæ, spiritus sanctus est a labo peccatorum, ab vitis eradicatione. — *Si quis et ille sanctus est.* Alludit, imo citat Iudæo, II, 84: *Sicut estote, quia ego innotui sum Eadem contentia habet. Lev., 2, 20.* Item scilicet Christus dicitur: *Estote ergo ut perfecti, sicut et Pater vester copiosus perfectus est.* Matth., 5, 48.

4. *Inquitatem facit.* Innotuit ab inquitatem, quam lex prohibet. — *Peccatum est inquitatem.* Reversus et aberratio a divina lege.

5. *Apparuit.* Factus homo per incarnationem. — *Ut peccata nostra tollerit.* Nam, ut ait Iudæus, 33, 4: *Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit.* Sed non solum ipse videtur: cum Christus alios peccata abolveret, et propiteris in mundum venire ut pro peccis nostris abstergeret, et peccatum aboleret, nequum non est ut nos iterum ad peccata referre.

6. *Omnis qui se non sanctificat, non peccat.* Quoniam sanctificatus est in Christo et ejus gratia manet. Illique dicitur sequitur. — *Non trahit eos, nec cognovit eos.* Practico non considerat innotuit: Christi amorem, mansuetudinem, acceptum benivolentium, pressum remissionem illius, etc. hæc enim si homines impudenter, a peccatis avocantur.

7. *Nemo eos seducit.* Nemo non videtur peccat, qui non sicut ille homines iustificari, nec requiri ad justitiam bona opera. — *Qui facit justitiam.* Opera bona et iusta, non qui credit tantum. — *Sicut et ille iustus est.* Scilicet Deus.

CHAPITRE IV.

Comment on discerné les esprits qui sont de Dieu?
De l'amour de Dieu et du prochain.

1. Mes bien-aimés, ne croyez pas à tout esprit; mais éprouvez-les à ces esprits sont de Dieu; car plusieurs faux prophètes se sont élevés dans le monde.

2. Voici donc à quoi vous reconnaîtrez qu'un esprit est de Dieu: tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable est de Dieu.

3. Et tout esprit qui dénie Jésus-Christ, n'est point de Dieu, et c'est là l'antichrist, dont vous avez entendu dire qu'il doit venir; et il est déjà dans le monde.

4. Mes petits enfants, vous l'avez vu venir, vous qui êtes de Dieu; parce que celui qui est en vous, est plus grand que celui qui est dans le monde.

5. Ils sont du monde; c'est pourquoi ils parlent selon l'esprit du monde; et le monde les écoute.

6. Mais pour nous, nous sommes de Dieu; et celui qui connaît Dieu nous écoute: celui qui n'est point de Dieu ne nous écoute point: c'est par là que nous connaissons l'esprit de vérité et l'esprit d'erreur.

Car. IV. — 1. *Charissimi*, Deus in capite, saint Jean fait deux choses: le II nous apprend à discerner les faux docteurs de ceux qui enseignent la vérité (1-5); le II nous donne les caractères de l'amour de Dieu et de l'amour (7-12). — *Prout spiritus est ex Deo* dit. Comme il y avait déjà un très-grand nombre d'hérétiques qui se présentaient avec de fausses doctrines, l'important que les Ébénies sursent les discernir, pour ne pas être dupes de leurs erreurs; et l'Épître leur en donne les moyens.

2. *In carne venisse*, Saint Jean exprime l'abord des docetes et tous ces hérétiques, qui en haine de la matière qu'ils attribuaient au mauvais principe, prétendaient que le Christ n'avait pas un corps comme le nôtre, qu'il n'avait qu'un corps spirituel, et qui attaquait la réalité de ses souffrances et de sa mort.

3. *Qui solent Jesum*. Cette expression, fait allusion à la doctrine des gnostiques, qui distinguèrent entre Jésus et le Christ, et qui en faisaient deux personnes. Ils supposaient qu'un des noms du divin était venu en lui dans son baptême, mais qu'il y avait déjà un autre transsubstantiellement. — *Nec est antichristus*. Ces hérétiques, qui se vantaient qu'ils nous sommes de nous-mêmes, et qu'ils commencent l'œuvre d'iniquité que l'antichrist commença. C'est dans le même sens que Jésus-Christ, en parlant de saint Jean-Baptiste, a dit qu'il était venu avant de lui. — *Matth. XVII, 10.*

4. *Ideo de mundo loquuntur*. Remarque encore est un apôtre du monde et de l'Évangile. Les hérétiques de tous les temps se sont toujours dit les organes de leur siècle, des hommes de progrès; et ils ont flatté l'opinion régnante.

5. *Qui non dicit Jesum*. C'est en lui grand principe, qui distingue les orthodoxes des hérétiques. Les orthodoxes acceptent l'Épître qui est écrite à ces esprits; ils sont soumis à nos décisions; mais les hérétiques sont les organes du monde, et suivent ses théories erronées. De là les deux camps qui représentent, l'un l'esprit de vérité, et l'autre l'esprit d'erreur.

Car. IV. — 1. *Nolite omni spiritus credere*. Spiritus vocat suggestionem, inspirationem doctrinam, suggestionem, quasi dicit: Nolite credere omni voci dei doctrinam, qui vobis suggestit. — *Si non probaverit spiritus*. Illos examinatos ad doctrinam apostolorum et Ecclésiasticam. — *In hoc cognoscitur spiritus Dei*. Hanc est regula ad cognoscendum spiritum, an sit ex Deo.

3. *Qui solent Jesum*. Negata vel Deum vel hominem. — *Et hic est antichristus*. Quia contrarius Christo, et qui procurator est Antichristi; unde gratia habent: hic est Antichristi. — *Quoniam venit*. Egredere, id est, venit, in presentia; non in praeterito, hoc est, aura venit. Syrus: *quem audistis venturum*, et *Et nunc iam in mundo est*. Non in personam, sed in spiritum id est, in suis persecutoribus. Hoc est quod ait Paulus: *Mysterium iam operatur iniquitatis*, II. Thess., 2, 7.

4. *Veniens ante spiritum Antichristi*, spiritum erroris et heresis. — *Major est Potestatis, scilicet Christus*, Spiritus ejus et doctrina evangelica.

5. *Ipsi de mundo sunt*. Hæretici non sunt ex Deo, sed ex mundo, quia amant opes, honores, voluptates mundi, de his loquuntur et prædicant, sicut esse a mundanis, qui non nisi mundana sapient, libenter audiantur.

6. *Nec ex Deo sumus*. Summa enim illi Dei, et a Deo sumus. — *Qui non dicit Deum*, audit non. Iuxta illud Christ: *Qui non audit, me audit; et qui non sperit, me sperat*. Lucæ 10, 16. — *In hoc cognoscimus spiritum veritatis*. Si non audiat, vel non audiat.

1. *Charissimi*, nolite omni spiritum credere, sed probate spiritus si ex Deo sint; quoniam multi pseudoprophetae exierunt in mundum.

2. In hoc cognoscitur spiritus Dei: omnis spiritus qui confitetur Jesum Christum in carne venisse, ex Deo est.

3. Et omnis spiritus qui solvit Jesum, ex Deo non est, et hic est antichristus de quo audistis quoniam venit, et nunc jam in mundo est.

4. Vos ex Deo estis, filii, et vicitis eum, quoniam major est qui in vobis est, quam qui in mundo.

5. A ipsi de mundo sunt; ideo de mundo loquuntur, et mundus eos audit. (à Jean. 8, 57.)

6. Nec ex Deo sumus. Qui non dicit Deum audit nos, qui non est ex Deo, non audit nos, in hoc cognoscimus Spiritum veritatis, et spiritum erroris.

7. *Charissimi*, diligamus nos in omnium quia charitas ex Deo est. Et omnis qui diligit, ex Deo natus est, et cognoscit Deum.

8. Qui non diligit, non novit Deum; quoniam Deus charitas est.

9. In hoc apparuit charitas Dei in nobis, quoniam filium suum unigenitum misit Deus in mundum, et vivamus propter eum. (à Jean. 3, 16.)

10. In hoc est charitas: non quasi nos dilexerimus Deum, sed quoniam ipse prior dilexit nos, et misit filium suum propitiationem pro peccatis nostris.

11. *Charissimi*, et sic Deus dilexit nos; et nos debemus alterutrum diligere.

12. A Deum nemo vidit unquam. Si diligamus invicem, Deus in nobis manet, et charitas ejus in nobis perfecta est. (à Jean. 1, 18. I. Tim. 6, 16.)

13. In hoc cognoscimus quoniam in eo inmanemus, et ipse in nobis, quoniam de spiritus suo dedit nobis.

14. Et nos vidimus et testificamur quoniam Pater misit filium suum Salvatorem mundi.

15. Quisquis confessus fuerit quoniam Jesus est filius Dei, Deus in eo manet, et ipse in Deo.

7. *Charitas ex Deo est*. De la spéculatif, l'Apôtre passe à la pratique. Il revient à l'charité et amant un caractère distingué du vrai chrétien. Mais la charité telle qu'il l'entend, est cette vertu universelle qui veut de Dieu, et par laquelle nous aimons le prochain pour Dieu, comme Jésus-Christ nous a aimés.

8. *Ipsi prius dilexerunt*. Il nous a aimés par un acte de sa bonté et de sa miséricorde. Puis il est évident que l'édification à la grâce est précedant gratuite, comme l'Épître l'a défini contre les pélagiens et les semi-pélagiens (St. Rom., V, 8; Tit., III, 5).

9. *Deum nemo vidit unquam*. Personne n'a vu Dieu lui-même; c'est une vue intuitive, tel qu'il est dans son essence; et saint Paul ajoute que personne ne peut le voir: *Nec videre potest* (I. Tim., VI, 16).

10. *Quisquis confessus fuerit*. Pour être dans l'union de Dieu, il faut reconnaître que Jésus-Christ est le Fils de Dieu, et confesser ses divinités devant les tribunaux des hommes, ce que nous ne craignons les supplices, par lesquels la violence arracher des chrétiens l'aveu contraire. Ces paroles étaient une exhortation au martyre.

11. *Charitas ex Deo est*. Quis est nihilominus Dei donum, et lege Dei sancta et caritate ad Deo communicata. — *Et omnis qui diligit*, est *Deo natus est*. — *Quicquam ex hoc charitate et amorem dilectorem vero Dei filius est*. — *Et cognoscit Deum*. Nam qui non diligit Deum, et proximum, ille non cognoscit Deum, per spiritum sanctum non novit.

12. *Nec ante Deum; quoniam Deus charitas est*. Qui non diligit, et in se amoris aliquid experientiam non habet, non potest intelligere qui est Deus, et qui quæsit charitas.

13. *In hoc apparuit charitas Dei in nobis*. In hoc ostendit Deus vitam suam charitatem erga genus humanum. — *Et vivamus pro eum*. Nunc quidem vitam gratiam, postmodum vero vitam gloriam.

14. *In hoc est charitas*. Divina amor in hoc diligit. — *Non quasi nos dilexerimus Deum*. Præterea, et hoc amoris omni propoçivum. — *Ipsi prius dilexerunt nos*. Præterea nos autem auxiliâ, gratia et benedictione. — *Propitiationem*. Habitum pro peccatis nostris abolerenda, pro nomine solo propitiatione.

15. *Nec nos debemus alterutrum diligere*. Cum enim Deus, qui rebus nostris nos indicat, quidquam respondeat nos, potestatem, reliquum est ut Deo amore in proximum nostrum benedictionem et amoris significationem, et effectus derivatum.

16. *Deum nemo vidit unquam*. Quasi dicit Diligite proximos; hanc enim dilectionem quasi in se collatum rejectis Deum. Hoc enim cum non viderimus, tamen al viderimus diligamus, et ipse invisibilis erit nobis presentissimus; et charitas, cuius ille socius est, in nobis particeps.

17. *In hoc cognoscimus quoniam in eo inmanemus*. Et adheremus pro gratiam et charitatem. — *Quoniam de Spiritu suo dedit nobis*. Participationem Spiritus, scilicet gratiam et charitatem que sunt dona Spiritus sancti. *Vel de Spiritu suo, id est, Spiritum suum*, nimirum spiritum charitatis.

18. *Et nos vidimus et testificamur*. Pertinet hæc ad verum D. vel ad Deum charitatem suam in nos ostendimus, misitque Filium; hoc enim confirmat testimonio suo et apostolorum, qui cum Christo in carne vixerunt.

19. *Deus in eo manet*. Per veram fidem et confessionem, cum charitatem includit, et que per dilectionem operatur. — *Et ipse in Deo*. Qui per fidem et dilectionem adheret.

7. Mes bien-aimés, aimons-nous les uns les autres; car l'amour est de Dieu, et tout homme qui aime est né de Dieu, et il connaît Dieu.

8. Celui qui n'aime point ne connaît point Dieu; car Dieu est amour.

9. C'est en cela que Dieu a fait paraître son amour envers nous, en ce qu'il a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui.

10. Et c'est un acte que consiste cet amour, que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais que ce n'est lui qui nous a aimés le premier, et qui a envoyé son Fils, la victime de propitiation pour nos péchés.

11. Mes bien-aimés, si Dieu nous a aimés de cette sorte, nous devons aussi nous aimer les uns les autres.

12. Car nul homme n'a jamais vu Dieu. Si nous nous aimons les uns les autres, Dieu demeure en nous, et son amour est parfait en nous.

13. C'est ce qui nous fait connaître que nous demeurons en lui, et lui en nous, et qu'il nous a rendus participants de son esprit.

14. Et nous avons vu, et nous rendons témoignage, que Dieu le Père a envoyé son Fils pour être le Sauveur du monde.

15. Quoique donc aura confessé que Jésus est le Fils de Dieu, Dieu demeure en lui, et lui en Dieu.

16. Et nous avons connu et crié l'amour que Dieu a pour nous. Dieu est amour; et ainsi quiconque demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui.

17. C'est en cela que consiste la perfection de notre amour envers Dieu, si nous sommes tels en ce monde que Jésus-Christ y a été, afin que nous ayons continué au jour du jugement.

18. La crainte n'est point avec la charité; mais la charité parfaite chasse la crainte, parce que la crainte est accompagnée de peur; et celui qui craint n'est point parfait dans la charité.

19. Amours donc Dieu, puisqu'il nous a aimés le premier.

20. Si quelqueun dit: J'aime Dieu, et qu'il baises son frère, c'est un menteur; car comment celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, peut-il aimer Dieu qui ne voit pas?

21. Et de plus, nous avons reçu ce commandement de Dieu, que celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frère.

16. Et nos cognovimus, et credidimus charitatem quam habet Deus in nobis. Deus charitas est; et qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo.

17. In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum: ut fiduciam habeamus in die iudicii; quia sicut ille est, et nos sumus in hoc mundo.

18. Timor non est in charitate; sed perfecta charitas foras mittit timorem, quoniam timor putam habet; qui autem timet, non est perfectus in charitate.

19. Nos ergo diligimus Deum, quoniam Deus prior dilexit nos.

20. Si quis dixerit quoniam diligit Deum, et fratrem suum oderit, mendax est. Qui enim non diligit fratrem suum quem vidit, Deum quem non videt quomodo potest diligere?

21. A Et hoc mandatum habemus a Deo, ut qui diligit Deum diligit et fratrem suum. [a. Joan. 13. 34. et 14. 12. Epist. 5. 2.]

CHAPITRE V.

De la véritable charité, et des trois qui rendent témoignage à Jésus-Christ. Du péché qui conduit à la mort.

1. Mais quiconque croit que Jésus est le Christ, celui-là est né de Dieu; et quiconque aime celui qui a engendré, aime aussi celui qui en a été engendré.

1. Omnis qui credit quoniam Deus est Christus, ex Deo natus est, et omnis qui diligit eum qui genuit, diligit eum qui natus est ex eo.

15. Timor non est in charitate. Cette crainte doit parler saint Jean, est cette lâcheté qui mène à l'apostasie. Elle n'a rien de commun avec l'attrition, qui implique la crainte des châtimens éternels, et un commencement d'amour de Dieu (cf. Joan. 24. 30. 31. sup. VI, sup. VI et sup. XI, sup. XIV, sup. XV, et cap. 5).

20. Deum quem non videt. Saint Thomas dit de ce sujet: Hoc modo argumentatur apostolus. Proponitur, quia est nobis visibilis; primo concludit nobis diligendum. Et sic enim que nobis visibilis, facit diligendum amorem, ut Gregorius ait dicit in quodam sermone (In Rom. hom. XII. Omne est visibile propter non diligit argui potest, nec Deum Deum diligit; non propter hoc quod proponitur est magis diligibile, sed quia prius diligibilis non credit. Deus autem est magis diligibilis propter majorem bonitatem (2. 2. q. XXXI, art. 1. ad 2.)).

Cap. V. — 1. Omnis qui credit. On peut distinguer dans ce chapitre trois choses: 1. la révélation de croire en Jésus-Christ et d'observer ses commandemens (1-3); 2. les témoignages

16. Et nos cognovimus, et credidimus charitatem. Nos raisons comparaisons, et dès omissions nous signifieront le mot charitatem qui rabes humanis per Christum salvatorum conculit. — Charitas, Græce, charitatem. — Deus charitas est. Dat causam cur dixerit, quia nos credidimus charitate, unde Syrus vocat: Deus enim charitatis est. Porro Deus est charitas et amor intractus in se, in nobis autem casualis, qui cum in pulvis producit et casat. — Et qui manet in charitate. Particula et ponitur pro igitur, idcirco; inferitur enim hoc que amor intractus in se, qui prosequitur: quæ dicit: Deus charitas est; ergo qui manet in charitate manet in Deo, cum sit unum idemque Deus et charitas. — Et Deus in eo. Quæ in tempore charitatis.

17. In hoc perfecta est charitas Dei nobiscum. Ex hoc signo cognoscimus perfectionem habere charitatem, ut nimirum, subiecta formaliter, extremi iudicii diem magne spe et confidentia prestolentur. — Cuius non est est. Nimirum sicut est Christus sanctus et immutabilis, ita et non commutari esse in hoc mundo ab omni lato peccati potestibus liberis.

18. Timor non est in charitate. Charitas non timet servitium, sed perfecta charitas hinc timorem acquirit. — Timor putam habet. Qui enim servitium timet, crescit expectatio peccati quam fovit. — Qui autem timet. Servitium, ut dicitur est.

19. Quoniam Deus prior dilexit nos. Quandoquidem ille nos prevenit sua charitate, et per nos nos amari amorem rependit.

20. Mendax est. Quia charitas Dei se extendit ad amorem proximi, quia est imago Dei, eamque condit et completitur. — Deum quem non videt. Quia natura comparatur est, ut amor et affectus rapiatur in sensibilia que videmus; quod enim subit in amore deo.

21. Et hoc mandatum habemus. Divina lex, que Deum jubet diligere, jubet etiam diligere proximum. In his divinis mandatis superiora lex ponit, et servabit. Matt. 23. 40.

Cap. V. — 1. Omnis qui credit. Fide viva que ad charitatem se extendit, et per dilectionem operatur. — Est Christus. Messias, redemptor et salvator mundi. — Ex Deo natus est.

2. In hoc cognoscimus quoniam diligimus motus Dei, cum Deum diligamus, et mandata ejus faciamus.

3. Hoc est enim charitas Dei, ut mandata ejus custodiamus; et mandata ejus gratia non sunt.

4. Quoniam omne quod natum est ex Deo, vincit mundum, et hæc est victoria, que vincit mundum, fides nostra.

5. A Quis est qui vincit mundum, nisi qui credit quoniam Jesus est Filius Dei? [a. I. Cor. 13. 57.]

6. Hic est qui venit per aquam et sanguinem, Jésus Christus; non in sanguine solum, sed in aqua et sanguine. Et spiritus est qui testificatur, quoniam Christus est veritas.

7. Quoniam tres sunt qui testimonium dant in celo: Pater, Verbum, et Spiritus sanctus; et hi tres unum sunt.

attestent la divinité de l'humanité de Jésus-Christ (9-15); 4. la gravité de péché que commettent ceux qui le mérit (16-21). Cette division montre l'unité et l'enchânement de ce chapitre, et peut se faciliter l'intelligence. — Et quoniam qui diligit. De la subtilité du langage, saint Jean arrive à une conclusion pratique fondée sur ce principe, c'est que est celui qui aime. Père aime ses enfans, et qu'il veuille qu'on les aime. Par conséquent, celui qui n'aime pas Jésus-Christ ou les chrétiens qui sont ses frères, ne peut plaire à Dieu le Père.

2. Et mandata ejus faciamus. L'Apôtre insiste d'autant plus sur l'observation des commandemens que les hérétiques de son temps se prétendaient exemptes et s'attachaient leurs paradisus en donnant toute liberté à leurs passions.

3. Et mandata ejus gratia non sunt. C'est la condamnation des protestans, qui ont prétendu que l'observation des commandemens était impossible, et du Père de Jansénisme, qui a soutenu qu'il y avait certains préceptes impossibles (cf. Google Trid. VI, Sess. can. 18).

5. Quis est qui vincit mundum. Saint Jean oppose ici dans sa pensée les mauvais des chrétiens aux mauvais des hérétiques, et c'est un argument que saint Augustin a appliqué plus tard aux manichéens apostatament.

6. Non in aqua solum. En disant la charité, l'Écriture et ses adaptés suppose que la vertu divine était venue en lui dans son baptême, mais qu'elle s'y était plus dans sa passion. C'est évidemment à cette erreur que saint Jean fait allusion.

Nativitate spiritali et divina, que fit per fidem, charitatem et gratiam, que fit non tantum amica, sed et filia et heres Dei, ad consors divina nature. H. Petr. 1. 2. — Et omnis qui diligit eum qui genuit. Omnis qui Deum libetiam omnium genitorum diligit, debet etiam diligere eum ad se genitorem, si est, id est, debet qui quodam Patris filii sunt et fratres nostri.

2. In hoc cognoscimus. Constatimur, cognovimus factimus, ostendimus, convincimus, Beati Thomæ in summa de diligimus. — Et mandata ejus gratia non sunt. Si enim mandata Dei servamus, propter dubio etiam mandatum diligimus, quia hoc non est divina mandata.

3. Hoc est enim charitas Dei. Charitas Dei in hoc consistit. — Et mandata ejus gratia non sunt. Allostis ad illud Christi: In hoc mundo non est, et omnis natura esse. H. Petr. 1. 30. Mandata Dei non sunt gratia, respectu legis veteris, ne sunt gratia, nisi sunt gratia domini illa redditis servatis.

4. Omne quod natum est ex Deo. Videri debet, n. 1. — Vincit mundum. Mandi cupiditate et terrores qui resistunt charitati, et vixit mandatum Dei difficile reddunt. — Et hoc est victoria. Id est, vincens et victor: proprie enim victoria non vincit, sed puppa vincit contra qui partem vitiorum. — Filii nostri. Non nota et otiosa, sed charitate et bonis operibus vestra.

5. Nisi qui credit. Credo enim aperit, sperando invocant; invocando amant Christum, quia gratia roboratur vincit mundum.

6. Hic est qui venit per aquam et sanguinem. Hic est Messias qui venit ut suo sanguine orbem redimeret, et aqua baptismi existeret. — Non in aqua solum. Non contentus aqua sola ablere, quod illi laboribus non fuerat, sed etiam sanguine suo per passionem et mortem, ut se intelligeremus quanta nos charitate diligeret. — Et spiritus. Sanctus, ut Testificatur. Testatur est dum Christus vixeret, per eum miraculis patrum; post mortem vero Christi et resurrectionem ab eo missis in apostolos, per eorum ora testatus est, et predicavit ubique quod Christus est veritas.

7. Quoniam tres sunt qui testimonium dant. Sensus est: omnino tres Personæ SS. Trinitatis in celo et de celo, tum angustis, tum maxime humanis testimonium perhibent Christo, quod alicuius ipse sit verus Messias. Dicitur Petrus, dum in baptismo testatur: Tuus es Christus, Matt. 3. 17; et 17. 5, publice proclamavit: — Hic est Filius meus dilectus... quem amabo. Spiritus sanctus, dum donavit in Christum in specie columbe, et effudit se proximum. Testatur est dum Christus vixeret, per eum miraculis patrum; post mortem vero Christi et resurrectionem ab eo missis in apostolos, per eorum ora testatus est, et predicavit ubique quod Christus est veritas.

8. Il y en a trois qui rendent témoignage dans la terre, l'esprit, l'eau et le sang; et ces trois sont une même chose.

9. Si nous recevons le témoignage des hommes, celui de Dieu est plus grand; or c'est Dieu même qui a rendu ce grand témoignage de son Fils.

10. Celui qui croit au Fils de Dieu, a donc lui-même le témoignage de Dieu, mais celui qui n'y croit pas fait Dieu menteur, parce qu'il ne croit pas un témoignage que Dieu a rendu de son Fils.

11. Et ce témoignage nous apprend que Dieu nous a donné la vie éternelle, et que c'est dans son Fils que nous le trouvons cette vie.

12. Celui qui a le Fils, a la vie, et celui qui n'a point le Fils, n'a point la vie.

13. Je vous écris ces choses, afin que vous sachiez que vous avez la vie éternelle, vous qui croyez au nom du Fils de Dieu.

14. Et ce qui nous donne de la confiance en Dieu, est qu'il nous a donné tout ce que nous lui demandons, qui est conforme à sa volonté.

15. Et nous savons qu'il nous sauve en tout ce que nous lui demandons, parce que nous savons que nous avons déjà reçu l'effet des demandes que nous lui avons faites.

16. Qui seil fratrem suum peccat,

8. Et si tres non sunt. D'après le Grec: Ces trois témoins ne sont pas d'une seule et même nature, mais leur témoignage se rapporte au même but. Voyez dans ce passage, peut-être le plus difficile du Nouveau Testament, le savant travail de M. Lehir; *Les trois témoins célestes (Épîtres bibliques)*, tom. II, au commencement.

9. Si testimonium hominum. Si d'après la loi nous acceptons le témoignage de deux ou trois hommes, à plus forte raison devons-nous recevoir le témoignage des trois personnes divines.

11. Et hæc vita in filio ejus est. Cette vie est dans son Fils comme dans sa source, et c'est de sa plénitude que découle sur nous les grâces qui nous la font mériter (St. Jean, I, 16).

15. Est peccatum ad mortem. Origène, Tertullien et quelques autres ont entendu par là

8. Et tres sunt. Trois témoins. Point allum témium trinitatem, sed gratiam, que testimonium dat Christo, quod Deus ait et deus Filius, ut cognoscitur quod ejus nomen est opus viciniam mundum; quodque nomen est deus et spiritus sanctus. — Et terra. — Spiritus. Quod Christus clamans emisit in terram, ostendit illum fuisse et esse Deum, unde videtur desiderio sui ad alterum Apollon, quia sic dicimus apostolus, etc. *Vide de hoc Philo de Agr. Maco, l. 2, § 2. Hoc enim mundum dicitur, et estante Christi miracula sunt, indicium sunt voluntate mori, non infirmitate. — Aqua, et sanguis. Quam de latere Christi profuerunt, et verum hominum jussum ostenderunt. — Et si tres non sunt. In unum et idem testimonium consistunt, probantur Christus esse verum Deum et verum hominem.*

9. Si testimonium hominum accipimus. Admittimus, ut illi fidem habemus. — Testimonium Dei majus est. Dignitate, auctoritate, veritate et certitudine; in quoque illi multo magis fidem adhibere debemus. — Testimonium testimonium est de Filio suo. Deus ipse non testimonium Filii sui divinitatem confirmavit.

10. Habet testimonium Dei in se. Habet in se per fidem veritatem bene testatum a Deo, quod Christus ait Filium Dei. — Manducans facit eum. Quia illius testimonium non admittit, tangitiam a veritate abstrahit.

11. Et hæc est testimonium. Hæc est pars divini testimonii jam dicti; Deus enim testatur id quod sequitur, nimirum quod Christus vitam æternam dedit nobis, cum sit receptor et salvator nostre. — Quoniam. Or, quod. — In Filio. Per fidem, id est, per fidem in Filium.

12. Qui habet Filium. Per fidem, amorem et obedientiam, credendo, amando, obediendo et admirando illi. — Habet vitam. Gratia in se, et gloria in spe.

13. Vitam habetis æternam. Inebetam, qui esse semper gloriam, et per seipsum.

— In nomine Filii Dei. In filium Dei.

14. Et hæc est fiducia. Hæc est sententia habetur supra cap. 2, n. 21. Vide illi dicta. — Hæc est fiducia. Fides enim parit fiduciam. — Secundum voluntatem ejus. Quod ejus voluntati et legi conforme sit. — Audiit nos. Audiuit et postulata concedit.

15. Petitiones. Et que postulata sunt.

16. Qui seil fratrem suum peccatorem non ad mortem. Quam dicit: Dixi enim qui

9. Et tres sunt qui testimonium dant in terra; Spiritus, et aqua, et sanguis; et hi tres unum sunt.

10. Si testimonium hominum accipimus, testimonium Dei majus est; quoniam hoc est testimonium Dei, quod majus est, quoniam testimonium est de Filio suo.

11. Qui credit in Filium Dei, habet testimonium Dei in se. Qui non credit Filio, mendacem facit eum; quia non credit in testimonium quod testimonium est Deus de Filio suo. [a. Jean. 3, 36.]

12. Et hoc est testimonium, quoniam vitam æternam dedit nobis Deus. Et hæc vita in Filio ejus est.

13. Qui habet Filium, habet vitam; qui non habet Filium, vitam non habet.

14. Hæc scribo vobis, ut scitis quoniam vitam habetis æternam, qui creditis in nomine Filii Dei.

15. Et hæc est fiducia quam habemus ad nos, quia quodcumque petimus, secundum voluntatem ejus, audit nos.

16. Et scimus quia audit nos quidquid petimus; scimus quoniam habemus petitiones quas postsumus ad eo.

16. Qui seil fratrem suum peccat,

peccatum non ad mortem, peccat, et datur ei vita, peccatum non ad mortem. Est peccatum ad mortem; non pro illo dico ut roget quis.

17. Omnis iniquitas peccatum est; et est peccatum ad mortem.

18. Omnis qui omnis qui natus est ex Deo non peccat; sed generatio Dei conservat eum, et malignus non tangit eum.

19. Scimus quoniam six Deo sumus, et mundus totus in maligno positus est.

20. Et scimus quoniam Filius Dei venit, et dedit nobis sensum ut cognoscamus verum Deum, et simus in vero Filio ejus. Hic est verus Deus et vita æterna. [a. Luc. 23, 43.]

21. Filii, custodite vos a simulacris. Amen.

le péché mortel par apposition au péché véniel, mais ce sentiment est inacceptable. L'Apôtre dénonce l'Épistolaire, car il a pour but d'empêcher les chrétiens de retourner sur leur pas à l'idolâtrie, comme on le voit par les derniers mots de cette Épître (vers. 21). C'est le crime contre lequel s'élevait saint Pierre (I, 1. Eccl. 11, 20) et saint Paul (Hebr. VI, 4 et seq.). C'était la faute qui était le plus à craindre dans les circonstances où on se trouvait. — Non pro illo dico ut roget quis. L'Apôtre ne défend pas absolument de prier pour eux; mais il leur donne aux fidèles la confiance qu'ils seront exaucés.

19. Et mundus totus. Le monde, c'est-à-dire la partie de l'humanité qui se trouve en dehors de l'Église; et qui se compose des Juifs et des païens. Jésus-Christ est venu nous délivrer sur les erreurs dans lesquelles le monde entier est enseveli. La dernière recommandation de l'Apôtre aux fidèles, est qu'ils ne retournent pas aux idoles en apostatisant la vraie foi.

credidit in Christum omnia impetrare, accipio peccatum proximi ad mortem, pro quo explando si quis oraverit, non audio certam imperpetuum quæ ferretur. Per peccatum ad mortem intelligit quodvis peccatum gravissimum, quod ob sui enormitatem, vel consuetudinem, obstinaciam et malitiam juxta legem communem, per gratiam quam Deus ordinare dare solet, est etiam in immoventibus, incorrigibilis et insanabilis. Particulariter autem videtur apostolus per peccatum ad mortem intelligere apostatiam a Christi fide et Ecclesia, in quam quis incidit, et nulli in ea permittitur usque ad mortem.

17. Omnis iniquitas peccatum est. Vide dicta c. 8, n. 4, ubi hæc eadem habetur sententia. Scimus est: nisi tuam peccatorum species, quoniam altera est ad mortem, altera non item. Iniquitas dicitur, injustitia, est quidem peccatum, et grava, sed non est ad mortem. — Et est peccatum ad mortem. Et est alia species peccati de quo numero superiori, qui est peccatum ad mortem.

18. Omnis qui natus est ex Deo, non peccat. Vide dicta c. 3, n. 6 et 9, ubi eadem que hinc habetur. — Sed generatio Dei conservat eum. Gratia per generationem divinam accipit, qui factus est adoptivus Dei Filium. — Malignus. Diabolus.

19. Et Deo sumus. A Deo geniti per baptismum. — Mundus totus in maligno positus est. Malignus, impietatis; peccatis omni peccatis repletus.

20. Dedit nobis sensum. Accipere, quod byrsa verbi intelligitur, mensis illustrationem, cognitionem divinam, sensum et gustum verum divinam. — Et simus in vero Filio ejus. Per fidem, gratiam et charitatem.

21. Custodite nos. Cavete. — Simulacris. Idolis.

DEUXIÈME ÉPÎTRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE UNIQUE.

Saint Jean exhorte Électe et ses enfants à demeurer fermes dans la foi.

1. Le prêtre, à la dame Électe et à ses enfants, que j'aime dans la vérité, et qui ne sont pas aimés de moi seul, mais que tous ceux qui connaissent la vérité aiment comme moi.

2. Pour l'amour de cette même vérité qui demeure en nous, et qui sera en nous éternellement.

3. Que Dieu le Père, et Jésus-Christ, Fils du Père, vous donnent la grâce, la miséricorde et la paix, dans la vérité et dans la charité.

4. J'ai eu bien de la joie de voir quelques-uns de vos enfants qui marchent dans la vérité, selon le commandement que nous en avons reçu du Père.

5. Et je vous prie maintenant, madame, (non comme vous écrivant un commandement nouveau, mais cela-là même que nous avons reçu dès le commencement,) que nous ayons une charité mutuelle les uns pour les autres.

6. Et la charité consiste à marcher selon les commandements de Dieu. C'est là le commandement qui nous a été reçu d'abord, afin que vous l'observiez.

7. Car c'est ainsi élevé dans le monde plusieurs :

1. *Senior.* Cette Épître peut se diviser en deux parties : le Saint Jean félicite Électe de la foi et de la vertu qu'il a vues dans ses enfants, et les exhorte tous à s'affermir dans le bien (1-3) ; Et il les engage à finir les hérétiques au point de ne pas même saluer ces sectateurs (4-8) — *Senior Elector.* Saint Jean était très-âgé quand il écrivit cette lettre ; mais le titre qu'il prend marque moins son âge que son dignité épiscopale.

2. *Sis sobrietas gratia.* Ce s'écrit restoribus le salut d'usage avec tous les souhaits qu'un Apôtre pouvait faire pour ses chrétiens qui n'avaient besoin que d'encouragement.

3. *Non tangam mandatum novum.* Ce verset et les suivants se retrouvent presque textuellement dans la 1^{re} Épître (ch. II, 7 ; IV, 2 ; et V, 8).

7. *Quoniam multi seductores.* C'était l'erreur des basilidiens, des docètes et de la plupart des gnostiques, qui soutenaient que le corps de Christ n'était pas véritable.

1. *Senior. Hic scriptor.* Il est, *presbyter et senior.* Pomitit positivus pro comparativo, idcirco vulgaris dicitur *senior*; nam Joannes omnibus apostolis superioribus, omnes episcopos, et dignitate, sic etiam etate superabat. — *Electa dominus.* Electa videtur esse romana matrona aliquis sibi appellata. Hæretici tamen et alii probabiliter putant nomine Electa Ecclesiam aliquam intelligi. — *Quos ego diligo in veritate.* Scilicet religionis christianæ.

4. *Propter veritatem quam permansit in nobis.* Diligo eos in veritate, quia ipsi constantiter adherent veritati christianæ et charitati, quam permansit nobiscum in hac vita, et porro permansurum in celesti gloria.

3. *Pax.* Nominis pacis mos est Hebræis omnis generis prosperitatis et felicitatis significans, ut sæpe dictum est. — *In veritate et charitate.* Ut permanserit et observatis in veritate et charitate.

4. *Inveni de filiis tuis.* Inveni filios tuos. — *Ambulantes in veritate.* Vitam instrumentum ad servam Evangelii. — *A Patre, A Dno Patre,* qui per Christum Filium precepta dedit vivendi, et regulam recte sentiendi.

5. *Non tangam mandatum novum.* Mandatum enim dilectionis, de quo hic loquitur apostolus, est mandatum veteris, quippe legis naturalis, et datum etiam Hebræis in veteri lege Levit. 19, 18. — *Sed quod habuimus ab initio.* Quammodum ab initio christianismi institutum sumus.

6. *Et hæc est charitas.* In hac carnitur, in hoc consistit charitas. — *Hoc est enim mandatum charitatis.* — *Ut quomodo ab initio.* Quammodum ab initio christianismi institutum est. — *In eo ambulatis.* In veritate et charitate christiana progrediemini.

7. *Quoniam multi seductores.* Quasi dicitur : Moxit ut in mandato veritatis et charitatis persequeretur, quia multi seductores colunt in mundum, qui hæc veritatem et Christi charitatem conantur eversione. — *Qui non confitentur.* Qui Christi adventum et incarnationem Verbi negant. — *Hic est seductor, et antichristus.* Quispiam ille sentit et docet, Impostor est et antichristus, Christum contrarius, et persecutor Antichristi veniens in fine mundi.

runt in mundum, qui non confitentur Jesum Christum venisse in carnis : hic est seductor, et antichristus.

8. Videte vosmetipsos, ne perdatis que operati estis, sed ut mercedem plenam accipiatis.

9. Omnia qui recedit, et non permanet in doctrina Christi, Deum non habet; qui permanet in doctrina, hic et Patrem et Filium habet.

10. Si quis venit ad vos, et hæc doctrinam non afferit, nolite recipere eum in domum, nec ave si disertis.

11. Qui enim dicit illi, ave, communiat operibus ejus malignis.

12. Plura habens vobis scriberem, non lui per chartam et atramentum; spero enim me futurum apud vos, et os ad os loqui; ut gaudium vestrum plenum sit.

13. Salutem te filiis sororis tue Electæ.

10. *Nolite recipere eum.* Saint Jean en agissant ainsi avec les hérétiques. Saint Irénée rapporte (De Hæres. lib. III, cap. 3) qu'étaient si bas un jour sa haine et son aversion contre les hérétiques. Tant les apôtres et les disciples, ajoute saint Irénée, avaient peur de communiquer, même de paroles, avec ceux qui corrompaient la vérité.

8. *Videte vosmetipsos.* Cavete vobis. — *Ne perdatis que operati estis.* Ne buorum operum factorum factorum periculum faciat. — *Plenam Copiam, abundantiam.*

9. *Deum non habet.* Anticum aut patrem. — *Hic et Patrem et Filium habet.* Et consequenter Spiritum sanctum, qui est amor et cœcus Patris et Filii.

10. *Et hæc doctrinam non afferit.* Sed illi contraria et repugnantis docet. — *Ne ave et disertis.* Ne salutate quidem sum qui est injuriosus.

11. *Communiat operibus ejus malignis.* Quia salutando hæreticum falsa dogmata sparagant, videtur dogmati et hæresi ejus favere, et approbare, et erroris illius aliquo modo probare, quam amice salutari.

12. *Nolui per chartam et atramentum.* Noli chartam committere. — *Os ad os.* Cœcum. — *Ut gaudium vestrum plenum sit.* Abundantiam et exuberantiam. Viva enim vox doctoris, presertim talis qualis erat S. apostolus, longe plus gaudii, doctrinæ, pietatis et consolations erant aliorum, quam vox mortua.

13. *Salutem te filiis sororis tue Electæ.* In greco est, *rac saluta*; ouz rac Electæ, et sensus esse potest : salutem te filiis sororis tue, tui, inquam, quem os Electæ. Unde Biblia gallica, *Salute Mariane,* legunt : *Salutem te filiis sororis tue, Electæ,* il est, o Electæ, in tuo salutem esse. Qui putant nomine Electæ significare Ecclesiam aliquam, ita interpretantur; quasi dicit : Te, o electa Ecclesia, Corinthorum, verbi gratia, salutem te filiis sororis tue, scilicet filias electæ Ecclesie in Episcoporum.

imposteurs, qui ne confessent point que Jésus-Christ est venu dans une chair véritable. Celui qui se le confesse point est un seducteur et un antichrist.

8. Prenez donc garde à vous, afin que vous ne perdiez pas les œuvres que vous avez faites; mais que vous en receviez une pleine récompense.

9. Car quiconque ne demeure point dans la doctrine de Jésus-Christ, mais s'en éloigne, ne possède point Dieu; et quiconque demeure dans la doctrine de Jésus-Christ, possède le Père et le Fils.

10. Si quelqu'un vient vers nous, et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison, et ne le saluez point.

11. Car celui qui le salue participe à ses mauvaises actions.

12. Quelque chose j'eusse plusieurs autres choses à vous écrire, je n'ai pas voulu le faire sur du papier, et avec de l'encre, espérant aller vous voir, et vous entretenir de vive voix, afin que votre joie soit pleine et parfaite.

13. Les enfants de votre sœur Électe vous saluent.

UNIVERSITÄT
DE BIBLIOTECAS

TROISIÈME ÉPÎTRE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE UNIQUE.

Saint Jean recommandant à Gaïus des ministres de l'Évangile.

1. Le prêtre, à mon cher Gaïus que j'aime dans la vérité.

2. Mon bien-aimé, je prie Dieu que tout soit chez vous en aussi bon état, pour ce qui regarde vos affaires et votre santé, que je sais qu'il y est pour ce qui regarde votre âme.

3. Car je ne suis fort joyeux, lorsque les frères qui sont venus tel ont rendu témoignage à votre piété sincère, et à la vie que vous menez selon la vérité.

4. Je n'ai point de plus grande joie que d'apprendre que mes enfants marchent dans la vérité.

5. Mon bien-aimé, vous faites une bonne œuvre d'avoir un soin charitable pour les frères, et particulièrement pour les étrangers.

6. Qui est rendu témoignage à votre charité, en présence de l'Église. Et vous ferez bien de les faire conduire et assister dans leurs voyages d'une manière digne de Dieu.

7. Car c'est pour la gloire de son nom qu'ils sont partis sans recevoir aucune assistance des Gentils.

1. *Senior Gaio.* Cette Epître commence et se termine comme la précédente. Elle est écrite aussi en deux parties : 1° Le prêtre fait l'éloge de Gaïus et de ses vertus hospitalières (1-8) ; 2° Il blâme Diotryphes qui avait une conduite opposée, et rend un excellent témoignage à Démétrius qui était probablement le porteur de cette lettre (9-14).

4. *Quam et antium filios meos.* Ces paroles indiquent que Gaïus avait été converti à la foi par saint Jean.

7. *Nihil accipientes et gentibus.* On voit que ces prédicateurs étaient des missionnaires qui annonçaient l'Évangile aux Gentils sans rien en accepter, pour leur ôser tout lieu de croire qu'ils étaient venus par des motifs d'intérêt. C'est pour cette raison que saint Paul nous apprend qu'il ne voulait jamais rien recevoir des Corinthiens.

1. *Senior.* Vnde dicta epistola superioris, n. 1. — *Gaio.* Auctores passim censent Gaïum hunc fuisse Corinthiensem illum, cuius mentionem facit S. Paulus ad Rom. c. 16, n. 20, cum alibi dicitur fuisse eorum hospes curas, et ad Cor. Epistol. 1, cap. 1, n. 14: *Memento curas nostras hospitium et gratiam et dilectionem.* — *In veritate.* Ex animo et sincero.

2. *De omnibus.* Sicut omnino bene habet, ita opto te per omnia bene habere, ut interpretatur Vatablus. Itaque de quibuslibet fratribus est ac in omnibus. — *Quodvis facio.* Ety, quicquid voveris, oro. — *Prospere te quiescat.* In omnibus tuis negotiis et vitæ tuae prospere agere.

3. *Veritati tuae.* Veritati fidei, charitatis, beneficentiae et morum tuorum probatorum. — *Sicut tu in veritate ambulasti.* Cognovi ex fratribus te in veritate fidei ambulare, veram habere charitatem, etc. Vix particulae sicut bene explicatur italice phrasim: *Ho videtur come consensisse bene etc.*

4. *Majorem horum.* Majorem habet, est gratiosus. — *Non habeo gratiam.* Interpretor legi, gratia; sed nihil omnino legent gratia, id est gratiam. Unde Syrus: *Major ille laudis iustitiam habet, quam ut antium filios meos amitteret in veritate.* — *In veritate.* Vnde dicta numero precedenti.

5. *Fideliter facis.* Ut deus fideliter, scilicet christianissime, Vatablus, facis rem tuam fide dignam. Vix sonans est: fidelis est Christo; nam fidelitatem quam Christo in baptismo accepimus, dixit, missa premissa. Spondunt autem te vitam juxta Christi precepta institutum. — *Quidquid operaris in fratres.* Quicquid facis in obsequium fratrum, ne precipue peregrinorum.

6. *Qui testimonium reddiderunt.* Qui peregrini, ad sua ecclesiam in patriam reverti, laudibus celebrant omnibus virtutibus charitatem suam. — *Quos beneficiis, deducis.* Quos si instructo perrexit rebus necessariis ad iter, bene feceris, verbi gratia, addidit. Hinc comes contra latrones, dando litteras commendaticias, viatico juvando, etc. — *Digne Deo.* Liberaliter, ut deus tui facere qui amicos Dei bene faciat, et omni quocumque proximo passibilis tribuatur, Deo tribui. — *Quasvis facies tui estis.* Profratris meae existitis, nihil facitis. Matth., c. 25, n. 40.

7. *Pro nomine eius.* Ut evangelium predicent; vel quia pro nomine eius exilio

8. Nos ergo debemus suscipere humiliter, ut cooperatores sinus veritatis.

9. Scripsissem forsitan Ecclesiam; sed je qui aliam primatum gerere in ecclesia, non recipi so.

10. Propter hoc ut videro, commendo ejus opera, quam facit, veris magis garris in nos; et quasi non est ista sufficiens, neque ipse suscipi fratres, et eos qui suscipiunt, prohibet et de Ecclesia eicit.

11. Charissime, noli imitari malum, sed quod bonum est. Qui benefacit, ex Deo est; qui male facit, non vidit Deum.

12. Demetrio testimonium reddidit ab omnibus, et ab ipsa veritate; sed et nos testimonium perhibemus, et nosti quoniam testimonium nostrum verum est.

13. Multa habui tibi scribere: sed nolui per atramentum et calamus scribere tibi.

14. Spero autem proxima te videre, et os ad os loquar. Pax tibi, Salutatio amici. Saluta amicos nominatum.

9. *Diotryphes.* Ce personnage est incertain. Saint Jean nous fait voir que c'était un esprit orgueilleux, qui tenait à dominer dans l'Église à laquelle il appartenait; mais rien ne prouve qu'il ait été évêque.

11. *Qui benefacit.* Ceci se retrouve dans la 2^e Epître (ch. III, § 10; ch. V, 10).

12. *Demetrio.* On ne sait pas non plus de qu'étais Demetrio. Peut-être était-ce un prêtre de la même Église que Gaïus et Diotryphes.

13. *Nihil accipientes et gentibus.* Quia gratis gentibus predicant Evangelium, ac vicarium quantum accipiunt ex evangelio. Vix quia, cum sint christiani, nullum cum gentibus commercium habere voluerunt, nec illorum opibus sustentari.

6. *Ut cooperatores sinus veritatis.* Ministrando necessarii illis qui veritatem predicant.

9. *Sed je qui aliam primatum gerere in ecclesia.* Id est, inter illas. Vnde Diotryphes vix potens fuisse, insolens et arrogans, qui in Ecclesia dominari, fidelibus precescere, quibusque vix specialia arrogare mactabat. Aliqui censent fuisse episcopum, qui sancti Joannis apostolicae non recipere, nec illi subdi vellet, aut alius modis, litteras aut precepta accipere et effectus dare.

10. *Commendabo ejus opera.* Vatablus, quod Vatablus et Paccinus verumt dictio; Budeus vero in commentariis lingua graeca, *judicabo*, est enim verbum forensis. *Syrus, memento* operam ejus. — *Verbis magis garris in nos.* Calumnias in nos conficiens, sed insensé, quod indiget verbum graecum, *globoque*, quod magis significat. — *Profratres.* Christianos. — *De Ecclesia eicit.* Tunc de loco et costu Ecclesiam, praeremittit in agnos et coarctio post eucharistiam; tum de ipsa Ecclesia congregatio per excommunicationem.

11. *Noli imitari malum.* Exemplum Diotryphi est conjunctioque alterius male agens. — *Et os ad os loquar.* — *Vix enim scitis Deum.* Deum practice non novit, non quomodo gerere se debent versus veri Dei cultor. Alludit ad illud prima epistole, c. 3, n. 6: *Omnia qui peccant, non vident Deum.*

12. *Demetrio testimonium reddidit ab omnibus.* De hospitalitate, prohibita et ceteris virtutibus christianis. — *Et ab ipsa veritate.* Vnde enim ejus facta consentit factum.

13. *Nihil per atramentum et calamus.* Nihil enim charta committitur, quia brevis coram loquatur inter nos.

14. *Pax tibi.* Utilitas Hebraea salutatio, qui sinis felicitatis genus precatur.

8. Nous sommes donc obligés de traiter favorablement ces sortes de personnes; pour travailler avec elles à l'avancement de la vérité.

9. J'aurais écrit à l'Église, mais Diotryphé, qui aime à y tenir le premier rang, ne veut point nous recevoir.

10. C'est pourquoi, si je viens jamais chez vous, je ne représenterai quel est le mal qu'il commet en venant contre nous des médisances malignes; et ne se contentant point de cela, non seulement il ne reçoit point les frères, mais il empêche même ceux qui voudraient les recevoir, et les chasser de l'Église.

11. Mon bien-aimé, n'imites point ce qui est mauvais, mais ce qui est bon. Celui qui fait bien est de Dieu; mais celui qui fait mal ne connaît point Dieu.

12. Tout le monde rend un témoignage avantageux à Démétrius, et la vérité même le lui rend. Nous le lui rendons aussi nous-mêmes; et vous savez que notre témoignage est véritable.

13. J'aurais encore plusieurs choses à vous dire; mais je ne veux point le faire par écrit.

14. Parce que j'espère vous voir bientôt, et que nous nous entretiendrons l'un l'autre de vive voix. La paix soit avec vous. Nos amis d'ici vous saluent. Saluez aussi de ma part nos amis qui sont chez vous, chacun en particulier.

11. *Qui benefacit.* Ceci se retrouve dans la 2^e Epître (ch. III, § 10; ch. V, 10).

12. *Demetrio.* On ne sait pas non plus de qu'étais Demetrio. Peut-être était-ce un prêtre de la même Église que Gaïus et Diotryphes.

13. *Nihil accipientes et gentibus.* Quia gratis gentibus predicant Evangelium, ac vicarium quantum accipiunt ex evangelio. Vix quia, cum sint christiani, nullum cum gentibus commercium habere voluerunt, nec illorum opibus sustentari.

10. *Commendabo ejus opera.* Vatablus, quod Vatablus et Paccinus verumt dictio; Budeus vero in commentariis lingua graeca, *judicabo*, est enim verbum forensis. *Syrus, memento* operam ejus. — *Verbis magis garris in nos.* Calumnias in nos conficiens, sed insensé, quod indiget verbum graecum, *globoque*, quod magis significat. — *Profratres.* Christianos. — *De Ecclesia eicit.* Tunc de loco et costu Ecclesiam, praeremittit in agnos et coarctio post eucharistiam; tum de ipsa Ecclesia congregatio per excommunicationem.

11. *Noli imitari malum.* Exemplum Diotryphi est conjunctioque alterius male agens. — *Et os ad os loquar.* — *Vix enim scitis Deum.* Deum practice non novit, non quomodo gerere se debent versus veri Dei cultor. Alludit ad illud prima epistole, c. 3, n. 6: *Omnia qui peccant, non vident Deum.*

12. *Demetrio testimonium reddidit ab omnibus.* De hospitalitate, prohibita et ceteris virtutibus christianis. — *Et ab ipsa veritate.* Vnde enim ejus facta consentit factum.

13. *Nihil per atramentum et calamus.* Nihil enim charta committitur, quia brevis coram loquatur inter nos.

14. *Pax tibi.* Utilitas Hebraea salutatio, qui sinis felicitatis genus precatur.

PRÉFACE

SUR L'ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JUDE.

L'apôtre saint Jude est désigné par saint Marc (iii, 18), sous le nom de *Thadde*, qui signifie en syriaque *louange, confession*. Saint Matthieu (x, 3) lui donne le nom de *Lebbée*, qui, d'après saint Jérôme, veut dire *intelligent, spirituel*. Saint Luc l'appelle frère de Jacques (Luc, vi, 16; Act., i, 13), sans doute pour le distinguer de Judas Iscariotes, et c'est le titre que prend saint Jude au commencement de cette Epître.

Saint Jacques, dont il était le frère, était saint Jacques le Mineur, Evêque de Jérusalem, appelé le frère du Seigneur (Matth., xiii, 35). D'après Nicéphore, Isidore et les Martyrologes, saint Jude évangélisa la Judée, la Samarie, l'Idumée, la Syrie et la Mésopotamie.

Il n'adressa son Epître à aucune Eglise particulière, mais en général à tous les Juifs convertis dont il s'était spécialement occupé. Avant vu les ravages que causaient parmi eux les simoniens, les nicolaites, les corinthiens et les gnostiques, il leur écrivit pour les mettre en garde contre les pièges qui leur étaient tendus par ces séducteurs. S'adressant aux mêmes chrétiens que saint Pierre et voulant les prémunir contre la même contagion, saint Jude imite les Epîtres de chef des Apôtres, en reproduit souvent les pensées et les expressions, en y ajoutant les traits et les images que lui suggère son génie particulier.

Ainsi, après les avoir démasqués comme des enfants de Caïn, des disciples de Balaam, des imitateurs de Coré, il les appelle des rades sans eau, emportés par les vents, des arbes d'automne sans feuilles et sans fruits, des étoiles errantes qui disparaissent après avoir brillé un instant, des vagues mugissantes dont l'écume sale et noire ne rejette que des ordures dégoûtantes. L'histoire a montré toute l'exactitude et toute la profondeur de ces énergiques images.

Cette Epître étant évidemment une imitation des Epîtres de saint Pierre, un résumé des mêmes pensées fait avec originalité, il est manifeste qu'elle est postérieure à la mort de cet Apôtre. Le verset 17 l'indique suffisamment. Lardner suppose qu'elle a été écrite entre 64 et 66; pour la raison que nous venons de donner, nous la croyons moins ancienne. Beausobre et l'Enfant la placent entre 70 et 75; ce que nous serions assez disposés à admettre. Mill la recule jusqu'à l'année 90; nous ne pouvons rien opposer de décisif à cette dernière supposition, puisqu'on ne connaît pas exactement la mort de saint Jude. Les martyrologistes d'Occident disent qu'il souffrit le martyre en Perse; le Nécrologe de l'empereur Basile et quelques auteurs grecs mentionnent sa mort à Ararat en Arménie, mais ils ne nous donnent ni les uns ni les autres de date précise.

On ne connaît pas davantage le lieu où cette Epître a été composée.

Dans les premiers siècles, quelques auteurs en ont tenu l'authenticité pour suspecte. Leurs doutes provenaient du fait de la lutte de l'archange saint Michel avec le diable qu'on ne trouve dans aucun endroit de l'Ecriture sainte, et de la prophétie d'Hénoch, qui paraissait avoir été empruntée à un livre apocryphe.

Mais on leur répondit que le fait de l'archange saint Michel avait été cité par saint Jude, uniquement à cause de la réflexion qui le termine, et que l'Apôtre avait pu s'autoriser de ce mot de la même manière que saint Paul s'est autorisé d'une citation d'Epiménides au sujet des Crétois. La prophétie d'Hénoch offrait une difficulté encore moins sérieuse: car l'Ecriture, comme nous l'avons dit, ne renferme pas toutes les prophéties de l'Ancien Testament. Saint Jude a pu connaître par tradition cette prophétie, et la rappeler aux Juifs qui l'admettaient, comme un argument *ad hominem*. L'autait-il empruntée au livre apocryphe d'Hénoch, on ne pourrait encore rien en conclure. Car dans un livre apocryphe, il n'y a pas que des choses fausses.

Ces réponses parurent victorieuses, et depuis le IV^e siècle, il ne s'est plus trouvé personne dans l'Eglise grecque comme dans l'Eglise latine qui ait douté de l'authenticité et de la canonicité de cette Epître. Luther, les centuriateurs de Magdebourg et Kennitius ne la reconnurent pas; Grotius alla jusqu'à l'attribuer à Jude, le 45^e évêque de Jérusalem, qui vivait sous Adrien. Mais de Wette et la plupart des protestants d'Allemagne reconnaissent aujourd'hui que ces attaques sont sans fondement, et que la critique n'a pas de raisons sérieuses pour attribuer cette Epître à un autre qu'à l'apôtre saint Jude, dont elle porte le nom.

ÉPÎTRE CATHOLIQUE DE SAINT JUDE.

CHAPITRE UNIQUE.

Saint Jude avortit les fidèles de rester fermes dans la foi, et de se tenir en garde contre les erreurs des sectaires.

1. Jude, serviteur de Jésus-Christ, et frère de Jacques, à ceux que Dieu le Père a aimés, et qui Jésus-Christ a convertis par sa viscision.

2. Que la miséricorde, la paix et la charité s'accroissent en vous de plus en plus.

3. Mes bien-aimés, ayant souhaité avec une grande ardeur de vous écrire touchant le salut qui vous est commun, je ne l'ai trouvé maintenant qu'obligé par nécessité, pour vous exhorter à combattre pour la foi qui a été une fois laissée par tradition aux saints.

4. Car il s'est glissé parmi vous certaines gens, dont il avait été prédit, qu'il y a longtemps, qu'ils tomberaient dans ce jugement; ce sont des gens impies, qui changent la grâce de notre Dieu en une science de dissolution, et qui renouent Jésus-Christ notre unique maître, et Notre Seigneur.

1. *Judeus Jezu Christi servus.* Cette Épître, qui ne se compose que d'un chapitre, peut se diviser ainsi : Le *Nécessaire* et l'exposition du sujet (l. 1-4). Le *pointeure* des faux docteurs que les fidèles ont à craindre, les emblèmes réservés à ces souverains (5-10). La *condamnation* que les fidèles ont à tenir au milieu de ces dangers (11-22). Enfin la *conclusion* de cette Épître (23-25) — *Prayer autem Jacob.* Jude ne prend pas d'autre titre, parce que Pierre, que de Jérusalem avait laissé un si grand souvenir parmi les Juifs convertis, se après la chute des Apôtres, on se pouvait pas trouver un autre si plus grand.

2. *De precibus supererari.* Le foliviet de Dieu qui lui livre aux apôtres, même, ne fait pour toutes, parce qu'il ne veut rien changer, et saint Jude dit qu'il écrit pour la défense de cette loi, sans en parler par le serviteur.

4. *Transformation in luxuriam.* C'est là, propre des nicéens, et en général de tous les gnostiques, d'abuser de la libération étrangère, pour en plonger dans les disorders les plus infâmes. C'est ainsi que les corinthiens saint Epiphane (*Harv.*, 27), et saint Irénée (lib. 1, cap. 20).

1. *Judeus.* Il est Jude vocatus, seu cognominatus est Thaddeus et Lebbaeus; frater fuit Jacobi Minoris, ejus epistolam anapastra expressimus. — *In Deo Patre dilectis.* Diluctio est charitatis, que a Deo et proprio Deum proximo amamus. Vel dilectus à Deo Patre. — *Et Christo Jezu convertentis.* Ejus qui in fide et amicitia per Jezu Christi gratiam convertentur. — *Vocatus.* Ad christianitatem et Ecclesiam.

2. *Misericordia vobis, et pax, et charitas adimpleatur.* Adimpleatur in vobis et erga vos Deo misericordia, ut suum pacem et charitatem, ceteraque dona in vos effundat, donec ad plenitudinem perveniat.

3. *Omnia sollicitudinem faciem servandis vobis.* Breviter et charo Paginus ad ali: *Tantum mihi studium fieri scribendi ad vos de communi salute, ut non poterim non scribere vobis.* — *De precibus. De precibus, adhortans.* — *Supererari.* Exsuperari, supererari, *superare.* ad interpretat *illi supererari.* quasi hoc vobis loquitur, ut dicit Boethius, cap. 11, n. 9; et cap. 15, n. 29; et Sap., cap. 15, n. 9, sed non verbo fortis deponitur hanc sent. Porro supererari fides, idem quod pro no ustaria.

4. *Subvertentur enim quidam.* Futurum se imminuerunt. — *Qui enim prescripsi sunt in hoc scribitis.* De talibus, de quibus impetate et jectio, id est, condemnatio ante me scripti Petrus et Paulus; imo Christus ipse eos, deplacit, pœnituente ut eos quasi lapsos caveatis, Matth., 24, 24, 11. Tim., 3, 1; 11. Petr., 2. — *Impii.* Pœnantes contra verum religionem, qui gratiam, id est, legem evangelicam transgredunt in luxuriam. Id est, christianas religionis abutuntur ad luxuriam, scientes legem christianam esse legem libertatis, ac proinde libere illam professibus libere indulgere concupiscentiæ, gale et venori. Hoc est quod ait S. Petrus, epistolâ II, c. 2, n. 19. *Libertatis dicitis promissionem, cum igni servit stultis corruptio.* Vnde ibi dicitur, — *Et sciam dominatorem, Ne quis dicitur libertatem Christi, qui verus est et unicus Dominus nostrum; ost enim Christi Deus; Deus autem unus, est, quem agnoscimus Dominum se dominatorem rem omnium. — Dominatorem et Dominum.* In greco est, *Βασιλεύς* *ὁμοῦ* μετὰ τὸν ἄλλον; est autem *Βασιλεύς*, proprie in hi qui servum dominatorem vixit vero in qui in rem aliquam, seu personam, auctoritatem habet, etiam si non illam possidet, et servum non amittit. Talium potentatem habet principes in aliis subditos.

3. Conmonete autem vos volo, scientes semel omnia, quoniam Jezu, populam de terra Ægypti salvans, a secundis eos qui non crediderunt, perdidit; [a Num. 14, 37.]

4. Angelus vero, qui non servaverunt suum principatum, sed dereliquerunt suum domicilium, in judicium magis diu, vinculis æternis sub caligine a reservavit. [a 11. Petr., 2. 4.]

5. Et sicut Sodoma, et Gomorrah, et similia civitates simili modo exornatæ, et abundantes post carnum alteram, factæ sunt exemplum ignis æterni, ponam sustinentes. [a Gen. 19. 24.]

6. Similiter et hi carum quidem manclant, dominationem autem spernunt, majestatem autem blasphemant.

7. Cam Michael Archangelum cum diabolo disputans altioribus de Moyse corpore, non est ausus judicium inferre blasphemis; sed dixit: Imperet illi Dominus. [a Zach. 3. 2.]

8. Quoniam Jezu. Ce n'est pas Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

9. *Angelus vero.* Ce verbot et les deux suivants sont tirés de la II^e Épître de saint Pierre (ch. II, 4, 6 et 10).

10. *Non est ausus judicium inferre blasphemis.* Saint Jude dit de saint Michel en particulier, ce que saint Pierre a dit des anges en général (II. Pet., II, 11). Le verset suivant se trouve aussi dans saint Pierre (Ibid., Vers. 12).

5. *Obtinere autem vos volo.* Trouverai, in sermonibus volo provocare, quasi dicit: *Non vos docere, quin jam illa didicistis et scitis, sed tamen eos provocare, ut in memoriam quasi commoveri, revocare.* — *Scientes semel omnia.* Quiniam et prius omnia scientes. — *Veni.* Jezu qui a LXX Jezu vocatur. — *Servans.* Cum salvastis. In greco enim scilicet, *sozeris.* in latine. — *Secundo eos qui non crediderunt.* Quasi dicitur: Deum scilicet salvavit populum, cum eum se sequentem ad eum Ægypto et secundo, id est, alia vice, cum pervenisset, cum scilicet incredulis ab eo recessit et apostatavit, ique non semel, sed apertis, Petro S. Judo hoc exemplum fidelium applicationem facit, quasi dicit: Simili modo licet ista, que primo salvavit in Jerusalem, cum Christiani secuti sunt, secundo perdidit, si a Christo apostatant et ad hæreticos descedunt.

6. *Qui non servaverunt suum principatum.* *Ægypto,* quod iam originem et principum, quem possidentem et principatum angelorum: Itaque vertunt alij *magis originem;* ali, *seum principatum;* et alij dicit non servaverunt suum principatum, quia scilicet angelos, aut principes, originem suam excoluntibus, statum, gratiam, justitiam, pœnitentiam et dominium in tres eorum corporum; ut quasi principes nominaverit in celo et in terra, ad quod a Deo cessavit erant. — *Et sicut Sodoma et Gomorrah.* Cuius exemplum: o quo prophete peccatum deturbat sunt. — *In judicium magis diu.* ad extremum perdidit ista, quæ etiam demones tanquam rei Christi tribunalis astantes, et damnationis periculi sententia feriant. — *Sub caligine.* In caliginis inferni locis. Vnde II. Petr., c. 2, n. 4. — *Reservavit.* Oracionibus, ait S. Petrus locis clauso.

7. *Improbatorum.* Extrema ferocitate; extremam et positam libidine avarentiam. — *Abundantes post carnes alteram.* Caro altera, vel, ut Paginus videtur, altum, est caro masculi cum prostetura in suum libidinem ad aliam submittit et que natura, quæ innoxiam et legitima, imo adversa generationem et procreant liberorum. — *Factæ sunt exemplum.* Divines libidinis, ut alij ab inhumani scilicet deterrantur. — *Ignis æterni ponam sustinentes.* Nam licet illis vestigia hodieque reserantur, necesse Mortuum famans et exhibens bitumens et sulphur. Vel ignis æterni in inferno; peccatores enim illi Sodomitis a temporalis incendio ad æternum transmissi sunt.

8. *Carum quidem manclant.* Infelix libidinibus; man, ut ait D. Paulus, 1. Cor., 6, 18: *Omnes peccatum quodcumque fecerit homo, contra corpus est, qui ceterum fortior est. Cor vobis manet peccat.* — *Dominatorem.* *Imperant.* Et beam omnia, et auferunt iudicium imperantiam. Alij per dominationem imperant publicam potentatem et leges. — *Majestatem autem blasphemant.* Non venient majestatem et principum, quoniam est omnia et iustate plena potestas, blasphemam. Vel etiam non venient blasphemias jacere in ipsam divinam majestatem.

9. *Cum diabolo disputans altioribus de Moyse corpore.* Communion huius loci expositio est voluitæ Sæcæ loco cogit et celesti, ut liceret in Beatiatim promissum quoad Deum non nomen colerent; Michael vero et rustitiae, et crasse et secreto aspectu, unde Deut., 34, 8, dicitur: *Et non cognovit homo sepulcrum ejus, neque in presentibus anim.* Novum illam expositionem afferit Bonavent., quæ, ut scilicet, apud sancti Petri in Act., et apud Corneilium a Lapide, qui omnium prohibentium patrum explanationem Sorarii

5. Or je veux vous faire souvenir de ce qu'Israël sans doute vous aurez appris, qu'après que Jésus eût sauvé le peuple d'Israël, en le retirant de l'Égypte, il fit périr caeleste ceux qui furent incrédulés.

6. Souvenez-vous encore qu'il retient liés de chaînes éternelles dans de profondes ténèbres, et qu'il reserva pour le jugement du grand jour, les anges qui n'ont pas conservé leur première dignité, mais qui ont quitté leur propre demeure, et les villes voisines qui s'étoient débauchées comme elles dans les excès d'impureté, et s'étoient portées à abuser d'un chair étrangère, ont été proposées, pour un exemple du feu éternel, par les pains qu'elles ont souffertes.

7. Après cela néanmoins, ces personnes soulèvent la chair par de semblables corruptions; et ils méprisent la domination et manclent ceux qui sont élevés au dignité.

8. Dependant l'archange Michel, dans la contestation qu'il eut, avec le diable, touchant le corps de Moïse, n'osa le condamner avec exécution; mais, il se contenta de lui dire: Que le Seigneur le réprime.

9. Dependant l'archange Michel, dans la contestation qu'il eut, avec le diable, touchant le corps de Moïse, n'osa le condamner avec exécution; mais, il se contenta de lui dire: Que le Seigneur le réprime.

10. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

11. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

12. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

13. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

14. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

15. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

16. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

17. C'est Jésus qui a tiré le peuple de l'Égypte, mais Moïse. Il faut donc entendre ceci de Jésus, qui délivra les Israélites de la servitude d'Égypte (cf. Hebr., II, 16-19 : 1. Cor., X, 9-10).

10. Au lieu que ceux-ci condamnent avec exaltation tout ce qu'ils ignorent, et se trompent en tout ce qu'ils connaissent naturellement, comme les bêtes irrationnelles.

11. Malheur sur eux, parce qu'ils suivent la voie de Cain, parce qu'étant trompés comme Balaam, et emportés par le désir du gain, ils s'abandonnent au dérèglement; et qui imitent la rébellion de Coré, ils périront comme lui.

12. Ces personnes sont la honte et le déshonneur de vos festins de charité, lorsqu'ils mangent avec vous sans aucune retenue: ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes; ce sont des nuées sans eau, que le vent emporte et se dissipe; ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne, des arbres séchés, doublement morts et déracinés.

11. *Vt dicitur.* A Balaam dicitur per saint Pierre II. Pet. II. 15. mais Jude joint Cain et Coré. Il est aussi, comme saint Jean et saint Pierre dans l'ancien Testament, une sorte de tradition du mal et de l'erreur, se perpétrant parallèlement à la tradition du bien et de la vérité, représentés par les patriarches.

12. *Hi sunt in epistola suis macula.* Sicut Epiphanius in libro adversus Hæres. 20. On ne peut le lire sans être rempli d'admiration. Saint Pierre dit le même chose II. Pet. II. 12. Mais saint Jude ajoute à la description de ceux des apôtres, des nouveaux traits et de nouvelles images d'une grande énergie.

contendisse scilicet diabolum, et corpus Moysi inferretur in terram promissionis, non extra eam in Moab, vixitque regione ab in dilectum cultu adules, sepelivit, ne ab ejus reliquiis aliquod damnum acciperet, qui accipere se a sacro Babylis sepulchro in Bethsæ quædam est, sicut habet via 7. Babylis, et ex Bar. tom. 4. — Non est unus julianus inferre blasphemiam, blasphemare, conviciari, diabolo maledicere, dixit cum servorum. Imperatum ergo apostoli est infirmis: Michael archangelus cum et primis, maledictis et maledicentibus, non audeo eos alligari, quod blasphemiam speret aut maledicentiam, ne vel per membrum eam nominando se contumaciam, et quia maxime execratur blasphemiam et blasphemiam; ergo infirmis et indignis non infuso certe blasphemiam, et vobis non incensis postquam sequentium precipium et vel blasphemiam blasphemiam. — Imperat tibi Dominus. In greco est, Ierusalem tuæ Kepos, hæretici et Dominus, tuam insolentiam, malignitatem, nequitiam comprimit, tæque cogit et permittit accule sepeliri Moab, etc.

10. *Hi autem quæcumque quidem insipientes sunt.* Sicut Epiphanius in libro adversus Hæres. 20. On ne peut le lire sans être rempli d'admiration. Saint Pierre dit le même chose II. Pet. II. 12. Mais saint Jude ajoute à la description de ceux des apôtres, des nouveaux traits et de nouvelles images d'une grande énergie.

11. *Vt dicitur.* A Balaam dicitur per saint Pierre II. Pet. II. 15. mais Jude joint Cain et Coré. Il est aussi, comme saint Jean et saint Pierre dans l'ancien Testament, une sorte de tradition du mal et de l'erreur, se perpétrant parallèlement à la tradition du bien et de la vérité, représentés par les patriarches.

12. *Hi sunt in epistola suis macula.* Sicut Epiphanius in libro adversus Hæres. 20. On ne peut le lire sans être rempli d'admiration. Saint Pierre dit le même chose II. Pet. II. 12. Mais saint Jude ajoute à la description de ceux des apôtres, des nouveaux traits et de nouvelles images d'une grande énergie.

contendisse scilicet diabolum, et corpus Moysi inferretur in terram promissionis, non extra eam in Moab, vixitque regione ab in dilectum cultu adules, sepelivit, ne ab ejus reliquiis aliquod damnum acciperet, qui accipere se a sacro Babylis sepulchro in Bethsæ quædam est, sicut habet via 7. Babylis, et ex Bar. tom. 4. — Non est unus julianus inferre blasphemiam, blasphemare, conviciari, diabolo maledicere, dixit cum servorum. Imperatum ergo apostoli est infirmis: Michael archangelus cum et primis, maledictis et maledicentibus, non audeo eos alligari, quod blasphemiam speret aut maledicentiam, ne vel per membrum eam nominando se contumaciam, et quia maxime execratur blasphemiam et blasphemiam; ergo infirmis et indignis non infuso certe blasphemiam, et vobis non incensis postquam sequentium precipium et vel blasphemiam blasphemiam. — Imperat tibi Dominus. In greco est, Ierusalem tuæ Kepos, hæretici et Dominus, tuam insolentiam, malignitatem, nequitiam comprimit, tæque cogit et permittit accule sepeliri Moab, etc.

13. Fructus ferri maris, depressantes suas confusions, sidera errantia, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum.

14. Prophetavit autem et de his scripsit ad Adam Enoch, dicens: a loco venit Dominus in sanctis milibus suis. [a. Apoc. 1. 7.]

15. Facere judicium contra omnes, et arceret omnes impios de omnibus, quibus impietatis eorum, quibus impio operent, et de omnibus duris que locuti sunt contra Deum peccatores impii.

16. Hi sunt murruratores, querulosi secundum desideria suis ambulantes, et eos eorum loquatur superbia, murrurantes personis causata. [a. Pet. 16. 10.]

17. Vos autem, charissimi, memores infelice verborum a quo predictum sunt ab apostolis Domini nostri Jesu Christi, [a. I. Tim. 4. 1. II. Tim. 3. 1. II. Pet. 3. 3.]

18. Qui dicebant vobis, quoniam in postremo tempore venient hæreses, secundum desideria suis ambulantes in impietatibus.

19. Hi sunt qui segregant semetipsum.

20. Hæresis dicitur. On ne sait si saint Jude a pris cette prophétie dans le livre apocryphe d'Enoch. Mais il pourrait l'y avoir prise, sans qu'on pût dire en conclure contre l'inspiration de cette Epître. Car saint Paul a été Esdras et des témoignages profanes, sans dériver avec succès.

21. Perborum que predicta sunt. Ici commence la seconde partie de cette Epître. Dans laquelle saint Jude trace aux fidèles leur devoir. Il veut qu'ils se rappellent d'abord ce que leur dit saint Pierre et saint Paul, ce qui prouve que cette Epître est postérieure à ces deux apôtres.

22. Segregavit semetipsum. Les simoniacs, les gnostiques, et les autres hérétiques, se séparant du commun des fidèles, se prétendant plus éclairés, et là cherchaient à inspirer du

14. Ce sont des vagues furieuses de la mer, d'où sortent comme une écume sale, leurs ouragans et leurs infamies: ce sont des étoiles errantes, auxquelles une tempête noire et ténébreuse est réservée pour l'éternité.

15. C'est d'eux qu'Enoch, qui a été le septième depuis Adam, a prophétisé en ces termes: Voilà le Seigneur qui va venir avec une multitude innombrable de ses saints.

16. Pour exercer son jugement sur tous les hommes, et pour convaincre tous les impies, de toutes les actions d'impies qu'ils ont commises, et de toutes les paroles dures et injurieuses que ces pecheurs impies ont proférées contre lui.

17. Ce sont des murrurateurs qui se plaignent sans cesse; qui suivent leurs passions; dont les discours sont pleins de faste et de vanité, et qui se rendent admirateurs des personnes pour leur intérêt.

18. Mais pour vous, mes bien-aimés, souvenez-vous de ce qui a été prédit par les apôtres de Notre Seigneur Jésus-Christ:

19. Qui vous disaient qu'aux derniers temps il y aurait des imposteurs qui suivraient leurs passions déréglées et pleines d'impies.

20. Ce sont des gens qui se séparent eux-mêmes.

21. Hæresis dicitur. On ne sait si saint Jude a pris cette prophétie dans le livre apocryphe d'Enoch. Mais il pourrait l'y avoir prise, sans qu'on pût dire en conclure contre l'inspiration de cette Epître. Car saint Paul a été Esdras et des témoignages profanes, sans dériver avec succès.

22. Segregavit semetipsum. Les simoniacs, les gnostiques, et les autres hérétiques, se séparant du commun des fidèles, se prétendant plus éclairés, et là cherchaient à inspirer du

13. *Fructus ferri maris.* Ferri est epithetum fluctibus, non autem maris, quasi dicit: Onco mare, Syrus, fluctus volentes omnes. Bene confusions, non fluctibus hæretici, nam sunt turbulenti et seditionis. — *Sidera errantia.* Sicut dicitur: Sicut dicitur: Omnia turbant et miscent, superbiunt et altissimum instat fluctibus: sed hæc ambigua detestantur, non sunt apertum modum insipientium. — *Quibus procella tonitrubarum serrata est.* Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum. — *Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum.* Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum. — *Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum.* Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum.

14. *Prophetavit autem et de his scripsit ad Adam Enoch.* Probet quod impie hæretici procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum. — *Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum.* Quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum, quibus procella tonitrubarum serrata est in ætherum.

15. *Facere judicium contra omnes.* Ad judicandum universum genus humanum. — *Duris.* Malis, seu non fornicis.

16. *Hi sunt murruratores.* Sicut dicitur qui verum sanis incensant, qui sorte sua contenti non sunt, sed plura aut mollius desiderant. — *Desideria.* Concupiscentiam. — *Murrurantes.* personarum, laudantes adulatorem.

17. *Ab apostolis.* Ut a S. Petro, ap. II. Pet. c. 3. et a S. Paulo, in I. ad Tim. c. 4. n. 1. et II. ad Tim. c. 3. n. 2.

18. *Segregavit semetipsum.* Ab Ecclesia, a Christo et a Deo. — *Antipetras.* Venti simoniaci ab antipetras, et simoniaci, qui servavit. — *Spiritus non habentes.* Id est, ut ait Paulus, I. ad Cor. II. 1. Antipetras homo non proficit et que sunt Antipetras. Venti simoniaci.

mes des hommes sensuels qui n'ont point l'esprit de Dieu.

20. Mais vous, mes bien-aimés, vous élevant vous-mêmes comme un édifice spirituel sur le fondement de votre très-saint fol, en priant par le Saint-Esprit,

21. Conservez-vous en l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour obtenir la vie éternelle.

22. Reprenez ceux qui paraissent condamnés, 23. Sauvez les âmes, qui se tirent du feu. Ayez compassion des autres en craignant pour vous-mêmes : et laissez comme un vêtement souillé, tout ce qui tient de la corruption de la chair.

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparable devant le trône de sa gloire, pur et sans tache, et dans un ravissement de joie, à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ;

25. A Dieu seul notre Sauveur par Notre Seigneur Jésus-Christ, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles et maintenant, et dans tous les siècles. Amen.

mépris contre l'Église catholique qu'il désignaient de toutes les manières. Cette conduite a été celle des peruteurs de tous les siècles, et spécialement des protestants et des sectaires modernes.

20. *Super omnia* dicitur. Voyez cette expression dans saint Pierre (1. Petr., II, 5), et dans saint Paul (Eph., II, 21).

23. *Salvate et animas*. Saint Jude établit la grande distinction que l'on doit faire entre la doctrine et les personnes. On doit hâter l'erreur, la rejeter loin de soi comme un vêtement souillé, on ne peut approcher même d'elle avec de certaines précautions ; comme d'un mal contagieux ; mais il faut être plein de charité pour les personnes qui sont égarées dans la foi, ou qui font abandonner, et s'efforcer de les ramener toutes au bien et à la vérité.

24. *In adventu Domini nostri Jesu Christi*. Ces mots ne sont pas dans le Grec, ni même dans quelques exemplaires latins. Ils paraissent pris de la 1^{re} Épître aux Thessaloniens (ch. III, 13).

25. *Ante omnia secula*. Les Grecs lit impensément : A Dieu notre Sauveur, qui est le seul sage, soit gloire et magnificence, force, et empire, maintenant et dans tous les siècles. Amen.

20. *Super omnia* dicitur *omnipotens*. Quasi dicit : *Dei virtus fundamatum fidei, nisi nullam substantiationem arguit per opera virtutum.* — *In Spiritu sancto orantes*. *Vere Spiritum sanctum* ; non esse spiritum postulæ per nos, sed, esse, postulant nos facti, *potentibus imperabilibusque*, ad Rom., VIII, 26.

21. *In silentio, et reverentia*. Quia vos prelatum ad vitam eternam.

22. *Hec quidem*. Hæreticos. — *Judicatos*. Per se damnatos, et ipse et facti evidentia.

23. *Illis prope salvatis*. Qui in periculo sunt in discipulatu ab hæreticis, hoc periculo quantum potestis sublevaré. — *De igne separatis*. De igne hæretici, qui jam sunt ambari, vel in periculo versantur in ambarum, et de gehenna, ad quem tendunt, incendo. Vel certe secundo hoc membro de his qui sunt in integræ fidei sunt, et his hæretici inveniunt de omni melior partito tremebulis hujus verbis constat. — *A die autem interitum in gloria*. Alios jam tantum, et in interitum propius, non sine tanto timore, commiseratione completum. — *Gratias et omni*. Interim obsecrat eam. — *Que carnis est maculatum tunicam*. In grece est, être recouvert de malice, et est, e corne maculatum. Ferre per maculatum tunicam fideles turpes et carnalis more et affectus, turpem vivendi modum, secularem libidinalium et vitia consueverunt. Alitit ut situm verba legis Leviticæ, c. 15, qui vestit lepra, sanguine vel summe pollutum, pollutum consueverunt, in ut quicunque eas tangere legatim pollutetur, et arceatur tam a templo quam a conviviis humanum. Alitit etiam ad vestem candidam, qui recens habuit locobatam ; quasi dicit : Carvete no candidam incontinentem vestem quam accepistis in baptismo, impuritate, libidine et corruptis moribus contaminata ; sed ante piano odite et exorcistis.

24. *Ante conspectum glorie sue*. In gloria sua celsis, quam nullus culpa maculatur ingreditur. — *In exultatione*. Cum exultatione. — *In adventu Domini nostri Jesu Christi*. Cum veniat ad iudicandum ; tunc omnia perfecte sanctos veniat, et gloriosabit cum eis.

25. *Gloria*. Sciens est, non apparetur, quam habet ; atque ita in sequendis intelligitur nec enim per Christum habet illa, sed habere agnoscitur. — *Magnificencia*. Syrus, *potentia*. Græce, *μεγαλοτων*, majestas, magnitudo, magnificentia, decus, amplitudo, dignitas. — *Imperium*. *κρως*, quod significat etiam robur et potentiam. — *Et potestas*. *Εκτος*. Syrus, *επιφανεια*. Potestas est quasi excoitio imperii ; excoitum enim efficitur quilibet volens Dei imperium. — *Ante omnia secula*. Constitit et constat, et semper illi debetur, quia ad omnia agnoscitur et celebratur.

lipens, animales, Spiritum non habentes.

20. Vos autem, charissimi, superaddicantes vosmetipsos sanctissimæ vestræ fidei, in Spiritu sancto orantes.

21. Vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam eternam.

22. Et hoc quidem arguit judicatos ; 23. Illis vero salvatis, de igne rapientes. Aliis autem miseraminis in timore ; odiantes et eam, que carnis est, maculatum tunicam.

24. Et autem, qui potens est vos conservare sine peccato, et considerate ante conspectum glorie sue immaculatis in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi ;

25. Soli Deo Salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas, ante omnia seculum, et nunc, et in omnia secula seculorum. Amen.

PREFACE SUR L'APOCALYPSE.

1. De l'objet de l'Apocalypse. — 2. Analyse de ce livre. — 3. Des différentes explications de l'Apocalypse. — 4. De son authenticité. — 5. Du temps et du lieu où cet ouvrage a été composé. — 6. De l'excellence de cet ouvrage. — 7. De la doctrine qu'il renferme.

4. Le mot *Apocalypse* est un mot grec qui signifie en général Révélation. Dans nos livres saints nous désignons sous ce nom la révélation de Jésus-Christ faite à saint Jean l'évangéliste, lorsqu'il était relégué dans l'île de Pathmos. Suivant la pensée de saint Augustin, c'est une prophétie qui embrasse les principaux événements qui doivent se passer dans l'Église depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à son avènement. On y voit ses épreuves, ses combats, ses triomphes.

Le but de ce livre est de consoler les fidèles au milieu de tous les maux qui doivent les affliger, et de les exhorter à les supporter avec résignation dans l'espérance de la récompense. Saint Jean nous montre les persécutions des empereurs s'armant de leurs glaives contre les chrétiens, les persécutions des hérétiques s'efforçant d'altérer sa doctrine, les luttes acharnées de l'esprit de ténèbres usant de tous les moyens pour multiplier ses victimes. Mais à côté de ces peintures si effrayantes et si tristes, il nous en présente constamment de plus douces. Jésus apparaît avec ses anges tantôt comme un juge terrible qui frappe de ses arrêts irrévocables les méchants, tantôt comme l'Agneau de Dieu qui attire à lui tous ses élus pour les combler de toutes ses félicités éternelles.

Ce contraste ravissant fait de ce livre mystérieux un livre plein d'attraits pour les âmes pieuses qui y trouvent dépeintes sous les images les plus saisissantes ces joies spirituelles qu'elles appellent de tous leurs vœux et dont l'espérance fait déjà le charme de leur existence présente, en attendant qu'elles fassent le bonheur de leur existence future.

2. On peut ramener tout ce que renferme l'Apocalypse à trois chefs principaux : les avertissements, les prédictions et les promesses.

C'est d'ailleurs le triple but qui se sont proposés tous les prophètes. Ils ont voulu instruire le peuple de Dieu, le reprendre dans ses dérèglements, et lui lui ont adressé pour cela des avertissements très-présents ; ils lui ont en même temps découvert l'avenir, comme preuve de la divinité de leur mission, et ils ont cherché à le consoler et à le fortifier contre les difficultés du temps présent par la promesse d'un avenir meilleur.

Saint Jean remplit ces trois grandes fonctions dans son *Apocalypse*.

Après avoir rendu témoignage de ce qui le regarde lui-même, c'est-à-dire, de sa qualité, de son exil, du lieu et du temps auquel il avait souffert pour la foi, il nous montre au début de son livre, Jésus-Christ lui-même, l'auteur de la révélation qu'il va nous dévoiler, et sur son ordre, il écrit aux anges, aux évêques des sept principales Églises de l'Asie Mineure, d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, du Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodice, pour les avertir de l'état spirituel du troupeau confié à leur soin et les engager à remédier à ses faiblesses et à ses misères pour le rendre digne de Jésus-Christ leur premier pasteur.

mes des hommes sensuels qui n'ont point l'esprit de Dieu.

20. Mais vous, mes bien-aimés, vous élevant vous-mêmes comme un édifice spirituel sur le fondement de votre très-saint fol, en priant par le Saint-Esprit,

21. Conservez-vous en l'amour de Dieu, attendant la miséricorde de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour obtenir la vie éternelle.

22. Reprenez ceux qui paraissent condamnés, 23. Sauvez les âmes, qui se tirent du feu. Ayez compassion des autres en craignant pour vous-mêmes ; et laissez comme un vêtement souillé, tout ce qui tient de la corruption de la chair.

24. A celui qui est puissant pour vous conserver sans péché, et pour vous faire comparable devant le trône de sa gloire, pur et sans tache, et dans un ravissement de joie, à l'avènement de Notre Seigneur Jésus-Christ ;

25. A Dieu seul notre Sauveur par Notre Seigneur Jésus-Christ, gloire et magnificence, empire et force, avant tous les siècles et maintenant, et dans tous les siècles. Amen.

mépris contre l'Église catholique qu'il désignaient de toutes les manières. Cette conduite a été celle des pertrateurs de tous les siècles, et spécialement des protestants et des sectaires modernes.

20. *Super omnia* dicitur. Voyez cette expression dans saint Pierre (1. Petr., II, 5), et dans saint Paul (Eph., II, 21).

23. *Salvate etiam animas*. Saint Jude établit la grande distinction que l'on doit faire entre la doctrine et les personnes. On doit hâter l'erreur, la rejeter loin de soi comme un vêtement souillé, on ne s'en approche même qu'avec de certaines précautions ; comme d'un mal contagieux ; mais il faut être plein de charité pour les personnes qui sont égarées dans la foi, ou qui sont abandonnées, et s'efforcer de les ramener toutes au bien et à la vérité.

24. *In adventu Domini nostri Jesu Christi*. Ces mots ne sont pas dans le Grec, ni même dans quelques exemplaires latins. Ils paraissent pris de la 1^{re} Épître aux Thessaloniens (ch. III, 13).

25. *Ante omnia secula*. Les Grecs lit impensément : A Dieu notre Sauveur, qui est le seul sage, soit gloire et magnificence, force, et empire, maintenant et dans tous les siècles. Amen.

20. *Super omnia* dicitur *omnipotens*. Quasi dicit : *Dei virtus fundamatum fidei, nisi nullam substantiationem arguit per opera virtutum.* — *In Spiritu sancto orantes*. *Vere Spiritum sanctum ; nam ipse spiritus postulat pro nobis, id est, postulat nos facit, potentibus imperabilibusque ad Rom., VIII, 26.*

21. *In silentio, et in timore*. Qui vos preloret ad vitam eternam.

22. *Et hoc quidem*. Hæreticos. — *Judicatos*. Per se damnatos, et ipse et facti evidentia.

23. *Illis prope salvatis*. Qui in periculo sunt in discipulatu ab hæreticis, seu periculo quoniam sunt potestis subdito. — *De igne separatis*. De igne hæretici, qui jam sunt ambari, vel in periculo versantur in ambarum, et de gehenna, ad quem tendunt, incendo. Vel certe secundo hoc membro de his qui sunt in integrum adfuit sunt, et his hæretici inveniunt de omni malitia partitio tremebunda hujus verberum constat. — *A die autem interitum in timore*. Alios jam tantum, et in interitum propius, non sine tanto timore, commiseratione completum. — *Quæ carnis est*. Invenit oculos eam. — *Quæ carnis est maculatum tunicam*. In grece est, *et sic est expetit maculatum, id est, e corne maculatum*. Forre per maculatum tunicam fideles tarpas et carnalis mors et affectus, turpem vivendi modum, seculatam libidinali et vitia consuetudinem. Alitit ut situm verba legis Levitic., c. 15, qui vestit lepra, sanguine vel summe pollutum, pollutum consuevit, in ut quicquid eam tangent legatari pollutetur, et arceatur tam a templo quam a conviviis humanis. Alitit etiam ad vestem candidam, qui recens habuit locobatam ; quasi dicit : *Carvete no candidam incontinentem vestem quam accepistis in baptismo, impuritate, libidine et corruptis verbis contaminata ; sed ante piano odite et exorcistis.*

24. *Ante conspectum glorie sue*. In gloria sua colentis, quam nullus culpa maculatur ingreditur. — *In exultatione*. Cum exultatione. — *In adventu Domini nostri Jesu Christi*. Cum veniat ad iudicandum ; *tunc enim perfecte sanctus veniat, et gubernabit cum expis.*

25. *Gloria*. Sciens est, non apparetur, quam habet ; *supra ita in sequendis intelligi nec enim per Christum habet illa, sed habere agnoscitur.* — *Magnificencia*. *Syrus, potentia*. *Græce, μεγαλοτων*, majestas, magnitudo, magnificentia, decus, amplitudo, dignitas. — *Imperium*. *ἰσχυρις*, quod significat etiam robur et potentiam. — *Et potestas*. *ἔκτιστος*. *Syrus, dominatio*. *Potestas est quasi excocto imperio ; excocto enim efficitur quicquid volens Dei imperat.* — *Ante omnia secula*. Constitit et constat, et semper illi debetur, quia ad omnia agnoscitur et calestrur.

lipens, animales, Spiritum non habentes.

20. Vos autem, charissimi, superadificantes vosmetipsos sanctissimam vestram fidem, in Spiritu sancto orantes,

21. Vosmetipsos in dilectione Dei servate, expectantes misericordiam Domini nostri Jesu Christi in vitam eternam.

22. Et hoc quidem arguite judicatos ; 23. Illis vero salvate, de igne rapientes. Aliis autem misericordiam in timore ; odantes et eam, que carnis est, maculatum tunicam.

24. Et autem, qui potens est vos conservare sine peccato, et considerate ante conspectum glorie sue immaculatos in exultatione in adventu Domini nostri Jesu Christi ;

25. Soli Deo Salvatori nostro, per Jesum Christum Dominum nostrum, gloria et magnificentia, imperium et potestas, ante omnia secula, et nunc, et in omnia secula seculorum. Amen.

PREFACE SUR L'APOCALYPSE.

1. De l'objet de l'Apocalypse. — 2. Analyse de ce livre. — 3. Des différentes explications de l'Apocalypse. — 4. De son authenticité. — 5. Du temps et du lieu où cet ouvrage a été composé. — 6. De l'excellence de cet ouvrage. — 7. De la doctrine qu'il renferme.

4. Le mot *Apocalypse* est un mot grec qui signifie en général Révélation. Dans nos livres saints nous désignons sous ce nom la révélation de Jésus-Christ faite à saint Jean l'évangéliste, lorsqu'il était relégué dans l'île de Pathmos. Suivant la pensée de saint Augustin, c'est une prophétie qui embrasse les principaux événements qui doivent se passer dans l'Église depuis l'Ascension de Jésus-Christ jusqu'à son avènement. On y voit ses épreuves, ses combats, ses triomphes.

Le but de ce livre est de consoler les fidèles au milieu de tous les maux qui doivent les affliger, et de les exhorter à les supporter avec résignation dans l'espérance de la récompense. Saint Jean nous montre les persécutions des empereurs s'armant de leurs glaives contre les chrétiens, les persécutions des hérétiques s'efforçant d'altérer sa doctrine, les luttes acharnées de l'esprit de ténèbres usant de tous les moyens pour multiplier ses victimes. Mais à côté de ces peintures si effrayantes et si tristes, il nous en présente constamment de plus douces. Jésus apparaît avec ses anges tantôt comme un juge terrible qui frappe de ses arrêts irrévocables les méchants, tantôt comme l'Agneau de Dieu qui attire à lui tous ses élus pour les combler de toutes ses félicités éternelles.

Ce contraste ravissant fait de ce livre mystérieux un livre plein d'attraits pour les âmes pieuses qui y trouvent dépeintes sous les images les plus saisissantes ces joies spirituelles qu'elles appellent de tous leurs vœux et dont l'espérance fait déjà le charme de leur existence présente, en attendant qu'elles fassent le bonheur de leur existence future.

2. On peut ramener tout ce que renferme l'Apocalypse à trois chefs principaux : les avertissements, les prédictions et les promesses.

C'est d'ailleurs le triple but qui se sont proposés tous les prophètes. Ils ont voulu instruire le peuple de Dieu, le reprendre dans ses dérèglements, et lui lui ont adressé pour cela des avertissements très-présents ; ils lui ont en même temps découvert l'avenir, comme preuve de la divinité de leur mission, et ils ont cherché à le consoler et à le fortifier contre les difficultés du temps présent par la promesse d'un avenir meilleur.

Saint Jean remplit ces trois grandes fonctions dans son *Apocalypse*.

Après avoir rendu témoignage de ce qui le regarde lui-même, c'est-à-dire, de sa qualité, de son exil, du lieu et du temps auquel il avait souffert pour la foi, il nous montre au début de son livre, Jésus-Christ lui-même, l'auteur de la révélation qu'il va nous dévoiler, et sur son ordre, il écrit aux anges, aux évêques des sept principales Églises de l'Asie Mineure, d'Éphèse, de Smyrne, de Pergame, du Thyatire, de Sardes, de Philadelphie et de Laodice, pour les avertir de l'état spirituel du troupeau confié à leur soin et les engager à remédier à ses faiblesses et à ses misères pour le rendre digne de Jésus-Christ leur premier pasteur.

Tel est l'objet de la première partie qui embrasse les trois premiers chapitres. Les prédictions viennent ensuite et font l'objet de la seconde partie (ch. iv-xx). On peut la diviser en deux sections comprenant les visions (iv-xi) et les combats (xii-xx).

La porte du ciel s'ouvre et Jean voit Dieu sur son trône. Autour de lui sont assis vingt-quatre vieillards vêtus de blanc. Des éclairs, des tonnerres et des voix sortent de son trône, sept flammes brillent devant lui. Il tient à sa main un livre fermé de sept sceaux. Il n'y a que l'Agneau qui puisse l'ouvrir (iv-v).

Les six premiers sceaux sont brisés, mais à l'ouverture de chaque sceau se présentent des symboles mystérieux de l'avenir (vi). Avant l'ouverture du septième sceau, un ange marque d'un signe particulier les élus tirés des douze tribus d'Israël, et c'est seulement après qu'il les a ainsi marqués que le septième sceau est rompu (vii-viii, 4).

Alors se fait une nouvelle vision. Sept anges apparaissent avec sept trompettes. Ils sonnent de leur trompette les uns après les autres, et à chaque fois qu'ils en sonnent de terribles cris sont prononcés contre la terre et ceux qui l'habitent (vii-ix).

Lorsque le sixième a sonné de sa trompette, il se fait une apparition nouvelle comme après l'ouverture du sixième sceau. Un ange entouré de majesté donne à Jean le livre à manger. Ce livre est doux à la bouche, mais il est amer quand il est avalé (x).

Alors l'ange commande à Jean de mesurer le temple et d'en abandonner le parvis aux Gentils. Pendant ce temps, deux témoins de Dieu, Hénoc et Élie prophétisent. Ils sont tués par la bête qui monte de l'abîme et sont ensuite ressuscités. C'est après leur résurrection qu'éclate la septième trompette pour annoncer le règne de Jésus-Christ et ses jugements (xi).

On peut voir dans l'ouverture des sept sceaux et dans le son des sept trompettes le signal des mêmes événements, et appliquer cette série de révolutions aux différentes périodes de l'Église, depuis le jour de sa formation jusqu'à celui du dernier avènement de Jésus-Christ, qui sera le couronnement des temps et la consommation de toute la destinée humaine.

Après ces visions, les combats commencent.

Saint Jean ayant fait la description des sept âges de l'Église, revient d'abord à la lutte qu'elle a eue à soutenir contre l'idolâtrie, sous l'empire romain. Satan apparaît sous la forme d'un dragon roux qui est battu par saint Michel et ses anges. Le démon détrénu n'en poursuit pas moins l'Église jusque dans les déserts les plus recelés (xii).

Une bête s'élève de la mer; elle a sept têtes et dix cornes. C'est l'image des persécuteurs qui doivent s'élever contre l'Église, non-seulement dans les premiers siècles, mais encore à la fin des temps (xiii).

Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu, paraît et console son peuple du haut du ciel. Il se rit des complots de ses ennemis et les saints l'accompagnent en chantant un hymne de victoire. Car les efforts de ceux qui lui font la guerre ne servent qu'à augmenter le profit de sa vendange et de sa moisson (xiv).

La vengeance divine se prépare. Du séjour des bienheureux sortent sept anges portant les sept dernières plaies et les sept coupes pleines de la colère de Dieu (xv).

Les sept coupes sont versées et à mesure que les anges les répandent, d'effroyables plaies frappent les adorateurs de la bête, et amènent la ruine de Babylone, qui est ici la figure de Rome idolâtre (xvi).

Pour qu'on ne puisse pas s'y méprendre, saint Jean revient sur la description de cette bête aux sept têtes et aux dix cornes, et il nous montre cette prostituée avec ses sept montagnes et ses sept rois; foulée aux pieds après sa chute par les dix rois barbares qui doivent s'en partager les lambeaux (xvii).

La grande Babylone est renversée, et toute la terre est dans l'effroi à la vue de cette catastrophe (xviii).

Les saints louent Dieu et se réjoignent de la destruction de cette ville impie. Alors un nouveau combat a lieu. Le Christ monte sur un cheval blanc attaqué de nouveau ses ennemis. Nous nos trouvons ainsi transportés à la fin des temps. L'antechrist et le faux prophète sont vaincus et jetés dans l'étang de feu et de soufre (xix).

Le dragon enchaîné pour mille ans est délié. Il lutte avec Gog et Magog contre

la ville sainte. C'est le dernier combat. Ils sont vaincus et jetés pour l'éternité dans l'étang de feu (xx).

Un nouveau monde commence. C'est ici la troisième partie de l'ouvrage qui embrasse les deux derniers chapitres (xxi-xxii). On y voit une magnifique description de la félicité que Dieu réserve dans l'autre vie à ses élus.

3. D'après cette analyse on peut juger de l'unité de cette composition. Toutes les parties en sont liées parfaitement et subordonnées à l'idée générale, qui est le triomphe futur de Jésus-Christ et de son Église. Grotius en supposant que ce livre avait été écrit en divers temps, et Vogel en l'attribuant à divers auteurs, ont réellement fait tort à leurs connaissances, comme critiques. Car il n'y a pas d'œuvre dont l'esprit et le style soient plus conformes à eux-mêmes depuis le premier chapitre jusqu'au dernier.

Malgré toutes les difficultés d'interprétation que présente ce livre mystérieux, il y a un point qui nous semble incontestable, c'est que ces visions et ces combats ont pour objet l'histoire de l'Église entière, depuis sa fondation jusqu'à son couronnement dans l'éternité. Saint Jean a embrassé de son regard prophétique tous les âges par lesquels elle doit passer. Si la Genèse, le premier de nos livres inspirés, nous fait connaître l'origine du monde et nous mène à toutes les phases de la création, l'Apocalypse, qui termine le cycle des livres saints, nous fait connaître, sous forme de prophétie, l'histoire de l'humanité dans ses derniers temps.

Les Pères de l'Église l'ont surtout considérée comme le livre du jugement. Dans les explications qu'ils en ont données, ils n'ont vu dans ses symboles et ses figures qu'une image des derniers temps. Ils n'étaient pas au reste éclairés comme nous le sommes par la lumière de l'histoire pour reconnaître dans ces visions les événements qui se passaient de leur temps. L'auraient-ils été, qu'ils n'auraient pas voulu appliquer à l'Empire romain tout ce qu'en dit l'Apocalypse, dans la crainte d'être accusés par leurs adversaires de manquer de patriotisme.

Dans les temps modernes, Bossuet s'est appliqué à faire ressortir toutes les lumières que l'histoire des Césars répandait sur ce livre inspiré, et il est arrivé à établir une foule de rapprochements ingénieux qui ont mis sur la voie les commentateurs qui sont venus après lui et qui ont perfectionné son travail en le rectifiant et en le complétant en certaines parties.

S'étant attaché à voir surtout la chute de l'Empire romain et les temps de persécution dans toutes les prédictions de saint Jean, Bossuet avait été, à notre avis, trop exclusif. Car tout en faisant à la chute de la grande Babylone une large part dans notre interprétation, nous ne croyons pas qu'on doive s'arrêter à cette catastrophe. L'œil de saint Jean voit beaucoup plus loin, et pour le comprendre il faut plonger dans d'autres horizons.

La chute de Rome étant comme la ruine de Jérusalem, la figure d'événements plus éloignés et les différents persécuteurs des premiers siècles étant l'image de ceux qui paraîtront dans les derniers; il en résulte une sorte de confusion des temps et des choses qui fait que, tout en nous parlant de Rome idolâtre, saint Jean nous parle des puissances impies que l'Église aura à combattre avant le dernier avènement de Jésus-Christ. C'est ainsi que dans l'Évangile Notre Seigneur, dans la prédiction qu'il fait sur Jérusalem, la ville déicide, mêle une foule de traits qui ne conviennent qu'à ce qui arrivera à la fin du monde.

Pour faire droit à ce double sens qui nous paraît incontestable, nous avons eu soin, dans nos notes, d'ajouter aux remarques de Bossuet, celles de D. Calmet et de M. de La Chétardie, et en prenant à chacun de ces auteurs ce qu'il a de plus vraisemblable, on arrive à une interprétation satisfaisante.

Ménochius n'avait pu faire à ces travaux modernes ces emprunts, mais son commentaire n'en est pas moins très-précieux, parce qu'il reproduit parfaitement les explications des Pères, et qu'on le peut considérer comme un excellent résumé des travaux qui l'ont précédé.

4. L'auteur de l'Apocalypse ne peut être douteux. Car il se nomme lui-même au commencement de son livre 1. 4. 4. 9, et dans plusieurs autres endroits (xxi, 2 et xxii, 8). Il dit qu'il a vu et entendu les actions et les paroles de Jésus (1. 2), ce qui ne convient qu'à l'aigle des Évangélistes, qui se désigne ainsi lui-

même au commencement de sa première Épître (1, 4-2) ; il déclare qu'il est ce Jean qui a été relégué dans l'île de Patmos, pour avoir annoncé la parole du Seigneur et pour avoir rendu témoignage à Jésus (Apoc., 1, 9) ; et il écrit aux sept Églises d'Asie des lettres qui supposent une puissance de juridiction et d'autorité que l'on ne peut admettre que dans un apôtre, se considérant comme le chef et le guide de ces évêques qui étaient eux-mêmes les disciples des Apôtres.

Aussi il n'y a pas de livre dans le Nouveau Testament qui puisse offrir autant de témoignages en faveur de son authenticité.

On ne pouvait lui donner la même publicité qu'aux Épîtres et aux Évangiles, soit à cause des prophéties sur l'Empire romain que les chrétiens avaient intérêt à ne pas trop divulguer, soit à cause de ses difficultés d'interprétation qui ne permettaient pas d'en conseiller la lecture indistinctement à tous les fidèles. Cependant, malgré ces motifs qui en restreignaient l'usage dans les controverses et dans les exhortations adressées au peuple, nous trouvons ce livre cité par les dévotus ecclésiastiques des premiers siècles.

Saint Irénée, le disciple de saint Jean, en parle souvent, et Papias qui avait reçu avec ce grand Apôtre, le considérait comme un ouvrage inspiré. Saint Justin, dans son *Dialogue avec Tryphon*, s'appuie sur l'*Apocalypse* comme sur une source certaine et authentique pour réfuter son adversaire. Méliton, évêque de Sardes, c'est-à-dire de l'Église à laquelle est adressé la 5^e lettre de l'*Apocalypse* (ch. 10), avait écrit un commentaire sur ce livre, ce qui prouve qu'il le considérait comme l'œuvre de saint Jean.

A mesure que l'on avance dans les temps, le nombre des témoignages se multiplie dans la même proportion que celui des auteurs ecclésiastiques. Ce n'est qu'au III^e siècle que les doutes commencent. Les millénaires ayant abusé d'un passage que nous avons signalé dans nos notes, un prêtre de l'Église romaine, du nom de Catus, qui vivait sous le pontificat du pape Zéphirin, abusa de l'*Apocalypse* elle-même, pour leur enlever l'unique fondement sur lequel reposait leur erreur. Saint Denys d'Alexandrie fut moins positif, mais dans sa polémique contre les chalcéites, il chercha aussi à leur enlever leur arme principale, en affaiblissant l'autorité de l'*Apocalypse*, d'où sortait leur système.

Les montanisistes ayant aussi invoqué en faveur de leur doctrine certains passages de l'*Apocalypse*, les Pères du concile de Laodicée (364), n'insérèrent pas ce livre dans leur canon. On ne le trouva pas non plus dans celui de saint Cyrille de Jérusalem, ni dans saint Grégoire de Naziance. Ces Pères ne se déclaraient pas contre l'authenticité du livre, mais comme il y avait de l'hésitation surtout parmi les Grecs, à cause de l'opinion de saint Denys d'Alexandrie qui les impressionnait tout particulièrement, ils crurent devoir user de ménagement et de réserve à l'égard des opposants. Saint Epiphane, habituellement si vil contre ceux qui s'écartent de la doctrine de l'Église, déclare qu'il reçoit ce livre comme inspiré, mais qu'il n'ose condamner ceux qui ne le reçoivent pas (Hæres., 51, cap. 32). L'incertitude dura jusqu'au V^e siècle, et c'est pour cette raison que l'*Apocalypse* est mise au nombre des livres *Doutés-évanouïs*. Mais à partir de cette époque, l'accord se fit entre toutes les Églises d'Orient et d'Occident, et la canonicité du livre, aussi bien que son authenticité, ne furent plus l'objet d'aucun doute.

Au XVI^e siècle, Lullier et Calvin la retranchèrent du canon des saintes Écritures, mais Bèze la soutint avec force et répondit victorieusement aux difficultés des hérétiques. Le saint concile de Trente s'est d'ailleurs prononcé, et nous venons de faire voir que sa décision a été que l'impression de la tradition la plus entière et la mieux constatée.

5. Il est certain, d'après l'*Apocalypse* elle-même, que saint Jean eut cette révélation un dimanche, dans l'île de Patmos où il avait été exilé. Mais les historiens et les commentateurs ne sont pas d'accord sur l'époque de ce banissement. Saint Epiphane le place sous l'empereur Claude, vers l'an 50, et quoique de tous les Pères il soit le seul de son avis, Grotius, Hamon, Lightfoot, Rosenmüller et quelques autres critiques modernes l'ont adopté.

Newton, dans ses observations sur l'*Apocalypse*, met le banissement de saint Jean à Patmos, sous Néron, vers l'an 67 ou 68, comme le porte la version syriaque et semblent l'insinuer, Eusèbe et Tertullien. Ce sentiment est celui de

Salméron et de plusieurs commentateurs catholiques, qui croient que l'*Apocalypse* a été écrite avant la ruine de Jérusalem. Ils se fondent principalement sur l'ordre donné à Jean, de mesurer le temple et l'autel sans y comprendre le parvis extérieur (ix, 1 et seq.) ; comme si tout ne se passait pas y en vision.

La foule des interprètes anciens et des modernes croient que saint Jean fut relégué dans l'île de Patmos sous Domitien. Il reçut au moment même de sa vision l'ordre de l'écrire. « Ce que tu vois, lui dit la voix, écris-le dans un livre et envoie-le aux sept Églises qui sont en Asie. » Exécuta-t-il cet ordre immédiatement ? C'est ce que pensent en général tous les Pères. Saint Irénée a cru qu'il avait passé cinq ans dans cet exil, ce qui rendrait à peu près certaine cette opinion ; car il n'est pas probable qu'il ait remis à un autre temps la composition de son ouvrage.

Dépendant saint Victorin, évêque de Passau, a cru qu'il ne l'avait publié qu'au retour de son exil. Parmi les modernes, Allioli et Rithmayer, sont de ce sentiment, et ils supposent que le livre a été écrit à Ephèse. Mais la tradition locale paraît avoir fixé définitivement ce souvenir : car on montre encore aujourd'hui, dans l'île de Patmos, une grotte ou chapelle que l'on nomme la *grotte de l'Apocalypse*, parce que l'on croit que c'est là que saint Jean a eu ses visions et qu'il a composé son livre.

6. Scaliger a cru que l'*Apocalypse* avait été écrite en hébreu, mais c'est un paradoxe qui se réfute de lui-même. On a toujours été unanime à reconnaître qu'elle a été composée en grec, et ce qui le prouve, c'est qu'elle est adressée à des Églises grecques, que l'auteur se sert de mots grecs pour désigner les mesures (xiv et xvi-vi, 6), et nommer les pierres précieuses dont il parle (xxi). Il traduit en grec les mots hébreux qu'il cite (ix, 11) ; il a recours à l'alphabet grec pour les lettres symboliques dont il fait usage (i, 8 ; xxi, 6 ; xxii, 12 ; xxiii, 48) ; et quand il cite l'Ancien Testament, c'est toujours d'après la version grecque des Septante.

Quant à la forme littéraire, l'*Apocalypse* n'est ni une épître, ni un poème, ni une prophétie semblable à celles de l'Ancien Testament. On y trouve des emprunts faits à Isaïe, à Ezéchiel et aux plus grands prophètes, mais la conception n'en est pas moins aussi originale que sublime.

Toutes les beautés de l'Écriture, dit Bossuet, sont rassemblées dans ce livre : tout ce qu'il y a de plus touchant, de plus vif, de plus mystérieux dans la Loi et dans les Prophètes, y reçoit un nouvel éclat et repasse d'avant nos yeux pour nous remplir des consolations et des grâces de tous les siècles. C'est pour cette raison que Dieu a fait revivre dans saint Jean, pour écrire ce livre admirable, l'esprit qui a inspiré tous les prophètes.

Nous retrouvons, en effet, dans ce grand Apôtre, l'esprit de tous les hommes qui ont été envoyés de Dieu aux différentes époques. Il a reçu l'esprit de Moïse pour chanter le cantique de la nouvelle délivrance du peuple saint et pour composer à l'honneur de Dieu une nouvelle arche, un nouveau tabernacle, un nouveau temple, un nouvel autel des parfums, il a reçu l'esprit d'Isaïe et de Jérémie pour décrire les plaies de la nouvelle Babel, il nous découvre la nouvelle Jérusalem, c'est-à-dire le nouvel empire, ennemi et persécuteur de la nouvelle Babel, et sa ruine. Par l'esprit d'Ezéchiel, il nous montre toutes les richesses du nouveau temple où Dieu veut être servi, c'est-à-dire du ciel et de l'Église. Enfin toutes les consolations, toutes les promesses, toutes les grâces, toutes les lumières des livres divins se réunissent en celui-ci.

Tous les hommes inspirés de Dieu semblent y avoir apporté tout ce qu'ils ont de plus riche et de plus grand, pour y composer le plus beau tableau qu'on pût jamais imaginer de la gloire de Jésus-Christ ; et on ne voit nulle part plus clairement, qu'il était vraiment la fin de la loi, la vérité de ses figures, le corps de ses ombres et l'âme de ses prophéties.

7. La doctrine de l'*Apocalypse*, dit encore Bossuet, est sans doute la même que celle des autres livres sacrés, mais il y a cependant des vérités qui sont plus particulièrement expliquées. Ainsi le perpétuel objet de l'amour et de l'adoration de l'Église, un seul Dieu en trois personnes, y est tout spécialement célébré.

Le Père qui est assis sur le trône y reçoit les hommages de toutes les créatures; le Fils qui y porte le nom de Verbe, sous lequel saint Jean a marqué sa divinité, reçoit les mêmes hommages et y est traité d'égal avec le Père; le Saint-Esprit est montré comme celui qui est l'auteur des oracles sacrés et qui parle dans tous les cœurs avec une autorité souveraine. Les Eglises sont lavées par sept fois à entendre ce que dit l'Esprit; l'Esprit prononce souverainement que les travaux de ceux qui meurent au Seigneur y sont faits; l'Esprit parle dans tous les cœurs pour appeler Jésus-Christ; un comme le Père et le Fils, intime coopérateur de l'un et de l'autre, et consommateur de leur ouvrage; ce qui confirme que les sept esprits au nom desquels les Eglises sont saluées, ne sont pas cet Esprit égal au Père et au Fils, à qui le caractère de l'unité est attribué partout; mais des anges, à qui aussi le nombre de sept est attribué dans tout le livre.

Nulle part le ministère de ces esprits bienheureux n'est mieux marqué. On les voit aller sans cesse du ciel à la terre et de la terre au ciel; ils portent, ils interprètent, ils exécutent les ordres de Dieu et les ordres pour le salut, comme les ordres pour le châtiment, puisqu'ils impriment la marque salutaire sur le front des élus; puisqu'ils terrassent le dragon qui voulait englober l'Eglise, puisqu'ils offrent sur l'autel d'or, qui est Jésus-Christ, les parfums qui sont les prières des saints.

Ils ont les yeux ouverts sur tous nos besoins et si le dragon, dans la prévoyance qu'il a de l'avenir, redouble ses efforts contre l'Eglise lorsqu'il voit qu'il lui restera peu de temps pour la combattre; de même les saints anges sont avertis à l'avance des tentations qui vont assaillir les saints et les prémissent contre le danger en leur faisant arriver le secours qui leur est nécessaire. C'est en vue de cette méditation que nous voyons dans les Prophètes, dans l'Apocalypse et dans l'Evangile cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs, l'ange des petits enfants, qui en prend la défense devant Dieu contre ceux qui les scandalisent; l'ange des eaux, l'ange du feu, l'ange de la prière; en un mot, cette multitude d'esprits célestes qui président à toutes les parties du monde matériel et social; et dont la connaissance a sans doute porté les peuples à imaginer toutes ces divinités subalternes qui peuplaient leur Olympus et qu'ils avaient le tort d'égalier au seul Dieu unifié et véritable.

A côté des anges, saint Jean nous montre les saints dans le ciel revêtus non-seulement d'une grande gloire, mais encore d'une grande puissance. Jésus-Christ les met sur son trône et les associe aux jugements qu'il exerce sur les hommes qui sont encore sur la terre. Saint Jean nous fait voir les martyrs sur l'autel, qui est Jésus-Christ, prient Dieu de venger leur sang répandu; c'est-à-dire de punir les persécuteurs et de mettre fin aux souffrances de l'Eglise.

On leur répond qu'il faut qu'ils attendent encore un peu, ce qui prouve qu'ils sont exaucés, mais en leur temps. Et lorsque la vengeance commence, l'Apôtre fait observer que ce grand événement est un effet de la prière des saints qui sont dans le ciel et de ceux qui sont sur la terre. Les élus qui sont près de Dieu ou sont avertis immédiatement et ils entendent leur cantique d'actions de grâces aussitôt que Satan a été défilé avec ses anges.

Cette part que les saints prennent aux victoires que l'Eglise remporte sur la terre, prouve qu'ils ne sont pas étrangers, comme le supposent les novateurs, aux choses qui se passent ici-bas. Saint Jean suppose au contraire qu'ils connaissent parfaitement l'état de souffrance et d'oppression dans lequel nous gémissons, qu'ils entendent les cris de notre prière et qu'il y a ainsi union profonde entre le ciel et la terre, et que les vivants et les morts ne font qu'une seule et même société, dont tous les membres s'entendent et se soutiennent dans la lumière infinie de l'Esprit divin, sous l'influence d'un chef unique, qui est le Christ.

APOCALYPSE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Titre de ce livre divin. Saint Jean salue les sept Eglises d'Asie à qui il écrit. Apparition de Jésus-Christ, et ses paroles à saint Jean.

1. Apocalypsis Jesu Christi, quam dedit illi Deus palmam facere servis suis, que oportet fieri cito; et significavit, militans per angelum suum servo suo Joanni.
2. Qui testimonium perhibuit verbo Dei, et testimonium Jesu Christi, quicumque vidit.
3. Beatus qui legit et audit verba prophetiæ istius, et servat ea que in ea scripta sunt; tempus enim prope est.
4. Joannes septem Ecclesiis, qui sunt in Asia. La grâce et la paix vous soient données par ce lui qui est, et qui erat, et qui venturus est; et à cæteris angelis suis, qui in conspectu throni ejus sunt; [a. Erod. 3. 14.]
1. Apocalypsis de Jesu-Christi qui s'écrit au royaume de Dieu, pour découvrir à ses serviteurs les choses qui doivent arriver bientôt, et qui a manifestée, par le moyen de son ange envoyé à Jean son serviteur.
2. Qui a annoncé la parole de Dieu, et qui a rendu témoignage de tout ce qu'il a vu de Jésus-Christ.
3. Heureux celui qui lit et qui écoute les paroles de cette prophétie, et qui garde les choses qui y sont écrites: car le temps est proche.
4. Jean, aux sept Eglises qui sont en Asie: La grâce et la paix vous soient données par ce lui qui est, qui était, et qui doit venir; et par les sept esprits qui sont devant son trône,

Cap. I. — 1. Apocalypsis. Après avoir donné le titre de ce livre, et en avoir recommandé la lecture, saint Jean salue les sept Eglises d'Asie et leur adresse cette prophétie dont décrit cette vision, et rapporte ces paroles (3-2). — *Qui oportet fieri cito*. Par ces paroles, on voit qu'il s'agit de prophéties qui sont sur le point de s'accomplir. Aussi saint Jean ajoute au verset 3: Le temps est proche.

2. *Quicumque vidit*. Saint Jean appuie surtout sur le caractère de son témoignage, c'est qu'il ne dit que ce qu'il a vu, ou entendu, ou touché (Joan., I, 14; XIX, 35; I, Ep., I, 1).

Cap. I. — 1. Apocalypsis Revelatio. — *Jesu Christi*. A Jesu Christo accepta. — *Quam dedit illi Deus*. Deus Palmam dedit Christo. — *Palmam facere*. Ut cum palmam faceret et revelaret, non aperte, sed per signata, et symbola. — *Servis suis*. Christianis. — *Qui oportet fieri cito*. Quo cito incipiet fieri, licet non cito sit finem habitura. — *Et significavit*. Christus. — *Militans*. Hanc Apocalypsim inter prophetiam. — *Per angelum suum* servo suo Joanni. Revelavit ergo hanc Apocalypsim tota Trinitas Christo secundum humanitatem. Christus angelis, angelus Joanni, Joannes Ecclesiam.

2. *Qui testimonium perhibuit verbo Dei*. Quæ hæc oratione τὸν λόγον τοῦ Θεοῦ. Id est: qui testificatus est verbis Dei, qui scripsit hæc revelationem, et testatus est illam a Deo esse. — *Et testimonium Jesu Christi*. Qui Joannes scripsit hæc revelationem, quæ est testimonium Christi; nam a Christo revelata est angelo, ab angelo autem Joanni, et proximo discipulo. — *Quicumque vidit*. Scilicet Joannes, cum illi hanc visionem objeisset sibi.

3. *Beatus qui legit et audit*. Quasi dicitur: Magister exponit ea que hic habentur legere. — *Servat ea que in ea scripta sunt*. Tum ea exoptanda, quæ sunt in memoria devotæ servanda; ut Beati verbum Dei, præsertim cum hic præfatus fuit, et aliam rem informat. — *Tempus enim prope est*. Pro tempore, in græco est, κατὰ; id est opportunitate, quasi dicitur: Beatus est qui hæc prophetiam legit et servat, quia prope est tempus et opportunitas fructum ex ea capienti.

4. *Septem Ecclesiis*. Quam recenset o. 2 et 3. Quod autem hic septem scribit, omnibus illis scribit; sicut Paulus que scripsit ad Romanos ad Corinthios, ad multum istam fideliem attentionem scripsit. — *Qui sunt in Asia*. Asiani Nipocæ intelligit, que est pars Asiæ Majoris, ut tradit Ptolemæus, lib. 5, Geogr. c. 2. — *Gratia vobis et pax*. Hanc est apostolus salutatio, que dei favorum et omne bonum (hoc enim Hebraice significat pax) sua prætor. — *Ab eo, qui est, et qui erat, et qui venturus est*. Pro tempore, in græco est, κατὰ; id est opportunitate, quasi dicitur: Ab eo cujus nomen est d. v. e. s.; et eodem modo accipiuntur sequentia, cujus nomen est. *erat, et est venturus*. — *Et qui venturus est*. Ad iudicium. Hoc proprie competit Christo, qui mandatum iudicaturus est. — *A septem spiritibus*. Non enim spiritus sunt septem primarii angelis, qui hæc auctoritate et primario regni ipsius, parati ad omnia imperia. Ab his ergo quasi ab administris dei, non autem quasi ab auctoribus, gratiam suam prætor apostolus; qui enim in sola principis habet gratiam et favorem primatorum auctoritatem, etiam principis gratiam habere solet.

Le Père qui est assis sur le trône y reçoit les hommages de toutes les créatures; le Fils qui y porte le nom de Verbe, sous lequel saint Jean a marqué sa divinité, reçoit les mêmes hommages et y est traité d'égal avec le Père; le Saint-Esprit est montré comme celui qui est l'auteur des oracles sacrés et qui parle dans tous les cœurs avec une autorité souveraine. Les Eglises sont lavées par sept fois à entendre ce que dit l'Esprit; l'Esprit prononce souverainement que les travaux de ceux qui meurent au Seigneur y participent souverainement que les cœurs pour appeler Jésus-Christ; est Esprit qui parle est toujours unique en son rang et toujours incomparable; un comme le Père et le Fils, intime coopérateur de l'un et de l'autre, et consommateur de leur ouvrage; ce qui confirme que les sept esprits au nom desquels les Eglises sont lavées, ne sont pas cet Esprit égal au Père et au Fils, à qui le caractère de l'unité est attribué partout; mais des anges, à qui aussi le nombre de sept est attribué dans tout le livre.

Nulle part le ministère de ces esprits bienheureux n'est mieux marqué. On les voit aller sans cesse du ciel à la terre et de la terre au ciel; ils portent, ils interprètent, ils exécutent les ordres de Dieu et les ordres pour le salut, comme les ordres pour le châtiment, puisqu'ils impriment la marque salutaire sur le front des élus; puisqu'ils terrassent le dragon qui voulait englober l'Eglise, puisqu'ils offrent sur l'autel d'or, qui est Jésus-Christ, les parfums qui sont les prières des saints.

Ils ont les yeux ouverts sur tous nos besoins et si le dragon, dans la prévoyance qu'il a de l'avenir, redouble ses efforts contre l'Eglise lorsqu'il voit qu'il lui restera peu de temps pour la combattre; de même les saints anges sont avertis à l'avance des tentations qui vont assaillir les saints et les prémissent contre le danger en leur faisant arriver le secours qui leur est nécessaire. C'est en vue de cette méditation que nous voyons dans les Prophètes, dans l'Apocalypse et dans l'Evangile cet ange des Perses, cet ange des Grecs, cet ange des Juifs, l'ange des petits enfants, qui en prend la défense devant Dieu contre ceux qui les scandalisent; l'ange des eaux, l'ange du feu, l'ange de la prière; en un mot, cette multitude d'esprits célestes qui président à toutes les parties du monde matériel et social; et dont la connaissance a sans doute porté les talents à imaginer toutes ces divinités subalternes qui peuplaient leur Olympus et qu'ils avaient le tort d'égalier au seul Dieu unifié et véritable.

A côté des anges, saint Jean nous montre les saints dans le ciel revêtus non-seulement d'une grande gloire, mais encore d'une grande puissance. Jésus-Christ les met sur son trône et les associe aux jugements qu'il exerce sur les hommes qui sont encore sur la terre. Saint Jean nous fait voir les martyrs sur l'autel, qui est Jésus-Christ, prient Dieu de venger leur sang répandu; c'est-à-dire de punir les persécuteurs et de mettre fin aux souffrances de l'Eglise.

On leur répond qu'il faut qu'ils attendent encore un peu, ce qui prouve qu'ils sont exaucés, mais en leur temps. Et lorsque la vengeance commence, l'Apôtre fait observer que ce grand événement est un effet de la prière des saints qui sont dans le ciel et de ceux qui sont sur la terre. Les élus qui sont près de Dieu ou sont avertis immédiatement et ils entendent leur cantique d'actions de grâces aussitôt que Satan a été défilé avec ses anges.

Cette part que les saints prennent aux victoires que l'Eglise remporte sur la terre, prouve qu'ils ne sont pas étrangers, comme le supposent les novateurs, aux choses qui se passent ici-bas. Saint Jean suppose au contraire qu'ils connaissent parfaitement l'état de souffrance et d'oppression dans lequel nous gémissons, qu'ils entendent les cris de notre prière et qu'il y a ainsi union profonde entre le ciel et la terre, et que les vivants et les morts ne font qu'une seule et même société, dont tous les membres s'entendent et se soutiennent dans la lumière infinie de l'Esprit divin, sous l'influence d'un chef unique, qui est le Christ.

APOCALYPSE DE SAINT JEAN.

CHAPITRE PREMIER.

Titre de ce livre divin. Saint Jean salue les sept Eglises d'Asie à qui il écrit. Apparition de Jésus-Christ, et ses paroles à saint Jean.

1. Apocalypsis Jesu Christi, quam dedit illi Deus palmam facere servis suis, que oportet fieri cito; et significavit, militans per angelum suum servo suo Joanni.
2. Qui testimonium perhibuit verbo Dei, et testimonium Jesu Christi, quicumque vidit.
3. Beatus qui legit et audit verba prophetiæ istius, et servat ea que in ea scripta sunt; tempus enim prope est.
4. Joannes septem Ecclesiis, qui sunt in Asia. La grâce et la paix vous soient données par ce lui qui est, et qui erat, et qui venturus est; et à cæteris angelis suis, qui in conspectu throni ejus sunt; [a. Erod. 3. 14.]

Cap. I. — 1. Apocalypsis. Après avoir donné le titre de ce livre, et en avoir recommandé la lecture, saint Jean salue les sept Eglises d'Asie et leur adresse cette prophétie dont décrit cette vision, et rapporte ses paroles (3-2). — *Qui oportet fieri cito*. Par ces paroles, on voit qu'il s'agit de prophéties qui sont sur le point de s'accomplir. Aussi saint Jean ajoute au verset 3 : Le temps est proche.

2. *Quicumque vidit*. Saint Jean appuie surtout sur le caractère de son témoignage, c'est qu'il ne dit que ce qu'il a vu, ou entendu, ou touché (Joan., I, 14; XIX, 25; I, Ep., I, 1).

Cap. I. — 1. Apocalypsis Revelatio. — *Jesu Christi*. A Jesu Christo accepta. — *Quam dedit illi Deus*. Deus Palmam dedit Christo. — *Palmam facere*. Ut cum palmam faceret et crederetur, non aperte, sed per signata, et symbola. — *Servis suis*. Christianis. — *Qui oportet fieri cito*. Quo cito incipiet fieri, licet non cito sit finem habitura. — *Et significavit*. Christus. — *Militans*. Hanc Apocalypsim inter prophetias. — *Per angelum suum servo suo Joanni*. Revelavit ergo hanc Apocalypsim tota Trinitas Christo secundum humanitatem, Christo angelo, angelo Joanni, Joanne Ecclesie.

3. *Qui testimonium perhibuit verbo Dei*. Quæ hæc oratione τὸν λαόν τοῦ θεοῦ. Id est: qui testificatus est verbis Dei, qui scripsit hæc revelationem, et testatus est illam a Deo esse. — *Et testimonium Jesu Christi*. Qui Joannes scripsit hæc revelationem, que est testimonium Christi; nam a Christo revelata est angelo, ab angelo autem Joanni, et proximo discipulo. — *Quicumque vidit*. Scilicet Joannes, cum illi hab visioibus objecte sunt.

4. *Beatus qui legit et audit*. Quasi dicitur: Magister propositi ea que hic habentur legere. — *Servat ea que in ea scripta sunt*. Tum ea exoptanda, quæ sunt munus que datur, e. 2 et 3. Episcopus et Doctores Asia: tum ea in memoria dicitur servandi; ut Beatus verbum Dei, præsertim cum hic præfatus fuit, ut animal nos informat. — *Tempus enim prope est*. Pro tempore, in græco est, καὶ; id est opportunitas, quasi dicitur: Beatus est qui hæc prophetiam legit et servat, quia prope est tempus et opportunitas fructum ex ea capienti.

5. *Septem Ecclesiis*. Quam recenset, o. 2 et 3. Quod autem hic septem scribit, omnibus illis scribit; sicut Paulus que scripsit ad Romanos ad Corinthios, ad multum istam fidem attestatam scripsit. — *Qui sunt in Asia*. Asiani Nipocæ intelligit, que est pars Asiae Majoris, ut tradit Ptolemæus, lib. 5, Geogr., c. 2. — *Gratia vobis et pax*. Hanc est apostolus salutatio, que dei favorum et omne bonum (hoc enim Hebraice significat pax) sua prætor. — *Ab eo, qui est, et qui erat, et qui venturus est*. Pro tempore, in græco est, καὶ; id est oportuitas, quasi dicitur: Ab eo cujus nomen est αὐτός, εὐς; et eodem modo accipiuntur sequentia, cujus nomen est *erat, et est venturus*. — *Et qui venturus est*. Ad iudicium. Hoc proprie competit Christo, qui mandatum iudicaturus est. — *A septem ecclesiis*. Non enim spiritus sunt septem primarii angelis, qui hæc auctoritate et primario regni ipsius, parati ad omnia imperia. — *Ab his ergo quasi ab administris dei*, non autem quasi ab auctoribus, gratiam suam prætor apostolis; qui enim in sola principis habet gratiam et favorem primatorum auctoritatem, etiam principis gratiam habere solet.

5. Et per Iohannem Christum, qui est le témoin fidèle, le premier-é de vntes les morts, et le prince des rois de la terre; qui nous a aimés, et nous a lavés de nos péchés dans son sang;

6. Et qui nous a faits être le royaume et les prêtres de Dieu sur la terre; à lui soit la gloire et l'honneur dans les siècles des siècles: Amen.

7. Le voici qui vient sur les nuées; tout est le verre, et ceux mêmes qui l'ont percé, et tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine, ou le voyant il n'y a rien de plus vrai: Amen.

8. Jo suis l'alpha et l'omega le principe et la fin, dit le Seigneur Dieu, qui est, qui était, et qui doit venir, le Tout-Puissant.

9. Moi Jean, qui suis votre frère, et qui ai part avec vous à la tribulation, au royaume, et à la patience en Jésus-Christ. J'ai été dans l'île nommée Palmyres pour la parole du Seigneur, et pour garder l'écrit de l'Apocalypse à l'homme de la couronne. Et les uns furent en captivité au jour du dimanche, et l'autre se levait derrière moi une voix forte et clamante comme une trompette.

10. Et j'ai écrit ces visions et sacerdotales. Saint Pierre a dit: Vos autem genuit electionem, regale sacerdotium, etc. (1. Pet. II, 9); et plus haut il appelle les fidèles: Domus spiritualis, sacerdotium sanctum (xviii, 5).

11. Particeps in tribulatione. Il avait été jésu dans un chaud bain d'eau bouillante, à Rome, sous Néronien, et il s'évada échappé à la mort, que par sa sainteté miraculeuse que reconstruit Turbulent (De persecut., 20), saint Irénée (lib. V, 20), et les autres Pères.

12. Qui est, testis fidelis. Id est, verax. — Primum regnum terrarum. Primum regnum est mortuus ad vitam beatam et immortalam. — Primum regnum terrarum. Qui subijcti sunt principibus et regno terrarum.

13. Et factus non regnabit. In quo ipse regnat per gratiam, et in futuro per gloriam. — Et sacerdos Dei. Sacerdotem dicunt omnes Christi adules, eo quod atit vira membra summi sacerdotis Christi possunt. Vel qui sanctissime mortuo per compassionem cordis et orationem commota bona obsequi Deo, sicut dicitur Ps. 50, v. 10: Sacerdotium Deo spiritibus contritus, sicut, et Psal. 69, 14: Interfuit Deo sacrificium iustitiae. — Deo, et Patri suo. Deo, qui est Pater Christi. — Ipse gloria, et imperium. Scilicet ut. Optare animi debemus ut omnes cum adoret et colant, et ipse omnia imparet.

14. Ego sum et principium et finis. Loquitur tota Trinitas, que Iohannem inspiravit illa verba: Ego sum cum principio, etc. Et quantum id valde affirmavit, dicens, ego sum, omnia, id est, causam reddi quae dicit, quod dicit: Quasi principium ego sum omnia sum, et omnia homines creavi, ita etiam non finis id quod omnia factum vestrum sum et principium, et factus dignus recipiatis, quod tunc hoc sum in fine caselli Christi apparet, et qui potestatem commisit Iohanni dicit. — Qui est, et qui erit. Vix dicit h. 4. — Omnipotens. Ut scilicet intelligatur et creatoris omnino futurum quod praevidit, cum Deus sit omnipotens, et eius voluntati non potest resistere.

15. Frater vester. In huiusmodi asseruit. — Et particeps in tribulatione. Hoc dicit quantum ipse etiam servitium dominum christianum persecutus expertus est, et in Paphos insulam relegatus. — Et regno. Quasi dicit: Idem regnum coelorum spero quod vos. — Et factus sum sacerdos. Quia ipse laboravit, et certamine multa gressu, ipse divinis consolatorum et retributorum. — In Christo Iesu. Prout Iesus Christus. Vel particeps patientiam Christi Iesu, id est, patientiam christianam que omnia suffert et diligentiam non indignatur. — Frater. Quia patientiam christianam et fratellam ad consuetudinem Iohannis dicit. Prout verbum Dei et testimonium Iesu. Prout Evangelii predicacionem, et qui affirmabat Iesus Christum esse Messiam et Deum.

16. Qui est spiritus. Per scriptis medio, certamen passus sum. — Et qui est spiritus. Vos hoc a tergo est scilicet, ut significaverit primo revelationem hanc esse spiritus sancti, qui spiritus sanctus non videtur ab hominibus; Ideoque sum se hic doctorem et ministrum orbibus, vultus facere et ad aures audient recubum post tergum monenti, ut sit fuit,

5. Et a Iohanne Christo, qui est testis fidelis, a primogenitus mortuorum, et princeps regnum terrarum, qui dilectus nobis, et lavavit nos a peccatis nostris in sanguine suo, [a I. Cor. 15. 20. Col. 1. 18. [b. Hebr. 0. 14. I. Petr. 1. 9. I. Joann. 1. 7.]

6. Et factus sum regnum et sacerdos Dei et Patris sui: ipsi gloria et imperium in saecula saeculorum. Amen.

7. A. Et ecce venit cum nubibus, et videtur cum oculis, et qui cum populo suo. Et plangent in super omnes locos terrae. — Eiam: Anna. [a. Ibrai. 3. 13. Matt. 24. 30. Iudei. 4.]

8. Ego sum et principium et finis, dicit Dominus Deus, qui est, et qui erit, et qui victoribus est. Omnipotens. [a. Ibrai. 41. 4. et 44. 6. et 48. 12. Ibr. 21. 6. et 22. 13.]

9. Ego Iohannes, frater vester, et particeps in tribulatione, et regno, et patientia in Christo Iesu, fui in insula quae appellatur Paphos, propter verbum Dei, et testimonium Iesu.

10. Fui in spiritu in Dominica die, et audivi post me vocem magnam tanquam tubae.

11. Dicens: Quod visis, scribe in libro: et mitte septem Ecclesiis, qui sunt in Asia, Epheso, et Smyrna, et Pergamo, et Thyatira, et Sardis, et Philadelphia, et Laodicea.

12. Et conversus sum ut viderem quem loquebatur meo: et conversus vidi septem candelabros aureos:

13. Et in medio septem candelabrorum aureorum similes filio hominis, vestibus pedore, et circumcinctum ad manillas aureas;

14. Caput autem eius et capilli erant candidi tanquam lana alba, et tanquam nix; et oculi eius tanquam Damna ignis.

15. Et pedes eius similes aurichalco, sicut in camino ardenti; et vox illius tanquam vox aquarum multarum;

16. Et habebat in dextera sua stellas septem; et de ore eius gladius utraque

17. Et praecedebat ut simulat zona aurea. Cetero apparitioni, dit Bonnet, est toute semblable à celle que vit Daniel sur le Tigre (Dan. X, 5), par où le Saint-Esprit nous montre le rapport des prophètes du Nouveau Testament avec celles de l'Ancien. L'Église interprète cette sentence d'or de la robe de ses saints, et saint Jean-Chrême dit environ 1400.

18. Et d'ore eius gladius. Saint Paul dit déjà de la parole de Dieu: Penetrabit quasi gladius accipiti (Hebr., IV, 12).

19. Et dicens: Quod visis, scribe in libro: et mitte septem Ecclesiis, qui sunt in Asia, Epheso, et Smyrna, et Pergamo, et Thyatira, et Sardis, et Philadelphia, et Laodicea.

20. Annotati qui me tunc videri se qui vult videri me parati: et quando je me fus tourné, je vis sept candelabres d'or,

21. Et au milieu des sept candelabres d'or, quelqu'un qui ressembloit au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des manchettes d'une ceinture d'or:

22. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu:

23. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux;

24. Il avait en sa main droite sept étoiles; et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants,

25. Et je me tournai pour voir de quel côté il venait, et quand je me fus tourné, je vis sept candelabres d'or,

26. Et au milieu des sept candelabres d'or, quelqu'un qui ressembloit au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des manchettes d'une ceinture d'or:

27. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu:

28. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux;

29. Il avait en sa main droite sept étoiles; et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants,

30. Et je me tournai pour voir de quel côté il venait, et quand je me fus tourné, je vis sept candelabres d'or,

31. Et au milieu des sept candelabres d'or, quelqu'un qui ressembloit au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des manchettes d'une ceinture d'or:

32. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu:

33. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux;

34. Il avait en sa main droite sept étoiles; et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants,

35. Et je me tournai pour voir de quel côté il venait, et quand je me fus tourné, je vis sept candelabres d'or,

36. Et au milieu des sept candelabres d'or, quelqu'un qui ressembloit au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des manchettes d'une ceinture d'or:

37. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu:

38. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux;

39. Il avait en sa main droite sept étoiles; et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants,

40. Et je me tournai pour voir de quel côté il venait, et quand je me fus tourné, je vis sept candelabres d'or,

41. Et au milieu des sept candelabres d'or, quelqu'un qui ressembloit au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des manchettes d'une ceinture d'or:

42. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche et comme de la neige; et ses yeux paraissaient comme une flamme de feu:

43. Ses pieds étaient semblables à de l'airain fin quand il est dans une fournaise ardente, et sa voix égalait le bruit des grandes eaux;

44. Il avait en sa main droite sept étoiles; et de sa bouche sortait une épée à deux tranchants,

45. Et je me tournai pour voir de quel côté il venait, et quand je me fus tourné, je vis sept candelabres d'or,

46. Et au milieu des sept candelabres d'or, quelqu'un qui ressembloit au Fils de l'homme, vêtu d'une longue robe, et ceint au-dessous des manchettes d'une ceinture d'or:

UNIVERSITÄT ZÜRICH

lion affligé; et son visage était aussi brillant que le soleil dans sa force.

17. A un moment où je l'aperçus, je tombai comme mort à ses pieds; mais il mit sur moi sa main droite, et me dit: Ne craignes point; je suis le premier et le dernier.

18. Et celui qui vit: j'ai été mort; mais voilà que je vis dans les siècles des siècles; et j'ai les clefs de la mort et de l'enfer.

19. Écrivez donc les choses que vous avez vues; et celles qui sont, et celles qui doivent arriver ensuite.

20. Voici le mystère des sept étoiles qui vous ont été montrées dans ma main droite, et des sept étoiles d'or: les sept étoiles sont les anges des sept Églises; et les sept chandeliers sont les sept Églises.

CHAPITRE II.

Saint Jean reçoit ordre d'écrire Smyrne, de Pergame

1. Écrire à l'ange de l'Église d'Éphèse: Voici ce que dit celui qui tient les sept étoiles dans sa main droite, qui marche au milieu des sept chandeliers d'or.

2. Je sais quelles sont vos œuvres, votre travail et votre patience; que vous ne pouvez souffrir les méchants; et qu'après éprouvé vous

20. *Nepotes Ecclesiarum sunt.* Ce chapitre est l'entree en matière. Jusq'ici, dit Bossuet, saint Jean a comme ouvert le théâtre, et prépare les esprits à ce qu'on doit voir: l'exercice des fonctions prophétiques va commencer dans le chapitre suivant.

CHAP. II. — 1. Ce chapitre se divise en quatre parties, qui respectivement ce que saint Jean est chargé d'écrire à la Église de Ephèse (1-7); à la celui de l'Église de Smyrne (8-11); à la celui de l'Église de Pergame (12-17); à la celui de l'Église de Thyatire (18-29). Chacun de ces tableaux se rapporte à l'Église elle-même plus qu'à son chef. Car Ephèse avait alors pour évêque saint Théodore, et ce compagnon bien-aimé de saint Paul n'avait sans doute pas les défauts que saint Jean reproche à son Église.

notri ac digniori ordine ac gradu constituti sunt; vel quia a Deo protoguntur pro cæteris, conservantur et foventur. — Et de ore ejus gladius sive ensis: ensis ensis carnis. Videtur hoc analogiæ gladio significare sententiam. Ipse quoque commendationem et præsentationem æternam qua Christus imponit in die iudicii ecclesiis suis et dirigitur ferit, adigunt que in gehennam vite in mortem secundam. — Sicut autem locus in virtute sua. Cum sit maxima viget et luce. Significatur gloria corporis Christi, qui clarior solis magno splendore in celo et splendore in transfiguratione, et splendore in die iudicii.

17. *Occidit omnes ejus.* Et revocatis et magno pavore, quasi exanimatis. — *Poenite decemvires sicut super me.* Erant me præ timore et stupore collapsionem, roboravit et confortavit. Sic Beatus, cap. 8, n. 13. *Collapsus aures, faceret, pronus in terram; et tetigit se, et stetit nec in gravi modo.* — *Ego sum primus et novissimus.* Ego sum alpha et omega; ego sum principium et finis, quasi dicit: Ego sum Deus, omnium rerum Creator et finis.

18. *Et cetera.* Non vito. — *Et facti mortuus.* In cruce. — *Et ecce vidi mortuum.* Per extirpationem vite sustulit, que vita dicitur in æternum. — *Et habeo claves mortis et inferni.* Habeo potestatem vite et mortis, et dicitur et ostendit, quod dicit: non dicitur tyranus, nec me sunt elava vite et mortis; non volis nocere potestati aut ostendere præcedentes Ecclesie, nec vito.

19. *Que videris.* Hoc capite primo narrata. — *Et qui sunt.* Que scilicet nunc sunt in Ecclesia. — *Et qui oportet fieri post hoc.* Sub Trajano et aliis imperatoribus, qui persequuntur Ecclesiam, et maxime sub Eusebio imperat.

20. *Sacramentum.* Mysterium et sacramentum id scilicet quod per hoc significatur. — *Angeli sunt septem Ecclesiarum.* Episcopi, et patres ex capite sequuntur. — *Septem Ecclesie sunt.* Cur Ecclesie dicuntur chandelabra supra diximus n. 18. Loquitur de septem Ecclesiis Asia Minoris, quasi deinceps nominabit.

CAP. II. — 1. *Angelo Ephese.* Episcopo Ephese, qui S. Timeotheus fuisse docti communiter et magis propria opinio. Erat autem Episcopus metropolitæ Asiae Minoris.

2. *Opera sua.* bona et Ecclesie utilis, que faciebant salutem reprobos in te charitatem. — *Laborant.* impugnant in salubrem salutem. — *Et patientiam habent.* In laboribus et adversis tolerantia. — *Et qui non possunt sustinere malos.* Pulchro peccatores sustulit non potest, quin aut emendat, aut expulset Ecclesia. — *Et occidit eos, qui se dicunt apostolos.* Examinant, expulsi et redarguiti sunt qui mentantur se esse apostolos, cum sint pseudoapostoli.

parte animæ exibat; et facies ejus sicut sol lucet in virtute sua.

17. Et cum viderissem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus. Et posuit dexteram suam super me, dicens: Noli timere; ego sum primus et novissimus, facti. facti. 4. et 11. 0. et 18. 12. Inf. II. 6. et 22. 13.

18. Et vivus, et facti mortuus, et ecce sum vivus in sæcula sæculorum, et habeo claves mortis et inferni.

19. Scribe ergo que videristi, et que sunt, et que oportet fieri post hæc.

20. Sacramentum septem stellarum, que videristi in dextera mea, et septem chandelabra aurea; septem stellæ, angeli sunt septem Ecclesiarum; et chandelabra septem; septem Ecclesie sunt.

aux Églises d'Éphèse, de et de Thyatire.

1. *Angelo Ephese Ecclesie scribo:* Ille dicit qui tenet septem stellæ in dextera sua, qui ambulat in medio septem chandelabrorum aureorum.

2. *Scio opera tua, et laborum, et patientiam tuam, et quia non potes sustinere malos; et tentasti eos qui se di-*

1. *Angelo Ephese Ecclesie scribo:* Ille dicit qui tenet septem stellæ in dextera sua, qui ambulat in medio septem chandelabrorum aureorum.

2. *Scio opera tua, et laborum, et patientiam tuam, et quia non potes sustinere malos; et tentasti eos qui se di-*

cant Apostolos esse, et non sunt; et tentasti eos impios;

3. *Et patientiam habes, et sustinisti propter nomen meum, et non defecisti.*

4. *Scd habeo adversum te, quod charitatem tuam primo reliquisti.*

5. *Memor esto ilaque unde excederis; et ego pænitentiam, et prima opera fac.* Sin autem, venio tibi, et movebo chandelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. *Scd hæc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, qui et ego od.*

7. *Qui habet aures, audiat quid Spiritus dicat Ecclesie:* Vincenti dabo ædere de ligno vite, quod est in paradiso Dei mei.

8. *Et angelo Smyrne Ecclesie scribo:* Hec dicit primus, et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit.

9. *Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es; et blas-*

5. *Et memor esto ilaque unde excederis; et ego pænitentiam, et prima opera fac.* Sin autem, venio tibi, et movebo chandelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. *Scd hæc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, qui et ego od.*

7. *Qui habet aures, audiat quid Spiritus dicat Ecclesie:* Vincenti dabo ædere de ligno vite, quod est in paradiso Dei mei.

8. *Et angelo Smyrne Ecclesie scribo:* Hec dicit primus, et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit.

9. *Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es; et blas-*

5. *Et memor esto ilaque unde excederis; et ego pænitentiam, et prima opera fac.* Sin autem, venio tibi, et movebo chandelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. *Scd hæc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, qui et ego od.*

7. *Qui habet aures, audiat quid Spiritus dicat Ecclesie:* Vincenti dabo ædere de ligno vite, quod est in paradiso Dei mei.

8. *Et angelo Smyrne Ecclesie scribo:* Hec dicit primus, et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit.

9. *Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es; et blas-*

se alient apôtres, et ne le sont point, vous les avez trompés mensurus;

3. *Que vous êtes patient, et que vous avez souffert pour mon nom, et que vous ne vous êtes point découragés.*

4. *Mais j'ai un reproche à vous faire, qui est que vous vous êtes relâché de votre première charité.*

5. *Souvenez-vous donc de l'état où vous étiez déchu; et faites-en pénitence, et rentrez dans la pratique de vos premières œuvres; si vous y manquez, je viendrai à vous, et j'ôterai votre chandelier de sa place, si vous ne faites pénitence.*

6. *Cependant vous avez ceci de bon, que vous haïssez les actions des nicolaïtes, comme je les hais moi-même.*

7. *Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises. Je donnerai au victorieux à manger du fruit de l'arbre de vie, qui est au milieu du paradis de mon Dieu.*

8. *Écrivez aussi à l'ange de l'Église de Smyrne: Voici ce que dit celui qui est le premier et le dernier, qui a été mort, et qui est vivant:*

9. *Je sais quelle est votre affliction, et quelle est votre pauvreté; mais vous êtes riche; et*

5. *Et memor esto ilaque unde excederis; et ego pænitentiam, et prima opera fac.* Sin autem, venio tibi, et movebo chandelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. *Scd hæc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, qui et ego od.*

7. *Qui habet aures, audiat quid Spiritus dicat Ecclesie:* Vincenti dabo ædere de ligno vite, quod est in paradiso Dei mei.

8. *Et angelo Smyrne Ecclesie scribo:* Hec dicit primus, et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit.

9. *Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es; et blas-*

5. *Et memor esto ilaque unde excederis; et ego pænitentiam, et prima opera fac.* Sin autem, venio tibi, et movebo chandelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris.

6. *Scd hæc habes, quia odisti facta Nicolaitarum, qui et ego od.*

7. *Qui habet aures, audiat quid Spiritus dicat Ecclesie:* Vincenti dabo ædere de ligno vite, quod est in paradiso Dei mei.

8. *Et angelo Smyrne Ecclesie scribo:* Hec dicit primus, et novissimus, qui fuit mortuus, et vivit.

9. *Scio tribulationem tuam, et paupertatem tuam, sed dives es; et blas-*

3. *Sustinenti propter nomen meum.* Persecutiones et arduas. — *Propter nomen meum.* Propter me, et propter Evangelium. — *Et non defecisti.* Laboravit, sed non fuerit omnia solutus.

4. *Charitatem tuam primo reliquisti.* Non per peccatum mortale, sed quod se primo illo fecerim in convertendis gentilibus, et promovendis christianis ad meliorem, aliquantulum remissum; vel quod videret Ephesios dante cultores sibi perniciter obstruere; vel quod videret eos in assidue laboribus factos, aliquos de primis illis constantibus remissos.

5. *Unde excederis.* Quam aulicum de fervore remissis, et quam teipso dimitta facias vita. — *Venit tibi.* Veniam ad te, et pœnitiam. — *Et movebo chandelabrum tuum de loco suo.* Ecclesiam te a safuam, non sit ejus cuspi et otiosus, tanquam alibi tunc. Ecclesia, ut videtur magis, per chandelabrum significatur, hoc autem movetur de loco, id est, de statu suo, cum ab uno capite, id est, episcopo, ad alium transferatur, et in eum magis gubernanda collocatur.

6. *Scd hæc habes.* Episc. — *Odisti facta Nicolaitarum.* Quorum hæretici erant liore formidari, et pejusque alibi feminis, etiam conjugata. Dicit enim stolidae ab ejus secte auctore Nicolao, quem aliqui voluit fuisse tuam et septem diaconis ab apostolis instituti. Vide quæ diximus Actuum, c. 6, n. 5.

7. *Qui habet aures, audiat.* Antem intelligi spiritalium, paratam ad intelligendum et ad obediendum, sicut Math. 13, 16: *Qui habet aures audientiæ.* *audiat.* — *Quid Spiritus dicat Ecclesie.* Spiritus sanctus qui per prophetas loquitur. — *Vincenti.* Amicum, eorum, demum, quomodo vincant et vincant martyres et sui regni. Vel vincant emulacionem et torporem per pœnitentiam et per certam animi applicationem ad pristinum opus, et ad pristinum charitatem fervorem. — *Dabo ædere de ligno vite.* Lignum hoc vitæ sit fructu Dei, et beatitudinis ac inde consequens immortalitas.

8. *Et angelo Smyrne Ecclesie scribo.* Episcopo Smyrne. Est vitæ Asiae Minoris urbs ejusdem Asiae Minoris. Creditur hic episcopus fuisse sanctus Polycarpus. — *Hec dicit primus, et novissimus.* Vides dicit e. 1, n. 17.

9. *Tribulationem tuam.* Quam patieris a persecutoribus infidelibus. — *Et paupertatem tuam.* Ad quam redactus es apostolice libertorum tuorum propter Christum. De hujusmodi paupertate loquitur sanctus Paulus, cum ait ad Hebræos, c. 10, n. 33: *Supplicium donorum tuorum cum gaudio suscipisti.* — *Sed dives es.* Gratia et bonis spiritalibus, datis in dextera, et aija repletus. — *Et magnam habes afflictionem, et non defecisti, et non es solus.* Vel quasi legit in judaismi impietate, sicut et exterradum existimari et dicitur. — *Et non es solus.* Vel Judæi, cum non confiterentur Christum esse Deum, sicut noluerunt et prædicaverunt veteres Judæorum patriarchas et prophetas. — *Symplocos Satanae.* Congregatio impia, et Satanae obediens, et illius insidias serviens in christianis.

23. Je frapperai de mort ses enfants : et toutes les Eglises connaîtront que je suis celui qui soude les reins et les cœurs : et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres.

24. Mais je vous dis à vous, et à tous les autres qui sont à Thyatire, qui ne suivez point cette doctrine, et qui ne commettez point les profondeurs de Satan, comme ils les appellent, que je ne mettrai point de nouvelle charge sur vous. 25. Cependant gardez bien ce que vous avez jusqu'à ce que je vienne. 26. Et quiconque aura vaincu et aura persévéré jusqu'à la fin des mes œuvres, je lui donnerai puissance sur les nations. 27. Il les gouvernera avec un sceptre de fer; et elles seront brisées comme un vase d'argile. 28. Selon que j'ai vu au regard mon maître de mon Père le pouvoir, et je lui donnerai l'étoile de matin. 29. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises.

24. *Abominabiles Satanae:* D'après l'acteur des *Philosophes*, tous ces premiers s'occupent de son pouvoir de puissance. Parce que les philosophes ont été les sages qui connaissent les profondeurs. C'est à cette expression que saint Jean fait allusion, en appelant cette science vaine : *les profondeurs de Satan*.

25. *Tamen id quod habetis tenete:* Pas d'innovation. Contentez-vous de conserver la dépôt de la foi tel qu'il vous a été donné, jusqu'à ce que je revienne.

26. *Dabo illi potentiam:* On voit ici le regard des saints que Jésus-Christ associe à son empire (cf. III, 21, 22, XIX, 15, et XX, 4).

28. *Dabo illi stellam matutinam:* Cette étoile du matin est la charité éternelle qui ne cesse pas de briller, et elle doit briller toujours sans jamais être entrée d'aucun nuit.

23. *Et filios ejus interficiam in morte:* Dira morte feriam. — *Quo ego sum scriptura veni et corda:* Adhuc manus cordis habebis arcana, visus cogitationes secretarum. — *Utriusque eorum.* Utriusque illorum; transit enim a tertio personam ad secundam, licet de indivisi sermo sit. — *Totus autem dico,* et cetera. Conversus Joannes armoniam a Iesabele cum am, ad alios veri dei cultores, qui erant Thyatire. Particulari et positae per se est.

24. *Quicunque non habuit.* Non respiciunt, non tenent. — *Doctrinam hanc.* Iesabëlis et nichitarum. — *Qui non cognoverunt.* Non approbaverunt. — *Atque insipientes.* Insuper, perfratitantes. Ulterius vocabulo ipse ceatatorum Iesabëlis, qui doctrinam suam maxiam altitudinem habere iactabant, id est, non profunda et subtilis sive; cuius de sui erroribus legi solent impuniti; et imbre Evangelio doctrinam simplicitatem. — *Quoniam non habuit.* Id est, qui non habuit, qui non habuit, esse dicitur suam doctrinam, cum tamen hoc profunditas nisi profunditas Satanae, non est, profunda illius et callida consilia, que excelsivè et inspiratè membris sua ad perditionem malorum. — *Non multum super se aliquid possidet.* Veritatem esse Iesabëlis, et non qui discedit per se, non habuit in se vellemus vocasse apostolos, et quod non prohibuit. Idcirco ergo Dominus : *Non multum super se aliquid possidet, id est,* non gravabo vos alla veritas legis emendat, tamen ille dicitur quod impel per apostolos vocat, tenet dicitur veritas, illi est S. Joannes ad Actuum, et. 13, et 20 : *Veni et Spiritus sanctus, et nobis,* nisi ultra responderet eadem omnia quæa nec necessaria; nisi ostendat nos ad immolationem simulacrorum, etc.

25. *Propter vestram.* Sollet, et extrinsecus iudicium; semper enim libetum est et erit liberum vobis : si seculum desiderat infirmum; et via tenentur non possit esse scindam, inveniunt inter totos cos errores, licet simpliciter loquendo, spectata rei natura, nihil esse vult peccatum non sit, ut supra diximus. Vide D. Thomam 1. 2, quest. 86, art. 4.

26. *Et qui vicerit.* Qui non cessavit veritas sui benedictio implere donabit et erga communi. Et semper custodiam mandata mea, etc. — *Opero meo.* Propter hoc, qui opere impleri jubeo. — *Dabo illi potentiam super gentes.* Loquitur de potestate quam sancti Christi, et statum mortis apostolica tradita, iuxta illud Sapient., 3, 8. *Judicabit nationes. Et dominabitur populi.*

27. *Reges aut.* Mourn regni particeps. — *In virgo ferrea.* Indubitali ad malum, et validè ad suppletum. Alud, imo ultra verba Pauli, 2, 9, — *Et tangamur non spili conpignator.* Irresistibiliter, quomodocumque vis fieri que duratum, et contritum. Item, nisi non potes et reformari.

28. *Sicut et ego accipi a Patre meo.* Hanc potestatem iudicandi gentes. — *Dabo illi stellam matutinam.* Per quam viderit intelligit mentes illius rationem Dei, quam sicut vobis per Christi gratiam afflictoris post mortem. Alii autem explicant, quorum interpretationes plerique vident qui vult apud Cornelium a Lapide.

29. *Qui habet aurem.* Vile dicta sup. cap., n. 7.

23. Et filios ejus interficiam in morte, et scient omnes Ecclesiam, quia ego sum servatus renes et corda; et dabo unicuique vestrum secundum opera sua. Vobis autem dico, [a. I. Reg. 16. 7. Ps. 7. 10. Jer. 41. 23. et 17. 10. et 30. 42.]

24. Et ceteris qui Thyatire estis: Quicunque non habet doctrinam hanc, et qui non cognoverit altitudines Satanae, quomodo dicunt, non metram super vos aliquid pondus.

25. Tamen id quod habetis tenete donec veniam.

26. Et qui vicerit, et custodierit usque in finem opera mea, dabo illi potentiam super gentes;

27. Et reges eas in virga ferrea, et tanquam vas signi confringentur;

28. Sicut et ego accipi a Patre meo, et dabo illi stellam matutinam.

29. Qui habet aurem audiat quid Spiritus dicat Ecclesiam.

CHAPITRE III.

Saint Jean écrit aux Eglises de Sardes, de Philadelphie, et de Laodicée, comme il avait fait aux quatre autres Eglises d'Asie.

1. Et angelo Ecclesie Sardis scribe: Ille dicit qui habet septem Spiritus Dei, et septem stellas: Scio opera tua, quia nomen habes quod vivas, et mortuus es.

2. Esto vigilans, et confirma cetera que mortuis erant. Non enim invenio operta tua picea coram Deo meo.

3. In mente ergo habes qualiter accipere, et audire, et serva, et ponentiam age. Si ergo non vigilveris, et veniam ad te tanquam fur, et necies quo hora veniam ad te. [a. I. Thez. 5. 1. II. Petr. 3. 10. Ier. 16. 13.]

4. Sed habes paucos nomina in Sardis, qui non inquinaverunt vestimenta sua; et ambulabunt mecum in albis, quia digni sunt.

5. Qui vicerit, sic vestietur vestimentis albis; et non delabo nomen eius de libro vite, et confitebor nomen quod coram Patre meo, et coram angelis eius.

6. Qui habet aurem audiat quid Spiritus dicat Ecclesiam.

1. Erivere à l'ango de l'Eglise de Sardes : Voici ce que dit celui qui a les sept esprits de Dieu, et les sept étoiles : Je sais quelles sont vos œuvres : vous avez la réputation d'être vivants; et vous êtes morts.

2. Soyez vigilant, et confirmez le reste de votre peuple, qui est prêt de mourir : car je ne trouve point vos œuvres pleines devant mon Dieu.

3. Souvenez-vous donc de ce que vous avez reçu, et de ce que vous avez entendu, et gardez-le et faites pénitence car si vous ne valez, je viendrai à votre égard comme un larron; et vous ne saurez à quelle heure je viendrai.

4. Vous avez néanmoins dans Sardes quelque peu de personnes qui n'ont point souillé leurs vêtements, ceux-là marcheront avec moi habillés de blanc; car ils en sont dignes.

5. Celui qui vaincra victorieux, sera ainsi vêtu d'habits blancs; et je ne delasserai point son nom du livre de vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.

6. Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Eglises.

Cap. III. — 1. Et angelo Ecclesie Sardis. Dans ce chapitre, saint Jean s'adresse à 1° à l'Eglise de Sardes (19); 2° à l'Eglise de Philadelphie (7-11); 3° à l'Eglise de Laodicée (12-22); et sur fait le tableau de huit autres églises de Sardes est morte, celle de Philadelphie est fièle, celle de Laodicée est tède. On peut faire l'application de ces trois états à l'âme chrétienne.

1. *Angelo in albis.* Ces vêtements blancs représentent la justice, la pureté et les bonnes œuvres (cf. Jér., XXX, 2).

Cap. III. — 1. *Angelo Ecclesie Sardis.* Episcopo Sardensium. Fuit Lydin metropoli. Quiniam fuit hinc episcopus innotuit est. — *Qui habet septem spiritus Dei.* Spiritus, id est, angelus, septemque rectores, quatuor dicuntur : Venerunt, et episcopus Sardensium, inter sanctos et episcopus; putatur ergo totum esse sancto vigile, putatur hunc officium episcopale, in quo illi servata, cogitare; putatur de gaudio merito summe, qui alios viderit seborum. — *Spiritus septem stellas.* Septem spiritus quod spiritus, et mortuus est. Quare dicitur sic mortuus, et quod vivas vivere et multa bene operari, cum vera mortuus sit, qui excelsivè gratis per peccatum. Videtur hinc episcopi peccatum fuisse negligitiam in munere episcopali; in dicendo, monendo et corrigendo populo, in confirmandis infirmis, mandandis virtutibus, et castis regionibus, etc.

2. *Esto vigilans.* Exasperare, qui negligitiam et somniam esse, nisi cum tenetur. — *Confitebor cetera,* que mortuis erant. Cetera, id est, ceteros qui, nisi vigilerent, et cum cognoverint se filio de vivis, mortuo essent Spiritus dicat Ecclesiam, — *Non enim invenio opera tua plena.* Id est, perfecta; non plane vivis, sed debiles, non respondenti opere persone ad mortui tu.

3. *Quid sit accipere.* Qualiter sui institutus, et qualtem te vitam agere docuerit qui te benedixit; et benedictio illi professorum; et la rivo. — *Veniam ad te tanquam fur.* Cum nimis operaverit, munitis, et ad iudicium vocabitur.

4. *Sed habes paucos nomina.* Patres christianorum, pauca capis. Sic Act., et. 1. n. 15 : *Novi enim turba hominum erant fere centum migrati.* Gentes pro hominibus est interpretatus, non enim. — *Qui non delabo nomen eius de libro vite.* Qui habet peccata innotuit tamen non inquinaverit, et quantum graves peccata Ecclesiam istam compuserunt, a fide tamen et obamite dimovere non poterunt. Alibi ad vestram eandem que in signum invenientes et sanctitas Ecclesiam tradidit datur vocem baptismatis. — *Ambulabunt mecum in albis.* Mitem semper erunt induti stela immortalitatis, claritatis et glorie.

5. *Qui vicerit.* Peccatum, et o statu peccati in quo versatur amiserit. — *Sic vestietur.* Pro se in gremio est, ceteris; hoc et nostre legi dicitur, sic tenent aut idem. — *Vestietur vestimentis albis.* Stola graminis hinc dicit. — *Et non delabo.* de libro vite. Quibus christiana legitime vivis presentis et libro justitiam et iustitiam; qui ergo peccato amittant gratiam, delentur de libro vite, eodem amittit, scilicet quod presentem justitiam. Vilo B. Thomam 1. part., quest. 84, art. 3. *Itaque sententia est peccatum illum habere scriptum in libro vite, modo est peccatum.* — *Et confitebor nomen eius coram Patre meo.* Pater, coram Patre meo et sanctis angelis agnoscat illum, et inter meos numerabo, et glorietur me talem servum habere.

6. *Qui habet aurem.* Vile dicta et. 2, n. 7.

UNIVERSITÄT

7. Le premier animal était semblable à un lion; le second était semblable à un veau; le troisième avait le visage comme celui d'un homme; et le quatrième était semblable à un aigle qui vole.

8. Ces quatre animaux avaient chacun six ailes; ils étaient pleins d'esprit et ils volaient de jour et de nuit sans interruption. Ils ne cessaient jour et nuit de dire : Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu tout-puissant, qui était, qui est, et qui vient.

9. Et lorsque ces animaux rendaient gloire, honneur et louange à celui qui était assis sur le trône, qui vit dans les siècles des siècles.

10. Les vingt-quatre vieillards se prosternaient devant celui qui était assis sur le trône; et ils adoraient celui qui vit dans les siècles des siècles; et ils jetèrent leurs couronnes devant le trône, en disant :

11. Vous êtes digne, ô Seigneur notre Dieu, de recevoir gloire, honneur et puissance; parce que vous avez créé toutes choses, et que c'est par votre volonté qu'elles subsistent, et qu'elles ont été créées.

CHAPITRE V.

Le livre des sept sceaux que l'Agneau seul peut ouvrir.

1. Je vis assis devant la main droite de celui qui était assis sur le trône; un livre écrit dedans et dehors, scellé de sept sceaux.

Cap. V. — 1. *Et dixi*. Ce chapitre est la continuation du précédent. Saint Jean y décrit le livre fermé des sept sceaux (1-2). L'Agneau l'ouvre, et annonce qu'il l'a ouvert et est prêt

à traduire ce livre en langage humain. Il est assis sur le trône, et il est entouré de vingt-quatre vieillards qui adorent et louent Dieu. Le livre est écrit dedans et dehors, scellé de sept sceaux. Le livre est écrit dedans et dehors, scellé de sept sceaux.

2. Et je vis un ange qui venait de derrière moi, et qui me dit : Ne ferme pas ce livre, car si tu le fermes, tu empêcheras les prophètes et les serviteurs du livre de dire ce qui est écrit dans ce livre. Et si tu le fermes, tu empêcheras les prophètes et les serviteurs du livre de dire ce qui est écrit dans ce livre.

3. Et je vis un ange qui venait de derrière moi, et qui me dit : Ne ferme pas ce livre, car si tu le fermes, tu empêcheras les prophètes et les serviteurs du livre de dire ce qui est écrit dans ce livre.

4. Et je vis un ange qui venait de derrière moi, et qui me dit : Ne ferme pas ce livre, car si tu le fermes, tu empêcheras les prophètes et les serviteurs du livre de dire ce qui est écrit dans ce livre.

5. Et je vis un ange qui venait de derrière moi, et qui me dit : Ne ferme pas ce livre, car si tu le fermes, tu empêcheras les prophètes et les serviteurs du livre de dire ce qui est écrit dans ce livre.

6. Et je vis un ange qui venait de derrière moi, et qui me dit : Ne ferme pas ce livre, car si tu le fermes, tu empêcheras les prophètes et les serviteurs du livre de dire ce qui est écrit dans ce livre.

Cap. V. — 1. *Librum scriptum intus et foris*, Quod dicit scriptum intus et foris; non Jan.

7. Et l'animal premier simle lion, et secundum animal simile veulo, et tertium animal habens faciem quasi hominis, et quartum animal simile aquila volanti.

8. Et quatuor animalia, singula eorum habebant alas sexna; et in circuitu, et intus plena sunt oculis; et ceperunt non habebant de se specie, dicitur : a Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus omnipotens, qui erat, et qui est, et qui venturus est. (a Jan. II. 1.)

9. Et cum darent illa animalia gloriam, et honorem, et benedictionem sedenti super thronum viventi in seculis amen.

10. Prostrabant viginti quatuor seniores ante sedentem in throno, et adorabant viventem in seculis amen, et mittebant coronas suas ante thronum, dicens :

11. Tu es dignus, Domine Deus noster, accipere gloriam, honorem, et virtutem, quia tu creasti omnia, et propter voluntatem tuam erant, et creata sunt.

1. Et vidi in dextera sedentis supra thronum, librum scriptum intus et foris, signatum sigillis septem.

2. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

3. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

4. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

5. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

6. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

7. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

8. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

9. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

10. Et vidi angelum qui veniebat de posterioribus meis, et qui dicebat mihi : Ne claudas hoc liberum, quia si claudas, impedies prophetas et servos libri huius, ut dicant quod est scriptum in hoc libro.

2. Et vidi angelum fortem, predicantem voce magna : Quis est dignus aperire liberum, et solvere signacula eius ?

3. Et nemo poterat, neque in celo, neque in terra, neque sub terra, aperire liberum, neque resolvere illam.

4. Et ego flebam multum quoniam nemo dignus inveniret ut aperiret liberum; nec viderem eum.

5. Et unus de senioribus dixit mihi : Ne flevisti; ecce vici locum de tribu Juda, radix David, aperire liberum, et solvere septem signacula eius.

6. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

7. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

8. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

9. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

10. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

11. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

12. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

13. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

14. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

15. Et vidi; et ecce in medio throni et quatuor animalium, et in medio seniorum, stantem statim tanquam oculum, habentem cornum septem, et oculos septem, qui sunt septem spiritibus dati, missi in omnia terra.

2. Et je vis un ange fort qui disait à haute voix : Qui est digne d'ouvrir le livre, et d'en lever les sceaux ?

3. Mais nul ne pouvait ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, ouvrir le livre ni le regarder.

4. Je fondais en larmes de ce qu'il ne s'était trouvé personne qui fût digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder.

5. Alors, l'un des vieillards me dit : Ne pleurez point; voici le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, qui a obtenu par sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre, et d'en lever les sept sceaux.

6. En même temps je regardai, et je vis, au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des vieillards, un Agneau comme égaré, qui était debout, et qui avait sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu envoyés par toute la terre.

7. Et je vis un ange fort qui disait à haute voix : Qui est digne d'ouvrir le livre, et d'en lever les sept sceaux ?

8. Mais nul ne pouvait ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, ouvrir le livre ni le regarder.

9. Je fondais en larmes de ce qu'il ne s'était trouvé personne qui fût digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder.

10. Alors, l'un des vieillards me dit : Ne pleurez point; voici le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, qui a obtenu par sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre, et d'en lever les sept sceaux.

11. En même temps je regardai, et je vis, au milieu du trône et des quatre animaux, et au milieu des vieillards, un Agneau comme égaré, qui était debout, et qui avait sept cornes et sept yeux, qui sont les sept esprits de Dieu envoyés par toute la terre.

12. Et je vis un ange fort qui disait à haute voix : Qui est digne d'ouvrir le livre, et d'en lever les sept sceaux ?

13. Mais nul ne pouvait ni dans le ciel, ni sur la terre, ni sous la terre, ouvrir le livre ni le regarder.

14. Je fondais en larmes de ce qu'il ne s'était trouvé personne qui fût digne d'ouvrir le livre, ni de le regarder.

15. Alors, l'un des vieillards me dit : Ne pleurez point; voici le lion de la tribu de Juda, le rejeton de David, qui a obtenu par sa victoire le pouvoir d'ouvrir le livre, et d'en lever les sept sceaux.

7. Et il vint prendre le livre de la main droite de celui qui était assis sur le trône ;
 8. Et l'ayant ouvert, les quatre animaux et les vingt-quatre vieillards se prosternèrent devant l'Agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums, qui sont les prières des saints.
 9. Et ils chantaient un cantique nouveau, en disant : Vous êtes dignes, Seigneur, de prendre le livre, et d'en ouvrir les sceaux, parce que vous avez été mis à mort, et que par votre sang vous nous avez rachetés pour Dieu, de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation ;
 10. Et nous nous avons faits rois et prêtres pour notre Dieu; et nous répondrons sur la terre.

11. Je regardai encore, et j'entendis autour du trône, et des animaux, et des vieillards, la voix de plusieurs anges, et il y en avait des milliers de milliers.

12. Qui disaient à haute voix : L'Agneau qui a été mis à mort est digne de recevoir le pain de ce divin, l'agneau, force, honneur, gloire et bénédiction.

13. Et j'entendis toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, sous la terre, dans la

Hier, sept étoiles, sept apôtres, pour séparer toutes les sept lampes brûlantes qui sont entourés les sept esprits, les sept anges, et les sept vents de l'Apocalypse, c'est que dans la nombre de sept, ce nombre une certaine perfection, soit à cause les sept jours de la semaine marquée dès la création, où la perfection est dans le septième, soit pour quelque autre raison. Et il y a sept sceaux, On s'élève dans la suite sept anges avec leurs trompettes, et sept tonnerres. Sept anges porteront les feux, au-dessus des coupes pleines de la colère de Dieu. Le dragon et le bœuf qui lui ont servi sept fois, dans tout le livre, jusqu'à ce que l'agneau en le béatissime sept glorifications (Ch. V, 12) ; et autant à Dieu (Ch. VII, 12) ; ce qui fait observer l'ordre de Dieu. Ce qui est tout partant un nombre parfait; mais quel mystère que c'est un nombre mystérieux, pour signifier la perfection. On sait aussi que c'est une façon de parler des sept langues saintes, en signifiant un grand nombre et indéfini, par le nombre défini de sept (Roussot).

16. Et requiescunt super terram. On neque des saints sur la terre a commencé avec le triomphe de la religion chrétienne, sous Constantin.
 18. Et omnem creaturam. Aux voix de ses milliers de milliers d'anges à la musique que

8. Cum aperuisset. Après l'ouverture; nam scribitur in ordine singulis libri apertis reseravit ut patet ex capite 6, n. 1 et seq. — Cedentibus coram Agno. Agnoscimus libris potentiam, linguam adoramus. — Habentes singulis citharas. Per citharas intellectus quilibet multipliciter docent et per hymnodium, qua voce conatorem animarum laudant Deum. — Singulis et viginti quatuor seniores. Quatuor sunt ordinem sacerdotum est laudes Dei dicere, maxime tempore domo seniorum, ut qui majores a Deo beneficia acceperunt, et meritis et gloria laudare plene adorantur. — Harpas et citharas. Harpa est quatuordecim chordis, ut quatuordecim seniores. — Plenas odoremamentorum. Quis dicit hinc odoramentis, explicatur statim, cum subiicitur, que sunt orationes sanctorum. Sic etiam Paul. 146, n. 2. legimus : Director orationis sicut incensum in conspectu suo. Ex hoc autem loco constat auctorem pro holis orare, et orationes nostras Deo offerre.

9. Et cantabant canticum novum. Non dicit aliis cantica que sunt in Scripturis. Novum moralibus, quibus nunquam talis audium, vel quasi dicit : Inaudita et mirabilia. Quotidiam in se sicuti subjecti. — Quibus dicitur, accedite ad hoc, quoniam significat causam meritorum. Christus cum merito peccatorum et mortis sue accepit a Deo potestatem revolvendi quo voluit futura cetera regnum et propagationem Ecclesiam suam. — Et requiescunt super terram. In terra hinc vivendum ad quod tradidit animas; et in terra etiam in qua mortales sponsum; nam sicuti non solum sunt reges cum Christo in celo, sed etiam potestatem habent in terra.
 11. Et vidi, et audivi. Vidi angelos innumerabiles, et audivi voces eorum; una cum consona voce clamabant : Dignus est Agnus, etc. — Millia millium. Plurimam innumerabiles.
 12. Accipere citharam. A delectationibus, sive laudationibus, quasi dicitur, predicari illis citharam, id est, potestatem. — Cedentibus autem cedentibus. Cedentibus apostolorum et potentiam.
 13. Et omnem creaturam. Ceteras autem omnes creaturas, non modo eas que sunt in celo,

quem sunt in mari, et que in eo, omnes audivi dicentes : Sedent in throno et Agno, benedictio; et honor, et gloria, et potentia in secula seculorum. Amen. Et viginti quatuor seniores acciderunt in facies suas, et adoraverunt viventem in secula seculorum.

mer, et dans toute son étendue, qui disaient : A celui qui est assis sur le trône, et à l'Agneau : bénédiction, honneur, gloire, et puissance dans les siècles des siècles.
 12. Et les quatre animaux disaient. Et les vingt-quatre vieillards tombèrent sur leurs visages, et adorèrent celui qui vit dans les siècles des siècles.

CHAPITRE VII.

Ouverture des six premiers sceaux.

1. Et vidi quod aperuisset Agnus unum de septem sigillis, et audivi vocem de quatuor animalibus, dicens, tanquam vocem tonitruum : Veni, et vide.
 2. Et vidi; et ecce equus albus; et sedebat super illum habitator arcum, et datus est ei coronam, et exivit vincens, et vinccret.
 3. Et cum aperuisset sigillum secundum, audivi secundum animal dicens : Veni, et vide.
 4. Et vidi alium equum rufum; et qui sedebat super illum, datus est ei ut sumeret pacem de terra, et ut invocem se interficiant, et datus est ei gladius magnum.

1. Après cela je vis que l'Agneau avait ouvert l'un des sept sceaux; et j'entendis l'un des quatre animaux qui disait avec une voix de tonnerre : Venez, et voyez.
 2. En même temps je vis paraître un cheval blanc : celui qui était monté dessus avait un arc; et on lui donna une couronne; et il partit en vainqueur pour continuer à vaincre.
 3. Lorsque il eut ouvert le second sceau, j'entendis le second animal qui dit : Venez, et voyez.
 4. Il sortit aussitôt un autre cheval qui était roux; et le pouvoir fut donné à celui qui était dessus, d'enlever la paix de dessus la terre, et de faire que les hommes s'entre-tuassent : et on lui donna une grande épée.

font les vieillards avec leurs harpes, se joignent les chants de toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, et au-dessous; et il en résulte une magnifique concert de tous les esprits qui, après avoir loué Dieu leur créateur (Ch. III, 11), louent Jésus-Christ (Ch. V, 13), et célèbrent ainsi tout à la fois la gloire du Père et du Fils.

Car. VI. — 1. Et vidi. Ici commentent les prédictions, et avec les prédictions les difficultés d'interprétation. L'ouverture de chaque sceau répond à un événement particulier qu'il est difficile de déterminer. — Trouve de quatuor animaux. Bossuet fait remarquer que ce sont les auteurs sacrés, et surtout les Évangélistes qui nous font ouvrir les yeux sur spécificité que le lecteur de chaque sceau attend, pour nous faire comprendre que l'écriture des des sceaux de Dieu sont bien confirmés sur l'Évangile par Jésus-Christ dans son Évangile.

2. Et ecce equus albus. Sur l'interprétation du premier sceau, les commentateurs sont assez d'accord, et acceptent en général l'interprétation de Méthodie, qui voit là le premier âge de l'Église, les temps apostoliques.
 4. Et crevit alius equus rufus. Méthodie reforme ce second âge dans l'ère des martyrs, et le termine à Constantin; plusieurs commentateurs y comprennent les hérésies et les guerres qui en furent la suite, et l'hécatostate plus loin.

font les vieillards avec leurs harpes, se joignent les chants de toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, et au-dessous; et il en résulte une magnifique concert de tous les esprits qui, après avoir loué Dieu leur créateur (Ch. III, 11), louent Jésus-Christ (Ch. V, 13), et célèbrent ainsi tout à la fois la gloire du Père et du Fils.

Car. VI. — 1. Et vidi. Ici commentent les prédictions, et avec les prédictions les difficultés d'interprétation. L'ouverture de chaque sceau répond à un événement particulier qu'il est difficile de déterminer. — Trouve de quatuor animaux. Bossuet fait remarquer que ce sont les auteurs sacrés, et surtout les Évangélistes qui nous font ouvrir les yeux sur spécificité que le lecteur de chaque sceau attend, pour nous faire comprendre que l'écriture des des sceaux de Dieu sont bien confirmés sur l'Évangile par Jésus-Christ dans son Évangile.

2. Et ecce equus albus. Sur l'interprétation du premier sceau, les commentateurs sont assez d'accord, et acceptent en général l'interprétation de Méthodie, qui voit là le premier âge de l'Église, les temps apostoliques.
 4. Et crevit alius equus rufus. Méthodie reforme ce second âge dans l'ère des martyrs, et le termine à Constantin; plusieurs commentateurs y comprennent les hérésies et les guerres qui en furent la suite, et l'hécatostate plus loin.

sed etiam qui sunt in terra, et sub terra, et in mari, omnes, reserato libro, audivi sedentem in throno et Agno laudem deferre. — Et quis in eo. In grano est, xxi. et in arboribus, et par in eis, scilicet omnes, terra et mari. — Benedictio. Sit, vel tributum. — Et populus. Colatretur.

14. Amen. Certo fit est, vel signum est. — Cedentibus in facies suas. Agnoscimus et supplices venerantes Dei majestatem. — Videntes in seculo trucidatum. Deum aspernatum.

Car. VII. — 1. Unus de quatuor animalibus. Id est, primus, scilicet Agno, ut patet ex cap. 6, n. 7, ubi dicitur, et animalium primum simile leonem, et quibus dicitur secundum animal, terram et quatuor Joannem vocant, et videri et videri. — Interpreto vocem tonitruum. Significat vocem fuisse magnam et terrilem.

2. Et ecce equus albus. Ex quatuor primis libri signi sigillis quatuor proferunt equi, scilicet primus albus, secundus rufus, tertius niger, quartus pallidus. Equus albus sunt apostoli, alius proceres Evangelii, per quos Christus orbem debellavit et sibi subiecit. Seniores autem Christus cuius fratum predicatorum evangelii suscepit, seu etiam dirigentium, quos non sequebantur. — Habebat arcum. Arcus Christi est verba Scripturae, cuius quod sunt verba et sententiae, tot sunt sagitte vulnerantes quodam ad vitam, quodam salutem, qui illi resistunt, et moriuntur. — Corona. Signum regni, vel victoriae. — Vinctus et vincitur. Pro, ut vincens vincitur; quasi dicitur : Jam victor, et porro vincitur reportaturas.
 3. Cedentes onibus. Vitium, et patet et capite 6, n. 7.
 4. Equus rufus. Sicut per primum equum album primum scilicet apostolus Ecclesiam statua significatur; ita per equum rufum signatur veniens, proximo proinde succedens, martyrum status. Equus ergo rufus significat gentem et militem Ecclesiam persecutores, adeoque ipsa causa Ecclesiam persecutores, qui fuerunt a Nerone usque ad Constantinum. Seniores, homines qui sunt tyranni Ecclesiam persecutores. — Datum est ei ut sumeret pacem de terra. Pernam et Deum ut pacem de terra tollerent; pacem audivit que quodam Ecclesiam. — Et ut interficeret interfectorem. Interfectorem, id est, — Trudit sanguinem fratrum fratrum in mortem. Pernam Altem, et vixit filii in parentis, et vocis cae afflicti. — Gladius vulnans. Magna potestas permissa est pluribus interfectio.

sed etiam qui sont in terra, et sub terra, et in mari, omnes, reserato libro, audivi sedentem in throno et Agno laudem deferre. — Et quis in eo. In grano est, xxi. et in arboribus, et par in eis, scilicet omnes, terra et mari. — Benedictio. Sit, vel tributum. — Et populus. Colatretur.

14. Amen. Certo fit est, vel signum est. — Cedentibus in facies suas. Agnoscimus et supplices venerantes Dei majestatem. — Videntes in seculo trucidatum. Deum aspernatum.

Car. VII. — 1. Unus de quatuor animalibus. Id est, primus, scilicet Agno, ut patet ex cap. 6, n. 7, ubi dicitur, et animalium primum simile leonem, et quibus dicitur secundum animal, terram et quatuor Joannem vocant, et videri et videri. — Interpretatio vocem tonitruum. Significat vocem fuisse magnam et terrilem.

2. Et ecce equus albus. Ex quatuor primis libri signi sigillis quatuor proferunt equi, scilicet primus albus, secundus rufus, tertius niger, quartus pallidus. Equus albus sunt apostoli, alius proceres Evangelii, per quos Christus orbem debellavit et sibi subiecit. Seniores autem Christus cuius fratum predicatorum evangelii suscepit, seu etiam dirigentium, quos non sequebantur. — Habebat arcum. Arcus Christi est verba Scripturae, cuius quod sunt verba et sententiae, tot sunt sagitte vulnerantes quodam ad vitam, quodam salutem, qui illi resistunt, et moriuntur. — Corona. Signum regni, vel victoriae. — Vinctus et vincitur. Pro, ut vincens vincitur; quasi dicitur : Jam victor, et porro vincitur reportaturas.
 3. Cedentes onibus. Vitium, et patet et capite 6, n. 7.
 4. Equus rufus. Sicut per primum equum album primum scilicet apostolus Ecclesiam statua significatur; ita per equum rufum signatur veniens, proximo proinde succedens, martyrum status. Equus ergo rufus significat gentem et militem Ecclesiam persecutores, adeoque ipsa causa Ecclesiam persecutores, qui fuerunt a Nerone usque ad Constantinum. Seniores, homines qui sunt tyranni Ecclesiam persecutores. — Datum est ei ut sumeret pacem de terra. Pernam et Deum ut pacem de terra tollerent; pacem audivit que quodam Ecclesiam. — Et ut interficeret interfectorem. Interfectorem, id est, — Trudit sanguinem fratrum fratrum in mortem. Pernam Altem, et vixit filii in parentis, et vocis cae afflicti. — Gladius vulnans. Magna potestas permissa est pluribus interfectio.

17. Parce que le grand jour de leur colère est arrivé : et qui pourra subsister en leur présence ?

17. Quoniam venit dies irae magnae irae : et quis poterit stare ?

CHAPITRE VII.

Les Israélites sont marqués du sceau de Dieu. Troupe innombrable de toute nation devant son trône.

1. Après cela, je vis quatre anges postés aux quatre coins de la terre, qui tenaient les quatre vents du monde, afin que le vent ne soufflât point sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre.

2. Je vis encore un autre ange qui monta du côté de l'Orient, ayant dans sa main le sceau du Dieu vivant : et il cria à haute voix aux quatre anges qui avaient reçu le pouvoir de frapper de plaies la terre et la mer.

3. Et disant : Ne frappez point la terre, ni la mer, ni les arbres, jusqu'à ce que nous ayons marqués au front les serviteurs de notre Dieu.

4. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

5. De la tribu de Juda il y en eut douze mille de marqués ; de la tribu de Ruben, douze mille de marqués ; de la tribu de Gad, douze mille de marqués :

6. De la tribu d'Aser, douze mille de marqués ; de la tribu de Nephthali, douze mille de marqués ; de la tribu de Manassé, douze mille de marqués :

7. De la tribu de Siméon, douze mille de marqués ; de la tribu d'Issacar, douze mille de marqués :

8. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

9. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

10. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

11. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

12. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

13. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

14. Et j'estimai que le nombre de ceux qui avaient été marqués était de cent quatre-vingt-quatre mille, de toutes les tribus des enfants d'Israël.

1. Post haec vidi quatuor angelos stantes super quatuor angulos terrae, tenentes quatuor ventos terrae, ne fletum super terram, neque super mare, neque in uliam arborum.

2. Et vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi : et clamavit voce magna quatuor angelis, quibus datum est nocere terram et mare.

3. Dicens : Nolite nocere terram et mare, neque arboribus, quoadmodum signemus servos Dei nostri in frontibus eorum.

4. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor milia signati, ex omni tribu Israel.

5. Ex tribu Juda duodecim milia signati : Ex tribu Ruben duodecim milia signati : Ex tribu Gad, duodecim milia signati :

6. Ex tribu Aser duodecim milia signati : Ex tribu Nephthali duodecim milia signati : Ex tribu Manasse duodecim milia signati :

7. Ex tribu Simeon duodecim milia signati : Ex tribu Levi duodecim milia signati : Ex tribu Issachar duodecim milia signati :

8. Et vidi quatuor angelos stantes super quatuor angulos terrae, tenentes quatuor ventos terrae, ne fletum super terram, neque super mare, neque in uliam arborum.

9. Et vidi alterum angelum ascendentem ab ortu solis, habentem signum Dei vivi : et clamavit voce magna quatuor angelis, quibus datum est nocere terram et mare.

10. Dicens : Nolite nocere terram et mare, neque arboribus, quoadmodum signemus servos Dei nostri in frontibus eorum.

11. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor milia signati, ex omni tribu Israel.

12. Ex tribu Juda duodecim milia signati : Ex tribu Ruben duodecim milia signati : Ex tribu Gad, duodecim milia signati :

13. Ex tribu Aser duodecim milia signati : Ex tribu Nephthali duodecim milia signati : Ex tribu Manasse duodecim milia signati :

14. Ex tribu Simeon duodecim milia signati : Ex tribu Levi duodecim milia signati : Ex tribu Issachar duodecim milia signati :

8. Ex tribu Zabulon duodecim milia signati : Ex tribu Joseph duodecim milia signati : Ex tribu Benjamin duodecim milia signati.

9. Post haec vidi turbam magnam, quam numerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribus, et populis, et linguis, stantes ante thronum et in conspectu Agni, amici stolis albis, et in conspectu Agni, amici stolis albis, et in palme in manibus eorum.

10. Et clamabant voce magna, dicens : Salus Deo nostro, qui sedet super thronum, et Agni.

11. Et omnes angeli stabant in circuitu throni, et seniorum, et quatuor animalium : et ceciderunt in conspectu throni in facies suas, et adoraverunt Deum.

12. Dicens : Amen. Benedictio, et claritas, et sapientia, et gratiarum actio, honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro, in saecula saeculorum. Amen.

13. Et respondi voce de sanctoribus, et dixit mihi : Et quis est iste, et quis est iste, albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

14. Et dixi mihi : Dominus mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaraverunt eas in sanguine Agni.

15. Et dixi mihi : Et quis est iste, et quis est iste, albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

16. Et dixi mihi : Dominus mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaraverunt eas in sanguine Agni.

17. Et dixi mihi : Et quis est iste, et quis est iste, albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

18. Et dixi mihi : Dominus mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaraverunt eas in sanguine Agni.

19. Et dixi mihi : Et quis est iste, et quis est iste, albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

20. Et dixi mihi : Dominus mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaraverunt eas in sanguine Agni.

21. Et dixi mihi : Et quis est iste, et quis est iste, albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

22. Et dixi mihi : Dominus mi, tu scis. Et dixit mihi : Hi sunt qui venerunt de tribulatione magna, et laverunt stolas suas, et dealbaraverunt eas in sanguine Agni.

23. Et dixi mihi : Et quis est iste, et quis est iste, albis, qui sunt ? et unde venerunt ?

8. De la tribu de Zabulon, douze mille de marqués ; de la tribu de Joseph, douze mille de marqués ; de la tribu de Benjamin, douze mille de marqués.

9. Je vis ensuite une grande multitude, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue : ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches, et ayant des palmes à la main.

10. Ils chantaient à haute voix : Gloire à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, tout autour d'eux.

11. Et tous les anges se tenaient debout autour du trône, et des vieillards, et de quatre animaux ; et ils étaient prosternés sur le visage devant le trône, ils adoraient Dieu.

12. En disant : Amen ! Bénédiction, gloire, sagesse, et sapientia, et gratiarum actio, honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro, in saecula saeculorum. Amen.

13. Alors un d'eux, prenant la parole, me dit : Qui sont ceux-ci qui sont vêtus de robes blanches ? et d'où sont-ils venus ?

14. Je lui répondis : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

15. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

16. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

17. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

18. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

19. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

20. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

21. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

22. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

23. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

8. De la tribu de Zabulon, douze mille de marqués ; de la tribu de Joseph, douze mille de marqués ; de la tribu de Benjamin, douze mille de marqués.

9. Je vis ensuite une grande multitude, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple et de toute langue : ils étaient debout devant le trône et devant l'Agneau, vêtus de robes blanches, et ayant des palmes à la main.

10. Ils chantaient à haute voix : Gloire à notre Dieu, qui est assis sur le trône, et à l'Agneau, tout autour d'eux.

11. Et tous les anges se tenaient debout autour du trône, et des vieillards, et de quatre animaux ; et ils étaient prosternés sur le visage devant le trône, ils adoraient Dieu.

12. En disant : Amen ! Bénédiction, gloire, sagesse, et sapientia, et gratiarum actio, honor, et virtus, et fortitudo Deo nostro, in saecula saeculorum. Amen.

13. Alors un d'eux, prenant la parole, me dit : Qui sont ceux-ci qui sont vêtus de robes blanches ? et d'où sont-ils venus ?

14. Je lui répondis : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

15. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

16. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

17. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

18. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

19. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

20. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

21. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

22. Et il me dit : Seigneur, vous le savez. Et il me dit : Ce sont ceux qui sont venus ici, après avoir passé par la grande tribulation, et ils ont lavé leurs robes blanches dans le sang de l'Agneau.

23. Et je lui dis : Et qui sont-ils ? et d'où sont-ils venus ?

15. C'est pourquoi ils sont devant le trône de Dieu, et ils servent jour et nuit dans son temple ; et celui qui est assis sur le trône les couvrira comme une toge ;
16. Ils n'auront plus ni faim ni soif ; et le soleil, ni aucune autre chaleur ne les incommodera plus ;
17. Parce que l'agneau qui est au milieu du trône sur lequel ils sont, les conduira aux fontaines des eaux vivantes ; et Dieu essuiera toutes les larmes de leurs yeux.

15. Ideo sunt ante thronum Dei, et serviunt ei die ac nocte in templo ejus; et qui sedet in throno, habitabit super illos ;
16. o Non esurient, necne sitis illius auras ; [a. *Isai.* 49. 10.]

17. Quoniam Agnus, qui in medio throni est, reget illos, et ducet eos ad vitas fontes aquarum, et absterget densa omnia lacrymarum ab oculis eorum. [a. *Isai.* 25. 8. *Isr.* 21. 4.]

CHAPITRE VIII.

Ouverture du septième sceau. Les quatre premières trompettes.

1. Lorsque l'Agneau eut ouvert le septième sceau, il se fit un silence dans le ciel, d'environ une demi-heure.
2 Et je vis les sept anges qui se tenaient devant Dieu, et un autre donna sept trompettes.
3. Alors il vint un bruit que je ne tins devant l'autel ayant un encenseur d'or ; et on lui donna une grande quantité de parfums, afin qu'il offrît les prières de tous les saints sur l'autel d'or qui est devant le trône de Dieu ;

4. Et la fumée des parfums, composée des prières des saints, s'éleva de la main de l'ange, monta devant Dieu.

Cap. VIII. — 1. *Cum aperisset sigillum septimum, factum est silentium in celo, quousque unum et dimidiatum.* Les révolutions qui sont été annoncées par l'ouverture des sceaux, vont être présentées sous d'autres symboles, sous le symbole de chaque trompette. — *Factum est silentium.* Ce silence est un intervalle mis entre la première vision et la vision qui va suivre.

2. *Et cecidit fons.* De même qu'avant l'ouverture des sept sceaux, les prières des saints ont été présentées devant Dieu (Sup. V.) si comme la témoignage du deus de l'avènement de son règne terrestre, et ainsi ce terme est le commencement de l'ouverture des sept sceaux, et comme le symbole des grâces que cet Agneau devait lui offrir pour implorer son secours au milieu de ces révolutions ; ainsi les mêmes prières sont présentées de nouveau avant la son des sept trompettes, qui vont renouveler les signes de cette même série de révolutions.

15. *In templo ejus.* In celo. Alludit ad templum Salomonis in quo Dominus in Sancto Sanctorum habitabat super propitiarium et cherubim. — *Habitabit super illos.* Prosequitur illos et protegetur. Non dicit, erit super illos, sed habitabit, id est, perpetuum in medio eorum habitabit, quasi in suo domicilio.

17. *Qui in medio throni est.* Vide v. 5. n. 6. — *Reget illos.* Imperat, regunt. — *Ducet eos ad vitas fontes aquarum.* Ad fontes aquarum vitas in his locis in dei visione scribitur esse David, cum dicitur : *Quomodo desideraverunt curram in fontes aquarum, de desiderio oculorum meo ad te, Deus. Psalm.* 41. 2. — *Absterget densa omnia lacrymarum.* Esse plene consolabitur. Mesophorum ductor ab indulgentissimis parentibus, qui sicut flores blancs dactylorum, et eorum lacrymas absterget.

Cap. VIII. — 1. *Factum est silentium in celo, quasi media hora.* Silentium hoc factum est post-opening jam septimum sigillum, videlicet significans, admirationem et stuporem sanctorum considerantium penam impium signo septimo contentas.

2. *Et cecidit fons.* Angelus. Illos sunt septem angeli primarii in aula ecclesie, septem principes Ecclesie, quibus cura hominum et Beatorum a Deo committitur, ut, de quibus dicitur supra, c. 1. 2. 4. — *Et datur ei illis septem tubas.* Clangor hic angelorum significat evocacione predicatorum, eos ab angelis suggestus, quibus instante jam mundi hinc comminatione plebsque omnium hominum instaurantur, impio hereticorum et reprobatorum. Vel ut verba, septem significatur angelos ipse suo prolequio, quasi tubas, scilicet plenas proclamarum, et repleas lo quendo, tanquam Dei ministro, executione mandatorum.

3. *Et alius angelus venit.* Quis est hic angelus non constat. Aliqui putant fuisse Gabrielum, ut Ribera. Sed probabilis dicitur in septem illis, de quibus dicitur sint superius versiculo, contineri. — *Stetit ante altare.* Alludit ad altare thymiamaticum, quod est ante Sanctum Sanctorum, simile altari altare ostensum est. *Joanni ante thronum Dei.* — *Thronum.* Vas aureum, in quo erat stipes thymiamaticus. — *Incessans assidue.* Aromata multa et thymiamatica, quæ ut stipes expulsi, sunt gradatione sanctorum. — *Ut daret.* Imporaret. Et hoc loco intelligimus quædam sanctorum fies ab angelis offerri, eisque gratiam esse. Unde verborum et sequitur est : *Facta sunt illi incensa, mista de cardalibus sanctorum omnium, et datur super altare aureum, id est, ut Deo offerretur.*

4. *Et ascendit fons.* Ad Deum pervenit. Deus accepit et audivit orationes sanctorum.

5. Et accepit angelus thuribulum, et implevit illud de igne altaris, et misit in terram, et facta sunt tonitrua, et ycoes, et fulgura, et terra motus magnus.

6. Et septem angeli, qui habebant septem tubas, preparaverunt se ad tuba canentem.

7. Et primus angelus tuba cecidit ; et facta est grandis, et ignis, mista in sanguine, et missus est in terram, et tertia pars terre combusta est, et tertia pars arborum concremata est, et omne jussum viride consumtum est.

8. Et secundus angelus tuba cecidit ; et tanquam mons magnus igne ardens missus est in mare, et facta est tertia pars maris sanguis.

9. Et mortui est tertia pars creaturarum que habitant animas in mari, et tertia pars navium interitit.

10. Et tertius angelus tuba cecidit ; et occidit de celo stella magna, ardens tanquam facula, et occidit in tertiam partem fluminum ; et in fontes aquarum.

11. Et nomen stelle dicitur Abisynth : et facta est tertia pars aquarum in abisynthum, et multi hominum mortui sunt de aquis, quia fons mare facta sunt.

5. *Et accepit angelus thuribulum.* La nébule signal a précédé l'ouverture des sept sceaux, comme annonce des calamités qu'ils figurent.

7. *Et omne creatum vivide consumtum est.* Ce sont, dit M. de la Charrière, les signes des révolutions et troubles révolutionnaires que les païens exercent contre l'Eglise, et qui tombent sur toute partie verte, c'est-à-dire sur toute la multitude des fidèles, et subvertent la troisième partie des arbres, c'est-à-dire un grand nombre de pasteurs (1^{er} âge de l'Eglise).

8. *Et tertia pars terræ combusta est.* M. de la Charrière voit dans cette montagne thébaine, qui, comme un mont de diamant, porta le feu des dissensions par toute la terre, et y alluma une guerre sanglante et cruelle ; le grand nombre d'hommes qui furent portés par Palestine, ces représentes par cette multitude de créatures qui furent périées par l'erreur, et furent naufragés dans la foi (2^e âge de l'Eglise).

11. *Et nomen stelle dicitur abisynth.* Cette étoile est l'erreur imple de ses perils barbares qu'invente et réchauffe sur l'ancien roman, et misent en parti les catholique par leur révolutions ou leur idolâtrie (3^e âge de l'Eglise).

5. *Et accepit angelus thuribulum.* Post sulfatum et evaporationem thymiamaticam, et consumptionem ignis qui erat in altari throni. — *Et implevit illud de igne altaris.* Nimirum id que facti significabit per orationes sanctorum prosequitur vindictam de lapsis, ipsum flagrum ardens et albus in illo dicitur. — *Facta sunt tonitrua.* Hinc omnia sunt prædicitum flagrum calamitatum que Deus in fine mundi in impio immittet.

6. *Preparaverunt se.* Accipiendo tubas suas, tanque arti admoventes, ut illis clangentur.

7. *Facta est grandis, et ignis.* Videtur hic ad litteram, ut sonat accipiendus, ad sellitiam grandis et grandis mixte ignitæ et caliditatis et fulminis demittentis sunt, quibus velius dicitur et ignis qui est in throno altari impositus. — *Et misit in terram.* Ignis et grandis ille, quo facti significabit per orationes sanctorum prosequitur vindictam de lapsis, ipsum flagrum ardens et albus in illo dicitur. — *Facta sunt tonitrua.* Hinc omnia sunt prædicitum flagrum calamitatum que Deus in fine mundi in impio immittet.

8. *Tertius pars terræ combusta est.* Non conjunctionem visum et continue, sed mixtum et sparatum, ut, verbi gratia, aliqua provinciam, aut partem maris in Europa, alie in Asia, alie in Africa, etc., vastentur. — *Evaporatum visum.* Hæc vicina.

9. *Tertius pars maris interitit.* Globus quilibet igneus. Crescent paulatim prole et terrores. — *Tertia pars maris.* Tertia pars maris ite videtur intelligenda, ut modo cito dicitur, idem per artem factetur in varias partes extendendum in varias etiam maris partes descenditur, et mare in sanguinem veritatem, omnibus marum navis, etc.

10. *Orationes sanctorum.* Fides intelligit, hinc animæ quod Sibylla :

Et terreat quæ in mœnibus in tegere pace.

11. *Abisynth.* Ita appellatur, quia reddidit aquæ fontium et fluminum amarum reddidit. — *De aquis.* Propter polium æquarum.

5. L'ange prit ensuite l'encensoir ; et l'ayant rempli du feu de l'autel, il le jeta sur la terre ; et aussitôt il se fit des tonnerres, des voix, des éclairs, et un grand tremblement de terre.

6. Alors les sept anges qui avaient les sept trompettes se préparèrent pour en sonner.

7. Le premier ange sonna de la trompette ; et il se forma une grêle et un feu mêlé de sang, qui tombèrent sur la terre ; et le troisième partie de la terre et des arbres fut brûlée, et le feu consuma toute l'herbe verte.

8. Le second ange sonna de la trompette ; et il parut comme une grande montagne tout en feu, qui fut jetée dans la mer ; et la troisième partie de la mer fut changée en sang.

9. Le troisième partie des créatures qui étaient dans la mer, et qui avaient vie, mourut, et la troisième partie des navires périt.

10. Le troisième ange sonna de la trompette ; et une grande étoile ardent comme un flambeau tomba du ciel sur la troisième partie des fleuves, et sur les sources des eaux.

11. Cette étoile s'appelait Abisynth : et la troisième partie des eaux ayant été changée en abisynth, un grand nombre d'hommes mourut de soif, parce qu'elle étaient devenue amères.

42. Le quatrième ange sonna de la trompette; et le soleil, la lune et les étoiles ayant été frappées de ténèbres, dans leur troisième partie, le troisième partie du soleil, de la lune et des étoiles fut obscurci; et le jour fut prive de la troisième partie de son lumiere, et la nuit de moitié.
43. Alors je vis et j'entendis la voix d'un ange, qui volait par le milieu de l'air, et qui disait de hauts voix: Malheur! malheur! malheur aux habitants de la terre à cause de son des trompettes dont les trois autres anges doivent sonner!

42. Et quartus angelus tuba cecinit, et percussit astra partem solis, et partem partem lune, et partem partem stellarum, ut obscuraretur tertius pars eorum, et dies non lucretur tertius, et noctes similiter.
43. Et vidi, et audivi vocem unius angelus volantis per medium caeli, dicentis voce magna: Vni, vii, vni habitantibus in terra, de des trompettum trium angelorum qui erant tuba canituri.

CHAPITRE IX.

Le cinquième et la sixième trompette.

1. Le cinquième ange sonna de la trompette; et je vis une étoile qui était tombée du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée.
2. Elle ouvrit le puits de l'abîme; et il s'éleva du puits une fumée semblable à celle d'une grande fournaise; et le soleil et l'air furent obscurcis par la fumée de ce puits.
3. Et de cette fumée, un puits il sortit des sauterelles qui se répandirent sur la terre; et la même puissance qu'ont les scorpions de la terre leur fut donnée.
4. Et il leur fut commandé de ne faire point de tort à l'herbe de la terre, ni à tout ce qui est vert, ni à tous les arbres; mais seulement aux hommes qui ne portent pas sur eux le signe de l'Église.

1. Et quintus angelus tuba cecinit, et vidi stellam de caelo cecidisse in terram, et datus est illi clavus putei abyssi.
2. Et aperuit puteus abyssi; et ascendit fumus sicut, sicut fumus fornacis; et obscuravit sol, et aer de fumo putei.
3. Et de fumo putei exierunt locustae in terram, et datus est illis potestas, sicut habent potestatem scorpiones terrae.
4. Et precepit, est illis ne ledere rent faciem terra, neque omnia viridia, neque omnem arborem nisi tantum hominem, qui non habet signum Dei.

12. Un grand partie de cette portion de la terre ne reçoit plus les lumières de Jésus-Christ, le soleil de justice, et de vérité, comme elle les recevait avant sa séparation de l'Église romaine. Le malheureux avait subi les souffrances, de telle sorte que le schisme et l'erreur ont complexé le vœux. C'est le 9e age de l'Église.

CAP. IX. - 1. Et quintus angelus. Ce chapitre renferme les deux grandes révolutions, dont la cinquième et la sixième trompette signalent. Elles répondent à l'ouverture de la Sibylle, et du sixième sceau. La première de ces révolutions répond à ce que j'ai dit dans l'Épître latine laquelle nous nous trouvons (p. 12). La seconde regarde le 9e âge, c'est-à-dire le période qui succédera au temps des ténèbres (p. 12). — Et vidi stellam de caelo cecidisse. Cette étoile représente l'apostasie de Luther, qui déchira le Vêtu sacerdotal et monastique lequel il avait été sière. La clef donnée qu'il eut sur l'Église; c'est-à-dire, cette clef qui lui servit à ouvrir la porte de l'abîme, qui est l'Église.

2. Apertus puteus. Ces sauterelles représentent les hérétiques que l'Église a toujours comparés à ces insectes qui s'au par de toi, dit Salomon; mais qui vont néanmoins comme des bataillons (Prov. XXX, 37). Tout se fait par un chatouillement, et par cascade, chacun invinciblement se fait former des sentes ou des phalanges, et de la sorte se fait trousser. Ils s'attaquent surtout aux faibles, et attaquent à eux celles qui s'ont pas le marque de Dieu.

12. Percussit est tertius pars solis. Vero semit in fine mundi obscurabitur sol, luna et stellae; ita ut dies non lucretur tertius pars, id est, ut dies neque anox tertius pars fiat obscurior solis.

13. Unus angelus volavit. In quibus generis codicibus est, Unus angelus volavit. Per angelum hunc Rubens, et Carolus exanimavit auge intelligi posse existime aliquam auctoritatem et colorem propheticum, quem Deus in fine mundi excutaturus sit, et hominibus toto universo scitibus promittitur ipsa sequente plaga. — De ceteris verbis. A ceteris verbis. Ne habitantibus in terra à meritis vocibus angulorum.

CAP. IX. - 1. Vidi stellam de caelo cecidisse in terram. Per stellam angelus aliqui hominibus datus est clavus putei abyssi. Huius angelus datus est potestas aperire et laxandi infernum, quo puteus per clavam significatur.

2. De fumo putei exierunt locustae in terram. Vel locustae hae erant demones qui apertis se formant locustarum in frontem, sed non erant in mensuram, ut hie describitur. Vel erant verus et animatae locustae, sed peregrinae et montuosae, quales adhuc terra vni vidi. — Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

4. Et precepit, est illis ne ledere rent faciem terra, neque omnia viridia, neque omnem arborem nisi tantum hominem, qui non habet signum Dei, de quo dicitur mat. c. 7, n. 9, Nemo per manus quicquo, et

mines qui non habent signum Dei in frontibus suis.
5. Et datus est illis ne occiderent homines, sed et cruciarent mortibus quinque; et cruciarent oculos, et cruciarent scrotum cum percutit hominem.
6. Et in diebus illis quaterent homines mortem, et non invenient eam; et desiderabunt mortem, et fugiet mors ab eis. (a Isai. 2. 19. Osee. 10. 8. Luc. 23. 30.)
7. a Et similitudines locustarum, similes equis paratis in praelium; et super capita eorum tanquam corcorum similes naris; et facies eorum tanquam facies hominum. (a Sap. 16. 9.)
8. Et habebant capillos sicut capillos mulierum, et dentes eorum sicut dentes leonum et datus est illis.

hommes qui n'auraient point la marque de Dieu sur leur front.
5. Et datus est illis ne occiderent homines, sed et cruciarent mortibus quinque; et cruciarent oculos, et cruciarent scrotum cum percutit hominem.
6. Et en ce temps-là les hommes chercheraient la mort, et ils ne pourraient la trouver; ils désireraient mourir, et la mort s'enfuirait d'eux.
7. Or ces espèces de sauterelles étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat; elles avaient sur la tête comme des cornes comme des sauterelles d'or; leur visage était comme des visages d'hommes;
8. Elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme des dents de lions;
9. Elles avaient des cuirasses comme de fer; et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de charriots à plusieurs chevaux qui courent au combat.
10. Leurs queues étaient semblables à celles des scorpions, y ayant des aiguillons; et elles avaient pouvoir de nuire aux hommes durant cinq mois.

11. Regem angulum abyssi, cui nomen hebraice Abaddon, graeco Antion Apollyon, latine habens nomen Extremum.

7. Or ces espèces de sauterelles étaient semblables à des chevaux préparés pour le combat; elles avaient sur la tête comme des cornes comme des sauterelles d'or; leur visage était comme des visages d'hommes;
8. Elles avaient des cheveux comme des cheveux de femmes, et leurs dents étaient comme des dents de lions;
9. Elles avaient des cuirasses comme de fer; et le bruit de leurs ailes était comme un bruit de charriots à plusieurs chevaux qui courent au combat.
10. Leurs queues étaient semblables à celles des scorpions, y ayant des aiguillons; et elles avaient pouvoir de nuire aux hommes durant cinq mois.

12. Vni unum ablit, et ecce venit aditio duo vni post hae.

11. Elles avaient pour roi l'ange de l'abîme, appelé en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon (c'est-à-dire l'exterminateur).

13. Le sixième ange sonna de la trompette; et j'entendis une voix qui sortait des quatre coins de l'autel d'or qui disait ainsi:

12. Ce premier malheur étant passé, en vint encore deux autres qui suivent.

14. Et sextus angelus tuba cecinit, et audivi vocem unum ex quatuor cornibus altaris aurti, quod est ante oculos Dei.

13. Le sixième ange sonna de la trompette; et j'entendis une voix qui sortait des quatre coins de l'autel d'or qui disait ainsi:

5. Et cruciarent mortibus quinque. Ces cinq mois sont la terre que Dieu a prescrit à ce lieu; à la dureté duquel il a donné de toutes bonnes qui lui seul sonnent.

14. Et sextus angelus tuba cecinit, et audivi vocem unum ex quatuor cornibus altaris aurti, quod est ante oculos Dei.

6. Et datus est illis ne occiderent cor. Non est illis permissum occidere eos, ne morte vitis sustinetur dolore, sed tantum affligere et veras vultus cruciandi.

15. Qui nomen hebraice Abaddon, Holorum abas, in eal significat peris, in pler vero, perdere, Haprotore. Iuda Abaddon. Id est, perdans universum. Graeco vero appellatur, quod nomen significat.

7. Similes equis paratis in praelium. His etiam aliis similes locustae, quas dicitur italice appellari Cavallitas. — Et facies eorum tanquam facies hominum. Quae scilicet, quatuordecim referant hominum faciem, per quosdam, similes invenimus.

16. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Quae scilicet, quatuordecim referant hominum faciem, per quosdam, similes invenimus.

8. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

17. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

9. Et precepit, est illis ne ledere rent faciem terra, neque omnia viridia, neque omnem arborem nisi tantum hominem, qui non habet signum Dei, de quo dicitur mat. c. 7, n. 9, Nemo per manus quicquo, et

18. Qui nomen hebraice Abaddon, Holorum abas, in eal significat peris, in pler vero, perdere, Haprotore. Iuda Abaddon. Id est, perdans universum. Graeco vero appellatur, quod nomen significat.

10. Leurs queues étaient semblables à celles des scorpions, y ayant des aiguillons; et elles avaient pouvoir de nuire aux hommes durant cinq mois.

19. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

11. Elles avaient pour roi l'ange de l'abîme, appelé en hébreu Abaddon, et en grec Apollyon (c'est-à-dire l'exterminateur).

20. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

12. Ce premier malheur étant passé, en vint encore deux autres qui suivent.

21. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

13. Le sixième ange sonna de la trompette; et j'entendis une voix qui sortait des quatre coins de l'autel d'or qui disait ainsi:

22. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

14. Et sextus angelus tuba cecinit, et audivi vocem unum ex quatuor cornibus altaris aurti, quod est ante oculos Dei.

23. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

15. Qui nomen hebraice Abaddon, Holorum abas, in eal significat peris, in pler vero, perdere, Haprotore. Iuda Abaddon. Id est, perdans universum. Graeco vero appellatur, quod nomen significat.

24. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

16. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

25. Et datus est illis potestas, sicut habent potestatem. Ut solles, velatae aera et venantia indicant, quibus locustae scorpionum solent infligi.

les paroles des sept tonnerres, et ne les écrivis point.

5. Alors l'ange que j'avais vu, qui se tenait debout sur la mer et sur la terre, leva sa main au ciel;

6. Et jura par celui qui vit dans les siècles des siècles, qui a créé le ciel et tout ce qui est dans le ciel, la terre et tout ce qui est dans la terre, la mer et tout ce qui est dans la mer; qu'il n'y aurait plus de temps;

7. Mais qu'au jour où le septième ange ferait entendre sa voix, et sonnerait de la trompette, le mystère de Dieu s'accomplirait, ainsi qu'il l'a annoncé par les prophètes des serviteurs.

8. Et la voix que j'avais entendue dans le ciel s'adressa encore à moi, et me dit: Allez prendre le petit livre qui est ouvert dans la main de l'ange qui se tient debout sur la mer et sur la terre.

9. Fallait donc trouver l'ange, et je lui dis: Donnez-moi le livre. Et il me dit: Prenez ce livre et le devez; et vous causerez de l'amerume dans le ventre, mais dans votre bouche il sera doux comme du miel.

10. Je pris donc le livre de la main de l'ange, et je le devorai; et il était dans ma bouche doux comme du miel; mais l'ayant avalé, il me causa de l'amerume dans le ventre.

11. Alors l'ange me dit: Il faut que vous prophétiez encore devant les nations, devant les peuples, devant les hommes de diverses langues, et devant plusieurs rois.

12. Et il me donna le livre, et je le devorai.

13. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

14. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

15. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

16. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

17. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

18. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

19. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

20. Et il me dit: Ne mangez pas de ce qui est écrit dans ce livre, car si vous le mangez, il causera de l'amerume dans votre ventre, et dans votre langue.

CHAPITRE XI.

Deux témoins prophétisent. La bête les tue, et ils ressuscitent. La septième trompette. Les morts sont jugés.

1. Un nu doctus enviait me canna semblable à une tente, et il me fit dit: Levez-vous, et mesurez le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent.

2. Mais le temple qui est dit, n'a pas été mesuré, car il est le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent.

3. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

4. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

5. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

6. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

7. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

8. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

9. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

10. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

11. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

12. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

13. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

14. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

15. Atrium autem quod est foris templum, ejice foras, et nō metiaris illum; quoniam datum est Gentibus, et civitate sanctam, et habitantibus membris quadringenta duobus;

16. Et dabo duobus testibus metis; et prophetabunt diebus nullo decursu sexcentis, et amicitia sexcentis.

17. Et erit dies unus, et duo candelabra, in conspectu Domini terre stantes;

18. Et si quis voluerit eis nocere, ignis exiet de ore eorum, et devorabit membra eorum; et si quis voluerit eos ludere, sic oportet eum occidi.

19. Hi habent potestatem claudendi celum, ne pluit diebus prophetie ipsorum; et potestatem habent super aquas convertendas, ut in aquam, et percutere terram omni plaga quolibet conque voluerit.

20. Pour le parvis qui est hors du temple, laissez-le, et ne le mesurez point, parce qu'il a été abandonné aux Gentils; et ils l'auront aux pieds la ville sainte pendant quarante-deux mois.

21. Mais je donnerai à mes deux témoins, et couverts de sacs, la prophétisation durant mille deux cent soixante jours.

22. Ils sont donc la des deux oliviers et les deux chandeliers qui sont devant le Seigneur de la terre.

23. Si quelqu'un veut leur nuire, il sortira de leur bouche un feu qui dévorera leurs ennemis; et si quelqu'un veut les offenser, il faut qu'il soit tué de celle sorte.

24. Ils ont le pouvoir de fermer le ciel, afin qu'il ne tombe point de pluie durant le temps qu'ils prophétiseront; et ils ont le pouvoir de changer les eaux en sang, et de frapper la terre de toutes sortes de plaies toutes les fois qu'ils voudront.

Saint Jean continue à décrire les événements qui se passeront entre le 6^e et le 7^e Age (1-14). La septième trompette sonne, et l'astré du régime de Jésus-Christ et de ses jugements arrive (15-19). — Sarge, et maître templum. C'est représente, dit Bossuet, la société des élus ou tout est mesuré et compté, parce que Dieu ne veut pas que rien y perisse.

2. Qu'on me donne une canne semblable à une tente, et il me fit dit: Levez-vous, et mesurez le temple de Dieu, et l'autel, et ceux qui y adorent. — Et dabo duobus testibus metis. Deux témoins sur deux oliviers, les martyrs liés de Pierre des déserts et du peuple. Mais c'est interpréter, car combattre avec raison par M. de la Chataigne, qui voit ici Hérode et Elis, les deux prophètes qui doivent soutenir les fidèles contre les violences de l'antichrist. C'est le sentiment, comme Polybure D. Calmes, des Peres et de la plupart des interprètes. — Diebus mille sexcentis prophetantibus. Les deux continents par mois lunaires de trente jours chacune. Selon cette supputation, 1500 jours forment 42 mois ou 3 ans et demi. Ce terme est la moitié du nombre sept, et il est comme lui un nombre mystérieux et sacré. Ce sont des nombres indéterminés.

3. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

4. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

5. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

6. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

7. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

8. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

9. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

10. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

11. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

12. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

13. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

14. Et il me dit: Ne mesurez pas le temple de Dieu, ni l'autel, ni ceux qui y adorent, car ils seront détruits, et leur temple, et leur autel, et ceux qui y adorent.

15. Atrium autem quod est foris templum, ejice foras, et nō metiaris illum; quoniam datum est Gentibus, et civitate sanctam, et habitantibus membris quadringenta duobus;



7. Et apres qu'ils auroient achevé de rendre leur témoignage, la bête qui monte de l'abîme fera la guerre, les vaincra et les tuera;

8. Et leurs corps demureront étendus dans les places de la grande ville, où se appelle spirituellement Sodome et Egypte, où le Seigneur même a été crucifié.

9. Et les hommes de diverses tribus, de peuples, de langues et de nations différentes, verront leurs corps durant trois jours et nuit, sans vouloir permettre qu'on leur donne la sépulture.

10. Les habitants de la terre se réjouiront de les voir en cet état; ils feront des festins, et ils s'enivreront des présents les uns aux autres, parce que ces deux prophètes auroient fort tourmenté ceux qui habitaient sur la terre.

11. Mais trois jours et demi, apres, Dieu répondit en un esprit de vie; il se relevèrent sur leurs pieds; et ceux qui les virent furent saisis d'une grande crainte.

12. Alors ils entendirent une voeuse voix qui venoit du ciel, et qui leur dit: Monte! et là, Et ils monteront au ciel dans une nue, à la vue de leurs ennemis.

13. A cette même heure il se fit un grand tremblement de terre: le dixième partie de la ville tomba; et sept mille hommes périrent dans ce tremblement de terre; et les autres étant saisis de frayeur rendirent gloire au Dieu du ciel.

14. Le second malheur est passé, et le troisième viendra bientôt.

7. *Bētia qua occidit.* Toute la tradition a vu dans cette bête qui sera décrite au chap. XIII, Pantocrator qui sera mortifié Hénoch et Élie, dans la persécution qui précèdera le jugement universel.

8. *In platiis.* In platiis: pluralis pro singulari. Nisi diomas in duabus diversis platiis eorum cadavera projiciantur. — *Civitas magna.* Jerusalem, quae tempore a Iehochid filii sedentis potentia et civium frequentia magna erit. — *Quae vocatur spirituales Sodoma et Aegyptus.* Jerusalem vocat Sodoma, quia erit sceleribus plena, et deo detestabilia, ut Aegyptus, et Sodoma.

9. *De tribus, et populis, et linguis.* De omnibus nationibus, quae Antichristo adhaerent. — *Per tres dies et noctem.* In nullis dubitare possit quin verum mortalium, qui postea gloriantur et mirabiliter sit eorum resurrectio.

10. *Et inhabitantes terram.* Jerusalem et vicina loca. — *Super illos.* Quod scilicet essent stat. — *Cruciantes eos.* Eos scribit verbis mirabilibus reprehendendis, et graviter se puniendo, quo sibi obstantes invident.

11. *Spiritus vitæ.* Anima vivificantis.

12. *Nomina eorum.* Homines, hominum capita. Vnde dicta supra, c. 8, n. 4, et ibi notata.

13. *Et vultus in aëthere sunt visus.* Timore percussa sunt. — *Et deciderunt gloriam Dei eorum.* Commisitque justis eos in illud, in iure occultis esse peccatores. Cui autem populus suum fuisse convenit, et sicque pontificatum.

14. *Va secundum obit.* Et tribus v. qui praedixit e. 8, aquila volans per medium caeli jam transierit primum et secundum; nunc tertium superest, quod veniet septimo angeli tuba cœnante.

7. Et cum finierint testimonium suum, bestia, quae ascendit de abyso, faciet ad verum eos bellum, et vincet illos, et occidet eos.

8. Et corpora eorum iacubunt in platiis civitatis magna, quae vocatur spirituale Sodoma et Aegyptus, ubi et Dominus eorum crucifixus est.

9. Et videbunt de tribus, et populis, et linguis, et de nationes diferentes, vident corpora eorum durant tres dies et dimidium; et corpore eorum non sinit ponit in monumentis.

10. Et inhabitantes terram gaudent super illos, et jocundabuntur; et mœra mittent invicem, quoniam hi duo prophetae cruciverunt eos qui habitabant super terram.

11. Et post dies tres et dimidium, spiritus vivo a Deo intravit in eos. Et steterunt super pedes suos, et timor magnum occidit super eos qui viderunt eos.

12. Et audierunt vocem magna de caelo, dicens eis: Ascendite hæc. Et ascenderunt in caelum in nube; et viderunt illos inimici eorum.

13. Et in illa hora factus est terre motus magnus, et decima pars civitatis cecidit; et occidit sunt in terra nota nomina hominum septem millia; et reliqui in timore sunt missi, et deciderunt gloriam Dei eorum.

14. Vt secundum obit, et ecce tertium venient cito.

15. Et septimus angelus tuba cœnante; et facte sunt voces magni in caelo dicentes: Factum est regnum hujus mundi. Dominus nostri et Christi ejus, et regnabit in saecula saeculorum. Amen.

16. Et viginti quatuor seniores, qui in conspectu Dei sedent in sedibus suis, cœderunt in facies suas, et adoraverunt Deum, dicens:

17. Gratias agimus tibi, Domine Deus omnipotens, qui es, et qui eras, et qui venturus es: quia accepisti virilem tuam magnam et regnas.

18. Et unusquisque ait: et advenerit hæc, et tempus mortuorum judicari, et reddere mercedem servis tuis prophetis et sanctis, et iumentibus nomen tuum, posillis et magnis, et exterminandi eos qui corrumperunt terram.

19. Et apertum est templum Dei in caelo: et visa est arca testamenti ejus in templo ejus, et facta sunt fulgura, et voces, et terra motus, et grande magna.

15. Et septimus angelo sonans, en même temps de la trompette; et un entendit de grandes voix dans le ciel qui disaient: L'empire de ce monde s'est passé à Notre Seigneur et à son Christ; et il règnera dans les siècles des siècles. Amen.

16. Aussitôt les vingt-quatre vieillards, qui sont assis sur leurs trônes devant Dieu, se prosterment et adorent Dieu, en disant:

17. Nous vous rendons grâces, Seigneur, Dieu tout-puissant, qui êtes, qui étiez, et qui devez venir, de ce que vous êtes entré en possession de votre grande puissance et de votre règne.

18. Les nations se sont irritées, mais le temps de votre colère est arrivé, le temps de juger les morts, et de donner la récompense aux prophètes, morts, et de donner la récompense aux serviteurs de Dieu, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, aux petits et aux grands, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

CHAPITRE XII.

La femme et le dragon. Grand combat dans le ciel. Le dragon fait la guerre à la femme et à ses enfants.

1. Et signum magnum apparuit in caelo: mulier ancilla sole, et luna sub pedibus ejus, et in capite ejus corona stellarum duodecim.

15. Factum est regnum hujus mundi. Bonae, qui vent applicat quæ propheta l'Empire, roman, est obligé de reconnaître que saint Jean jugeait le jugement de Rome à celui qui administrait sur Rome. Le règne de Jésus-Christ ne sera parfait que la fin du monde, et c'est ce règne qui sera le commencement du règne de Dieu.

16. *Et viderunt seniores.* Le grand jour de l'apocalypse de Jésus-Christ les pouvait être vus exactes.

17. *Avant testamentum.* Antea arca d'alliance, c'est Jésus-Christ, l'arche vivante du Seigneur qui va descendre du ciel avec les anges et les saints pour juger les morts, récompenser les justes, et exterminer les méchants.

18. *Cap. XII.* — *Et signum magnum.* Dans ce chapitre, nous voyons le tableau des faits que l'Église est en proie à, sous le voile de l'Église. Elle est en proie à, sous le voile de l'Église. Elle est en proie à, sous le voile de l'Église. Elle est en proie à, sous le voile de l'Église. Elle est en proie à, sous le voile de l'Église.

15. *Voces seniores.* Angelorum et animarum sanctorum. — *Factum est regnum.* Jam regnabit impij Christus; jam Elias et Henoch glorificati, bestiosque eorum perdit; jam regnabit iustitia et justus cum Christo in caelstis gloria.

16. *Decorati sunt facies eorum.* Venerationis tantum majestatem, atque ex animo et cognationem, quod jam impetret regnare, et poro regnabitur, sua vultu ostendunt.

17. *Qui ea, et qui eras.* Hoc supra explicavimus, c. 1, n. 4. — *Accipisti virilem tuam.* Assumpsisti fortitudinem tuam: sensisti potentiam tuam.

18. *Et viderunt seniores.* Videntes tantam sibi plagam immitti, coeque se, et ad Dei judicium rap. Aliud, ad illud Paul. 85: 1. *Quia non solum, sed etiam populi, etc.* Et sicut fratres sui. Quia haec sensu reprobarum, immutabilis potentia hominum, et potentiam aperit: omne vero omnes in ipsum digne placet. — *Et tempus mortuorum judicari.* Et sicut in prospectu et videntes de hostibus suis: quod tempus justi aut impiorum, aut uterque ante se, etc. — *Judicari.* Tempus quo judicabit omnes mortui, tam boni quam mali.

19. *Et apertum est templum Dei in caelo.* Significat sibi extensam esse destinationem sanctorum. Uti, ut solet, tempus similitudine, in ejus pantheismi arca factis servabitur. — *Et visa est arca testamenti ejus.* Christus scilicet, in quo cunctis coelestis et ter. — *Et facta sunt fulgura, et voces.* Hoc significatur magnitudine potentiae, quo impus erunt.

Cap. XII. — 1. *Signum magnum.* Ostentum, profligum. — *In caelo.* Non empyrum, nec sidera, sed aere; inde enim mulier haec volavit in desertum. — *Mulier.* Ecclesia. — *Amica*

1. Il paraît encore un grand prodige dans le ciel: c'était une femme revêtue du soleil, qui avait la lune sous ses pieds, et une couronne de douze étoiles sur sa tête.

15. Il paraît encore un grand prodige dans le ciel: c'était une femme revêtue du soleil, qui avait la lune sous ses pieds, et une couronne de douze étoiles sur sa tête.

16. Aussitôt les vingt-quatre vieillards, qui sont assis sur leurs trônes devant Dieu, se prosterment et adorent Dieu, en disant:

17. Nous vous rendons grâces, Seigneur, Dieu tout-puissant, qui êtes, qui étiez, et qui devez venir, de ce que vous êtes entré en possession de votre grande puissance et de votre règne.

18. Les nations se sont irritées, mais le temps de votre colère est arrivé, le temps de juger les morts, et de donner la récompense aux prophètes, morts, et de donner la récompense aux serviteurs de Dieu, et aux saints, et à ceux qui craignent votre nom, aux petits et aux grands, et d'exterminer ceux qui ont corrompu la terre.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

19. Alors le temple de Dieu fut ouvert dans le ciel, et il se vit l'arche de son alliance dans son temple; et il fut fait éclairs, des voix, un tremblement de terre et une grêle effroyable.

vidé y sera redit lui-même : celui qui aura lu par l'épée, et lui-même par l'épée. C'est ici la palme et la fote des saints.

11. Je vis encore à élever de la terre une autre bête, qui avait deux cornes semblables à celles de l'Agneau; mais elle parlait comme le dragon.

12. Et elle exerça toute la puissance de la première bête en sa présence : et elle fit que la terre et ceux qui l'habitent adorent la première bête, dont la plaie mortelle avait été guérie.

13. Elle fit de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre, devant les hommes.

14. Et elle séduisit ceux qui habitent sur la terre, à cause des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la bête, en disant à ceux qui habitent sur la terre, qu'ils dressassent un temple à la bête, qui avait reçu un coup d'épée et qui était encore en vie.

15. Et il lui fut donné le pouvoir d'animer l'esprit de la bête, et de faire parler cette image, et faire tuer tous ceux qui n'adoraient pas l'image de la bête.

16. Elle fera que tous les hommes, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves,

17. Et eût deux bestiaux. C'est-à-dire est le philosophe pythagoricien, représenté aussi par les écrits de Plotin et de son disciple Porphyre, qui vivrent au siècle de l'Idolâtrie. — C'est une école de mystères. C'est le philosophe initié en sublime et la science de la doctrine de Jésus-Christ dans ses écoles, ses dogmatiques et ses doctrines, et ses miracles par les prestiges et les enchantements de ses magiciens.

18. Et fécit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

19. Et fécit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

20. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

21. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

22. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

23. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

24. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

25. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

26. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

27. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

28. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

capitulum videt, et qui in gladio occiderit, oportet quia gladio occidit. Hoc est potentia et ides Sanctorum, (1. Gra. 9. 6. Matth. 26. 52.)

11. Et vidit aliam bestiam ascendente de terra, et habebat cornua duo similia Agni, et loquebatur sicut draco.

12. Et potestatem prioris bestie omnem faciebat in conspectu eius; et fecit terram, et habitantes in ea, adorare bestiam primam, cujus curata est plaga mortis.

13. Et fecit signa magna, ut etiam ignem faceret de celo descendere in terram in conspectu hominum.

14. Et seduxit habitantes in terra prout signa quæ datus sunt illi habere in conspectu bestie, et loqui sicut bestia, qui habet plagam gladii, et vivit.

15. Et datus est illi et datus spiritum imaginis bestie, et loqui sicut bestia, et fecit ut quicumque non adoraverit imaginem bestie, occideretur.

16. Et faciet omnes pusillos, et magos, et divites, et pauperes, et liberos.

17. Et eûs duos bestias. C'est-à-dire est le philosophe pythagoricien, représenté aussi par les écrits de Plotin et de son disciple Porphyre, qui vivrent au siècle de l'Idolâtrie. — C'est une école de mystères. C'est le philosophe initié en sublime et la science de la doctrine de Jésus-Christ dans ses écoles, ses dogmatiques et ses doctrines, et ses miracles par les prestiges et les enchantements de ses magiciens.

18. Et fécit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

19. Et fécit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

20. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

21. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

22. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

23. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

24. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

25. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

26. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

27. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

28. Et fecit signa magna. Le philosophe Maxime, ami de Julien, se distinguait surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les écrits de l'abbé de Paphlagon, sont remplis de ces merveilles qu'on attribue aux arts occultes, à la magie.

ros, et servos habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis.

17. Et ne quis possit emere, aut vendere, nisi qui habet characterem, et nomen bestie, aut numerum nominis eius.

18. Hic sapientia est. Qui habet intellectum, computet numerum bestie. Numerus enim hominis est; et numerus eius sexcenti sexaginta sex.

CHAPITRE XIV.

L'Arceon sur la montagne de Sion avec les saints qui l'accompagnent. Le fils de l'homme paraît sur une nuée. La moisson et le vendange.

1. Et vidi : et ecce Agnus stabat supra montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor milia hominum nomines suis, et nomen Patris eius scriptum in frontibus suis.

2. Et audivi vocem de celo, tanquam vocem agrorum multarum, et tanquam

requisivit le caractère de la bête à la main droite, ou au front.

17. Et que personne ne puisse ni acheter ni vendre, que celui qui aura le caractère ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom.

18. C'est ici la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence compte le nombre de la bête; car son nom est le nombre d'un homme, et son nombre est six cent soixante-six.

CHAPITRE XIV.

L'Arceon sur la montagne de Sion avec les saints qui l'accompagnent. Le fils de l'homme paraît sur une nuée. La moisson et le vendange.

1. Et vidi : et ecce Agnus stabat supra montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor milia hominum nomines suis, et nomen Patris eius scriptum in frontibus suis.

1. Je regardai encore, et je vis l'Agneau debout sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son père écrit sur leur front.

2. Et audivi vocem de celo, tanquam vocem agrorum multarum, et tanquam

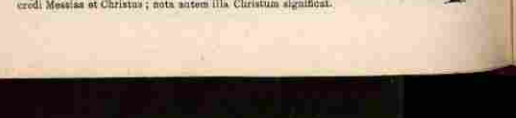
2. J'entendis alors une voix qui venait du ciel, semblable au bruit des grandes eaux, et au bruit

17. Nisi qui habet characterem, Juliae filii grave sur le monnaie la figure d'un taureau innomé devant l'autel des faux dieux, en sorte qu'on ne pouvait ni acheter ni vendre sans avoir en main le caractère de la bête.

2. J'entendis alors une voix qui venait du ciel, semblable au bruit des grandes eaux, et au bruit

18. Sapientia est. Hic sapientia est. Computet numerum bestie. Ut ex numero litterarum notatis intellectus ad nome Antichristi. — Numerus enim hominis est. Numerus eius sexcenti sexaginta sex. Hic est numerus et ides Sanctorum, (1. Gra. 9. 6. Matth. 26. 52.)

17. Nisi qui habet characterem, Juliae filii grave sur le monnaie la figure d'un taureau innomé devant l'autel des faux dieux, en sorte qu'on ne pouvait ni acheter ni vendre sans avoir en main le caractère de la bête.



P

vité y sera réduit lui-même ; celui qui aura été par l'épée, il a fait lui-même par l'épée. C'est ici la palme et la lot des saints.

11. Je vi encore à élever de la terre une autre bête, qui avait deux cornes semblables à celles de l'agneau; mais elle parlait comme le dragon.

12. Et elle exerça toute la puissance de la première bête en sa puissance ; et elle fit que la terre et ceux qui habitaient adoraient la première bête, dont la plaie mortelle avait été guérie.

13. Elle fit de grands prodiges, jusqu'à faire descendre le feu du ciel sur la terre, devant les hommes.

14. Et elle séduisit ceux qui habitent sur la terre, à cause des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire devant la bête, en disant à ceux qui habitent sur la terre, qu'ils dressassent un temple à la bête, qui avait reçu un coup d'épée, et qu'ils fussent encore au vice.

15. Et il lui fut donné le pouvoir d'animer l'esprit de la bête, et de faire parler cette image ; et faire tuer tous ceux qui n'adoraient pas l'esprit de la bête.

16. Elle fera que tous les hommes, petits et grands, riches et pauvres, libres et esclaves,

17. *Et cœti alium bestiam.* Cœti bête est la philosophie pythagoréenne, représentée autre par les cercles de Platon et de son disciple Pythagore, qui vivrent au aide à Ptolémée. — *Coruus duo cornibus agna.* Cœti philosophie imitée en subtilité et la sagesse de la doctrine de Jésus-Christ dans ses dogmes, ses doctrines et ses observances, et ses miracles par les prestiges et les enchantements de ses magiciens.

18. *Et fecit signa magna.* Le philosophe Maxime, l'ami de Julien, se distingua surtout par ces prodiges que la foule prenait pour des miracles. Les cercles de l'abbaye et de Porphire, dont remplis de ces merveilles qu'on attribuait aux arts occultes, à la magie.

19. *Et faciens imaginem bestiam.* Julien, à la sollicitation de Maxime et de deux autres partisans de Ptolémée, fit réaliser les images et les statues des faux dieux ; son image même fut aussi placée avec celles des faux dieux selon les statues des faux dieux, qui adoraient en même temps les images de leurs empereurs et de leurs faux dieux.

20. *Et loquens ut bestia.* Les oracles qui étoient dévotement recueillis par la parole. Julien les consultait, et il Anversait surtout à Apollon Daphné, près d'Antioche.

21. *Habens characterem ut daretur mensura sui.* Les païens, pour se dévouer à certains dieux, en portaient la marque imprimée avec un fer chaud sur le poignet ou sur le front ; d'autres y mettaient la rose des six ou les premières lettres de ce nom, ou le nombre qui composait ces lettres numérales qu'on y trouvait. C'est à cet us que saint Jean fait allusion.

11. *Et cœti alium bestiam.* Cœti bête signifie un magicien, un imposteur, qui est sans précurseur et prince d'Antichrist. — *Et cornibus corvus duo similia agna.* Deux cornes, telles que les bestes noires, sont synonymes de magiciens et magiciennes. — *Coruus duo cornibus agna et potestas, qui res mirabiles et prodigiosas efficit.* — *Et loquatur sicut draco.* Cette doctrine qu'on sert serpente, id est, callide, fraudulente, venéneuse et diabolique, déçoit également ad incipientium homines ; sicut unum draco, id est, diaboli decipiens Evam, le coupe est per os serpente, ita et loquatur per os lupi pseudoprophete.

12. *Et potestatem priores dante.* Faciendat eadem falsas miracules que Antichristus faciebat. — *In conspectu sui.* Antichristus mandant ad adorant, et per hoc facta et signa hominum persuadentur Antichristus esse Deum. — *Habens imaginem Antichristi.* — *Cornus duo et plura mortis.* Quia res ille videntur, ad que dicitur n. 8, innumerat erant Antichristi, et caput unum ex ejus septem capitibus, plura Antichristi cursum esse dicit; sicut plura nas curat, et brachium unum curat.

13. *Et faciens imaginem bestiam.* Persuadens hominibus et faciant et adorant statuas Antichristi. — *Que habet plagam gladii et viti.* Quosdam Antichristi dixerat habere plagam id est, vitium, dicitur proxima n. 12. Juxta probabili aliquorum interpretatione Antichristus se fingit occidit et resuscitant, ut facilius decipiat mortales hoc prodigio.

14. *Et daret spiritum imaginem bestiam.* Sicut olim multi loqui responsa reddebant rogantibus diabolo in lit oculis loquentibus.

15. *Habens characterem.* — Instans aliquam notam, que se milium aut servos Antichristi professionem Quanquam futura sit hoc nota non constat. Aliqui putant fore ipsam notam Antichristi ; alii, ejus imaginem ; alii figuram quamdam draconem, referentem ad Chi. Etsi se intersecatis hoc nota non est, sed instans insequitur Corneilla a Lapide ex Primato et Anaberto. Volet enim Antichristum, equit Messias et Christus ; nota autem ille Christus significat.

capitiatum vales ; a qui in gladio occiderit, oportet etiam in gladio occidi. Hoc est potentia et illes Sanctorum, (1. Cor. 9. 6. Matth. 26. 52.)

11. *Et vidi aliam bestiam ascendentem de terra, et habebat cornua duo similia Agni, et loquebatur sicut draco.*

12. *Et potestatem priores dante et non faciebant in conspectu ejus ; et fecit terram, et habitantes in ea, adorare bestiam primam, cujus curata est plaga mortis.*

13. *Et fecit signa magna, ut etiam ignem faceret de celo descendere in terram in conspectu hominum.*

14. *Et seduxit habitantes in terra profert signa que datus sunt illi habere in conspectu bestie, et loquentibus ut bestie, qui habitant in terra, ut faciant imaginem bestie, que habet plagam gladii, et viti.*

15. *Et datus est illi et daret spiritum imaginem bestie, et loqueretur sicut draco, et fecit ut quicumque non adoraverit imaginem bestie, occideretur.*

16. *Et faciet omnes pusillos, et magos, et divites, et pauperes, et liberos,*

ros, et servos habere characterem in dextera manu sua, aut in frontibus suis.

17. *Et ille ne quis possit emere, aut vendere, nisi qui habet characterem, aut nomen bestie, aut numerum nominis ejus.*

18. *Et sapientia est, qui habet intellectum, computet numerum bestie. Numerus enim hominis est ; et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.*

reprenait le caractère de la bête à la main droite, ou au front.

17. Et que personne ne puisse ni acheter ni vendre, que celui qui aura le caractère ou le nom de la bête, ou le nombre de son nom.

18. C'est ici la sagesse. Que celui qui a de l'intelligence compte le nombre de la bête ; car son nom est le nombre d'un homme ; et son nombre est six cent soixante-six.

CHAPITRE XIV.

L'Agneau sur la montagne de Sion avec les saints qui l'accompagnent. Le fils de l'homme paraît sur une nuée. La moisson et la vendange.

1. Et vidi : et ecce Agnus stabat supra montem Sion, et cum eo centum quadraginta quatuor milia habentes nomen agni, et nomen Patris ejus scriptum in frontibus suis.

2. Et audivi vocem de celo, tanquam quousdam mulierum, et tanquam

1. Je regardai encore, et je vis l'Agneau debout sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avoient son nom et le nom de son père écrit sur leur front.

2. J'entendis alors une voix qui venait du ciel, semblable au bruit des grandes eaux, et il bruit

17. *Nisi qui habet characterem.* Julien fit graver sur la monnaie la figure d'un taureau innoble devant l'autel des faux dieux, en sorte qu'on ne pouvait ni acheter ni vendre sans avoir en main le caractère de la bête.

18. *Et sapientia est qui habet intellectum.* Boissier a trouvé ce nombre dans le nom de Diocletien. Diocletianus Auggustinus D'CLXXI M. de la Chésarde dans le nom de Julien, tel qu'il est inscrit sur ces médailles : C. F. Juliano Maximo. En prenant de ces noms les lettres numérales D C LXXVI, ce qui donne 666. On le trouve dans l'histoire, dont Julien était la figure, dans le nom de Mahomet écrit en grec Maxarriz, le fondateur de l'empire antichrétien. Corneilla marque qu'il y a une opposition mystérieuse entre le chiffre du nom de l'Antichrist, dont le nombre est 666, et le chiffre du nom de Jésus, dont le nombre en grec est 333. Six est le symbole du jour de l'homme ; tant est le nombre de l'éternité qui est le jour de Dieu.

Car. XIV. — 1. *Et vidi.* Après l'extremis apostasie des persévérants, saint Jean nous fait traverser les yeux vers un objet plus agréable, qui est celui de la gloire des saints. De quatre autres partant d'Agneau (1-6), et nous représente la chute de leurs ennemis. Babylone est renversée, brulé le temple de la vendange et de la moisson (7-10). — *Centum quadraginta quatuor milia.* C'est le nombre consacré à l'éternité des saints. Il rappelle le nombre appliqué à Israël (ch. VII), mais il s'embrasse-pas que les Juifs, parce qu'il est formé par le nombre deux, qui est sacré dans l'Église comme dans la Synagogue.

17. *Ne quis possit emere, aut vendere.* Nisi qui homo vivens possit nisi amas ut vendat, sit instans militemum ad qui adorantem cogit. — *Aut nomen bestie, aut numerum ejus.* De quod ducentum varesculo sequant.

18. *Et sapientia est, qui habet intellectum.* — *Computet numerum bestie.* Ut ex numero littera notatis inclut intelligat ad nome Antichristi. — *Numerus enim hominis est.* Sic significat nomen bestie, quodammodo. — *Numerus ejus sexcenti sexaginta sex.* Hebraei et Græci quatuor littera alphabeti pro nota arithmetica. Hæc igitur S. Joannes littera nominali Antichristi, quatenus sunt note arithmetice, facere hunc numerum. Nisi multi homines cognoscant hæc, que illum numerum adsequat cogit-esse. Verum, quia interpretatur Antichristus greco lingua, litteris et numeris arithmetice, an abbreviatis perituris quia incertum est an tres tandem formæ sint litteræ et nota hæc numerum conficiant, quantum prima significat sexcentis, secunda sexaginta, tertia vero sex, aut vnde plures, que tamens sam junctæ faciunt centum futurum, tole res esse semper incerta.

Car. XIV. — 1. *Agnus, Christus.* — *Supra montem Sion.* In celo, quod Sion nomine suo infrequentior designatur in Scriptura. In ergo videri Joannes Angel asseruit et milites centum quadraginta quatuor milia et martyres paratis iam victoris triumphante in celo; unde modo de novis vobis exultat. Et dicitur vocem de celo. — *Centum quadraginta quatuor milia.* Describitur numerus æque se vobis virginitatis, qui est potestatis Antichristi, qui vitium dicitur, ad quod eam et Antichristum involabant, ut tempore futurissimo impertit. Il enim erant centum quadraginta quatuor milia. — *Nomen agni.* Sanctific Agni. Hæc habebat revera notam aliquam in frontibus suis, quemadmodum Antichristus aeneæ characteris, de quo diximus, erant inveni. Ut sensus est, quasi dicit : Statim apparebit ante Deum, Christus qui dicitur.

2. *Tanquam vocem agrorum multarum.* Vox erat ut virginitatis illorum, que sono agrorum multarum comparatur qui sonora erit, et id multæ varietate voxibus et sensu confusæ, et æque multæ in æque multæ aut callius, magnum et varium edunt stridorum. — *Et tanquam vocem conspurcat magis.* Vox hujus tonitruæ est magna et terribilis, sed acceptabilis Antichristi ; non quod ipse audivit, sed quod hoc propheta, qui scribit Joannes, non generalitatem impertit, sed per se. Antichristi, qui reversa multum terrerent. — *Bona trahentia.* Bona vix que hujus erit terribilis, hæc est valde salutis ; sicut et hodie est, cum primum sublimis virginitatis celebratur.

7. Alora l'un des quatre animaux donna aux sept anges sept coupes d'or, pleines de la colère de Dieu, qui lui vint dans les siècles des siècles.

8. Et le temple fut tout rempli de fumée, à cause de la majesté et de la grandeur de Dieu; et nul ne pouvait entrer dans le temple, jusqu'à ce que les sept phiales des sept anges fussent consommées.

Les sept coupes versées et les sept plaies.

1. J'entendis ensuite une voix forte et étoilée, qui venait du temple, et qui dit aux sept anges : Allez, verser sur la terre les sept coupes de Dieu.
2. Le premier s'en alla, et répandit sa coupe sur la terre; et les hommes qui avaient le caractère de la bête, et ceux qui adorèrent son image, furent frappés d'un ulcère cruel et très-malin.
3. Le second ange répandit sa coupe sur la mer; et elle devint comme le sang d'un mort; et tout ce qui avait vie dans la mer mourut.
4. Le troisième ange répandit sa coupe sur les fleuves et sur les sources des eaux; et elles furent changées en sang.
5. Sept anges marchèrent. Ces coupes et fioles, selon les Grecs, étaient une espèce de tasse en forme de bouteille, et se trouvoient dans le psaume (LXXIV, 9), et dans Is. (LI, 17).
6. Et ce nom se trouve écrit sur le temple. Pendant que Dieu frappe, on prend la fuite, et on se cache plutôt que d'être dans le lieu d'un parent. Les coupes, quand il a achevé de faire ses décrets, se dressent et tombent dans son sanctuaire, pour y condémner l'ordre de ses jugements.

Cap. XVI. — 1. Et omnia coeca. Non metroris le rapport de ces sept coupes ou de ses sept phiales, avec les sept anneaux et sept trompettes, d'après D. Calmet et M. de la Chartre.

2. Phialas suas in terris. Cette première coupe est le symbole des vengeances que Dieu exerce sur les pasteurs persécution des fidèles, dans le premier âge de l'Eglise.

3. Phialas suas in mare. Au son de la seconde trompette la mer fut frappée, et il en resulta un désas semblable à celui qui fut produit par le renversement de la seconde coupe. Ce désas est celui de Théodos qui caractérise le troisième âge de l'Eglise.

4. Phialas suas in fontes. Le son de la troisième trompette annonçait aussi un plaie, qui devait frapper les sources de ses sources des eaux. C'est donc la même désas qui repout au renversement de la troisième coupe. Ce désas est l'irruption des Barbares dans l'empire romain; ce qui arriva au troisième âge.

7. Et numerus. Primum animal, scilicet leo, ut patet ex c. 4. n. 7. Leo enim fortitudinis, leo et vindictæ symbolus est. — Phialas. Vasa dicta c. 5, n. 6. — Phialas transcendit videntes. Diversa continentis supplicia, ut videmus capite sequens.

8. Et angelus est. Angelus. Personne donta præsensiam esseque voluit, ut per enim divina natura significetur incomprehensibilis, et nobis in hæc vitæ obscure cogitatio. Videtur enim significari obscuritatem et incomprehensibilitatem judiciorum Dei et suppliciorum, quæ divinitus missas et potestas in fine mundi exercebit in imperia, hæc scilicet ut homines, hæc plagues videntes, ac tandem les potestatem et vindictam, quæ in temporis alii vorantur, stupentes et amentes quæcumque illi tædant, et quæ ubi venit Deus tollit omnia iniquitates et bestialitatem eam. — A majestate Dei et de virtute ejus. Fumus ille ascensit et multiplicatus et gloria Dei, et ex virtute, Acta potentia ejus. — Et omnia præterea interpretor les tempus. Hoc contemplandi hæc profunda judiciorum Dei, sermoque coeca, modis et rationes. — Dolere consummare et septem plagues. Dolere, consummatum septem plagas, sequatur universale judgementum.

Cap. XVI. — 1. Audire vocem magnam de templo. Dei scilicet, qui hic jubet septem angelis inferre septem plagas impia Antichristi seclatoribus. — It. et effundit. Quasi dicit: Jam tempus est: et percussit homines plagas quæ vobis commissa sunt.

2. Et factus est tremor in terris. Hoc in plaga prima, cum, et admittente in plagæ Egypti, Exad, c. 7 et sequentes, quæ multis majoris sint. Non explicat hic sanctorum Joannes quodam valens hæc ferit, sed colligitur ex voce grecæ loci, ulcus, quod vulgares interpretes dicit ulnæ. Responsi est ergo hæc plaga sexta Egyptiorum, quæ fuit ulnæ vel ulnerum trispartita, et habebat Exad cap. 9, n. 11.

3. Et factus est accipit nubes nigræ. Acta maris similia erit sanguini, qui effunditur cum homo occiditur. Aut ita mare rubebit, ac si multorum occisorum sanguine tingetur. — Omnia coeca steterunt. Omnes plagas, qui erant in mari. Similil plaga percipiunt sunt Egypti. Exad. c. 7, n. 15.

5. Et audivi angelum aquarum dicens: Justus es, Domine, qui es, et qui eras; sanctus, qui hæc judicasti:

6. Quia sanguinem Sanctorum et Prophetarum effundisti, et sanguinem eis dedisti bibere: digni enim sunt.

7. Et audivi alterum ab altari dicentem: Blam, Domine, Deus omnipotens, vera et justis judicis tuis.

8. Et quartus angelus effudit phialam suam in solem, et datum est illi ensis affligere homines et igni:

9. Et aestuaverunt homines multi magis; et blasphemaverunt nomen Dei sabbatis potestatem asper has plagas, quæ agerunt positionem et datam illi gloriam.

10. Et quintus angelus effudit phialam suam super sedem bestiarum; et factum est regnum ejus tenebrarum; et commandaverunt linguas suas pro dolore:

11. Et blasphemaverunt Deum oculi pro doloribus et vulneribus suis, et non agerunt positionem ac operibus suis.

12. Et sextus angelus effudit phialam suam in flumen illud magnus Euphratē; et sicavit aquam ejus, et preparavit eos regnum ab ore solis.

13. Et vidi de ore draconis, et de ore bestie, et de ore pseudoprophete spiritus tres immundus in modum terrarum.

14. Sunt enim spiritus demoniorum facientes signa, et procedunt ab regno

6. Et j'entendis l'ange établi sur les eaux, qui dit: Vous êtes justes, Seigneur, qui êtes et qui avez toujours été; vous êtes saint, vous qui exercez des jugements:

7. J'en entendis un autre du côté de l'autel, qui disait: Oui, Seigneur Dieu tout-puissant, vos jugements sont véritables et justes.

8. Après cela le quatrième ange répandit sa coupe sur le soleil; et le pouvoir lui fut donné de tourmenter les hommes par l'ardeur du feu.

9. Et les hommes étant frappés d'une chaleur dévorante, blasphémèrent le nom du Dieu, qui avait ces plaies en son pouvoir, bien loin de faire pénitence, pour lui rendre gloire.

10. Le cinquième ange répandit sa coupe sur le trône de la bête; et son royaume devint ténébreux; et les hommes se mordrent la langue dans l'excès de leur douleur;

11. Et ils blasphémèrent le Dieu du ciel, à cause de leurs douleurs et de leurs coups; et ils ne firent point pénitence de leurs crimes.

12. Le sixième ange répandit sa coupe sur le grand fleuve d'Euphrate; et son eau fut séchée, pour ouvrir le chemin aux rois qui devaient venir de l'orient au désert du sol.

13. Je vis alors sortir de la gueule du dragon, de la gueule de la bête, et de la bouche du faux prophète, trois esprits immondes, semblables à des grenouilles.

14. Ce sont des esprits de démons, qui font des prodiges, et qui vont vers les rois de toute

8. Phialam suam in sedem. La son de la quatrième trompette devait avoir pour effet l'abolition de ce qui se trouve sur le siège du méchant grec et l'avnem maximum qui remplirent le quatrième âge. A la quatrième coupe, nous voyons les mêmes désastres se produire.

10. Effudit phialam suam super sedem bestiarum. Cette plaie est la même que celle qui est annoncée par la quatrième trompette. C'est l'absence de l'autorité, qui prend naissance au sein de l'empire d'Allemagne qui avait succédé à l'empire d'Orient. Cette plaie remplit le quatrième âge.

11. Phialam suam in fontes. Cette plaie est la même que celle qui est annoncée par la quatrième coupe, et dont nous ne pouvons pas conséqueml statuer sur les rapports avec le texte de la prophétie qui l'annonce.

5. Angelus aquarum. Elementis enim et les inférieures etiam angelorum curis commisit tant.

8. Est. — et qui. Aliquo modo est et ignis.

10. Super sedem bestie. Super regnum Antichristi. — Tenebrarum. Tum proprie tenebris et ulnæ super illud exa; tum metaphorice, id est, inobis, peste, fæne, morbis, aliisque grævis et infernalis ulnæ. — Et commandaverunt linguas suas. Lingua sua inhibuerunt et conceperunt, quod est vocem omnium indignationum et impudentissimi doloris.

13. In flumen illud magnus Euphratē. Euphratis fluvius Babylonis est videntibus ex vrbana secutionem voratis, præsentibus tendentibus in Judæam transiendus. — Et preparavit eis regnum. Ut dicit et expellit transire possent. Qui autem sint reges, qui voelant statu dicitur.

14. De ore draconis. Diaboli; supple: atri, sive prodici. Dicitur de ore regis, qui vocem suam misit tant.

De ore bestie. Antichristi. — Et de ore pseudoprophete. Cujus facta sunt c. 13, n. 11. — In modum terrarum. Vnde non spiritus tantum similes, quodam rati instabile animal est, turpe et loquax, vocem et strepitum habet majorem quam corpus, sed verbum caret. Hæc hi spiritus immundi magnam tant strepitum edunt, et multos ad arma concitant, sed omnia armatorum constant in nihilum tandem ceciderunt; ipsi autem potius tranciverunt, ut mox indicatur.

14. Sunt enim spiritus demoniorum. Demones et imundi spiritus, ut dicitur est. — Facientes signa. Ostendunt enim procliga quibus homines peramulavunt bellum esse suscipiendum, et sic iniquis multos excitavunt. — Et procedunt ab regno fortis eorum. Ut non ad misericordiam adducant, quod, janctis totius orbi viribus, potentius contra omnes christianos pugnet, nec sit qui resistat Antichristo. — Degravabit fluvium in prorsum et dicitur mancipientibus Dei. Degravabit fluvium. Velut ad prorsum, ut dicitur nomen et Ecclesiæ debent; sed reversa convergentur eos, ut omnia sermo potentia uno die a Christo impetretur; et omnes simul occidantur.

14. Sunt enim spiritus demones, imundi spiritus, ut dicitur est. — Facientes signa. Ostendunt enim procliga quibus homines peramulavunt bellum esse suscipiendum, et sic iniquis multos excitavunt. — Et procedunt ab regno fortis eorum. Ut non ad misericordiam adducant, quod, janctis totius orbi viribus, potentius contra omnes christianos pugnet, nec sit qui resistat Antichristo. — Degravabit fluvium in prorsum et dicitur mancipientibus Dei. Degravabit fluvium. Velut ad prorsum, ut dicitur nomen et Ecclesiæ debent; sed reversa convergentur eos, ut omnia sermo potentia uno die a Christo impetretur; et omnes simul occidantur.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

la terre, pour les assembler au combat du grand jour de Dieu tout-réussant.

15. Le vendredi bientôt comme un larron, dit le Seigneur. Heureux celui qui veille et qui garde bien ses vêtements, afin qu'il ne marche pas nu, et n'expose pas sa honte aux yeux des autres.

16. Et le dragon les assemblera au lieu qui est appelé en hébreu, Armagedon.

17. Le septième ange répondit sa coupe dans l'air : et à voix forte se fit entendre du temple, comme venant du trône, qui dit : C'en est fait.

18. Et il se fit des éclairs, des bruits, et des tonnerres, et un si grand tremblement de terre, qu'il n'y en eut jamais un tel depuis que les hommes sont sur la terre.

19. La grande ville fut divisée en trois parties; et les villes des nations tombèrent; et Dieu se ressouvint de la grande Babylone, pour lui donner à boire le calice du vin de la fureur de sa colère.

20. Toutes les îles s'enfuirent, et les montagnes disparurent.

21. Et une grande grêle, comme du poids d'un talent, tomba du ciel sur les hommes; et les hommes blâmaient Dieu, à cause de la pluie de la grêle, parce que cette pluie était fort grande.

15. Ecce eccia. Entre le six et la sixième et de la septième trompette, un ange parait et annonce la fin du monde; entre la sixième et la septième coupe se trouve ici annoncée la dernière avènement de Jésus-Christ.

16. Armagedon. C'est dit Bossuet, le lieu où les grandes armées pérorant, Sinar et le roi de Chanaan vont à l'assaut de Magdon (Jud., IV, 7, 16; V, 19). Orcholes, roi de Juda, se perit (IV, Reg. IX, 27). Joias est tué dans le même lieu par Necho, roi d'Egypte (IV, Reg., XXIII, 29). Ce lieu, dans le style prophétique, est l'image des grandes batailles.

18. Et facta sunt fulgura. La pluie produite par la septième coupe, nous montre le bouleversement de toute la nature annoncée par la septième trompette. Cette dernière révolte vers l'apogée du septième âge, qui est l'âge de l'Antéchrist.

19. Et facta est ciclis magna. Bossuet, qui a appliqué tout ce qui précède à l'empire romain, voit l'Occident divisé en deux, lorsque Honorius sort de Ravenna, et attire à Rome, Constantin dans les Gaules. Il applique tout le reste du chapitre à un débordement de son empire. Mais la destruction de l'empire romain n'est que la figure de la ruine du monde, qui arrivera à la fin des temps.

15. Ecce eccia sicut fur. Tout est jectatum universa, tout est frustum et eadem hanc antichristi. Que laborare hoc versiculo per parastichem dicuntur; nam versiculo sequenti continuatur interrupta narratio. Interposita est autem parenthesis occasionis illius magis ubi supra meminimus. — Sicut fur. Inexpectato, ex improbo. — Et facta sunt fulgura. Sicut fulgura, et solum, et cetera, quibus nimis exaratur, et sine quibus turba apparet et potestatis.

16. Congregabit. Antichristum. — Armagedon. Videtur esse locus prope Jerusalem et talibus Josephi ubi futurum est iudicium: quemadmodum aliis se tempore videtur fore in terra mota, qui non est obscurus. Venerunt hinc iherosolimam alii aliter interpretatorum, quorum contentia hinc persecutus Cornelius in Lapide; quem videtur qui hinc pinemus cognoscere videtur.

17. Et facta sunt. Omnia terminata sunt; dicitur vultu omnia terminata: est enim hoc ultimus et septies plagis.

18. Ciclis magna. Jerusalem, quem erit maxima antichristi, et eius regio. — In tres partes. Scilicet et divisa pro parte mota. — Omnia sunt fulgura. Multis horum gentium. — Et facta sunt fulgura. Et facta sunt fulgura, in quo volat diol Decem recordari aliquos, cum aut bona aut male illi fuerit volat. — In tres partes. Vnde dicitur c. 14, n. 10.

19. Et facta sunt fulgura. Concessa terra sunt; dicitur insula absorbebantur, et montes solo absorbantur.

20. Et facta sunt fulgura. Hoc est, magno malis et vasto magnitudinis; hoc enim Grad calumnia vocatur. Vel sicut est pondus talenti iuris. Porro talium atrocium conturbat hinc Antichristi, dicitur quia dimidia habentur vno aut qui latetium arsi attico dicitur magis. — Blaphemaverunt. Quia grandis tanta magnitudinis locutionis et iumenta occidit, et verba domos, etc.

tohis terrae congregavit illos in prelium ad diem magnum omnipotentis Dei.

15. A Ecce venio sicut fur. Bestia qui vigilat, et custodit vestimenta sua, non nudus ambulat, et videtur tarpididone quae. M. Met. St. 43. Luc. 12, 39. Sp. 3. 2.

16. Et congregabit illos in locum qui vocatur hebraico Armagedon.

17. Et facta sunt fulgura, et voces, et tonitrua, et terra motus factus est magnus, quibus nunquam fuit ex quibus homines fuerunt super terram; talis terra motus, sic magnus.

18. Et facta est civitas magna in tres partes; et civitates Gentium coedificatae; et Babylonia magna venit in memoriam ante Deum, dicitur illi cuiusdam vini indignationis ire sua.

19. Et omnis insula fugit, et montes non sunt inventi.

20. Et facta sunt fulgura, et voces, et tonitrua, et terra motus factus est magnus, quibus nunquam fuit ex quibus homines fuerunt super terram; talis terra motus, sic magnus.

21. Et facta sunt fulgura, et voces, et tonitrua, et terra motus factus est magnus, quibus nunquam fuit ex quibus homines fuerunt super terram; talis terra motus, sic magnus.

CHAPITRE XVII.

La grande prostituée, ou Babylone enivree du sang des martyrs.

1. Et venit una de septem angelis, qui habebat septem phialas, et locutus est mecum. Dicens: Veni, ostendam tibi damnationem meretricis magnae, quae sedet super septem montes.

2. Cum qua fornicati sunt reges terrae, et inebriati sunt qui inhabitant terram de vino prostitutionis ejus.

3. Et absolvit me in spiritu in deserta. Et vidi mulierem sedentem super bestiam horrendam, plenam nominibus blasphemiarum, habentem circum septem, et cornua decem.

4. Et mulier erat circumdata purpura, et cocco, et inaurata auro, et lapide pretioso, et margaritis, habens

1. Alors l'un des sept anges qui avaient les sept coupes vint me parler, et me dit: Venez et je vous montrerai la condamnation de la grande prostituée qui est assise sur les grands coteaux.

2. Avec laquelle les rois de la terre se sont corrompus; et qui a enivré du vin de sa prostitution les habitants de la terre.

3. Et je vis une femme assise sur une bête de couleur d'écarlate, pleine de noms de blasphèmes, qui avait sept têtes et dix cornes.

4. Cette femme était vêtue de pourpre et d'écarlate; elle était parée d'or, de pierres précieuses, et de margarites, habens

Cap. XVII. — 1. Et venit unus de septem angelis. Ce chapitre est une explication de la vision du chap. XIII. Le bête sur lequel il est ici parlé est, d'après Bossuet, la même que celle qui se para au chap. XIII. Il divise ce chapitre en deux parties. Il applique la première à Rome et aux sept empereurs idolâtres, sous qui la dernière persécution eut exercée (II), et la seconde aux dix rois qui sévirent sur Rome (18-20).

3. Super bestiam horrendam. Cette bête représente l'empire romain idolâtre; sa couleur écarlate est le symbole de sa puissance; ses cornes de blasphèmes, les signes de son impie; ses sept têtes, ses sept empereurs précedents de l'Eglise; ses dix cornes, les dix rois qui durent le partage de son empire.

4. Et mulier erat circumdata purpura. De telle sorte que la bête et la femme ne sont au fond que la même chose; car les purpures précieuses et les perles, sont le symbole de ses richesses; le vase d'or rempli d'abominations, est le signe de cet état extérieur qui vitifiait l'impiété de sa religion et de toute ses mystères, indiquant ce qu'il avait de mystérieux dans Rome qui était consacrée à Mars, et qui avait été dédiée dès son origine par ses auspices favorables. Trois applications conditionnelles, elle est nommée la grande Babylone; c'est le lieu qui lui donnaient les Juifs et les chrétiens, parce que dans sa langue les Hébreux: Babylone est la terre des idolâtres, la synagogue apostasie qui corrompit la terre (Jerem., 51, 25, 47, 52); elle est appelée la mère des fornications, parce qu'elle autorisait et soutenait l'idolâtrie dans tout son empire; elle s'est enivré du sang des saints et des martyrs par ses persécutions.

Cap. XVI. — 1. Una. Vel est pharsa hebraica, quae significat pro primo, et sequens non semel interpretati sumus, vel una acceptio pro quolibet eorum septem angelorum, ut acci sunt cruce quae sicut unum est illis deservit. — Dicitur meretrix super septem montes. Meretrix haec, qui nomen est Babylon, ut dicitur infra, n. 5, est Roma, cum christianis, quales nunc est, sed iudeis et pagana, quales fuit tempore S. Joannis, et qualis nunquam erit tempore antichristi. — Quae sedet super septem montes. Pharsa populi male; sic enim rephat Joannes infra, n. 15.

2. Cum qua fornicati sunt reges terrae. Quia idola reges aliarum civitatum colerebant sicut et postea colent. — Fuit prostitutionis ejus. Vnde ille qui ipsa videt acci sumit illud, et postea dicit: Vnde dicitur: — Dicitur meretrix super septem montes. Vnde haec sunt septem montes, et hoc nomen est Romanorum, sive spes loci, vulgus, et dignitas à Romanis consequenda, si qua est adulatorum, eorumque Deos colere.

3. Et absolvit me in spiritu. Visio imaginaria. — In desertum. Ut significavit S. Basilis indicat, quod in deserto sui consertabat, cum ut in desertum viro sancto, quales erant Joannes, omnia mundi pompam et fastum sine latere deservit. — Sedentem super bestiam horrendam. Non est haec eadem bestia quae vixit est 3 anni, c. 13, n. 1, et antichristum significabat, et postea est sicut Antichristus. Sed bestia ex eo proprio bene habebat mundum, sive universum impensum et dominum, mundum, inquam, cum tam physicum quam mundum et theologium, hoc est, complexum hominum mundanorum et vitiorum, qui est vitio naturae corruptum stantibus honoribus, delictis, opibus et pompis mundi. Alii per bestiam significat diabolum in hoc mundo, qui sit superbia et sed haec nomen in linea recidit; nam mandis hujus antichristi, et quasi anima sua dirigens, movens et agens, est diabolus, et consequenter antichristus, et quasi anima sua dirigens, movens et agens, est diabolus, et consequenter antichristus, sive ipsa poluitus diabolus et antichristi, cuius hi sunt cornua. — Cocco, quia bestia, si est, mundus, regis splendore et fastu triumphat. — Habentem circum septem, et cornua decem. Quoniam hoc sunt diol apertolis infra, n. 9.

4. Mulier erat circumdata purpura, et cocco, Describitur mundana gloria, luxus et cetera, quibus Roma solitas exornabat. — Habens potumum carnis in membris suis. Potumum acrum est mundana felicitas, imperi majestas, terra et imperium, opumque et rerum omnium abundantia, cuius spero et libere Roma scilicet manu idolatrarum et sua omnium vicia gentibus propriis. Plena est abominations, et detestations. Illud ad notandum veritas, quae in calice eleganti aut pretioso propinat, sua philtre amara. Philtre enim vomitum sunt et robis immundis et abominabilibus.

leurs, de parfums, d'encens, de vin, d'huile, de fleur de farine, de blé, de bêtes de charge, de brois, de chebraux, de chrétiens, d'esclaves, et d'hommes libres.

14. Grande ville, les fruits dont tu faisais tes délices t'ont quittés; toute la délicatesse de tes séjours, et la magnificence de tes meubles est perdue pour toi; et tu ne les retrouveras plus jamais.

15. Les marchands qui vendent ces choses, et qui se sont enrichis avec elle, s'en tiendront doléens, dans l'appréhension de ses tourmens, en pleurant et se lamentant.

16. Ils diront: Hélas! hélas! cette grande ville qui était vêtue de lin fin, de pourpre et de scarlate, et couverte d'or, de pierres et de perles;

17. Comment tant de richesses se sont-elles évanouies en un moment? Et tous les pilotes, tous ceux qui vont sur mer; les matelots et tous ceux qui sont employés dans les vaisseaux, se sont tous faits d'erre.

18. Ils se sont écriés, en voyant la place de cette ville brûlée: Quelle ville, disséminée, a jamais égalée cette grande ville!

19. Ils se sont couverts la tête de poussière, jetant des cris accompagnés de larmes et de sanglots, et disant: Hélas! hélas! cette grande ville, qui a enrichi de son opulence tous ceux qui avoient des vaisseaux en mer, comment se trouve-t-elle réduite et en un moment!

20. Ciel, faites-ou éclater votre joie; et vous aussi, saints apôtres et prophètes; parce que Dieu vous a vengés d'elle, et la punie des maux qu'elle vous a fait souffrir.

21. Alors un ange prit une grande meule de moûlin, et l'jeta dans la mer, en disant: C'est ainsi que Babylone, cette grande ville, sera précipitée avec impetuosité; en sorte qu'elle ne se trouvera plus.

18. Et clamaverunt sancti Jeremia nous a point l'effroi dans lequel fut José Phauvers par la prise et l'incendie de Borne. Les palais attribués ou de désastre à l'abandon de leurs dévotion et salut ce fut pour leur répende que Paul Gerson composa son *Abregé d'histoire universelle*, et sainte ce fut pour leur répende que Paul Gerson composa son *Abregé d'histoire universelle*.

19. *Emilia*. La voie dont il est parlé Sup. 4 est ici adressée aux apôtres et aux prophètes; et Dieu montre par là qu'il découvre ses âmes saintes les jugemens qu'il exerce sur la terre. Dût venir qu'il est joint par ces âmes hiérarchiques (XXV, 1, 2).

21. *Et jacta in mare*. Ce passage est tiré de Jérémie (LII, 68, 69), et plus loin (XXV, 31). Le général, il faut compter aussi ce chapitre avec le chapitre XXVII d'Eschiel, qui renferme son chant légendaire sur Tyr. On trouve entre ces deux morceaux de nombreuses ressemblances.

14. *Poma desiderii* entente leur. *Varia fructus*, que anima tua desiderabat, et qui tibi sunt gratissimi, iam non edes. — Non sperabis. Tui emptoris. Vel amplius non invenitur in te.

15. *Propter timorem tormentorum ejus*. Vide dicta 10.

16. *Destituta sunt*. Hæc quæ s. creverit, elatior, destruetur, et in nihilum redietur: sicut tanta ignis. — Et omnes qui se locum navigat. Pro in mare, est in gæco, in tui exilis, tanta ignis. Noster venit in lacum, qui dicitur, parva portus navigia significant videtur, quallum usus est in lacubus. — Qui in mari operantur. Qui in mari laborant. Ita Paul., 100, c. 23, dicitur: Qui descendunt mare in navibus faciunt operationem in aqua vivit.

17. *Locum. Green. servat*. *Forum* est vulgare legit scripsi.

19. *Miserunt pulverem super capita sua*. Qui est mos lugendum. — *De prelitis ejus*. In pecunia quis dabit in pretium mercedi.

20. *Cœlum. Cœlitus*, angeli et beati. *Vel cœlum ipsum appellat per proprophetiam. Sancti apostoli*, et prophete. *Rome*, vel a Romanis cœlitis. *Et sancti Petrus et Paulus*, — iustitiam. *Et jactavit sceleris visceribus*. Quod dicit, *Judicium Dei judicium veritatis*, respondet Italiane locutioni: *Vi a fatto ragione*.

21. *Hæc impetra miserum Babylonem*. Sicut lapis molaris, magno impetu missus in aqua magna strepitum efficit, et alio mergitur, et nunquam apparat; sic Babylon, id est, ejus civitas mergentur in infernum.

rum, et unguentis, et thuris, et vini, et olei, et similibus, et tritici, et jumentorum, et ovium, et equorum, et thesaurum, et mancipiorum, et animarum hominum.

14. Et poma desiderii animæ tuæ discesserunt a te, et omnia pinguis et præclara perierunt a te, et amplius illa jam non invenitur.

15. Mercatorum horum, qui divites facti sunt, ab eis longe stabunt propter timorem tormentorum ejus, flentes ac lugentes.

16. Et dicentes: Vae, vae civitas illa magna, quæ amica erat hyseo, et purpura, et cocco, et desaurata erat auro, et lapide pretioso, et margaritis!

17. Quoniam una hora destituta sunt tante divitiæ? Et omnis gubernator, et omnis qui in lacum navigat, et nauta, et qui in mari operantur, longe steterunt.

18. Et clamaverunt videntes locum jacendi ejus, dicentes: Quis similis civitati huic magna?

19. Et miserunt pulverem super capita sua, et clamaverunt divites et lugentes, dicentes: Vae, vae civitas illa magna, in qua divites facti sunt omnes qui habebant navem in mari de pretio ejus; quoniam una hora desolata est illa.

20. Exulta super eam, cœlum, et sancti apostoli et prophete; quoniam judicavit Deus judicium vestrum de illa.

21. Et austulit unus angelus fortis lapidem quasi molarem magnum, et misit in mare, dicens: Hæc impetra miserum Babylonem civitatem illam magna, et omnia jam non invenitur.

22. Et vox citharedorum, et musicorum, et tibia cantantium; et tubæ non audietur in te amplius; et omnes artifices omnis artis non invenietur in te amplius; et vox molis non audietur in te amplius;

23. Et lux lucernarum non lucebit in te amplius; et vox sponsi et sponsæ non audietur adhuc in te; qui mercatores tui erant principes terre, et in beneficio tuis erraverunt omnes gentes.

24. Et in eis sanguis prophetarum et sanctorum inventus est; et omnium qui interfecit sunt in terra.

22. Et la voix des joueurs de harpes et des musiciens, ni celle des joueurs de flûtes et de trompettes ne s'entendra plus chez toi; et nul artisan de quelque métier que ce soit, ne s'y trouvera plus; et on n'y entendra plus le bruit de la meule.

23. Et la lumière des lampes ne luira plus chez toi, et la voix de l'époux et de l'épouse ne s'y entendra plus; car les marchands étaient des princes de la terre, et toutes les nations ont été séduites par les enchantemens.

24. Et on a trouvé dans cette ville le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre.

CHAPITRE XIX.

Chantique des saints sur la ruine de Babylone. Le Verbe de Dieu paraît avec les armées célestes. Dernier combat qu'il livre à la bête.

1. Post hæc audiri quasi vocem turbarum multarum in celo dicentium: Alleluia; Salus et gloria, et virtus Dei nostri est;

2. Quia vera et justa judicium sunt ejus, qui judicavit de meretrici magna quæ corrupit terram in prostitutionibus suis, et vindicavit sanguinem servorum suorum de manibus ejus.

3. Et iterum dicentur Alleluia. Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles.

4. Et occiderunt seniores viginti quatuor; et quatuor animalia, et adoraverunt Deum sedentem super thronum, dicentes: Amen Alleluia.

1. Après cela, j'entendis comme la voix d'une nombreuse troupe qui était dans le ciel, et qui disait: Alleluia! Salut, et puissance au Seigneur notre Dieu.

2. Parce que ses jugemens sont véritables et justes, qu'il a condamné la grande prostituée qui a corrompu la terre par sa prostitution, et qui a versé le sang de ses serviteurs qu'elle a répandus de sa propre main.

3. Ils dirent une seconde fois: Alleluia. Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles.

4. Alors les vingt-quatre vieillards et les quatre animaux se prosternèrent, et adorèrent Dieu, qui était assis sur le trône, en disant: Amen, Alleluia.

Cap. XIX. — 1. *Turbarum multarum*. Les saints invités à louer Dieu (XVIII, 20) le font ici avec un grand élan, et saint Jean, selon sa coutume, après les spectacles les plus affreux se repréente de plus doux.

2. *Et fœsus ejus ascendit*. Et la punition de Rome idolâtre s'étendra de proche en proche à toutes les nations idolâtres, et cette punition de l'idolâtrie aboutit qu'une faible image de la punition qui passera dans les siècles des siècles sur les adorateurs de cette créature.

22. *Fax molis non audietur in te*. Nemo unquam erit qui moliat aut qui molatur citharam. Vel per vocem molis significat citharam, quæ servit ut ancillis molantes laborem suum ferant. Sic in Virgilio Maro legimus de molante: *Agrotæque suam scilicet hœc laborans*.

23. *Lux lucernarum non lucebit in te*. *Lacubus magna*, magna et elegantibus stantibus in convivio, ad quos maxime vultis respicere videtur, qui ad dicitur: Non exaltabis amplius in convivio. — *Et vox sponsi et sponsæ*. Nulle calambourner in te nuptiæ, nec concubitus epicœvialis. — *Qui mercatores tui erant principes terre*. Notat tres causas exitus Babylonia. Prima est, quia principes terre, lucro et stultis servientes, in justis subditos exactibilibus, monopolis et aliis injusmodi malis artibus, vexabant. — *In beneficio tuis erraverunt omnes gentes*. Secunda causa est, quia blanditis principibus et reges, quasi quibusdam veneficis, et crocæ et idololatras attraxit.

24. *Et in eis sanguis prophetarum*. Tertia causa, quia manus sua innocentium sanctorum sanguine cruentavit. — *Et omnes*. Sanctorum martyrum, qui late in ditiorum romana ostiis sunt.

Cap. XIX. — 1. *Turbarum multarum*. Multitudinis bestiarum. — *Alleluia*, id est, laudate Deum. — *Salus et gloria*, et virtus Dei nostri est. *Salus nostra*, qui a persecutione Babylonia, ex excelsis liberati sumus, indeque consequens gloria, tum Dei, tum nostra, non veritas, græco *σωτηρία*, id est, solvitur et potentia quæ habet victoriam et salutem nobis peperit, non nobis nostrisque virtutibus, sed Deo nostro accepta servavit est.

2. *Quia vera et justa judicium sunt ejus*. Justissimum sententiam tunc de meretrici, et verum, non ex vana suspitione ortam. — *Quæ corrupit terram in prostitutionibus suis*. In sua idololatrisa alii quæ sociolibus. Vide c. IV, n. 9.

3. *Et fœsus ejus ascendit in sæcula sæculorum*. Accidit est presentis temporis, ætævæ; quæ dicit: Semper ascendit fumus Babyloniae innoxia, hoc est, semper nota erunt hostis ejus supplicia, et semper canent Alleluia, instantes quod Deus de eis judicaverit.

4. *Sedentes super thronum*. Et iterum iuxta omnia judicantur. — *Amen*. Hac voce confirmant Dei iudicia, et laudes illi a beatis tribuunt.

5. Et il sortit du trône une voix qui disait : Louez notre Dieu, vous tous qui êtes ses serviteurs, et qui le craignez, petits et grands.

6. J'entendis encore comme le bruit d'un grand troupe de gens, comme le bruit de grandes eaux ; et comme le bruit d'un grand tonnerre, qui disaient : Alleluia, parce que le Seigneur notre Dieu, le Tout-Puissant, est entré dans son royaume.

7. Répondissons-nous, faisons éclater notre joie, et rendons-lui gloire, parce que les noces de l'Agneau sont venues, et que son épouse s'y est préparée.

8. Et on lui a donné le pouvoir de se revêtir d'un pélin d'une blancheur éclatante ; et ce pélin sont les hommes crucifiés des saints.

9. L'ange me dit ensuite : Ecrites : Heureux ceux qui ont été appelés au souper des noces de l'Agneau. Et il ajouta : Ces paroles de Dieu sont véritables.

10. Aussitôt je me prosternai à ses pieds ; pour l'adorer ; mais il me dit : Gardez-vous bien de le faire ; je suis serviteur de Dieu comme vous, et comme vos frères qui demeurent fermes dans la confession de Jésus-Christ, car l'esprit de prophétie est le témoignage de Jésus.

11. Je vis ensuite le ciel ouvert ; et il parut un cheval blanc ; et celui qui était dessus s'appela

7. Nuptie Agni. Ces noces de l'Agneau sont celles dont il est parlé dans l'Évangile (Matth. XXII, 2 et seq.). La célébration de ces noces a commencé avec le triomphe du christianisme sur l'idolâtrie, et doit s'achever dans le ciel à la fin des temps.

9. Ad cenam nuptiarum. Ce souper est celui dont parle Jésus-Christ dans l'Évangile (Luc. XIV, 15). Les hommes y sont appelés par la prédication de l'Évangile, l'Église est la salle de festin ; le banquet est particulièrement la table eucharistique.

10. Testimonium enim Jesu. L'esprit de prophétie qui vous admettez en moi est le témoignage de Jésus ; celui de part de Jésus qui y va parait ; et à son avènement ces choses, je ne suis que son simulacrum vobis.

5. De throno. A Deo per aliquem a seipsum, aut cherubim.

6. Sicut vocem angelorum adoratores. Magna enim multitudo angelorum clamantis vocem maximam etc., ut bonis eum respicit agnum multum confertur, aut cum contritus, et regis vox maxima est, et sceleratis et impiis terribilis. — Regnavit Dominus. Jam finitum est tempus peccati, et in posterum solus Deus regnabit.

7. Qui convenit nuptie Agni. Omnes oculos testium jubent ad adhaerendum, quod jam venient das iudicii peracturas nuptie Christi, cum Ecclesia in celesti beatitudine celebranda. — Et nuptie Agni preparavit etc. Solliciti omni ornamento virtutum, omni genere meritorum, varietate etiam apostolorum, martyrum, virginum, coelestiarum, etc.

8. Et cooperatus est pellicina. Byssus designat et particulatim huius gentes est. Quia byssus significat nihil aliud. — Justificationes sunt nuptiarum. Per justificationes intelligit opus iusto et sancte facti, quibus homines magis iustificentur.

9. Dicit michi. Angelus qui michi loquebatur. — Scribe. Ut omnes hoc lecturi amantur ad apem, fortunatum et constantiam in prophetatione, et tanta cum impio. — Ad cenam nuptiarum. Ad coelestem gloriam. — Hic verba Dei vera sunt. Quod dixi : Beati qui ad cenam nuptiarum Agni vocati sunt, non mea vox est sed Dei, capite veritatis et certissimi.

10. Cecidit ante pedes eius. Genu flexo ad soli corpore prostratus. — Duxit eum cum. Gratias agens illi pro iam teste nostro de excelsis Babylonis et nuptias Agni. Fortasse enim Johannes existimavit finem esse visionem et revelationis quae illi exhibebatur, idcirco reverenter voluit angelum valedicere. — Vite ne facieris. Noluit hie angelus adorat a Joanne, qui Joannes erat propheta ; hanc enim causam dat angelus c. 8. n. 6. dicens : Conversus enim tuus sum, et fratres tuorum prophetarum. Quasi dicit : Ego non sum te superior ; car ergo adorare me I Nam tu michi equalis es dignitate, quia es Christi apostolus, propheta, evangelista, predicator ; hanc enim causam significat nomen prophetae. Præterea et collisimus martyrum amicos multos labores et dolores sustulisse pro Christo, atque ideo per, ubi superior angelus es merito, et erit promissio et gloria. — Hæbent testimonium Jesu. Spiritus illi testimonium dant, quod sit Christus, Messias, filius Dei. Præterea spiritus prophetae testimonium quoddam est, et iudicium Jesu, quod scilicet Joannes dat suo prophetae non enim datur utque nisi credituribus in Jesum.

11. Equus albus. Equus albus dicitur Christus, qui hic color laetitiae est, festivitatis, et symbolum felicitatis et triumphi. — Pellicia et Ferrus. Ferrus cum promittit, dicitur cum promissa servat et reddidit. — Cum justitia iudicabit, et pugnabit. Quis describit illum cum magna potentia venientem, ne quis illum fortasse credat viribus et potentia aliteram victis illorumque iustitia iudicare et pugnare contra sua hostes.

eum vocabatur Fidelis et Verax, et cum iustitia iudicet et pugnabit.

12. Oculi autem eius sicut ignis flamme ignis, et in capite eius diademata multa, habens nomen scriptum, quod nemo novit nisi ipse.

13. A et vestitus erat veste aspersa sanguine ; et vocatur nomen eius Verbum Dei. (La Rev. 9, 1.)

14. Et exercitus qui sunt in orlo, equabantur eum in equis albis, vestiti byzino albo et mardo.

15. Et de ore eius procedit gladius ac utrumque parte acutus ; et in ipso percussit Gentes, et El ipse regit eos in virga ferrea ; et ipse calcet torcular vini furoris ire Dei omnipotentis. (La Rev. 19, 15.)

16. Et habet in vestimento et in femore suo scriptum : a Rex regum, et Dominus Dominantium. (La Sup. 17, 14. ; I Tim. 6, 15.)

17. Et vidi unum angelum stantem in sole, et clamavit voce ruciae, dicens omnibus vobis qui volabunt per medium oculi : Venite, et congregamini ad cenam magnam Dei.

18. Et manducatis carnes regum, et carnes tributorum, et carnes militum et carnes eorum ; et viderunt in ipso, et carnes omnium liberorum et pugnorum, et passilorum et magnorum.

19. Et vidi bestiam, et crepes terram, et exercitus eorum congregatos ad faciendum prælum cum illo qui sedebat in equo, et cum exercitu eius.

12. Veste aspersa sanguine. Cui sang est plius coler de sua sanæ, comme dans la Rev. 17, 1, 2, 3, d'ob est pris et qui est dit plus loin (verset 15). Il foule le coupe du vin ; ce qui s'entend des vengeances divines.

17. Stantem in sole. Cet ange dans le soleil, représente Jésus-Christ même qui convoie les puissances de l'air, c'est-à-dire les démons, pour être les exécuteurs de ses vengeances contre les pécheurs et ses sectateurs.

18. Et vidi bestiam. Bessus voit ici une récapitulation et répétition abrégée de ce qui est représenté dans les visions précédentes. Pour s. de la Châtredia, la bestie est l'empire romain répété, qui dans les premières visions, a persécuté l'Église. Mais ici l'empire est montré dans la personne de l'Antichrist dont il était la figure.

12. Oculi autem eius sicut flamma ignis. Quod est tracti, et supplicia inferre molentis. — In capite eius diademata multa. Quia est Rex regum, omniumque regorum imperator Dominus. — Hæbent testimonium Jesu. Quodam hoc nomen ab ipso post dicitur, vultusque sequendi, cum sit : Et vocatur nomen eius Verbum Dei. — Quod nemo novit nisi ipse. Significat nihil puram cognoscitur plane atque integre cognoscere, se comprehendere divinum Verbi generationem.

13. Veste aspersa sanguine. Vel significatur Christi humanitas sanguine ipsa crucis. Vae potius sanguis quo Christi vultus impletus est, sanguis vest bestialis, quem folio, et mox hic incurtus est.

14. Exercitus qui sunt in orlo. Angelorum et aliorum beatorum. — Byzino albo et mardo. Quod hoc significat dicitur est a. 8.

15. Et de ore eius procedit parole acutus. Hic gladius est imperium, jus et potestas Christi quam exercit in legibus. — Regit eos in virga ferrea. Videlicet dicitur c. 2, n. 27. — Calcet torcular vini furoris ire Dei. Accensio promisi, calcabit et puniet eos, tum hic in futuro. De vino furoris dicitur dicitur cap. 14, n. 10.

16. Et habet et in femore. In se vultum potestatem quoque tangit ferunt. Gestat autem Christus hoc amon in femore, qui sanctorum symbolice, significat Christi humanitatem ; hanc enim ipse ex femore Jacob, Davidis et aliorum sanctorum progenitorem accepit. — Rex regum. Qui sunt potentissimi reges, vultus, malis, subiecti sunt.

17. Stantem in sole. In sole stat, ut significatur in oculis totius mundi fulgorem esse hanc Antichristi ad deatoremque eius ultionem quam hic describitur. — Ardens. Carnivorus, cruciatus spiritibus vultus, etc. — Ad calcet torcular Dei. Ad occurrunt quod ea cadaveribus cruciatum bestiam vultus dicitur bestiam.

19. Bestiam. Antichristum. — Cum illo qui sedebat in equo. Cum Christo.

le fidèle et le Véritable, qui juge et qui combat justement.

12. Ses yeux étaient comme une flamme de feu ; et en son capite il y avait sur la tête plusieurs diadèmes ; et il portait écrit un nom que nul autre que lui ne connaît.

13. Il était vêtu d'une robe teinte de sang ; et le nom qu'on lui donne, c'est le Verbe de Dieu.

14. Les armées adonnées le suivaient sur des chevaux blancs, vêtus de lin blanc et pur.

15. Et il sortait de sa bouche une épée tranchante des deux côtés, pour et frapper les nations ; car il les gouvernera avec une verge de fer ; et c'est lui qui foule la cuve du vin de la fureur de la colère du Dieu tout-puissant.

16. Et il porta écrit sur son vêtement et sur son femore : Le Roi des rois, et le Seigneur des seigneurs.

17. Alors je vis un ange debout dans le soleil, qui cria d'une voix forte, en disant à tous les cieux qui volaient par le milieu de l'air : Venez, et assemblez-vous pour être au grand souper de Dieu.

18. Pour manger la chair des rois, la chair des officiers de guerre, la chair des princes, et la chair des capitaines ; et de ceux qui sont dessus, et la chair de tous les hommes libres et esclaves, pugnans, et passilorum et magnorum.

19. Et je vis la bête et les rois du terre, et leurs armées assemblées pour faire la guerre à celui qui était sur le cheval blanc, et à son armée.

UNIVERSITY

20. Mais la bête fut prise, et avec elle la faux prophète qui avait fait des prodiges en sa présence, par lesquels il avait séduit ceux qui avaient reçu le caractère de la bête, et qui avaient adoré son image. Ces deux furent jetés tout vivants dans l'étang brûlant de feu et de soufre :

21. Le reste fut passé au delà de l'épée, qui sortait de la bouche de celui qui était sur le cheval blanc : et tous les oiseaux du ciel se soulevèrent de leur chair.

CHAPITRE XX.

Le dragon est enchaîné et précipité dans l'abîme pour mille ans. Règne de mille ans. Le dragon est déchaîné. Résurrection. Jugement.

1. Je vis encore descendre du ciel un ange qui avait la clef de l'abîme, et une grande chaîne à sa main.
2. Il prit le dragon, l'ancien serpent, qui est le diable et Satan : et l'enchaîna pour mille ans.
3. Et il jeta dans l'abîme, l'inférieur, et scella l'abîme sur lui, afin qu'il ne séduisît plus les nations, jusqu'à ce que ses quatre ans soient accomplis ; et après qu'il doit être délié pour un peu de temps.
4. Je vis aussi des trônes et des personnes qui s'assirent dessus ; et la puissance de juger leur fut donnée.
5. Et ils virent un ange descendre du ciel, habentem clavum abyssi, et tesonam magnam in manu sua.
6. Et apprehendit draconem, serpentem satanicum, qui est diabolus et Sathanas, et ligavit eum per annos mille.
7. Et misit eum in abyssum, et clausit, et signavit super illum, ut non seducat amplius gentes, donec consummatus fuerit annus, et post hæc oportet illum servari modico tempore.
8. Et vidi sedes, et sederunt super eas, et iudicium daturum est illis : et amnis

20. Et cum eo pseudopropheta. Qui est et ille de la bête et du faux prophète mort, dit M. de la Chastelle, que ne seroit donc permisses individuelles ; l'un sera à la tête d'un empire et l'autre à la tête d'un secte. Il seroit Jésus-Pas, et l'autre tout vivants dans l'étang brûlant, c'est-à-dire dans l'enfer.

21. Et omnes aves. Il seroit livrés et pris avec oiseaux du ciel, c'est-à-dire avec puissance de l'air, sans néanmoins que les tourmenteront également dans l'enfer.

Car. XX. — 1. Et vidi angelum. C'esto dernière vision, dit Bossuet, est la plus obscure de toutes celles de saint Jean. Il sembloit que l'ange, après lui avoir montré sous des images plus vives et plus expresses ce qui étoit plus près de son temps, lui montra de plus loin ce comme en enchaînant les choses les plus éloignées.

3. Donec consummatus fuerit annus. Le dragon fut enchaîné après la défaite de Lichias l'année que nous l'année de la croix. Le règne de 1200 ans après lequel on se livre pour le commencement de mille ans, qui embrasse la suite des siècles qui doivent s'écouler de Constantin à l'Antichrist. Le dragon sera alors délivré, mais pour un temps très-court, et la persécution de l'Antichrist sera limitée à trois ans et quatre mois.

4. Et separaverunt eum. *Christo scilicet omni.* Ce passage a donné lieu à l'erreur des millénaires, qui remontent à l'Église et qui s'étendent sur l'Église. Ces peccateurs ne s'acquiescent qu'à la générale résurrection qui sera universelle, il y auroit pour lui le suzerain une récompense anticipée, et que Jésus-Christ reprendrait violemment avec ses pénitents mille ans sur la terre dans une dernière année, rebelle avéré dédit. Mais ce passage doit être pris dans un sens spirituel comme on le voit d'après les versets suivants.

20. Apprehensum est bestia. Capta est vivans Antichristus. — Pseudopropheta, indicus ille impostor qui séduisit Antichristum præcursor, de quo dicitur in super, capite 16. n. 11, et sequentibus ubi scilicet quæ hinc habentur explicita sent. — *Hi duo.* Antichristus et pseudopropheta. — *In stagnum ignis ardentis sulphuris.* In stagnum ex ignis sulphuris ignis inferno flagrant.

21. Et omnes aves struere sunt. Hæc propes et alie illa metaphora intelligitur ; in campo enim infinita prope cadavera pollicuntur, que condecorat ab avibus.

Car. XX. — 1. Vidi angelum. Angelum bonum ; intelligit presidium inferni, juxta ea que dicitur c. 6. n. 1. — *Abyssus.* Inferni.

2. Ligavit eum. Intra hæc dicitur in infernum, et, ad electos ad Ecclesiam venturos in inferno prohibuit. — *Per annos mille.* Mille anni universum tempus complectitur Christi morte usque ad tempus Antichristi, et ponitur tempus definitum per infinitum.

3. *Quasi, et signavit super illum.* Chæst abyssum, et portam signavit, ut ille modo speret posse, hoc est, firmisimo eum alligavit, et omnino excludit potestatem admodum. — *Donec consummatus fuerit mille anni.* Donec veniat Antichristus. — *Modico tempore.* Tribus annis cum dimidio, quod est tempus regni Antichristi.

4. *Et vidi sedes.* Magnificas et augustas ; hæc enim significat vox gratia spæri. Sedes hæc sunt throni in quibus per mille sæcula Ecclesiam animo resident animæ deceduntur propter Jesum, et qui non adoraverunt bestiam. Sunt enim ipsæ in celo reges et principes, Deo

decolatorum propter testimonium Jesu et propter verbum Dei, et qui non adoraverunt bestiam, neque imaginem ipsæ, nec acceptum characterem ejus in frontibus sui in manibus suis, et vixerunt, et regnauerunt cum Christo mille annis.

5. *Ceteri mortuorum.* Non vixerunt, donec consummatus mille anni : hæc est resurrectio prima.

6. *Beatus et sanctus.* qui habet partem in resurrectione prima ; in his secunda mors non habet potestatem ; sed sunt sacerdotes Dei et Christi, et regnabunt cum illo mille anni.

7. Et cum consummati fuerint mille anni, solvetur Sathanas de carcere suo, et exibit, et seductio Gentes, que sunt super quatuor angulos terra, a Gog et Magog, et congregabit eos in prælum, quorum numerus est sicut arena maris. [a. Ezech. 39. 2.]

8. Et ascendentur super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

9. Et descendit ignis a Deo de celo,

10. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

11. Et descendit ignis a Deo de celo,

12. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

13. Et descendit ignis a Deo de celo,

14. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

15. Et descendit ignis a Deo de celo,

16. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

17. Et descendit ignis a Deo de celo,

18. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

19. Et descendit ignis a Deo de celo,

20. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

21. Et descendit ignis a Deo de celo,

22. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

23. Et descendit ignis a Deo de celo,

24. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

25. Et descendit ignis a Deo de celo,

26. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

27. Et descendit ignis a Deo de celo,

28. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

29. Et descendit ignis a Deo de celo,

30. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

31. Et descendit ignis a Deo de celo,

32. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

33. Et descendit ignis a Deo de celo,

34. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

35. Et descendit ignis a Deo de celo,

l'ut donnée. Je vis encore les âmes de ceux qui ont eu la tête tranchée pour avoir rendu témoignage à Jésus ; et pour la parole de Dieu, et qui à tout point adoré la bête, ni son image ; ni reçu son caractère sur le front ou aux mains ; et ils ont vécu et régné avec Jésus-Christ pendant mille ans.

5. Les autres morts ne sont rentrés dans la vie qu'après les mille ans accomplis. C'est la première résurrection.

6. Heureux et saint est celui qui a part à la première résurrection ; la seconde mort n'aura point de pouvoir sur eux ; mais ils seront prêtres de Dieu et de Jésus-Christ, et ils régneront avec lui pendant mille ans.

7. Après que les mille ans seront accomplis, Sathan sera délié ; il sortira de sa prison ; il séduira les nations qui sont aux quatre coins du monde, Gog et Magog ; et il les assemblera pour combattre ; leur nombre églera celui du sable de la mer.

8. Je les vis se répandre sur la terre, et environner le camp des saints, et la ville bien-aimée et sainte Jérusalem.

9. Mais Dieu fit descendre du ciel un feu qui

10. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

11. Et descendit ignis a Deo de celo,

12. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

13. Et descendit ignis a Deo de celo,

14. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

15. Et descendit ignis a Deo de celo,

16. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

17. Et descendit ignis a Deo de celo,

18. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

19. Et descendit ignis a Deo de celo,

20. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

21. Et descendit ignis a Deo de celo,

22. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

23. Et descendit ignis a Deo de celo,

24. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

25. Et descendit ignis a Deo de celo,

26. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

27. Et descendit ignis a Deo de celo,

28. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

29. Et descendit ignis a Deo de celo,

30. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

31. Et descendit ignis a Deo de celo,

32. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

33. Et descendit ignis a Deo de celo,

34. Et cæciderunt super latitudinem terre, et circumvent castra sanctorum et civitatem sanctam.

35. Et descendit ignis a Deo de celo,

les dévots; et le diable qui les séduisit fut jeté dans l'étang de feu et de soufre on le bête

10. Et les faux prophètes seront tourmentés jour et nuit dans les siècles des siècles.

11. Alors je vis un grand trône blanc, et quelqu'un assis dessus, devant le face duquel la terre et le ciel s'enfumaient, et il n'en resta pas même la place.

12. Je vis ensuite les morts, grands et petits, qui comparurent devant le trône; et des livres furent ouverts; et puis on en ouvrit encore un autre, qui est le livre de vie; et les morts furent jugés sur ce qui était écrit dans ces livres, selon leurs œuvres.

13. Et la mer remit les morts qui étaient ensevelis dans ses eaux; et la mort et l'enfer rendirent aussitôt les morts qui les avaient; et chacun fut jugé selon ses œuvres.

14. Et l'enfer et la mort furent jetés dans l'étang de feu. C'est là la seconde mort.

15. Et celui qui ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie, fut jeté dans l'étang de feu.

et devorait ces; et diabolus, qui seducebat eos, missus est in stagnum ignis et sulphuris, ubi et bestia.

10. Et pseudopropheta cruciabitur die no nocte in specula seculorum.

11. Et vidi thronum magnum candidum, et sedentem super eum, a facie conspectu fugit terra et caelum, et locus non est inventus eis.

12. Et vidi mortuos, majores et parvulos, stantes in conspectu throni, et libri aperti sunt; et alius liber apertus est qui est vitæ; et iudicati sunt mortui ex his quæ scripta erant in libris secundum opera ipsorum.

13. Et dedit mare mortuos qui in eo erant; et mors et infernus dederunt mortuos suos qui in ipsis erant; et iudicatum est de singulis secundum opera ipsorum.

14. Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis. Haec est mors secunda.

15. Et qui non inventus est in libro vitæ scriptus, missus est in stagnum ignis.

CHAPITRE XXI.

La nouvelle Jérusalem ou la demeure des bienheureux.

1. Après cela, je vis un ciel nouveau, et une terre nouvelle; car le premier ciel et la première terre avaient disparu; et la mer n'était plus.

4. Et je vidi celum novum et terram novam. Primum enim caelum, et prima terra abili, et mare jam non est. In li. 21. 1. et 22. 1. Petr. 3. 13.]

11. Et vidi thronum. C'est la vision du ciel et dernier jugement. C'est alors que dans le bruit d'une souffrance tempête, les cieux passent, et les éléments embrasés se dissolvent, et la terre avec tout ce qu'elle portait sera brûlée par le feu (II. Petr. III. 10).

Car. XXI. — 1. 22 vidi celum novum. Ici commence la troisième partie de l'Apocalypse, qui a pour objet les promesses de la béatitude céleste. C'est ce sujet que saint Jean va développer d'une manière admirable dans ces deux derniers chapitres.

10. Pseudoprophetæ. De quo dicitur et supra c. 19. n. 11.

11. Thronum magni candidum. Candidum dicitur, quasi plenum luce; quo significatur Christum, cum magno splendore et cum maiestate magna, venturum ad iudicium. — A capiti Christum, cum magno splendore et cum maiestate magna, venturum ad iudicium. — A capiti Christum, cum magno splendore et cum maiestate magna, venturum ad iudicium. — A capiti Christum, cum magno splendore et cum maiestate magna, venturum ad iudicium.

12. Et cæli mortui. Qui ante mortui erant, iam autem resurrexerunt, statimque iudicantur coram Christo iudice. — Majores et parvulos. Omnes conjunctis vitæ, status aut conditionis in libris; descripta sunt conjunctis facta, iam bonæ quam malæ. — Liber. — cæli. Liber prædicationis, in quo omnes et soli conscripti sunt, illi qui continent et electi sunt ad vitam æternam.

13. Dedit mare mortuos. Aquæ narrant. — Mors et infernus. Et mors, quæ in sepulchris que sunt in terra sedem suam et dominatum habere videtur, mortuos suos dedit; quæ dicit suo verbo. Tam mortui qui sunt in mari, quam qui terra conditi sunt, resurgunt. Loquuntur de morte et de sepulchris suo comine inferni, tanquam de duobus truncibus personis et Ur- ranales.

14. Et infernus et mors missi sunt in stagnum ignis. Hoc est iudicium. Quam damnatus mors et infernus prorsus infans.

15. Et qui non inventus est. Sancti et electi, qui scripti sunt in libro vitæ; ibant in celum ad gloriam æternam; improbi vero, qui non sunt scripti in libro Dei et vitæ, sed diaboli et mortis, hi ibant in ignem gehennæ æternam.

Car. XXI. — 1. Vidi celum novum et terram novam. Celum enim et terra secundum qualitates in fine mundi mutabuntur. Sic apud hæreticos. Petrus loquitur: Verbo cæli et terra nova terram æternam primitus factus expectatio. — 2. 1. 22. — Adhuc. In vis- litem formam. — Jam non est. Ut prius, quæ reavastum.

2. Et ego Johannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam, descendentem de caelo a Deo, paratam sicut sponsam ornatum virgo suo.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem: Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis. Et ipsi populi ejus erunt; et ipse Deus cum eis erit coram Deo.

4. Et audivi vocem unam la- crymam ab oculis eorum; et more ultra non erit, neque lacrus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt. In Isai. 25. 8. Sup. 7. 17.]

5. Et dixit qui sedebat in throno: Ego vici facio omnia. Et dixit mihi: Scribe, quia hæc verba fidelissimi sunt; et vera. In Isai. 43. 19. II. Cor. 5. 17.]

6. Et dixit mihi: Factum est a Ego sum alpha et omega, initium et finis. Ego stitenti dabo de fonte aquæ vitæ gratis. In Isai. 44. 4. 44. 6. et 48: 12. Sup. 1. 8. 17. Infr. 22. 13.]

7. Qui vicisti, possidebit hunc, et erit illi Deus, et ille erit nihil filius.

2. Sicut sponsam ornatum virgo suo, Deus caractere d'opense, dit Bonnet, et belle instruction pour les femmes chrétiennes, de ne se parer que pour leurs époux; la parole en ce cas sera modeste.

3. Ecce tabernaculum Dei. C'est l'accomplissement de la promesse du Levitique; Je mettrai mon tabernacle au milieu de vous (Lev., XXVI. 11. 12)

6. Factum est. Tout est accompli; la mort elle-même est détruite, comme l'a dit saint Paul (II. Cor., XX. 26)

7. Et ille erit nihil filius. Comme il est dit de Salomon (II. Reg., VII. 14), la filiation de Jésus-Christ sera étendue à tous les élus.

2. Et ego Jean, je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, descendant du ciel, étant parée comme une épouse qui se pare pour son époux.

3. Et j'entendis une grande voix qui venait du trône, et qui disait: Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple; et Dieu, demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu.

4. Et j'entendis toutes les larmes de leurs yeux; et la mort ne sera plus; il n'y aura plus aussi le pleur, ni le cri, ni les afflictions, parce que le premier est sans passage.

5. Alors celui qui était assis sur le trône dit: Je vais faire toutes choses nouvelles. Il me dit aussi: Ecrivez; ces paroles sont très-certaines et très-véritables.

6. Il me dit encore: Tout est accompli; je suis l'alpha et l'omega et le commencement et la fin. Je donnerai gratuitement à boire de la source d'eau vive à celui qui a soif.

7. Celui qui sera victorieux possèdera ces choses et je serai son Dieu, et il sera mon fils.

2. Vidi sanctam civitatem Jerusalem, ecclesiam triumphantem, id est, eorum qui loquuntur, aliqualiter de loco, ut videbantur. — Novam. Non illam veterem terrarum, sed novam per illam administratum. — Descendentem de caelo. Figurata dicitur Jerusalem descendere de caelo, ut electos ad se assumat. Figuratur enim hic calvarie enzyrum et Epitola; sive cæli tabernaculum in terram descendente, ut filii qui cum vultis et antichristo confiterentur amant, et alii vice cooptet; quod non est aliud, remota figura, quam dicitur, Iherusalem cum mentis ostensionem obtineat. — A Deo. Hæc verba non referuntur ad se, necesse est sequitur; sed ad descendentes, qui quæ presentibus, in eis non habentibus, descendentes a Deo de caelo. — Paratam, sicut sponsam ornatum virgo suo. Paratam, ornatum et adornatum tantis gratiis gloria, pulchritudinis, felicitatis et majestatis instructum, quantum facit sponsam ornatum Agno jam nuptiam. — Virgo suo. Digne virgo suo. Vult casta

2. Et ego Johannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam, descendentem de caelo a Deo, paratam sicut sponsam ornatum virgo suo.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem: Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis. Et ipsi populi ejus erunt; et ipse Deus cum eis erit coram Deo.

4. Et audivi vocem unam lacrymam ab oculis eorum; et more ultra non erit, neque lacrus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

5. Et dixit qui sedebat in throno: Ego vici facio omnia. Et dixit mihi: Scribe, quia hæc verba fidelissimi sunt; et vera.

6. Et dixit mihi: Factum est a Ego sum alpha et omega, initium et finis. Ego stitenti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

7. Qui vicisti, possidebit hunc, et erit illi Deus, et ille erit nihil filius.

2. Et ego Johannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam, descendentem de caelo a Deo, paratam sicut sponsam ornatum virgo suo.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem: Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis. Et ipsi populi ejus erunt; et ipse Deus cum eis erit coram Deo.

4. Et audivi vocem unam lacrymam ab oculis eorum; et more ultra non erit, neque lacrus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

5. Et dixit qui sedebat in throno: Ego vici facio omnia. Et dixit mihi: Scribe, quia hæc verba fidelissimi sunt; et vera.

6. Et dixit mihi: Factum est a Ego sum alpha et omega, initium et finis. Ego stitenti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

2. Et ego Jean, je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, descendant du ciel, étant parée comme une épouse qui se pare pour son époux.

3. Et j'entendis une grande voix qui venait du trône, et qui disait: Voici le tabernacle de Dieu avec les hommes; et il demeurera avec eux, et ils seront son peuple; et Dieu, demeurant lui-même au milieu d'eux, sera leur Dieu.

4. Et j'entendis toutes les larmes de leurs yeux; et la mort ne sera plus; il n'y aura plus aussi le pleur, ni le cri, ni les afflictions, parce que le premier est sans passage.

5. Alors celui qui était assis sur le trône dit: Je vais faire toutes choses nouvelles. Il me dit aussi: Ecrivez; ces paroles sont très-certaines et très-véritables.

6. Il me dit encore: Tout est accompli; je suis l'alpha et l'omega et le commencement et la fin. Je donnerai gratuitement à boire de la source d'eau vive à celui qui a soif.

2. Et ego Johannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam, descendentem de caelo a Deo, paratam sicut sponsam ornatum virgo suo.

3. Et audivi vocem magnam de throno dicentem: Ecce tabernaculum Dei cum hominibus et habitabit cum eis. Et ipsi populi ejus erunt; et ipse Deus cum eis erit coram Deo.

4. Et audivi vocem unam lacrymam ab oculis eorum; et more ultra non erit, neque lacrus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.

5. Et dixit qui sedebat in throno: Ego vici facio omnia. Et dixit mihi: Scribe, quia hæc verba fidelissimi sunt; et vera.

6. Et dixit mihi: Factum est a Ego sum alpha et omega, initium et finis. Ego stitenti dabo de fonte aquæ vitæ gratis.

7. Qui vicisti, possidebit hunc, et erit illi Deus, et ille erit nihil filius.

2. Et ego Jean, je vis la ville sainte, la nouvelle Jérusalem, qui venait de Dieu, descendant du ciel, étant parée comme une épouse qui se pare pour son époux.

5. Alors celui qui était assis sur le trône dit: Je vais faire toutes choses nouvelles. Il me dit aussi: Ecrivez; ces paroles sont très-certaines et très-véritables.

dans le sang de l'agneau, afin qu'ils aient droit à l'arbre de vie, et qu'ils entrent dans la ville sainte par les portes.

16. De ces livres dehors les chiens, les empoisonneurs, les idolâtres, les homicides, et les idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge.

17. Moi, Jésus, j'ai envoyé mon ange pour rendre témoignage de ces choses dans les églises. Je suis le rayon et le fils de David, l'étoile brillante et l'étoile du matin.

18. L'Esprit et l'épouse, disent : Venez. Qui celui qui entend leur cri, dise : Venez. Qui celui qui soif vienne. Et qui celui qui veut, reçoive gratuitement l'eau de la vie gratuite.

19. Le docteur a l'oreille et entendront les paroles de la prophétie contenue dans ce livre, et si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des plaies qui sont écrites dans ce livre.

20. Et si quelqu'un retranche quelque chose de ce livre, Dieu retranchera sa part de la ville sainte, et ne lui donnera point de rien de ce qui est écrit dans ce livre.

21. Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Certainement je viens bientôt. Amen. Venez. Seigneur Jésus.

22. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

15. *Foris canes.* C'est ici comme un anatème divin pour exclure à jamais les peccateurs de cette sainte cité. Il n'y a que Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés. C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés. C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est Orient (Zach. VI, 17).

17. *Et qui soif vienne.* C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

18. *Si quis appenderit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

19. *Ad hæc Deus per hæc.* Les hérétiques commencent déjà à mutiler et à altérer le texte des saintes Écritures. C'est sans doute ce qui inspire à saint Jean cet avertissement menaçant.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle ne cesse d'appeler Jésus et de louer son royaume. Admirable sanction de l'Épouse, qui s'annonce, dit Jérôme, à la croix du monde et dans la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui soif vienne.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

22. *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

17. *Foris canes.* Immuables et impoltables, destructeurs d'êtres qui fâchent, sacrificateurs sacrés (comme les idoles), ennemis de toute justice, et d'extrême sanctité, écrivains et auteurs de malice, et de tout mal. — *Veni, Domine Jesu.* — Et omnia qui unat et facti mandachum. Perditionem, et vobis dicit e. 21. 1. 8.

18. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est Orient (Zach. VI, 17).

19. *Et qui soif vienne.* C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle ne cesse d'appeler Jésus et de louer son royaume.

21. *Et qui soif vienne.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

22. *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

23. *Gratia Domini nostri Jesu.* Est salutatio que fidelibus hæc legitibus aut audientibus divina gratia copiam et incrementum precatur.

sanguine Agni, et sit potestas eorum in ligno vite, et per portas intrent in civitatem.

16. Foris canes, et venetici, et impudici, et homicidæ, et idololatri serventes, et omnia qui unat et facti mandachum.

17. Ego Jesu misi angelum meum, testificari vobis hæc in Ecclesiis. Ego sum radix, et stella David, stella splendida et matutina.

18. Et spiritus et sponsa dicunt : Veni. Et qui audit, dicat : Veni. Et qui sitit, veniat : et qui vult, accipiat gratiam vite gratis. (Isa. 55. 1.)

19. Et si quis dilaverit de verbis prophetiæ libri hujus : Si quis appenderit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto.

20. Et si quis detraxerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vite, et de civitate sancta, et de his que scriptæ sunt in libro isto.

21. Qui testimonium perhibet istarum, Etiam venio cito. Amen, Veni, Domine Jesu.

22. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vestris. Amen.

15. *Foris canes.* C'est ici comme un anatème divin pour exclure à jamais les peccateurs de cette sainte cité. Il n'y a que Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés. C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est Orient (Zach. VI, 17).

17. *Et qui soif vienne.* C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

18. *Si quis appenderit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

19. *Ad hæc Deus per hæc.* Les hérétiques commencent déjà à mutiler et à altérer le texte des saintes Écritures. C'est sans doute ce qui inspire à saint Jean cet avertissement menaçant.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle ne cesse d'appeler Jésus et de louer son royaume. Admirable sanction de l'Épouse, qui s'annonce, dit Jérôme, à la croix du monde et dans la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui soif vienne.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

22. *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

23. *Gratia Domini nostri Jesu.* Est salutatio que fidelibus hæc legitibus aut audientibus divina gratia copiam et incrementum precatur.

15. Foris canes, et venetici, et impudici, et homicidæ, et idololatri serventes, et omnia qui unat et facti mandachum.

16. Foris canes, et venetici, et impudici, et homicidæ, et idololatri serventes, et omnia qui unat et facti mandachum.

17. Ego Jesu misi angelum meum, testificari vobis hæc in Ecclesiis. Ego sum radix, et stella David, stella splendida et matutina.

18. Et spiritus et sponsa dicunt : Veni. Et qui audit, dicat : Veni. Et qui sitit, veniat : et qui vult, accipiat gratiam vite gratis. (Isa. 55. 1.)

19. Et si quis dilaverit de verbis prophetiæ libri hujus : Si quis appenderit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto.

20. Et si quis detraxerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vite, et de civitate sancta, et de his que scriptæ sunt in libro isto.

21. Qui testimonium perhibet istarum, Etiam venio cito. Amen, Veni, Domine Jesu.

22. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vestris. Amen.

15. *Foris canes.* C'est ici comme un anatème divin pour exclure à jamais les peccateurs de cette sainte cité. Il n'y a que Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés. C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est Orient (Zach. VI, 17).

17. *Et qui soif vienne.* C'est Jésus-Christ qui se soit offert dans l'histoire où les autres ont été sacrifiés.

18. *Si quis appenderit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

19. *Ad hæc Deus per hæc.* Les hérétiques commencent déjà à mutiler et à altérer le texte des saintes Écritures. C'est sans doute ce qui inspire à saint Jean cet avertissement menaçant.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle ne cesse d'appeler Jésus et de louer son royaume. Admirable sanction de l'Épouse, qui s'annonce, dit Jérôme, à la croix du monde et dans la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui soif vienne.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

22. *Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.* C'est un avertissement à celui qui copiera cette prophétie de la Bible soigneusement et religieusement, à cause de l'importance des prédictions et de la curiosité de l'esprit humain, qui le porte à trop vouloir pénétrer dans l'avenir.

23. *Gratia Domini nostri Jesu.* Est salutatio que fidelibus hæc legitibus aut audientibus divina gratia copiam et incrementum precatur.

ORATIO MANASSÆ

REGIS JUDA

CUM CAPTUS TENERETUR IN BABYLONE.

Domine omnipotens, Deus patrum nostrorum, Abraham, et Isaac, et Jacob, et socius eorum justus, qui fecisti cœlum et terram cum omni creatura eorum, qui ligasti mare verbo præcepisti tui, qui conclusisti abyssum, et signasti mare cum terris et sandaliis hominis tuo : quem omnia pavent, et tremunt a vultu virtutis tue, qui importabilis est magnificentia glorie tue, et instenabilis ira comminationis tue super peccatores : impensa vero et investigabilia misericordie promissionis tue : quoniam tu es Dominus, altissimus, benignus, humanissimus, et multum misericors, et potens super omnia hominum. Tu, Domine, secundum multitudinem bonitatis tue, promittis penitentiam et remissionem ire, qui peccaverunt tibi, et multitudinem miserationum tuarum deditis penitentiam peccatoribus, in salutem. Tu igitur, Domine Deus justorum, non possidis penitentiam iustis, Abraham, et Isaac, et Jacob, in qui tibi non peccaverunt : sed possidis penitentiam propter me peccatorem : quoniam peccavi super numerum areæ maris.

multiplicata sunt iniquitates meæ, Domine, multiplicata sunt iniquitates meæ, et non sum dignus intui et aspiciere abundantiam misericordie : pro multitudine iniquitatum mearum. Incurvatus sum multo vitulo ferreo, et non possim attolere caput meum, et non est respiratio mihi : qui excuravi transgrediam tuam, et molam coram te feci : non feci voluntatem tuam, et mandata tua non custodivi : statui abominaciones, et multiplicavi offensiones. Et nunc flecto genua cordis mei, precans a te bonitatem. Peccavi, Domine, peccavi, et iniquitates meas agnosco. Quare peto rogans te, remitte mihi, Domine, remitte mihi, et ne simul perdas me cum iniquitatibus meis, neque in eternum, iratus, reserves mala mihi, neque dardas me in inferna heredes loca : qui tu es Deus, Deus, inquam, potentissimus : et in me ostendes clementiam bonitatem tuam, quia indigum salvabis me secundum magnam misericordiam tuam, et humiliter te semper amorem deus vultus meus : quoniam de iustitia omnia virtus colorum, et tibi est gloria in secula seculorum. Amen.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

MADRID N. V. LEON DE BIBLIOTECAS

LIBER TERTIUS ESDRÆ.

CAPUT PRIMUM.

Magnificum factus quod Josias immolavit, celebrando septem diebus festum Azymorum : cui successerunt in festo Josias de Josephine, Joasim, Josabab, et Sadaclai, eorumque sac populi captivitas propter suam scelera, ubiisque subterfugio descriptior.

1. Et fecit Josias Pascha in Jeroonymo Domino, et immolavit Phasæ quartis decima luna primi mensis :

2. Statuens sacerdotes per vicis dieum stolis amictos in templo Domino.

3. Et dixit levitis sacris servus Israel, ut sanctificasset in Domino in positione sanctæ Arce Domini, in domo quam edificavit Salomon filius David rex.

4. Non erit vicis tollere super humeros meos. Et nunc deservite Domino vestro, et erant apud gentes filius Israel ex parte secundam pagos et tribus vestras.

dans le sang de l'agneau, afin qu'ils aient droit à l'arbre de vie, et qu'ils entrent dans la ville sainte par les portes.

16. Des six livres dehors les ciels, les empêche-mens, les tripodiques, les homicides, et les idolâtres, et quiconque aime et fait le mensonge.

16. Mui, Jéou, j'ai envoyé mon asce pour rendre témoignage de ces choses dans les cieux. Je suis le rayon et le fils de David, l'étoile brillante et l'étoile du matin.

17. L'Esprit et l'Épouse, disent : Venez. Que celui qui entend leur cri, dise : Venez. Que celui qui a soif vienne. Et que celui qui veut, reçoive gratuitement l'eau de vie sans prix.

18. Le docteur a son cœur qui entendront les paroles de la prophétie contenue dans ce livre, que, si quelqu'un y ajoute quelque chose, Dieu le frappera des plaies qui sont écrites dans ce livre;

19. Et que, si quelqu'un retranche quelques choses du livre qui contiennent cette prophétie, Dieu effacera sa part de vie, l'éclaircie de la ville sainte, et ne lui donnera part à rien de ce qui est écrit dans ce livre.

20. Celui qui rend témoignage de ces choses dit : Certainement je viens bientôt. Amen. Venez. Seigneur Jésus.

21. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous. Amen.

15. *Préface.* C'est ici comme un anathème divin pour exorciser à jamais les peuples de cette sainte cité. Il n'y a que Jésus-Christ dans l'Épître où les saints sont nommés, et les saints sont nommés dans les six et sept dans ces deux chapitres. Tout autre dans cette cité de bienheureux, tout y est riche et éclairé, mais aussi tout y inspire de la frayeur, car on n'a pas vu un seul être de péché qui se soit tenu.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

17. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

18. *Si quis appoverit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

19. *Ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle se casse d'appeler Jésus et de le servir son royaume. Admirable sanction de l'Épître, qui commence, dit Jérôme, à la création du monde et finit à la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui vult.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

17. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

18. *Si quis appoverit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

19. *Ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle se casse d'appeler Jésus et de le servir son royaume. Admirable sanction de l'Épître, qui commence, dit Jérôme, à la création du monde et finit à la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui vult.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

sanguine Agni, et si potestas eorum in ligno vite, et per portas intrent in civitatem.

15. Foris canes, et venetici, et impudici, et homicidæ, et idololatræ, et omnis qui amat et facit mendacium.

16. Ego Jesu misi angelum meum, testificari vobis hæc in Ecclesiis. Ego sum stella, et matutina, et matutina.

17. Et spiritus et sponsa dicunt : Veni. Et qui audit, dicat : Veni. Et qui sitit, veniat : et qui vult, accipiat gratiam vite gratis. (I. Act. 58. 1.)

18. Constat enim omni audienti verba prophetiæ libri hujus : Si quis appoverit ad hæc, apponet Deus super illum plagas scriptas in libro isto.

19. Et si quis diminuerit de verbis libri prophetiæ hujus, auferet Deus partem ejus de libro vite, et de civitate sancta, et de his que scriptæ sunt in libro isto.

20. Dicit qui testimonium perhibet istarum : Etiam venio cito. Amen, Veni, Domine Jesu.

21. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

15. *Préface.* C'est ici comme un anathème divin pour exorciser à jamais les peuples de cette sainte cité. Il n'y a que Jésus-Christ dans l'Épître où les saints sont nommés, et les saints sont nommés dans les six et sept dans ces deux chapitres. Tout autre dans cette cité de bienheureux, tout y est riche et éclairé, mais aussi tout y inspire de la frayeur, car on n'a pas vu un seul être de péché qui se soit tenu.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

17. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

18. *Si quis appoverit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

19. *Ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle se casse d'appeler Jésus et de le servir son royaume. Admirable sanction de l'Épître, qui commence, dit Jérôme, à la création du monde et finit à la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui vult.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

17. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

18. *Si quis appoverit ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

19. *Ad hæc.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

20. *Veni, Domine Jesu.* L'âme fidèle se casse d'appeler Jésus et de le servir son royaume. Admirable sanction de l'Épître, qui commence, dit Jérôme, à la création du monde et finit à la consommation du royaume de Dieu, qui est aussi appelé la nouvelle création.

21. *Et qui vult.* C'est un avertissement à celui qui copie ce livre, de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu, et de ne pas oser rien ajouter ou retrancher, car ce livre est la parole de Dieu.

16. *Stella splendida et matutina.* C'est Jésus-Christ dont le nom est écrit (Zach. VI, 17).

Oratio Manasse, necnon libri duo, qui sub libri tertii et quarti Esdra nomine circumferuntur, hoc in loco, extra scribit seriem canoniorum librorum, quæ sacra Tridantina Synodus suscepit, et pro canonicis suscipiendis decrevit, appositi sunt, ne propterea interserant, quippe qui a multis sanctis patribus veterum citantur, et in aliquibus Bibliis latinis tam manuscriptis quam impressis reperitur.

ORATIO MANASSÆ

REGIS JUDA

CUM CAPTUS TENERETUR IN BABYLONE.

Domine omnipotens, Deus patrum nostrorum, Abraham, et Isaac, et Jacob, et omnium eorum justus, qui fecisti cœlum et terram cum omni creatura eorum, qui ligasti mare verbo præcepisti tui, qui conclusisti abyssum, et signasti mare cum terribili et fundabili nomine tuo : quem omnia pavent, et tremunt à vultu virtutis tue, qui importabilis est magnificentia gloriæ tuæ, et insubstantialis ira comminationis tue super peccatores : impensa vero et investigabilis misericordia promissionis tuæ quoniam tu es Dominus, altissimus, benignus, longanimus, et multum misericors, et potens super omnia hominum. Tu, Domine, secundum multitudinem bonitatis tuæ, promittisti penitentiam et remissionem illi, qui peccaverunt tibi, et multitudinem miserationum tuarum dignatus penitentiam peccatoribus, in salutem. Tu igitur, Domine Deus justorum, non possidisti penitentiam iusti, Abraham, et Isaac, et Jacob, in qui tibi non peccaverunt : sed possidisti penitentiam propter me peccatorem : quoniam peccavi super numerum arenæ maris.

multiplicata sunt iniquitates meæ, Domine, multiplicata sunt iniquitates meæ, et non sum dignus intueri et aspiciere abundantiam cœli : pro multitudine iniquitatum mearum. Incurvatus sum multo vitulo ferreo, et non possim attolere caput meum, et non est respiratio mihi : quia exultavi transivimus tuam, et molam coram te feci : non feci voluntatem tuam, et mandata tua non custodivi : statui abominaciones, et multiplicavi offensiones. Et nunc flecto genæ cordis mei, precans à te bonitatem. Peccavi, Domine, peccavi, et iniquitates meas agnosco. Quare peto rogans te, remitte mihi, Domine, remitte mihi, et ne simul perdas me cum iniquitatibus meis, ne que in æternum, iratus, reserves mala mihi, neque dardas me in inferna heredes : qui tu es Deus, Deus, inquam, potentissimus : et in me ostendes omnem bonitatem tuam, quia indigum salvabis me secundum magnam misericordiam tuam, et humiliter te semper amabo : deus vultus meus : quoniam de sanctis omnia virtus colorum, et tibi est gloria in secula sæculorum. Amen.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
MADRID
DE BIBLIOTECAS

LIBER TERTIUS ESDRÆ.

CAPUT PRIMUM.

Magnificum factus quod Josias immolavit, celebrando septem diebus festum Azymorum : cui successerunt in festo Josias Josabab, Josiam, Josabab, et Sadrac, eorumque se populi captivitas propter suam scelera, utrisque subterfugio describitur.

1. Et fecit Josias Pascha in Jeronymo Domino, et immolavit Phœsæ quartæ decimæ luna primi mensis :

2. Statuens sacerdotes per vicis dieum stolis amictos in templo Domino.

3. Et dixit levitis sacris servis Israel, ut sanctificarent se Domino in positione sanctæ Arce Domini, in domo quam edificavit Salomon filius David rex.

4. Non erit virus tollens super humeros suos, et non deservit Domino vestro, et erant apud gentes filius israel ex parte secundam pagos et tribus vestras.

5. Secundum scripturam David regis Israel, et secundum magnificentiam Salomonia filii ejus: omnes in templo, et secundum particulam principatus patrum vestram, secum qui stant in conspectu fratrum filiorum Israel.

6. In diebus Pasche, et sacrificia parate fratribus vestris, et facite secundum preceptum Domini quod datum est Moysi.

7. Et donavit Josiam in plebem qui inventa est, ovium, agnorum, et hodorum, et caprarum triginta millia, vitulos tris millia.

8. Hæc de regulis illis sunt secundum quomodo habet populus hæc sacerdotibus in Pascha, ovium numero decem millia, et vituli centum.

9. Et Jehozias, et Semotas, et Nathaniae fratres, et Manabias, et Ozai, et Corabai, in Phaze, ovium quinque millia, vitulos quingentes.

10. Et hæc non leviter elegerant, steterunt sacerdotes et fideles habitantes arum per tribus.

11. Et secunda partes principatus patrum, in conspectu populi offerbant Domino, secunda ea que in libro Moysi scripta sunt.

12. Et assaverunt Phazo igni prope orbem et hostias eorum in emolis, et in altis cum benedictionibus.

13. Et attulerunt omnibus qui erant ex plebe: et post hæc paraverunt sibi et sacerdotibus.

14. Sacerdotes enim offerunt adipes, neque dum finita esset hora: et ovium paraverunt sibi, et fratrum suis filii Aaron.

15. Et sacri cantores filii Asaph erant per ordinem secundum preceptum David, et Asaph, et Zacharias, et Jehidun, qui erant a rege.

16. Et ostiarii per singulos januas, ita ut non intrarentur unoquoque suam: fratres enim florum paraverunt illis.

17. Et consummata sunt que pertinebant ad sacrificium Domini.

18. In illa die egerunt Phaze, et offerbant hastas super Domini sacrificium, secundum preceptum regis Josiam.

19. Et egerunt filii Israel, qui inventi sunt in tempore illo, Phaze: et diem festum armorum per dies septem.

20. Et non est celebratum Phaze tale in Israel, a temporibus Sauleis prophetæ.

21. Et omnes reges Israel non celebraverunt tale Pascha, quæ est Josias, et sacerdotibus, et levitis, et Judæi, et omnia Israel qui inventi sunt in commemoratione Jerusalem.

22. Octavo decimo anno, regnante Josia, celebratum est Phaze.

23. Et directa sunt opera Josie in conspectu Domini sui in corde pieno voluntaria.

24. Et que circa illum quidem scripta sunt, in pristinis temporibus, de eis qui peccaverunt, quoque irreligiosi

fuerunt in Dominum pro omni gente, et qui non manserunt verba Domini super Israel.

25. Et post omnem actum hunc Josie, ascendit Phazo rex Egypti, veniens in Garchanis obtinere super Euphratem, et exiit obvium filii Josie.

26. Et misit rex Egypti ad Josiam, dicens: Quia nihil tibi est rex Judæe.

27. Non sum missus a Domino ad pugnam contra te: super Euphratem enim bellum meum est, festinus descende.

28. Et non est reversus Josius super curram: sed expropterea sum cōbatur non attendens verbum Prophetæ ex ore Domini:

29. Sed constituit ad eum bellum in campo Magaddo. Et descendenter principes ad regem Josiam.

30. Et dixit rex patris suis: Amovete hæc a prelio, instratus sum enim valde. Et statim amoverat eum pueri ipsius de acie.

31. Et ascendit super eorum secundarium sonum: et perverit Jerusalem, vita factus est, et sepultus est in paterno sepulchro.

32. Et in tota Judæa lugebant Josiam: et qui præstabant, cum exosus rememorabant eum, ut in hunc diem. Et datum est hoc fieri semper in omni genere Israel.

33. Hæc autem scripta sunt in libro historiæ regum Judæ: et singula gesta actus Josie, et ejus gloria et intellectus ejus in lege Domini: et quæ gesta sunt ab eo, et quæ non scripta sunt in libro regum Israel et Judæ.

34. Et assumptus, qui erant ex gente Joehannam filium Josie, considerant regem pro Josia patre suo, cum esset annorum triginta trium.

35. Et regnavit super Israel mensibus tribus. Et amovit eum rex Egypti, in regnum in Jerusalem.

36. Et miserunt gentem argenti talenta centum, et auri talentum unum.

37. Et constituit rex Egypti Joachim fratrem ipsius, regem Judæ et Jerusalem.

38. Et alligavit magistratus Joachim, et Zarahem fratrem suum, et apprehendens reduxit in Egyptum.

39. Annorum erat Joachim viginti quinque, cum regnare cepisset in terra Juda et Jerusalem: et fecit malus in conspectu Domini.

40. Post hæc autem ascendit Nabuchodonosor rex Babilonis, et alligatus cum in aëre vinculo, perdidit in Babiloniam.

41. Et sacra vasa Domini accepit Nabuchodonosor, et tulit et consecravit in templo suo in Babilonia.

42. Nam de immunditia illius et irreligiositate scriptum est in libro temporum regum.

43. Et regnavit Joachin filius ejus pro eo. Cum autem consiliatus esset rex, erat annorum decem et octo.

44. Regnavit autem menses tres et

illes dies in Jerusalem, et fecit malum in conspectu Domini sui.

45. Et post annum mittens Nabuchodonosor, transagravit eum in Babiloniam simul cum sacris vasibus Domini.

46. Et constituit Nabuchodonosor regem Juda et Jerusalem, cum esset annorum viginti unius: regnavit autem annis autem.

47. Et fecit malum in conspectu Domini, et non est verus a verbis que dixit sunt ab Jeremia Propheta ex ore Domini:

48. Et adjuvatus a rege Nabuchodonosor, perjurus discessit: et indurata cervix sua et corde suo, transgressus est iugum Domini Dei Israel.

49. Et dices populi Domini multa inique gesserunt, et imple egerunt super omnes immunditias ejus: et polluerunt templum Domini quod sanctum erat in Jerusalem.

50. Et misit Deus patrum ipsorum per angelum suum revocare eos, propter quod parceret illis, et tabernaculo suo.

51. Ipsi vero submanabant in angulis suis et que de locantibus est Domini, erant illicentes apud ipsos.

52. Qui usque ad frænum concitatus est super gentem suam, propter irreligiositatem suam, et precepit ascendere rivas Chaldaeorum.

53. Illi occiderunt juvenes eorum, in gladio, in circuitu sancti templi eorum, et non pepererunt juvenes, et senes, et virgines, et adolescenti:

54. Sed omnes traditi sunt in manus ipsorum: et omnia sacra vasa Domini, et regalia apothecas reserentes, tolerant in Babiloniam.

55. Et incendierat domum Domini, et demolierat muros Jerusalem: et lateres ejus incendierat igne.

56. Et consummavit omnia honorifica ejus, et ad nihilum redegerunt: et reliquos a gladio duxerunt in Babiloniam.

57. Et erant servi illius usque dum regnaret Persa, in repletiōe verbi Domini in ore Jeremie.

58. Quosque benigne egeret terra inhabitata sua, omni tempore desertionis suæ sabbativali, in applicatione annorum septuaginta.

CAPUT II.

Cyros rex Persarum datus est in regno suo captivos remittit in terram suam, qui cum restauravit Jerusalem, prohibuit sunt ab Artaxerxe propter quorundam delationem.

1. Regnante Cyro rege Persarum, in commutatione verbi Domini in ore Jeremie.

2. Suscitavit Dominus spiritum Cyri regis Persarum, et predicavit in toto regno suo simul per scripturam.

3. Dicens: Hæc dicit Cyros rex Persarum: Hæc constituit reges orbis terrarum Dominus Israel, Dominus excelsus.

4. Et significavit mihi edificare do-

nam mihi in Jerusalem, que est in Judæa.

5. Si quis est ex genere vestro, dominus ipsius ascendet cum eo in Jerusalem.

6. Quotquot ergo circa loca habitant, adjuvent eos qui suut in loco ipso, in aëre et argento.

7. In diebus illis, cum ejus et iudicium, cumque aliis que secundum vota apponatur in eadem Domini que est in Jerusalem.

8. Et stantes principes tribuum, paporum, et Judææ, et tribo Benjamin, et sacerdotes et levitæ, quos excitavit Dominus ascendere et edificare domum Domini que est in Jerusalem, et qui erant in circuitu eorum.

9. Adjuverunt in omni aëre et argento ejus, et votis complantibus multo quorum sensus excitatus est.

10. Et Cyros rex protulit vasa sacra Domini, que transfavit Nabuchodonosor rex Babilonis in Jerusalem, et consecravit ea idolo suo.

11. Et profertus ea Cyros rex Persarum, tradidit Mithridati, qui erat super thesauros ipsius.

12. Per hunc autem tradita sunt Salimansaræ, prasidi Judææ.

13. Horum autem hæc numerus. Libitæ argenteæ duo milia quadringenta: albicæ argenteæ triginta: phiale aureæ triginta, item argenteæ duo milia quadringente: et alia vasa mille.

14. Omnia autem vasa aurea et argentea, quoque milia octingenta sexcenta.

15. Et enumerata sunt Salimansaræ simul cum his qui ex captivitate Babilonis venerant in Jerusalem.

16. In Artaxerxis autem regis Persarum temporibus, scripturam est de his qui habitabant in Judæa et Jerusalem, Balsamus, et Mithridatis, et Sabellius, et Rathimus, Balthemus, Samelius scriba, et reliqui habitantes in Samaria, et cæteris locis, subiectos epistolam regi Artaxerxi.

17. Dixisse, pueri tui Rathimus ab occidentibus, et Sabellius scriba, et reliqui curie tui iudices in Cælestria et Phænicæ.

18. Et nunc notum est Domino regi, quoniam Judæi qui ascenderunt a vobis ad nos, venientes in Jerusalem civitatem, religio et postquam, edificavit firmos ejus, et statuit iudices et templum sanctum.

19. Quod si civitas ista et muri consummati fuerint, non tantum tributa non sustinebunt pendere, sed etiam regibus resistunt.

20. Et quia id agitur circa templum, recte habere arbitrii sumus non despicere hoc ipsum.

21. Sed notum facere domino regi, ut si videbitur, rex, quadrat in libris patrum tuorum.

22. Et in vestris in additionibus scripta de his, et scies quoniam civitas

ista fili refoga, et reges et civitates conestiter.

23. Et Jodai refoga, et praelia committentes in eis ab eterno, ob quam causam civitas ista deserta est.

24. Nunc ergo totum faciemus, dominus rex, quoniam si civitas hec edificata fuerit, et locus muri erecti fuerint, descensus tibi non erit in Calesyriam et Phenicon.

25. Tunc scripsit rex Balihmo, qui scribatat accidit, et Balihemo, et Sabellio scribe, et ceteris consiliis, et habitantibus in Syria et Phenicon, ea que subiecta sunt.

26. Iam epistolam quam misisti mihi. Præcepti ergo impleri, et inveniat esse, quoniam civitas illis est ab ævo regibus restructa.

27. Et homines refoga, et prelia in eis efficientes, et sepes fortissimi erant in Jerusalem domitantes, et tributa exigentes a Calesyria et Phenice.

28. Nunc ergo præcepta prohibere homines illos edificare civitatem, et prohibere ne quid ultra hec fiat?

29. Sed nec procedat in plurimum ea que sunt malitia, sed ut regibus molestia importetur.

30. Tunc recitatis his que a rege Artaxerxes scripta fuerant, Balihmas, et Sabellius scribas, et qui cum his exultati erant, iugentes festinanter venerunt in Jerusalem cum equitatu, et turba, et armis:

31. Corporumque edificantes prohibere, et vacabant ab edificatione templi in Jerusalem, secundo anno regi Darii regis Persarum.

CAPUT III.

Dario post splendiam omnium omnibus auta profectus factam, dormivisse, tres corpora eius cuilibet problema monstravit. Nam vinum, res novitas, et vestes præstant: et primum de vino probatur.

1. Rex Darius fecit, comam magnam omnibus vernaculis suis et omnibus magistratibus Medum et Persidis.

2. Et omnibus purpuratis, et prætoribus, et consulis, et prætoribus sub illis, ab India usque Æthiopiis, centum viginti septem provincis.

3. Et cum mandasset, et dicesset, et scilicet revertentibus, tunc Darius rex accessit in cubiculum suum, et dormivit, et exprobravit est.

4. Tunc illi tres juvenes corporis custodes, qui custodiebant corpus regis, dixerunt alteri alteri.

5. Dicamus unicuique nostram sermonem qui præcedat, et conjucimus apparerit sermo sapientior alterius, dabit illi rex Darius dona magna.

6. Purpura cooperiet in auro biberi, et super aureum dormiet, et currum auro frenos, et eardam aspidaria, et torques circa collum.

7. Et secundo loco nesciam, a Dario

propter sapientiam suam, et cognatas Dario vocabatur.

8. Tunc scribentes singuli suum verbum signaverunt, et posuerunt suum servitium Dario regi.

9. Et dixerunt: Cum surrexerit rex, dabinus illi scripta nostra: et quodcumque indicaverit rex e tribus, et magistratus Persidis, quoniam verbum eius sapientius est, ipse dabitur victoria sicut scriptum est.

10. Unus scripsit: Fortis est vinum.

11. Alius scripsit: Fortior est rex.

12. Tertius scripsit: Factiores sunt mulieres; super omnia autem vincit veritas.

13. Et cum reaurxisset rex, acciperant scripta sua, et dederunt illi, et legit.

14. Et mittens vocavit omnes magistratus Persarum, et Medos, et purpuratos, et prætores, et præfectos:

15. Et sederant in concilio: et lecta sunt scripta coram ipso.

16. Et dixit: Vocato adloberantes, et ipse indicavit verba sua. Et vocati sunt, et introierunt.

17. Et dixit illis: Indicate nobis de his que scripta sunt. Et cepit prior qui dixerat de fortitudine vini.

18. Et dixit: Viri, quam prævalet vinum omnibus hominibus qui bibunt illud? seducit mentem.

19. Nequeque regia et orphani faciunt mentem vanam. Item servi de liberis, puerperæ et divites.

20. Et omnia memini converti in securitatem et jucunditatem, et non memini omnino tristitiam et debum.

21. Et omnia precordia facti homines, et non memini regem nec magistratum, et omnia per talenta loqui feci.

22. Et non memineram, cum liberati, amicitiam, cum frateritatem: sed non multum post amicitiam gaudium.

23. Et cum a vino mescerunt et surrexerunt, non meminerunt que surrexerunt.

24. O viri, num procellit vltum? Quis sic cogitat facere? et tacuit hoc dicto.

CAPUT IV.

Probatat excelles fortitudo regis, mulieris, et varietatis: sed data veniunt palma. Darius ad pedimentum Jerosolam rediit sacris vestibus, vestibus in Jadaia detur liberata, et impensus ad extruendum Jerusalem.

1. Et inchoavit sequens dicens, qui dixit de fortitudine regis.

2. O viri, non procellunt homines qui terram et mare obtinent, et omnia que in eis sunt?

3. Rex autem super omnia procellit, et dominator eorum: et omne quodcumque dixerit ipse, faciunt.

4. Et si miserit illos ad bellatores, vadunt, et demoluntur montes, et muros, et terras.

5. Jugulantur et jugulant, et regis

verba non præterunt; nam si vixerint, afforunt regi omnia quodcumque prædicit fuerint.

6. Similiter et alii omnes, et quotquot erant militantes, nec sequunt, sed volunt terram: rursum omni loterit metacata, afferunt tributa regi:

7. Et ipse unus solus si dixerit occidite, occidunt; si dixerit remittite, remittunt:

8. Dixerit percutite, percutiunt: dixerit exterminate, exterminant: dixerit, adhibite, adhibent:

9. Dixerit excidite, excidunt: dixerit plantate, plantant:

10. Et omnia preba, et virtutes eum obaudiunt, et super hoc ipse recumbit, et bibit, et dormit.

11. Hi autem custodiunt in circuito eum, et non possunt ire singuli, et facere opera sua, sed in dicto obaudiunt eum et.

12. Viri, quomodo non procellit rex qui sic diflamatur? Et tacuit.

13. Tertius qui dixerat de mulieribus et veritate, hic est Zorobabel, cepit loqui.

14. Viri, non magnes rex, et multi homines, nec vinum procellit. Quis est ergo qui dominatur sorum?

15. Nunc mulieres generant regem, et omnem populum, qui dominatur mari et terra:

16. Et ex illis nati sunt, et ipse educaverunt eos qui plantaverunt vinea ex quibus vinum fit?

17. Et ipse faciunt stolas omnium hominum, et ipse faciunt gloriam hominibus, et non possunt homines separari a mulieribus.

18. Si congregaverint aurum et argentum, et omnem rem speciosam, et viderint mulierem unam bono habito et bona specie,

19. Omnia hæc reliquunt in eam incedunt, et aperto ore conspiciunt, et cum aliquid mares suam aurum et argentum, et omnem rem pretiosam.

20. Homo patrum suum reliquit qui emittit illum, et suam regionem, et ad mulierem se conjungit.

21. Et cum muliere remittit animam: et neque patrem meminit, neque matrem neque regionem.

22. Et hinc oportet vos scire, quoniam mulieres dominant vobis. Nunc doletis?

23. Et accipit homo gladium suum, et vadit in viam facere furta, et homicidia, et mare navigare et flumina.

24. Et leonem videt, et in tenebris ingreditur: et non fursum fecerit, et fraudes, et rapinas, amabili sum asfert.

25. Et iterum, diligit homo uxorem suam magis quam patrem aut matrem.

26. Et multi dementes facti sunt propter uxores suas: et servi facti sunt propter illas:

27. Et multi perierunt et jugulati sunt, et peccaverunt propter mulieres.

28. Et nunc credite mihi, quia magis

est rex in potestate sua: quoniam omnes regiones videntur tangere eum.

29. Videbam tamen Apemem filiam Bezacis, misericorditer concubantem suis, sedendum juxta regem aut dixerunt.

30. Et auferentem diadema de capitis eius, et imponentem sibi: et palmas cadebat regem de sinistra manu.

31. Et super hæc aperto ore instebatur eum: et si arisisset ei, ridet; nam si indignata ei fuisset, blanditur, donec reconciliatur in gratiam.

32. O viri! car non sunt fortiores mulieres? Magna est terra, et excelsum est colium: quia ista agit?

33. Et tunc rex, et pariparati intrabantur in alteram. Et inchoavit loqui de veritate.

34. O viri! nonne fortes sunt mulieres? Magna est terra, et excelsum est colium: et vultu cursus solis convertit in gyro colium in locum suum in una die.

35. Nonne magnificus est qui hæc facit, et veritas magna, et fortior pars omnibus?

36. Omnia terra veritate invocant, colium etiam ipsam benedicit, et omnia opera evitant, et tremant eam, et non est cum ea quidquam iniquum.

37. Vinum iniquum, liquors rex, liquors mulieres, fingit omnes filii hominum, et iniqua florant omnium operum, et non est in ipsis verum, et in sua iniquitate peribunt:

38. Et veritas manet et invalescit in æternum, et vivit et obtinet in secula sæculorum.

39. Nec est apud eam accipere personas, neque differentias: sed que justa sunt facti omnibus, injuris ac malignis, et omnes benignitatem in operibus ejus.

40. Et non est in judicio ejus iniquum, sed fortitudo, et regnum, et potestas, et majestas omnium ævorum. Benedictus Deus veritatis.

41. Et desit loquendo. Et omnes populi clamaverunt, et dixerunt: Magna est veritas, et prævalet.

42. Tunc rex ait regi: Pete, si quid vis amulius, quam que scripta sunt, et dabo tibi, accepiam quod intuleris eis sapientior proximis: et proxima mihi sedebis, et cognatus meus vocaberis.

43. Tunc ait regi: Memor scis vult tu, quod vovisti, edificare Jerusalem, in die que regnum accipietis?

44. Et omnia vasa que accepta sunt ex Jerusalem, remittite, que separavit Cyrus, quando misitavit Babyloniam, et vobis remittite ea ibi.

45. Et in vovisti edificare templum quod inchoaverat Jussim, quando exterminatis est Juxda a Chaldeis.

46. Et nunc hoc est quod postulo, domine, et quod peto, hoc est mihi quod a te postulo, ut facias votum quod vovisti regi cæli ex ore tuo.

47. Tunc surgens Darius rex, ascendit est illum, et scripsit epistolam ad

omnes dispensatores, et prefectos, et parparatos, ut deducerent eum, et eos qui cum illo erant, omnes ascendentes edificare Jerusalem.

48. Et omnibus prefectis, qui erant in Syria, et Phoenice, et Libano, scripsit epistolas, ut traherent ligam cedrinam a Libano in Jerusalem, ut edificarent cum eis civitatem.

49. Et scripsit omnibus Judæis qui ascendebant a regno in Judæam pro libertate, omnem potentiam, et magistratum, et præcedium non supervenire ad januas ipsorum.

50. Et omnem regionem quam obtulerant immensam esse eis, et iduam relinquunt castella que obtinent Jerosaron.

51. Et in structuram tempus dare per singulos annos talenta viginti, usque dum peregrinarentur.

52. Et ante sacrarium holocaustorum ustulato quodlibet, sicut habet præceptum: aut talia decem edere per singulos annos.

53. Et omnibus qui procedunt a Babylonia condere civitatem: et osset libertas tan ipsi quam filii eorum, et omnibus sacerdotibus qui procedunt.

54. Scripsit autem et quantitates, et sacram stolum jussit dari, in quo deerent.

55. Et levitis scripsit dare præcepta, sicut in diebus que convenimus habere dominis, et Jerusalem extruxerit.

56. Et omnibus custodiendis civitatem scripsit dari et sortes et stipendia.

57. Et dimisit omnia vasa quæcumque paraverat Cyrus a Babylonia, et omnia quæcumque dedit Cyrus, et ipse præcepit fieri et in illi Jerusalem.

58. Et cum possessio illi adoleresens elevans faciem in Jerusalem, benedixit regi eum.

59. Et dixit: Abs te est victoriam, et abs te est septuaginta et claritas. Et ego servus tuus sum.

60. Benedixit eis qui desistit mihi sapientiam, et illi contibitor; Dominus Deus eorum nostrorum.

61. Et accepit epistolas, et profectus est in Babylonia. Et venit, et nuntiavit fratribus suis omnibus qui fuerunt in Babylonia.

62. Et benedixerunt Deum patrum suorum, quoniam dedit illis remissionem et refrigerium.

63. Ut ascenderent et edificarent Jerusalem, et templum illi nominatum est nomen ejus in ipso, et extraxerunt cum novicia, et lapida decem septem.

CAPIT V.

Reductus a Babylonia captivitate in Jerusalem et Judæam recesserunt, et restitutum Dei cultum, sed tandem a seculo opere ad tempus impeditur.

1. Post hæc autem electi sunt, ut ascenderent principes pagorum per domos et tribus suas, et uxores horum, et filii

et filie eorum, et servi et ancilla ipsorum, et pecora eorum.

2. Et Darius rex misit una cum eis equites mille, donec deducerent eos in Jerusalem cum pace, et cum musicis et cum tympanis, et liliis:

3. Et omnes fratres erant ladentes, et fecit eos ascendere simul cum eis.

4. Et hæc sunt nomina virorum, qui ascenderunt per pagos suos in tribus, et in partem principatus ipsorum.

5. Sacerdotes: Fili Phares, filii Aaron; Jesus filius Josede; Joacin filius Zorobabel filii Salathiel de domo David, ex progenie Phares, de tribu Juda.

6. Qui locutus est sub Dario rege Persarum sermones iustificos in secundo anno regni ipsius, mense Nisan primo.

7. Sunt autem hi qui ascenderunt ex Julia de captivitate transmigrationis, Babylonia in Babyloniam, et reversa est in Jerusalem.

8. Et requisivit partem Judæe unquamque in civitate suam, qui venerunt cum Zorobabel et Jesu, Nehemias, Azores, Eliman, Ezanias, Mardocheo, Besigero, Mechisabeo, Otho, Emonia annis de principibus eorum.

9. Et numeros a senibus eorum, ex præpositis eorum, filii Phares, duo milia centum septuaginta duo.

10. Fili Area, tria milia centum quinquaginta septem:

11. Fili Phuzo, centum quadraginta duo: in illis Jessu et Jobas, mille trecenti duo.

12. Fili Dema, duo milia quadraginta septuaginta: filii Chorab, ducenti quinque: filii Dabica, centum sexaginta octo.

13. Fili Bebach, quadringenti tres: filii Archad, quadringenti viginti septem:

14. Fili Cham, triginta septem: filii Adin, quadringenti sexaginta unus:

15. Fili Aderech, centum octo: filii Azore, quadringenti triginta novem:

16. Fili Jedarbene, centum triginta duo: filii Anania, centum triginta: filii Asoni, novaginta:

17. Fili Marsar, quadringenti viginti duo: filii Zabarus, novaginta quinque: filii Sepoltem, centum viginti tres:

18. Fili Neophas, quinquaginta quinque: filii Nechamias, centum quinquaginta octo: filii Cobothanus, centum triginta duo:

19. Fili Crearpatra, qui Enocades, et Modie, quadringenti viginti tres: qui ex Gramas et Gabas, centum viginti unus.

20. Qui ex Besselon et Casgae, sexaginta quinque: qui ex Bastoro, centum viginti duo.

21. Qui ex Bechobeeb, quinquaginta quinque: filii Lipili, centum quinquaginta quinque: filii Labonni, trecenti quinquaginta septem:

22. Fili Sicheu, trecenti septuaginta: filii Soudon et Clionas, trecenti septuaginta octo:

23. Fili Erices, duo milia centum quadraginta quinque: filii Anias, trecenti septuaginta: sacerdotis:

24. Fili Jeddus, filii Euther, filii Elisab, trecenti septuaginta duo: filii Emerus, ducenti quinquaginta duo:

25. Fili Phasaris, trecenti quinquaginta septem: filii Carca, ducenti viginti septem.

26. Levitas: Fili Jesu in Cadobe, et Bamis, et Serchias, et Edias, septuaginta quinque: omnia numerus a duducio anno, triginta milia quadringenti sexaginta duo.

27. Filii et filie, et uxores, omnis computato, quadraginta milia ducenti quadraginta duo.

28. Fili sacerdotum qui psallebant in templo: filii Asaph, centum viginti octo.

29. Ostiarii vero: filii Emerati, filii Aser, filii Anon, filii Anoba, Eya, filii Tobl, omnes centum triginta novem.

30. Sacerdotes servientes in templo: filii Sol, filii Carpha, filii Toboch, filii Cario, filii Su, filii Hella, filii Labana, filii Amosia, filii Accos, filii Giba, filii Gelbas, filii Agab, filii Obai, filii Anani, filii Cana, filii Gadda.

31. Fili An, filii Radin, filii Desanon, filii Nechoha, filii Casaba, filii Garz, filii Onai, filii Sinope, filii Aitra, filii Hasten, filii Asaua, filii Manai, filii Naxasin, filii Accosn, filii Agista, filii Arui, filii Fanon, filii Phasalon.

32. Fili Mesada, filii Phuzus, filii Carca, filii Heron, filii Sace, filii Costai, filii Nasith, filii Agisti, filii Pedon.

33. Salomon, filii eja, filii Asophot, filii Phasida, filii Cell, filii Dedos, filii Gaddabel, filii Sephas:

34. Fili Agata, filii Schararis, filii Salathiel, filii Caronath, filii Malath, filii Awe, filii Sasin, filii Ados, filii Soba, filii Eura, filii Rahaba, filii Phasaph, filii Malbon.

35. Omnes autem servientes, et pueri Salomonis, quadringenti octoginta duo.

36. Hi sunt filii qui ascenderunt a Thebais, Telharsa: principes eorum, Carnemilam et Careth:

37. Et non poterant edificare civitatem suas, et præcosus suas, quia nondum sint ex Israel. Filii Dalari, filii Thahai, filii Nechothai.

38. Ex sacerdotibus qui fangebantur sacerdotibus: et non sunt inventi filii Obai, filii Achios, filii Adin qui accepit uxorem ex filiabus Phargala:

39. Et vocati sunt nomine eja, et horum quæsitæ est generis scriptura in prædatura, et non est inventa, et prohibiti sunt sacerdotio fungi.

40. Et dixit illis Nehemias et Aethars: Ne participetur sancta, donec extirpat pontifex doctus in ostensionem et veritatem.

41. Omnis numerus Israel erat, exceptis

servis et ancillis, quadraginta duo milia trecenti quadraginta.

42. Servi horum et ancillis, septem milia trecenti triginta septem. Cantores et cantatrices, ducenti sexaginta quinque.

43. Cameli, quadringenti triginta quinque. Equi, septem milia triginta sex. Muli, ducenta milia quadraginta quinque. Subyagrata, quinque milia viginti quinque.

44. Et de præpositis ipis per pagos, dum venient in templum Dei quod erat in Jerusalem, voverunt suscitare templum in loco suo, secundum sanam veritatem:

45. Et dare in templum thesaurum operum sacrum auri, massæ duodecim milia, et unas argenti quinque milia, et stolis sacerdotales centum.

46. Et habitaverunt sacerdotes et the villa: et qui exierunt do plebe, in Jerusalem et in regione, et sacri cantores, et estriarii, et omnis Israel in regionibus suis.

47. Instante anno septimo mense, cumque essent filii Israel unusquisque in suis rebus, convenerunt unanimes in strinum quod erat ante januam orientalem.

48. Et stans Jesus filius Josede et fratres ejus sacerdotis, et Zorobabel filius Salathiel et iuxta fratres paraverunt altare.

49. Illi offerent super lili holocausta, secundum quæ in libro Moyse hominis Dei scripta sunt.

50. Et convenerunt ibi ex aliis nationibus terræ, et eroverunt sacrarium in loco suo omnes gentes terræ, et offerunt hostias, et holocausta Domino matatini.

51. Et egerunt æcompiem of diem solennem, sicut præceptum est in lege: et sacrificia quodlibet, sicut quælibet.

52. Et post hæc oblationes institutas, et hostias sabbatorum, et octonarium, et diem solennem omnium sacrificiorum.

53. Et quælibet venerant Domino a novemina septimi mensis, cuperunt hostias offerre Deo, et templum Domini nondum erat edificatum.

54. Et desiderum pecuniam lapideis et fabricis, et potum et pabula cum gaudio.

55. Et dederunt cara Sodomis et Tyrus, ut transvehentur illis de Libano trabes cedrinæ, et ferrent rates in Joppo portu secundum decretum quod scriptum erat eis a Cyro rege Persarum.

56. Et in secundo anno venientes in templum Dei in Jerusalem, mense secundo, inchoavit Zorobabel filius Salathiel, et Josue filius Josede, et fratres ipsorum, et sacerdotes et levites et omnes qui venerant de captivitate in Jerusalem.

57. Et lapidaverunt templum Dei, novissimo secundi mensis secundi anni cum venissent in Judæam et Jerusalem.

58. Et staterunt levitas a viginti annis, super opera Domini: et stetit Jesus et Iulus ejus, et fratres omnes levitas conspirantes, excoutores legis, facientes opera in domo Domini.

59. Et steterunt sacerdotes habentes stolas cum tibus, et levitis filii Asaph, habentes cymbala.

60. Collaudantes Dominum, et benedicientes secundum David regem Israel: 61. Et cantabant anticum Domino, quoniam dulcedo eius, et honor in seculis super omnes Israel.

62. Et omnis populus Iuba coeherunt, dantes Dominum in suscitacione domus Domini.

63. Et venerunt ex sacerdotibus et levitis, et presbiteribus secundum patres senioribus, qui viderant primitiam domum.

64. Et ad hujus dedicationem cum clamore et plausu magno, et multi cum tubis et gaudio magno.

65. Ita tantum et populus non audivit tubas propter multitudinem populi. Turba enim erat tubis euntes magnifice, ita ut longe audiret.

66. Et audiverunt inimici tribus Judæ, et Benjamin, et vasarii: scilicet qui esset vox Iobabram.

67. Et cognoverunt quoniam qui erant ex captivitate, edificavit templum Domino Ibo Israel.

68. Et accedentes ad Zorobabel et Jesum, prepositorum pagorum, dixerunt eis: Edificabimus vna soluscum.

69. Similiter enim audivimus Dominum vestrum, et ipsi pariter invidiam a dictis Abazarath regis Assyriorum, qui transierat vos. Huc.

70. Et dixit illis Zorobabel, et Jesus, et principes pagorum Israel:

71. Non est nobis et vobis edificare domum Dei nostri: nos enim soli edificabimus Dominum Israel, secundum ea que precepit nobis Cyrus rex Persarum.

72. Genes autem terre incumentes his qui sunt in Iudæa, et levantes opus adificationis et insidias, et populus aducentes prohibebant vos edificare.

73. Et aggressus est exercitus impediendi, ne consummaretur edificium omni tempore vite Cyri regis; et protraxerunt structuram per biennium usque ad Darii regnum.

CAPUT VII.

Jouel, antecessor Dario, templum Dei extraxerat in Jerusalem.

4. In secundo anno anno regni Darii prophetauit Aggeus et Zacharias filius Addin propheta apud Judæos et Jerusalem in nomine Dei Israel super eos.

5. Tunc stans Zorobabel filius Sala, filii, et Jesus filii Josedech, iherosolymensis edificare domum Domini, qui est in Jerusalem:

6. Cum adesset eis propheta Domini, et adjuverat eos. In ipso tempore venit ad illos Siemnes subregulus Syriae et Phoenicia, et Satabuzanes, et sodales ejus.

7. Et dixerunt eis: Quo precipiente vobis domum hanc edificatis, et lectum istud, et alia omnia perlicita? et qui sunt structores qui hanc edificavit?

8. Et habuerunt gratiam visitacione facta super eos, qui erant ex captivitate a Domino, seniores ledorum.

9. Et non sunt impediti edificare, donec significaverit Dario de omnibus istis, et responsum acciperetur.

10. Exemplum epistole que misit Dario, Siemnes subregulus Syriae, et Phoenicia, et Satabuzanes, et sodales ejus in Syria et Phoenice prasides, regi Dario salutem.

11. Omnia nota sunt Domino regi, quod cum venissemus in regionem Iudæam, et introissemus in Jerusalem, invenimus edificantes domum Dei magnam:

12. Et templum ex lapidibus politis, et magnis et pretiosis materiis in partibus.

13. Et opera illa instanter fieri, et suffragari, et prosperari in manibus eorum, et in omni gloria, quam diligebamus perficere.

14. Tunc interrogavimus seniores, dicientes: Quo permissio vobis edificatis domum istam, et opera hac fundamini?

15. Hec autem interrogavimus eos, et responsum fecerunt: Ibi homines et prepositi, et nomen scripturarum prepositorum postulavimus illos.

16. At illi responderunt nobis, dicientes: Non sumus servi Domini qui fecit cœlum et terram.

17. Et edificabatur hęc domus ante annos istos multos a rege Israel magno et fortissimo, et consummata est.

18. Et quoniam patres nostri excohibentes erant, et perseveraverunt in Buse Israel, tradidit eos in manus Nabuchodonosor regis Babilonie, regis Chalcedonum.

19. Et domum istam dementes in consuetudinem, et populum captivum duxerunt in Babiloniam.

20. In primo anno regnante Cyro rege Babilonie, scripsit Cyrus rex domum hanc edificare.

21. Et illa sacra vasa aurea et argentea que extulerat Nabuchodonosor de domo que est in Jerusalem, et consecraverat ea in suo templo, rursus protulit ea Cyrus rex de templo quod erat in Babilonia, et tradidit sicut Zorobabel et Salimannasar subregulo.

22. Et preceptum est eis ut offerret hęc vasa, et reponebant in templo quod erat in Jerusalem, in loco suo.

23. Tunc Salimannasar subiecti fundamini, domus Domini, qui est in Jerusalem: et extendit quę nunc edificatur, et non accipit commutationem.

24. Nunc ergo si iudicatur a te: rex, perquiretur in regalibus bibliothecis Cyri regis, que sunt in Babilonia.

25. Et si inventum fuerit consilio Cyri regis captam esse structuram domus Domini que est in Jerusalem, et iudicatur a Domino rege nostro, scribitur de his nobis.

26. Tunc Darius rex precepit inquiri in bibliothecis et invenit est in Ecbatane oppido, quod est in Media regione, locus unus, in quo scripta erant ista:

27. Anno primo regnante Cyro, rex Cyrus precepit domum Domini que est in Jerusalem edificare, ubi necesse dicitur igni assiduo.

28. Cujus altitudo est cubitorum decem, et latitudo cubitorum sexaginta, quadratum lapidibus politis tribus, et mœnium ligneo eisdem regionis, et mœnium anno novo, et impedia dari de domo Cyri regis:

29. Et sacra vasa domus Domini tam aurea quam argentea, que extulit Nabuchodonosor, in domum Domini, que est in Jerusalem, ubi erant posita, ut ponantur illis.

30. Et preceptum curam agere Siemnes subregulus Syriae et Phoenicia, et Satabuzanes, et sodales ejus, et qui ordinati erant in Syria et Phoenice prasides, ut abstinerent se ab eodem loco.

31. Et ego quoque precepi in totum edificare: et prosperi, et adjuvent eos qui sunt ex captivitate Iudeorum, donec consummaverit templum istud.

32. Et ex vocatione tributorum Cœlesyrie et Phoenicia, diligenter quantulum dari his hominibus ad sacrificium Domini, Zorobabeli prefecto, ad iustos, et arietes, et agnos.

33. Similiter autem et frumentum, et sal et vinum, et oleum instanter per singulos annos, prout sacerdotes qui sunt in Jerusalem, dicaverunt consumi quotidie ante illa diebus.

34. Et offerantur libertates summo Deo pro rege et pauperibus ejus, et erent pro ipsorum vita.

35. Et demittatur et quicumque transgressi fuerint aliquid ex his que scripta sunt, ut sperverint, accipiat lignum deanis propriis, et suspendantur, et bona ipsorum regi adscribantur.

36. Propterea et Dominus, cujus nomen invocatum est ibi, exterminet omnem regem et gentem, qui manum suam extenderit prohibere, aut male tractare domum Domini illam que est in Jerusalem.

37. Ego Darius rex decrevi quem diligentissime secundum hęc fieri.

CAPUT VIII.

Demum dei extraxerat deducitur, et consecratur, in quoque festum Araxerxes celebratur.

1. Tunc Siemnes subregulus Cœlesyrie et Phoenicia, et Satabuzanes, et sodales, obsecrati his qui a Dario rege erant doctores,

2. Insistebant sacrosanctis operibus diligentissimo, cooperantes cum senioribus Julaiorum principibus sacra.

3. Et prosperata sunt sacrosancta opera, probantissimo Aggeo et Zacharia prophetis.

4. Et consummaverunt omnia per preceptum Domini Dei Israel, et ex consilio Cyri, et Darii, et Artaxerxis regis Persarum.

5. Et consummata est domus nostra usque ad tertiam et vigesimo diem mensis Adar, sexto anno Darii regis.

6. Et fecerunt filii Israel et sacerdotes et levitis, et coeheri qui erant ex captivitate, qui appositi sunt secundum ea que scripta sunt in libro Moysei.

7. Et obtulerunt in dedicationem templi Domini, lauros centum, arietes ducimtes, agnos quadringentos.

8. Et deditur pro precatis universi Israel, duodecim, secundum numerum tribuum Israel.

9. Et steterunt sacerdotes et levitis amicti stolis per tribus, super omnia opera Domini Dei Israel: secundum librum Moysei, et ostiarii per singulas januas.

10. Et esperunt filii Israel cum his qui erant ex captivitate, in domum Domini, que dicitur luna mensis primi, quando sacrificata sunt sacerdotibus et levitis.

11. Omnes illi captivitates non sunt simul sanctificati, quia levites omnes simul sanctificati sunt.

12. Et immolaverunt Phaso universi filii captivitate, et fratres suis sacerdotibus, et sibimetipsis.

13. Et manducaverunt filii Israel, qui erant ex captivitate, omnes qui remanserant ab omnibus executionibus gentium terre quarentes Dominum.

14. Et celebraverunt diem festum Araxerxes septem diebus epulantes in conspectu eius.

15. Quoniam convenerit consilium regis Assyriorum in eos, confortare manus eorum ad opera Domini Dei Israel.

CAPIT VIII.

Ascendit Eodra a Babilonia Jerusalem, et retransit Artaxerxes littere, que benedixit Iudæis, postquam cognovisset, et retransit qui stultis accendebat, et auro ad argenteo sacerdotibus commisso, Eodra, facta ardebat, commisso populo, cum ad pontem venisset, quod ab alienigenis se non separasset.

1. Et post hunc regnante Artaxerze Persarum rege, accessit Eodras filias Ananie, filii Helcias, filii Salome.

2. Fili Sadoe, filii Achibol, filii Ameri, filii Arabel, filii Booc, filii Abiesse, filii Pinesse, filii Eleazari, filii Aaron primi sacerdotis:

3. Ille Beldas ascendit de Babilonia, cum esset scriba et ingeniosus in lego Moyse, quod data est a Domino Deo Israel docere et docere.

4. Et dedit ei rex gloriam, usque invenisset gratiam in omni dignitate et desiderio in conspectu eius.

5. Et ascenderunt simul cum ipso ex filiis Israel, et sacerdotibus, et levitis, et servis cantoris templi, et ostiaris, et cæcis templi in Jerusalem.

6. Anno septimo regnante Artaxerxe, in quinto mense, hic anno septimus regni, exiit ex Babylonia nortiano quinto mense.

7. Veniunt Jerosolymam iuxta præceptum filius, secundum prosperitatem itineris a Domino ipsorum datam eis.

8. In his enim Edras magnam disciplinam obtinuit, ne præmitteret quidquam coram, quæ præset ex lege Domini et præceptis, et dicendo universum Israel unicum iustitiam et iudicium.

9. Accedentes autem, qui scribebant scriptis Artaxerxis regis, tradiderunt scriptam quod evoheret ab Artaxerxe rege ad Edram sacerdotem, et lectorem legis Domini, cujus exemplum subiectum est.

10. Ixx Artaxerxes Edras sacerdoti et lectori legis Domini salutem.

11. Non sumus ego iudicium in beneficiis præcepti eius quæ desiderat ex gentibus Judæorum, sua sponte, et ex sacerdotibus et levitis, qui sunt in regno meo, comitari tecum in Jerusalem.

12. Et qui ergo cupiunt ire tecum, conveniant, et prædicentur, sicut placuit mihi et septem amicis meis consularis.

13. Ut visitent ea que aguntur secundum Judæam et Jerusalem, observantes sicut habes in lege Domini.

14. Et ferant vasa Domini Deo Israel, qui vixi ego et ante Jerusalem, et omne aurum et argentum, quod inventum fuerit in regione Babylonia Domini in Jerusalem cum illo.

15. Quod est donatum pro ipso gentio in tempore Domini, et colligat hoc aurum et argentum ad tauros, et arctos, et agnos, et hodos et qui his sunt congruati.

16. Et offerant hostias Domini super altare Domini ipsorum quod est in Jerusalem.

17. Et omnia quecumque volueris cum fratribus tuis facere auro et argento, perlice pro voluntate tua, secundum præceptum Domini Dei tui.

18. Et sacrosanta vasa, que data sunt tibi ad opera domus Domini Dei tui, que est in Jerusalem.

19. Et cetera quecumque tibi subvenerint ad opera templi Dei tui, dabis de regni gazophylacio.

20. Cum volueris cum fratribus tuis facere auro et argento, perlice secundum voluntatem Domini.

21. Et ego quidem rex Artaxerxes præcepi custodiens thesaurum Syriæ et Phœnicis, ut quecumque scripserit Edras sacerdos, et lector legis Domini, diligenter detur ei usque ad argenti talentum centum, similiter et auri.

22. Et usque ad fratrum modum centum, et vini amphoras centum, et alia quecumque abundant sine taxatione.

23. Omnia secundum legem Dei sicut Deo altissimo, ne forte exurgat ira in regno regis, et filii, et filiorum ejus.

24. Volis autem dicitur, ut omnibus sacerdotibus, et levitis, et cæcis cantonibus, et servis templi, et scribis templi habeatis.

25. Nullam tributum, neque ulla alia iudicio irrogetur, nec habeat quisquam potestatem objicere eis quicquam.

26. Tu autem, Edras, secundum sapientiam Dei, constitui iudices et arbitros in tuis Syria, et Phœnicis; et omnes qui legem Dei tui non noraverit, doceo.

27. Ut quicquid transgressi fuerint legem, diligenter plectantur, sive morte, sive cruciati, sive etiam pernam multatione vel abducatio.

28. Et dixi Edras scribis: Benedicite Deos patrum nostrorum, qui dedit hanc voluntatem in cur regis clarificare domum quam que est in Jerusalem.

29. Et me honorificavit in conspectu regis et consiliariorum, et amicorum, et perperatorem ejus.

30. Et ex eo constanti animo factus sum secundum opulationem Domini Dei mei; et congregavi ex Israel viros, ut simul assunderent mecum.

31. Et hi sunt qui præposui secundum suas patris, et principatus portiones, eorum qui iterum ascenderunt de Babylonia in regno Artaxerxis.

32. Et ex filiis Phares, Gersomus; ex filiis Siomaritis, Amotus; filiorum David, Aechus filius Seebil.

33. Ex filiis Phares, Zacharias, et cum eo reversi sunt viri centum quinquaginta.

34. Ex filiis dactores Meabilioris Zarez, et cum ipso viri ducenti quinquaginta.

35. Ex filiis Zacharis, Jechonias Zecholei, et cum ipso viri ducenti quinquaginta.

36. Ex filiis Sala, Masias Gothulim, et cum ipso viri septuaginta.

37. Et filii Saphathis, Zarias Michiel, et cum ipso viri octoginta.

38. Et filius Job, Abias Jebeli, et cum ipso viri duodecim duodecim.

39. Ex filis Banis, Salimoth, filius Joseph, et cum ipso viri centum sexaginta.

40. Et filii Beer, Zacharias Bebel, et cum ipso viri ducenti octo.

41. Ex filis Erazad, Johannes Eccehan, et cum ipso viri centum decem.

42. Et filii Adoniam ipsi postremis, et huc sunt nomina eorum: Elliphaz filius Gebel, et Semies, et cum ipso viri septuaginta.

43. Et congregavi eos ad sanctificationem dicitur Thia, et metalli fulmini illic tribuo, et recognovi eos.

44. Et ex filiis sacerdotum et levitarum non invenii filios.

45. Et misi ad Eleazarum, et Eccehan, et Masan, et Maloban, et Enabhan, et Sames, et Joribon, Nathan, Ennagan,

Zachariam, et Monanham, ipsos doctores, et priores.

46. Et dixi eis ut venirent ad Loddoem, qui erat apud locum gazophylacii.

47. Et mandavi eis ut dicerent Loddoem, et fratribus ejus, et illis qui erant in gazophylacio, ut mitterent nos eos qui sacerdotio fungentur in domo Domini Dei nostri.

48. Et adduxerunt nobis secundum numerum validam Domini Dei nostri viros priores: ex filiis Mohob, Gih Levi, filii Israel, Sebechiam, et filios et fratres, qui erant decem et octo.

49. Asbiam, et Amin ex filiis filiorum Chanania, et filii eorum viri viginti.

50. Et ex his qui templo servabant, quos dedit David, et ipsi principes ad operationem levitis templo servitium ducenti viginti. Omnia nomina significata sunt in scripturis.

51. Et vixi tunc Jechoniam Jurembis in conspectu Dei, ut quærerem ero et bonum sicut nobis, et qui nobiscum erant et filii et posteribus: pretere insidias.

52. Erubui enim petere a rege pedites et milites in comitatu, et scilicet gratis, contra adversarios nostros.

53. Diximus enim regi, quoniam virtus Domini erit cum eis qui inquirunt eum in comitatu.

54. Et iterum deprecavi sumus Dominum Deum nostrum secundum hæc, quæ et propitium habeamus, et equosque facti sumus Deo nostro.

55. Et separari ex plebis præpositis, et sacerdotibus templi, viros duodecim, et Sedebiam, et Asaniam, et cum eis ex fratribus eorum viros decem.

56. Et appendi eis aurum et argentum et vasa sacerdotalia domus Dei nostri, que donaverat rex, et consulari ejus, et principes, et omnis Israel.

57. Et cum appendissem, tradidi argenti talenta centum quinquaginta, et vasa argentea talentorum centum, et auri talenta centum.

58. Et vasorum aureorum septem virgato, et vasa aurea de bono argento splendens duodecim, auri speciebus reddentia.

59. Et dixi eis: Et vos sancti Domini, et vasa sunt sancta, et aurum, et argentum votum est Domino Deo patrum nostrorum.

60. Vigilate et custodite, donec tradantur vobis præpositis, et sacerdotibus, et levitis, et principibus civitatum Israel, in Jerusalem in pastophorio domus Dei nostri.

61. Et hi qui susceperunt sacerdotes et levitas aurum et argentum et vasa, intulerunt in Jerusalem in templum Domini.

62. Et promoviimus a fluvio Thia, die duodecima mensis primi, usquequo inquirimus in Jerusalem.

63. Et cum factis fuisset tertius dies, quartus autem die ponderatum aurum et argentum traditum est in domo Domini Dei nostri, Marinoth filio Jori sacerdoti.

64. Et cum ipso erat Elnasar filius Phinees; et erant cum ipso Josadard filius Jehu, et Medias, et Bamai filius levite ad numerum, et ad pondus universorum.

65. Et scriptum est pondus ipsorum eisdem hora.

66. Qui autem venerunt ex captivitate, obtulerunt sacrificium Domino Deo Israel, tauros duodecim pro omni Israel, arietes octoginta sex.

67. Agnos septuaginta duos: hircos pro peccato duodecim, et pro salute vacas duodecim, omnia in sacrificio Domini.

68. Et relegerunt præcepta regis regularibus dispensatoribus, et subregibus Calceyris et Phœnicis; et honorificaverunt gentem; et templum Domini.

69. Et conammatum his accesserunt ad me præpositi dicentes: Non segregaverunt genus Israel, et principes, et sacerdotes et levita.

70. Et alienigenæ gentes et nationes terre, immunditatis suæ a Chananeis et Hethitis, et Phœnicis, et Jobanis, et Moabitis, et Scythiis, et Chuzis.

71. Conjuncti enim sunt filii Israel eorum et ipsi, et illi coram, et mistum est seminum sanctum alienigenis præpositis terra, et particeps super præpositis et sacerdotibus, ingratissimus enim ab illis ipais dicitur, ingratissimus enim ab illis ipais dicitur.

72. Et mox ut audivi ista, concessi vestimenta et sacrum tunicum; et laceras capillos capiti, et barbam, sedi dentes et manus.

73. Et convenerunt quoliqui tunc movebantur in verbo Domini Dei Israel, ad me legentes super inquietudinem istam, et sedebam tritris usque ad sacrificium vesperarum.

74. Et consurgens ajejunio, comissas habens vestimenta et sacrum tunicum, ingenuilans, et extendens manus ad Dominum.

75. Dicebam: Domine, confusus sum, et reverteris sum ante faciem tuam.

76. Peccata enim nostra multiplicata sunt super capita nostram, et iniquitates nostras exaltate sunt usque ad caelum.

77. Quoniam a temporibus patrum nostrorum sumus in magno peccato usque ad diem hunc.

78. Et propter peccata nostra et patrum nostrorum sumus traditi cum fratribus nostris, et cum sacerdotibus nostris, regibus terre in gladium et captivitatem et depraedationem, cum confusione usque in hodiebus diem.

79. Et nunc quæsumus est hoc quod contigit nobis misericordia tua, Domine Deus, et reliquis nobis redire et morari in locum sanctificationis tue.

80. Deletere luminare nostrum in domo Domini Dei nostri, dare nobis cibum in omni tempore servitutis nostræ.

81. Et cum servierimus, non fumus despecti a Domino Deo nostro: sed constituit nos in gratia, ponens nobis reges Persorum dare cibum.

82. Et clarificare templum Domini dei nostri, et edificare deserta Sion, dare nobis stabilitationem in Iudæa et Jerusalem.

83. Et nunc quid dicimus Domine, habentes hæc? Transgredieris enim sumus præcepta tua, que dedisti in manu patrum tuorum prophetarum.

84. Dicens: Quoniam terra, in quam introitus possidere hereditatem ejus, terra polluta est concupiscentiis alienigenarum terre; et immundities filiorum replerunt eam totam immunditia sua.

85. Et nunc filias vestras non conjugatis filios eorum, et filios eorum non accipitis filias vestras.

86. Et non inquiretis pacem habere cum illis cum tempore, ut invalescentes maducetis usque ad terram, et hereditatem distribuat filios vestros usque in ævum.

87. Et que convenerunt nobis, amara sunt propter opera nostra magna, et magna peccata nostra.

88. Et dedisti nos talem radicem, et rursum reversi sumus transgredi legem tuam, ut commissoremur inmundiciis alienigenarum gentium terre hujus.

89. Nomenque læsceris nobis perire nos, quoadquæ non colligatur radix et non nomen nostrum?

90. Domine Deus Israel, verax es. Derelicta est enim radix usque in hodiernum diem.

91. Ecce, nunc sumus in conspectu tuo in iniquitatibus nostris: Non potest enim adhuc stare ante te in his.

92. Et cum adorando confiteretur Esdras: Hæc, hæc, hinc prostratus ante templum, congregati sunt ante eum ex Jerusalem usque magna viri, et mulieres, et juvenes, et juveniles. Plenus enim erat magnus numerus multitudinis.

93. Et cum clamasset Jeronias Jebel ex filiis Israel, dixit Esdras: Nos in Domini nomine precamur, quod collocavimus nobis in matrimonio mulieres alienigenas ex populis terre.

94. Et tunc ex super omnem Israel. In his ergo sit iuramentum a Domino, expellere omnes uxores nostras que ex alienigenis sunt cum filiis eorum.

95. Sicut tibi decretum est a majoribus secundum legem Domini exurgens explicita.

96. Ad te enim spectat negotium et nos tecum sumus, viriliter fac.

97. Et exurgens Esdras adjuravit principes sacerdotum et levitas, et omnem Israel, facere secundum hæc; et iuraverunt.

CAPUT IX.

Jobentur abjicere uxores alienigenas cum illis, et reconsecrari qui ex sacerdotibus et levitis iuncti illis erant. Esdras legit legem Domini coram populo, quibus peccata, jubentur ut ad propria discedant, iactum diem agant.

1. Et exurgens Esdras ab ante atrium templi, abiit in pastophorium Jonathas filii Nassab,

2. Et hospitatus illi, non gustavit panem, nec aquam bibit, super iniquitatem multitudinis.

3. Et facta est prædicatione in domo Juchan, et in Jerusalem omnibus qui erant ex convivia in Jerusalem congregati:

4. Ut quicumque non occurrerit biduo vel triduo diei, secundum iudicium assistentium seniorum, vultuerunt facultates suas, et ipse altissimus iudicaturus a multitudine captivitate.

5. Et congregati sunt omnes qui erant ex tribu Juda et Benjamin in tribus diebus in Jerusalem, hic mensis est novus; dies mensis vigesimo.

6. Et sedii omnis multitudo in area templi, trementes; propter hiemem presentem.

7. Et exurgens Esdras, dixit illis: Vos inique fecistis collocatis vobis in matrimonium uxores alienigenas, ut ad idereis ad peccata Israel.

8. Et nunc dato compunctionem, et magnificentiam Domino Deo patrum nostrorum.

9. Et periculis voluntatem ipsius, et discedite a gentibus terræ, et ab uxoriis alienigenis.

10. Et clamavit omnis multitudo, et dixerunt voce magna: Sicut dixisti, faciemus.

11. Sed quantum multitudo misera est, et tempus hybernum, et non possumus immobilitati stare: et hoc opus non est nobis unius diei, neque bidui: multum enim in his peccavimus.

12. Sunt prepositi multitudinis, et omnes qui notisquam inhabitant, et quotquot habent uxores apud se alienigenas.

13. Et assistant accipere tempore et omni loco præbiteri, et iudices, usque ad vultum iram Domini ægoli hujus.

14. Jonathan autem filius Ezei, et Omnes thecam suscepit secundum hæc: et Bosoramas, et Levit, et Sabbathæus simul cooperati sunt eam illis.

15. Et steterunt secundum hæc omnia universi qui erant ex captivitate.

16. Et elegit illi viros Esdras, sacerdotes, principes magnos de patribus eorum secundum nomina; et concesserunt negotium iudicium.

17. Et determinatum est de viris qui habebant uxores alienigenas, usque ad avocandum primum mensis.

18. Et inventi sunt ex sacerdotibus permitti, qui habebant alienigenas uxores.

19. Ex filiis Jehu filii Josedece, et fratribus ejus: Masias, et Elizeras, et Joribates, et Jobadæus.

20. Et inopertum manus ut expellerent uxores suas: et ad litandum in exortationem, artium pro ignorantia sua.

21. Et ex filiis Semmeri: Masæ et Esæes et Jeelæch, Azarias.

22. Et ex filiis Poyere: Limosias, Hamanias, et Mathaneus; Jusso, Reddus, et Thaisas.

23. Et ex levitis: Jorabdas, et Senoas,

et Colias, et Calitas, et Facteas, et Colas, et Eliónas.

24. Et ex sacrie cantoribus: Eliasib, Zaccarus.

25. Et ex ostiariis: Salumias, et Tolbanes.

26. Et ex Israel: ex filiis Foro, Osi, et Romias, et Goddias, et Melchias et Nichelias, Eleazarus, et Ammechias, et Bannas.

27. Et ex filiis Jolaman: Chimas, et Zacharias, et Jorobas, et Joddus, et Eriamus, et Helias.

28. Et ex filiis Zathaim: Eladas, et Lisomus Zochias, et Larimoth, et Zabdus, et Thebedias.

29. Et ex filiis Zebes: Joannes, et Amanias, et Zabdus, et Epesus.

30. Et ex filiis Bana: Olymos, et Maluchus, et Jeddus, et Jamb, et Anabus, et Jerimoth.

31. Et ex filiis Addin: Naasius, et Moosies, et Caleus, et Raamas, Maaxæas, Mathathias, et Beasel, et Donnus, et Manasses.

32. Et ex filiis Nup: Nobeas, et Aseas, et Melchias, et Sameas, et Simon, et Benjamin, et Malchias, et Marras.

33. Et ex filiis Asom: Carianus, Mathathias, et Bannus, et Ephisalch, et Manasses, et Semel.

34. Et ex filiis Bamri: Jeremias, et Moandias, et Abramus, et Jobel, et Bannus, et Pomas, et Jonas, et Marmoth, et Eliasib, et Mathaneus, et Eliasis, et Orrias, et Dicus, et Semedius, et Zambiris, et Jeseplus.

35. Et ex filiis Nobel, Ideus, et Mathathias, et Sabadus, et Zecheda, Sedim, et Jessel, Baræus.

36. Omnes isti conjungerunt sibi uxores alienigenas, et dimiserunt eas cum filiis.

37. Et inhabitaverunt sacerdotibus et leviti, qui erant ex Israel, in Jerusalem, et in tota sua regione, novissimo mensis septimi. Et erant filii Israel in commorationibus suis.

38. Et congregata est omnis multitudo illius in arenam, quem est ab Oriente porte sternæ.

39. Et dixerunt Esdræ pontifici et lectori, ut adferret legem Moysi, que tradita est a Domino Deo Israel.

40. Et statuit Esdras Pontifex legem omni multitudini eorum, a viro usque ad mulierem, et omnibus sacerdotibus, au-

dire legem novissimo mensis septimi.

41. Et legabat in area, que est ante sacrum portam templi; a prima luce usque ad vesperam, coram viris et mulieribus. Et dederunt canis sensum ad legem.

42. Et stetit Esdras sacerdos, et lector lectus, super lignum tribunal quod fabricatum erat.

43. Et steterunt ad eum Mathathias, et Samus, Annias, Azarias, Urias, Beochias, et Balsam ad dexteram.

44. Et ad sinistram Paldæus, Misael, Malchias, Abuthas, Sabus, Nebadias, et Zacharias.

45. Et assumpsit Esdras librum coram omni multitudine: præsedit enim in gloria in conspectu omnium.

46. Et cum absolvisset legem, omnes erecti steterunt: et benedixit Esdras Dominum Deum altissimum, Deum Sabaoth omnipotentem.

47. Et respondit omnis populus. Amen. Et elevatis sursum manibus, presidentes in terram, adoraverunt Dominum.

48. Jesus, et Banneus, et Sarebias, et Jaddimus, et Aecubus, et Sabbathæus, et Calthes, et Azarias, et Jorabus, et Annias, et Thabias levites.

49. Qui docerant legem Domini, et in multitudinem legebant legem Domini et professorum tinguunt eos, qui intelligebant legem.

50. Et dixit Albarathes Esdræ pontifici et lectori, et levitis qui dicebant multitudinem.

51. Dicens: Dies hic sanctus est Domino. Et omnes festant, cum audissent legem.

52. Et dixit Esdras: Digressi ergo mandaturæ mississimus quisque, et libere dulcissimus quæso, et minime munera his qui non habent.

53. Sanctus est enim hic dies Domini, et nolite movet esse. Dominus enim clarificabit vos.

54. Et levitia desingulant in publico omnibus, dicentes: Dies hic sanctus est, nolite movet esse.

55. Et abierunt omnes manducare, et bibere, et equari, et dare munera his qui non habebant, ut equalerent. Magnifico enim sunt exaltati verbis quibus doceri sunt.

56. Et congregati sunt universi in Jerusalem celebrare lætiam, secundum testamentum Domini Dei Israel.

LIBER QUARTUS ESDRÆ.

CAPUT PRIMUM.

Mittitur Esdra in Domino iussu ingratia
Judæis exhibita benedicta aspereturus.

1. Liber Esdrae propheta secundus,
fili Sacer. filii Azaræ. filii Heliel, filii
Sidante, filii Saloth, filii Achibed.
2. Filii Achie, filii Phinoes, filii Heli,
filii America, filii Assel, filii Maritonle.
filii Arna. filii Ozai, filii North, filii
Abise, filii Phinoes, filii Eleazar.

3. Filii Aaron ex tribu Levi, qui tunc
captivi in regione Modorum, in regno
Artaxerata regis Persarum.

4. Et factum est verbum Domini ad
me, dicens:

5. Vade, et tancia populo meo facito-
raro israhel, et tunc eorum tripuitates,
quas in me adieserunt, et nuntia tunc filiis
israhel:

6. Quis peccata parentum istorum in
illis cõserunt. Uideli enim meci sacrifi-
caverunt diti vicietia.

7. Nonne ego eduxi eos de terra
Ægypti de domo servitutis? Ipsi autem
irritaverunt me, et consilia mea spreve-
runt.

8. Tu autem excute eorum capitis tui,
et projice omnia mala super illos: quonia
non obediunt legi mee. Populus
autem est indisciplinatus.

9. Uisquero ego sustinebo, quibus
tanta benedicta contuleri?

10. Reges multos propter eos sub-
verti, Pharaonem cum pueris suis, et
omnem exercitum eius percussit.

11. Omnes gentes a facie eorum perdi-
dit, et in vicietia circumdantiam suarum
populorum, et Siciona dissipavit, et
omnes adversarios eorum interfecit.

12. Tu vero loquere ad eos: dicens:
Hæc dicit Dominus:

13. Nonne ego vos per mare trans-
moveri, et plateas vestras initio munera
exhibui: dicens vobis dediti Moysen et
Aaron sacerdotem?

14. Lucem vobis per columnam ignis
pressivi, et magna mirabilia feci in vo-
bis: vos autem mihi obditi estis, dicit
Dominus.

15. Hæc dicit Dominus omnipotens:
Cotaxit vobis in signo fuit, castra vobis
ad latetium dedit, et illic murmurastis:

16. Et non triumphasti in nomine
meo de perditione inimicorum vestrorum,
sed adhuc nunc ego murmurastis.

17. Ubi sunt beneficia que presisti
vobis? Nonne in deserto cum esuritis,
proclamastis ad me,

18. Dicentes: Et quid nos in deserto
istud adduxisti interire nos, melius
nobis fuerat servire Ægyptiis: quam
mori in deserto hoc.

19. Ego dolui gemitus vestros, et dedi
vobis manne in escam, Panem angeli-
corum manducastis.

20. Nonne cum sitiretis, petram excidi,
et fluxerunt aquæ in saturitate? Propter
castas folias arborum vos teci.

21. Divisi vobis terras pingues: Cha-
manica, et Phereeros, et Philistinas
a fange vestra projeci: quid faciam ve-
litis adhuc, dicit Dominus?

22. Hæc dicit Dominus omnipotens:
In deserto cum essetis in flumine Amora-
rho siccitatis, et blasphemantes nomen
meum.

23. Non ignem vobis pro blasphemis
dedi, sed manna lignum in aquam, dulces
feci lignum.

24. Quis tibi faciam, Jacob? Noluit
obsciri Juda. Transfere me ad alias
gentes, et dabo eis nomen meum, et
custodiant legitima mea.

25. Quoniam me dereliquistis, et ego
vos derelinquam, Exultabis vobis a me
misericordiam, non miserere.

26. Quando invocabis me, ego non
exaudiam vos, Maculatis enim manus
vestras sanguine, et pedes vestri impi-
ri sunt ad committenda homicidia.

27. Non creasti me derelinquente, sed
vos ipse dicit Dominus.

28. Hæc dicit Dominus omnipotens:
Nonne ego vos rogavi, ut pater filios, et
ut mater filias, et ut matris parvulus
essetis.

29. Et essetis mihi in populum, et
ego vobis in Deum, et vos mihi in filios,
et ego vobis in patrem.

30. Ita vos collegi ut gallina pullos
suos sub ala sua, Modo autem quid
faciam vobis? Projiciam vos a facie mea.

31. Oblationem enim mihi attuleritis,
averam faciem meam a vobis, Dies
enim festos vestros, et nomenia, et
circumcisiones repudiavi.

32. Ego mihi peccata meos prophetas
ad vos, quos acceptos interfecisti, et
lanasque corpora eorum, quorum sangui-
nem exquiram, dicit Dominus.

33. Hæc dicit Dominus omnipotens:
Demus vestra deserta est: Projiciam
vos sicut ventus stipulam.

34. Et illi procreationem non facient:
quoniam mandatum meum neglexerunt,
et quod malum est eorum me fecerunt.

35. Tradam domos vestras populo veni-
entium: qui non audientes credunt:

quibus signa non ostendi, facient quam
prophetas.

36. Prophetas non viderunt, et me-
morabuntur iniquitatum eorum.

37. Testor populi venientis gratiam,
cujus parvuli exultant cum lactis, me
non videntes oculis carnalibus, sed spiri-
tu credentes que dixi.

38. Et nunc, frater aspice, que gloria:
et vide populum venientem ab oriente.

39. Quibus dabo ducatum Abraham,
Isaac, et Jacob, et Isaac, et Amos, et
Micham, et Joel, et Abiel, et Jous.

40. Et Naham, et Habacuc, Sapho-
nie, Aggei, Zacharie, et Malachie,
qui et Angelus Domini vocatus est.

CAPUT II.

Synagoga sed figura matris vocatur a
matris suis ad vitam rectorem.

1. Hæc dicit Dominus: Ego eduxi popu-
lum istum de servitute, quibus mandata
dedit per pueros meos prophetas, quos
audivi noluerunt, sed irrita fecerunt
mea consilia.

2. Mater que eos generavit, dicit illis:
Ite, dicit illis, quia ego vobis mater et
darectrix.

3. Educavi vos cum lactis, et ambo
vos cum lactu et tristitia, quoniam pec-
cavisti coram Domino Deo vestro, et
dedit malum est coram se fecistis.

4. Malo autem quid faciam vobis?
Ego vidua sum et derelicta: Ite, illi, et
petite a Domino misericordiam:

5. Ego autem te, pater, testem invoce
super matrem filiorum, qui noluerunt te-
stamentum meum servare.

6. Et des eis confusionem, et matrem
eorum in derisionem, ne generatio con-
fusa sit.

7. Dispergantur in gentes nomina eorum,
desinant a terra: quoniam spre-
verunt testamentum meum.

8. Veni tibi Assur, qui abscondis iniqui-
tas penes te, Gens mala, memorare
quid feceris Sodomam et Gomorram.

9. Quorum terra jaces in cetera gibus
et ageribus civitatem: an dabo eos qui
non audiverunt, dicit Dominus omni-
potens.

10. Hæc dicit Dominus ad Esdram:
Nuntia populo meo, quoniam dabo eis
regnum Jerusalem, quod datus eram
israhel.

11. Et sumam mihi gloriam filiorum, et
dabo eis laboracula eterna, que præse-
raveram illis.

12. Liganus vici erit illis in odore
unguenti, et non laborabunt, neque fati-
gabitur.

13. Ite, et accipietis. Rogate vobis
dies paucos, ut immoretur. Jam paratum
est vobis regnum: vigilate.

14. Testare celum et terram. Contrivi
enim malum, et creavi bonum, quia vivo
ego, dicit Dominus.

15. Malo amplectere filios tuos, educa
filios et matris. Sicut enim columba confusa
pedes eorum: quoniam te elegi, dicit
Dominus.

16. Et rescribabo mortuos de lectis
suis, et de monumentis eductum filios,
quoniam cognovi nomen meum in israhel.

17. Non timere, mater filiorum: quonia
me elegi, dicit Dominus.

18. Mittam illis adiutorium quorum
non habent et Jeremiam, ad quorum
consilium sanctificavi et parvi illi ar-
bores duplicem gravata variis fructibus.

19. Et solidum fontes fluentes lac et
mel, et montes immensus septem habentes
rosam et litum, in quibus gaudio im-
pobis filios tuos.

20. Viduum iusticia, populo iudica,
egenti da, orphanum tuum, nudum vesti,
21. Contractum et debili cura, claudum
irridere non, lotare manuum, et
cecum ad visiohem claritatis meæ ad-
mitte.

22. Senem et juvenem intra muros tuos
serva.

23. Mortuus tibi inveneris, signans
committi sepulcro, et dabo tibi pri-
mam sessionem in resurrectione mea.

24. Pausa et quiesce, populus tuus,
quia venit requies tua.

25. Natrix bona matris filios tuos, con-
firma pedes eorum.

26. Servus quos tibi dedi, nemo ex eis
interierit, eos ego enim requiram de nu-
mero tuo.

27. Non fatigari, cum enim venerit
dies pressuræ et angustiarum, illi plura-
bit, et tristes erunt: tu autem hilaris
et copiosa oris.

28. Zelabunt gentes, et nil adversus
te poterunt, dicit Dominus.

29. Manus mee tegent te, ne filii tui
gehennam videant.

30. Jucundare, mater, cum filia tua,
quia ego te eripiam, dicit Dominus.

31. Filios tuos dormientes memora-re,
quoniam ego eos eduxam de lateribus
terre, et misericordiam cum illis faciam:
quoniam misericors sum, dicit Do-
minus omnipotens.

32. Amplectere malos tuos usque dum
venio, et præstem illis misericordiam:
quoniam exuberant fontes mei, et gratia
mea non deficiet.

33. Ego Edrae præceptum accipi a
Domino in monte Orab, ut irem ad israhel:
ad quos cum venissem, reprobarerunt
me, et respuerunt mandatum Domini:

34. Ideoque vobis dico gentes que au-
ditis, et intelligitis: Expectate pastorem
vestrum, equum vicietiam dabit vobis:
quoniam in proximo est ille, qui in
fine seculi adventet.

35. Parati esote ad præmia regni,
quia lux perpetua lucebit vobis per æterni-
tatem temporis.

36. Fugite umbraem sceleris hujus: ac-
cipite jundamentum gloriæ vestræ. Ego
testor palam salvatorem meum.

37. Commendatum domum accipite et
jucundamini, gratias agentes et qui vos
ad celestia regna vocavit.

38. Surgite et state et videte numerum
signatorum in convivio Domini.

39. Qui se de umbra sacculi transele-
rent, splendens tunica in Domino acceperunt.

40. Recipere. Sion, numerum tuum, et concilium candidatus tuos qui legem Domini compleverunt.

41. Filiorum tuorum, quos optabas, plenus est numerus. Rega imperium Domini, et sanctificetur populus tuus qui vocatus est ab initio.

42. Ego Esdras vidi in monte Sion turram magnam, quam numerare non potui, et omnes castitibus collaudabant Dominum.

43. Et in medio eorum erat Iuvenis statura educta, cernens omnibus illis, et singularis eorum capitibus imponens coronas, et magis exaltabatur: Ego autem mirabilem tehebar.

44. Tunc interrogavi angelum, et dixi: Qui similis, Domine?

45. Qui respondens, dixit mihi: Hi sunt qui mortem tuam deposuerunt, et immortalitatem amperunt, et confessi sunt nomen Dei: Modo revertentur, et accipiant palmas.

46. Et dixi angelo: Ille juvenis, quis est, qui est coronas imponit, et palmas in manus tradit?

47. Et respondens, dixit mihi: Ipsi est filius Dei, quem in saculo mundi sunt, ego autem unguentum eius capiti, qui fortior pro nomine Domini steterunt.

48. Tunc dixit mihi angelus: Vade, annuntia populo meo, quia, et quanta mirabilia Domini Dei vidisti.

CAPUT III.

In omnibus Acte posteriori, et maxime in Gentibus iudicibus, abundat veritas.

1. Anne trigesimo tribus civilitate, eram in Babylone; et contrivitatis nunc super cubiculo meo recumbens, et cogitationes meas ascendebat super cor meum:

2. Quasi enim vidi desertionem Sion, et abundantiam eorum qui habitabant in Babylone;

3. Et ventus est spiritus meus vade, et copii loqui ad Altissimum verba timorata.

4. Et dixi: O dominator Domine, tu dixisti ab initio quando plantasti terram, et hoc solas, et imperasti populo.

5. Et dixisti Adam corpus mortuum: sed et ipsum hęcivum sanum tuum erit, et iustificabit in eum spiritum vitę, et factus est vivens coram in:

6. Et indixisti eum in paradisu, quem plantaverat dextera tua, antequam terra adveniret.

7. Et hunc mandasti diligere viam tuam, et pręterit eum, et statim instituit in eo mortem: et in nationibus ejus, et nato sunt gentes, et tribus, et populi, et cognationes, quarum non est numerus.

8. Et ambulavit unaqueque gens in voluntate sua, et mira egreditur eorum te, et sperabant precepta tua.

9. Iterum autem in tempore indixisti

dilectum super inhabitantes sacculum, et perdidisti eos.

10. Et factus est in amonque coram, sicut Acte mori, sic his divitiarum.

11. Dereliquisti autem unum ex his Nœc cum domo sua, et ex eo justi omnes.

12. Et factus est, cum copiosius multiplicaret, qui habitabant super terram, et multiplicaverunt filios, et populos et gentes multas: et exierunt iterato impietatum facere plus quam priores.

13. Et factum est cum iniquitatem facerent coram te, elegisti tibi virum ex his, cui nomen erat Abrhama.

14. Et dilexisti eum, et demonstrasti ei soli voluntatem tuam:

15. Et depositisti ei testamentum æternum, et dixisti ei et non unquam derelinques semen ejus. Et dediti ei Isaac et Isaac dediti Jacob et Esau.

16. Et segregasti tibi Jacob, Esau autem se parasti. Et factus est Jacob in multitudine magna.

17. Et factum est cum obduces nomen ejus ex Ægypto, adduxisti super montem Sion.

18. Et inclinati colos, et statulisti terram, et commovitisti orbem, et tremere fecisti abyssos, et conturbasti oceanum.

19. Et transiit gloria tua portas quatuor, ignis, et terra motus, et spiritus, et gressu, ut daret veniri Jacob legem, et generationi Israel diligenti.

20. Et non abstinuit ab eis cor malignum, ut faceret lex tua in eis fructum:

21. Cor enim malignum bajulus primas Adam, transgressus et victus est, sed et omnes qui de eo nati sunt.

22. Et facta est permanens insinuat, et lex cum corde populi cum malignitate radice, et dissecat quod bonum est: et auavit malignum.

23. Et transierunt tempora, et nihil sunt anni: et senectuti tibi servum nomine David.

24. Et creasti ei edificare civitatem nominis tui, et offerre tibi in eadem tibi et oblationes.

25. Et factum est hoc anno mortis, et deliquerunt qui habitabant in civitate:

26. In omnibus facientes sicut fecit Adam et omnes generationes ejus: turbantur enim et ipsi corde maligno.

27. Et tradidisti civitatem tuam in manibus inimicorum tuorum.

28. Numquid meliores fuerunt qui habitant Babylonia? Et propter hoc deminuitur Sion?

29. Factum est cum venissent hoc et vidissent impietates, quarum non est numerus: et delinquerunt melius vidi enim nos, hoc trigesimo anno, et excessit cor meum:

30. Quomam vidi quomodo sustulit eos peccantes, et peperisti impios gentibus, et perdidisti populum tuum, et conversasti inimicos tuos, et non significasti.

31. Nihil memini quomodo debuit derelinqui via hac. Numquid meliores fuerunt Babyloni quam Sion?

32. Aut illa gens cognovit te preter Israel aut que tribus crederent testamentis tuis, sicut Jacob?

33. Quam merces non comparuit, neque labor fructificavit. Pertransiens enim pertransivi in gentibus, et vidi abundantes eos et non memorantes mandatorum tuorum.

34. Nunc ergo pondera in statera nostras iniquitates, et eorum qui habitant in sacculo: et non invenierit nomen tuum, nisi in Israel.

35. Aut quando non peccaverunt in conspectu tuo, qui habitant terram? aut qui gens sic observavit mandata tua? His quidem per nomina invenies oberrasse mandata tua, gentes autem non invenies.

CAPUT IV.

Restanditur etiam scripturas transumptio, adducte veris similitudinibus.

1. Et respondit ad me angelus, qui missus est ad te, cum nomen Erieli.

2. Et dixit mihi: Excedens excessit cor tuum in saculo hoc, et comprehendere cogitas viam Altissimi.

3. Et dixi: Ita Domine mores, et respondit mihi, et dixit: Ite via missus sum ostendere tibi et, tres similitudines proponere coram te.

4. De quibus nihil si reputaveris unam ex his, et ego tibi demonstrabo viam quam desideras videre, et docebo, unde sit cor malignum.

5. Et dixi: Loquere, Domine meus.

6. Et dixi ad me: Vade, pondera mihi ignis pondus, aut mensura mihi fatum vandi, aut terrea mihi dice que preterit.

6. Et respondit, et dixi: Quis natorem poterit facere, ut me interroges de his?

7. Et dixi ad me: Si sissem interrogans te, dicam: et Quam habitationes gans in corde maris, aut quanto videri sunt in principio abyssus, aut quanto videri sunt super firmamentum, non qui sunt certus paradisi.

8. Dixeris mihi fortassis, in abyssum non descendit, neque in infernum aditu, neque in colum unquam ascendit.

9. Nunc autem non interrogavi te, nisi de igne, et vento, et die per quem transiit, et a quibus separari non potes: et non respondisti mihi de eis.

10. Et dixi mihi: In que tua sunt locum coadulescentia, non potes cognoscere.

11. Et quomodo poterit vas tuum exipere Altissimi viam, et jam exteriori corrupto saculo intelligere corruptiorem evidentem in facie mea?

12. Et dixi tibi: Melius erat nos non esse quam aditu videntes vivere in impietatibus, et pati, et non intelligere de qua re.

13. Et respondit ad me et dixi: Proficiscens profectus sum ad syriam lignorum campi, et cogitaveram cogitationem.

14. Et dixerunt: Venite et omnia,

et faciamus ad mare bellum, et recedat coram nobis: et faciamus vobis alia syrias.

15. Et similiter factus maris et ipsi cogitaverunt cogitationes, et dixerunt: Venite ascendentes, debellimus syrias campi, ut et ibi communiemus in ostibus aliis regionem.

16. Et factus est cogitatus syris in vanum: venit enim ignis, et consumpsit eam.

17. Similiter et cogitatus fluctuum maris: stetit enim arena, et prohibuit eos.

18. Si enim esses iudex horum, quem incipere iustificare, aut quem condemnare?

19. Et respondit et dixi: Quis vana cogitationes cogitaverunt, terra enim data est syris, et mari locus portare fluctus suos.

20. Et respondit ad me et dixi: Remo in iudicium, et quare non iudicatis libitimpis?

21. Quomodemodo enim terra syris data est, et mare fluctibus suis: sic qui super terram inhabitat, que sunt super terram intelligere solomodo possunt: et qui super colos, que super altitudinem celorum.

22. Et respondit et dixi: Deprecor te, Domine, ut nihil doler sensus intelligendi.

23. Non enim volui interrogare de superbiis tuis, sed de his que pertransunt per nos quotidie, propter quod Israel datus in opprobrium gentibus: quem dilexisti populum, datus est tribus impis, et sic patrum nostrorum in meritorium deducta est, et dispositiones scripsit usqueque sunt.

24. Et pertransivimus de saculo ut locutus, et via nostra stoper et pavor: et meo digni sumus misericordiam consequi.

25. Sed quid faceret nomen quod inveniamus est super nos? et de his interrogavi.

26. Et respondit ad me et dixi: Si fueris plurimum scrutatus, frequenter miraboris quoniam testatus testinat sacculum pertransire.

27. Et non capis portare que in futurum temporibus ipse reprobus est: quoniam plenum infundit est sacculum hoc et imbricatus.

28. De quibus autem interrogas, dicam: seminum est enim malum, et necdum venit destructio ipsius.

29. Si ergo non invenimus fecit quod seminum est, et discessit locus ubi seminum est malum: non venit ubi seminum est bonum.

30. Quomam gramen seminis mali seminum est in corde Adam ab initio: et quantum impietatis generavit usque nunc, et general usque cum veniat arena?

31. Scitamus autem apud te gramen mali seminis, quantum fructum impietatis generavit:

32. Quando scabre fuerit spica, quantum ad me est numerus, quam magnum arcam incipient facere?

33. Et respondi, et dixi: Quomodo et quando hæc? Quare modici et mali sunt noceri?

34. Et respondit ad me, et dixit mihi: Non festinus tu super Altissimum. Tu enim festinus inanimè esse super spicum.

35. Nomen de his interrogaverunt animo iustorum in promissionis suis, dicentes: Utsquæ spero si et quando veniet fructus aræ interdicti nostræ?

36. Et respondi ad eos: Quasi aræ charissimæ, et dixi: Quando impietates fuerit numerus seminum in vobis, quoniam in statera ponderabit æquilibrium.

37. Et mensura mensusuravit tempora, et numero numeravit tempora, et comovit hæc occurrere usque illam impiorum prædicta mensura.

38. Et respondi, et dixi: O dominator Domine, sed et nos omnino pleni sumus impietate.

39. Et ne forte propter nos non impleatur iustorum arca, propter peccata inhabitantium super terram.

40. Et respondit ad me, et dixit: Vade, et interroga præsentiam, et quando impleverit novum mensura sua, adhuc poterit manere usque retinera partium in semetipsis?

41. Et dixi, non potest, Domine. Et dixit ad me, in inferno promptuaris animarum nostrorum æstimata sunt.

42. Quomodo enim illic finitum que parti eligere necessitates partem: sic et hæc fecit reddere et que commendata sunt.

43. Ab imitio tibi demonstrabitur de his que occupatis videre.

44. Et respondi, et dixi: Si inveniri gratiam ante oculos tuos, et si possibile est, et si idoneus sum.

45. Demonstravi mihi, si plus quam præteritum et hactenus venit, aut plura præteritum super quam futurum est.

46. Quid præteritum sit, quid autem futurum sit, ignoro.

47. Et dixit ad me: Super super dextram partem, et demonstrabo tibi interpretationem similitudinis.

48. Et steti, et vidi: et ecce fornax ardens transit coram me, et factum est, cum transiret flamma vili, et ecce superavit flammam.

49. Post hæc non transit coram me rubes plena aquæ, et immisit pluviam impetu multam, et cum transisset impetus pluvie, superaverunt in ea guttæ.

50. Et dixit ad me: Cogita tibi: sicut creavit pluvia impletus quam guttas, et legitus quam fumus: sic superabundavit quem transivit mensura. Superaverunt autem guttas et fumus.

51. Et oravi, et dixi: Potas virgo que in diebus illis? vel quid erit in diebus illis?

52. Respondit ad me, et dixit: De signis, de quibus me interrogas, ex parte

possum tibi dicere, de his autem tu non sum missus dicere tibi, sed noculis.

CAPIT. V.

Varia signa de futuris rebus Esdræ per angelum ostensuram per captivorum apud assolatione.

1. De signis autem: ecce dies venient, in quibus apprehendantur qui habitant terram in cœsu multo: et abscondetur veritatis via, et æterit erit a fide reposita.

2. Et multiplicabitur injustitia super hanc quam ipse tu vides, et super quam audivisti olim:

3. Et erit imposito vestigio quam nunc vides regnare regionem, et videbunt eam desertum.

4. Si autem tibi dederit Altissimus vivere, videbis post tertiam tobam, et relaxet sol nocturnus, et luna tibi in die.

5. Et de ligno sanguis stillabit, et lapsi dabit vocem suam, et populi commovebuntur.

6. Et regnabit, quem non sperant qui inhabitant super terram, et volatilis commigrationem facient.

7. Et exere Sed omnicum pisces rejiciet, et dabit vocem nocturnam, quam non novimus meli, omnes autem audient vocem eius.

8. Et cætera fiet per locum multa, et ligna frequentiter erunt, et bestie agrorum transigrabunt, et mulieres monstrantur parient monstra.

9. Et in dulcibus aquis salse invenietur, et amici omnino senectibus captivabunt: et abscondetur tunc scæza, et intellectus separabitur in promissionum suam.

10. Et queretur a multo, et non invenietur: et multiplicabitur injustitia, et incognita super terram.

11. Et interrogabit regio proxima suam, et dicet: Numquid per te protrahit iustitia quam faciens? Et hoc negabit.

12. Et erit illis tempore, et sperabitur homines, et non imptrahent: laborabit, et non divergent vis eorum.

13. Hæc signa dicere tibi permissionis est mihi: et si araverit iterum et pluvieris, sicut et nunc, et rejuveneret septem diebus, nosces iterum horum majora.

14. Et evigilavi, et corpus meum horruit vade: et anima mea laboravit decesserit.

15. Et tenui me qui venit angelus, qui loquebatur in me, et confortavi me, et statuit me super pedes.

16. Et factum est in nocte secundæ, et venit ad me Salathiel princeps populi, et dixit mihi: Tibi oras? et quare valens tuus testis?

17. An noculis, quoniam tibi creditus est Israel in regione transmigrationis eorum?

18. Exurge ergo, et presta partem, et non derelinques nos, sicut pastor gre-

gem suum in manibus luporum malignorum.

19. Et dixi ei: vade a me, et tu non appropies ad me: Et audivit, et dixi: et recessit a me.

20. Et ego jejunavi diebus septem cibans et plorans, sicut mihi mandavit Uriel angelus.

21. Et factum est post dies septem, et iterum cogitationes cordis mei volantes erant mihi vadem.

22. Et resumendi anima mea spiritum intellectus: et iterum coepi loqui coram Altissimo sermones:

23. Et dixi: Dominator Domine, ex omni sylva terræ, et omnibus arboribus quæ, elegisti viciam univiam:

24. Et ex omni terra orbis, elegisti tibi foveam unam: et ex omnibus floribus orbis, elegisti tibi hitum unum.

25. Et ex omnibus abyssis maris, replesti tibi rivum unum: et ex omnibus medicamentis civitatis, sanctificasti tibi metipsum Sion:

26. Et ex omnibus creatis volatilibus, nominasti tibi columbam unam: et ex omnibus pisces maris, providisti tibi orrem unam.

27. Et ex omnibus multiplicatis populis, acquisivisti tibi populum unum, et ab omnibus probalam legem, donasti hunc quem desiderasti populo.

28. Et nunc Domine, ut quid tradidisti unum pluribus? Et preparasti super unam radicem alias, et disperdidisti unum tuum in multis:

29. Et contradiantur spontaneis tuis, quibus tuis testamentis non credebant.

30. Et si odians odisti populum tuum, tuis manibus debet castigari.

31. Et factum est cum locutus essem sermones et misisset michi angelus, qui ante venerat ad me præsentis nocte.

32. Et dixit mihi: Audi me, et instrua te, et intende mihi, et aspicias coram te.

33. Et dixi: Loquere, Domine meus. Et dixit ad me: Vade tu in excessum mentis factus: per Israel: an plus dilexisti eum, quam qui eam fecit?

34. Et dixi ad eum: Non Domine, sed dolens locutus sum. Torquet enim me times nisi per omnia horum, quem ostendit apprehendere semitam Altissimi, et investigare partem iudicii eius.

35. Et dixit ad me: Non potes. Et dixi: Quare Domine? ad quid pascor, nisi quare non habet matris meæ mihi sepulchrum, aut non viderem laborem Jacob, et defatigationem generis Israel?

36. Et dixit ad me: Numerus mihi quem nesciam venerat, et colligit michi dispersas patias, et revivida mihi aridos flores.

37. Et aperit mihi clausa promptuaris, et producit mihi inclusos in sis flatus: demonstra mihi vocis imaginem: et

tunc ostendam tibi laborem quem rogas videre.

38. Et dixi: Dominator Domine, quis enim est qui potest hæc acere: nisi qui cum hominibus habitationem non habet?

39. Ego autem insipientis: et quomodo poterò dicere de his quibus me interrogasti?

40. Et dixit ad me: Quomodo non potes facere unum de his que dicta sunt: sic non poteris invenire iudicium meum, aut in fine charitatum, quam populo promisi.

41. Et dixi: Sed ecce, Domine, tu prope es his qui in fine sunt: et quid facient qui ante me fuerunt, aut nos, aut hi qui post nos?

42. Et dixit ad me: Coram assidui labo iudicium unum: Sicut non novimus minorum tarditas, sic me prætorum velocitas.

43. Et respondi, et dixi: Nec poteris facere esse qui facti sunt, et qui sunt, et qui facturi sunt, in unum, et ceteros iudicium tuum ostentare?

44. Et respondi ad me, et dixi: Non potes finire: creatura super creatorem, nec sustinere anulum cœco qui in eo creandi sunt in unum.

45. Et dixi: Quomodo dixisti sermo tuo, quoniam vivificans vivificasti a te creatam creaturam in unum: et sustinebitur creatura, poterit et necesse portare presentem in unum.

46. Et dixit ad me: Interroga matrem matris, et dices ad eam: Et si paria, quare per tempus? Roga ergo eam, et del deo tempus in unum.

47. Et dixi: Non utique poterit: sed secundum tempus.

48. Et dixit ad me: Et ego dedi matrem terre his qui seminati sunt super eam per tempus.

49. Quomodo enim infans non parit esse, que semina sunt: sic ego disposui a me creatum æqualem.

50. Et interrogavi, et dixi: Cum jam dederis mihi viam, loquar coram te: nec maior sinistra: de qua dixisti mihi, adhuc juvenis est iam senectus approperavit.

51. Et respondi ad me, et dixi: Interroga eam que parit, et dicit tibi:

52. Heus enim: et Quare quos periculi, nunc non sunt similes his qui ante te, sed minores statura?

53. Et dicit tibi et ipsa: nati sunt qui in juvenete virtutis nati sunt: et illi qui sub tempore senectutis delincentie maris sunt nati.

54. Considera ergo et tu quoniam minori statura esis pro his qui ante vos:

55. Et qui post vos, minori quam vos, quasi jam senescentes creaturæ, et fortitudinem juvenis prætereuntes. Et dixi: Rogo, Domine, si inveniri gratiam ante oculos tuos, demonstra sermo tuo: per quem visites creaturam tuam.

56. Et dixit ad me: Tu quæ visis et

CAPUT VI.

Deus amicus scribi antiquos frant. et omnia dicitur creavit propter hominem, quantumque fides considerat.

1. Et dixit ad me: In illo tempore orbis et ante quem starent tectis sceculi, et antequam spirarent conventiones ventorum.

2. Et antequam cantarent voces tendentium, et antequam splenderent altiores constructionum, et antequam confirmarentur fundamenta paradisi.

3. Et antequam viderentur decore flores, et antequam confirmarentur notae virtutum, et antequam colligerentur inestimabiles milite angolorum.

4. Et antequam extollerentur alitudines montis, et antequam nominarentur mensura firmamentorum, et antequam restarant cantus in Sion.

5. Et antequam investigarentur presentes anni, et antequam oblatarentur eorum, qui tunc peccant adinvicem, et cognoscant essent qui idem thesaurisaverunt.

6. Tunc cogitari, et facta sunt per me soluta, et non per alium: et facta per me, et non per aliam.

7. Et respondi, et dixi: Qui erit separatis temporibus, et in quatuor prioribus finis, et in sequentibus initium?

8. Et dixit ad me: Ab Abraham usque ad Isaac, quando nisi sunt ab eo Jacob et Esau, manus Jacob tenebat ab initio calcaneum Esau.

9. Finis enim, huius sceculi Esau, et principium sequentis Jacob.

10. Hominis manus inter calcaneum et maxam. Aliud enim querere, Esdra.

11. Et respondi, et dixi: O Dominator Domine, si inveniri gratiam ante oculos tuos.

12. Ero et demonstrans servo tuo finem signorum tuorum, quoniam partem michi demonstrasti nocte praesentium.

13. Et respondi, et dixit ad me: Surge super pedes tuos, et audi vocem plenisimam sonitus.

14. Et erit sicut commotio, nec commovebitur locus, in quo stes super eam. Invehitur locus, in quo stes super eam. Invehitur locus, in quo stes super eam.

15. Ideo cum loquar, te non expavit, quoniam de fimo tertium et fundamentum terre intelligitur.

16. Quoniam de ipso sermo transiit et commovebatur, sicut enim vesperam fidem eorum operari commoveri.

17. Et factum est, cum audissem, surrexi super pedes meos, et audivi: et ecce vos loquentes, et sonus ejus sicut sonus oceanum multarum.

18. Et dixit: Ecce dies veniunt, et erit quando appropinquaverit incipiam, et virtutes habitantes in terra.

19. Et quando incipere incipiam ab eis qui inique noverunt iniquitates suas, et quando supplices ferri humilitatis Sion.

20. Et quando incipere incipiam ab eis qui inique noverunt iniquitates suas, et quando supplices ferri humilitatis Sion.

21. Et tunc erit cum homo, qui cum omnibus audierit, subito exspavescit.

22. Et erit in illo tempore, debellabunt amici amicos, et inimici et expectabunt terra eum dies, et vespere fiant stabunt, et non decedant in horis tribus.

23. Et erit, omnis qui derelictus fuerit ex omnibus istis, quibus praedixi tibi, ipse salvabitur, et videbit salutare meum, et diem sceculi vestri.

24. Et videbunt qui receperunt sunt homines, qui mortem non gustaverunt a nativitate sua, et mutabitur eorum habitatum, et converterentur in escam aliquam.

25. Desolabit enim malum, et extinguetur solus.

26. Florebunt autem fides, et vincet corruptela, et ostendetur veritas qua sine fructo fidei dicitur tamen.

27. Mihi factum est cum loqueretur mihi, et ecce palatium intuebatur super sum ante quem stabam.

28. Et dixit ad me hanc: Veni tibi ostendere tempus ventum hoc tibi.

29. Mihi factum est cum loqueretur mihi, et ecce palatium intuebatur super sum ante quem stabam.

30. Et dixit ad me hanc: Veni tibi ostendere tempus ventum hoc tibi.

31. Et non festinare cum prioribus temporibus cogitare vana, et non properare a novissimis temporibus.

32. Et factum est post hoc et feri Jerem, et amplexus genui septem diebus, et super pedes meos haledoniam, quam dicitur sunt michi.

33. Et factum est, et in octava nocte, et eo tempore tabernaculi herato in me, et coperi locum coram Alissimo.

34. Et inflamabatur enim spiritus meus valde, et anima mea extirpabatur.

35. Et dixi: O Domine loquens locutus es ab initio coelorum, in primo die dicens: Fiat coelum et terra: et ita unum verum opus perfectum.

36. Et erat tunc spiritus, et tenebro circumferebantur, et silentium, somniis vicia hominis nondum erit ab te.

37. Tunc dixisti de thesauris tuis proba, ferri lumen luminosum, quo apparet opus tuum.

38. Et die secundo croasti spiritum firmamentum, et imperasti et dividisti, et divisionem faceret inter aquas, et ut pars quaedam sursum recederet, pars vero decurrat in mare.

39. Et factum est post hoc et feri Jerem, et amplexus genui septem diebus, et super pedes meos haledoniam, quam dicitur sunt michi.

40. Et factum est, et in octava nocte, et eo tempore tabernaculi herato in me, et coperi locum coram Alissimo.

41. Et inflamabatur enim spiritus meus valde, et anima mea extirpabatur.

42. Et dixi: O Domine loquens locutus es ab initio coelorum, in primo die dicens: Fiat coelum et terra: et ita unum verum opus perfectum.

43. Et erat tunc spiritus, et tenebro circumferebantur, et silentium, somniis vicia hominis nondum erit ab te.

44. Tunc dixisti de thesauris tuis proba, ferri lumen luminosum, quo apparet opus tuum.

45. Et die secundo croasti spiritum firmamentum, et imperasti et dividisti, et divisionem faceret inter aquas, et ut pars quaedam sursum recederet, pars vero decurrat in mare.

46. Et factum est, et in octava nocte, et eo tempore tabernaculi herato in me, et coperi locum coram Alissimo.

47. Et inflamabatur enim spiritus meus valde, et anima mea extirpabatur.

48. Et dixi: O Domine loquens locutus es ab initio coelorum, in primo die dicens: Fiat coelum et terra: et ita unum verum opus perfectum.

49. Et erat tunc spiritus, et tenebro circumferebantur, et silentium, somniis vicia hominis nondum erit ab te.

50. Tunc dixisti de thesauris tuis proba, ferri lumen luminosum, quo apparet opus tuum.

51. Et die secundo croasti spiritum firmamentum, et imperasti et dividisti, et divisionem faceret inter aquas, et ut pars quaedam sursum recederet, pars vero decurrat in mare.

52. Et factum est, et in octava nocte, et eo tempore tabernaculi herato in me, et coperi locum coram Alissimo.

53. Et inflamabatur enim spiritus meus valde, et anima mea extirpabatur.

54. Et dixi: O Domine loquens locutus es ab initio coelorum, in primo die dicens: Fiat coelum et terra: et ita unum verum opus perfectum.

55. Et erat tunc spiritus, et tenebro circumferebantur, et silentium, somniis vicia hominis nondum erit ab te.

56. Tunc dixisti de thesauris tuis proba, ferri lumen luminosum, quo apparet opus tuum.

57. Et die secundo croasti spiritum firmamentum, et imperasti et dividisti, et divisionem faceret inter aquas, et ut pars quaedam sursum recederet, pars vero decurrat in mare.

verba hoc, missus est ad me angelus, qui mensuris furat me in primis noctibus.

2. Et dixit ad me: Surge, Esdra, et audi sermones quos veni loqui ad te.

3. Et dixi: Loquere, Deus meus, Et dixit ad me: Mare positum est, in spatione suo, et esset altum et immensum.

4. Erit autem et introitus in Augusto loco positus, et esset similes fluminibus.

5. Quis enim volens voluerit ingredi mare, et videre eam, vel dominari ejus, si non transierit angustiam, in latitudinem quomodo venire poterit.

6. Item aliud: Civitas est edificata, et posita, in loco campestris: est autem plena omnium bonorum.

7. Introversus quoque angustus, et in principio positus, ut esset a dextris quidem ignis, a sinistris aqua alta:

8. Semita autem est una sola inter eos posita, hoc est, inter ignem et aquam, ut non capiat somnia, nisi solummodo visum hominis.

9. Si autem duxerit civitas huius in hereditatem, si nunquam anteposuerit periculum pertransirei, quomodo accipiet hereditatem suam?

10. Et dixi: Sic Dominus, Et dixit ad me: Sic est et Israel pars.

11. Propter eos enim feci sceculum, et quando transgressus est Adam constitutiones meas, iudicium est quod factum est.

12. Et facti sunt introitus huius sceculi angusti, et dolentes, et laboriosi: pauci autem et mali, et periculum pleni, et labore magnopere folii.

13. Nam majoris sceculi introitus spatiosi et secari, et facientes immortalitatis fructum.

14. Si ergo ingredientes non fuerunt introiti qui virtuti, angusta et vana hanc esse poterunt recipere quo sunt reposita.

15. Nunc ergo quare tu conturbaris, cum sis circumscriptus? et quid moeroris tu, cum sis mortuus?

16. Et quare non accepisti in corde tuo quod est futurum? et quod in presentibus?

17. Respondi et dixi: Dominator Domine, ecce disponisti lege tua, quoniam iusti hereditabunt hanc, impii autem peribunt.

18. Iusti autem ferent angusta, sperantes spem, et cum impie recesserint, et angusta passi sunt, et spacio sua videbunt.

19. Et dixit ad me: Non est iudex super Deum, neque intelligens super Alissimum.

20. Percutit enim multi presentis, qui negligit quo anteposita est Dei lex.

21. Mandata enim mandavit Deus viventibus, quando venerunt, quis facientes viverent, et qui observantes non punirentur.

CAPUT VII.

Ab eo tribulationibus non pervenit ad immortalem vitam: et uno quidem pro nam unum meos iudicium: post exitum autem iudicium alii immutabunt. Vt in vitiis subiacent se homines, sed Dominus est misericors.

1. Et factum est, cum finisset loqui

23. Et proposuerunt illi circumventiones delictorum, et superederunt Altissimo non esse, et vix eis non conuenerunt.

24. Et legem eius spreuerunt, et apostiones eius abnegauerunt, et in legitimis eius fidem non habuerunt, et opera eius non perfecterunt.

25. Propter hoc, Eadra, vacua vacuis, et plena plenis.

26. Ecce tempus venit, et erit quando venient signa que predicti tibi, et apparet spogna, et apparatus ostendetur que nunc subducitur terræ.

27. Et omnis qui liberatus est de predicta mala, ipse videbit mirabilia mea.

28. Revelabitur enim filius meus Iacus cum his qui cum eo sunt, et iudicabuntur qui recti sunt in omni quadringentis.

29. Et erit post annos hos, et morietur filius meus Iacarus, et omnes qui spirantemulum habent homines.

30. Et conuertetur apocalum in antiquum silentium dicitur septem, sicut in prioribus iudiciis, ita ut nemo derelinquat.

31. Et erit post dies septem, et extirpabitur quod natus dignitatem sanctorum, et morietur corruptum.

32. Et terra reddet qua in ea dormiant, et paluis qui in eo silentio habitant, et promptura reddet que eis commendantur sunt animis.

33. Et revelabitur Altissimus super sedem iudicij, et pertransibit miseris, et longanimitas congregabitur.

34. Iudicium autem solius remanet, veritas stabili, et fides coramdest.

35. Et opus soluecorum, et metes ostendatur, et iustitia vigiliabit, et iustitiae mea dominabitur.

36. Et dixi: Dominus Abraham propter Sodomiam oravit, et Moyses, pro patribus qui in deserto peccaverunt.

37. Et qui post eum pro Ierach in diebus Achab et Samueles.

38. David pro contritione, et Salomon pro eis qui venerunt in sanctificationem.

39. Et Elias pro his qui pluviam acciperunt, et pro mortuo ut viveret.

40. Et Ezechias pro populo in diebus Senacherib, et multi pro multis.

41. Si ergo modo quidam corripuit inveni, et iniustitia multiplicata est, et oraverunt iusti pro impiis: quare et nunc sic non erit?

42. Et respondit ad me, et dixit: Præsens sæculum non est finis, gloria in eo frequens manet, propter hoc oraverunt pro ieralis.

43. Dies enim iudicij erit finis temporis huius, et initium temporis futura immortalitatis, in quo transivi corruptela.

44. Solus autem incomprensibilis abscissa, et incedibilis: erexit autem iustitia, orta est veritas.

45. Tunc enim nemo poterit salvare eum qui perit, neque demerere qui vicit. Et respondit,

46. Et dixi: Hoc est sermo meus primus et notissimus, quoniam melius est non dare terram Adam, vel cum iam dedisset, coercere eum ut non peccaret.

47. Quid enim prodest hominibus, si presentem vivere in tristitia, et mortuos sperare multationem?

48. O tu quid facisti Adam? Si enim tu peccasti, non est factus solus tuus casus, sed et noster qui ex te advenimus.

49. Quid enim prodest nobis, si prolicemus et in gloria immortalitate temporis; nos autem mortalia opera egimus?

50. Et quoniam predicta est nobis perennis spes, nos vero pessimi vani facti sumus.

51. Et quoniam reposita sunt nobis habitacula sanitatis et securitatis: nos vero male conversati sumus.

52. Et quoniam reposita est gloria Altissimi, propterea eos qui laude censeri versati sunt: nos autem pessimis viis simulavimus.

53. Et quoniam ostenditur paradus, cognis tractus incorruptus prosererat, in quo est securitas et pacifica, et amulibus.

54. Nos vero non ingredimur, in ingratis enim locis conversati sumus.

55. Et quoniam super stellas fulgebant facies eorum qui abstinentiam inebantur: nostre autem facies super tentabuntur nigre.

56. Nos enim cogitavimus viventes quando iniquitatem faciebamus, quod incipimus post mortem palli.

57. Et respondit et dixit: Hoc est cogitamentum certaminis quod certabit qui super terram natus est homo.

58. Ut si victus fuerit, palliat quod dixisti: si autem vicisti, recipiet quod dixisti.

59. Quoniam hæc est vita quæ Moyse dicit cum viveret, ad populum dicens: Elige tibi viderem, ut vivas.

60. Non crediderunt autem ei, sed nec post eum prophetis: sed multi qui locutus sum ad eos.

61. Quoniam non esset tristitia in perditionem eorum, sicut futuram est gaudium asper eos, quibus persuasus est iustus.

62. Et respondit, et dixi: Scio, Domine, quoniam vocatus est Altissimus misericors in eo, quod miseretur his qui pondum in sæculo adveniunt.

63. Et quod miseretur illis qui conversionem faciunt in lege eius.

64. Et longanimitas est, quoniam longanimitatem prestat his qui peccaverunt quasi suis operibus:

65. Et munificas est, quoniam quidem donare vult pro exigentibus.

66. Et multas misericordias, quoniam multiplicat magis misericordias his qui presentem sunt et qui preterierunt, et qui futuri sunt.

67. Si enim non multiplicaverit misericordias suas, non vivificabit sæculum cum his qui in hereditabant in eo.

68. Et dixi: Quoniam si non dona-

verit de bonitate sua, ut alleviantur hi qui iniquitatem fecerunt, de suis iniquitatibus non poterit hoc illis nullatenam pariterificari hominibus.

69. Et iudex si non ignoverit his qui curati sunt verbo eius, et deleverit multitudinem continentium: non fortassis derelinquerent in inamurabili multitudine, nisi pauci viderent.

CAPUT VIII.

Deus in hoc sæculo misericos agnosceret propter peccatores, plurimum tamen dixerat: ad iustis premia sunt reposita.

1. Et respondit ad me, et dixit: Hoc sæculum fecit Altissimus propter multos, futurum autem propter paucos.

2. Dicam autem coram te similitudinem Eadra, Quomodo autem interrogabis terram, et dicit tibi, quoniam dabit terram nullam magis unde fiat ficelle, parvum autem pulverem, unde aurum illi, sic et actus presentis sæculi.

3. Multi quidem creati sunt, pauci autem salvabuntur.

4. Et respondi, et dixi: Absorbe ergo anima sensum, et devora quod sapit.

5. Conventi enim chasire, et propheta volens, Nec enim tibi datum est spatium, nisi solummodo vivere.

6. O Domine! si non permittes servo tuo, ut cœcum coram te, et des nobis somas cordi, et sensui cultorum, unde iudicis fiat, unde vivere possit omnis corruptus, qui portabit locum hominis?

7. Solus enim es, et una plasmatio nos sumus manuum tuarum, sicut locutus sum.

8. Et quomodo nunc in matris plasmatum est corpus, et prestas membra: conservatur in igne et aqua tua creatio et movem mensibus pallit tua plasmatio tuam creaturam que in ea creata est.

9. Item autem cum servat, et quod servavit, utique servabatur: servatque quandoque iterum reddat matris, que in ea creverunt.

10. Imperasti enim ex ipsis membris, hoc est membris præbere, hæc fructu militarium.

11. Ut nutriat illi quod plasmatum est usque in tempus aliquod, et postea disponas eum tue misericordie.

12. Nutriat cum tua iustitia, et cruciatum in lege tua, et corripuit eum tuo intellectu.

13. Et meritis eius, et tuam creaturam, et vivificas eum, ut opus tuum.

14. Si ergo perdidisti eum qui iustis laboribus classatus est: tuo iussu facile est ordinari, ut et id quod fibat servaretur.

15. Et nunc Domine, dicam, de omni homine te magis scis: de populo autem tuo, ob quem dico.

16. Et de hereditate tua, propter quam iureo: et propter Israel, propter quem tristes sum: et de Jacob, propter quem doleo.

17. Ideo incipiam orare coram te pro

me, et pro eis, quoniam video lapsus nostros qui inhabitamus terram.

18. Sed audivi vocentium iudicij qui fortis est.

19. Ideo audi eorum meam, et intellige sermonem meum, et loquar coram te.

20. Initium verborum Eadra priusquam assumetur: et dixi: Domine, qui inhabitas sæculum; cuius oculi elevati in superna et aere:

21. Et cujus thronus inestimabilis, et gloria incomprehensibilis: cui autem exaruit angelorum cum tremore.

22. Quorum servatio in ventis et igni convertitur: cuius verbum verum et dicta reverentia:

23. Cujus iussio fortis, et dispositio terribilis: cuius aspectus aredit abyssos, et indignatio tabescere facit montes, et veritas testificatur:

24. Exaudi orationem servi tui, et auribus percipe precationem lignenti tui.

25. Dum enim vix, loquar, et dum sano, respondebo:

26. Nec respicias populi mei delicta, sed qui tibi in veritate servavit.

27. Nec intendas impia gentium studia: sed qui tua testimonio cum doloribus convalescent.

28. Nec cogites qui in conspectu tuo falso conversati sunt, sed memorare qui ex voluntate tua timore cognoverunt.

29. Neque volueris perire, qui peccatum magis habuerunt: sed respicias eos qui legem tuam splendide, docuerunt.

30. Nec indigneris eis qui bestis peiores iudicati sunt, sed dignus eos qui semper in tua iustitia condunt, et gloria.

31. Quoniam non et patres nostris malis moribus languemus: in autem propter nos peccatores misericors vocaberis.

32. Si enim desideraveris, et nostri misereris, tunc miserere vocaberis, nobis autem non habebitis opus iustitiae.

33. Iusti enim, quibus sunt opera multa reposita, ex præparis operibus recipiunt mercedem.

34. Quid est enim homo ut ei indigneris: aut genus corruptibile, ut ita timaris sis de ipso?

35. In veritate enim, nemo de gentibus est, qui non tepio servat: et de continentibus, qui non deliquit.

36. In hoc enim annuatiabitur iustitia tua, et bonitas tua, Domine, cum miseris fueris eis qui non habent substantiam honorum operum.

37. Et respondit ad me, et dixit: Recte locutus es altera: et iuxta sermone tuos, sic et fuit.

38. Quoniam non vere cogitabo asper plasmam eorum qui peccaverunt ante mortem, ante iudicium, ante perditionem.

39. Sed iudicabo super iustum argumentum, et memorabor pergratissima quoque et salvatorum, et mercedis recipientium.

40. Quomodo ergo locutus sum, sic et est.

41. Sicut enim agricola serit super terram semina multa, et plantationes multitudinis plantat, sed non in tempore omnia, nec semina, nec salvanter, nec nec omnia que plantata sunt, radicantur: sic et in seculo seminati sunt, non omnes salvabuntur.

42. Et respondit, et dixi: Si invenit gratiam loquar.

43. Quomodo semen agricola in non ascendit aut non accepit pluviam tuam in tempore, aut si corruptum fuerit multitudine pluviarum.

44. Sic perit et similiter homo qui multibus suis plasmatus est: et in eo imago nominatis: quoniam similitus es ei, propter quem omnia plasmata, et similita semini agricola.

45. Non frascaris super nos, sed parca populo tuo; et miserere invidiosis tuis. Tu autem creatura tu misereris.

46. Et respondit ad me, et dixit: Quae sunt praesentia praesentibus, et quae futura futuris.

47. Multum enim tibi restat, ut possis diligere nossem creaturam super me: tibi autem frequenter et ipsi proximavi, iniustus autem manquam.

48. Sed et in hoc mirabilia es coram Altissimo.

49. Quoniam humilitati te sicut docet Deo, et non indignis, et inter justos plurimum gloriosioris.

50. Propter quod minoris multae et mirabilis, edificator eis qui habitant seculum in novissimis: quia in multa sperantia ambulaverunt.

51. Tu autem pro te intellige, et de similibus tuis inquirere plurimum.

52. Vobis enim aperuit et paradisi, plantata est arbor vite, preparatum est futurum tempus, preparata est abundantia, edificata est civitas, probata est requies, perfecta est bonitas et perfecta sapientia.

53. Radix autem signata est a vobis, latinitas et linea a vobis abscondita est: et in infernum fugit corruptio in oblivione.

54. Transierunt dolores, et ostensus est in fine thesaurus immortalitatis.

55. Noli ergo adiacere inquirendo de multitudine eorum qui perierunt.

56. Nam et ipsi accipientes libertatem, spreverunt Altissimum, et legem ejus contempserunt, et vias ejus dereliquerunt.

57. Adhuc autem justos ejus concolaverunt.

58. Et dixerunt in corde suo non esse Deum: et quidem scientes quoniam moriantur.

59. Sicut enim vos accipientes quae predicta sunt: sic eis alia, et cruciatu, qui preparata sunt: non enim voluit hominem disperdi.

60. Sed et ipsi qui creati sunt, conquiscerent nomen ejus qui fecit eos:

et ingrati fuerunt ei qui preparavit eis vitam.

61. Quapropter iudicium meum modo appropinquavit.

62. Quae non amittibus demonstravit, nisi tibi simul hinc pauca: Et respondit, et dixi:

63. Ecce nunc, Domine, demonstrasti mihi multitudinem signorum, quae incipere facere in novissimis: sed non demonstrandi mihi quo tempore.

CAPUT IX.

Judicia Dei, sicut et alia ejus opera, egregia, praecedunt aliquae signa.

1. Et respondit ad me, et dixit: Mediens metro tempus in semetipso: et erit cum videris, quando transierit pars quadam signorum quae predicta sunt.

2. Tunc intelliges, quoniam ignis est tempus, in quo incipit Altissimus visitare seculum quod ab eo factum est.

3. Et quando videbitur in seculo molio locorum, et populorum turbato.

4. Tunc intelliges quoniam de his erit Altissimus locutus a diebus qui fuerunt ante te ab initio.

5. Sicut enim omne quod factum est in seculo, initium habet, pariter et consummationem, et consummatio est mansuetudo.

6. Sic et altissimi tempora initia habent manifesta in prodigiis et virtutibus, et consummationes in actu et in signis.

7. Et erit, omnis qui saltem factus fuerit, et qui poterit diligere per opera sua, et per fidem in qua credidistis.

8. Relinquetur de prodigiis, periculis, et videbitur salutare meum in terra mea, in finibus meis, quoniam sanctificavi me a seculo.

9. Et tunc miserabuntur qui nunc abisti vias meas: et in tormentis commorabuntur hi qui eis procederunt in contemptu.

10. Qui enim non cognoverunt meritum benedicti conosci:

11. Et qui fastidierunt legem meam, cum adhuc erant habentes libertatem.

12. Et cum adhuc esset eis aperta porta vitae, non intellexerunt, sed spreverunt: non oportet post mortem in cruciatu cogitare.

13. Tu ergo noli adhuc curiosus esse, quomodo impii cruciabuntur: sed inquiri quomodo justus salvabuntur, et quomodo seculum, et propter quos seculum, et quando.

14. Et respondit, et dixi: Quis locutus sum, et nunc dico, et postea dicam quoniam plures sunt qui perierunt, quam qui salvabuntur.

15. Sicut multipliciter factus super guttam. Et respondit ad me, et dixi: 16. Qualis ager, talis et semina, et quales flores, talis et tinctura: et quomodo operator, talis et creatio, et quomodo colta, talis cultura: et quoniam tempus erat seculi.

18. Et nunc cum essent parata es,

his qui nunc sunt, antequam fieret auctum in quo habitarent: et nemo mihi contradixit.

19. Tunc enim quisque, et nunc creatus in mundo hoc parato, et messe infidelium: et legi investigabili corrupti sunt mores eorum.

20. Et consideravi aeternum, et ecce erat periculum propter cogitationes quae in eo advenierunt.

21. Et vidi, et pepercit et valde et servavi mihi acinum de botro, et plantationem de tribu multa.

22. Percutit ergo multitudine quae sine causa nata est, et servavit acinus meus, et plantatio mea: quia cum multo labore percuti.

23. Tu autem si adhuc intromittas septem dies alios, sed non jejunialis in eis:

24. Bis in campum forum, ubi domus non est edificata: et manducabis solummodo de floribus campi, et carnem non gustabis, et vinum non bibes, sed solummodo flores.

25. Deprecare Altissimum sine intermissione, et veniam, et loquar tunc.

26. Et profectus sum, sicut dixit mihi, in campum, qui vocatur Ardab, et sedi ibi, in floribus. Et de herbis agri manducavi, et facta est esca carum mihi in saturationem.

27. Et factum est post dies septem, et ego discumbebam supra focum, et corzatum terram turbabat sicut ante.

28. Et apertum est os meum, et inchoavi dicere coram Altissimo, et dixi:

29. O Domine, te nobis ostendens, ostensus es patribus nostris in deserto, quod non calculat, et infructuosus, quando transierat exortus de Aegypto, et dicens dixit:

30. Tu Israel, audi me, et semen Jacob, intende sermonibus meis.

31. Ecce enim ego semino in vobis legem meam: et dedit in vobis fructum, et glorificabimini in eo per seculum.

32. Nam patres nostri accipientes legem, non servaverunt, et legitima mea non custodierunt: et factus est fructus legis non parvus: non enim poterat, quoniam tuis erat.

33. Nam qui acceperunt, perierunt, non custodientes quod in eis seminatum fuerat.

34. Et ecce consuetudo est: ut cum acciperit terra semen, vel navem mare, vel vas aliquod escam, vel potum: cum fuerit exterminatum, id, in quo seminatum est, vel in quod missum est:

35. Simili id quod seminatum, vel missum est, vel quae suscepta sunt exterminantur, et suscepta iam non manent apud nos: sed nobis sic non factum est.

36. Non quidem qui legem accipientes peccantes perierunt, et cor nostrum quod seminat ex eo.

37. Nam lex non perit, sed permissa in suo labore.

38. Et cum loquerer haec in corde meo,

respondi oculis meis, et vidi molliorem in dextera parte, et ecce haec habebat et plura: cum voce magna, et animo dolente valde et vestimenta ejus dimissa, et cinis super caput ejus.

39. Et dimisit cogitationes, in quibus eram captans, et cooverterit sum ad eam, et dixi ei:

40. Ut quid haec? et quid dolens animo? et dixi ad me:

41. Dimitte me, Domine meus, et defleam me, et adiacere dolorem: quoniam valde amaro sum animo, et humiliata sum valde.

42. Et dixi ei: Quid passa es? dic mihi. Et dixit ad me:

43. Spiritus tui ego famulata tua, et non peperit, habens maritum annis triginta.

44. Ego enim per singulas horas, et per singulas dies, et annos hoc triginta deprecor Altissimum nocte ac die.

45. Et factum est, post triginta annos exaudivit me Deus ancillam tuam, et vidit humilitatem meam, et attendi tribulationi meae, et dedit mihi filium, et juvenalium nam super eum valde ego, et postea mea, et annos cives mei, et honorificabimus valle Portiam.

46. Et nutriti cum cum labore multo.

47. Et factum est cum cum crevisset, et venisset accipere uxorem, feci diem epulii.

CAPUT X.

Per similes haec, raramque refugere, ostenditur fragari Jerusalem.

1. Et factum est, cum introisset filius meus in thalamo suo, occidit, et mortuus est.

2. Et evertitus omnes lectus, et ruderentur omnes cives mei ad conculcandum me, et quieti uxorem in alium diem usque accedo.

3. Et factum est, cum omnes quovisissent et me consolarentur et quiescerent, et amplexaret me: et tunc et veni sicut vides in hoc tempore.

4. Et cogito jam non reverti in civitatem, sed huc commorari: et neque manducare, neque bibere, sed sine intermissione lugere, et jejunare usque dum moriar.

5. Et dereliqui sermones in quibus oram, et concipit cum iracundia ad eam, et dixi:

6. Qualis super omnes mulieres, non vides lactum nostrum, et quae nobis concingunt?

7. Quoniam Sion mater nostra omni tristitia contristatur, et humilitate humiliata est, et ligni validissima.

8. Et nunc quoniam omnes lugemus, et tristes sumus: in quoniam comes contristat animus, tu autem contristaris in uno filio?

9. Interrogas quoniam terram, et dicit tibi: quoniam haec est quae debet lugere casum tantorum super eam germinantium.

10. Et eis ipsa ab initio omnes mali et illi venient: et ecce, puer omnes in

perditionem ambulavit, et exterminium sit multitudo eorum.

11. Et quia ergo debet ingere magis, nisi haec qua iam magnam multitudinem perdidit, quam tu, qui pro uno dolens? Si autem dicis mihi:

12. Quoniam non est placentis mens similis terrae: quoniam fructum ventris mei perdidit, quoniam omnia majoribus peperi, et cum doleribus genui.

13. Terra autem secundum riam terram, ubique in ea magna praesens, quomodo evadit, et ego tibi dico.

14. Sic ut tu cum labore peperisti, sic et terra dicit fructum suum homini ab initio et qui facti sunt.

15. Nunc ergo retine apud te melius dolorem tuum, et fortiter fer qui tibi contigerunt causas.

16. Si enim iussitaveris terminum Dei, et contempsit iura regum in temporibus, et in talibus collaudaberis:

17. Ingredere ergo in civitatem ad irum tuum. Et dixit ad me:

18. Non faciam, neque ingrediar civitatem, sed hic moriar.

19. Et apposuit adhuc locum ad eam, et dixi:

20. Noli facere hunc sermoneum, sed consenti persuadenti. Quot enim caesum Sion? Consolare propter dolorem Ierusalim.

21. Vides enim quoniam sacrificatio nostra deserta efficitur est, et altare nostrum demolitum est, et templum nostrum destructum est.

22. Et psalterium nostrum humilitatum est, et byzonis contentus, et exultatio nostra dissoluta est, et lumen candelabri nostri extinctum est, et arca testamenti nostri dirupta est, et sancta postea contaminata sunt, et nomus quod invocatum est: et liberi nostri contumeliam passi sunt, et sacerdotes nostri successi sunt, et locva nostri in exultatione abierunt.

23. Et virgines nostrae conjugatae sunt, et mulieres nostrae viae saesae sunt, et iusti nostri rapidi sunt, et parvuli nostri perdidit, sunt, et iuvenes nostri servierunt, et fortes nostri invalidi facti sunt.

24. Et quod omnium magis, signaculum Sion, quoniam restituta est de gloria sua: non est tradita est in manibus eorum qui nos oderunt.

25. Tu ergo excolle terram tristidam multam, et depone ab eis multitudinem dolorem, ut tibi reposituriae fortis, et roquam faciat tibi Altissimus, requiescentem laborum.

26. Et factum est, cum loquebar ad eam, lacus ejus falgabat subito et species, circumque flabat visus ejus, ut speciem pavonis valde ad eam, et cogitarem quid esset hoc.

27. Et ecce subito, emissit sonitum vocis magnum tonore plenum, et commoverat terra a mulieris sonitu: et vidi:

28. Et ecce, amplius mulier sonu conturbavit mihi, sed civitas edificabatur, et locus demonstrabatur de fundamentis

magnis, et simul, et clamavi voce magna, et dixi:

29. Tibi est Uriel angelus, qui principio venit ad me? quoniam ipse me fecit venire in multitudine in excessu mentis huius, et factus est finis meus in corruptionem, et oratio mea in improperium.

30. Et cum essem loquens ego haec, ecce venit ad me, et vidi me.

31. Et ecce erant positus ut mortuus, et intellectus meus alimatus erat, et tenui dexteram meam, et confortavi me, et statui me super pedes meos, et dixi mihi:

32. Quid tibi est? et quare conturbatus est intellectus tuus, et sensus cordis tui, et quare conturbatus? Et dixi:

33. Quoniam dereliquisti me, et ego quidem feci secundum sermones tuos, et ceteri in campum: et ecce vidi, et vides quod non possum enarrare: et dixi ad me:

34. Sta ut vir, et commonebo te. Et dixi:

35. Loquere, Domine meus tu in me, nolui derelinquere, ut non frustra moriar.

36. Quoniam vidi quae non sciebam, et audiit quae non scio.

37. Aut quomodo sensus meus fallitur, et anima mea somnari?

38. Nunc ergo deprecor te, ut demostres sermo tuo de excessu hoc. Et respondit ad me, et dixi:

39. Audi me et doceam te, et dicam tibi de quibus times: quoniam Altissimus revelavit tibi mysteria multa.

40. Vidi rectam viam tuam, quoniam sine intermissione contritabar pro populo tuo, et valde in gelas propter Sion.

41. Hic ergo intellectus visionis quae tibi apparuit ante paululum.

42. Quam videris lugentem, inchoasti consolari eam.

43. Nunc autem iam apertum locum non vides, sed apparuit tibi civitas edificari:

44. Et quoniam mirrabat tibi de ossibus tuis, bene absoluitur est.

45. Haec mulier quam videristi, haec est Sion: et quoniam dixi tibi, quam et nunc conspicias, ut civitatem edificam.

46. Et quoniam dixi tibi, quia sterile fuit virginum animae: propter quod erant anni scilicet triginta, quomodo non erit in eis adhuc obitio oblata.

47. Et factum est post annos triginta, edificavit Salomon civitatem, et oblatio oblationes: tunc fuit quando pepserit sterilis filium.

48. Et quod tibi dixit, quoniam contrivi eum cum labore: hoc erat, habitatio in Jerusalem.

49. Et quoniam dixi tibi quod dicit mens veniens in quo thalamo mortuus es, et conturbat et casus, hoc erat, quae facta est ruina Ierusalem.

50. Et ecce videristi similitudinem ejus: et quoniam filium lugeret, inchoasti con-

solari eam: et de lipis quae contigerunt, haec erant tibi aperienda.

51. Et nunc vidi Altissimus, quoniam ex animo contristatus es, et quoniam ex toto corde patens ipse es, dimittit tibi claritatem gloriae ejus, et potestitudinem deoris ejus.

52. Propterea enim dixi tibi, ut moneas in campo ubi domus non est edificata.

53. Sciebam enim ego, quoniam Altissimus incipit tibi ostendere haec:

54. Propterea dixi tibi, ut venires in agrum ubi non est fundamentum edificatum.

55. Nec enim poterat opus additi hominis sustineri in loco, ubi incipit Altissimus civitas ostendi.

56. Tu ergo noli timere, neque exavecat cor tuum: et non ingredere, et vide splendorem et magnitudinem aedificati, quantum capax est tibi visus oculorum videre:

57. Et post haec audissis quantum espit aedificari aurum totorum dorum.

58. Tu enim beatus es pro multis, et vocatus es apud Altissimum sicut et pauci.

59. Nocte autem quae in crastinum futura est, manibus hinc et illinc.

60. Et ostendit tibi Altissimus eas visiones supernorum, quae faciet Altissimus his qui habitant super terram a novissimis diebus.

61. Et dormivi hanc noctem et aliam aedificari dixit mihi.

CAPUT XL

Apparuit Esdrae in visione aquila principatum universi usurpau.

1. Et vidi somnium, et ecce accedebat ad me mari aquila, cui erant duodecim alae penarum et capita tria.

2. Et vidi, et ecce expandebat alas suas in contram terram, et somnus venti celi insuflabat in eam, et colligebatur.

3. Et vidi, et de pennis ejus nascebantur contrariae penae, et ipse fidebant in pennaculis minutis et modicis.

4. Nam capita ejus erant quiescentia, et dimidium caput erat majus aliorum captum, sed ipsa quiescebat cum eis.

5. Et vidi, et ecce aquila volavit in pennis suis, et regnavit super terram, et super nos qui habitant in ea.

6. Et vidi, quoniam subjecta erant ei omnia sub erio, et nemo illi contradicebat, neque unus de creatura que est super terram.

7. Et vidi, et ecce surrexit aquila super unguis suos, et misit vocem pennis suis, dicens:

8. Nolite omnes simul vigilare, dormite unatqueque in loco suo, et per tempus vigilate.

9. Capti autem in novissimo serventur.

10. Et vidi, et ecce vox nos exibat de capitibus ejus, sed de medietate corporis ejus.

11. Et nomenque contrarias pennas ejus, et ecce ipsa erant oculo.

12. Et vidi, et ecce a dextera parte surrexit una penna: et regnavit super omnium terram.

13. Et factum est cum regnavit, venit et finis et vix apparuit locus ejus: et sequens exurrexit, et regnavit, ipsa multum locum tempus.

14. Et factum est quomodo regnavit, et veniens finis ejus, ut non appareret sicut prior.

15. Et ecce, vox omnia est illi, dicens:

16. Audi tu cum tanto limore loquar tibi: haec annuntio tibi antequam incipiam non apparere.

17. Nemo post te veniat tempus tuum, sed nec dimidium ejus.

18. Et levavit se tertius, et tenuit principatum sicut et prior: et non apparuit et ipsa.

19. Et sic contingebat omnibus aliis singularium principatum gerere, et horum nunc cum comparo.

20. Et vidi, et ecce in tempore sequentes penae erigebantur a dextera parte, ut tenerent et ipsa principatum: et ex his erant quae tenebant, sed tamen sicut non comparabant.

21. Nam et alique ex eis erigebantur, sed non tenebant principatum.

22. Et vidi post haec, et ecce non comparauerunt duodecim pennas, et duo pennaculi.

23. Et nihil supererat in corpore aquilae, nisi duo capita quiescentia et a se penaculia.

24. Et vidi, et ecce sex pennaculia divisae sunt duos, et manserunt sub exite quod est ad dexteram partem. Nam quatuor manserunt in loco suo.

25. Et vidi, et ecce sabulares cogitabant se erigere, et tenere principatus.

26. Et vidi, et ecce una erecta est, sed statim non comparavit.

27. Et secunda velocius quam priora non comparaverunt.

28. Et vidi, et ecce duo qui superaverant apud semetipsas cogitabant et ipse regerent.

29. Et in eo cum cogitarem, ecce unum quiescentium capillum quod erat medium, evigilabat, hoc enim erat duorum capillum suum.

30. Et vidi quoniam completa sunt duo capita sequum.

31. Et ecce conversum est caput cum his qui cum eo erant, et concessit duas sabulares quae cogitabant regnare.

32. Hoc autem caput proferrent omnem terram et demolibatur in ea his qui habitant terram cum labore multo: et potentiam tenuit orbis terrarum super omnes alias quae fuerunt.

33. Et vidi post haec, et ecce medium caput subito non comparavit, et hoc sicut alit.

34. Superaverunt autem duo capita, quae et ipsa similiter regnaverunt super terram, et super eos qui habitant in sa-

35. Et vidi, et ecce devorari caput a dextera parte filii quod a lava.
36. Et audivi vocem dicentem mihi: Conspecte contra te, et considera quod vides.

37. Et vidi, et ecce sicut leo concitatus de silva rutilans: et vidi quomodo emittet vocem hominis ad aquilam. Et dixit, dicens:

38. Audi tu, et loquar ad te, et dicit Altissimus tibi:
39. Nomen tu es qui superasti de quatuor animalibus, quia fecerunt regnare in seculo tuo, et ut per eos veniret finis temporum eorum.

40. Et quatuor venes devoti omnia animalia que transierunt et ponantur tenent seculum, cum tremore multo, et omnium orbem cum labore pessimo, et inhabitavit tibi temporibus orbem terrarum cum dolo.

41. Et iudicabit terram non cum veniente.

42. Tribulasti enim mansuetos, et lesisti quiescentes, et dixisti mandantes, et destruxisti habitationes eorum qui fructificabant, et humilitasti aurum eorum qui te non nocuerunt.

43. Et ascendit contumelia tua usque ad Altissimum et superbia tua ad Fortem.

44. Et respicit Altissimus superbia temporis et ecce nulla sunt, et sceleris eius completa sunt.

45. Propterea non apparet tu aquila, et alie tue horribiles, et pennae tuae pessime, et capita tua maligna, et organa tua pessima, et omne corpus tuum vanum.

46. Ut refrigeraret omnis terra, et revertetur libertas de tua vi, et spernet iudicium et misericordiam eius qui fecit eum.

CAPUT XII.

Ad Extra orationem huius visionis datur explicatio cum membris istis.

1. Et factum est, dum reciperetur leo vultus huius ad aquilam, et vidi:
2. Et ecce quod supervenerat caput, et non comparatur quia alie ille quod ad eum transierunt, et erecte sunt et regnantes: et erat regnum eorum exilii, et tumultu plenum.

3. Et vidi, et ecce ipse non apparebat, et vultus corporis aquile incendebatur, et espavebat terra, valde, et ego a tumultu et excessu mentis, et a magno timore vigilavi, et dixi spiritui meo:

4. Ecce tu presististi mihi hoc in eo, quod secretaris vias Altissimi.

5. Ecce adhuc fatigatus sum animo, et spiritu meo invalidus sum, valde, et ecce modica est in me virtus a multo timore, quam expavi nocte hac.

6. Nunc ergo orabo Altissimum, ut me confortet usque in finem.

7. Et dixi: Dominator Domine, si inveniri gratiam ante oculos tuos, et si iustificatus sum apud te, nee nullis, et si

certo ascendit deprecatio mea ante faciem tuam.

8. Conforta me, et ostende servo tuo mihi interpretationem, et distinctionem visus horribilis huius, et plenissime consolari animam meam.
9. Dignum enim me habuisti ostendere mihi temporum novissima. Et dixi ad me:

10. Hec est interpretatio visionis huius.

11. Aquilam quam vidisti ascendentem de mari, hoc est regnum quod visum est in visione Danieli fratris tui.

12. Sed non est illi interpretatum, quoniam ego meo mihi interpretor.

13. Ecce dies veniunt, et exurgit regnum super terram, et erit timor acerius omnium regnorum que fuerunt ante eum.

14. Regnabit autem in ea rex duodecim, unus post unum.

15. Nam secunda incipit regnare, et ipse tenet amplius tempus pro duodecim.

16. Hec est interpretatio duodecim alarum que vidisti.

17. Et quoniam audivi vocem que locuta est, non de capitibus eius exortum, sed de medio corporis eius:

18. Hec est interpretatio quoniam post tempus regni illius ascendet contumelia eius, et non cadet tunc, sed iterum constituetur in summo initio.

19. Et quoniam vidisti subalares octo coherentes alis eius:

20. Hec est interpretatio: exurgunt in isto octo reges, quorum erunt tempora levis, et anni citati, et duo quidem ex ipsis perient.

21. Appropinquante autem tempore medio quatuor servabuntur in tempore, cum incipit appropinquare tempus qui ut finitior: duo vero in finem servabuntur.

22. Et quoniam vidisti tria capita quiescentia:

23. Hec est interpretatio: in novissima eius succubabit Altissimus tria regna, et revocabit in ea militiam, et dominabitur terram.

24. Et qui habitant in ea, cum labore multo super omnes qui fuerunt ante hos, propter hoc ipse vocati sunt capita aquile.

25. Isti enim erant qui recapitabant impietates eius, et qui peribant novissima eius.

26. Et quoniam vidisti caput nigrum non apparet, hoc est interpretatio eius, quoniam anus eius super lectum suum morietur et tunc cum tormento.

27. Nam duo qui proserverant, gladius eos comedet.

28. Vitius enim gladius comedet qui cum eo: sed tamen hic gladius in novissima cadet.

29. Et quoniam vidisti duas subalares trajicientes super caput quod est in dextera parte:

30. Hec est interpretatio: hi sunt quos

conservavit Altissimus in finem suam, hoc est regnum vultu et turbatensis plenum.

31. Sicut vidisti et Ioanem, quem vidisti de silva erigilantem, et rutilantem, et loquentem ad aquilam, et arguentem eam, et impositum ipsis, per omnes sermones eius sicut audivi:

32. Hic est vestitus quem servavit Altissimus in finem ad eos, et impietates ipsorum: et arguet illos, et lesabit eorum istis discipulationibus eorum.

33. Staret enim eos in iudicio vivus: et erit, cum arguerit eos, tunc corripiet eos.

34. Nam residuum populum meum liberabit cum misericordia, qui salvati sunt super filios moos, et puniturabit eos quod usque veniet filius, dies iudicii, de quo locutus sum tibi ab initio.

35. Hoc sciantiam quod vidisti, et haec interpretationes.

36. Tu ergo solus dignus fuisti scribere Altissimi secretum hoc.

37. Scribe ergo omnia ista in libro quam vidisti, et pone eis in loco abscondito:

38. Et docabis ea sapientibus de populo tuo, quorum corda scis posse capere et servare secretis huius.

39. Tu autem adhuc sustine hic alios dies ipsam, ut tibi ostendatur quidquid visum fuerit Altissimo ostendere tibi.

40. Et profectus est a me. Et factum est, cum audivisset omnia populum quoniam perturbationem septem dies, et ego factum reversus in civitatem, et congregavit se omnis a minimo usque ad maximum: et venit ad me, et dixerunt mihi dicentes:

41. Quid peccavimus tibi, et quid injuste exigimus in te, quoniam dereliquimus nos sedisti in loco hoc?

42. Tu enim nobis superes soles ex omnibus populis, sicut botrus de vinea, et sicut lucerna in loco obscuro, et sicut portus et avarus in campo inopertato.

43. Aut nos salicium nulla mala nos contingunt?

44. Si ergo tu nos dereliqueris, quanto nobis erat melius si sustineras succidat et nos cum incendio huius.

45. Nee enim nos sumus meliores eorum qui tibi mortui sunt. Et ploraverunt super magna. Et respondi ad eos, et dixi:

46. Conside, Israel, et noli tristari, tu domus Israel.

47. Est enim memoria vestri coram Altissimo, et fortis non est oblitus vestri in tentatione.

48. Ego enim nea dereliqui vos, neque excessi a vobis: sed vult in unum locum ut deprecator pro deo latens. Sicut quoniam misericordiam pro humilitate sanctificationis vestre.

49. Et nunc ite, unumquemque vestrum in domum suam, et ego veniam ad vos post dies latum.

50. Et profectus nat populus, sicut dixi ei, in civitatem:

51. Ego autem sedi in campo septem

diebus, sicut mihi mandavit: et manducabam de herbis solentibus agri, de herbis factis est, esca mihi in diebus illis.

CAPUT XIII.

Altero visio Esdræ ostenditur cum ipsis interpretationibus.

1. Et factum est post dies septem, et somnivi somnium in nocte.

2. Et ecce de mari ventus exurgebat, et conturbaret omnes fluctus eius.

3. Et vidi, et ecce convalescebat ille homo cum millibus oculi: et ubi vultus suum volebat et consideraret, tremebat omnia que sub eo videbantur.

4. Et ubiqueque existit vox de ore eius, ardebat omnes qui audiebant voces eius, sicut quiescit terra, quando sensori ignem.

5. Et vidi post hoc, et ecce congregabatur multitudo hominum, quorum una erat numerus, et quatuor ventis oculi et debellarent hominem qui ascenderet de mari.

6. Et vidi, et ecce sublimetibus sculptorati montem magnum, et solavit super eum.

7. Ego autem quiesivi videri regionem vel locum, unde scilicet esset motus, et non potui.

8. Et post hoc vidi, et ecce omnes qui congregati sunt ad eum, ut exproperant eum, timebant valide, tamen addebant paguram.

9. Et ecce, ut vidi impetum multitudinis ventorum, non levavit manum suam neque fransent tenebat, neque aliquid vix hallosium, nisi solammodo ad vidi.

10. Quoniam erisit de ore suo sicut datum ipsis, et de labiis eius spiritus flamme, et de lingua eius conturbati seculis et tempestatis: et commista sunt omnia simul, hoc flatus ignis, et spiritus flamme, et multitudine tempestatis:

11. Et concidit super multitudinem in impetu et vastitate que preparata erat pro eis, et succedenti omnes, ut subito nihil videretur de innumerabili multitudine, nisi solammodo pulvis, et fumi odas: et vidi, et extulisti.

12. Et post hoc, vidi ipsum hominem descendente de monte, et vocatam ad se multitudinem aliam pacificam.

13. Et accedebat ad eum vultus hominum molliorem, quorumdam grandævum, quorumdam trisulatum: aliqui vero arguti, aliqui adducentes et circaque offerentibus, et speretis a multitudine paroris, et exproperat suam, et dixi:

14. Tu ab initio demonstrasti sermibus mirabilibus huius, et dignum me habuisti ut susciperes deprecationem meam:

15. Et nunc demonstra mihi adhuc interpretationem somnii huius.

16. Sicut enim existens in senam meo, et qui derelicti fuerat in desertis illis, et multo plus vis his qui non sunt derelicti.

17. Qui enim non sunt derelicti, tristes erant.

18. Intelligo nunc que sunt reposita in novissimis diebus; et occurrent eis, sed et his qui derelicti sunt.
19. Propter hoc venerunt enim in pericula magna, et necessitates multas, sicut ostendit sonitus hęc.
20. Attamen facilis est periculationem venire in hunc, quem pertimesco, sicut mense a seculo, et nunc videre que contingit in novissimo. Et respondit ad me, et dixit:
21. Et visiois interpretationem dicam tibi: et de quibus locutus es adaperiam tibi.
22. Quoniam de his distixi, qui derelicti sunt: hæc est interpretatio.
23. Qui auferit periculum illo tempore, hic se custodit: qui in periculo inciderit, in suis qui habent opem et fidem ad fortissimum.
24. Scito ergo quoniam magis beneficiati sunt qui derelicti super eos qui mortui sunt.
25. Ha interpretatio visiois, quia vidisti virum ascendentem de corde maris.
26. Ipse est quem conservat Altissimus multis temporibus, qui per semetipsum liberabit creaturam suam: et ipse dominus, qui derelicti sunt.
27. Et quoniam vidisti de ore eius exire, ut spiritum, et ignem, et tempestatem:
28. Et quoniam non timuit transire, neque via belluorum: et corrigit enim impetum eius multitudinem, que venerat expugnare eum: hæc est interpretatio.
29. Ecce dies veniunt, quando incipit Altissimus liberare eum, qui super terram sunt:
30. Et veniet in excessu mentis super eos, qui inhabitant terram.
31. Et alii alios cogitabant debellare, civitas civitatem, et loca locum, et gens adversus gentem, et regnum adversus regnum.
32. Et erit, cum fiat hæc, et contingerit signa que ante ostendi tibi: et tunc revelabitur illis meis, quem vidisti, ut virum ascendentem.
33. Et erit quando ascenderit omnes gentes vocem eius: et derelinquet unusquisque in regione sua bellum suum, quod habent ad alterum:
34. Et colligetur in usum multitudine innumerabilis, sicut volens venire, et expugnare eum.
35. Ipse autem stabilis super cacumen montis Sion.
36. Sic enim super et ostenditur omnibus parata et edificata, sicut vidisti montem sculpti sise manibus.
37. Ipse autem filius meus arguet que advenierunt gentes, impietates eorum, que tempestati appropriaverunt propter mala cogitamenta eorum: et erant omnes quibus incipient eradicari:
38. Que assimilatae sunt lignum, et perdet eos sine labore per flamam, que igni assimilata est.
39. Et quoniam vidisti eum colligen-

- tem ad se aliam multitudinem pacificam:
40. Et sicut decem tribus, que captivitate facta sunt de terra sua in diebus Osse regis, quem captivum duxit Sannaasar rex Assyriorum, et transtulit eos trans flumen, et transtulit sunt in terram aliam:
41. Ipse autem sibi dederunt consilium hoc: ut derelinquerent multitudinem gentium, et proficiscerentur in ulteriorem regionem, ubi nunquam inhabitavit gens humana.
42. Vel tibi observare legitima sua, que non fuerunt servantes in regione sua.
43. Per introitus autem angustus fluminis, Euphratim introierunt.
44. Fecit enim eis tunc Altissimus aquas, et statuit venas humanis usquequo transtrant.
45. Per eam enim regionem erat via multa itineris, quasi unius et dimidii: nam regio illa vocatur Arsareth.
46. Tunc inhabitaverunt ibi usque in novissimo tempore: et nunc iterum eum cooperit ventus.
47. Iterum Altissimus statuet venas fluminis, ut possint transire: propter hæc vidisti multitudinem, quem vocas.
48. Sed et qui derelicti sunt de populo tuo, hi sunt qui inventur in terra terminum neum.
49. Factum erit ergo, quando incipiet perdere multitudinem eorum, que colliguntur gentes, proteget eos qui sapaverunt populum.
50. Et tunc ostendet eis multa plurima portenta.
51. Et dixi ergo: Dominator Domine, hoc mihi ostende, propter quod vidi virum ascendentem de corde maris. Et dixit mihi:
52. Sicut non potes hæc vel secretari, vel scire que sunt in profundo maris: sic non poterit quisque super terram videre filium meum, vel eos qui cum eo sunt, nisi in tempore diei.
53. Hęc est interpretatio somni quem vidisti, et propter quod illuminatus es hic solus.
54. Derelinquent enim tuam, et circum meam vocasti legem, et quæstisti.
55. Vitam enim tuam disposuisti in simplicitate, et sensum tuum vocasti matronem.
56. Et propter hoc ostendi tibi mecum apud Altissimum: erit enim post alios tres dies, ad te alia loquetur, et exponat tibi gravia et mirabilia.
57. Et profectus sum, et tranxi in campum, nuntium gloriosum et locustis Altissimum, de mirabilibus que per tempora succedebat:
58. Et quoniam gubernat ipsum, et que sunt in temporibus illata: et sedi ibi tribus.

CAPIT. XIV.

Apparet Dominus Eadra in rubro, et naturæ curiam ecclesie revelat.

1. Et factum est tertis die, et ego sedebam super quædam:

2. Et ecce vox exivit contra me de rubro, et dixit: Domine, Eadra. Et dixi: Ecce ego, Domine. Et surrexi super pedes meos. Et dixit ad me:
3. Revelans revelatus sum super rosum, et locutus sum Moyse quando populus meus servabat in Ægypto.
4. Et misi eum, et adduxi populum meum de Ægypto, et adduxi eum super montem Sina, et detinebam eum apud me diebus multis.
5. Et exaravi et mirabilia multa, et ostendi et temporum secreta et finem, et præcepit ei, dicens:
6. Hęc in palam facies verba, et hæc abscondita.
7. Et nunc tibi dico:
8. Signa que demonstravi, et somnia que vidi, et interpretationes quas tu vidisti, in corde tuo repono ea:
9. Tu enim recipis ab omnibus, converteris residuum cum concilio meo et cum similibus tuis, usquequo finiantur tempora.
10. Quoniam seculum perdidit juventutem suam, et tempora appropinquant recessere.
41. Duodecim enim partibus divisum est seculum, et transierunt ejus decima et dimidium doctinae partis.
42. Superant autem ejus post medium decima partes.
43. Nunc ergo dispone domum tuam, et corripo populum tuum, et consolabor humiles eorum, et resuscitabo jam corruptos.
44. Et dimitte hæc mortalibus cogitationibus, et propice abs te pondera humana, et exire te jam iuremusa naturam, et repone in unam partem molestissima tibi cogitamenta, et festina transigrare a temporibus his.
45. Quæ enim vidisti nunc contigisse mala iterum horum deteriora facient:
46. Quoniam enim invidiam fiet secutum a senectute, tantum multiplicentur super inhabitantes mala.
47. Prostraverit enim se magis veritas, et appropriaverit mendacium. Jam enim festinat venire quem vidisti visio-nem.
48. Et respondi, et dixi coram te, Domine.
49. Ecce enim ego abibo, sicut præcepisti mihi, et corripiam præsentem populum: qui autem iterum nati fuerint, quis commovebit?
50. Possidam ergo seculum in te-habris, et qui inhabitant in eo sine lumine.
51. Quoniam lex tua incensa est, propter quod nemo scit que a te facta sunt, vel que incipient operari.
52. Et enim invenit in te gratiam, in-mittis in me Spiritum sanctum, et scribam omne quod factum est in seculo ab initio, que erant in lege tua scripta, ut possent homines invenire veritatem, et qui voluerint vivere in novissimis, viviant.
53. Et respondi ad me, et dixit: Va-

- dens congrega populum, et dices ad eos, ut non quærent in diebus quadragesime.
54. Tu autem prepara tibi herba multas, et accipe tunc Sarcam, Dabrianam, Salemannam, Echanam, et Asiel, quoniam hoc qui parati sunt ad scribendum vesicentur.
55. Et venias hæc, et ego accendam in corde tuo lucernas intellectus, que non extinguatur quousque finiantur que incipies scribere.
56. Et tunc perficies quedam palam facies, quoniam sapientibus abscondite tradas, in cratinum enim hæc hora in epices scribere.
57. Et profectus sum, sicut mihi præcepit et congregavi omnem populum, et dixi:
58. Audi Israel verba hæc: 29. Peregrinati sum, patres nostri ab initio in Ægypto, et libertati sumus inde.
30. Et acciperet legem vobis, quoniam non custodierunt, quam et vos post eos transgressi estis.
31. Et data est vobis terra in sortem, et terra Sion, et patres vestri, et vos iniquitatum fecistis, et non servavisti vias quas præcepit vobis Altissimus:
32. Et justus iudex cum ei, abstulit a vobis in tempore quod donaverat.
33. Et nunc vos hic estis, et fratres vestri introrsum vestrum sunt.
34. Si ergo imperaveritis amentis vestro, et erudieritis cor vestrum, viri conservati eritis: et post mortem misericordiam consequemini.
35. Iudicium enim post mortem veniet, quando iterum reviviscentis: et tunc iustorum nomina peribunt: et impiorum facta ostendentur.
36. Ad me iugiter mecum accedit nunc, neque requirit me neque dies quadragesime.
37. Et accipite quinque viros, sicut mandavit mihi, et profecti sumus in campum, et manamus ibi.
38. Et factus sum in cratinum, et ecce vox vocavit me diebus Ædra, aperit os tuum, et tibi que potaveram.
39. Et aperit os meum, et ecce calica plenus porruperat mihi: hoc erat plenum sicut aqua: color autem ejus ut ignis similis.
40. Et accipit, et bibit: et in eo cum bibissem, cor meum cruciabat intellecta, et in potus meam increbescit sapientia. Nam spiritibus meo conservabatur membra.
41. Et aperit os meum, et non est clausum amplius.
42. Altissimus dedit intellectum quinque viris, et scripsimus quæ dicebantur exceptionem scientia, quis non sciabant.
43. Nocte autem manducabant panem, ego autem per diem loquebar, et per noctem non facebam.
44. Scripti sunt autem per quadragesima dies libri ducenti quatuor.
45. Et factum est cum complerisset quadragesima dies, locutus est Altissimus,

dicens : Præca que scripsisti, in palam pone et legant digni et indigni.

46. Nos videntes autem septuaginta conservabam, ut tradas eos: sapientibus de populo tuo.

47. In his enim est vena intellectus, et sapientie fons, et scientie flumen. Et facti sic.

CAPUT XV.

Prædicatur multæ calamitates ancilò superstructure.

1. Ecce loquere in aures plebis meæ sermones prophetie, quos immisero in os tuum, dicit Dominus.

2. Et fac ut in charta scribantur, quoniam fideles et veri sunt.

3. Ne times: a cogitationibus adversarum tu, nec turbent te incredulitates infidelium.

4. Quoniam omnis incredulus in incredulitate sua morietur.

5. Ecce ego induco, dicit Dominus, super orbem terrarum malum, gladium, et famem, et mortem, et interitum.

6. Propter quod super populum iniquitatis omnem terram, et adimpleta sunt opera nece et illarum.

7. Propterea dicit Dominus:

8. Jam non allebo de impietibus eorum que irrisisse egerunt, nec sustinebo in his que inique operantur: ecce sanguis innocuus et sanguis oblitus ad nos, et quis innocuus et sanguis oblitus non est?

9. Vidimus vindicabo illos, dicit Dominus, et accipiam omnem sanguinem innocuum ex illis ad me.

10. Ecce populus meus quasi grex ad occisionem ductus: iam non patiar illum habuere in terra Egypti.

11. Sed eduam eum in manu potenti et brachio excelsi, et percussam plagam sicut prius, et corrumpan omnem terram ejus.

12. Legebis Egyptus, et fundamenta ejus plaga verberata, et castigatione quis inducet illi Deus.

13. Legebunt colles operantes terram, quoniam derelictæ summa eorum ab invideo et grandine, et silere terribili.

14. Væ ancilò, et qui habitant in eo.

15. Quis appropinquavit gladium et contritio eorum, et exurgit eus contra gentem ad paganos, et triumphans in manibus eorum:

16. Et enim incostabile hominibus, et aliis illis invalescentibus non erant habit regem suum, et principes viis gestura suorum in potentia sua.

17. Conspiciet enim homo in civitate tre, et non poterit.

18. Propter superbia enim eorum civitates turbabantur, domus excutentur, homines metuent.

19. Non miserabitur homo proximum suum ad irritum faciendum domos eorum in gladium, ad diripiendas substantias eorum, propter famem pauperum et tribulationem multam.

20. Ecce, ego conervo, dicit Dominus, omnes reges terrarum ad me venendum,

qui sunt ab Oriente, et ab Austro, et ab Euro, et a Libano, ad conversendum in se, et reddere que docturus illis.

21. Sicut faciunt usque hodie electi meis, sic faciam et reddam in simi eorum. Hæc dicit Dominus Deus.

22. Non pariet dextera mea super peccatores; nec cessabit rhomphæ super effundentes sanguinem innocuum super terram.

23. Sicut ignis ab ira ejus et devoravit fundamenta terre, et peccatores quasi stramen incensum.

24. Væ eis qui peccant, et non observant mandata mea, dicit Dominus.

25. Non parcam illis. Dissoluto fili tæ potestate, Nolite extimare sanctificationem meam.

26. Quoniam novit Dominus omnes qui delinquunt in animo: propterea tradidit eos in mortem, et in occisionem.

27. Jam enim veniunt super orbem terrarum mala, et manserunt in illis: non enim liberabit vos Deus, propter quod peccastis in eum.

28. Ecce visio horribilis, et factus illis ab Oriente.

29. Et extent nationes draconum Arabum in curibus multis, et sicut flatus eorum numerus feretur super terram, ut jam timeant et trepident omnes qui illis adsunt.

30. Carnoni inanes in ira, et extent ut apris silve, et adversari in virtute magna, et constabunt in pagam cum illis, et vastabunt portiones terre Assyriorum.

31. Et post hæc superabundant dracones nativitate sua memores, et evolverent se conspirantes in virtute magna ad persequendos eos.

32. Illi turbabunt et allebunt in virtute illorum, et convertent pedes suos in fugam:

33. Et a territorio Assyriorum subessor obsecrabit eos, et consumet eum ex illis, et erit timor et tremor in omni cæta liberam et contentio in reges ipsorum.

34. Ecce nubes ab oriente et septentrione usque ad meridiam, et facies eorum horrida valde, plena ira et procelle.

35. Et collident se invicem, et collident sidus capiteum super terram, et sidus illorum, et erit sanguis a pedibus usque ad ventrem:

36. Et simul homines usque ad subtraheant camelis, et erit timor et tremor multus super terram:

37. Et horrebunt qui videbunt iram illam, et tremor apprehendat illos: et post hæc moventur nimis confusi.

38. A meridiano et septentrione, et portio alia ab occidentem, et

39. Et superabundant venti ab oriente, et recedunt eam, et nubes quam suscitavi in ira, et sidus ad faciendam exterminationem ad orientalem ventum, et occidentem violabunt.

40. Et exaltabunt nubes magnæ et

valida plena ira, et sidus, ut exterrant omnem terram, et inhabitantes eam, et interficiant super omnem locum alium et omnesque sidus turbabunt.

41. Igrem et gradinem, et rhomphæ volantes, et aquas multas, ut otiam inoperant omnes campi, et omnes rivus pleuitudine aquarum moitarum.

42. Et demoliantur civitates, et murorum montes, et colles, et ligna sylvaram, et fossam prætorum, et frumentia eorum.

43. Et transibunt constantes usque ad Babylonem, et cæteram eam.

44. Convenerunt ad ipsam, et circumlocuti eam, et effunderunt sidus, et omnem iram super eam, et subitit pulvis et fumus usque in cælum, et omnes in circuitu legebunt eam:

45. Et qui sub ea remanserunt, accedunt his qui exterraverunt.

46. Et tu Asia concors in spem Babylonis, et gloria persone ejus.

47. Væ tibi misera propter quod assumisti eis, et creasti illis tana in fornicatione, ad placendum et gloriamdam in amarioribus tibi, qui tecum epiuriant super feraciter.

48. Odibilis imitata est in omnibus operibus ejus, et in a reventionibus ejus: propterea dicit Deus.

49. Immittit tibi mala, videlicet gladium, paupertatem, et famem, et gladium, et pestem, ad devastandas domos tuas a violentiæ, et morte, et gloria virtutis tue.

50. Sicut flos succubatur, cum exurgit ardor qui emissus est super te.

51. Infirmiteris ut paupertate plaga et castigati a mulieribus, ut non possint te suscipere potestates et amatores.

52. Namquid ego sic zelabor te, dicit Dominus?

53. Nisi occidisses electos meos in omni tempore, exaltes percessionem manuum, et dicens super mortem eorum cum inleialia esses?

54. Extra me spes tuas nulli.

55. Merces fornicationis tua in sinu tuo, propter hæc reddidit eam accensam.

56. Sicut facies electis meis, dicit Dominus, sic faciet tibi Deus, et tradet te in malum.

57. Et usi tui fures interierit: et tu rhompha cades, et civitates tue conterentur, et campus tui in campo gladio cadent.

58. Et qui sunt in montibus, fame peribunt, et manducabunt carnes suas, et sanguinem bibent, a fame panis et siti aque.

59. Infelix per maria venies, et rursus accipies mala.

60. Et in transitu aliquid civitatem occidam, et exterram aliquam portuam terre tue, et partem gladium tue exterminabunt, rursus revertentes ad Babylonem subversam:

61. Et demolita eris illis pro stipula, et ipsi erunt tibi ignis:

62. Et devorabunt te, et civitates tue, terram tuam, et montes tuos, omnes silvas tuas et lignum fructiferum ligni comburent.

63. Filios tuos captivos ducent, et censum tuum in prædam habebunt, et gloriam faciem tuam exterminabunt.

CAPUT XVI.

Hæc dicit universæ orbi absolutæ in fine futura.

1. Væ tibi, Babylon et Asia, væ tibi, Egypte et Syria.

2. Præcidis vine vasculos, et ciliquis, et plangis filios vocatis, et dolos: quomodo appropinquavit contritio vestra.

3. Immissus est vobis gladius, et quis est qui avertat illum?

4. Immissus est in vobis ignis: et quis est qui extinguit illum?

5. Immissa sunt vobis mala, et quis est qui repellat ea?

6. Namquid repellat aliquis leonem evascentem in silva, aut extinguit ignem in stipula, mox quando cooperit cedres?

7. Namquid repellat aliquis sagittario forti iniam?

8. Dominus fortis inmittit mala, et quis est qui repellat ea?

9. Exitus ignis ex faucibus ejus, et quis est qui extinguit eum?

10. Coruscabit, et quis non timebit? Tonabit, et quis non pavabit?

11. Dominus comminabit, et quis non famulabit contritus a facie imperis?

12. Terra tremuit et fundamenta ejus, mare fluctat de profundo, et fluctus ejus disturbabuntur, et pisces ejus a facie Domini, et a gloria virtutis ejus:

13. Quoniam fortis duxerit eum cum arcum tendit; sagittæ ejus acutæ que ab ipso mittuntur, non delectent: cum cooperit nihil in fine terra.

14. Ecce mittuntur mala, et non revertentur, domos veniant super terram.

15. Ignis succenditur, et non extinguetur, donec consumat fundamenta terram.

16. Quemadmodum non redit sagitta missa et videtur sagittata, sic non revertentur mala que missa fuerunt in terram.

17. Væ mihi, væ mihi: quis me liberabit in illis diebus?

18. Initium dolorem et multum gemitum, initium fatis et multi solentis, initium bellorum et formidabilium potestatis, initium mælorum et tropidum omnes.

19. In his tibi quid faciam, cum venerint mala?

20. Ecce fames et plaga, et tribulatio, et angustia, missa sunt sagella in inundatione.

21. Et in his omnibus se non convertent ab insatiationibus suis, neque flagellorum memores erunt semper.

22. Ecce erit annone villosa super terram, sic et potens alii esse directam pacem, et tunc gorminabit mala super terram, gladius, fames, et magna confusio.

23. A fame enim plurimi qui inhabitant terram interient, et gladius perdet ceteros qui supervenerint a fame.

24. Et mortui sicut stragulae projicientur, et non erit qui consolatur eos. Derelinquetur enim terra deserta, et civitates ejus desolentur.

25. Non derelinquetur qui colat terram, et qui seminat eam.

26. Ligna dabunt fructus, et quis vindicabit illa?

27. Uva matura fiet, et quis calcabit illam? erit enim locus magna desertio.

28. Capiet enim homo hominem videre, vel vocem ejus audire.

29. Inhiquantur enim de civitate decem et duo de agro, qui absconderint se in densis nemoribus, et scissuris petrarum.

30. Quemadmodum derelinquantur in oliveto et singulis arboribus tres aut quatuor olive.

31. Aut sicut in vinis vindemiata racemi relinquantur ab his qui diligenter viscam scrutantur.

32. Sic relinquantur in diebus illis tres aut quatuor ab scrutantibus domos eorum in triumpho.

33. Et relinquetur terra deserta, et agri ejus involverantur, et vis ejus et omnes semina ejus germinabunt spinas, et quasi non transierit homines per eam.

34. Lugebunt virgines non habentes sponsores, lugebunt mulieres non habentes viros, lugebunt filie earum non habentes adulteros.

35. Sponsi earum in bello connumerantur, et viri earum in fame exterantur.

36. Audite vero ista, et cognoscite ea, servi Domini.

37. Ecce verbum Domini accepit filius: se his credens de quibus dixit Dominus.

38. Ecce appropinquant mala, et non tardant.

39. Quemadmodum progressus cum patit in nono mense filium suum, appropinquante hora partus ejus, ante horas duas vel tres, dolores circumveniunt ventrem ejus, et procedunt infans de ventre, non tardabant uno puncto.

40. Sic non morabuntur mala ad vendendum super terram, et sæculum gemet, et dolores circumtenebunt illud.

41. Audite verbum, plebs mea: parate vos in pugnam, et in malis sic esote, quasi advenit dies.

42. Qui vendit, quasi qui fugiat: et qui emit, quasi qui perditurus.

43. Qui meretur, quasi qui fructum non capit: et qui edificat, quasi non habitaturus.

44. Qui seminat, quasi qui non metet: sic et qui viscam ponit, quasi non vindemiaturus.

45. Qui nubunt, sic quasi filios non facturi: et qui non nubunt, sic quasi vidui.

46. Propter quod qui laborant, sine causa laborant:

47. Fructus enim illorum alienigenæ metent, et substantiam illorum rapient,

et domos evertent, et filios eorum captivabunt: quia in captivitate et fame ceperant adire suos.

48. Et qui negotiantur in rapina, quoniam diu exorant civitates et domos suas, et possessiones et personas suas;

49. Tanto magis adterebor eos super peccata sua, dicit Dominus.

50. Quomodo retinetur fornicaria mulier idoneam et bonam valde.

51. Sic zelabitur iustitia iniquitatem cum exornat se, et accusat eam in facie, cum venerit qui defendat corquentem contra peccatam super terram.

52. Propterea nolite similari ei, nec operibus ejus.

53. Quoniam adhuc posillum et telletur iniquitas a terra, et iustitia regnabit in vos.

54. Non dicat peccator se non peccasse: quoniam carbonis ignis comburit super caput ejus qui dicit: Non peccavi coram Domino Deo et gloria ipsius.

55. Ecce Dominus cognoscet omnia opera hominum, et adjuventes illorum, et cogitationes illorum, et corda illorum.

56. Dixit enim: Fuit terra, et facta est: nihil coelum, et factum est.

57. Et in verbo illius stellas fundavit, et novit numerum stellarum:

58. Qui scrutatur abyssum, et thesauros illarum: qui mensus est mare, et conceptum ejus.

59. Qui conclusit mare in medio aquarum, et suspendit terram super aquas verbo suo.

60. Qui extendit coelum quasi cameram, super aquas fundavit eam.

61. Qui posuit in deserto fontes aquarum, et super verticem montium lacus ad emittendum flumina ab eminenti petra, ut potaret terram.

62. Qui fixavit hominem, et posuit cursum in mediis corporis, et misit et spiritum vitam et intellectum.

63. Et spiramen Dei omnipotentia qui fecit omnia, et scrutavit omnia abscondita in absconditis terrarum.

64. Ille novi advenit ionem vestram, et que cogitatis in cordibus vestris peccantes: et volentes occultare peccata vestra.

65. Propter quod Dominus scrutandam scrutavit omnia opera vestra, et tradidit vos sones.

66. Et vos confisus eritis cum procerint peccata vestra coram hominibus, et iniquitates erant, que accusatores stabant in die illo.

67. Quid facietis? aut quomodo abscondetis peccata vestra coram Deo et angelis ejus?

68. Ecce iudex Deus, timete eum. Desinitis a peccatis vestris, et obviacimini iniquitatibus vestris iam agere eam in sempiterno, et Deus educt vos, et liberabit de omni tribulatione.

69. Ecce enim incenditur ardor super vos turba copiosa, et rapient quosdam ex vobis, et cibabunt idolis coentes.

70. Et qui consenserint eis, erunt illis in derisum et in improprium, et in concupiscentiam.

71. Erunt enim locus, et in vicinis civitates excurtio multa super timentes Dominum.

72. Erunt quasi inani semini parcentes, ad diripiendum et devastandum adhuc timentes Dominum:

73. Quis devastabunt et diripient substantias, et de domibus suis eos ejicient.

74. Tunc parebit probatio electorum morum, et aurum quod probatur ab igne.

75. Audite, dilecti mei, dicit Dominus: Ecce adsunt dies tribulationis, et de his liberabo vos.

76. Ne timetis: nec hesitetis, quoniam Deus dux vester est.

77. Et qui servat mandata et precepta mea, dicit Dominus Deus, ne propterderant vos peccata vestra, ne supercederent se iniquitates vestre.

78. Vn qui constringitur a peccatis suis, et obligatur ab iniquitatibus suis, quemadmodum ager constringitur a silva et spinis legitur semina ejus per quum non transit homo, et excluditur, et mittitur ad devorationem ignis.

FIN DES LIVRES APOCRYPHES.

ANL

MA DE NUEVO LEÓN

DE BIBLIOTECAS

23. A fame enim plurimi qui inhabitant terram interierunt, et gladius prederit ceteros qui supervenerunt a fame.

24. Et mortui sicut stragulae projecti sunt, et non erit qui consolatur eos. Derelinquetur enim terra deserta, et civitates ejus desolentur.

25. Non derelinquetur qui colat terram, et qui seminat eam.

26. Ligna dabunt fructus, et quis vindemiantibus illa?

27. Uva matura fiet, et quis calcabit illam? erit enim locus magna desertio.

28. Capiet enim homo hominem videre, vel vocem ejus audire.

29. Inlanguentur enim de civitate decem et duo de agro, qui absconderint se in densis nemoribus, et scissuris petrarum.

30. Quemadmodum derelinquantur in oliveto et singulis arboribus tres aut quatuor olive.

31. Aut sicut in vinea vindemiata racemi relinquentur ab his qui diligenter viscam scrutantur.

32. Sic relinquentur in diebus illis tres aut quatuor ab scrutantibus domos eorum in triumpho.

33. Et relinquetur terra deserta, et agri ejus inveterabunt, et vis ejus et omnes semina ejus germinabunt spinas, et quasi non transierit homines per eam.

34. Lugebunt virgines non habentes sponsores, lugebunt mulieres non habentes viros, lugebunt filie earum non habentes adu尔torum.

35. Sponsi eorum in bello conemuntur, et viri eorum in fame exterantur.

36. Audite vero ista, et cognoscite ea, servi Domini.

37. Ecce verbum Domini accepit filius: se his credens de quibus dixit Dominus.

38. Ecce appropinquant mala, et non tardant.

39. Quemadmodum progressus cum patit in nono mense filium suum, appropinquante hora partus ejus, ante horas duas vel tres, dolores circumveniunt ventrem ejus, et procedunt infans de ventre, non tardabant uno puncto.

40. Sic non morabuntur mala ad vendendum super terram, et sæculum gemet, et dolores circumtenebunt illud.

41. Audite verbum, plebs mea: parate vos in pugnam, et in malis sic esote, quasi advenit dies.

42. Qui vendit, quasi qui fugiat: et qui emit, quasi qui perditur.

43. Qui meretur, quasi qui fructum non capit: et qui edificat, quasi non habitaturus.

44. Qui seminat, quasi qui non metet: sic et qui viscam potat, quasi non vindemianturus.

45. Qui nubunt, sic quasi filios non facturi: et qui non nubunt, sic quasi vidui.

46. Propter quod qui laborant, sine causa laborant:

47. Fructus enim illorum alienigenæ metent, et substantiam illorum rapient,

et domos evertent, et filios eorum captivabunt: quia in captivitate et fame ceperunt adire suos.

48. Et qui negotiantur in rapina, quoniam diu exorant civitates et domos suas, et possessiones et personas suas;

49. Tanto magis atterebitur eos super peccata sua, dicit Dominus.

50. Quomodo retinetur fornicaria mulier idoneam et bonam valde.

51. Sic zelabitur justitia iniquitatem cum exornat se, et accusat eam in facie, cum venerit qui defendat corquentem contra peccatum super terram.

52. Propterea nolite similari ei, nec operibus ejus.

53. Quoniam adhuc posillum et telletur iniquitas a terra, et justitia regnabit in vos.

54. Non dicat peccator se non peccasse: quoniam carbonis ignis comburit super caput ejus qui dicit: Non peccavi coram Domino Deo et gloria ipsius.

55. Ecce Dominus cognoscet omnia opera hominum, et adjuventes illorum, et cogitationes illorum, et corda illorum.

56. Dixit enim: Fuit terra, et facta est: nihil coelum, et factum est.

57. Et in verbo illius stellas fundavit, et novit numerum stellarum:

58. Qui scrutatur abyssum, et thesauros illarum: qui mensus est mare, et conceptum ejus.

59. Qui conclusit mare in medio aquarum, et suspendit terram super aquas verbo suo.

60. Qui extendit coelum quasi cameram, super aquas fundavit eam.

61. Qui posuit in deserto fontes aquarum, et super verticem montium lacus ad emittendum flumina ab eminenti petra, ut potaret terram.

62. Qui fixavit hominem, et posuit cursum in medio corporis, et misit et spiritum vitam et intellectum.

63. Et spiramen Dei omnipotentia qui fecit omnia, et scrutavit omnia abscondita in absconditis terrarum.

64. Hic novi advenit ionem vestram, et que cogitatis in cordibus vestris peccantes: et volentes occultare peccata vestra.

65. Propter quod Dominus scrutando scrutavit omnia opera vestra, et tradidit vos sones.

66. Et vos confisus eritis cum procerint peccata vestra coram hominibus, et iniquitates erant, que accusatores stabant in die illo.

67. Quid facietis? aut quomodo abscondetis peccata vestra coram Deo et angelis ejus?

68. Ecce iudex Deus, timete eum. Desinitis a peccatis vestris, et oblitiscimini iniquitates vestras iam agere eam in sempiterno, et Deus educet vos, et liberabit de omni tribulatione.

69. Ecce enim incenditur ardor super vos turba copiosa, et rapient quosdam ex vobis, et cibabunt idolis cœcos:

70. Et qui consenserint eis, erunt illis in derisum et in improprium, et in concupiscentiam.

71. Erunt enim locus, et in vicinis civitates excurratio multa super timescentes Dominum.

72. Erunt quasi inani semini parcentes, ad diripiendum et devastandum adhuc timescentes Dominum:

73. Quis devastabunt et diripient substantias, et de domibus suis eos ejicient.

74. Tunc parebit probatio electorum morum, et aurum quod probatur ab igne.

75. Audite, dilecti mei, dicit Dominus: Ecce adsum dies tribulationis, et de his liberabo vos.

76. Ne timeatis: nec hesitetis, quoniam Deus dux vester est.

77. Et qui servat mandata et precepta mea, dicit Dominus Deus, ne propendant vos peccata vestra, ne supererunt se iniquitates vestre.

78. Vn qui constringitur a peccatis suis, et obligatur ab iniquitatibus suis, quemadmodum ager constringitur a silva et spina legitur semina ejus per quum non transit homo, et exciditur, et mittitur ad devastationem ignis.

FIN DES LIVRES APOCRYPHES.

UNIVERSIDAD
 ANL
 MA DE NUEVO LEÓN
 DE BIBLIOTECAS

TABLE

DES NOMS HÉBREUX, CHALDÉENS, SYRIAQUES ET GRECS

HÉBREUX DANS LA BIBLE, AVEC LEUR SIGNIFICATION.

A

AALON, montagnes (?)
 AARON, passages.
 AAVA, père.
 AAVANACHA, serviteur de roi.
 AAVANACHA, esclave de Nago ou Nabo.
 AAVAN, serviteur de Nago.
 AAVON, serviteur.
 ABA, nom de ville qui s'écrit par *aleph*, et signifie dent.
 ABA, nom d'homme qui s'écrit par *he*, et signifie fils.
 ABABA, père et bonifié.
 ABASSALOU, père de la paix.
 ABA, le Seigneur est mon père.
 ABATHAL, père excellent.
 ABIBAH, mon père est joyeux.
 ABIBERKET, mon frère est roi.
 ABISADAN, mon père est noble.
 ABISAN, l'ignorance du père.
 ABISER, père de lumière.
 ABISA, fille suivante (tout grec).
 ABISAN, père d'Israël.
 ABISANAN, père d'Israël de la multitude.
 ABISALOU, la paix du père.
 ABOCAN, stérilité (?).
 ABREH, le frère du père.
 ABREH, ardeur ou tristesse.
 ABREH ou ABRA, trouble.
 ABRA, possesseur.
 ABREHILON, frère du roi.
 ABITHOU, mon frère est bon.
 ABAN, territoire ou royaume.
 ABON, Seigneur.
 ABONAI, le Souverain Maître. L'interprète latin l'a quelquefois mis au lieu de nom ineffable *YHWH*, qui les Hébreux, par respect, ne prononcent pas.
 ABOANAS, Dieu est mon maître.
 ABARES, sautelelle.
 AGAD, feu (?).
 AGAN, fuite.
 AGOR, joyeux.
 AGON, qui loue.
 AHALON, chène.
 ALEXANDRE, en hébreu *Av*, ou *No-Ashmon*, désigné Thèbes, non Alexandrie qui n'existait pas encore.
 ALLEZAN, Dieu le Seigneur.
 AMATEL, peuple qui lèche ou plutôt sous inconnu.

AMAN, mère ou crainte.
 AMAN, qui trouble.
 AMANA, vérité ou foi.
 AMANAN, roi de Juda dont le nom s'écrit par *aleph*, et signifie le Seigneur est fort.
 AMANAN, fils de Zachari, dont le nom s'écrit par *aleph*, et signifie le Seigneur (au) porte.
 AMELLOS, le roi.
 AMEN, ainsi soit-il, ou cela est vrai.
 AMANAN, j'oublie de bonne volonté.
 AMON, peuple.
 AMON, idole ou véritable.
 AMON, fidèle ou véritable.
 AMONNENI, amers ou trahelles.
 AMOS, père d'Israël, dont le nom s'écrit par *aleph*, et signifie fort.
 AMOS, l'un des petits prophètes, dont le nom s'écrit par *aleph*, et signifie charge ou fardeau.
 AMI, par *aleph*, qui parle ou qui est sage.
 AMI, par *sin*, gorge ou domination : nom de l'un des rois d'Israël.
 AMANUS, grâce du Seigneur.
 AMANOU, lieu bas.
 AMON, homme fort.
 ANI, grâce.
 ANO, louange (?).
 ANON, envoyé.
 ANON, envoyé.
 ANANAS, mélange ou mélange. Dans le Psaume 71, l'hébreu porte *Saba*, qui signifie changement ou retour.
 ARAM, dévotion.
 ARAN, montagnes ou conception.
 ARARAT, malédiction de crainte (?).
 ARAN, justice.
 ARSOPAN, colline de Mars.
 ARSINA, arche ou canique.
 ANGOS, motte de terre.
 ANKEN, en hébreu *Ararat*, malédiction de crainte (?).
 ANOS, qui donne la joie.
 ANSAPAN, qui gesticule (?). Dans le livre de Judith, il peut signifier le puissant Arbaces.
 ANTANASIS, le grand roi ou guerrier.
 AN, qui croît.
 ANI, qui assemble.
 ANI, beatitude.
 ANI, prisonnier.
 ASSERAN, roi ou guerrier.

ASSER, heureux, ou qui tend des pièges.
 ASTAROT, heureuse (déesse).
 ATALIE, le temps est au Seigneur.
 ATRENE, consacrée à Minerva (Athéna).
 ATZALE, qui augmente ou nourrit.
 AVA, inouïté.
 AVA, orifice.
 AVALIAS, secours du Seigneur.
 AVON, qui donne du secours.
 AVOT, en hébreu *Avod*, lieu fortifié (?).

BOMTH, herbe d'un goût aigre.
 BODA, }
 BOKSA, } fortresse.

C

CAAN, étourdissement.
 CAES, sainteté.
 CAIS, possession.
 CAIRAN, possesseur (?).
 CALON, aloyeur.
 CALA, zèle ou jalouxie.
 CAVRANSAIM, village de Nahom.
 CARMATHISM, la ville de la forêt.
 CARMATH-SERMA, la ville des livres.
 CARREH, pain, lieu de bois.
 CASAS, porteur ou fristesse.
 CÉDA, sainteté.
 CÉSON, triste ou noir.
 CÉPHAS, pierre.
 CÉTHA, encens.
 CALANAS, joyeux.
 CHASIM, en hébreu *Chasim*, sans inconnu.
 CHAM, chaleur.
 CHASAN, bas, abaisse.
 CHASIM, le même que Carmel.
 CHASAR, proche (de Dieu ?).
 CHOROR, japse ou escaraboue.
 CHIRIENS, troglodytes.
 CHIR, objet.
 CHUS, Éthiopien ou noirceur.
 CIN, possession.
 CINTI, lamentation; qui le nom hébreu de livre des Lamentations de Jérémie.

B

BAH, maître.
 BAAIM, maîtres ou dominateurs.
 BAAGA, en écriture (?).
 BABI, dans la confusion.
 BALA, nom de femme qui s'écrit par *he*, et signifie vieille.
 BALA, nom de ville qui s'écrit par *aleph*, et signifie albatros.
 BALAAM, rielleux du peuple.
 BALAC, destructeur.
 BALTASAN, Bel protège le roi. Baltassar, protégé au vie.
 BAVALS, le Seigneur édifié.
 BARAS, clair.
 BARACIAS, bénédiction du Seigneur.
 BAR-JONA, fils de la colombe.
 BARKASAS, fils de consolation.
 BARBARAN, fils de conversation.
 BARTHELEMI, fils de Tholmai (triche ?).
 BARTHELEMI, fils de Tholmai (profane).
 BARUCH, béni.
 BAT, mesure des choses liquides.
 BATEPE, homme de Dieu (?).
 BILHIZION, l'idole de turpitude.
 BILIZION, Dieu des mouches.
 BEIRA, pain.
 BEIRNOM, la bête (l'hippopotame).
 BELA, qui engloût.
 BELA, sans joug, impie.
 BENESON, fils de celui qui dort (?).
 BENJAMIN, fils de la droite.
 BÉNON, fils de la douleur.
 BEHA, pain.
 BÉNETI, un commencement. C'est le premier mot de la Genèse.
 BÉREANAN, puits du Sermon ou de l'abondance.

BE, dix ou paille (?).
 BÉPHAN, qui change (?).
 BÉPHAN, Syrie creuse.
 COBLETU, Écclésiaste; c'est en hébreu le nom du second livre de Salomon.
 CORAN, / don ou offrande.
 CORONA, / don ou offrande.
 CORE, écrit par un *aleph*, signifie lisant ou appelant.
 CORE, écrit par un *aleph*, signifie chauve; c'est le nom du levite séditeux.
 COUS, menteur.
 CYRE, belle.
 CYRUS, le soleil (?).

D

DAGON, poisson.
 DAIKA, folie, infirme.
 DAKAS, le suc du sang (?).
 DAN, jugement.
 DANET, le jugement de Dieu.
 DANUS, qui rugit (?).
 DAVAN, loi.
 DAVY, bien aimé.
 DEBON ou DESSONS, abeille.
 DECAPOLE, les dix villes.
 DEMAR, colonisateur. Dans Habbacuc il répond au mot hébreu *resap*, qui signifie des charbons enflammés.
 DEMAR-SAMAS, les journaux ou paroles des jours; c'est le nom des livres des Paralipomènes dans l'hébreu.

BÉREANAN, maison de passage.
 BÉREANAN, maison d'obéissance ou d'édification.
 BÉTHAVEN, maison de vanité ou d'iniquité.
 BETH DAGOR, maison de Dagon, ou du poisson.
 BETHEL, maison de Dieu.
 BETHEN, division ou retranchement.
 BETHLEEM, maison du pain.
 BETHPAGAN, maison des figues non mûres.
 BETHURON, maison de Phogor ou du lieu de turpitude (?).
 BETHSARREN, maison du serment.
 BETHSARON, maison du poisson.
 BETHSARON, maison du soleil.
 BETHUL, vierge.
 BEZE, foudre.
 BOANANOS, fils du tonnerre.
 BONT, vivacité (?).

DIBYNE, jumeau.
DÉA, joyeux.
DITHALASSIC, les deux mers.
DÔA, inquiet.
DON, génération.
DENA, habitation.

E

ÉBAL, monceau de choses vieilles.
ECCLESIASTE, celui qui parle dans une assemblée.
EIEA, délices.
EIOU, roux et terrestre.
EILON, veau.
EIA, chêne.
EIGAMA, Dieu jaloux.
EICKARAS, grâce de Dieu.
EISANAN, Dieu est mon secours.
EILACI, qui craint le conseil.
EILIS, Dieu est fort.
EILWELCEN, Dieu est mon roi.
EILWAZET, le serment de Dieu.
EISSEI, Dieu est mon aïeul.
EELI-SILOHANNEN, ce sont ici les paroles; ce sont les premiers mots hébreux du Deutéronome.
EILKATRAS, donnet de Dieu.
EILKAWANT, Dieu avec nous.
EILWALIN, qui craint le conseil (?)
EILAC, collier, péant.
EILKESOU, dédicace.
EIOU, filbe mortel.
EILWAIN, multiplication.
EILWAZA, fertilité.
EILWON, poussière.
EILÉ, veau.
EIOBAN, secours.
EILWEN, astre (?)
EILW, oiseau immonde.
EILWAM, force parfaite.
EILWOPIN, en hébreu *Chau*, noirceur.
EILWENI, couronné.
EILWAM, prêtre.
EILW, vie.
EILWACHAS, le Seigneur est ma force.
EILWENI, Dieu est ma force.
EILWENI, Dieu est mon secours.

G

GABA, colline.
GAMNIN, le héros de Dieu.
GAIN, prospérité.
GADGAD, parfait bonheur.
GALAD, monceau du témoignage.
GALAS, ou Gaigaga, roue ou révolution.
GAB, cercle.
GABER, rapprochement.
GADOWELACOUR, chambre du trésor.
GÉAL, limite.
GÉNON, qui détruit.
GÉNONN, vallée de Hinin.
GÉNONN, vallée de Hinin.
GÉNOU, révolution de la recherche.
GÉNSAM, étranger là.
GÉNON, étranger qui charge.
GIMON, poitrine ou sortie.

GOE, bul (?)
GOLGOTTA, calvaire, lieu où sont déposés les têtes des morts.
GOLZAR, transmigration.
GONO, mesure creusée des Hébreux.
GONONNA, peuple rebelle.
GUSCA, en hébreu *Jessaim*, qui signifie trompeurs.

H

HARAGON, embrasement (?)
HAKAWAS, grâce du Seigneur.
HARAM, adabthème.
HAWORVAL, bourg de Jair ou bourg d'illumination.
HÉAL, monceau d'antiquité.
HÉRA, écrit par un *héra*, signifie partiel.
HÉRA, écrit par un *sin*, signifie passage; c'est le nom du patriarche de qui descendit Abraham.
HÉROU, qui passe, ou fils d'Héler.
HÉROU, société.
HÉL, exaltation.
HÉLOPOLIS, ville du Soleil, nommée en hébreu *On*, qui signifie douleur.
HÉNO, dédicace.
HÉNONN, destruction.
HÉNONN, Dieu de réjouissance.
HÉNOVAL, ville sacrée.
HÉLOVALWAS, capitaine puissant du roi Nabuchodonosor.
HOU, montagne.
HÉNOU, désert.
HOKMA, destruction.
HOU, liberté.
HOU, conseil.
HÉROU, chant nuptial.

I

ICHAROU, ôe est le gloire.
IHEREN, terre d'Édon ou de celui qui est roux ou terrestre.
IEN, en hébreu *Opkar*, or.
IACAC, ris.
IASI, par *aleph*, mon mari.
IASI, par *sed*, qui est. On trouve écrit en ces deux manières le nom du père de David, autrement appelé *Jesse*.
IASIN, le Seigneur sauve.
ISSORON, homme de confusion.
ISARROT, homme de karoth.
ISMEI, Dieu à exaucé.
ISRAËL, qui prévaut contre Dieu.
ISSACHAR, il y a récompense.
ITRAMAN, le des palmes.

J

JANEL, qui tombe.
JARES, écrit par un *sade*, tristesse.
JARES, écrit par un *sin*, sécheresse; c'est le nom d'une fille de Galaad.
JABOU, nom d'un torrent.
JACOU, supplanteur.

LABAN, blanc.
LITHONOUS, pavé de pierre.
LOR, enveloppe.

M

MAACHA, qui est usé.
MABAS, outre du Seigneur.
MACCHA, incensé.
MADAN, jugement.
MAGDELINE, de Magdala (tout).
MADES, sages ou philosophes.
MALACHIE, le Seigneur est ici.
MALACHIR, c'est le nom des deux derniers livres des Rois; dans l'achree il signifie roi.
MALAZIE, qui loue Dieu.
MALCHUS, roi.
MANOZA, argent, richesses.
MANER, ne de formation.
MANANIM, consolateur.
MANASE, qui est oublié.
MANI, pepus.
MARA, amer.
MABAS, brisement amer (?)
MARIN, en hébreu, Marim, douce.
MARTIN, qui provoque.
MASSA, charge.
MACHA, qui appelle.
MADREAN, demandant la mort.
MATRICAL, mort et inondation (?).
MATRAS, don du Seigneur.
MATTHEU, qui est donné.
MELCHIS, le Seigneur régne.
MELCHONOR, roi de justice.
MELCHENIA, roi sauveur.
MESOVAMIE, le milieu des deux fleuves.
MOCHA, pavé.
MICHA, qui est semblable à Dieu.
MICHE, qui est semblable au Seigneur (?).
MICHA, qui a tout (?).
MURWONETS, ignominie de la bouche (?).
MIARE, qui tire de Dieu son origine.
MIELLE, proverbes; c'est le titre hébreu d'un des cinq livres Sapientiaux.
MOFAL, jugement.
MIS, mine, monnaie.
MOAB, qui vient du père.
MOAS, amant.
MOZA, écrit par un *sade*, zéve; nom de l'un des fils de Caleb, de la tribu de Juda.
MOZA, écrit par un *sin*, charge, nom de l'un des fils de Sarai, de la tribu de Benjamin.
MOSOGAN, pacifique.
MOIS, tiré de l'eau.

N

NAMAN, agréable.
NABAL, insensé.
NABO, prophète.
NASCIR, prophète.
NASCIBRONSON, Nabo, privilégié la couronne.
NACROB, desséché.
NADAN, volontaire.
NABASSON, serpent.

JAHU, qui monte, ou un petit daim.
JAHU, Dieu xii.
JAHO, illumination.
JAHU, droite.
JAHUMI, qui se dilate.
JAKO, descendant ou dominant.
JASOU, qui guérit.
JAVAS, oppresseur.
JEAN, qui est rempli de grâce.
JEUS, tout aux pieds.
JECHONAS, préparation du Seigneur.
JEIN, celui qui est.
JEUS, écrit par un *sade*, qui donne conseil.
JEIN, écrit par un *sin*, qui est rougé de la teigne; c'est le nom d'un des fils d'Ésau.
JEIN, droite.
JERIT, qui ouvre.
JEHABEL, Dieu est miséricordieux.
JESHER, le Seigneur exalte.
JESICO, la lune ou le mois.
JEVORAL, qui attaque l'idole.
JEHONAN, qui s'élève contre le peuple.
JEHUALER, vision de la paix ou vision parlée.
JESS, qui est.
JESOU, qui est vide.
JESU, sauveur.
JESOU, qui appelle.
JEONAN, qui écoute le Seigneur.
JEMAR, race de Dieu.
JOAB, paternité.
JACHAS, le Seigneur possède.
JACHOU, le Seigneur ôse.
JACH, écrit par *aleph*, le Seigneur est un feu; c'est le nom de l'un des rois de Juda et de l'un des rois d'Israël.
JACH, écrit par *ois*, qui est rougé de la teigne.
JOTRAL, le Seigneur est partiel.
JOB, adversaire.
JOËL, qui veut Dieu.
JOMAN, qui est rempli de grâce.
JOMAN, qui agit de bonne volonté.
JOUA, colonne.
JONATHAN, don du Seigneur.
JONAN, élève.
JONAFAN, le Seigneur est juge.
JONOU, accroissement.
JONOU, Ps. 86; accroissement du Seigneur.
JONAN, le Seigneur agit avec force.
JONÉ, le Seigneur sauve.
JONOU, fleur du jugement.
JONÉ, témoin.
JON, litige.
JULU, couvert des premiers poils.

L

LAMAN, blanc, candide.
LAMCHA, pauvre, humble.
LAPDOR, éclairs.
LALAS, secours de Dieu.
LICH, mâchoire.
LÉU, loi.
LÉU, qui est associé.
LÉVIATHAN, le (le crocodile).
LIA, qui est laborieux, fatigué.

NABEM, consolateur.
 NAB, beau.
 NATHAN, donné.
 NATANAËL, donné de Dieu.
 NATHANAS, séparés.
 NAZARETH, en le dérivant de nazar, par un rais, peut signifier séparé, consacré.
 NAZARETH, en le dérivant de nazar, par un *hébreu*, peut signifier gardée, consacrée.

NEAPOLIS, nouvelle ville.
 NEMEMIA, le Seigneur console.
 NEMOF, rebelle.
 NEUTRAL, non combat.
 NISIVE, habitation.
 NOL, repos ou soulagement.
 NOMB, belle.

OBADIAS, serviteur du Seigneur.
 OBI, serviteur.
 OCEANON, serviteur de l'homme.
 OCHOAS, près du Seigneur.
 ODOLEA, l'ornement du peuple (?).
 OS, pain cuit sous le cendre (?).
 OULA, élévation ou holocauste.
 OULAI, douleur.
 OULAI, douleur, iniquité.
 OUSME, ville.
 OULA, tente.
 OPHNI, point ou poignée (?).
 OPHI, tortueux.
 OPHI, secours.
 OTHNELL, travail de Dieu.
 OSA, force.
 OULAI, le Seigneur est force.
 OTHI, Dieu est force.

P

PALESTINE, émigration.
 PAFOR, passeur.
 PARACLET, consolateur, avocat.
 PANAMVIE, préparation.
 PENTATEUQUE, les cinq livres.
 PENTECOSTE, le cinquantième (suppléer jour).
 PARACI, qui couvre.
 PACHIAS, le Seigneur a ouvert les yeux.
 PALONI, division.
 PACHINE, la face de Dieu.
 PACHION, le soleil.
 PACHAN, écrit par *sade* signifie division; c'est le nom de l'un des fils de Juda.
 PACHAN, écrit par *sia*, signifie cavalier.
 PACHISSON, divisés.
 PACHI, passage.
 PACHIA, colline.
 PHINISS, regard de confiance.
 PHOSON, ouverture.
 PHUL, fils.
 PHUT, méprisable.
 PHORATIGE, qui concerne les brebis.
 PHORIVATE, accessoir, qui s'approche.
 PYDIAIS, en hébreu *Gammadim*, hommes de conduite.

R

RADNA, grande ou nombreuse.
 RACHA, brebis.
 RAGIEL, pasteur de Dieu.
 RAHAS, écrit par *As*, signifie superbe, orgueilleuse; c'est un des noms de l'Égypte.
 RAHAS, écrit par *Asa*, qui est au large ou étendue; c'est le nom de cette femme qui recut les espions de Josué.
 RAM, éleve.
 RAMBESS, ville ainsi appelée du nom du roi d'Égypte Ramesses.
 RAMPAL, médecine de Dieu.
 RACHADAI, ceaux qui inspirent la frayeur.
 RENECCA, engraisse ou piège.
 RIBOLA, / grande consommation.
 RIBON, chariot ou char.
 RIBU, ils ont fait le mal.
 RIBMON, grenade.
 RIBSRA, pavé.
 RIBONAI, étendus du peuple.
 RIBES, voyez le fils (?).
 RIBAI, église.
 RIBU, mine.

S

SARAI, qui pense.
 SAVAL, écrit par *samech*, signifie circuit; nom des Sabéens.
 SAVAL, écrit par *sia*, captivité ou retour; nom des Arabes. On trouve ces deux noms dans le Ps. 74. *Hébreu* 72. vers. 10; et le second est répété au vers. 15.
 SABAOTH, armées.
 SABATHI, circuit.
 SABAOT, / repos.
 SABOTISSI, recitateur de Sadoe.
 SADOE, juifs.
 SADI, mission.
 SADA, pain.
 SALMASARAI, Salmon, protégé.
 SALMON, homme pacifique.
 SALOMITH, femme pacifique.
 SALOMON, homme pacifique.
 SALMASARAI, ombre de crainte.
 SALABRI, garde.
 SAMSON, soleil.
 SAMUEL, Dieu entend; le nom de ce prophète est attribué aux deux premiers livres des Rois dans l'hébreu.
 SAMUEL, hébreu (?).
 SABAOT, qui juge.
 SABA, écrit par *As*, princesse; c'est le nom de l'épouse d'Abraham.
 SABA, écrit par *Asa*, princesse d'Israhel; c'est le nom d'une fille d'Asér.
 SARAI, ma princesse.
 SARIBATHI, petite portion.
 SARON, / plaine.
 SARON, entraînement.
 SATAN, adversaire.
 SAUL, demandé.
 SCAPOSSA, érection des tentes; c'est le nom de la fête des Tabernacles.

SCHOLETA, épi.
 SACHIAS, le Seigneur est juste.
 SACHON, petite.
 SACHON, extirpation.
 SIFA, écrit par *samech*, repos; c'est le mot qui se trouve si souvent répété dans l'hébreu des Psalms.
 SIFA, écrit par *sia*, qui disson; c'est le nom d'un des fils de Juda.
 SALEAI, pacifique.
 SAI, nom, ou qui est post.
 SAELI, écrit par *sia*, qui obéit; c'est le nom de celui qui outrage David.
 SAGI, écrit sans *sia*, mon nom.
 SAGELMAN (din sulus), quo Sin multiple les frères.
 SAOS, son, bruit.
 SAGAVATAI, livres ou sermons.
 SAGAVAI, écrit par *sade* ciseau; c'est le nom de l'épouse de Moïse.
 SAGVIA, écrit par *sia*, beauté; c'est le nom de l'une des sages-femmes d'Égypte.

SAGI, fruit de l'enfantement.
 SAGI, qui déclinent.
 SAMA, armée ou milice.
 SACHOLETA, épi.
 SACHIA, fresse.
 SACHON, épave.
 SIMON, troublé.
 SICHOS, pacifique.
 SICHON, / qui écoute ou qui obéit.
 SICHON, / qui s'écarte ou qui bouisson; c'est le nom de la huitième station des Israélites dans le désert.
 SICH, écrit par *sade*, bouclier; c'est le nom de la trente-troisième station des Israélites.
 SICH, écrit par *sade*, échecresse; c'est le nom de la montagne sainte, où était Jérusalem.
 SICH, écrit par *sia*, bruit; c'est le nom d'un des séjours de mont Hermon.

SI, *MASSIA*, Cantique des cantiques; c'est en hébreu le nom du troisième livre de Salomon.
 SISMA, armée (?).
 SICHON, secret et silence.
 SICHON, *PARIM*.
 SICHON, juge; c'est en hébreu le nom du livre des Juges.
 SOPHON, le Seigneur défend, nom du neuvième des douze petits prophètes.
 SOND, vierge chaste.
 SOLAIMI, pacifique.
 SOLAMITH, qui dort.
 SOLANON, fils.

T

TACHO, qui a des ailes.
 TACHON, qui loue.
 TACHAN, palme.
 TACHAI, qui répand de l'odeur (?).
 TACHAN, qui brise (?).
 TACH, signe cruciforme.
 TACHAI, espérance.
 TACHALAI, louanges; c'est le nom que l'on donne au livre des Psalms dans l'hébreu.
 TACHATHI, figures (?).
 TACHA, jarabe.
 THOMAS, jumeau.
 TACHI, aveugle.
 THOMAS, qui honore Dieu.
 TACH, homocable.
 THOM, le Seigneur est bon.
 THOMI, timbal.
 TACHALAI, possession du monde.
 TACH, en hébreu *Sor*, rocher, forte, ou affliction, angoise.

U

UH, feu.
 UHAI, le Seigneur est lumière.

V

VACHA, et il appela; c'est le commencement du Lévitique dans l'hébreu.
 VACHARON, et il parla; c'est le commencement du livre des Nombres.
 VACHAI, belle.
 VACHAI-SCHOTI, et voici les noms; c'est le commencement de l'Exode, chez les Hébreux.

Z

ZARAI, / dat ou doté.
 ZARAI, /
 ZACHON, demeure.
 ZACHANON, le Seigneur se souvient.
 ZACHAI, pur.
 ZACHAI, qui chante.
 ZACHAI, Orient.
 ZACHON, doté.
 ZACHAI, victime.
 ZACHON, jaloux.
 ZACHAI, distillation de la bouche.
 ZACHONAI, étranger de Babylone, ce qui signifie du pays de la confusion (?).

INDEX TESTIMONIORUM

A CHRISTO ET APOSTOLIS

IN NOVO TESTAMENTO CITATORUM EX VETERI.

Quae huc in se inserta sunt, ut p[er] locutores saltem quorundam intelligentiam, quae ab ipso Christo vero interprete et spiritus eius per apostolos sit tradita, consequuntur, perspicacius in quem usum ea apostoli et evangelistae aduserint.

GENESIS.

1. 27. Masculum et feminam fecit eos, Matth., 19, 4. Marc., 10, 6.
2. 2. Requirivit Deus die septima ab omnibus operibus suis, Hebr., 4, 4.
3. 7. Factus est primus homo Adam in similitudine viventis, I. Cor., 15, 45.
2. 29. Dimittet homo patrem et matrem, et adheret uxori, Matth., 19, 5. Marc., 10, 7. I. Cor., 6, 16. Ephes., 5, 31.
3. 27. Erunt duo in carne una, Matth., 19, 6. Marc., 10, 8. I. Cor., 6, 16. Ephes., 5, 31.
12. 4. Eri de terra tua et de cognatione tua, Act., 7, 3.
12. 3. Quia benedixit in te omnes gentes, Gal., 3, 8.
15. 5. Sic erit semen tuum, Rom., 4, 18.
15. 6. Creditur Abraham Deo, et reputatum est illi ad iustitiam, Rom., 4, 3. Gal., 3, 6. Iacob, 2, 23.
15. 15. Erit semen tuum occisus in terra aliena, Act., 7, 6.
17. 4. Pater multarum gentium, Rom., 4, 17.
18. 10. Secundum hoc tempus veniam, et erit Sarr' filius, Rom., 9, 9.
21. 10. Eripe ancillam hanc, et filium eius, Gal., 3, 20.
21. 12. In Isaac vocabitur tibi semen, Rom., 9, 7.
22. 17. Nisi benedixero benedictionem te, et multiplicans multiplicabo te, Hebr., 6, 14.
22. 18. Et in semine tuo benedixit omniae gentes terrae, Act., 3, 25.
25. 23. Quis maior servit minori, Rom., 9, 13.

EXODUS.

2. 6. Ego sum Deus Abraham, etc., Matth., 23, 32. Marc., 12, 26. Luc., 20, 37.
- 9-16. In hoc tempore excitavi te, ut ostendam in te virtutem meam, Rom., 9, 17.
12. 16. Os non committis ex eo, Joan., 19, 36.
13. 2. Omne masculinum adspersens vulvum, Luc., 2, 23.
16. 18. Qui malum, non abundavit, etc., II. Cor., 8, 15.
20. 13. Non occides, Matth., 5, 21. Luc., 18, 20.
20. 14. Non moechaberis, Matth., 5, 27.
20. 14. Non adulterabis; non occides; non furtum facies; non loqueris contra proximum tuum falsum testimonium; non concupisces, Rom., 13, 9.
20. 17. Non concupisces, Rom., 7, 7.
20. 17. Honora patrem tuum et matrem tuam, Matth., 15, 4. Marc., 7, 10. Ephes., 6, 2.
21. 17. Qui maledixerit patri, vel matri, morte moriatur, Matth., 15, 4. Marc., 7, 10.
21. 24. Oculum pro oculo, et dentem pro dente, Matth., 5, 38.
22. 28. Principem populi tui non maledices, Act., 23, 5.
23. 8. Ille sanguis testamenti, quod mandavi ad vos Deus, Hebr., 9, 20.
25. 10. Vide, curia factio secundum exemplar, quod tibi ostensum est, etc., Hebr., 8, 5. Act., 7, 44.

32. 4. Fac vobis deos qui procedant nos, Act., 7, 40.
33. 19. Misereror cuius miseror, etc., Rom., 9, 15.
34. 33. Non sicut Moyses ponebat velamen super faciem, II. Cor., 3, 13.

LEVITICUS. T. YACUI

11. 44. Sancti eritis, quoniam ego sanctus sum, I. Petr., 1, 16.
18. 3. Qui fecerit homo, vivet in ea, Rom., 19, 8. Galat., 3, 12.
19. 12. Non perjurabis, Matth., 5, 33.
19. 18. Diliges proximum tuum sicut teipsum, Matth., 22, 39. Marc., 12, 31. Rom., 13, 9. I. Cor., 13, 14. Iac., 3.
19. 19. Diliges proximum tuum, Matth., 5, 43.
20. 9. Qui maledixerit patri, vel matri, etc., Matth., 15, 4.
25. 28. Oculum pro oculo, Matth., 5, 38.
26. 12. Quoniam inhabitabo in illis, et ambulabo, etc., II. Cor., 6, 16.

NUMERI.

9. 12. Os non committis ad eo, Joan., 19, 36.

DEUTERONOMIUS.

4. 24. Etiam Deus noster ignis consumens est, Hebr., 12, 29.
5. 16. Honora patrem et matrem, Matth., 15, 4. Marc., 7, 19. Ephes., 6, 2.
5. 17. Non occides, Matth., 5, 21. Luc., 18, 20.
5. 18. Non moechaberis, Matth., 5, 27. Luc., 18, 20.
5. 19. Non furtum facies, Luc., 18, 20. Rom., 13, 9.
5. 20. Non falsum testimonium dices, Luc., 18, 20. Rom., 13, 9.
5. 21. Non concupisces, Rom., 7, 7. et 13, 9.
6. 4. Audi, Israel: Dominus Deus tuus, Deus tuus est, Marc., 12, 29.
6. 5. Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde, etc., Matth., 22, 37. Marc., 12, 30. Luc., 10, 27.
8. 13. Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies, Matth., 4, 10. Luc., 4, 8.
10. 20. Non tentabis Dominum Deum tuum, Matth., 4, 7. Luc., 4, 12.
3. 3. Non in solo pane vivit homo, Matth., 4, 4. Luc., 4, 4.
10. 17. Deus personam hominis non accipit, Gal., 2, 6.
18. 15. Prophetam suscitabit vobis Dominus Deus, Act., 3, 22. et 7, 37.
19. 15. In ore discorum vel trium testium stabit omne verbum, Matth., 18, 16. Joan., 8, 9. II. Cor., 13, 1.
19. 21. Oculum pro oculo, et dentem pro dente, Matth., 5, 38.
21. 23. Maledictus omnis qui pendet in igne, Gal., 3, 13.
25. 4. Non alligabis os hori trituranti, I. Cor., 9, 9. I. Tim., 5, 18.
25. 5. Si quis mortuus fuerit pro habens filium, Matth., 22, 24. Marc., 12, 49. Luc., 20, 38.
27. 26. Maledictus omnis qui non permanserit in omnibus, etc., Galat., 3, 10.
30. 12. Quis ascendat in caelum? Rom., 10, 6.
30. 14. Prope est verbum in ore tuo, et in corde tuo, Rom., 10, 8.
32. 21. Ego ad simulationem vos adducam in non guttem, etc., Rom., 10, 19.
32. 35. Mihi vindicta: ego retribuam, Rom., 12, 19.

IOSEF.

4. 5. Non te deseram, neque derelinquam, Hebr., 13, 5.

II. REGUM.

5. 14. Ego ero illi in patrem, et ipse erit mihi in filium, Hebr., 1, 5.

III. REGUM.

19. 44. Domine, prophetas tuos occiderunt, etc., Rom., 11, 3.
19. 18. Reliqui mihi septem millia virorum, Rom., 11, 3.

JOB.

5. 13. Comprehdendam sapientes in astutia eorum, I. Cor., 3, 19.

LIBER PSALMORUM.

2. 1. Quare frumentum gentes, Act., 4, 25.
 2. 7. Filius meus es tu, ego hodie genui te, Act., 13, 33. Hebr., 1, 5, et 3, 5.
 2. 9. Reges tui in virga ferrea, Apoc., 2, 27, et 19, 15.
 4. 5. Irascimini, et nolitis peccare, Eph., 4, 26.
 5. 11. Sepulcrum patens est guttur eorum, Rom., 3, 13.
 6. 2. Dissolve a me, qui operamini iniquitatem, Matth., 7, 23, et 25, 41. Luc., 13, 27.
 8. 3. Ex ore infantium et lactentium, etc., Matth., 21, 16.
 8. 3. Quid est homo quod timor ex ejus? Hebr., 2, 6.
 8. 8. Omnia... subjecti sub pedibus, ejus I. Cor., 15, 26.
 9. 7. Quorum os maledictionis et amaritudinis plenus est, Rom., 3, 14.
 13. 3. Non est iustus quisquam, non est intelligens, Rom., 3, 10.
 13. 3. Velosus pedes eorum ad effundendum sanguinem, Rom., 3, 15.
 13. 8. Providet Dominum in conspectu, etc., Act., 2, 23.
 19. 10. Non debis Sanctum tuum videre corruptionem, Act., 2, 31, et 13, 35.
 17. 3. Ego ero salens in eum, Hebr., 2, 13.
 17. 59. Propterea confessor tibi in gentibus Dominus, Rom., 15, 9.
 18. 5. Et quidem in cunctis terrarum extitit sonus eorum, Rom., 10, 18.
 21. 2. Eri, et, lamam sabaothani, Matth., 27, 46. Marc., 15, 34.
 21. 19. Partii sunt vestimenta mea sibi, Matth., 27, 46. Joan., 19, 24.
 21. 33. Nuntiabo nomen tuum fratribus meis, Hebr., 2, 12.
 33. 31. Dominus est terra et plenusdus ejus, I. Cor., 19, 26.
 34. 19. Odio habuerunt me gratis, Joan., 15, 25.
 34. 6. In manus tuae commendo spiritum meum, Luc., 23, 46.
 34. 1. Beati quorum remissa sunt iniquitates, Rom., 4, 7.
 33. 13. Qui enim vult vitam diligere, et diem videre bonos, I. Petr., 3, 10.
 39. 7. Hostiam et oblationem noluit, Hebr., 10, 3.
 44. 10. Qui manducal moxum panem, Joan., 13, 48.
 48. 22. Froprie te mortificatur tota die, Rom., 8, 36.
 44. 7. Thronus tuus, Deus, in seculum seculi, Hebr., 1, 8.
 50. 6. Ut iustificeris in sermonibus tuis, Rom., 3, 4.
 53. 23. Omnes sollicitudines vestras projicite in eum, quoniam ipsi cura est de vobis, I. Petr., 5, 7.
 61. 13. Improprie solum propria mercedem accipiet, I. Cor., 3, 8.
 67. 19. Ascendens in altum, captivum duxit captivitatem, Ephes., 4, 8.
 68. 10. Zelus domus tue comedit me, Joan., 2, 17.
 68. 10. Improperia impropertium tibi ceciderunt super me, Rom., 15, 3.
 68. 22. In altu me potaverunt me aereo, Joan., 49, 28.
 68. 23. Fiat mens eorum in temptatio, Rom., 11, 9.
 68. 28. Fiat commotio eorum deserta, Act., 1, 20.
 77. 2. Aperiam in parabolis os meum, Matth., 13, 35.
 77. 24. Panem de orlo dedit eis, Joan., 6, 31.
 81. 6. Ego dixi: Dihi esis, Joan., 10, 34.
 88. 21. Inveni David virum secundum cor meum, Act., 13, 22.
 90. 41. Angelus eius mandavit de se, Matth., 4, 6. Luc., 1, 10.
 94. 11. Dominus novit cogitationes sapientum, cogitant vana suo, I. Cor., 3, 20.
 94. 8. Hodie si vocem ejus audieritis, Hebr., 3, 7.
 94. 11. Sicut juravi in ira mea, Hebr., 1, 2.
 96. 7. Et advenit cum omnis angelus Dei, Hebr., 1, 8.
 101. 26. Tu in principio, Domine, terram fundasti, Hebr., 1, 10.
 103. 4. Qui fecit angelos suos spiritus, Hebr., 1, 7.
 108. 8. Et episcopatum ejus accipiat alter, Act., 1, 20.
 109. 1. Dixit Dominus Domino meo, Matth., 22, 44. Luc., 20, 42. Act., 2, 34.
 109. 1. Sede a dextris meis, Hebr., 1, 13.
 109. 1. Quosdamque ponam inimicos tuos scabellum, etc., Hebr., 1, 13. I. Cor., 15, 25.
 109. 4. Tu es Sacerdos in aeternum, Hebr., 5, 6, et 7, 17.
 109. 4. Juravi Dominus et non panibit eum, Hebr., 7, 47.
 111. 9. Contestatur, II. Cor., 9, 9.
 113. 16. Credidi, propter quod locutus sum, II. Cor., 4, 13.
 113. 11. Omnis autem homo mendax, Rom., 3, 4.
 116. 1. Laudate Dominum, omnes gentes, Rom., 15, 11.

117. 6. Dominus mihi adjutor: non timebo quid faciat mihi homo, Hebr., 13, 6.
 117. 22. Laudate quem reprobaaverunt edificantes, Matth., 21, 42. Marc., 12, 16.
 Act., 4, 11. I. Petr., 2, 7.
 117. 28. Benedictus qui venit, etc., Matth., 21, 9.
 131. 11. De fructu lumbi ejus sedere super sedem ejus, Act., 2, 30.
 139. 4. Venenum aspidum sub labiis eorum, Rom., 3, 13.

PROVERBIA.

3. 7. Nolite esse prudentes apud homines, Rom., 12, 15.
 3. 11. Filii mei, nolite negligere disciplinam Domini, etc., Hebr., 12, 5.
 3. 12. Quem diligit Dominus, castigat, etc., Hebr., 12, 6. Apoc., 3, 19.
 10. 12. Charitas operum multitudinem peccatorum, I. Petr., 1, 8.
 17. 13. Videte ne quis malum pro malo aliquid reddat, I. Thess., 5, 13. I. Petr., 3, 9.
 26. 30. Qui modis omnibus se parit vult matri, Matth., 15, 4, Marc., 7, 10.
 28. 21. Si eaverit inimicus tuus, cilia illius, Rom., 12, 20.
 30. 14. Canis reversus ad sumum vomitum, II. Petr., 2, 22.

ISAIAS.

1. 9. Nisi Dominus Sabaoth reliquisset nobis semen, Rom., 9, 29.
 5. 1. Homo plantavi vineam, Matth., 21, 33. Marc., 12, 1. Luc., 20, 9.
 6. 3. Sanctus, sanctus, sanctus Dominus Deus omnipotens, Apoc., 4, 8.
 6. 9. Audisti audientis, et non intelligis, Matth., 13, 14. Marc., 4, 13. Luc., 8, 10. Joan., 13, 49. Act., 28, 26. Rom., 11, 8.
 7. 14. Ecce virgo in utero habebit, Matth., 1, 23.
 13. Ecce ego, et pueri mei, quos dedigi mihi Deus, Marc., 2, 13.
 9. 4. Terra Zabulon, et terra Nechulim, Matth., 2, 13.
 10. 22. Si fuerit numerus filiorum Israel, tanquam arena maris, Rom., 9, 27.
 11. 4. Revelabitur ille iniquus quem domus Jesus interficit spiritu oris sui, II. Thess., 2, 8.
 11. 40. Erit radix Jesse, Act., 13, 22. Rom., 15, 12.
 31. 9. Cecidit, cecidit Babilon in laqueo, Apoc., 14, 8.
 22. 13. Manducans et bibans, cras enim morietur, I. Cor., 15, 32.
 22. 23. Haec dicit Sanctus et Verus, qui habet clavem David, Apoc., 3, 7.
 22. 8. Absterget Dominus unguem hieronymi ab oculis, etc., Apoc., 7, 17, et 21, 4.
 28. 16. Quotiam in altis frugis et labris altis loquar populo huic, I. Cor., 14, 34.
 28. 11. Ecce pono in Sion lapidem offensivum, Act., 4, 11. Rom., 9, 33. I. Petr., 2, 7.
 29. 19. Populus hic labia me honorat, Matth., 15, 8. Marc., 7, 6.
 29. 14. Perdam sapientiam sapientum, et prudentiam, etc., I. Cor., 1, 19.
 33. 18. Ubi sapiens? ubi scriba? ubi conquisitor hujus saeculi? I. Cor., 1, 20.
 33. 9. Vox clamantis in deserto, Matth., 3, 3. Marc., 1, 4. Luc., 3, 3. Joan., 1, 23.
 40. 6. Unus caro et os, Joan., 4, 19. I. Petr., 1, 24.
 40. 13. Quis enim cognovit senem Domini, qui matrem suam? I. Cor., 2, 16.
 40. 13. Quis enim cognovit senem Domini, aut quis consiliaris ejus fuit? Rom., 11, 31.
 44. 1. Ego sum primus et novissimus, Apoc., 1, 8. 17, et 22, 13.
 44. 6. Ecce ego et venio, et stans cum nubibus, Apoc., 1, 7.
 52. 1. Ecce puer meus quem elegi, Matth., 12, 18.
 44. 19. Ecce nova facio omnia, II. Cor., 5, 17. Apoc., 21, 5.
 45. 9. Nunquid dixi figmentum ei, qui, sic, etc., Rom., 9, 20.
 45. 34. Vro ego, dixi Dominus, quoniam nihil indestur omni genu, Rom., 11, 11.
 45. 9. Posui te in lapem Gentium, Act., 13, 47.
 49. 8. Tempore accepto exaudivi te, etc., II. Cor., 6, 2.
 49. 10. Non erunt neque silent amplius, Apoc., 7, 16.
 50. 6. Tunc exuperant in faciem ejus, Matth., 26, 67.
 52. 5. Nomen Dei per vos blasphematur, Rom., 2, 24.
 52. 7. Quam specialis pedes evangelizantium pedem, Rom., 10, 15.
 52. 11. Propter quod erite de medio eorum, et separamini, etc., II. Cor., 6, 17.
 52. 15. Quibus non est annuntiatum de eo, videtur, Rom., 15, 21.
 53. 1. Dominus, quis creditit auditi nos? Joan., 12, 38. Rom., 10, 16.
 53. 1. Ipse inframetas nostras accepit, Matth., 3, 17.
 53. 7. Qui peccata nostra ipse portavit corpore, I. Petr., 2, 24.
 53. 7. Tanquam oris ad occisionem, Act., 8, 32.
 53. 9. Qui peccatum non fecit, nec inventus est dolus, I. Petr., 2, 22. I. Joan., 3, 3.
 53. 12. Et cum iniquis reputatus est, Marc., 15, 28. Luc., 22, 47.
 54. 4. Lastera, aliteris qui non parit, Gal., 3, 25.
 54. 13. Et erant omnes docibiles Dei, Joan., 6, 45.

55. 4. Et qui sedit, veniat: et qui vult, accipiat aquam vite gratis, Apoc., 22, 17.
 55. 3. Dabo vobis sancta David fidelia, Act., 13, 31.
 56. 7. Dominus meus dominus orationis vocabitur, Matth., 21, 13. Marc., 11, 17. Luc., 19, 48.
 59. 7. Contritio et infelicitas in visceribus, Rom., 3, 16.
 59. 17. Galeam salutis assume, Ephes., 6, 17. 1. Thess., 5, 8.
 59. 20. Veniet ex Sion qui eripiat et avertat impietatem a Jacob, Rom., 11, 26.
 60. 11. Et porta eius non claudetur per diem, Apoc., 21, 25.
 60. 19. Et civitas non eget sole neque luna, Apoc., 21, 23.
 60. 29. Non ultra non erit, Apoc., 22, 5.
 61. 1. Spiritus Domini super me, Luc., 4, 18.
 62. 11. Dicitur filiae Sion: Ecce rex tuus venit, Matth., 21, 5.
 63. 4. Quod oculis non vidit, nec auris audivit, etc., I. Cor., 2, 9.
 63. 4. Quod oculis non vidit, nec auris audivit, etc., Rom., 10, 20.
 63. 1. Inventus sum a non quaesitis me, Rom., 10, 20.
 63. 2. Tota die aperuit manus meas ad populum non credentem, Rom., 10, 21.
 65. 17. Novos vero oculos, et novam terram, II. Petr., 3, 13. Apoc., 21, 1.
 66. 1. Caelum nulli sedes est, Act., 7, 49.
 66. 24. Ubi veritas eorum non moritur, Marc., 9, 43.

JEREMIAS.

7. 11. Vos autem fecistis illam spelaeam litrosum, Matth., 21, 13. Marc., 11, 17. Luc., 19, 46.
 9. 24. Qui gloriatur, in Domino gloriatur, I. Cor., 1, 31. II. Cor., 10, 17.
 10. 7. Quis non timebit te, Domine? Apoc., 15, 8.
 17. 10. Ego sum scrutans renes et corda, Apoc., 2, 23.
 34. 15. Vox in Rama audita est, Matth., 2, 18.
 34. 9. Rex vobis in patrum, et vos eritis mihi in filios, II. Cor., 6, 18.
 31. 31. Ecce dies venient, dicit Dominus, et consummabo super domum Israel et super domum Juda, Testamentum Novum, Hebr., 8, 8.
 31. 33. Hoc autem testamentum quod testabor ad illos, etc., dando leges meas in cordibus eorum, Hebr., 10, 16.
 31. 8. Cecidit, cecidit Babilon magna, Apoc., 18, 2.

EZECHIEL.

3. 1. Accipe librum, et devora illum, Apoc., 10, 9, 10.
 20. 11. Qui legerit homo, vivet in eis, Rom., 10, 5.
 32. 7. Sol observabitur, et luna non dabit lumen suum, Matth., 24, 29.
 36. 20. Nomen Dei per vos blasphematur inter gentes, Rom., 2, 24.

DANIEL.

9. 27. Cum veneritis abominationem desolationis, qua dicta est a Daniele propheta, Matth., 24, 15. Marc., 13, 14. Luc., 21, 20.

OSEE.

1. 10. Et erit: In loco ubi dicitur est eis: Non plebs mea vos, etc., Rom., 9, 23.
 2. 24. Vocabo non plebem meam, Rom., 9, 25. I. Petr., 2, 10.
 6. 6. Misericordiam vobis, et non sacrificium, Matth., 9, 13, et 12, 7.
 10. 3. Tunc incipient dicere montibus: Cadite super nos: et collibus: Operite nos, Luc., 23, 30.
 11. 1. Ex Aegypto vocavi filium meum, Matth., 2, 15.
 13. 14. Absorta est mors in victoria, I. Cor., 15, 54.

JOEL.

2. 28. Erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de spiritu meo, Act., 2, 17.
 2. 33. Omnis enim, quicumque invocaverit nomen Domini, salvus erit, Rom., 10, 13.

AMOS.

5. 25. Nunquid victimas et hostias obtulistis mihi? Act., 7, 42.
 6. 1. Van vobis divitibus, Luc., 6, 24.
 9. 11. Ploet haec revertat, et reddificabo tabernaculum David, Act., 15, 16.

JONAS.

2. 1. Sicut fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, Matth., 12, 40. Luc., 11, 29.
 3. 5. Penitentiam egerunt in praedicatione Jonas, Matth., 12, 41. Luc., 11, 32.

MICHAEL.

5. 2. Et tu Bethsabee terra Juda, Matth., 2, 6.
 7. 6. Veni separare hominem adversus patrem suum, et filiam adversus matrem suam, Matth., 10, 35. Luc., 12, 53.

NATHAN.

1. 15. Quam speciosi pedes evangelizationum pacem, Rom., 10, 15.

HABACUC.

1. 5. Videte contemptores, et admiramini, et disperdimini: quia opus operor ego in diebus vestris, Act., 13, 41.
 2. 4. Justus autem ex fide vivit, Rom., 1, 17. Gal., 3, 11.

AGGÆUS.

2. 7. Adhuc semel: et ego movebo non solum terram, sed et caelum, Hebr., 12, 26.

ZACHARIAS.

8. 16. Loquimur veritatem aequalibus cum proximo suo, Ephes., 4, 25.
 9. 9. Ecce rex tuus venit, Matth., 21, 5. Rom., 12, 15.
 11. 12. Et acceperunt triginta argenteos, Matth., 26, 9.
 12. 10. Videbunt in quem transierunt, Joann., 19, 37.
 13. 7. Percutiam pastorem, Matth., 26, 31. Marc., 14, 27.

MALACHIAS.

1. 2. Jacob dilexi, Esau autem odio habui, Rom., 9, 13.
 1. 1. Ecce ego mitto angelum meum, Matth., 11, 10. Marc., 1, 2. Luc., 7, 27. Joann., 1, 23.
 4. 5. Ipse est Elias, qui venturus erat, Matth., 11, 14.
 4. 5. Quid ergo scribae dicunt, quod Elias, spiritus primam venire, Matth., 17, 10. Marc., 9, 14.
 1. 6. Ut converterat corda patrum in filios, Luc., 1, 17.

dominica XV post Pentecosten, *Luc.*,
c. 7, 11-16.
Gal., c. 9-25.
Gal., c. 2, 1-10.
— XVI post Pentecosten, *Luc.*, c. 14,
1-11.
Ephes., c. 3, 13-24.
— XVII post Pentecosten, *Matth.*, c. 22,
35-43.
Ephes., c. 4, 1-16.
Feria IV Quat. Temp. sept., *Marc.*, c.
9, 16-28.
Feria VI Quat. Temp., *Luc.*, c. 7, 36-50.
Sabbato Quinque Temporum, *Luc.*, c. 9,
6-17.
Hebr., c. 9, 2-12.
dominica XVIII post Pentecosten, *Matth.*,
c. 9, 1-8.
— XIX post Pentecosten, *Matth.*, c. 22,
1-14.
Ephes., c. 4, 23-28.
— XX post Pentecosten, *Joan.*, c. 4,
46-53.
Ephes., c. 5, 15-21.
— XXI post Pentecosten, *Matth.*, c. 18,
23-35.
Ephes., c. 6, 19-17.
— XXII post Pentecosten, *Matth.*, c. 22,
15-21.
Philipp., c. 1, 6-11.
— XXIII post Pentecosten, *Matth.*, c. 9,
18-26.
Philipp., c. 3, 17-24.
Philipp., c. 4, 17.
— XXIV et ult. post Pentec., *Matth.*, c.
24, 15-35.
Coloss., c. 1, 9-14.

PROPRIUM SANCTORUM.
29 nov., vigilia S. Andree, Ap., *Joan.*,
c. 1, 34-41.
30 nov., in festo S. Andree, Ap., *Matth.*,
c. 4, 18-22.
Rom., c. 10, 16-18.
6 dec., in festo S. Niccolai, Episc., *Matth.*,
c. 23, 14-16.
Hebr., c. 13, 9-23.
8 dec., in Conceptione B. V. Marię,
Matth., c. 1, 1-16.
21 dec., in festo S. Thomę, Ap., *Joan.*,
c. 20, 24-29.
Ephes., c. 11, 19-21.
Ephes., c. 2, 13-22.
13 jan., cathedra S. Petri Romę, *Matth.*,
c. 16, 13-40.
I. Petr., c. 1, 1-7.
Act., c. 10, 13-19.
25 jan., Converso S. Pauli, Ap., *Matth.*,
c. 19, 27-29.
Act., c. 9, 4-32.
2 febr., Particatio B. Virg. Marię,
Luc., c. 2, 22-32.
5 febr., in festo sanctę Agathę, Virg. et
Mart., *Matth.*, c. 19, 3-12.
I. Cor., c. 1, 26-31.
25 vel 26 febr., in festo S. Matthię, Ap.,
Matth., c. 11, 35-30.
— *Matth.*, c. 9, 27-29.
Act., c. 1, 15-20.



28 aug., in festo S. Augustini, Episcopi
et Doctoris, *Matth.*, c. 5, 13-19.
II. Tim., c. 4, 1-3.
Rom., c. 13, 12-14.
29 aug., in Decollat. S. Joannis Bapt.,
Marc., c. 6, 17-29.
8 sept., in Nativitate B. Virg. Marię,
Matth., c. 1, 1-10.
14 sept., in Exaltat. S. Crucis, *Joan.*, c.
11, 31-36.
Philipp., c. 2, 5-11.
Coloss., c. 2, 9-15.
20 sept., in vigilia S. Matthię, Ap.,
Luc., c. 5, 27-32.
Ephes., c. 5, 14-16.
21 sept., in festo S. Matthię, Ap., *Matth.*,
c. 9, 9-13.
Apoc., c. 4, 1-10.
29 sept., in festo S. Michaelis, Arc.,
Matth., c. 18, 1-10.
Apoc., c. 1, 1-5.
Apoc., c. 12, 7-12.
1 oct., in festo S. Francisci, Conf.,
Matth., c. 11, 23-30.
Luc., c. 10, 16-20.
Gal., c. 6, 14-18.
9 oct., in festo S. Dionysii et episcopi socio-
rum, Mart., *Luc.*, c. 12, 1-8.
— *Marc.*, c. 16, 28-29.
Act., c. 17, 22-34.
Thess., c. 2, 3-14.
18 oct., in festo S. Lucae, Evang., *Luc.*,
c. 10, 1-9.
— *Luc.*, c. 1, 1-5.
II. Cor., c. 5, 16-31.
27 oct., in vig., SS. Simonis et Judę,
Joan., c. 15, 1-7.
II. Cor., c. 4, 9-16.
28 oct., in SS. Simonis et Judę,
Joan., c. 15, 17-25.
Joan., c. 14, 19-24.
Ephes., c. 1, 7-13.
Jul., 17-23.
31 oct., in vigilia omnium Sanct., *Luc.*,
c. 6, 17-26.
Apoc., c. 5, 6-12.
Apoc., c. 5, 6-14.
1 nov., in festo omnium Sanct., *Matth.*,
c. 5, 1-12.
Apoc., c. 7, 2-12.
2 nov., in commun. omn. Defunct.,
Joan., c. 6, 23-28.
I. Cor., c. 15, 51-57.
3 nov., in festo S. Marcelli, Ep., *Lut.*,
Luc., c. 12, 35-40.
Hebr., c. 12, 7-17.
4 nov., in festo S. Carol. Borromini,
Matth., c. 25, 14-23.
Joan., c. 10, 3-15.
11 nov., in festo S. Martini, Ep., *Luc.*,
c. 11, 33-36.
Philipp., c. 1, 20-24.
21 nov., in Presentat. B. V. Marię,
Luc., c. 11, 27-28.
23 nov., in festo sanctę Catharinę, Virg.
et Mart., *Matth.*, c. 23, 1-13.

COMMUNE SANCTORUM.
In vigilia Apostoli, *Joan.*, c. 15, 6-16.

Pro Sancto Martyre et Pontifice, *Luc.*,
c. 11, 29-33.
— *Marc.*, c. 16, 24-27.
II. Cor., c. 1, 13-17.
Jac., c. 1, 12-18.
Pro Sancto Martyre non Pontifice,
Matth., c. 10, 25-32.
— *Matth.*, c. 10, 34-33.
— *Joan.*, c. 12, 34-29.
II. Tim., c. 2, 8-13.
Jac., c. 1, 2-12.
II. Petr., c. 4, 13-19.
Pro Sancto Martyre, temp. paschali, *Joan.*,
c. 15, 5-7.
Pro pluribus Mart., temp. pasch., *Joan.*,
c. 15, 5-14.
— *Joan.*, c. 16, 20-22.
II. Petr., c. 1, 3-7.
Apoc., c. 19, 1-9.
Pro pluribus Sanctis Martyribus, extra
temp. pasch., *Matth.*, c. 24, 3-13.
— *Matth.*, c. 5, 1-12.
— *Matth.*, c. 11, 25-30.
— *Luc.*, c. 10, 16-20.
— *Luc.*, c. 11, 47-51.
— *Luc.*, c. 12, 1-6.
Rom., c. 5, 1-5.
Rom., c. 8, 18-23.
II. Cor., c. 6, 14-10.
— *Luc.*, c. 10, 32-38.
Hebr., c. 11, 33-39.
Apoc., c. 7, 13-17.
Pro Sancto Confess. et Pont., *Matth.*, c.
24, 4-11.
— *Matth.*, c. 25, 14-23.
— *Marc.*, c. 13, 33-37.
— *Luc.*, c. 11, 33-37.
Hebr., c. 5, 1-4.
Hebr., c. 7, 23-27.
Hebr., c. 13, 7-17.
Pro Sancto Doctore, *Matth.*, c. 5, 13-
19.
II. Tim., c. 4, 1-8.
Pro Sancto Confess. non Pont., *Luc.*,
c. 12, 33-34.
— *Luc.*, c. 12, 35-10.
— *Luc.*, c. 19, 12-26.
I. Cor., c. 4, 9-14.
Philipp., c. 2, 1-12.
Pro Sancto Abbate, *Matth.*, c. 19, 27-
29.
Pro Sancta Virg. et Mart., *Matth.*, c. 14,
44-52.
Matth., c. 23, 1-13.
I. Cor., c. 7, 28-25.
II. Cor., c. 10, 17-23.
II. Cor., c. 11, 2.
Pro Sancta Virgine non Martyre, ut pro
Virgine et Martyre,
I. Cor., c. 7, 38-25.
Pro Sancta nec Virgine, nec Martyre,
Matth., c. 13, 44-52.
I. Tim., c. 5, 3-10.
In Dedicatione Ecclesię, *Luc.*, c. 10, 1-
10.
Apoc., c. 21, 5-5.
Pro Defuncto, *Joan.*, c. 6, 54-55.
— *Joan.*, c. 11, 24-27.
I. Thessal., c. 4, 13-18.
Apoc., c. 14, 13.

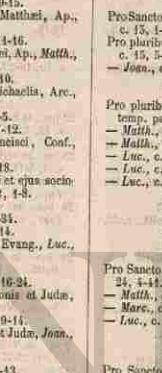


TABLE DES MATIÈRES

OU TOUT CE QU'IL Y A DE PLUS CONSIDÉRABLE DANS LA SAINTE BIBLE SE TROUVE RÉUNI SOUS CERTAINS TITRES.

Le premier nombre marqué le chapitre, et le second le verset; et lorsqu'il n'y en a qu'un, c'est qu'il est parti tout le chapitre entier ou sujet marqué.

+ Celles croix font entendre qu'on cite un nomme, chapitre.

- Celles barres entre deux nombres, qu'il faut lire depuis l'un jusqu'à l'autre.

Les chiffres romains désignent les différents livres de l'Écriture.

UNIVERSIDAD DE BURGOS

ALPHABETIUM
LIBRARIUM

AAARON, fils d'Aram, petit-neveu de Lévi, Exod., 6. 20; associé à Moïse son frère pour gouverner le peuple d'Israël; 4. 14. 7. 5. 7. 7. 6. 43. Mich. 6. 4. pote le peuple; est le prophète de Moïse; Moïse appelé son Dieu, La principale résidence dans Moïse; le ministère dans-Aaron, Exod., 4. 16. 30. 7. 7. 1. 2. fait au peuple un veau d'or, Ex. 31. 1 et suiv.; sacré grand-prêtre; et ses fils prêtres; et par quelles cérémonies, Ex. 29. 4. 29. 12. 13. Aaron et ses fils établis par la vocation de Dieu, Nomb., 3. 10. 7. 18. 3. Alliance éternelle de Dieu avec lui et avec ses fils, Éccl., 45. 19. Ornaments d'Aaron, de ses successeurs et des autres prêtres, faits suivant l'ordre de Dieu; Exod., 28. 4. et suiv. Rebelles à son autorité, Nomb., 16. 1. et suiv. Sa verge fleurit, 17. 8. offre divers sacrifices et bénil le peuple, Lévi., 9. 22. ne doit pas pléner la mort de ses fils; 10. 6. ne peut boire du vin; 10. 9. Par d'Aaron, des autres prêtres et des lévites dans les sacrifices; lévites donné dans les sacrifices; Nomb., 18. 4. exclus de la terre promise, à cause de son incréduité, 29. 12. 24. Moïse dit devant Aaron des ornements de grand-prêtre, ni en verra Elazar son-fils et son successeur, 29. 30. 29. Il meurt sur la montagne d'Or, âge de 123 ans, 29. 30. 33. 7. 38. 58. 39. Son drapeau, Eccl., 46. 7. et suiv.

AARON, montagne d'où Moïse voit la terre promise, 15. 10. Nomb., 27. 12. 14. Deut., 32. 49. 32.

AAARAZIA parle à Sédécias en faveur de Jérémie; le tiré de la basse-fosse, Jer., 38. 3-4. en récompense est délivré des mains des Chaldéens; 39. 16-18.

AARAZIA, autrement nommé Aarais, présenté au roi Nabuchodonosor, Dan., 1. 7. 19. refuse d'adorer sa statue, jeté dans la fournaise, 3. 12. et suiv.

AARAS, intendunt de la maison d'Achal, eût été dans une caravane et mourut cent prophète; se rencontre avec Elie, III Rois, 18. 3-16.

AARON, un des douze petits prophètes Jean 6.

AAAR, tue par son frère Cain, Gen., 4. 8; sans orgueil au ciel, Hebr., 12. 24.

AAR, fils de Samuel; son iniquité est cause que le peuple demande un roi, I Rois, 8. 14.

AAR, fils de Jacob; premier roi de Samarie, meurt en position des crimes de son père, III Rois, 17.

AAR, André ou AAARAS, fils de Roboam, roi de Juda, III Rois, 14. 31. 7. 15. 1.

AAAR, 7. ses guerres avec Roboam, 2. roi de Samarie. II Par., 13. Son fils Aza lui succède, III Rois, 15. 8.

AARON, fils d'Adémiché, souverain pontife, déposé à la cruauté de Sargol, I Rois, 22. 39. se réfugia vers David à Getha, 23. 6. appuie le parti d'Adémias contre Salomon, III Rois, 1. 7. est dépouillé de la souveraineté sacrée, 2. 27. Aza l'excommunié la prédiction faite au IIe des rois; 2. 30. 32.

AARON, de la tribu de Benjamin, l'un des plus braves de l'armée de David, commanda 24,000 hommes, I Par., 11. 38. 7. 27. 13.

AAAR, femme de l'impie Natat, appelée David; épouse en secondes nocces, I Rois, 25.

AAR, ennemi, roi de Gérara, fait enlever Sara; menacé de mort; la reine à Abraham avec beaucoup de présents, est marié par les prêtres de ce patriarcat, Gen., 20. fait alliance avec Abraham, 21. 22-24. Alliance entre Isaac et Abimelech, 26. 31.

AARON, fils de Gédéon, Jug., 8. 24. tue 69 de ses frères; tue d'un coup de pierre, Jug., 9. II Rois, 11. 21.

AARON, lévite, reçoit l'arche renvoyé par les Philistins, I Rois, 7. 4. David le retire de là, II Rois, 8.

AARON, à élève contre Moïse, la terre s'entr'ouvrant l'engloutit, lui et ses complices. Nomb., 16. 7. 26. 10. Deut., 41. 6. Ps. 105. 18. Eccl., 45. 22.

AARON, le Samarite, David épouse; mais ne le connaît pas, III Rois, 4. 4. Adonia la recherche en mariage, 2. 47 et suiv.

AAR et Nadab, fils d'Aaron, dévorés par le feu du ciel, Lévi., 10. 2. 7. 16. 1. Nomb., 3. 4. 7. 26. 61.

AAR; général des armées de Saül; fait couronner Iboeth. II Rois, 2. 35. rente dans l'ambulé de David, 3. 8-14. tue en trahison par Joab, 3. 27.

AARON de la désolation mise dans le temple, Dan., 11. 31. Matt., 24. 15.

AAARAS, fils de Thars, Sara, sa femme, stérile, Gen., 11. 30. sort de son pays, va en Égypte à cause de la famine; y fait passer Sara pour sa sœur, 12. qu'elle de ses gens avec ceux de Loth, 13. recout la promesse d'une nombreuse postérité, 13. 15. et suiv., 14. 5. 11. 16. 17. 18. 19. ne recout rien des hommes, 14. 23-23. épouse Agar, 16. 4. et suiv. appelle Abraham, 17. 5. son hospitalité; adore des anges sous la figure d'hommes; prie pour les habitants de Sodom, 18. Naissance d'Isaac, 21. 2. est près de l'immoler, 22. 9. admet les habitants du pays; achète un sépulcre pour ensevelir Sara, 25. emporte dans sa femme pour Isaac, 24. 4. sa mort, 26. 8. son drapeau, Eccl., 44. 20. proposé à limiter, Is., 51. 2. appelé père de plusieurs nations et de tous ceux qui croient, Gen., 17. 5. Matt., 23. 6. Luc., 19. 9. Jean, 3. 39. Rom., 4. 11-17. Matt., 8. 11. 12. 1. 2. et 16. Hebr., 14. 47. qui ont trois enfants, Jean, 8. 33. Rom., 9. 7. Gal., 3. 7.

AARON, fils de David, tue son frère Amnon, et se retire à Gessur, II Rois, 15. 30-39. est rapillé; ne peut voir le roi; fait brûler les corps de Joab; se soulève contre son père, 15. 1-14. abuse de ses concubines, 16. 22. cela avait été prédit, 12. 11. son armée défaits; lui perdit de trois darts; son tombeau; David le pleure, 18.

AARON dans le manger, Dieu défend à Adam de manger du fruit d'un certain arbre, Gen., 2. 7. 3. 4. 11. chair non sur son sang dévoué, 9. 4. Deut., 12. 16. On ne peut manger l'argent par cœur, Exod., 12. 8. le vin dépend, Jug., 13. 7. ne point manger un fœtus homogène, Exod., 21. 29. ni le reste des bétes, 22. 28. ni celle qui est morte d'elle-même, Lévi., 22. 8. et suiv. ni ce qui a été consacré le jour précédent, Exod., 29. 34. Lévi., 7. 18. 7. 19. 7. ni ce qui est immolé pour le péché, 6. 30. ni les bêtes qui s'ont par le pied féculé et ne romment point, 12. Ne pas manger im pur les choses consacrées, 22. 3. ni mors le lieu sacré, Nomb., 18. 10. Ce qui était défendu aux Nazaréens, Nomb., 6. Diverserment des animaux purs et des impurs; Deut., 14. 3-24. Tobie ne mange rien de souillé, Tob., 1. 43. ni Judith, 12. 5. ni Daniel, Dan., 1. 8. ni les Machabées, II Mac., 7. 1. 4.

AARON de vin dans les prêtres, Lévi., 10. 8. Sam., 14. 2. dans les Nazaréens, Nomb., 6. 3. dans les Hébreux, Jer., 33. 6.

AAR dans les habits, Is., 3. 18. Esch., 14. 16. Matt., 6. 18. 7. 11. 8. Marc,

12. 38. Luc., 26. 19. I. Pierre, 3. 3. Acaaze, ville des Philistins, refuse l'arche, I Rois, 5. 20. adore Béletzabub IV Rois, 1. 2.

AARON de personnes défenses; à quel point en Dieu, Lévi., 19. 8. Deut., 17. 17. 40. 17. I Rois, 16. 7. Prov., 18. 5. 7. 28. 21. is., 41. 3. Malachi, 2. 9. Matt., 22. 16. Galat., 2. 6. Ephes., 6. 9. Jacq., 2. 9. I. Pierre, 4. 17.

AAR, roi d'Israël, plus ample que ses prédécesseurs, III Rois, 19. 30. reproches que lui fait Elie, 18. 18. défait les Syriens par un secours particulier de Dieu, 23. 29. fait alliance avec le roi de Syrie; il en est repais, 29. 4. et suiv.; sa concension contre Nabuth, 24. fait emprisonner Michée, 22. 27. tue d'une flèche; son sang tèche des chiens, 22. 34-38. ses enfants tués, IV Rois, 17-11, tout lui avait été prédit, III Rois, 31. 21.

AAR, faux prophète. Quelques-uns le croient un des accusateurs de la chasté Suzanne, Jer., 29. 21. Dan., 13. 5.

AAR, province de la Grèce. Saint Paul y prêché; les Grecs s'y soulèvent contre lui, Act., 18. 12. Charité de ceux d'Achaïe envers les pauvres de Jérusalem, Rom., 15. 26. II Cor., 9. 2. 1. Apôtre, sur adresse la seconde aux Corinthiens, II Cor., 4. 11. il n'a rien pris d'eux pour son entretien, 11. 9.

AAR, lapidé pour avoir violé l'autorité d'Élisée; à Jéricho, Jos., 7.

AAR, roi de Juda, son impiété, IV Rois, 16. II Par., 35. attrapé par les rois d'Israël et de Syrie, les défit; il est défit ensuite, Is., 7. II Par., 28. 5. Ézechiel lui succède, v. 27.

AAR et vend, comment il le faut faire, Lévi., 19. 35. 7. 25. 14. Deut., 25. 18. Eccl., 42. 23. Prov., 11. 1. Jer., 32. 6. Exemple d'Abraham, Gen., 23. 9. 4. Esau vend son droit d'aînesse, 25. 34. Achab vend acheter la vigne de Naboth, III Rois, 17.

AAR, grand-prêtre, donne à David les pains de proposition, l'épée de Goliath, I Rois, 21. est tué, 22. 18.

AAR, chef des Ammonites, rend témoignage au Dieu d'Israël, Josué, 3. 7. 6. tombe par terre à la vue de la tête d'Holoferne, 13. 29. embrasse la religion des Juifs, 14. 6.

AAR, roi de Geth. Foyez David.

AARON, conseiller de David, prend le parti d'Absalom, II Rois, 15. 12. Conseil imple qu'il donne, 16. 21. Conseil de pourtraire David promptement, non suivi, II se pend, 17.

AAR ou encaque. Foyez Gradine.

AAR, sa création; Gen., 1. 26. 27. mais dans le jardin de délices, avec défense de manger d'un certain fruit, 2. 7 et soir; violé ce précepte, et est chassé du jardin, Gen., 3. 7. La sagesse le retire de son péché, Sap., 2. 2. sa mort, Gen., 3. 5. par lui la mort et le péché sont entrés dans le monde, Rom., 5. 12. I. Cor., 15. 22.

51. pendant la nuit, Deut., 16. 1. passe en travers de la mer; Egyptiens enseveli dans les eaux. Exod., 14. Hébreux le regrettaient et désiraient d'y retourner. 16. 11. 1. 16. 3. et 17. 2. Romb., 11. 3. 4. 14. 4. 7. 20. 5. Souvenir de cette dévotion souvent retracé. Exod., 29. 2. Lev., 22. 33. 7. 20. 13. Deut., 4. 37. 7. 7. 8. 7. 8. 14. 1. 16. 6. Jug., 2. 1. 1. 6. 8. 1. 10. 19. 13. IV. Rois, 17. 7. Osée, 13. 4. Mich., 6. 4. Prophète contre Égypte, 1a., 19. 3. 20. 3. Jer., 43. 11. 44. 7. 46. Eséch., 29. 4. 30. 7. 31. 32. vaincu par le roi de Babylone. IV. Rois, 24. 7. Jer., 46. 2. Le roi d'Égypte marche contre Juda. II. Par., 12. 2. Artabanus se rend maître de l'Égypte. I. Mac., 1. 17. **ERAZAR**, fils et successeur d'Aaron, Nomb., 20. 26. partagé la terre de Canaan avec Josue, Josue, 14. 4. va mourir. 24. 13. les sacerdotiques promus à son fils Phinéas, Nomb., 25. 12. **ERKAZAR**, l'un des Machabées, ou un éléphant, I. Mac., 6. 46. **ERIE**, prophète, couvert de poil, quitte sur les vases. IV. Rois, 4. 3. alliance de son père, III. Rois, 1. 1. mourut par un corbeau, v. le ressuscite un enfant mort, v. 22. tue les prophètes de Baal, 18. 46. fait dévorer Nabab, 45. 9. envoyé à Damas pour y exciter Hazaël, v. 45. employé à Achab, 21. 13. fait enlever par le lieu deux capitaines, IV. Rois, 1. 10. enlevé au ciel, 2. 11. présent à la transfiguration de Jésus, Matth., 17. 3. **ERZET**, sacré prophète, III. Rois, 19. 19. passe le Jourdain, IV. Rois, 2. 44. adoucit les eaux, v. 22. ressuscite un enfant mort, 4. 32. croit Nainim de la lépre, 5. 14. avoué les Syriens, 6. 48. prédit l'atonishment, 7. 1. se mort, 43. 14-20. Son corps mort en ressuscite un autre, v. 21. Son géorg, Eccl., 48. 13. **ESAU**, guéri par S. Pierre, Act., 9. 34. **ESAVERS**, leurs dévotion envers leurs parents, Gen., 9. 20. **ESCH**, 1. 1. Exod., 20. 12. et 21. 17. Lev., 19. 3. Deut., 21. 18. et 27. 16. Jug., 12. 19. IV. Rois, 2. 22. 4. 18. 5. III. Rois, 2. 12. IV. Rois, 2. 23. Eccl., 3. 2. 9. 4. 6. 15. 7. 22. 9. 11. 1. 22. 9. 20. 18. 7. 25. 40. 4. 32. 24. 18. 5. 5. Jek., 8. 4. Prov., 1. 8. 4. 4. 1. 4. 20. 1. 1. 4. 13. 1. 4. 15. 20. 7. 49. 26. 7. 20. 13. 2. 26. 24. 7. 36. 17. Jer., 35. 16. Matth., 10. 35. 7. Jér., 9. 15. Malch., 4. 1. Matth., 8. 12. Luc, 13. 28. Apoc., 4. 10. **ESKAU**, Ne le pas toujours mépriser. I. Rois, 15. 12. et 17. 43. II. Rois, 21. 21. III. Rois, 20. 42. IV. Rois, 4. 41. Ne se pas fier à un ennemi réconcilié, I. Mac., 12. 43. Exemple de Saül à l'égard de David, I. Rois, 23. 7. 23. et 20. 21. de Joab à l'égard d'Abner, II. Rois, 3. 26. Aimer ses ennemis, Matth., 5. 44. Luc, 23. 34. Act., 7. 59. **ESVÈ**, de Cain contre Abel, Gen., 4. 5. des Philistins contre Abraham, 26. 15. de Rachel contre Lia, 30. 1. des frères de Joseph, 37. des Egyptiens contre les Hébreux, Exod., 10. **ESTH**, fils d'Issac, vend son droit d'aînesse, Gen., 25. 31. suppléé par son frère Jacob, 31. Epouse la fille d'Ismael, 28. 9. 7. 30. 3. va à reconnaître de Jacob avec 400 hommes, 32. 6. l'embarque, 33. 4. Dieu défend à Israël d'attaquer les descendants d'Esau, Deut., 2. 4. Foyez Edom. **ETIMAS**, docteur de la loi, retourne de Babylone, I. Ecl., 7. 6. renvoie toutes les femmes étrangères, 16. 14. lit devant le peuple le livre de la loi, II. Esdr., 8. 3. appelle Jozabab, I. Par., 6. 15. **ÉTANNÉE** fondée sur la bonté et les promesses de Dieu, Gen., 28. 5. Jur., 7. 22. I. Rois, 17. 45. III. Rois, 28. 20. 15-30. et 25. 8. 7. 32. 7. Judith, 9. 16. 16. 9. 10. et 13. 6. et 21. 5. 7. 2. 3. 30. 3. 5. et 41. 7. 10. 1. 9. 9. 9. 9. 9. 413. 10. 7. 14. 6. 7. 145. 9. Prov., 9. 3. 5. 24. 14. 7. 28. 25. 7. 30. 6. Sag., 3. 4. 9. Eccl., 2. 6. 13. Is., 26. 4. 7. 38. 2. 7. 40. 21. Jer., 7. 4. et 17. 7. 38. 14. Lam., 2. 24. Osée, 42. 4. Mich., 7. 5. 1. Nah., 4. 7. I. Mac., 3. 22. Matth., 12. 21. Hen., 5. 5. 7. 8. 24. Col., 1. 27. I. Thém., 4. 3. **ÉPÉRIENCE** des impies confondue, IV. Rois, 18. 22. Job, 8. 13. et 4. 1. 9. 29. 7. 20. 3. Prov., 25. 19. Sag., 5. 15. Eccl., 5. 4. 6. Is., 28. 15. 18. et 30. 1. 13. et 36. 9. 45. 20. Jer., 2. 35. 7. 9. 21. Eséch., 32. 7. I. Mac., 1. 62. **ÉPIVANT**, Saint-Esprit promis, Eséch., 11. 19. 7. 38. 23. Joel, 2. 28. descend sur les apôtres, ses effets en eux, Act., 2. descend sur Cornélie, 10. 44. 1. précède au couplet, Act., 15. 28. envoient les Idéens, les éclairer, parle en synode, Act., 13. 14. Jean, 8. 46. et 14. 26. 7. 16. 2. I. Cor., 1. 22. Ep., 1. 13. 4. 7. 4. **EVRA**, épouse d'Assuérus, Esth., 2. se plain de la censure d'Artaban, 7. sauve les Juifs, 8. **EVRY**, l'un des sept disciples, est consacré, Act., 6. prie pour ceux qui le suivent, 7. **EVRYANUS**, sa prédication prêchée, Gen., 3. 15. 6. 55. 5. 7. 41. 1. Evgénie, peignée, Matth., 23. 19. Marc, 2. 10. I. Cor., 4. 15. et 15. 1. Gal., 1. 14. Evgénie cause de la confiance, de la crainte, de la consolation et de la terreur, Matth., 3. 7. et 11. 29. Jean, 3. 10. 7. 6. 39. 7. 10. 9. 7. 12. 46. Rom., 1. 16. II. Cor., 5. 18. **EVRYANUS**, son institution, Matth., 26. 26. Jean, 6. 51. I. Cor., 11. 23. **EVRYUS**, leur election et leur devoir, Luc, 13. 20. Jean, 10. 4. 21. 45. Act., 1. 24. et 6. 3. et 14. 21. 7. 20. 28. Rom., 10. 16. 25. I. Cor., 4. 1. II. Cor., 2. 6. et 4. 5. Eph., 1. 40. 7. 3. 2. I. Tim., 3. 1. et 4. 6. II. Tim., 2. 15-24. I. Pier., 3. 7. 59. **FAUCON** du temps d'Abraham, Gen., 42. 10. II. Eséc., 26. 1. de Jacob, et au milieu de Ruth, 1. I. de David, II. Rois, 21. 4. de Néhémie, II. Eséc., 5. Menace de l'ennemi contre ceux qui observent pas la loi, Deut., 28. 33. et 32. 24. Jer., 14. 12. et 29. 17. Eséch., 5. 12. Joel, 1. 1. Amos, 4. 6. Aggés., 1. 10. et 17. 17. contre Troie, II. Rois, 24. 13. Remède, la prière, III. Rois, 8. 27. **FAUX PROPHÈTES**, ne pas les écouter, leur châtiment, Deut., 13. 1. et 18. 20. III. Rois, 22. 6. Prov., 29. 10. Is., 28. 7. et 56. 10. Eséch., 14. 9. et 20. 31. 7. 44. Amos, 7. 10. Mich., 3. 6. Zach., 13. 2. Matth., 7. 15. Act., 20. 29. Col., 2. 8. I. Tim., 4. 1. II. Pier., 2. 1. Jean, 4. 1. Jud., 4. 8. Élie fait tuer les prophètes de Baal, III. Rois, 18. 40. Élie fait de mêmes, IV. Rois, 10. 25. Faux prophètes sont ceux qui prophétisent sans être envoyés, Jer., 21. 9-10. Eséch., 13. 6. **FÈREX** titre de l'honneur, Gen., 2. 22. lui est assésuite, Gen., 3. 16. ne peut faire vœu sans le consentement de son mari, Nomb., 30. 12. se doit pas prendre un habit d'honneur, Deut., 22. 5. Vastil refuse d'être à Assuérus, Esth., 4. 17. ses devoirs, Tob., 10. 2. I. Cor., 7. 1. Tim., 3. 11. et 3. 10. Tit., 2. 3. se doit pas prior. tête ma, I. Cor., 11. 5. doit pouter un silence, I. Tim., 2. 10. **FÈREX** des Juifs, Foyez Pique; Fête de la Pentecôte, Exod., 23. 16. Nomb., 8. 26. Deut., 16. 9. des Trompettes, Lévi., 23. 24. II. Par., 5. 3. de l'Expiation, Nomb., 29. 7. Des Tabernacles, Deut., 23. 16. Lévi., 23. 34. Deut., 31. 10. I. Eséc., 3. 4. II. Eséc., 8. 15. II. Mac., 1. 9. et 10. 6. Fête du Sabbat, Foyez Sabbat. Fête du premier jour du mois, Nomb., 23. 11. I. Rois, 20. 5. Eséch., 45. 15. Violement de la fête punit, Nomb., 15. 32. **FÈREX** délivrés de la ruine commune des impies, Gen., 6. 7. 7. 8. et 19. Eséch., 8. 22. et 9. 4. 20. et 40. 23. et 41. 9. 24. Eséch., 16. 20. 31. I. Eséc., 8. 22. Eséch., 7. 1. et 13. 10. et 19. 1. Jer., 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23.

FÈREX, carter, instinctes et commandé par Jésus-Christ, Matth., 3. 20. exercé par les apôtres contre les incurables, I. Cor., 5. 4-10. II. Thém., 3. 6. 14. I. Tim., 1. 20. **FÈREX**, fille de l'empire Achaïe, lui succède, si ce qui est agréable à Dieu, IV. Rois, 16. 26. Irace leserpant d'airain, 18. 4. secoue la joug des Assyriens, v. 8. envois consulter Isaac, 19. 2. est malade, 20. 1. montre aux ambassadeurs de Babylone ses trésors, en est repris, v. 13. son mari, v. 21. son Joaze, Eséch., 38. 12. **FÈREX**, mené en Babylone avec les autres captifs, Eséch., 1. 1. appelé et envoyé pour prophétiser à Israël, 2. 3. son éloge, Eséch., 47. 10. **F** **FAUCON** du temps d'Abraham, Gen., 42. 10. II. Eséc., 26. 1. de Jacob, et au milieu de Ruth, 1. I. de David, II. Rois, 21. 4. de Néhémie, II. Eséc., 5. Menace de l'ennemi contre ceux qui observent pas la loi, Deut., 28. 33. et 32. 24. Jer., 14. 12. et 29. 17. Eséch., 5. 12. Joel, 1. 1. Amos, 4. 6. Aggés., 1. 10. et 17. 17. contre Troie, II. Rois, 24. 13. Remède, la prière, III. Rois, 8. 27. **FAUX PROPHÈTES**, ne pas les écouter, leur châtiment, Deut., 13. 1. et 18. 20. III. Rois, 22. 6. Prov., 29. 10. Is., 28. 7. et 56. 10. Eséch., 14. 9. et 20. 31. 7. 44. Amos, 7. 10. Mich., 3. 6. Zach., 13. 2. Matth., 7. 15. Act., 20. 29. Col., 2. 8. I. Tim., 4. 1. II. Pier., 2. 1. Jean, 4. 1. Jud., 4. 8. Élie fait tuer les prophètes de Baal, III. Rois, 18. 40. Élie fait de mêmes, IV. Rois, 10. 25. Faux prophètes sont ceux qui prophétisent sans être envoyés, Jer., 21. 9-10. Eséch., 13. 6. **FÈREX** titre de l'honneur, Gen., 2. 22. lui est assésuite, Gen., 3. 16. ne peut faire vœu sans le consentement de son mari, Nomb., 30. 12. se doit pas prendre un habit d'honneur, Deut., 22. 5. Vastil refuse d'être à Assuérus, Esth., 4. 17. ses devoirs, Tob., 10. 2. I. Cor., 7. 1. Tim., 3. 11. et 3. 10. Tit., 2. 3. se doit pas prior. tête ma, I. Cor., 11. 5. doit pouter un silence, I. Tim., 2. 10. **FÈREX** des Juifs, Foyez Pique; Fête de la Pentecôte, Exod., 23. 16. Nomb., 8. 26. Deut., 16. 9. des Trompettes, Lévi., 23. 24. II. Par., 5. 3. de l'Expiation, Nomb., 29. 7. Des Tabernacles, Deut., 23. 16. Lévi., 23. 34. Deut., 31. 10. I. Eséc., 3. 4. II. Eséc., 8. 15. II. Mac., 1. 9. et 10. 6. Fête du Sabbat, Foyez Sabbat. Fête du premier jour du mois, Nomb., 23. 11. I. Rois, 20. 5. Eséch., 45. 15. Violement de la fête punit, Nomb., 15. 32. **FÈREX** délivrés de la ruine commune des impies, Gen., 6. 7. 7. 8. et 19. Eséch., 8. 22. et 9. 4. 20. et 40. 23. et 41. 9. 24. Eséch., 16. 20. 31. I. Eséc., 8. 22. Eséch., 7. 1. et 13. 10. et 19. 1. Jer., 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23.

FAUCON du temps d'Abraham, Gen., 42. 10. II. Eséc., 26. 1. de Jacob, et au milieu de Ruth, 1. I. de David, II. Rois, 21. 4. de Néhémie, II. Eséc., 5. Menace de l'ennemi contre ceux qui observent pas la loi, Deut., 28. 33. et 32. 24. Jer., 14. 12. et 29. 17. Eséch., 5. 12. Joel, 1. 1. Amos, 4. 6. Aggés., 1. 10. et 17. 17. contre Troie, II. Rois, 24. 13. Remède, la prière, III. Rois, 8. 27. **FAUX PROPHÈTES**, ne pas les écouter, leur châtiment, Deut., 13. 1. et 18. 20. III. Rois, 22. 6. Prov., 29. 10. Is., 28. 7. et 56. 10. Eséch., 14. 9. et 20. 31. 7. 44. Amos, 7. 10. Mich., 3. 6. Zach., 13. 2. Matth., 7. 15. Act., 20. 29. Col., 2. 8. I. Tim., 4. 1. II. Pier., 2. 1. Jean, 4. 1. Jud., 4. 8. Élie fait tuer les prophètes de Baal, III. Rois, 18. 40. Élie fait de mêmes, IV. Rois, 10. 25. Faux prophètes sont ceux qui prophétisent sans être envoyés, Jer., 21. 9-10. Eséch., 13. 6. **FÈREX** titre de l'honneur, Gen., 2. 22. lui est assésuite, Gen., 3. 16. ne peut faire vœu sans le consentement de son mari, Nomb., 30. 12. se doit pas prendre un habit d'honneur, Deut., 22. 5. Vastil refuse d'être à Assuérus, Esth., 4. 17. ses devoirs, Tob., 10. 2. I. Cor., 7. 1. Tim., 3. 11. et 3. 10. Tit., 2. 3. se doit pas prior. tête ma, I. Cor., 11. 5. doit pouter un silence, I. Tim., 2. 10. **FÈREX** des Juifs, Foyez Pique; Fête de la Pentecôte, Exod., 23. 16. Nomb., 8. 26. Deut., 16. 9. des Trompettes, Lévi., 23. 24. II. Par., 5. 3. de l'Expiation, Nomb., 29. 7. Des Tabernacles, Deut., 23. 16. Lévi., 23. 34. Deut., 31. 10. I. Eséc., 3. 4. II. Eséc., 8. 15. II. Mac., 1. 9. et 10. 6. Fête du Sabbat, Foyez Sabbat. Fête du premier jour du mois, Nomb., 23. 11. I. Rois, 20. 5. Eséch., 45. 15. Violement de la fête punit, Nomb., 15. 32. **FÈREX** délivrés de la ruine commune des impies, Gen., 6. 7. 7. 8. et 19. Eséch., 8. 22. et 9. 4. 20. et 40. 23. et 41. 9. 24. Eséch., 16. 20. 31. I. Eséc., 8. 22. Eséch., 7. 1. et 13. 10. et 19. 1. Jer., 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23. Jér., 31. 9. 48. Dan., 3. 9. et 6. 23.

miraculeusement délivrés des mains des Syriens, I. Rois, 7. I. Par., 20. 14. Foyez David, Josephat. **FER**, vertu théologique, Matth., 8. 10. 7. 9. 22. Rom., 3. 22. 7. 4. 5. 7. 5. alliance de la foi, Matth., 9. 2. 7. 21. 22. Marc., 16. 6. Luc, 18. 43. Jean, 4. 13. et 3. 10. et 36. 7. 6. 35. 7. 7. 38. 1. 11. 23. 7. 14. 12. 4. 29. 29. Act., 3. 16. 7. 10. 43. 7. 13. 9. 7. 16. 21. La foi sans la charité n'est rien, I. Cor., 13. 2. Gal., 5. 6. Jacq., 2. 24. Il n'y a qu'une foi, Rom., 4. 5. le salut en dépend, Heb., 11. **FÈREX**, homme. Elle provoque la colère de Dieu, Deut., 22. 21. Jer., 5. 7. Osée, 4. 11. I. Cor., 6. 9. 18. Heb., 12. 4. ruine le corps et les biens, Job, 31. 12. Prov., 23. 27. et 29. 3. et 31. 3. Eccl., 9. 6. cause l'inflame, 14. 21. en fait les occasions, 9. 4. 12. 7. 42. en fait la formation dévotion, Exod., 30. 17. Matth., 5. 28. **FÈREX**, formation spirituelle qui est l'hésésie et l'idolâtrie, Deuter., 31. 16. Jug., 2. 17. Is., 1. 21. et 57. 3. Eséch., 6. 9. Foyez Idolâtrie. **FÈREX**, homme condamné, Jérém., 9. 6. Pa. 24. 29. Prov., 12. 7. **FÈREX**, enfants de Sara, Gen., 23. 19. de Jacob, 50. 40. de Moïse, Deut., 34. 6. d'Abner, II. Rois, 3. 31. **G** **GADANUS** surprisment Josue, et font alliance avec lui, Jos. 9. 3. 33. par les Américains, et délivrés, 10. 5. 12. Saül les fait tuer incontinent, en punition de leur David fait pendre ses enfants, II. Rois, 21. **GADANUS**, rendu l'argent qu'il devait à Tobie, Job, 1. 17. **GADANUS**, apparaît à Daniel, Dan., 8. 16. 7. 9. 21. au prince Zacharie, Luc, 1. 11. et à la vierge Marie, 7. 26. **GAD**, prophète, fait sortir David de chez des Moabites, I. Rois, 22. 5. lui annonce la colère de Dieu, II. Rois, 24. 14-19. **GADANUS**, Jésus-Christ commencé à y prêcher, Matth., 9. 12. Act., 9. 3. 33. **GADANUS**, homme savant dans la loi, Act., 5. 34. maître de Paul, 22. 3. **GADANUS**, jura du peuple d'Israël, Jug., 6. 7. 7. 8. **GADANUS**, Dieu entend les supplications des saints, Exod., 2. 24. Eséch., 9. 4. Tab., 3. 4. et 12. 12. II. Machab., 6. 30. **GADANUS**, leur vocation à la foi, Genèse, 39. 10. Nomb., 24. 15. Deut., 32. 43. II. Rois, 22. 4. 50. III. Rois, 8. 44. Pa. 2. 8. et 2. 21. 29. et 67. 32. 7. 1. 8. et 18. 3. et 89. 4. Is., 2. 2. 7. 14. 10. et 27. 13. et 29. 17. et 35. 7. 41. 35. et 40. et 54. 53. et 66. 20. Jérém., 9. 24. et 15. 19. 19. 19. et 49. 1. 2. et 54. et 58. 3. 2. Zach., 2. 11. 7. 8. 20. 7. 9. 10. Matth., 8. 2. 11. et 12.

GADANUS, surprisment Josue, et font alliance avec lui, Jos. 9. 3. 33. par les Américains, et délivrés, 10. 5. 12. Saül les fait tuer incontinent, en punition de leur David fait pendre ses enfants, II. Rois, 21. **GADANUS**, rendu l'argent qu'il devait à Tobie, Job, 1. 17. **GADANUS**, apparaît à Daniel, Dan., 8. 16. 7. 9. 21. au prince Zacharie, Luc, 1. 11. et à la vierge Marie, 7. 26. **GAD**, prophète, fait sortir David de chez des Moabites, I. Rois, 22. 5. lui annonce la colère de Dieu, II. Rois, 24. 14-19. **GADANUS**, Jésus-Christ commencé à y prêcher, Matth., 9. 12. Act., 9. 3. 33. **GADANUS**, homme savant dans la loi, Act., 5. 34. maître de Paul, 22. 3. **GADANUS**, jura du peuple d'Israël, Jug., 6. 7. 7. 8. **GADANUS**, Dieu entend les supplications des saints, Exod., 2. 24. Eséch., 9. 4. Tab., 3. 4. et 12. 12. II. Machab., 6. 30. **GADANUS**, leur vocation à la foi, Genèse, 39. 10. Nomb., 24. 15. Deut., 32. 43. II. Rois, 22. 4. 50. III. Rois, 8. 44. Pa. 2. 8. et 2. 21. 29. et 67. 32. 7. 1. 8. et 18. 3. et 89. 4. Is., 2. 2. 7. 14. 10. et 27. 13. et 29. 17. et 35. 7. 41. 35. et 40. et 54. 53. et 66. 20. Jérém., 9. 24. et 15. 19. 19. 19. et 49. 1. 2. et 54. et 58. 3. 2. Zach., 2. 11. 7. 8. 20. 7. 9. 10. Matth., 8. 2. 11. et 12.

19. † 22. 9. Jean, 19. 18. Act., 8. 26. † 10. I. Cor., 12. 13. Eph., 2. 10.
Genèse, fils de Lévi, Nomb., 3. 17.
fonctions de ses enfants, 3. 25. † 4. 2.
Gaza, serviteur d'Élisée, IV Rois, 4. 25. son avare; dévot, lepro. 5.
GOLGOTHA. En toutes choses chercher la gloire de Dieu, Joan., 7. 19. Ps. 107. 3.
Graecus, don de Dieu gratuit, Ephes., 4. 7. I. Pier., 4. 10. Dem. surarator, Luc., 1. 28. 7. 19. Jean, 1. 16. Rom., 1. 7.
Personne qui est assent de l'aveir, Job, 9. 30. Ps. 2. 11. † IV. Rois, 24. 27. Tob., 1. 13. Ps. 105. 14. Jer., 46. 2. 3. 4. 5. Dan., 1. 9.
GRACIUM. Envers Dieu et envers les hommes recommandé, Nomb., 16. 18. Deut., 6. 9. 24. II. Paral., 1. 15. 11. † 29. 26. Eccl., 7. 22. † 39. 13. Act., 3. 21. Ephes., 5. 10. Phil., 4. 6. Col., 2. 7. 3. 9. 15. I. Thess., 5. 18. dans Abel, Genès., 4. 9. dans Noé, 8. 20. dans le roi de Solome., 42. 24. dans Héron, 28. 25. dans Moïse, Exod., 15. 1. Lévi, 28. 6. dans Debora, Juges., 5. 3. dans Anne, I. Rois, 2. 1. dans Saül, 14. 35. dans les habitants de Jahu-Gilaad, 21. 12. dans David, II Rois, 10. 3. à l'égard de Bergelaim, 19. 33. dans Tobie, Tob., 12. dans Assurub, à l'égard de Mardochée, Esth., 6. dans les Machabées, I. Machab., 4. 24. † 5. 55. dans Onan, II Machab., 3. 34. Envers Dieu aimé et après le manger, Deut., 8. 16. I. Rois, 9. 13. Is., 62. 9. Luc., 9. 17. Act., 27. 15. Rom., 14. 6. I. Tim., 4. 3.

GRATIA. Dans les prophètes, Luc., 20. 37. Deut., 1. 1. Jér., 2. 4. 1. 7. 3. 8. † 2. 4. 2. 6. 1. 1. 10. 7. 1. 13. 1. 15. 25. 25. Jec., 5. 25. † 6. 6. Abraham l'entrepreneur pour délivrer Loth, Gen., 14. 14. Tout Israël pour venger Hareu fait au livre, Joan., 39. Jona pour l'ordre du Sermarum, Joan., 5. David contre les Amalécites, I. Rois, 30. Comment il faut se conduire dans la nécessité de la guerre, II Par., 14. 7. Moïse prie, Exod., 17. 8. 12. David contre Goliath, I. Rois, 17. 29. Aza invoque Dieu, II Paral., 11. 10. Josaphat, 20. Ezechias, 32. 6. Judith, 8. 16. 17. les Machabées, I. Mar., 3. 21. † 4. 10. II Mac., 8. 14. 19. Dieu combattu pour les saints, Exod., 14. 14. Deut., 1. 30. † 3. 23. I. Rois, 17. 46. II Par., 20. 15. Ps. 17. 46. † 119. 1. Is., 30. 32.

II

GRATUS. transporté à Babilone par un ange pour porter à Daniel de quoi

manger, Dan., 11. 32. l'un des petits prophètes.
Hairs du grand-prêtre, Exod., 28. 1. Voyer Aaron, ainsi dans les habits.
Haver, denture sur le loi, Lévi., 13. 17. Esau hait Jacob, Gen., 27. 41. David hait les ennemis de Dieu d'une haine parfaite, Ps. 138. 32.

Hania, envoyé à Elisée par Bénadai, roi de Syrie, pour le consulter sur sa maladie, à étouffe le roi, IV Rois, 8. 15. ses victoires sur Israël, 10. 32 † 12. 17. † 13. 9. sa mort, 13. 22.
Hui, grand-prêtre, son inculpation envers ses enfants, I. Rois, 2. 12. Dans le monastère, 2. 27. † 3. 12. Crimés de ses enfants, cause que l'Arche est prise, ils meurent, et Heli après eux, 1.

HAUCONA. Envoys pour piller le temple, puis évincement, II Machab., 4. 7. 2. 5. 19. épargné à la prière du grand-prêtre Onias, 4. 31.

HOLocauste. Les touchant l'holocauste, Lévi., 6. 9. part des prêtres, dans son sacrifice, 7. 8. Dieu demande l'holocauste d'un cœur contrit, 10. humilis., Ps. 50. 15.

HORAZIENS, général des troupes de Nabuchodonosor, envoyé contre les Juifs, Judith, 2. 3. complot Achab chef des armées contre ses collègues contre Dieu, 6. armée Hélishu, qu'il rejeta à l'extrémité faite d'eau, 7. éprise de la beauté de Judith, 10. 17. fait un festin et boit avec eux, 12. 10. 30. Judith lui coupe la tête de sa propre épée, 13. sa tête pendue aux murs de Béthulie, 14. Hiffai et Hulo de son armée, 14. † 15.

HOMINIUS. défendu, comme paupi, Gen., 4. 19. 5. 6. † 17. 18. Exod., 20. 13. Lévi., 24. 21. Deut., 19. 11. † 27. 24. II Rois, 4. 7. 12. III Rois, 2. 5. IV Rois, 21. 16. Prov., 6. 17. † 7. 28. 37. Eccl., 34. 7. Luc., 4. 13. Eccl., 11. 6. † 12. 3. 24. 26. 6. 5. 6.

MONASTÈRE. un Egypzien, Exod., 2. 12. Phinées, un Juif et une Madianite, Nomb., 25. 8. Ahimésor soixante-sept de ses frères, Juges., 9. 5. David hait tout être, II Rois, 11. 15. Le peuple de tuer un voleur de nuit, Exod., 22. 2. Lui touchant l'homicide involontaire, Deut., 19. 4. Jos., 23. La mort cache, Deut., 21. 1. Saül homicide de son fils, I. Rois 18. 14.

HOMIUS. cité à l'usage de Dieu, Gen., 29. 2. 7. Eccl., 17. 1. Job, 10. 8. Par. 118. 73. Créé droit et immortel, Sag., 2. 23. est maudit, Gen., 3. 17. hait dans Jésus-Christ, Gen., 12. 3. N'est que bon, et consacre; retourner en terre, compare à l'herbe, Genès., 2. 7. † 3. 19. Job, 33. 6. Eccl., 12. 7. Eccl., 33. 10. † 41. 13. Ps. 89. 6. † 102. 14. † 129. 5. † 143. 1. Is., 40. 6. † 43. 9. † 44. 4. dans le Job, 4. 9. Is., 38. 12. est dans la main de Dieu comme l'argile dans celle du potier, Eccl., 33. 11. son néant paraît dans sa naissance, Sag., 7. 3. En quoi semblable aux

betes, Eccl., 3. 19. Pensées des hommes timides, Sag., 9. 13. sujets à orner, Lévi., 10. 1. Nomb., 15. 39. Deut., 12. 8. I. Rois, 15. 19. II Rois, 6. 9. Proverbs, 10. 13. † 11. 12. † 21. 2. Is., 5. 21. † 11. 13. † 55. 8. se conseil par ses paroles et par ses actions, Eccl., 49. 27. † 27. † 7. Devoir et notorié de l'homme à l'égard de sa femme, Genès., 2. 23. † 3. 16. Nomb., 5. 42-48. † 30. † 7-13. Deut., 22. 5. 16. † 24. 1. Prov., 4. 5. 18. † 18. 22. † 21. 12. Eccl., 9. 9. Eccl., 7. 28. † 8. 1. † 15. 2. † 27. 25. Mal., 3. 18. 46.

HOMOIS. de son père et mère, aux rois. Voyez Parents, Pasteurs, Rois, Maîtres, Serviteurs.
HOSPITALITÉ. recommandée, Is., 58. 7. Luc., 14. 13. Rom., 12. 13. I. Tim., 3. 2. exemple d'hospitalité dans Abraham, Gen., 18. dans Lot, 19. dans Laban, 21. 34. dans Rahab, Jos., 2. dans Manu, père de Samson, Jug., 13. 15. dans le beau-père du levite, Jug., 19. dans les veuves de Scaphia, III Rois, 17. 1. dans la Summe, IV Rois, 4. 8. dans Job, Job, 31. 17. dans Tobie, Tob., 2. 1. Luc., 10. 35. † 19. 6. Act., 16. 15. † 28. 2. 7.

HUMILITAS. punis, Jug., 85. † 19. 18. I. Rois, 25. Sag., 19. 13.
Honneur recommandé, Eccl., 3. 29. † 7. 19. Matt. 6. 3. † 18. 4. † 23. 11. Marc., 9. 34. Rom., 11. 29. † 12. 16. Phil., 3. 2. Cor., 1. 32. Jug., 1. 9. Où est est, la est la sagesse, Prov., 11. 2. précède la gloire, 15. 33. doit être réglée, Eccl., 13. 24. Humilité malficieuse, 19. 23. La prière humilisée par les autres, Eccl., 35. 21. Dieu chève et protège les humbles, I. Rois, 2. 8. † 7. 19. II Par., 32. 26. † 33. 13. † 34. 26. Ps., 33. 18. Prov., 16. 19. † 18. 12. † 29. 23. Is., 66. 2. Jon., 3. 8.

EXEMPLE d'humilité, Gen., 18. 27. Jug., 6. 15. I. Rois, 11. 4. † 2. 1. II Rois, 6. 16. 21. II Paral., 12. 6. Is., 37. 1. Jér., 1. 6. Math., 8. 11. † 8. 8. † 10. 27. † 21. 5. Luc., 18. † 14. 8. † 15. 10. † 18. 43. † 22. 26. Jean, 19. 4. Act., 19. 26. I. Cor., 4. 6. † 5. 8. Hébr., 11. 24. Les chutes servent aux humbles, Prov., 24. 16. S'humilier dans la vie de ses pechés, Eccl., 2. 2. Dieu se glorifie dans les humbles, Is., 57. 10. Sujets de s'humilier, Is., 40. 17. † 41. 17. † 64. 5. HYPOCRISE. condamnée et punie, Job, 8. 13. † 19. 16. † 15. 34. † 28. 5. 29. † 27. 8. † 39. 15. Proverbs, 20. 12. Eccl., 1. 17. † 19. 25. Is., 29. 13. Jér., 9. 8. Eccl., 33. 31. Mal., 3. 14. II Mac., 6. 24.

I

TOULOUS. Vanité, folie, impié et suites funestes de l'idoïtrie, Sag., 43.

7. 15. Jér., 10. 1-3. Is., 46. 1. Dieu la defend, Eccl., 20. 5. la punit très-sévèrement dans les Juifs et dans les autres nations, Eccl., 32. et préconise au lieu, 10. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

JAMES. Dieu fait faire des charbonniers, Gen., 25. 18. un sergent d'armée, Nomb., 21. 8. Salomon en fait usage, III Rois, 6. 35. † 7. 29. 36. † 10. 19. II Rois, 3. 40. 14. 9. 3. Usage des images, Nomb., 21. 8. Sag., 16. 6. Incertains punis, Eccl., 14. 11. † 15. 24. † 16. 7. † 17. 2. Nomb., 11. 10. 14. 1. 27. † 31. 5. Job, 3. 4. Prov., 12. 46. Eccl., 3. 16.

JAMES. Dieu leur prospérité causé de l'innocence par justes, Job, 21. 7. † 10. 16. Psaume 12. 8. II Machab., 6. Eccl., 7. 26. Math., 3. 15. leurs discours, leurs actions, leurs pensées contre les justes, 2. † Ps., 9. 7. † 10. 11. † 13. Proverb., 4. 14. tombent dans les murs de Babylone, préparés aux autres, I. Rois, 17. 42. † 31. 4. Judith, 13. 11. Esth., 7. 16. Job, 34. 18. † 36. 10. Eccl., 10. 16. Is., 31. 1. Jer., 19. 20. † 22. † 36. 27. † 37. 62. tombent souvent dans les murs qui ont été punis, Job, 6. 16. Proverb., 1. 26. † 10. 21. Is., 60. 4. leur punition souvent subite, Genès., 18. 19. † 19. 25. † 38. 25. Eccl., 18. 24. Lévi., 10. 1. Nomb., 11. 30. 18. 31. Jos., 10. 9. † 11. 8. Jug., 4. 21. † 7. 12. 15. 21. † 8. 11. † 16. 30. I. Rois, 30. 17. II Rois, 13. 28. III Rois, 16. 2. † 18. 46. † 20. 13. 20. Job, 4. 9. † 5. 3. † 8. 15. † 15. 29. † 16. 5. † 20. Proverb., 6. 15. † 10. 25. 12. 7. Is., 5. 24. † 47. 9. Dan., 5. 5. I. Mac., 2. 62. † 4. 8. Châtiment des impies, Deut., 19. 1. † 19. † 20. 25. Proverb., 10. 25. 32. 17. Dieu a monnaé des impies, Deut., 7. 16. † 13. 3. † 18. 9. Prov., 1. 26. Sag., 4. 18.

INCERTAINS. Génèse, 19. 55. † 38. 8. Lévi., 18. 25. † 29. 5. Jug., 19. 22. 23. Hérode, combien est grand péché, Lévi., 18. 6. † 20. 12. Deut., 22. 80. INSUBORDINATION. II Cor., 2. 10.

INJUSTICES. d'inévident punis, Nomb., 11. 39. † 30. 12. 29. Jos., 2. 2. † 9. 4. II Par., 24. 22. Eccl., 2. 15. Matt., 17. 19. Marc., 16. 16. Luc., 1. 20. Jean, 3. 18. 36. † 8. 24. Rom., 11. 20. Hébr., 3. 48. † 4. 5. 4. 11. 6.

INSUBORDINATION. punie, Rom., 4. 21. II Tim., 2. 26. de Laban, Genès., 31. du grand échanson de Pharaon, 40. 23. des Égyptiens, Exod., 1. 10. 19. † 12. 9. de Nahab, 25. de David, II Rois, 12. 9. Is., 1. 2. † 2. 1. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Isaï, fils d'Amos, Is. 1. 1. envoyé pour prophétiser, 6. 8. 49. 1. Eccehis le fait consulter sur l'armée des Assyriens; prédit à roi le déclin de cette armée, 19. assure de ce que Dieu lui a promis la vie de 15 années, 20. son sçage, Ezech., 48. 25.

Isaïa, fils d'Abraham et d'Agar, Gen. 16. 15. chassé avec sa mère de la maison d'Abraham, 24. 19. et Isaac.

Israël. C'est le même que Jacob. Jacob. Israël est le peuple et l'héritage du Seigneur, Exod., 3. 7. 7. 49. 15. Lev., 20. 28. Deut., 7. 6. 7. 29. 4. 10. 13. 7. 32. 9. 1. Rois, 10. 48. 7. 12. II Rois, 7. 13. III Rois, 8. 53. Is. 19. 25. 2. 43. 4. Jer., 13. 11.

Dix tribus d'Israël se séparèrent de la maison de David, III Rois, 12. 8. 16. transmigrées en Assyrie, IV Rois, 13. 20. 2. 17. 6. selon la prophétie, Deut., 4. 22. plusieurs Israélites suivent les lévites à Jérusalem, II Paralip., 11. 17. Prophète contre les dix tribus, Voyez Samarite.

Les Juifs ne manquent point de nerfs, Genèse, 32. 32. leur coutume de pleurer la fille de Joseph, Jug., 11. 40. Coutume de céder son droit à un autre, Ruth, 3. 1.

Invocance et gourmandises détestées et punies, Proverb., 23. 4-26. Ezech., 23. 6. 3. 11. 12 et 14-22. 37. 32. 16. 22. 33. 7. 29. 7. 36. 12. Ezech., 40. 34. Joel, 1. 8. Mich., 2. 11. Hab., 2. 5. 46. Sag., 2. 7. Iac, 12. 44. 7. 21. 34. Rom., 13. 13. Corinth., 3. 4. 6. 10. 4. 15. 34. Galat., 5. 21. 1. Thess., 5. 8. 1 Tim., 3. 3. Tit., 1. 7. Ubrai., 12. 16. Soltes factieuses de l'évangelisme dans Gêse, 9. 21. dans Loth, 19. 32. 33. dans Nabal, 1 Rois, 20. 36. David envoya Uri, II Rois, 11. 13. dans Ammon, 12. 23. dans Balaam, III Rois, 20. 12. Proverb., 21. 17. 31. 4. dans Baltassar, Dani., 5. 3. dans Holopherne, Judith, 1. 4. dans Simon, 1 Mac., 16. 16. défendu aux prêtres de boire ce qui tienne de vin, 1. 9. Voyez Abas, le colere du Seigneur, 16. 5. 11. 4. 28. 1. mord comme un serpent, 23. 31. fait tomber les sages, Ezech., 49. 2. leur fait perdre les sens, Os., 4. 11. 7. 7. 3. est plume de désordre et d'impertinence, Prov., 20. 1. 4. 31. 4. Ezech., 31. 38. dissipe les biens, Prov., 23. 20. Ezech., 19. 1. Hab., 2. 5. point de secret où elle règne, Prov., 31. 4.

Jahs-Galaad réchappé par Israël, Jug., 21. assiégé par les Ammonites, secouru par Saül, I Rois, 11. ses habitants donnent la sépulture aux os de Saül et de ses enfants, 31. 11.

Jacob, fils d'Isaac, sa naissance, Gen., 23. 23. achète le droit d'aînesse d'Esau, v. 31. lui envoie la bénédiction de son père, 27. 2-46. va trouver Laban, 28. 10. voit une échelle et fait des vœux, 28. 12. 20. sert 14 ans pour les deux filles de Laban, 29. 13. retourne en son pays, 31. 17. lutte avec un ange, 32. 24. appelle Israël, v. 28. 7. 38. 10. III Rois, 18. 31. envoie ses enfants en Egypte, Genèse, 42. 1. Il laisse aller Benjamin, 43. Sa joie en apprenant que Joseph vivait, 45. 26. va en Egypte avec toute sa famille, 46. Deut., 10. 22. adopte les enfants de Joseph, Genèse, 49. 15. baird ses enfants et mourut; enlevé avec ses père dans la terre de Chanaan, 50. selon que Joseph lui avait promis, 47. 29-31. son éloge, Ezech., 44. 23.

Jacques, Voyez Enrie, Haïne. Jacques, fils de Zébédée, appelé à l'apostolat, Matth., 4. 21. son zèle, Luc, 9. 54. sa mort, Act., 12. 2.

Jacques, fils d'Alphée, frère de Jésus, Act., 1. 13. non vglor.

Jéz-Burrier, sa naissance prédite et arrivée, Luc, 1. 13. préche la pénitence dans le désert, et baptise, Matth., 3. son habillement, sa nourriture, Marc, 1. 6. fait quelques signes à ceux de ses disciples, Jean, 1. 36. son humilité, Jean, 1. 16. 7. 3. 28. jeté en prison, Marc, 6. 17. envoie ses disciples à Jérusalem, 11. Hérodès lui fait couper la tête, 14. 10. appelé Elie, Matth., 11. 13. 7. 17. 10. Luc, 1. 17.

Jeau, fils de Zébédée, sa vocation, Matth., 4. 21. est le disciple bien-aimé, Jean, 13. 8. 4. 19. 26. 7. 1. 21. 7. 20. écrit ce qu'il a vu, 13. 45. 7. 24. 24.

Jéhu, appelé Jérusalem, Jos., 45. 8. Jug., 19. 40. 1. Paral., 11. 5. Israël ne peut détruire les Jébuséens, Jug., 1. 21. Bavié les enfants, II Rois, 9. 24.

Jéhu, fils d'Hannani, prophète, reprend le roi Josaphat, II Par., 19. 2. envoie à Baasa, roi d'Israël, III Rois, 16. 1. est oint roi d'Israël, pour détruire le maison d'Achab, IV Rois, 9. 2. tue Joabab, v. 33. soixante-dix fils d'Achab, 10. 1. fait prendre et étrangler les frères d'Obodias, roi de Juda, v. 41. fait périr les prêtres de Baal, v. 47-28. sa mort, v. 45.

Jésou, sa prière, sa demeure, temps où il prophétisa, sanctifié dès le ventre de sa mère, etc., Jérem., 1. 4. 29. 27. Dieu lui défend de prier pour le peuple, 7. 16. demandé raison de la prospérité des méchants, 12. 1. Dieu lui commande d'écrire une ceinture de loi, 13. 1. est persécuté, 18. 19. 7. 26. 7. mis en prison, 20. 2. se plaint qu'il est devenu un objet de raillerie, v. 7. mandé le jour de sa naissance, v. 11. Vision de deux visions de figures, 24. Aména soutient son innocence, 26. 24. Jérémie se fait des chaînes et les envoie à divers rois, 27. exhorte à prier pour Babylone, 29.

7. prédit la naissance de Jésus-Christ d'une mère vierge, 31. 22. mis en prison par Sédécias, 33. 3. dit ses prophéties à Baruch, 36. 4. Dieu le cache avec Baruch, v. 26. dit sa seconde fois ses prophéties, v. 32. empêche à la prière des grands, 37. 15. 7. 28. 6. Abîmédéch le salue, 39. 1. trouve grâces devant Nabuchodonosor, 39. 11. trahit de menteur par ceux qui venaient consulter le Seigneur, 43. 2.

Jémo, assisète et brülés, Jos., 6. 20. rebelle par Hiel, III Rois, 16. 34. appelé la ville des Palmes, Deut., 34. 3. II Par., 28. 18.

Jésoham, fils de Nabath, officier de Salomon, se soulève contre Roboam, III Rois, 11. 26. fait roi sur dix tribus, III Rois, 12. 29. Voyez Amas. Fait deux vœux d'or pour les faire adorer, 12. 28. Il en est repris et puni, 13. 2. sa main desséchée guérie par le prophète, v. 6. sa mort, 14. 20. sa maison entièrement détruite, 15. 23. Prophète contre Jéroboam, Amos, 7. 11.

Jémozar, fils de Joas, établi roi d'Israël, IV Rois, 13. 13. 7. 14. 16. sa mort, 14. 29.

Jémozas assiégé et pris par les enfants de Juda, Jug., 4. 8. Dieu l'a choisie pour sa demeure, I Par., 6. 10. appelé Jésus, appele Salem, Gen., 14. 18. assiégé par les rois d'Israël et de Syrie, IV Rois, 16. 5. par Nabuchodonosor, 24. 10. 25. 1. brûlé et détruite, v. 9. est rétablie, II Ezech., 3. 7. 6. 15. Prophète contre Jérusalem et ses habitants, IV Rois, 24. 4. 23. 27. Is., 1. 1. 7. 3. 7. 22. 7. 29. 1. 7. Jérémie, 4. 4. 7. 1. 10. 7. 1. 13. 4. 17. 18. 7. 19. 3. 23. 3. 25. 9. 7. 32. 3. 28. 4. 34. 2. 38. 28. 7. 30. 8. Ezech., 4. 7. 2. 5. 5. 7. 9. 8. 7. 15. 7. 22. 7. 23. 2. Soph., 1. 4. Jérusalem grandement fait tur Athalie, II Rois, 11. 15. sa mort, II Par., 23. 45.

Jémozar, fils de Joas, frère de Joachaz, père de Joachin, appelé aussi Eliaçim, établi roi de Juda par Necho, roi d'Egypte, IV Rois, 23. 34. brûlé les livres de Jérémie, Jér., 36. 23. sa mort, IV Rois, 24. 5. Jérémie avait prédit qu'il ne serait pas piéris, et que son corps serait jeté hors de Jérusalem sans sépulture, Jér., 23. 48.

Joas, fils d'Jehouas, échappé seul à la tour d'Atthalie, II Rois, 11. 4. couronné roi sur Juda par Jojada, 23. tue Zacharie, fils de Jojada, 24. 1. est tué par ses propres sujets, v. 25. son fils Amasiaüs lui succède, v. 25.

Jocab, grand-père de Saül, fait tur Athalie, IV Rois, 11. 15. sa mort, II Par., 23. 45.

Jocaz prophétie, IV Rois, 14. 25. jeté dans la mer, Joab, 3. 24. fait tur un poison, ou il fut trois jours et trois nuits, 2. 4.

Jocabaz, fils de Saül, défait les Philistins, I Rois, 13. 3. 7. 14. 1. 11. son père le veut faire mourir, le peuple le sauve, 14. 15. fait alliance avec David, 18. 3. 7. 30. 8. 7. 23. 18. sa mort, 31. 2.

Jocabaz, fils de Mathias, général des armées des Juifs, 1 Mach., 9. 31. fait alliance avec Démétrius, 10. 3. 15. est arrêté par Irababon à Ptolemaïde, 18. 19. est tué avec ses fils, 13. 23.

Jomaz, fils de Josaphat, roi de Juda, III Rois, 22. 51. tue ses six frères, II Paralip., 21. 4. sa mort, IV Rois, 8. 24. II Paralip., 21. 19.

Joazar, roi d'Israël, IV Rois, 1. 17. 7. 3. 1. fait la guerre à Hannani, roi de Syrie, 8. 29. est blessé et péché à Jerialah, 9. 15. est d'une église par Jehu, v. 31. Josazur, fils d'Asa, roi de Juda, III Rois, 22. 44. envoie des gens pour en-

de faux témoins contre Naboth, 21. 13. Jehu la fait précipiter de la fenêtre, est déchiré par les chiens, IV Rois, 9. 33-37.

Joaz, général de l'armée de David, II Rois, 2. 13. tue Amnon en trahison, 3. 27. meurt le premier sur la muraille dans l'attaque de la forteresse de Sion, 7. 7. réconcilie Absalon avec David, 14. tue Absalon contre l'ordre du roi, 14. 14. sa fierté envers David, 19. 5. tue Amas, son cousin-germain, 20. 8. Salomon le fait tur, III Rois, 2. 25. 34. selon l'ordre que David lui en avait donné avant de mourir, v. 3.

Joachaz, fils de Josias, dépouillé de son royaume, mené captif en Egypte, où il meurt, IV Rois, 23. 30-34. sa captivité précède, Ezech., 49. 4. nomme Sclium, I Par., 3. 13. son frère Eliaçim ou Joakim lui succède, IV Rois, 23. 34.

Joakim, fils de Joakim, règne sur Israël, IV Rois, 24. 8. Nabuchodonosor le mène captif à Babilone, 2. 4. 3. est tiré de la prison et remis en honneur, v. 27. nomme Jéconias, Jér., 32. 24. son oncle Mathias ou Sédécias lui succède, IV Rois, 24. 17.

Joakim, fils de Josias, frère de Joachaz, père de Joachin, appelé aussi Eliaçim, établi roi de Juda par Necho, roi d'Egypte, IV Rois, 23. 34. brûlé les livres de Jérémie, Jér., 36. 23. sa mort, IV Rois, 24. 5. Jérémie avait prédit qu'il ne serait pas piéris, et que son corps serait jeté hors de Jérusalem sans sépulture, Jér., 23. 48.

Joas, fils d'Jehouas, échappé seul à la tour d'Atthalie, II Rois, 11. 4. couronné roi sur Juda par Jojada, 23. tue Zacharie, fils de Jojada, 24. 1. est tué par ses propres sujets, v. 25. son fils Amasiaüs lui succède, v. 25.

Jocab, grand-père de Saül, fait tur Athalie, IV Rois, 11. 15. sa mort, II Par., 23. 45.

Jocaz prophétie, IV Rois, 14. 25. jeté dans la mer, Joab, 3. 24. fait tur un poison, ou il fut trois jours et trois nuits, 2. 4.

Jocabaz, fils de Saül, défait les Philistins, I Rois, 13. 3. 7. 14. 1. 11. son père le veut faire mourir, le peuple le sauve, 14. 15. fait alliance avec David, 18. 3. 7. 30. 8. 7. 23. 18. sa mort, 31. 2.

Jocabaz, fils de Mathias, général des armées des Juifs, 1 Mach., 9. 31. fait alliance avec Démétrius, 10. 3. 15. est arrêté par Irababon à Ptolemaïde, 18. 19. est tué avec ses fils, 13. 23.

Jomaz, fils de Josaphat, roi de Juda, III Rois, 22. 51. tue ses six frères, II Paralip., 21. 4. sa mort, IV Rois, 8. 24. II Paralip., 21. 19.

Joazar, roi d'Israël, IV Rois, 1. 17. 7. 3. 1. fait la guerre à Hannani, roi de Syrie, 8. 29. est blessé et péché à Jerialah, 9. 15. est d'une église par Jehu, v. 31. Josazur, fils d'Asa, roi de Juda, III Rois, 22. 44. envoie des gens pour en-

seigneur le culte du vrai Dieu aux villes de Juda. II Paralip., 47. 7. fait alliance avec l'impie Achab, 48. 3. en est repris par le prophète Jéhu, 49. 2. se joint à Ochozias, II Par., 29. 35.

Joseph, fils de Jacob, sa naissance, Gen., 30. 23. ses songes, 47. 8. 9. vend sa soeur par ses frères aux ismaélites, 9. 28. Ps., 104. 17. accusé faussement par sa maîtresse, Genèse, 39. 17. mis en prison, v. 20. en est retiré pour expliquer le songe de Pharaon, 41. 25-36. établi sur toute l'Égypte, épouse la fille Putiphar, v. 45. aliéné par ses frères, sans en être connu, 42. 6. 7. 43. 26. se découvre à eux, 45. 8. au mort, 50. 26. ses os transportés à l'Égypte, Exod., 13. 19. nouvelles à Sichem, Jos., 24. 32.

Joseph, époux de Marie, Math., 1. 18. appelé Jésus, v. 16. sa fuite en Égypte, 2. 14.

Josias, fils d'Amon, roi de Juda. IV Rois, 21. 24. 22. 1. sa naissance prophétisée, III Rois, 13. 2. lié le terre de la fin, 2. sa sagesse et son caractère, 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

Josias, fils de Josabab, sa naissance, Genèse, 39. 23. ses songes, 47. 8. 9. vend sa soeur par ses frères aux ismaélites, 9. 28. Ps., 104. 17. accusé faussement par sa maîtresse, Genèse, 39. 17. mis en prison, v. 20. en est retiré pour expliquer le songe de Pharaon, 41. 25-36. établi sur toute l'Égypte, épouse la fille Putiphar, v. 45. aliéné par ses frères, sans en être connu, 42. 6. 7. 43. 26. se découvre à eux, 45. 8. au mort, 50. 26. ses os transportés à l'Égypte, Exod., 13. 19. nouvelles à Sichem, Jos., 24. 32.

Joseph, époux de Marie, Math., 1. 18. appelé Jésus, v. 16. sa fuite en Égypte, 2. 14.

Josias, fils d'Amon, roi de Juda. IV Rois, 21. 24. 22. 1. sa naissance prophétisée, III Rois, 13. 2. lié le terre de la fin, 2. sa sagesse et son caractère, 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840. 841. 842. 843. 844. 845. 846. 847. 848. 849. 850. 851. 852. 853. 854. 855. 856. 857. 858. 859. 860. 861. 862. 863. 864. 865. 866. 867. 868. 869. 870. 871. 872. 873. 874. 875. 876. 877. 878. 879. 880. 881. 882. 883. 884. 885. 886. 887. 888. 889. 890. 891. 892. 893. 894. 895. 896. 897. 898. 899. 900. 901. 902. 903. 904. 905. 906. 907. 908. 909. 910. 911. 912. 913. 914. 915. 916. 917. 918. 919. 920. 921. 922. 923. 924. 925. 926. 927. 928. 929. 930. 931. 932. 933. 934. 935. 936. 937. 938. 939. 940. 941. 942. 943. 944. 945. 946. 947. 948. 949. 950. 951. 952. 953. 954. 955. 956. 957. 958. 959. 960. 961. 962. 963. 964. 965. 966. 967. 968. 969. 970. 971. 972. 973. 974. 975. 976. 977. 978. 979. 980. 981. 982. 983. 984. 985. 986. 987. 988. 989. 990. 991. 992. 993. 994. 995. 996. 997. 998. 999. 1000.

Jours, veuve de Bethulle, riche et sainte. Judith, 8. coupe la tête à Holoferne, 19. 10. sa mort, 16. 25. Voyez Holoferne.

Jeunesse dernier et universel. Voyez Jours.

Juiveaux. Les hommes avant de juger doivent examiner. à l'exemple de Dieu, Gen., 3. 6. 7. 11. 18. 24. Exod., 3. 11. 7. 23. Deuter., 13. 6. 4. 17. 9. 7. 19. 18. Jos., 7. 49. 7. 24. 43. Jug., 20. 3. 42. Prov., 48. 13. 1 Mac., 7. 7. Jugement des hommes souvent contempnés. Ils ne doivent pas juger les autres, Eccl., 11. 9.

Jours, leur devoir et leur autorité. Exod., 18. 13. 21. 21. 7. 22. 1. 23. Levit., 24. 11. 23. Deuteron., 1. 4. 5. 11. 21. Par., 19. 6. Pa., 84. Prov., 28. 15. Eccl., 4. 5. 7. 49. 1. Is., 5. 16. 7. 49. Jér., 5. 26. Luc, 18. 2. 7. 23. 13. Jean, 8. 15. Jacq., 2. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Juzas, quand il est permis, avec quelles conditions. Genèse, 14. 22. 7. 21. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.

Juzas, quand il est permis, avec quelles conditions. Genèse, 14. 22. 7. 21. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76.

19. 2. 7. Jos. 10. III Rois, 4. 50. 4. 2. 28.
 Réconciliation nécessaire pour le salut, Jean, 3. 9. Voyez Baptême. Répénérés doivent mener une vie toute nouvelle, Rom. 6. 7. 8. 1. Corinth. 1. 1. Ephés. 4. 21. Col. 3. 9. 1. Corinth. 5. 7.
 Razaques. Vertus qui ont les reliques et les habits des saints, et ce que Dieu opère par leur moyen, comme par les manteaux d'Élie, IV Rois, 2. 11. par les os d'Élisée, 43. 21.
 Récusations à soi-même, à ses proches, Genèse, 22. 1. Deut. 35. 3. Ruth, 3. 9. 11. Machab. 6. 49. 23. Math. 5. 29. 4. 11. 29. Luc, 9. 39. 14. 26. 4. 27. 31. 1. Corinth. 7. 29. aux biens temporels, Mat. 4. 20. Luc, 5. 11. 4. 18. 22. Philip. 3. 7.
 Récusation profitable aux riches, Proverbes, 22. 1. Eccl. 10. 45. 46. Parus de défendre sa réputation, son innocence contre les accusations, Job, 23. 29. I Rois, 1. 15. III Rois, 18. 24. Jér. 31. 12.
 Résumés des morts. Eccl. 3. 6. Job, 44. 13. 49. 25. 21. 50. 4. 39. 26. 14. 13. Eccl. 37. 1. 9. Dan. 12. 13. Jon. 2. 11. Sophon. 3. 8. II Machab. 7. 9. 12. 13. 15. 23. 24. 31. 23. 31. Luc, 20. 35. Jean, 5. 24. 28. 4. 39. 39. 11. 24. Act. 24. 15. 1. Cor. 15. 11. Cor. 4. 13. Col. 3. 4. Phil. 3. 21. 4. 3. II Tim. 2. 11.
 Révélations et visions, Jousé, 6. 13. IV Rois, 17. 15. II Machab. 4. 24. 7. 3. 2. 7. 40. 29. 4. 11. 6. Voyez Anges. Songes.
 Ricains, comment ils doivent se comporter envers les pauvres, Lévit. 25. 35. Deuté. 15. 7. 10. Job, 31. 6. Psalme 69. 11. Proverbes, 34. 3. 19. 37. 24. 13. 22. 7. 4. 28. 27. Eccl. 11. 4. 1. Eccl. 4. 4. 7. 36. 2. 29. 12. 4. 34. 8. Math. 6. 19. 4. 10. 51. Luc, 11. 13. 4. 18. 18. 22. Act. 23. 49. Voyez Ananias. Vautel et maison des richesses, ne pas y mettre sa confiance, Ps. 38. 8. 4. 8. 51. 9. Proverbes, 10. 3. 7. 15. 16. 4. 18. 14. 22. 16. 2. 24. 4. 23. 11. 30. 8. Eccl. 7. 9. 42. 7. 9. 2. Eccl. 10. 16. 4. 13. 7. 21. 9. Laie, 2. 7. Jér. 38. 13. 4. 22. 19. Eccl. 7. 19. Jacques, 1. 11. Voyez Avarice. Richesses appliquées injustes, Eccl. 5. 10. Contre les riches impies, I Rois, 23. 2. Job, 29. 49. 2. 7. 9. Jérém., 15. 10. Amos, 6. 1. 7. 8. Hab. 2. 7.
 Romains, fils de Salomon, établi roi de Juda, III Rois, 12. 1. Israël l'abandonne et se met sous Jéroboam, V. 49. Dieu lui défend de combattre contre Israël, II Paralip. 11. 9. Sécac, roi d'Égypte, lui fait la guerre, 12. 2. 9. sa mort, III Rois, 14. 21.
 Ros et prêtres, leur devoir, leur autorité, Deuté. 17. 14. I Rois, 6. III Rois, 2. 2. 4. 10. 3. II Paralip. 19. 9. 49. 5. Job, 34. 30. Ps. 2. 10. 4. 100. Prov. 14. 28. 7. 19. 12. 20. 8. 26. 28. 15. 4. 29. 1. 11. 4. 31. 4.

Sag., 6. 2. 4. 9. Job, 32. 2. Le cœur des rois est dans la main de Dieu, Prov. 21. 4. Voyez Pastours.
 Romains. Ils font alliance avec les Juifs, Machab. 9. 17. 20. 37. 4. 13. 1. 7. 14. 18. 20. Voyez des Romains gentils, 8. 2. 8. chrétiens, Rom., 1. 8. Il était prédit que les Romains devaient détruire Jérusalem et le temple du Seigneur, Nomb. 24. 24. 18. 5. 26. 7. 6. 11. Dan. 9. 26. 11. 30.
 ROSAÏM. La royauté des cieus souffre violence, Matth. 11. 12. Luc, 16. 16. Gal. 5. 16. Apoc. 2. 7. 3. 7. 21. Le royaume de Dieu spirituel, intérieur et étérnel, Genes. 49. 10. Nomb., 24. 17. I Rois, 2. 10. 7. 9. 10. I Paralip. 17. 11. 2. 29. 11. 30. Psalme 4. 2. 6. 9. 7. 21. 29. 4. 4. 7. 7. 7. 1. 2. 109. 7. 14. 4. 16. 9. 7. 11. 4. 37. 16. 7. 49. 9. 12. 1. Jér. 20. 5. 8. 7. 23. Eccl. 34. 20. 4. 57. 24. Dan. 3. 44. 7. 44. 33. 7. 14. 27. 9. 20. 25. Os. 3. 5. Mich. 4. 1. 4. 4. 7. 5. Zach. 9. 9.
 Roups, prémisses de Jacob, sa naissance, Genes. 29. 32. Il viole la loi de son père, 35. 22. pour cela le droit de première-né est donné à Joseph, 49. 3. I Paralip. 5. 1. tâche de délivrer son frère Joseph, Genes. 37. 24. engagement de ramener Benjamin, 46. 37. Partage des fils de Ruben en deçà du Jourdain, Nomb. 33. Deutéron. 3. 12. 29. 8. Jos. 1. 12. 4. 13. 23. 30. Ils sont défaits, IV Rois, 10. 33. menés en Assyrie, 15. 29. I Paralip. 8. 26. ce qui avait été prédit, Gen. 49. 3. Ils dressent un autel, Jos., 22. 40. combattent contre les Agaréens, I Paralip. 3. 19.
 RUTH. Moïse. Voyez son histoire dans le livre qui porte son nom.
 S
 SARAÏ commandée, punition de ceux qui la violent, Gen. 2. 2. 4. 16. 23. 4. 26. 8. 23. 12. 31. 44. 17. 9. 24. 21. 4. 38. 2. Lévit. 19. 20. 23. 3. 45. 7. 25. 19. Nomb. 16. 32. 28. 9. Deut. 3. 12. 16. 36. 2. 1. 28. 12. 3. 19. 23. Jérém. 47. 21. 27. Eccl. 20. 12. 7. 22. 8. II Rois, 13. 16. 22. I Mac. 4. 47. 2. 32. 4. II Machab. 15. 1.
 SARCOPHAGES. On ne doit sacrifier qu'à Dieu seul, Exod. 24. 23. Lévit. 17. 3. 5. 8. Tout ce qui s'offre en sacrifice, doit être sans tache, Lévit. 1. 3. 4. 3. 4. 22. 49. Nomb., 28. 3. 31. Deutéron., 15. 21. Eccl. 49. 23. Malach. 1. 8. 14. Dieu fait connaître, envoyant un feu du ciel sur les sacrifices, où les lui sont agréables, Genes. 4. 4. 7. 8. 20. 4. 15. 17. Lévit. 9. 23. Jac. 6. 21. 7. 43. 19. III Rois, 18. 23. I Paralip. 24. 20. II Par., 7. 1. II Mac. 4. 32. 7. 2. 48. Scandale, ne pas aller à tous les sacrifices, 29. 38. 9. 2. 1. I Esdr. 3. 8. Les sept premiers chapitres du Lévitique contiennent les règlements touchant di-

vers sacrifices, Dieu défend de sacrifier des enfants, Lévit. 18. 21. Deut. 12. 31. 1. 18. 10. Jug., 44. 38. IV Rois, 3. 27. 7. 46. 5. 7. 17. 17. 21. 6. II Paralip. 29. 2. Ps. 105. 31. 15. 3. Jer. 7. 31. 19. 5. Eccl. 6. 13. 37. 20. 31. 23. 37. Sacrifices des impies rejetés, Genes. 4. 5. I Rois, 15. 21. Psalme 39. 7. 4. 49. 9. 50. 48. Prov., 15. 8. 7. 21. 27. Eccl. 35. 15. 1. 11. 7. 32. 25. 7. 61. 8. 7. 68. 3. Jer. 8. 20. 7. 20. 7. 43. 22. Os. 3. 5. 7. 8. 13. 7. 9. 4. Amos, 3. 22. Mich. 6. 7. Malach. 1. 7. 43. Les sacrifices et les festins ne ont manqué les vicieuses se devraient obtenir avec joie, Genes. 31. 46. Exod. 18. 13. 1. 32. 6. Nomb., 25. 2. Deutéron., 12. 3. 27. 7. I Rois, 4. 4. 7. 9. 12. 4. 16. 5. 11. II Rois, 15. 43. III Rois, 1. 9. 2. 3. 15. I Paralip., 23. 24. Sacrifices pour les morts, II Machab., 13. 25. Voyez Aaron, Holocauste.
 Sacrifice de la nouvelle loi, I Cor. 11.
 SACCOCHE. Il sient la résurrection des morts, Matth. 22. 23. Act., 4. 1. 3.
 SACCOS divine, son origine, sa propriété, son usage, son utilité, Deutéron., 4. 6. 7. 31. 9. Job, 28. 20. 4. 32. 7. Eccl. 7. 12. 7. 19. Sap., 6. 13. 16. 17. 8. 1. 8. 7. 2. 9. 11. 1. 2. 1. 3. 1. 31. 4. 12. 20. 4. 11. 13. 4. 2. 39. 31. 13. 4. 2. 39. 14. 13. 24. 13. 14. 15. 24. Rom., 11. 33. I Cor., 14. 17. 4. 2. 6. 9. 7. 3. 49. Col. 2. 3. 4. 3. 4. 1. 5. 4. 7. 8. 15.
 SAGEUR. Dieu saint par excellence, Is. 6. 3. Apoc. 1. 8. Les hommes doivent être saints, Lévit. 11. 44. 7. 19. 2. 7. 20. 7. 26. 7. 24. 6. Deutéron., 26. 19. Ephés., 5. 46. I Thess., 4. 3. Phil. 4. 16. Le saint du Seigneur, Exod., 35. 2. Lévit. 16. Psalme 113. 2.
 Les saints prient pour nous, Jérém. 41. 15. II Mach., 15. 14. Apoc., 5. 8. 7. 8. 18. Dieu nous fait des grâces en vue de leurs mérites et de leurs œuvres, Genes. 30. 3. 21. Road., 32. 13. 43. 14. II Rois, 11. 12. 13. 32. 34. 7. 15. 4. 5. IV Rois, 49. 34. 2. 20. 6. Eccl., 44. 21. 16. 63. 45.
 Priet les saints ne débauchent point le débaucheur, Rom., 15. 30. Col., 4. 3. Ephes., 6. 19. I Thess., 5. 25. II Thess., 3. 1. Heb., 13. 18. Ils offrent à Dieu nos prières, Apoc., 5. 8. 7. 8. 3.
 Les saints regardent dans le ciel avec Jésus-Christ, II Cor., 5. 12. Philip., 4. 23. Apoc., 3. 21.
 SALAMANASAR, roi des Assyriens, vient pour la première fois à Samarie, et transporte en Assyrie Israël avec Osée leur roi, IV Rois, 17. 6. Il prend Samarie pour la seconde fois, 48. 9.
 SALZOW. Sa naissance prédite, II Rois, 7. 12. II Mal., II Rois, 12. 24. Sa crèche roi d'Israël, III Rois, 1. 34. Le Seigneur lui apparaît, et le comble à Gaboon, 48. Consulte une femme qui avait un esprit de Pylion, 28. 7. se ne lui-même, 31. 4. est enseveli. Voyez David, Jabez, Samuël.

ram, roi de Tyr, III Rois, 5. 8. après avoir bâti le temple, il donne à ce roi vingt villes, 9. 11. La reine de Saba le vient voir, 10. 1. bâtit un temple à Chanaan, II Machab. 15. 11. 12. 13. 17. se rend les Chananéens tributaires, II Paralip., 3. 8. Sa crèche roi pour la seconde fois, I Paralipom., 29. 22. sa mort, III Rois, 11. 43. son fils Balthazar lui succède, 14. 21.
 SAMARIE. Amri le fait bâtir, elle devient ensuite la métropole des dix tribus, III Rois, 16. 21. assiégée par les Syriens, IV Rois, 6. 34. par les Assyriens pendant trois années, est prise par le peuple ennemi, 17. 3. 6. Prophète contre Samarie, 14. 7. 9. 9. 5. Eccl. 49. 23. 4. Os. 8. 5. 7. 14. Amos, 3. 12. Mich. 1. 5. Voyez Israël.
 SAMARIE ne voulait pas reconnaître la parole de Dieu, Luc, 9. 53. Elle la reçoit, Act., 8. 6.
 SASSOS promis par un ange, il tombe, Jug. 13. 3. 24. épouse une femme à Thamsath, met en pièces son fiancé, propose une origine aux Philistins, 45. Mieux qu'il leur fait, 15. sa mort, 19. 30.
 SASSON. Sa naissance, il est offert à Dieu à Silo, I Rois, 4. dormant dans le temple est appelé quatre fois par le Seigneur, 3. 4. 10. 11. assésseur à peuple à Masphat, pour qui il prie, 7. 5. établit ses enfants Juges sur Israël; le peuple lui demandant un roi, 8. II sacre Saul, 8. 1. 7. 9. 7. 40. prouve son innocence, 12. Il reprend Saul de sa dissimulation et lui Amos, 12. 42-45. sacre David roi d'Israël, 16. 13. sa mort, 25. 1. apparaît à Saul, 28. 15. Eccl., 46. 23. son loge, 46. 40.
 SASSON. Moïse répand sur le peuple du sang des vieillons pour contraindre l'alliance faite avec Dieu, Exod. 24. 8. sur les prêtres pour les sacrer, 29. 20. Lévit., 8. 1K. 30. Usage du sang dans l'abolition des hommes mérites, 1. 10. 11. 7. 3. 2. 8. 4. 9. 18. 7. 17. 6. dans les sacrifices pour les péchés d'ignorance, 6. 46. 46. Voyez Lévit., 16. 48. 48. II Paralip., 30. 16. Eccl., 43. 20. Défend aux hommes de manger du sang, Lévit., 3. 17. 7. 17. 19. 13. 4. 19. 20.
 SARA, femme d'Abraham. Voyez Abraham, fils de Raguel, donnée à Tobie pour femme, Tob., 7. 10. 19.
 SARA, de la tribu de Benjamin, cherche les hommes de son père, I Rois, 3. 3. Samuel le sacre roi, 10. 4. 7. 14. 14. Samuel qu'il lui avait été ordonné, 9. 15. défait les Ammonites, 44. 11. offre un holocauste, 13. 9. est rejeté pour ne plus régner, 12. 43. 7. 12. 22. 26. 2. 16. Il est tourmenté d'un esprit malin, 16. 14. 7. 18. 10. 49. 9. 44. offre de prêter David d'une lance, 18. 10. 7. 19. 18. le poursuit, V. 2. fait massacrer les prêtres de Béthel, 29. 48. consulte une femme qui avait un esprit de Pylion, 28. 7. se ne lui-même, 31. 4. est enseveli. Voyez David, Jabez, Samuël.

SEABAZ. Ne pas être un prochain au sujet de scandale, ni par sa vie, ni par sa doctrine, Lévit. , Nomb., 34. 16. II Rois., 14. 4. I Eclii., 8. 22. Prov., 28. 10. II Machab., 6. 24. Math., 17. 26. 4. 38. 6. Luc., 17. 4. I Rom., 11. 4. 15. I Cor., 8. 10. 32. II Cor., 6. 3. I Thess., 5. 22. Obligation de faire tout ce qui nous peut être au sujet de scandale, Math., 5. 28. 16. 33. Marc., 9. 62. Rom., 16. 17. 1. Sen et Onias mis à mort, Jug., 7. 25. Ps., 92. 12.

SEAS. On lui coupe la tête parce qu'il était ennemi contre David, II Rois., 20. 22.

SEBACIAS, faux prophète, III Rois., 22. 14. II Paralip., 18. 10. le roi de Babylonne le fait brûler dans une poêle ardente, Jer., 29. 2.

SEBACIAS, appelé aussi Melanias, oncle de Jonchian, établi après lui roi de Juda, IV Rois., 24. 18. Jer., 37. 1. Il se révolte contre Nabuchodonosor; est fait prisonnier et va en exil; est mis à la pression; on lui crève les yeux; il est emmené à Babylonne, IV Rois., 25. Tout cela avait été prédit, Jerom., 37. 12. 13. 16. Eséch., 12. 3. 4. 17. 16. 21.

SEBEMAZ puni, Nomb., 16. 31. **Foyer** Absalom. Marmuratus, Seba.

SEIOS, roi des Amorrhéens refuse le passage aux enfants d'Israël, Nomb., 24. 23. Deutéron., 2. 30. est tuite en bataille, Nomb., 24. 34.

SÉTARIS, roi d'Asie, fournit de son domaine pour les sacrifices du Jérusalem; posséd. par Sennacharib; il veut prendre les trésors du temple, II Mach., 8.

SÉTHA mandé David, II Rois., 16. 5. 13. en obtient le pardon, 49. 23. est tuel selon l'ordre qu'on avait donné David avant que de mourir, III Rois., 2. 9. 12. 40.

SÉVERUS prophète envoyé à Roboam pour lui défendre de combattre contre Israël, III Rois., 12. 22. II Paralip., 11. 2. 4. 12. 5. 8. 9. 26. 30.

SÉTICABOS attaque toutes les villes fortes d'Israël, IV Rois., 18. 13. II Paralip., 32. 4. ses blasphèmes contre Dieu, Is., 36. son armée défaite par un ange; lui tue par ses fils, IV Rois., 19. 17. 37. selon qu'Israël l'avait prédit, Isaiie, 40. 63. 31. 8. 33. 1.

SIEMOSA, femme de Moïse, Exod., 2. 21. circumci son fils, 4. 25.

SICURITAS. C'est une œuvre de miséricorde d'inventer les morts, Genès., 33. 19. 2. 28. 9. 35. 19. 29. Nomb., 20. 4. Deutéron., 10. 6. 1. 21. 23. Jos., 24. 30. Jug., 12. 7. I Rois., 25. II Rois., 3. 32. II Rois., 3. 10. 31. 34. 1. 43. 47. 13. 20. 4. 14. 31. 18 Rois., 14. 39. II Paralip., 16. 11. 11. 1. 24. 16. 4. 35. 24. Tob., 1. 2. 2. 3. 7. 1. 4. 3. 18. 4. 8. 14. 1. 20. 2. 7. 16. 16. Eclii., 7. 37. 1. 38. 16.

SIMPES d'airain élevé, Nomb., 21.

8. est été et appelé Nohestan, IV Rois., 18. 4.

SINAVENSIS et servantes, leur devoir, Genès., 24. 34. 39. Exod., 22. 25. IV Rois., 5. 20. 25. Prov., 14. 35. 1. 10. 10. 4. 29. 19. Eclii., 10. 28. Luc., 12. 37-45. I Cor., 7. 21. Col., 3. 22. I Tim., 6. 1. Hébr., 13. 17. I Pier., 2.

SINA, servitor de Saül, établi pour prendre soin des biens de Miphobothé, II Rois., 9. 9. I calomnie son maître, et obtient ses biens, 16. 2. va au devant de David, 19. 13.

SINBAS, ville donnée à David par Achis, roi de Geth, I Rois., 27. 6. les Ammonites la brûlent en l'absence de David, 30. 1.

SINCEZ, fils d'Hémar, viole Dilla, fille de Jacob, Genès., 2. est tuel, v. 26.

SINUS des choses futures, Genès., 9. 12. Exod., 31. 13. Jos., 2. 18. I Rois., 2. 34. 4. 10. 2. II Rois., 5. 24. IV Rois., 19. 29. 11. 35. 7. Tob., 5. 3. Signes et monuments en mémoire des choses passées, Exod., 12. 3-8. Nomb., 15. 35. 30. 46. 38-40. 17. 10. Jos., 4. 6. Dieu en fait pour commettre sa toute-puissance, sa vérité, sa justice et sa bonté, Exod., 2. 3. 6. 7. 17. 15. 18. 12. Jos., 3. 10. 14. III Rois., 13. 4. 4. 17. 22. 4. 16. 38. 4. 20. 13. 28. IV Rois., 5. 14. 4. 20. 9. 41.

SILAS envoyé à Antioche avec saint Paul, Act., 11. 4. demeure à Bérés avec Timothée, 17. 14.

SITACZ, son utilité, Proverb., 17. 20. Eclii., 3. 7. Eclii., 20. 6. 1. 32. 12.

SITZ. Lieu ou a été la maison de Dieu, Jos., 48. 1. Jug., 18. 31. 4. 20. 8. I Rois., 1. 8. Israël assemble à Silo à cause des enfants de Ruben, Jos., 22. 12. l'arche emportée de Silo, I Rois., 4. 1. Jer., 7. 12. 7. 26. 6.

SINUS, fils de Jacob, sa naissance, Genès., 29. 31. lui et Levi tuent les Sichimites, 34. 25. ils en sont repris par leur père, 49. 5. est retour prisonnier en Egypte, 42. 25.

SINUS le Mepris donne à manger à Jésus, Math., 26. 40.

SINUS le magicien et son péché, Act., 8. 18. Il est dévota de vendre les dons de Dieu, Math., 10. 9. Act., 9. I Cor., 9. 15. II Cor., 11. 9. 7. 12. 13.

SINUSZ, Dieu qui découvre aux simples, Math., 11. 25. Luc., 10. 24. Act., 1. 13. I Corinth., 1. 24. 4. 1.

SINSKIRI et tempérance recommandés, Tob., 6. 15. Eclii., 2. 7. Eclii., 31. 19. 7. 24. II Dan., 4. 8. Rom., 13. 13. 7. 14. 17. I Cor., 7. Gal., 5. 23. I Tim., 3. 2. II Tim., 1. 7. Tite, 1. 8. 4. 7. 12. I Pier., 1. 13. 5. 8. **Foyer** Irrogation.

SIOURÉ, Chercher celle des bons et faire celle des méchants, Genès., 49. 15. Lévit., 17. 19. Nomb., 16. 30. 25. 4. Jos., 32. 12. II Paralip., 19. 2. Tob., 1. 5. Job., 31. 1. Psalme 25. 4. 9. 49. 1. Proverb., 1. 10. 4. 14. 7. 6. 25. 13. 20. 4. 20. 19. 4. 22. 10. 21. 4. 23.

17. 4. 24. 1. 21. 4. 29. 27. Eclii., 6. 25. 7. 8. 1. 13. 4. 9. 21. 12. 12. 13. 1. 30. Jer., 16. 38.

SIOURIS et Gémorrahe situées en un lieu très-aride, Genès., 13. 10. elles sont pillées, 14. 11. Le Seigneur les perd entièrement avec tous leurs habitants, 19. 25. Deutéron., 29. 23. Sagr., 10. 6. 7. selon que le Seigneur avait prédit, Genès., 18. 20. Cause de cette ruine, Eclii., 16. 40.

SOIS. Le trop grand soin pour les biens de ce monde condamne, Exod., 34. 21. Lévit., 25. 20. Deutéron., 8. 3. Job., 7. 8. Psalme 54. 23. 7. 144. 15. 16. Proverb., 10. 4. 3. 15.

SOIVAS. Dieu fait commettre sa volonté par des songes et par des visions, Genès., 46. 2. Nomb., 12. 6. II Rois., 7. 4. Job., 7. 14. 7. 33. 15. II Machab., 45. 14. 45. **Foyer** Amalbec, Anes, Daniel, Joseph, Samé, Salomon. Mépriser les songes qui ne s'accordent pas avec la doctrine de l'écriture, Deutéron., 13. 1. Eclii., 3. 2. Eclii., 34. 1. Jer., 23. 16. 20. 4. 27. 3. 27. 3.

SOIVASZ, Champs que saint Paul, Act., 20. 4.

SOUR. Il est toujours permis de voter au sort, Lévit., 16. 8. II Eclii., 41. 1. Proverb., 16. 37. 4. 18. 18. Eclii., 21. 49. Job., 1. 7. Terre promise particulièrement au sort, Nomb., 36. 55. 7. 38. 54. Jos., 18. 10. 4. 19. Josaé jette au sort pour séparer, pour voir qui Dieu avait choisi pour roi, II Rois., 10. 20. Saut, pour découvrir qui avait agi contre sa défense, 14. 42.

SOURIS. C'est une sottise que d'être impatient, Proverb., 14. 29. Les imprudents s'embarquent dans ce qui leur attire de la honte, 20. 3. La gloire sied mal à un insensé, 26. 4. C'est perdre ses peines que de vouloir corriger un sot, 27. 22. le cœur d'un sot est dans sa main gauche, Eclii., 10. 2. Eclii., 35. 2.

SOURIN, Foyer, Pasteurs, Rois, Maîtres.

SOURAN. Son histoire, Dan., 15.

SOURAS. Ils assésaient les Israélites; Othoniel défait leur roi, Jug., 3. 8. 10. devenant tributaires de David, II Rois., 8. 5. demandant du secours aux Ammonites contre David; ils sont défaits, 10. 13. 15. Il s'assésent Samarie et sont vaincus, II Rois., 29. 19. 20. combattent contre Israël, IV Rois., 6. 8. Ils sont frappés d'aveuglement et conduits dans la ville de Samarie, 6. 18. Bénédicé assés Samarie, 6. 24. Syriens frappés d'une leur painique, abandonnant le siège, 7. 6. 7. le roi des Assyriens les attaque et les mène captifs à Cérene, IV Rois., 16. 9. leur désolation et leur ruine prédites, Is., 17. 4. Jérém., 49. 23. Amos, 1. 5.

T

TARAS. David empêché d'en bûir un, Dieu le réservant à son fils, II Rois., 7. Salomon le fait bûir; en combien de temps; quelle en est la forme, III Rois., 6. 4. 7. II Paralip., 3. 7. 4. Les Gentils y travaillent, III Rois., 5. sa dédicence, 8. II Paralip., 7. 7. Achaz la profane, II Paralip., 28. 21. consacrée de nouveau par Eséchias, II Paralip., 29. profane par Manassés qui, touché de Dieu par un ange, II Paralip., 33. 7. 16. est brûlé, IV Rois., 23. 9. selon qu'il avait été prédit, II Paralip., 20. 29. rebûti de nouveau par ordre de Crax, I Esdr., 1. est pillé et brûlé, I Machab., 1. 23. 33. profane, v. 49. 57. purifié et consacré, 4. 43. II Machab., 15. 3. Prophétie contre le temple, Dan., 9. 24. Lévit., 24. 11. III Rois., 9. 7. IV Rois., 21. 12. Ps., 73. 17. Is., 66. 7. Jér., 7. 14. 1. 6. 20. Amos, 9. 1. Mich., 3. 12. Zach., 11. 2. Temple ruiné de riches présents, II Paralip., 2. 2. 4. 2. 15. II Mach., 3. 11. mach., 3. 5. Profanateurs du temple punis, Is., 56. 7. II Machab., 3. 25. 26. Temple spirituel et maison de Dieu, II Rois., 7. 13. Proverb., 9. 4. Aggés., 2. 3. Mach., 7. 11. 12. 15. II Mach., 2. 14. II Cor., 6. 16. Ephés., 2. 29. II Thess., 2. 4. Hébr., 3. 6. I Pier., 2. 5. c'est la maison d'oraison, Math., 21. 13.

TASMANZ. Fantôme de génie d'Exod., 20. 16. 7. 23. I Deut., 5. 29. Ps., 56. 13. 4. 24. 11. Prov., 49. 5. 9. 4. 21. 28. 4. 21. 28. 7. 25. 18. Math., 49. 18. Rom., 14. 8. rendu contre Naboth, III Rois., 21. contre Suzanne, 4. 19. 20. 49. Timothée, Rom., 14. 5. Non condamner sur le témoignage d'un seul, Nomb., 35. 30. Deut., 1. 15.

TAUSE. Faire toutes choses en son temps, Eclii., 9. 2. 7. 8. 5. Eclii., 29. 4. 7. 22. 29.

TEHMAS, Collis d'Egypte pendant trois jours, Exod., 10. 22. Ps., 104. 28. Sagr., 17. 2. 7. 19. 16. Le monde plein de géants qu'il aime, Is., 9. 2. 4. 39. 9. 7. 60. 2. Jean, 1. 5. 7. 4. 19. 7. 8. 12. 7. 12. Act., 26. 18. I Thess., 5. 8. I Jean, 2. 11.

TERAN. Défendu de tenter Dieu, Exod., 11. 11. 4. 42. 2. Deut., 6. 16. Judith, 8. 14. Math., 4. 7. I Cor., 10. 9. Comment Dieu tente et éprouve ses saints, Genès., 22. 1. Exod., 15. 25. 7. 16. 4. 20. 20. Deut., 8. 2. 4. 8. 3. Jug., 2. 22. 7. 3. 4. II Par., 32. 31. Tob., 2. 8. Job., 4. 12. Sagr., 3. 5. Eclii., 3. 4. 7. 34. 9. Zach., 38. 9. Rom., 5. 4. II Pier., 2. 9. Apoc., 2. 10. 1. I Cor., 10. 23.

THAMAZ. Son incestue avec Juda son beau-père, Gen., 38. 15. en sa deuxième, Pharis et Zara, 38. 27. 4. 46. 12.

UNIVERSIDAD

UNIVERSIDAD

THAMAR, fille de David, violée par son frère Amnon, II Rois, 14, 12.

THEGLAÏN-THAMARAÏ fait la guerre aux Israélites, et en transporte un grand nombre en Assyrie, IV Rois, 13, 22.

THOMAS appelé Didyme, ordi à mourir avec Jésus, Jean, 11, 16. Sub interdicula, 20, 25, 27.

THOMAS. Saint Paul le croicent et le mène avec lui, Act. 16, 3. envoye en Macédoine avec Paul, 10, 22. recuit la grise par l'imposition des mains, I Tim., 4, 13. II Tim., 1, 6.

TIT, gentil. Saint Paul n'a pas voulu qu'il fût circoncis, Gal., 2, établit évêque de Crète, Tit., 1, 5.

TOUS, homme droit et ferme dans la véritable piété, Tob., 11, 4. devient aveugle, 3, 11. recouvre la vue, 11, 13.

TRADITIONS. Conserver les traditions reçues des Apôtres, II Thess., 2, 14.

TRAMONN puelle dans les oses de Joseph, Gen., 47, Ps. 22, 4, 6; dans Simon, 4, II Machabés, 3, 7, 4, 10, 20, 7, 24, 17. Foyer Absalom, Alcime, David, Job.

TRAVAIL. Le travail assure bien que le cœur, commun à tous les hommes, Gen., 3, 17. Exod., 20, 9, 3, 24, 21. Deut., 5, 43. Tob., 2, 19. Ps., 12, 2. Prov., 6, 6; 10, 4, 7, 14, 7, 20, 3, 1. Eccl., 7, 11. Eccl., 10, 20. Jean, 31, 3. Act., 18, 3, 4, 20, 33. Ephis., 4, 28. I Thess., 2, 9, 24, 11.

Le travail n'empêche point si Dieu n'y donne sa bénédiction, Gen., 3, 17, 7, 26, 3, 12, 4, 30, 37. Deut., 8, 17, 18; Job, 12, 12. Prov., 10, 22. Eccl., 24, 28.

Récompense due à celui qui travaille, Lev., 25, 53. Deut., 15, 4. Eccl., 7, 12, 7, 24, 25, 26. Jér., 22, 13. Mal., 3, 8. Matth., 10, 10. I Cor., 9, 9, 13. Jacq., 5, 4.

Éloge et utilité du travail des mains et de l'agriculture, Prov., 12, 11, 7, 12, 4, 7, 13, 21, 24, 27, 28, 49.

Danger du luxe princier, Matth., 17, 24, 7, 22. Mt. Rom., 13.

Travail légal, et déclaré, Gen., 4, 26, 7, 18, 2. Exod., 3, 6, 15, 16, 4, 3, 6. Ps. 32, 6. Is., 6, 3, 34, 16, 7, 42, 4. Matth., 3, 16, 17, 10, 20, 7, 11, 5, 7, 23, 19. Luc, 4, 18. Jean, 3, 35, 7, 14, 10, 26, 7, 15, 26, 7, 16, 3, 1 Jean, 5, 3.

TRISTESSE. Elle abat l'esprit, Prov., 15, 13. désèche les os, 17, 22. humilie l'homme, 13, 25. ronge le cœur, 25, 20. L'air tristé du visage corrige celui qui péche, Prov., 25, 20. Eccl., 7, 4. Le cœur des sages est où se trouve la tristesse, v. 5. Ne s'en point laisser abattre, Eccl., 14, 2. La tristesse en a sur plusieurs, et n'est bonne à rien, 30, 25, 7, 38, 49. Le cœur corrompu cause de la tristesse, 36, 22.

TRISTESSE veut élever sur le trône Antiochus fils d'Alexandre, I Mac., 11, 39. veut se faire roi d'Asie et tuer Antiochus et 13, 39. prend Jonathan par surprise et le tue, 7, 40, 33, 7, 13, 1, 23. tue Antiochus son roi, v. 31.

V

VACETI, épouse d'Assurad, méprise son commandement, et est répudiée, Math., 1, 9, 19.

VACU adoré comme une idole, Exod., 32, 4. Deut., 9, 16; III Rois, 12, 28; IV Rois, 10, 29, 4, 97, 16. Psame 190.

12. Os, 8, 5.

VEPRALAN. Elle appartient à Dieu seul et à ses ministres, et est défendue à toute autre personne, Gen., 15, 14. Lev., 19, 48. Deut., 32, 35. Jug., 8, 20, 7, 46, 29. Ps., 7, 7, 9, 12, 11, 35, 4. Prov., 24, 99, 7, 28, 23. Eccl., 25, 12, 14; Nah., 1, 2. Matth., 5, 39. Luc, 9, 54, 7, 48, 7, 8, I Thess., 5, 25, II Tim., 4, 14. Jacq., 3, 4. Apoc., 6, 10.

VEPRU. Quelques-uns font leur dieu de leur ventre, Phil., 3, 19. Rom., 16, 18.

VENIR. Chacun doit parler selon la vérité, Eph., 4, 25. Jésus-Christ est la vérité, Jean, 14, 6.

VÉRITÉ. Costume de décheir ses vêtements dans l'affliction, Gen., 44, 13. Jos., 7, 6. Jug., 11, 35. I Rois, 4, 12. II Rois, 18, 31. III Rois, 3, 11, 27. IV Rois, 2, 7, 13, 20, 2, 11, 35, 2, 18, 37, 4, 19, 1, 7, 22, 11, 14. Esth., 4, 1, Jér., 36, 24. Job, 2, 13, I Mac., 2, 45, 7, 3, 17, 4, 4, 30, 7, 11, 71. Foyer Aaron, Habibi, Prêtres.

VEUVES. II faut les assister, Exod., 22, 22. Deut., 15, 15, 4, 24, 17, 19, 2, 46, 12, 27, 49. Jug., 16, 28; Job, 24, 3, 7, 13, 18. Eccl., 4, 10. Is., 1, 17. Jér., 22, 3. Zach., 7, 10. Mal., 3, 8. Matth., 23, 43. I Tim., 5, 3, 16. Jacq., 1, 27. Quelle doit être l'occupation des veuves, Judith, 8, 1, 4. Luc, 2, 37. I Tim., 5, 3, 5. Tite, 2, 3.

VIROINS. C'est de Dieu qu'elle vient, Exod., 21, 9. Deut., 7, 18. Jos., 11, 3. Jug., 7, 7. I Rois, 14, 9, 7, 17, 23. II Par., 14, 11, 2, 16, 8, 7, 23, 24. Jug., 9, 15. Ps. 117, 16. Prov., 24, 31. Dieu lui fait remporter à peu de gens contre des armées nombreuses, Gen., 14, 14. Jud., 7, 3, II Par., 13, 14, 14, I Mac., 9, 10, 22. Trophée dressé pour des victoires remportées, Nomb., 31. Jug., 11, 34. I Rois, 18, 6. II Mac., 8, 7.

VN. Sur quelle règle les fidèles doivent régler leur vie, Gen., 17, 1. Exod., 20, 11. Lev., 11, 44, 7, 19, 3, 20, 7, 26, 7, 21, 17. Matth., 5, 48, 7, 11, 23. Luc, 6, 36. Jean, 12, 36, 7, 13, 33, 34, 7, 15, 12, 7, 21, 15. Rom., 9, 4, 7, 8, 20, 7, 12, 11, 7, 15, 2. Ephis., 2, 9, 7, 4, I Phil., 1, 27. Col., 2, 6. I Thess., 1, 3. Tite, 2, 12. Hébr., 12, 2. I Pier., 1, 15. Jean, 1, 7, 7, 2, 6. Breveté et vanité de la vie humaine, Gen., 3, 19. II Rois, 15, 14. I Par., 29, 15. Job, 3, 20, 2, 7, 7, 8, 9, 2, 9, 21, 25, 7, 13, 28, 7, 14, 1, Ps. 38, 7, 29, 5, 9, 7, 101, 4, 12, 7, 102, 15, 7,

183, 23, 7, 143, 5. Eccl., 9, 23, 7, 3, 10, 7, 1. Sag., 2, 5, 7, 3, 9. Eccl., 14, 13, 7, 17, 31, 7, 18, 8, 7, 10, 6, 7, 41, 1. Tob., 8, 23, 18, 3, 12, 6. Luc, 12, 20. Eph., 5, 10. Hébr., 13, 14. I Pier., 1, 4. Donner au vie pour ses frères, I Jean, 3, 16.

VIRGINS. Dans le massacre des Madianites, les vierges seules réservées par l'ordre du Dieu, Nomb., 31, 18. Vierges sans la loi renfermées, II Machab., 3, 15.

VIRGINS. Jésus-Christ comparé à la vigne, et à ses membres aux branches, Jean, 15, 1.

VIRGINITÉ recommandée, Matth., 19, 12. I Cor., 7, 23. Apoc., 14, 4.

VIVRE pour Dieu et non pour soi-même, Rom., 8, 17, 3. II Cor., 5, 15. Galat., 2, 20. II Thess., 5, 10. I Pier., 4, 2. Voeu et promesse faite à Dieu, Genèse, 28, 20. Lev., 27, 2. Nomb., 6, 6, 21, 2, 7, 30. Deut., 23, 21. Jug., 14, 30. I Rois, 11, II Rois, 15, 7. Ps., 65, 13. Eccl., 5, 3. II Par., 6, 34. Matth., 14, 7. Act., 18, 18, 7, 21, 23, 7, 23, 12.

VOIE. Quelle doit être la voie des vrais fidèles, Ps. 119, 3. Prov., 3, 6, 47, 7, 16, 3, 17. Eccl., 6, 12, 13, 36, 7, 33, 8, 7, 25, 8, 7, 40, 3. Jér., 34, 21. Os., 14, 10. C'est le Seigneur qui conduit la voie des justes, Tob., 4, 20. Ps. 16, 4, 7, 24, 8, 7, 118, 35. Prov., 4, 12, 18, 7, 13, 6, 7, 19, 9, 7, 20, 24, 15, 48, 17. Jér., 2. Quelle est la voie des impies, sa fin, Job, 6, 18. Ps. 118, 3. Prov., 4, 19, 20, 7, 12, 15, 7, 14, 12, 7, 22, 2, 7, 22, 5, 7, 23.

U

ULC, prophète mis à mort par Joakim, Jérémie, 26, 21.

ULUC, pontife, fait un autel sacrilège selon l'ordre d'Achaz, IV Rois, 16, 11.

URUC, Exod., 22, 25. Levit., 25, 36. Deut., 23, 19. II Eud., 3, 7; Ps. 14, 6. Prov., 22, 28. Jér., 45, 10. Ezéch., 48, 8, 13, 7, 22, 12.

Z

ZACHARIE, fils de Joïada, prêtre, lapidé, II Par., 4, 21.

ZACHARIE, père de saint Jean-Baptiste, Luc, 1, 7.

ZACHARIE reçoit Jésus chez lui, Luc, 19, 6.

ZACHARIE, père de Jacques et de Jean, Matth., 1, 21. Sa femme Salomé demandant à Jésus les premières places pour ses fils, Matth., 20, 20.

ZACHARIE, fils de Salathiel, II Eud., 12, 9. rétablit le temple de Jérusalem, I Esdr., 3, Rech., 49, 13.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

| | Pages. |
|--|--------|
| Préface générale sur les Epîtres de saint Paul..... | 1 |
| Préface sur l'Épître aux Romains..... | 11 |
| Épître aux Romains..... | 15 |
| Préface sur la 1 ^{re} Epître aux Corinthiens..... | 77 |
| 1 ^{re} Epître aux Corinthiens..... | 83 |
| Préface sur la 2 ^e Epître aux Corinthiens..... | 142 |
| 2 ^e Epître aux Corinthiens..... | 146 |
| Préface sur l'Épître aux Galates..... | 186 |
| Épître aux Galates..... | 190 |
| Préface sur l'Épître aux Ephésiens..... | 213 |
| Épître aux Ephésiens..... | 217 |
| Préface sur l'Épître aux Philippiens..... | 238 |
| Épître aux Philippiens..... | 244 |
| Préface sur l'Épître aux Colossiens..... | 256 |
| Épître aux Colossiens..... | 258 |
| Préface sur la 1 ^{re} Epître aux Thessaloniens..... | 272 |
| 1 ^{re} Epître aux Thessaloniens..... | 274 |
| Préface sur la 2 ^e Epître aux Thessaloniens..... | 286 |
| 2 ^e Epître aux Thessaloniens..... | 288 |
| Préface sur la 1 ^{re} Epître à Timothée..... | 293 |
| 1 ^{re} Epître à Timothée..... | 299 |
| Préface sur la 2 ^e Epître à Timothée..... | 315 |
| 2 ^e Epître à Timothée..... | 317 |
| Préface sur l'Épître à Tite..... | 329 |
| Épître à Tite..... | 332 |
| Préface sur l'Épître à Philemon..... | 339 |
| Épître à Philemon..... | 340 |
| Préface sur l'Épître aux Hébreux..... | 343 |
| Épître aux Hébreux..... | 347 |
| Préface sur l'Épître catholique de saint Jacques..... | 396 |
| Épître catholique de saint Jacques..... | 398 |
| Préface sur la 1 ^{re} Epître de saint Pierre..... | 413 |
| 1 ^{re} Epître de saint Pierre..... | 418 |
| Préface sur la 2 ^e Epître de saint Pierre..... | 432 |
| 2 ^e Epître de saint Pierre..... | 437 |
| Préface sur les trois Epîtres de saint Jean..... | 461 |
| 1 ^{re} Epître de saint Jean..... | 464 |
| 2 ^e Epître de saint Jean..... | 466 |
| 3 ^e Epître de saint Jean..... | 468 |
| Préface sur l'Épître catholique de saint Jude..... | 470 |
| Épître catholique de saint Jude..... | 472 |
| Préface sur l'Apocalypse..... | 471 |
| Apocalypse de saint Jean..... | 482 |
| Oratio Manasse Regis Judæ cum captivus teneretur in Babilone..... | 515 |
| Liber tertius Esdræ..... | 515 |
| Liber quartus Esdræ..... | 538 |
| Table des noms hébreux, syriaques et grecs répandus dans la Bible, avec leur signification..... | 580 |
| Index Testimoniorum à Christo et Apostoli in Novo Testamento citatorum ex Veteri..... | 586 |
| Index Evangeliorum et Epistolarum, que à Novo Testamento excerptæ, in ecclesia dominica et aliis festis diebus leguntur..... | 602 |
| Table des matières, où tout ce qu'il y a de plus considérable dans la sainte Bible se trouve réuni sous certain titre..... | 626 |

JANIL

NOMA DE NUEVO LEÓN

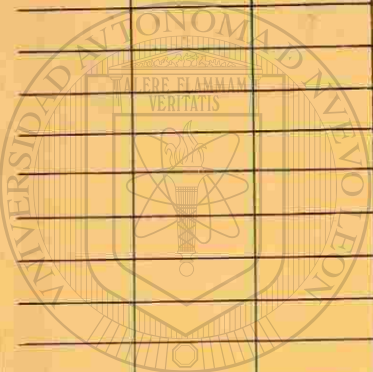
DE BIBLIOTECAS



CAPILLA ALFONSINA

U. A. N. L.

Esta publicación deberá ser devuelta
antes de la última fecha abajo indi-
cada.



BS230

1872

v. 8

44571

AUTOR

BIBLIA. Francés. Drioux

TÍTULO

La Sainte Bible

FECHA DE

VERIFICACIÓN

NOMBRE DEL LECTOR

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

